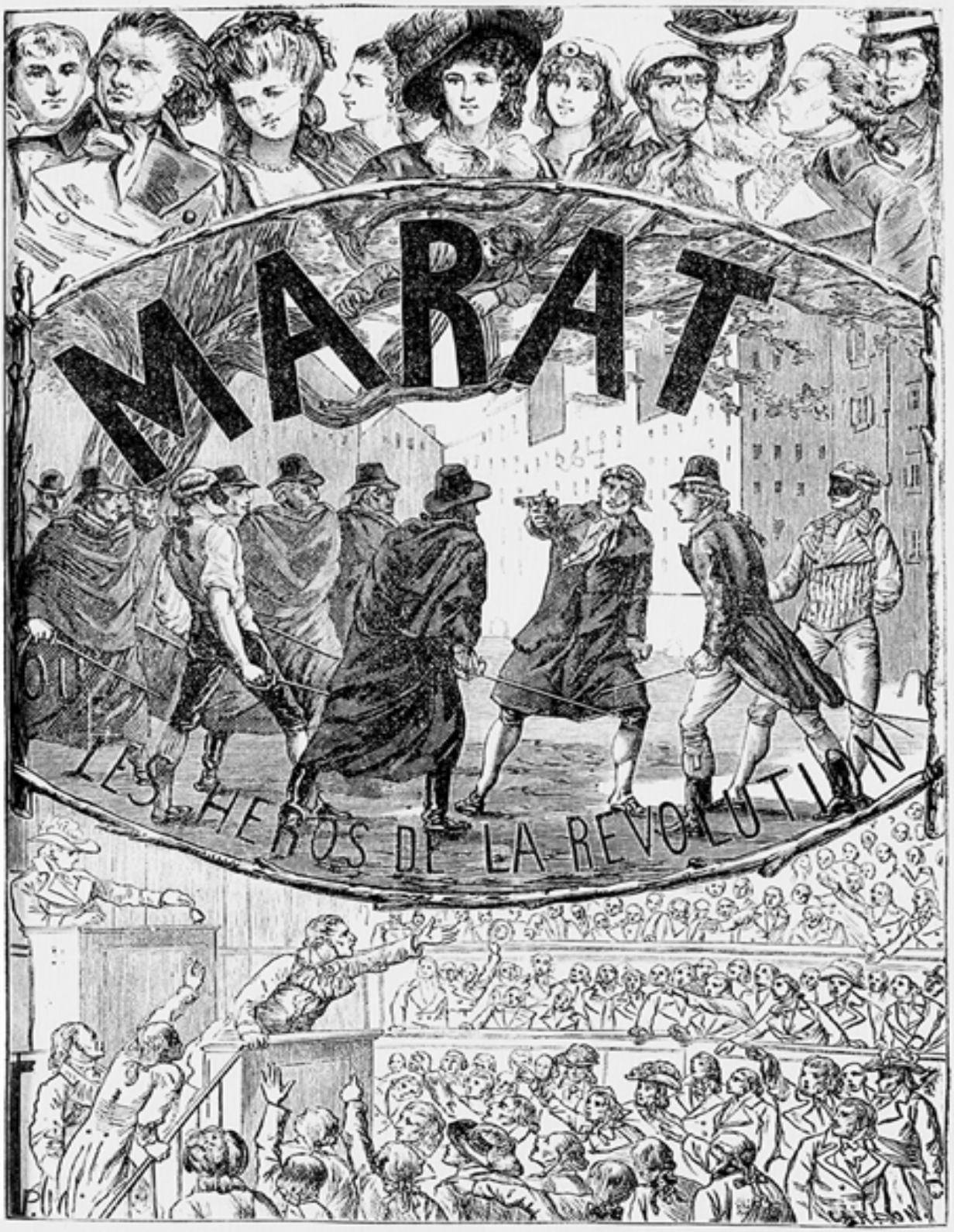
LÉO TAXIL ET J. VINDEX



LIBRAIRIE ANTI-CLÉRICALE, 35, rue des Écoles — PARIS.

LÉO TAXIL ET J. VINDEX

MARAT

LES HEROS DE LA REVOLUTION

LIBRAIRIE ANTI-CLÉRICALE, 35, rue des Écoles — PARIS

L'ÉDITEUR AU PUBLIC

Le succès de l'ouvrage *MARAT OU LES HÉROS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE* a été immense. Le public républicain a eu à cœur de connaître Ami du Peuple tel qu'il fut, tel qu'il vécut, et non tel qu'il a été défiguré par es calomnies intéressées des partis réactionnaires.

Aussi, en présence de ce mouvement d'opinion, l'éditeur a pensé que, de même qu'il avait présenté Marat sous son vrai jour, de même il a maintenant le devoir de publier l'histoire authentique de la Convention, la grande assemblée calomniée par les monarchistes.

Pour cela, qu'a fait l'éditeur ?

Il a retranscrit, d'après la collection si précieuse de la Bibliothèque Nationale, le compte-rendu officiel des séances de la Convention, inséré au *Moniteur* de l'époque. Ainsi, le public pourra se passer de toutes les histoires plus ou moins exactes parues jusqu'à ce jour. La seule histoire authentique et inaltérée de la Convention, c'est, sans contredit, le journal officiel des séances de cette illustre assemblée.

Nous n'avons pas besoin de dire que cette publication sera absolument unique ; car il n'est pas probable qu'un autre éditeur voudra jamais entreprendre une œuvre aussi importante. Nous ne saurions donc trop engager nos amis à collectionner les livraisons qui vont paraître dès aujourd'hui, vu que, sitôt la publication finie, le **JOURNAL OFFICIEL DE LA CONVENTION NATIONALE** sera introuvable.

PREMIÈRE PARTIE — L'AMI DU PEUPLE

I — Aux armes !

Le matin du 12 juillet 1789, de sinistres rumeurs circulaient dans Paris. Non contente d'affamer le peuple, la royauté, disait-on, se préparait à lâcher sur lui ses prétoriens étrangers, à dissoudre l'assemblée nationale réunie à Versailles depuis deux mois. L'agitation grandissait d'heure en heure. La colère montait au cœur des patriotes avec la haine contre le despote. Dans l'air embrasé par le soleil d'été, on sentait l'orage et la poudre.

C'était dimanche. Vers midi, la foule emplissait le jardin du Palais-Royal, houleuse et irritée. Devant le café de Foy, un homme de petite taille, pauvrement vêtu, adossé à un arbre, regardait, songeur, le remous de la vague humaine, d'où s'élevaient des grondements formidables. Il n'était ni gros ni gras, mais trapu et solidement charpenté. Il avait de larges épaules, le visage osseux, le front vaste, le nez aquilin, écrasé à l'extrémité, la lèvre supérieure proéminente, les jeux gris-jaune, vifs, spirituels, perçants et sereins, les cheveux bruns et négligés. Bien qu'âgé tout au plus de quarante-six à quarante-sept ans, il avait le teint plombé parles veilles, flétri par l'excès du travail. Tout en lui dénotait le savant, mais en même temps l'homme politique, l'ami du peuple.

A deux pas, un groupe l'examinait en silence, avec un respectueux intérêt. Une splendide jeune femme surtout le contemplait dans une affectueuse admiration.

Sans se préoccuper de la curiosité dont il était l'objet, notre homme semblait éprouver une âpre jouissance à voir l'effervescence qui secouait la multitude. Un instant, ses paupières s'abaissèrent à demi, dans une sorte de recueillement intérieur ; il murmura :

— Vraiment, cette fois, serait-ce plus qu'un feu de paille ?

Comme pour répondre la question qu'il venait de formuler entre ses dents, la jeune femme lui dit d'un timbre clair et musical :

— Ami Marat, qu'en pensez-vous ? Voilà le lion qui s'éveille, n'est-ce pas ? Gare à ses griffes !

A ces mots, qui résonnèrent en notes perlées, Marat eut un soubresaut, pendant que son interlocutrice lui tendait une main blanche, aux doigts fuselés, qu'il pressa avec émotion dans les siennes.

— Je pense, ma chère Théroigne, répliqua-t-il, qu'avant de bondir sur l'ennemi, le lion prélude par un rugissement. Or, jusqu'ici, je n'entends que des propos de bavards, de vaines fanfaronnades.

Théroigne de Méricourt, à qui Marat faisait ces réflexions amères, pouvait avoir de vingt-quatre à vingt-cinq ans. La taille fine, élevée, d'une grâce exquise, aveu des souplesses de panthère, et moulée dans un caraco rouge, elle eût tenté le ciseau ou le pinceau d'un grand artiste. Ses traits, il est vrai, manquaient de la régularité classique ; mais quelle passion intense et quelle vie exubérante ils reflétaient ! Le fier éclat de ses yeux bleus, aux longs cils noirs, illuminait son visage aux splendeurs marmoréennes. On eût dit que ses narines, aux ailes mobiles, aspiraient à l'avance les fumées du combat. La gorge opulente débordait du corsage un peu échancré et liseré de dentelles. Sous le bonnet élégant, piqué sur sa coiffure, ses cheveux châtain-clair flottaient en boucles épaisses sur son cou satiné. Originaire de Méricourt, au pays de Liège, on l'appelait la belle Liégeoise. » De plus, on ajoutait à son nom celui de son village natal.

Le langage sévère de Marat avait impressionné péniblement Théroigne. Sa figure se rembrunit, et elle reprit en fronçant les sourcils :

— Vous n'êtes guère encourageant.

— Me reprochez-vous d'être franc ?

— Non, certes. Mais je suis convaincue que vous vous trompez. Est-ce que vous ne voyez pas l'exaspération de cette foule ? Ignorez-vous donc que Paris tout entier n'attend que le signal pour se soulever contre nos oppresseurs ?

— Je le sais, parbleu !

— Eh bien ?

— Mais ce signal, qui le donnera ? Quelle parole fera jaillir l'étincelle qui électrisera les masses populaires ?

— Le signal, Marat, il vous appartient de le donner. Est-ce que votre parole ne vaut pas votre plume ?

Avec un sourire triste, un regret et une sorte de pitié douloureuse pour lui-même, il invita du geste la jeune femme à regarder de plus près sa propre personne. Cela signifiait visiblement :

— Est-ce que j'ai la tournure d'un tribun ? Pour passionner le peuple, éternel enfant qui se prend aux apparences, il faut une autre mine et d'autres formes.

Et il ajouta d'un ton affligé :

— Vous vous abusez sur mon compte. Je sens que je ne réussirais pas.

— Quelle occasion pourtant ! murmura Théroigne.

— L'occasion ! s'écria Marat avec une sorte île désespoir, elle s'est offerte maintes fois la semaine dernière, et nul n'a surgi pour la saisir aux cheveux Ici même, à plusieurs reprises, les aristocrates ont provoqué les hommes, insulté les femmes, et personne n'a osé châtier leur insolence.

— Vous êtes mal informé, monsieur Marat, dit une voix brève.

Imberbe, fluet, tout chétif en apparence, dans son habit marron, celui qui protestait ainsi, avait l'air d'un adolescent, malgré ses vingt deux ans. Mais les yeux noirs de René Lacombe brûlaient comme des charbons au fond des orbites caves et cerclés de bistre.

— Qu'as-tu donc fait, René ? interrogea Marat.

— Hier soir, le père Audu, Justin Lagrenette et moi, nous avons rossé sous les arcades le prince de Polignac et le sire de Sombreuil, qui s'étaient permis des inconvenances à l'égard de Reine Audu, « la Reine des Halles. »

— Bien, cela, mon ami ! C'est d'un bon exemple.

— Par malheur, continua le jeune homme, le marquis de Glizol nous a échappé. A ce nom, Marat tressaillit. Un rictus effrayant contracta sa bouche.

— L'immonde coquin ! murmura-t-il lit Théroigne de Méricourt disait :

— Quelle canaille, que ce marquis de Glizol !

— Vous le connaissez ? demanda Marat avec vivacité.

— Je le crois bien. Voici quinze jours qu'il me poursuit... Est-ce que je n'aurais pas le droit de lui mettre du plomb dans la cervelle ?.

En faisant cette question, la belle Liégeoise caressait la crosse d'un pistolet passé sa ceinture. Marat ne répondit pas. Son attention s'était portée brusquement vers le café de Foy, devenu très bruyant depuis quelques minutes. Des groupes stationnaient devant la porte, fiévreux et animés. Ensuite Marat jeta un long regard sur le jardin, où la multitude se tassait, criant, gesticulant, s'exaltant de plus en plus, maudissant le roi et les aristocrates.

— Où donc est l'homme, s'écria-t-il, qui allumera la mèche et fera sauter la mine ?

A peine avait-il achevé, qu'un jeune homme se précipita hors du café, secouant sa noire chevelure, le visage ruisselant de sueur, l'épée nue d'une main et serrant convulsivement de l'autre une paire de pistolets.

— Camille Desmoulins ! firent en même temps Théroigne de Méricourt et René Lacombe.

— Bravo ! applaudit Marat. Voilà l'homme !... Mais pourvu qu'il ne bégaye pas ! Camille Desmoulins s'élança sur une table et cria d'une voix retentissante : Citoyens, j'arrive de Versailles. Vous n'avez pas un instant à perdre pour éviter le massacre... Ce soir, tous les bataillons suisses et allemands, parqués au Champ-de-Mars et autour de Paris, franchiront les barrières pour vous égorger. Il ne nous reste qu'une ressource : courir aux armes.

Et, joignant l'acte à la parole, il donna le signal en brandissant son épée, en agitant ses pistolets. Camille Desmoulins n'avait pas bégayé. Le défaut de langue dont il était affligé, et Auquel Marat tout à l'heure faisait allusion, avait été vaincu dans cet élan d'audace héroïque. Sa parole vibrante, son geste superbe avaient soulevé la foule.

Tous les bras se tendirent vers lui. Un immense cri éclata, de tous les points du jardin, terrible comme le mugissement de la tempête :

— Aux armes ! aux armes ! Nous voulons vivre libres ou mourir !

La scène se prolongea, coupée de battements de mains, d'acclamations frénétiques au tribun qui, debout dans la lumière éblouissante de juillet, se détachait comme un jeune dieu sur l'azur du ciel. Le peuple était prêt à commencer l'insurrection sainte contre la tyrannie. Marat s'était glissé jusqu'à l'estrade. Il se planta devant l'orateur, les bras croisés sur la poitrine, les jambes arquées, la tête haute et rejetée en arrière.

— Camille, dit-il d'une voix grasse et sonore, il faut aux patriotes un signe de ralliement, une cocarde ; niais une cocarde autre que celle des Capets.

— Vous avez raison, Marat... Je vois d'ici les espions et les satellites de la police qui nous surveillent...

Camille Desmoulins s'interrompit. René Lacombe, placé derrière lui, l'avait tiré par la basque de son habit.

— Qu'y a-t-il donc ? demanda le jeune tribun,

Lacombe montra du doigt un personnage appuyé contre un arbre, à faible distance, observant attentivement tout ce qui se passait.

— Quel est cet homme ? s'enquit Camille Desmoulins.

— Le marquis de Glizol, un aristocrate infâme, qui moucharde ici pour Versailles... Que je voudrais voir la couleur de son sang ! lit le jeune homme avec un accent de haine implacable.

— Patience, René ! recommanda Marat. Pour exercer dignement la justice du peuple, il faut que chacun de nous sache oublier, au besoin, ses griefs personnels.

— Et si je rencontre cet homme durant la bataille ?

— Oh ! alors, là il n'y a d'autre loi que celle du plus fort... La défaite des tyrans doit être leur arrêt de mort.

— Je m'en souviendrai ! déclara le jeune homme.

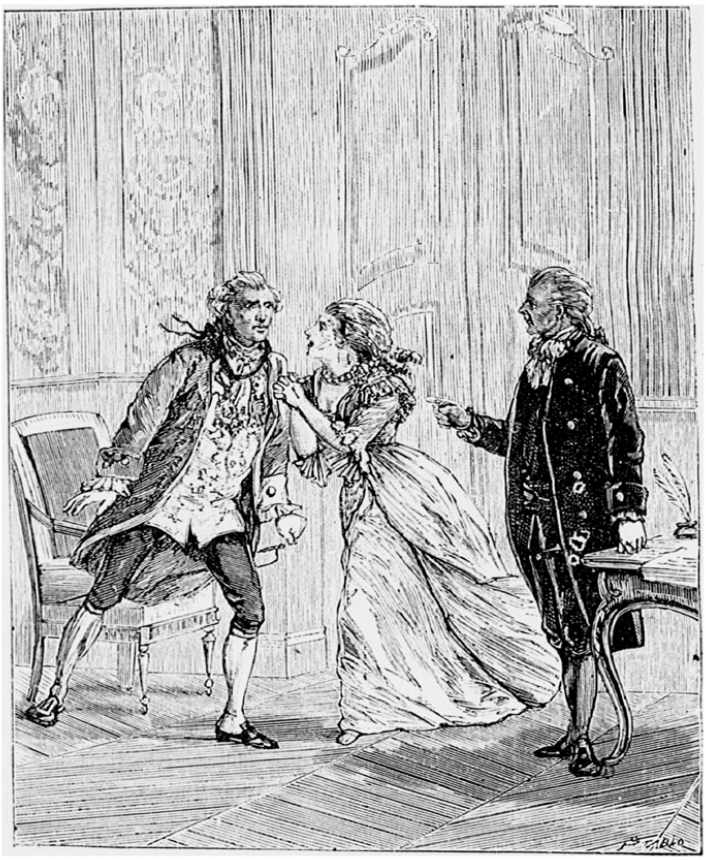
Pendant ce rapide dialogue, le marquis, devinant qu'il était signalé, avait reculé de quelques pas, pour se masquer derrière un arbre. âgé de quarante-huit ans environ, de haute stature et bien en chair, la face enluminée, le nez au vent, la mâchoire lourde, il suait par tous les pores la morgue aristocratique.

L'incident n'avait duré que quelques secondes. Le peuple, comme un fauve démuselé, ondulait à flots pressés, dans l'enceinte du Palais-Royal, dont les échos répétaient ses formidables rugissements. Sous ses piétinements furieux, la poussière montait en un nuage grisâtre au-dessus des têtes, et une vapeur ardente s'exhalait de cette fournaise. Et dans ce tumulte formidable, les regards de tous ne cessaient de se reporter sur Camille Desmoulins, dont la parole éloquente venait de déchaîner la foudre. Aussi, au premier geste du jeune tribun, le silence se fit subitement.

Camille Desmoulins reprit :

— Amis, le signal est donné. Vous déjouerez les perfidies, les scélératesses du des potisme. Mais, pour vous reconnaître les uns des autres dans le combat, que chacun détache une feuille de ces arbres et la porte en guise de cocarde... C'est le vert, la couleur de l'espérance !

— Mon père ! mon père ! vous vous oubliez !
(Chap. IV.)



La foule accueillit l'invitation avec transports. Pour la mieux appuyer, Camille Desmoulins s'empressa d'orner son chapeau d'un ruban vert. Le peuple se rua sur-le-champ aux tilleuls, et les dépouilla de leurs feuilles en un instant. Camille Dès-moulins était descendu de sa tribune improvisée. Il recevait les chaleureuses félicitations des citoyens. Quant à Marat il semblait retombé dans ses méditations.

Etonné de son mutisme, Camille Desmoulins lui demanda :

— Est-ce que vous ne trouvez pas mon idée bonne ?

— Je préférerais autre chose que la cocarde verte.

— Pourquoi ?

— Parce que c'est une couleur d'aristocrate, celle de ce polisson de comte d'Artois, le second frère du roi.

— En ce cas nous changerons... Mais laquelle choisir ?

— Qui empêche d'adopter provisoirement les couleurs de la ville de Paris, le rouge et le bleu ?

— C'est juste... Je vais donc avertir le peuple.

— Inutile. Ce soir, nous ferons transmettre les instructions nécessaires par les comités électoraux de chaque district.

— Oui, cela vaudra mieux.

René Lacombe n'avait cessé de guetter M. de Glizol. Il s'aperçut que le marquis couvait de son regard lubrique Théroigne de Méricourt, qui causait avec animation avec Justin Lagrenette, Reine Audu et son père. Le jeune homme, se faufilant aussitôt à travers la multitude, se rapprocha de M. de Glizol. A la vue de René Lacombe venant de son côté, la marquis battit en retraite, gagna les arcades de droite, et s'embusqua derrière un pilier, près du péristyle de Valois.

Au même moment, Théroigne se détachait de son groupe. Elle aborda Marat et Camille Desmoulins.

— Qu'aurons-nous à faire aujourd'hui ? s'enquit-elle en s'adressant au premier.

— Vous l'apprendrez par le comité des Carmes, dont je suis membre et qui est celui de votre quartier.

— Très bien, fit la belle Liégeoise. Nous attendrons.

Elle ajouta, en désignant de la main Audu, sa fille et Justin Lagrenette :

— Vous n'oublierez pas ceux-là, non plus, tous excellents patriotes, et aussi désireux d'agir que moi-même.

— Soyez tranquille : le comité du district d'Audu n'omettra personne. Théroigne rejoignit ses amis.

— Eh bien ? demanda Reine Audu, une superbe fille de vingt ans, aux cheveux roux, aux formes plantureuses et à la figure énergique.

La belle Liégeoise répéta les paroles de Marat.

— Maintenant, retournons chez nous, poursuivit-elle, vous rue des Prouvaires, moi rue de Tournon. Je crois que le bal ne tardera guère à s'ouvrir... N'entendez-vous pas déjà la musique ?

La foule, effectivement, s'écoulait du Palais-Royal aux cris mille et mille fois répétés de : Vive la liberté ! A bas les aristocrates ! aux armes ! aux armes !

— Allons ! ça va bien, fit Justin Lagrenette, un joyeux gars au bras duquel s'appuyait familièrement la Reine des Halles. Tonnerre de Dieu ! quelle danse nous flanquerons à tous ces laquais de Capet, à toutes ces

sangsues qui nous dévorent et font crever de faim le pauvre monde. L'eau m'en vient à la bouche rien que d'y penser.

— Et moi donc ? gronda le père Audu en retroussant les manches de sa carmagnole. Il y a si longtemps, le diable m'emporte, que les mains nie démangent de cogner sur ces brigands-là !...

II — Correction méritée.

Théroigne de Méricourt et ses amis se dirigèrent tous ensemble vers le passage qui du péristyle de Valois, aboutissait à la rue du même nom. Ils durent avancer lentement à la file, parmi la foule qui les heurtait à chaque pas. La belle Liégeoise marchait la dernière.

Ils étaient déjà sous la colonnade obscure qu'aucune lumière n'éclairait, les boutiques étant fermées à cause du dimanche. Tout à coup, quatre ou cinq hommes, se ruant sur Théroigne, la poussèrent brutalement au fond du péristyle, absolument désert, contre la devanture d'un magasin de parfumerie, clos comme tous les autres. Cela se fit si lestement, que les compagnons de la jeune femme ne se doutèrent pas d'abord de sa disparition. Elle-même ne souffla mot, dans le premier saisissement, ne sachant si cette brutalité était le résultat de la maladresse ou de la malveillance. Mais, à peine dans l'ombre, et isolée de la multitude, la belle Liégeoise sentit un bras vigoureux enlacer sa taille, et l'haleine brûlante d'une bouche qui cherchait ses lèvres. Elle poussa un cri de colère et de dégoût. Elle avait reconnu le marquis de Glizol.

D'un violent effort, Théroigne tenta de se dégager. N'y réussissant pas, elle voulut prendre le pistolet passé à sa ceinture, résolue, pour se défendre contre l'attentat, à faire feu sur le gentilhomme. Quatre chenapans, — des policiers déguisés, — assistaient en silence à cette odieuse scène. Le marquis leur dit à demi voix :

— Retirez-moi son pistolet à cette charmante enfant. Elle pourrait se blesser avec ce joujou, et cela me chagrinerait.

Un argousin exécuta l'ordre, non sans difficulté, car la jeune femme se débattait de toutes ses forces. Alors M. de Glizol, haletant de luxure, la langue sèche, pressa contre sa poitrine le sein palpitant de la belle Liégeoise. Et, joue contre joue, il lui murmura à l'oreille :

— Pourquoi me fuyez-vous ? Je suis noble et riche. Je vous aime comme un fou, depuis que je vous ai vue... Dites, voulez-vous être une grande dame ?

Théroigne, hors d'elle-même, ivre de fureur, saisit à deux mains le cou du marquis, planta ses ongles dans les chairs grasses, et le contraignit à la lâcher.

— Diable ! fit-il en ricanant, tandis qu'elle s'apprêtait à fuir malgré les policiers qui lui barraient le passage. Il paraît que nous avons des mœurs, à présent. Vous étiez moins rigoureuse, autrefois, avec ce cher François-Louis Suleau.

— Misérable ! s'écria Théroigne d'une voix étranglée.

— Oh ! ne dites pas non, ma belle. Suleau m'a conté l'histoire, ainsi qu'à bien d'autres.

La jeune femme, affolée maintenant et ne songeant plus qu'à se venger de cet outrage sanglant, se précipita sur l'argousin qui avait volé son pistolet. Avec une vigueur décuplée par la colère, elle essaya de le lui arracher. Le pistolet partit durant la lutte. La balle égratigna une colonne, sans blesser personne. Mais, aveuglée par la fumée de la poudre, Théroigne lit un pas en arrière. Le marquis, s'acharnant à son mauvais dessein, allait s'emparer une seconde fois de la belle Liégeoise, lorsqu'une voix tranchante comme l'acier prononça ces paroles :

— Rassurez vous, mademoiselle : je me charge de corriger ce noble malandrin, ce pourceau des basses cours royales, et ses valets par dessus le marché.

René Lacombe se dressait entre le marquis et Théroigne de Méricourt. En même temps que lui, quelques hommes du peuple étaient accourus au bruit de la rixe et de la détonation. Aucun d'eux iu connaissait René Lacombe ni la belle Liégeoise. Lu outre, ignorant les motifs de la querelle, ils hésitèrent d'abord à s'interposer. Néanmoins, devinant d'instinct des policiers dans les quatre gaillards qui entouraient M. de Glizol, la jeune femme et René Lacombe, ils les examinèrent avec défiance. La présence de ces curieux, leur attitude surtout, inquiétèrent les argousins. Ils s'écartèrent un peu feignant les allures de simples spectateurs.

Après avoir balbutié un remerciement au jeune homme qui intervenait si à propos, Théroigne s'éloigna en courant, et disparut dans le passage menant à la rue de Valois. A l'idée que René Lacombe avait entendu peut-être l'allusion cruelle faite à son passé, une honte l'avait prise. Elle se

sauvait pour ne point rougir devant son hardi protecteur, sans réfléchir au péril qu'il courait, en face de M. de Glizol exaspéré. En effet, le marquis n'était pas resté impassible sous l'insulte dont Lacombe l'avait cravaché. Au moment où la belle Liégeoise s'esquivait, il levait sa canne sur le jeune homme, en bégayant, la bave aux lèvres :

— Ah ! ça, drôle, tu ne respectes donc plus rien ? Tu veux m'obliger à régler aujourd'hui nos vieux comptes ?

Le jonc à pomme d'or de M. de Glizol ne toucha pas les épaules du jeune homme. Celui-ci, avec une agilité prodigieuse, la cueillit pour ainsi dire au vol. Le policiers proférèrent une sourde exclamation, et s'avancèrent, menaçants. René Lacombe se retourna vivement, lit siffler la canne à leurs oreilles avec un moulinet savant, en disant de sa voix métallique :

— Halte-là, vous autres !

L'accent était si impérieux, ce frêle adversaire leur paraissait tellement grandi, qu'ils se collèrent, la queue de l'habit entre les jambes, contre la devanture de la boutique de parfumerie, grondant comme des chiens qui ont peur d'être fouaillés par leur maître. Devant cette lâcheté, René Lacombe jeta la canne avec mépris sur le pavé. Mais une fureur bestiale s'était emparée de M. de Glizol. Il sauta sur son adversaire, l'empoigna au collet, le secouant avec rage, à l'étrangler.

Certes, la partie semblait absolument inégale entre ce marquis de puissante encolure et ce jeune homme à l'aspect chétif ; à ce point que les curieux témoins de la rixe muets et inactifs jusque-là, manifestèrent l'intention de les séparer.

René Lacombe, de ses mains nerveuses, dures comme l'acier, avait retenu les poignets du gentilhomme. Il vit le mouvement, et dit sans hausser le ton, de son accent habituel qui faisait frissonner :

— Laissez-moi traiter monsieur ainsi que le méritent les coquins de son espèce. Ne craignez rien. C est une sale besogne, sans doute : mais j'y suffirai tout seul.

UNE ORGIE A LA BASTILLE.
Elle aiguillonnait leurs sons, exaspérait leur luxure (Chapitre v).



Naturellement, nul ne bougea plus dans le groupe sympathique au jeune homme. Quant aux argousins, soucieux de leur peau, ils se résignèrent à faire les morts, attendant l'issue de ce duel étrange. Alors, plongeant dans les yeux du marquis son regard chargé d'une haine effroyable, René Lacombe lui broya les poignets et les tordit à lui arracher un hurlement de douleur. Il semblait jouer avec son vigoureux antagoniste, lui de formes si délicates, et il disait au noble personnage avec un calme imperturbable :

— A bas les pattes, Monseigneur ! Les doigts de M. de Glizol, encore accrochés à la cravate du jeune homme, se détachèrent, inertes et convulsés. René Lacombe ne le lâcha pas. Déployant une force musculaire qu'on n'eût jamais soupçonnée sous ses frêles apparences, il le fit pirouetter plusieurs fois sur lui-même, comme une marionnette ou une toupie. Le chapeau galonné du marquis roula près de sa canne, sous les pieds du jeune homme,

qui terminant bientôt cette valse tragi-comique, arrêta brusquement son partenaire, l'immobilisa une seconde, et ajouta :

— Je ne m'étonne plus que vous et vos pareils recouriez à l'embûche couarde, à la trahison, pour nous gruger et nous assassiner. On vous a considérablement surfaits. Vous n'avez tous que de l'eau tiède et de la boue dans les veines.

M. de Glizol, fouetté par ce nouveau sarcasme, se cambra et se raidit pour se délivrer de l'impitoyable étreinte. Tout fut inutile. Il ne parvint pas même à ébranler René Lacombe, qu'on eût dit rivé au sol.

Le marquis fit un appel désespéré aux argousins. Ceux-ci se consultèrent, incertains s'ils devaient obéir ; ils redoutaient d'avoir affaire avec les spectateurs, dont l'hostilité se trahissait par de sourds murmures. Toutefois, ils se décidèrent à secourir leur patron et firent an pas en avant. Mais d'autres curieux survinrent en cet instant, parmi lesquels un ami de René Lacombe. Ils se joignirent aux premiers, et tous ensemble formèrent devant les policiers une barrière menaçante. Cependant le jeune homme reprit :

— Vous êtes imprudent, monseigneur, en invitant vos acolytes à se commettre avec moi. Jugez, par votre propre expérience, combien je les gâterais s'ils se risquaient à portée de ma main.

En achevant cette dernière raillerie, René Lacombe donna au marquis une poussée violente, qui le coucha tout meurtri sur les dalles.

— A moi ! à l'assassin ! rugit M. de Glizol, moulu par cette lourde chute. Le jeune homme eut un ricanement lugubre.

— Allez, monseigneur, dit-il, allez conter à vos amis ce que pèse le poing du frère de Rose Lacombe, malgré les jeûnes que la cour nous impose pour engraisser sa valetaille dorée et titrée. Pour vous, notez cela, ce n'est qu'un à-compte. L'heure approche, je l'espère, où vos dignes compagnons d'orgie, les de Launay, les de Flesselles, apprendront avec vous comment je venge l'honneur de ma sœur !

M. de Glizol se garda de riposter. Il se releva péniblement, ses vêtements souillés de poussière, la face violette comme son habit de satin, les yeux injectés de sang. Ayant ramassé son chapeau à moitié défoncé et sa canne, il rajusta tant bien que mal sa perruque poudrée à blanc, son jabot fripé horriblement et ses manchettes de dentelles déchirées.

Tandis qu'il remettait un peu d'ordre dans sa toilette, René Lacombe reprenait le pistolet qu'un des policiers avait dérobé à Théroigne de Méricourt.

— Quel joli monde ! fit-il avec une ironie terrible. Les maîtres insultent les femmes, et leurs laquais les volent une société de filous... roi, nobles, prêtres, une ménagerie de scélérats, que la juste colère du peuple balaiera demain pour jamais ! Le marquis avait entendu. Le naturel, chez lui, triomphant de la peur, il cria aux argousins :

— Arrêtez ce brigand, je vous l'ordonne !

Une bordée de sifflets répondit à M. de Glizol, témoignant que les assistants approuvaient Tort René Lacombe d'avoir étrillé un gentilhomme et répété tout haut ce qu'on pensait à Paris des agioteurs, des exploiteurs de la fortune publique, des nobles accapareurs, des personnages couronnés qui suçaient la sueur, la substance, le sang de la nation.

Plusieurs même proposèrent de compléter la correction du marquis. M. de Glizol comprit le danger. Il s'enfuit dans le jardin avec les chenapans payés par lui, salué par les huées et les maléditions. Une bande de gamins en loques le poursuivirent avec des cris féroces, le criblant de trognons de choux, de pommes de terre gâtées, récoltées dans la cuisine d'une gargotte voisine.

III — Une meute royale.

En débouchant avec ses amis dans la rue Saint-Honoré, Théroigne de Méricourt s'arrêta brusquement, Elle avait failli heurter un homme de moyenne stature, à la démarche grave, un peu rigide, la ligure marquée légèrement de petite vérole, portant bésicles pendues à son cou par un cordon de soie et mis avec une correction irréprochable.

— Excusez-moi, monsieur Robespierre ! balbutia-t-elle en rougissant très fort.

Le futur et redoutable tribun, encore ignoré du peuple, n'était connu jusqu'ici que d'un petit nombre de patriotes, dont il avait conquis l'estime et l'admiration par son caractère incorruptible et l'austérité de ses mœurs. Robespierre, très myope, regarda la belle Liégeoise et se contenta de dire en soulevant son chapeau :

— Mademoiselle, je vous salue.

Et il entra au Palais-Royal sans un mot de plus. Un vif désappointement, le dépit même, se peignirent sur les traits de Théroigne. Son cœur battait

violemment. Elle se retourna pour voir encore l'homme dont l'apparition l'avait troublée. Puis elle continua son chemin avec ses compagnons.

— Est il donc de glace ? pensait elle avec tristesse.

Robespierre rencontra Marat et Camille Desmoulins, qui causaient encore, un peu à l'écart. Il s'entretint un instant avec eux des événements qui se précipitaient. Marat se retira le premier, en disant à Robespierre :

— Vous ne restez point à Paris, ces jours-ci, je présume ?

— Non. Demain matin, je serai à Versailles. Étant député, mon poste est à l'Assemblée.

— Oui votre devoir est là, comme le nôtre est ici. Notre devise sera la même : la liberté ou la mort.

Bientôt Robespierre et Camille Desmoulins sortirent à leur tour du Palais. Royal, par le passage menant à la rue Richelieu. Anciens condisciples au collège Louis-le-Grand, une étroite amitié les unissait encore.

— En vérité, mon cher Maximilien, fit Camille après une pause, Marat est un bien étrange personnage. Ce petit corps renferme une âme antique. Dans cette tête, au masque singulier, bouillonnent de puissantes idées.

— Pas de tenue, malheureusement, murmura Robespierre.

— Qu'importe ? Marat n'en est pas moins un savant de premier ordre. Il parle presque toutes les langues de l'Europe. Il écrit l'anglais, assure-t-on, comme un naturel du pays. L'université de Saint-André-d'Écosse l'a comblé d'honneurs. A l'étranger, il jouit d'une renommée extraordinaire. Il y a quelques années, on lui offrit la direction de l'Académie des sciences, à Madrid ; il refusa. Enfin, plusieurs de ses ouvrages ont été couronnés chez nous. Médecin éminent, il a opéré des cures merveilleuses. Il n'eût tenu qu'à lui de se faire une riche clientèle dans la noblesse.

— Toujours enthousiaste ! dit Robespierre en souriant.

— Ai-je tort ?

— Non, certainement... Mais pourquoi Marat ne pratique-t-il plus l'art de guérir ?

— Parce qu'il prétend se consacrer exclusivement à guérir le peuple du mal de misère.. Cependant, je l'avouerai, les remèdes dont il préconise l'emploi me font frissonner.

— Quels sont-ils ?

— Un instant avant ton arrivée, il me déclarait qu'à son avis la Révolution échouera, si l'on n'abat immédiatement cinq ou six cents têtes.

Robespierre garda le silence.

— Selon moi, reprit Camille Desmoulins, Marat exagère.

— Qui sait ? fit Robespierre d'un air rêveur.

Les deux amis se turent et se séparèrent au coin de la rue Saint-Honoré. Camille Desmoulins se rendait sur la rive gauche. Robespierre remonta la rue Saint-Honoré jusqu'à la rue Saint-Florentin. Il s'arrêta au numéro 366, devant la maison d'un ami patriote, le menuisier Duplay, qu'il ne manquait jamais de visiter à chacun de ses voyages à Paris.

Avant d'entrer, Robespierre jeta un coup d'œil prolongé dans la rue Saint-Florentin. Des hommes, des femmes du peuple, pêle-mêle avec des laquais en livrée, se précipitaient vers l'autre extrémité. Çà et là, aux fenêtres des riches hôtels, de nobles dames montraient leurs têtes, les unes effarouchées, les autres paraissant applaudir en regardant du côté des Tuileries. En effet, on entendait dans cette direction des clameurs entrecoupées de coups de fusil. Robespierre prêta l'oreille. Sa figure assombrie trahissait une certaine inquiétude.

— Que se passe-t-il donc là-bas ? se demanda-t-il tout pensif. Est-ce que la cour commencerait sitôt l'attaque ? Ce serait un grand malheur, car le peuple n'est pas encore prêt.

Tout en faisant ces réflexions, son regard se porta sur la façade d'un hôtel voisin, dans la rue Saint-Florentin. Une blonds jeune fille, élégante et belle, appuyée à la balustrade du balcon, semblait examiner la maison de Duplay. Il ajusta ses bésicles pour mieux voir, et remarqua qu'elle fixait sur lui, toute pâle, ses yeux attristés. Mais la jeune fille se redressa vivement et recula dans l'embrasure de la fenêtre, s'apercevant sans doute qu'elle était observée.

— Mademoiselle Christine de Glizol ! murmura Robespierre avec une légère émotion qui se traduisit par un clignotement de paupières... Oui, c'est bien elle... Je l'ai rencontrée plusieurs fois allant avec sa gouvernante au couvent voisin de la Conception, ou en revenant... Elle est charmante... Les demoiselles Duplay m'ont vanté souvent ses qualités, car elles la connaissent, ayant fréquenté aussi, dans le temps, ce monastère.

Il passa la main sur son front, et s'engagea, tout rêveur et préoccupé, sous la porte cochère donnant accès chez le menuisier.

Les royalistes n'avaient point engagé la lutte encore, ainsi que le craignait Robespierre, mais une simple escarmouche. Après sa querelle avec René Lacombe, M. de Glizol avait couru au jardin des Tuileries, fou de rage et d'humiliation. Une partie de ceux qui avaient acclamé Camille

Desmoulins au Palais-Royal se répandaient déjà dans les allées. La feuille de tilleul piquée au chapeau, ils se mêlaient aux nombreux promeneurs, aux groupes assis ou debout autour des tables des restaurateurs, racontant la scène à laquelle ils venaient d'assister et répétant avec enthousiasme l'appel aux armes. René Lacombe, suivi de quelques hardis compagnons, parcourait également le jardin, accostant surtout les gardes françaises, la plupart gagnes à la Révolution et ayant ménage à Paris. Il les invitait à se tenir prêts pour le combat.

Tout à coup, un mouvement se produisit. La foule se massait dans l'avenue centrale, regardant avec une curiosité anxieuse la place Louis XV, aujourd'hui place de la Concorde. Des casques, des canons de mousquets reluisaient au soleil. Un détachement de dragons allemands s'alignait en dehors de la grille. Bientôt, un officier d'ordonnance achevai pénétra dans le jardin, dépêché, vraisemblablement, pour recueillir des renseignements sur l'agitation inusitée qui régnait parmi la multitude. En ce moment. René Lacombe longeait la terrasse des Feuillants. Il découvrit soudain l'officier qui s'avançait, puis les soldats étrangers rangés sur la place. Il continua son chemin, réfléchissant à la signification de l'incident, mais sans perdre de vue l'ordonnance.

Au bout de quelques pas, le jeune homme tressauta et suspendit sa marche. M. de Glizol, débusquant dans l'allée, abordait l'officier. Alarmé à bon droit, René Lacombe se précipita sur-le-champ de ce côté.

— Voilà un manège très suspect, pensa-t-il. Surveillons de près ce vil suppôt de la cour.

Cependant le marquis se nommait à l'ordonnance. Celui-ci le salua avec une déférence obséquieuse, et M. de Glizol demanda :

— Quel est votre chef ?

— Le prince de Lambesc.

— A merveille... Un de mes amis. Veuillez me conduire auprès de lui. J'ai de graves informations à lui transmettre.

L'officier tourna bride et regagna la place en compagnie du gentilhomme, avant que René Lacombe n'eût pu les rejoindre. Le marquis était aux Tuileries depuis un quart d'heure, plein d'un atroce ressentiment pour sa récente aventure au Palais-Royal. Il épiait, sans trop se montrer, les allures de la foule, méditant les moyens de venger son injure. A l'apparition des dragons, sa figure s'était épanouie subitement. Une idée infernale lui était venue, celle de lancer sur le peuple ces mercenaires étrangers. On ferait

ainsi tout de suite un exemple qui épouvanterait les mutins et préviendrait, croyait-il, l'insurrection imminente. Dans ce bain de sang, il laverait en partie son humiliation. De plus, en inspirant cette mesure, il se ferait, grand honneur à la cour. Les cadavres qu'on faucherait lui vaudraient de nouvelles faveurs.

René Lacombe devina l'infâme projet de M. de Glizol, Il résolut de préparer le peuple à la résistance, si les soldats faisaient mine de l'attaquer. Le premier engagement creuserait un abîme de plus entre la nation et la royauté. Aussitôt, sans hésiter, il courut de groupe en groupe, réunit plusieurs centaires de citoyens et les enflamma de l'ardeur patriotique qui l'animait.

Guidés par lui, ils accumulèrent à soixante toises de la grille, tables, bancs, chaises, jusqu'à des bouteilles. Ensuite il les posta derrière cette frêle barricade. Quelques-uns seulement étaient armés de fusils, d'autres de sabres, de piques, de pistolets. Ceux-là, — des zélés, — qui avaient assisté à la scène du Palais-Royal, avaient lait leurs emplettes immédiatement, dans une boutique d'armurier. Le reste des patriotes ne possédait que des bâtons coupés aux arbres voisins. Ces dispositions prises, René Lacombe se plaça au premier rang, avec plusieurs gardes françaises, le pistolet au poing.

Dix minutes avaient suffi à ces préparatifs de défense.

M. de Glizol avait réussi auprès du colonel. Du moins, il l'avait décidé à faire une promenade dans le jardin, à la tête de sa troupe, espérant bien que cette provocation déterminerait quelque conflit, grâce auquel les soldais sabreraient la foule sans merci. Donc, le prince de Lambesc commanda : « En avant ! » Les dragons s'ébranlèrent. Ayant franchi la grille, ils parcoururent au pas de leurs chevaux la distance qui les séparait de la barricade. Le marquis marchait à côté du colonel.

Indiquant du geste à ce dernier l'obstacle qui barrait l'avenue, il lui dit :

— Vous le voyez : la canaille s'entête, elle vous brave. L'honneur du roi est en cause, peut-être même le salut de la monarchie. Cette audace insensée réclame une répression sanglante.

Tous les patriotes étaient abrités derrière la barricade informe. Mais, à travers les interstices, brillaient les canons de fusil et les piques. Le silence s'était fait, sur tous les points du jardin, dans l'attente de l'événement. La foule, au delà, stationnait sur les flancs de l'avenue, garnissait les terrasses, se groupait sous les arbres.

A cette heure même, Marat entrait au jardin par la porte du bord de l'eau, trop tard pour se joindre à René Lacombe.

Le colonel haussa les épaules avec dédain, devant la barrière dérisoire qu'on prétendait lui opposer. Pourtant, il prescrivit une halte. Puis, s'adressant aux hommes masqués par la barricade, il leur cria :

— Allons ! marauds ! pas de mauvaises plaisanteries. Livrez passage sur-le-champ, et ne m'obligez pas à dépenser une parole de plus : ce serait ridicule.

Nul ne répondit à cette sommation hautaine et inquiétante. Le prince de Lambesc reprit :

— Le roi, sachez-le, saura mettre promptement à la raison les gens de votre espèce, je vous annonce qu'il est en forces à Versailles. Des troupes suisses et allemandes enveloppent Paris en ce moment. Hier, en pleine cour, M. de Breteuil nous a déclaré qu'on brûlerait votre ville, s'il le fallait.

Une voix brève riposta.

— Essayez !

Et la tête pâle de René Lacombe émergea au-dessus de la barricade. M. de Glizol tressaillit. Il eut un accès de rage en rencontrant encore ce terrible jeune homme qui, une demi-heure auparavant, lui avait infligé une correction si cruelle. Il voulut prendre la parole de nouveau. Mais le colonel, irrité lui-même du peu de cas qu'on faisait de ses injonctions, cria à René Lacombe :

— Vous êtes un séditieux et un insolent. Avec six sous de corde, on vous apprendra ce qu'il en coûte de braver l'autorité du roi.

— Et moi, je vous dis, répliqua le jeune homme, qu'on ne triomphe pas de tout un peuple avec des régiments barbares. Vous avez vu, sans doute, aux chasses royales, le cerf, parfois, faire tête aux chiens, même quand la meute est recrutée à l'étranger ? Eh bien ! monsieur, nous ferons tète, et je vous répéterai : Essayez !

A ces mots, M. de Glizol, incapable de se contenir davantage, tira son épée et cria au prince de Lambesc :

— Colonel, ce drôle se moque de nous. Chargez-moi sans pitié cette canaille !

— Chargez ! ordonna 1e prince.

Il n'avait pas achevé, que René Lacombe faisait feu sur le marquis, en lui disant de sa voix stridente :

— A toi l'étrenne, scélérat !

M. de Glizol évita la balle en se jetant vivement de côté. Cependant le projectile troua la manche de son habit, tant le tireur avait l'œil et la main justes. Au commandement de leur chef, les dragons allemands s'élancèrent par dessus la barricade, salués par quelques coups de fusils et de pistolets qui n'atteignirent personne, mais abattirent cinq chevaux. Les pandours, qui se disposaient à fendre les têtes ou à éventrer, éprouvèrent une déception désagréable : aucun insurgé ne s'offrit à la pointe de leurs sabres. Sur un signe de René Lacombe, tous filaient par les deux extrémités de la barricade en criant :

— Sus aux mercenaires étrangers ! sus aux croates ! sus à la meute royale, aux chiens de Capet ! mort aux aristocrates !

M. de Glizol, qui s'apprêtait à suivre les infâmes soudards qu'il avait lâchés sur le peuple, comptant fouler aux pieds les cadavres qu'ils laisseraient dans leur sillon sanglant, s'arrêta, terrifié, en voyant l'habile manœuvre ordonnée par René Lacombe. Tremblant de tomber aux mains de ceux-là mêmes qu'il avait voués à l'égorgement, il se réfugia au milieu des cinq cavaliers désarçonnés, qui se relevaient parmi les débris de la barricade en crachant tous leurs jurons allemands. Au lieu de poursuivre les soldats, les patriotes se précipitèrent vers la grille de la place Louis XV, avec l'intention de la fermer et de couper la retraite aux stipendiés de Versailles. En outre, René Lacombe avait détaché quelques hommes pour intercepter les deux antres issues. Une fois ces mesures exécutées, il était infiniment probable que les mercenaires étrangers ne sortiraient pas vivants du jardin des Tuileries. La foule, exaspérée, s'ameutait de toutes parts. Les protestations furieuses, les cris de mort retentissaient sans interruption, avec une intensité qui redoublait à chaque minute. M. de Glizol avait compris sur-le-champ le danger qui menaçait la troupe du prince de Lambesc et lui-même. Sans perdre une seconde, il dépêcha au colonel un des cavaliers démontés pour l'avertir de rétrograder au plus vite. Emportés par l'élan de leurs chevaux, les pandours, après avoir sauté la barricade, avaient culbuté et foulé aux pieds plusieurs citoyens, surpris par cette trombe le long de l'avenue. En galopant vers le palais, quelques-uns, pour se divertir, piquèrent une femme âgée, assise à l'ombre, et deux enfants qui jouaient sous les arbres, inconscients du péril.

Ces actes sauvages excitèrent un long cri d'horreur et de colère. Deux hommes, un garde française et Marat, se précipitèrent au-devant des chevaux, sommant d'une voix indignée le colonel de réprimer la férocité de

ses soldats. Un dragon transperça le garde française, qui tomba raide mort. A cet instant, le prince de Lambesc, ému enfin de la réprobation universelle et de l'hostilité redoutable qui l'accueillaient, arrêta ses mercenaires. Le cavalier, envoyé par M. de Glizol le rejoignit, et s'acquitta de la mission dont le marquis l'avait chargé.

Le colonel ordonna de faire volte-face. A la tête de ses bandits, il redescendit à bride abattue vers la grille. Il était temps : déjà les patriotes poussaient les portes pour les fermer. Les dragons réussirent à s'échapper, traversèrent la place et remontèrent les Champs-Elysées. Marat, sauvé par une sorte de miracle, s'était agenouillé près de son vaillant compagnon de dévouement. Ayant constaté que la vie avait cessé, il se redressa, le visage empreint d'une tristesse attendrie ; on lui apporta la vieille femme et les deux enfants blessés, afin qu'il leur donnât ses soins, et il dit aux citoyens qui l'entouraient :

— Demain, si vous ne savez combattre en héros, Capet lâchera de nouveau sa meute royale, et elle égorgera de même vos mères, vos femmes, vos enfants.

A ces paroles, un immense cri répondit, le cri du Palais-Royal, prologue de l'insurrection :

— Aux armes ! Aux armes ! Vive la liberté ! A bas les aristocrates !

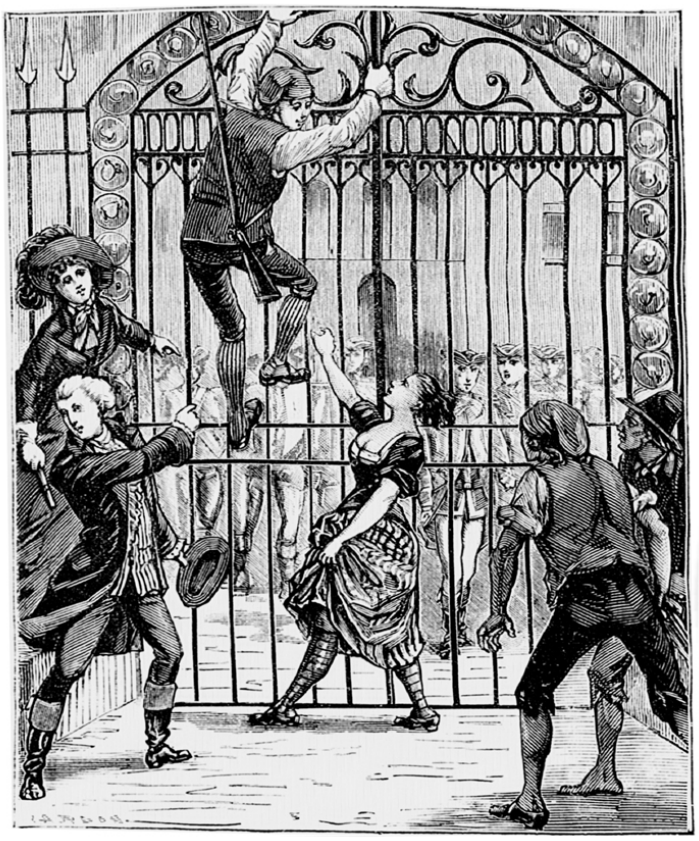
Ainsi, la charge des dragons allemands, au jardin des Tuileries, avait eu ce résultat, d'exaspérer jusqu'au paroxysme la colère du peuple et sa haine pour la tyrannie.

IV — Partie remise.

Le marquis de Glizol s'était évadé à grand'peine du jardin des Tuileries. Il rentra à son hôtel, rue Saint-Florentin, enragé de son insuccès. Bien plus, il le sentait : cette provocation à la foule, faite à son instigation, c'était de l'huile jetée sur le feu allumé au Palais-Royal par Camille Desmoulins. M. de Glizol gravit les marches du perron, monta le grand escalier jusqu'au premier. Là, il suivit jusqu'au fond le corridor à droite, et ouvrit sans frapper une porte cintrée. La pièce, garnie d'un mobilier très modeste, donnait sur le devant, du côte de la rue. Au bureau, placé près de la fenêtre, était assis un petit vieillard, maigre, la figure ridée, mais expressive et

sympathique. Le front appuyé sur une de ses mains, il lisait attentivement une mince brochure.

L'ASSAUT DE LA GRILLE DES INVALIDES.
— Hardi ! hardi ! Justin... Allons, saute pour nie faire place (Chapitre VIII).



A l'apparition du marquis, il se redressa, légèrement troublé, et se leva en silence

— Eh bien ! monsieur Berthelot, fit le gentilhomme d'un ton âpre, je vous apporte des nouvelles Votre chère populace, toute la canaille de Paris, est en pleine révolte contre l'autorité du roi. Le vieillard ne sourcilla pas, à ce langage évidemment agressif.

— Matis elle le paiera cher, reprit le marquis en s'animant devantage. Nous réduirons cette ville maudite à l'obéissance, nous la mettrons à feu et à sang, si elle nous y oblige.

— Ce serait un grand crime, murmura Berthelot.

— Hein ! s'écria M. de Glizol, vous êtes donc pour les factieux ?

— Je suis, monseigneur, pour la justice et pour la liberté.

— C'est à-dire pour mes ennemis, pour ceux du roi, de la noblesse et du clergé. Voilà comment vous reconnaissez mes bontés.

— Je suis votre secrétaire, je fais votre besogne, vous me payez, nous sommes donc quittes, répliqua froidement le vieillard.

Le marquis, debout près du bureau, reprit, tremblant de colère :

— Vous oubliez, Dieu me pardonne ! à qui vous parlez... On ne m'a pas trompé : vous conspirez avec les mauvais sujets.

— Si vous avez consulté la police à mon égard, vous avez eu tort, monseigneur, car elle vous a menti, fit le secrétaire avec un sourire plein d'amertume.

— Et quand je l'aurais fait, n'est-ce pas mon droit ?

— Sans doute... Libre même à vous de vous enrôler parmi les espions qui surveillent, dénoncent et calomnient les patriotes !

A cette réponse hardie, le marquis, hors de lui, eut une sorte du rugissement. Il étouffait. Puis son regard s'étant fixé sur la brochure, étalée sur le bureau, celle-là même que Berthelot lisait à son arrivée, il s'en empara, jeta dessus un coup d'œil et la déchira avec rage en criant :

— Quoi ! dans ma propre maison ?... Un écrit de Marat, l'abominable folliculaire ?

— Marat est l'honnêteté même, c'est un cœur vaillant, qui ne craint pas de faire entendre la vérité...

— Et moi, je soutiens que c'est un scélérat, interrompit M. de Glizol dont la fureur croissait... Décidément, malgré votre âge, vous êtes un coquin dangereux, et il n'est que temps d'aviser.

Le vieillard blémit sous l'outrage. Ses prunelles grises étincelèrent ; pourtant il se contenta de répondre paisiblement :

— Madame la marquise de Glizol, en son vivant, n'était pas de votre avis, relativement à M. Marat. Elle avait grande confiance en son caractère et en sa science de médecin. Si vous eussiez permis qu'il la soignât en sa dernière maladie, peut-être en eût-elle réchappé.

— Malédiction ! qui t'a conté pareilles sornettes, triple drôle ?

— Ne niez pas, monsieur : j'ai vu et j'ai entendu.

— Sur mon âme tu en sais trop long, misérable, gronda le marquis, les traits affreusement contractés. Que n'ajoutes-tu tout de suite que j'ai tué ma femme ?

— Entre laisser mourir quelqu'un et l'assassiner, il y a une nuance, j'en conviens... mais c'est tout, déclara Berthelot, toujours imperturbable.

— Ah ! ça, canaille, pour qui me prends tu donc ? fit M. de Glizol d'une voix sifflante... Je le comprends, maintenant, c'est toi qui endoctrines ma fille, sous prétexte de lui enseigner l'histoire... Hier, pas plus tard, elle, si naïve et si honnête, m'avouait ses sympathies pour Marat, Robespierre et toute leur clique.

Mademoiselle de Glizol est une noble intelligence. Lorsqu'elle me fait l'honneur de m'interroger, puis-je refuser de répondre selon ma conscience ?

— Ventrebleu ! quelle délicatesse ! C'est égal, je vois que je ferai sagement de te procurer un autre gîte... Avec une bonne lettre de cachet, je t'enverrai méditer quelques années à la Bastille. Cela te mûrira le jugement.

Le vieillard se croisa les bras, et, fixant un regard assuré sur le marquis, il dit simplement :

— Monsieur, vous y songerez à deux fois.

— Tu me défies ?

— Non. Mais je doute qu'aujourd'hui, malgré vos bandes mercenaires de Croates, de Suisses, d'Allemands vous réussissiez à me traiter comme vous avez traité ce pauvre Pujade, mon prédécesseur chez vous, qui pourrit depuis six ans dans les cachots de l'infâme forteresse royale.

— Il le méritait... C'était un fripon.

— Qu'avait-il fait ?

— Il avait fabriqué de fausses lettres de change.

— Dites plutôt, monsieur, qu'en lui imputant vos propres œuvres, vous l'avez fait punir à votre place.

A cette réplique sanglante, le marquis ne se connaissant plus, saisit le vieillard par les bras, en grinçant des dents.

— Tu ne répéteras plus cette insulte, cria-t-il... Je le jure, tu périras à la Bastille :

— Mon père, mon père, vous vous oubliez ! fit une douce voix derrière M. de Glizol.

Le marquis, lâchant Berthelot, se retourna brusquement, tout interdit. Christine, son unique enfant, était devant lui, délicieuse dans la robe blanche qui dessinait sa taille svelte, avec ses cheveux d'or épars sur ses épaules. Une expression douloureuse estompait les lignes pures de son frais visage. On lisait dans ses yeux limpides, bleus comme le ciel, sur son front

d'albâtre la trace de soucis poignants. La porte était restée entr'ouverte, elle était entrée sans bruit dans la pièce.

Si arrogant qu'il fût, le gentilhomme sembla honteux de cette scène à la fin de laquelle, sans doute, Christine avait assisté. C'est que cette jeune fille de dix-huit ans exerçait sur lui un empire extraordinaire par sa haute raison, par sa grâce exquise et surtout par la tendresse qu'elle lui témoignait. Elle seule avait le secret de tempérer dans une certaine mesure la dureté de cette nature égoïste, de réfréner parfois ses passions impétueuses. Le marquis se tut, ne sachant que dire.

— Mon père, reprit mademoiselle de Glizol, je vous en conjure, épargnez M. Berthelot, un vieux serviteur de notre maison...

D'effroyables vociférations, partant de la rue Saint-Florentin, coupèrent la parole à la jeune fille. En même temps que son père et le vieillard, elle courut regarder par la fenêtre, toute grande ouverte mais recula aussitôt, épouvantée.

Une troupe furieuse, que le mur de clôture trop rapproché ne permettait pas d'évaluer exactement, se ruait sur la porte en criant :

— A bas les traîtres ! Mort aux assassins du peuple ! A la lanterne, le marquis de Glizol !

Ces clameurs terribles, multipliées par les échos, montaient, se succédant sans interruption et emplissant le cabinet. Il y eut, dans la pièce, une minute de stupeur inexprimable, un silence plein d'angoisses. Assurément, le marquis était homme à se défendre. Autant qu'un autre de sa caste, il savait, à l'occasion, affronter les balles ou la pointe d'une épée. Il avait appris cela, comme ses pareils, non pour mieux défendre la France, le courtisan n'ayant d'autre patrie que l'écurie royale où son maître le gavait grassement avec le pain du peuple, réduit à manger l'herbe de ses champs ; mais c'était un art d'agrément, faisant partie essentielle de l'éducation du grand seigneur. M. de Glizol était donc capable de faire face à l'ennemi, dans les conditions ordinaires. Mais comment résister à une foule de patriotes surexcités ? Il n'avait à son service que des valets peu sûrs, mal affectionnés, car il ne les ménageait guère. Excepté sa fille et Berthelot, dont l'honnêteté ne fléchirait pas en telle circonstance, il en était certain, le marquis ne pouvait compter sur personne.

Cependant les coups redoublaient à la porte, avec les menaces et les cris de mort.

— Oh ! mon Dieu ! qu'allons-nous devenir ? murmura Christine en joignant ses mains frémissantes... Mon père, qu'avez-vous donc fait à ces malheureux ?

A cette question, qui résonnait à son oreille comme un reproche de sa conduite au jardin des Tuileries, M. de Glizol se troubla. Il le devinait ; les assaillants l'avaient vu, tout à l'heure, jouer ce détestable rôle qui venait de faire couler le sang. Toutefois, pour rassurer sa fille, il lui dit :

— Calme-toi, chère enfant. La porte est solide. Nul ne pourra l'enfoncer, à moins d'employer le canon.

Et il se pencha à une fenêtre, comme pour vérifier. Il remarqua tout de suite que cette porte était fermée à clef seulement. Pas un serviteur ne s'était dérangé, malgré l'affreux vacarme, pour verrouiller les barres transversales La serrure finirait par sauter, immanquablement, sous la pression extérieure. Le marquis, effrayé du péril, s'élança hors de la pièce, courut à l'escalier, et fut en quelques bonds dans le vestibule. Trois ou quatre laquais en livrée, groupés au milieu, chuchotaient à voix basse. D'un coup d'œil, M. de Glizol comprit, à leurs mines équivoques, qu'ils complotaient peut-être un mauvais coup.

Cependant il leur dit d'un ton impérieux :

— Que faites-vous là, au lieu de consolider la porte ? N'entendez-vous pas ces brigands qui essayent de la briser ?

Les valets se regardèrent entre eux. Pas un ne bougea. Le temps pressait. Sans plus attendre, le marquis se précipita dans la cour d'honneur en murmurant avec rage :

— Coquins ! je vous revaudrai cela, je l'espère, avant que le soleil ne se couche.

Arrivé à la porte, il ajusta d'une main fiévreuse les barres de fer qui maintenaient les ais de chêne, bordés eux-mêmes de fortes armatures. Après s'être assuré que rien ne clochait, il regagna le perron, et trouva Christine dans le vestibule, avec Berthelot.

— Maintenant, dit-il, nous sommes à l'abri des entreprises de ces bandits.

Quand ils seront las de hurler, ils se décideront bien à s'en aller, j'imagine, si toutefois la police, auparavant, ne se détermine à réprimer ce scandale.

Bientôt, l'événement sembla donner raison à. M. de Glizol. Après quantités de poussées infructueuses, accompagnées d'imprécations, de

blasphèmes, de cris de mort, le silence se fit tout à coup dans la rue. Mais la pause ne fut pas longue. Une voix bien connue du marquis, celle de René Lacombe, s'éleva vibrante et lugubre, comme le glas funèbre.

— Escaladons le mur, disait le jeune homme. Nous y réussirons, malgré sa hauteur. Il faut que nous traquions dans son repaire la bête fauve qui vient de faire égorger nos frères par le sabre des pandours. Nous avons le devoir de venger ces premières victimes, tombées pour le salut du peuple. Le scélérat est chez lui, je le sais, car je l'ai poursuivi, sans pouvoir l'atteindre, jusqu'à l'entrée de cette rue.

Des applaudissements unanimes recueillirent ces paroles. Christine avait tout entendu. Elle devint livide à l'atroce accusation formulée contre son père. M. de Glizol, consterné, mais aiguillonné par l'imminence du péril, bondit sur l'escalier, en disant :

— Je veux connaître le nombre de ceux qui m'attaquent.

Il monta jusqu'au deuxième étage et parut à un balcon, d'où il pouvait compter ses ennemis. Presque aussitôt, ceux-ci l'aperçurent, et crièrent :

— Mort au traître ! Mort à l'assassin !

Au même instant, plusieurs coups de fusils retentirent, dont les balles ricochèrent sur la balustrade de pierre ou brisèrent des vitres. Le marquis n'avait pas été touché. Il se rejeta dans la pièce et redescendit, découragé.

— Ils sont plus de cinquante ! murmura-t-il en rejoignant sa fille.

Sa tête s'était inclinée sur sa poitrine. Soudain, il se redressa et dit d'une voix brève au vieux Berthelot, ainsi qu'aux laquais groupés au fond du vestibule :

— Au fait, ils ne peuvent monter tous ensemble sur la crête du mur. Quelques-uns seulement y parviendront d'abord... Je possède tout un arsenal de fusils, et de la poudre et des balles en quantité... Suivez-moi tous à la salle d'armes.

Les valets hésitèrent.

— Êtes-vous donc sourds, vous autres ? fit le gentilhomme d'un ton menaçant.

Et il posa la main sur la garde de son épée. Ils se résignèrent à obéir. Une peur les saisissait, d'être ainsi placés, pour ainsi dire, entre l'enclume et le marteau.

Mademoiselle de Glizol resta seule. Le jardin de l'hôtel, planté d'arbres séculaires, se développait de deux côtés, bordant à droite la rue Saint-Honoré, avec laquelle il communiquait par une petite porte, tout à

l'extrémité. Or, l'idée vint subitement à Christine que les assaillants ignoraient probablement l'existence de cette issue. Immédiatement, sans réfléchir davantage, et mue par l'espoir de trouver un secours efficace au-dehors, elle sortit rapidement et se précipita vers le jardin. Elle s'engagea dans une allée ombragée par de hauts tilleuls, au bout de laquelle apparaissait un joli kiosque, où la jeune fille aimait à s'isoler durant la belle saison. Ce jour là, elle s'y était rendue avec sa gouvernante et sa camériste, après s'être retirée du balcon, au moment où Robespierre, arrêté devant la maison de Duplay, l'avait aperçue.

Depuis le matin, une tristesse invincible s'était emparée d'elle, à cause des rumeurs sinistres qui, au dire de Berthelot, circulaient dans Paris, et aussi parce que son père avait annoncé que, d'ici à vingt-quatre heures, le sang coulerait dans la ville De plus en plus alarmée, à mesure que les instants s'écoulaient, M^{lle} de Glizol était rentrée à la maison pour savoir si le marquis n'était pas de retour. Ayant reçu d'un laquais une réponse affirmative, elle était montée, et c'est alors qu'elle était intervenue entre son père et le vieux secrétaire. Les femmes de Christine, debout au seuil du kiosque, prêtaient l'oreille au tumulte de la rue, qui leur parvenait très affaibli. Elles interrogèrent du regard leur maîtresse, qui se contenta de dire, en passant :

— Attendez-moi ici : je reviendrai bientôt.

Elles la regardèrent, étonnées, tandis qu'elle ouvrait la petite porte, en priant sa gouvernante de la refermer, et pénétrait dans la rue Saint-Honoré. Christine courut jusqu'à la maison du menuisier Duplay, et se jeta, affolée, sous la porte cochère.

— Pourvu que je le rencontre encore ! pensait elle violemment émue.

Elle s'arrêta brusquement. En face d'elle, au milieu de la cour, devant le pavillon habité par le menuisier et sa famille, un homme la regardait venir, accompagné de M^{me} Duplay, une grande et noble femme approchant de la cinquantaine, dont les cheveux commençaient à grisonner. Ils sortaient ensemble pour s'informer de la cause du tapage effroyable qui remplissait la rue Saint-Florentin. La jeune fille, éperdue, hors d'haleine, tomba presque détaillante dans les bras de l'austère député. Il la soutint par la taille, et lui demanda doucement :

— Qu'avez-vous, mademoiselle, et que vous arrive-t-il ?

Les yeux noyés de larmes, le sein palpitant sous son mince corsage, le visage à demi voilé par ses cheveux d'or, elle appuya sa tête charmante sur

l'épaule de celui qui l'interrogeait, et n'eut que la force de répondre :

— Oh ! je vous en supplie, monsieur Robespierre, sauvez mon père !

Il n'eut pas besoin d'interroger davantage. Il entendait maintenant, très distincts, les cris de mort proférés contre le marquis de Glizol. D'un coup d'œil jeté, par la porte cochère, dans la rue Saint-Florentin, il vit la troupe rugissante qui tentait l'escalade de l'hôtel. Déjà quelques-uns, dressés par leurs camarades, allaient atteindre la crête du mur. Il n'y avait pas une seconde à perdre. Robespierre, profondément impressionné de sentir a jeune fille frissonner sur sa poitrine, se hâta de la confier à M^{me} Duplay, promettant d'user de toute son influence en faveur de M. de Glizol. Une minute plus tard, il se présentait aux assaillants.

— Mes amis, écoutez-moi ! leur cria-t-il.

Il s'était approché, inaperçu. Au son de sa voix aiguë et impérieuse, René Lacombe, qui le connaissait, leva le bras, au milieu de ses compagnons, pour imposer silence, en disant simplement :

— Robespierre, un des plus purs patriotes ! Le tumulte s'apaisa subitement. Les rangs s'ouvrirent, et le député d'Arras s'avança, le front sévère.

— Lacombe, reprit-il, pourquoi ces violences contre une maison particulière ? Comme il prononçait ces paroles, plusieurs hommes, à l'aide des piques qu'on avait réussi à planter entre les pierres, s'étaient élevés jusqu'au chaperon du mur, prêts à s'élancer sur le faite. L'un d'eux dressa même la tête pour regarder dans la cour d'honneur. Le marquis, ses valets armés, rangés derrière lui avec le vieux Berthelot se tenait au guet, sur le perron, le fusil armé. A la vue de cette tête qui surgissait, il épaula brusquement et lâcha la détente. Celui qu'il avait visé s'étant dérobé à propos, put éviter le coup.

— Voici la réponse, dit René Lacombe. Il y a là dedans un assassin du peuple, dont nous avons le droit de prendre la tête.

Et il raconta brièvement la charge des dragons allemands, au jardin des Tuileries, provoqué par M. de Glizol.

— Avons nous tort, ajouta-t-il, de vouloir écraser cette vipère ?

Robespierre était devenu soucieux. Impossible d'atténuer l'infamie du marquis, et il n'y songeait pas. Après une courte pause, il reprit :

— Cet homme est coupable ; il mérite la mort. Mais l'expiation, pour être un exemple salutaire, doit s'accomplir autrement, dans une forme plus solennelle. Ce que vous prétendez faire actuellement servirait de prétexte à

nos ennemis pour calomnier la justice du peuple. Ils répéteront partout que c'est du brigandage.

Quoique frappé de ces réflexions, le jeune homme insista. Mais bientôt il céda à l'inflexible logique de son interlocuteur, et invita les patriotes à cesser l'attaque de l'hôtel. Ceux-ci consentirent en grondant à se retirer. Lacombe ajouta :

— Soyez tranquilles, citoyens, ce n'est que partie remise : nous retrouverons ailleurs le traître, l'assassin de nos frères, et cette fois, il recevra le châtiment de ses crimes.

Robespierre lui ayant serré ! la main, il partit à la tête de sa troupe. Le député républicain s'empressa de retourner chez Duplay. La maîtresse de la maison avait emmené mademoiselle de Glizol. Assise à côté d elle dans un petit salon, elle s'efforçait de la rassurer par de bonnes paroles.

Au retour de Robespierre, la jeune fille se leva machinalement, affreusement pâle. Qu'allait-elle apprendre ?

— Mademoiselle, fit le tribun, votre père est délivré. Ceux qui le menaçaient se sont éloignés.

A cette nouvelle, Christine s'empara de ses mains avec un élan de joie inexprimable, les porta à ses lèvres en balbutiant :

— Oh ! monsieur, quelle reconnaissance mon père vous doit !... Soyez sûr qu'il ne l'oubliera pas... ni moi non plus.

Robespierre fixa sur la jeune fille un long regard exprimant la pitié, peut-être aussi un sentiment plus doux encore. Un rayon fugitif éclaira sa grave figure. Puis ses traits s'assombrirent, et il dit lentement avec un accent qui fit frémir Christine :

— Que votre père s'en souvienne, mademoiselle : on ne joue pas impunément avec la justice du peuple. Elle baissa la tête en soupirant. Ensuite, ayant pris congé de Robespierre, elle accepta que madame Duplay la reconduisit jusqu'à l'hôtel.

Le marquis avait entendu le dialogue du député avec René Lacombe, et savait grâce à quelle intervention les patriotes avaient renoncé à leur terrible projet. Lorsque Christine revint, il était encore sur le perron. Elle se jeta dans ses bras en pleurant, et lui expliqua comment l'heureux résultat, dont il ignorait la cause première, avait été obtenu. Le front de M. de Glizol se plissa en apprenant que sa fille était descendue jusqu'à implorer un de ces hommes qu'il haïssait mortellement, à cause de leur hostilité au despotisme.

— Ainsi, mon père, acheva Christine, M. Robespierre nous a sauvés.

— Nous étions en mesure de nous détendre, répliqua sèchement le marquis, en faisant résonner sur les dalles la crosse de son fusil.

Mademoiselle de Glizol, le cœur serré, garda le silence. Mais Berthelot s'écria :

— Robespierre est un honnête homme !

Le marquis, dissimulant une horrible grimace, tourna le dos et monta à son appartement.

V — Orgie à la Bastille.

Ce dimanche-là, les théâtres lurent formés à Paris. A quoi bon le spectacle ? Le drame était dans la rue, sur les places publiques. Le prologue de la pièce, joué en plein air, au Palais-Royal, aux Tuileries, sur divers points de la grande cité, annonçait d'autres actes plus tragiques encore et plus sanglants. Le tumulte s'était apaisé à la nuit ; mais la ville ne dormait pas. Les citoyens s'organisaient pour l'insurrection avec une fiévreuse activité.

A la Bastille, aussi, on veillait, mais sans l'ombre d'alarmes ; au contraire. A l'hôtel du commandant de la forteresse, situé dans la cour extérieure, les lumières brillaient au premier étage. Dans une salle magnifique, le gouverneur, M de Launay, causait avec deux personnages, vêtus comme lui avec distinction.

C'était un homme de cinquante ans, très vert, de taille moyenne, le front étroit, les pommettes saillantes, les traits durs et l'œil louche. En ce moment, M. de Launay disait à l'un de ces visiteurs, debout avec lui dans l'embrasure d'une croisée :

— Encore une fois mon cher Flesselles, ne prenez pas tant de peine à raisonner ces gens-là. Que vos étourneaux de parisiens viennent se frotter à la gueule de mes canons, et j'écrase une partie de leur ville.

Celui auquel s'adressait le gouverneur avait au moins soixante ans. Long, maigre, voûté, l'air fourbe, Jacques de Flesselles, prévôt des marchands, c'est-à-dire chef de la municipalité parisienne, présidait, à l'Hôtel-de-Ville, le comité central des électeurs, jouant double rôle, il avait pris secrètement, la veille, les ordres de Versailles ; maintenant encore, il se concertait avec le commandant de la Bastille contre le peuple, dont pourtant les intérêts lui étaient en quelque sorte confiés.

PRISE DE LA BASTILLE.
Ils brisèrent à coups de hache les chaînes du pont-levis qui s'abaissa sur le fossé. A l'instant, la foule se précipita par ce passage. (Chap. IX.)



Au lieu de répondre à son interlocuteur, le prévôt des marchands se tourna vers un homme allongé dans un vaste fauteuil, paraissant très las, et qui n'était autre que M. de Glixol : les jambes croisées, il écoutait, sombre et immobile.

— Et vous, mon cher marquis, fit M. de Flesselles, pensez-vous qu'il soit superflu d'user de stratégie et d'employer la ruse avec la canaille que vous savez ? Parfois, n est-il pas vrai, elle mord cruellement, si on l'agace sans précaution ?

M. de Glizol, naturellement, s'était abstenu de conter ses mésaventures de la journée. Mais, au ton un peu railleur de Jacques de Flesselles, il comprit que ce dernier avait été renseigné. Quoique piqué de l'allusion, il évita de la relever, et se contenta de dire au gouverneur :

— Ah ! ça, de Launay, quand nous ferez-vous souper ?

— A l'instant, si vous le désirez.

— Comment donc ? mais j'ai une faim de loup.

Le gouverneur alla tirer un cordon de sonnette, et revint auprès de ses amis. Presque aussitôt, la porte s'ouvrit à deux battants. Quatre laquais en grande livrée s'avancèrent à pas mesurés, portant un immense plateau qu'ils déposèrent sur la table, au milieu de la pièce. Dans une vaisselle de vermeil, des mets délicats fumaient à profusion sur des réchauds. Les vins les plus rares teignaient de leurs couleurs variées les flacons de cristal cerclés d'or qui les contenaient. Du reste, l'ameublement et l'ornementation de la salle offraient toutes les recherches du luxe le plus raffiné. Non seulement le gouverneur aimait ses aises, mais il avait du goût. Un lustre, suspendu au plafond, déroulait ses grappes de cristaux sous les feux des bougies parfumées. La lumière éclatait sur les soubassements de marbre blanc à panneaux de porphyre, sur les lambris argent et or, qui revêtaient les murailles. Une pendule en bronze doré, aux fines ciselures, se dressait, sur la haute cheminée, entre deux amphores. Des cariatides, formant chambranle, soutenaient le linteau des ouvertures. Au-dessus, régnait tout autour une corniche sculptée dont l'astragale était ornée de bas-reliefs. Des panneaux persans à fond d'or divisaient le plafond. Les pieds dorés des fauteuils, du canapé et d'un large divan, garnis de velours rouge, reflétaient sur le parquet poli et luisant, dont le bois aux couleurs variées était plaqué en mosaïque. Sous les lourds rideaux de soie brochée d'or, tirés à cause de la chaleur, une étoffe ajourée tombait des fenêtres, battant au soude de la brise et distribuant dans la salle une agréable fraîcheur.

Cependant les valets avaient achevé les préparatifs. Quand ils eurent placé sur une crédence le seau d'argent plein de glace où trempait le Champagne, l'un d'eux, le maitre d'hôtel, s'inclina très bas devant le gouverneur en disant :

— Monseigneur est servi.

— Avertissez mademoiselle, fit M. de Launay. Je sonnerai, si j'ai besoin de vous.

Les laquais disparurent sans bruit.

Alors, M. de Glizol qui avait redressé la tête à l'ordre donné par le gouverneur, demanda :

— Qui ça, mademoiselle ?

— Eh ! corbleu ! mademoiselle, notre délicieuse comédienne.

Le marquis se leva tout d'une pièce.

— Elle ? elle ?... Rose Lacombe ? balbutia-t-il tout effaré.

— Pourquoi pas ?

— De Launay, vous me confondez, je l'avoue.

Le gouverneur sourit avec quelque fatuité, tandis que Jacques de Flesselles regardait M. de Glizol d'un air goguenard.

— Vraiment, on croirait que vous ne connaissez pas les femmes, marquis, reprit M. de Launay, malgré le chiffre incalculable de vos bonnes fortunes. Vous vous étonnez à ce nom de Rose Lacombe, parce que, il y a quinze jours, pour posséder la petite, il nous a fallu nous mettre à trois et employer la violence ; mais les jours se suivent, mon cher, et ne se ressemblent pas. Quel être est plus inconstant, plus capricieux, plus variable que la femme ?... Telle qui résiste aujourd'hui viendra s'offrir demain... Oh ! les femmes ! les femmes !.... Ne sont-elles pas toutes les mêmes ?... Elles font d'abord les révoltées quand on les force ; mais au fond, ça les flatte énormément qu'on les violente un peu, pour les avoir. La belle Rose ne fait pas exception à la règle.

— Elle est donc ici de son plein gré ?

— Morbleu ! Vous figurez-vous donc, par hasard, que j'ai dû la faire pincer une seconde fois par mes estafiers, pour jouir d'un tête-à-tête avec elle ? Ce serait trop d'honneur pour une fille de cette espèce.

— Pourtant, je ne m'explique pas...

— Voici l'histoire, interrompit le gouverneur, en prenant une prise de tabac d'Espagne dans sa boîte d'or. Il y a quinze jours, nous étions réunis dans cette salle, comme cette nuit, causant et buvant. Vous vous plaigniez, ainsi que Flesselles, de n'avoir réussi, ni l'un ni l'autre, à conquérir l'aimable donzelle. Elle jouait, ce soir-là, au théâtre de Beaujolais. Je pariai avec vous de la faire enlever au sortir du spectacle..... pour ce gibier, j'ai des limiers incomparables à la Bastille. A minuit, il introduisait Rose Lacombe dans cette pièce.

— En effet... Vous gagnâtes votre pari... Mais elle se débattait comme un démon, jouant de ses jolies griffes roses, et nous eût éborgnés tous, si nous l'avions laissé faire.

— Oh ! nous l'avons calmée promptement, poursuivit le gouverneur. A nous trois, nous l'avons couchée sur ce divan là bas, nous lui avons administré certaine potion qui changea subitement, le cours de ses idées. Elle devint bientôt d'une gaieté folle, et ce fut jusqu'au matin une liesse

échevelée, durant laquelle la belle enfant nous exhiba, sans avoir conscience de ses actes, ses trésors les plus secrets. Vous. Glizol, et vous, Flesselles, m'avez déclaré n'avoir jamais eu plus d'agrément.

— C'est vrai, affirma le prévôt des marchands, qui se vantait volontiers de ses débauches séniles. On disait la petite vierge, on ne se trompait pas.

— Au petit jour, continua de Launay, je fis reconduire notre compagne de divertissement à sa maison, rue Hautefeuille, ne comptant guère la revoir, j'en conviens. Jugez donc de ma surprise, lorsqu'elle se présenta chez moi, le surlendemain, furieuse, non du tour que je lui avais joué, mais contre son frère. Celui-ci, ayant su son escapade, bien involontaire, assurément, l'avait chassée comme une chienne de leur domicile commun.

— Ah ! l'abominable drôle ! murmura M. de Glizol.

— Vous le connaissez ? interrogea le gouverneur.

Jacques de Flesselles eut un ricanement silencieux, qui n'échappa point au marquis. Et ce fut avec embarras qu'il répliqua :

— J'ai entendu parler de ce mauvais sujet.

— Un gamin, dit-on, mais très hargneux et entêté. Donc, la gentille Rose me supplia de la protéger contre lui, assurant qu'il était capable de la tuer pour punir ce que le malotru appelle son déshonneur, comme s'il ne devait pas être très fier que sa sœur ait procuré quelques moments de distraction à des gens tels que nous.

— Cela prouve, déclara M. de Glizol, que le peuple se déprave de plus en plus. Seulement, êtes-vous bien sûr que cette fille, de concert avec son coquin de frère, ne vous ait pas tendu un piège pour se venger ?

— Je ne suis pas un naïf, marquis. Mes limiers se sont informés. Ils m'ont fourni la preuve que le jeune Lacombe a voué à sa sœur une haine mortelle. Il aurait fait serment de se venger d'abord sur nous trois, puis de châtier cette pauvre Rose d'une façon exemplaire..... Vous pensez bien que je n'ai pas rebuté la chère colombe, devinant qu'avec ses grâces piquantes elle ferait une maîtresse adorable.... une maîtresse de quatre ou cinq mois, s'entend... J'ai voulu la ménager, pour la mieux amadouer.

— De la tactique, des procédés avec pareille espèce ? Vous m'étonnez, de Launay, fit M. de Glizol en haussant les épaules.

— Soit, marquis. Admettons que je vous étonne. A chacun son plaisir, n'est-ce pas ?

— Parfaitement. Ensuite ?

— Eh bien ! J'ai ordonné de veiller sur Rose. Elle est revenue ici chaque soir. Je lui ai assigné une chambre en mon hôtel. Elle, très touchée de ma réserve, se montre disposée à m'accorder de son plein gré ce que nous lui avons arraché un peu brutalement, à la suite d'un joyeux pari. D'ailleurs, j'ai été très généreux, à son égard, et lui ai fourni de quoi se parer comme une déesse. Vous verrez cela dans une minute...

Le gouverneur s'interrompit à ces mots. La porte de la salle s'ouvrait. Une grande et adorable jeune fille de dix-neuf ans parut sur-le seuil.

Elle s'avança vers M. de Launay avec une démarche de reine, traînant sous ses pieds des flots de velours. Son visage pâle, illuminé par deux yeux noirs d'une profondeur troublante et d'un éclat étrange, était modelé comme celui d'une statue grecque. Sa taille mince, souple, onduleuse comme une liane, eût tenu dans les deux mains, tandis que ses épaules s'épanouissaient, neigeuses, semblables à un effeuillement de ces roses blanches dont elle portait le nom. Ses cheveux noirs, touffus et longs, encadraient ses joues aux mates transparences.

Les trois gentilshommes la contemplaient, fascinés, aspirant voluptueusement le parfum subtil qui se dégageait d'elle.

Le gouverneur fit deux pas à sa rencontre, lui prit la main et la présenta aux autres convives. Ensuite il dit :

— A table, messieurs, s'il vous plaît. Maintenant, plus d'étiquette. Nous sommes entre nous, pour nous divertir. Donc, pas de gêne.

M. de Glizol et le prévôt des marchands s'assirent côte à côte, en face de M. de Launay. Rose Lacombe, laissant tomber sa robe, apparut en tunique bleue constellée d'étoiles, relevée sur la hanche jusqu'à la ceinture. Sa poitrine blanche resplendissait sous son magnifique collier de perles, dont les trois rangs moiraient le satin de la peau. A chacune de ses oreilles étincelait une grosse perle entourée de brillants. Des bracelets d'or, semés de pierreries, enfermaient ses poignets, projetant leurs clartés fauves sur les bras nus, aux contours sculpturaux, qui émergeaient des dentelles du corsage. Une sorte de diadème ceignait ses cheveux noirs, aux reflets bleuâtres, qui descendaient sur les épaules. A chaque mouvement, leurs boucles soyeuses caressaient le sillon creusé par les deux globes dont la pointe dressée soulevait impatiemment la gaze transparente qui les emprisonnait à demi.

— Sur mon âme ! je n'offrirais pas la pomme à Vénus, s'écria M. de Glizol.

— Une créature superbe ! mâchonna Jacques de Flesselles, dont les regards lascifs dévoraient la jeune fille.

— Et aussi gentille que belle, dit le gouverneur qui lui prenait la taille et l'installait à sa droite en déposant un baiser sur sa joue tiède.

Une flamme passa dans les yeux de la jeune fille. Mais ce ne fut qu'un éclair qui se fondit aussitôt dans une expression angélique et la douceur exquise du sourire. Était-ce fierté d'être ainsi admirée par ces hauts personnages, ou bien un autre sentiment ? Il eût été difficile de le dire.

Onze heures sonnèrent à l'horloge de la Bastille, ensuite à la pendule de la salle.

— A l'œuvre, messieurs ! invita le gouverneur. Que chacun se serve à son gré.

Et il donna l'exemple, immédiatement. Tous les convives l'imitèrent, y compris

Rose Lacombe jusque-là, elle n'avait point encore desserré les lèvres. A la voir, la figure au repos, avec des rayonnements de vierge, un étranger eut presque oublié qu'elle était là, demi-nue, offrant aux regards lubriques des hommes les formes luxuriantes de son beau corps.

— Ainsi, monseigneur, fit-elle enfin, en se penchant vers M. de Launay, pas d'étiquette ?... Nous soupons tous en camarades ?

— Oui, ma mignonne. Agis à ton aise. Amuse-nous. Sois drôle autant que tu le pourras. Turlupine-nous autant qu'il te plaira. Tu nous feras plaisir.

— A la bonne heure, riposta la comédienne. J'aime ça, moi, surtout quand j'ai grand appétit, comme ce soir.

Et elle vida d'un trait sa coupe que le gouverneur venait de remplir. M. de Glizol et le prévôt des marchands mangeaient avidement, ils avaient bu deux fois déjà coup sur coup, lorsque Rose Lacombe les interpella l'un et l'autre d'un ton étrange :

— Marquis de Glizol, et toi, Jacques de Flesselles, est-ce que vous auriez manqué la messe, ce matin ?

— De bons gentil hommes tels que nous n'omettent pas de sanctifier le dimanche, répondit le prévôt.

— En ce cas, vous aurez mal prié, vous et vos nobles confrères. Les prêtres eux-mêmes n'ont pas dû mettre dans leurs oraisons toute la ferveur voulue.

— Pourquoi cela ? demanda M. de Glizol.

— Parce que le ciel semble ne plus vous protéger. On dirait que Dieu, depuis quelques jours, néglige de serrer la muselière au peuple. Ignorez-vous donc qu'il y a eu du grabuge dans Paris, aujourd'hui ?

— Et cela t'inquiète ? fit le marquis. Pourtant, qu'as-tu à craindre de la canaille ?

Tu n'es pas aristocrate, toi, comme ils disent dans leur affreux jargon. — Non, je le confesse. Mais je me trouve bien avec les aristocrates, depuis que j'ai goûté de leur société. Regarde donc avec quel luxe me pare mon ami de Launay. J'apprécie fort la noblesse, maintenant que je la connais mieux.

M. de Glizol examina la comédienne. Il se déliait encore, malgré la sincérité de son accent.

— Ce n'était pas ton avis, ma belle, si je ne me trompe, reprit-il, lorsqu'on t'amena ici, il y a quinze jours. Ventrebleu ! que de simagrées tu faisais !

— J'avais peur, dit la jeune fille d'une voix émue.

— Peur de qui ?

— De mon frère René... Ah ! si tu savais ! Il me suivait pas à pas, entrait en fureur au moindre écart et ne cessait de me menacer. Il est féroce, vois-tu, et c'est miracle qu'il ne m'ait point tuée, à mon retour, au lendemain de cette fameuse nuit.

Rose prononça les dernières paroles en frissonnant. M. de Glizol fut convaincu qu'elle ne mentait pas.

— Allons ! s'écria le gouverneur, allons, marquis, plus un mot là-dessus. Cela chagrine ma charmante amie. Son frère est un fou, que je ferai prochainement enfermer à Charenton.

— Oh ! que ce soit le plus tôt possible, fit la comédienne. Je ne respirerai bien et ne me croirai délivrée que ce jour-là. Même dans le quartier perdu où je me réfugie, j'éprouve des terreurs folles. A chaque minute, je crois entendre le pas de René sur l'escalier de ma chambre, le voir y pénétrer, le poignard ou le pistolet à la main.

Il y eut un silence. La frayeur était si bien peinte sur les traits de Rose, que tous les convives ressentirent pour elle quelque commisération.

Bientôt, grâce aux libations abondantes, les langues se délièrent de nouveau. Les trois gentilshommes, mis en gaité, firent assaut de lazzis épicés, de propos égrillards. Leurs regards luisants, allumés par un commencement d'ivresse, fouillaient impudemment la gorge de la jeune fille, enveloppaient, irrités par le désir, ses formes ravissantes, moulées par

sa légère tunique de soie. De temps à autres, elle leur donnait la réplique par un mot salé, qu'ils applaudissaient avec frénésie. Le gouverneur, incapable de se maîtriser, et sans songer qu'il excitait la luxure de ses amis, effleurait à chaque instant, de ses lèvres rouges, les épaules, le sein, les lèvres de sa voisine, qui ne se refusait à aucune privauté.

A la fin, elle se leva en criant :

— Au Champagne, à présent, messeigneurs ! Je veux vous le verser de ma main, ce sera meilleur, n'est-ce pas votre avis ?

Ils battirent des mains, à cette proposition. Toutefois, M. de Launay voulut faire sauter les bouchons des bouteilles. Il redoutait que sa belle amie ne s'écorchât les doigts à cette besogne. Alors, elle s'acquitta avec une grâce infinie de son office d'échanson, plusieurs fois, elle fit le tour de la table, remplissant les verres, que les convives vidaient avec enthousiasme à sa santé. A la dernière tournée, M. de Glizol, la tête en lieu, la happa au passage et la baisa sur la bouche. M. de Launay, mordu par un subit accès de jalousie, se dressa à moitié, comme pour protester. Mais la comédienne bien qu'elle eût rougi violemment, cette fois, demeura très calme. Posant, comme en badinant, son doigt mignon sur le front du gentilhomme, et lui indiquant la trace d'une égratignure, elle lui dit :

— Marquis, où diable as-tu donc attrapé cette éraflure ?

Ces simples mots jetèrent un froid sur les ardeurs de M. de Glizol. Ils lui rappelaient la correction que René Lacombe lui avait infligée sous le péristyle de Valois, au Palais-Royal. Ne trouvant rien à répliquer, car il se fût rendu ridicule en confessant la vérité, il porta vivement son verre à ses lèvres, pour ne pas perdre contenance.

A minuit, le souper était terminé. Le marquis et Jacques de Flesselles s'étendirent sur un canapé. Le gouverneur s'empara d'une guitare, et, aux premiers accords, Rose se mit à danser, arrondissant gracieusement ses bras nus où jouaient les bracelets d'or. De Launay, animé déjà par le vin qu'il avait bu, acheva de se griser à la vue de la jeune fille, qui avait commencé une ronde endiablée. Sentant ses jambes fléchir, il s'assit sur le divan et accéléra le rythme. La comédienne tourbillonnait avec une extrême rapidité, sur la peinte de son pied mignon, chaussée de souliers de satin. Les trois gentilshommes la couvaient ardemment des veux, l'oreille rouge, le nez pincé, la bouche entr'ouverte, la poitrine haletante. Elle aiguillonnait leurs sens, exaspérait leur luxure.

Le gouverneur, sûr de sa possession, escomptait déjà les voluptés prochains qu'elle lui procurerait. M. de Glizol, Jacques de Hesselles lui-même, malgré les années qui auraient dû le refroidir, cherchaient comment ils réussiraient à s'approprier cette femme étrange. Le prévôt, remarquant l'attitude de son voisin, se pencha à son oreille, et lui dit malignement :

— Selon moi, il n'existe à Paris qu'une beauté plus désirable.

— Laquelle ?

— Theroigne de Méricourt.

Le marquis devint écarlate et lui lança un regard de travers.

Comme pour surexciter davantage les nobles personnages qui la contemplaient, demi-nue, dans l'entraînement de cette danse folle soulevant jusqu'aux derniers voiles, en passant, elle effleurait le cou tantôt de l'un, tantôt de l'autre, se jouant capricieusement de leur luxure furieuse.

Enfin, Rose Lacombe se jeta sur le divan où M. de Launay s'était allongé. Elle l'étreignit, délirante, dans ses bras, le sein bondissant.

— Voilà le paradis tel que je le conçois, dit-elle toute fumante de sueur et la voix entrecoupée.

— Le paradis à la Bastille ! reprit M. de Glizol avec âpreté. Quelle idée saugrenue !

Elle se détacha brusquement du gouverneur, et fixant sur M. de Glizol un regard singulier, la comédienne reprit :

— Dis donc, marquis, je ne parle pas pour toi, mais pour mon ami de Launay. Tu parais croire que j'ai dit une bêtise ; eh bien ! non : je ne suis exprimée en fille qui n'a pas oublié l'enseignement religieux de son enfance. Crois-tu donc que, parce que j'aime à me divertir, j'aie perdu la loi de mes premières années ?

M. de Glizol accueillit cette profession de catholicisme par un ricanement. Rose Lacombe ajouta : — Veux-tu la preuve de ce que j'avance ? la voici. Notre religion enseigne qu'au-dessus du paradis s'ouvre l'enfer, séjour de toutes les douleurs, et que la contemplation des horribles tortures des damnés accroît la félicité de Dieu. Voyons ! est-ce vrai ?

M. de Glizol se tut.

— Or, continua la jeune fille d'une voix vibrante, je prétends que la Bastille est la miniature du ciel chrétien, tel que le décrivent nos prêtres. En effet, cet hôtel, où nous avons si bien soupé, dégusté des vins exquis, où nous jouissons de toutes les délicatesses du luxe le plus raffiné, où je vous offre toutes les splendeurs de la chair et l'avant-goût de toutes ses voluptés,

ne renferme-t-il pas, à cette heure, le maximum de vos aspirations et de vos désirs ?

— Tu as raison, ma chérie, murmura de Launay tout pâmé, avec toi, je me passerais du paradis céleste. Que dis-je ? j'en vendrais volontiers ma part pour vivre éternellement à tes côtés.

— Ce n'est pas tout, poursuivit Rose Lacombe. A deux pas de ce lieu de délices, à six mètres sous terre, il existe d'affreux cachots où sont plongés tout vifs des damnés. De même que Dieu, mon ami de Launay peur, à toute heure du jour et de la nuit, se délecter à entendre leurs gémissements désespérés, à jouir du spectacle de leur effroyable misère. Bien plus inventif que ses prédécesseurs, il a su, en aggravant le sort de ces réprouvés, extraire de leur supplice des délices nouvelles...

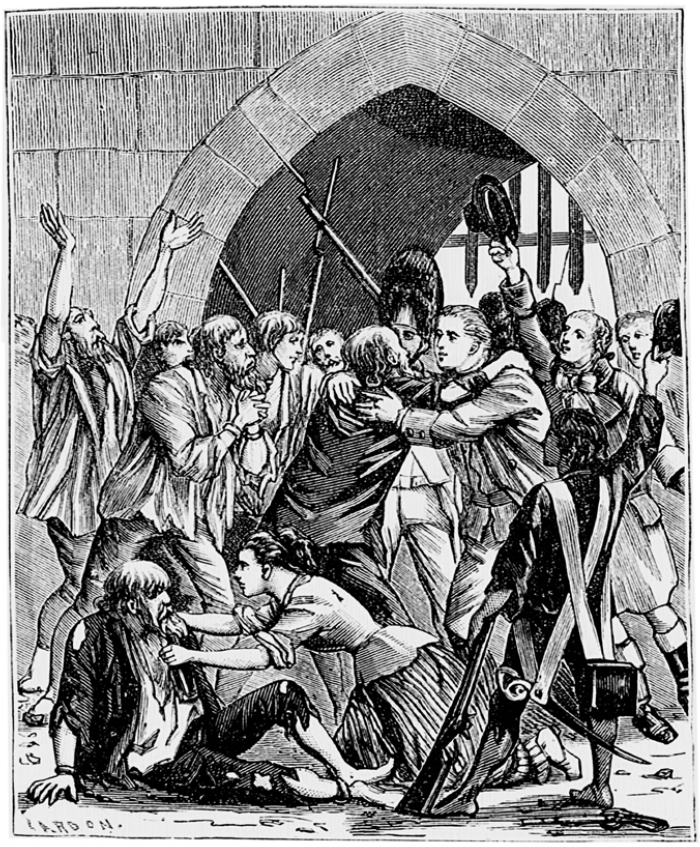
— Tu divagues un peu, je crois, ma chère Rose, balbutia le gouverneur en essuyant son iront baigné de sueur ; car une ombre de raison lui revenait par minute au milieu de son ivresse.

— Comment ! je divague ? s'écria la comédienne en croisant ses bras nus sur son sein frémissant. Eh ! quoi, monseigneur, ignorez-vous donc une parue de votre bonheur ? Est-ce que, chaque matin, vous ne faites pas rogner aux prisonniers leurs portions ? Est-ce que, l'hiver, vous ne leur retranchez pas le bois de chauffage ? Est-ce que vous ne les privez pas de leur promenade réglementaire au jardin, pour réduire avec juste raison les frais de surveillance ? N'est-ce pas avec les bénéfices résultant de ces réformes ingénieuses que vous nous payez ces soupers et ces vins exquis ? Et ces perles qui brillent à mes oreilles, à mon cou, dans mes cheveux, tous ces bijoux dont vous parez mon corps, ne sont-ils point fabriqués avec les larmes de vos damnés ?

— Assez ! Rose, assez ! fit M. de Launay... Tu as trop bu, ou tu es fole. Jacques de Flesselles et M. de Glizol grommelaient des phrases inintelligibles. La comédienne eut un rire strident, sauvage, qui résonna sinistrement dans la salle, et fit tressaillir ceux qui l'écoutaient. Maintenant, elle était debout, secouant les boucles épaisses de sa noire chevelure comme les Furies leurs tresses de serpents. Elle reprit avec exaltation :

— Puisque vous n'avez pas le courage de vous enorgueillir de vos œuvres, mes seigneurs, vous qui êtes en quelque sorte les représentants de Dieu, j'affirme que vous êtes perdus. Demain, le peuple vous anéantira. Vous, marquis de Glizol, vous, Jacques de Flesselles, et vous, gouverneur de la Bastille, vous êtes des lâches !

DÉLIVRANCE DES PRISONNIERS.
Ces malheureux, en haillons, décharnés, éblouis par la lumière du jour, stupéfaits de leur étrange délivrance, restèrent muets d'abord, Enfin, cinq d'entre eux comprirent. (Chap. IX.)



A cette apostrophe, les trois gentilshommes répondirent par un grondement menaçant.

— Vous protestez, reprit Rose Lacombe. Je ne demande pas mieux que de vous croire... Toi, de Launay, tu as tellement lié ma destinée à la tienne que, si tu succombes, je périrai infailliblement avec toi. Mais, qu'avez-vous fait tous aujourd'hui, pour prévenir notre commun désastre ?

Moi, déclara M. de Glizol, j'ai fait mon rapport aux chefs des troupes étrangles qui cernent Paris.

— Moi, dit le prévôt des marchands, j'ai amusé la canaille, pour gagner du temps. Toute la soirée, des rassemblements ont assiégé l'Hôtel de Ville

pour réclamer des armes. Je les ai bernés en leur indiquant des dépôts qui n'existent pas. Demain, j'agirai de même.

— Quant à moi, fit le gouverneur, outre les quinze canons braqués sur mes huit tours, j'en ai placé quatre dans la cour intérieure. Les meurtrières, les embrasures sont garnies de fusils de rempart. Six voitures de pavés, de boulets, de ferraille sont été montées dans les tours pour écraser les assaillants. Quatre cents biscaïens, quatorze coffrets de boulets ensabotés, quatre mille cartouches complètent mon matériel de défense. La forteresse est imprenable. De plus, avec mes batteries, je puis détruire tous les quartiers qui l'environnent.

— Oh ! tu me rends l'espérance, s'écria la comédienne en s'asseyant de nouveau sur le divan et en passant son beau bras autour du cou de M. de Launay, je veillerai moi-même sur ta tête si chère, et, je le jure, on ne la séparera point de tes épaules sans ma permission.

Le gouverneur tressaillit à ces dernières paroles.

— Quel singulier langage ! murmura-t-il. Rose, tu as, ce soir, une façon de caresser les gens qui vous donne le frisson.

Une heure sonna à l'horloge de la Bastille, ponctuant, dans le silence de la nuit, la réflexion de M. de Launay. Le prévôt des marchands et M. de Glizol se taisaient, visiblement préoccupés.

Soudain, des tintements lugubres retentirent aux églises voisines. Tous se levèrent et coururent aux fenêtres.

Les trois gentilshommes murmurèrent en frémissant :

— Le tocsin !

Ils échangèrent rapidement quelques observations sur les mesures à prendre ; après quoi le prévôt des marchands se retira pour retourner à l'Hôtel de Ville, et M. de Glizol à son hôtel.

Rose Lacombe demeura seule avec le gouverneur.

— Tu restes ici cette nuit ? demanda-t-il.

— Non ... Il n'y a pas péril encore, je le suppose. Demain, si la situation s'aggrave, je viendrai me placer sous ta protection, car je n'aurai pas d'autre refuge que celui-ci.

M. de Launay n'insista pas Il comptait veiller avec ses officiers.

La comédienne remit sa robe de velours et passa dans la chambre que le gouverneur avait mise à sa disposition pour ses changements de toilette ; car ce n'était pas sous le costume de son sexe qu'elle entrait à la Bastille.

En un tour de main, Rose Lacombe eut revêtu un coquet habillement masculin, se couvrit d'un bon manteau, et rejoignit M. de Launay dans la cour extérieure.

Celui-ci avait fait amener une voiture conduite par un cocher sûr. Elle y monta en lui serrant les mains, et le véhicule franchit le pont-levis.

VI — Rue des Cordeliers.

Une heure plus tard, le tocsin sonnait d'un bout à l'autre de Paris. Marat, qui avait siégé depuis le commencement de la nuit au comité des Carmes, rentrait chez lui, rue des Cordeliers. Il était accompagné d'un brave commissionnaire, le distributeur de ses brochures, qui lui avait offert ses services durant cette terrible crise.

Ils montèrent jusqu'au deuxième étage. Marat ouvrit la porte en face de l'escalier et entra le premier. L'appartement, pauvrement meublé, se composait de deux chambres et une cuisine.

Marat s'arrêta dans la première pièce, la salle à manger, et dit à son compagnon :

— Tu as faim, Loubas et moi aussi. Nous souperons ensemble.

Ils mangèrent chacun un morceau de pain, avec un bout de saucisson, et arrosèrent d'un verre d'eau cette maigre pitance.

Alors Marat reprit, en indiquant un fauteuil boiteux au commissionnaire :

— Mets-toi là dedans, mon ami, et tâche de faire un somme, J'en ferai autant de l'autre côté. Toutefois, si quelqu'un vient, tu le feras entrer. Inutile de frapper.

Loubas s'étendit dans le fauteuil. C'était un Auvergnat d'une quarantaine d'années, robuste, honnête et très dévoué. Bientôt il ronfla comme un orgue, ayant été sur pied toute la journée, Excédé lui-même de fatigue, Marat, dans la pièce voisine, sa chambre à coucher et son cabinet de travail, se jeta sur un vieux canapé, la tête tout occupée des événements et incapable de fermer l'œil. Dix minutes, à peine, s'étaient écoulées, lorsque la porte s'ouvrit doucement. Il se redressa au bruit et aperçut, à la lueur de sa lampe, une femme qui s'avançait.

— Ami, dit-elle, pardonnez-moi de vous déranger quand vous avez tant besoin de repos.

— Thèroigne ! fit-il tout surpris... Vous, dans les rues, à pareille heure ?

— Que voulez-vous ? reprit-elle... Je n'ai pu dormir, après les émotions de la journée. Aux premiers coups de tocsin, je suis accourue chez vous. Personne. Nosant aller jusqu'à votre comité, où l'on ne reçoit pas les femmes, j'ai vagué un peu a l'aventure, cherchant, mais en vain, des renseignements précis. Enfin, me voici de nouveau, et je vous demande : Qu'arrive-t-il donc ?

Sur un signe de Marat, la belle Liégeoise s'assit à côté de lui, et il répliqua : Si le tocsin sonne, ce n'est point que le danger soit plus menaçant Les aristocrates ne tenteront rien avant demain. Mais nous avons jugé utile de semer l'alarme dans la ville, afin de tenir les patriotes sur le qui-vive et d'effrayer nos ennemis en leur apprenant que le peuple veille et se prépare sérieusement à l'insurrection.

En terminant, Marat remarqua l'étrange costume de Théroigne. Elle portait une sorte d'amazone rouge serrée à la taille par une ceinture d'où pendaient un sabre et une paire de pistolets. Sur ses magnifiques cheveux châtain-clair, couvrant ses épaules, était posé un chapeau de feutre, retroussé par devant, orné de la cocarde rouge-bleue et d'une plume aux mêmes couleurs.

— Que signifie cet équipage ? reprit-il avec sévérité.

— Croyant que la lutte commençait, je me suis armée pour combattre.

— C'est le devoir des hommes et non des femmes.

— Cependant...

— La place des femmes est au foyer. Épouses et mères, voilà les saintes fonctions que la nature leur impose, et pas d'autres.

La belle Liégeoise se troubla.

— Je ne suis, balbutia-t-elle, ni épouse, ni mère.

Son accent ému parut toucher profondément Marat. Il la regarda. Elle avait les yeux baissés. Une honte avait empourpré ses joues. Après une pause, il lui prit la main et ajouta :

— Ma chère enfant, si je vous ai fait peine, je le regrette. Mais j'ai exprimé ce que je pense avec ma franchise habituelle. Préféreriez-vous que j'eusse menti ?

— Oh ! non... votre caractère, dès l'abord, m'a inspiré une confiance absolue... Je voudrais tant que vous puissiez lire jusqu'au fond de mon cœur !

Elle soupira, comme si un poids douloureux pesait sur sa conscience. Rien n'échappait à Marat. Nul, plus que lui, ne savait pénétrer dans les

âmes. Il devina qu'un secret pénible tourmentait la belle Liégecise. Et sa voix devint presque caressante quand il reprit :

— Vous avez raison de vous fier à moi. Lorsque je vous rencontrai pour la première lois, il y a un mois, au Palais-Royal, avec la famille Audu, vous m'avez intéressé de suite... D'ailleurs, votre nom m'avait frappé.

— A cause de son étrangeté, sans doute ? c'est mon nom patronymique. Mon prénom est Anna.

— Vous n'y êtes pas, fit Marat d'un air rêveur. Votre nom réveillait en moi de lointains souvenirs.

— Alors, vous avez connu mes parents ?

— Oui, répondit Marat presque à voix basse.

Il tenait toujours dans la sienne la main de Théroigne, et celle-ci crut sentir qu'il avait un léger frissonnement.

— En effet, dit-elle, je me souviens maintenant que vous m'avez questionnée sur eux. Vous m'avez même demandé si ma mère vivait encore.

— Et vous m'avez répondu que vous l'aviez perdue à quinze ans... Vous l'aimiez beaucoup ?

— Je l'adorais. Elle était si bonne !

— Oui... aussi bonne que belle...

— Pauvre chère mère ! murmura Théroigne en essuyant une larme, elle m'a laissée seule au monde. — Votre père est mort ?

— Il s'est remarié bientôt... Sa seconde femme fut pour moi une marâtre... J'ai dû quitter la maison.

— Vous avez souffert bien longtemps ; car vous avez, si je ne me trompe, environ vingt-cinq ans.

— Oh ! ma patience n'a pas duré autant que vous le supposez. Je me suis enfuie à l'âge de dix-sept ans. Mon dessein était de retourner au couvent de Robermons, où j'ai été élevée... Malheureusement je n'ai pas suivi cette idée.

— Malheureusement, dites-vous ? souligna Marat, qui recueillait avidement ces détails. Avez-vous donc songé à vous cloîtrer ?

— Non certes... le regret que j'exprime a une autre cause...

Elle s'arrêta, embarrassée, rougissant plus fort. Son sein palpitait violemment et elle avait incliné la tête sur sa poitrine.

Marat hésita. Il craignait de l'offenser en continuant ses questions. Il se contenta de lui presser la main, en répétant à demi-voix avec un accent attendri :

— Pauvre enfant ! pauvre enfant !

Ces simples mots, les marques d'amitié évidente que lui donnait Marat, allèrent au cœur de la jeune femme. Elle se couvrit le visage de ses mains et son âme éclata :

— Ah ! s'écria-t-elle avec un sanglot, que j'aurais besoin de tout dire, et comme cela me soulagerait... Mais où est l'ami qui me comprendrait et recevrait mes confidences sans m'obliger ensuite à rougir devant lui ?

Marat, très remué par ce cri d'angoisse, l'attira doucement à lui. Elle s'abandonna comme aux bras d'un père, et il lui dit à l'oreille, comme s'il eût redouté que les murs de cette chambre fussent indiscrets :

— Chère Théroigne, vous m'avez donné plusieurs fois déjà ce nom d'ami. Eh bien, je le mérite, croyez-le.. Je vous en supplie, que ce ne soit plus un titre banal sur vos lèvres ; car, je vous le jure, personne n'éprouve pour vous une plus sincère affection que moi. J'ajoute ceci : je n'ai pas le droit de condamner certaines erreurs de jeunesse.

Il avait mis une telle expression dans son langage que Théroigne se redressa, étonnée, inquiète même. Était-ce une déclaration d'amour ? Ce savant, cet homme austère, quoique vieilli avant le temps, s'était-il donc épris de ses charmes comme le premier venu ? Mais d'un coup d'œil, elle comprit, à la physionomie sereine de Marat, qu'il n'en était rien. Il la contemplait avec un sourire plein d'exquise bonté, d'indulgence infinie.

La belle Liégeoise ne résista plus à l'entraînement qui la sollicitait, penchant sa tête sur l'épaule de Marat, elle dit en pleurant :

— J'ouvrirai donc mon cœur sans réserve à l'ami qui veut y verser un peu de baume. Hélas ! j'ai failli gravement. Après mon évasion, je me rendis à Lille, espérant pouvoir vivre en donnant des leçons de musique et de dessin, deux arts où j'avais réussi, au pensionnat. En une semaine, je dépensai, sans aucun résultat, la faible somme que j'avais emportée. Un soir, j'errais dans les rues, découragée, lorsque je rencontrai un bel officier de hussards. Il m'aborda gentiment. Profitant de mon inexpérience, il me décida à l'accompagner à son logis... je consentis... Au bout de quelques jours, il abusa de moi eu me promettant le mariage. Pendant trois ans, il me leurra de cette perspective. Mais c'était un affreux libertin. Étant sorti du régiment, il acheta la charge lucrative d'avocat aux conseils du roi et m'abandonna sur le pavé.

— Quel est le nom de cet homme ?

— François-Louis Suleau.

— Qu’est-il devenu ?

— J’ai su que, ruiné de fond en comble dans l’agiotage, il s’était embarqué pour les colonies. A ma majorité, je recueillis le petit héritage de ma mère, avec lequel je m’établis à Amiens, menant une existence très retirée, partageant mon temps entre l’étude et l’instruction de quelques enfants pauvres... Au 5 mai dernier seulement, à l’ouverture des États-généraux, je suis venue me fixer à Paris, résolue à me consacrer toute entière à l’affranchissement du peuple.

Marat avait écouté en silence ce bref récit. Quand Théroigne eut achevé, il lui dit :

— Le coupable, c’est ce misérable Suleau. A mon sens, la jeune fille qui se donne librement à un homme, par amour, lui est unie par le lien le pi us sacré. Voilà le vrai mariage, de par les lois éternelles de la nature. Aussi, j’estime qu’on ne peut rompre sans crime pareil contrat, lorsqu’on n’obéit à d’autre mobile que la débauche.

— Ami que vous me faites du bien ! murmura la belle Liégeoise.

— Et ce Suleau est-il encore aux colonies ? interrogea Marat.

— Il est de retour... je l’ai aperçu, dernièrement, sur le boulevard du Temple, et cela me désole.

— Que vous importe, si vous ne l’aimez plus ?

— Non, je le hais mortellement. Sa présence ici m’afflige pour un autre motif. Aujourd’hui même, j’ai acquis la preuve qu’il est un lâche.

Elle raconta alors comment le marquis de Glizol l’avait attaquée, après l’appel aux armes, sous le péristyle de Valois, et l’allusion cruelle qu’il avait faite publiquement à ses relations avec Suleau.

— Ainsi, ajouta-elle avec une amertume poignante, l’homme qui m’a trompée se vante tour haut de son infamie. Allié aux aristocrates, il cherche à me déshonorer en me représentant comme une vile courtisane. Oh ! je me vengerai !

— Oui, c’est un compte à régler plus tard, dit Marat, dont les prunelles étincelaient, chaque fois qu’on prononçait devant lui le nom du marquis de Glinol.

— De cela, je m’en charge, déclara Théroigne.

— Pas de querelles particulières ! recommanda Marat avec énergie, les aristocrates crieraient que les patriotes sont des assassins.

— Soit ! mais n’étant ni épouse, ni mère, n’ai-je pas le droit de combattre dans les rangs de nos frères, de frapper dans la mêlée, si je les y rencontre,

les deux coquins qui s'appellent Suleau et le marquis de Glizol ?

— Ce droit, vous l'avez, et je vous ne le conteste pas. Da reste, moi aussi, j'ai un compte à régler avec ce Glizol.

— Que vous a t-il donc fait ? demanda la belle Liégeoise avec curiosité. — Ne m'interrogez pas là-dessus, ma chère enfant, répondit Marat d'une voix sourde. C'est un secret que j'ai enfoui au plus profond de mon cœur.

— Pardon, ami, si j'ai éveillé en vous un triste souvenir, fit Théroigne.

En effet, une tristesse navrante avait obscurci le visage de Marat. Théroigne demeura muette, profondément surprise de découvrir des trésors de sentiment dans cet homme d'aspect si austère, qui semblait n'avoir d'autre passion que le culte de la science et la chute de la tyrannie. Les orages qui avaient traversé sa jeunesse étaient donc bien terribles, puisque, après tant d'années, ils lui revenaient encore si cuisants à sa mémoire.

Elle lui prit les mains et les lui serra affectueusement.

A ce moment, la porte s'ouvrit et un jeune homme entra ; mais, à l'aspect du tableau qui s'offrait à ses yeux, il s'arrêta, blêmissant de stupeur.

Théroigne de Méricourt se releva vivement, aperçut le visiteur, et dit à Marat, qui n'avait pas bougé :

— René Lacombe !

Celui-ci s'avança lentement, les bras croisés, jusqu'à la jeune femme. Il fixa sur elle ses yeux noirs, en disant :

— Je désirerais savoir, mademoiselle, quelle différence vous trouvez entre l'infâme marquis de Glizol et Marat le patriote.

A cette question ironique, faite avec une sourde irritation, ce fut Marat qui répondit, debout, la tête haute :

— Entre le marquis de Glizol et moi, il y a la différence qui existe entre un coquin et un honnête homme.

— Je le croyais tout à l'heure, en montant votre escalier.

— Et maintenant, tu ne le crois plus ? Que signifie ce langage ? Cela t'offusque rait-il d'avoir vu les épanchements affectueux de cette jeune fille ?

— Du moins, ils me paraissent inexplicables.

— Parce que tu n'as pas encore l'habitude de réfléchir. Tu as jeté aux orties le froc des Oratoriens, mais tu gardes l'esprit étroit de ces congréganistes, leur promptitude à inculper les gens avant de s'enquérir. En un mot, tu n'es pas guéri tout à fait de la lèpre cléricale.

René Lacombe voulut interrompre. Mais il continua, froid et calme :

— Si j'étais ici pour mal faire avec mademoiselle, est-ce que je n'aurais pas fermé la porte à clef ? Est-ce que j'aurais donné l'ordre au brave Loubas, là, dans l'autre pièce, d'introduire sans frapper ?

Le jeune homme courba le front sous ces observations qui avaient leur valeur. Toutefois, il n'était pas convaincu. Marat poursuivit :

— Quelle idée te lais-tu donc de moi ? Étant célibataire, si j'aimais d'amour Théroigne de Méricourt, et si elle m'acceptait pour mari, qui m'empêcherait de l'épouser ?

— Il se passe parfois des choses si étranges !

— D'accord. Mais Théroigne n'est point une dépravée.

— Je le souhaite, fit sèchement René Lacombe... Cependant, hier, le marquis de Glizol exprimait l'opinion contraire. J'ai entendu. — Le marquis de Glizol est un scélérat. Il parlait d'un nommé Suleau, n'est-il pas vrai ?

— Précisément.

— Eh bien, la pauvre Théroigne a été la victime de ce libertin, à dix-sept ans. Aurais-tu le cœur, par hasard, de condamner la victime, sur la dénonciation du malfaiteur ?

— Mon, certainement.

— Alors, reprit Marat avec un accent plus sévère, à quoi rime le fait que tu ne crains pas de jeter à la face de cette jeune fille ? D'ailleurs, je n'ai aucune difficulté à te l'avouer : Théroigne n'a pas de secrets pour moi... J'ai connu sa famille... Elle a souffert, beaucoup souffert... Me reprocheras-tu de m'intéresser à elle, de lui prodiguer mes conseils, de remplir à son égard l'office de père, en quelque sorte, le sien l'ayant forcée à s'exiler de son foyer ? Or, ceci expliqué, qu'y a-t-il d'étonnant si elle me témoigne confiance et si je lui rends son amitié ?...

René Lacombe n'en demanda pas davantage. Avec sa nature droite, il regretta s'être effarouché si vite. S'inclinant devant la belle Liégeoise et devant Marat, il leur dit :

— Veuillez me pardonner de vous avoir jugés étourdi ment. Oubliez cette méprise : je n'y retomberai plus.

Ils lui tendirent la main tous les deux, et Marat lui demanda :

— Qu'est-ce qui t'amène ?

— Le voici : il y a une heure, je rôdais aux abords de la Bastille, lorsque j'ai cru distinguer dans une voiture ma misérable sœur, qui sortait de cet immonde repaire, travestie d'un costume masculin. Évidemment, non

contente de se prostituer aux aristocrates, elle conspire avec eux contre nous.

— C'est douloureux pour toi, mon ami ; mais qu'y faire ? Tu n'es pas responsable des actes de cette malheureuse, répliqua Marat.

— Après sa première escapade, j'ai juré de la punir, reprit René Lacombe, mais seulement lorsque j'aurais châtié les scélérats qui l'ont corrompue : de Launay, Jacques de Plesselles et le marquis de Glizol. Aujourd'hui, je voudrais que votre comité des Carmes, qui est aussi celui de mon distinct, mit à ma disposition quelques patriotes intelligents pour donner la chasse à cette vipère ; autrement, je redoute qu'elle ne nous fasse bien du mal.

— Ce sera peine perdue. Comment retrouver sa piste, dans une ville comme Paris ?

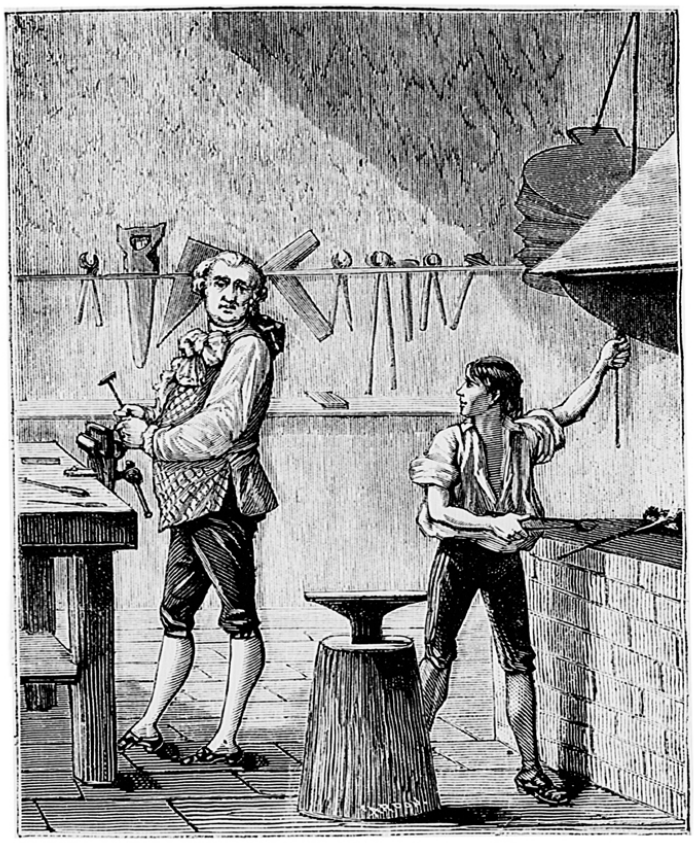
— Cette piste, je viens vous l'indiquer, moi ! cria une voix au timbre féminin, avec un éclat de rire nerveux, ru son duquel tous tressautèrent, jusqu'à Marat.

Ils se retournèrent simultanément. Un jeune homme se dressait devant eux très mince, la taille cambrée, vêtu avec une certaine élégance. Il s'appuyait avec grâce sur la pomme d'une canne épée et le bord de son chapeau de feutre, rebattu sur les yeux, ne permettait pas de discerner exactement ses traits.

René Lacombe ayant négligé de refermer la porte, il était entré sans être aperçu, et avait entendu la fin du dialogue entre Marat et son interlocuteur.

Avant qu'aucun des assistâmes n'eut ouvert la bouche, il retira brusquement son couvre-chef et reprit :

LE SERRURIER ROYAL.
Debout devant l'établi, Louis XVI ajustait une serrure trés compliquée, prise dans l'étau.
(Chap. X.)



— Vous parliez de Rose Lacombe ? La voici.

A la vue de sa sœur, René, s'élança sur elle, l'empoigna par les bras, et lui dit en grinçant des dents :

— Tu ne m'échapperas pas, cette fois, fille perdue !

Sous cette éteinte brutale, le beau visage de l'actrice se contracta de douleur et une larme perla à ses longs cils noirs.

— Lâche-moi, fit-elle. Est-ce que tu crains que je ne m'envole ?

Mais le jeune homme, hors de lui, gronda :

— Tu viens nous espionner au profit des scélérats à qui tu t'es vendue.

Elle implora Marat du regard. Il se hâta d'intervenir.

— René, dit-il, pas de violence !

Lacombe céda à contre-cœur. Il alla clore la porte et demeura là, en faction, obsédé par l'idée que sa sœur méditait un mauvais coup.

Rose reprit :

— Monsieur Marat, je suis ici pour vous expliquer ma conduite. Vous me jugerez et prononcerez si je mérite la colère et les injures de mon frère.

Tous s'assirent, excepté René Lacombe, qui resta adossé à la porte. Alors Marat dit à la comédienne :

— Parlez, nous vous écoutons.

— Il a quinze jours, commença-t-elle, au sortir du théâtre des Beaujolais, où j'avais joué, je tombai aux mains de quatre estafiers du gouverneur de la Bastille. Avant que je n'eusse pu appeler au secours, ils me bâillonnèrent, me jetèrent dans une voiture, qui m'emporta au galop des chevaux à la forteresse. Là on m'entraîna dans une salle splendide, où je trouvai de Launay, Jacques de Flesselles et le marquis de Glizol. Ces trois coquins titrés m'entourèrent aussitôt, me firent avaler un breuvage qui me grisa subitement, au point de m'ôter conscience de mes actes....

— Je connais cette fable, interrompit René La jeune actrice continua sans s'émouvoir.

— Pendant le reste de la nuit, je fus le jouet de la lubricité de ces infâmes personnages. Lorsque la raison me revint, j'étais dans une voiture qui me ramenait à mon domicile, rue Haute feuille, hébétée, courbaturée, tout le corps endolori, et portant sur ma figure les stigmates de l'abominable orgie. Mon frère, arrivé trop tard au théâtre pour me ramener, n'avait pu me protéger contre l'attentat. Lorsqu'il me vit rentrer à notre appartement commun, défaite, livide, chancelante, il m'interrogea durement. Mes idées étant confuses encore, je répondis d'une façon incohérente. Il me crut coupable ; il eut un accès de fureur et m'enjoignit de partir sur-le-champ. Je tombai inanimée sur le parquet...

— Roueries de comédienne, vapeurs de courtisane, interrompit René Lacombe pour la seconde fois.

Rose poursuivit sans daigner riposter :

— Mon frère, parait-il, me transporta sur mon lit. Bientôt je repris connaissance Mon esprit recouvra peu à peu sa lucidité vers le soir, je me souvins clairement. René était là, sombre et silencieux. Je voulus lui retracer l'horrible scène. Il refusa de m'écouter. J'insistai. Il répondit par d'effroyables menaces, et sortit en me signifiant qu'il me tuerait, s'il me retrouvait au logis à son retour. Désespérant de vaincre son entêtement, je me réfugiai, à la nuit, près de la barrière de Vaugirard.

Ici, la jeune fille dut suspendre une minute son récit. Deux tambours passaient dans la rue, battant la générale, dont le bruyant appel se mêlait aux tintements lugubres du tocsin, qui n'avaient pas cessé depuis deux heures. Le jour se levait, lumineux, dans le ciel sans nuages. Marat éteignit sa lampe et Rose Lacombe continua :

— Ah ! c'est ma vie tout entière que les scélérats ont brisée... Monsieur Marat, vous avez eu votre jeunesse, vous avez aimé, j'en suis sûre, et vous me comprendrez... Eh bien, moi, j'aime, j'avais formé le rêve d'unir ma destinée à celle d'un honnête garçon, qui, de son côté, mon cœur me le dit, me rend amour pour amour... Hélas ! le jour où il connaîtra l'affreuse vérité, maintenant il ne voudra pas de moi, il repoussera la jeune fille souillée par d'ignobles lâches, et, me rendant responsable du forfait odieux dont j'ai été la victime, peut-être il me méprisera...

Rose s'interrompit quelques secondes. Un sanglot lui montait à la gorge et l'étouffait. Elle reprit cependant :

— Les monstres ! oh ! les monstres !... Tout leur sang, il me le faut, jusqu'à la dernière goutte, pour laver l'outrage que j'ai subi, et surtout, oui, surtout pour venger mon amour assassiné !...

Un silence profond régnait dans la pièce. Théroigne et Marat lui-même étaient émus. Seul, René Lacombe, contractant les sourcils, semblait encore en proie au doute.

La victime des aristocrates essuya furtivement une larme.

— Deux jours après le crime, poursuivit-elle, j'avais mon projet de vengeance en tête. Me sentant remise, je me présentai à l'hôtel du gouverneur de la Bastille, vêtue, comme en ce moment, d'habits masculins, sous lesquels je cachais un poignard. De Launay m'accueillit avec empressement, se figurant, dans sa fatuité de grand seigneur, que j'avais pris goût à la débauche. Il m'offrit une chambre, des toilettes, des bijoux. J'acceptai tout. Mon dessein n'était pas de le frapper seul, ma vengeance eût été incomplète. Il me fallait avec la sienne la vie de ses Complices, le marquis de Glizol et Jacques de Flesselles. Chaque jour je renouvelai mes visites, dans l'espoir de les rencontrer réunis et de les tuer au milieu de l'ivresse d'un souper. Hier dimanche seulement, pour la première fois depuis l'attentat, je sus qu'ils se divertiraient de compagnie dans la nuit, et que j'aurais l'honneur de contribuer aux plaisirs des nobles personnages. Mais j'avais changé d'idée, en apprenant l'appel aux armes au Palais-Royal. Je renonçai au projet de les poignarder à huis-clos...

— J'en étais sûr, s'écria René Lacombe. Marat, prenez garde ! Elle vous tend un piège. Réfléchissez-y, une vierge qui a été violée ne va pas ainsi s'offrir ensuite chaque jour.

— Silence ! fit Marat avec quelque impatience. Nous discuterons tout à l'heure, s'il y a lieu.

Rose s'était tournée du côté de son frère.

— Je ne me suis point offerte, et je n'ai subi aucun nouvel outrage, dit-elle. Se flattant que je me donnerais bientôt de mon plein gré, de Launay ne m'a point trop persécutée. Cela, sans doute, paraîtra étrange à qui s'obstine à m'accuser. Mais j'affirme qu'il en est ainsi.

Après cette protestation, formulée avec énergie, Rose reprit :

— Au crime qui m'avait souillée, je me dis qu'il tallait une expiation publique, et que je l'obtiendrai, grâce à l'insurrection imminente. Dès lors, je n'eus plus qu'une pensée, surprendre à ces trois hommes le secret de leurs desseins contre le peuple. Or, voici ce que j'ai appris de leur propre bouche. Et Rose exposa les préparatifs faits par le gouverneur de la Bastille. Elle dénonçâ la tactique machiavélique du prévôt des marchands, ayant pour but de jouer le peuple et de faire avorter le mouvement.

— Oui oui, c'est bien cela, dit Marat. Cela coïncide avec mes renseignements Jacques de Flesselles est un fourbe.

Puis, s'adressant à René Lacombe, il ajouta :

— Ces révélations sont précises. J'ai lieu de les tenir pour exactes. Eu outre, elles démontrent la sincérité de ta sœur.

Le jeune homme, ébranlé, mais non encore persuadé, quitta enfin la porte et avança de quelques pas.

La jeune fille reprit :

— De Launay prétend que sa Bastille est imprenable. Si nous lui prouvions le contraire ?

Marat garda le silence. Étonnée, elle continua :

— Le tocsin sonne depuis une heure du matin, la générale bat maintenant dans toutes les rues de Paris. Est-ce pour inviter le peuple seulement à se défendre, si on l'attaque, on bien pour l'appeler à l'offensive ?

Marat se tut encore.

— Vous vous défiez de moi ? fit Rose Lacombe avec amertume.

— Non ! mais j'ai promis de ne point divulguer avant ce soir le secret de l'objectif de l'insurrection.

— Si c'est la Bastille, vous vous priverez d'un concours bien important.

— Lequel ?

— Le mien.

— Comment cela ?

— Au cas où le peuple devrait attaquer la Bastille demain matin, j'y rentrerais ce soir pour neutraliser les efforts de ses défenseurs et vous tendre la main.

— Quoi ! vous feriez cela ? dit Marat avec stupeur.

— Sans la moindre hésitation. Vous auriez par là une intelligence dans la place. L'idée frappa singulièrement Marat.

— Cela mérite qu'on y réfléchisse, déclara-t-il.

— D'ailleurs, ajouta la comédienne, s'il vous faut une nouvelle preuve de ma bonne foi, je puis vous la fournir, et j'espère qu'elle sera décisive. Au premier coup de tocsin, j'étais encore à la Bastille, le gouverneur se consulta à voix basse, en ma présence, avec Flesselles et le marquis de Glizol. Ayant l'oreille subtile, j'ai entendu le prévôt des marchands dire à de Launay : — « La canaille réclame à cor et à cris les dépôts de fusils existants dans Paris. Je la bernerai de la façon suivante : J'annoncerai un convoi provenant de la manufacture de Charleville. De nombreux caissons traverseront la ville, avec cette inscription en grosses lettres ; *artillerie, fusils, munitions.* Mais tout cela ne sera bourré que de chiffons. »

— Vous avez entendu cela ? s'écria Marat.

— Parfaitement. Ce beau coup sera exécuté avant trois heures de l'après-midi. Faites vérifier, et vous saurez ensuite jusqu'à quel point vous pouvez compter sur moi. — Je n'y manquerai pas. Immédiatement après, vous recevrez des instructions. A quel domicile devrai-je vous les faire transmettre ?

— Rue Haute feuille, chez mon frère, dont je resterai jusque-là prisonnière, fit Rose Lacombe en souriant.

Le jeune homme s'était rapproché tout à fait. Ses dernières défiances s'étaient évanouies.

— Ma sœur, dit-il, je ne t'en veux plus.

— C'est bien heureux, répliqua la comédienne d'un air mutin.

— Et moi, mademoiselle, je vous admire et je vous aime, fit Théroigne de Méricourt, qui s'était levée.

Les deux jeunes femmes tombèrent dans les bras l'une de l'autre. Le lien d'une amitié indissoluble les unissait désormais.

Rose Lacombe, debout, présenta ensuite un coffret à Marat, en disant avec tristesse :

— Voici les dépouilles de l'ennemi... Ce sont les bijoux que m'a offert l'infâme de Launay. Ils me coûtent plus que la vie, l'honneur !... Vous en consacrerez le prix à soulager les malheureux... Ce sera pour moi une consolation, en attendant que je lave le crime commis sur ma personne dans le rang des coupables.

— Il sera fait comme vous le désirez, noble enfant, répliqua Marat. Au nom des pauvres, merci !

Rose Lacombe se retira avec son frère, un peu humilié de l'avoir si mal jugée, ainsi que la belle Liégeoise et Marat lui-même. Néanmoins, il crut s'être suffisamment excusé en déclarant brièvement à sa sœur qu'il ne lui en voulait plus. L'éducation cléricale avait imprimé une raideur excessive à cette nature déjà concentrée. Pour lui, l'aveu indirect de son erreur était un effort énorme.

VII — Préparatifs de combat.

En descendant l'escalier de la maison de Marat, la jeune fille arrêta René par le bras et lui dit à voix basse :

— Il ne faut pas que les espions royalistes nous voient ensemble. On rapporterait cela à la Bastille, le gouverneur soupçonnerait peut-être que nous sommes réconciliés, et mon plan courrait risque d'échouer.

— C'est juste. Je sortirai donc le premier.

— Et je te rejoindrai chez nous tout à l'heure.

Lacombe précéda sa sœur. Au bout d'une minute, Rose le suivit, le bord de son chapeau rabattu sur ses yeux. Afin de mieux dépister encore les mouchards, elle multiplia les détours, et ne s'aventura dans la rue Haute feuille qu'après avoir acquis la certitude que nul regard suspect ne l'épiait.

Chemin faisant, René Lacombe avait acheté du pain, quelques victuailles et un litre de vin. Lorsque sa sœur entra dans l'appartement, il était en train de ranger le tout sur la table d'une petite salle à manger, sur laquelle ouvraient deux chambres à coucher.

— Rose, tu dois avoir appétit ? demanda-t-il, d'une voix moins âpre que d'habitude.

— Non !... J'ai si bien soupé à la Bastille !

Et la jeune fille eut cet éclat de lire nerveux, indice d'une atroce douleur, qui lui avait échappé déjà chez Marat.

René Lacombe comprit et n'insista pas.

— Moi, reprit-il, j'ai faim, n'ayant rien mangé depuis hier, à la nuit.... Va te reposer, puisque tu passes la journée ici.

— Et toi ?

— Le devoir m'appelle au milieu de nos amis.

— Ainsi, tu me laisses seule ?

— Je reviendrai dans l'après-midi.

Rose se retira dans sa chambre, demeurée telle qu'au moment où elle l'avait quittée, quinze jours auparavant, pour fuir la colère de René, au lendemain de son effroyable aventure chez le gouverneur de la Bastille. Harassée de fatigue, elle se jeta sur son lit, qui conservait encore la forme de son corps. Elle s'endormi bientôt d'un lourd sommeil, plein de visions fiévreuses et sanglantes.

René Lacombe ne tarda pas à partir. Il reparut sur les quatre heures seulement le front ruisselant de sueur, mais les yeux pleins d'éclairs. Il frappa vivement à la porte de sa sœur. Rose s'éveilla en sursaut, se dressa sur son séant, en criant, tout effarée :

— Qui va là ?

— C'est moi, ton frère.

— Tu peux entrer, dit-elle en s'accoudant sur son oreiller garni de guipure. C'était la deuxième fois, depuis qu'ils habitaient ensemble, que la jeune fille, encore couchée, voyait René dans sa chambre. Aussi réservé qu'elle-même, il avait toujours respecté ce sanctuaire coquet et virginal, jusqu'au jour où il avait dû l'y transporter évanouie, au retour de la Bastille, souillée par le crime de trois nobles scélérats.

Rose avait gardé ses habits masculins. Ses cheveux, épars sur ses épaules, voilaient à demi ses joues moites et animées. Sa gorge soulevait le jabot de dentelle et sa main pendait au bord du lit. Par un signe, elle invita son frère à s'asseoir à son chevet, sur une chaise basse, près du guéridon où elle avait déposé ses pistolets, sa canne à épée et son feutre.

Les paupières mi-closes, appesanties encore, la comédienne parcourut d'un regard vague sa jolie chambrette éclairée par la lumière discrète qui filtrait à travers les persiennes, et où flottait un parfum subtil qui semblait se dégager d'elle ; puis, s'adressant à René d'une voix somnolente, elle lui demanda :

— Est-ce que j'ai dormi longtemps ?

— Il est quatre heures.

Le tocsin sonnait dans tous les clochers de la ville, la générale battait avec fureur dans le quartier, annonçant que l'effervescence populaire allait croissant. La jeune fille écouta deux secondes, avec une sorte de joie farouche. Ensuite elle reprit :

— Quelles nouvelles ?

— Paris est un véritable camp. Les femmes fabriquent des cocardes rouge-bleu, les forgerons martèlent des piques ; demain, nous en aurons cinquante mille. Dans les églises[1] les citoyens s'occupent d'organiser le mouvement, de former des bataillons. Des patriotes ont forcé le couvent Saint-Lazare, où ils ont découvert, en ce temps de disette, une immense quantité de farine, accaparées par les bons pères. Soixante charrettes conduisent ces provisions à la halle.

— Est-ce tout ?

— Non ! Les préparatifs de combat se poursuivent avec une énergie dévorante. On a accumulé, place de Grève, armes, voitures, sacs de blé, des troupeaux de bœufs et de moutons. Les citoyens des districts, les hommes des faubourgs, la jeunesse, l'École de chirurgie, toute la basoche, affluent à l'Hôtel de Ville, jurant de mourir pour la nation et sommant Jacques de Flesselles d'agir plus vigoureusement.

— Ah ! le misérable ! s'écria Rose Lacombe, il ose affronter jusqu'au bout la colère publique ?

— Il espère se jouer de nous. Il a essayé la mystification dont tu nous as parlé ce matin. Grâce tes avis, la supercherie est éventée. Des cris de trahison retentissent maintenant par toute la ville. Le coquin n'échappera pas : il reste sous la main du peuple.

— Cela ne suffit pas, il nous faut de la poudre.

— Les patriotes viennent de surprendre les agents du prévôt des marchands, qui se disposaient à faire filer sur des bateaux cinq milliers de poudre. Ils se sont emparés de ces précieuses munitions, ils les ont transportés à l'Hôtel de Ville, où on les distribue actuellement.

— Et des fusils ? insista la jeune fille.

— Nous savons, depuis une demi-heure, qu'il en existe un dépôt considérable aux Invalides. Demain matin, nous irons les prendre.

— Qui commande, à l'hôtel des Invalides ? s'enquit la comédienne.

— Le vieux marquis de Sombreuil.

René avait prononcé ce nom avec un accent singulier. Sa sœur le remarqua. Ayant porté son regard sur le jeune homme, elle s'aperçut qu'il détournait le sien avec embarras. Étonnée, elle ajouta :

— N'as-tu pas corrigé, ces jours derniers, au Palais-Royal, un freluquet de ce nom ? J'ai su cela, car je n'ai cessé de me tenir au courant des événements.

— En effet, murmura Lacombe, légèrement troublé... c'était le plus jeune fils du marquis.

Il y eut une pause. La jeune fille cherchait à deviner le motif de cette attitude de son frère. Quant à lui, il paraissait tout rêveur, n'osant l'interroger davantage à ce sujet, Rose reprit :

— Tu n'as pas revu Marat ? — Je l'ai rencontré vers midi, sous l'arcade Saint-Jean, recommandant aux patriotes de bloquer Jacques de Flesselles à l'Hôtel de Ville. Il s'est éloigné avec Camille Desmoulins. Infatigables l'un et l'autre, ils stimulent partout l'audace des patriotes.

— Avec tout cela, Marat semble m'oublier, soupira la comédienne.

— Patience ! Marat a bonne mémoire. Je suis sûr qu'avant la nuit tu recevras ses instructions.

Un nouveau silence se fit entre le frère et la sœur. La jeune fille prit distraitement une petite brochure sur le guéridon placé à son chevet. Elle l'ouvrit machinalement et tourna plusieurs feuillets, mais sans s'arrêter à aucun passage. A voir sa physionomie triste et rêveuse, on eut dit que Rose regardait en elle-même, contemplant quelque chère image ou évoquant un souvenir douloureux.

Tout à coup, la sonnette de l'appartement tinta. La comédienne sauta hors du lit. René Lacombe se leva pour recevoir le visiteur, en disant à sa sœur :

— Ne te montre pas, à moins que je ne t'appelle.

En même temps, il sortit de la chambre en la refermant sur lui. Un second coup de sonnette retentit. René ouvrit, et se trouva en face d'un grand jeune homme de vingt-deux ans, aux longs cheveux noirs, au visage pâle, d'une mâle beauté ; son regard froid, profond, révélait une âme haute, un caractère fier et inflexible.

— Saint-Just ! fit René Lacombe, en s'effaçant pour introduire le visiteur.

— Moi-même, répliqua le jeune homme, qui s'avança en repoussant la porte. Après une étreinte amicale, René Lacombe reprit :

— J'ignorais que tu fusses à Paris.

— Je suis arrivé dans la matinée, de mon village de Bléraucourt. A la nouvelle du mouvement qui se préparait, je me suis dit que ma place était ici, au milieu des patriotes qui vont engager la bataille contre la tyrannie.

— Cela est digne de toi, Saint-Just.

Le visiteur sourit et ajouta :

— Franchement, René, je ne mérite pas encore tes compliments. Toi, mon ancien camarade au collège des Oratoriens, à Noyon, tu t'es signalé déjà bien autrement, d'abord en désertant le couvent, et ensuite, m'a-t-on raconté, par divers exploits notables contre les aristocrates. Eh bien, après avoir été condisciples autrefois, nous serons désormais compagnons d'armes.

— Oui, on est amis ou on ne l'est pas ! dit Lacombe.

— D'autant plus que nous avons renoué notre vieille amitié, lors de mon voyage à Paris, il y a un mois, reprit Saint-Just d'un ton grave.

— Cette amitié m'est bien chère, crois-le bien.

— Je voudrais qu'elle fût celle de deux frères, murmura Saint-Just avec une légère émotion.

A ces mots, le visage de René s'assombrit, pourtant il répliqua vivement :

— L'amour de la patrie nous unit pour toujours.

Ils étaient debout au milieu de la salle h manger, gênés l'un et l'autre.

— Ta sœur est ici ? demanda brusquement Saint-Just.

René Lacombe hésitai répondre. Son ami reprit immédiatement :

— A peine en cette ville, je me suis fait présenter Camille Desmoulins. Il m'a conduit au comité des Carmes, où Marat m'a chaleureusement accueilli. Je me suis mis à la disposition de ce dernier, qui m'a chargé, tout à-l'heure, d'un mes mage pour Rose.

LE DINER DES CROATES.
La reine en personne excitait les troupes étrangères à marcher contre le peuple de Paris ; elle se vautra parmi cette soldatesque mercenaire, se laissant embrasser par les sous-officiers avinés et s'oubliant jusqu'à tirer les moustaches d'un pandour croate en manière de cajolerie. (Chap. X.)



— Alors, je puis t'annoncer que ma sœur est chez elle. Je vais la prévenir.

Au moment où son frère achevait, la porte de la chambre de Rose s'ouvrit, et la jeune fille parut sur le seuil, blême, les traits contractés par une douleur intense. Vraisemblablement, elle avait tout entendu. Elle s'approcha lentement de Saint-Just, tenant encore à la main la brochure qu'elle avait ouverte machinalement, quelques minutes auparavant Saint-Just avait tressailli en la voyant avec ses habits masculins, qui, du reste, ne diminuaient aucunement son éclatante beauté. Ayant lu sur les traits du visiteur l'impression qu'il éprouvait, elle lui dit d'une voix basse et altérée :

— Si je me présente à vous dans cet équipage, c'est que l'heure est venue où les femmes elles-mêmes doivent combattre. Voilà pourquoi j'ai revêtu ce costume.

Saint-Just s'inclina profondément. Rose répondit à son salut par un signe de tête, mais demeura immobile, à deux pas. Le jeune homme la regarda avec une expression presque suppliante. Elle baissa les yeux, et garda le silence.

— Rose, dit-il enfin avec un accent mêlé de tristesse et d'amertume, la dernière fois que j'eus l'honneur de vous voir, après plusieurs visites, ici, chez votre frère, vous m'accordâtes la faveur de serrer votre main. Aurais je donc eu le malheur de démériter depuis ?

A ce doux reproche, la comédienne devint livide ; ses lèvres blanchirent, et ce lut en frissonnant qu'elle tendit sa main à Saint-Just. Il la retint une seconde dans la sienne, et la sentit toute brûlante de fièvre.

Durant cette scène rapide, le masque impassible de René Lacombe se colora d'une rougeur fugitive, témoignant que le jeune stoïque n'était point insensible à la douleur intense qui navrait, il l'avait deviné, le cœur de sa sœur. De son côté, Saint-Just, mal satisfait de ce que la comédienne paraissait ne lui avoir concédé qu'à regret, voulut tenter d'obtenir une explication.

— Rose, reprit-il, vous aurais-je offensé à mon insu ?

— Que vous êtes étrange, aujourd'hui ! répliqua-t-elle avec ce rire nerveux qui trahissait son désespoir bien mieux que les larmes... Ne serait-ce pas à moi, plutôt, de demander si je n'ai pas le malheur de vous déplaire ?

— Vous, me déplaire, chère Rose ? s'écria-t-il avec un élan qui contrastait avec ses habitudes, pouvez-vous le supposer ?

La jeune fille riposta, en essayant cette fois de railler :

— Dame ! je ne saurais oublier si vite quel maigre cas vous faites de la vertu des comédiennes.

— Vous êtes injuste.

— Le croyez-vous ?

— Non seulement je le crois, mais je suis certain que mon ami René pense comme moi. Ne vous ai-je pas exceptée formellement, dans cette conversation que vous me rappelez avec tant de cruauté ?

Lacombe fit un signe d'assentiment. Mais la jeune fille eut un geste qui ressemblait à de l'impatience. Évidemment, cette discussion la mettait au

supplice. Soudain, ses yeux s'arrêtèrent sur la brochure qu'elle avait apportée inconsciemment de sa chambre. D'un mouvement subit, elle l'ouvrit, et parcourut quelques pages. Puis, ayant trouvé, sans doute, ce qu'elle cherchait, Rose dit à son interlocuteur :

— Pardonnez-moi de vous quereller mal à propos, peut-être. Je préfère vous apprendre que j'adore les vers, ceux-ci, par exemple, que je vais vous lire. Et, les yeux sur la brochure, elle déclama de sa voix au timbre d'or :

Il oublia, par mégarde, je croi,
Qu'il était homme, et ne fut plus qu'un roi.
Ce n'était rien. Eh ! qu'est-ce donc qu'un trône ?
Ce n'est qu'un bloc où chacun peut s'asseoir.

— J'aime aussi beaucoup ces deux vers, ajouta la comédienne :

Il n'est nu plus que la première bête
De ce séjour dont il se dit le roi.

Saint-Just avait rougi. Rose le regarda avec une pointe de malice, qui se fondit aussitôt dans une sombre mélancolie.

— Qu'en pensez-vous ? demanda-t-elle. Sommes-nous d'accord, au moins, dans cette appréciation de coquins couronnés qui font de nous leur bétail et nous livrent en pâture à leurs laquais ?

— En ceci du moins, je ne puis renier mon *Organt*, dit Saint-Just, un pauvre poème d'écolier qu'on s'est avisé d'imprimer dernièrement...

Il fut interrompu par le bruit formidable qui montait de la rue. Une compagnie Je patriotes passait, au son du tambour, que dominaient les cris répétés de : A la lanterne, les aristocrates ! A mort, Flesselles le traître !

Saint-Just se souvint alors de la mission qu'on lui avait confiée.

— Rose, lit-il quand le tumulte s'éloigne, Marat me charge de vous prévenir que le peuple attaquera demain la Bastille. Il vous invite, en conséquence, à exécuter le projet dont vous lui avez parlé.

— Enfin ! murmura la comédienne avec un accent dont son frère seul compris la signification.

— En outre, Marat m'a déclaré, poursuivit Saint-Just, qu'il vous tient pour une des plus nobles femmes de France... Ai-je besoin d'ajouter que je

vous juge comme Marat ?

Rose Lacombe se tut Mais une flamme héroïque jaillit de ses yeux noirs, avec un rayon d'espérance. S'imaginant un instant que Saint-Just, instruit du viol dont elle avait été victime, imputait aux seuls coupables la responsabilité de l'attentat, la comédienne s'exaltait à l'idée qu'il applaudissait, comme Marat, au terrible châtiment qu'elle leur destinait. Elle ne tarda pas à reconnaître son illusion. Saint-Just, reprit, en effet ;

— Rose, si vous courez quelque danger, je sollicite l'honneur de vous protéger.

Ce langage prouvait clairement qu'il ignorait tout. Marat avait trop de tact pour avoir révélé le crime sans son autorisation. Elle répliqua d'un ton âpre et fier :

— Je saurai bien me protéger moi-même. Le péril que j'affronte ne m'effraie pas... Je ne crains que le guet-apens, l'embûche lâche... Allez dire à Marat que les patriotes peuvent compter sur moi.

Ce langage, nécessairement énigmatique-pour lui, contrista Saint-Just. Mais il n'avait plus à insister. Rose, d'ailleurs, prit congé avec une froideur apparente, et rentra dans sa chambre sans lui offrir la main. Resté seul avec René, Saint-Just lui dit, très affecté : — Ta sœur a beau dire : elle a quelque chose contre moi.

— Rien, absolument, rien je te le jure.

— Alors, pourquoi me traite-t-elle avec cette dureté ?

— Rose est très fatiguée... surexcitée par les événements.

Saint-Just, secoua la tête d'un air incrédule. Lacombe, qui l'observait, se hâta de changer de sujet, car il était mal à l'aise en matière si brûlante.

— Sais-tu, demanda-t il, quel poste Marat doit t'assigner pour demain ?

— De concert avec lui, un groupe de patriotes et moi, nous surveillerons les troupes étrangères ainsi que les royalistes, pendant la bataille. Au cas où ceux-ci tenteraient une diversion contre le peuple aux prises avec les défenseurs de la Bastille, nous engagerions la lutte contre les pandours et les aristocrates. Notre consigne est de périr tous, jusqu'au dernier, plutôt que de reculer.

Saint-Just tira sa montre de son gousset. Elle marquait cinq heures.

— Je n'ai que le temps, ajouta-t-il, de retourner au comité des Carmes, où Marat m'attend dans un quart d'heure. M'accompagnes-tu ?

— Impossible. J'ai à causer avec ma sœur.

— Cette mission mystérieuse, qu'elle doit remplir, m'inquiète... La connais-tu ?... Est-ce un secret ?

— C'est un secret.

— En ce cas n'en parlons plus.

Saint Just serra la main de son ancien condisciple, qui le reconduisit jusqu'à la porte de l'appartement. A peine avait-il refermé, qu'un coup de sonnette se fit entendre. C'était Loubas, le commissionnaire de Marat. Il remit un billet au jeune homme, et partit immédiatement. René Lacombe s'empressa de lire la missive. Elle l'invitait à se rendre le lendemain, dès le matin, sur l'esplanade des invalides, à la tête des volontaires marchant sous ses ordres. Il s'agissait de forcer l'entrée de l'hôtel, pour enlever les fusils et les canons qu'il renfermait. Au commencement de la nuit il recevrait ses dernières instructions au comité des Carmes.

Cet avis parut contrarier René Lacombe. Pendant dix minutes, il se promena dans la pièce d'un pas saccadé, les mains derrière le dos et la tête penchée sur sa poitrine. De temps à autre, il murmurait :

— Quelle fatalité !... Je préfèrerais tout autre expédition, fût-elle cent fois plus dangereuse... Si je venais à le tuer !... Si, d'autre part, le peuple, furieux de la résistance, massacrait tout !... Elle voudra le défendre, sans doute, et, peut-être, périra t-elle avec lui.

A ces idées, qui s'entrechoquaient dans sa tête, et qu'il exprimait à demi-voix, en phrases hachées, à ces images sanglantes qui passaient devant son regard, cette âme de bronze s'amollissait, une sorte d'angoisse se peignait sur cette figure de marbre.

Enfin René Lacombe pénétra dans la chambre de sa sœur. Sur les joues de la jeune fille on voyait la trace de larmes mal essuyées. Étendue sur un fauteuil, les paupières à demi-closes, elle songeait à Saint-Just, à l'exquise bonté de Marat.

— Il l'a choisi pour m'avertir, pensait-elle dans l'espoir que, peut-être, un incident naîtrait de cette visite, lequel provoquerait une explication favorable ! En tout état de cause, Marat a voulu qu'après la lutte, en apprenant à la fois l'attentat et la vengeance, il comprit que j'avais prémédité mon dévouement. René Lacombe aborda sa sœur presque avec tendresse. On eût dit que, maintenant, il sentait mieux les souffrances de la jeune fille. Il s'assit près d'elle, lui parla doucement de l'abnégation qu'exige le devoir â certaines heures, et ajouta avec un sombre enthousiasme :

— Nous sommes de la race des forts, et nous le démontrerons demain tous les deux.

Rose lui lut reconnaissante de ces paroles qui répondaient si bien aux sentiments de son cœur, et elle le lui témoigna avec une passion communicative. La glace était rompue désormais entre le frère et la sœur. Un peu plus, l'un et l'autre se seraient abandonnés aux confidences intimes. Le temps leur manqua. Après avoir fait ensemble un frugal repas, ils se préparèrent à rejoindre chacun son poste.

Au coucher du soleil, la jeune fille passa ses pistolets à sa ceinture, puis attendit, impatiente, en marchant avec agitation dans sa chambre, que la nuit fût venue.

René la contemplait, admirant son courage et sa résolution. Il s'étonnait de plus en plus d'avoir douté d'elle. A la fin, il lui prit les mains en disant :

— De nous tous, ma chère sœur, tu seras la plus exposée.

— Nous le serons au même degré, ficelle. Les balles ne choisissent pas.

— Non ! Mais tu seras là-bas, demain, entre deux feux.

— Qu'importe, pourvu que je réussisse ?

Bientôt ils se séparèrent sur le quai. Rose Lacombe monta dans une voiture. Durant le trajet, un spectacle imposant vint la distraire de sa noire tristesse. Toutes les maisons, illuminées, inondaient la ville de clarté. Les rues retentissaient du pas des patrouilles et du bruit des marteaux forgeant les piques sur l'enclume. Les tintements du tocsin, le son belliqueux du tambour, remplissaient les airs.

Une demi-heure plus tard, Rose était à la Bastille, où le gouverneur de Launay la recevait, comme de coutume, en son hôtel, sans le moindre soupçon.

Après le départ de sa sœur, René Lacombe descendit à son tour pour aller au comité des Carmes. Il suivait, pensif, la rue Saint-André-des-Arts, lorsqu'une lourde main s'abattit sur son épaule. Il se retourna brusquement. C'était Justin Lagrenette. Le brave garçon, tout fumant, s'écria avec un large rire :

— Nom de dieu ! quelle, chance, René, de vous rencontrer comme ça, sans le faire exprès.

— Vous me cherchiez ?

— Non ; mais c'est tout comme : je voulais voir M. Marat. Pas moyen de le dénicher dans le damné méli-mélo qui va nous procurer, je l'espère, le plaisir de raser une bonne fois messieurs les aristocrates.

— Marat vous a mandé ?

— Nenni, monsieur René. Il s'agit d'une affaire particulière, sur laquelle le père Audu m'a chargé de le consulter. Mais, ne pouvant l'aborder, j'ai idée que vous me renseignerez suffisamment, étant si bien au lait de la façon de penser du cher homme.

— Expliquez-vous, Justin.

— Voici, monsieur René. Figurez-vous que Reine prétend, marcher demain, comme un homme, avec les patriotes. — Eh bien ?

— Eh bien, papa et maman Audu trouvent que c'est un peu fort, pour une jeune fille d'aller faire, comme ça, le coup de fusil.

René Lacombe sourit.

— Et vous, demanda-t-il, quelle est votre opinion ?

— Moi, vous comprenez ? Je n'ai osé dire ni oui, ni non.

— Pourquoi cela ?

— Parce que ce serait quasiment fourrer le doigt entre l'arbre et l'écorce.

— Bah !

— Positivement... Voyez vous, je compte épouser, sous peu.

— Épouser qui ?

— Farceur de monsieur René, va ! reprit Justin Lagrenette avec un gros rire qui découvrit ses deux rangées de dents saines et blanches... Est-ce que ça ne se devine pas, tonnerre de dieu ?... Nom de nom ! est-ce que vous ne m'avez pas vu, hier dimanche, au Palais-Royal, bras dessus, bras dessous, avec la Reine Audu ? Et comme elle me serrait, la gaillarde ! Pour lors, vous sentez bien que ce n'est pas une fille à contrarier. Ça me témoigne de l'amitié, certainement, y a même de la chaleur par moment. Mais faudrait pas abuser. C'est pour ça que j'ai fait la bête, à cette fin de ne mécontenter ni la demoiselle, ni les parents. Pour lors, il a été convenu qu'on s'en rapporterait à M. Marat, un honnête homme tel qu'il n'y en a pas à Paris, soit dit sans vous offenser, naturellement, et je suis venu tout courant de ce côté-ci de l'eau. Sans vous, je rentrais bredouille.

Pendant que le digne garçon s'essoufflait à défiler ce chapelet un peu décousu, sous la lanterne d'un réverbère, deux personnes, un homme et une femme, s'arrêtèrent près des causeurs.

— Saint-Just !... Théroigne !... fit René Lacombe en les apercevant.

Justin Lagrenette, ainsi interrompu, regarda bouche béante. La belle liégeoise surtout l'étonnait, avec son costume rouge, sou chapeau à plumes, ses pistolets et son sabre.

— Nous venons de l'Hôtel-de-Ville, dit-elle à René. Flesselles commence à s'inquiéter sérieusement avec son assemblée d'électeurs bourgeois. Il sait que les gardes françaises ont abandonné en masse leurs officiers pour se joindre aux patriotes.

— La défection des gardes françaises est-elle générale ? s'enquit Lacombe.

— Elle l'est, nous l'avons constaté, déclara Saint-Just.

— En ce cas, les chances de l'insurrection sont doublées.

Théroigne, reprenant la parole, dit à Lagrenette :

— Ah ! ça, mon pauvre Justin, que faites-vous ici ce soir ? Votre place serait, me semble-t il, dans votre quartier, avec les *Volontaires des Halles*.

Pour éviter les longueurs, René Lacombe raconta que Lagrenette désirait consulter Marat, à propos de Reine Audu, laquelle revendiquait un poste à la bataille.

— Justin, je puis vous donner l'avis de Marat, fit la belle liégeoise. Il approuve que, nous autres femmes, prenions part à la lutte avec les citoyens. Dites cela au père Audu. Reine est mon amie, une vaillante fille, à côté de laquelle je serai heureuse de combattre.

Lagrenette se gratta l'oreille, tout chiffonné.

Pourvu qu'on ne me la gâte pas ! murmura-t-il. Dans une bagarre comme celle-là, on a sitôt fait d'attraper un mauvais coup.

— Soyez tranquille, mon garçon, elle n'aura pas une égratignure, je vous le garantis, fit en riant Théroigne de Méricourt. D'ailleurs, vous veillerez sur elle.

— Oh ! ça va sans dire... Quand on est amoureux, ce n'est pas comme quand on ne l'est pas. Or, moi, je le suis tout plein... Au fait, c'est une luronne ; elle a bec et ongles, et avec ça de la poigne, du coup d'œil.

— Vous voyez donc bien !

— Dommage, monsieur René, ajouta Lagrenette, que votre sœur, mam'zelle Rose, se soit éclipsée, à ce qu'on m'a jaboté ; elle n'aurait pas plus boudé à l'ouvrage que mam'zelle Théroigne et ma grosse Reine.

— Ma sœur fera son devoir, répliqua Lacombe d'un ton bref.

Justin Lagrenette, soupçonnant qu'il avait dégoisé une bêtise, n'insista pas sur ce chapitre. S'adressant à la belle Liégeoise, il reprit :

— Comme ça, c'est dit, mam'zelle Théroigne ; Reine tapera avec nous sur les aristocrates... Nom de dieu ! ça sera-t-il beau, de voir deux paires

d'amoureux, tels que nous autres déchirer la cartouche et trouer le cuir aux royalistes.

Evidemment, le naïf garçon croyait Saint-Just dans les mêmes termes avec Théroigne que lui-même avec Reine Audu. Ils rougirent l'un et l'autre, mais ne soufflèrent mot. Lagrenette un peu vexé qu'on ne lui donnât pas la réplique, salua et regagna le quai d'un pas rapide. René Lacombe, Saint-Just et Théroigne de Méricourt se dirigèrent ensemble dans le sens opposé. Tous trois se rendaient au comité des Carmes.

VIII — Aux Invalides.

L'aube du 14 juillet se leva sur Paris, lumineuse et sereine. Aux sons du tocsin, aux roulements du tambour, un immense cri se mêla dans la grande cité : *A la Bastille ! à la Bastille !* Le peuple, brisant ses chaînes quinze fois séculaires, allait se ruer sur la forteresse de la tyrannie.

Marat, Camille Desmoulins, les principaux organisateurs du mouvement, n'avaient cessé, depuis, la veille, d'enflammer le cœur des patriotes. Ils leur montraient Paris cerné par des campements barbares, menacé à la fois par la famine et l'extermination. Ils ne se lassaient pas de répéter : il faut vaincre ou mourir !

Avant de commencer la formidable attaque de la Bastille, il était indispensable de conquérir des fusils, même de l'artillerie. Il y en avait aux Invalides, mais gardés par le vieux marquis de Sombreuil, gouverneur de l'hôtel, et détendus par du canon. A sept heures du matin, malgré les régiments croates et suisses du Champ-de-Mars, les légions insurrectionnelles arrivèrent sur l'esplanade. Bientôt, trente mille hommes furent rangés en face de la grille. C'était l'élite du peuple, de la jeunesse, de la bourgeoisie, la fleur de la cité. Camille Desmoulins conduisait les volontaires du Palais-Royal. René Lacombe était à la tête des élèves de la basoche, vêtu de leur vieil habit rouge. Théroigne de Méricourt était prés de lui, non loin de Reine Audu, dont la chevelure rousse flottait au vent, et qui avait fière contenance à côté de Justin Lagrenette.

On voyait d'autre part le curé de Saint-Etienne-du-Mont commandant bravement son district ; puis les gardes françaises, les corps de métiers, les écoles.

Alors, Camille Desmoulins, René Lacombe et plusieurs chefs, jeunes et intrépides, se présentèrent au bord du fossé, devant la grille, pour sommer le gouverneur d'ouvrir les portes et de livrer les armes. Le vieux marquis de Sombreuil s'avança escorté de quelques officiers.

— Messieurs, que voulez-vous ? demanda-t-il.

— Des fusils et des canons, répondit Camille Desmoulins.

— Avez vous un ordre écrit ?

— Un ordre de qui ?

— Du prévôt des marchands.

— Flesselles est un traître ; il n'a pas d'ordres à donner, répliqua René Lacombe de sa voix tranchante.

Le gouverneur fronça les sourcils.

— M. de Flesselles, reprit-il, est le chef légal de l'autorité municipale ; de plus, il préside l'assemblée des électeurs. Lui seul, en cette ville, a donc qualité, après le roi, pour me transmettre des instructions.

— Si le prévôt des marchands tenait les promesses réitérées qu'il nous a faites, riposta Camille Desmoulins, vous auriez dû recevoir dès hier ces instructions.

— Flesselles nous berne, il nous joue, crièrent plusieurs voix menaçantes.

— Flesselles est un infâme coquin, ajouta René Lacombe, plus pâle que jamais et les prunelles en feu.

Le marquis de Sombreuil rougit de colère. Pourtant, il se contint, et ce fut avec un calme relatif qu'il répondit :

— Messieurs, je ne puis agir de mon chef, sans engager gravement ma responsabilité.

— Alors, monsieur, vous refusez ? dit Camille Desmoulins.

— Je ne refuse rien... Envoyez à l'Hôtel-de-Ville ; qu'on m'apporte un billet de M. de Flesselles, et je terai ce que prescrira le prévôt.

Les pourparlers se prolongeant sans résultat, un grondement terrible s'éleva du sein des bataillons insurrectionnels. Puis un immense rugissement éclata :

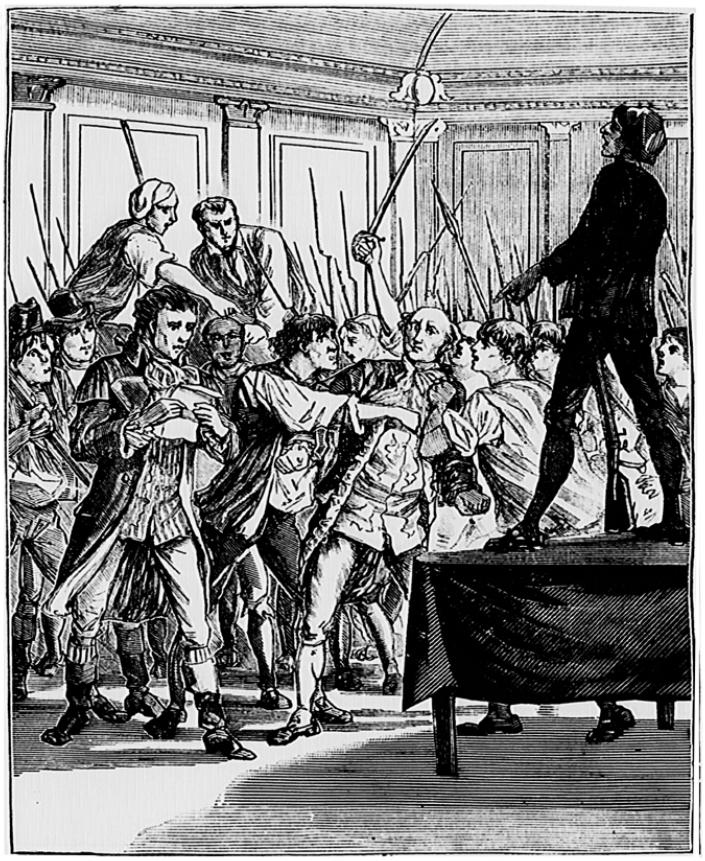
— Des armes ! des armes ! place au peuple ! lui seul est le maître ! A bas les aristocrates ! A mort les traîtres !

Devant cette effroyable clameur, le gouverneur se troubla, mais ne céda pas.

— Messieurs, fit-il d'un ton ému, croyez-le bien, je n'y mets aucune mauvaise volonté... J'ai une consigne, qu'il ne m'est pas possible de violer

sans forfaire à mon devoir.

L'ARRESTATION DE FLESSELLES.
Malgré sa résistance désespérée, ils saisirent sur lui un billet adressé au gouverneur de la Bastille (Chap. XI).



Une voix rude de faubourien résonna derrière René Lacombe et Camille Desmoulins :

— Nom de dieu ! est-il dur à la détente, ce vieux-là ?

C'était Justin Lagrenette, qui avait écouté jusque là, appuyé sur le canon de son fusil, un peu on avant de Reine Audu, armée comme lui. En même temps, le brave garçon épaula et mit en joue le marquis de Sombreuil. Mais, Théroigne de Méricourt se précipitant, abattit le fusil en disant : — Pas si vite, mon ami Justin ; attendez le commandement.

— Cré nom de nom ! j'aurais cru que ce monsieur à galons d'or avait Besoin de quelques onces de plomb dans la tête, pour lui éclaircir lia

jugeotte.

Le joyeux garçon était tout changé. Lui, si doux d'habitude, avait l'air maintenant d'un mouton enragé. Reine, satisfaite de sa docilité, lui sourit avec indulgence.

— Vois-tu, dit-elle, c'est l'odeur de la poudre qui t'a grisé.

Ce rapide incident avait interrompu l'entretien avec le gouverneur. Celui-ci avait reculé, dé quelques pas. Ses officiers l'entouraient, comme pour lui taire un rempart de leurs corps. Le danger conjuré, il revint lentement à la grille.

— Messieurs, reprit-il, ce n'est pas honnête de menacer la vie d'un homme qui ne provoque ; personne et n'a que des intentions loyales.

— Il est plus malhonnête encore, répliqua René Lacombe, de se conduire avec la perfidie dont Jacques de Flésselles use envers nous depuis deux : jours.

— Vous êtes trop sévère, monsieur, pour le prévôt des marchands. Peut-être a-t-il été maladroit, mais à coup sûr il n'a pas songé à vous tromper.

— Nous connaissons Fléchelles, riposta le jeune homme, et nous ne sommes point ici pour entendre l'apologie de ce misérable.. Consentez-vous, oui ou non, à nous livrer les armes, de l'hôtel ?

Le marquis de Sombreuil parut hésiter. René Lacombe reprit d'un ton plus bref encore :

— Répondez, monsieur, consentez-vous ?

— Et si je refuse, que ferez-vous ?

— Parbleu ! nous, nous servirons nous-mêmes.

— Vous me forcerez à vous recevoir à coups de canon.

— Soit ! nous, vous y forcerons.

— Est-ce votre dernier mot ? s'enquit Camille Desmoulins.

— Messieurs, de grâce, réfléchissez-y, insista le vieux marquis. Si vous m'attaquez, les troupes campées au Champ-de-Mars, accourront certainement au bruit de la luttes.

— Et vous croyez, naturellement, qu'elles nous, assassineront comme les pandours de Lambesc ont assassiné dimanche au jardin des Tuileries ? cria René Lacombe avec âpreté.

— Je vous le demande une dernière fois, monsieur le gouverneur, ajouta Camille Desmoulins, est-ce votre dernier mot ?

— C'est mon dernier mot, déclara le marquis, irrité de la hauteur avec laquelle ces gens de rien traitaient un homme de son rang.

Les parlementaires s'éloignèrent à quelque distance, et se consultèrent deux ou trois minutes. Ensuite René Lacombe s'adressant aux légions insurrectionnelles, leur cria d'une voix vibrante :

— Citoyens, en avant !

Aussitôt, les premiers rangs s'élancèrent, sautèrent dans le fossé et grimpèrent aux grilles, bravant les factionnaires qui faisaient mine de les ajuster. Toutefois, pas un coup ne fut tiré. Sombreuil et ses officiers, stupéfaits de cette irruption soudaine, et s'effrayant de l'impétuosité de la foule qui se ruait avec fureur sur l'enceinte, n'osèrent ordonner le feu,

Tandis qu'un groupe de patriotes tentait de forcer les portes avec la pointe ou la hampe des piques, d'autres atteignaient le faîte des grilles ; sans crainte de se blesser aux lances qui les surmontaient. Parmi ceux-ci, Justin Lagrenette se distinguait par son audace et son agilité. Il se préparait à bondir de l'autre côté, lorsqu'une voix haletante cria presque à son oreille :

— Hardi ! hardi ! Justin... Allons, saute, pour me faire place.

Au lieu d'obéir, il s'arrêta net et regarda en arrière. Reine s'enlevait à la force du poignet, suspendue à une barre transversale. Elle avait gardé ses vêtements ordinaires, se contentant de trousser sa robe, sans trop compromettre la décence.

— Tonnerre de Dieu ! gronda Lagrenette. Est-ce qu'on a besoin de toi là-dedans ? Pourquoi friper tes jupes mal à propos ? A bas tout de suite, ou je cogne.

Et joignant l'acte à la parole, il allongea sa botte ferrée, dont il effleura les mains potelées de la jeune fille.

— Justin a raison, ma chère amie, fit Théroigne de Méricourt ; qui n'avait point essayé l'escalade. Les hommes suffisent pour le moment.

Reine dégringola de la grille en murmurant :

— Tu me le paieras, vaurien !

Un éclat de rire bruyant lui répondit de l'autre côté, où Lagrenette, en une seconde, était retombé sur ses pieds.

— Reine de mon cœur, dit-il en tirant son sabre avec autant de sang-froid que s'il fût agi d'une parade, Reine de mon cœur, réserve-toi pour là-bas, à la Bastille. M'est avis que nous y récolterons plus de mauvais pruneaux que de louis d'or.

En même temps, le fusil en bandoulière, il se jeta sur la sentinelle voisine, qui s'enfuit vers l'hôtel, où les autres factionnaires ne tardèrent pas

à la rejoindre. En un clin d'œil, la foule inonda les cours, car les grilles avaient été brisées en plusieurs endroits sous l'effort irrésistible des assaillants.

Le gouverneur, réfugié sur le vaste perron avec ses officiers, contemplait en frémissant le flot humain qui allait le déborder et cerner l'hôtel. Il se demandait avec angoisse s'il donnerait l'ordre du massacre. Mais, de l'avis de ses officiers, cette mesure serait inutile. Le peuple ne reculerait pas, et l'effusion de sang accroîtrait sa rage.

Cependant Camille Desmoulins, René Lacombe et d'autres patriotes montaient les degrés du perron. Quand ils furent en présence du marquis de Sombreuil, Camille Desmoulins lui demanda :

— Où sont les fusils ?

— Cherchez-les, répliqua le vieillard.

A cette réponse hautaine, qui circula à l'instant dans la foule, celle-ci, exaspérée, poussa des cris de mort. Beaucoup, la pique en arrêt, le sabre au poing, ou le fusil à la main, s'élancèrent vers le gouverneur. Au même moment, une jeune fille de quinze ans sortit, de l'hôtel, blanche comme une morte, frêle, élancée. La terreur empreinte sur son visage semblait relever encore ses grâces naissantes. Se jetant au devant du marquis, dont elle entoura la taille de ses bras nus, elle murmura tout affolée :

— Mon père, mon père, que vous veut donc cette multitude ?

— Elle exige mon déshonneur, ma pauvre Marie, répliqua le vieux gouverneur avec un accent attendri.

Au spectacle de cette enfant, accourant protéger son père, le tumulte et les menaces s'apaisèrent subitement. Dans le silence qui se fit, Camille Desmoulins dit au marquis de Sombreuil :

— Vous vous méprenez, monsieur : il n'est pas question de déshonneur. Nous refusons seulement de subir les conséquences de la trahison de Jacques de Flesselles. Nous refusons de nous laisser affamer davantage par la meute étrangère que le roi a lâchée sur nous. En outre, nous réclamons la liberté de nos représentants à Versailles. Voilà pourquoi nous sommes décidés à renverser la tyrannie, et pourquoi aussi nous vous demandons : où sont les fusils ?

— Il ne m'est pas permis de vous le révéler.

A ce nouveau refus, les cris de mort recommencèrent. Marie de Sombreuil, pressant convulsivement son père, jeta un regard épouvanté

autour d'elle. Soudain, elle tressaillit. Ses yeux s'étaient fixés sur René Lacombe, qui la contemplait, muet, livide, frissonnant des pieds la tête.

— Vous ici, monsieur ? balbutia-t-elle avec un accent navré.

— Je remplis mon devoir, fit-il presqu'à voix basse.

— Non, non ! c'est impossible, ajouta-t-elle... Quoi ! au milieu de ces furieux, vous dont j'ai admiré tant de fois le recueillement à l'église de l'Oratoire ! vous qui m'avez enseigné le catéchisme ! vous qui seriez devenu mon directeur de conscience en devenant prêtre.

— Je remplis mon devoir, répéta René.

— Oh ! monsieur Lacombe, poursuivit Marie de Sombreuil, souffrirez-vous donc qu'on fasse du mal à mon père ?

— Que monsieur le marquis donne satisfaction aux patriotes, répliqua René avec effort.

Le gouverneur fit un signe négatif, qui provoqua immédiatement une tempête effrayante de vociférations. Il était visible, que la patience de la foule s'épuisait. Déjà on criait de toutes parts aux parlementaires de se retirer, pour que le peuple pût en finir.

Mademoiselle de Sombreuil adressa un regard désespéré à René Lacombe, qui lui dit :

— Vous le voyez : je ne suis pas le maître... Le peuple est dans son droit... Si vous tenez à sauver votre père, A éviter d'affreux malheurs, suppliez-le de céder.

Le marquis garda le silence. Un officier s'approcha de la jeune fille et lui glissa quelques mots à l'oreille. Marie de Sombreuil, prête à défaillir, se redressa.

— Eh bien, moi, je parlerai, dit-elle. Je sais tout...

— Ma fille, taisez-vous, s'écria le gouverneur.

Mais elle lui ferma la bouche avec sa main mignonne, et reprit vivement :

— Les fusils sont dans les caves... sous la paille.

M. de Sombreuil courba la tête, sans protester, jugeant probablement que son honneur était sauf, puisqu'il n'avait pas parlé Camille Desmoulins, s'avançant au bord du perron, cria à la foule :

— Vous trouverez les fusils dans les caves, sous un amas de paille. Hâtez-vous, mes amis, le temps presse.

Les patriotes, guidés par les gardes françaises, se précipitèrent à l'endroit indiqué avec une joie sauvage, pendant que Camille Desmoulins, se tournant vers le marquis, lui disait :

— Rentrez, monsieur, dans vos appartements. Je réponds de votre sûreté et de celle de votre famille. Le peuple attaque ou se défend en pleine lumière : il n'assassine pas.

Le vieillard fit volte-face, sans un mot. Soutenant sa fille, dont les jambes fléchissaient sous l'émotion, il l'emmena dans l'intérieur de l'hôtel, où son état-major l'accompagna. René Lacombe suivit du regard Marie de Sombreuil. Quand elle eut disparu, il soupira douloureusement :

— Quelle perle au milieu de ce fumier !

A neuf heures, les patriotes avaient enlevé des caves des Invalides vingt huit mille fusils. Tous étaient munis de cartouches, grâce à la distribution des cinq milliers de poudre distribués la veille au soir, à l'Hôtel de Ville. Ils s'emparèrent également d'un parc de vingt pièces de canon, qui furent confiées aux gardes françaises.

Les rangs s'étant reformés sur l'esplanade, les légions insurrectionnelles se portèrent sur la Bastille, aux cris mille et mille fois répétés de : Vive la liberté ! A bas les tyrans ! Chemin faisant, les gardes françaises enseignaient rapidement aux citoyens le maniement du fusil. Les rues, les quais, les ponts, les boulevards ressemblaient à une mer écumante. On montait des pavés dans les maisons, et l'on construisait des barricades. Les femmes acclamaient les combattants, leur distribuant des cocardes. Tout Paris roulait comme un torrent vers la Bastille.

La veille au soir, à son arrivée chez le gouverneur, Rose Lacombe avait trouvé de Launay très rassuré. Il plaisanta même avec elle sur le marquis de Glizol, qui l'avait quitté une demi-heure auparavant, en exprimant quelques inquiétudes au sujet du mouvement populaire. Il riait pareillement des alarmes du prévôt des marchands, une vraie poule mouillée, disait-il, qui avait peur de son ombre. Le gouverneur avait soupé gaiement avec sa future maîtresse.

— Tu verras, ma chérie, lui avait-il répété plusieurs fois, tu verras quelles existence charmante nous mènerons ensemble, lorsque nous aurons muselé de nouveau cette abjecte populace.

La comédienne ne manqua pas d'abonder dans son sens. Elle le confirma dans sa trompeuse sécurité, feignant d'avoir recueilli divers renseignements, lesquels prouvaient clairement que cet infernal tapage de cloches, de tambours, ces attroupement stumultueux, n'étaient que pures gamineries.

De Launay eut quelque peine à laisser la comédienne se retirer seule dans sa chambre. Cependant il se résigna en pensant que ce serait la dernière fois. D'ailleurs, en y réfléchissant, il comprit que, dans les circonstances actuelles, les officiers et les cent quatorze soldats de la garnison le taxeraient immanquablement de négligence, s'il ne se montrait, au cours de la nuit, sur une tour ou sur l'autre. Rose Lacombe ne dormit guère. Debout dès le matin et vêtue de ses habits d'homme, elle obtint sans difficulté du gouverneur la permission de parcourir librement la forteresse.

— Je veux, lui dit-elle, choisir un bon endroit, d'où je pourrai voir à mon aise la correction que vous infligerez à ces étourneaux de parisiens.

IX — La victoire du peuple.

Ni officiers, ni soldats, à la Bastille, ne témoignèrent la moindre surprise à la vue de Rose, circulant curieusement dans la forteresse. Et pourtant, sous les habits masculins qu'elle portait, nul n'avait peine à deviner son sexe. C'est que l'Église avait conféré à la royauté très chrétienne ce privilège d'imposer au vulgaire le respect du vice crapuleux et du crime, pourvu qu'ils fussent couronnés, titrés ou tonsurés.

Jusqu'à dix heures de la matinée, les défenseurs de la Bastille se moquaient de ce qu'ils appelaient folie et stupidité parisiennes. Tout à coup, un émissaire se présenta au gouverneur, qui causait devant son hôtel avec deux officiers, tandis que Rose Lacombe, un peu à l'écart, prêtait l'oreille, non à cet entretien, mais aux bruits extérieurs. L'attention de Rose s'éveilla brusquement. L'envoyé disait à de Launay :

— Les révoltés ont saisi vingt-huit mille fusils aux Invalides et vingt pièces de canon.

— Vous êtes fou, s'écria, le gouverneur... ce n'est pas possible.

— Pardonnez-moi, monseigneur, j'ai assisté à cette incroyable expédition.

— Ah ! ça, ce vieux Sombreuil est donc tombé en enfance ? Au moins, a-t-il essayé de résister ?

— On n'a pas tiré un seul coup de fusil, ni un coup de canon.

— Et les troupes Allemandes et suisses du Champ-de-Mars ?

— Ni le prince de Lambesc, ni M. de Besenval, leurs chefs, n'ont bougé.

— Voilà qui est incompréhensible, fit de Launay, en se frappant le front.

Il y eut un silence. Rose Lacombe sourit imperceptiblement. Elle savait la cause de l'immobilité des pandours et autres mercenaires. Marat et Saint-Just les surveillaient, prêts à lancer sur eux, pour opérer diversion, des compagnies de braves patriotes.

— Enfin, reprit le gouverneur, quelles sont les intentions de ces mécréants ? Le savez-vous ?

— Ils sont en marche, maintenant, pour vous attaquer.

— M'attaquer, moi ? Est-ce que vous rêvez, par hasard ?

— Non, monseigneur, je ne rêve pas. Je vous rapporte ce que j'ai vu tout à l'heure. J'ajoute que tout Paris escorte avec des acclamations forcenées ceux qui se préparent à vous assaillir. — Attaquer la Bastille ! répéta de Launay ; mais c'est le comble de la folie. Avec l'armement formidable de la place, il suffirait de quinze hommes pour écraser deux cent mille assiégeants de cette espèce, et j'en possède cent quatorze, aguerris.

Le gouverneur n'avait pas terminé, que les premiers cris du peuple qui approchait retentirent, semblables au mugissement de l'Océan. La foule rugissait, sans interruption :

— A la Bastille ! à la Bastille l A bas les aristocrates ! Vive la liberté !

De Launay, saisi de stupeur, se hâta de donner des ordres, pour que les artilleurs fussent à leurs pièces, les autres soldats aux meurtrières. Bientôt les patriotes armés entourèrent la forteresse. Avec une audace héroïque, ils se disposaient à se ruer sur la première enceinte, lorsqu'un homme parut, — Thuriot de la Rozière, — député par les bourgeois de Saint-Louis-la-Culture. Il avait mandat de s'aboucher avec le gouverneur, afin de conjurer par un compromis la catastrophe imminente. Les bourgeois prudents, estimant la Bastille imprenable, voulaient tenter d'empêcher le conflit.

Voyant Texaltation des milices insurrectionnelles, Thuriot se contenta de dire à leurs chefs :

— Suspendez l'attaque. Je suis chargé d'adresser une sommation au commandant de la place.

Sa mission quoique expliquée en ces termes louches, fut acceptée. Il pénétra dans la forteresse et on l'admit auprès du gouverneur. Thuriot était éloquent ; il effraya de Launay ; il ébranla la partie française de la garnison ; il obtint à peu près qu'une compagnie bourgeoise occuperait la Bastille, conjointement avec les soldats royaux. Rose Lacombe avait assisté à cette négociation. Au départ du parlementaire, elle résolut d'épargner au peuple cette duperie, en aiguillonnant la vanité du gouverneur.

— Ainsi, lui dit-elle, vous pactisez avec ces gens-là ? Vous allez introduire chez vous des surveillants ? Que dira la cour ?

De Launay haussa les épaules.

— Tu ne comprends donc pas, fit-il, que j'ai berné cet imbécile ?

Il n'eut pas le temps d'en dire davantage, un long cri de colère montait de la foule, en face du pont-levis de l'enceinte extérieure. Thuriot avait rendu compte de son entrevue avec le gouverneur, et les patriotes protestaient avec une indignation furieuse.

— Nous ne voulons pas qu'on occupe, la Bastille, avait crié Camille Desmoulins, mais qu'on la détruise de fond en comble !

Cinq minutes plus tard, un groupe de citoyens courageux, guidés par René Lacombe et Justin Lagrenette, se glissèrent par le petit toit, d'un corps de garde et sautèrent dans la première cour. Ils brisèrent à coups de hache les chaînes du pont-levis, qui s'abaissa sur le fossé. A l'instant, la foule se précipita par ce passage, et parvint jusqu'à l'hôtel du gouverneur. Théroigne de Méricourt, Reine. Audu et son père, rejoignirent des premiers René Lacombe et Lagrenette.

Durant tout le trajet des Invalides à la Bastille, la Reine des Halles avait accablé de reproches le malheureux Justin, qui cheminait à côté d'elle tête basse et silencieux. Par surcroît, elle lui décochait force quolibets, le déclarant grotesque et ridicule avec son habit de futaine dont il avait laissé un pan accroché aux pointes de la grille de l'esplanade. Mais, quand elle le vit, le front baigné de sueur, l'œil plein de flammes, la chemise ouverte sur sa robuste poitrine, le fusil à la main et le sabre aux dents, elle lui sauta au cou en s'écriant :

— Justin, pardonne-moi. Tu es plus beau qu'un archange !

Il se penchait pour lui rendre ses caresses, oubliant le péril qui les menaçait tous, à l'extrémité de cette longue avenue aboutissant au second pont-levis, celui de la cour intérieure. Soudain, des meurtrières et du sommet des tours, un feu terrible moissonna les assaillants. Ceux-ci, poussant un cri de rage, ripostèrent immédiatement. Mais ils ne pouvaient atteindre les soldats de la garnison, abrités derrière d'épaisses murailles. Néanmoins, ils s'apprêtaient à une seconde décharge, lorsque René Lacombe et Théroigne de Méricourt les arrêtèrent. Le jeune homme et la belle Liégeoise avaient entrevu Rose, qui, à travers la fumée, leur faisait signe de s'éloigner. Cela signifiait évidemment qu'en cet endroit l'attaque était impossible. Ils donnèrent donc le signal de la retraite. Tous

s’élancèrent sur le pont-levis conduisant hors de l’enceinte. Justin Lagrenette emportait Reine sur ses épaules. Elle se débattit en criant :

— Mon père ! où est mon père ?

— As pas peur, fillette, répondit une voix. Les gredins ne m’ont cassé ni pattes, ni ailes.

C’était Au du, qui suivait quelques pas, sa carmagnole et sa chemise rouges du sang d’un patriote tombé à ses côtés. L’audacieuse tentative coûtait aux assaillants trente morts et plusieurs blessés. Rose Lacombe ayant pu constater que son frère était sain et sauf, bondit sur l’escalier de la tour voisine et monta jusqu’au sommet. Deux artilleurs français, debout près de leur pièce encore fumante, riaient du bon tour qu’ils avaient joué à ces coquins de parisiens.

— Vous venez voir comme ça crache ? dit le plus jeune à la comédienne. Trop tard, ma belle enfant ! Ils se sont sauvés comme des lapins.

Et il montrait ses dents mauvaises, en dardant sur la jeune fille un regard faux. L’autre, un grand gaillard efflanqué, ajouta en ricanant :

— Si ça vous fait plaisir, nous allons pointer là-bas, sur cette canaille qui hurle après nous.

Rose Lacombe, dissimulant sa colère, répliqua :

— Vous ferez bien d’attendre les ordres de M. de Launay.

— Dis donc, Verdureau, reprit le premier artilleur en s’adressant à son camarade, la demoiselle a peur que nous fassions bobo à cette maudite racaille ?

— Au contraire, nous allons guérir pour toujours quelques-uns de ces aboyeurs du mal de faim et de misère. Attention, Boussard, et vise dans le tas !

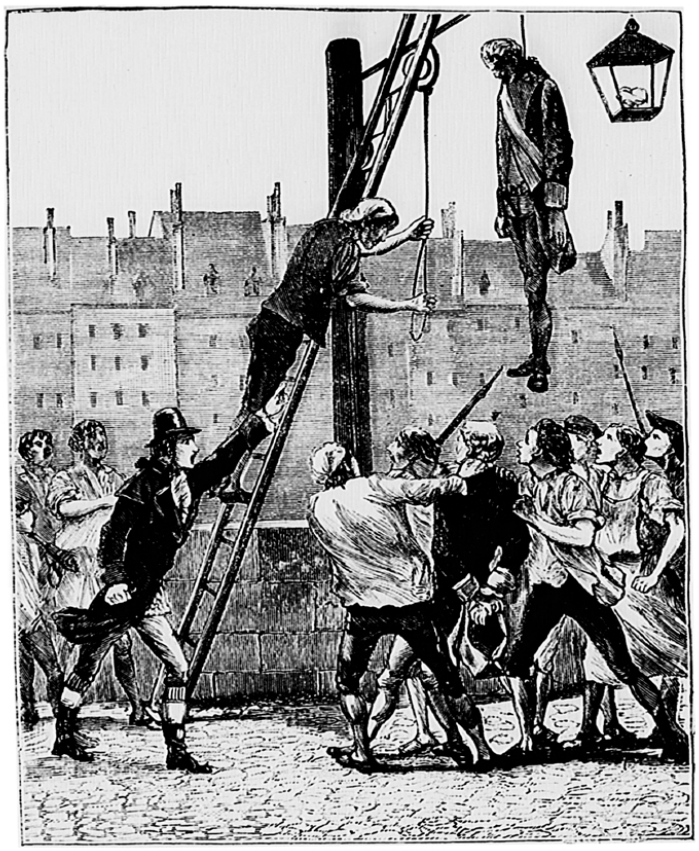
Boussard pointa, Verdureau approcha la mèche, la poudre s’enflamma et le canon vomit un boulet qui coucha douze victimes sur le pavé de la place. La comédienne, blême d’horreur et de rage, s’écria d’une voix rauque :

— Bien tiré !... Le jour ne finira pas sans que vous ayez reçu la récompense de cet exploit courageux.

Et elle descendit sur ce sarcasme terrible, dont les brutes qui l’écoutaient ne comprirent pas la sinistre signification. Lorsque Rose reparut dans la seconde cour, le peuple, sur les indications de Santerre, le maître brasseur du faubourg Saint-Antoine, mettait le feu à plusieurs voitures de fumier pour incendier les bâtiments qui masquaient la forteresse et pour asphyxier

les assiégés. Des fenêtres et des toits des maisons voisines, on tirait sans interruption, mais sans résultat.

A LA LANTERNE !
Il fallut traîner sous le gibet improvisé ces égorgeurs du peuple... (Chap. XI).



Tout à coup, de Launay ordonna une décharge de mousqueterie, qui fit de grands ravages parmi les patriotes. Ceux-ci, loin de se décourager, se mirent héroïquement à travers la fusillade, en criant avec un sombre enthousiasme :

— Nos cadavres combleront les fossés ! Enfin, les assaillants purent mettre en batterie devant le pont-levis une partie des canons amenés des Invalides. Le flot sans cesse grossissant de la multitude, l'ardeur et l'exaltation des citoyens commencèrent épouvanter les défenseurs de la Bastille. Voyant qu'ils hésitaient, le gouverneur exaspéré leur dit :

— Eh quoi ! nous avons d'immenses munitions, et vous tremblez devant cette populace ?

— Il est vrai, monseigneur, nous pouvons faire couler le sang à torrents, mais à quoi bon ? répliqua un officier.

— Comment ! à quoi bon ? vous refusez de châtier ces révoltés ?

— Ce serait un massacre inutile.

— Pourquoi donc, monsieur ?

— Parce que nous manquons de vivres.

Les Suisses demeuraient impassibles. Ces étrangers, qui vendaient leurs services à tous les tyrans de l'Europe, n'étaient plus que d'ignobles machines à despotisme. Mais les soldats français qui entouraient de Launay ne cachèrent pas leur répugnance à tuer uniquement pour l'art. Rose Lacombe, qui était derrière le gouverneur, lui souffla à l'oreille :

— Tu n'as oublié que cela : des vivres. Mais tu l'as oublié, et c'est l'essentiel ; on ne se nourrit ni de balles ni de poudre.

De Launay se retourna, tout ahuri. La raillerie de celle qu'il croyait sa maîtresse lui parut lugubre.

La comédienne reprit :

— Regarde-moi donc ce peuple, qui te faisait tant rire l'autre jour : il m'a l'air de s'entêter sérieusement. Il est bien capable de nous bloquer ici quarante-huit heures. Or, s'il le fait, nous serons réduit à la famine, malgré tes canons.

Rose Lacombe disait vrai. De Launay, la tête penchée sur sa poitrine, sembla réfléchir au parti qu'il devait prendre. Mais il comprit bientôt, sans doute, que sa situation personnelle était effroyable. Sous quelque face qu'il l'envisageât, elle ne lui offrait aucune issue. Il sentait peser sur lui une haine implacable, non seulement pour le sang qu'il venait de répandre, mais encore pour ses persécutions envers les prisonniers, pour ses infâmes spéculations sur la faim, qui étaient de notoriété publique. Les cris du peuple, qu'il entendait, lui semblaient autant de menaces pour lui-même. Éperdu, frémissant, il s'empara d'une mèche et s'élança vers les centaines de barils de poudre accumulés dans la deuxième enceinte.

— Eh bien ! s'écria-t-il, si nous devons périr, nous ne périrons pas seuls. Un tiers de Paris sautera avec nous.

Les soldats pâlirent, mais restèrent cloués à leur poste. Rose Lacombe se précipita sur le gouverneur, le sabre d'une main, le pistolet de l'autre. Trois sous-officiers sur cinq l'imitèrent, la baïonnette en avant.

— Halte-là, misérable ! fit la jeune héroïne en lé repoussant avec la pointe de son arme, tandis que ses compagnons le menaçaient de leurs baïonnettes. Je ne te permettrai pas de commettre cette dernière scélératesse.

De Launay recula, mais en criant :

— A moi, soldats ! Souffrirez-vous qu'on méconnaisse l'autorité de votre chef ? Les deux sous-officiers qui n'avaient pas bougé, s'avancèrent, prêts à faire feu sur leurs camarades et sur Rose Lacombe. Mais ils n'eurent pas le temps de presser la détente. Trois coups de fusils et un coup de pistolet retentirent. Ceux qui avaient voulu obéir au gouverneur roulèrent, sanglants, sur les dalles. Au même instant, Hullin et Maillard, qui commandaient deux vaillantes compagnies de volontaire, pénétrèrent dans la cour extérieure et proposèrent à la garnison de capituler, lui promettant la vie sauve. Les soldats ne balancèrent plus. Ils abaissèrent les ponts. Le peuple, sur les pas de ses chefs, s'engouffra comme, un torrent dans la forteresse.

Le premier sentiment qu'éprouva la multitude des patriotes, en pénétrant dans la Bastille, ne fut pas celui d'une vengeance trop légitime. Malgré les cent cadavres couchés sur la place par les royalistes et presque autant de blessés, ils ne songèrent d'abord qu'aux victimes de la tyrannie, enfouies dans les noires profondeurs des souterrains.

— Aux cachots ! aux cachots ! fit une voix de femme, celle de Théroigne, traduisant la pitié qui montait dans tous les cœurs.

Et un immense cri répondit :

— Aux cachots ! délivrons les malheureux qui ont survécu, à leur supplice injuste !

Cependant René Lacombe avait rejoint sa sœur.

— Où est de Launay ? demanda-t il.

— Hullin et Maillard l'ont arraché de mes mains, répliqua-t-elle avec rage.

— Quoi ! de lu générosité envers cet infâme ? Qu'en ont-ils fait ?

— Ils l'ont entraîné vers son hôtel, où je n'ai pu les suivre, refoulée violemment par le flot dès citoyens.

— Allons-y donc, et que le scélérat subisse son juste châtiment sur le théâtre même dé ses crimes !

Le frère et la sœur fendirent avec une peine infinie la vague humaine qui ondulait dans les cours, avançant pas à pas, haletants, obligés parfois de

reculer, et tremblant de manquer leur proie.

Tandis qu'ils s'efforçaient d'atteindre l'hôtel du gouverneur, Théroigne de Méricourt, Camille Desmoulins, Reine Au du, Lagrenette, quantité d'autres patriotes descendaient aux cachots, ces enfers de la Bastille. Bientôt, ils ramenèrent sept prisonniers, les seuls qu'ils eussent trouvé, et les réunirent dans le jardin, circonscrit par les huit tours de la forteresse. Ces malheureux, en haillons, décharnés, éblouis par la lumière du jour, stupéfaits de leur étrange délivrance, restèrent muets d'abord. Enfin, cinq d'entre, eux comprirent. Ils se nommaient Bujade, La Caurège, Béchard, La Roche, le comte de Solage. Ils remercièrent avec des larmes leurs sauveurs. Les deux autres, Tavernier et de Withe, regardaient les patriotes, d'un air hébété. Le premier, enfermé depuis trente ans, avait une barbe blanche qui lui tombait à la ceinture. Théroigne lui demanda :

— Qui êtes-vous ?

— Je suis le major de l'immensité, répliqua-t-il.

Il était fou. Le vieux Tavernier ajouta :

— Que fait maintenant la belle marquise ?

— Quelle marquise ?

— Eh ! eh !... la marquise de Pompadour, la catin du roi, dit-il avec un rire stupide.

Il se croyait encore sous le règne de Louis XV. On ne put arracher également à de Withe que des propos incohérents. Des citoyens compatissants se chargèrent de ces-deux victimes des œuvres royales, espérant qu'à force de soins elles pourraient recouvrer la raison. Pujade, l'ancien secrétaire du marquis de Glizol, s'informa de son ancien maître.

— Il est toujours en faveur à la cour, répondit Théroigne.

Un tumulte se produisait devant l'hôtel du gouverneur. Maillard et Hullin avaient fait entrer de Launay dans le vestibule, après lui avoir enlevé son épée et ses pistolets. Ils le gardaient là, avec le concours d'un certain nombre de patriotes, parmi lesquels Marceau, un jeune homme de vingt ans, dont le nom était promis à l'immortalité des héros.

Les soldats de la garnison, désarmés, étaient groupés à quelques pas de la porte, sous la surveillance des citoyens. Tout à coup, Rose Lacombe et son frère s'ouvrirent passage, La jeune fille parcourut d'un rapide regard les rangs des prisonniers du peuple.

— Que veut-on faire de ces hommes ? demanda-t-elle.

— Ils ont la vie sauve, aux termes de la capitulation, répondit Camille Desmoulins, qui avait suivi la comédienne avec Théroigne, Lagrenette, le père Audu et la Reine des Halles. Tout à l'heure, nous les mènerons à l'Hôtel-de-Ville, où on leur rendra la liberté.

— Tous les défenseurs de la Bastille ne sont pas ici, reprit la jeune fille. Je ne vois pas le major de Losme. Où est-il ?

A ces mots, quatre ou cinq patriotes poussèrent devant elle un homme de quarante-cinq ans environ, trapu, livide.

— Voilà le major de Losme, dirent-ils.

Rose Lacombe, désignant l'officier de la pointe de son sabre, s'écria.

— Celui-là doit-être jugé sur place, immédiatement. C'est l'âme damnée de de Launay. En quatre mots, je prouverai qu'il mérite la mort : il a provoqué le massacre.

Hullin, debout sur la porte de l'hôtel, avait entendu. Il fit un signe, et on lui amena aussitôt le major. Avant que la comédienne n'eût pu s'y opposer, de Losme était dans le vestibule, près de son chef.

Elle ouvrait la bouche pour protester, lorsque deux artilleurs, effarés, les vêtements en désordre, chassés à coups de crosse par plusieurs citoyens, firent irruption dans le groupe des prisonniers.

— Maintenant, drôles, tenez-vous tranquilles, dit un de ceux qui les avaient escortés, ou sinon il vous en cuira.

Puis, s adressant à la foule, il ajouta, en indiquant de la main une des tours :

— Figurez-vous que ces gredins n'avaient pas quitté leur pièce, là haut, et se disposaient à pointer, quand nous les avons pincés.

Rose Lacombe avait reconnu Boussard et Verdureau. Elle s'avança. — Ne laissez point échapper ces deux coquins, fit-elle. Sans ordre formel, ils ont tiré sur le peuplé et tué une douzaine de nos frères, uniquement pour s'amuser.

— Tiens ! la demoiselle dé tantôt ! riposta cyniquement Verdureau, lequel, étant à moitié ivre, n'avait pas conscience du danger.

Les prunelles de la comédienne flambèrent. Mais, soudain, elle se troubla. Parmi les patriotes, elle avait aperçu un jeune homme de haute taille, qui arrivait. C'était Saint-Just, dont le regard clair et froid, fixé sur le sien, semblait fouiller dans son âme. Enfin, la fureur triomphant chez elle dé l'humiliation, la jeune fille cria :

— Il faut que ces deux malfaiteurs soient punis. Citoyens, vous les conduirez à l'Hôtel-de-Ville, je démontrerai leur culpabilité et on les jugera.

— A la lanterne ! A la lanterne ! rugit la multitude.

Ces clameurs duraient encore, quand Hullin et Maillard parurent sur le seuil de l'hôtel, ayant au milieu d'eux le gouverneur, et entourés d'une dizaine de gardes françaises. Rose Lacombe s'élança, le pistolet au poing.

— Ce scélérat, dit-elle d'une voix retentissante, ne doit pas sortir vivant de cette forteresse, qu'il a souillée de tous ses crimes. La victoire du peuple l'a condamné.

— Nous avons promis la vie sauve à la garnison, déclara Maillard. Nous ne pouvons violer la pacte conclu.

— Il n'y a pas de pacte entre les malfaiteurs et leurs victimes. Le sang versé par de Launay fume encore sur la place et dans cette cour. Il crie vengeance. Il faut que le bourreau subisse sur le champ la peine qu'il mérite, et cette peine, c'est la mort.

— Mademoiselle ! balbutia le gouverneur, devinant maintenant que Rose l'avait joué et avait prémédité sa perte.

René Lacombe s'était rapproché. Allongeant brusquement son fusil, il jeta par terre, avec la pointe de sa baïonnette, le chapeau de de Launay, en disant avec un accent de haine implacable :

— Découvre-toi devant le peuple, immonde coquin, et respect à ma sœur !

Le gouverneur chancela. Hullin et Maillard étendirent les bras pour le protéger.

— René, pourquoi ne l'as-tu pas embroché tout de suite ? fit Rose Lacombe avec une colère effrayante.

En même temps, armant son pistolet, elle tenta d'ajuster de Launay. Mais Saint-Just, qui, s'était glissé à son côté, lui saisit le bras, en disant :

— Rose, d'où vient votre acharnement contre cet homme ?

Elle le regarda, l'œil injecté de sang, cherchant une explication. Ce fut René qui répondit :

— Nous avons le droit de tuer cet infâme et d'en purger la terre.

— Enfin, que vous a-t-il fait ? insista Saint-Just.

Le jeune homme achevait cette question, lorsque Rose bondit comme une panthère à qui on ravit sa proie. Profitant de l'incident qui l'occupait, Maillard et Hullin, avec l'aide des gardes françaises et des patriotes qui leur

obéissaient, avaient entraîné vivement de Launay. Il se précipitaient vers le pont-levis en criant à la multitude :

— A l'Hôtel-de-Ville tous les prisonniers !

René Lacombe avait suivi sa sœur, laissant Saint-Just, plein de stupeur et se demandant ce.que cette scène signifiait. Le major de Losme marchait derrière son chef, à quelques pas. Déjà tous les deux avaient franchi le pont-levis de l'enceinte extérieure et débouchaient sur la place, enveloppés par l'escorte. Mais René, se glissant à travers les gardes françaises, planta sa baïonnette entre les deux épaules du major. Il la retira rouge de rang, en criant :

— Chien ! voilà ton, salaire !...

De Losme roula sur le pavé. Il y eut une poussée dans la multitude, qui foula aux pieds ce cadavre palpitant. Mais le flot populaire avait séparé Rose Lacombe et son frère du groupe qui emmenait le gouverneur. Grâce à ce mouvement, Hullin et Maillard, couvrant de Launay de leur corps, purent atteindre la rue Saint-Antoine.

X — A Versailles.

Ce jour-là, sur les, quatre heures après-midi, pendant que la Bastille tombait au pouvoir du peuple, que faisait le roi de France ? Il se divertissait à Versailles, à sa façon, dans le splendide château dont la construction avait, coûté des centaines de millions et la vie de quatre-vingt mille ouvriers. Dans un atelier de serrurier, établi au rez-de-chaussée, un garçon à l'air maladif tirait le soufflet pour activer le feu de la forge, où chauffait une mince baguette de fer. Sa chemise de grosse toile, ouverte sur la poitrine, seul vêtement qui couvrait son buste, par cette chaleur de juillet, bouffait au-dessus de la ceinture de sa culotte de velours couleur feuille morte, qui se boutonnait sur les bas chinés. C'était chaussé d'énormes souliers ferrés, graissés avec du suif.

Debout devant l'établi, un homme de forte corpulence ajustait une serrure très compliquée, prise-dans l'étau. Il avait le front fuyant, de gros yeux, le nez très aquilin ; les joues flasques, suintant la sueur et la graisse, pendaient ainsi que les chairs du menton ; les lèvres charnues, achevaient d'accuser la vulgarité, de cette physionomie. Lui aussi était en manches de chemise, mais le linge était très fin le jabot, orné de dentelles, débordait du gilet de

piqué, orné de riches, boutons ; des boucles en brillants, serraient, la culotte de soie violette : au-dessous, des genoux, sur les bas également de soie. Soudain, il lâcha ses outils, tira de son gousset une superbe montre, d'or et consulta, le cadran.

— Déjà quatre heures ! murmura-t-il avec un soupir de regret.

Puis s'adressant à son compagnon, il lui dit d'un ton bourru :

— Corentin, laisse-moi ça pour aujourd'hui... Il faut que je m'en aille.

— Oui, sire, fit le jeune garçon tout essoufflé. En même temps, il ôta du feu la baguette de fer rouge, et la déposa sur un coin de la forge.

— Toi, tu es bien heureux ! reprit le roi, — car c'était Louis XVI en personne, qui venait de se livrer en cachette à son amusement favori.

Son camarade de travail garda le silence. Sa Majesté ajouta, en se frottant les mains pour faire tomber la limaille :

— Certainement, tu es un heureux mortel, et j'envie ton sort. Ainsi, tu vas rentrer à ton atelier et reprendre ta besogne sans crainte d'être dérangé. Moi, c'est bien différent : je n'ai plus une journée de bonne.

— Cependant, sire, vous êtes le maître, hasarda enfin Corentin.

— Le maître, le maître ! répéta le roi avec amertume. Eh bien ! non, je ne suis plus le maître. La populace me reproche insolemment de consacrer tout mon temps à la chasse ou à faire des serrures. Une calomnie ! car j'assiste à la messe le matin, je récite mes heures exactement, comme les ecclésiastiques, et je ne manque pas une prière. En outre, j'étudie la géographie et, de temps à autre, je cause avec mes ministres. Voyons, est-ce que ce n'est pas un rude métier, cela ?

— Sire, je ne dis pas non.

— Mais tu ne dis pas oui, non plus. Ah ! ça, est-ce que tu te serais dépravé comme tant d'autres à faire de mauvaises lectures.

— Sire, je ne connais pas l'alphabet.

Les réponses brèves de Corentin impatientaient Louis XVI. Il reprit d'un ton fâché :

— Depuis quatre jours que ton patron t'envoie à sa place, je remarque que tu ne parais pas content.

— Sire, que Votre Majesté nie pardonne : je ne mange pas à ma faim.

— Comment ! Ne gagnes-tu pas avec moi une pièce de trente sous par jour ?

— Oui, sire. Mais j'ai la charge de ma vieille mère infirme, et les vivres sont si chers !

— Toujours la même chanson ! Tu parles comme la canaille de Paris, qui, au lieu d'être à l'ouvrage, ne sait plus que faire tapage dans les rues... Mais nous allons mettre ordre à cela.

Et, d'un geste, le roi congédia l'ouvrier avec humeur. Corentin fila par un couloir secret, aboutissant à une cour déserte. Alors, le prince monta l'escalier dérobé qui conduisait à ses appartements.

Au château du petit Trianon, une merveille enclavée dans l'immense parc royal de Versailles, et qui avait englouti des sommes folles, la reine rentrait avec ses favorites, la princesse de Lamballe, la princesse de Tarente, la Polignac et plusieurs autres nobles dames. Vêtue d'une robe de percale et coiffée d'un simple chapeau de paille, pour singer les bergères, Antoinette revenait du hameau, où elle faisait la laitière. Parfois, son mari consentait à se déguiser en meunier, et son beau-frère, Monsieur, en maître d'école.

La reine âgée de trente-quatre ans, hautaine, dédaigneuse, pleine de caprices insensés, avait perdu de sa fraîcheur. Forcée de renoncer à ses courses aventureuses à l'Opéra, par les rues de Paris, à cause de maints scandales, elle se confinait, dans cette retraite délicieuse, recevant mystérieusement les hommages des jeunes courtisans. Ayant traversé le grand salon, elle se rendit dans son fameux boudoir, meublé avec un confort incomparable et un goût exquis, en pout-de-soie bleu tendre, rembourré de duvet d'eider. Là régnait un luxe inouï, visant au sentimental. Les cornes d'abondance, les trépieds fumants, les colombes dans leurs nids ou les ailes déployées, des guirlandes de pavots et de myosotis, des essaims d'Amours ornaient cette chambre, réduit secret de la reine. Au fond, le lit disparaissait sous un flot de dentelle. Antoinette se jeta sur un large et mœlleux divan.

— Ma chère Lamballe, dit-elle, asseyez-vous à côté de moi.

La jeune femme obéit, toute mignonne et toute gracieuse. C'était l'amie préférée du moment, la confidente de la reine. Les autres dames prirent place sur des tabourets.

— Vous savez, reprit la reine, que l'Assemblée, tantôt, a eu l'audace d'envoyer une députation au roi ?

— Oui, madame, répliqua la Polignac. Je l'ai vue se présenter au château.

— Eh bien, le roi a fini par se montrer. En deux mots, il a invité ces factieux à retourner à leurs affaires, et à ne point se mêler des siennes. Il m'a raconté cela au moment de notre départ.

— Comme c'est bien fait ! s'écrièrent en chœur les nobles dames.

— Croiriez-vous, ajouta Antoinette, que ces gens-là prétendaient nous épouvanter ? A les entendre, Paris va se soulever sérieusement, si l'on n'éloigne les troupes qui le cernent Le ministre de la guerre, M. Berthier de Sauvigny, tous les gentilshommes présents, se sont moqués des députés. On voit bien que ce sont eux qui ont peur, et certes, ils ont raison. D'un signe, maintenant, le roi peut les faire rentrer sous terre.

— Votre Majesté a-t-elle reçu des nouvelles, aujourd'hui ? demanda la princesse de Tarente.

— Non, pas encore. Je suppose que la canaille de Paris s'est fatiguée de sonner le tocsin, de hurler par les rues et sur les places publiques. L'intendant Berthier lui a coupé les vivres, une excellente mesure qui refroidira entièrement beaucoup de têtes.

Antoinette se tut, les yeux fixés sur la portière de soie. Un heiduque était sur le seuil.

— Madame, dit-il en hongrois, une langue que la reine préférait au français, le roi souhaiterait que Votre Majesté daignât revenir immédiatement au château.

Elle se souleva, un peu inquiète, et demanda :

— Sais-tu pourquoi ?

— Il paraît, madame, que les gens de l'assemblée veulent absolument voir le roi, qui serait bien aise de ne les admettre à son audience qu'en présence de Votre Majesté.

— Encore ces coquins-là ! s'écria Antoinette. Eu vérité, il est temps d'en finir avec cette engeance... Va, et fais préparer mes voitures. Nous partons... Avertis mon coiffeur.

L'heiduque se retira pour exécuter les ordres de sa maîtresse. Aussitôt, les dames de la reine la déshabillèrent, pour la revêtir de son costume de cour. Elles lui passaient sa chemise, lorsque le coiffeur entra cérémonieusement, l'épée au coté, selon l'usage, et costumé comme un gentilhomme.

SUR LE PONT-NEUF.
— Il ne vous est pas permis de toucher il cet homme ! s'écria Marat d'une voix impérieuse, s'interposant entre le marquis de Glizol et Rose et René Lacombe. (Chap. XI.)



— Vite, Léonard ! fit la princesse. Je suis pressée.

Sans attendre que la toilette fût terminée, il aborda la reine demi-nue et se mit à l'œuvre pour reconstruire l'édifice compliqué de la coiffure. Les grandes dames de ce temps-là n'avaient pas de ridicules pudibonderies. Pour elles, le roturier, le laquais n'était point un homme, mais un simple animal domestique, uniquement crée pour leur service ou leur agrément. Avec les mœurs d'alors, il paraissait tout naturel, même la souveraine, de se montrer presque sans voile devant les serviteurs mâles, ainsi qu'on eût fait devant un épagneul ou un angora. Les membres de la députation de l'Assemblée nationale, ayant à leur tête leur président, et au nombre de cinquante, attendirent une demi-heure le bon plaisir du roi. Groupés au fond de la salle de l'Œil-de-Bœuf, l'antichambre des appartements du monarque,

ils écoutaient dans un silence méprisant les allusions blessantes, les quolibets injurieux que les courtisans décochaient à leur adresse, à l'autre extrémité. On ne savait encore rien de précis sur la situation de Paris. Des rumeurs seulement circulaient : on parlait d'un conflit entre le peuple et les troupes étrangères. Les gentilshommes se réjouissaient, comptant bien que, cette fois, les quarante mille mercenaires qui investissaient la ville, lui infligeraient une leçon terrible et sanglante. A la fin, la députation, indignée du traitement qu'on lui faisait subir, pria son président de protester auprès du chambellan de service ; celui-ci déclara qu'il allait prendre de nouveau les ordres du roi.

— Diable ! fit le comte de Champlost, pour être entendu de toute la salle, est-ce la mode, à présent, que les sujets commandent et que le maître obéisse ?

Robespierre était présent. Il s'avança et dit :

— Monsieur, les mandataires du peuple ont le droit d'exiger que son premier magistrat reçoive les requêtes qu'ils lui adressent en son nom.

— Peste ! comme ils y vont ! riposta le duc de Maillé.

Et des rires étouffés témoignèrent combien le langage du député républicain égayait ces valets titrés et dorés sur toutes les coutures.

Le chambellan parut.

— Messieurs, dit-il à la députation, Sa Majesté ordonne que je vous introduise. Le roi était dans la salle du Conseil, non plus en costume de serrurier, mais en habit de soie rouge, frisé et poudré à blanc, les joues empourprées. Il s'entretenait dans l'embrasure d'une fenêtre avec le duc de Broglie, ministre de la guerre, et avec ses deux frères, Monsieur, comte de Provence, et le comte d'Artois.

Monsieur, qui devait être plus tard Louis XVIII, un bel esprit et un sceptique, déjà goutteux et obèse, disait à Louis XVI :

— Selon moi, six francs de cordes, convenablement accrochées à de bonnes potences, suffiraient à nous délivrer des mutins de l'Assemblée.

Le comte d'Artois, depuis Charles X, un freluquet sans cervelle, bête et fat, mais posant pour l'élégance et la vigueur, ajouta :

— A mon avis, Sire, le meilleur moyen pour Votre Majesté de couper court à tous ces troubles, serait de monter à cheval, et de marcher contre la canaille parisienne à la tête de votre fidèle noblesse et de votre brave armée.

Le roi ne répondit pas. Mais le comte de Provence eut un sourire narquois et murmura à l'oreille de son frère :

— Voilà, certes, un langage qui ne sent guère le poltron.

Le comte d'Artois rougit. Il jouissait déjà d'une réputation de lâcheté bien prouvée, qui ne le cédait en rien à celle que lui avaient faite ses polissonneries. Le chambellan annonça :

— Monsieur le président de l'Assemblée et messieurs les membres de la députation.

Le roi lança aux députés un regard courroucé, et leur demanda brusquement : — Messieurs, que voulez-vous ? Pourquoi cette nouvelle démarche ? Je vous ai répondu déjà, et n'ai rien autre chose à vous dire.

Le président s'était incliné profondément devant le monarque, ainsi que ses collègues. Il se redressa et répliqua avec une dignité triste :

— Sire, les circonstances sont graves. Nous redoutons de grands malheurs si Votre Majesté persiste à maintenir autour de Paris des troupes étrangères...

— Assez, monsieur ! interrompit le roi avec une sourde irritation.

Pendant qu'il prononçait ces paroles, la reine entrait.

— Ces messieurs se trompent d'adresse, fit-elle avec âpreté. C'est à l'assemblée, qui a méconnu l'autorité royale, c'est aux séditieux de Paris qu'ils doivent porter leurs remontrances.

— La reine a raison, messieurs, déclara le prince. Elle vient d'exprimer exactement mon sentiment.

— Dites à ceux qui vous envoient, ajouta Antoinette, que nous sommes en force pour réprimer les factieux, et même pour les châtier, ici, à Versailles, comme à Paris.

Devant ces menaces, que le roi confirmait par son silence, les députés, douloureusement impressionnés, comprirent qu'il n'y avait plus insister. Ils s'inclinèrent et regagnèrent la porte, guidés par le chambellan.

Deux heures après cette pénible scène, les courtisans, qui avaient afflué toute la soirée au château, dînaient bruyamment, assis à une immense table, dans une galerie du château. Le repas était splendide, arrosé des meilleurs vins. Le duc de Broglie, ministre de la guerre, présidait le banquet. Les têtes s'exaltaient de plus en plus. Ces nobles fainéants, la plupart immondes libertins, malfaiteurs insignes, ayant mérité cent fois le bagne ou l'échafaud, éprouvaient une joie sauvage à l'idée d'étouffer dans le sang la Révolution naissante. Ces larrons, ces forbans de terre ferme trouvaient que le roi tardait beaucoup à donne le signal du carnage. Il s'agissait, en effet, de

sauver les deux ou trois cents millions que la monarchie volait chaque année au peuple, pour engraisser la valetaille aristocratique.

— Monsieur le duc, demanda le comte de Champfort au ministre de la guerre, est-ce pour cette nuit ?

— Demandez cela à M. Berthier de Sauvigny répliqua le vieux gentilhomme. Il a causé longuement, avant le dîner, avec le roi et la reine.

Les regards se tournèrent vers l'intendant, un homme de quarante-sept ans, atroce coquin spéculant effrontément sur les grains et étalant publiquement ses concussions. On l'interpella de toutes parts pour savoir quel plan avait été arrêté.

— Messieurs, dit Sauvigny, votre attente ne sera pas trompée. Cette nuit peut-être, demain matin certainement, nous aurons réduit les mutins à l'obéissance.

— Le roi consent ? interrogea Liancourt avec quelque inquiétude.

C'était un homme jeune encore, plus sérieux et moins fou que les autres.

— La reine le veut, déclara Berthier.

Les applaudissements, les battements de mains éclatèrent avec des cris frénétiques de : Vive la reine ! Vive la digne et auguste fille de la grande Marie-Thérèse ! Vive notre souveraine adorée ! Berthier de Sauvigny continua : — Les mesures sont prises pour écraser la canaille à Paris et dissoudre à Versailles l'assemblée. Pendant que les quarante mille hommes du camp de Saint-Denis et du Champ-de-Mars attaqueront la ville mutinée par sept côtés à la fois, nos braves soldats cerneront la salle des Menus où siègent les affreux bavards qui voudraient nous ôter le pain de la bouche. En quelques heures, l'affaire sera terminée. La monarchie apparaîtra plus puissante, plus inébranlable que jamais.

Les acclamations ébranlèrent les voûtes de la galerie, et se prolongèrent durant quelques minutes. Tous ces malandrins, chamarrés de cordons, de décorations, de broderies et de galons, debout, le bras tendu, la face enluminée, hurlaient à la perspective de river de nouveau les fers de la nation, pour sucer en sécurité son or et son sang.

Tout à coup, le silence se fit. Le roi s'avançait, de l'extrémité de la galerie, Antoinette à son bras, éblouissante de diamants, altière, le teint animé, sa lèvre autrichienne entr'ouverte sur ses dents blanches. Les favoris et les favorites suivaient, en costume d'apparat. Ils s'étaient repus à la table royale, où Louis XVI, goinfre comme tous les Bourbons, avait englouti une quantité prodigieuse de nourriture, tandis que son peuple crevait de faim. Le

monarque marchait pesamment, la figure rouge du travail de la digestion, avec un dandinement disgracieux. Antoinette dissimulait à grand'peine la honte qu'elle avait de lui, s'efforçant de concentrer toute l'attention sur sa propre personne. A la vue du couple royal, les convives, ivres d'enthousiasme et de vin, poussèrent de formidables vivats, dont la meilleure part s'adressait à la reine, à la femme surtout, idole des jeunes courtisans et même de quelques vieux débauchés. En la contemplant, rayonnante, dans les splendeurs de la toute-puissance, ces dépravés dont la luxure ne respectait rien, ni vierges, ni épouses, l'adoraient comme une divinité. Louis XVI et sa femme firent lentement le tour de la table immense, lui silencieux, car il ne savait que dire, elle souriant à ces nobles valets, abandonnant sa main à leurs baisers lascifs, et réveillant chez plusieurs, par ce contact, le souvenir de faveurs plus intimes. Et cette tourbe infâme, grassement nourrie au râtelier royal, criait à l'unisson :

— Sire, Madame, Vos Majestés peuvent compter sur nos épées. Qu'elles daignent prononcer un mot, et demain la ville impie qui a osé attenter à leur autorité n'existera plus, les traîtres de l'assemblée auront vécu.

Ce mot, le roi toujours hésitant, ne le prononça pas. Antoinette se mordit les lèvres de rage. Enfin Capet apaisa d'un geste le tumulte qui l'assourdissait, et invita les convives à terminer leur repas. Les serviteurs placèrent des sièges sur une estrade, au milieu de la galerie, et le couple royal s'assit. Le dessert était sur la table. En ce moment, un huissier parut, se dirigea vers Leurs Majestés, s'inclina jusqu'à terre et annonça :

— Une estafette de Paris !

— Introduisez ! ordonna le roi, au milieu de l'attention générale.

Un jeune officier entra, pâle, soucieux, et dit d'une voix émue :

Sire, je viens de la part de M. le marquis de Sombreuil, gouverneur des Invalides. Il m'a chargé d'apporter à Votre Majesté une mauvaise nouvelle.

Ce début jeta du froid dans la galerie.

— De quoi s'agit-il ? demanda Louis. — Les émeutiers ont forcé l'entrée de l'hôtel, d'où ils ont enlevé vingt-huit mille fusils et des canons.

Les convives, retenus par l'étiquette, gardèrent le silence. Mais ils trépignaient de colère, les yeux fixés sur Antoinette, dont les yeux étincelaient.

— A quelle heure cela s'est-il passé ? s'enquit encore le roi.

— Sire, dans la matinée.

— Alors, pourquoi cet avis si tardif ? ajouta le prince.

— Sire, M. le marquis de Sombreuil m'avait prescrit de voir, au Champ-de-Mars, M. de Besenval, qui commande les troupes campées en cet endroit. Ce général m'a fait attendre jusqu'à ce soir, disant qu'il allait agir pour châtier les mutins et recouvrer les armes. De la sorte, ajouta-t-il, vous apprendrez en même temps à Sa Majesté ce coup de main criminel et la punition que j'aurai infligée aux coupables.

— Eh bien, monsieur, qu'a fait M. de Besenval ?

— Je l'ignore... Il m'a permis, il y a une heure seulement, de remonter à cheval, et je suis accouru ventre à terre.

Le roi courba la tête, pensif et alarmé. La reine, au contraire, se redressant, s'écria :

— Messieurs, qu'en dites-vous ?

— Madame, répliqua Berthier de Sauvigny, tout est prêt pour venger cet odieux attentat.

— Est-ce votre opinion, monsieur de Broglie ? demanda Antoinette au ministre de la guerre.

— Oui, madame, parfaitement, déclara le vieux général.

— Monsieur, que décidez-vous ? reprit la reine en se tournant vers son mari.

— Les troupes sont-elles sûres ? interrogea le roi, avec son incertitude habituelle.

Ni Berthier, ni le duc de Broglie ne répondirent De bruyantes clameurs, montant des jardins, et accompagnés d'une musique barbare, emplirent subitement la galerie, dont les fenêtres étaient ouvertes. Un tonnerre de voix, plus retentissantes que les cuivres, rugissaient :

— A mort la canaille ! Au gibet les braillards, les traîtres de l'Assemblée ! Vive le roi ! Vive la reine !

— Qu'est-ce cela ? s'enquit Louis XVI.

— Sire, ce sont vos vaillants soldats qui protestent en leur nom et au nom de tous leurs camarades de leur inébranlable fidélité, riposta Berthier.

Et l'intendant, qui était chargé d'assurer les subsistances des divers corps, expliqua comment il avait cru bien faire d'offrir à l'Orangerie un festin aux troupes caser-nées à Versailles, composées de chevau-légers, de détachements empruntés à tous les corps disséminés autour de Paris : Croates, Suisses, Allemands.

— Excellente idée, monsieur Berthier, déclara Antoinette.

Puis, se levant avec vivacité, elle ajouta, en s'adressant à Louis XVI :

— Allons, monsieur, témoigner à ces braves gens, par notre présence, combien nous apprécions leur dévouement. Louis XVI se leva sans observation. La reine, s'appuyant son bras, dit aux convives :

— Messieurs, vous pouvez nous accompagner.

Elle se mit en marche avec son mari. Le cortège des courtisans se forma à leur suite. Pour flagorner la souveraine, la maîtresse des grâces, toute cette ignoble valetaille répétait à demi-voix, mais de façon à être entendue, que c'était une inspiration de génie. Une démarche pareille achèverait d'électriser les défenseurs de la monarchie. La meute étrangère, recrutée à grands irais avec l'or du peuple, mordrait bien mieux quand Antoinette lui aurait aiguisé les crocs.

Les dernières lueurs du crépuscule se fondaient â l'horizon bleuâtre, les étoiles scintillaient au ciel sans nuages, une brise légère passait dans l'atmosphère tiède. La procession royale arriva à l'Orangerie. Devant l'escalier à double rampe s'alignaient douze cents caisse d'orangers, la plupart en fleurs, dont le parfum suave flottait dans l'air. Louis XVI et sa femme s'arrêtèrent à Centrée de l'édifice, et embrassèrent d'un coup d'œil le spectacle qu'offraient les hordes étrangères qui banquetaient à l'intérieur, mêlées à un petit nombre de soldats français. La galerie centrale, longue de cent cinquante mètres, sur treize environ de largeur, était garnie de tables, ainsi que les deux galeries latérales. Des lustres l'éclairaient d'une vive lumière. Malgré les douze fenêtres cintrées, grandes ouvertes, la chaleur était intense et refluait en bouffées par les portes. Marie-Antoinette entraîna son mari, qui répugnait à pénétrer dans cette fournaise, où mille odeurs se dégageaient de la foule énorme de soldats, mangeant, buvant, ripaillant, chantant à plein gosier. Un heiduque, qui précédait le maître, cria sur le seuil, d'une voix de stentor :

— Silence et chapeaux bas !

Les banqueteurs se découvrirent instinctivement. Le tumulte s'apaisa comme par enchantement, et l'heiduque reprit :

— Le roi ! la reine !

Berthier de Sauvigny ajouta :

— Faites place, mes amis !

Quoique à moitié ivres, pandours et autres se rangèrent à peu près en ordre, et le cortège royal put circuler. Le roi, sombre et l'air bourru, tourmenté par la digestion, avançait comme un chien qu'on fouette. Antoinette, armée de son plus séduisant sourire, distribuait des paroles

caressantes, livrait sa main fine et dégantée aux baisers de la soldatesque, invitait les convives à boire à la santé de leurs maîtres, et, avec une familiarité qui ne lui coûtait plus, tant sa passion était exagérée, elle tirait parfois les longues moustaches des soudards pressés autour de sa personne. Les dames de la suite l'imitèrent naturellement, s'efforçant d'enchérir sur leur auguste patronne. Plus d'une sentit des lèvres avinées chercher les siennes charmée de ces abandons. Les courtisans, pour complaire à la reine, cajolaient les soldats, qui acclamaient de toutes leurs forces les visiteurs royaux. Parvenue au milieu de la grande galerie, la reine fit une halte et réclama le silence.

Alors, elle annonça l'événement des Invalides, qui fut accueilli par un hurlement de rage. Antoinette poursuivit : — Vous vengerez cet outrage, mes amis, vous et vos camarades de l'armée fidèle.

— Nous le jurons ! nous le jurons ! crièrent les soldats.

Avant de quitter le château, Berthier de Sauvigny avait chargé un huissier de courir à l'appartement qu'il occupait au Grand-Commun, rue de la Surintendance, avec un message verbal pour son trésorier. Debout non loin de la reine, pendant que celle-ci parlait aux soldats, il guettait avec impatience la porte de l'Orangerie. Bientôt il eut un soupir de soulagement. Deux serviteurs à lui franchissaient le seuil, portant une vaste corbeille recouverte d'une étoffe de soie. Alors, profitant d'une pause, il se pencha vers Antoinette, et lui glissa quelques mots. Elle fit un signe d'approbation. Au même instant, les valets de Berthier rejoignaient leur maître et, par son ordre, déposaient la corbeille sur une table devant la reine. Marie-Antoinette avait lâché le bras de Louis XVI, qui prit celui de comte de Champlort, appela le duc de Broglie, et se mit à errer dans la foule. La reine annonça aux soldats qu'elle désirait leur laisser un souvenir de cette nuit, une marque de sa munificence souveraine. Aussitôt, enlevant le voile qui masquait le contenu delà corbeille, elle montra celle-ci pleine de louis jusqu'aux bords. Ce ne fut plus de l'enthousiasme, mais un délire inexprimable parmi cette multitude, qu'on se préparait à gorger d'or après l'avoir gorgée de vin et de viandes exquises. Les cris et les vivats redoublèrent. Les pandours, voisins d'Antoinette, se prosternaient, baisant ses mains et sa robe, avec des hoquets et de rauques remerciments. La distribution se fit par les soins de Berthier, et dura longtemps.

Quand elle fut terminée, un orchestre barbare, improvisé au fond de la galerie, sur une estrade formée avec des tables, joua un air sauvage, hymne

de l'extermination et de la tyrannie qui appelait les bourreaux. Après les dernières notes, les applaudissements éclatèrent, forcenés ; la horde étrangère et scélérate jura de nouveau la vengeance au profit de la royauté infâme, le massacre des patriotes, l'anéantissement de la représentation nationale. Antoinette souriait, haineuse, implacable, multipliant les caresses, recevant au nom de la monarchie ces serments impies et effroyables. L'orchestre entonna un autre morceau, rhythmé pour une sorte de valse infernale, lequel alluma la folie dans tous les cerveaux. Spontanément, une danse échevelée commença. Les pandours bondissaient comme une bande de démons. Les dames d'honneur, les favorites, abandonnées aux bras des soudards, menèrent des rondes enragées. La reine elle-même, entraînée dans ce tourbillon, la poitrine haletante, le sein soulevé, les prunelles en feu, se livra quelques instants à cette hideuse bacchanale. Sa chair palpitait de joie au contact de ces misérables, prêts à faire des milliers de cadavres pour étayer son trône, à verser des flots de sang pour lui conserver les centaines de millions qu'elle prodiguait en bergeries, en prodigalités aux courtisans. Enfin l'épuisement suspendit un instant l'exécrable scène, renouvelée des Peaux-Rouges qui préludent ainsi au supplice de leurs victimes. La reine, les cheveux dénoués, la gorge débordant du corsage, les mains et les joues contaminées, dans ce désordre et cette licence, par les marbrures vineuses qu'y avaient imprimées les pandours, la reine, dont les jambes fléchissaient, s'arrêta, s'appuyant sur deux Croates aux moustaches fauves.

L'orchestre fit une pause. Les favoris, les favorites parvinrent à rejoindre leur maîtresse, que le flot des danseurs avait poussée vers l'entrée de la grande galerie. Deux hommes étaient debout sur le seuil, deux gentilshommes, Noailles et Wimpfen, contemplant d'un œil attristé l'étrange spectacle. Soudain, Antoinette les aperçut, et leur fit signe d'approcher. Ils obéirent, et la reine leur dit :

— Vous venez de Paris ?

— Oui, madame, répliqua Noailles... Nous vous apportons de fâcheuses nouvelles.

— Je les connais... La canaille a pillé les armes, aux Invalides.

— S'il n'y avait que cela, madame !

— Qu'y a t-il de plus ?

— La Bastille est prise.

— La Bastille prise ! s'écria Antoinette avec un rire nerveux... En vérité, monsieur de Noailles, je ne saurais vous permettre de pousser à ce point la

plaisanterie.

— Madame, je supplie Votre Majesté de croire que je n'ai pas le cœur à la plaisanterie Le fait n'est que trop certain. J'ai vu, et M. de Wimpfen aussi.

Wimpfen confirma d'un mot la déclaration de son compagnon.

La reine se troubla.

— Eh bien ! murmura-t-elle, si la Bastille est prise, nous la reprendrons... Le châtiment égalera le crime.

La tourbe immonde des courtisans, groupés autour de leur maîtresse, applaudit à cette menace.

— Ah ! çà, poursuivit Antoinette avec un éclair dans le regard, de Launay a donc trahi !

— M. de Launay n'a pas trahi, Madame ; il est prisonnier du peuple, avec le major de Losme et toute la garnison.

Elle eut une minute de stupeur. La colère l'étouffait.

— Cependant, ajouta-t-elle d'une voix étranglée, M. de Flesselles nous affirmait, il y a deux jours, qu'il jouerait la populace et réussirait sans peine à la museler.

— Madame, repartit Noailles, M. de Flesselles est bloqué par le peuple à l'Hôtel de Ville.

Marie-Antoinette, les lèvres blanches, passa fiévreusement la main sur son front baigné de sueur. L'étonnante nouvelle circulait déjà parmi la soldatesque, jusqu'au fond des galeries. Un murmure rauque, confus, grondait de toutes parts. Berthier de Sauvigny s'approcha de la reine et lui dit :

— Madame, les troupes campées autour de Paris sont prêtes à faire leur devoir.

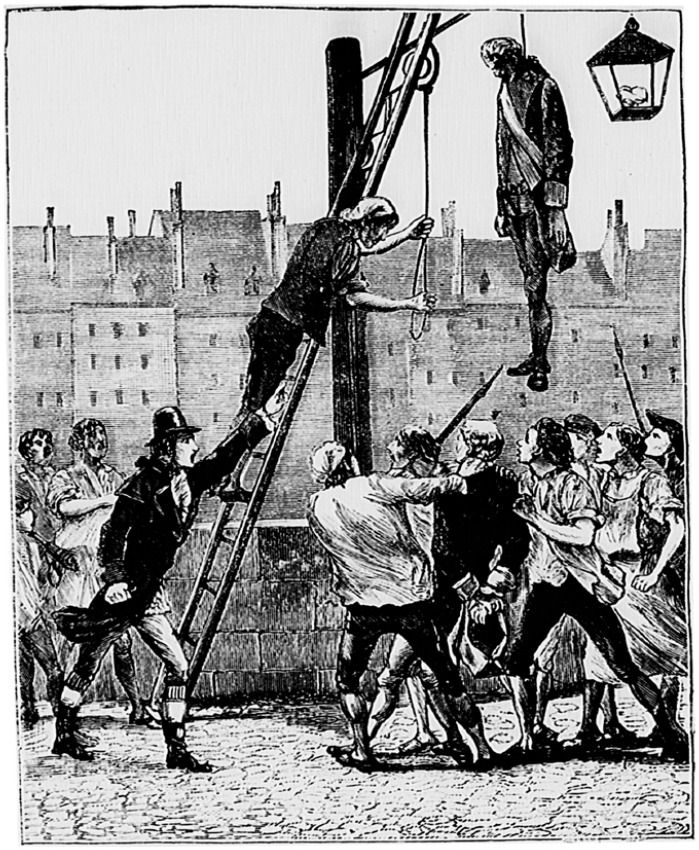
— Oui, il faut agir sur-le-champ, s'écria Antoinette. Il faut que l'attaque soit commandée sans retard... Que le roi donne l'ordre...

Elle s'interrompit, regardant autour d'elle avec stupéfaction.

— Mais, reprit la reine, toute livide maintenant et frémissante, mais je ne vois pas le roi... Où est-il ?

Le comte de Champlost, venant du dehors, s'avança. — Madame, dit-il, Je roi n'est plus ici. M. le duc de Broglic et moi, nous l'avons accompagné au château. C'était l'heure du coucher de Sa Majesté.

LE LEVER DU ROI
— Alors, dit Louis XVI en se frottant les yeux,
c'est donc décidément une révolte ? — Non.
Sire, répliqua Liancourt, c'est une révolution.
(Chap. XII.)



La reine laissa tomber ses bras avec désespoir, sa tète s'affaissa, et elle sembla sur le point de défaillir.

Il n'y a rien à faire pour le moment, murmura-t-elle d'une voix sourde. L'ordre du roi est indispensable... A peine au lit, le roi s'endort profondément, et il serait parfaitement inutile de le réveiller... Force nous est donc d'attendre à demain.

Ensuite, s'adressant à ses dames d'honneur et aux courtisans, elle ajouta d'un ton bref, qui révélait la rage contenue : — Mesdames, veuillez nie suivre ; et vous, messieurs, reconduisez-nous au château.

XI — Justice et mystère.

— Mille tonnerres ! monsieur Marat, que voilà donc un brave homme !

Au coin de la rue de la Roquette et de la place de la Bastille, Marat examinait avec une émotion douloureuse quelques cadavres de patriotes qu'on avait déposés là. Il s'assurait que nulle étincelle de vie n'existait plus dans ces corps de martyrs, troués par les balles royalistes. Il se redressa et dit à celui qui l'interpellait :

— De qui parlez-vous, Loubas ?

Le commissionnaire indiqua du geste un groupe qui se frayait passage lentement à travers la foule. Le chef d'un bataillon de volontaires marchait en tête, le sabre au fourreau. Beau, élégant, à la fleur de l'âge, l'œil vif et intelligent, il s'arrêtait souvent, ordonnant de faite place ; cinq malheureux demi-nus qui le suivaient entourés de plusieurs citoyens. Un homme de moindre taille, jeune comme lui, donnait Je bras à deux vieillards, grelottant en plein soleil.

Quelqu'un cria près de Marat et de Loubas :

— Le père dit faubourg Saint-Antoine et son ami, le docteur Souberbielle !

Eu ce moment, Saint-Just rejoignit Marat.

— Qui appelle-t-on le père du faubourg ? lui demanda-t-il.

— Antoine Santerre, le maître brasseur, celui qui s'avance le premier... Tenez ! il m'a vu et le voilà qui s'approche.

— Un brasseur ! répéta Saint-Just à demi-voix : je ne l'aurais pas cru. On dirait plutôt un homme du monde, et des plus distingués.

— Aussi Santerre n'est-il pas un simple industriel, mais encore un chimiste éminent. En outre, il est en relations hippiques avec le duc d'Orléans et Franco ni lui-même, il fait courir parfois à Vincennes. Avec cela, un cœur d'or, un dévouement sans bornes à la population ouvrière de son quartier, sa maison constamment ouverte à toutes les misères. Voilà pourquoi on l'adore et pourquoi on l'appelle à juste titre le père du faubourg.

Santerre, en effet, avait aperçu Marat. Celui-ci achevait de retracer le noble caractère du patriote, lorsque le brasseur s'arrêta.

— Vous prenez une peine inutile, mon cher Marat, dit-il. Le docteur Souberbielle a déjà inspecté les cadavres de ces pauvres victimes.

— Et les blessés ?

— Mes garçons, avec le concours d'autres citoyens, en ont transporté une partie chez moi. Les autres sont chez des habitants du voisinage.

Le docteur Souberbielle ajouta :

— Huit médecins, requis par moi, s'occupent à les panser.

— Très bien, mon cher confrère, dit Marat. Je puis être tranquille, je le vois.

En même temps, son regard se fixa sur des deux vieillards hébétés ; accrochés l'un et l'autre aux bras de Souberbielle, puis sur les cinq individus déguenillés, vrais squelettes qui se traînaient à la suite du maître brasseur.

— Ce sont les prisonniers que nous venons d'arracher aux cachots de la Bastille, expliqua Santerre, qui avait compris l'interrogatoire muet. Je les emmène chez moi pour les faire soigner. C'est mon devoir, n'est-il pas vrai, les habitants de la forteresse appartenant un peu à mon quartier.

— Que vous méritez bien vôtre titre de père du faubourg ! dit Marat touché de cette générosité si simple et si grande.

— J'en connais un plus beau, riposta Santerre.

— Lequel ?

— Celui d'Ami du peuple, que déjà vous décernent les patriotes.

— L'Ami du peuple ! murmura Marat avec un enthousiasme attendri... Je n'ai point assez fait pour être digne de cette appellation glorieuse... Mais ce sera le nom du journal que je publierai avant la fin de la semaine.

Ils se séparèrent. Marat, Saint-Just et Loubas se dirigèrent vers le boulevard. Ayant rencontré un fiacre, ils se firent conduire en toute hâte sur la rive gauche où l'on redoutait quelque mouvement royaliste.

Cependant l'escorte qui protégeait de Launay approchait de l'Hôtel-de-Ville, Hullin, Maillard et leurs volontaires avaient lutté jusque-là avec succès. Vingt fois ils avaient dû soutenir l'assaut de la foule, à qui Rose Lacombe et son frère désignaient le prisonnier, en criant :

— Voilà le bandit, celui qui a massacré lâchement nos frères. Souffrirez-vous qu'il échappe au châtiment ?

De nombreux cris, de mort répondaient à ceux de René et de la comédienne. On se ruait à leur suite sur le groupe qui couvrait le gouverneur. Ni elle, ni le jeune homme, néanmoins, n'osaient faire feu ; dans cette mêlée, c'eût été risquer de tuer ou blesser les citoyens qui entouraient de Launay.

Aux abords de l'arcade Saint-Jean, Rose et René Lacombe, à la tête d'une troupe de patriotes, parvinrent à cerner le peloton qui enveloppait les

prisonniers. La voix rauque de la comédienne domina le tumulte. Elle disait :

— Qu'on s'empare du scélérat. Regardez ! c'est celui qui marche la tête nue. Hullin avait entendu. Voulant sauver à tout prix l'ennemi vaincu, il le coiffa brusquement de son propre chapeau, pour donner le change à la multitude. Mais cet acte faillit lui être fatal. Les agresseurs, le prenant à présent pour, de Launay, tentèrent de se ruer sur lui. Il échappa d'abord, et, d'un effort énergique, il atteignit avec ses hommes, entraînant le gouverneur, le débouché de l'arcade dirent avec une douzaine d'autres, citoyens, furieux, exaspérés. Ce fut une incroyable confusion, coupée de rugissements et d'imprécations. Hullin, culbuté, jeté sur le sol, se débattait tout meurtri, conjurant les assaillants de réserver le prisonnier au jugement du comité de l'Hôtel-de-Ville.

De Launay, blême, ses vêtements déchirés, à bout de forces après ce long calvaire, frissonnait des terreurs de l'agonie. Son regard avait rencontré celui de Rose Lacombe, implacable et terrible. — Vil bandit, ignoble coquin, dit-elle d'une voix basse et sifflante, voici pour toi l'heure de l'expiation.

— A mort ! A mort ! le scélérat, le voleur, le bourreau de la Bastille ! hurlait la foule, tandis que des sabres, des piques, des baïonnettes menaçaient la poitrine du gouverneur.

Grâce à ses hommes, Hullin s'était dégagé. Quand il se releva il vit au bout d'une pique la tête sanglante de de Launay. A ses pieds, le corps était troué de dix blessures. Le peuple avait fait justice, et Rose Lacombe était vengée. Combien avaient frappé le gouverneur, et quels étaient-ils ? On ne le sut jamais. Seulement, il y avait du sang à la baïonnette de René Lacombe, à celle de Lagrenette, au sabre de Rose.

Pendant cette exécution sommaire, à deux pas, dans une vaste salle de l'Hôtel-de-Ville, le comité central des électeurs bourgeois délibérait, sous la présidence du prévôt des marchands. Épouvantés de la victoire du peuple, assaillis par de menaçantes députations, ces tartufes ne savaient à quel parti s'arrêter. Jacques de Flesselles, terrifié, pâle sur son siège, la mort sur le visage, s'efforçait encore de répondre aux accusations dont les patriotes l'accablaient.

Tout à coup, un citoyen s'avança et dit :

— Cet homme, nous en sommes sûrs, est le complice de de Launay.

Jacques de Flesselles essaya de protester. Mais l'autre reprit :

— Qu'on le fouille ! peut-être trouvera-t-on sur lui la preuve de ses mensonges et de ses perfidies.

Aussitôt, cinq où six patriotes se précipitèrent sur l'estrade, où le prévôt des marchands tremblait à son fauteuil. Malgré sa résistance désespérée, ils saisirent sur lui un billet, adressé au gouverneur de la Bastille. L'un d'eux l'ouvrit et lut à haute voix le contenu, qui portait :

« Tenez bon ! j'amuse les parisiens avec des promesses et des cocardes. »

Flesselles s'affaissa sur lui-même en murmurant :

— Conduisez-moi au Palais-Royal... Je m'expliquerai devant Monseigneur le duc d'Orléans... Après m'avoir entendu, il prononcera sur mon sort.

Le comité des électeurs, accédant à la hâte à la demande du prévôt des marchands, qu'il désirait sauver, prescrivit qu'on le menât immédiatement chez le prince. Une quinzaine de bourgeois, désignés pour l'escorter, le prirent au milieu d'eux et l'emmenèrent. A peine avaient-ils franchi le seuil avec Jacques de Flesselles, qu'un silence plein d'angoisses se fit parmi les membres du comité. On entendait un violent tumulte dans la salle adjacente. Soudain, la porte s'ouvrit. Rose Lacombe, René, Justin Lagrenette entrèrent, accompagnés de nombreux patriotes, poussant devant eux Boussard et Verdureau, les artilleurs qui avaient tiré sans ordre du haut de l'une des tours de la Bastille.

La comédienne, montrant du geste les deux misérables, interpella d'un ton âpre, impérieux, les membres du comité.

— Nous demandons que vous jugiez à l'instant ces bandits.

— Qu'ont-ils fait ? interrogea un assesseur.

Rose raconta la scène atroce dont elle avait été témoin. Le même assesseur dit avec embarras : — Nous n'avons pas le droit de nous ériger en tribunal.

— Le peuple vous y autorise et même il vous l'ordonne, répliqua la jeune fille.

— Cela ne suffit pas.

— Alors, dit Rose dont les lèvres frémissaient, vous estimez que ces malfaiteurs ne méritent pas la mort ?

Un murmure menaçant grondait dans la foule. L'assesseur tremblant répliqua :

— Ils la méritent... je le crois.

— Et vous autres, quelle est votre opinion ? insista la comédienne en s'adressant dédaigneusement au comité tout entier.

— Nous croyons aussi que ces deux hommes sont passibles du dernier supplice, déclarèrent tous les membres... Mais...

— Asse ! interrompit Rose.

Puis se tournant vers les patriotes, elle ajouta :

— Citoyens, à vous de prononcer la sentence.

Un cri unanime retentit :

— A mort les bandits ! A la lanterne les égorgeurs !

— A la place de Grève ! Au réverbère ! dit René Lacombe.

Les artilleurs furent entraînés hors la salle, malgré leurs supplications, et sans autres formalités. Au lieu de les suivre, Rose resta immobile devant le comité. Son frère et Justin Lagrenette la regardaient, étonnés. Elle examinait l'un après l'autre les membres de l'assemblée, intimidés par son attitude et baissant les yeux sous la flamme qui jaillissait de ses noires prunelles. Évidemment, elle cherchait quelqu'un. Ne le voyant pas, sans doute, la comédienne demanda :

— Qu'est devenu Jacques Flesselles ?

— Nous l'avons fait conduire au Palais-Royal, répondit l'assesseur.

— Malédiction ! cria la jeune fille, la lèvre retroussée et les traits contractés par une épouvantable colère... Oh ! je ne veux pas qu'il s'échappe, pas plus que de Launay, à qui le peuple vient d'infliger le châtiment suprême.

Elle s'élança, suivie de son frère et de Justin Lagrenette. Arrivée au perron de l'Hôtel-de-Ville, elle s'arrêta une seconde, fouillant du regard la multitude qui fourmillait sur la place. Tout-à-coup, elle eut une exclamation sauvage. Elle avait aperçu, à l'autre extrémité, un groupe qui se pressait autour d'un personnage effaré, auquel l'affluence populaire barrait le passage. Rose Lacombe avait reconnu le prévôt des marchands. En trois bonds, elle fut au bas des degrés avec ses compagnons. Bientôt, elle fendit le cercle qui entourait Jacques de Flesselles, aborda le pistolet au poing, le complice de de Launay, et lui dit d'une voix sourde :

— A nous deux, infâme !

— Grâce ! balbutia le prévôt des marchands, sècoué par une peur folle, en face de la femme qu'il avait si odieusement outragée, à l'hôtel du gouverneur de la Bastille.

Les électeurs bourgeois, qui escortaient Flesselles, voulurent intervenir. Mais René Lacombe et Justin Lagrenette les repoussèrent, la baïonnette en avant.

— Arrière ! dit le premier. Cet homme nous appartient.

Le prévôt des marchands recula, chancelant, et répéta : — Grâce, mademoiselle !

Rose répliqua, en armant son pistolet :

— Lâche, tu vas mourir.

Il essaya de reculer encore. Lagrenette l'empoigna par le bras et le retint, en disant :

— Pas de ça, coquin ! Mademoiselle n'a pas fini de causer avec toi.

— Misérable ! fit la comédienne, tu n'iras pas plus loin.

Elle le visa, pressa la détente et lui brûla la cervelle presque à bout portant. Jacques de Flesselles tomba lourdement dans la poussière, le crâne brisé, la figure hideuse.

— Au troisième maintenant, murmura Rose Lacombe ; au tour du marquis de Glizol !

Avec ses deux compagnons, elle enfila une rue étroite. Tous les trois débouchèrent bientôt sur la place de Grève. Ils durent faire une halte, à cause de la foule énorme. Celle-ci, aux rayons du soleil couchant, contemplait, bruyante, un spectacle sinistre. A l'angle de la rue de la Vannerie apparaissait la boutique de l'épicier Delanoue, ayant pour enseigne une tête de Louis XIV, avec cet écriteau : AU COIN DU ROI. Au dessus, se balançait une lanterne, accrochée par une chaîne à la potence de fer.

En ce moment, un homme du peuple, perché sur une échelle, ajustait au bras du reverbère deux cordes neuves, munies chacune d'un nœud coulant. A quelques pas, Boussard et Verdureau, les mains liées, horriblement défaits incomplètement dégrisés, assistaient, adossés à la devanture de la boutique, aux apprêts de leur supplice. Sa lugubre besogne terminée, l'exécuteur improvisé descendit, enleva l'échelle, et fit signe qu'on lui amenât les condamnés.

Les artilleurs, recueillirent ce qui leur restait de forces, se débattirent avec désespoir. Il fallut les traîner sous le gibet. On leur passa lestement au cou la cravate de chanvre, on les hissa vivement. Au bout de trois minutes, leurs corps s'agitaient dans l'espace, puis demeurèrent inertes, la langue pendante et tuméfiée, la peau affreusement congestionnée.

Rose Lacombe, René et Lagrenette avaient suivi jusqu'à la fin le supplice des deux misérables. Quand ils eurent expiré, la comédienne, son frère et Justin traversèrent la place et gagnèrent le quai, pendant que la foule criait :

— Ainsi périssent tous les traîtres ! A bas les aristocrates !

Après une rapide apparition au comité des Carmes, Marat était redescendu vers la Seine, avec Saint-Just. Chemin faisant, il dit au jeune homme :

— Il nous faut veiller plus que jamais. Les vainqueurs de la Bastille, enivrés par le triomphe, ne songent pas que les royalistes peuvent nous tendre dans l'ombre de redoutables embûches. Notre rive gauche est calme encore ; mais la rive droite est inquiète, Je crains qu'il ne se trame quelque chose au quartier Saint-Honoré.

Les soupçons de Marat n'étaient que trop fondés. Le marquis de Glizol venait d'introduire dans Paris plusieurs régiments de dragons et de cavalerie allemande. A cheval sur la place Louis XVI, il s'entretenait avec plusieurs gentilshommes et divers royalistes, également montés, parmi lesquels Suleau. Tous portaient le costume des patriotes. Rien n'y manquait, pas même la cocarde rouge-bleue. Suleau, moitié militaire, moitié robin, aventurier surtout, accueillait les graves paroles de Glizol avec une gaieté cynique. Agé de trente-un ans, svelte, élégant, libertin, il s'acoquinait avec une passion enragée aux nobles de nom et d'armes, Lui, né de roture, fils de simple négociant, méprisait et haïssait mortellement le peuple.

— Avec un peu d'audace et d'adresse, dit-il au marquis en guise de conclusion, comme nous allons faire danser cette canaille !

— Et quelle joyeuse surprise nous ménageons à la cour, ajouta Glizol. Quel accueil nous recevrons à Versailles, demain, si nous pouvons annoncer au roi et à la reine que nous avons mis à feu et à sang cette ville rebelle.

Les officiers d'un nombreux détachement, qui stationnait devant la statue de Louis XV, s'étant approchés, le marquis se concerta promptement avec eux, et les pria de donner le signal à leurs soldats. Tout à coup, Glizol tressaillit. Deux hommes se dressaient devant lui, Berthelot et l'un des policiers qu'il avait lâchés le dimanche précédent sur Théroigne de Méricourt.

— Qu'y a-t-il donc ? interrogea le marquis.

— La Bastille est prise, dit l'émissaire.

— Je le sais.

— M. de Launay et le major de Losme ont été massacrés.

— Ensuite ? dit Glizol d'une voix qui tremblait de colère.

— M. de Flesselles vient d'être égorgé pareillement, et le peuple a pendu deux artilleurs à la lanterne de la place de Grève.

— Eh bien ! nous allons les venger, s'écria le marquis.

— De grâce, monsieur, supplia Berthelot, gardez-vous d'engager une lutte semblable ; elle serait inutile st vous y succomberiez.

Pour toute réponse, le marquis enjoignit à son secrétaire de retourner à l'hôtel, rue Saint-Florentin. Le vieillard se retira, très attriste de cette obstination, non que son patron lui inspirât le moindre intérêt, mais à cause de Christine, et pour d'autres motifs encore. M. de Glizol, précédant le détachement avec sa troupe, se porta au quartier Saint-Honoré, où quantité de bourgeois royalistes se joignirent à lui. Aux citoyens qui s'assemblaient sur son passage, étonnés et incertains, il adressa les paroles suivantes :

— Mes amis, nous sommes des patriotes éprouvés. Grâce à nous, les soldats qui chevauchent à noire suite sont décidés à montrer le bon exemple donné par les gardes françaises et à s'unir au peuple.

De chaudes acclamations répondirent à ce langage perfide. Beaucoup, donnant clans le piège, malgré sa grossièreté, se rallièrent au marquis pour répandre dans la ville l'heureuse nouvelle. Durant tout le parcours de la rue Saint-Honoré, Glizol obtint le même succès. Alors, â la tête d'une foule considérable, qui ne cessait d'applaudir, il s'engagea sur le Pont-Neuf, avec ses dupes, les bourgeois complices et le détachement étranger. Il se rendait au faubourg Saint-Germain, ne doutant pas que son stratagème ne réussit également sur la rive gauche.

Arrivé en face de la statue d'Henri IV, il s'arrêta pour haranguer la multitude qui formait une haie compacte de chaque côté. Justement, Marat et Saint-Just traversaient le pont, venant en sens opposé. Ils durent faire halte, refoulés par l'encombrement. Surpris de la présence de ces soldats stipendiés par la cour, Marat écouta le prétendu commandant des milices bourgeoises, ignorant que c'était le marquis de Glizol dont les traits étaient quelque peu cachés par un chapeau soigneusement rabattu sur les yeux. Le jour faisait place au crépuscule. Avec la merveilleuse sagacité qui le distinguait, Marat ne tarda pas à comprendre l'embûche. Sans la moindre hésitation, il sauta du trottoir et se glissa jusqu'au front des cavaliers allemands. Interrompant le marquis, il interpella hardiment, de sa voix sonore, les officiers étrangers.

— Au nom du peuple, leur cria-t-il, je vous somme de mettre pied à terre et de me suivre à l'Hôtel-de-Ville pour y livrer vos armes.

A la vue de cet homme chétif, négligemment vêtu, aux traits fatigués, les officiers allemands eurent un ricanement de pitié. Ils ripostèrent dans leur langue par des moqueries. Alors Marat s'adressant au faux commandant bourgeois, lui dit d'un ton bref :

— C'est vous, monsieur, qui avez amené ces mercenaires ?

— Parfaitement, répliqua Glizol en haussant les épaules. Quel inconvénient voyez-vous à cela, puisque ces braves gens se rallient aux patriotes, ainsi que l'ont fait les gardes françaises ?

— Monsieur, ils vous ont trompé, j'en suis sûr, et je m'étonne que vous vous y oyez mépris.

— Mon ami, vous divaguez, dit dédaigneusement le marquis.

— Vous êtes dans l'erreur, monsieur. Et si vous êtes réellement un bon patriote, vous allez le prouver en cernant, avec vos hommes, cette cavalerie étrangère.

— Vous rêvez, sur mon honneur ! répliqua Glizol. Quel visionnaire vous faites !

Marat, irrité, redressa encore sa taille, et reprit :

— Vous refusez ?

— Parbleu !

— En ce cas, monsieur, vous êtes un traître ou un imbécile.

Aces mots Glizol, furieux, tira son épée, se pencha sur l'arçon et menaça l'audacieux interlocuteur. Dans son mouvement, il laissa tomber son chapeau et se découvrit ainsi. Marat, se rejetant vers le trottoir, cria d'une voix retentissante.

— Citoyens, je vous dénonce ce misérable et la horde dont il s'est fait le guide. Sus à ces bandits !

Cet appel énergique eut un écho soudain parmi les patriotes. Ils répétèrent le cri d'alarme de Marat. Bon nombre étaient armés. Ils se disposèrent à assaillir les pandours. Le marquis de Glizol, mettant pied à terre, et les officiers allemands, troublés par ce mouvement inattendu, se consultaient sur le parti à prendre ; n'était-il point périlleux de charger la foule dans une position si défavorable ? Déjà, les citoyens abusés au quartier Saint-Honoré se groupaient avec des murmures, prêts à se ranger du côté de Marat.

Bientôt une troupe assez nombreuse, armée de fusils, de sabres, de piques ou de pistolets, se traya passage et atteignit le milieu du pont. A sa tête marchaient René Lacombe, Rose, Théroigne de Méricourt et Justin Lagrenette. A l'aspect de Glizol, qu'ils reconnurent aussitôt, les trois premiers eurent un rugissement terrible et tentèrent de s'élancer sur le marquis. Mais les bourgeois royalistes s'interposèrent pour le protéger, craignant d'ailleurs une collision sanglante qui eût exaspéré la colère du peuple Marat, dont les citoyens semblaient attendre les ordres pour se ruer sur les mercenaires et leurs complices, disait à Saint-Just :

LA MISÈRE A PARIS.
— Papa, du pain ! Oh ! je t'en prie, seulement une bouchée ! (Chap. XIII.)



— Ici, par malheur, nous ne pouvons employer les armes à feu : nous risquerions trop, placés comme nous sommes, de nous frapper

mutuellement. Ces pandours, au contraire, tireraient sans crainte, dans le tas, puisqu'ils occupent le centre. Comment faire ?

Il réfléchissait à cette situation fâcheuse, lorsqu'une main s'appuya brusquement sur son bras.

— Berthelot ! fit il.

— Marat, êtes-vous toujours mon ami ?

— Certainement, quoique vous soyez au service d'un affreux coquin. — Eh bien, vous allez me le prouver.

— Que désirez-vous ?

Le vieillard jeta un regard sur le groupe formé autour de René et de Rose Lacombe. Le premier serrait son fusil dans ses mains crispées, tandis que la comédienne s'assurait qu'il y avait de la poudre dans le bassinet de son pistolet. Tous deux s'apprêtaient manifestement à se précipiter sur le marquis, pour le tirer a bout portant. Berthelot frémit, à cette vue, et répondit à Marat, en montrant du geste le frère et la sœur :

— Il faut, à tout prix, que vous reteniez René et Rose Lacombe... Ils tueraient M. de Glizol.

— Où serait le mal ? demanda froidement Marat.

— J'ai promis à la défunte marquise de veiller sur sa fille, mademoiselle Christine... La pauvre enfant adore son père.

— Je le regrette, car il ne le mérite guère... Cette raison ne me suffit pas pour empêcher qu'on ne punisse le scélérat.

Berthelot eut une seconde d'hésitation. Puis, collant sa bouche à l'oreille de son interlocuteur, il murmura quelques mots d'une voix faible comme un souffle.

Marat tressaillit violemment. L'horreur se peignit sur sa figure blême. Il saisit avec force les poignets du vieillard, et plongea son regard dans le sien, en disant :

— Est-ce donc possible ?

— C'est la vérité.

— Oh ! le monstre ! fit Marat.

Et, après une pause, il ajouta :

— Votre confidence arrive trop tard.

— Pour éviter ce drame abominable ? interrogea Berthelot avec angoisse.

— Non !... mais n'est-il que la mort d'irréparable ?

Le vieillard secoua la tête avec une tristesse navrante. Sans doute, il ne comprenait pas ce que voulait dire Marat. Tout à coup, il poussa un cri

d’effroi :

— Au nom du ciel ! hâtez-vous, Marat.

Pendant cet aparté, qui n’avait duré qu’une minute, René Lacombe et sa sœur, secondés par les patriotes qui les environnaient, avaient forcé le premier rang des bourgeois royalistes massés devant Glizol. Quoique le jour baissât rapidement, Théroigne, ayant reconnu Suleau à côté du gentilhomme, ne témoignait pas moins d’acharnement que ses amis. Elle aussi, avait une terrible vengeance à exercer, et souhaitait ardemment que personne ne la lui ravît.

D’autre part, le marquis avait reconnu le jeune homme qui l’avait si effroyablement corrigé l’avant-veille au Palais-Royal. Il avait reconnu pareillement la comédienne et deviné sans peine quel rôle elle avait dû jouer à l’hôtel du gouverneur de la Bastille. Enfin, il apercevait à brève distance cette belle Liégeoise, pour laquelle il éprouvait une passion folle. Et il rêvait au moyen de faire coup double exterminer le frère et la sœur, enlever Théroigne de Méricourt. Les choses en étaient là, quand Murât s’élança au devant de René et de Rose Lacombe, profitant de leur surprise, il s’empara du fusil de l’un et du pistolet de l’autre. Étrangement stupéfies l’un et l’autre, ils reculèrent machinalement, tandis que Marat leur disait d’une voix impérieuse.

— Il ne vous est pas permis de toucher à cet homme.

— N’est-ce pas un scélérat, souillé de tous les crimes ? demanda René, suffoquant de rage.

— Oui, certes... et pire encore que tu ne l’imagines, je le sais maintenant.

— Alors, dit Rose à son tour, pourquoi nous serait-il interdit d’en purger la terre ?

— Je ne puis vous l’expliquer... du moins pour le moment... D’ailleurs, la lutte que vous étiez sur le point de provoquer, coûterait inutilement la vie d’un grand nombre de patriotes.

L’autorité de Marat s’imposait. René Lacombe et sa sœur se résignèrent en frémissant à suspendre leur vengeance. Le marquis de Glizol, sentant que le coup prémédité par lui avortait, donna aux officiers allemands le signal de la retraite. Le détachement tourna bride, avec ceux qui l’avaient amené. Tous parvinrent sans incident sur la rive droite, et défilèrent par les quais aboutissant à la place Louis XV.

Théroigne avait suivi les pandours et les royalistes, serrant de près l’arrière-garde, où Suleau s’était placé, En débouchant du pont, celui-ci, qui

avait probablement remarqué la jeune femme, fit soudain volte-face, et cria d'un accent railleur :

— Adieu, ma belle Liégeoise ! Quand tu seras soûle des baisers de la canaille, tu n'auras qu'à parler : nous t'accouplerons à quelque valet d'un régiment croate.

XII — Encore à Versailles.

Sept heures du matin sonnaient à l'horloge du Grand-Commun, vaste bâtiment construit par Louis XIV pour offrir un pied à-terre aux nombreux courtisans n'ayant point hôtel à Versailles. Dans un petit salon, au second étage, deux hommes causaient, assis près de la fenêtre.

— En somme, mon cher Glizol, disait le plus jeune avec une familiarité goguenarde et un peu prétentieuse, j'estime que nous avons bien fait de quitter Paris, après notre équipée d'hier soir, sur le Pont-Neuf. Tudieu ! comme cette populace est devenue insolente, depuis qu'on lui a lâché la bride. Si on la laisse faire, elle en viendra quelque jour à dessouder le Vert-Galant de son perchoir. Ah ! s'il n'était en bronze, maintenant, avec quel entrain il fouaillerait cette mauvaise vengeance.

— Vous êtes bien heureux, Suleau, de conserver votre gaieté dans la triste crise que nous traversons, dit le marquis avec amertume. Je parierais que vous avez dormi, cette nuit, comme d'habitude ?

— Absolument, et je dormirais encore, si vous ne m'aviez éveillé.

— Moi, je n'ai pu fermer l'œil... Je me reprochais d'avoir laissé ma fille rue Saint-Florentin.

— Mademoiselle de Glizol n'a rien craindre des séditieux. Ces brutes ont la vanité bête. N'avez-vous pas remarqué qu'ils font profession de respecter les femmes ? Vous en savez quelque chose, n'est-il pas vrai ?

Glizol fronça le sourcil, à cette allusion à sa mésaventure du Palais-Royal, avec Théroigne de Méricourt. Toutefois, il garda le silence. Suleau continua :

— Cependant ils traînent quelques femelles avec eux, pour les mêler à leurs diableries ; et de bien jolies, ma foi ! Nous avons vu ça sur le Pont-Neuf. Morbleu ! marquis, la petite comédienne ne vous faisait pas précisément les yeux doux.

— Votre Liégeoise, non plus, ne semblait point avoir à votre endroit des sentiments très tendres, riposta Glizol avec humeur.

— Non, je l'avoue, reprit Suluau en riant. Pourtant, le croiriez-vous ? je l'ai trouvée plus piquante, de la voir si belliqueuse. C'est pourquoi je vous en avertis : si jamais vous réussissiez à sa conquête, je serais capable de vous disputer se saveurs bien qu'elle m'ait comblé, et même rassasié, en son printemps.

Le tour de la conversation déplaisait au marquis.

— Si nous parlions de choses un peu plus sérieuses ? dit-il avec impatience.

— Eh quoi ! répliqua Suleau avec son air sardonique, les femmes ne vous paraissent pas un sujet sérieux d'entretien ? Est-ce qu'elles ne sont pas faites pour gouverner les hommes, même les rois ? Et avons-nous beaucoup à nous féliciter aujourd'hui qu'elles exercent si mince influence au château de Versailles ?

— De fait, la reine vaut un homme, murmura le marquis.

— Dites plus qu'un homme, quand l'homme s'appelle Louis XVI, s'écria Suleau.

— C'est bien hardi, ce que vous dites-là, et très peu respectueux.

— Voyons, mon cher Glizol, pas de bégueuleries ! Nous sommes seuls, et vous n'irez pas me dénoncer, je présume ?

— Non, assurément.

— Donc, soyons francs. Qu'est-ce que le roi ? Un imbécile. Le véritable roi, c'est la reine. Otez-lui ses jupons, mettez-lui des culottes, le manteau fleur de lysé sur ses blanches épaules, la couronne en tête, le sceptre à la main, et je vous réponds que les folies de la canaille parisienne ne feront pas long feu.

— Peut-être avez-vous raison.

— Si j'ai raison ? Mais j'ai dix mille fois raison ! D'abord, si cela eût dépendu de la reine, jamais nous n'aurions eu cette stupide convocation des États-Généraux.

— Il y avait de gros embarras d'argent. Le roi crut agir habilement en appelant les députés des trois ordres à voter des impôts nécessaires pour éviter la banqueroute. Il pensait qu'avec ce procédé, le peuple crierait moins fort, quand on lui demanderait de payer davantage.

— Et ce procédé nous a fourrés dans de beaux draps. Selon moi, il n'y a qu'un moyen efficace pour contraindre Jacques Bonhomme à cracher ses

écus : celui de Louis-le-Grand et de tous nos monarques ayant su leur métier ; il suffi : de bien rosser la bête, après quoi elle s'exécute sans souffler mot.

— Il est encore temps, je l'espère, de rentrer dans la bonne voie, dit le marquis. Les événements d'hier trancheront les incertitudes du roi. Avec les troupes campées autour de Paris, on réduira les rebelles, si l'on déploie quelque vigueur. Mais une faiblesse de plus, et tout serait perdu.

— Vous broyez du noir, ce matin, mon cher Glizol.

— Parce que j'ai vu les choses de près.

— Et aussi, parce que vous comptez uniquement sur la force brutale.

— Sur quoi voulez-vous que je compte, sinon sur l'armée ? Est-ce que, par hasard, vous opineriez pour qu'on envoyât nos évêques et nos abbés de cour prêcher et convertir les factieux ? Le monde entier se pâmerait de rire à cette farce. On se divertit déjà bien assez de la bigoterie du roi.

— Nous avons mieux à faire, déclara Suleau, cette fois avec une certaine gravité. Pourquoi ne sifflerions-nous pas les mutins et leurs chefs ? Est-ce que nous avons moins d'esprit qu'eux ?

— Où cela nous mènerait-il, lors même que nous sifflerions tous ?

— Quand je dis siffler, reprit Suleau, il ne s'agit pas de l'instrument en usage au théâtre. Je parle de la plume, marquis, un outil qui, de notre temps, fait souvent meilleure besogne que l'épée ou la grosse artillerie. M. de Voltaire l'a bien démontré

— Évidemment, cela ne nuirait point à notre cause. Encore faut-il des hommes qui sachent manier l'arme en question.

— Mais je suis décidé, pour mon compte, à tenter l'aventure, dit Suleau avec quelque fatuité.

— Vous ? s'écria M. de Glizol avec un éclat de rire, tant l'idée lui sembla extraordinaire de la part de cet aventurier, qui n'avait point encore publié une ligne... Il est vrai, ajouta-t-il, que vous avez dans la conversation une verve endiablée, un mordant énorme dans la phrase. Reste à connaître s'il en sera de même quand vous écrirez.

— Que la cour fasse libéralement les frais de l'entreprise, et vous verrez comme je turlupinerai cette canaille. Je la traînerai en plein soleil, pour l'étaler dans sa crasse, dans sa vermine. J'ornerai le tableau de tous les vices, de toutes les ordures, de toutes les turpitudes imaginables ; s'ils résistent à l'outrage, que je verserai sur eux à plein encrier, c'est qu'ils auront la vie dure.

— Ventrebleu, Suleau, comme vous y allez !... Mais ils riposteront, et il audra prouver.

L'aventurier eut un geste de pitié pour la naïveté du marquis.

— Est-ce qu'on prouve dans cette guerre-là ? dit-il, en s'animant de plus en plus. Quand j'affirmerai chaque matin, dans mon journal, que le nommé Jean-Paul Marat, par exemple, est un vil coquin, un homme de sac et de corde, vautré dans toutes les fanges, infecté de toutes les lèpres du vice, est-ce que beaucoup ne finiront pas par le croire, ou du moins par douter ? Je traiterai de même les autres meneurs. — Ils crieront à la calomnie.

— Qu'importe qu'ils crient, pourvu qu'ils meurent du poison dont je les imbiberai ? Est-ce que la fin ne justifie pas les moyens ? Or, la fin est excellente, puisqu'elle consiste dans la restauration de l'autorité royale, dans le maintien des prérogatives conférées aux ordres privilégiés, la noblesse et le clergé.

— Ainsi, vous songez à faire un journal ?

— j'y songe si bien, que j'ai déjà mon titre.

— Quel est-il ?

— *Les Actes des Apôtres.*

— Mais c'est une véritable trouvaille, s'écria Glizol... Oui, je comprends, et c'est bien cela. Vous raconterez les actes de Marat, de Robespierre, les apôtres de la canaille. Au besoin, vous en inventerez. Ce sera délicieux, mon cher Suleau.

Un laquais entra. Il présenta en silence un billet à son maître, sur un plateau de vermeil. En lisant le nom inscrit sur le papier, le marquis eut un soubresaut.

— En vérité, murmura-t-il, c'est d'une audace qui frise l'insolence.

Puis s'adressant à Suleau, il lui dit :

— Vous ne devineriez jamais quel visiteur sollicite en ce moment d'être admis auprès de moi... Eh bien ! c'est tout uniment le nommé Jean Paul Marat, en personne, l'ancien médecin des gardes de monseigneur le comte d Artois, aujourd'hui l'un des boute-feux de la sédition.

— En effet, mon cher Glizol, c'est hardi, après le rôle que ce personnage a joué en face de nous, hier soir, sur le Pont-Neuf. Quelle effronterie ! Tenez, je gage qu'il se prévaut de son diplôme de docteur en médecine... Mais, patience ! j'en ferai bientôt, pour le public qui me lira, un mauvais vétérinaire, propre, tout au plus, à estropier les chevaux.

Le valet attendait la réponse. Le marquis lui demanda :

— Cet homme est dans l'antichambre ?

— Non, monseigneur. Le voyant si mal fagoté, je l'ai laissé en bas, dans le vestibule.

— Dites-moi, Suleau, reprit le marquis, si j'ordonnais à mes gens de rosser ce drôle, et ensuite de le jeter à la porte ? Qu'en pensez-vous ?

— Je pense qu'il est préférable de savoir auparavant ce qu'il vous veut.

— Vous avez raison... Jérôme, faites monter.

Le laquais sortit, tandis que Suleau se levait.

— Vous partez ? dit M de Glizol.

— J'ai affaire avec quelqu'un du château Je vous reverrai dans la journée.

L'aventurier se retira. En traversant la salle d'attente, il rencontra le visiteur, qui marchait d'un pas vif, précédé d'un valet.

— Tiens, tiens, le petit Marat ! dit-il d'un air gouailleur... Ah ça ! la canaille et les filles nous laissent donc mourir de faim, que nous venons mendier chez les aristocrates, après leur avoir si bien montré les crocs hier soir ?

— Coquin ! riposta Marat.

— Allons, bon ! des malpropretés, maintenant. On sent tout de suite à l'odeur, que monseigneur le comte d'Artois vous a nourri, dans une écurie, à soigner ses chevaux. — Vil histrion, je te démasquerai dans mon journal, gronda le visiteur.

— Et moi, je répondrai dans le mien. Un duel à coups de plume avec le petit Marat, comme ce sera réjouissant pour la galerie !

— Rira bien qui rira le dernier, répliqua Marat en s'éloignant de l'insulteur. Suleau accueillit cette menace par un geste de défi et gagna l'escalier. Marat trouva M. de Glizol encore assis près de la fenêtre, les jambes croisées, la tête renversée sur le dossier de son fauteuil. Il le salua et s'approcha sans le moindre embarras. Dans une mansarde ou dans un palais, l'homme restait le même, dédaigneux des splendeurs du riche, et ne répugnant point aux misères du pauvre. Le marquas, prenant le premier la parole, lui dit avec impertinence :

— Vous êtes bien osé, monsieur, de vous présenter chez moi au lendemain de la grave injure que vous m'avez faite.

— J'ai rempli mon devoir, riposta Marat d'un ton bref. D'ailleurs, pourquoi vous déguisez-vous en patriote ? On ne se cache que pour mal faire.

M. de Glizol, la face empourprée de colère, se souleva brusquement, comme pour s'élancer sur le visiteur. Marat, sans s'émouvoir, s'assit froidement dans le fauteuil que Suleau venait de quitter.

— Calmez-vous, monsieur le marquis, reprit-il de cet accent sardonique qui lui était familier. Nous avons à causer sérieusement.

Le gentilhomme, suffoqué par ce ton et par cette liberté qu il tolérait seulement chez ses amis, ne put que balbutier.

— Êtes-vous donc venu pour m'insulter de nouveau, à mon domicile ?

— Je ne vous insulte pas, monsieur. Je suis ici pour vous donner un avis très grave, dont vous ferez bien de tenir compte.

— Insolent ! rugit le marquis en levant la main.

— Abstenez-vous de ce jeu inconvenant, dit Marat en tirant tranquillement un pistolet qu'il déposa sur ses genoux.

— Vous voulez m'assassiner ! cria Glizol hors de lui.

— Si telle était mon intention, ce serait déjà fait. Encore une lois, monsieur, calmez-vous, et résignez-vous m'écouter, car je ne sortirai pas d'ici avant de vous avoir expliqué le motif qui m'amène.

— Parlez donc, et hâtez-vous.

— D'abord, monsieur le marquis, je vous rappellerai que j'aurais le droit d'être reçu par vous avec quelque politesse. Il y a cinq ans, environ, il me semble vous avoir rendu un léger service. Votre fille était presque mourante. Vos médecins ordinaires désespéraient de la sauver. M^me^ la marquise défunte me fit appeler. J'accourus, ainsi que je le fais toujours quand on invoque ou mon dévouement ou ma science pour un de mes semblables. J'ai traité M^lle^ de Glizol et je l'ai guérie.

— Oui, murmura le gentilhomme, un peu gêné par ce souvenir, on m'a raconté cela ; car, à cette époque, j'étais absent pour le service du roi... Mais vous avez été payé, je suppose ?

— J'ai accepté les honoraires fixés par le tarif, refusant le riche présent que M^me^ la marquise m'offrait avec insistance.

Le marquis toisa Marat de haut en bas, avec sa morgue stupide, comme pour analyser le pauvre accoutrement du médecin, et répliqua négligemment : — Dans votre position, monsieur, vous avez eu tort de céder à pareil accès de générosité.

— J'obéissais à un sentiment de dignité, et non point cet accès de générosité qu'il vous plaît d'imaginer. Ayant répondu par humanité pure à

l'appel que m'avait adressé M^me^ la marquise, je tenais à bien définir le motif qui me déterminait, afin d'écarter tout soupçon d'intérêt pécuniaire. Entre vous et moi, monsieur, souvenez-vous-en, il y a le cadavre d'un homme, depuis vingt-cinq ans ; il y a une accusation infâme, dirigée par vous contre moi, laquelle m'imputait un crime effroyable dont vous seul étiez coupable. Je suis en mesure, aujourd'hui, de faire la preuve.

Marat s'arrêta, son regard implacable fixé sur M. de Glizol. Celui-ci avait courbé la tête ; on eût dit un inculpé devant son juge. Après une courte pause, la voix âpre du visiteur résonna de nouveau :

— Dois-je achever, monsieur le marquis, de vous rémémorer comment vous avez flétri les meilleures espérances de ma jeunesse ?

— Non, non, il suffit, murmura M. de Glizol, en étendant la main comme pour chasser une vision sinistre et importune.

— Fort bien, poursuivit Marat. Je n'irai pas plus loin. Je suis charmé que la mémoire vous revienne. Maintenant, je vous le demande : ai-je eu quelque mérite à soigner votre fille, et me devez-vous quelque gratitude ? n'ai-je pas au moins le droit, quand je me présente chez vous, d'y être reçu sans impolitesse ?

— Soit !... J'écoute ce que vous avez à me dire.

— Ce ne sera pas long. Hier, sur le Pont-Neuf, vous avez vu deux jeunes gens, le frère et la sœur, tenter de se ruer sur vous, pour prendre votre vie...

— René Lacombe et la belle Rose ? interrompit le marquis en frémissant de rage... Ah ! ce n'est point ma vie, qu'ils auraient eue, mais moi, qui aurais pris les leurs avec une joie immense.

— Vous leur avez voué, je ne l'ignore pas, une haine mortelle, et ils ont pour vous une haine pareille... Mais ni eux, ni vous, ne pouvez l'assouvir sans crime. Voilà pourquoi je les ai retenus, au moment où ils allaient s'élancer, résolus à payer, s'il le fallait, votre mort de la leur.

— Qu'est-ce que cela signifie ? murmura le marquis.

— Cela signifie qu'il existe entre vous, René Lacombe et sa sœur, un effroyable mystère.

— Qui vous a conté cette histoire ? demanda M. de Glizol avec un rire contraint.

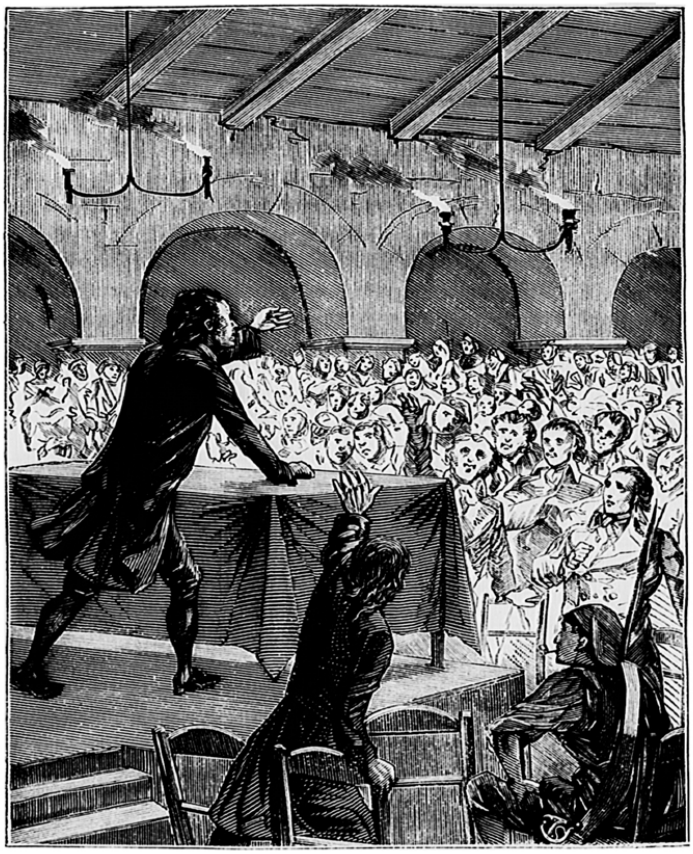
— Quelqu'un avec lequel je suis actuellement seul au monde à la connaître.

— Alors, expliquez-vous plus clairement... Je ne suis pas sorcier pour deviner semblables charades.

— Marquis de Glizol, répliqua Marat d'une voix sourde et Basse, si je vous disais le mot de la redoutable énigme, peut-être vous infligerais-je le plus atroce des supplices, à moins que vous n'ayez descendu, comme certains de vos pareils, les derniers degrés de l'abjection.

L'accent profond de Marat, l'étrange gravité empreinte sur sa figure, troublèrent le gentilhomme. Il balbutia :

LE CLUB DES CORDELIERS.
— Oui, disait Danton, il nous faut de l'audace,
et toujours de l'audace. (Chap. XIV.)



— Enfin, où prétendez-vous en venir ?

— Avant tout, je vous le confesserai, et vous le croirez aisément, ce n'est nullement par amitié pour votre personne que je me suis décidé à la présente démarche. Je l'accomplis pour Rose et Renc Lacombe, que j'aime sincèrement, et aussi à cause de mademoiselle Christine, votre fille, qui mérite, je le sais, tous les égards d'un honnête homme.

— Passons, fit M. de Glizol.

— Je viens donc vous dire : il ne faut plus que vous vous exposiez à la terrible aventure qui a failli, hier soir, se terminer par un drame épouvantable. — Selon vous, que dois-je faire, pour éviter cela ?

— A mon avis, il n'y a d'autre sécurité pour vous que de renoncer à vous faire le champion de la cour.

A ces mots, le marquis se leva brusquement, l'indignation sur le visage.

— Eh quoi ! s'écria-t-il, vous avez pu rêver que je consentirais à renier ma cause, mon honneur ?

Marat était debout aussi. Sa bouche eut un rictus intense, plein d'ironie méprisante.

— La cause, l'honneur du marquis de Glizol ! dit-il lentement ; qu'est-ce que c'est que cela ?

Le haut et orgueilleux seigneur retomba sur son fauteuil, en se tordant les mains de fureur impuissante, cloué sous le regard être sous l'apostrophe de cet homme mal vêtu. Marat se croisa les bras et ajouta :

— Si jamais vous avez dû faire bon marché de ces deux mots, si creux en réalité, pour les gens de votre caste, c'est le cas aujourd'hui.

M. de Glizol releva la tête, et dit :

— Il y a, me paraît-il, un moyen beaucoup plus simple d'éviter le drame mystérieux dont vous me menacez.

— Lequel ?

— Pourquoi ce René Lacombe et sa sœur ne s'abstiendraient-ils pas à l'avenir, de se mêler à nos querelles ! Imposez lieur cet expédient ; puisque vous avez tant d'influence sur eux.

— Je ne le puis. Je n'ai pas le droit de leur interdire de défendre la cause du peuple, qui est pour moi la plus sacrée de toutes, étant celle de la justice.

— Alors, monsieur, brisons là, dit le marquis en se levant de nouveau.

— C'est votre dernier mot ?

— Oui, mon dernier mot.

A cette réponse, la taille de Marat sembla s'exhausser. Il rejeta sa tête en arrière, et tandis que le gentilhomme frissonnait sous son regard, il reprit d'un ton solennel :

— Marquis de Glizoll si vous me forcez à dévoiler le redoutable secret, si ma concience m'oblige à le révéler à votre fille elle-même, à laquelle il causera une douleur éternelle, vous seul, entendez-le bien, vous seul porterez la responsabilité des conséquences.

M. de Glizol fut atterré, mais il garda le silence. Marat regagna la porte, sombre et pensif. Quand il eut disparu, le marquis se mit à parcourir la pièce avec une agitation fiévreuse.

— Cet homme, murmura-t-il, me ferait croire au diable. Si Satan existe, sûrement il a commerce avec lui... En somme, quel peut bien être ce fameux mystère ?... J'ai beau fouiller dans ma vie, je ne devine pas quelle complication infernale résulterait aujourd'hui de l'un ou l'autre de ses actes... Ne serait-ce pas plutôt quelque machination ourdie par mes ennemis pour m'effrayer, ou bien pour préserver d'une vengeance ces maudits Lacombe ?... Mais non ! Hier, eux mêmes avaient grande chance de pie tuer. D'où vient que Marat les a arrêtés ?...

A l'instant où ils nie menaçaient, un homme s'est approché de lui, dont je n'ai pas réussi à distinguer les traits, dans In demi-obscurité du Crépuscule... J'y songe : Berthelot a essayé de me retenir, place Louis XV... Si c'était lui, l'autre dépositaire de ce secret ?... Mais à quoi cela m'avancerait-il ? Le vieux bonhomme se tairait de même que Marat, si je l'interrogeais.

M. de Glizol, à bout de suppositions, pressa son front dans ses mains, comme pour en faire jaillir la lumière. Un laquais entra, avec un large pli scellé de cire rouge, sur le plateau de vermeil. Le marquis s'empressa de l'ouvrir. C'était un message de Paris, expédié par un de ses espions, et plein de renseignements sur les suites de l'insurrection de la veille. Le peuple avait passé la nuit en fête autour de la Bastille ; les patriotes avaient complété l'armement de leurs légions ; les troupes étrangères battaient en retraite ; déjà plusieurs citoyens influents parlaient d'abolir la royauté.

Il était sept heures trois quarts. A huit heures précises le marquis se faisait introduire dans la chambre à coucher du roi, où les courtisans affluaient, pour assister au petit lever de Louis XVI. En ce moment, le plus haut dignitaire présent, dont c'était le privilège très envié, avait l'honneur de passer cérémonieusement la chemise à Sa Majesté. Ce gros homme, qui maniait si bien l'outil du serrurier, se faisait habiller comme un poupard, parce que tel était le rite royal traditionnel. Des nobles présidaient aux cuisines, avec le titre d'officiers de bouche, d'autres aux caves et liqueurs. Ceux ci surveillaient les chiens ; ceux-là, toujours de la gentilhommerie, mâles ou femelles selon le cas remplissaient l'auguste office de porte-coton, pour essuyer le derrière-du roi ou de la reine. Cette valetaille titrée ne répugnait point, parfois, à de plus sales besognes encore. Ces avilis, fiers de

leur ignominie, se vautraient, plats comme punaises, devant la royauté sacrée et divinisée par les prêtres, éternels charlatans. Et ces couvées de reptiles dangereux méprisaient le peuple, que leur maître faisait traire à leur profit, jusqu'à la dernière goutte de lait !

M. de Glizol s'approcha du roi et prit place à côté du duc de Liancourt, attendant d'être interrogé, selon l'étiquette. Au bout de quelques minutes, Louis XVI se tourna vers lui, les paupières lourdes et clignotantes, les yeux pochés encore par le sommeil.

— Eh bien, marquis, quelles nouvelles, ce matin ? demanda le monarque, qui avait appris, tout à l'heure, sans y prêter grande attention, la prise de la Bastille.

Glizol rendit compte du message qu'il venait de recevoir.

Le roi se frotta les yeux, d'un air absolument ahuri, en disant :

— Alors, c est donc décidément une révolte ?

— Non, sire, répliqua Liancourt ; c'est une Révolution !

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE — LES CHEVALIERS DU POIGNARD

XIII — La misère.

Le soleil déclinait, derrière les hautes maisons qui bordaient les halles, au couchant. Ce jour-là, les ombres, en s'allongeant sur le grand marché de Paris, le rendaient plus triste encore. Il avait perdu toute animation, bien que l'automne ne fit que commencer. Depuis plusieurs semaines déjà, l'activité accoutumée décroissait progressivement. Peu de denrées sur la place, et à un prix exorbitant ; telle était la raison de cette atonie lamentable.

Les armées étrangères assiégaient-elles donc la ville sainte de la Révolution ? — Non ! c'était bien pis : le dernier représentant des Capets, fidèle aux traditions infâmes de sa race, se vengeait de son peuple en l'affamant. Il avait donné patente à ses courtisans pour couper les vivres.

L'éventaire suspendu au cou, Reine Audu promenait des légumes et des fruits. Morne, pâle, abattue, elle ne trouvait point à vendre. Elle passait, muette, le regard éteint, la démarche lente, le corps affaissé. Elle avait conservé sa beauté sauvage, mais non sa vive allure d'autrefois, cet entrain joyeux, endiablé, qui, avec sa rude honnêteté, lui avait valu le surnom de « Reine des Halles ». Ça et là, ses camarades, ses amies lui adressaient un signe de cordiale sympathie. Elle répondait d'un geste et d'un air navrés. Tout ce monde, habituellement si bruyant et si gai, avait un aspect lugubre.

La jeune fille s'arrêta brusquement en face de l'église Saint-Eustache. Un homme de haute stature, âgé de vingt-six ans tout au plus, venait de l'aborder. Fluet, le teint blême, mais les joues timbrées aux pommettes de ce rouge vif qui annonce la phtisie, il portait un habit noir râpé, et fixait sur Reine ses yeux noirs et doux.

— Monsieur Maillard ! fit-elle en tressaillant.

— Cela vous étonne, dit-il avec un sourire mélancolique, de me rencontrer par ici ? — En effet... je ne vous ai pas vu depuis la prise de la Bastille, où vous commandiez un brave bataillon de volontaires.

— Quelle superbe journée que celle-là, Reine, reprit Maillard avec enthousiasme, et quel exemple héroïque vous nous avez donné à tous, vous, Théroigne de Méricourt et Rose Lacombe.

— Hélas ! soupira-t-elle à quoi cela nous a-t-il servi ? Ne sommes-nous pas, actuellement, plus misérables que jamais ?

— Patience, patience ! dit-il mystérieusement, presque à voix basse. Il y aura prochainement un second coup de collier... A propos, il me semblait que vous aviez, aux Halles, une place attitrée, un étalage merveilleusement achalandé.

— Oui, pendant deux années... J'ai dû céder mon emplacement, n'ayant plus de quoi le garnir.

— Et pourtant, la récolte est abondante. Évidemment, la disette est absolument factice. Ce sont les valets de la cour qui l'organisent méchamment, pour se venger du peuple qui tente de briser leur joug. Du reste, ces nobles pirates font coup double : tout en satisfaisant leur haine scélérate, ils s'engraissent en spéculant sur notre misère.

— Vous aussi, monsieur Maillard, vous pâtissez de ces infernales machinations ?

— Je dépense les maigres revenus de ma charge d'huissier à soulager nies frères.

— Mais que font donc les députés à l'Assemblée nationale ?

Maillard haussa les épaules :

— Ne m'en parlez pas... Des bavards qui s'amusent à échanger des politesses avec monsieur Capet, avec sa bande titrée d'aigrefins. Après avoir montré, au début, quelque bonne volonté, ils ont peur, maintenant, que le peuple ne s'émancipe de leur tutelle imbécile. Ce sont, en majorité, de mauvais bourgeois, bourrés d'égoïsme et avides de se gorger à leur tour aux dépens de la nation.

— Pourquoi nos amis de Versailles ne font-ils point appel à notre dévouement pour exterminer ces coquins-là, avec leurs patrons, le roi, l'Autrichienne et toute la clique de la cour ?

Tandis que Reine prononçait ces derniers mots, Maillard suivait des yeux un personnage louche, qui rôdait autour des marchands, épiant les conversations et les attitudes.

— Un argousin royaliste ! murmura-t-il entre ses dents.

Puis il dit rapidement à la jeune fille :

Soyez tranquille, Reine : nos amis veillent ; ils travaillent... Marat, Robespierre, Dinlon sont à l'œuvre... Ils nous taillent d'excellente, besogne. Pour le moment qu'il me suffise de vous répéter : patience ... Ayez donc du courage. Adieu et à bientôt !

Maillard s'éloigna précipitamment. La jeune fille le vit emboîter le pas du policier, qu'il se mit à filer adroitement. Elle devina que l'huissier avait flairé quelque mouchard, qu'il était peut-être sur la piste d'un complot tramé par les suppôts du despotisme. C'était là, probablement, le motif qui avait amené aux Halles l'huissier patriote. Reine Audu ne bougea pas.

— Il recommande le patriotisme ! pensait-elle... Mais la faim n'a pas le temps d'attendre. Avec ces légumes et ces fruits, que le commissionnaire de notre rue m'a confiés à midi, je comptais gagner quelques sous pour acheter du pain. Rien. Pas un liard ! lime faut rentrer à la maison les mains vides. Et il y a là trois petits enfants qui n'ont pas mangé depuis ce matin... Mon père est en chômage, à jeune comme moi, désespéré... Oh ! qu'allons-nous devenir ?

Ses traits exprimaient une douleur poignante. Elle avança au hasard, longeant le carreau des Halles, tout entière à ses terribles angoisses.

— Sans doute, se disait-elle encore, je pourrais chercher à emprunter. Mais à qui ? Mes meilleures amies sont à peu près dans le même cas que moi. Quant aux attires, j'aurais trop de honte, dans la détresse où nous sommes, et ça ressemblerait à de la mendicité : on me prêterait comme on fait l'aumône.

La jeune fille cheminait, accablée, retenant à peine ses larmes. Soudain, en relevant la tête, elle aperçut Justin Lagrenette, qui venait de son côté. Elle eut un mouvement de joie. A celui-là, du moins, elle oserait révéler son affreuse position. Souvent, le père Audu l'avait hébergé au logis. Déjà, il le traitait comme un fils. D'ailleurs, ils étaient fiancés, maintenant, et leur mariage ne tarderait guère, si les circonstances ne s'y opposaient. Jusqu'à l'assaut de la Bastille, elle avait accueilli d'un air un peu moqueur l'amour naïf du robuste ouvrier. Mais, après l'avoir vu si intrépide dans la bataille, riant sous le feu des canons et de la mousqueterie, elle s'était éprise de lui, malgré ses dehors incultes.

Lagrenette rejoignit la Reine des Halles.

— Comment va notre petit commerce ? demanda-t-il.

— Ça va mal, très mal, répliqua-t-elle en montrant son éventaire. Regarde, Justin : je n'ai rien vendu, pas même pour un liard.

— Nom de Dieu ! cria-t-il, en sommes-nous donc à ce point, que les honnêtes gens n'aient plus le moyen de vivre en travaillant ? Quel sacré guignon ! Tel que tu me vois, sais-tu ce qui m'arrive ?

— Non, je ne devine pas.

— Eh bien ! je suis tout bêtement sur le pavé.

La jeune fille pâlit.

— Comment ça se fait-il ? murmura-t-elle.

— Mon patron, tu ne l'ignores pas, est un ami des aristocrates. Il m'a chassé de son atelier de menuiserie, en me rognant malhonnêtement le reliquat de mon salaire. C'était le 30 septembre. Nous sommes au 30 octobre. J'ai couru de maison en maison pour trouver de l'ouvrage, mais inutilement. Tous chantent la même antienne : les temps sont durs, et ils n'ont plus de commandes.

— Malheur ! malheur ! dit Reine avec une immense désolation.

— De sorte que je n ai plus à faire qu'à me ronger les poings, continua. Lagrenette. Pour comble de malechance, je viens d'être expulsé de ma chambrette, faute d'argent, par mon propriétaire, un chien de la pire espèce.

— Mais où loges-tu, à présent ?

— Je loge tout bonnement à la belle étoile.

Sous le coup de cette déception nouvelle, la jeune fille étouffa un gémissement. Comme elle se taisait. Lagrenette reprit : — J'espère que les aristocrates n'ont pas mis, ainsi que moi, papa Audu dans le cas de fainéanter malgré lui ?

— Mon père aussi a été congédié.

— Tonnerre de Dieu ! Cependant M. Zoulin, le maître serrurier, son patron, est bon patriote.

— M. Zoulin lui-même est une victime des nobles malfaiteurs qui nous affament. L'un deux, chambellan du roi, l'a ruiné en refusant de solder une grosse somme dont il était débiteur, pour une grille en fer exécutée l'an passé. Le haut personnage a prétexté qu'il était dans la gêne, à cause des émeutes de la canaille parisienne. De sorte que le patron n'a pu même payer ses ouvriers. Mon père, qui comptait sur son mois pour alimenter notre pot-au-feu, n'a pas touché un denier.

Lagrenette, très ému à ce récit, demanda :

— Ainsi, la huche est vide, chez vous ?

— Nettoyée de fond en comble.

Il jeta un coup d'œil sur l'éventaire de sa fiancée. Reine comprit et ajouta :

— Je ne puis disposer de ces marchandises, qui ne m'appartiennent pas. Tout à l'heure, je les restituerai au commissionnaire qui me les a fournies, puisque je n'ai pas réussi à les vendre.

— Alors, les petits, faut donc qu'ils jeûnent avec toi et papa Audu ? fit Lagrenette, avec des larmes plein les yeux.

La jeune fille, étrangement remuée par l'attendrissement dé ce gars si insoucieux de sa propre misère, ne put répondre que par un sanglot.

— Je conçois ton chagrin, ma Reine, reprit-il, la gorge serrée, car je les aime aussi, moi, ces mioches, dont tu es la sœur aînée et à qui tu sers de mère depuis le veuvage de papa Audu. Sentir combien vous souffrez tous, vrai, ça me saigne le cœur, et je sacrifierais volontiers deux ou trois pintes de mon sang, si ça devait vous soulager.

— Que veux-tu, mon ami ? tu es à plaindre autant que nous, sans logis et sans pain.

— Oh ! moi, ça n'est rien. A mon âge, avec mon tempérament, on se nourrit au besoin d'épluchures, on couche n'importe où.

Et il fixa un long regard sur sa fiancée, comme s'il eût cherché une inspiration sur cette figure adorée. Tout à coup, il se frappa lie front en disant :

— Reine, j'ai une idée.

Elle allait l'interrompre. Mais il se hâta d'ajouter en rougissant :

— Rentre chez toi... dans un moment, je te rejoindrai, avec du pain, je te le promets.

Là-dessus, il s'enfuit en quelque sorte. Ou aurait cru qu'il redoutait d'être questionné. Reine, étonnée, se demanda si Justin ne s'était point engagé étourdiment. Enfin, elle se dirigea, pensive, vers la rue des Prouvaires, rendit au commissionnaire ses légumes et ses fruits invendus.. Ensuite, elle se disposa à regagner son domicile. Avant de franchir le seuil de l'allée obscure, où, débouchait l'escalier du logement qu'elle occupait au second étage, la jeune fille se retourna. Elle vit Lagrenette accourir, portant sous le bras une petite miche de gros pain.

— Comment as-tu fait, Justin ? s'enquit. Reine, lorsqu'il fut près d'elles Il rougit jusqu'aux oreilles, de même qu'à l'instant où il l'avait quittée, et balbutia, très embarrassé :

— Un ami m'a prêté quelques sous... Et voilà !

Le pauvre garçon mentait. Ce pain, il l'avait décroché à une devanture de boulanger. Assurément, les nobles courtisans qui accaparaient les subsistances et les faisaient revendre au poids de l'or par les boulangers, leurs complices, eussent accusé de vol Justin Lagrenette. Mais, en réalité, les voleurs, n'étaient-ce point ces brigands de haut parage, et chaque citoyen n'avait-il pas le droit de leur reprendre ces dépouilles ?

Dans une première chambre, ne contenant que les meubles absolument indispensables, le père Audu, assis sur une chaise, le teint coloré, l'œil terne, pressait dans ses bras et sur ses genoux trois enfants dont l'aîné n'avait pas dix ans. Les deux plus jeunes se tordaient en criant :

— Papa, du pain ! Oh ! je t'en prie, seulement une bouchée !

Le malheureux, grelottant de lièvre, détaillant lui-même, faute de nourriture, ne trouvait plus de paroles pour les apaiser. Tantôt il les contemplait avec un sombre désespoir, tantôt il les embrassait avec une sorte de frénésie,

Une femme assistait à cette scène navrante, y puisant une nouvelle haine contre les criminels auteurs de ces cruelles souffrances. C'était Théroigne de Méricourt. Elle avait dépensé jusqu'au dernier sou son modique revenu mensuel, pour secourir ses hères du peuple. Profondément affligée de n'avoir plus rien à offrir à cette famille où elle avait connu Marat, la belle Liégeoise s'efforçait, par de douces paroles, de faire patienter les enfants. Penchée sur eux, oubliant la faim qui la torturait à son tour, elle les caressait en leur répétant :

— Votre sœur ne tardera pas à revenir. Elle vous rapportera de quoi manger. Elle leur redisait cela pour la vingtième fois, peut-être, lorsque Justin Lagrenette et Reine parurent ensemble. La jeune fille tenait le pain que son fiancé lui avait procuré. A cette vue, les enfants s'élancèrent au devant de leur sœur, qui se déroba en souriant pour se rapprocher d'Audu.

— Père, dit-elle, en lui présentant la miche, voici pour vous quatre... Moi, je n'ai pas faim.

L'ouvrier la regarda et s'aperçut bien vite qu'elle faisait un généreux mensonge, afin que leur ration fût plus forte. Il y avait tout juste, en effet, pour rassasier à peu près complètement les trois enfants. Il n'hésita pas, malgré les terribles tiraillements qu'il éprouvait à l'estomac.

— Tu n'as pas faim. Reine ? dit-il avec un accent qui révélait sa pensée.

— Non, père.

— Eh bien, ni moi non plus.

La jeune fille n’osa insister, crainte de se trahir ouvertement. Audu prit un couteau et coupa le pain en trois parts. Pendant qu’il le distribuait, Robespierre entra dans la chambre. Ce n’était point la première visite qu’il faisait à cette famille, dont le chef, bien que simple ouvrier, avait conquis beaucoup d’influence parmi les patriotes du, quartier de la Halle-aux-Blés. Avec son rare bon sens, son A, dévouement à toute épreuve, Audu avait rendu maints services aux chefs révolutionnaires, et ceux-ci n’entreprenaient rien sans le consulter ou se concerter avec lui.

CHEZ AUDU.
Au moment ou le marquis se croyait hors de péril, Lagrenette lui allongea un coup de pied au bas des reins, qui le fit dégringoler avec une rapidité désagréable. (Chap. xv.)



La détresse qui régnait dans la maison n’échappa point à Robespierre. Ces trois petits qui dévoraient leur tranche de pain noir, les figures hâves du

père et de la fille ainée lui apprirent quelles effroyables privations on endurait, et que les plus robustes se condamnaient à l'abstinence pour ne point diminuer la portion des plus faibles.

Il avait fait rapidement ces observations, tout en échangeant ses saluts avec les personnes présentes. Après une courte pause, durant laquelle il avait cherché, probablement quelle façon venir en aide à cette misère sans froisser aucune susceptibilité, il s'avança vers Lagrenette.

— Eh quoi ! lui dit-il avec bonhomie, ta journée est déjà terminée ?

— Je ne travaille pas.

— Alors, tu vis de tes rentes ?

— Si je ne travaille pas, c'est que je n'ai plus d'ouvrage.

— Tu es menuisier, je crois ?

— Oui, monsieur.

— Ton patron t'a renvoyé ?

Lagrenette aurait tenu tête au premier aristocrate venu, et ne se fût pas intimidé en présence du roi lui-même, qu'il n'appelait plus que Capet, à l'exemple de Marat. Mais la gravité de Robespierre le troublait. Néanmoins, il expliqua tant bien que mal son aventure, et répéta qu'il avait couru les ateliers sans le moindre succès.

— Il en est un, pourtant, où tu ne t'es point présenté, je le parierais, reprit Robespierre.

— C'est possible. Mais ça m'étonnerait.

— As-tu vu notre ami Duplay ?

A ce nom, Justin Frappa dans ses mains en s'écriant :

— Nom de Dieu ! suis-je bête ?... Eh bien, non, je n'ai pas pensé à celui-là.

— Toujours écervelé ? dit Robespierre en souriant.

— Reste à savoir, pourtant, si M. Duplay a besoin d'ouvriers.

— Il y a toujours place, chez Duplay, pour les patriotes tels que toi, entends-tu ?

— J'entends, oui, monsieur Robespierre.

— En ce cas, tu te présenteras chez lui de ma part, dès demain matin, à moins que tu ne préfères flâner deux ou trois jours de plus.

— Oh ! pour çanon... dans ma position, fout travailler pour manger et je déteste le jeûne.

— A merveille... Or, comme tu me parais avoir acquis de l'appétit, pendant ton chômage forcé, prends ceci, mon ami.

Robespierre tendait à Lagrenette deux écus de six francs. Le brave garçon voulut faire des cérémonies. Mais le député républicain ajouta :

— Duplay, ton futur patron, me remboursera En attendant, cours acheter des vivres. Reine, ta belle amie, ne refusera pas de te faire la cuisine, puisque tu dois l'épouser bientôt.

Justin accepta, avec doux remerciements, les deux écus, qu'il lit sauter en l'air avec une joie d'enfant. Puis, se précipitant vers la porte avec une pirouette savante, il dégringola en une seconde au bas de l'escalier.

Théroigne de Mèricourt n'avait pas perdu un détail de cette petite scène. Elle avait compris l'exquise délicatesse de Robespierre. Elle admirait sa bonté, toute émue par un sentiment qui vibrait jusqu'au fond de son cœur. A plusieurs reprises durant ce dialogue, le regard austère du député s'était croisé avec le sien, et elle avait tressailli, sentant ses joues s'empourprer.

Robespierre demeurait debout. Il dit aux deux jeunes femmes, avec cette familiarité républicaine que les mœurs de l'égalité allaient imposer comme une loi à la société nouvelle qui naissait au souffle de la Révolution : — Théroigne, et vous, Reine, me permettez-vous de causer un instant seul à seul avec Audu ?

Elles s'empressèrent l'une et l'autre de faire un signe d'assentiment.

— S'il ne tenait qu'à moi, ajouta-t il, je parlerais devant vous sans difficulté. Quelles femmes, en France, ont donné des gares aussi éclatants à la cause du peuple ? Mais étant chargé d'une commun cation secrète pour Audu, je n'ai pas le droit d'interpréter à ma guise les termes formels de mon mandat.

— Faites, Robespierre. Remplissez votre devoir sans vous inquiéter de nous, dit la belle Liégeoise, heureuse du témoignage flatteur que lui avait rendu l'homme qui occupait en ce moment toute sa pensée.

Robespierre passa avec Audu dans la pièce voisine. Les enfants avaient achevé leur frugal repas. Groupés maintenant dans un coin, et ne songeant déjà plus à ce supplice de la faim si longuement supporté, ils babillaient à demi-voix. Théroigne et Reine s'approchèrent de la fenêtre, pour regarder à travers les vitres. Au même moment une voix d'homme appela de la rue.

— Mademoiselle Audu ! mademoiselle Audu !

La jeune fille ouvrit en disant à sa compagne :

— C'est l'employé d'un commissionnaire du voisinage, qui m'a fourni aujourd'hui quelques marchandises.

En même temps elle se pencha et demanda :

— Que me voulez vous ?

— Le patron, qui était absent lorsque vous avez restitué vos denrées, désirerait vous parler de suite.

— Est-ce qu'il n'a pas retrouvé son compte ?

— Ce n'est pas cela. Il aurait un arrangement à vous proposer pour demain, qui vous sera plus avantageux peut être que celui d'aujourd'hui.

— Allez donc, ma chère Reine, dit Théroigne. Je resterai avec les enfants, pendant votre absence.

— Ainsi, vous m'excusez ?

— Comment donc ! je serais désolée si, à cause de moi, vous manquiez une bonne occasion.

La jeune fille sortit pour se rendre chez le commissionnaire.

XIV — Le mot d'ordre.

Maillard suivait la rue de la Monnaie, en compagnie d'un jeune homme de vingt-six ans, à la physionomie avenante, aux cheveux plats et luisants, dont la démarché ressemblait quelque peu à celle d'un prêtre. En débouchant sur le quai, ils durent s'arrêter l'un et l'autre. Aux dernières clartés du crépuscule, un groupe de cavaliers passaient, vêtus d'uniformes neufs, ils se dirigeaient vers l'Hôtel-de-Ville. A leur tête, chevauchait un élégant officier, âgé d'environ trente-deux ans.

Il répondait avec grâce aux saluts qu'on lui adressait. Ni Maillard, ni son compagnon ne se découvrirent. Mais le premier murmura :

— Qu'en dis-tu, Chaumette ?

— Je répéterai l'épigraphe inscrite en tête du journal de Loustalot, où j'ai l'honneur d'écrire, après avoir terminé mes copies de clerc chez mon procureur :Les grands ne nùus paraissent grands que parce que nous sommes à genoux : levons-nous ! »

— Encore faudrait-il se lever, reprit Maillard. Ce M. Mottier, ci-devant marquis de Lafayette, qui vient de distribuer ses sourires aux badauds, du haut de sa bête, n'est qu'un sinistre farceur. Le voilà commandant de la garde nationale depuis un mois et demi. Qu'a t-il fait pour le peuple et pour la liberté ?

— Malgré le décret abolissant la noblesse, le sieur Mottier n'a pas cessé de faire le gentilhomme, répliqua Chaumette. D'ailleurs, les trois cents gros

bourgeois qui commandent à l'Hôtel de Ville l'ont choisi pour ce motif. Ils ont eu grand soin d'exclure les ouvriers, les pauvres, de leur prétendue garde nationale. Les trente mille hommes qui composent leur milice ne sont que des prétoriens ....

Le jeune homme s'interrompit. U e voiture attelée de quatre chevaux roulait dans la même direction que Lafayette et son escorte, ornée d'un cocher et d'un laquais en livrée. Sur les panneaux, en guise d'armoiries, des abeilles d'or. Par les portières dont les glaces étaient baissées, on apercevait, assis à l'intérieur, un vieillard de soixante-quatre ans, à la figure longue.

— Regarde-moi donc ce Bailly, ce faux bonhomme, fit Maillard. Lui, qu'on croyait dévoué au peuple, lorsqu'au lendemain de la prise de la Bastille, on lui décerna, sous le titre de maire de Paris, la première magistrature municipale, il a déjà chaussé les souliers de Flesselles. De concert avec M. Mottier, il nous opprime et nous musèle. Ce fils d'un marchand de vin du faubourg Saint-Antoine renie impudemment son origine et la cause de la liberté.

Les deux amis traversèrent la chaussée et gagnèrent la rue Dauphine en continuant à s'entretenir de la conduite détestable des trois cents despotes qui siégeaient à l'Hôtel-de-Ville.

— Par le moyen de Mottier-Lafayette et de Sylvain Bailly, conclut Chaumette, ils veulent nous replacer sous le joug, à demi brisé par l'insurrection. Les riches bourgeois n'ont qu'un but : s'allier à la royauté pour partager à profit commun l'exploitation de la France.

— Demain, si nous n'y mettons bon ordre, ce sera chose faite, déclara Maillard. Jamais on ne nous a traités plus durement qu'aujourd'hui. L'administration civile du maire Bailly nous livre aux affameurs de Versailles. Les prétoriens de Lafayette étouffent nos plaintes à coups de sabre. La police municipale traque jusqu'à la pensée, en interdisant les réunions, en séquestrant les gazettes.

— Heureusement, plusieurs districts résistent avec succès, notamment celui des Cordeliers, grâce à Marat et à Danton.

Ils arrivèrent ainsi devisant à la rue de l'Ancienne-Comédie, et s'engagèrent dans celle des Cordeliers. Bientôt ils pénétrèrent dans une petite cour, et de là dans une vaste salle qui s'ouvrait au fond. C'était un local sombre, une espèce de hangar, éclairé par quelques lampes fumeuses. Une foule bruyante, irritée, le remplissait, composée en majorité d'ouvriers,

hommes et femmes, dont les figures hâves attestaient la profonde misère. Là, d'ordinaire, se réunissait l'assemblée du district des Cordeliers. A l'extrémité, en face de la porte, se dressait une mauvaise estrade, avec une table de sapin au milieu, sur laquelle brûlaient deux ou trois chandelles.

En ce moment, elle était occupée par quatre personnages, qui causaient avec animation. L'un deux avait le geste violent, la voix tonnante. Son visage, imposant et sensuel, était empreint d'une laideur terrible, sillonné, ravagé, bouleversé. De jaunes éclairs jaillissaient de ses yeux. Sa lèvre contractée se retroussait d'une manière effrayante. A son attitude, à ses formes robustes, on devinait que cet homme était de la race des Titans, prêt à ébranler le monde. Il parlait une langue incorrecte, mais d'une foudroyante énergie.

— Oui, disait-il avec un accent passionné, nous avons juré de fondre la statue de la Liberté. Le métal bouillonne dans la fournaise. Malheur à qui tentera d'enrayer notre travail ! il sera dévoré par la formidable coulée du bronze. Il nous faut de l'audace, toujours de l'audace.

— Il faut surtout que nous soyons implacables, Danton, fit un homme de haute taille, pâle, au regard vacillant, dont la voix brève résonna comme le grincement de l'acier.

— Bien dit, Billaud-Varenne ! s'écria Saint-Just, debout à côté de Danton.

Le jeune homme, maintenant colonel de la garde nationale de son département, était Paris depuis quelques heures seulement.

Chaumette montait les degrés de l'estrade, avec Maillard. Il avait entendu.

— Billaud-Varenne, dit-il, s'est formé à bonne école. J'envie son emploi de secrétaire auprès d'un avocat tel que Danton. Moi, j'ai moins de chance : pour vivre, je dois me résigner à copier pour un procureur aristocrate.

Billaud-Varenne garda le silence à ce compliment sincère, mais formulé d'une voix onctueuse comme celle d'un prêtre. Il avait environ trente ans, à peu près le même âge que Danton, et ne devait pas tarder à prouver qu'il n'était point disciple. Sans doute, déjà il se sentait de taille à organiser puissamment ce chaos révolutionnaire que son patron contribuerait seulement à débrouiller.

Tandis que Chaumette causait avec l'austère Billaud-Varenne, Danton et Saint-Just, Maillard s'était approché du quatrième personnage présent sur

l'estrade, un homme vigoureusement charpenté, sanguin, l'œil franc, mais tout en dehors.

— Legendre, lui dit-il, votre métier de boucher ne vous enrichira guère, si, de même que ces jours-ci, vous donnez votre viande au lieu de la vendre.

— Je ne fais que mon devoir de patriote, répliqua le maître boucher avec brusquerie.

— Me permettrez-vous un avis ? reprit Maillard.

— Certainement, je permets.

— Eh bien ! je vous engage à examiner les gens que vous secourez. Il y a des mouchards qui, non contents de couper les vivres aux malheureux pour le compte de Versailles, leur volent encore la subsistance fournie par les patriotes généreux.

— Ça, c'est infâme, s'écria Legendre, les poings crispés.

— Parfaitement. Mais cela se pratique couramment je vous l'affirme. Le maître-boucher, doué d'un tempérament impétueux, était tout du premier mouvement, et ne réfléchissait d'ordinaire qu'après coup. Incapable de la moindre défiance, le cœur l'entrainait souvent aux apparences. De là, chez lui, ces faiblesses, qui, plus tard, devaient le conduire à d'impardonnables défaillances.

Cependant, la salle devenait houleuse. Les cris de fureur contre la cour, les malédictions se croisaient. Rose Lacombe et son frère, se frayant un passage à travers la foule, s'arrêteront au bas de l'estrade. Vis à-vis d'eux, un homme s'était glissé, coiffé d'un chapeau à larges bords, qui masquait à demi son visage. Il prêtait l'oreille aux bruits venant du groupe formé autour de Danton, et couchait de temps à autre quelques notes sur son calepin. C'était Suleau, qui s'était faufilé là pour espionner. Saint-Just avait aperçu Rose Lacombe. Il la salua d'un geste grave, auquel la comédienne répondit d'un léger signe de tête.

Danton, président du district, déclara la séance ouverte Billaud-Varenne, Legendre, Saint-Just, Maillard et Chaumette s'assirent au bureau, sur son invitation. Le silence se fit dans l'auditoire. Au bout de quelques minutes, Danton se leva et dit de sa voix mugissante :

— Citoyens, les aristocrates tiennent le peuple à la gorge ; il faut leur faire lâcher prise. Les grands seigneurs, la cour, le roi se sont lignés avec les accapareurs pour que vous creviez de faim. Votre agonie a commencé. Souffrirez-vous que ces assassins vous achèvent et vous tuent en masse ?

— Mort aux aristocrates ! rugit la foule.

— Savez-vous ce qu'ils répondent, là-bas, à Versailles, quand on leur parle de votre affreuse détresse ? Le voici, je l'ai entendu :

— Vous aviez du pain sous le loi ; maintenant que vous avez douze cents rois, allez leur en demander, Et non contents d'enfouir leurs richesses, de trafiquer de votre misère avec les exploiteurs infâmes, ils organisent des attroupements factices à la porte des boulangers, afin de fournir aux prétoriens de l'Hôtel de Ville un prétexte à vous égorger.

— A l'Hôtel de Ville ! A l'Hôtel de Ville ! balayons les traîtres ! crièrent bon nombre de patriotes.

— Vous ayez justicié Flesselles, reprit Danton ; vous avez puni Bertier de Sauvigny, l'intandant royal de Paris, et Foulon, son exécrable beau-père. Mais ces scélérats n'étaient que des valets de la cour. Leur mort n'a pu changer le système ; elle ne vous a pas donné de pain.

— Et dire que nous nageons dans l'abondance ! dit Maillard. Les registres, des Halles prouvent qu'il y a dans Paris une énorme quantité de grains et de farines. Mais les coquins de Versailles cachent tout cela

— Que Lire, Danton ? demanda un citoyen. Quel est voire avis.

— Tout dépend du roi, répliqua-t-il Sonnez le tocsin, comme au 14 juillet ; que le peuple se rassemble, qu'il marche sur Versailles et force le roi à se conduire honnêtement. Que diable ! les volés ont au moins le droit, j'imagine, de dire aux larrons : Bas les pattes !

Pendant que Danton prononçait cet appel à l'insurrection, un homme de petite taille fendait rapidement la foule pressée dans la salle et sautait sur l'estrade. A peine s'était-il retourné vers les assistants, qu'une immense acclamation retentit :

— Vive Marat Vive l'Ami du peuple ! Mais lui cria de sa voix âpre et sonore :

— O morts, levez-vous ! Morts de la Bastille, brisez la pierre de vos sépulcres pour défendre les vivants, puisque ceux-ci s'abandonnent.

— Non ! non ! répondit-on de tous les points de l'auditoire. Nous saurons combattre.

— Il est bien temps, en vérité ! reprit Marat avec son accent ironique. Mais vous ignorez donc ce qui se passe ? Mais vous êtes donc tous aveugles ? La trahison vous enlace de ses trames infernales. A Versailles, le régiment de Flandres, uni aux gardes du corps, à tous les bandits de la cour, de la noblesse, du clergé, se prépare aux massacres. On siffle aux château le brave Leconte, commandant de la garde nationale. L'assemblée a élu pour

président Monnier, vendu aux aristocrates. Ici, à Paris, les janissaires de l'Hôtel de Ville deviennent enragés. Ils dispersent nos frères, forcent Camille Desmoulins à se cacher, emprisonnent les plus purs patriotes. Sylvain Bailly, Mottier-Lafayette se coalisent avec la faction infâme qui veut noyer dans le sang la Révolution. On décime le peuple par la faim pour le mettre hors d'état de résister. L'insolence des aristocrates grandit d'heure en heure. Les milices bourgeoises multiplient les patrouilles ; elles se promènent impudemment par la ville, avec des pains sous les bras, pour braver votre affreuse misère. Les espions courent ouvertement dans les quartiers les plus populeux.

— J'en ai rencontré aux Halles, il n'y pas une heure, déclara Maillard.

— Enfin, reprit Marat, la gentilhommerie répète tout haut qu'elle va lever l'épée sur la canaille, et la canaille, c'est vous.

Un hurlement de fureur monta de la salle entière.

— Le roi, ajouta Marat, n'a pas le temps, il est vrai, de s'occuper beaucoup de ce complot diabolique : ses prières, la chasse, la serrurerie, ses repas dévoient toutes ces journées. Mais nous n'y perdons rien. Une femme, une étrangère, une Autrichienne, Antoinette, pour tout dire, travaille sans relâche à l'œuvre criminelle. N'avez-vous pas vu, comme moi, des chevaliers de Saint-Louis, la cocarde noire au chapeau, se promener par bandes à Paris ?

— Oui ! oui ! cria-t-on de tous côtés.

— Eh bien, ces misérables ont reçu leurs instructions de la reine. Vous êtes donc perdus, si vous n'avisez promptement.

— Marat, que nous conseillez-vous ? demandent les patriotes.

— Je vous dirai comme Danton : le mal est à Versailles. C'est donc sur le château qu'il faut agir. Mais ne vous contentez plus de belles paroles. Amenez à Paris, de gré ou de force, le roi et la reine, le mari et son Autrichienne, toute la couvée des Capets. Quand nous les aurons sous la main, nous les contraindrons à marcher droit, eux et les coquins qui les entourent.

La proposition fut accueillie comme un mot d'ordre, avec des applaudissements frénétiques. Lorsqu'ils se furent calmés, Marat continua :

— Hâtez-vous, citoyens. Chaque minute qui s'écoule aggrave votre péril. Moi, je retourne à mon journal. Demain l'*Ami du Peuple* fera son devoir en déchirant publiquement tous les voiles, en brisant tous les masques.

En achevant ces mots, il se tourna vers le bureau, et dit au président : — Chauffez les têtes, Danton, pendant que je taillerai ma plume.

Et il se retira précipitamment ; au milieu des acclamations. Une demi-heure plus tard, la foule s'écoulait, électrisée, résolue à tenter un effort héroïque. Tant que Marat avait parlé, Suleau n'avait pas bougé. Blotti dans un coin, il s'était borné à prendre des notes avec une activité fébrile. Il destinait ces documents à diverses petites feuilles auxquelles il collaborait, et spécialement aux *Actes des Apôtres*, un journal atroce, noir des plus abjectes calomnies contre les chefs populaires. Quand l'Ami du peuple eut disparu, l'ignoble folliculaire se rapprocha de l'estrade et s'arrêta près ; de Rose Lacombe. Profitant de l'attention avec laquelle la jeune fille et son frère écoutaient Danton, il l'enveloppa de son regard lubrique, analysant effrontément ses formes gracieuses.

La séance terminée, Suleau eut l'audace d'aborder la comédienne, qui ne le connaissait pas, et dont le frère s'entretenait en ce moment avec Saint-Just.

— Je suis charmé, mademoiselle, lui dit-il en saluant et le sourire aux lèvres, de la bonne fortune qui me rapproche de vous, ce soir.

Rose le regarda avec défiance et demanda d'un ton bref :

— Qui êtes-vous, monsieur ?

— Un de vos plus fervents admirateurs.

— Est-ce seulement pour m'apprendre cela, que vous êtes venu ? reprit la comédienne avec quelque hauteur.

— Vous offenserais-je, si je répondais affirmativement ?

Rose Lacombe haussa dédaigneusement les épaules.

— Quand on rencontre une bel e Heur sur son chemin, ajouta-t-il avec impertinence, est-il donc défendu de se baisser pour en respirer le parfum ?

— Faites-moi grâce, monsieur, je vous prie, de ces fades compliments, riposta la comédienne.

Et elle chercha des yeux son frère, comme pour l'inviter à la délivrer de cet importun. René, interpellé par Danton, avait quitté Saint-Just pour répondre au président. Le regard de Rose se croisa avec celui de Saint-Just, qui la contemplait d'un air rêveur et mélancolique. La jeune fille rougit et baissa la tête. Suleau, séduit par le charme étrange qui se dégageait d'elle, s'obstinait à l'obséder. Il reprit avec une aisance pleine d'insolente fatuité :

— Si vous le voulez, j'aurai mieux à vous offrir que des compliments.

A ce langage trop significatif, Rose tressaillit. Un éclair de colère brilla dans ses yeux noirs. Suleau, se méprenant sans doute sur le sentiment qu'elle éprouvait, tenta de lui saisir la main. La comédienne recula d'un pas, d'autant plus indignée qu'elle sentait sur elle le regard de Saint-Just.

— Drôle, tu m'insultes ! murmura-t-elle.

Suleau, étonné d'un accueil qu'il ne rencontrait guère dans la pourriture aristocratique où il vivait, se demandait si le courroux de la jeune fille était bien sincère, ou si ce n'était lîi qu'un artifice de coquette. Mais Saint-Just, qui avait tout vu et probablement tout deviné, avait bondi au bas de l'estrade. Il se dressa devant le mirliflore royaliste et lui dit de sa voix tranchante :

— Il n'y a qu'un espion de la cour capable de harceler les femmes dans un lieu tel que celui-ci. J'ignore si vous appartenez à ce district. Mais, à coup sûr, vous êtes un mauvais patriote.

LE COMPLOT DE LA NOBLESSE.
Il sauta en chemise sur le tapis, saisit son épée et voulut se précipiter au devant dis agresseurs. D'Estaing l'accompagnait, armé de deux pistolets. (Chap. XVI.)



Il y avait encore du monde dans la salle. La parole brève de Saint-Just avait attiré l'attention de plusieurs citoyens. Suleau comprit qu'il serait dangereux d'insister et fila en ricanant. Alors, le jeune républicain, s'avançant vers la comédienne, reprit :

— Rose, je suis heureux de vous rencontrer ici... Il y a deux heures, je me suis présenté chez vous, rue Hautefeuille. Personne. Vous étiez sortie, ainsi que votre frère.

— En effet.

— Me voici à Paris pour la première fois depuis la prise de la Bastille. Mais là-bas, à Blérancourt, tout en remplissant de mon mieux mes devoirs patriotiques, je n'ai cessé de penser à vous..... Jai résolu de vous parler à cœur ouvert, aujourd'hui, si vous me le permettez cependant.

La jeune fille, très troublée, répondit par un faible signe d'assentiment.

— Rose, continua Saint Just avec intention, du moment où je vous ai connue, j'ai admiré vos grandes qualités, plus encore que votre rare beauté... puis je vous ai aimée... Depuis que je vous ai vue, si héroïque, à travers les fumées du combat, sous les canons de la Bastille, je vous adore avec une passion qui fait le tourment et les délices de ma vie.

La comédienne se tut encore. Mais elle était horriblement pâle et son cœur battait avec violence. Saint-Just ajouta :

— Voués l'un et L'autre à la cause sacrée du peuple, résolus tous les deux a nous sacrifier pour qu'elle triomphe, je ne vous ferai pas l'injure de dépenser un flot de vaines paroles pour exprimer toute nia pensée et vous révéler mon plus ardent désir Vous comprenez cela, n'est-il pas vrai ?

La jeune fille souffrait cruellement.. Néanmoins, une certaine douceur se mêlait aux souvenirs qui la torturaient. Elle n'eut pas le courage de renoncer à entendre ce beau jeune homme, dont le fier caractère la subjuguait, expliquer combien il l'aimait.

— Oui, balbutia-t-elle, je crois comprendre.

— Rose, poursuivit Saint-Just, voulez-vous être ma femme, ma compagne vaillante, à la vie, à la mort, dans cette lutte formidable que le peuple français engage pour sa propre rédemption et pour la liberté du monde ?

En même temps, il lui tendit la main, secoué des pieds à la tête par l'attente de la réponse. La comédienne demeura immobile, pleine dé stupeur. Avec leur emphase apparente, ces paroles, qui lui proposaient brusquement le mariage, rendaient, — elle le sentait bien, — le fond même de l'âme de Saint-Just. Au lieu de solliciter en égoïste Je don de sa personne ou d'offrir ces jouissances dont s'éprend le vulgaire, il lui dévoilait des sphères plus hautes. Il l'invitait à une association glorieuse, pour monter ensemble, dans la tempête, à ces régions lumineuses où l'on conquiert l'immortalité parmi les hommes. Ayant la vision soudaine de cette grande destinée, elle gardait le silence, les paupières mi-closes. Tout à coup, elle eut un frémissement. Saint-Just s'était emparé de ses mains, et murmurait d'un accent inquiet :

— Rose, que décidez vous ?

Elle se dégagea brusquement, comme réveillée en sursaut d'un rêve troublant. Elle respira longuement, secoua la tête avec une tristesse navrante et répliqua :

— Saint Just, je ne puis être votre femme.

Il chancela, les traits bouleversés.

— Pourquoi ? balbutia-t-il.

La comédienne, le voyant si désolé, hésita une seconde. Innocente des outrages que des infâmes lui avaient infligés, devait-elle tout avouer ? Saint-Just était-il taille à fouler aux pieds le préjugé ? Peut-être. Mais comment prouver ?... Il fautirait donc qu'il la crût sur parole, et telles circonstances pouvaient se produire ensuite qui engendreraient d'inguérissables soupçons, empoisonnant l'amour et faisant un enfer de la vie commune. Rose Lacombe recula devant cette perspective redoutable. Pourtant, elle s'efforça d'atténuer son refus en laissant un rayon d'espérance au cœur de celui qui l'aimait.

— Saint-Just, dit-elle, je ne puis être votre femme, du moins pour le moment, car nous nous devons l'un et l'autre tout entiers à là cause sainte que nous servons.

— Rose, vous ne m'aimez pas, dit-il avec désespoir.

— Je jure que je vous aime... J'ajoute que je n'appartiendrai jamais à un autre.

Saint-Just se préparait à insister, lorsque Relié Lacombi les rejoignit avec Danton et Billaud-Varenne. Rose, comprimant subitement son émotion, dit en souriant :

— A propos de Versailles, il m'est venu une idée.

— Elle doit être excellente, répliqua Danton en contemplant la jeune fille avec complaisance.

— Marat prétend que c'est la reine, le principal auteur des maux dont nous souffrons.

— Tel est aussi mon avis.

— Eh bien, puisqu'il s'agit d'unie femme, n'est-ce pas aux femmes à la mettre hors d'état de nuire ?

— Si c'était possible, ce serait superbe, s'écria Danton... Mais l'Autrichienne a des hommes pour la défendre.

— Les amants de la reine, les courtisans libertins qui l'entourent ne sont pas des hommes. Les femmes suffisent avec cette engeance immonde.

— Soit ! répliqua Danton. Que les femmes héroïques de Paris forment donc l'avant-garde... Oui, ajouta-t-il avec un rire éclatant, puisque la royauté est tombée en quenouille, lâchons sur elle lies femmes... Nous la livrerons mieux ainsi au mépris de l'univers.

XV — Dans le guêpier

Rue des Prouvaires, les enfants d'Audu jouaient au tond de la chambre, où nous avons laissée seule avec eux Théroigne de Méricourt. Reine, leur sœur aînée, était chez le commissionnaire. Leur père, dans la pièce voisine, s'entretenait avec Robespierre. Le jour baissait. La belle Liégeoise, alcoudée à l'appui de la fenêtre, suivait d'un regard vague quelques nuages floconneux qui se traînaient sur l'azur du ciel, légèrement teintés par les derniers rayons du couchant. Elle rêvait au député républicain, dont la présence, ou même le nom, l'émouvaient toujours singulièrement. A chaque rencontre, elle concevait de lui une opinion plus haute, accroissant son admiration et gravant plus profondément en son cœur l'image de l'homme qui, avec Marat, allait incarner l'idée de la Révolution universelle. Soudain, la porte de l'appartement s'ouvrit, les enfants se turent. Théroigne, sans se déranger, demanda :

— Eh bien, Reine, que vous a dit le commissionnaire ?

Ne recevant pas de réponse, elle se retourna vivement. En face d'elle, un homme debout la saluait avec une politesse étudiée, où perçait un grain d'ironie. La belle Liégeoise, interdite au premier moment de cette apparition inattendue, demeura sans voix. Le visiteur avança de deux pas avec un sourire.

— Mademoiselle, dit-il, je serais au désespoir que vous eussiez gardé rancune de certains procédés dont je n'hésite point aujourd'hui à confesser la maladresse... J'ose espérer que vous m'avez pardonné.

Il avait débité cette tirade d'un ton obséquieux, et même avec une sorte d'appréhension, la respiration un peu haletante et dévorant des yeux la jeune femme. Celle-ci s'était remise. Elle toisa son interlocuteur avec une hauteur méprisante, et répliqua :

— Marquis de Glizol, votre audace m'étonne.

— Oh ! de grâce, reprit-il, d'un accent presque suppliant, ne me traitez point ainsi, vous me rendriez trop malheureux. Écoutez-moi un instant, je vous en conjure.

Théroigne, incertaine, ne répondit pas immédiatement. Elle se souvenait de la scène du Pont-Neuf, le soir du 14 juillet, lorsque Marat avait empêché René et Rose Lacombe d'engager la lutte avec le gentilhomme. Devinant un mystère dans ce fait singulier, elle avait tâché plusieurs fois de le pénétrer. A ses questions, le frère et la sœur n'avaient pu que répéter les paroles

incompréhensibles pour eux, mais impératives, que l'Ami du peuple leur avait adressées. Usant ensuite de la tendresse confiante, chaque jour plus grande, que Marat lui témoignait, elle l'avait interrogé pareillement. Il avait répliqué que c'était un secret terrible, qui ne lui appartenait pas, et l'avait priée de ne plus revenir sur ce sujet. Voilà pourquoi elle se demandait en ce moment quelle conduite il lui convenait de tenir envers l'homme dont l'Ami du peuple avait protégé la vie, interdisant René Lacombe, à Rose elle-même, si cruellement outragée par le marquis, de lever la main sur lui.

Quoique sans arme, actuellement, elle savait n'avoir rien à craindre, puisqu'un mot suffirait pour appeler Audu et Robespierre à son secours. Elle résolut donc de laisser parler le gentilhomme ; elle obéissait à un sentiment de curiosité féminine, en s'arrêtant cette détermination. Peut-être quelque mot, tombé des lèvres du noble visiteur, l'aiderait-il à déchiffrer l'énigme qui l'avait préoccupée.

— Soit, monsieur, dit-elle ; je consens à vous écouter. Mais expliquez-moi d'abord comment il se fait que vous vous présentiez à moi dans cette maison.

Glizol aperçut les enfants, blottis dans leur coin, il se troubla légèrement. Il avait cru pénétrer au domicile de Théroigne, et, maintenant, il redoutait visiblement de s'être trompé.

— Est-ce que je ne suis pas chez vous ? fit-il.

La belle Liégeoise avait compris. Afin de le rassurer, elle répliqua évasivement :

— Je me suis chargée de surveiller ces enfants, en l'absence de leurs parents...

Je vous demande de nouveau qui vous a enseigné cette demeure. — Je n'ai aucune difficulté à vous le dire. Vous ayant aperçue au jardin des Tuileries, il y a une heure, je vous ai suivie. Dans la rue Saint-Honoré, un embarras de voitures m'a arrêté un moment. Toutefois, je vous avais vue enfiler la rue des Prouvaires. Je courus sur vos traces, mais en vain. Je m'éloignai lentement, du côté du Palais-Royal. En débouchant la rue de Valois, une idée me frappa : je pensai que vous deviez habiter rue des Prouvaires. Je revins sur mes pas, avec le dessein de vous guetter ou de m'informer. Arrivé en face de cette maison, je levai les yeux, par hasard. Vous étiez à la fenêtre. Sans réfléchir davantage, je me hâtai de monter.

— Enfin, quel motif vous amène ?

— Ne le devinez-vous pas ? fit le gentilhomme.

— Non, puisque je vous le demande.

M. de Glizol était vêtu avec une simplicité relative. Cependant sa mise révélait au premier coup d'œil sa qualité. Malgré la récente abolition de la noblesse, la gentilhommerie affectait de se distinguer de la bourgeoisie au moins par le costume. Le marquis se flattait donc que Théroigne, une fille du peuple, ne resterait point insensible à l'honneur de recevoir chez elle un personnage de sa sorte. Deux mois et demi auparavant, lorsqu'il l'avait rencontrée au Palais-Royal, il s'y était mal pris. Au lieu de l'engluer et de l'éblouir, il avait essayé de la forcer en public. Maintenant, il allait déployer tous ses moyens, jouer de toute l'artillerie familière aux courtisans. En un mot, il la traiterait comme une grande dame un peu bégueule, — vrai phénomène à cette époque, — c'était pure question de cérémonial.

Donc, la main sur le cœur, dans la pose exigée par la haute étiquette, le marquis s'inclina devant Théroigne et lui dit d'une voix pâmée :

— Je vous aime, mademoiselle, à en mourir.

— Bah ! fit la belle Liégeoise.

— Non ! reprit Glizol, qui n'avait pas senti l'ironie de l'exclamation, non, sur mon honneur, je ne puis plus vivre sans vous... Chère Théroigne, il faut que vous soyez mienne.

Elle répliqua en éclatant de rire :

— Et moi qui vous croyais corrigé de cette maladie !

A cette allusion à la rossée dont l'avait gratifiée naguère René Lacombe, sous le péristyle de Valois, M. de Glizol rougit jusqu'à la racine des cheveux. Pourtant, il se contint et reprit :

— Ou ne guérit pas, je le connais par expérience, des blessures que vous faites. Votre séduisante image n'a cessé de me poursuivre... Retenu à Versailles pendant quelques semaines, je m'y consumais en pensant à vous. N'aurez-vous donc pas pitié de mes tourments ?

Bien que la Révolution ne fût qu'à son début, elle avait déjà ridiculisé ces boursoufflures galantes en usage dans le beau monde. La jeune femme, prise d'un nouvel accès de fou rire, auquel les enfants s'associèrent d'instinct, riposta au gentilhomme :

— En vérité, monsieur, je ne me serais jamais imaginée que vous fussiez aussi divertissant. Cette fais, le marquis se redressa sous le sarcasme. Néanmoins, il essaya encore de la persuasion.

— Si vous accueillez mes vœux, mes hommages, ajouta-t-il, je ferai de vous la plus enviée des femmes. Vous aurez hôtel, chevaux, de l'or à

discrétion.

— Je ne suis pas à vendre, et ne partage pas le butin des nobles larrons qui volent le peuple, déclara durement la belle Liègeoise Adressez-vous aux prostituées qui peuplent le palais de vos maîtres royaux.

A cette réponse. M. de Glizol eut un rugissement de rage.

— Viens donc conter cela à Suleau, dit-il d'une voix étranglée.

Théroigne pâlit. Elle se rappela soudain que Robespierre était dans la pièce voisine, qu'il pouvait entendre cette allusion aux douleurs de son passé. Ivre dé colèré, elle montra la porte au marquis en lui disant d'une voix sourde :

— Sors d'ici, coquin, ou je te fais châtier comme tu le mérites.

Mais Glizol s'élança sur la jeune femme. Elle lui échappa et se réfugia derrière les enfants, qui poussèrent des cris de frayeur. Hors de lui, le marquis tenta d'écarter cette frèle barrière. Théroigne hésitait à appeler, crainte, sans doute, que le gentilhomme ne prononçât devant Robespierre le nom maudit de Suleau, en évoquant ces années de sa jeunesse qui lui causaient tant de honte. Tout à coup, elle bondit, arracha du fourreau l'épée de Glizol et le menaça de la pointe, en disant :

— Encore une fois, sors d'ici, scélérat, ou je frappe.

Le marquis recula, écumant de fureur. Avant qu'il n'eût atteint le seuil de l'appartement, la porte de la chambre d'à côté s'ouvrit. Audu et Robespierre parurent, Théroigne et le gentilhomme s'arrêtèrent, mortifiés tous les deux, mais pour des motifs différents.

— Qu'est-ce que c'est que ça ? gronda l'ouvrier.

— Que se passe-t-il ? demanda froidement le député républicain.

— J'aurais le droit de tuer ce misérable comme un chien, dit la belle Liégoise. Puis, s'adressant au gentilhomme, elle ajouta avec une expression de haine effrayante, en brandissant l'épée :

— Une insulte de plus, et je fais justice, marquis de Glizol.

Le noble gredin eut peur et ne bougea pas. Cependant Robespierre, stupéfait, avait répété :

— Le marquis de Glizol !

Il songeait à Christine, la belle jeune fille qui était venue l'implorer chez Duplay, le dimanche où René Lacombe, à la tête d'une troupe de patriotes, attaquait l'hôtel de la rue Saint-Florentin. Le souvenir de la noble enfant qu'il avait pressée dans ses bras, était resté doux à son cœur.

Le père Audu marcha sur le marquis, les poings serrés, en grommelant :

— Canaille d'aristocrate, que fais-tu chez moi ?

Le député républicain le retint.

— Attendez que monsieur s'explique, dit-il.

Glizol ne connaissait pas seulement Robespierre de nom ; il l'avait vu à l'Assemblée nationale, et le haïssait mortellement pour ses doctrines et pour le service qu'il lui avait rendu. Ne sachant que répondre, ni que faire, dans la situation étrange et ridicule où il se trouvait, le marquis se tut. Le député reprit :

— Enfin, monsieur, pourquoi êtes-vous dans cette maison ?

— Ne l'interrogez pas, fit Théroigne, le coquin vous mentirait.

Le gentilhomme, exaspéré ; ouvrit la bouche, en décochant à la jeune femme un regard chargé de venin. Mais elle lui coupa la parole dès la première syllabe, en agitant l'épée :

— Ce valet titré des basses-cours royales, n'ayant pas réussi à faire égorger en masse les patriotes, se dédommage en violant le domicile des citoyens pour outrager les femmes. Voilà pour quel motif il est ici. Il s'est attaqué à moi et j'ai dû le désarmer.

Glizol courba la tête, dévorant sa rage impuissante. S'il craignait l'épée qui brillait à la main de la belle Liégeoise, il redoutait davantage encore les poings crispés du père Audu. Il sentait qu'au moindre mot malsonnant, le rude ouvrier l'eût assommé comme un bœuf.

— Partez, monsieur, lui dit Robespierre, avec un ton d'écrasant mépris.

Le marquis ne se fit pas répéter l'invitation. Il sortit avec plus d'empressement encore qu'il n'en avait mis à entrer. Théroigne, d'un mouvement brusque, brisa sous son pied l'épée de Glizol. Elle ramassa les tronçons et les jeta avec mépris aux talons du gentilhomme.

— Emporte cette vile ferraille, cria-t-elle. Nous ne sommes, nous autres, ni des voleurs, ni des assassins.

Et elle referma la porte sur lui.

Alors, se tournant toute frémissante vers Robespierre, elle ajouta :

— Ce scélérat vous doit peut être une seconde fois la vie, comme il la doit à Marat. Vous l'aviez sauvé tous les deux, j'ignore pour quelle raison mystérieuse. Ce souvenir m'a déterminée à l'épargner.

Robespierre ne répondit pas. La douce image de Christine flottait probablement devant son regard

Le marquis de Glizol descendit l'escalier, tenant dans ses mains les fragments de son épée, brisée ignominieusement par une main de femme.

Arrivé au palier du premier étage, il s'arrêta. Justin Lagrenette remontait, chargé de victuailles et accompagné de Reine Au lu. Le brave garçon reconnut le gentilhomme, qu'il avait vu au Palais-Royal et sur le Pont-Neuf.

— Tiens, tiens ! fit-il à sa présence, les nobles qui fréquentent ta maison. Tonnerre de Dieu, en voilà, une histoire !

— Place, maraud ! cria le marquis d'une voix rauque.

— Ah ça ! reprit Lagrenette, est-ce que tu te figures, propre à, rien, que j'ai gardé les codions avec toi ? Cré nom de nom ! j'ai bien envie de te flanquer une raclée, pour t'apprendre la politesse.

Reine Audu s'était rangée. M. de Glizol se tut, comprenant que, s'il répliquait, il lui faudrait mit subir l'humiliation de se colleter avec Justin. Il profita du passage que lui ouvrait la jeune fille pour détaler au plus vite. Mais, au moment où il se croyait hors de péril, Lagrenette lui allongea, un coup, de pied au bas des reins qui le fit dégringoler avec une rapidité désagréable, en proférant d'horribles menaces.

— Justin, comme tu es brutal ! dit Reine.

— Que veux-tu ? répliqua Lagrenette, c'est plus fort que moi ; depuis la Bastille, je ne puis plus souffrir ces oiseaux-là Bon gré, malgré, faut que je me soulage, quand ils me tombent dans les jambes.

Ils rentrèrent l'un et l'autre au logis, où ils trouvèrent, dans la première pièce, avec les enfants, le père Audu, Robespierre et Théroigne. Lagrenette déposa sur la table un vaste panier, en disant :

— Vous allez voir si je sais faire les choses convenablement, lorsque je m'en mêle.

En même temps, il se mit à retirer les provisions. D'abord, une magnifique poularde, puis un énorme saucisson, des cervelas, deux litres de vin, etc.

— On va se régaler, j'espère, reprit-il joyeusement, en plaçant près des victuailles une grosse miche que Reine avait apportée.

Robespierre souriait. Mais le père Audu faisait une affreuse grimace. Lagrenette finit par remarquer l'air renfrogné du digne homme.

— Nom de Dieu ! cria-t-il, on croirait, papa, que ça vous chiffonne d'avoir à manger aujourd'hui tout votre soûl. Cré nom de nom ! ça serait drôle, dites-donc, si vous vous étiez accoutumé au jeûne.

— Tu es fou, mon garçon, dit Audu, en haussant les épaules.

Avec sa bonne humeur inaltérable, Justin avait empoigné un couteau et taillait la miche. Sans se déranger de sa besogne, il répliqua :

— Pourquoi donc, serait-je fou ? Regardez ! je n'ai rien oublié, pas même la boisson.

— Tâche donc d'être sérieux une minute, si c'est possible. Voyons ! n'est-ce pas insensé d'avoir acheté une pièce de luxe, comme cette poularde, par exemple ? Robespierre avait bien raison de t'appeler, tantôt, un écervelé.

— Eh bien ! c'est pour ça, précisément, que j'ai dépensé jusqu'au dernier liard les deux écus de six livres que M. Robespierre a eu la bonté de de m'avancer. J'ai du savoir-vivre, papa Audu, et je n'ai pas voulu lui donner un démenti.

— Tu as bien fait, mon ami, dit le député, que cette scène paraissait amuser énormément. J'imagine, pourtant, que tu as consulté ta belle ménagère ?

— Non, vraiment... Bon quand nous serons mariés, elle tiendra la caisse. Jusque-là, j'entends jouir de ma liberté... Reine de mon cœur, ajouta-t-il avec une aisance adorable, en s'adressant à sa fiancée, tu cuisineras la poularde demain matin. Ce soir, nous attaquerons la charcuterie, et nous dormirons par là-dessus.

Théroigne de Méricourt ne se lassait pas de contempler Robespierre. L'austère républicain lui apparaissait en ce moment sous une face nouvelle, simple, affectueux, charmé de voir le contentement de Lagrenette. On lui avait raconté déjà qu'il était adoré dans la famille Duplay, qu'il s'arrêtait parfois, dans les avenues de Versailles, à regarder les jeux des petits Savoyards, auxquels il ne manquait jamais de distribuer sa monnaie.

— Quel cœur il a ! pensait-elle, le sein palpitant d'émotion.

LA REINE ET LE GARDES.
Marie-Antoinette éleva ses bras le dauphin qui agitait une cocarde noire, c'est-à-dire la cocarde autrichienne, Les gardes du corps, de leur côté, avaient tous arboré cette couleur anti-patriotique. (Chap. XVI.)



Enfin Robespierre prit congé de la famille Audit, après avoir caressé les enfants. Avant de partir, il eut quelques mots d'une délicatesse exquise pour la belle Liégeoise, qui la firent tressaillir de joie. Au moment où il allait franchir le seuil, Lagrenette le remercia à sa façon du plaisir qu'il lui avait procuré.

— Je vous revaudrai ça, monsieur Robespierre, dit-il, en tapant dur sur les aristocrates, à la première occasion.

— Elle ne tardera pas, murmura le député en s'éloignant. Va toujours demain matin chez Duplay.

XVI — Nobles scélérats.

A sept heures du soir, ce même jour du 3 octobre, Louis XVI avait soupé copieusement, avec la formidable goinfrerie d'un Bourbon. Il avait redemandé trois fois du potage, mangé six côtelettes, la moitié d'une poularde, des œufs, une tranche énorme de pâté, desserts-variés et recherchés, le tout arrosé d'une boute. Ile de vieux bourgogne, de quatre verres de vin blanc, d'un verre d'Alicante.

Antoinette, sa femme, qui se piquait de goûts plus délicats, et même rougissait des gloutonneries de son royal époux, s'était contentée de chapoter une aile de volaille, de se bourrer de friandises.

Et, pendant qu'on nageait dans l'abondance, au château de Versailles, quand les courtisan, laquais, les chiens mêmes rebutaient la nourriture, la canaille parisienne osait crier la faim, se plaindre du misérable morceau de pain noir gâté qu'elle réussissait à emporter moyennant sept ou huit heures de queue à la porte des boulangers.

Ainsi repu, obsédé par le sommeil, le roi se dirigea vers son appartement, avec le cérémonial accoutumé. Il venait d'entrer dans la chambre du lit et se préparait à faire ses prières. C'était samedi. Quoique l'église dispensât du maigre le monarque très chrétien, il n'omettait pas ces pratiques de dévotion. Sans doute, il se souvenait que son aïeul, le crapuleux Louis XV, observait fidèlement le jeûne des Carêmes et des Quatre-Temps, disant qu'il ne fallait pas pêcher de toutes les façons.

Au moment où Sa Majesté allait s'agenouiller, le valet de chambre Chamilly s'approcha.

— Sire, dit-il, M. le comte d'Estaing, amiral de France, sollicite la laveur d'une audience.

— Ah ça ! est-ce qu'il est fou, de me déranger à pareille heure ? fit Louis XVI.

— M. d'Estaing a insisté, malgré mes observations.

— Qu'il attende à demain.

— Sire, M ; l'amiral affirme qu'il s'agit d'une affaire de la dernière importance. Le roi hésita. Pourtant il se décida et accorda l'entretien demandé.

— Qu'il vienne donc, dit-il avec humeur.

Le comte d'Estaing fut introduit. C'était un homme grave, d'âge mûr, d'aspect assez martial. Il s'inclina profondément, et le prince lui demanda

d’un ton bourru :

— Qu’est-ce qui vous amène ?

L’amiral jeta un rapide regard autour de lui, pour s’assurer qu’il était bien seul. La porte était close, recouverte d’une épaisse tenture.

— Sire, commença-t-il à demi-voix, on a tramé un effroyable complot contre votre Majesté.

Le roi haussa les épaules. — Vous voulez parler des factieux ? dit-il, Soyez tranquille ; nous ne tarderons pas à les mettre à la raison.

— Non, sire ; le péril est ailleurs, et imminent, peut-être.

— Voyons ! expliquez-vous plus clairement. Je ne comprends rien à votre étrange langage.

— Eh bien, sire, on a résolu de vous assassiner.

— En tout cas, on ne l’essayera pas cette nuit, dans ce palais, où je suis entouré de mes fidèles gardes du corps.

— Votre Majesté se trompe, les scélérats qui ont médité ce crime espèrent pénétrer aisément, ici même, jusqu’à votre personne sacrée.

Un sourire d’incrédulité erra sur les lèvres de Louis XVI.

— Pour que leur dessein réussît ; déclara-t-il, encore serait-il nécessaire qu’ils eussent des complices autour de moi... Je sais bien que, depuis la chute de la Bastille, la basse domesticité du château a désappris le respect. L’autre jour, Besenval vit un de ces valets lisant par dessus mon épaule ce que j’écrivais. Mais on a châtié le drôle et interdit à ses camarades de se glisser furtivement dans mon intimité.

— Sire, je connais ce fait et les précautions adoptées ensuite par les ordres de votre Majesté. Néanmoins, vous êtes menacé sérieusement.

— Et par qui ?

— Sire, j’ai honte de le dire, mais c’est indispensable... les conjurés appartiennent à la noblesse.

— Comte, vous plaisantez, ou bien on s’est moqué de vous.

A cette brutale répartie, le front de l’amiral se plissa. Toutefois, il ajouta respectueusement :

— Sire, je n’ai pas le cœur à la plaisanterie, et on ne s’est pas moqué de moi. De même que votre Majesté, j’ai d’abord refusé de croire. On a insisté de telle manière que j’ai jugé de mon devoir de vous avertir.

— Qui vous a conté ces histoires ?

— Un vieillard nommé Berthelot, qui s’est présenté chez moi la tombée de la nuit.

— Une tête dérangée, probablement.

— L'homme a la tête saine, et il m'a paru honnête.

— Au moins, l'avez-vous interrogé ?

— Sire, je n'y ai pas manqué.

— Où a-t-il appris ce qu'il vous a confié ?

— Il a refusé de me le révéler.

— C'est singulier... Pourquoi ne l'avez-vous pas fait arrêter ?

— J'y ai songé. Mais, à cause de sa franchise, j'ai renoncé à cette idée. Il ne m'a caché ni son nom, ni son emploi, ni sa demeure. Ce Berthelot est le secrétaire du marquis de Glizol.

— En ce cas, je m'étonne qu'il ne se soit point ouvert d'abord à son maître, un de mes plus dévoués serviteurs.

— Je lui ai posé la question.

— Qu'a-t-il répondu ?

Que M. de Glizol était absent de son hôtel. Malgré tout, le roi ne semblait pas convaincu du projet coupable que lui dénonçait l'amiral.

— En somme, mon cher comte, s'enquit-il, ce brave homme vous a-t-il fourni quelques détails sur l'attentat qu'on méditerait contre moi, selon lui ?

— Sire, il a été très précis. Il m'a déclaré qu'un assassin tenterait de frapper votre Majesté cette nuit même, vers une heure du matin.

— En effet, c'est précis, murmura Louis XVI, devenu maintenant plus attentif.

— En outré, le vieillard prétend qu'un grand personnage de la cour patronne l'infernal complot.

— L'a-t-il désigné ?

— Non, sire... je crois qu'il ignore son nom.

— Quoiqu'il en soit, fit Louis XVI, je pense que tout ceci n'est qu'une fable, dont ce vieillard est la première dupe. Car enfin, pour quel motif, des gentils hommes auraient-ils conçu l'idée de se défaire de moi ? Que peuvent-ils me reprocher ?

— Sire, leur griefs sont nombreux, d'après ce Berthelot. Ils estiment l'existence de Votre Majesté fatale la monarchie. A leur sens, la convocation de l'Assemblée nationale a été un acte funeste. Ils ne vous pardonnent pas d'avoir refusé de la briser dès les premières révoltes. Ils disent qu'il n'y a rien à attendre désormais, parce que votre esprit flotte sans cesse entre les résolutions de la veille et les influences du lendemain. Il est impossible, ajoutent-ils, de laisser davantage les destins de la haute noblesse, le sort de

tant d'illustres familles à la merci d'une inconséquence, d'un conseil nouveau, d'un caprice de la faiblesse, d'un repentir. Telles seraient les raisons qui auraient inspiré l'idée du crime.

— Je sais qu'il existe des mécontents à la cour, avoua le roi. Mais de là au projet affreux dont vous m'entretenez, il y a loin, certainement.

— Sire, je souhaiterais vivement de partager votre sécurité. Mon dévouement à Votre Majesté me le défend, après ce que j'ai entendu dire ce soir. Je vous demanderai donc de m'accorder une grâce.

— Bien volontiers, si c'est en mon pouvoir.

— Elle ne dépend que de Votre Majesté, et je la supplie de m'autorisera passer la nuit dans la première antichambre.

Sans être persuadé de la réalité du danger, Louis XVI éprouva une vague impression de crainte.

— Soit ! J'y consens, mon cher comte, fit-il avec quelque émotion.

Bientôt le roi récita ses prières, en présence de M. d'Estaing, qui se prosterna à ses côtés. Ensuite, sur l'invitation du prince, l'amiral se cacha dans une armoire, pendant que Chamilly, le valet de chambre de service, déshabillait sa Majesté et la mettait au lit. Louis XVI s'endormit profondément, au bout de quelques minutes, Alors le comte sortit avec précaution et se glissa dans l'antichambre, où il s'allongea sur un canapé, l'œil et l'oreille au guet. Tandis que Louis XVI, ronflait, le ventre plein, d'Estaing réfléchissait douloureusement à la nature vulgaire, triviale même de ce gros homme, honoré, presque adoré comme une idole.

— Les conspirateurs que je me suis chargé de surveiller n'ont pas tous les torts pensait-il. Le roi est en train de perdre noblesse et clergé, les deux colonnes de la monarchie... Mais il y a la reine. Elle, du moins, si son mari achevait de lui céder le pouvoir, agirait avec une vigueur impitoyable.

Cette idée souriait à l'amiral, admis récemment aux confidences de l'Autrichienne. Pourtant, de funestes souvenirs lui revinrent. Il se disait, le front assombri :

— Par malheur, la reine aussi est avilie dans l'opinion. Outre ses amants, on s'entretient publiquement de son étrange amitié pour des femmes de la cour.

Qui ne sait que, notamment, elle passait chaque jour de longues heures, enfermée avec la comtesse de Polignac, qu'à la moindre absence elle lui répétait : « la plus pressée de vous embrasser, c'est moi ? » Et, lorsque cette dame, blessée ou effrayée par le mépris engendré par une si scandaleuse

intimité, parlait de séparation, la reine tombait à ses genoux, et essayait de la retenir en mêlant les supplications et les larmes. Le comte d'Artois, le beau-frère de Sa Majesté, lui-même un de ses amants ne craignait pas de divulguer le secret que lui avait livré une porte entr'ouverte « J'ai dérangé deux amies », disait-il étourdiment à chacun. Et ces paroles, il les accompagnait d'un sourire[2].

Enfin d'Estaing écarta ces souvenirs désolants et murmura :

— Néanmoins, elle est la reine... Si infâme qu'il fût, Louis XV a été révéré jusqu'au bout comme l'image visible de la divinité... Nous avons servi et respecté jusqu'aux courtisanes qu'il asseyait avec lui sur le trône.

Une partie de la nuit s'écoula ainsi pour le comte. Quand une heure sonna, il redoubla de vigilance. Soudain, il entendit un bruit de pas et de voix étouffées. D'Estaing se dressa sur son séant, puis s'élança dans la chambre du roi. Courant au lit du prince, il le secoua brusquement. Louis XVI regarda l'amiral d'un air hébété, ne se rappelant rien, tant le sommeil le maîtrisait encore.

— Sire, fit le comte à voix basse, les assassins sont là. On ne m'avait que trop bien renseigné.

Le roi s'éveilla tout à fait, et recouvra subitement la mémoire.

— Dans mon palais !... dans ma chambre à coucher ! dit-il avec stupeur.

Ensuite, transporté d'une de ces colères soudaines qui lui étaient habituelles blême de fureur, il sauta en chemise sur le tapis, se jeta précipitamment sur son épée, et voulut se précipiter au devant des agresseurs.

— Sire, sire, supplia le comte, s'efforçant de le retenir, sire, n'exposez pas votre personne sacrée. Que Votre Majesté se dérobe derrière les rideaux, n'importe où, pendant que je crierai au secours en faisant face aux scélérats.

Mais le prince l'écarta, traversa la pièce, pénétra dans l'antichambre et ouvrit la porte avec violence. D'Estaing le suivait, armé de deux pistolets. La salle qui précédait l'antichambre était faiblement éclairée par une veilleuse placée dans un coin, sur une console. Trois hommes, groupés au milieu, reculèrent vers le seuil, à la vue du roi et du comte d'Estaing, prêts à la défense.

— Misérables ! cria Louis XVI, que faites-vous là ?

Au lieu de répondre, les malfaiteurs se hâtèrent de détaler. Le prince voulait les poursuivre, mais l'amiral lui dit : — Peut-être ont-ils des complices au château. Sire, soyez prudents. Permettez-moi d'abord de

prendre les mesures nécessaires pour la sûreté de votre personne ; puis je m'occuperai de faire arrêter les assassins.

Louis XVI n'insista pas. Déjà son énergie s'éteignait. Le comte appela sans bruit Chamilly, plusieurs gardes du corps, gentil hommes d'une fidélité éprouvée, et leur donna l'ordre de veiller sur le roi, qui rentra chez lui.

Alors d'Estaing, tranquille de ce côté, organisa dans le palais la chasse aux malfaiteurs, en prescrivant toutefois d'opérer en silence, afin d'éviter une confusion qui pouvait être funeste, en pleine nuit, au milieu des ténèbres. Après avoir inspecté vainement toutes les pièces avoisinant les appartements royaux, il entendit quelque rumeur sur l'escalier aboutissant à un poste de Suisses. Il bondit sur les marches, et aperçut au bas, à la lueur d'une lanterne, plusieurs gardes du corps penchés sur un cadavre gisant sur les dalles. Le comte haletant, s'approcha. Le mort lui était inconnu. Vêtu simplement, il tenait encore un poignard à la main. Il avait la gorge ouverte et la poitrine trouée de plusieurs coups.

— Pourquoi avez-vous tué cet homme ? demanda l'amiral.

— Il allait s'échapper, répliqua l'un des gardes, le chevalier de Tournel. J'étais seul et tentai de l'arrêter. Il me menaça de son poignard et je le frappai. Il résistait encore, quand plusieurs de mes camarades accoururent, et le percèrent de leurs épées, sans réfléchir.

— Voilà qui est très fâcheux, dit d'Estaing, en examinant attentivement chacun des assistants. Jugeant, sans doute, que nul n'offrait prise au soupçon, il ajouta :

— Ce scélérat n'est pas seul, messieurs, continuons activement nos recherches, et tâchons de prendre les autres vivants.

Le reste de la nuit fut consacré fouiller le château, mais sans le moindre résultat. Pour comble de déception, il fut impossible de constater l'identité de l'assassin tué par les gardes du corps. Ses vêtements ne contenaient aucun document qui pût aider à l'enquête. Chose remarquable, il n'avait d'autre arme que le poignard, mais celui-ci d'une forme particulière, car il ressemblait un couteau de chasse.

Lorsque d'Estaing se rendit chez le roi, pour lui rendre compte de sa poursuite infructueuse, la reine était là, nerveuse, très irritée. Quand il eut achevé, Antoinette s'écria, en s'adressant à son mari :

— Il est temps d'en finir, monsieur. Nous ne sortirons de cette affreuse situation que par un exemple terrible.

Louis XVI, morne, abattu, affaissé dans un fauteuil, murmura : — Que voulez-vous que je fasse, madame ? Des assassins mystérieux pénètrent dans mon palais, jusqu'à ma chambre à coucher. Les uns réussissent à s'évader, et celui qu'on tue nous laisse dans les ténèbres, puisqu'il demeure inconnu.

— Il faut frapper en bas, écraser la canaille à Paris, reprit Antoinette avec exaltation.

— Effectivement, c'est indispensable.

— Mais, ajouta la reine, avec un accent de haine implacable, ce n'est là que la moitié de la besogne. Pour la parfaire, monsieur, il faut aussi frapper en haut ; dans une crise pareille, épargner les têtes, même les plus élevées, serait se condamner soi-même.

Le monarque frémit à ces paroles, dont il devinait certainement la portée. Toutefois, feignant de ne pas comprendre, il demanda :

— Qu'entendez-vous par là madame ?

— J'entends que le duc d'Orléans est le plus dangereux des conspirateurs.

— La preuve ?

— Nous l'aurons, dès qu'il sera en notre pouvoir. Mais il n'est pas le seul à comploter, peut-être, contre votre autorité royale et contre votre personne.

— Voilà, madame, un langage bien grave.

— Je le justifierai.

— Un prince du sang ! songez-y, ce serait épouvantable. Car enfin, vous semblez, accuser le duc d'avoir soudoyé les assassins.

— Si ce n'est lui, c'est un autre... un prince du sang, aussi, celui-là.

Louis XVI pâlit. Ordonner le massacre de la canaille, il ne demandait pas mieux, pourvu que ce fût à coup sûr. Mais, toucher à des personnages de ce rang, cela l'épouvantait. Le comte d'Estaing, unique témoin de ce dialogue conjugal et royal, écoutait, immobile et froid. Il connaissait, sans doute, les pensées intimes d'Antoinette, et ne les désapprouvait pas.

— Vous avez dit un autre prince du sang, madame, reprit le roi. De qui s'agit-il ?

La reine, les yeux fixés sur son mari, répliqua :

— Il s'agit de votre frère.

— Lequel ? fit le roi en tressaillant.

— Oh ! ce n'est pas le comte d'Artois, que je dénonce. Ce bravache, ce fanfaron ridicule a quitté la France. Affolé de peur, après la chute de la

Bastille, il s'est sauvé à Turin. L'homme à redouter pour nous, est précisément celui qui devrait se montrer notre plus ferme appui, étant placé sur le premier degré du trône, après notre fils. J'ai nommé Monsieur, comte de Provence.

Louis XVI se leva, très rouge maintenant.

— Vous exagérez, madame, balbutia-t-il. A moins de le surprendre le poignard à la main, je ne saurais croire que mon frère est un scélérat.

— Il est bien trop lâche pour vous attaquer en face, riposta la reine... Tenez, monsieur, votre faiblesse finira par nous perdre tous !

— Calmez-vous, je vous en prie... Lorsque vous serez de sang-froid, nous discuterons plus utilement ces malheureuses affaires.

Là-dessus l'Autrichienne se retira, grinçant des dents, appuyée au bras du comte d'Estaing.

Pendant que cette scène avait lieu au château, Monsieur, comte de Provence, se promenait avec agitation dans son cabinet de travail. Très soigné dans sa tenue, selon son habitude, poudré à blanc, décoré de tous ses ordres, il posait toujours. S'il n'eût été prince, on aurait sifflé ce pédant qui se piquait de philosophie et de littérature, bien qu'il fût le plus égoïste des hommes et écrivît le français en mauvais écolier. Sans foi, ni loi, ni moyens, le futur Louis XVIII jouait à la profondeur sous son masque hypocrite et impénétrable. Avec cela, l'ambition féroce de régner, n'importe à quel prix, et prêt à combler d'honneurs, de richesses, le scélérat quelconque qui lui frayerait le chemin du trône.

Tout à coup, son Altesse royale s'arrêta. Quelqu'un entrait.

— Ah ! c'est vous, Glizol ? fit le prince... Je vous attendais plus tôt.

— Monseigneur, répondit le marquis en s'inclinant, j'arrive de Paris.

— Vous avez des nouvelles du château ?

— Je suis monté à l'Œil-de-Bœuf, au débotté... on m'a dit qu'une tentative d'assassinat avait été faite sur le roi, cette nuit.

— Tout le monde contait cela, à Versailles... Je me dispose à me rendre chez Sa Majesté, pour lui présenter mes félicitations.

Les deux personnages se regardèrent. Monsieur resta impassible, tandis qu'un vif dépit se peignit sur les traits de M. de Glizol.

— Dévouez-vous donc corps et âme pour un homme de cette trempe, pensait le marquis ; vous n'obtiendrez pas même un signe de remerciement, tant il redoute de se compromettre.

Le comte de Provence reprit :

— Vous vous êtes bien amusé, là-bas, je présume, mon cher Glizol ? Le marquis rougit un peu, au souvenir des affronts qu'il avait subis, la veille au soir, chez Audu, repoussé avec mépris par Théroigne et frotté au derrière par le soulier ferré de Lagrenette.

— Monseigneur, répliqua-t-il, j'ai rempli ma mission.

— Ah ! vous aviez une mission ? fit le prince du ton le plus indifférent.

Glizol se mordit les lèvres. L'ignorance simulée de Monsieur l'exaspérait. Pourtant il se contint et répondit :

— J'ai adressé une lettre à ce coquin de Marat, en déguisant mon écriture, pour lui apprendre le banquet de jeudi dernier, à la salle d'opéra du château. Cette lettre, il l'a insérée ce matin dans son abominable journal, l'*Ami du peuple.*

En même temps, le marquis déploya le numéro de la feuille républicaine, et lut ce qui suit :

Monsieur, une nouvelle orgie, célébrée à Versailles par les gardes du corps, les officiers du régiment de Flandre, un grand nombre d'officiers d'autres régiments et les chefs de la milice bourgeoise ; orgie où une grande princesse a fait paraître l'héritier du trône, où l'on a arboré une cocarde anti-patriotique et où des sons mystiques de conjuration ont été répétés par éclats, vient de jeter l'alarme dans la capitale. Vous vous êtes montré digne de la confiance de tous les bons citoyens, vous seul avez dévoilé les complots des traîtres ; daignez nous aviser de vos conseils. »

— Quels commentaires a faits ce fameux Marat ? s'enquit Son Altesse Royale.

— Il a été très bref. Voici ces observations :

« Il est certain que l'orgie a eu lieu ; il n'est pas moins certain que l'alarme est générale. Les faits nous manquent pour prononcer si cette conjuration est réelle. Mais fût-elle chimérique, qui doute que, si l'ennemi se présentait aujourd'hui à nos portes, il ne nous surprît au dépourvu. »

— Ce n est pas bien méchant, observa le prince.

DÉPART DES FEMMES POUR VERSAILLES. A la tête de cette milice de citoyennes, étaient Théroigne de Méricourt, à cheval, toujours intrépide, et le dévoué Maillard, qui battait le tambour. (Chap. XVII.)



— Cela suffisait hier ; mais cela ne suffit plus actuellement ; telle est, du moins, mon opinion, Monseigneur, et celle de vos amis. Il faut un coup de fouet plus vif à la populace pour qu'elle se soulève.

— Eh ! Glizol, comme vous devenez révolutionnaire, fit Son Altesse Royale avec son sourire de finassier.

— Lequel devons-nous sauver, Monseigneur, du roi ou de la royauté, lorsque la situation ne nous offre pas d'autre alternative ? demanda le marquis d'un ton — La philosophie-enseigne que les principes passent avant tout. Mais, voilà ! Nous est-il permis de pousser à ce point le culte des principes ?

M. de Glizol parut se contenter de cette réponse évasive et entortillée.

— Demain, reprit il, nous ferons circuler dans Paris le récit détaillé du banquet de jeudi. Une traînée de poudre qui brûlera jusqu'à Versailles.

— N'oubliez pas que M. le comte de Mirabeau serait un pompier très-utile, en cas d'incendie.

— Votre Altesse Royale sera satisfaite... Nous avons déjà fait sonder l'homme... Nul, mieux que lui, n'est propre à jeter, non de l'eau, mais de l'huile sur le feu.

Le marquis sortit après cet assaut de bel esprit. Il retourna à son appartement du Grand-Commun, où un jeune homme l'attendait, — le secrétaire intime de Mirabeau.

— Combs, votre exactitude me fait plaisir, lui dit M. de Glizol. Je vous ai donné rendez-vous pour une communication importante. Votre patron vous laisse beaucoup de liberté ?

Ce jeune homme, de formes délicates, la physionomie intelligente, eut un sourire malicieux.

— M. le comte de Mirabeau, répliqua-t-il, est encore au lit.

— Sans doute, il aura travaillé toute la nuit ?

— Oui, à Paris, entre les bras de deux danseuses de l'Opéra. Il est revenu à moitié mort.

— Que pense de cela Camille Desmoulins, qui se cache chez lui, je crois ?

— Camille fait semblant d'ignorer ces escapades... Maintenant, monsieur le marquis, que désirez-vous de moi ? Je suis pressé.

— Dites, mon ami, vous serait-il possible de transmettre, dans la journée, aux séditieux de Paris, une bonne histoire qui les divertira ?

— Cela dépend. Veuillez d'abord me la raconter.

— Oh ! ne craignez rien. La chose ne compromettra ni vous ; ni votre maître, au contraire.

— En ce cas, je vous écoute, monsieur le marquis.

— Vous avez entendu parler du banquet de jeudi, au château ?

— Oui, mais d'une façon tout à fait sommaire.

— Eh bien, j'y assistais. Je suis donc à même de compléter le récit qu'on vous a fait ou que vous aurez lu quelque part, et je vous recommanderai de le communiquer à Paris, au plus tôt.

— A merveille. J'ai laissé, tout à l'heure, avec Camille Desmoulins, un ami de Marat, venu ce matin aux informations, précisément à ce sujet.

— Son nom ?

— René Lacombe.

Le marquis fronça légèrement les sourcils. Cependant il dit :

— C'est très bien... Mais ne révélez à personne notre entretien. Plus que jamais, M. de Mirabeau, que vous aimez tant, est intéressé à votre discrétion.

— Ni M. le comte ni moi n'éprouvons grande tendresse pour les démagogues, vous ne l'ignorez pas, monsieur le marquis. Si mon cher patron n'a point refusé un asile à Camille Desmoulins, c'est qu'il tient à ménager ces fous furieux jusqu'à ce qu'on puisse les museler.

M. de Glizol, satisfait des déclarations du jeune Combs, commença en ces termes :

— Donc, les officiers des régiments présents à Versailles ont été invités à un banquet de corps, dans la salle de spectacle du château, exclusivement réservée jusqu'ici aux fêtes de la cour. Le repas avait été commandé chez Harmes, le célèbre traiteur, pour le nombre de deux cent dix convives, à raison de cent livrés par tête. Des loges ont été distribuées aux dames. Des salons d'Hercule, où les invités s'étaient d'abord réunis, ils passèrent dans la salle d'opéra, qui les attendait. Partout des glaces, des reflets magiques ; la lumière ruisselait ; on avait appelé un nombreux orchestre ; les loges étaient remplies de spectateurs. Dès le second service, on porta les santés de la famille royale. Proposée à son tour par une voix timide, la santé de la nation fut rejetée. Peu à peu les vins pétillent, les visages se colorent. Des soldats sont introduits et mêlent quelque désordre à l'enthousiasme des chefs. Soudain les portes s'ouvrent... La voilà ! C'était elle, en effet. Suivie de Louis XVI en habits de chasse, et tenant son fils par la main, elle s'avançait l'œil humide, radieuse, le sein agité. Ce ne fut qu'un cri, — cri de folie. La reine prit son enfant dans ses bras, fit le tour des tables, excitant aux transports, recueillant les hommages. Puis, les musiciens firent entendre l'air : *O Richard, ô mon roi, l'univers t'abandonne !* Alors, ce fut du délire. Les gardes du corps, qui portent encore la cocarde blanche, veulent la faire prendre aux officiers des autres régiments qui, en vertu d'un récent décret, l'avaient échangée contre la cocarde dite nationale. Celle-ci est proscrite. Vive la cocarde blanche, crie-t-on de toutes parts, celle des âmes fidèles ! Plusieurs même sortent de leurs poches la cocarde autrichienne, la cocarde noire, et l'arborent. Marie-Antoinette en épingle une aux vêtements du dauphin ; l'orchestre se met à jouer la *Marche des Hulans*. Les gardes tirent l'épée, les trompettes sonnent la charge. Chancelants, éperdus, les convives

escaladent les loges pour recevoir les caresses des nobles dames. Ils se répandent dans la cour de marbre, qui retenlit de clameurs passionnées. La reine et le dauphin partent, salués par les bravos. Telle est l'histoire de ce festin, conclut M. de Glizol. Pensez-vous qu'elle soit de nature à égayer la canaille parisienne ?

Le jeune secrétaire de Mirabeau avait pris des notes rapides.

— Si elle n'égaie pas la populace, répliqua-t-il, elle la mettra dans une rage terrible.

Il se leva en ajoutant :

— Je me hâte de porter ce récit à René Lacombe.

M. de Glizol le retint du geste.

— Un mot encore, fit-il .. Veuillez annoncer à M. le comte de Mirabeau que le marquis de Favras et moi, nous l'attendrons à la nuit chez Son Altesse Royale, Monsieur.

A l'hôtel du Prince ?

— Naturellement. Afin que personne ne le voie, M. de Mirabeau viendra par ruelle qui longe l'édifice et trouvera entr'ouverte la petite porte. Combs promit de s'acquitter fidèlement de la commission et s'éloigna.

De retour au logis de son patron, il s'empressa de faire part à René Lacombe et à Camille Desmoulins du récit de M. de Glizol.

— Êtes-vous sûr de tous ces détails ? demanda Lacombe.

— Absolument sûr, et je vous les livre.

— Je pars à l'instant pour Paris, fit René, pendant que le jeune Combs entrait dans la chambre à coucher de Mirabeau.

Déjà, il prenait congé de Camille Desmoulins, lorsque tous deux tressaillirent. Mirabeau s'écriait de sa voix tonnante :

— Chez Monsieur !... Ce soir ?

Ils prêtèrent l'oreille, pleins de stupeur. Mais ce fut inutilement. Le secrétaire, sans doute, avait invité son maître à parler plus bas. René Lacombe se retira en murmurant :

— Je saurai si Mirabeau est un traître, ainsi que Marat le soupçonne.

Le jeune républicain était blême et sa figure menaçante.

A la brune, un homme de taille massive, de formes athlétiques, se glissait furtivement dans une ruelle ouvrant sur la rue de la Surintendance, à Versailles, et longeant un hôtel princier. Il avait le front vaste, le teint olivâtre, les joues sillonnées de coutures, de grands yeux à petites prunelles s'enfonçant sous un haut sourcil et dans un enchâssement plombé. Sa

bouche était irrégulièrement fendue, et sa chevelure énorme ajoutait encore au volume considérable de sa tête. Cet ensemble constituait la laideur la plus admirable, la plus étrange qui fut jamais.

Il marchait d'un pas saccadé et s'arrêta devant une petite porte entre-bâillée. Il la poussa brusquement, la referma derrière lui, et pénétra dans une cour solitaire, où bientôt accourut à sa rencontre un personnage de haute stature, à l'œil ardent, à la physionomie belle et fière, lequel était encore dans toute la vigueur de la jeunesse.

Le visiteur distinguant mal dans l'ombre, sans doute, ou bien connaissant peu celui qui l'abordait, demanda à demi voix.

— Est-ce vous, marquis de Favras ?

— Moi-même, monsieur le comte de Mirabeau... Mais venez, le marquis de Glizol nous attend.

— Allons ! dit Mirabeau.

Le marquis de Favras le précéda en silence et l'introduisit bientôt dans un pavillon isolé, confinant aux dépendances de l'hôtel, où ils trouvèrent M. de Glizolau fond d'une salle faiblement éclairée. Mirabeau demeurait debout, circonspect et un peu étonné. Invité par Favras h s'asseoir devant une table recouverte d'un tapis de velours, il regarda le marquis d'un air méfiant.

— N'est-ce point ici, s'enquit-il, l'hôtel de Monsieur, frère du roi ?

— Parfaitement.

— Je croyais être admis à l'honneur de conférer avec Son Altesse Royale. Me serais-je trompé ? reprit-il avec une certaine hauteur.

— Le prince vous recevra plus tard, monsieur le comte, répliqua le marquis de Favras avec beaucoup de grâce, dans quelques jours probablement. A cette heure, vu les circonstances, ce serait imprudent. La cour, vous ne l'ignorez pas, a l'œil sur Son Altesse Royale.

— Alors, que me veut-on ? dit Mirabeau avec rudesse, en secouant sa formidable crinière.

— Le prince, à la maison duquel j'appartiens depuis longtemps, vous ne l'ignorez pas, m'a chargé, ce soir, de causer avec vous et avec M. le marquis de Glizol.

— A quel propos ?

— Son Altesse Royale, qui souhaite ardemment le bien du royaume, espère que vos conseils éclaireront sa voie politique.

C'était vague et cauteleux. Il était facile de reconnaître, dans ce langage, l'inspiration de Monsieur, comte de Provence, un esprit aux combinaisons

ténébreuses, qui, à l'école des jésuites, avait puisé une astuce diabolique.

— Le prince oublie, vraisemblablement, dit Mirabeau, que je suis l'homme de la Révolution.

Favras riposta en souriant :

— Monsieur n'oublie rien. Il sait qu'un génie tel que le vôtre ne sépare point la monarchie de la Révolution. Vous professez avec nous que le pouvoir royal est aussi nécessaire à la France que la tête au corps.

— C'est, en effet, mon opinion, déclara Mirabeau.

— Vous êtes donc d'accord avec son Altesse Royale sur ce point fondamental. J'ajouterai que Monsieur incline à discuter cette grave question : en présence de la crise redoutable que nous traversons, est-il indispensable de maintenir l'inamovibilité du titulaire actuel de la couronne ?

A ces mots significatifs, un éclair jaillit des yeux du tribun. Il se souvint qu'on prêtait la phrase suivante au frère du roi : « Il faut écarter le Soliveau, » c'est-à-dire Louis XVI. Néanmoins, il garda le silence.

Le marquis de Glizol n'avait point encore ouvert la bouche. Il s'écria :

— La royauté est un principe. Elle est le patrimoine de la nation. Si donc la personne commise à sa garde apparaît au-dessous de sa fonction, elle doit être éliminée. J'exprime l'avis de bon nombre de gentilshommes.

Mirabeau n'hésita plus. Il s'assit entre M. de Glizol et le marquis de Favras. Valet-né du despotisme, dévoré tout vif par ses vices mieux, il n'avait frondé la cour que pour capter les suffrages du peuple. Dès le début de la Révolution, il était prêt à se vendre au plus offrant.

— Monsieur le comte, lui dit Favras, vous êtes une puissance, et son Altesse Royale vous apprécie à votre valeur, qui est immense. On accuse le prince de duplicité. On a tort. Nul ne parle et n'agit avec plus de franchise.

Malheureusement, il se tait presque toujours, observa Mirabeau, et je ne vois guère ce qu'il a fait depuis la Révolution.

La franchisse n'exclut pas la sagesse, reprit Favras. Veuillez vous rappeler, comte, que Monsieur n'a point hésité à contester, en pleins fonts baptismaux, la légitimité de Madame, l'aînée des enfants de la reine. Plus tard, n'a-t-il pas protesté encore au sujet de la naissance du Dauphin, affirmant que c'était le fils de Cogny, l'amant de Marie-Antoinette ?

— Je le sais. — Eh bien ! Son Altesse Royale n'a pas changé : elle pense encore aujourd'hui ce qu'elle pensait alors. A ses yeux, le roi n'a pas d'héritiers directs de sa couronne. En outre ; Monsieur estime que le

monarque se montre de plus en plus incapable à soutenir le poids du sceptre. Voyons ! est-ce clair, ce que je vous dis là ?

— Très clair, je l'avoue... La descendance présumée du roi étant proclamée suspecte, si on l'évincé lui-même, le trône revient à Son Altesse Royale, selon le droit de succession. Vous ai-je bien compris, marquis de Favras ?

— Parfaitement.

— Et ne vous semble-t-il pas, dit M. de Glizol, que le régne de Monsieur serait préférable à celui du duc d'Orléans, question d'hoirie à part ?

— Assurément... L'hôte du Palais-Royal ne m'inspire ni fanatisme, ni même sympathie.

— Nous en étions certains, fit le marquis de Favras en regardant M. de Glizol. Mais Mirabeau, toujours défiant, demanda avec vivacité :

— Pourquoi toutes ces confidences ?

— Parce que nous voudrions obtenir votre concours à l'Assemblée, déclara Favras.

— Et pouvoir bénéficier de votre ascendant sur la populace, ajouta Glizol.

— A quelles conditions ? interrogea effrontément Mirabeau.

— A celles-là même que vous déterminerez, répliqua Favras.

— A un homme tel que vous, il faut une grande existence, compléta M. de Glizol.

— Parlez-vous seulement en votre nom particulier, messieurs ? s'enquit le tribun, dont les appétits inassouvis étaient plus que jamais aiguisés.

— Sur notre honneur, nous jurons que Son Altesse Royale ratifiera toutes nos promesses, au jour du succès, répondit Favras.

Mirabeau avait recueilli avidement ces engagements formels. Il reprit :

— Quel est votre plan ?

— Il est nécessaire d'achever de déconsidérer le roi et la reine, riposta Favras.

— Par quels moyens ?

— Agitez la populace.

— Au moins faut-il un prétexte.

— Il y a la famine.

— Cela ne suffit pas. Les riches bourgeois qui commandent à l'Hôtel de Ville de Paris, Lafayette avec la garde nationale à ses ordres, l'Assemblée par son autorité neutraliser ont l'effervescence populaire.

— Avez-vous autre chose à proposer ? demanda Favras.

Et, pour la seconde fois, il échangea un regard mystérieux avec le marquis de Glizol.

Il y eut un silence. Mirabeau, la tête inclinée, songeait aux dettes qui l'écrasaient, aux créanciers qui l'humiliaient, à maintes avanies auxquelles sa détresse financière l'exposait. Il avait soif de se vautrer, non plus dans ces misérables jouissances que lui avait tant disputées l'avarice de son père, mais de se ruer aux voluptés de l'opulence, de la haute débauche. De toutes les puissances de son être, il aspirait à s'enivrer aux coupes d'or des orgies princières. Avec l'outrecuidance superbe de sa nature, il se flattait de dominer Monsieur, de le mener à sa guise, si le premier des frères du roi parvenait à saisir le pouvoir.

Mirabeau était donc gagné à l'avance à toute combinaison qui lui vaudrait fortune et situation considérable. Restaient à débattre les clauses du marché. Mais le moment propice serait celui où il s'agirait de retirer les marrons du feu. Avant tout, il fallait les faire cuire.

Après avoir réfléchi un instant, le tribun répliqua :

— Grâce au banquet de jeudi, on réussira peut-être à éloigner le roi et sa famille... Une fois parti, vous comprenez ? Nous aurons le champ libre.

— C'est-à-dire qu'il faut violer la cour comme une garce pour se moquer d'elle ensuite impunément, fit le marquis de Glizol.

Il rappelait textuellement les paroles cyniques prononcées quinze jours auparavant par Mirabeau, dans l'ivresse d'une orgie. Mais le comte avait un front d'airain. Loin de rougir, il s'écria :

— J'ai dit aussi que c'est par les femmes de Paris qu'on emportera Versailles. Mais il importe de diriger le mouvement, de lui imprimer un caractère tel qu'au lieu d'aboutir à la démagogie ; il nous fournisse les éléments nécessaires pour reconstituer la monarchie.

— De cela, nous nous chargeons, dit M. de Glizol, pourvu que votre concours nous soit assuré à l'Assemblée nationale.

— Avant de m'engager, je réclame que vous travailliez avec moi à ruiner l'influence de Lafayette.

— Nous ne voulons ni de Lafayette, ni du duc d'Orléans.

— Très bien, messieurs, j'accepte et vous avez ma parole. Quant au duc d'Orléans, il possède la sottise requise pour détruire sa popularité sans que nous nous en mêlions. Maintenant, me ferez-vous le plaisir d'assurer Son Altesse Royale que mon dévouement ne lui manquera pas ?

— Ce sera notre devoir, dont nous serons heureux de nous acquitter.

Le tribune se leva. Favras, debout également, lui tendit les deux mains. Mirabeau avança les siennes, où le marquis déposa deux cent mille francs en or et en bons sur la caisse de Monsieur, en disant :

— Monsieur le comte, voici les arrhes de... nos conventions.

Mirabeau encaissa en silence, incapable de sentir son ignominie, mais rugissant de joie, à l'idée que, bientôt, il nagerait dans les délices de la fortune, ayant par surcroît les jouissances orgueilleuses du pouvoir.

Au moment où il allait déboucher de la ruelle dans la rue de la surintendance, un homme se dressa devant lui dans l'ombre, et murmura à son oreille d'une voix menaçante :

— Riquetti-Mirabeau, tu es un misérable et un traître !

Le tribun tressauta, furieux, prêt à s'élancer sur le téméraire. Mais déjà celui-ci avait disparu.

XVII — Le boulanger, la boulangère et le petit mitron.

Le lundi, 5 octobre, de grand matin, Reine Audu entra dans un corps de garde du quartier des Halles, prit un tambour et sortit en criant :

— A Versailles ! Ramenons le roi avec sa famille, et nous aurons du pain !

Un attroupement se forma aussitôt derrière elle, grossit rapidement, et roula comme une avalanche vers l'Hôtel de Ville, composé de femmes en majeure partie. Depuis la veille, Paris était en ébullition. Un bruit mêlé d'imprécations et de menaces montait de tous les quais, de tous les ponts, de toutes les places publiques. Le peuple n'avait qu'à mêler sa voix tonnante au son du tocsin.

— Ah ! la cocarde nationale était maudite au château de Versailles ! répétait la foule avec de formidables grondements. Ah ! les gentilshommes l'avaient foulée aux pieds dans un banquet à cent livres par tête, insultant par cette ripaille aux milliers de malheureux qui crevaient de faim ! Ah ! l'Autrichienne les avait encouragés et ensorcelés ! Eh bien, les patriotes ne souffriraient point qu'on se moquât d'eux plus longtemps.

Pendant que les femmes, à la suite de Reine Audu, marchaient à l'Hôtel de Ville, sept personnages, portant le costume du peuple, étaient enfermés dans une salle retirée, au premier étage d'une maison de la rue des Blancs-

Manteaux. Aux fenêtres closes hermétiquement ainsi que la double porte, on devinait sans peine qu'ils avaient grand intérêt à ce que nul son ne filtrât à l'extérieur.

M. de Glizol présidait cette réunion mystérieuse, dont tous les membres appartenaient à la noblesse. Assis autour d'une table recouverte d'un tapis rouge, chacun d'eux était armé d'un poignard dont la forme rappelait celui de l'assassin tué l'autre nuit au château de Versailles.

— Messieurs, disait le marquis, voici un mois que notre ordre est fondé, sous la dénomination de Chevaliers du poignard. Nous n'étions alors que nous sept. Aujourd'hui, nous sommes trois cents, l'élite des gentilshommes, hormis Suleau et quelques bourgeois déterminés, que nous avons cru devoir nous associer.

— La mesure était politique, dit une voix.

M. de Glizol reprit :

— A l'unanimité, vous m'avez élu votre chef, sous le titre de Modérateur. Avec une confiance dont je suis fier, vous m'avez investi d'une autorité absolue, avec mission d'agir selon mes lumières, et la faculté de convoquer seulement ! lorsque je le jugerais utile ce comité directeur. Vous avez jugé cette organisation nécessaire au succès de notre œuvre.

Tous firent un geste d'assentiment.

— Notre but primitif, continua le marquis, était de réduire par la famine la populace révoltée, puis de pousser le roi à recourir à la force, aux supplices, pour achever de la dompter. En attendant, nous voulions que le monarque résistât énergiquement à l'Assemblée. Nous nous proposions même de punir secrètement quelques députés plus hostiles à la monarchie. Mais l'incurable faiblesse du roi eût rendu vaine, sinon funeste, cette dernière mesure. Alors, messieurs, je vous ai convoqués il y a quinze jours, pour vous rendre compte de la situation. D'un commun accord, nous avons décidé d'écarter le roi actuel, qui perd la monarchie et la noblesse avec elle. Ensuite, nous avons décrété d'appeler au trône Son Altesse Royale, Monsieur. Vous m'avez prescrit d'employer à ce but tous moyens quelconques, déclarant que les meilleurs, à notre avis, c'étaient les plus expéditifs. Est-ce bien cela ?

LA REINE ADULTÈRE.
Le couple effaré se leva. Lui, s'esquiva par une porte dérobée. Elle, demi-nue, s'enfuit par le balcon qui bordait ses fenêtres et celles de son mari. (Chap. XVII.)



— Oui, oui, c'est ainsi, affirmèrent tous les assistants.

— Conformément vos ordres, j'ai négocié prudemment avec Son Altesse Royale. Plusieurs de ses familiers, notamment le marquis de Favras, se sont affiliés à notre ordre. Selon nos statuts, ils ont prêté serment d'obéissance aveugle, sous peine de mort en cas de rébellion. Seul, le marquis de Favras connaît la dignité dont vous m'avez revêtu. Les autres ont été reçus soit par celui-ci, soit par celui-là des sept groupes dont vous vous êtes partagés la présidence. Ai-je bien fait d'accorder cette exception au favori de Son Altesse Royale ?

— Vous avez bien fait, fut-il répondu.

— A la suite du banquet des gardes, jeudi dernier, poursuivit M. de Glizol, j'avais arrêté, avec l'assentiment tacite de Monsieur, que le roi serait

supprimé. En une seule journée, j'avais pu ourdir le complot au palais, où nous comptons quelques affiliés. Mais, pour frapper, je désignai un chevalier non résident au château, étranger même à la cour, afin de rendre difficile la constatation de son identité, s'il venait à être pris. L'homme choisi par moi était le baron de Kormaren. Il me paraissait d'autant plus apte à l'exécution, qu'il avait des griefs contre la cour et contre le roi en particulier. Je le mandai chez moi, ici, à Paris, rue Saint-Florentin. Nous convînmes du plan, et tout fut préparé en vue de sa réalisation. Les gardes du corps appartenant à notre ordre l'introduisirent samedi soir au palais. Ils le guidèrent, vers une heure du matin, jusqu'à la seconde antichambre du roi. Tout à coup, Sa Majesté elle-même sortit, en compagnie du comte d'Estaing. Tous deux étaient armés. Les gardes du corps chevaliers au poignard se retirèrent précipitamment. Le baron de Kormaren les imita. Rempli d'effroi, il se précipita au hasard par le premier escalier venu. Mais, d'après mes instructions, nos affiliés le surveillaient. Ils le poursuivirent, parvinrent à l'atteindre, le tuèrent sur place, et expliquèrent ce meurtre par la résistance de la victime, au moment où ils tentaient de l'arrêter.

— Comment se fait-il que le comte d'Estaing se trouvait, cette nuit-là, dans la chambre du roi ? demanda un membre du comité.

— Je l'ignore.

— Est-ce que, par hasard, il aurait eu des soupçons ?

— Je ne le pense pas.

— Êtes-vous sûr que personne n'ait pu vous entendre, lors de votre conférence avec Kormaren, à votre hôtel ?

— Nous étions seuls dans mon cabinet.

— Vous n'étiez pas à Versailles, cette nuit-là ? s'enquit un autre membre.

— Non.

— Pour quel motif ?

— Parce que j'estimais utile d'être à Paris, à l'instant où éclaterait la nouvelle de la mort du roi. D'ailleurs, ma présence n'eût servi à rien à Versailles. Ce coup manqué, nous procéderons différemment, et j'espère que nous arriverons pareillement au but. D'abord, nous aurons avec nous Mirabeau.

— Combien s'est-il vendu ? fit une voix.

— Le prix n'est pas encore fait ; mais Favras lui a donné des arrhes. Il agira pour Monsieur, à l'Assemblée. D'autre part, j'ai lancé ce matin, avant le jour, une cinquantaine d'émissaires dans les faubourgs. Ils sont chargés

de recruter bon nombre de malfaiteurs, de les mêler au mouvement qui commence, de les pousser à toutes sortes d'atrocités, afin de provoquer quelque conflit sauvage à Versailles, et d'effrayer ici la masse des citoyens paisibles. Si le roi échappe avec sa famille, nous tâcherons de l'éloigner, tandis que nous proposerons à Paris et à l'Assemblée la royauté de Monsieur. J'ai assigné leur poste de combat à tous les chevaliers du poignard. Les uns agiront au château, les autres me prêteront leur concours en cette ville. Pour vous, messieurs, si vous me continuez votre confiance, je vous indiquerai le rôle que vous aurez à remplir.

A l'unanimité, le comité déclara que M. de Glizol s'était conduit avec sagesse. Alors, il désigna quatre membres pour aller à l'Hôtel de Ville, paralyser l'action du maire Bailly et celle de Lafayette, le commandant des milices bourgeoises. Les autres reçurent la mission de s'attacher aux pas du duc d'Orléans. La séance fut levée.

A dix heures et demie, les femmes avaient envahi l'Hôtel de Ville, le siège de cette nouvelle aristocratie bourgeoise, si dure aux pauvres gens. Elles appelèrent à grands cris le maire Bailly et Mottier-Lafayette. Ces deux hommes étaient absents. Les femmes, avec raison, les qualifièrent de mauvais citoyens, ainsi que la municipalité réactionnaire.

Soutenues par une compagnie des vainqueurs de la Bastille, elles obtinrent des armes, réclamant toujours Bailly et Lafayette.

Cependant, René Lacombe, Maillard, Audu et quelques autres patriotes, groupés sur la place de Grève, examinaient la physionomie du mouvement. Ils s'étonnèrent d'apercevoir des inconnus habillés en femmes, et des espèces de sauvages à longues barbes, à bonnets pointus, poussant des hurlements féroces, des menaces sanguinaires.

— Qu'est-ce que cela signifie ? dit Maillard.

— Il y a des traîtres mêlés au peuple, répliqua René Lacombe.

— Alors, il faut les surveiller, proposa Audu.

En ce moment, Lagrenette arrivait tout essoufflé.

— J'ai laissé Reine là-haut, dit-il en montrant l'Hôtel de Ville. Mais il y a des coquines, d'affreuses mégères, dans son bataillon de femmes, de vieilles salopes qui ne parlent que d'égorgement. Comment faire pour leur brider la langue ?

— Il est vrai que les aristocrates ont la main dans tout cela, déclara Lacombe. Il est urgent d'aviser.

Ils convinrent que Maillard emmènerait les femmes à Versailles. Hullin les suivrait avec une compagnie des vainqueurs de la Bastille et un millier d'hommes des faubourgs. Tandis que cette avant-garde quitterait Paris, les districts organiseraient une importante démonstration armée, qui marcherait au premier signal. Ces divers points réglés, ils se séparèrent.

A une heure de l'après-midi sept ou huit mille femmes emplissaient la place Louis XV, présentant le spectacle le plus extraordinaire. Armées de fusils ou de pistolets, de fourches ou de lances, elles traînaient deux pièces de canon. A la tête de cette milice, on remarquait pour leur beauté, leur jeunesse, leur ardeur : l'actrice Rose Lacombe, Reine Audu, et, entre toutes, Théroigne de Méricourt, vêtue d'une amazone écarlate, les cheveux flottants sur les épaules, la tête couverte d'un chapeau rond qu'ornait un panache noir, elle maniait intrépidement un cheval de trait. De concert avec Maillard, les trois héroïnes prirent la direction de leurs compagnes, et s'engagèrent sur la route de Versailles.

Pendant qu'à Paris tout se précipitait, que se passait-il à Versailles ? Le roi était à la chasse au tir, du côté de Meudon ; la reine se promenait dans ses jardins de Trianon. Louis XVI achevait d'écrire cette ligne dans son journal : *Tiré à la porte de Châtillon : tué quatre-vingt-une pièces*, lorsqu'un messager lui apporta la nouvelle de la marche des femmes. Avant de répondre, il traça ces mots : *Interrompu par les événements*, puis il monta à cheval pour retourner à Versailles. Chemin faisant, il dit i ceux qui l'accompagnaient :

— Elles viennent pour du pain : hélas ! s'il eût dépendu de moi, je n'aurais pas attendu qu'elles vinssent m'en demander.

Après le banquet à cent livres par tète du jeudi précédent, était-ce hypocrisie ou bêtise ? Au lecteur de prononcer.

La reine s'amusait dans les jardins de Trianon, lorsqu'elle apprit la nouvelle. Irritée, Antoinette regagna le château en toute hâte.

Fidèle au pacte conclu la veille à l'hôtel du comte de Provence, Mirabeau jouait son rôle à l'Assemblée. On discutait le refus fait par Louis XVI de sanctionner *la déclaration dis droits de l'homme.* Riquetti s'écria à la tribune :

— Je demande que vous déclariez tous les individus, quels qu'ils soient, également sujets et responsables devant la loi.

Ensuite, debout à sa place, il dit à ses voisins, assez haut pour être entendu de toute la salle :

— Au besoin, je dénoncerai la reine.

— Quoi ! la reine ! dit une voix partie des tribunes.

— Oui, la reine comme une autre, si elle est coupable.

Tout à coup un tumulte se produisit aux portes de la vaste enceinte quadrangulaire occupée par la représentation nationale. Une députation parisienne demanda à être entendue. Le réactionnaire Mounier présidait. Après quelques hésitations, il consentit â l'admettre. Un homme vêtu de noir parut à la barre, suivi de quinze femmes. C'était l'huissier Maillard.

— Paris est en pleine famine, s'écria-t-il d'une voix menaçante, le peuple, réduit au désespoir, exige non seulement du pain, mais qu'on poursuive les accapareurs. Il veut qu'on oblige les gardes du corps à porter la cocarde nationale, qu'ils ont insultée dernièrement. Enfin il réclame l'éloignement immédiat du régiment de Flandres : pourquoi ces mille bouches à nourrir, quand on meurt de faim dans la capitale ?

L'assemblée, très émue à ce langage impérieux, décida que son président, avec vingt députés, se rendrait près de Louis XVI pour obtenir que le prince satisfit aux demandes de Paris. Ils parcoururent sous la pluie la longue avenue qui menait au château. Mais, à cette élite du peuple se mêlaient d'affreuses mégères, des hommes à mine patibulaire, hurlants et déguenillés ; une lie scélérate, recrutée dans les repaires fangeux des faubourgs par les chevaliers du poignard.

Les gardes du corps, — des nobles tous, — étaient rangés en ordre de bataille sur la place d'armes, devant la grille faisant face à l'avenue de Paris. Là aussi avaient pris position le régiment de Flandres et la garde nationale de Versailles, — celle-ci hostile à la cour et commandée par Laurent Lecointre, le futur conventionnel.

A l'arrivée de la délégation de l'Assemblée, un garde du corps, le vicomte de Varicourt, s'approcha du président et lui dit :

— Nous sommes en règle, monsieur : nous avons accroché votre cocarde nos chapeaux.

— Vous avez bien fait, répliqua Mounier.

Varicourt ajouta, en montrant du geste avec colère le régiment de Flandres :

— Regardez comme on débauche l'armée.

Des femmes, en effet, avaient pénétré dans les rangs, guidées par Théroigne de Méricourt. Enlaçant les soldats de douces paroles, de caresses familières, elles les désarmaient, moitié jouant moitié riant, et s'emparaient

de leurs cartouches. Mounier gardant le silence, le vicomte reprit en désignant spécialement la belle Liégeoise :

— Cette femme, tout à l'heure, passait devant les dragons, et leur distribuait des louis pour les séduire.

— C'est faux ? cria une voix.

Le garde du corps et le président se retournèrent. René Lacombe arrivait avec les volontaires de la Basoche. Le jeune homme continua :

— Je vous défends d'insulter Théroigne de Méricourt. Les pièces d'or dont elle s'est servie, ce sont ses fiers regards, son port de déesse, sa langue éloquente et le feu de son cœur.

Varicourt, se tut, dissimulant sa fureur. Mounier et ses collègues entrèrent au château, accompagnés de cinq femmes, parmi lesquelles Pierrette Chabry, une ravissante ouvrière en sculpture. Le roi les reçut, les paya de belles paroles, embrassa même la jolie fille en déclarant qu'elle en valait bien la peine. Pierrette et ses camarades, charmées de l'accueil, sortirent en criant : Vive le roi ! Demain, nous aurons du pain ! Et, sur leur demande, Maillard les reconduisit à Paris, où elles grillaient d'annoncer l'heureuse nouvelle ; non que le chef républicain se fiât aux promesses du prince, mais il jugeait utile de renseigner les promoteurs du mouvement sur la situation actuelle de Versailles.

Les autres femmes, moins crédules, restèrent sous la direction de Théroigne, de Rose Lacombe et de Reine Audu. A chaque instant, de nouvelles légions de citoyens armés, accourus de Paris, grossissaient les compagnies qui suivaient l'impulsion de Hullin, de René Lacombe, d'Audu et des autres vainqueurs de la Bastille. Soudain, on vit Mirabeau, allant de groupe en groupe, un grand sabre sous le bras. Il répétait :

— Mes amis, nous sommes avec vous.

Lorsqu'il passa devant René Lacombe, le jeune homme dit à ceux qui l'entouraient, de façon à être entendu par Riquetti :

— Bientôt, je l'espère, nous ferons justice de ce vil scélérat, couvert de crimes et d'opprobres, de ce lâche Sardanapale, qui épuiserait les trésors de la France entière, réduirait la nation à la mendicité, et finirait par mettre le royaume à l'encan pour satisfaire ses sales voluptés.

Mirabeau s'éloigna la rage au cœur.

Il venait de disparaître, lorsque Robespierre et Billaud-Varennes abordèrent René Lacombe et ses vaillants compagnons.

— Citoyens, je vous annonce la prochaine visite de Mottier-Lafayette avec son armée de prétoriens bourgeois, dit Billaud-Varennes. L'ex-marquis est à demi-fou de n'avoir pu arrêter la marche de nos amis sur Versailles. On s'est moqué de ses ordres, on a sifflé, à Paris, l'autorité de Sylvain Bailly.

— Que prétend-il faire, le sieur Mottier ? demanda Robespierre.

— Il veut protéger le roi, le maintenir ici, au château.

— Ou bien, ajouta Robespierre, prêter main-forte aux aristocrates qui se proposent d'escorter Louis XVI à Metz, d'où le prince, appuyé sur les troupes étrangères, essayera de tuer la Révolution.

— Alors, reprit Billaud-Varennes, rien de plus sage que la mission dont Marat et Danton m'ont chargé, au nom du district des Cordeliers : — Le roi et sa famille à Paris, sous la main du peuple.

— Tel est mon avis, déclara Robespierre.

A l'instant, ce mot d'ordre circula parmi les milliers de femmes et de patriotes armés qui remplissaient la ville royale. Une demi-heure plus tard, on criait de toutes parts : Le roi à Paris ! Le roi à Paris !

Les chevaliers du poignard, mêlés à la multitude, entendirent en frémissant ce cri redoutable, qui déconcertait leurs plans. L'un d'eux s'élança vers l'hôtel du comte de Provence, où se trouvaient Glizol et Favras. Ces derniers se consultèrent. Ils convinrent de provoquer à tout prix les parisiens à se ruer sur le château. Dans le cas où ils répugneraient au crime, c'est-à-dire à l'égorgement de la famille royale, les chevaliers le consommeraient, soit par eux-mêmes, soit au moyen des malfaiteurs à leurs gages.

Glizol, ayant appris par ses émissaires la présence à Versailles de René et de Rose Lacombe, celle de Théroigne, d'Audu et de Justin Lagrenette, craignit d'être reconnu et signalé. Il resta donc chez Son Altesse Royale, tandis que le marquis de Favras s'empressait de partir pour le château.

La nuit descendait ; la pluie tombait à torrents ; le tocsin mêlait au mugissement populaire sa voix lamentable ; tout n'était qu'angoisses dans l'intérieur au palais. Les salles étaient encombrées de courtisans qui délibéraient dans le trouble de la frayeur, et s'égaraient en projets contradictoires. Le marquis de Favras alla droit au comte d'Estaing.

— Monsieur, lui dit-il, nous pourrions, ce me semble, disperser sans trop de peine cette canaille qui aboie au dehors.

— Comment vous y prendriez-vous, marquis ?

— Il suffirait, selon moi, aux gentilshommes ici présents de monter les chevaux des écuries de Sa Majesté, et de pousser contre cette abominable populace.

— J'attends les ordres du roi pour agir, répliqua le comte d'Estaing. Le marquis de Favras haussa les épaules et se retira en murmurant : — Toujours la même histoire !... Quand serons-nous délivrés de ce roi soliveau ? Cherchons d'autres expédients.

Minuit sonnait lorsque Mottier-Lafayette pénétra au château, tandis que ses prétoriens, exténués, se répandaient dans les églises, dans les cafés, sous les portes et dans les cours des maisons, pêle-mêle avec les patriotes, ou bivouaquaient avec eux dans la boue, autour d'immenses bûchers. Avec sa fatuité ordinaire, le général des aristocrates bourgeois de l'Hôtel de Ville assura le roi qu'il n'avait plus rien à craindre sous sa protection. Puis il alla se coucher à l'hôtel de Noailles, où il s'endormit d'un profond sommeil.

Mais les chevaliers du poignard veillaient. Ils avaient employé activement les heures écoulées. Par leurs soins plusieurs grilles du château étaient demeurées ouvertes. Des hommes, des femmes du peuple s'étaient faufilés dans les cours. Bientôt des querelles éclatèrent sur divers points. Les gardes du corps tuèrent ou blessèrent quelques femmes. Les patriotes furieux accoururent en foule et ne tardèrent point à envahir le palais.

Théroigne de Méricourt, comprenant que le massacre de la famille royale, si juste que fût la colère des patriotes, rendrait leur cause odieuse, peut-être, se précipita vers l'appartement de la reine avec Rose Lacombe, tandis que René et d'autres citoyens couraient défendre les abords de celui du roi. La belle Liégeoise s'avança, haletante, sans rencontrer personne, jusqu'à la chambre à coucher d'Antoinette ; l'ouvrit brusquement, mais s'arrêta sur le seuil, pleine de stupeur.

La reine n'était pas seule. Un jeune homme élégant, pâle et blond, lui tenait compagnie[3]. C'était le comte de Fersen, un gentilhomme suédois qui l'adorait. Le couple effaré se leva. Lui, s'esquiva par une porte dérobée, Elle, demi-nue, s'enfuit par le balcon qui bordait ses fenêtres et celles de son mari. Antoinette se réfugia chez le roi, au bruit d'un coup de fusil tiré à peu de distance.

Rose Lacombe avait tout vu, pardessus l'épaule de Théroigne. Celle-ci se retourna lentement vers son amie et lui dit à demi-voix :

— Que penses-tu de cela ?

— Qu'il faut purifier par le fer et la flamme ces lupanars royaux.

— Une reine courtisane ! dit la belle Liégeoise avec dégoût.

— S'il n'y avait que cela !... Mais la Lamballe ? Mais la Polignac ?... Pouah ! quelle race immonde !

Elles sortirent en silence, rêvant à l'étrange scène, et chacune la main sur ses pistolets. Comme elles traversaient l'antichambre, un ricanement les fit tressaillir. Les deux jeunes femmes levèrent les yeux en mime temps. Un homme, vêtu en garde national versaillais, debout dans l'encadrement de la porte, les regardait effrontément, d'un air moqueur.

— Morbleu ! mes chastes colombes, dit-il de sa voix sarcastique, viseriez-vous donc à être demoiselles d'honneur de la reine ?

Deux coups de jeu lui répondirent, deux balles sifflèrent, et Théroigne s'élança en criant :

— Oh ! le misérable ! Oh : l'infâme ! Mais il n'avait pas même reçu une égratignure. Il détala avec un éclat de rire, en décochant cette dernière insulte :

— Ceci, ma belle Liégeoise, ne vaut pas tes baisers d'autrefois.

— Suleau, Suleau, fit la jeune femme hors d'elle-même, je saurai bien te retrouver.

Cependant les patriotes occupaient le château, veillant à la sécurité de la famille royale. Au matin, une véritable bataille s'engagea dans les cours, entre les gardes du corps et la foule exaspérée, qui tua sept ou huit des nobles agresseurs.

Dès huit heures, Monsieur, comte de Provence, avait achevé sa toilette. Il était coiffé, poudré, habillé avec sa recherche ordinaire et décoré de ses ordres. Mounier, président de l'Assemblée, l'étant allé voir pour l'entretenir des dangers de la famille royale, il répondit tranquillement :

— Que voulez-vous ? Nous sommes en révolution, et on ne fait pas une omelette sans casser des œufs[4].

Puis il se rendit au château. Chemin faisant, Son Altesse Royale sourit plusieurs fois. Des brigands, des femmes ivres, stipendiés par les chevaliers du poignard, insultaient la reine, et tenaient d'affreux propos. D'aucuns hurlaient :

— Nous voulons la peau d'Antoinette pour en faire des rubans de districts. Sur son passage, Monsieur parut remarquer avec complaisance des instigateurs mystérieux, des jeunes gens couverts de costumes symboliques, des hommes qui, sous des robes d'emprunt, portaient des culottes de

Casimir, des bas de soie, des boucles d'argent à la mode, s'étudiant à enflammer le peuple par leurs gestes et leurs discours.

Au moment où le prince entra dans la salle de réception, Louis XVI, entouré de sa femme, de ses enfants, des ministres, de Mottier-Lafayette enfin réveillé, promettait d'être à Paris le jour même et de s'établir irrévocablement aux Tuileries.

A peine cette détermination prise, l'Assemblée nationale décréta qu'étant inséparable du roi, elle-même siégerait dorénavant dans la capitale.

A une heure après midi, un carrosse immense et somptueux emmenait du château de Versailles Louis XVI et sa famille, sous l'escorte du peuple en armes. Les femmes criaient :

— Nous ne manquerons plus de pain : voici le boulanger, la boulangère et le petit mitron.

Le soir de cette journée fameuse, dans une salle du palais du Luxembourg, résidence parisienne du comte de Provence, M. de Glizol disait à Favras :

— C'est à recommencer. La prudence exige que nous fassions les morts durant quelques mois.

— Ce qui ne nous empêchera pas de travailler activement, dans les ombres du mystère, au succès de notre entreprise, riposta le jeune marquis.

LA FÊTE DU PEUPLE
Au seuil des anciens cachots convertis en bocage, on lisait cette inscription, d'une ironie sublime : Ici l'on danse. (Chap. XVIII.)



XVIII — Les familiarités de Lagrenette.

Grâce au soleil de mai, Paris jouissait, ce dimanche-là, d'une température délicieuse. A la tombée de la nuit, la foule affluait à l'emplacement de la Bastille. Des mâts, plantés circulairement, ornés de banderolles tricolores et reliés par une guirlande de lampions aux diverses couleurs, formaient en ce moment comme une immense salle de bal. Sur le lieu même où l'on enfouissait jadis les cadavres des victimes de la tyrannie, une entrée lugubre conduisait à une caverne dans laquelle on apercevait un homme et une femme enchaînés, s'appuyant sur un globe : c'étaient les figures qui avaient si longtemps décoré le Cadran de l'horloge de la terrible forteresse.

Au seuil des anciens cachôtis Convertis en bocages, on lisait cette inscription d'une ironie sublime :

ICI L'ON DANSE.

On dansait, en effet. Entre les cruelles épreuves, les combats d'hier et les luttes de demain pour assurer lé triomphe de la Révolution, il y avait une halte aujourd'hui. Le lion populaire s'étirait en quelque sorte et se retrempait en de joyeux ébats. Sur une estrade, l'orchestre jouait des airs entraînants, patriotiques. Des couplés nombreux tourbillonnaient, enivrés aux sons de la musique. Les consommateurs se pressaient autour dés tables dressées en plein vent ou sous des tentes légères.

Théroigne de Méricourt, adossée à l'un des mâts qui faisaient face au faubourg Saint-Antoine, causait avec Marat. Maintenant, l'Ami du peuple la tutoyait familièrement, et il lui disait avec un affectueux intérêt :

— J'ai voulu t'amener moi-même, chère enfant, pour être sûr que tu trouveras ici un peu de distraction. Ta vie retirée doit être si triste !

— Non, elle n'est pas triste, fit la belle Liégeoise avec un sourire mélancolique. Votre amitié me rend si heureuse ! Malgré vos travaux effrayants, vous me permettez de vous visiter plusieurs fois la semaine. Dans ces entretiens intimes que vous m'accordez, et où je puis épancher mon cœur dans le vôtre, je puise force et consolation. Comment exprimer la reconnaissance que vos bontés m'inspirent ? Un père ferait-il davantage pour l'enfant le plus tendrement aimé ?

En parlant ainsi, la jeune femme avait l'œil humide et son accent une douceur infinie. Marat, ému lui-même, reprit :

— Oh ! ne vas pas croire, du moins, que je fais un sacrifice eu t'accueillant... Te voir, t'entendre, cela me repose des rudes fatigues auxquelles je me suis condamné pour la cause du peuple.

Il s'interrompit brusquement. Une voix allègre s'exclamait :

— Monsieur Marat ! Mademoiselle Théroigne !

C'était Justin Lagrenette qui les avait aperçus, au moment où il achevait une contredanse avec Reine Audu. En même temps, les deux fiancés accoururent saluer leurs amis.

— Vous n'avez pas rencontré René Lacombe avec sa sœur ? demanda l'Ami du peuple.

— Non, répondit Lagrenette.

— Ils ne fréquentent guère les fêtes, ni l'un ni l'autre, observa la reine des — En revanche, ils sont toujours là, quand il faut taper sur les aristocrates, fit Justin.

— René, cependant, m'avait promis de venir ce soir, reprit Marat, afin de reconduire Théroigne chez elle, car je suis obligé de retourner à mon journal.

— Eh bien ! et nous donc ? s'écria Reine Audu. Est-ce que nous ne sommes pas là pour accompagner notre bonne amie ?

— Merci, ma belle, dit Marat. Je te la confie, ainsi qu'à ton prétendu.

Et il s'éloigna de son pas vif, après avoir salué de la main. Théroigne le suivit des yeux et le vit s'arrêter devant une table où trois hommes étaient assis. Elle tressaillit en reconnaissant Robespierre, entre Billaud-Varenne et Duplay. Marat échangea quelques mots avec eux et continua son chemin. La belle Liégeoise, immobile, demeura un instant comme absorbée dans la contemplation du tribun. Ses joues étaient empourprées, ses prunelles brillaient d'un éclat singulier et son sein palpitait. Sans chercher pour quel motif leur compagne restait là, silencieuse, Reine et Lagrenette se faisaient des niches ; elle poussait de petits cris quand il chiffonnait sa robe qui son fichu, lui éclatant d'un rire inextinguible lorsqu'elle le pinçait ou le menaçait d'une giffle.

— Robespierre, Robespierre ! pensait Théroigne ; j'ai beau faire, son image ne me quitte plus, ni le jour, ni la nuit... Soupçonne-t-il seulement quelle place il occupe dans mon cœur ?... Sans doute, chaque fois que les-circonstances nous mettent en rapport, il est avec moi d'une politesse exquise ; il m'a même félicitée de mon dévouement à la Révolution, et il me témoigne une estime dont j'ai le droit d'être fière... Je crois aussi qu'il remarque ma présence, lorsque j'assiste aux séances de l'Assemblée, dans la tribune publique... Mais nul trouble chez lui, et qu'il me semble froid !

A cette réflexion, un nuage de tristesse obscurcit le front de la belle Liégeoise. Elle secoua la tête en disant à Reine et à Lagrenette :

— Si nous faisions le tour de la place ?

— Volontiers, répliqua Justin.

Théroigne prit le bras qu'il lui offrait, et ils se faufilèrent à travers la foule bruyante, interpellés çà et là par les patriotes de leur connaissance. Ils arrivèrent ainsi à proximité de Robespierre, dont Billaud-Varenne et Duplay se préparaient à prendre congé. Tout à coup, une poussée jeta sur eux un homme de forte corpulence, contre lequel se pressait une adorable jeune

fille dont les cheveux d'or débordaient d'uni coiffe blanche à rubans bleus. La belle Liégeoise se redressa et recula d'un pas, les lèvres blanches de colère.

— Nom de Dieu ! gronda Justin en s'adressant à l'homme, je ne me trompe pas : tu es bien le ci-devant marquis de Glizol, une affreuse canaille, quoi ?

Et il leva son poing formidable sur la tête du gentilhomme. Mais Théroigne et Reine le retinrent. La première dit à sou tour :

— Votre place n'est pas ici, misérable.

Le marquis, effaré d'abord de cette rencontre et de cette explosion, balbutia :

— Ne suis-je pas citoyen comme les autres ?

— Non, non, cria là belle Liégeoise, tu n'es pas digne de ce titre. Tu es un noble, un aristocrate, c'est-à-dire un ennemi de là nation. Si tu viens au milieu de nous, ce ne peut être qu'à mauvais dessein.

M. de Glizol sentait sa fille trembler et s'affaisser à son bras. Néanmoins, humilié d'être ainsi traité devant Christine par des gens qu'il qualifiait de canaille, la fureur lui monta au cerveau. Serrant sa canne à pomme d'or d'une main crispée, il riposta :

— Prenez garde à vous, manants, et laissez-moi tranquille, autrement j'appelle la garde et vous fais coffrer.

— La garde ! nous faire coffrer ! répéta Théroigne avec une indignation méprisante. Oui, tu aurais cette lâcheté. La milice bourgeoise, Sylvain Bailly, Mottier-Lafayette, ces coquins et ces traîtres sont à présent les amis de la cour, des aristocrates, et les patriotes n'ont pas d'ennemis plus dangereux. Mais, patience ! nous, qui avons démoli la Bastille, nous viendrons à bout de tous ces scélérats.

— Mon père, mon père, hâtons-nous de partir, murmura Christine épouvantée, pâle et prête à s'évanouir.

La voix suppliante de la frêle jeune fille parut émouvoir la belle Liégeoise.

— Marquis, reprit-elle, rejoignez vos pareils, et ne vous aventurez plus dorénavant à insulter le peuple de votre présence maudite.

Mais Glizol, exaspéré, ivre de rage, porta rapidement à sa bouche un sifflet de vermeil, et fit entendre une modulation particulière. C'était le signal pour les chevaliers du poignard. Il n'avait pas terminé, que Justin

Lagrenette sauta sur lui, abattit son chapeau et l'empoigna à la gorge en rugissant :

— Ah ! tu siffles, tonnerre de Dieu ? Eh bien ! ça n'est plus de jeu, et je cogne. A moi, citoyens ! A la lanterne ce brigand !

Un cercle hostile s'était formé autour du marquis et de ses adversaires. D'un violent effort, Glizol s'était dégagé. Plusieurs personnages à miné sinistre se hâtaient à son secours. Une douzaine de patriotes se ruèrent sur le gentilhomme, le séparèrent de sa fille, l'accablèrent de horions et le menaçaient de pis encore, quand Théroigne intervint.

— Assez, mes amis ! cria-t-elle. Cette correction suffit pour le moment. Pas d'émeute inutile : cela ne profiterait qu'aux aristocrates en fournissant aux messieurs de l'Hôtel de Ville prétexte à persécution.

Il y eut une seconde d'hésitation. Mais la belle Liégeoise reprit d'une voix impérieuse :

— Malheur à qui s'entête à une vengeance imprudente ! Marat, Robespierre vous blâmeront sévèrement.

Théroigne n'invoqua pas en vain ces noms déjà redoutables et respectés du peuple. Les citoyens qui maltraitaient Glizol le lâchèrent immédiatement. Toutefois, la foule poursuivit le marquis infâme de ses huées et de ses imprécations. Il enfila au galop la rue de la Roquette, uniquement préoccupé de sauver sa peau et sans songer à sa fille.

Christine de Glizol, à demi folle de terreur, se soutenant à peine, étendit les mains au hasard, pour trouver où s'appuyer. Théroigne et Reine Audu étaient à quelque distance, entraînées par le flot de la multitude. Mais Lagrenette, à deux pas de la jeune fille, la vit fléchir et s'empressa de lui prêter son aide. Il la saisit par la taille en disant :

— Allons, la belle enfant, çà ne sera rien. Les patriotes ne mangent pas d'aussi jolies colombes, à moins qu'elles n'égratignent... par exemple, s'il s'agissait de l'Autrichienne, ça serait une autre paire de manches.

A ce langage grossier, Christine leva sur Justin ses yeux brûlants de fièvre et murmura :

— Mon père !... Où est mon père ?

— Papa est un gredin, à qui j'ai administré une volée, et ce n'est pas la première.

— Où est mon père ? répéta la jeune fille en se débattant, effarée, aux bras de Lagrenette.

Mais lui, incapable de sentir qu'il lui faisait peur, l'enlaça plus fort et répliqua :

— Papa marquis a fichu le camp... Nom de Dieu ! quelle venette il avait. Il courait comme un dératé.

Et il s'esclaffa de rire. Christine, révoltée, hors d'elle-même, essaya encore de s'arracher à l'étreinte de Justin. Lui, recoutumé aux charmes robustes de sa fiancée, remarqua enfin les formes délicates de la noble jeune fille dont le cœur battait contre sa poitrine. Une idée lui passa par la tête, la tentation de cueillir un baiser sur les joues de mademoiselle de Glizol. Il connaîtrait ainsi quelle saveur avait la chair d'une aristocrate.

— Cré nom ! lui dit-il à l'oreille, ne faisons donc pas de grimaces, ma poulette. Tu es gentille et tu embaumes. Ça ne te coûtera rien, ce que je vais te prendre.

Il s'apprêtait à l'embrasser, lorsqu'une main nerveuse s'abattit sur son épaule. Il se retourna vivement et se troubla à l'aspect de la figure sévère de Robespierre.

— Lagrenette, fit le tribun, c'est très mal, ce que tu fais là.

Le jeune homme lâcha Christine, et balbutia, tout penaud :

— Histoire de rire.

— Une plaisanterie coupable, impardonnable, reprit Robespierre. Va-t-en, malheureux.

Lagrenette s'esquiva sans répliquer. Mais il tomba sur Reine Audu, qui l'accrocha rudement par la manche, en grondant :

— Voilà donc comme tu te conduis, vaurien, quand je ne suis pas là ? Embrasser comme ça la première femme venue, c'est du propre.

— Une aristocrate n'est pas une femme, murmura Justin.

— Tais-toi, scélérat, sinon tu auras affaire à moi, entends-tu ?

Lagrenette ne souffla mot. On eût cru qu'il redoutait les taloches. Mais, en baissant la tête, honteux et confus, il vit à ses pieds un chiffon de papier. Il le ramassa machinalement et le fourra dans sa poche. Justin avait la louable habitude de ne rien laisser perdre.

La présence de Robespierre avait rassuré tout de suite Christine de Glizol. Une rougeur fugitive avait coloré son visage. Elle lui tendit les mains en disant d'une voix faible : — Il y a dix mois, monsieur, vous avez sauvé le père. Aujourd'hui, vous sauvez la fille. Oh ! merci, mille et mille fois merci !

Théroigne de Mèricourt s'était rapprochée. L'accent de la jeune fille avait une telle expression de confiance, même de tendresse, que la belle Liégeoise frissonna. Elle regarda Robespierre avec une anxiété poignante. Il avait passé doucement sous le sien le bras de Christine. Au contact, son visage était devenu plus blême encore. Un frémissement semblait parcourir ses membres. Aucun de ces signes, indiquant l'émotion profonde qui trahit l'amour naissant n'échappa à Théroigne, et elle pâlit étrangement.

Le député républicain avait accueilli avec une jouissance visible les paroles reconnaissantes de la jeune fille. Il se pencha vers elle, et lui demanda d'un ton presque attendri :

— Mademoiselle, où dois-je vous reconduire ?

— La voiture de mon père stationnait, il y a une demi-heure, sur le boulevard du Temple, répliqua-t-elle. Je l'y retrouverai encore, je l'espère, si vous me faites la grâce de m'accompagner.

Sur une seconde question du tribun, elle expliqua en peu de mots comment elle avait été séparée du marquis. Après quoi ils se mirent en route, au moment où survenaient René et Rose Lacombe.

— Quelle est cette jeune femme qu'emmène Robespierre ? s'enquit l'actrice.

— Une aristocrate, la fille de l'infâme Glizol, répondit Théroigne. Et l'altération de ses traits, l'éclair de son regard traduisirent en partie la haine implacable qu'elle avait vouée au marquis, le confident de Suleau, l'atroce coquin qui la poursuivait comme une prostituée. A ces anciennes injures s'ajoutait, sans que son esprit loyal en eût conscience exacte, l'idée que Robespierre aimait peut-être Christine.

Rose Lacombe n'éprouvait pas pour le nom de Glizol une haine moindre que celle de la belle Liégeoise. Elle avait châtié de Launay, elle avait châtié Flesselles ; mais Marat avait arrêté sa main, sur le Pont-Neuf, au soir de la prise de la Bastille, lorsqu'elle se préparait à venger sur le marquis l'abominable attentat consommé sur sa personne, Une nuit d'orgie, par trois scélérats titrés. A ce souvenir, sans cesse ravivé par la pensée de son amour pour Saint-Just à jamais perdu, sa colère grandissait de toute l'intensité de son désespoir. A elle aussi, il parut singulier que Robespierre s'occupât avec tant d'empressement de Christine, et peu s'en fallût qu'elle ne l'accusât tout haut de pactiser avec les aristocrates. Rose, cependant, s'efforça de rester calme.

— Robespierre, demanda-t-elle, sait-il quelle est cette jeune fille ?

— Il le sait, répondit Théroigne.

Et elle rappela les paroles prononcées par mademoiselle de Glizol. Soudain, la belle Liégeoise s'interrompit. La lumière des lampions éclairait en plein la figure de l'actrice, mais adoucissant la vigueur des contours et mettant, un reflet plus clair sur sa noire chevelure. Théroigne contemplait son amie avec une sorte de stupeur.

— Qu'as tu à me regarder ainsi ? fit l'actrice.

— Si tu étais blonde, je croirais que tu lui ressembles.

— A qui ?

— A la fille de Glizol.

— Horreur ! horreur ! s'écria Rose en passant la main sur son front.

Jusque-là, René Lacombe, les bras croisés, avait écouté, sombre et silencieux. Il ouvrit la bouche et dit de sa voix brève :

— L'enfant n'est pas responsable dés crimes du père.

Cette réponse étonna Théroigne et irrita l'actrice, qui reprît, en s'adressant à son père :

— Alors tu approuves Robespierre ?

— Marat en aurait fait autant... et moi pareillement.

Rose n'insista pas. Elle comprit qu'il ne convenait point de poursuivre une telle discussion dans ce lieu public.

— Ma chère Théroigne, dit-elle, désires-tu rester encore ?

— Non ; je préfère rentrer, si cela ne te contrarie pas.

— Pas le moins du monde.

— En ce cas, partons.

Lagrenette et sa fiancée quittèrent leurs amis. La reine des Halles avait signifié à Justin qu'elle ne lui pardonnerait son escapade qu'au prix de trois ou quatre contredanses.

René Lacombe et ses compagnes cheminèrent d'abord en silence. Au quai seulement, Théroigne de Méricourt demanda au jeune homme :

— A propos, comment va votre pensionnaire ?

— Toujours de mieux en mieux. Grâce à l'habile médication de Marat, il ne tardera point à être tout à fait rétabli.

— Pauvre M. Berthelot ! reprit la belle Liégeoise ; quand vous l'avez recueilli chez vous, presque mourant, il y a six mois, environ, je craignais bien qu'il n'en pût réchapper. Notre ami Marat aurait justifié une fois de plus son titre de médecin des incurables.

Tandis qu'ils regagnaient leur domicile, Robespierre se dirigeait vers le boulevard du Temple avec Christine de Glizol. Ils marchaient lentement, car la jeune fille, brisée par l'émotion, chancelait à chaque pas. Elle s'appuyait lourdement au bras de son protecteur, qui ne songeait point à se plaindre de ce doux fardeau. A peine hors de la bagarre, il lui avait demandé :

— Comment M. de Glizol a-t il pu s'aventurer avec Vous au milieu de la multitude, sachant celle-ci hostile à la noblesse ?

— Mon père ne comptait pas être reconnu.

— J'avoue, répliqua Christine, que cela ne m'aurait point déplu, en toute autre circonstance... J'admire la Révolution.

— Vraiment ? fit Robespierre, charmé de cet aveu.

— Mais je tremble continuellement pour mon père, qui la déteste.

En ce cas, pourquoi a-t-il voulu se mêler, ce soir, aux divertissements des patriotes ?

La jeune fille hésita. Puis, entraînée par la confiance que lui inspirait le tribun, elle répondit avec candeur : — Mon père prétendait me montrer combien, disait-il, le peuple est ignoble, même quand il s'amuse.

— Le peuple s'amuse comme il peut, et cela ne lui arrive pas souvent, observa Robespierre.

Ils arrivèrent au boulevard du Temple. La voiture du marquis de Glizol n'y était plus. Christine, le front baigné d'une sueur froide, murmura :

— Comment ferai-je pour aller jusque chez moi ? Je suis à bout de forces.

De fait, la jeune fille paraissait défaillante, et Robespierre dut la soutenir pour qu'elle ne roulât point sur le sol. Très embarrassé, il jeta un regard autour de lui, pas un fiacre. Alors il lui dit.

— J'habite tout près d'ici, rue Saintonge, avec ma sœur. Je vous conduirai chez moi, et, pendant que vous vous reposerez, j'aviserai au moyen de vous taire transporter à votre hôtel.

Mademoiselle de Glizol consentit. Cinq minutes plus tard, Robespierre l'introduisait dans son modeste logis, au quatrième étage, composé de deux pièces et d'un cabinet, Il était temps. Christine s'affaissa sur un fauteuil, dans la première pièce, livide comme une agonisante. En quelques mots, le député républicain mit sa sœur au courant, et ajouta :

— Maintenant, ma bonne Charlotte, soignons cette pauvre enfant. Tout à l'heure, s'il le faut, j'appellerai un médecin

La sœur de Robespierre avait trente ans. Elle était gracieuse et adorait son frère. Aussitôt elle dégrafa la malade, lui fit respirer des eaux spiritueuses qui la ranimèrent, puis la déposa sur son lit. Vaincue par la fatigue, Christine de Glizol s'endormit bientôt d'un profond sommeil.

XIX — Un coin du passé.

Après avoir reconduit Théroigne jusqu'à son domicile, rue de Tournon, René Lacombe et sa sœur rentrèrent chez eux, rue Hautefeuille. Leur logis s'était agrandi d'une pièce, détachée de l'appartement contigu, laquelle communiquait avec la salle à manger par une porte autrefois condamnée. Au moment de l'arrivée des deux jeunes gens, cette porte était entr'ouverte et il y avait de la lumière dans la chambre.

— Vous pouvez entrer, mes enfants, leur cria un voix cassée.

Rose franchit le seuil la première. La pièce était petite, mais garnie d'un mobilier confortable. Près du lit, à côté d'une table chargée de livres et de journaux, M. Berthelot, étendu dans un grand fauteuil, parcourait le dernier numéro de l'*Ami du peuple*, le journal de Marat. Plus ridé que jamais, le teint couleur de cire, le vieillard semblait n'avoir plus que le souffle. Cependant, il était en pleine convalescence. Quoique ses forces revinssent très lentement, tout danger avait disparu et la guérison complète n'était plus qu'une affaire de temps. Fixant sur le frère et la sœur un regard plein de tendresse, il lui dit :

L'OUTRAGE D'UN MARQUIS
Glizol, la face violette, saisit un gant dépose sur sou bureau, et, écartant violemment sa fille, le jeta à la ligure de Robespierre. (Chap. XX.)



— Je ne vous attendais pas sitôt.

Rose Lacombe répondit :

— Marat, vous le saviez, s'était proposé de conduire Théroigne à la place de la Bastille, et nous avait prié de la ramener. Nous avons rencontré là-bas, en effet, notre amie ; mais elle a voulu repartir presque immédiatement, à la suite d'un incident singulier. — Que s'est-il donc passé ? demanda Berthelot.

La comédienne s'était assise, ainsi que René. Elle raconta brièvement la mésaventure de Glizol et de sa fille, la fuite du marquis devant la colère des patriotes, et la protection offerte Christine par Robespierre.

— Cette scène terminée, ajouta-t-elle, Théroigne n'a plus voulu rester.

— Pourquoi donc ?

— Elle semblait étonnée comme moi, presque indignée qu'on mit tant d'empressement à s'occuper de l'héritière d'un abominable scélérat tel que Glizol.

— L'enfant est innocente des crimes du père, fit Berthelot.

— Soit, reprit Rose Lacombe avec amertume. Mais cela ne m'explique point pourquoi Robespierre, Marat, mon frère lui-même se montrent aujourd'hui si indulgents pour le ci-devant marquis, l'homme le plus infâme que je connaisse. Au soir de la prise de la Bastille, sur le Pont-Neuf, René et moi, nous nous apprêtions à en purger la terre. Marat est intervenu, déclarant qu'il ne nous était pas permis de toucher à cet homme. Qu'est-ce que cela signifie, et quel est ce mystère ?

Berthelot était devenu pensif, il murmura :

— Marat avait sans doute de puissantes raisons pour s'exprimer de la sorte. Il n'a pas l'habitude de rien faire à la légère.

— Ces raisons, vous les connaissez certainement, cher monsieur Berthelot. Je vous ai vu alors pour la première fois. Depuis, je me suis rappelée que Marat s'était opposé au juste châtiment de Glizol seulement après avoir échangé avec vous quelques mots à voix basse.

— C'est vrai, je l'avoue.

— René, était exaspéré autant que moi qu'on nous défendît une vengeance trop légitime. Si nous cédâmes, en cette circonstance, par respect pour Marat, ce lut avec la résolution inébranlable de ne point laisser échapper : l'occasion prochaine de punir, comme il le mérite, l'exécrable marquis. Vous n'ignorez pas comment il a flétri marvie pour jamais, de quel monstrueux attentat il s'est rendu complice à mon égard.

— Non-seulement je ne l'ignore pas, chère enfant, mais j'ajouterai que M. de Glizol fut plus criminel encore que tu ne l'imagines.

— Que voulez-vous dire ?

— Qu'il y a d'effroyables fatalités... que certaines dépravations engendrent parfois des situations qui portent souvent avec elles leur propre châtiment.

Rose avait écouté attentivement. Elle réfléchit deux ou trois secondes ; mais, ne saisissant pas le sens de ce langage énigmatique, elle secoua la tête avec impatience, et s'écria :

— Je devine un étrange secret en tout ceci. Qu'ai-je donc fait pour que mes meilleurs amis s'obstinent à me le dérober ?

Le vieillard répondit d'une voix triste :

— Tu as tort, pauvre enfant, de nous reprocher ce silence. Si nous nous taisons, Marat et moi, c'est que nos révélations, achèveraient d'empoisonner ta vie.

— Qu'importe ? reprit la comédienne avec exaltation. Suis-je donc une femme lette capable de s'évanouir à une piqûre d'aiguille ? Non, n'est-ce pas, et je crois l'avoir prouvé. Oh ! ne craignez rien : je me sens assez forte pour envisager la vérité face à face, quelle qu'elle soit. Parlez, je vous en supplie ; ne me cachez rien... D'ailleurs, votre manque de confiance me fait plus souffrir que ne le ferait la révélation la plus cruelle.

— Rose, tu es injuste envers moi, répliqua Berthelot avec une émotion douloureuse. Je t'aime de tout mon cœur, j'ai l'idée la plus haute de ton caractère, et ma confiance en toi est absolue.

— J'ai la preuve du contraire, dit la comédienne avec amertume.

— Eh bien, tu te trompes, je te le jure.

— Et pourtant, vous avez initié mon frère à ce terrible mystère, au nom duquel vous exigez que j'épargne Glizol.

Le vieillard, profondément troublé, jeta les yeux sur René. Son regard se croisa avec celui du jeune homme, qui assistait muet à ce dialogue, mais non point impassible, car ses traits habituellement si rigides s'étaient contractés. Maintenant qu'il avait vécu des mois dans l'intimité de sa sœur, il éprouvait pour elle une affection ardente, une sorte de sombre enthousiasme, mêlés d'une vive confusion pour les cuisants chagrins de la jeune fille. Néanmoins, il garda le silence et inclina la tête sur sa poitrine. Il y eut une pause. Enfin Berthelot reprit, après avoir réfléchi une minute :

— De grâce, ma chère Rose, cesse de m'accuser ; cela me déchire le cœur.

Sa voix tremblait, et une larme glissa sur sa joue.

— Ami, pardonnez-moi de vous affliger, murmura la comédienne, touchée de l'accent navré du vieillard ; mais je suis si malheureuse ! peut-être suis-je dans l'erreur en affirmant que mon frère a reçu de vous des confidences qui m'ont été refusées. Certains faits m'ont inspiré cette idée.

— Lesquels ?

— Après l'affaire du Pont-Neuf, René me répéta souvent que, malgré les dires de Maral, j'avais le droit de frapper Glizol, et qu'il m'y aiderait, lorsque nous rencontrerions de nouveau le misérable sur notre chemin. Mais, depuis que vous vivez avec nous, ces dispositions ont changé. Si j'aborde avec lui cette question, il me répond par de vagues monosyllabes,

ou bien il détourne la conversation. Que puis-je conclure de son attitude, sinon qu'il possède ce formidable secret que j'ignore ?

Berthelot parut prendre subitement une décision. Il s'empara de la main de l'actrice, la pressa dans les siennes avec un redoublement de tendresse, et dit d'un plus ferme :

— Pour toi, mon enfant chérie, pour que tu ne doutes plus de ma confiance, et aussi pour que tu comprennes ma conduite, je vais te raconter mon passé. Seul au monde, jusqu'ici, Marat le connaît. Là-dessus, je me suis tu avec ton frère comme avec toi, non par défiance, mais par crainte de projeter sans le vouloir, d'un mot imprudent, quelques ombres sur des sentiments sacrés. Je tâcherai d'éviter cet écueil, et je commence.

Le langage du vieillard avait éveillé la curiosité de René et de Rose Lacombe. Ils prêtèrent l'oreille avec une attention fiévreuse. — Je suis né à Lodève, reprit Berthelot. Ma famille jouissait d'une modeste aisance. J'avais seize ans et j'achevais mes humanités à Montpellier, lorsque mon père mourut. Ma mère, jeune encore, ne tarda pas à se remarier. Je fis mes études de droit. Quand elles furent terminées, je résolus d'aller chercher fortune aux colonies, car aucun intérêt ne mi retenait plus en France.

— Mais votre mère ? fit là comédienne.

— Elle venait de mourir, laissant une fille de son second mariage. Cette enfant était ma sœur, il est vrai ; mais son père, qui m'avait toujours traité avec froideur, ne pouvait être pour moi qu'un étranger. Je réalisai donc mon petit avoir et m'embarquai pour la Martinique. Là, je devins bientôt l'intendant d'un riche planteur, M. d'Orbisson. Quoique gentilhomme, mon patron jouissait à juste titre d'une excellente réputation. Très doux envers ses esclaves, généreux avec ses serviteurs, il avait conquis le respect de tous les gens honnêtes. Veuf depuis un an, à mon arrivée, il n'avait d'autre héritière légale que sa fille, M^lle^ Mathilde, dont la rare beauté attirait de nombreux prétendants. Son père la laissant libre de son choix, elle donna la préférence à un brillant officier, venu récemment dans l'île, et qui devait retourner prochainement en France. M^lle^ d'Orbisson était douée de remarquables qualités, mais un peu légère. Elle fut séduite surtout par la perspective d'être admise à la cour de Versailles et de voir de près les pompes de la royauté, car l'officier, noble de vieille roche et opulent, avait un rang distingué au palais du prince. Bref, M^lle^ Mathilde devint marquise de Glizol.

— Marquise de Glizol ! répétèrent en même temps René et Rose Lacombe. La femme de cet atroce scélérat, ajouta l'actrice.

— Parfaitement... Mais M. de Glizol n'était point encore le gentilhomme pervers qu'il est aujourd'hui. Il emmena sa jeune épouse, promettant à son beau-père de le visiter au moins tous les deux ans. Noas aimions tous la charmante marquise, à cause de sa bonté, et son départ nous affligea singulièrement. Quant à moi, il me fallut du temps pour me consoler de son absence. Des liens, très innocents, du reste, s'étaient formés entre nous. Son père ayant désiré que je lui donnasse quelques leçons, je m'étais acquitté de mon mieux de mes fonctions délicates de professeur, et elle en avait conçu une sincère reconnaissance. Quelques années s'écoulèrent. Malgré les instantes prières de M. d'Orbisson, M. de Glizol ne permit pas à sa femme de revenir à la Martinique. Le planteur mourut sans l'avoir revue. Le marquis fit vendre tous les biens constituant l'héritage. Je perdais mon emploi lucratif, il est vrai ; mais j'avais fait fructifier le produit de mon humble patrimoine ; en outre, je possédais d'importantes économies. Déterminé à me fixer outre-mer, j'achetai un domaine.

— Vous ne songiez donc plus à la France ? fit la comédienne.

A cette question, la figure du vieillard s'obscurcit, et il répliqua d'une voix altérée :

— J'espérais obtenir là-bas le bonheur de ma vie... J'aimais une jeune quarteronne, affranchie à sa naissance, bonne autant que belle. Payé par elle de retour, je l'épousai, bravant le préjugé qui flétrit inexorablement aux colonies toute alliance d'Européen avec la fille d'une mère esclave... J'ajouterai que ma compagne était l'enfant naturelle de M. d'Orbisson. A ces mots, Rose Lacombe retira brusquement ses mains, que Berthelot tenait encore dans les siennes.

— Alors, s'écria-t-elle, vous étiez le beau-frère de madame de Glizol... Vous êtes celui de l'infâme marquis ?

Le vieillard eut un sourire triste.

— Oui, répliqua-t-il, de sorte que, par alliance, je suis l'oncle de mademoiselle Christine de Glizol.

— Maintenant, reprit la comédienne d'un ton sec, je comprends vos sympathies pour cette race abhorrée.

René Lacombe avait écouté avec un intérêt profond le récit du malade. A sa contenance, on devinait facilement qu'il l'entendait pour la première

fois. Évidemment, s'il avait reçu des confidences particulières, celles-ci se rapportaient à des faits d'un autre ordre.

La réflexion désobligeante de sa sœur le tira de son mutisme.

— Notre ami Berthelot, dit-il, a le sentiment exact de la justice. Autant que nous, il déteste les malfaiteurs, mais ne confond point l'innocent avec le coupable. La loi qui impute la responsabilité du crime soit aux enfants, soit aux parents de celui qui l'a commis, est une loi faite par les rois et par les prêtres. La Révolution répudie cette monstrueuse iniquité.

L'actrice courba la tête sous cette leçon, dont sa conscience lui démontrait la justesse. Le vieillard remercia le jeune homme du regard et continua :

— Oui, ma chère Rose, Christine de Glizol est ma nièce... Mais tu es la mienne également, de même que René est mon neveu, non plus par alliance, mais en vertu des liens formés par le sang.

Cette fois, le frère et la sœur éprouvèrent une stupeur pareille. Ils se demandaient l'un et l'autre si Berthelot ne divaguait point, et leurs yeux l'interrogeaient avidement.

— Ici, poursuivit le vieillard, le mystère est aisé à expliquer : votre mère était ma sœur.

— Est-ce bien possible ? murmura Rose Lacombe.

— N'ai-je pas dit que ma mère avait laissé une fille de son second mariage ?

— Je me le rappelle.

— Eh bien, cette enfant portait le nom de Sophie.

— Nous avons encore l'extrait de baptême de notre mère, déclara René Lacombe. D'après cette pièce, en effet, elle avait été déclarée sous le nom de Sophie, fille légitime d'Antoine Bruant et d'Augustine Guérin.

Le vieillard ouvrit un tiroir, prit un portefeuille d'où il retira un papier jauni. Il le déplia en silence et le présenta à Rose, qui lut : « Julien, fils légitime de Jacques Berthelot et d'Augustine Guérin. » Cette preuve irrécusable de l'étroite parenté qui les unissait impressionna étrangement la comédienne. René était debout, serrant d une muette étreinte la main de Berthelot. Sa sœur rendit la pièce ; puis, à genoux, elle passa ses bras autour du cou du vieillard en murmurant :

— Oh ! je vous en conjure, pardonnez à ma folie... J'ai tant aimé ma pauvre mère, me semble en ce moment retrouver en vous, son frère, une

partie d'elle-même... Je ne m'étonne plus d'avoir éprouvé tant de plaisir à vous soigner.

Berthelot, attendri, pressa la jeune femme sur sa poitrine.

— Tu m'as traité comme une enfant son père, murmura-t-il. Après Marat, je te devrai ma guérison.

Il la fit rasseoir, et elle reprit :

— Pourquoi donc, cher oncle, nous avoir caché jusqu'à ce jour ce que vous êtes pour nous ?... Plusieurs années se sont écoulées déjà depuis votre retour en France... Il y a dix-huit mois seulement que notre mère est-morte ; d'où vient que vous ne lui avez pas fait au moins une visite ?

— Je l'ai revue peu de temps avant sa fin... Mais, laisse-moi achever mon histoire ; elle t'expliquera ce que tu ne comprends pas encore.

Le vieillard avala une cuillerée de potion et continua :

— Notre mariage fut heureux. Nous goûtâmes vingt ans d'inaltérable félicité, ayant une médiocre aisance et n'ambitionnant pas le superflu. Trois beaux enfants nous étaient nés, qui faisaient notre joie et notre orgueil. Soudain, tout ce bonheur s'écroula. Ma chère femme, mes deux fils et ma fille furent emportés en une semaine par la fièvre jaune. Je restai seul à ce foyer où j'avais espéré m'éteindre en paix entre les bras des miens...

Berthelot s'interrompit. Un sanglot lui monta à la gorge et les pleurs inondèrent son visage au souvenir des êtres adorés qu'il avait perdus. Devant cette grande douleur, Rose Lacombe ne put retenir ses larmes. René lui-même donna des marques d'émotion. Le vieillard reprit.

— Dès lors, le séjour de la Martinique me devint odieux, intolérable. Je pensai à retourner en France. Sans doute, j'y serais comme un étranger, après une si longue absence. Mais l'isolement convient aux désespoirs tels que le mien. J'avais conservé des relations avec madame de Glizol. Elle m'écrivait une ou deux fois l'année, et je lui répondais. Bien que son père, monsieur d'Orbisson, n'eût jamais admis dans sa maison ses enfants naturels, la marquise avait connu celle qui devait être ma compagne bien-aimée ; elle avait apprécié cette sœur que les conventions sociales lui défendaient d'avouer publiquement, et elles avaient eu secrètement-quelques rapports d'amitié. Elle s'était réjouie en apprenant notre mariage et nous avait félicités. M. de Glizol, bien entendu, ignorait nos situations respectives. Ce fut donc pour moi une consolation de penser que je pourrais, de temps à autre, m'entretenir avec la marquise de celle qui n'était plus. D'autre part, je me souvins de cette enfant du second lit, dont la mère

avait été la mienne aussi, et je me promis de m'informer d'elle. Peut-être accueillerait-elle avec quelque plaisir ce frère dont elle n'avait pas dû garder la mémoire, n'étant point encore à l'âge du discernement lors de son départ. Ayant réalisé ma petite fortune, je m'embarquai pour l'Europe. Arrivé à Paris, je me rendis immédiatement à l'hôtel de Glizol, ou la marquise me reçut avec transports. Il lui sembla respirer auprès de moi comme un parfum de sa terre natale. Hélas ! nous avions bien vieilli, l'un et l'autre. Elle aussi, avait eu ses épreuves. Malgré la discrétion qu'elle mit à ses confidences, je compris que son existence avait été fort triste. Elle me parla peu A de son mari, à cette première entrevue, mais ne me dissimula pas combien l'affreux libertinage de la cour l'avait écœurée. M. dé Glizol venait de faire enfermer à la Bastille Foujade, son secrétaire. J'appris, dans la suite, que c'était là un acte de scélératesse. Mais la marquise, ignorant que le maître avait puni le serviteur de son propre crime, me proposa de le remplacer, affirmant qu'elle obtiendrait facilement que M. de Glizol m'accordât cet emploi. N'ayant pas besoin de cette place pour vivre, je refusai net. Elle insista d'une manière si touchante, que je finis par accepter.

— Vous aviez oublié notre, mère ? fit Rose Lacombe.

— Non, chère enfant. Je m'informai sur-le-champ de ma sœur. J'écrivis à Lodève, supposant qu'elle y habitait encore, ou bien que là on me renseignerait à son sujet. Au bout de quelques mois seulement, je sus qu'ayant perdu son père à quinze ans, elle avait quitté le pays pour aller à Lyon, où bientôt elle avait épousé un jeune médecin nommé Lacombe. Je partis pour cette ville. Après des recherches multipliées, quelqu'un me dit qu'elle avait disparu tout à coup avec son mari, au bout de six mois... Divers bruits assez vagues avaient couru, sans que personne fût en mesure de préciser... Désespérant de découvrir sa trace, je m'éloignai, très peiné de l'inutilité de mes recherches.

— C'est étrange ! murmura l'actrice.

— A dater de cette époque, poursuivit Berthelot, je n'ai guère abandonné l'hôtel de Glizol. La marquise avait conçu pour moi une vive amitié. Elle me témoignait une confiance sans bornes, déclarant que ma présence lui était indispensable. Elle avait un esprit droit, honnête, un cœur d'or. Le commerce de cette femme adoucit mes chagrins. Elle-même puisa, je le crois, dans mes conseils et mes encouragements la force de subir avec dignité les douleurs qui lui venaient par son mari. C'est là que j'ai connu Marat, lorsqu'elle l'appela pour soigner sa fille, atteinte d'une grave

maladie. Il sauva Christine, et la mère lui voua une reconnaissance éternelle. Étant tombée malade à son tour, elle réclama Marat. Mais M. de Glizol refusa obstinément. La marquise déclina rapidement. Se sentant mourir, elle me fit jurer de veiller sur sa fille, à quoi je m'engageai volontiers par affection pour la mère et pour l'enfant. J'ai tenu parole tant que je l'ai pu. Je devins en réalité le professeur de Christine, qui se montra la plus docile des élèves. Je m'appliquai à tremper énergiquement son caractère, afin de la préparer aux luttes de la vie. Peu à peu, un phénomène extraordinaire se produisit. La timide jeune fille acquit un empire considérable sur son père. L'égoïste et orgueilleux gentilhomme, qui n'aimait que lui-même, s'attacha passionnément à cette enfant. Sans doute, elle ne réussit point à le retirer de la voie du crime, à l'arracher à ses vices ; mais, souvent elle l'empêcha de mal faire. Et, chose non moins étonnante, bien qu'elle ne se fasse aucune illusion sur son compte ; elle le chérit avec une tendresse singulière. S'il arrivait malheur au marquis, peut-être serait-ce le coup de la mort pour l'admirable jeune fille.

— Dites-moi, cher oncle, demanda l'actrice, est-il vrai que mademoiselle Christine de Glizol me ressemble ?

Berthelot, surpris, répliqua avec une certaine inquiétude.

— Pourquoi me fais tu cette question ? — Parce que Théroigne, qui l'a vue ce soir, prétend qu'il n'y a guère d'autre différence entre nous que la couleur de la chevelure.

— Rose, tu exagères, fit René Lacombe. Théroigne a dit seulement que si tu étais blonde, au lieu d'être brune, elle croirait que tu ressembles à mademoiselle de Glizol.

— Je voudrais que notre oncle me donnât son opinion, insista la comédienne.

— Moi, je n'ai rien remarqué, riposta évasivement le vieillard... Je serais donc fort embarrassé pour exprimer sur ce point un avis raisonnable.

— En somme, reprit René, qui paraissait, désireux autant que Berthelot, de trancher cette discussion, pourquoi une fille du peuple ne ressemblerait-elle pas à une fille d'aristocrate ? Est-ce que les nobles sont pétris d'une autre argile que nous-mêmes ?

Mais ce sujet tenait au cœur de Rose. Elle dit un peu sèchement :

— Je n'aime point qu'on me compare à cette vengeance maudite, à une Glizol moins qu'à tout autre.

— Christine ne mérite pas cette injure, fit le vieillard avec tristesse. Elle admire Marat, Robespierre ; elle applaudit à la Révolution, et son grand chagrin, c'est de voir son père animé d'une haine si implacable contre nos institutions nouvelles. La vaillante jeune fille a même refusé l'autre jour de paraître à la cour. Voilà probablement la raison pour laquelle le marquis l'a entraînée ce soir à la place de la Bastille. Il comptait par là lui inspirer du dégoût pour les fêtes du peuple et lui montrer combien elles diffèrent de celles de la royauté.

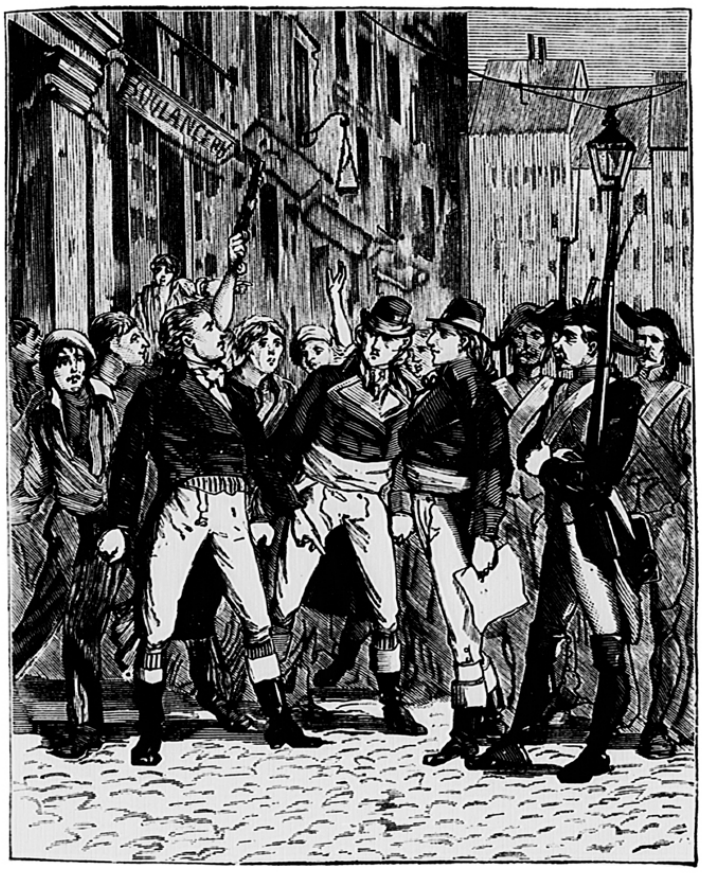
L'actrice se tut. Sa raison lui disait qu'elle avait tort.

— Maintenant, continua le vieillard, j'arrive à ma sœur, qui fut ta mère, ma chère Rose, et celle de René. Ayant appris, j'ignore de quelle façon, que le secrétaire du marquis de Glizol s'appelait Berthelot, ce nom la frappa. Elle se rappela avoir entendu dire autrefois, dans sa famille, qu'elle avait un frère, né d'un autre père, et parti pour les colonies, lequel portait précisément ce nom. Elle crut même se souvenir de m'avoir entrevu à la maison paternelle. En effet, avant mon embarquement, j'eus à régler diverses affaires d'intérêt avec mon beau-père, et j'avais rencontré plusieurs fois ma jeune sœur, alors âgée de cinq ou six ans, et j'ai toujours retenu son nom depuis. Donc, Sophie, votre mère se renseigna et connut l'identité de son frère avec le secrétaire de M. de Glizol. Elle était près de sa fin, et souhaita causer avec moi secrètement... Elle me fit passer un billet, me suppliant d'exaucer son vœu, et m'assignant une heure où elle serait seule, rue de Verneuil, à son domicile. Toi, René, tu étais aux Oratoriens, et Rose devait jouer, ce soir-là, à son théâtre. Je me rendis avec empressement chez ma sœur... Nous causâmes longuement... Elle eut confiance en moi... Je la visitai encore les jours suivants... Que vous dirai-je ? A notre dernier entretien, je devins le dépositaire d'un secret douloureux, que je m'engageai sous serment à ne vous révéler qu'au cas d'extrême nécessité... Depuis, j'ai regretté cet engagement, dicté par une fantaisie de malade, peut-être... Mais il est de ces fatalités qu'on ne saurait prévoir.

Berthelot eut un soupir douloureux. Il fit une courte pause et reprit :

— Votre mère mourut au lendemain de ces confidences suprêmes. Pour obéir à sa volonté, je restai pour vous un inconnu, me contentant de veiller sur vous Mystérieusement... Le but de Sophie, en m'initiant à certains faits de son existence, avait été surtout de vous assurer un protecteur. Elle vous léguait un héritage modique, et craignait qu'un accident quelconque ne vous réduisit à la misère.

DANTON PROTÉGE MARAT
Les huissiers se consultaient. Exécuteraient-ils les ordres ? Arrêteraient-ils Marat ? La multitude mugissait autour des soldats immobiles, Danton accourut, avec ce retroussement de la lèvre qui donnait à sa physionomie un aspect si terrible. (Chap. XXI.)



— Pauvre chère mère ! murmura l'actrice en essuyant ses larmes.

— Je vous vis l'un et l'autre, toi, René, à l'église de l'Oratoire, et toi, Rose, au théâtre des Beaujolais, et je vous aimai tout de suite, en déplorant amèrement l'obstacle qui nous séparait. Il me semblait que j'aurais moins souffert de mes cruels malheurs, si j'eusse pu nouer avec vous des relations intimes. Mais je devais respecter une promesse sacrée... Si j'avais été sûr qu'elle m'avait été imposée par un pur caprice de malade, peut-être aurais-je été tenté de passer outre. Mais j'avais des motifs de penser que ma sœur, par cette exigence, avait cédé à un sentiment de défiance instinctive. Ce

secret de sa vie, que votre mère me livrait, en vous le refusant parce qu'il vous eut affligés, croyait-elle, Sophie entendait qu'il fût à l'abri de toute surprise ; elle redoutait, par conséquent, si j'entrais en communication avec vous, que je ne fusse entraîné à le laisser soupçonner. Je me résignai donc à ce pénible sacrifice. D'ailleurs, j'étais tranquille sur vous, mes enfants ; j'avais acquis la certitude que René se plaisait à l'Oratoire, et que la vertu de Rose était inébranlable.

Berthelot dut suspendre un instant son récit. Il était fatigué. L'actrice, émue, rêveuse, cherchait visiblement à deviner ce qu'on lui taisait ; mais le froncement de ses sourcils trahissait l'effort infructueux de si pensée. René, au contraire, semblait écouter en homme déjà au courant de certains faits. Le vieillard, jugeant que le cas d'extrême nécessité, indiqué par la mourante, existait pour le jeune homme, lui avait-il dévoilé le redoutable mystère ? L'attitude de Lacombe portait il le croire. Enfin, Berthelot continua :

— Sachez-Je, mes enfants, c'est en vertu du secret dont votre mère m'a fait dépositaire que, le soir de la prise de la Bastille, sur le Pont-Neuf, j'ai réclamé l'intervention de Marat, au moment où vous alliez tuer peut-être le marquis de Glizol.

— Marat nous a crié : « Il ne vous est pas permis de toucher à cet homme ; » dit l'actrice... Qu'est-ce que cela signifie ?

— Je t'aime trop, ma chère Rose, pour consentir à te l'expliquer, répondit le vieillard... D'ailleurs, si je le faisais, je serais parjure envers ta mère.

— Ainsi, reprit la jeune femme, nous devons épargner un des plus insignes scélérats que la terre ait portés... Oh ! que je le hais, l'infâme marquis, ajouta-t-elle en se tordant les mains.

— Et moi aussi, je le hais, fit Berthelot avec animation... Si je vis encore, ce n'est pas sa faute.

— Quoi ! il aurait tenté de vous assassiner ?

— Oui, et à la façon des lâches. La maladie contre laquelle je lutte depuis six mois n'a point une cause naturelle. Je t'ai caché cela jusqu'ici, afin de ne point t'exaspérer davantage contre le misérable. Aujourd'hui, je parlerai, afin d'achever de te convaincre que ce n'est pas la pitié qui me guide quand je te demande de ne point attenter à sa vie. Le 3 octobre dernier, j'avais surpris, à son hôtel, un complot tramé contre la vie du roi par M. de Glizol et une bande de malfaiteurs, titrés la plupart, dont il est le chef, je courus à Versailles pour mettre en garde les serviteurs de Louis XVI. Qu'on

supprime la royauté, rien de mieux, mais non par un assassinat. Les conspirateurs travaillaient au profit de Monsieur, comte de Provence. Le coup exécuté, ils eussent accusé les patriotes. L'horreur du crime aurait ligué contre nous l'Assemblée nationale, les traîtres de l'Hôtel de Ville. Sylvain Bailly, Mottier-Lafayette, l'ignoble Mirabeau eussent fait cause commune avec les hordes étrangères, et la Révolution pouvait y périr. Sans nommer le marquis, j'ai fait échouer l'attentat. Glizol, bientôt, conçut des soupçons contre moi. Un soir, il m'empoisonna. En proie à d'affreuses douleurs et voulant épargner à ma pauvre Christine le spectacle de mon agonie, je me traînai furtivement hors de l'hôtel. Une voiture me transporta chez Marat, qui, après m'avoir examiné rapidement, ne désespéra point de me sauver. Ne pouvant me soigner chez lui, il m'amena dans votre maison. Vous connaissez le reste.

A la révélation de ce crime atroce, le frère et la sœur frémirent d'indignation et de dégoût.

— Le marquis sait-il que vous n'avez pas succombé ? demanda René.

— Il le sait.

— Alors, vous avez tout à craindre de sa part ?

— Marat veille... Fiez-vous à lui : on ne l'endort pas facilement et il dispose d'agents fidèles contre les scélérats.

— Et Christine ? s'enquit Rose Lacombe.

— Grâce encore à Marat, je corresponds avec la malheureuse enfant. Je lui ai expliqué ma brusque disparition en disant que son père manifestant de plus en plus sa haine pour la Révolution, il m'était impossible de conserver mes fonctions de secrétaire.

Berthelot était épuisé. Avec l'aide de René et de Rose Lacombe, il se mit au lit, où il ne tarda pas à s'endormir, souriant doucement aux témoignages de tendresse que lui prodiguaient les enfants de sa sœur. Le jeune homme et l'actrice se retirèrent dans la salle à manger lis s'entretinrent longuement, à demi voix, du récit qu'ils venaient d'entendre. Rose se coucha plus calme. Bien que sa curiosité ne fut point complètement satisfaite, elle était résolue à ne plus tourmenter le vieillard au sujet de M. de Glizol. Un rayon d'espérance réchauffa même son cœur.

— S'il faut un miracle, pensait elle, pour me restituer mon amour assassiné, peut-être ce frère de ma mère, avec sa profonde expérience, réussira-t-il à l'opérer.

Cependant Théroigne de Méricourt était rentrée, en proie à une fiévreuse agitation. Elle se promena longtemps dans sa chambre, la tête bouleversée par une foule d'idées qui allumaient le feu dans son sang. A la fin, n'y pouvant plus tenir, elle s'élança hors de son appartement, descendit dans la rue et se rendit chez Marat. L'Ami du peuple remettait en ce moment à Loubas un dernier article pour son journal. Quand il fut seul avec la belle Liégeoise, celle-ci se jeta à son cou en pleurant.

— Qu'as-tu donc, enfant ? demanda Marat.

— Je souffre ! je souffre ! lit-elle d'une voix entrecoupée.

— Es-tu malade ? s'enquit-il encore, tout inquiet.

— C'est bien pis ! balbutia-t-elle.

Il la fit asseoir à côté de lui, sur le vieux canapé.

— Voyons, parle, mon enfant, reprit-il avec tendresse... Tu sais bien que tu peux tout dire avec moi.

Théroigne raconta la scène de la place de la Bastille, l'intervention de Robespierre, et comment il avait emmenée Christine de Glizol.

— Mais, dit Marat, il n'y a rien là, ce me semble, qui doive te contrister. Robespierre n'a rempli que son devoir d'honnête homme. — Vous ne comprenez donc pas qu'il l'aime ? s'écria la jeune femme. Ah ! que son attitude, son émotion, révélaient clairement l'état de son cœur.

L'Ami du peuple regarda un instant en silence la belle Liégeoise. Il comprit qu'elle-même aimait Robespierre de toutes les forces de son âme. Alors il tenta de lui démontrer que le tribun ne pouvait songer sérieusement à Christine de Glizol.

— Elle refuserait d'être sa maîtresse, ajouta-t-il, et jamais Robespierre n'aura l'idée de solliciter la main de la fille d'un aristocrate, le plus acharné de nos ennemis,

Théroigne n'eut pas le temps de répondre. La porte venait de s'ouvrir violemment, et Lagrenette se précipitait dans la chambre comme un boulet de canon.

— Excusez, monsieur Marat, cria-t-il très essoufflé ; mais ça presse. Tonnerre de Dieu ! On est patriote ou on ne l'est pas.

— De quoi s'agit-il, mon garçon ?

— On vous a peut-être dit que cette canaille de ci-devant marquis de Glizol est venu, à la nuit, place de la Bastille ?

— Oui. Après ?

— Eh bien, après son déport, j'ai trouvé ce papier, qu'il a dû laisser tomber. En même temps, Lagrenette présenta à l'Ami du peuple un billet de quelques lignes et ajouta :

— J'ai fourré ça dans ma poche, croyant d'abord que c'était sans conséquence... Histoire de ne rien laisser perdre, comme dit papa Audu. Puis, un instant plus tard, en buvant une chopine avec René, la suite d'une contredanse, j'ai examiné ce chiffon... Aussitôt, nous avons décampé au galop, et je vous l'apporte tout chaud, tout bouillant... Cré nom de nom ! quelle fameuse idée j'ai eue là.

Pendant que Justin s'épanchait, Marat lisait ce qui suit :

« Note du Modérateur, à faire circuler parmi les chevaliers.

Favras agit vigoureusement. Que chacun se tienne prêt au premier signal. Nous aurons bon marché de Lafayette et de Bailly.

GLIZOL. »

Quand il eut terminé, Marat se pris à réfléchir.

— La conspiration est évidente, pensait-il... Je n'ai pas le droit de retenir cette pièce, car ce serait me faire complice de la trahison... D'ailleurs, le lâche coquin devient par trop insolent... Il vaut mieux que la justice accomplisse son œuvre actuellement... Nous n'aurons plus à trembler qu'il ne tombe sous les coups de Rose Lacombe.

Alors, se redressant, il remit le billet à Lagrenette, en lui disant :

— Cours porter ceci au comité de police.

Le brave garçon ne se fit pas prier. Il partit sur-le-champ, ravi de contribuer à faire pincer un aristocrate. Marat communiqua l'affaire à Théroigne, dans les yeux de laquelle passa un éclair de joie.

— Robespierre, se disait-elle, sera bien forcé de rompre avec la fille d'un homme que, demain, la justice nationale flétrira solennellement. Mais elle eut presque un remords, en entendant Marat murmurer :

— Pauvre Christine !... Berthelot réussira-t-il à te consoler, si ton père est condamné ?

Bientôt la belle Liégeoise se retira, un peu triste, mais apaisée et regrettant presque d'avoir livré le secret de son cœur.

XX — La Provocation.

Le marquis de Glizol était dans son cabinet de travail, rue Saint-Florentin, une vaste pièce splendidement meublée. Il tournait comme un lion dans sa cage, ses vêtements en désordre, la figure bouleversée. Une douleur atroce le torturait, tantôt se manifestant par de sourds gémissements, tantôt par des exclamations de tolère. Parfois il s'arrêtait, les poings serrés, le bras tendu comme pour menacer le ciel.

Le soleil se levait, lorsque deux hommes entrèrent auprès de lui, l'un et l'autre dans la force de l'âge, mais de taille inégale.

— Rien, toujours rien, baron de Maligny ? fit M. de Glizol en s'adressant au plus grand.

— Pas la moindre trace, marquis. Et pourtant, j'ai fouillé jusqu'au jour tout le quartier au nord de la place de la Bastille.

— Et vous, chevalier de Bigord ? demanda Glizol au second personnage.

— Recherches inutiles aussi, dans le quartier de l'est.

Le marquis se frappa le front avec désespoir.

— Ma fille est-elle donc perdue ? reprit-il. Eh quoi ! j'ai mis en campagne toute la nuit la plupart des chevaliers présents à Paris, et nul indice encore, soit d'un enlèvement, soit d'une catastrophe ! Car si Christine n'est pas de retour, je ne puis l'attribuer qu'à l'une ou l'autre de ces deux causes. Ah çà, est-ce qu'il n'y a pas un homme doué de quelque flair, parmi nous ?

— Vous avez dû constater par vous-même, marquis, que tous, nous avons déployé une infatigable activité, répliqua le baron de Maligny.

— C'est vrai, reprit Glizol avec découragement. Je suis de retour depuis une demi-heure seulement... Hier soir, après la bagarre, j'ai enfilé la rue de la Roquette. Ensuite, dès que j'eus distancé la canaille qui me poursuivait, je fis un crochet à gauche, pour regagner le boulevard. J'allais atteindre ma voiture, qui stationnait près de la rue de Saintonge, quand un groupe hostile m'accosta et obligea de reculer dans le faubourg du Temple. Bientôt je revins. Mon équipage avait disparu. Supposant que ma fille l'avait rejoint et s'était fait reconduire à mon hôtel, j'accourus à pied. Personne. Pensant que Christine avait fait un détour, qu'elle me cherchait peut-être, j'attendis une heure. Enfin le cocher rentra. Il était seul. M'ayant aperçu au coin du boulevard, il l'avait traversé pour venir à moi, l'imbécile. Ne me voyant plus, il avait pris le parti de regagner la rue Saint-Florentin. Alors seulement, j'ai organisé une battue dans les environs de la Bastille. Je l'ai-dirigée moi-même, et j'arrive, harassé, ne sachant plus que faire.

— Vous avez donné rendez-vous ici à nos amis, les dizainiers ? s'enquit le chevalier de Bigord.

— Ils ont reçu les mêmes instructions que vous.

— Peut-être l'un d'eux apportera-t-il de meilleures nouvelles, dit le baron de Maligny.

Le marquis secoua la tête d'un air de doute.

— Pourquoi, reprit le même interlocuteur, n'informeriez-vous pas le comité de police ou celui des recherches, à l'Hôtel de Ville ?

Glizol eut un éclat de rire strident.

— Baron, que me conseillez-vous là ? Voulez-vous que je devienne la fable de tous ces coquins qui prétendent marcher de pair avec nous ? Comme ils se moqueraient et siffleraient, s'ils apprenaient que ma fille s'est égarée dans Paris, durant la nuit, ainsi que la première gourgandine venue ! Non, non, je ne subirai point cette humiliation.

Trois autres chevaliers se présentèrent, parmi lesquels François-Louis Suleau, très enflé d'être admis, malgré sa roture, en si noble compagnie. Bien qu'il se fût démené comme quatre, il ne semblait pas ressentir de lassitude. Sa langue surtout, affilée telle qu'un rasoir, jouait plus enragée et envenimée que jamais. En un mot, il fut étourdissant. A l'entendre, quelque mauvais plaisant s'était diverti à séquestrer M^lle^ de Glizol, qu'on ne tarderait pas à réintégrer à son domicile.

— Ainsi, mon cher marquis, ajoutait-il soyez sans inquiétude. Certainement, vous reverrez M^lle^ Christine dans la matinée. Que diable ! à son âge, avec son nom et sa beauté, qu'est-ce qu'une petite aventure comme celle qui vous préoccupe ?

— Suleau, fit M. de Glizol, blessé du ton de cet infernal blagueur, Suleau, je ne vous permets pas de parler de ma fille avec cette légèreté.

— Marquis, vous êtes malade, puisque vous montrez de l'humeur, riposta le drôle en ricanant. Mais vous avez tort de me malmener. La presse est une puissance, actuellement, et je le prouverai en forçant ceux qui détiennent M^lle^ Christine à la relâcher avant la fin de cette journée.

L'audacieuse assurance de ce faquin imposa à M. de Glizol et aux autres chevaliers du poignard.

— Mon cher Suleau, dit le marquis, j'apprécie votre dévouement et vos talents Cependant, je vous prie d'attendre jusqu'à midi, avant de faire du bruit autour du nom de ma fille.

Puis, ayant donné de nouvelles instructions, il congédia les affiliés, et se jeta sur un divan, où il s'endormit d'un sommeil agité. Au bout de quelques instants, M. de Glizol s'éveilla en sursaut. Christine était devant lui, pâle, tremblante, accompagnée de Robespierre. Il se releva d'un bond, et ouvrit la bouche pour interroger. Mais le député républicain le prévint.

— Monsieur, fit-il en s'inclinant et sans titrer le marquis, l'Assemblée ayant aboli la noblesse, monsieur, j'ai l'honneur, de vous ramener M^lle^ Christine. — Mon père, dit la jeune fille très émue, remerciez M. Robespierre, qui m'a protégée hier soir.

Le marquis l'examinait d'une façon étrange et gardait un silence de glace. Christine, qui n'était point accoutumée à pareille réception, se troubla et balbutia, sans avoir conscience de l'impression que pouvaient produire ses paroles :

— Mon père, M. Robespierre m'a recueillie dans sa maison.

Glizol, blême de fureur, croisa les bras et dit d'une voix rauque :

— On ne m'a donc pas trompé, monsieur : les gens de votre espèce séquestrent maintenant nos filles, afin de les déshonorer publiquement en les reconduisant au logis après une nuit suspecte.

A cette insulte, Robespierre répliqua, les traits horriblement contractés :

— Vous m'attribuez là les mœurs de vos pareils, les mœurs immondes des courtisans.

— Mon père, mon père, s'écria Christine en joignant les mains, je vous en conjure, n'outragez pas M. Robespierre. Sans lui, peut-être ne m'auriez-vous pas revue vivante.

— Taisez-vous ! hurla le marquis, ne se possédant plus.

La jeune fille recula d'un pas, livide et frissonnante. Toutefois, elle reprit courageusement :

— M. Robespierre, hier soir, m'a arrachée des mains d'un homme qui m'insultait sur la place où vous m'aviez abandonnée. Il a eu l'obligeance de m'accompagner jusqu'à l'endroit où je croyais retrouver notre voiture. Elle n'y était plus. Brisée de fatigue, succombant à la terreur que j'avais éprouvée, je dus consentir à me réfugier chez lui, où il me confia, évanouie, à son excellente sœur. Voilà son crime et le mien.

Durant cette brève explication, M. de Glizol avait observé sa fille attentivement. Quand elle eut terminé, il s'écria avec rage :

— Malheureuse, vous aimez cet homme !

— Qui vous l'a dit ? fit Christine, avec une candeur qui décelait le secret de son cœur.

— Toi, toi, misérable fille ! ne viens-tu pas de l'avouer ? Ah ! tu as passé la nuit chez ce patriote vertueux, incorruptible ! Peut-être as-tu dormi dans son lit. Voyons ! achève ta confession. Prouve-moi que tu connais à fond, maintenant, les principes de la canaille qui prétend nous dicter la loi.

Le marquis écumait. Christine se couvrit le visage de ses mains.

— Oh ! mon père, murmurait-elle, vous me faites mourir de honte.

Par pitié pour la jeune fille, Robespierre s'était contenu jusque-là. Enfin il éclata.

— Monsieur de Glizol, dit-il d'une voix âpre, je vous déclare que ma patience est à bout.

— Voudriez-vous donc que je vous fisse des excuses, pour avoir abusé de l'inexpérience de cette enfant ?

— Je savais que vous êtes un infâme, riposta Robespierre.

Le marquis, transporté de colère, tenta de se précipiter sur le député républicain, Christine se jeta résolûment au devant de lui. Le tribun, immobile ajouta :

— Je constate en ce moment que vous êtes un lâche.

Glizol, la face violette, saisit un gant déposé sur son bureau, écarta violemment sa fille, et le jeta à la figure de Robespierre. Le tribun le ramassa, et se redressant devant le marquis, lui demanda :

— Où devrai-je vous rapporter ceci ?

— Sur le nouveau boulevard, à la porte Blanche, à minuit précis.

— J'y serai.

— Nous nous battrons à l'épée.

— Soit !

— Pas de témoins, et nous serons masqués.

— J'accepte toutes vos conditions, quoique je sois l'offensé... Un simple roturier ne saurait acheter trop cher l'honneur de se couper la gorge avec un ex-gentilhomme.

Confondu de cette intrépidité stoïque, Glizol se tut.

— Est-ce bien tout ? ajouta Robespierre. N'avez-vous rien oublié ? Sont-ce bien là tous les articles inscrits au code du duel, dans la noblesse ?

— C'est tout, fit le marquis.

Robespierre se retira. Christine se tenait près de la porte, blanche comme une morte. Elle lui adressa un geste de prière. Il la salua en silence, avec

une expression indéfinissable de tendresse et de douleur. Après une seconde d'hésitation, elle-même s'éloigna, chancelante, le cœur saignant, le désespoir dans l'âme. M. de Glizol, debout, la tète penchée, livré au tumulte de ses pensées, n'avait rien remarqué. Emporté par sa haine contre les hommes de la Révolution, il avait frappé cruellement sa fille, le seul être qu'il aimât au monde après lui-même, en outrageant le député républicain. Il avait accusé bassement, pour se dispenser de reconnaître un service rendu. A présent, il se demandait comment il expliquerait sa conduite à Christine, par quel mensonge il la tromperait. A mesure que la raison lui revenait, il s'alarmait à l'idée que, peut-être, il avait tué dans sa fille l'affection dont il était si jaloux.

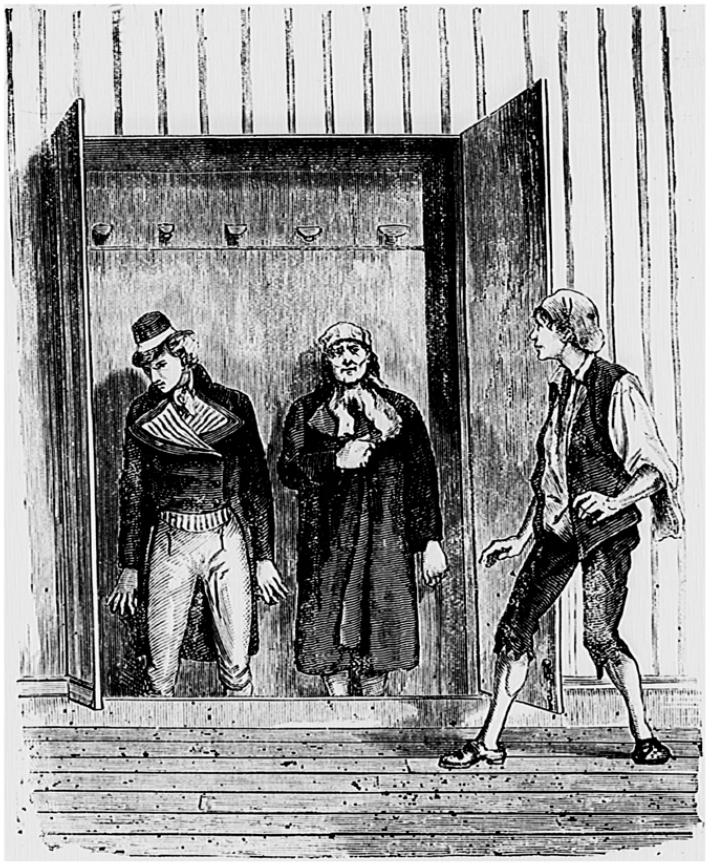
Le marquis était encore occupé de ces réflexions, lorsqu'en jetant au dehors un regard distrait, il vit un détachement de gardes nationaux envahir l'hôtel. Parmi eux, il reconnut avec stupeur Justin Lagrenette, qui lui avait infligé deux corrections si rudes et si humiliantes, l'une, sept mois auparavant, sur l'escalier d'Audu, l'autre la veille, sur la place de la Bastille.

— Qu'est-ce qu'ils peuvent bien me vouloir ? se demanda-t-il avec effroi. Un traître se serait-il donc rencontré dans l'ordre des chevaliers du poignard ?

Il n'avait point encore bougé, que les crosses de fusil résonnèrent dans l'antichambre. La porte du cabinet était ouverte. Le commandant de la milice s'avança, escorté de cinq ou six hommes, au nombre desquels Lagrenette, et alla droit au marquis.

— Monsieur, lui dit-il, au nom de la loi, je vous arrête.

LA TRAPPE MYSTÉRIEUSE.
Au même instant, Marat appuya le pied sur un bouton masqué. Un léger craquement se produisit, le plancher du placard oscilla et descendit lentement, à l'indicible stupéfaction de Lagrenette. (Chap. XXII.)



En même temps, il exhiba le mandat d'amener, décerné par le Comité de police de l'Hôtel de Ville.

— Pour quel motif ? s'enquit M. de Glizol.

— Vous êtes prévenu de conspiration contre la sûreté de l'État.

— Qui m'a dénoncé ? fit encore le marquis.

Le commandant montra le billet que Justin avait fait voir à Marat.

— Et c'est moi qui t'ai tait pincer, canaille d'aristocrate, cria Lagrenette, en se penhant jusque sous le nez de M. de Glizol. Nom de Dieu ! t'y voilà, cette fois, et quelle vilaine grimace tu feras, quand on te serrera la vis, place de Grève. Tonnerre ! que j'aurai de plaisir à te voir tirer la langue.

Le marquis était atterré. Il murmura :

— Cette pièce est fausse.

— Ah ! elle est fausse ? reprit Lagrenette. Tu mens, coquin. Je l'ai bel et bien ramassée hier soir, sur la place de la Bastille, où tu l'avais laissé tomber, pendant que je te secouais les puces, histoire de t'apprendre qu'il est malsain pour un noble de venir narguer chez eux les patriotes.

Glizol courba la tête. Il se sentait pris comme au trébuchet. Le commandant chargea trois hommes, y compris Justin, de garder le marquis, pendant qu'il exécuterait avec les autres une perquisition dans l'hôtel. Christine était accourue au bruit. Elle s'arrêta d'abord, interdite et effrayée, devant Lagrenette. Mais le brave garçon n'avait pas oublié la leçon que lui avait faite Robespierre. Il se confondit en politesses burlesques, auxquelles la jeune fille dédaigna de répondre, au premier moment. Puis, s'étant aperçu que les deux gardes nationaux laissés en faction avec Lagrenette échangeaient des signes d'intelligence avec son père, elle s'étudia aussitôt détourner l'attention de son interlocuteur, et y réussit sans trop de peine.

De fait, les deux surveillants de M. de Glizol étaient de ces bourgeois royalistes dévoués à l'Hôtel de Ville, des prétoriens de Mottier-Lafayette et de Sylvain Bailly. Le Comité de police, forcé d'agir, sous peine d'être signalé au peuple par les journaux patriotes, avait donné l'ordre secret à quelques hommes du détachement de favoriser l'évasion du marquis. Les traîtres étaient précisément dans le cabinet. Profitant de l'inattention de Lagrenette, l'un d'eux glissa un mot à l'oreille de M. de Glizol. Celui-ci, se coulant sans bruit vers le fond de la pièce, ouvrit doucement une porte dérobée, et disparut par un escalier qui conduisait au jardin, où se trouvait une issue menant à la rue Saint-Honoré.

Christine avait suivi ce manège tout en fascinant Lagrenette par un sourire, et lui répétant pour la dixième fois qu'elle ferait compliment à Robespierre de ses bonnes manières.

— C'est que, voyez-vous, mademoiselle, ripostait Justin sans se lasser, pour conserver l'estime de M. Robespierre, je vendrais, je crois, la moitié des baisers que m'accorde Reine Audu : et pourtant c'est une luronne qui vous ferait sauter au bout de ses bras.

Tout à coup, l'un des prétoriens cria :

— Alerte ! le prisonnier s'enfuit.

Lagrenette se retourna comme un chien dont on écrase la patte. Ne voyant plus le marquis dans la pièce, il cria :

— Cré nom de nom ! par où a-t-il passé ?

Au lieu de répondre, ses camarades feignirent de chercher sous les meubles, dans les placards.

— Tonnerre de Dieu ! rugit Lagrenette, vous aviez donc les yeux dans vos poches, vous autres

Christine s'était esquivée. Le garde national qui avait annoncé la disparition de M. de Glizol, répliqua : — Dis donc, toi, si tu n'avais pas fait le joli cœur avec, la demoiselle, ça ne serait point arrivé. Ce sont les niaiseries que tu lui débitais qui nous ont distraits. Ainsi, le plus coupable, c'est toi.

Cet argument ferma la bouche à Lagrenette. Pendant que, tout honteux, il sondait les murs, courant de droite et de gauche, le commandant rentra Informé du cas, il ordonna de fouiller l'hôtel de la cave au grenier. Peine inutile, bien entendu. Une heure plus tard, le détachement se retira. Le marquis de Glizol était sauvé.

XXI — Tartufes et charlatan.

Ce matin-là, trois carrosses luxueux et armoriés stationnaient dans la cour de l'hôtel des Finances. Trois gros personnages venaient d'en descendre : MM. SylvainBailly, maire de Paris, Mottier-Lafayette, commandant des milices bourgeoises, et Flandre de Brunville, procureur du roi au tribunal criminel dit Châtelet. Introduits cérémonieusement dans une vaste salle d'attente, ils furent admis immédiatement auprès du premier ministre de Louis XVI.

C'était un sieur Necker, banquier suisse, jouissant encore de sa réputation usurpée d'habile financier. Ayant acquis très vite, on sait comment, une fortune énorme, il avait fait illusion un instant au peuple lui-même. Mais les écrivains patriotes étaient en train de démasquer l'odieux charlatan. Marat l'appelait couramment le roi des charlatans.

Le sieur Necker accueillit les visiteurs avec une gravité vaniteuse. Quand ils furent assis, il leur dit :

— Messieurs, je vous ai mandés parce qu'ils est impossible de tolérer davantage la licence de certains journalistes.

— Aussi, vous le voyez, monsieur le ministre, nous nous sommes empressés d'accourir, dit obséquieusement Sylvain Bailly.

Necker remercia d'un signe de tête hautain et reprit :

— Le nommé Jean-Paul Marat, notamment, ne connaît plus de frein.

— Tous les jours des articles incendiaires, dans son affreux journal ! ajouta noblement Mottier-Lafayette.

— Il vous qualifie de traitre, monsieur le Commandant de la garde nationale, dit le procureur du roi, un drôle à mine sinistre, long, jaune, ridé, qui tordait en parlant sa bouche édentée.

Mottier-Lafayette, très fringant dans son uniforme doré sur toutes les coutures, regarda le magistrat avec son plus gracieux sourire et riposta :

— Marat n'est guère plus doux à votre endroit, mon cher de Brunville.

— Je le sais, avoua l'autre d'une voix sombre.

— Il vous reproche, ainsi qu'au tribunal du Châtelet, d'avoir banni un malheureux nommé Delcros, sur le témoignage de prostituées. — Oh ! le coquin ! murmura le procureur.

— Et cela, fit Bailly, tandis que vous montrez, affirme-t-il, une indulgence scandaleuse pour d'illustres coupables.

— Il vous accuse encore, poursuivit Mottier-Lafayette, d'avoir fait flétrir, barrer sur les deux épaules, un pauvre diable dont tout le crime consistait en quelques propres tenus aux Palais-Royal contre la reine.

— A l'entendre, reprit le maire, vous auriez, au mépris des institutions nouvelles, retenu dans vos prisons infectes, durant des mois entiers, des citoyens qu'on devait juger tout de suite.

— Le scélérat ! rugit Flandre de Brunville.

— En outre, poursuivit Sylvain Bailly, cet abominable Marat vous dénonce comme ayant fait pendre dans les vingt-quatre heures, sans forme de procès, un misérable gagne-denier coupable uniquement, selon lui, d'avoir colporté au faubourg Saint-Antoine des cartes séditieuses qu'il ne savait pas lire.

Mottier-Lafayette et le ministre examinaient curieusement le procureur du roi, qui écumait de rage. Visiblement, le général et Sylvain Bailly s'attachaient à exaspérer cette bête fauve, afin de la lancer plus sûrement contre l'Ami du peuple. Necker porta le dernier coup.

— Monsieur de Brunville, Marat prétend que vous avez imputé à votre père une folie imaginaire et l'avez lait enfermer à Charenton pour le dépouiller de ses biens.

Cette fois, le magistrat ne se contint plus.

— Ah ! c'en est trop ! s'écria-t-il. Aujourd'hui même, il faut que cet homme soit arrêté, autrement il nous fera pendre tous.

Le ministre haussa dédaigneusement les épaules.

— A deux reprises déjà, vous avez essayé sans réussir, dit-il froidement.

— Parce que je n'ai été suffisamment secondé ni par M. le maire, ni par M. de Lafayette.

— Sur mon ordre, dit Sylvain Bailly, le général n'a-t-il pas mis à votre disposition un détachement de soldats ?

— J'en conviens. Mais c'était à vous de voir qu'une force plus considérable était nécessaire. Je le répète, monsieur, votre tête est en jeu aussi bien que la mienne, si nous ne réussissons point à supprimer cet infernal Marat.

— Croyez bien, dit le maire avec fatuité, qu'il n'est point si aisé de s'attaquer à un homme de mon rang. Le peuple qui m'a élu me soutiendrait.

— Oui, comptez là-dessus. Mais vous ne lisez donc pas la feuille maudite de Marat, que la canaille dévore chaque matin ?

— Pardon ! je lis.

— Alors, monsieur, vous ne pouvez ignorer qu'elle vous fait un crime de posséder maintenant laquais en livrée, carrosse armorié d'abeilles d'or, d'avoir fait voter un traitement de cent cinquante mille francs à M. de Lafayette, dans l'espérance que vous en obtiendriez tout autant !

Bailly rougit, mais ne répondit pas.

— Il a l'audace encore, ajouta Necker, de trouver très mauvais que M. le maire ait souhaité à genoux au roi la bonne année, conformément à la vieille étiquette. Je vous le répéterai donc à tous les trois : c'est intolérable ; il faut que vous vous concertiez sérieusement pour mettre un terme à tant de folies.

Mottier Lafayette et Flandre de Brunville, piqués du ton que ce charlatan suisse prenait avec eux, gardèrent le silence. Sylvain Bailly répliqua avec sa bassesse accoutumée :

— Monsieur le ministre, nous sommes à vos ordres.

Mais Necker, froissé de l'attitude des deux autres, reprit avec irritation :

— Qui donc a été plus outragé que moi, par ce folliculaire éhonté ? Dans un effroyable libelle, publié ces jours-ci, il me dénonce au public comme le protecteur des accapareurs de grains qui affament Paris et la province. Il m'accuse d'avoir poussé la cour à massacrer les citoyens, de conduire la France à la ruine avec mes plans financiers, de conspirer contre la sûreté de l'État. En un mot, d'après lui, j'aurais mérité le dernier supplice. Si on

l'écoutait, ce soir, demain au plus tard, je serais accroché avec vous à la lanterne.

— Je confesse, monsieur le ministre, fit le procureur du roi avec un ricanement, que vos griefs contre Marat l'emportent de beaucoup sur les nôtres.

— Que voulez-vous dire ? demanda Necker.

— Je veux dire que vous avez tenté de l'acheter. Vous lui avez fait offrir un million, et il a refusé avec mépris.

— Qui vous a conté cela ?

— Je suis parfaitement renseigné, monsieur le ministre. Cinq de vos amis, parmi lesquels un chevalier de Saint-Louis, lui ont proposé la somme de votre part.

— J'ai essayé de faire avec Marat ce que nous avons fait avec Mirabeau.

— Oui, mais avec celui-ci vous avez réussi, tandis que l'autre vous a infligé la plus cruelle humiliation. Voilà pourquoi je soutiens que vous avez plus de motifs que nous encore de le haïr mortellement.

— C'est vrai, fit le ministre avec effronterie.

— En outre, vous n'ignorez pas avec quelle fierté redoutable il se pare de son incorruptibilité ?

— De la fierté chez cet homme pétri de bile et de venin ! répliqua le charlatan génevois... Monsieur, c'est bien extraordinaire, ce que vous avancez là.

Flandre de Brunville avait apporté l'écrit de Marat dirigé contre Necker. Il l'ouvrit et lut la déclaration suivante de l'Ami du peuple.

« Comme ma plume a fait quelque sensation, les ennemis publics, qui sont les miens, ont répandu dans le monde qu'elle était vendue... Je suis à l'abri de ce soupçon, et je le prouve. Moi, vendu ? — Est-ce à la couronne, dont j'ai toujours attaqué les odieuses usurpations et les funestes prérogatives ? Est-ce au ministère, que j'ai toujours donné pour l'éternel ennemi du peuple, et dont j'ai dénoncé les membres comme traîtres à la patrie ? Est-ce aux princes, dont j'ai demandé que le faste scandaleux fût réprimé et que le procès fût fait aux coupables ? Est-ce au clergé dont je n'ai cessé d'attaquer les débordements et dont j'ai demandé que les biens fussent restitués aux pauvres ? Est-ce à la noblesse, dont j'ai attaqué les privilèges iniques et dévoilé les perfides desseins ? Est-ce aux financiers, aux déprédateurs, aux concussionnaires, aux sangsues de l'État, à qui j'ai demandé que la nation fît rendre gorge ? Est-ce aux capitalistes, aux

banquiers, aux agioteurs, que j'ai pour suivis comme des pestes publiques ? Est-ce à la municipalité, dont j'ai dénoncé les attentats et qui veut me foire arrêter ? Est-ce à la milice nationale, dont j'ai attaqué les sots procédés et la sotte confiance dans des chefs suspects ? Reste donc le peuple, dont j'ai constamment défendu les droits, et pour lequel mon zèle n'a point de bornes. Mais le peuple n'achète personne. Et puis, pourquoi m'acheter ? Me fera-t-on un crime de m'être donné... Hé ! pour qui me suis-je fait ces nuées de mortels ennemis ? Pour le peuple ce pauvre peuple épuisé de misère, toujours vexé, toujours foulé, toujours opprimé. C'est pour avoir épousé sa cause que je suis en butte aux traits des méchants qui me persécutent, que je suis dans les liens d'un décret de prise de corps comme un malfaiteur. Mais je n'éprouve aucun regret. Ce que j'ai fait, je le ferais encore, si j'avais à recommencer. Hommes vils, qui ne connaissez d'autres passions dans la vie que l'or, ne me demandez pas quel intérêt me pressait : j'ai vengé l'humanité. »

Necker connaissait l'ensemble de la brochure, mais n'avait point lu le morceau qui la terminait. Incapable de comprendre cet héroïque dévouement au peuple, il murmura :

— C'est de la pure démence.

— Mais une démence qui nous tue, car elle est trop lucide, observa Lafayette. Marat refuse d'admettre qu'il y a deux morales, l'une qui règle la politique, l'autre qui gouverne le vulgaire.

— Messieurs, êtes-vous en mesure de le faire arrêter immédiatement ? s'en-quitte ministre.

— Le mandat du Châtelet sera renouvelé dans une demi-heure, dit le procureur du roi. A monsieur le maire et à monsieur le général de me prêter main-forte pour l'exécution.

— Nous sommes prêts, M de Lafayette et moi, déclara Sylvain Bailly. Et Mottier ajouta, avec son outrecuidance ordinaire :

— Cette fois, si Marat nous échappe, je croirai qu'il a conclu un pacte avec les puissances infernales.

— Allez donc, messieurs, fit le charlatan suisse, et que cet homme disparaisse.

— Si monsieur le maire et monsieur le commandant tiennent leur promesse et le remettent entre mes mains, dit Flandre de Brunville je jure qu'avant trois jours il sera condamné à la peine capitale et exécuté en place de Grève.

— Ainsi, reprit le ministre, nous aurons vengé de Lnunay, Flesselles, Foulon, Bertier de Sauvigny, les gardes du corps tués à Versailles ; ainsi nous nous serons vengés nous-mêmes et nous pourrons museler la canaille.

Les trois tartufes prirent congé du misérable et regagnèrent leurs carrosses. Ni Sylvain Bailly, ni Mottier-Lafayette ne s'étaient vantés en affirmant qu'ils étaient prêts à tenter de nouveau l'arrestation de Marat, et que cette fois, le succès était à peu près certain. Ils avaient déployé depuis deux jours une activité prodigieuse. Avec l'autorisation du maire, le général avait choisi pour l'opération plusieurs bataillons dévoués. Ensuite, ils avaient préparé l'opinion publique par les bruits les plus absurdes et les plus extravagants : pour rendre suspect le grand patriote, ils lui faisaient attribuer leur propre hypocrisie, leur propre infamie.

Les chevaliers du poignard, enrôlés pour cette aventure au service du ministre, les valets de l'administration municipale, les déprédateurs de l'État couraient dans les cafés répandre le bruit que Marat était un perturbateur aux gages dés proscrits royalistes. Ils allaient de boutique en boutique ameuter contre lui la garde nationale. Telle était leur audace que l'un d'eux eut l'impudence de parier que sous peu l'Ami du peuple serait à la lanterne.

Des milliers de calomniateurs répétaient partout que que district des Cordeliers, ligué avec l'aristocratie, avait formé un parti redoutable pour opérer une contre-révolution. Marat, disaient-ils, était à la tête du complot, on avait fait chez lui des amas d'armes, et sa cour était garnie de canons.

On avait distribué de l'argent aux malandrins, mâles et femelles, l'écume de la cité, à l'immonde clientèle enfin des chevaliers du poignard. Cette troupe hideuse devait, sitôt Marat au pouvoir de ses ennemis, se ruer sur l'escorte, lui arracher le prisonnier et le traîner au réverbère de la place de Grève. Ni Sylvain Bailly, ni Mottier-Lafayette n'ignoraient ce plan.

Mais le vrai peuple ne s'était pas laissé corrompre. Des amis dévoués veillaient sur l'intrépide champion de la Révolution. Ils allaient démontrer quelle puissance avait légitimement conquise l'homme incomparable qui sacrifiait fortune, santé, risquant tous les jours vaillamment sa vie pour le triomphe de la cause des opprimés.

A midi, le comité du district des Cordeliers se réunit rue de l'Ancienne-Comédie, sous la présidence de Paré. René Lacombe, Maillard, plusieurs autres combattants de la Bastille firent des rapports constatant le péril qui menaçait Marat. Alors Danton se leva.

— Citoyens, s'écria-t-il, notre devoir est de défendre l'Ami du peuple. Nous saurons déjouer les manœuvres des sieurs Necker, Sylvain Bailly et Mottier-Lafayette.

— Danton, formule une motion, dit le président.

— J'en formulerai deux, répliqua le tribun.

— Voyons la première.

— Je demande d'abord que le district prenne un arrêté qui soumettra à la formalité du *visa* de cinq commissaires tout décret attentatoire la liberté des citoyens domiciliés sur son territoire.

— Adopté ! répondirent à l'unanimité les membres de l'assemblée.

— Je réclame en outre, ajouta Danton, que Marat soit placé nominativement sous la sauvegarde du district, et que des sentinelles montent la garde à sa porte.

Cette seconde proposition fut adoptée comme la première. Les patriotes désignés pour veiller sur l'Ami du peuple se rendirent à sa porte, conduits par René Lacombe. Bientôt le jeune homme reparut dans la salle du Comité.

— Les aristocrates, dit-il, se préparent à faire leur coup. Lafayette et Bailly ont sur pied des forces considérables contre un seul homme. Douze, mille miliciens ont été commandés. Trois mille tant fantassins que cavaliers, entremêlés à cinq mille espions, investissent le territoire du district. L'infanterie occupe les principales rues, depuis le carrefour de Bussy jusqu'au Théâtre Français (l'Odéon d'aujourd'hui). La cavalerie stationne place de la Comédie. Un gros de cavalerie au bas du Pont-Neuf, et un corps de garde soldée, devant le péristyle du Louvre, forment réserve, tandis que dix mille hommes, à l'entrée des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, doivent empêcher les habitants d'accourir.

— Marat est-il chez lui ? interrogea Danton.

— Oui, répliqua Lacombe. Il parait décidé à tout braver.

— Eh bien ! nous le défendrons, s'il le faut, les armes à la main, s'écrièrent plusieurs membres du Comité. Qu'on lève la séance, et appelons le peuple autour de nous.

Des applaudissements répétés saluèrent cette proposition. Tous les assistants descendirent dans la rue de l'Ancienne-Comédie. La foule se pressait déjà, aux abords de la rue des Cordeliers, où était le domicile de Marat. La maison qu'il habitait, au n° 30, et maintenant démolie, avait triste apparence. L'appartement occupé alors par l'Ami du peuple au deuxième

étage se composait d'une antichambre, éclairée d'une seule croisée ayant vue sur la cour ; d'une très petite pièce ayant vue aussi sur la cour, et conduisant à un réduit où il y avait à peine place pour une baignoire ; d'une chambre à coucher où le jour de la rue pénétrait par deux croisées à verre de Bohême. L'aspect de cette demeure ne présentait rien que de misérable. Les fenêtres étaient lourdes, vitres étroites, et construites de telle sorte que la partie inférieure se relevait sur l'autre en glissant dans une coulisse. Pour toute tapisserie, de grandes colonnes torses dessinées sur un fond blanchâtre.

En ce moment, Loubas, le brave commissionnaire, était assis dans l'antichambre, triste et pensif. Dans sa chambre, Marat écrivait fiévreusement un article. Théroigne de Méricourt, debout auprès de lui, regardait, très préoccupée, et paraissant attendre impatiemment qu'il eût terminé. Chaque fois que les bruits de la rue montaient, plus tumultueux, la belle Liégeoise tressaillait en palpitant. Enfin l'Ami du peuple posa la plume et leva les yeux avec tendresse sur la jeûne femme. Elle s'approcha vivement. Il l'embrassa paternellement et elle lui dit :

— Marat, cher Marat, je vous en supplie : permettez-moi de pourvoir à votre sûreté ; il n'est que temps.

Il eut un sourire mélancolique et répliqua doucement :

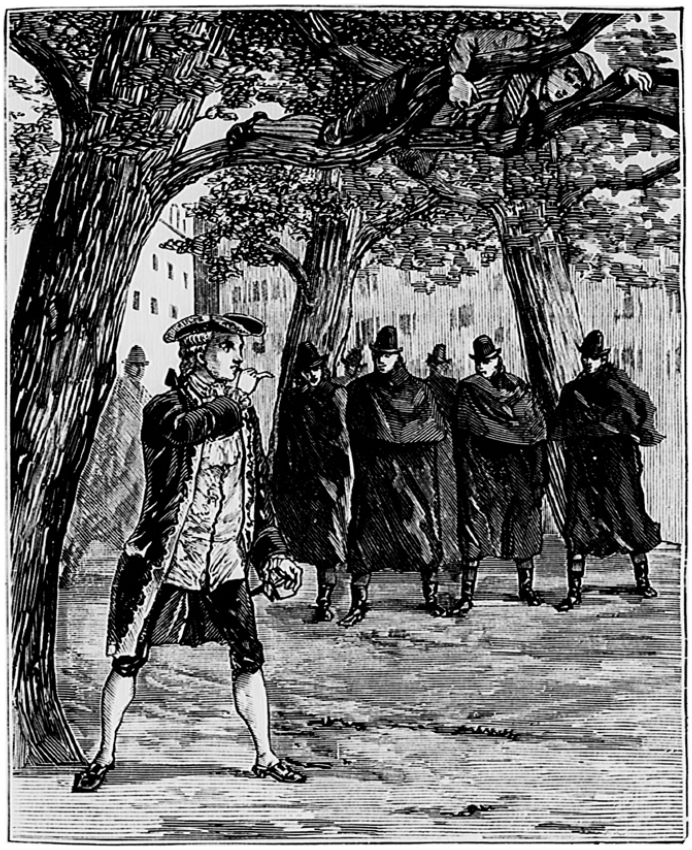
— Écoute d'abord cet article, que mon journal publiera demain matin. Nous causerons après, autant que tu le voudras.

Elle dut se résigner, s'assit à côté de lui, la tête appuyée à son épaule, et il lut :

« Martyr de mon zèle pour le salut de la patrie, je ne porterai plus mes réclamations à l'Assemblée Nationale. Les hommes superbes et vains qui se parent des dépouilles du peuple, les hypocrites qui égarent celui-ci, les gens de loi qui lui vendent la patrie, les intrigants qui cherchent à l'asservir, les fripons qui travaillent à l'affamer, les scélérats qui s'efforcent de le replonger dans l'abîme, et, pour tout dire en un mot, les ennemis publics qui dominent le Corps Législatif se soulèveraient à mon nom seul. Aveuglés par leurs passions et sourds à la voix du devoir, ils immoleraient sans pitié l'homme intègre qui osa dévoiler leurs noirs projets et défendre contre eux la cause de la liberté. Qu'ils jouissent de leur triomphe, je ne, les fatiguerai plus de mes plaintes. C'est à la nation que j'ose les adresser, c'est pour elle que j'ai combattu, c'est pour elle que je me suis fait anathème. Si elle pouvait oublier mon dévouement, je me soumettrais sans murmure à la

rigueur du sort. Mais avant de tomber sous les coups de la tyrannie, j'aurais la consolation de couvrir d'opprobre mes lâches persécuteurs. J'envelopperais ensuite ma tête de mon manteau, et je présenterais le cou au fer des assassins.

LES CHEVALIER DU POIGNARD.
A peine l'homme eut-il sifflé que six ou sept personnages, coiffés de chapeaux de feutres et enveloppés de vastes manteaux, débusquèrent de l'ombre opaque. (Chap. XXIII.)



L'Ami du peuple poursuivi comme un malfaiteur par le ministère public, ourait-on le croire si le ministère public n'était composé des ennemis du peuple. On me reproche nies dénonciations. Qu'on les examine, et l'on constatera que je n'ai malheureusement que trop bien rencontré.

En voyant augmenter la disette du pain après une riche récolte, je n'ai pas craint de dénoncer le ministre des finances comme l'auteur des

accaparements. Dès lors, les preuves ont été acquises ; aujourd'hui, elles sont irrésistibles.

J'avais senti que les accaparements ne pourraient se faire sans le concours des municipalités bourgeoises. Voyant l'inaction de la municipalité parisienne au milieu de la détresse du peuple, et les faux bruits qu'elle répandait sur les causes de la disette, je l'ai inculpée de conniver avec le gouvernement. Dès lors, une foule de preuves juridiques a justifié l'accusation.

En voyant le Châtelet constitué tribunal d'État, j'ai pressenti que des juges ennemis de la Révolution, par principes autant que par intérêt, mettaient tous leurs soins à sauver les malversateurs, les conspirateurs, les traîtres à la patrie et à sacrifier ses trop zélés défenseurs. Et j'ai annoncé ces craintes, qu'une triste expérience n'a que trop justifiées.

En voyant l'organisation de la milice nationale, l'énormité des appointements prodigués à l'état-major soldé, l'indigne choix de l'état-major non soldé, j'ai prédit que l'uniforme perdrait la liberté, et que l'on se servirait pour enchaîner la nation des mains mêmes qui avaient rompu ses fers, prédiction qui n'a encore été que trop bien justifiée.

En voyant le commandant général de la troupe parisienne, Mottier-Lafayette, si soumis au pouvoir municipal, j'ai pensé que ce citoyen équivoque profiterait des sots préjugés du public en sa faveur, pour lier la patrie, jusqu'à ce que le moment fût venu de lever le masque. Maintenant, c'est fait.

Puisse la voix de l'Ami du peuple réveiller de leur léthargie ses compatriotes. Puisse-t-elle leur faire ouvrir les yeux et prévenir la ruine dont ils sont menacés. S'il a porté ses réclamations au tribunal de la nation, c'est qu'elles sont liées à la cause publique et qu'il importe au triomphe de la liberté que l'un de ses plus zélés défenseurs ne soit pas immolé par les agents du pouvoir.

Malgré toutes les imputations dont on l'accable, l'Ami du peuple déclare que jamais il ne songea qu'au bien du peuple, jamais il n'eut en vue que le salut de la patrie. C'est pour travailler à rendre la nation libre et heureuse, qu'il mène depuis un an un genre de vie qu'aucun homme au monde ne voudrait mener pour se racheter d'un supplice cruel ; c'est pour elle qu'il est descendu dans l'arène ; c'est pour elle qu'il a si souvent abandonné le soin de ses jours.

Tel est l'Ami du peuple. Lorsque le songe de la vie sera prêt à finir pour lui, il ne se plaindra point de sa douloureuse existence, s'il a contribué au bonheur de l'humanité, s'il laisse un nom respecté des méchants et chéri des gens de bien. »

Marat se tut. Théroigne pleurait.

— Qu'as-tu donc, chère enfant ? demanda-t-il, attendri lui-même.

— Ceci, répliqua-t-elle, ressemble à un testament de mort.

— Ne crains rien, ma fille, reprit-il : Necker, Mottier-Lafayette, ni Sylvain Bailly ne me tiennent encore...

Des cris, de violentes altercations parties de la rue l'interrompirent. La belle Liégeoise se redressa, la main sur ses pistolets. Marat ne bougea pas. Théroisgne courut à l'une des fenêtres, la souleva dans son châssis et regarda, pleine d'une indicible angoisse. Elle vit la rue de l'Ancienne-Comédie, où étaient les presses de l'Ami du peuple, couverte de troupes. Puis, se penchant, elle aperçut deux huissiers se présentant à la porte de la maison, montrant un mandat d'arrêt et escortés d'un détachement d'infanterie.

René Lacombe, Maillard, Justin Lagrenette étaient là, avec les sentinelles du district des Cordeliers et de nombreux patriotes. Il barrèrent le passage aux sinistres agents du Châtelet. Le fiancé de la Reine des Halles, agitant son sabre, s'écria :

— Pas de bêtises, vous autres, nom de Dieu ! ou je pique.

Les huissiers reculèrent avec les soldats. La foule, arrivant de toutes parts, s'amoncelait. Une femme du peuple, élevant en l'air un pistolet qu'elle avait caché sous son jupon, prononça d'une voix qui répondait à la violence de son geste :

— Mon mari est grenadier ; s'il arrête Marat, je lui fais sauter la cervelle.

C'est que ce titre d'Ami du peuple dont il se parait si fièrement n'était pas un vain mot. Il possédait pleine et entière la confiance de son grand client. Tout ce qui souffrait, tous les déshérites venaient l'assaillir. On lui disputait l'emploi de ses journées, on lui enlevait le repos de ses nuits. Si un plaideur était trahi par son avocat ; si un citoyen se débattait avec l'administration ; si quelque mari brutal maltraitait sa femme ; si, à défaut d'un saint à qui se vouer ou d'un démon à qui se vendre, quelque malheureux cherchait un être humain capable de pitié, vite l'Ami du peuple ! Toujours l'Ami du peuple ! On eut dit qu'il était le défenseur naturel des opprimés. Parfois, il exerçait son office de protecteur avec une douce ironie.

A des femmes qui persécutaient une belle enfant, il annonça que, si elles ne cessaient, il les citerait au tribunal des dames de la Halle.

Cependant les huissiers se consultaient, interdits, épouvantés. La multitude mugissait autour des soldats immobiles. Danton accourut, avec ce retroussement de la lèvre qui donnait à sa physionomie une expression si terrible. Il dit, la voix tonnante, aux citoyens qui l'environnaient :

— Si tout le monde pensait comme moi, on sonnerait le tocsin, et, à l'instant, nous aurions vingt mille hommes qui les feraient blanchir.

N'osant passer outre, les huissiers en référèrent au Châtelet. De son côté, le district des Cordeliers députa à l'Assemblée nationale son président Paré, accompagné de Danton. Mottier-Lafayette et Sylvain Bailly, redoutant une mêlée formidable et sanglante, où succomberaient peut-être leurs prétoriens comme naguère les défenseurs de la Bastille, ordonnèrent aux troupes de se retirer.

En les voyant battre en retraite. Justin Lagrenette s'écria :

— Mille nom de noms ! Je parierais que cette canaille de Glizol et ses sacripants eut encore fourré leurs pattes là-dedans. Tonnerre de Dieu ! pourquoi faut-il qu'on nous ait fait glisser, ce matin, entre les doigts, cet oiseau-là ! Mais sois tranquille, mon bonhomme, nous te repincerons.

Là-dessus, le digne garçon monta chez Marat, où René Lacombe et d'autres l'avaient déjà précédé. Tous félicitaient l'Ami du peuple d'avoir échappé au péril. Théroigne disait :

— Quel échec pour le sieur Necker, pour ces maudits jugeurs du Châtelet, pour l'infâme Mottier et Sylvain Bailly, son misérable compère ! Ainsi, le gouvernement, l'armée, la magistrature, conjurés contre un seul homme, ont dû renoncer à leur entreprise exécrable.

— Ce n'est que partie remise, fit Marat.

— Quoi ! vous croyez qu'ils essaieront encore ?

— Je n'en doute pas. Ils reviendront avant vingt-quatre heures.

— Mais l'Assemblée ?

— L'Assemblée me livrera. Sauf quelques exceptions, je ne compte, dans cette écurie, que d'implacables ennemis. Nobles, clercs, bourgeois détestent le peuple et veulent exercer la tyrannie, à l'ombre de la royauté.

— Alors, Marat, je vous en supplie de nouveau, fit la belle Liégoise, les mains jointes, fuyez au plus vite. Votre existence est trop précieuse à nous tous, à la patrie, pour que vous ayez le droit de l'exposer inutilement.

— Encore une fois, enfant, tu t'alarmes mal à propos.... Est-ce que tu ne me crois pas de force à lutter de finesse avec les policiers du Châtelet ?

— Eux sont des coquins, et vous êtes honnête.

Marat eut son sourire sarcastique.

— Bon ! dit-il... Cela signifie que l'honnêteté ne va guère sans l'imbécillité.

— Oh ! Marat, comme vous interprétez mes paroles, se récria Théroigne ; personne plus que moi n'admire votre incomparable sagacité, la pénétration extraordinaire avec laquelle vous dévoilez les desseins des traîtres ; mais je crains que, par excès de dévouement, vous ne tardiez trop à assurer votre sécurité.

— Sois tranquille, ... je partirai quand il sera temps.

— J'aurais moins d'inquiétude, reprit Théroigne, si vous m'accordiez une grâce.

— Laquelle ?

— De ne pas vous quitter, ces jours-ci.

— Soit, chère enfant... Reste ici, puisque tu le désires.

Les patriotes s'éloignèrent. La jeune femme demeura seule avec Marat[5].

XXII — Arrestation manquée

Vers le soir, l'Ami du peuple partagea avec la belle Liègeoise un repas apprêté par elle-même. Jamais il ne s'était montré plus affectueux. Depuis la nuit précédente, il connaissait son amour pour Robespierre. Il revint à ce sujet. Elle se montra confiante comme une fille envers son père. Sans l'encourager précisément, il eut l'art de ne point contrister ses espérances.

A la tombée de la nuit, Marat se mita corriger les épreuves de son journal. Il en était aux dernières lignes, lorsque Loubas introduisit trois personnes : Audu et Reine, accompagnés de Justin Lagrenette. Pressé de terminer, il ne leva pas les yeux et se contenta de leur dire :

— Un instant, et je suis à vous.

Théroigne leur avança trois vieilles chaises. Le père et la fille s'assirent, mais Justin resta debout. Le robuste gars ne semblait nullement fatigué ; pourtant sa journée avait été bien remplie. Le matin, on ne l'a pas oublié, il s'était rendu à l'hôtel de Glizol, rue Saint Florentin, avec les soldats commandés pour arrêter le marquis, sur sa dénonciation. Dans l'après-midi,

il était au district des Cordeliers, prêt à faire le coup de fusil, à jouer du sabre ou du pistolet contre les prétoriens chargés de s'emparer de l'Ami du peuple. Mais, ayant si bien travaillé, la langue lui démangeait naturellement. Incapable de se retenir, il demanda, pour dire quelque chose :

— Peut-être que nous vous dérangeons, ce soir, citoyen ?... Vous savez ? faut pas vous gêner avec nous.

La belle Liégeoise lui fit signe de se taire. Mais ne comprenant pas le geste de la jeune femme, il ajouta :

— Si je croyais ça, nom de Dieu ! ça me chagrinerait d'être venu.

— Attendez donc ! dit Théroigne à voix basse. Vous voyez bien que Marat est occupé. Dans cinq minutes, il sera libre.

— Ainsi, n'y a pas de mal ?

— Pas du tout.

De son côté, Reine gronda en haussant les épaules :

— Quel moulin à paroles !

Lagrenette était près de sa fiancée. Il essaya de la lutiner, histoire de rire. La jeune fille lui donna sur les ongles, lui enjoignant de se conduire décemment. A cette admonestation, Justin rougit comme une demoiselle et ne bougea plus.

Cependant Marat avait achevé. Il appela Loubas, qui confia les épreuves à reporter à l'imprimerie, rue de l'Ancienne-Comédie, avec recommandation de rentrer immédiatement. Puis, s'adressant aux visiteurs, il leur dit :

— Grâce à vous, mes amis, et aux bons patriotes, me voici encore à mon domicile, malgré le sieur Necker, ce roi des charlatans, malgré ces tartufes fieffés qui s'appellent Sylvain Bailly et Gilbert Mottier, ci-devant marquis de Lafayette. — Faut espérer, citoyen, qu'ils ne s'y frotteront plus, répliqua le père Audu.

— Je ne m'y fie pas. Cela dépendra de l'Assemblée nationale.

— Les délégués du district ne vous ont-ils point encore renseigné à cet égard ?

— Jusqu'à cette heure, je n'ai aucune nouvelle de la protestation que le présidentParé et Danton devaient formuler à la barre.

— N'importe, déclara Lagrenette. Si les bandes à Mottier s'avisent de recommencer, nous sommes toujours là, nous autres. Qu'ils y viennent, cré nom d'un nom ! Cette fois, on leur ôtera le goût de ces farces-là avec celui du pain.

— Ne t'échauffe pas ainsi, mon garçon, reprit Audu ; pas la peine de tant crier. Le citoyen Marat n'ignore pas comment nous troussons la besogne quand c'est nécessaire.

Ensuite, se tournant vers l'Ami du peuple, il ajouta :

— Je suis ici pour vous faire part que je songe à marier prochainement ma fille avec Justin. Qu'en pensez-vous ?

— Je pense, mon cher Audu, que vous avez raison. Justin est un patriote intrépide, et Reine une vaillante fille. A quand la noce ?

— Le plutôt possible. Vous en serez, pas vrai, citoyen Marat ?

— Volontiers, si les coquins du Châtelet me le permettent.

— Tu entends, Reine de mon cœur ? s'écria Lagrenette en fourrageant le chignon de sa fiancée.

— Certainement, que j'entends. Qu'est-ce qui te prend comme ça ?

— C'est que ça me bouleverse de contentement. Au lieu de me dire le fin mot de notre visite, papa Audu et toi m'avez fait un tas de cachoteries, si bien que je commençais à me demander si j'aurais jamais la chance d'épouser.

— Tu es si bavard ! fit la Reine des Halles d'un air malicieux et provocant Lagrenette ne se contint plus. Le cœur débordant de joie et oubliant où il était, l'amoureux garçon entoura de son bras vigoureux la taille de la jeune fille et se pencha pour lui voler un baiser. Reine se dégagea brusquement, en disant d'un ton qui affectait la fâcherie :

— Comment ! grand benêt, tu n'as pas honte, devant le monde ?

Il recula tout confus. Mais Marat, que cette petite scène avait déridé, dit à la récalcitrante :

— Laisse-le faire, ma belle, il l'a bien mérité.

— Tu vois ? fit Lagrenette, chacun me rend justice, excepté toi.

— Allons ! contente-toi, murmura-t-elle, charmée au fond, en tendant à son fiancé sa joue ardente.

Justin profita largement de l'autorisation accordée, puis remercia du regard l'Ami du peuple qui lui avait obtenu cette douceur. Marat souriait, tandis que Théroigne contemplait, rêveuse, ces deux naïfs tourtereaux. Soudain, la porte s'ouvrit ; un homme entra, pâle, la figure tourmentée d'un tic nerveux, et s'avança en silence. Tous s'étaient levés. L'Ami du peuple fit un pas à la rencontre du nouveau venu, examinant sa physionomie, qui avait une expression étrange.

— Robespierre, dit-il, ce n'est pas toi que j'attendais, mais Paré, le président de notre district, et Danton. Néanmoins, je suis aise de te voir. Le tribun s'inclina légèrement. Il paraissait très fatigué : Il répondit à peine aux saluts dès assistants et se laissa tomber sur la chaise que Théroigne s'était hâtée de lui offrir. Elle-même s'assit près de lui, un peu en arrière, de façon à ne perdre ni un geste, ni un mouvement de celui qu'elle aimait si puissamment. En sa présence, la jeune femme sentit s'effacer le sentiment amer et jaloux qu'elle avait éprouvé la veille, lorsqu'il avait emmené avec tant de sollicitude Christine de Glizol.

— Marat, répliqua enfin Robespierre d'une voix qui trahissait une émotion indéfinissable, Danton, que je quitte à l'instant, m'a prié de te communiquer ce qu'il t'importe de connaître.

— Tu étais à l'Assemblée, aujourd'hui ?

— Oui, et j'en sors.

— Eh bien ?

— La séance s'est prolongée, après l'apparition à la barre des délégués de ton district.

— Quel accueil tes collègues leur ont-ils fait ?

— La majorité a donné carte blanche contre toi au tribunal du Châtelet.

— J'en étais sûr.

— Aussi me suis-je empressé de t'avertir, car ta liberté, ta vie peut-être est gravement menacée.

— Les scélérats !

— Tu dis bien : ceux-là qui trahissent le peuple et persécutent ses plus zélés serviteurs sont les pires des criminels. Prends donc garde, Marat : Si tu ne consens point à te dérober promptement à leurs coups, ils consommeront leur infâme attentat.

— Oh ! je n'en doute pas.

— Danton insiste pour que tu te réfugies chez lui.

— Ce serait imprudent... Il y a des espions dans la maison où il habite.

— Je te proposerais la mienne de grand cœur, continua le tribun... mais je ne suis pas libre, cette nuit... Une affaire grave me retiendra hors, de chez moi, j'ignore jusqu'à quelle heure.

Le député républicain faisait allusion à son duel avec Glizol, et sa voix trembla aux derniers mots. Non qu'il eût peur du résultat, sou âme était trop haute pour subir une telle défaillance, mais il pensait à Christine, dont cette lutte, probablement mortelle pour l'un ou l'autre des combattants, le

séparerait éternellement. En effet, mort, tout était fini ; vainqueur, il n'était pas homme à se présenter à la fille, les mains rouges du sang du père.

— Et pourtant, se disait-il avec une douleur intense, je l'aime ardemment. Elle-même, avec une adorable candeur, ne m'a point dissimulé qu'un tendre sentiment l'inclinait à moi. Les quelques heures qu'elle a passées sous mon toit auront été la suprême joie de ma vie.... Quelle horrible fatalité !

Marat le contemplait, pendant que, replié sur lui-même, il se livrait à ces sombres réflexions. Avec sa merveilleuse sagacité et cette espèce de seconde vue dont il avait donné tant de preuves, l'Ami du peuple fouillait jusqu'aux plus intimes replis de l'âme du tribun. Après une pause, il dit d'un ton affectueux :

— Robespierre, tu me caches quelque chose. Maximilien releva la tête ; ses prunelles étincelèrent. De sa main crispée, il agita le gant que le marquis lui avait jeté à la face et répliqua :

— Je n'ai rien à taire ici. Ce matin, M. de Glizol m'a souffleté avec ce gant, et j'ai exigé réparation de l'injure sanglante.

Et Robespierre raconta brièvement comment il avait dû recueillir chez lui Christine, et de quelle manière insultante le marquis lui avait témoigné sa reconnaissance pour les soins donnés à sa fille.

En apprenant que celle en qui elle pressentait une rivale avait couché dans la maison de Robespierre, Théroigne avait blêmi.

— Je ne me suis pas trompée, pensait-elle avec une sourde colère : il est épris de cette aristocrate.

— Naturellement, reprit Marat avec son accent ironique, le noble coquin a refusé de se battre avec un roturier ?

— Il a accepté sur-le-champ. Nous nous rencontrerons à minuit, au boulevard neuf, sous les arbres voisins de la porte Blanche.

— En ce cas, je te servirai de témoin avec Lagrenette ou avec Audu.

— Le duel aura lieu sans témoins.

— Ce n'est pas possible ? s'écria Marat.

— Pourquoi, puisque j'ai consenti ?

— Quelle folie !

— Je lui ai même abandonné le choix des armes, et ce sera l'épée. D'ailleurs, nulle dénonciation à redouter, pour celui qui tuera l'autre, si quelque passant nous surprenait : il est convenu que nous serons masqués.

— C’est un affreux guet-apens, s’écria Marat. L’abominable marquis a lâchement abusé de ta bonne foi. Il médite certainement quelque atroce infamie.

— Quel malheur, dit Lagrenette, que je n’aie pas réussi à le faire pincer ce matin !

— Que veux-tu dire ? demanda Robespierre.

Justin expliqua l’affaire et ajouta :

— Ce sont les valets en uniforme de Mottier et de Bailly qui lui ont donné la clef des champs. Mais patience ! Que le tonnerre me brûle, si je le laisse filer comme ça une autre fois.

— Puisqu’il existe contre le marquis un mandat d’amener, observa le père Audu, il ne se risquera pas au rendez-vous.

— Tel n’est pas mon avis, déclara l’Ami du peuple : nos administrateurs bourgeois, ni le Châtelet n’inquiéteront le noble gredin. Ces gens-là s’entendent contre le peuple ; ils se soutiennent mutuellement. Robespierre, de gré ou de force, je t’accompagnerai armé sur le terrain.

— Mon, mon cher Marat, je ne saurais consentir. Tu serais trop exposé, dans la situation périlleuse où je te vois. Si les policiers te rencontraient, ils ne t’épargneraient pas comme le marquis.

— Non, non ! ils ne m’auront pas, je te le jure. Je tiens à être libre, à vivre enfin, pour réclamer le châtiment des traîtres, pour contribuer à délivrer le peuple de ses tyrans. Rassure toi : mes mesures sont prises pour déjouer les mauvais desseins de mes ennemis.

L'ABBÉ MAURY.
A peine avait-il paru que la foule cria : « A bas les fourbes ! à bas les calotins ! » et les vendeurs d'imprimés hurlaient à ses oreilles : « Demandez le Mariage de l'abbe Maury avec l'abbesse de Montmartre ! » (Chap. XXIV.)



Au début de ce dialogue animé, Théroigne, d'abord tremblante à l'idée de ce duel où Robespierre allait courir un danger de mort, tressaillit subitement et son visage se rasséréna. Elle avait vu le tribun remettre dans sa poche, du côté précisément où elle était assise, le gant de Glizol. Aussitôt, une résolution étrange avait semblé naître dans son esprit. Une vive flamme brilla dans son regard. Profitant de ce que Robespierre était tout entier à son entretien avec Marat, elle allongea doucement le bras, parvint à retirer le gant et le glissa dans sa robe avec une joie ineffable. — Non ! il ne se battra pas, murmurait en elle-même la belle Liégeoise. S'il périssait, j'en mourrais de douleur...

Téroigne se leva sans bruit, gagna la porte, l'ouvrit sans attirer l'attention et disparut.

En ce moment, Marat achevait sa réponse aux objections de Robespierre. La jeune femme n'était point au bas de l'escalier, quand il s'aperçut de son absence.

— Où est Théroigne ? interrogea-t-il avec une vague inquiétude.

— Elle vient de sortir, répliqua Lagrenette.

— Il y a longtemps ?

— A la minute.

— Tâche de la rejoindre, mon garçon, et de savoir pour quel motif elle s'éloigne ainsi.

Justin s'élança hors de la pièce. Quelques instants après, il revenait. Dans la rue, il avait rencontré Théroigne. Que s'étaient-ils dit l'un à l'autre ?... Lagrenette avait l'air mi-joyeux mi-soucieux. Il réfléchissait sans doute à quelque plan médité d'un commun accord avec la vaillante fille, plan qui certainement devait lui sourire, mais dont l'exécution devait présenter bien des difficultés.

Il se livrait donc à ses réflexions, lorsqu'il fut distrait par quelques individus marchant deux deux, assez rapidement, et dans la même direction que lui. Ils le dépassèrent, et, d'instinct, il se mit à les suivre. Il les vit faire halte dans la rue de Touraine, au débouché de celle des Cordeliers, et se coller, muets, dans l'enfoncement d'une porte cochère. En continuant son chemin, il aperçut d'autres groupes, également silencieux, puis un mouvement étrange aux abords de la demeure de l'Ami du peuple.

— Qu'est-ce que ça signifie ? se demanda-t-il... Est-ce que les gredins du Châtelet tenteraient de récidiver ?

Lagrenette entra et monta l'escalier au galop. Dès qu'il parut, Marat lui dit :

— As-tu rejoint Théroigne ?

— Oui, citoyen.

— Pourquoi est-elle partie ?

— Elle a besoin d'aller rue de Tournon et reviendra plus tard.

— Elle n'a rien ajouté ?

— Non, c'est tout.

En prononçant ces mots, Lagrenette rougit très fort, comme s'il venait de dire un mensonge ; mais l'Ami du peuple n'y prit garde. Il était pensif. Justin reprit aussitôt :

— Citoyen, il y a pas mal de gens à mauvaise mine qui rôdent dans votre rue et aux environs. Je ne serais pas étonné que ce ne soient des policiers.

Marat ne se troubla pas. S'adressant à Robespierre, il lui dit :

— Je l'avais deviné... Malgré tout, je t'accompagne. Seulement, peut-être serons-nous forcés de sortir un peu plus tôt.

Puis il ajouta :

— Vous, mon cher Audu, et vous, ma belle Reine, regagnez votre quartier. Mais je garde notre ami Lagrenette, à qui, tout à l'heure, probablement, je réclamerai un service.

Le père et la fille prirent congé, non sans que le premier insistât pour que l'Ami du peuple cherchât au plus vite un abri. Quand ils se furent éloignés, Marat se leva. Il se dirigea vers le fond de la chambre, ouvrit une armoire appliquée au mur, et appela Robespierre ainsi que Justin.

— Vous voyez ce vaste placard ? fit-il.

Le tribun et le jeune homme regardèrent. Il y avait un porte-manteau, surmonté de quelques rayons garnis de paquets de journaux.

— Eh bien, poursuivit l'Ami du peuple, voilà par où je quitterai mon appartement avec toi, Robespierre, si les argousins et les prétoriens obstruent l'issue ordinaire. Quant à toi, Justin, tu refermeras l'armoire dès que nous aurons disparu. Es-tu capable de faire cela ?

— Vous vous moquez, citoyen : lin enfant suffirait à cette besogne.

— Fort bien. Ensuite, pour peu que tu te sentes en gaieté, je te permets de berner policiers et soldats.

— Pour ça, je ne demande pas mieux... Mais s'ils vous surprenaient avant que vous n'eussiez eu le temps de leur brûler la politesse ?

— Ne crains rien : Loubas veille dans l'antichambre. Il a reçu mes instructions, et les amusera autant qu'il sera nécessaire. D'ailleurs, ce ne sera pas long...

Marat fut interrompu par un violent coup de sonnette. On entendit Loubas demander :

— Qui va là ?

— Ouvrez, au nom de la loi ! répondit une voix brève.

— Au moins, que je sache qui vous êtes.

— Nous représentons l'autorité judiciaire, et nous avons un mandat régulier contre Marat.

— Messieurs, j'en suis fâché, reprit Loubas avec un calme imperturbable ; mais Marat est absent... Vous repasserez une autre fois.

Pendant que le commissionnaire parlementait, Marat s'était introduit dans l'armoire. Sur son invitation, Robespierre avait fait de même.

Lagrenette assistait à cette manœuvre, écarquillant les yeux et n'y comprenant goutte. L'Ami du peuple lui dit :

— Mon garçon, dès que tu ne nous verras plus, tu pousseras les portes et tu avertiras Loubas qu'il peut introduire la canaille qui me traque.

Au même instant, il appuya le pied sur un bouton masqué. Un léger craquement se produisit, le plancher du placard oscilla et descendit lentement, à l'indicible stupéfaction de Lagrenette. Au-bout de deux minutes, le plancher remonta et s'emboîta de nouveau dans l'encadrement.

Justin referma l'armoire. Ensuite il alla prévenir Loubas. Les argousins poussaient des cris furieux. Ils avaient cassé la sonnette et frappaient à coups redoublés, menaçant d'enfoncer la porte.

— Puisque vous l'exigez, messieurs, leur dit le commissionnaire, je vais ouvrir. Marat étant pauvre, n'aurait pas le moyen de payer les dégâts que vous commettriez. Il retira les verroux, tourna la clef dans la serrure, et tout une bande se rua dans l'appartement. Les huissiers du Châtelet, bafoués par le peuple dans la journée, dressaient la crête, parmi les officiers bourgeois devenus laquais du nouveau despotisme.

— Où est Marat ? cria le commandant, un gaillard dans la force de l'âge, ayant les cheveux rouges, de la panse et se carrant dans son uniforme galonné.

— Je vous l'ai dit, répliqua Loubas, Marat n'est point ici.

— Tu mens.

Le commissionnaire se redressa :

— Je suis citoyen comme vous, je me plaindrai de vos insultes. Si vous ne me croyez pas, cherchez.

Déjà les hommes qui accompagnaient le commandant avaient envahi toutes les pièces du logis. Lui-même se hâta de passer dans la chambre de l'Ami du peuple, dans la cuisine, fit fouiller armoires et placards, regarda sous le lit et sous les meubles, inutilement, bien entendu. Irrité de ne pouvoir mettre la main sur celui qu'il avait ordre de capturer, il dit aux huissiers et aux officiers qui l'entouraient :

— Comment diable s'est-il esquivé ? Les gens de police nous avaient assuré pourtant-qu'il n'avait pas quitté son domicile.

Lagrenette, debout dans un coin de la pièce, avait suivi en silence la perquisition. Nul ne l'avait remarqué, ou du moins ne s'était occupé de lui. Au lieu de persiffler les valets de la réaction bourgeoise, il s'était mis à réfléchir, car une foule d'idées lui étaient venues.

— Citoyen, dit il tout à coup en s'adressant au commandant, vous n'avez pas de chance.

L'autre lui lança un regard de travers :

— Qui es-tu ?

— Je suis Lagrenette, du bataillon des vainqueurs de la Bastille.

— Que faisais-tu là ?

— J'étais venu souhaiter le bonsoir à mon ami Loubas, le commissionnaire du citoyen Marat.

— Saurais-tu, par hasard, où ce dernier s'est réfugié ?

— Non. En revanche, je peux vous apprendre où vous trouverez un conspirateur, contre lequel il y a mandat de prise de corps.

— Qui ça ?

— Un ci-devant nommé Glizol. Un de vos camarades, chargé de le pincer, l'a manqué ce matin, à son hôtel.

La fuite du marquis, dont Lagrenette avait divulgué les circonstances au quartier des Halles, partout où l'occasion s'était offerte, avait produit un effet déplorable. L'administration de police, à l'Hôtel de Ville, s'était émue aux accusations de complicité dirigées contre ses agents par les patriotes. D'ailleurs, tout en s'efforçant de museler le peuple, la riche bourgeoisie ne voulait, à aucun prix, se dessaisir du pouvoir qu'elle lui avait escamoté, au lendemain de la victoire. Elle prétendait régner à l'ombre de la monarchie, prête à frapper quiconque tenterait de restaurer la royauté absolue. Or, le marquis, c'était de notoriété publique, confondait dans la même haine peuple et bourgeoisie. Justement, le commandant était un de ceux qui avaient blâmé le plus énergiquement le chef responsable de l'évasion de Glizol. Il avait même prononcé tout haut le mot de connivence, réclamant une enquête sévère. Les paroles de Justin attirèrent son attention. Faute de l'Ami du peuple, il n'eût point été fâché d'arrêter le marquis. S'étant isolé dans l'embrasure de la fenêtre avec son interlocuteur, il lui demanda :

— Ainsi, M. de Glizol est encore à Paris ?

— Je le crois.

— Où se cache-t-il ?

— Je l'ignore. Mais il est à peu près sûr que, d'ici à une couple d'heures, il ira prendre l'air sur le boulevard neuf, près de la porte Blanche. A bon entendeur, salut !

Et, après avoir pirouetté majestueusement sur ses talons comme un grand seigneur, il salua le commandant ébahi et sortit.

XXIII — Le Duel

Le plancher du placard s'était abaissé à la profondeur de deux toises, environ. Dès qu'il eut cessé de descendre, Marat lui imprima un mouvement de bascule, qui le versa avec son compagnon sur un plan carrelé, puis le plancher remonta avec un léger grincement de ferrailles. L'Ami du peuple et Robespierre se trouvaient dans un réduit obscur, de la même dimension que l'armoire.

— Qu'est-ce que c'est que ce truc ? demanda Robespierre à voix basse.

— Lors de mon installation là-haut, un jour, en furetant dans le placard, j'ai découvert ce mécanisme. La maison est vieille, dans le voisinage d'un couvent. Je suppose que la machine a été inventée par quelque victime de la tyrannie, à moins qu'elle n'ait servi à quelque moine luxurieux.

— Enfin où sommes-nous ?

— Tu vas voir.

Marat frappa trois coups très faibles sur l'une des parois ; presque immédiatement une porte s'ouvrit. Robespierre tressaillit. Une femme était là, dans un salon modestement meublé, mais accusant une certaine aisance. Elle avait l'air inquiet, et elle dit à demi voix, d'un accent de doux reproche :

— Marat, comme vous avez tardé, et que j'ai tremblé pour vous !

— Vous avez eu tort, ma chère amie. Vous savez bien que je ne suis pas homme à me laisser prendre au trébuchet... Il n'y pas d'étranger chez vous ?

— Non. Vous n'avez rien à craindre. Ma sœur Catherine est dans l'antichambre, avec Jeannette Maréchal, la femme du brave perruquier Vincent Joane, laquelle fait notre ménage. Son mari est au guet, dans sa boutique.

Marat sortit de l'ombre, suivi de son compagnon. — Mais vous n'êtes donc pas seul ? fit la maîtresse de la maison, stupéfaite.

— Je vous présente un ami, Maximilien Robespierre.

Et il ajouta, en se tournant vers celui-ci :

— Mademoiselle Simonne Evrard, une généreuse patriote... Je dirais ma fiancée, si je n'avais scrupule de l'associer au triste sort d'un proscrit.

La femme rougit et baissa les yeux. Agée de trente-quatre ans, brune, de taille moyenne, le teint pâle, sa figure grave, aux lignes accentuées, était frappée comme une médaille antique. Elle rappelait ces Romaines

d'autrefois, capables des plus héroïques dévouements. Rien qu'à la voir, on sentait que son cœur devait battre à l'unisson du cœur de Marat.

Robespierre la salua avec respect. Il avait compris que l'amour du peuple, exalté jusqu'à la passion, liait ces deux âmes bien plus fortement que tout le reste. Simonne Evrard ayant invité ses hôtes à s'asseoir, le tribun refusa.

— Je suis obligé de partir, dit-il, ayant un rendez-vous auquel il ne m'est pas permis de manquer.

— Tu n'iras pas sans moi, déclara l'Ami du peuple.

— Je ne souffrirai pas que tu t'exposes pour moi. Au premier pas que tu ferais hors d'ici, tu serais infailliblement arrêté.

— Marat, supplia Simonne, ne bravez pas inutilement le péril qui vous menace. Vous êtes en sûreté chez moi.

— Soyez sans inquiétude, reprit l'Ami du peuple. La valetaille de l'Hôtel de Ville et du Châtelet ne tardera pas à s'éloigner. Robespierre et moi, nous attendons son départ.

Le tribun insista, mais en vain. Marat fut inébranlable.

— Du reste, expliqua-t-il, j'obéis à un conseil de prudence, ma chère Simonne, en accompagnant Robespierre. Je compte me réfugier hors de Paris.

— Quoi ! s'écria-t-elle, vous n'acceptez pas l'asile que je suis si heureuse de vous offrir ?

— Non, mon amie. Je courrais chez vous plus de danger que vous ne pensez. Mon intention est de continuer vigoureusement la guerre que je fais par mes écrits aux traîtres et aux lâches. Or, les espions des despotes que je combats auraient vite remarqué les allées et venues des intermédiaires que je serais obligé d'employer pour envoyer ma copie à l'impression. Je vous compromettrais fatalement, sans le moindre profit pour moi.

— Alors, où vous cacherez-vous ?

— Je ne suis point encore fixé... Ce sera, sans doute, à Montmartre ; peut-être à Versailles, chez Laurent Lecointre, chef de division de la garde nationale, ou bien chez Bassal, curé de la paroisse de Saint-Louis. Quoi qu'il en soit, je vous informerai de la retraite que j'aurai choisie, où vous pourrez me visiter sans inconvénient.

Ni Robespierre, ni Simonne Evrard n'élevèrent plus d'objections. Le tribun et l'Ami du peuple s'assirent. La maîtresse de la maison passa dans l'antichambre. Là, Catherine Evrard et Jeannette, silencieuses, prêtaient

l'oreille aux bruits de l'escalier, à travers la porte verrouillée. Simonne dit tout bas à sa sœur, une gentille blonde encore jeune : — Marat est au salon avec Robespierre.

Puis, s'adressant à la femme du perruquier, elle ajouta :

Quand les argousins seront descendus, vous irez prier de ma part votre mari de nous avertir dès que la rue sera libre

Ces instructions données, elle rejoignit ses hôtes.

A onze heures et demie, Justin Lagrenette franchissait la barrière Blanche. Tournant à gauche, sur le boulevard neuf, il s'arrêta près des arbres indiqués, trois ormes séculaires qu'on avait épargnés, lors du tracé de la nouvelle voie, parce qu'ils ne gênaient point l'alignement. Le jeune homme était armé d'une paire de pistolets et d'un énorme gourdin suspendu à son bras par un cordon de cuir. Il n'y avait pas de lune ; mais la nuit était splendidement étoilée. Les lueurs pâles de ces millions d'astres, allumés au firmament, mêlées aux reflets jaunâtres des reverbères placés à la porte voisine, projetaient en cet endroit une vague clarté dessinant confusément les objets ; de sorte qu'en aiguisant son regard, on pouvait distinguer à brève distance.

Après un examen attentif, le jeune homme se dit :

— Ou je suis une bête, ou ils ne se battront pas sous les arbres, car ils n'y verraient goutte. Si je ne me trompe, ils ne choisiront pas non plus le terrain au-delà, qui est mauvais, tour semé de tas de sable et de cailloux. Ils se placeront évidemment du côté de la barrière, près du premier orme.

Depuis qu'il travaillait pour le compte du menuisier Duplay, grâce à la recommandation de Robespierre, Lagrenette avait gagné quelque argent. Sur ses économies, il avait acheté d'abord un bijou pour Reine, puis une grosse montre en cuivre pour lui-même. Il tira la bassinoire de son gousset et regarda l'heure. L'aiguille marquait la demie pour minuit.

— Nous avons le temps, murmura-t-il. Si je fumais une pipe ? Il n'est rien de tel pour vous donner des idées... Maintenant, faut que je trouve où me nicher... Théroigne m'a défendu de me montrer.

Justin bourra sa pipe, battit le briquet sur un morceau d'amadou, alluma le tabac et se promena en réfléchissant. Il se creusa quelque temps la tête, ainsi que la belle Liégeoise le lui avait recommandé. L'idée lui vint de se coller au mur d'enceinte ; mais il la rejeta. C'était trop loin. Enfin sa figure s'épanouit.

— C’est çà, se dit-il... Comment n’y ai-je pas pensé tout de suite ? nom de Dieu ! Voilà mon poste... Ils seront en quelque sorte à portée de ma main... Leste comme je le suis, je n’aurai qu’à sauter, et je retomberai debout sur mes pattes... Allons-y !

Lagrenette s’approcha du premier arbre regardant la porte Blanche. Il grimpa le long du tronc, atteignit une maîtresse branche qui se tordait avec ses feuilles nouvelles, au-dessus du sol, et s’allongea sûr le ventre, perdu dans la ramure. Il était là depuis un instant, lorsqu’il crut entendre en arrière un pas assourdi. Il se retourna avec précaution et glissa l’œil par un interstice.

Un homme masqué avançait furtivement. Il fit halte à une toise, environ, de l’orme où Justin était perché a et modula un léger sifflement.

— Voilà mon coquin de marquis, fit Lagrenette. Mais pourquoi diable roucoule-t-il comme ça ?

A peine le jeune homme s’était-il posé la question, que six ou sept personnages, coiffés de chapeaux de feutre et enveloppés de vastes manteaux, débusquèrent de l’ombre opaque formée par le mur de l’enceinte et vinrent se grouper autour de l’homme masqué. Celui-ci posa sa main sur l’épaule de l’un d’eux en disant à voix basse :

— Suleau, je vous fais mes compliments, ainsi qu’à nos frères de l’ordre. Vous êtes exacts.

— Nous arrivions, répliqua Suleau. Il est vrai que j’avais réuni nos frères dans un bouge du voisinage, où nous attendions l’heure. Qu’avez-vous à nous commander, cher marquis ?

— Robespierre, je suppose, ne tardera pas à paraître, reprit Glizol, — car c’était bien lui. — Nous nous battrons ici. Quant à vous, chevaliers du poignard, vous resterez à l’écart, cachés derrière les arbres voisins, mais prêts à intervenir au premier signal.

— Allons donc ! marquis, murmura Suleau. Sérieusement, vous songeriez à faire à cet orgueilleux manant l’honneur de croiser le fer avec lui, vous un gentil homme de si haut lignage ?...

— Laissez-moi donc finir, interrompit Glizol avec impatience. Nous n’avons pas le loisir de bavarder.

— Parlez, parlez, marquis ! Nous vous écoutons, fit Suleau piqué de l’observation.

— Robespierre doit ignorer le maniement de l’épée. J’espère donc l’embrocher en un tour de main. Cela vaudra mieux, me semble-t-il, que de

nous mettre sept contre un seul.

Tous les chevaliers approuvèrent du geste, excepté Suleau qui mâchonna en ricanant :

— Scrupules honorables, très honorables même !

Glizol continua :

— Si, par impossible, le laquin s'avisait de résister, je donnerai le signal ordinaire d'appel entre nous. Vous accourrez et nous le tuerons comme un chien.

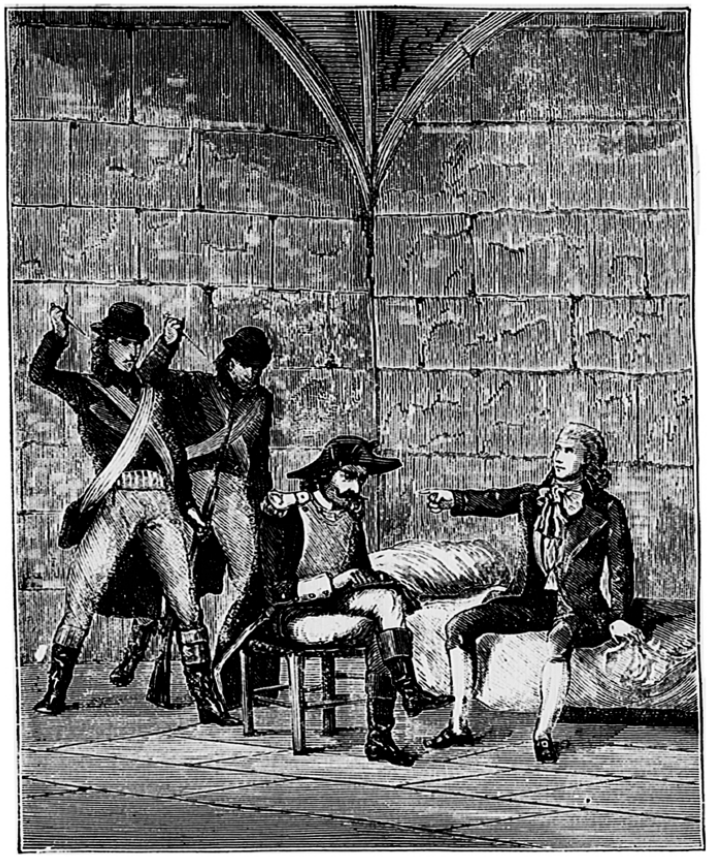
— Et les messieurs du Châtelet, ajouta Suleau, feront prochainement l'affaire du petit Marat. Si je suis bien renseigné, il est en prison en ce moment. On le jugera promptement, et, avant la fin de la semaine, sa vilaine carcasse dansera, place de Grève, au bout d'une bonne corde. Lui et Robespierre supprimés, nous aurons beau jeu contre la canaille.

— Assez ! ordonna le marquis... Maintenant, disparaissez tous.

Les bandits se dispersèrent. Suleau se déroba derrière l'orme où Lagrenette était juché. Glizol, tenant son épée nue, avança quelques pas et s'arrêta juste au-dessous de la branche occupée par Justin.

Le jeune homme s'était redressé pour écouter. Son ouïe subtile n'avait pas perdu un mot du dialogue entre le marquis et Suleau. De plus, il avait compté les chevaliers Il se coucha de nouveau dans le feuillage, tremblant que le moindre faux mouvement ne dénonçât sa présence. Une sueur froide baignait son front ; il n'osait presque pas respirer.

UN DRAME AU CHATELET.
Avec la rapidité de l'éclair, chacun de son côté,
les deux soldats frappèrent le commandant...
(Chap. XXV.)



Soudain, il eut un soubresaut. Il avait aperçu une forme svelte, venant de la barrière Blanche. Ce mouvement involontaire produisit un léger bruissement de feuilles. Glizol leva les yeux vers l'arbre en murmurant :

— C'est singulier. Il n'y a pourtant pas de vent.

Mais tout était rentré dans le silence. Le marquis, d'ailleurs, ayant vu à son tour la personne qui se dirigeait de son côté, ne songea pas autrement à l'incident. Il assura son épée dans sa main et attendit.

Cependant l'inconnu était devant Glizol, masqué et vêtu comme Robespierre, mais de taille sensiblement plus déliée. Le marquis, tout entier à son projet, n'y fit pas attention. — Vous êtes ponctuel, monsieur, dit-il. Je vous reconnais au moins cette qualité.

Pour toute réponse, le nouveau venu dégaina en jetant à la face du gentil homme le gant avec lequel celui-ci avait insulté Robespierre. Glizol se mit

en garde, surpris de cette vivacité d'allure. Les épées se croisèrent. Le marquis, croyant avoir bon marché de son adversaire, attaqua vigoureusement. Mais l'autre parait avec une merveilleuse prestesse, tantôt rompant, tantôt se fendant pour menacer à son tour.

Lagrenette suivait le combat avec une anxiété terrible. Il frémissait à l'idée que Glizol allait appeler ses ignobles compagnons. Toutefois, plus résolu que jamais à jouer sa vie, il combina rapidement le plan suivant : Quand le coquin sifflera, je crierai : Hardi ! Enfilez-moi cette canaille. Nous sommes là, une douzaine de braves patriotes... Ça leur fera peur.

Minuit sonna à l'horloge d'une église voisine. Justin prêta l'oreille, espérant entendre le pas des soldats. Rien !

— Nom de Dieu ! nous sommes frits, ou peu s'en faut, murmura-t-il avec une rage sourde.

En même temps, le marquis donna le signal. Les chevaliers bondirent dans l'ombre comme des démons. Lagrenette n'hésita pas, il lâcha ses deux coups de pistolet en criant :

— A moi, camarades ! à moi, citoyens ! sus à ces brigands d'aristocrates !

Il avait oublié la phrase préparée quelques secondes auparavant. Néanmoins, son intervention bruyante eut un effet subit. Les chevaliers du poignard s'arrêtèrent net, à deux pas des combattants, et Glizol recula, stupéfait, au milieu d'eux.

Justin, remettant vivement à sa ceinture ses pistolets déchargés, dégringola de l'arbre et s'élança près de l'adversaire du marquis, son gourdin à la main. Avant qu'on ne se fût reconnu de part et d'autre, deux hommes se précipitèrent sur le terrain.

— Marat ! Robespierre ! balbutia Lagrenette.

Le premier avait le pistolet au poing. Le second brandissait une épée. D'un coup d'œil, ils comprirent qu'un duel venait d'être interrompu. Qu'est-ce que cela signifiait ? Profitant de l'ahurissement général, Marat courut au chef des chevaliers du poignard, lui arracha son masque et s'écria :

— Infâme, je t'avais deviné ! Lâche, je savais bien que le duel sans témoins proposé par toi ne pouvait que cacher un guet-apens !

Robespierre, d'autre part, avait démasqué l'antagoniste du marquis.

— Vous ici, Théroigne ! fit-il en voyant le pâle visage de la belle Liégeoise (car c'était elle) illuminé d'un sourire adorable... Vous à ma place

!... Ainsi, vous vouliez vous faire tuer pour moi ?

— Qu'importe ma vie ? répliqua-t-elle. Mais la vôtre appartient au peuple.

Lagrenette n'avait blessé personne, avec ses deux coups de feu. Les chevaliers du poignard, remis de leur émotion et s'apercevant qu'ils avaient affaire à quatre personnes seulement, parmi lesquelles une femme, se ruèrent, à l'ordre de Glizol, Sa sur Marat, Robespierre et Théroigne. Justin écarta d'abord les plus acharnés avec un ormidable moulinet de son gourdin. L'ami du peuple tira sans résultat, tandis que la belle Liégeoise et le tribun se défendaient avec l'épée. Quoique la partie ne fût que trop inégale, ils résistèrent un instant avec succès. Suleau avait entendu le son de la voix de Théroigne et Robespierre prononcer le nom de sa victime. Il ne pouvait manquer l'occasion d'outrager la jeune femme.

— Compagnons, glapit-il, empoignons cette drôlesse ; c'est la prostituée de la canaille ; nous la corrigerons comme elle le mérite.

Théroigne, au paroxysme de la fureur, s'élança, l'épée haute, sur le misérable. Il esquiva son atteinte et reprit :

— Tout doux, guêpe d'enfer ! Tu me caressais autrement, il y a sept ou huit ans, quand j'étais en garnison à Amiens... Dieu me pardonne ! Je crois que j'ai eu ton étrenne... Il est vrai que tu étais plus propre qu'aujourd'hui.

A cette dernière insulte, qui livrait à Robespierre le secret douloureux de son passé, Théroigne pâlit et chancela, prête à défaillir. Lagrenette, Marat et le tribun restèrent seuls pour soutenir la lutte. Pressés de toutes parts, ils allaient périr inévitablement, lorsque Justin cria d'une voix éclatante :

— A nous, la garde ! A nous les bons patriotes !

— Tais-toi donc, malheureux ! fit Marat.

— Mais nous sommes perdus, répliqua Lagrenette.

— Mort pour mort, j'aime mieux succomber ici que d'être pendu... Je ne me laisserai pas prendre, entends-tu ?

Le jeune homme sentit enfin qu'en avertissant le commandant, il avait exposé l'Ami du peuple à être arrêté. Exaspéré contre lui-même, il fondit, tête baissée, sur les assaillants, en faisant tournoyer son terrible gourdin et en rugissant :

— Encore une boulette, nom de Dieu ! Je n'en fierai donc jamais d'autres !

Il écloppa deux ou trois des nobles malandrins, et le reste recula, mais pour revenir à la charge. Déjà ils enveloppaient leurs ennemis, maintenant

réduits à l'impuissance. Tout à coup des pas cadencés résonnèrent sur le boulevard. Une troupe avançait, dont les canons de fusils et les baïonnettes reluisaient à la lueur des étoiles.

— Des soldats ! fit Glizol.

— Qui vont te pincer, scélérat, dit Lagrenette. C'est moi encore...

Justin s'interrompit. Il avait oublié la recommandation de Marat.

— Décidément, je ne suis qu'une bête, murmura-t-il, désespéré... Je n'ai que du son dans la boule, en guise de cervelle... Reine n'a pas tort de me morigéner si souvent.

Le marquis n'hésita pas.

— En retraite ! dit-il à demi voix à ses hommes. Il n'est que temps... Que chacun tire de son côté.

Prêchant d'exemple sur-le-champ, il détala à toute vitesse.

— Pas accéléré ! avait commandé le chef du détachement.

— Marat, hâte toi de fuir, fit Robespierre.

— En effet, riposta l'Ami du peuple avec son accent sarcastique, si ces prétoriens me capturaient de telle façon, les coquins de l'Hôtel de Ville et du Châtelet au raient trop d'une pareille aubaine. Adieu, mes amis. Vous autres n'avez rien à craindre. Marat s'éloigna de son pas alerte et disparut bientôt dans la nuit. Les soldats cernaient le groupe demeuré sur le terrain. Le commandant, très essouflé demanda :

— Où est le ci-devant marquis de Glizol ?

— Trop tard, citoyen, toujours trop tard, répondit Lagrenette... Le scélérat vient de décamper.

Une voix cria :

— Commandant, voici un de ses complices, un immonde gredin, qui vous dédommagera.

C'était Théroigne de Méricourt, aux prises avec Suleau. Elle l'avait aperçu au moment de la débandade des chevaliers du poignard, avait sauté sur lui et réussi à le maintenir jusqu'à l'arrivée de la troupe. Plusieurs gardes nationaux accoururent et s'emparèrent du misérable, qui écumait de colère.

— Lâche ! ajouta la belle Liégeoise en s'adressant à lui, voilà le commencement de ton châtiment : il a suffi d'une femme pour te capturer.

— Quel est cet homme, et que lui reprochez-vous ? s'enquit le commandant.

— C'est un conspirateur et un traître, Suleau, en un mot, l'infâme folliculaire, qui salit chaque jour de sa bave infecte les plus purs patriotes.

— Vile courtisane ! murmura l'ami de Glizol.

A cette insulte, un souflet retentissant répondit, appliqué par la main de Théroigne sur la joue de celui qui l'avait proférée.

Le commandant écarta la jeune femme et dit à Suleau.

— Je vous arrête.

— De quel droit ?

— Vous êtes noté suspect à l'administration de police.

Robespierre avait assisté à cette scène, silencieux et pensit. Les accusations portées contre Théroigne par Suleau l'avaient péniblement impressionné. Il souffrait, lui si austère, à l'idée que cette jeune femme, dont il avait applaudi maintes fois le dévouement patriotique, n'était point irréprochable dans ses mœurs. Pourtant, réfléchissant à l'estime que Marat professait pour elle, à la confiance qu'il lui témoignait, le tribun penchait à la croire indignement calomniée. Le commandant avait reconnu Robespierre.

— Citoyen, lui demanda-t-il avec déférence, vous étiez ici pour vous battre avec l'ex-marquis de Glizol.

— Il m'avait provoqué.

L'officier salua et commanda :

— Au Châtelet !

Le détachement partir, emmenant Suleau, malgré ses protestations.

Il ne restait plus sur le boulevard que Robespierre, Lagrenette et Théroigne. La jeune femme, profondément humiliée, s'était adossée à l'arbre où Justin avait fait sentinelle. Il y eut un silence. Le tribun semblait se consulter sur ce qu'il devait faire. Soudain, il s'avança vers la belle Liégeoise, et lui offrit le bras en disant d'une voix douce :

— Théroigne, je vous accompagnerai. L'accent de Robespierre avait remué la jeune femme jusqu'au fond du cœur.

Elle balbutia, les larmes aux yeux :

— Quoi ! après ce que vous avez entendu tout à l'heure ?

— Suleau vous a calomniée, n'est-ce pas ?

— Vous en doutez ?

— Je n'hésite pas entre sa parole et la vôtre. C'est à vous, Théroigne, que je me fie.

— Marat connaît ma vie tout entière... lisait combien ce misérable m'a fait de mal... A cause de cela surtout, il lui a voué une haine mortelle... Ah ! ajouta-t-elle en sanglotant, la tendresse paternelle de Marat était mon unique joie, ma seule consolation... Que deviendrai-je, maintenant que le voilà persécuté, fugitif, n'ayant où reposer sa tête ?

Robespierre, touché de cette douleur poignante, reprit en pressant la main de la jeune femme :

— Ne vous affligez point outre mesure au sujet de Marat. Notre cause, qui est celle du peuple, triomphera prochainement. Quant à vous, Théroigne, il vous reste des amis, au premier rang desquels je m'honore dé compter.

Elle leva sur lui ses beaux yeux humides, chargés d'amour. Mais le rayonnement qui éclairait son visage s'éteignit aussitôt ; les traits impassibles du tribun lui avaient appris qu'il ne partageait point la passion mystérieuse qui la tourmentait. Néanmoins elle pensait :

— Peut-être m'aimera-t-il, quand il me connaîtra mieux.

Ils rentrèrent dans la ville, avec Lagrenette. Chemin faisant, Robespierre voulut savoir comment la belle Liégeoise s'était substituée à lui, dans ce duel terrible avec Glizol. Elle avoua tout, avec une sorte de confusion charmante, jusqu'au larcin du gant du marquis, accompli chez Marat. A mesure qu'elle parlait, son amour s'exaltait. S'appuyant avec abandon au bras de son austère compagnon, elle épanchait son cœur dans le sien avec une jouissance inexprimable. Parfois, en passant sous les réverbères, elle lui jetait un coup d'œil timide, puis se sentait glacée en remarquant la même rigidité empreinte sur cette physionomie sévère. Elle se tut, découragée.

— Il ne m'aime pas, il ne m'aimera jamais ! pensait-elle avec une affreuse douleur... Il doit en aimer une autre... cette fille d'aristocrate... Hier, sur la place de la Bastille, je ne me suis pas trompée : il était véritablement ému. Et pourquoi ? parce qu'on l'avait un peu bousculée et que Lagrenette se permettait quelques familiarités.

Robespierre interrompit les réflexions navrantes de la jeune femme en la remerciant, dans les meilleurs termes, de son dévouement.

— La dette que j'ai contractée envers vous aujourd'hui, ajouta-t-il, est de telle nature que je ne pourrai jamais l'acquitter. Je n'ai à vous offrir que mon amitié, c'est-à dire bien peu de chose en comparaison de ce que vous avez fait.

Théroigne garda le silence. Ce langage, si différent de ce qu'elle attendait, la blessait cruellement. Et pourtant, sur les lèvres de tout autre, elle l'eût trouvé parfait. Un nuage de tristesse sembla voiler un instant la figure du tribun. Peut-être commençait-il à deviner. Quoiqu'il en fût, il s'abstint de le manifester autrement. S'adressant ensuite à Lagrenette, qui cheminait sans souffler mot, il lui dit :

— Mon garçon, je suis content de toi.

— Ce pauvre Justin ! fit la belle Liégoise ; mais il a été superbe, tout simplement.

— Vous vous moquez, citoyenne, murmura le jeune homme.

— Non pas. Je parle très sincèrement. Vous avez montré beaucoup d'intelligence et de sang-froid. Si nous sommes encore vivants, Marat, Robespierre et moi, c'est à vous seul que nous le devons.

— Alors, je n'ai pas commis de bêtise ?

— Non-seulement vous n'en avez commise aucune, mais je déclare que vous m'avez étonné.

— Et Reine Audu ne voudra jamais me croire, si je lui dis çà.

— Eh bien, je le lui raconterai moi-même.

— Si c'est comme ça, j'ai idée qu'elle ne rechignera pas à m'embrasser en récompense.

— Ni moi non plus, mon brave Justin.

— Vrai, citoyenne, vous feriez çà ?

— Mais certainement, et de bon cœur, je vous assure.

— Cré nom de nom ! Que ça les épatera, la Reine et papa Audu ! s'écria Lagrenette tout cramoisi et gonflé d'orgueil.

— Quant à moi, dit Robespierre, je ferai connaître à Duplay ce que tu vaux.

— Ça, citoyen, ça sera le bouquet... Voyez-vous, je suis capable d'en crever de fierté, de recevoir tant de politesses pour un malheureux quart d'heure employé sur le boulevard à rosser une demi-douzaine de nobles coquins.

Grisé par ces légitimes témoignages rendus à sa vaillante conduite, le jeune homme voulut à toute force suivre Robespierre jusqu'au domicile de Théroigne, puis reconduire le tribun à la rue Saintonge.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE

TROISIÈME PARTIE — LES PROSCRITS

XXIV — Chez le curé de Saint-Louis

Il était nuit close. Les rues de Versailles, si animées naguère, quand la cour résidait au château et que l'Assemblée nationale siégeait dans la ville royale, semblait morte maintenant. Au presbytère de la paroisse de Saint-Louis, dans une salle du rez-de-Chaussée, dont l'unique fenêtre ouvrait sur le jardin clos de murs, deux personnages, vêtus de costumes ecclésiastiques, causaient avec une certaine animation ; le plus jeune qui était le curé, l'abbé Bassal, se promenait dans la pièce, les mains derrière le dos et la tête inclinée. Agé de trente-huit ans, environ, de taille moyenne, le front pensif, l'œil très vif, sa figure intelligente exprimait à la fois la résolution et la bonté. Son compagnon, enfoui dans un vaste fauteuil, près d'une table où brûlait une petite lampe, jouait distraitement avec un bréviaire relié en basane et doré sur tranches. Coiffé d'une de ces larges calottes en cuir gaufré, en usage alors dans le clergé, le haut de son visage et ses joues grasses disparaissaient en partie sous les boucles d'une perruque blanche à la mode ecclésiastique. Ses yeux se dérobaient derrière une paire de lunettes aux verres teintés de bleu. Ainsi fagoté, il semblait très vieux, car des rides nombreuses, d'un ton de brique, se ramifiaient du coin des paupières à la commissure des lèvres ; cependant il était bien en chair, et son ample soutane dessinait des formes robustes.

Soudain l'abbé Bassal s'arrêta devant lui.

— Décidément, monsieur le marquis, fit-il, nous traversons une crise bien singulière.

— Dites plutôt, monsieur le curé, que c'est un bouleversement infernal. Comment ! moi, un Glizol, c'est-à-dire un des premiers gentilshommes de France, me voilà forcé d'emprunter ce déguisement et de me cacher pour ne point tomber aux mains de ces coquins de bourgeois qui ont usurpé le gouvernement ! N'est-ce pas le monde renversé ? — Ne vous plaignez pas trop, reprit l'abbé Bassal avec un sourire étrange. Les gouvernants de l'Hôtel de Ville n'épargnent pas davantage ceux que vous appelez des

démagogues. Ainsi, en ce moment, la police municipale de Paris, autorisée par l'Assemblée elle-même, poursuit de simples journalistes.

— Oui ; ils ont arrêté Suleau, avant-hier, ai-je lu sur le *Moniteur*. Mais Suleau nous appartient ; il veut comme nous la monarchie dans la plénitude de sa puissance, et non un fantôme de roi.

— Vous oubliez, monsieur le marquis, que Marat, lui aussi, est au nombre des persécutés.

A ce nom, les prunelles de Glizol, étincelèrent à travers ses lunettes.

— L'abominable folliculaire ! s'écria-t-il. Et comme je le hais !

— Quel mal vous a-t-il fait ?

— Il a empoisonné à demi l'âme de ma fille.

— M^lle^ Christine le connaît ?

— Pour mon malheur et le sien, Marat l'a traitée durant une maladie grave qui l'avait atteinte à l'âge de treize ans. Depuis, elle ne l'a pas revu. Mais ayant entendu parler de lui, elle s'est procuré quelques-uns de ses écrits pervers, qui l'ont ensorcelée. Visiblement, elle penche pour la pire canaille révolutionnaire.

Le curé de Saint-Louis garda le silence. Le marquis ajouta :

— Peut-être ai-je tort, mon cher abbé, de m'exprimer devant vous avec cette franchise ?

— Pourquoi donc ?

— C'est que, j'ai cru le remarquer, vous avez quelque inclination pour toutes ces nouveautés diaboliques.

— En tout cas, je respecte les opinions d'autrui. Par conséquent, je ne saurais m'offenser que vous exprimiez librement les vôtres, répliqua doucement le curé.

— Oh ! je ne mets pas en question votre parfaite honorabilité. La preuve en est que je me suis confié à vous sans la moindre hésitation. Mais tous les honnêtes gens déplorent sincèrement avec moi la scission qui s'est produite dans le clergé. Les prêtres, qui pactisent publiquement avec la Révolution, causent, à mon avis, infiniment de préjudice à l'Église.

— Pourtant, je ne vois point qu'ils attaquent le dogme religieux. Il s'agit uniquement de politique.

— Eh ! mon cher curé, ne comprenez-vous donc pas que leur conduite ameute la populace contre ceux de leurs confrères qui refusent de séparer le trône de l'autel ? L'autre jour, par exemple, l'abbé Maury, cet orateur si

éloquent, a failli être écharpé, au sortir de l'Assemblée, pour avoir défendu son ordre.

L'abbé Bassal, évidemment, avait trop de tact pour discuter avec son hôte. Il essaya de tourner la chose en plaisanterie.

— Vous conviendrez, monsieur le marquis, dit-il, que l'abbé Jean-Siffrein Maury dédaigne peut-être trop de sacrifier aux grâces.

— Sans doute, il n'est pas né, reprit Glizol. C'est très fâcheux qu'il ait pour père un cordonnier de Valréas, pour frère un perruquier ; avec cela, il est très laid Mais quel mérite et quel courage indomptable ! En somme, vous êtes bien forcé d'admettre qu'il a de vastes connaissances.

CHEZ L'ABBÉ BASSAL.
A peine avait-elle prononcé ce nom maudit, que Lagrenette poussa un rugissement. Il se précipita sur l'aristocrate travesti. Christine, éperdue, avait bondi... (Chap. XXVI.)



— Soit. Mais ses aspirations sont misérables, son esprit est profondément sceptique, et son cœur vide comme une calebasse. En outre, d'aucuns le blâment d'affecter des manières soldatesques, de porter toujours à sa ceinture une paire de pistolets, qu'il nomme ses burettes.

— En vérité, je trouve que l'abbé Maury a grandement raison de ne point sortir sans armes, vu le danger qu'il vient de courir dernièrement, dans les circonstances dont je vous parlais tout à l'heure. A peine avait-il paru que la multitude cria : « — A bas les fourbes ! A bas les calotins ! »

Et les vendeurs d'imprimés hurlaient à ses oreilles :

« — Histoire de Maury fouetté par des écoliers ! Assassinat commis par l'abbé Maury sur son perroquet ! Mariage de M. l'abbé Maury avec l'abbesse de Montmartre ! »

D'autres lui crachaient à la face d'horribles accusations de libertinage, des aventures scandaleuses, des scènes de ruelles, mille histoires impures telles que farces libidineuses dans les couvents de filles. On lui imputait de vivre en commerce amoureux avec la comtesse Henriette, avec la Thévenin, dite *l'As de pique.* On lui reprochait une cupidité éhontée, parce que le roi lui a adjugé la dîme sur huit cents fermes, en récompense de ses éclatants services. Lui, néanmoins, malgré ces affreuses clameurs, marchait le front haut, la main sur ses pistolets. Alors, tous les cris se confondirent dans ce cri unique :

« — A la lanterne, le prêtre infâme ! A la lanterne, l'abbé Maury ! »

Bravant cette foule, il s'arrête pour dire à ces forcenés :

« — Eh bien ! quand vous m'aurez accroché à la lanterne, y verrez-vous plus clair ? »

Au lieu d'être touchée d'une pareille intrépidité, la populace se rua sur ce prêtre héroïque, et il n'échappa qu'en se réfugiant dans une maison de la rue Sainte-Anne.

Comme le marquis achevait, Christine de Glizol entra dans la salle. Elle était extrêmement pâle, d'une tristesse navrante. Depuis sa promenade à la place de la Bastille, avec son père, les émotions avaient succédé pour elle aux émotions, plus terribles les unes que les autres, et c'était miracle que cette frêle nature de jeune fille eût résisté. Après avoir tremblé pour son père, pour elle-même, la pauvre enfant avait subi vingt-quatre heures d'angoisses mortelles, au sujet du duel auquel le marquis avait provoqué Robespierre et du mandat d'arrestation lancé contre le premier.. Enfin elle avait su que le combat n'avait point eu d'issue fatale, et que M. de Glizol

s'était soustrait aux poursuites. Elle l'avait rejoint secrètement dans sa retraite, le cœur brisé, n'ayant plus d'autre espérance que l'éternel repos de la tombe. En la voyant glisser lentement sur le tapis, on eût dit la statue de la douleur inconsolable.

L'abbé Bassal s'empressa de lui avancer un siège près de son père.

— Ma fille, je te croyais au lit, fit le gentilhomme.

Elle secoua la tête et murmura :

— Je ne dors plus.

— Il te faut du repos encore, ma chère enfant, ajouta Glizol d'une voix caressante, en lui prenant la main.

Christine demeura morne, inerte, le regard plongeant dans le vague, et parut insensible à ce témoignage de tendresse. Le marquis ressentit quelques remords d'avoir traité si rudement sa fille, le matin où Robespierre l'avait ramenée. Le noble scélérat ne tenait plus que par elle à l'humanité. Quoique incapable de lui sacrifier ses infâmes passions, ses haines de caste, son orgueil lâche, il s'affligeait sérieusement qu'elle souffrit. Il cherchait quelles paroles lui adresser pour la tirer de son abattement et de sa noire mélancolie, quand on frappa légèrement à la porte. Le marquis tressaillit et recula instinctivement son fauteuil, pour s'éloigner de la lampe qui l'éclairait en plein visage.

— Ouvrez, invita tranquillement le curé de Saint-Louis.

C'était sa vieille servante.

— Monsieur, annonça-t-elle, M. l'abbé Jacques Roux désirerait vous parler.

— Où est-il ?

— Au salon.

— C'est bien, j'y vais.

La domestique se retira, tandis que son maître disait à Glizol :

— Vous permettez, monsieur le marquis ?

Mais avant que l'autre n'eût eu le temps de répondre, un homme jeune encore se précipitait dans la salle. Vêtu d un costume moitié civil, moitié ecclésiastique, les cheveux bouclés, avec un soupçon de poudre, le teint fleuri, l'allure hardie et prétentieuse, il salua familièrement le curé. Puis, apercevant dans l'ombre Glizol et sa fille, il s'écria étourdiment :

— Eh mais ! vous n'êtes pas seul ?

— Non, répliqua froidement l'abbé Bassal.

Jacques Roux reprit, les yeux fixés sur le marquis :

— Un de vos confrères de Versailles, je suppose ?

Au lieu de répondre à cette question indiscrète, le curé de Saint-Louis demanda :

— Vous avez à me parler en particulier ?

— Oh ! je n'ai aucune difficulté à m'expliquer en présence de votre vénérable collègue. Du premier coup, j'ai discerné que ce n'est point un enragé de la clique à Maury.

Le marquis écoutait en silence, un peu inquiet de cette intempérance de langue. L'abbé Bassal se contint, bien qu'outré d'un tel verbiage, accusant une absence complète de savoir-vivre. Jacques Roux continua :

— Au reste, du moment que vous le recevez, c'est qu'il partage vos idées et les miennes. Il est pour la Révolution, n'est-il pas vrai ?

Le curé de Saint-Louis se tut encore. Mais Glizol, craignant d'être réputé suspect par cet écervelé, fit de la tête un signe affirmatif. Jacques Roux ajouta aussitôt, en se tournant vers Christine :

— Quant à mademoiselle...

— Une de mes paroissiennes, interrompit l'abbé Bassal croyant couper court à ces curiosités importunes.

— Et ma parente, dit le marquis d'une voix sourde.

La jeune fille avait baissé les yeux sous le regard ardent du prêtre. Celui-ci poursuivit :

— Une excellente patriote, naturellement ?

— Est-ce que vous en douteriez ? fit Glizol, que cette inquisition gênait et impatientait.

A Dieu ne plaise, mon respectable confrère. Laissez-moi vous dire encore qu'elle est bien jolie, ce qui ne gâte rien.

Le curé de Saint-Louis, n'y tenant plus, demanda vivement : — Enfin, monsieur l'abbé, faites-moi le plaisir de m'apprendre ce qui vous amène.

— Je viens solliciter votre Hospitalité pour un proscrit.

Le curé se sentit alarmé. En dépit de l'exaltation révolutionnaire qu'affichait Jacques Roux, il n'avait en lui qu'une demi-confiance. Toutefois, il n'était pas, homme à condamner sans être sûr. Les rumeurs recueillies jusqu'à présent étaient très vagues. Après une seconde d'hésitation, l'abbé Bassal reprit :

— Quel est ce proscrit ?

— Notre ami Marat.

A ce nom, le marquis étouffa une exclamation de stupeur. Rien ne pouvait lui être plus odieux que cette rencontre. Christine, au contraire, eut un vif mouvement de joie. C'était lui qui l'avait sauvée : les traits de l'habile médecin étaient gravés dans sa mémoire, et elle lui avait voué une gratitude éternelle. Souvent Berthelot l'avait entretenue de l'Ami du peuple. Elle possédait en cachette une partie de ses écrits, et avait conçu pour le vaillant défenseur des opprimés, un enthousiasme étrange. Elle avait souhaité, mais toujours en vain, de le revoir. Le hasard allait lui procurer cette jouissance inespérée de les réunir sous le même toit, peut-être aurait-elle occasion de causer avec lui seule à seul. Elle lui parlerait de Berthelot, son cher et vieux précepteur ; malgré le temps écoulé, et la transformation si considérable qu'opère dans la jeune fille la saison de la puberté, elle se figurait que Marat la reconnaîtrait tout de suite.

Puis, la pensée de son père vint assombrir les riantes idées de Christine. Avec la haine atroce qu'il nourrissait contre l'Ami du peuple, le marquis la guetterait sans cesse, et ne leur permettrait pas une minute de tête-à-tête ; d'autre part, il n'y avait point à espérer de réconciliation entre ces deux hommes, séparés par des abîmes.

Cependant le curé de Saint-Louis avait surpris sur le visage de Glizol le déplaisir que ce dernier éprouvait à l'annonce que Marat était au presbytère. Mais, ignorant quels griefs personnels existaient entre eux, il attribua l'attitude du marquis aux dissentiments politiques : proscrits l'un et l'autre, bien que pour des causes différentes, il jugea que le rapprochement imposé par la nécessité leur inspirerait une indulgence mutuelle, sinon l'amitié. Nul ne l'ayant instruit jusqu'ici de la scélératesse du gentilhomme, il se flattait que les préjugés de caste et les passions du royaliste céderaient à l'honnêteté du patriote.

Aussi, dès qu'il eut entendu le nom de l'Ami du peuple, l'abbé Bassal dit à Jacques Roux :

— Je serai heureux de recevoir Marat.

— Alors, je vais vous l'amener.

Jacques Roux sortit.

— Monsieur le curé, fit aussitôt Glizol, je tiens à rester inconnu pour cet homme. Veuillez donc me présenter à lui comme un de vos confrères, sous le nom d'abbé Tresvaux, dont nous sommes déjà convenus, en cas d'aventure.

Ce fut une déception pour le prêtre. Il se contenta de répondre :

— Je me conformerai à votre désir.

Le marquis s'adressa ensuite à sa fille : — Tu m'as compris ? pas un mot qui lui révèle ton identité ou la mienne.

— Mais s'il me reconnaît ? murmura Christine, très désolée de cette recommandation impérieuse.

— Ah ça ! reprit durement Glizol, est-ce que tu l'aurais revu depuis ta maladie ?

— Non, mon père, protesta la jeune fille.

— Sois donc tranquille : tu as suffisamment changé pour qu'il ne se doute de rien.

Au même moment, Marat entra, le pas moins vif que d'habitude, le teint plus livide, ses cheveux noirs plus négligés, ses vêtements en désordre. Il semblait horriblement fatigué. Mais il marchait comme l'ordinaire, la tête haute et droite. Ne voyant d'abord que l'abbé Bassal, une ancienne connaissance, qui lui tendait la main cordialement, il alla à lui et, de sa voix sonore, le remercia avec effusion de l'hospitalité qu'il lui accordait.

— C'est mon devoir, fit le curé.

— Votre demeure est mon dernier refuge, ajouta Marat. Ils me traquent comme une bête fauve.

En terminant, il remarqua le personnage en soutane allongé dans l'ombre, sur le fauteuil, puis Christine de Glizol. L'Ami du peuple, étonné, interrogea du regard l'abbé Bassal, qui répondit :

— M. l'abbé Tresvaux, un de mes confrères ; M^lle^ Tresvaux, sa parente.

Le faux prêtre se souleva, ébauchant un salut. Christine qui contemplait avidement Marat, eut pour lui un adorable sourire. De son côté, il l'examinait avec insistance, comme s'il eut cherché confronter avec cette ravissante enfant une image à demi effacée. D'ailleurs, il n'avait reconnu ni le père ni la fille. Leurs noms d'emprunt résonnaient probablement pour la première fois à son oreille, ou bien la contenance indifférente et dédaigneuse de l'ecclésiastique prétendu, avait éveillé sa défiance, car il se tourna vers Jacques Roux, immobile un peu en arrière. Il le regarda d'un air de reproche, un des coins de la bouche crispé par une de ces contractions qui attestaient son mécontentement. Il lui reprochait ainsi de l'avoir conduit brusquement sans l'avertir, en présence d'étrangers. L'autre devina et dit avec son aplomb habituel :

— Mon cher Marat, vous êtes ici en bonne compagnie. M. l'abbé Tresvaux, mon vénérable confrère, est un patriote tout feu tout flamme, qui

se moque du roi et des aristocrates autant que de Jean-Siffrein Maury... Mademoiselle, sa parente,

— sa nièce, je présume ...

Il s'arrêta, dans l'espoir que le soi-disant abbé Tresvaux satisferait sa curiosité. Mais le faux prêtre ne sonna mot, et Jacques Roux poursuivit :

— Mademoiselle, sa délicieuse parente, sera certainement une digne émule de Théroigne et de Rose Lacombe.

Un silence glacial suivit ces paroles. Glizol avait fait une horrible grimace. Christine baissait les yeux en rougissant. Marat, surpris de la froideur avec laquelle le faux prêtre accueillait l'éloge de son civisme, se demandait avec inquiétude ce que cela signifiait. Le curé de Saint-Louis était sur les épines. Il regrettait que la pétulance de l'abbé eût mis en contact l'Ami du peuple et le marquis, puisque celui-ci refusait de se découvrir. Redoutant surtout que la présence prolongée de Jacques Roux ne produisît quelque incident désagréable, il lui dit :

— Avec la meilleure volonté du monde, mon cher confrère, il me serait impossible de vous coucher cette nuit. Mon presbytère est étroit, vous le savez. Mais je vous indiquerai une maison où vous serez bien reçu avec ma recommandation.

— Inutile, mon cher curé. Notre ami, le brave Lecointre, m'attend ce soir. Je suis déjà en retard et je me hâte de vous quitter.

Là-dessus, Jacques Roux prit congé de l'abbé Bassal, de Marat, du faux prêtre et de Christine. Son départ fut un soulagement pour tous. L'Ami du peuple s'assit, très sombre et très réservé. Le curé, le voyant accablé de lassitude, fit servir immédiatement une collation et ordonna à sa vieille servante de préparer une chambre pour son nouvel hôte.

Depuis le duel du marquis de Glizol avec Théroigne de Méricourt, Marat avait été traqué de refuge en refuge par les alguazils au service des aristocrates bourgeois qui commandaient à l'Hôtel de Ville parisien. Necker était furieux. Sylvain Bailly et Mottier-Lafayette, humiliés et enragés d'avoir manqué leur proie, malgré les nombreux bataillons de prétoriens lancés par eux à la chasse d'un seul homme, avaient juré de l'avoir mort ou vif. Tous leurs policiers attitrés, tous les mouchards stipendiés pour les sales besognes étaient sur pied, avec l'ordre de hacher l'Ami du peuple, à la moindre tentative de résistance.

Vers une heure du matin, la nuit où il était intervenu avec Robespierre, à la porte Blanche, entre les chevaliers du poignard et la Liégeoise, Marat

frappait à la porte de Daubigny, à Montmartre. Le patriote l'avait accueilli à bras ouverts, avait fait lever sa femme, et l'avait installé dans une chambrette donnant sur la campagne.

Mais la haine et la trahison veillaient. Aux premières heures de la matinée, une femme d'âge mûr se présentait chez Daubigny, de la part d'un nommé Maquet, à qui l'Ami du peuple avait naguère rendu service.

— Marat est chez vous ? dit-elle.

Daubigny demanda :

— Qui vous a conté cela ?

— Ne vous fatiguez point à m'en faire mystère, reprit-elle, M. Maquet est renseigné.

— Enfin, que voulez-vous ? fit Daubigny avec impatience.

— M. Maquet m'a chargé de vous prévenir que, si vous ne refusez immédiatement le couvert à Marat, il vous dénoncera au comité de police.

Maquet était un drôle qui s'était insinué quelques mois auparavant dans l'intimité de l'Ami du peuple. Celui-ci l'ayant réprimandé parce qu'il exploitait odieusement une pauvre fille, M^lle^ Fouaisse, le misérable s'était vendu aux espions de Sylvain Bailly. Daubigny renvoya l'ignoble messagère avec cette réponse méprisante.

— Dites à Maquet que je le tiens pour un malhonnête homme. Qu'il ose exécuter sa menace !

Dans l'après-midi, un commissionnaire apporta un billet conçu en ces termes : « M. Daubigny est averti qu'il a chez lui une personne qui lui fait courir les plus grands dangers. » Le maître des logis ayant communiqué l'écrit à Marat, celui-ci s'écria :

— C'est encore cet infâme Maquet. Appelez le commissionnaire.

L'envoyé, ayant été introduit, déclara que Maquet lui avait recommandé de supplier l'Ami du peuple de s'éloigner au plus vite, sans quoi il exposerait la liberté de son hôte.

— C'est bien, dit Marat ; je tâcherai de me cacher ailleurs.

Quand le commissionnaire fut parti, l'Ami du peuple ajouta :

— Ce coquin de Maquet hésite évidemment à me faire empoigner chez vous, mon cher Daubigny. Il craint votre influence. Son but est de m'attirer au dehors, car il n'ignore pas que je cours un péril énorme à changer d'asile.

— Aussi, vous retiendrai-je ici de force, s'il le faut.

— Non ! non ! répliqua Marat. A quoi servirait-il que je vous entraînasse dans ma ruine ?

— Pourtant, je ne souffrirai pas qu'ils s'emparent de vous. Comme ils triompheraient, les scélérats !

— Quoi qu'il arrive, ils ne m'auront pas vivant, riposta l'Ami du peuple, montrant une paire de pistolets placés sur une table, sa portée.

Daubigny dut se résigner le laisser faire. Une heure plus tard, à la brune, Marat quittait ce refuge. Quand les argousins arrivèrent, il était trop tard.

Marat avait gagné le champ. Il s'arrêta quelque temps dans une carrière. Ensuite, revenant vers Paris, il contourna l'enceinte et rentra dans la ville par la barrière de Grenelle. Au milieu de la nuit, il était admis, exténué, dans la maison du boucher Legendre, rue de Sèvres, dans la cave duquel il put se reposer sur une botte de paille.

Avant le jour, Legendre l'éveilla. L'ardent patriote et sa femme avaient veillé sur le proscrit. Ayant su que des mouchards rôdaient dans le quartier, ils avaient décidé de le mener chez Jacques Roux, qui demeurait à l'extrémité de la rue de Vaugirard.

Marat se leva.

Pour dérouter les espions, il fut convenu que M^{me} Legendre conduirait elle-même l'Ami du peuple au domicile de l'abbé. A l'aube, Marat pénétrait dans ce nouvel asile, non sans avoir eu en route diverses alertes. Sur sa demande, Jacques Roux consentit à l'accompagner à Versailles, chez le curé de Saint-Louis.

Au lever du soleil, ils étaient sur la route de Clamart. Mais ils durent faire une longue station dans les bois de Meudon. L'Ami du peuple, à bout de forces, passa une partie de la journée couché sur la mousse, dans un fourré, sous la garde de son compagnon. Puis ils continuèrent leur route et arrivèrent, comme il a été raconté, au presbytère de l'abbé Bassal.

XXV — Un drame à la prison du Châtelet.

Écroué à la prison du Châtelet, à la suite du duel entre Glizol et Théroigne, jeté en pleine nuit dans une cellule où on lui avait refusé de la lumière, Suleau s'était étendu sur un mauvais grabat. Malgré la fatigue qui le courbaturait, il ne put dormir. Le rire s'était éteint sur ses lèvres. Une

foule d'idées lugubres avaient envahi son cerveau. Le cœur de l'histrion battait de peur et de colère.

— Pris au piège ! murmurait-il avec rage. C'était bien la peine, vraiment, de m'acoquiner à tous ces brillants gentilshommes, — des pleutres qui vous lâchent bellement à la première apparition de la canaille bourgeoise en armes... Pas un de ces fameux chevaliers qui se soit inquiété de me tirer des griffes de ces soldats de pacotille... Ile se sont enfuis comme une bande de lapins, Glizol en tête... Ah ! mes maîtres, je vous revaudrai cela, si j'en réchappe, et comme j'aurai plaisir à vous cribler des épithèses que mérite votre couardise !

Il fit une pause, se complaisant à cette pensée. Puis le sentiment de sa situation lui revint, et il reprit :

— Mais, voilà ! en réchapperai-je ? Le peuple hurle parce que les juges royalistes ont absous le baron de Bezenval. Ça retombera sur moi, je paierai pour les autres... Et c'est la faute à cet imbécile de Glizol. Qu'avait-il affaire d'aller se pavaner dimanche à la place de la Bastille ? S'il était resté chez lui, il n'aurait perdu ni sa fille, ni ce maudit billet si compromettant. Que diable ! quand on est le chef d'une société telle que la nôtre, on ne laisse point traîner dans ses poches une pièce semblable, — de la graine à potence... Hier, dans la soirée, il a daigné nous avouer cette terrible mésaventure, pour laquelle nous aurions dû, séance tenante, le révoquer de sa fonction suprême de Modérateur. Les sots ! Ils se sont bornés à lui offrir bassement leurs condoléances... pas même une légère réprimande... Et dire que je me suis enchaîné à ce monde inepte !

Suleau se tordait les poings et s'agitait sur son grabat, dont les planches vermoulues craquaient. Il continua :

— Est-il assez grave, ce billet ! J'en ai reçu copie, ainsi que les autres frères. Il est d'une telle clarté, que des ânes comprendraient sans peine... « Favras agit vigoureusement, annonce-t-il. Que chacun se tienne prêt au premier signal. Nous aurons bon marché de Lafayette et de Bailly. » Et ces lignes sont signées « Glizol. » Par le temps qui court, il n'en faut pas tant pour qu'on vous serre le cou avec une cravate de chanvre.

Les heures se succédèrent sans que Suleau réussit à se distraire de ces menaçantes perspectives. Vainement se creusait-il la tête ; il ne voyait aucun moyen de se disculper de complicité. Il sentait que l'oligarchie bourgeoise serait d'autant plus impitoyable à son égard qu'il était simple roturier. On ne lui pardonnerait Pas d'avoir conspiré contre Sylvain Bailly et Mottier-

Lafayette, les idoles de la municipalité. Du reste, impossible de nier : on l'avait saisi presqu'en compagnie du marquis de Glizol, qui était sous le coup d'un mandat de prise de corps. En entre, on ferait certainement perquisition à son domicile, et l'on ne manquerait pas de découvrir la note du Modérateur, enfermée dans son bureau.

LE FRÉRE DE MARIE-ANTOINETTE.
— Demain, ajouta-t-il en s'adressant à Théroine, vous serez transférée à la forteresse do Géroldeck près de Küffstein, dans le Tyrol. Ici nous sommes trop prés de la frontière française et je veux ôter aux séditieux, vos complices, la tentation de travailler à votre évasion. (Chap. XXVII.)



Enfin, le jour pénétra dans la cellule du prisonnier, à travers les vitres ternes de l'étroite fenêtre taillée au niveau de la voûte et défendue par d'énormes barreaux de fer. Suleau put inventorier l'ameublement, lequel

était réduit à sa plus simple expression. Avec la couchette disloquée, munie seulement d'une paillasse, il se composait d'une escabelle fixée au mur par une chaîne, d'un baquet et d'une cruche en grès déposée sur le sol. Les parois grisâtres et sales étaient toutes salpêtrées. Une humidité boueuse, infecte, suintait entre les dalles. Une porte basse, en chêne massif et bardée de fer, donnait accès sur un couloir obscur.

— Quelle affreuse cage ! fit-il après avoir inspecté la pièce.

Ensuite, dévoré par la lièvre, il se glissa sur le pavé, se dirigea vers la cruche, la souleva et l'approcha de ses lèvres ardentes. Après avoir bu avidement deux ou trois gorgées, il la rejeta sur le pavé, l'estomac soulevé par les nausées.

— Pouah ! murmura-t-il entre deux hoquets... Les coquins veulent donc m'empoisonner ?

Suleau s'allongea de nouveau sur le grabat, très abattu et découragé. Bientôt, il se redressa sur le coude et prêta l'oreille. Des pas cadencés résonnaient dans le couloir. Ils s'arrêtèrent devant sa cellule. On tira les verrous, une clef grinça dans la serrure, et la lourde porte roula sur ses gonds rouillés.

Un commandant de grenadiers entra, suivi de deux soldats. Bien que le corps auquel ces hommes appartenaient fût royaliste, le ministre de la guerre avait dû, pour ménager les susceptibilités bourgeoises, y introduire plusieurs officiers patriotes. Justement, le chef qui se présentait comptait parmi ceux-là. Agé d'une quarantaine d'années, il avait l'aspect martial et la mine sévère.

Suleau s'était levé sur son séant. Le commandant Matthieu Langlois s'avança, enveloppa le prisonnier d'un regard pénétrant, sans prononcer un mot, puis s'assit sur l'escabeau et tira de sa poche un calepin et un crayon. Les deux soldats se placèrent à ses côtés, au port d'armes, mais le sabre au fourreau.

— Vous êtes François-Louis Suleau ? interrogea brusquement l'officier.

— Oui, commandant.

— Votre profession ?

— Ancien officier de hussards.

— Et actuellement ?

— Journaliste.

— Vous avez été arrêté cette nuit sur le boulevard neuf, près de la barrière Blanche ?

— Parfaitement.

— Je suis chargé de compléter le rapport de l'officier qui vous a capturé. Après quoi, cette pièce sera soumise au parquet du procureur du roi au Châtelet. Vous êtes inculpé de conspiration contre la sûreté de l'État.

— Voilà une bien grosse accusation, dit Suleau avec un pâle sourire.

— Vous niez ?

— Absolument.

— Cependant j'ai la preuve que vous faites partie d'un complot ourdi par un certain nombre d'ex-nobles.

— Cela me paraît difficile.

— Une perquisition a été faite à votre domicile, où l'on a trouvé, notamment dans votre bureau, quelques papiers extrêmement compromettants.

— Quels sont-ils ? demanda Suleau avec émotion. — La principale pièce, — un billet de quelques lignes, — émané d'un ex-gentilhomme qui, maintes fois, s'est signalé dans les trames préparées à la cour contre la nation.

Le prisonnier blêmit et garda le silence.

— Ce factieux, ajouta ; le commandant, la police le recherche activement. Il agit de concert avec un personnage attaché à la maison de Monsieur, frère du roi.

— Le marquis de Favras ? balbutia Suleau, tellement ahuri qu'il n'avait plus conscience de ses paroles.

Il avait articulé ce nom si bas, d'une façon si peu intelligible, que l'officier fut le seul à le recueillir sur ses lèvres. D'ailleurs, les soldats, ne voyant devant eux qu'un roturier, n'avaient écouté jusqu'ici qu'avec distraction.

— Oui, le marquis, répéta le commandant. A cette heure, lui-même doit être arrêté.

Suleau parut consterné. Tout à coup, il porta la main sous son habit, mais la retira aussitôt. L'officier, frappé de ce mouvement, dit à ses hommes :

— Fouillez-moi le prisonnier.

Les soldats s'approchèrent. Tandis que l'un d'eux maintenait Suleau, protestant avec animation contre ce procédé, l'autre palpait ses vêtements et ne tarda pas à découvrir un poignard enfermé dans une gaîne de cuir.

— Pas d'autres armes ? s'enquit le chef.

— Non, mon commandant.

Les grenadiers retournèrent à leur poste. Celui qui avait opéré garda le poignard. L'officier reprit l'interrogatoire, notant les réponses au fur et à mesure sur son calepin. Il posait les questions dans une forme évidemment préméditée, de façon à ne point livrer nettement aux soldats les détails de la conspiration, tout en se faisant comprendre nettement du prisonnier. Par cette tactique habile, la portée de l'instruction sommaire qui lui était confiée échappait aux témoins. De orte que ceux-ci avaient fini par se désintéresser complètement de la formalité qui s'accomplissait.

Soudain, le grenadier qui tenait le poignard le tira de sa gaîne. A la vue de la lame, mince, très souple, merveilleusement affilée, une stupéfaction profonde se peignit sur son visage. Il recula un peu et examina minutieusement le fer. Soudain ses yeux se dilatèrent, et il tressaillit violemment. Son regard avait rencontré une empreinte minuscule gravée près du manche, dans l'acier bleuâtre : une fleur de lys surmontée de la couronne royale.

Son camarade avait remarqué ce mouvement. Lui aussi recula. L'autre lui tendit l'arme, pour qu'il vît à son tour. L'impression du second soldat fut la même. Tous deux enfants de la haute bourgeoisie et affiliés à la société des chevaliers du Poignard, ils avaient reconnu le symbole de l'ordre. Ils demeurèrent une minute face à face, se consultant du geste en silence et par le jeu de la physionomie.

Le marquis de Glizol, chef suprême de l'association, n'était connu comme tel que parles chefs des groupes, lesquels n'avaient eux-mêmes de relations directes qu'avec leurs subordonnés. Les grenadiers, simples membres d'une dizaine, ignoraient donc qui était Suleau. Ils se demandaient si le prisonnier avait volé le poignard, ou s'il en était le légitime propriétaire. Si réservée que fût leur pantomime, elle avait attiré son attention. Tout en répondant aux questions que lui adressait le commandant, il observait ce manège avec surprise, sans deviner encore.

Alors le soldat qui avait le poignard présenta la main gauche ouverte, ce qui signifiait :

— Qui êtes-vous ?

Suleau eut assez de patience pour se contenir. Il ferma la main sans affectation, ce qui équivalait à répondre :

— Chevalier du poignard.

Le grenadier continua, demandant successivement par une série de signes :

— Quelle dizaine ? Quelle centurie ? Quel grade ?

Le prisonnier indiqua son grade, celui de centurion, qui lui donnait le droit de requérir l'aide d'un affilié quelconque, en cas de nécessité. Enfin il commanda :

— Soyez prêts.

En ce moment, l'officier disait à Suleau :

— Les conspirateurs auxquels il est à peu près démontré que vous êtes associé, sont des traîtres de la pire espèce, que la loi doit frapper sans miséricorde. Voici, en effet le plan infernal qu'ils ont conçu : introduire de nuit dans Paris douze cents cavaliers qui, divisés en trois corps, égorgeraient MM. Bailly et Lafayette, pénétreraient aux Tuileries, menaceraient le roi du soulèvement des faubourgs, le feraient consentir à la fuite, l'enlèveraient s'il refusait, et le conduiraient de force à Péronne.

— Mais c'est un roman, que vous me contez là, commandant, fit le prisonnier, qui reprenait son ton goguenard.

— Libre à vous de nier : nous avons les preuves.

— Avez-vous d'autres informations encore ? Cela m'amuserait d'apprendre ce que comptent faire, selon vous, après ce beau coup, les conspirateurs imaginaires dont vous parlez.

L'officier, piqué de cet accent railleur, répliqua sévèrement :

— Prenez-y garde ! Il s'agit pour vous de la corde.

Suleau haussa les épaules :

— Une maladie comme une autre, et dont l'idée, je vous le jure, ne m'empêchera pas de me divertir, si vous avez l'obligeance de me révéler quels sont les desseins des hommes dont vous me prétendez complice, lorsqu'ils auront fourré Louis XVI à ce château de Péronne, où le chef de sa race enferma Charles le Sot, le dernier des Carlovingiens.

Le commandant, étonné de ce persifflage, fut presque tenté de croire à un accès de démence, ou même à la non-culpabilité du prisonnier. Pourtant il reprit :

— Mon devoir est de vous satisfaire, malgré vos moqueries. Les traîtres sont en marché pour vingt mille Suisses, douze mille Allemands et douze mille Sardes. Aussitôt le roi réduit à l'impuissance, ils se proposent de déployer l'étendard de la guerre civile, de revenir sur Paris pour l'assiéger, le prendre, dissoudre l'Assemblée, ruiner la Révolution et restaurer la monarchie absolue. Comprenez-vous, maintenant, que tous les fils de

l'infâme complot sont entre nos mains ? — Il y aurait donc eu des faux-frères, pour vous le dénoncer ? fit Suleau, comme s'il eût été hors de garde.

— Vous avez avoué, s'écria l'officier, croyant que la vérité avait fait violence au prisonnier.

Enchanté de ce résultat, qu'il attribuait à son adroite stratégie, il se pencha sur son calepin pour y consigner les dernières réponses de l'inculpé. Les deux grenadiers, dont les prunelles flambaient, ardemment fixées sur Suleau, serraient l'un et l'autre dans leur main droite un poignard semblable. Le prisonnier porta brusquement l'index à son cou, l'appuyant sur l'artère carotide. Avec la rapidité de l'éclair, chacun de son côté, les soldats frappèrent le commandant à l'endroit désigné, et avec une telle précision, que la victime s'affaissa, foudroyée, inondant les dalles d'un flot de sang.

Suleau sauta à bas de son grabat et rejoignit les deux assassins. Il se courba sur le malheureux officier, puis se redressa en murmurant :

— Il a son affaire... Cela suffît... Le procès-verbal est signé.

— Maître, qu'ordonnez-vous ? s'enquit l'un des grenadiers.

— Que vous m'aidiez sortir d'ici, parbleu !

— Nous sommes à votre disposition.

— Où débouche le couloir ?

— Sur le vestibule où se trouvent la porte et l'avant-greffe.

— Sont-ce des hommes de votre régiment, qui font faction au Châtelet ?

— Non ; c'est une compagnie de gardes nationaux.

— A merveille... A présent, déshabillez-moi vite ce pauvre diable, et veillez à ne point vous tacher.

Les grenadiers se hâtèrent d'obéir, tandis que Suleau ôtait lestement son habit, son gilet et sa culotte. Quand ses subordonnés eurent terminé, il leur jeta sa défroque, leur prescrivant d'en revêtir le cadavre. Ensuite, s'emparant de l'uniforme, il essuya les maculatures de sang et l'endossa en un clin-d'œil. Prenant le chapeau du mort, il l'enfonça sur sa tête jusqu'aux yeux, regarda ses compagnons et leur dit :

— C'est moi qui suis le commandant.

Alors, indiquant du geste le grabat, il ajouta :

— Couchez là-dessus mon prédécesseur. Il y dormira mieux que moi.

Les grenadiers obéirent, frémissant à cette sinistre plaisanterie. Mais ils n'étaient pas quittes encore. Suleau était en verve. Il reprit :

— Tailladez-moi la figure de ce païen. Lorsque le geôlier viendra, il ne le reconnaîtra pas, à moins d'être sorcier. Peut-être même le prendra-t-il pour votre serviteur, ce qui nous fournira matière à rire, un peu plus tard.

Les soldats hésitèrent, témoignant par leur attitude combien ils répugnaient à cette œuvre atroce. Suleau fronça le sourcil et ajouta :

— Ah çà, êtes-vous sourds ?

Ils se ruèrent sur le cadavre et exécutèrent l'horrible besogne. Au bout de deux minutes, le visage de l'officier n'offrait plus forme humaine. C'était un amas Affreux de chairs découpées, ruisselantes de sang. Suleau contemplait cela d'un air cynique.

— Ce sera, dit-il, un sujet d'interminables dissertations pour les messieurs de l'Hôtel de Ville. Maintenant, essuyez les poignards aux habits du mort. Il ne réclamera pas, je vous en réponds : il est guéri pour longtemps du péché de coquetterie.

Cela fait, Suleau redemanda l'arme qui lui appartenait, la cacha sous son uniforme, et invita le soldat qui avait frappé avec son propre poignard à l'imiter. Le règlement de l'ordre imposait aux chevaliers de ne se jamais séparer de l'instrument auquel ils avaient emprunté leur nom.

Avant de quitter la cellule, Suleau demanda il ses compagnons :

— Votre chef était-il connu dans la prison ?

— Il y venait pour la première fois, répliquèrent ils.

— En ce cas, nous pouvons passer hardiment.

Et le scélérat se dirigea vers la porté. Il sortit tranquillement avec ses complices, répondant avec une assurance imperturbable au salut militaire des sentinelles. Il emmena les deux grenadiers rue dos Blancs-Manteaux, à la maison où le marquis de Glizol réunissait d'ordinaire les chevaliers du poignard.

XXVI — Coquinerie d'aristocrate.

Marat venait de terminer sa collation au presbytère de Saint-Louis, à Versailles. Tout en regrettant que Glizol voulût rester inconnu l'Ami du peuple, l'abbé Bassal désirait néanmoins que les deux proscrits bussent à la santé l'un de l'autre. Sur son ordre, la servante apporta une bouteille poudreuse de vieux bourgogne. Christine elle-même trempa ses lèvres à la coupe demi-pleine d'un vin couleur de rubis. Mais le marquis ne céda que

malgré lui. N'osant quitter la salle brusquement, il ne s'exprimait que par monosyllabes quand il était contraint d'ouvrir la bouche, sous peine de grave impolitesse.

De son côté, Marat n'était guère plus l'aise. Ayant hâte d'échapper à cette gêne, il se levait pour se retirer, lorsqu'un bruit de discussion se produisit dans le corridor.

— Nom de Dieu ! criait une voix d'homme, je vous dis, moi, que c'est très pressé. Pas besoin de tant de cérémonies... Nous savons que le citoyen Marat est ici. Faut que nous lui parlions tout de suite.

— Pas si haut ! dit une voix de femme... madame n'a pas refusé d'avertir son maître.

— Bien sûr, que je n'ai pas refusé, chevrota la vieille servante. Que monsieur me laisse passer pour annoncer votre visite... Si j'ai fait des difficultés, c'est que je le devais.

Au même instant, l'abbé Bassal ouvrit la porte, tandis que Marat lui glissait un mot à l'oreille. Le marquis avait tressailli et s'était enfoncé dans son fauteuil, reculant encore dans l'ombre. Le prêtre, se trouvant face à face avec les arrivants, leur fit place en disant :

— Veuillez entrer, je vous prie.

Un jeune homme s'élança dans la pièce comme une bombe et saisit le bras de Marat.

— Citoyen, fit-il tout effaré, vous n'avez que le temps...

— Allons ! calme-toi, Lagrenette, interrompit l'Ami du peuple. A quoi bon ce tapage ? cela n'avance à rien. Explique-toi posément. Qu'as-tu à m'apprendre ?

Théroigne de Mcrkourt, qui accompagnait le brave garçon, s'était approchée après avoir salué le curé. Ayant écarté Justin, ce fut elle qui répliqua :

— Marat, les gens de police ont découvert votre asile.

— Ce n'est pas possible. Je suis ici depuis une demi-heure seulement.

— Rien de plus certain, malheureusement.

— Comment ont-ils pu deviner ? demanda l'Ami du peuple avec stupéfaction.

— Ils n'ont pas deviné... leurs espions étaient aux aguets. L'un d'eux vous a suivi jusque dans les bois de Meudon. Il a entendu Jacques Roux parler du presbytère de Saint-Louis et répéter que personne ne songerait à vous aller dénicher en ce refuge. Un de nos amis, qui a des relations à

l'Hôtel de Ville, s'est empressé de m'informer du péril qui vous menace, et j'accours avec Lagrenette vous engager à fuir au plus tôt.

Marat pencha la tête sur sa poitrine. Il eut une minute de découragement : où s'abriterait-il, maintenant, contre cette persécution féroce, qui ne lui laissait de trêve ni le jour, ni la nuit ? La vie lui devenait à charge. Pourquoi la disputer plus longuement à ses ennemis acharnés ? Il les attendrait, cette fois, pour tomber comme les grands martyrs de la liberté.

Pendant que l'Ami du peuple se livrait à ces désolantes réflexions, Lagrenette avait aperçu Christine de Glizol. Il l'aborda familièrement, ne lui gardant aucune rancune de l'avoir si bien amené, quelques jours auparavant, à l'hôtel de la rue Saint-Florentin, pour favoriser l'évasion du marquis ; se souvenant seulement qu'elle était la protégée de Robespierre, il se confondit en protestations d'amitié, murmurées à voix basse.

Mais la belle Liégeoise avait entendu. Elle jeta un rapide coup-d'œil sur la jeune fille et la reconnut avec étonnement. Ensuite, son regard se porta sur le faux-prêtre, dont les prunelles brillaient dans l'ombre, fixées sur elle-même. Théroigne eut un violent sursaut. Malgré son habile déguisement, elle soupçonna aussitôt quel homme se cachait sous ce costume ecclésiastique. D'ailleurs, la présence de Christine transforma son doute en conviction. Se tournant brusquement vers Marat, elle s'écria en montrant du doigt le gentilhomme :

— Ignorez-vous donc que vous êtes en ce moment sous le même toit que votre plus mortel ennemi ?

— De qui veux-tu parler ?

Elle riposta, la figure enflammée de haine, la main frémissante et tendue vers le prétendu curé :

— Regardez !

— Ce vieil abbé ? fit Marat... Je le rencontre ce soir pour la première fois.

— Mais c'est un malfaiteur insigne, assassin, empoisonneur, ... en un mot, l'ex-marquis de Glizol.

A peine avait-elle prononcé ce nom maudit, que Lagrenette poussa un rugissement. Arrachant un pistolet de sa ceinture, il se précipita sur l'aristocrate travesti. Christine, éperdue, avait bondi, lui barrant le passage et couvrant le marquis de son corps. Marat lui-même s'était élancé, criant à Justin :

— Arrête, au nom du ciel ! En frappant ici cet homme, tu outragerais le digne patriote qui m'offre l'hospitalité.

L'abbé Bassal s'était joint à l'Ami du peuple pour préserver Glizol de la fureur de Lagrenette, qui hurlait, en se débattant :

— C'est trop fort, mille tonnerres ! puisque nous n'avons pas réussi à mettre cet infâme coquin sous la main du bourreau, pourquoi empêcher que je ne l'exécute moi-même ?

— Non non, fit Marat d'un ton impérieux : je ne souffrirai pas que tu profanes la maison de notre hôte en y répandant le sang.

Théroigne, immobile jusque-là, intervint à son tour.

— Justin, dit-elle d'une voix altérée, obéissez à Marat.

— Monsieur, ne touchez pas à mon père, ajouta Christine toute tremblante. Le marquis était en défense, maintenant. Il avait tiré un pistolet de sa soutane et s'était redressé. Lagrenette désarma le sien, en murmurant avec rage :

— Cré nom de nom ! Quel plaisir pourtant ça aurait fait à Rose Lacombe, si j'avais envoyé cette affreuse canaille rejoindre aux enfers Plesselle et de Launay !

Le jeune homme n'avait pas terminé, que des coups de crosse de fusil, un cliquetis d'armes retentissaient au dehors, Des voix éraillées de soldats sommaient la vieille servante de les introduire sur-le-champ.

Au lieu d'obéir à ces injonctions brutales, elle vint, très effrayée, prendre les ordres de son maître.

— Évidemment, c'est pour moi, dit l'Ami du peuple avec amertume.

— Marat, nous ne souffrirons pas qu'ils vous capturent, déclare la belle Liégeoise, la main sur ses pistolets.

— Auparavant, mille noms de noms ! faudra me passer sur le corps, fit Lagrenette ; et, s'ils ne sont qu'une demi-douzaine, je les ferai saigner du nez sous ma coupe.

En même temps, il retroussait ses manches jusqu'aux coudes, et crachait dans ses mains, comme il faisait à l'atelier quand il s'agissait d'un rabotage difficile.

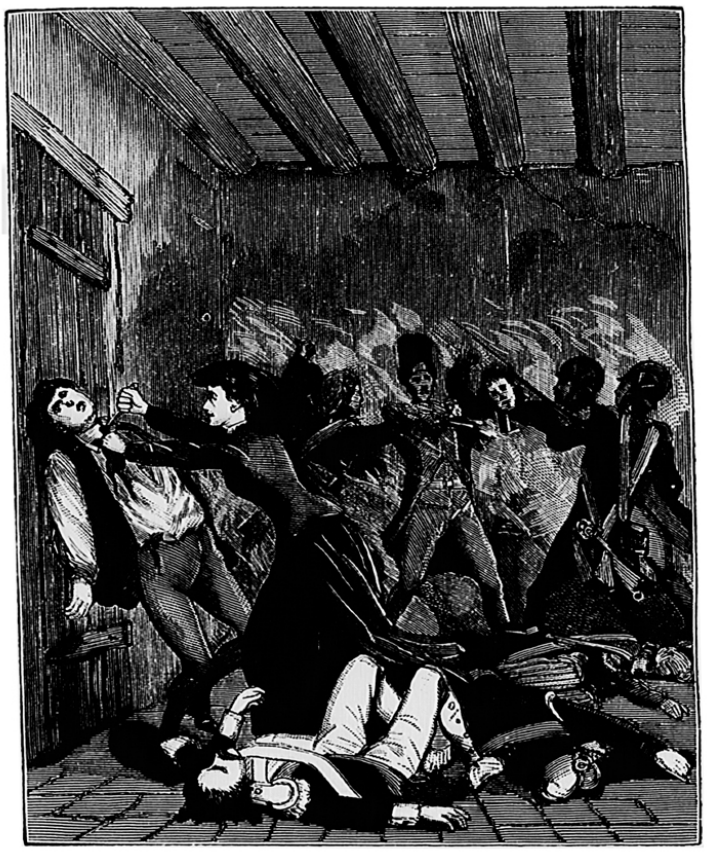
Cependant, on entendait les ais de la porte extérieure craquer sous les coups redoublés des soldats, dont les voix avinées commençaient à menacer avec force jurons et imprécations. L'abbé Bassal, inquiet, ne savait que répondre à la servante. Refuser d'ouvrir, c'était avouer clairement que sa

demeure renfermait des suspects. Cette résistance ne servirait même à rien, car les soldats useraient de violence pour entrer.

Sans hésiter, Marat trancha la situation.

— Ma chère enfant, dit-il à Théroigne, et toi, mon brave Lagrenette, ne vous exposez pas pour moi ; ce serait absolument inutile. Je pars ; je m'éloignerai de La France, puisqu'elle est inhabitable actuellement aux patriotes qui combattent le despotisme et ses misérables satellites.

COQUINERIE DE ROYALISTES.
Théroigne s'élança dans la première pièce, le stylet à la main. Le cabaretier, adossé à la porte, lui barra le passage. La belle Liégeoise lui planta son poignard dans la gorge en murmurant : — Mon honneur vaut mieux que ta vie. (Chap. XXVIII.)



Et s'adressant au curé, il ajouta :

— La petite porte du jardin est-elle ouverte ?

— La ciel est dans la serrure, répondit le prêtre.

— Il suffit : je connais les êtres. Merci, mon cher Bassal. Adieu, L'héroigne, et toi, Lagrenette... nous nous reverrons bientôt, je l'espère.

En prononçant ces dernières paroles, l'Ami du peuple avait gagné la fenêtre, dont se disposait à enjamber l'appui, tandis que la soldatesque redoublait son vacarme au dehors. La belle Liégeoise, les larmes aux yeux, courut à Marat, le retint par son vêtement, et lui demanda tout bas :

— Où allez-vous ?

— En Angleterre, répliqua-t-il. Rassure-toi : je leur échapperai.

Il prenait son élan pour se précipiter dans le jardin, lorsque Lagrenette gronda :

— Nom de Dieu ! quelle idée ! Eh bien, non, les coupes-culs[6] de Lafayette et de Bailly ne s'en iront pas bredouille. Je leur ficherai le marquis dans les pinces.

Marat s'arrêta.

— Tu ne feras pas cela, s'écria-t-il ; ce serait lâche, et indigne, par conséquent d'un patriote. Théroigne, et toi, Lagrenette, jurez de ne point dénoncer lé ci-devant marquis ; autrement je reste.

La belle Liégeoise et le jeune homme prêtèrent le serment exigé par l'Ami du peuple, qui sauta de la fenêtre et disparut dans la nuit. Christine balbutia un remerciement à Théroigne et à Lagrenette. Celui-ci n'était plus en veine de politesse.

— Le coquin, pensait-il avec colère, me glissera donc toujours entre lés doigts ! Ah 1 comme je le ferais danser, si j'étais seul avec lui.

Puis, regardant la jeune fille, il reprit :

— Hein ! mille tonnerres ! ce n'est pas un aristocrate qui aurait agi comme ça... Voyez-vous, l'Ami du peuple a beaucoup trop de cœur, et ça finira, je le crains, par lui jouer de mauvais tours.

Christine garda le silence. Elle s'était assise, pleine d'angoisse à l'idée du danger qui menaçait son père. Le marquis ne bougeait pas, cruellement humilié de la protection hautaine que Marat lui avait accordée, et rugissant intérieurement d'être à la merci de cette femme qui l'avait traité naguère avec un dédain si méprisant, et de ce rude garçon dont le soulier ferré lui avait caressé l'échine sur l'escalier du père Audu.

L'abbé Bassal avait ouvert lui-même aux soldats. Ils étaient quatre ou cinq, conduits par un simple sergent, tous à moitié gris, y compris leur chef. Toutefois, la physionomie grave du prêtre leur en imposa.

— Pourquoi ce tapage à ma porte ? leur demanda-t-il d'un air sévère.

— Nous avons des ordres, fit le sous-officier en baissant le ton.

— Je voudrais bien savoir qui vous a prescrit de violer ainsi mon domicile en pleine nuit. Suis-je donc un voleur ou un assassin ?

— Non, non, certainement, monsieur le curé.... Ça n'est pas pour vous que nous sommes ici.... Nous venons exécuter un mandat d'arrestation lancé par le procureur du roi au Châtelet contre le nommé Jean-Paul Marat.

L'abbé Bassal avait remarqué tout dé suite que le sergent ne jouissait pas d'une lucidité complète. En outre, constatant que sa robe et sa contenance lui inspiraient quelque respect, il n'omit pas de profiter de ces avantages, au bénéfice de son hôte, le marquis de Glizol. Ce dialogue avait lieu dans le corridor. En poussant vivement son interlocuteur, le curé de Saint-Louis se flatta de l'amener à partir sans opérer de visite domicilaire.

— Ah çà ! reprit-il en feignant l'indignation, vous figurez-vous donc que mon presbytère est une auberge ?

— Jamais, monsieur le curé, jamais de la vie ! protesta le sergent.

— En ce cas, que me voulez-vous ? Au surplus, celui que vous cherchez habité Paris, me semble-t-il ?

— Oui, bien... Mais il paraîtrait qu'il s'est sauvé à Versailles.

— Alors fouillez les cabarets et les hôtels. Moi je ne loge ni à pied, ni à cheval.

Le sergent se gratta l'oreille.

— Dame, fit-il, on nous a dit à la police que le sus-nommé se cacherait chez vous, monsieur le curé.

— On s'est trompé ou l'on s'est moqué de vous.

— Possible... Pourtant ça m'étonnerait.

— Bah ! de sorte que vous me croyez capable de mentir ?

— Je ne dis pas ça, monsieur le curé... au contraire.

— Eh bien, je vous affirme que Marat n'est pas chez moi.

Le sous-officier hésita. Il regarda ses hommes, groupés derrière lui, et leur demanda :

— Qu'est-ce que vous en pensez, vous autres ?

— Faudrait voir, sergent, faudrait voir, répliqua l'un d'eux, les dents emmêlées, en tirant les longs poils de sa moustache.

— Certainement, faudrait voir, répéta en chœur le reste de la bande.

— Là ! vous entendez, monsieur le curé ? dit le sous-officier.

L’abbé Bassal, comprenant qu’il n’éviterait point la perquisition, répliqua d’un ton offensé :

— Soit donc ! je cède à la violence. Mais je me plaindrai d’être traité de cette façon.

Cette menace inquiéta encore le sergent. Il interpella de nouveaux ses soldats :

— Qu’est-ce que vous en dites, camarades ?

— Sergent, c’est la consigne, repartit le même militaire. Faut pas rire avec la consigne, ça serait malsain.

Ses compagnons l’approuvèrent. Le sous-officier commanda, comme s’il eût été à la manœuvre :

— En avant !... arche !

Les subordonnés s’alignèrent tant bien que mal, l’arme au bras, et il les précéda le sabre à la main. Le curé de Saint-Louis leur ouvrit la porte de la salle, entra le premier, indiqua du geste les personnes présentes, et dit au sergent :

— Examinez à votre aise, et voyez si je vous ai menti.

A l’aspect de Théroigne, qui avait fière mine, et de Christine de Glizol, dont l’extrême pâleur semblait relever encore la distinction, les soldats se troublèrent. Sur la recommandation de la belle Liégeoise, Lagrenette s’était efface dans un coin. Quant au faux prêtre, il paraissait absordé dans la récitation de son bréviaire, multipliant avec componction les signes de croix et autres simagrées ecclésiastiques. De plus, il déployait son buste dans toute son ampleur, afin que les visiteurs ne songeassent point à le confondre avec l’Ami du peuple.

— Ne vous gênez pas, sergent, reprit l’abbé Bassal. Vous pouvez fureter partout, puisque vous êtes les maîtres en ce moment dans mon logis.

— Inutile, monsieur le curé, murmura le sergent, qui sentit la raillerie, malgré son ivresse. Décidément, vous aviez raison : le nommé Jean-Paul Marat n’est point ici.

— Maintenant, inspectez les autres pièces du presbytère, invita le prêtre. Je vous éclairerai, si cela peut vous être agréable.

Le sous-officier consulta ses hommes :

— C’est-il bien nécessaire ?

Les soldats se turent. Mais l’abbé Bassal s’écria :

— Je tiens i subir l’affront jusqu’au bout. Exécutez donc ce que vous appelez votre consigne.

— Nous n'en ferons rien, monsieur le curé, déclara le sergent. Excusez-nous de vous avoir dérangé, vous et toute la compagnie.

Après avoir fait le salut militaire, il commanda volte-face. Déjà l'escouade tournait les talons, lorsqu'un commandant de grenadiers, accompagné de deux hommes de la même arme, fit irruption dans la salle. D'un coup d'œil, l'officier avait parcouru la pièce. Un sourire infernal effleura ses lèvres, et il cria au sergent et à ses subordonnés :

— Halte-là !

Au son de sa voix, le marquis s'était soulevé sur son fauteuil, réprimant une exclamation de joie. Théroigne avait pâli horriblement. Elle se pencha vivement vers Lagrenette et lui dit à l'oreille :

— Ce commandant est un imposteur. C'est Suleau.

C'était lui, en effet, vêtu de l'uniforme de l'officier qu'il avait fait assassiner l'avant-veille à la prison du Châtelet. Il amenait les deux grenadiers qui avaient accompli le crime, affiliés l'un et l'autre à la société des chevaliers du poignard. Ayant réussi à sortir de Paris avec ses complices, lui aussi venait se réfugier au presbytère de Saint-Louis, où il comptait épier l'occasion favorable pour s'éloigner encore de la capitale. Ayant trouvé la porte extérieure entrebâillée, il était entré. Puis, s'avançant dans le corridor, il avait assisté du seuil à toute la scène, à demi masqué par la portière de serge et à même de distinguer les personnes présentes dans la salle. Rendu plus audacieux par le succès inouï de son évasion, Suleau avait conçu soudainement un plan diabolique, dont l'heureuse issue devait lui permettre, pensait il, de se substituer à bref délai à M. de Glizol dans la direction de l'ordre. Du même coup, il satisferait ses basses rancunes.

Il avait remarqué facilement la demi-ébriété de l'escouade qui l'avait précédé. Avec de l'aplomb, il obtiendrait qu'elle le secondât aveuglément dans le coup médité par lui.

De fait, sergent et soldats avaient obéi machinalement à son ordre, se croyant en présence d'un supérieur ; l'abbé Bassal, très étonné, se demandait pourquoi cette intervention nouvelle. Après Marat, aurait-on signalé à la police la présence chez lui de M. de Glizol ? Au fond, il se préoccupait médiocrement du sort de ce dernier. Il avait accueilli l'Ami du peuple avec un dévouement fraternel, comme le vaillant champion de la cause sainte qui lui était chère. A l'égard du gentilhomme, il avait exercé seulement la charité chrétienne telle qu'il la concevait. Thêrôigne de

Méricourt et Lagrenette, maintenant sur leurs gardes, attendaient avec une anxiété poignante l'issue de l'étrange aventure.

Enfin Suleau, désignant la belle Liégeoise au sergent et à ses subordonnés, leur commanda :

— Emparez-vous de cette femme.

Les deux grenadiers s'avancèrent, entraînant les soldats. Théroigne et Lagrenette avaient armé leurs pistolets, prêts à faire feu, au risque de succomber dans cette lutte inégale. L'abbé Bassal s'interposa courageusement. S'adressant à Suleau, qu'il ne connaissait pas, il lui dit :

— Commandant, pourquoi voulez-vous arrêter mademoiselle ?

— Comment ! monsieur le curé, vous ignorez qu'elle est sous le coup d'un mandat de prise de corps ?

— Il ment, le lâche et le misérable ; il vous trompe, cria Théroigne d'une voix étranglée. L'infâme a volé je ne sais où son uniforme. Il n'est point commandant. Il se nomme Suleau, l'immonde folliculaire qui salit chaque jour de sa bave les plus purs patriotes...

— Sergent, et vous, soldats, interrompit Suleau, empoignez-moi cette drôlesse, la prostituée de la canaille des faubourgs.

Les deux grenadiers avaient écarté brusquement l'abbé Bassal. Les autres soldats, hébétés, firent deux pas en avant.

Théroigne, ne voulant pas tirer avant d'avoir tenté de les désabuser, leur déclara de nouveau qu'ils avaient affaire à un faux commandant et les rendit responsables des suites.

Mais le marquis avait compris. Il se leva, les prunelles étincelantes sous ses lunettes, la face empourprée, le cœur palpitant à l'idée de posséder la femme qu'il poursuivait depuis des mois avec une passion si ardente. Il fit un signe à Suleau, qui reconnut le Modérateur suprême des chevaliers du poignard. Ensuite il dit à l'escouade des miliciens :

— Sergent, et vous, soldats, j'affirme que celui dont vous venez de recevoir les ordres est bien réellement un commandant de grenadiers. Obéissez donc. Tel est votre devoir.

A ces mots, Théroigne cria à Lagrenette :

— Ce scélérat nous a déliés du serment fait à Marat.

Pour toute réponse, le brave garçon sauta sur le doux prêtre et rugit :

— Tonnerre de Dieu ! voilà l'homme que vous devez empoigner. Ça, c'est un gredin d'aristocrate, un traître que cherche la police, le ci-devant marquis de Glizol.

Le gentilhomme se dégagea de l'étreinte de Lagrenette, dont le pied glissa si malheureusement qu'il s'étala tout de son long sur le parquet. Glizol lui enleva ses pistolets, et répéta aux soldats : — Obéissez ; sinon, demain vous passerez en Conseil de guerre. Je suis un humble prêtre, et non marquis. Ce coquin, la-bas, se moque de vous.

Christine, chancelante, hors d'elle-même et pleine d'horreur, mais frissonnant à l'idée qu'un mot imprudent tombé de ses lèvres pouvait dénoncer son père et le livrer au gibet, s'était approchée, lui tendant ses mains suppliantes. Il la repoussa brutalement, et elle s'affaissa sur une chaise, en proie à une attaque de nerfs.

L'un des grenadiers avait rejeté le curé de Saint-Louis dans le corridor. L'autre tenait en joue Lagrenette, qui s'était relevé, écumant de rage, mais impuissant désormais. Le sergent et ses soldats ne balancèrent plus. Ils se ruèrent sur Théroigne, qui avait espéré jusqu'au dernier moment qu'ils reculeraient devant l'attentat et l'incertitude du titre revendiqué par le faux commandant. Subitement désarmée par ces brutes, enlacée dans leurs bras, bâillonnée par l'un des grenadiers, la jeune femme fut transportée par l'escouade hors du presbytère.

Le second grenadier, qui avait maintenu Lagrenette, s'éloigna, laissant le jeune homme tout meurtri près de Christine, dont les membres se tordaient dans une crise effrayante. L'infortunée avait pu mesurer l'infamie, la scélératesse de son père. L'abbé Bassal, rentra dans la pièce pour secourir la jeune fille, au moment où le soldat-chevalier du poignard en sortait. Le bandit ferma la porte à clef en ricanant :

— Monsieur le curé, divertissez-vous à leur administrer les sacrements, si le cœur vous en dit.

Le marquis de Glizol, tout entier sa passion, avait oublié sa fille. En franchissant le seuil de la maison, il dit à Suleau, en montrant Théroigne aux mains des soudards :

— Maintenant, à nous deux, la gueuse !

XXVII — Au Palais de l'Empereur

Deux mois après les événements racontés ci-dessus, par une chaude journée de juillet, la ville de Luxembourg, dans les Pays-Bas, offrait une animation extraordinaire. Depuis midi, de riches équipages, de brillants

cavaliers en uniforme se croisaient sans cesse. De nombreux soldats parcouraient les rues. Toute une armée campait aux environs.

Léopold II, roi de Hongrie et de Bohême, empereur d'Allemagne, frère d'Antoinette, la reine de France, venait d'arriver au palais grand-ducal. Les provinces belges, soulevées contre la maison d'Autriche sous son prédécesseur Joseph II, auquel il avait succédé récemment, n'avaient pas su profiter de leur indépendance reconquise. Le nouveau monarque se préparait, grâce à leurs divisions intestines, à les replacer sous le joug. Il avait d'autant plus de hâte d'atteindre son but, que la Révolution française le terrifiait. Après avoir reconstitué l'intégrité de ses États héréditaires, il se proposait de travailler à la réconciliation des divers souverains de l'Europe pour les lancer sur la France, où le flot montant le la démocratie menaçait de submerger tous les trônes.

L'empereur avait travaillé une partie de la matinée avec ses généraux. Plus lard il avait reçu des envoyés diplomatiques, de hauts fonctionnaires civils, plusieurs dignitaires ecclésiastiques. Fatigué à la fin de cette assiduité aux affaires sérieuses, à laquelle ne l'avait point accoutumé la vie joyeuse qu'il avait menée à Florence, durant le règne de son frère, il songea à se délasser. Après avoir congédié le baron de Thugut, son futur ministre, il avertit le chambellan de service qu'il ne donnerait plus audience avant le dîner.

Léopold occupait en ce moment un vaste cabinet meublé la stueusement. Agé de quarante-cinq ans, de moyenne stature, il avait les traits vulgaires, flétris prématurément par les plaisirs. Une perruque bizarrement poudrée, selon la mode inventé par le prince de Kaunitz, couvrait son crâne absolument déplumé. Il portait l'uniforme blanc, étoilé de crachais de différents ordres.

Ayant-quitté le fauteuil placé devant son bureau, un chef-d'œuvre de l'art flamand, il se promena un instant dans la pièce, le front grave et plissé. Il affectait la profondeur, la taciturnité ; il passait pour avoir pâli sur les œuvres de Machiavel. En réalité, il avait consacré les meilleures heures de sa jeunesse à étudier, non le code politique du célèbre Florentin, mais celui de la galanterie. A ce labeur, il avait épuisé ses forces. A peine en sa maturité, il était déjà presque un vieillard.

Bientôt l'empereur revint s'asseoir. Il parcourut d'un regard distrait et ennuyé une liste de noms, côté desquels, parfois, s'accolaient quelques notes. Il s'arrêta sur l'un d'eux, puis consulta la pendule et murmura :

— Encore trois quarts d'heure... La prison n'est pas loin... si je la faisais venir ?... peut-être m'amuserait-elle un instant.

Après une seconde d'hésitation, il tira le cordon d'une sonnette. Le chambellan parut aussitôt, ployant l'échiné.

— Qu'on m'amène immédiatement cette fille écrouée il y a une quinzaine, ordonna Léopold... Vous savez de qui je veux parler ?

— Oui, Majesté sacrée, répliqua le fonctionnaire impérial... Celle que les gentils hommes français détestent si fort ?

— Précisément.

Le chambellan sortit pour s'acquitter de sa mission. Le prince demeura rêveur.

— Une femme éhontée, sans doute, pensait-il, quelque rouleuse usée jusqu'à la corde... Je crains que le divertissement ne soit très mince... Si elle possédait au moins, avec une bonne dose d'impudence, un peu d'esprit... Mais ce n'est guère probable... Enfin, j'en serai qui te pour la renvoyer immédiatement, si elle ne réussit point à m'égayer.

Au bout de dix minutes, le chambellan annonça en allemand :

— Mademoiselle Théroigne de Méricourt ! L'empereur leva les yeux. La belle Liégeoise s'avançait avec une dignité de reine, calme et triste, sans manifester le moindre embarras. Vêtue avec simplicité, son opulente chevelure flottant sur ses épaules, les épreuves subies n'avaient point altéré la pureté de ses formes. Ebloui de cette splendeur souveraine, Léopold contemplait avec stupéfaction celle qu'il avait appelée une fille.

Théroigne s'arrêta à deux pas du prince et le salua avec sa grâce native. Voyant qu'il gardait le silence, elle s'excusa, avec une douce et fine raillerie, de n'avoir point l'habit de cour, Elle s'exprimait en allemand, et ajouta avec un sourire mélancolique :

— D'ailleurs, Sire, on m'a prévenue trop tard de l'honneur que m'accordait Votre Majesté.

L'empereur, surpris d'abord que la prisonnière lui adressât la parole avant d'être interrogée, ce qui violait l'étiquette, réfléchit qu'elle devait ignorer le cérémonial des cours. Ensuite, fronçant le sourcil, il lui dit brusquement, en la laissant debout :

— Vous êtes née, je crois, dans nos États héréditaires ?

— Je suis née, Sire, dans la province de Liège.

— Vous ne semblez guère vous en souvenir.

— Que Votre Majesté me pardonne : je ne l'ai pas oublié. Mais la France est ma patrie d'adoption.

— Alors, pourquoi avez-vous eu cette audace de fomenter le désordre à Liège ?

— Sire, on m'a calomniée auprès de Votre Majesté. J'aime trop mon pays natal pour lui nuire de propos délibéré. J'ai tâché, au contraire, d'apaiser les divisions, d'inspirer âmes concitoyens l'esprit de concorde. En un mot, je leur ai prêché le culte et les mœurs de la liberté.

— C'est-à-dire que vous avez prêché contre mon autorité, la seule légitime, puisque Liège appartient à mon empire.

— L'autorité de Votre Majesté était abolie en cette ville, lorsque j'y suis arrivée.

— Oui, pat la révolte, par un crime, s'écria Léopold... Vous avez approuvé cela... Vous auriez conseillé de même la rébellion, si vous aviez été présente à l'époque de l'insurrection.

L'accent sévère du monarque ne troubla aucunement la jeune femme. Tout en n'omettant point les formules consacrées, elle semblait causer avec lui d'égale à égal.

— Sire, dit-elle, je serai franche. Ce sera encore, me paraît-il, le meilleur moyen d'honorer le caractère du prince qui gouverna Florence avec douceur et équité...

L'empereur l'interrompit. Visiblement flatté de cet hommage, du reste à peu prés mérité, il invita Théroigne à s'asseoir. Reconnaissant qu'il avait affaire à un esprit cultivé, à une femme tout autre qu'il ne s'était imaginé, le César autrichien se décidait à la traiter sinon en grande dame, du moins avec quelques-uns des égards dus à son sexe. D'autre part, ce blasé la trouvait merveilleusement belle.

Elle l'eût tenté violemment, alors qu'une jolie maîtresse n'était point encore pour lui un simple ornement d'alcôve, uniquement destiné au plaisir des yeux,

LA TRAHISON DES ÉMIGRÉS.
Le cavalier patriote se jeta dans le bois qui bordait la route. De là, il cria à la prisonnière : — Courage, Théroigne ! Elle répondit de sa voix vibrante : — Annoncez à mes amis de Paris la trahison dont je suis victime. (Chap. XXVIII.)



Théroigne continua :

— Je confesserai donc à Votre Majesté que si j'eusse été à Liège au début de la crise, j'aurais sûrement participé à l'insurrection, car, selon ma croyance, la souveraineté réside dans le peuple. En faisant cet aveu devant tout autre monarque, j'aggraverais singulièrement ma situation, je ne l'ignore pas. Mais avec vous, Sire, je sens que ce n'est pas la même chose.

Ce langage, qui ne manquait ni d'adresse, ni d'élévation, loin de déplaire à Léopold, lui inspira de l'estime pour la jeune femme. Elle n'était donc point vile comme la lui avait dépeinte. — Si vous lussiez tombée en mon pouvoir en de telles conditions, observa-t-il sans aigreur, mon droit et mon devoir eussent été de vous punir avec la dernière rigueur.

— Et moi, Sire, j'eusse accepté sans plainte la sentence, qui m'aurait classée parmi les martyrs de la liberté pour avoir fait ce qui, dans ma conscience, est le droit et le devoir des opprimés.

Ces fières paroles, prononcées sans jactance, avec l'accent d'une conviction inébranlable, impressionnèrent le prince. Il reprit d'un ton très radouci :

— Quoiqu'il en soit, mademoiselle, vous avez excité mes sujets de Liège à la résistance. A ce titré, vous avez encouru les peines édictées par les lois de mes États. Vous êtes ma prisonnière, et il ne dépend que de moi qu'elles vous soient appliquées.

— Sire, répliqua Théroigne, Votre Majesté ignore-t-elle que la trahison seule m'a mise en son pouvoir ?

— Eh bien ?

— Eh bien, Sire, j'incline à penser que l'empereur d'Allemagne ne sera pas moins juste que l'ancien grand-duc de Florence. Or, celui-ci aurait refusé de se prévaloir contre moi de ce qu'en tout pays on appelle une lâcheté.

— L'acte, j'en conviens, n'était pas d'une correction irréprochable... Aussi userai-je volontiers d'indulgence à votre égard, si vous n'êtes coupable d'aucun crime de droit commun.

— Je n'ai jamais ni volé, ni assassiné, protesta la belle Liégeoise avec une énergie indignée... J'ai obéi à ma conscience, à ma raison, en épousant la cause du peuple dont je suis sortie. Si j'ai combattu, c'est en plein soleil, à poitrine découverte. Sans doute, je hais les abus de toutes les puissances de mon âme ; je souhaite ardemment des réformes radicales dans la société actuelle en France et en Europe ; mais Votre Majesté elle-même n'a-t-elle pas déjà consenti à de nombreuses améliorations en Hongrie ? Ne promet-elle pas en ce moment de profondes réformes aux provinces belges, si celles-ci veulent se soumettre ?

Théroigne s'était animée. Elle s'exprimait dans les meilleurs termes, avec un tact admirable, ne désavouant aucune de ses idées, mais les traduisant avec beaucoup d'art. L'empereur charmé, séduit, la contemplait avec une véritable complaisance. Quelques années plus tôt, il eût essayé certainement ce qu'il avait tenté avec succès sur tant d'autres : l'influence d'une déclaration galante. Mais ses sens éteints ne lui permettaient plus pareille entreprise. Cependant, il lui vint à l'esprit de faire à Théroigne une proposition d'un autre genre.

— Oui, dit-il, je suis prêt à de grandes concessions en faveur de mes sujets rebelles des Pays-Bas. Toutes les réformes praticables, je les leur accorderai. Pourquoi ne vous chargeriez-vous pas de leur annoncer mes intentions ? Vous croyez à ma sincérité, n'est-il pas vrai ?

— J'y crois, Sire. Mais je ne puis accepter le rôle dont vous me parlez.

— Pourtant il serait honorable, me semble-t-il... Je proportionne Lais la récompense au service rendu... Je vous ferais riche et heureuse.

A ce marché qu'on lui offrait, une rougeur empourpra les joues de la belle Liégeoise. — Sire, répliqua-t-elle, la fortune ni les honneurs n'effaceraient la honte que j'aurais de moi-même si, pour les acquérir, je devais sacrifier la cause à laquelle j'ai dévoué ma vie.

L'empereur n'insista plus. Il comprit que cette âme était trop haute pour se vendre. Frappé de son courage, de sa fière attitude, il voulut prouver que lui-même n'était point inaccessible aux sentiments généreux. Après l'avoir enveloppée d'un long regard, il lui demanda :

— Libre, que feriez-vous ?

— Je retournerais en France.

— Très bien. Dès ce soir vous quitterez la prison. Demain, vous partirez à votre gré. Je me fie à votre loyauté.

Théroigne se leva pour remercier le monarque, qui ajouta :

— Puis-je espérer que vous ne garderez pas de moi trop mauvais souvenir ?

— Sire, je n'oublierai jamais la bienveillance de Votre Majesté.

Le chambellan avait reparu, au signal de son maître. Léopold, en quelques mots, lui apprit la décision qu'il avait arrêtée à l'égard de la belle Liégeoise, et enjoignit qu'on l'exécutât sur-le-champ. Le fonctionnaire impérial s'inclina en disant :

— Majesté sacrée, je vais transmettre vos ordres.

Puis il continua :

— Sire, un gentilhomme français sollicite la grâce de conférer un instant avec Votre Majesté.

— Qui est-ce ?

— M. le marquis de Glizol.

— Un des principaux personnages de l'émigration royaliste, dit l'empereur. Je le connais de renommée. Je l'attends.

A ce nom, Théroigne avait pâli. Où qu'elle fût, sa destinée jetterait donc sur son chemin le scélérat ? Tremblant de le rencontrer dans le cabinet du

prince, elle se hâta de faire sa révérence pour prendre congé. Mais Léopold la retint du geste :

— Vous allez voir, dit-il, un de vos compatriotes. Bien qu'il n'ait pas les mêmes idées que vous, c'est tout de même un brave homme.

— Sire ! balbutia la jeune femme...

Mais elle fut interrompue par le chambellan, lequel étant sorti rapidement, était déjà de retour et annonçait le noble émigré.

Glizol, en grande tenue, s'avançait cérémonieusement. Tout à coup, il tressaillit à la vue de la belle Liégeoise. Il se remit promptement et salua conformément à l'étiquette. L'empereur le reçut debout, et lui dit aussitôt :

— Voici M^{lle} Théroigne de Mèricourt, une de mes sujettes qui a choisi la France pour patrie. Peut-être n'avez-vous jamais entendu parler d'elle ?

— Pardonnez-moi, Sire, murmura Glizol, — et, en disant cela, il avait dans les yeux les fauves éclairs d'une haine furieuse, L'empereur poursuivit :

— Elle était ma prisonnière. Je la délivre en considération de ses qualités et de sa droiture. Bien qu'elle ait du goût pour les nouveautés dangereuses qui se produisent actuellement dans votre pays et jusque dans mes provinces belges, je la crois honnête.

— Que Votre Majesté me permette de ne point partager son avis, fit Glizol. — Comment ! vous auriez d'elle mauvaise opinion ?

— Très mauvaise, Sire, et je suis à même de la justifier.

Théroigne voulut se récrier. Léopold lui imposa silence.

— Vous vous expliquerez tout à l'heure, dit-il, lorsque je vous interrogerai. Ensuite, s'adressant au gentilhomme :

— Que savez-vous ? s'enquit-il.

— Sire, cette femme est une misérable. J'ignore quelle histoire elle a eu l'impudence de débiter à Votre Majesté, mais j'affirme qu'elle a indignement abusé de votre générosité.

— Les preuves, marquis, les preuves ?

— Sire, elle a fait déjà beaucoup de mal en France. Vivant dans l'intimité des séditieux, acoquinée à la pire canaille, elle a joué un rôle considérable dans toutes les émeutes. Elle a combattu maintes fois contre les plus zélés serviteurs du roi, mon auguste souverain. Elle courait les casernes et les régiments pour débaucher les soldats.

— Au fond, ceci ne me regarde pas, répliqua le prince. Je n'ai charge ni de juger, ni de punir les actes accomplis en d'autres États que les miens.

— Mais, Sire, cette femme ne s'est pas contentée de s'associer aux factieux de France. Dans la rage qui la transporte contre toute autorité légitime, elle est allée à Liège, une ville révoltée contre Votre Majesté. Là, elle s'est efforcée d'exciter les passions les plus criminelles, prêchant le mépris de la royauté et appelant aux armes la populace.

Théroigne se tordait les mains, à ces accusations terribles, exaspérée de n'avoir point licence d'y répondre au fur et à mesure que Glizol les formulait. L'Empéreur se tournant vers elle, lui demanda sévèrement :

— Ainsi, vous m'avez trompé ?

— Sire, je vous ai dit la vérité, répliqua-t-elle... Monsieur me calomnie en dénaturant ma conduite...

Léopold l'interrompit pour dire au marquis :

— Continuez, monsieur de Glizol.

— Sire, reprit le gentilhomme, dans sa fureur sacrilège, elle s'est attaquée, à Liège, aux institutions les plus saintes, décriant les prêtres, vilipendant les ordres religieux, poussant au bouleversement universel de la société. Voilà quelle est cette femme.

Glizol se tut. Malgré ces violentes imputations, le monarque paraissait encore incertain. Il n'avait cessé d'étudier, pendant ce réquisitoire, la contenance de la belle Liégeoise. Au lieu d'être accablée, la jeune femme avait accueilli chaque grief articulé contre elle par un sourire d'inexprimable dédain. Le regard étincelant, la taille redressée, elle semblait impatiente de se justifier et sûre de pulvériser sans peine les odieuses inculpations du marquis.

— Mademoiselle, dit enfin l'Empereur d'une voix brève, j'ai eu tort, je le crains, de vous avoir traitée avec miséricorde... Peut-être aurais-je le devoir de revenir sur ma détermination.

L'indécision du monarque alarma Glizol, qui se mordit les lèvres jusqu'au sang, tandis que Théroigne disait :

— Sire, me condamnerez-vous avant d'avoir entendu ma défense ?

— Parlez. Qu'avez-vous à répondre ?

Mais, avant que la belle Liégeoise n'eût ouvert la bouche, le marquis s'écria, en dépit de l'étiquette :

— Sire, je n'ai pas fini. J'ai à dénoncer A Votre Majesté un crime plus monstrueux que tous les autres.

— Sire, riposta la jeune femme, souffrirez-vous que cet homme me réduise au silence, lorsque Votre Majesté m'accorde la parole ?

Sans s'arrêter à cette protestation si légitime, Léopold invita du geste Glizol à compléter son récit.

— Dans la nuit du 5 au 6 octobre dernier, poursuivit le marquis, cette créature infernale était à la tête des femmes, des effroyables mégères qui ont violé la demeure royale, à Versailles... Elle, la prostituée des faubourgs...

— Infâme ! interrompit Théroigne...

L'empereur la fit taire et Glizol reprit :

— Je dis bien : elle, la prostituée des faubourgs...

— Ah ! interrompit de nouveau la jeune femme, incapable de se maîtriser davantage ; ah ! bandit, assassin, empoisonneur, tu ne m'outragerais pas impunément à ce point, si nous étions seuls, face à face. Serais-je la criminelle que tu prétends, tu commettrais encore une insigne lâcheté en m'insultant inutilement !

Léopold, mécontent que le marquis eût provoqué cette réplique qui offensait sa dignité, lui dit sèchement :

— Évitez ces qualifications superflues, monsieur de Glizol.

— Que Votre Majesté daigne m'excuser, fit hypocritement le marquis en s'inclinant très bas. Mais l'indignation m'étouffe quand je pense à l'abominable conduite de cette femme. Donc, cette nuit-là, elle a osé profaner le château de nos augustes et malheureux souverains. Elle a eu l'insolence de pénétrer jusqu'au seuil de l'appartement de la reine, votre sœur et notre maîtresse adorée. Elles étaient deux, également étrangères à la réserve que la nature impose à leur sexe, et armées l'une et l'autre d'un sabre et d'une paire de pistolets... Que celle-ci me démente, si elle le peut.

— Est-ce vrai ? interrogea l'empereur.

— C'est vrai, déclara Théroigne... Mais cet homme oublie d'ajouter que nous étions là uniquement pour protéger la reine.

— Non, non ! C'était pour autre chose... Ces deux femmes méditaient un atroce forfait. Elles voulaient assassiner la reine Marie-Antoinette, votre sœur !

A cette épouvantable accusation, la belle Liégeoise poussa un cri d'horreur et voulut-la réfuter. Mais le marquis, élevant la voix, continua :

— La reine, surprise, s'enfuit demi-nue... Un coup de feu retentit à ses oreilles, pendant qu'elle se jetait sur le balcon. Elle-même en a déposé, et je ne crois pas que sa parole royale puisse être contestée. Il y a un autre témoin, François Louis Suleau, accouru pouf défendre l'auguste souveraine,

et sur qui cette femme et sa complice déchargèrent leurs pistolets. Ceci, non plus, ne saurait être démenti.

Théroigne avait courbé la tête. Les apparences étaient contre elle, présentées avec un art diabolique. Comment faire éclater la vérité ? L'empereur, son juge, ajoutait foi, visiblement, aux calomnies de Glizol, sans qu'elle eût moyen, en ce moment, de convaincre son accusateur de mensonge.

— Sire, murmura-t-elle, je conjure votre Majesté de faire instruire mon procès.

— Tel est mon devoir, répliqua le monarque.

— Je ne le redoute pas, reprit la belle Liégeoise en se redressant fièrement, si j'obtiens de la justice de Votre Majesté les garanties auxquelles a droit tout prévenu.

— De quelles garanties parlez-vous ?

— Je demande qu'il me soit permis de produire les témoignages qui me justifieront.

— Cela va de soi : les magistrats impériaux n'ont pas coutume de prononcer en aveugles, repartit Léopold.

En même temps, appelant le chambellan, il lui ordonna de faire réintégrer Théroigne à sa prison.

— Demain, ajouta-t-il, en s'adressant à la jeune femme, vous serez transférée à la forteresse de Gerolsdeck, près de Küffstein, dans le Tyrol. Ici, nous sommes trop près de là frontière française, et je veux ôter aux séditieux, vos complices, la tentation de travailler à votre évasion.

Théroigne garda le silence. Emmenée par le chambellan, elle fut remise aux sbires qui l'avaient conduite au palais.

L'empereur, que cette scène avait étrangement agité, congédia le marquis de Glizol, et lui assigna une autre audience pour le jour suivant, en alléguant qu'il n'avait plus la tête à s'occuper d'affaires.

A peine le gentilhomme s'était-il retiré, triomphant de la vengeance qu'il venait d'exercer contre Théroigne, quand le chambellan annonça un proscrit français.

— Je ne reçois plus, dit le prince avec impatience.

— Sire, le proscrit insiste, disant qu'il y a urgence.

— Son nom ?

— Jean-Paul Marat.

Léopold était debout près de son bureau. Un éclair passa dans ses yeux ternes, puis sa physionomie se rasséréna.

— Un révolutionnaire, sans doute, murmura-t-il, comme se parlant à lui-même... Mais un savant de premier ordre, dont on m'a beaucoup parlé à Florence... Mon frère et prédécesseur Joseph II a même adopté plusieurs articles de son traité sur la *Législation criminelle...* Je tiens à conserver la réputation dont je jouis parmi les hommes de talent de l'Europe.

Pendant ce monologue, le dignitaire impérial attendait le bon plaisir de son maître, qui lui dit enfin :

— Introduisez M. Marat.

XXVIII — Ignobles exploits d'émigrés

Au cours de leur entretien, Théroigne s'était plainte à Léolpold de la trahison qui la lui avait livrée. Le *Kaiser* allemand avait daigné reconnaître que le procédé manquait de correction. Il nous reste à raconter par quelle infamie nouvelle la jeune femme était tombée aux mains de ses ennemis.

Comment avait-elle pu se rendre à Liège, le chef-lieu de sa province natale ? Comment avait-elle réussi à échapper à Glizol et à Suleau, après son enlèvement accompli au presbytère de l'abbé Bassal ? Telles sont les questions qui se posent et auxquelles nous allons répondre.

Accompagnés des prétoriens de la municipalité parisienne qui leur avaient prêté main-forte, les ravisseurs de la belle Liégeoise l'avaient entraînée dans une rue étroite et solitaire. Là, ils entrèrent dans un cabinet borgne, dont le patron était un affidé des conspirateurs. Les deux salles enfumées dont se composait l'établissement peu fréquenté d'habitude, étaient absolument désertes, ce soir-là, maigrement éclairées.

A la vue de Glizol vêtu en prêtre, le maître du lieu parut effarouché. Suleau lui glissa à l'oreille quelques mots d'explication, et lui recommanda de ne plus recevoir personne. Ensuite, il poussa la prisonnière dans la seconde pièce, qui donnait sur une cour aveugle, où, même en plein midi, pas un rayon de soleil ne filtrait.

Théroigne, bâillonnée, rouge de fureur et de désespoir, à demi suffoquée, s'abattit sur un banc, serrée aux poignets par les deux grenadiers chevaliers du poignard.

— Maintenant, vous pouvez la lâcher, fit Suleau en ricanant, eût-elle des ailes, qu'il serait impossible de s'envoler de pareille cage.

Les soldats cessèrent d'étreindre les bras de la jeune femme. Ils avaient rempli avec tant de conscience leur lâche office, qu'elle avait la chair meurtrie, les muscles engourdis. Ses mains retombèrent d'abord inertes sur ses genoux, puis elle les souleva pour arracher le mouchoir noué sur sa bouche, et qui l'étouffait.

Mais Suleau s'empressa de le détacher, non sans achever malicieusement d'ébouriffer l'épaisse chevelure de Théroigne.

— En te débarrassant de tes pistolets, ma jolie chatte, ajouta-t-il, nous t'avons rogné les griffes. Il n'y a donc pas d'inconvénient à te démuseler. Pourtant je t'engage à ne point chanter trop haut, car nous serions obligés d'interrompre une seconde fois ta musique.

— Morbleu ! Que de paroles ! grommela le marquis, dont le regard lascif couvrait ardemmen : la belle Liégeoise.

— Que voulez-vous, monsieur l'abbé ! riposta Suleau ; n ayant pas eu le bonheur, comme Votre Révérence, de faire vœu de célibat, je ne puis me tenir d'être galant, même envers les drôlesses.

La jeune femme, qui respirait difficilement encore, garda le silence. Cependant ses prunelles flambèrent sous l'outrage, entre ses longs cils. D'un mouvement fébrile elle promena ses doigts fuselés sur son corsage.

Suleau attentif à tous ses gestes, supposa qu'elle cherchait dans sa robe quelque arme cachée.

— Ah çà ! ma charmante guêpe, reprit-il, est-ce que nous aurions en réserve, par là, pour caresser les amis, quelque fine épingle ou quelque dard imbibé de venin ?

— Bavard et poltron ! murmura Théroigne entre ses dents.

Il haussa les épaules et répliqua :

— Oh sois tranquile, je n'ai pas peur. Quoique ta peau soit moins douce, depuis que tu la frottes aux baisers de la canaille, j'oserai encore, sans trop y répugner, mettre à tes lèvres une de ces caresses dont jadis tu t'enivrais si bêtement.

A ce langage obscène et cynique, Glizol lit une horrible grimace.

— Commandant, gronda-t-il, vous oubliez le respect dû à ma robe et à mon caractère sacré.

Suleau s'inclina hypocritement, en disant :

— Veuillez me pardonner, monsieur le curé. Demain, pour sûr, je me confesserai de cette peccadille, car je suis aussi bon chrétien que bon royaliste.

Tandis que l'immonde coquin se complaisait à l'insulter, la belle Liégeoise avait examiné la salle d'un rapide regard. Elle cherchait une issue, prête à bondir à travers ses ennemis, au risque de tomber sous leurs coups. Mais elle eut un gémissement navré en constatant que toute tentative serait vaine pour franchir le cercle qui l'enfermait. Les miliciens se pressaient autour d'elle avec les chevaliers du poignard. Le cabaretier, un gredin de robuste carrure, s'adossait à la porte ouvrant sur la rue, qu'il s'était empressé de clore aux verrous. Des barreaux de fer défendaient les fenêtres.

Cependant le marquis s'était rapproché de Suleau. Il lui dit tout bas :

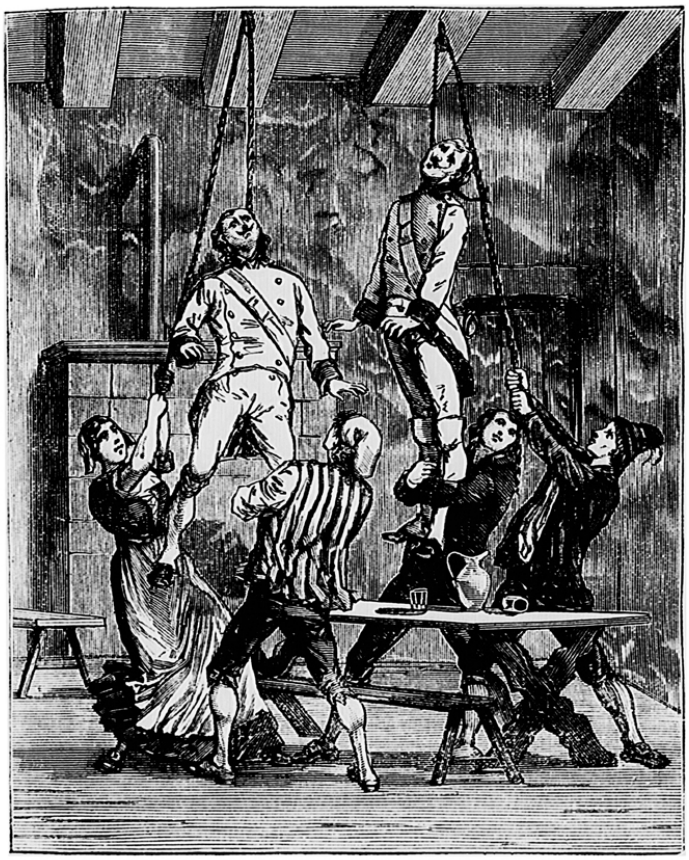
— Êtes-vous fou, de vous amuser à débiter toutes ces balivernes ? Occupez-vous donc d'éloigner au plus vite ces miliciens.

Le faux commandant de grenadiers se tourna vers les prétoriens de Mottier-Lafayette et de Sylvain Bailly.

— Camarades, fit-il avec désinvolture, merci bien pour votre concours. Vous pouvez partir.

Le sergent, un nommé Buscaille, était à peu près dégrisé, ainsi que ses hommes. Ayant manqué Marat, il n'entendait pas rentrer bredouille à Paris. Puisqu'on lui avait affirmé que cette jeune femme était sous le coup d'un mandat d'arrestation, il prétendait l'emmener. S'il s'était tu, jusqu'ici, c'est que les manières très lestes du faux officier l'avaient diverti un tantinet. Même il s'était penché, au meilleur endroit, vers un de ses subordonnés, en murmurant facétieusement :

DANS LE TYROL.
s'élançant l'un et l'autre sur les bandits, ils les maintinrent vigoureusement jusqu'à ce qu'ils fussent suspendus dans le vide (Chap. XXIX.)



— Le diable me brûle ! il n'est pas dégoûté, le mirliflor, et j'en ferais volontiers mes choux gras, de cette gaillarde-là.

Aussi se rebiffa-t-il tout de suite, quand Suleau émit l'idée de lui souffler la capture commune.

— Pas de ça, commandant ! s'écria-t-il. Ça serait du propre, si nous retournions à l'Hôtel de Ville comme des nigauds !...

Cette résistance inattendue étonna Suleau.

— Vous n'avez rien à craindre, reprit-il. J'attesterai que vous vous êtes conduits en braves gens, et que vous, en particulier, sergent, vous avez montré infiniment d'intelligence. Buscaille n'était pas d'humeur à se laisser prendre par un compliment.

— Faites excuse, mon commandant, insistait-Il ; faut que la citoyenne marche avec nous... Après ça, si le cœur vous en dit, rien n'empêche que

nous fassions route ensemble.

Suleau se mordit les lèvres, déconcerté. Il n'avait pas prévu l'entêtement du sergent. Glizol frémissait d'impatience et de colère, forcé de jouer jusqu'au bout son rôle de curé, sous peine d'inspirer les plus graves soupçons. Théroigne, ranimée, écoutait avidement la discussion. Elle commençait à espérer que les deux scélérats acharnés contre sa personne ne réussiraient point à consommer leur attentat.

Pendant que le faux commandant réfléchissait au moyen de vaincre l'entêtement de Buscaille, celui-ci ajouta :

— J'ai idée qu'on-pourrait arranger la Chose, sans se fâcher.

— De quelle façon ?

— Vous tenez à la compagnie de M. le curé, pas vrai, mon commandant ?

— C'est possible.

— Eh bien, quoique je ne comprenne guère pourquoi un ecclésiastique fourre le nez dans cette histoire, je suis disposé à tolérer sa société.

— Quelle bonté de votre part ! fit Suleau de son accent gouailleur.

L'autre, croyant qu'il acceptait, voulut, à son tour, plaisanter aux dépens de la prisonnière :

— Comme ça, si la demoiselle tombe en défaillance, M. le curé lui administrera sa petite affaire.

Et il clignait de l'œil en regardant ses hommes. Ceux-ci, gardes nationaux triés sur le volet dans la bourgeoisie, tout en souhaitant le maintien de la royauté et d'une certaine dose de réligion pour refréner le peuple, aimaient à se gausser des prêtres, dont ils méprisaient au fond le charlatanisme et les friponneries. Aussi, tous éclatèrent de rire à la blague de leur chef. Plusieurs avouèrent qu'ils endosseraient de bon gré la soutane pour confesser la jeune femme une heure ou deux. L'attitude et les propos des miliciens irritèrent Suleau et ses deux grenadiers. Le marquis rongeait son frein, ne pouvant intervenir. Le taux commandant s'écria :

— Sergent, et vous, drôles, souvenez-vous que je suis votre supérieur, le maître ici. Par conséquent, je vous enjoint de vous retirer.

— De quoi ? de quoi ? riposta Buscaille, tandis que ses subordonnés faisaient entendre un murmure menaçant. Apprenez que les gardes nationaux ne dépendent que du général Lafayette.

— Soit. Mais qui vous a chargé d'arrêter cette fille ?

Naturellement, le sergent ne sut que répondre. On l'avait expédié pour Marat, non pour Théroigne Suleau ajouta :

— Cette mission n'a été confiée qu'à moi. Je prétends donc l'exécuter à ma guise.

— Sergent, fit la belle Liégeoise, priez donc ce monsieur de vous montrer son mandat.

— Vipère ! mâchonna le faux commandant avec rage, en se tournant vers la jeune femme. Mais elle continua :

— Je jure qu'il vous trompe.

Suleau et les deux grenadiers s'élancèrent pour la faire taire. Mais Buscaille, dont la lucidité était entière, maintenant, s'interposa avec ses hommes.

— Elle a raison, dit-il. Où est votre mandat ?

— Je n'obéis point aux sommations d'un subalterne, rugit Suleau. Sergent, prenez garde à vous !

— C'est la loi, répliqua Buscaille. Elle exige qu'avant d'arrêter une personne, on exhibe le mandat décerné par l'autorité. Vous auriez dû faire cela déjà, au presbytère, et je suis en faute pour n'avoir point songé à le réclamer.

— Vous le voyez, reprit la belle Liégeoise, ce monsieur a menti. En outre, je le répète encore : il n'est pas plus commandant que vous ; il a volé son uniforme : c'est un ami enragé des contre-révolutionnaires. Il s'appelle Suleau. Quand à cet homme habillé en prêtre, j'affirme de nouveau que c'est un fourbe. Il se nomme Glizol, un ex-marquis contre lequel on a lancé un ordre de prise de corps.

Théroigne s'était exprimée d'une voix vibrante, avec un tel accent de sincérité que Buscaille fut ébranlé.

— Pas de bêtises, sergent, lui dit un des gardes nationaux. Faut voir clair dans tout ça. Puisque nous avons aidé à pincer la demoiselle, nous sommes responsables, corbleu ! Nous avons le droit de savoir ce que ces messieurs veulent en faire.

— Ça, c'est juste, déclara Buscaille. Il y a du louche, dans l'affaire.

Pendant que les miliciens échangeaient ces observations, Suleau, très embarrassé, se consultait avec Glizol. User de violence, c'était singulièrement hasardeux. Pour engager la lutte, les chevaliers du poignard n'étaient que trois, en réalité, car, au début du moins, la prudence imposait au marquis de rester neutre, sous son déguisement de prêtre. Agir autrement, c'eût été donner crédit la dénonciation de la belle Liégeoise. Ils avaient en face cinq hommes, armé ; de fusils, de sabres et de pistolets, tous

des lurons chez qui les fumées du vin s'étaient dissipées. Sans compter que la prisonnière n'hésiterait pas, certainement, à se joindre aux gardes nationaux. La situation était donc très grave pour les malfaiteurs. Glizol venait de conseiller à Suleau d'essayer encore de la persuasion, lorsque Théroigne reprit :

— Sergent, j'ai confiance en vous et je me place sous votre sauvegarde. Mais il est un moyen très simple de tout concilier, et de dégager en même temps votre responsabilité.

— Lequel !

— Conduisez-moi chez le citoyen Laurent Lecontre, le colonel de la garde nationale de Versailles.

— Crébleu ! s'écria Buscaille, l'idée est excellents. Commandant, le colonel est votre supérieur et le mien. Vous ne sauriez donc refuser de vous expliquer en sa présence.

— Je refuse, riposta Suleau.

— Alors, montrez le mandat.

— Cela ne vous regarde pas. Ces brèves réponses, formulées par le faux commandant avec une étourderie hautaine, exaspérèrent les gardes nationaux, dont les défiances s'accentuèrent. Théroigne n'omit pas d'attiser le feu.

— Comprenez-vous, sergent, dit-elle, que vous vous êtes fait inconsciemment le complice d'une bande de coquins ? Ils comptent tout bonnement me violenter, abuser de moi, quand vous serez partis.

— Et le curé tiendrait la chandelle, fit Buscaille. Nous ne permettrons pas ça. Eu dépit de Glizol, qui lui adressait des signes multipliés pour le rappeler à la modération, Suleau cria aux deux grenadiers :

— Soldats, empoignez-moi cette gourgandine.

Ils se préparaient à obéir. La jeune femme comprimant son angoisse, ne bougea pas, les yeux fixés sur le sergent et le suppliant ainsi de la protéger.

— Vous n'emmènerez pas la citoyenne, dit Buscaille, à moins que ce ne soit à Paris ou chez Laurent Lecointre, auquel cas, cependant, nous vous accompagnerions.

Le sergent et ses hommes s'étaient rangés devant la belle Liégeoise, résolus et la main sur leurs armes. Suleau et les grenadiers, que la résistance de ces miliciens bourgeois avaient mis hors d'eux-mêmes, tirèrent leurs sabres du fourreau. Ce fut le signal de la mêlée. Les gardes nationaux, la baïonnette en arrêt, s'apprêtèrent à combattre. L'un des chevaliers du

poignard, doué d'une grande agilité, s'était faufilé jusqu'à Théroigne, laquelle, debout maintenant, esquiva son atteinte. Un garde national embrocha l'assaillant, et l'étendit sur le carreau, tandis que Buscaille allongeait un coup de crosse dans les flancs de Suleau.

Glizol, jusqu'ici simple spectateur de la bagarre, se précipita vers la prisonnière, ses deux pistolets à la main. Comme le sergent tentait de l'arrêter, le marquis tira sur lui presque à bout portant. Buscaille s'étant jeté de côté, la balle lui effleura l'épaule et alla frapper en pleine poitrine un de ses hommes, qui roula sur le pavé. Les miliciens poussèrent un effroyable cri de rage, à la vue de leur camarade assassiné. Ils braquèrent leurs fusils sur le gentilhomme, en rugissant :

— A mort le bandit ! A mort le faux prêtre !

Et ils firent feu. Mais l'espace était si restreint pour ajuster qu'ils le manquèrent. Toutefois, une balle, ricochant sur la muraille, faillit éborgner l'autre grenadier. Le marquis visa de nouveau. Suleau l'imita. Deux gardes tombèrent. Le sergent n'avait plus avec lui que deux hommes valides. Les imprécations, les blasphêmes ébranlèrent la salle, qu'emplissait la fumée de la poudre.

Durant cette lutte épouvantable, d'une minute à peine, Théroigne avait saisi un stylet caché dans son corsage et s'était élancée dans la première pièce, où le cabaretier était toujours en faction, très inquiet du drame sanglant qui s'accomplissait chez lui.

— Place ! fit la jeune femme d'une voix sourde.

— On ne passe pas, répliqua-t-il en étendant les bras.

Mais la belle Liégeoise, prompte comme l'éclair, leva son poignard et le lui planta dans la gorge, en murmurant :

— Mon honneur vaut mieux que ta vie.

Le misérable s'affaissa lourdement, en vomissant un flot de sang. Il était mort. La jeune femme se baissa pour écarter le cadavre qui lui barrait le passage, retira les verrous, tourna la clef dans la serrure, ouvrit la porte et bondit dans la rue.

L'air extérieur, pénétrant dans le bouge, dissipa la fumée. Les pâles rayons d'une mauvaise lampe éclairèrent la scène, dans la seconde salle. Glizol et Suleau étaient immobiles, à quelques pas, en face de Buscaille et d'un milicien. Le grenadier blessé d'un coup de baïonnette se tordait sur le sol. Le deuxième garde national, agenouillé, soutenait dans ses bras un camarade blessé à l'épaule. Chevaliers du poignard et bourgeois se

mesuraient d'un regard plein de rage. Ils se disposaient à fondre les uns sur les autres, à se prendre corps à corps, quand le marquis laissa échapper un hurlement de bête fauve. Il venait de remarquer la disparition de Théroigne.

— Elle s'est enfuie ! cria-t-il... Mes amis, vite à ses trousses !

Et il s'élança hors du cabaret, avec Sulcau et leur compagnon survivant.

Buscaille, désespéré de cette horrible aventure, témoigna d'abord l'intention de poursuivre les brigands.

— A quoi bon ? lui fît observer un de ses hommes. Si encore nous étions sûrs de les rattraper ? Mais c'est plus que douteux. Occupons-nous-nous plutôt de soigner nos pauvres camarades.

— Vous avez raison, dit le sergent.

Voici quel était le résultat de la lutte : un chevalier du poignard agonisait ; deux miliciens avaient été tués raides ; un troisième, grièvement blessé, perdait son sang. Buscaille appela le cabaretier. Ne recevant pas de réponse, il se dirigea vers la porte, où il le vit gisant, inanimé et baignant dans son sang.

— Paraît que la demoiselle lui a réglé son compte en filant, grommela-t-il... Crébleu ! elle a joliment bien fait.

Théroigne s'était rendue tout droit chez Laurent Lecointre, rue des Réservoirs. Malgré ses idées relativement modérées, le commandant de la garde nationale de Versailles était alors un ami dévoué de Marat. La belle Liégeoise le connaissait depuis les journées des 5 et 6 octobre. L'ayant rencontré ensuite-deux ou trois fois au domicile de l'Ami du peuple, elle ne doutait point qu'il ne s'empressât de lui accorder l'hospitalité. De fait, Lecointre l'accueillit amicalement. Lorsqu'elle lui eut raconté ce qui s'était passé au presbytère de Saint-Louis, puis au cabaret borgne, le colonel envoya prévenir le bureau de police, à la municipalité. Lui-même courut à l'état-major de la garde nationale, d'où il lança de nombreuses patrouilles dans la ville, avec le signalement du marquis de Glizol, de Suleau et de l'autre chevalier du poignard, et l'ordre de les arrêter partout où on les rencontrerait.

Le lendemain Théroigne était de retour à Paris. Elle n'y séjourna que huit jours, le temps d'apprendre que Marat était en sûreté à l'étranger. Séparée de l'Ami du peuple, la jeune femme résolut de franchir elle-même la frontière. D'ailleurs la faction de l'Hôtel de Ville menaçait sa liberté. Son dévouement au peuple portait ombrage aux despotes bourgeois. Malgré les dépositions formelles du sergent Buscaille, ils avaient laissé dans l'ombre à

dessein le drame de Versailles, méditant d'en tirer, à l'occasion, quelque charge contre elle. Afin de servir la cause de la Révolution jusque dans son exil, Théroigne se réfugia à Liège, chef-lieu de sa province natale. La ville s'était affranchie récemment de la domination autrichienne. Mais les populations n'avaient fait que changer de tyrannie. Le congrès belge, uniquement composé d'aristocrates, de prêtres, de quelques gros bourgeois, détestait mortellement la démocratie. Au lieu de pactiser avec les patriotes français, il recevait à bras ouverts les émigrés. Pour payer cette hospitalité insensée, les traîtres à la France nouèrent des intelligences avec les gens de leur caste, qui grouillaient alarmée de Léopold, campée à la frontière voisine.

Avec sa vaillance superbe, la belle Liégeoise entreprit d'aviver au cœur de ses concitoyens la haine de l'oppression, le culte de la liberté. Elle étonna d'abord. Bientôt elle séduisit par son éloquence, ses charmes, sa dignité. Elle conquit une influence considérable, grâce à laquelle la démocratie s'organisa, poëte à rayonner puissamment sur les autres provinces belges.

L'œuvre sainte de Théroigne suscita d'implacables ressentiments. Prêtres, aristocrates, bourgeois repus, émigrés pourris à la cour de Versailles jurèrent de la forcer à quitter le pays en la déshonorant. Leur presse engagea la guerre, ne reculant devant aucune calomnie pour flétrir dans l'opinion publique l'héroïne républicaine. Tout ce dont peut s'offenser à jamais l'orgueil légitime d'une femme, sa délicatesse, sa pudeur, ils le lui imputèrent dans d'immondes articles et d'obscènes libelles distribués à foison. Par la parole et par la plume, elle vengea sa réputation outragée, couvrant d'opprobre ses lâches détracteurs.

Battus sur ce terrain, ils fourbirent d'autres armes non moins infâmes. Théroigne ; occupait une modeste chambre dans un hôtel réputé pour son honnêteté. Des scélérats titrés s'installèrent dans les pièces voisines de la jeune femme sans éveiller les soupçons. Ayant corrompu à prix d'or plusieurs domestiques, ils pénétrèrent une nuit dans son logis, alors qu'elle dormait profondément. Ils la saisirent demi-nue dans son lit et elle se réveilla dans leurs bras. Elle voulut appeler. Ils étouffèrent ses cris. Cependant ils la respectèrent, non par un sentiment honorable quelconque, mais pour obéir à une volonté supérieure. L'attentat avait été combiné par lie baron de Maligny et le chevalier de Bigord, deux membres du comité de l'odieuse société dont le marquis de Glizol était le chef suprême.

Les bandits permirent à Théroigne de se vêtir et d'emporter une partie de ses effets, afin de pouvoir expliquer leur violence par un mensonge décent, en cas de mésaventure. Cela fait, ils la transportèrent dans une voiture qui stationnait dans la rue, à la porte de l'hôtel.

Toutefois, l'alarme fut donnée immédiatement. Une fille de la maison, qui adorait la belle Liégeoise, avertit ses patrons, descendit avec eux sur la voie publique en criant :

— Au secours ! au voleur !

Un patriote passait à cheval. Apprenant qu'il s'agissait de Théroigne, il s'élança au galop sur les traces des visiteurs. Il allait les atteindre à deux lieues de la ville. Jeune, vigoureux, intrépide, bien armé, il était résolu à tenter une lutte folle pour la délivrer. Mais, en ce moment même, un peloton de soldats autrichiens enveloppa la voiture, dont les portières s'ouvrirent. Les misérables qui s'étaient emparés de la jeune femme la remirent à cette troupe. Les cavalier se jeta dans un bois qui bordait la route. De là, il cria Ma prisonnière :

— Courage, Théroigne ! Les démocrates de Liège ne vous oublieront pas.

Elle avait entendu, et répondit de sa voix vibrante :

— Annoncez à mes amis de Paris la trahison dont je suis victime.

Sur l'ordre d'un officier, quelques soldats firent feu dans la direction du bois, tandis que le baron de Maligny ricanait à l'oreille de la jeune femme :

— Où nous te conduisons, tu trouveras des galants plus propres que ta canaille de là-bas.

Théroigne se tut. Mais la voix du cavalier résonna de nouveau dans les profondeurs du bois :

— J'informerai vos amis !

XXIX — Le chasseur tyrolien.

Un soir au commencement de septembre, au crépuscule, trois hommes causaient dans une chaumière, non loin de Küffstein, une ville du Tyrol autrichien, à un quart de lieue, environ, de là forteresse de Gerolsdeck, transformée en prison d'État. Des arbres touffus, chargés de fruits, entouraient l'habitation rustique. Des quartiers de roches alpestres

clôturaient le verger, isolant des bruits du dehors cette espèce d'ermitage perdu dans la campagne.

Dans la principale pièce, où les derniers rayons du jour luttaient contre les ombres, un personnage de haute taille, la musculature puissante, était assis au bout d'une table de sapin verni. Brun de barbe et de cheveux, dans la vigueur de l'âge, il paraissait doué d'une agilité merveilleuse. Vêtu à la mode des chasseurs tyroliens, il avait accroché derrière lui, à la muraille, son chapeau de feutre, orné d'une plume d'aigle.

A sa droite se tenait un garçon pâle, imberbe, aux yeux noirs ; puis un solide gaillard à la mine réjouie, mais qui se trémoussait comme s'il eût été sur des épines. Le premier disait en allemand :

— Mansfeld, mon cher hôte, êtes-vous sûr qu'ils ne tarderont pas à venir ?

A cette question, la mâle figure du maître de la maison se contracta. Ses traits exprimèrent une haine farouche. Ses narines se dilatèrent, et l'on eût cru qu'elles aspiraient l'odeur de quelque fauve.

— J'en suis absolument sûr, répliqua-t-il dans le même idiôme. Ma femme les a rencontrés tantôt, sur la route de Küffstein, où elle les guettait. C'est là, vous le savez, quelle a fait la connaissance de ces deux drôles, qui vont se divertir à la ville quand ils ne sont pas de service. Ils l'ont accostée avec leur insolence habituelle, persuadés d'avoir affaire à une fille à soldats... Ils ont renouvelé leurs instances pour qu'elle leur accordât enfin ses faveurs, protestant qu'ils y mettraient le prix, selon qu'il était convenu, Charlotte s'est informée s'ils seraient de faction cette nuit, à la forteresse. Ayant su qu'ils monteraient la garde à dix heures, dans le chemin de ronde qui longe les cachots où sont renfermés les prisonniers politiques, elle leur a donné rendez-vous pour huit heures, et il n'en est que sept encore.

— Quelle reconnaissance nous devons à M^{me} Mansfeld pour son admirable dévouement, fit le jeune homme.

Le chasseur eut un sourire étrange.

— Vous n'êtes pas autant nos obligés que vous l'imaginez, répondit-il... Charlotte et moi, nous avons quelques comptes à régler avec les deux pandours qu'elle a si adroitement attirés à notre domicile... D'abominables coquins, à qui nous nous proposons de faire payer avec autre chose que de l'or le plaisir qu'ils se promettent.

— Et vous pensez que nous réussirons, sans trop de résistance, à les dépouiller de leurs uniformes ?

— Oh ! certainement... Charlotte sera sous les armes, c'est-à-dire dans sa toilette la plus élégante, pour nous mieux aider à les griser... Je me suis procuré du vin de France, de qualité supérieure, — une boisson qu'ils doivent préférer à tout autre, car, je l'ai appris, ce sont d'anciens valets d'émigrés, que leurs maîtres ont enrôlés au service de notre empereur.

Au moment où Mansfeld achevait, le jeune homme pâle se tourna brusquement vers son voisin, qui le tirait par la manche.

— Que veux-tu, Lagrenette ? s'enquit-il en français.

— Cré nom de nom ! répliqua l'autre d'un air timide, nous avons tant trotté aujourd'hui, citoyen Lacombe, que la gueule me brûle, et je n'y peux plus durer.

— Alors, que ne demandais-tu à boire ?

Justin caressait d'un regard attendri sept ou huit bouteilles cachetées, rangées vis-à-vis de lui, à la gauche du Tyrolien. Il murmura, tout embarrassé :

— C'est que, vois-tu, je n'osais pas.

— Pourquoi cela ?

— J'avais peur de paraître safre... Faut soigner sa réputation à l'étranger.

— Allons donc ! Quoique nous soyons en rapport depuis peu avec Mansteld n'est-il pas notre ami, presque notre camarade ?

— D'accord... Mais ces fioles si bien bouchées, ça me faisait honte d'en réclamer l'étrenne, d'autant plus qu'il n'y a pas un verre auprès.

Mansfeld ne comprenait pas la langue de ses hôtes. Cependant, il avait sans doute deviné le sens de la pantomime dont Lagrenette avait accompagné ces lamentations.

— Qu'est-ce que c'est ? interrogea-t-il.

— Mon compagnon a soif, dit René Lacombe.

Le maître de la maison frappa clans ses mains. Une femme parut, brune comme lui, d'une beauté remarquable, mais le visage empreint d'une profonde tristesse. Elle portait avec une rare élégance le riche costume des Tyroliennes de la classe aisée.

— Ma bonne Charlotte, fit le chasseur en désignant Justin, voilà un honnête garçon qui aurait besoin de se désaltérer.

LA PRISONNIÈRE DE GÉROLSDECK.
Soudain, deux hommes en uniformes de pandours, tombèrent du soupirail pour mettre fin à cette lutte inégale. (Chap. XXX.)



La jeune femme jeta un coup d'œil sur la table, rentra dans la pièce d'où elle était sortie. Elle revint bientôt avec un plateau chargé d'une demi-douzaine de verres et d'une carafe d'eau. Mansfeld ayant débauché une bouteille, versa à Lagrenette, qui but d'un trait sans souffler. Lacombe refusa et dit à son compatriote :

— Ménage toi, mon garçon, et reste sur ta soif, à moins que tu ne préfères tâter la carafe.

— Merci, ça me refroidirait.

— D'ailleurs, ajouta René, tout à l'heure, nous devrons aire raison à des gars qui lampent sec. Tu pourras donc te contenter, sans abuser toutefois, entends-tu ?

— J'entends, riposta Lagrenette d'un air futé... Ça sera peut-être le cas de causer un peu avec la carafe.

— Justement... Je suppose même que madame ne l'a apportée qu'à cette intention. La jeune femme venait d'allumer la lampe suspendue au plafond. Comprenant

le français, elle fit en souriant un signe affirmatif. Ensuite, elle s'assit auprès de son mari, qui reprit en s'adressant à Lacombe :

— Charlotte vous répétera qu'il n'est point à craindre que nos deux gredins manquent au rendez-vous.

— Ils seront exacts, je vous le jure, déclara-t-elle, les prunelles étincelantes, tandis qu'une vive rougeur colorait ses joues à l'idée du rôle qu'elle avait joué pour les amener au piège.

— Grâce à vous, madame, ajouta René, maintenant j'ai toi entière au succès de l'entreprise que je poursuis avec mon brave compagnon.

— Nul, plus que moi, ne se réjouira de votre réussite, dit la jeune femme. Aussi n'ai-je rien néglige. Vous le voyez : malgré mon deuil je me suis parée de mon mieux.

Aux souvenirs douloureux qu'elle avait évoqués, les yeux de M^{me} Mansfeld s'emplirent de larmes. Le chasseur passa le bras autour de sa taille et lui murmura à l'oreille :

— Ayant l'aube, tu seras vengée !

Il y eut une pause. Pendant que Lagrenette guignait avec convoitise la bouteille entamée, dont il avait trouvé le contenu très à son goût, René Lacombe réfléchissait. Il avait entendu les paroles prononcées à demi voix par son hôte. Il les rapprochait, dans son esprit, de l'allusion faite précédemment par le Tyrolien à certains comptes à régler avec les pandours. Le mari et la femme avaient donc des griefs contre eux. Mais, par discrétion, il s'était gardé d'interroger, malgré l'intimité qui semblait régner entré lui et le maître de la maison.

En effet, le jeune homme, accompagné de Justin, s'était présenté à la chaumière huit jours auparavant. Après la trahison qui avait livré aux Autrichiens Théroigne de Méricourt, le cavalier liégeois, selon sa promesse, s'était rendu à Paris. Étant entré en relations avec Simonne Evrard et Lacombe, il leur avait raconté l'odieux attentat. Marat avait été informé à Londres immédiatement, ce qui explique sa présence à Luxembourg, au palais de Léopold. Malheureusement, la démarche hardie de l'Ami du peuple n'avait point empêché le transfert de la prisonnière à la forteresse de Gerolsdeck.

Le cavalier liégeois, demeuré à Paris ne s'endormit pas. Ce jeune et ardent patriote, nommé Hirson, était riche, intelligent ; il avait embrassé généreusement la cause populaire. Par sa beauté, par son héroïsme, Théroigne lui avait inspiré un enthousiasme chevaleresque autant que respectueux. Or, à la nouvelle de la captivité de la vaillante républicaine dans le Tyrol, près de Küffstein, Hirson s'était souvenu d'un chasseur avec lequel, un an plus tôt, il avait poursuivi le bouquetin dans les Alpes. Ce compagnon, rêvant aussi la liberté pour son pays, n'était autre que Mansfeld, lequel, lors de leur séparation, lui avait juré une éternelle amitié. Possédant quelque fortune, il résidait ordinairement à Innsbruck. La chaumière de Küffstein n'était qu'un pied à terre.

Hirson aurait vivement souhaité d'agir par lui-même pour délivrer Théroigne. Mais il était connu dans le pays, où il avait séjourné une quinzaine, à l'ermitage de son ami. En outre, noté comme l'un des promoteurs de l'insurrection des Pays-Bas, il eût compromis le coup en essayant de l'exécuter en personne. Il écrivit à Mansfeld, qui répondit sur-le-champ qu'on lui envoyât deux hommes résolus. Il se concerterait avec eux pour arracher la prisonnière de son cachot. Là dessus, René Lacombe était parti avec Lagrenette. Hirson l'avait choisi d'abord à cause de son sang-froid, et ensuite parce qu'il parlait l'allemand, une condition indispensable, le Tyrolien ne sachant pas le français. De plus, il avait muni le jeune homme des fonds nécessaires.

Accueilli comme un frère par Mansfeld et Charlotte, René avait été instruit pur eux minutieusement de la disposition intérieure de la forteresse. Ils l'avaient visitée l'un et l'autre en détail. Un des principaux gardiens leur étant tout dévoué, il leur fut aisé d'être renseigné en détail sur le personnel. Au bout de quelques jours, un plan fut arrêté pour introduire Lacombe et Lagrenette à Gerolsdeck. Il devait s'exécuter durant la nuit qui commençait. Théroigne, prévenue mystérieusement, se tiendrait prête.

Les choses en étaient lit au moment où Mansfeld avait murmuré à sa femme les paroles qui avaient plongé René dans une sorte de rêverie, Après un silence de deux ou trois minutes, ce fut le jeune homme qui reprit l'entretien.

— Reste à savoir, dit-il, quel temps il faudra pour étourdir les deux soldats. Souvent, ces soudards ont la faculté de boire longuement avant d'être tout à fait ivres. S'ils nous retardaient trop, nous serions obligés de précipiter nos préparatifs, au risque de nous trahir.

— Tranquillisez-vous, mon cher Lacombe, répliqua le Tyrolien. Ma femme et moi, nous avons décidé d'abroger notre tête-à-tete avec ces malandrins.

René regarda ses hôtes sans comprendre. Mansfeld ajouta :

— Du reste, nous n'avons rien à vous cacher. Voici comment nous procéderons. Nous placerons les pandours en face de vous et de votre camarade, le dos au mur.

— Quoi ! vous nous mettrez en présence ?

— Quel inconvénient y voyez-vous ?

— Mais ils s'effaroucheront.

— Ah ça ! est-ce que vous croyez qu'ils se figurent rencontrer ici une honnête femme ? Ils vous prendront tout simplement pour d'autres clients, et les brutes ne se formaliseront pas pour si peu, Charlotte s'étant engagée.

M^me^ Mansfeld rougit de nouveau et baissa la tête. Lacombe se tut, devinant combien ce langage, nécessaire peut-être, était pénible pour la pudeur de la jeune femme. Le mari continua :

— Au surplus, il ne sera pas inutile que vous assistiez à la cérémonie. Étant : seuls avec nous, les misérables seraient très capables de se ruer tout de suite sur Charlotte. Je serais forcé de la défendre, alors qu'il importe d'agir paisiblement. Ayant encore leur raison, ils comprendraient que ma femme les a joués.

— Parfaitement, fit René.

— Donc, poursuivit le Tyrolien, nous leur assignerons le poste que j'ai dit. Charlotte et moi, qui remplirai l'office de souteneur, nous les abreuverons. Quant à vous et à votre compagnon, vous causerez avec eux en français, trinquant ensemble et les poussant à la consommation Je n'ai pas besoin de vous recommander à tous deux de conserver votre tête libre.

— Je surveillerai Lagrenette, déclara le jeune homme.

— A merveille. Dès que les drôles seront suffisamment éméchés, Charlotte et moi, nous nous planterons derrière eux. A ce moment-là vous ferez l'impossible pour distraire leur attention, sans avoir l'air de vous occuper de nous... Cela ne sera pas long, je vous en avertis... En deux tours demain, ma femme et moi, nous leur couperons la conversation, et ce sera pour longtemps.

A ces mots, articulés d'une voix rauque, Lacombe tressaillit. Le visage du Tyrolien avait revêtu une expression effrayante. Un éclair terrible avait jailli des yeux noirs de M^me^ Mansfeld.

— Vous ne songez pas, j'imagine, fit le jeune homme, à les poignarder ou à leur brûler la cervelle ?

— Non, vraiment... Pas de sang : cela tacherait leurs uniformes, dont vous devez hériter. L'opération ne gâtera pas le harnais de ces messieurs. Regardez plutôt.

Mansfeld s'était levé. Derrière, les sièges réservés aux deux soldats, un rideau de serge verte flottait à une triangle fixée dans la muraille par de longs supports, et paraissait masquer quelque vitrage donnant sur la pièce voisine. De l'espace vide compris entre le rideau et la paroi, le Tyrolien retira les extrémités de deux cordons, l'une desquelles se terminait par un nœud coulant. Cet engin, dont la destination n'était que trop claire, pendait du plafond, passé dans une poulie solidement vissée à une solive de chêne. Le chasseur indiqua du doigt un deuxième cordon, disposé comme le premier, à l'autre bout de la tringle et reprit :

— Comprenez-vous, maintenant ?

La figure de René s'obscurcit.

Ces pandours sont des gredins, dit-il, je n'en disconviens pas. Mais avez-vous le droit de leur infliger pareille correction ?

— Si j'en ai le droit ? répliqua Mansfeld en replaçant le sinistre appareil. Demandez plutôt à Charlotte.

La jeune femme était blême. Cependant elle dit d'un ton ferme :

— Ils méritent la mort... La justice impériale les ayant épargnés, c'est à nous de les punir.

Et son mari raconta que, trois semaines auparavant, les deux soldats avaient violé la sœur de Charlotte, qui vivait à Küffstein, avec son frère. Ce dernier avait tenté de défendre la jeune fille. Ils l'avaient tué, et la victime de leur lubricité avait succombé le lendemain, des suites de l'horrible attentat, Mansfeld avait dénoncé les scélérats ? L'autorité militaire avait fait une enquête et rendu une ordonnance : de non-lieu, déclarant que les pandours avaient été provoqués par des témoins du crime. L'affaire avait été étouffée par la police. Donc, impunité pour les bandits.

— Et il ne nous serait pas permis, conclut le Tyrolien, de venger de tels forfaits ?

— Cela vous est permis, assurément, avoua Lacombe. Dans sa *Législation criminelle*, Marat enseigne ceci : Lorsque le pouvoir social refuse protection, l'homme rentre dans le droit de nature.

— En ce cas, vous aiderez, si c'est nécessaire ?

— Je préférerais ne point me mêler de cette affaire, murmura René.

— Soit ! Je respecte vos scrupules, dit le chasseur... puis-je espérer au moins que votre camarade et vous demeuriez impassibles, de façon à ne point éveiller la défiance des deux malfaiteurs ?

— Ce concours-là, nous vous l'accorderons volontiers, répliqua René.

Et, aussitôt, il traduisit à Lagrenette la substance de ce dialogue.

— Tonnerre de Dieu ! s'écria le brave garçon, comme les mains vont me démanger de ne pouvoir contribuer à serrer la vis à ces vilains animaux. C'est égal, ça me fera tout de même rudement plaisir de les voir tendre la langue et danser une gigue au plafond...

Des coups violents frappés avec le marteau de fer de la porte de clôture interrompirent les expansions de Justin.

— Ce sont eux ! dit Mansfeld, qui se hâta de sortir pour les introduire.

En effet, une minute après, il reparut avec les deux pandours. Ceux-ci, ayant franchi le seuil, s'arrêtèrent brusquement, fronçant les sourcils à-l'aspect des étrangers.

— Je vous présente deux compatriotes, émigrés aussi, dit le Tyrolien... Ils ne vous gêneront pas, car ils s'en iront dès qu'ils auront trinqué avec vous.

— Ça va bien, grommela le plus grand des soldats, un drôle à mine patibulaire.

Et il se dirigea vers la table. Son camarade, guère plus haut que Lacombe, lui emboîta le pas. Ils avaient le nez rouge et à peu près le même âge, — quarante ans environ.

M^{me} Mansfeld était debout. Elle alla au devant d'eux, esquiva sans affectation leurs politesses, et les invita à s'asseoir vis-à-vis René et Lagrenette. Puis elle s'empressa de verser à boire, pendant que Lacombe saluait cérémonieusement les nouveaux venus et leur demandait :

— A qui ai-je l'honneur de parler ?

Ils déclinèrent leurs noms. Le plus grand s'appelait Fouchy, et l'autre Dubois. Mais ils laissèrent entendre qu'il y avait plus d'un grain de noblesse à leur arbre généalogique. Pour avoir droit de s'affubler du titre de gentilshommes, il leur manquait tout au plus la particule. Mais ça viendrait bientôt, grâce à leurs mérites. Déjà ils baragouinaient l'idiôme tudesque et ne comptaient plus leurs succès auprès des femmes indigènes. Ils ponctuèrent cette vanterie en buvant à la santé de la reine du logis. Mansfeld remplit immédiatement leurs verres, qu'ils lampèrent avec la même avidité. Charlotte les servit une troisième fois ; en disant : —

Messieurs, encore à ma santé ! Fouchy la guettait, l'œil émerillonné. Il la happa au passage, par la taille.

— Voyons, ma colombe, grogna-t-il, ne nous fais pas languir...

La jeune femme se dégagea pourpre, de colère et de dégoût. Malgré tout, elle se contint et répliqua, railleuse.

— Est-ce que mon vin vous déplairait, par hasard ?

— Non pas, certes...

Il but encore, pendant que René Lacombe lui disait d'un ton goguenard :

— Comme vous y allez, camarade, avec les dames ! on s'aperçoit tout de suite que vous avez fréquenté le grand monde.

— Morbleu ! ça t'étonne ?

— Nullement. Ce serait le contraire plutôt, qui me surprendrait.

— A la bonne heure. Je te confierai, pour ta gouverne, que j'ai vécu dans la familiarité du marquis de Launay, qui serait encore gouverneur de la Bastille, s'il m'avait écouté.

— Notre dernier maître ! dit l'autre pandour en tendant pour la quatrième fois son verre, que M^{me} Mansfeld remplit ainsi que celui de Fouchy.

— Ventrebleu ! reprit celui-ci, après avoir épuisé le liquide, je peux me vanter d'avoir récolté pour lui quantité de belles filles. Mais, ajouta-t-il en clignant de l'œil, à moins d'être une bête, on ne manipule point semblable marchandise sans qu'il vous en reste aux doigts.

— Naturellement, dit René Lacombe.

— Pourtant, il en est une avec qui j'ai manqué mon coup, et je le regrette encore... Une vraie perle !

— Bah ! fit le jeune homme.

— Parole d'honneur !... Superbe entre toutes. Le marquis nous avait chargés de la cueillir à quatre, une nuit, au sortir du théâtre des Beaujolais. Quand nous l'eûmes mise en voiture, je me disposais à lui conter fleurette. Dubois, qui était avec nous, n'eût pas demandé mieux. Mais les autres se récrièrent... Mordieu ! quelle jolie rose et qu'elle sentait bon !

René était livide. Ses lèvres frémissaient, et ses mains tremblaient si fort, qu'il faillit renverser son verre. Le soudard remarqua son émotion.

— Qu'as-tu donc, mon garçon ? s'enquit-il avec un gros rire aviné. Est-ce que ça te contrarie, que j'aie voulu chiffonner l'actrice ?

— Son nom ? bégaya le jeune homme.

— Mais je te l'ai dit : elle s'appelait Rose... Rose Lacombe. Va, il n'y en a pas comme ça, en ce chien de pays... Un vrai morceau de roi, qu'ils se

sont partage à trois : le marquis de Launay, le marquis de Glizol et Jacques de Flesselles.

René se souleva à demi, les traits affreusement contractés. Evidemment, il avait la tentation d'étrangler le malandrin. Mais il retomba sur sa chaise, saisit son verre, le vida et se retourna du côté de M^{me} Mansfeld en criant :

— Notre hôtesse, vous nous laissez mourir de soif.

La jeune femme, debout près de son mari, achevait de lui traduire à voix basse les paroles du pandour. Elle s'empara d'une bouteille et offrit une cinquième rasade, que les soldats de la forteresse absorbèrent sans se faire prier. Lagrenette, sobre et muet, tenait ses yeux fixés sur son compagnon. Enfin, les deux coquins, à demi étourdis, allongèrent leurs coudes sur la table, les paupières lourdes et voyant trouble.

Mansfeld et sa femme s'étaient glissés derrière eux. Ils dégagèrent doucement de la tringle l'extrémité des cordes. Puis, d'un même mouvement, avec la rapidité de l'éclair, ils passèrent le nœud coulant au cou de Fouchy et de Dubois, et tirèrent sur la poulie. Les deux scélérats avaient tressauté au contact de ce lugubre collier. Ils ébauchèrent un cri, qui s'étrangla dans leur gorge. Instinctivement, ils étendaient les mains pour se délivrer de l'étreinte. Mais René Lacombe, n'ayant plus maintenant de scrupule, avait fait un signe à Lagrenette. S'élançant l'un et l'autre sur les bandits, ils les maintinrent vigoureusement jusqu'à ce qu'ils fussent suspendus dans le vide Alors ils les lâchèrent pour aider leurs hôtes à terminer la terrible exécution.

Cinq minutes plus tard, les cadavres des suppliciés étaient décrochés et déposés sur le plancher.

— Ma pauvre sœur, mon pauvre frère sont vengés, murmura madame Mans feld, en essuyant son front baigné de sueur.

René Lacombe, plus sombre que jamais, garda le silence. Il songeait avec rage qu'il lui était interdit de punir le dernier survivant des auteurs de l'abominable attentat consommé sur Rose, le marquis de Glizol. En outre, deux des mercenaires qui avaient enlevé sa sœur existaient encore. Il se reprochait d'avoir oublié de demander leurs noms aux pandours, leurs complices.

La voix sonore du Tyrolien l'arracha à ses réflexions :

— A présent que justice est faite, mon cher Lacombe, occupons-nous de votre toilette et de celle de votre ami.

La jeune femme quitta la pièce. Un instant aptes, sort mari la rappela. René et Lagrenette avaient revêtu les uniformes des pandours. Secondée par son mari, elle leur accommoda la tête de façon à les rendre méconnaissables. Mansfeld leur remit une longue corde de soie, qu'ils devaient fixer à l'une des meurtrières du parapet de la forteresse, au moyen de laquelle ils se laisseraient couler avec la prisonnière jusqu'au fond du précipice que le roc surplombait Là, le chasseur, armé jusqu'aux dents, les attendrait avec Charlotte, pour les guider aux montagnes. Tout était combiné pour la fuite. En quelques jours, ils gagneraient ensemble la Suisse, où ils seraient en sûreté.

Mansfeld renouvela les instructions qu'il avait déjà données, relativement à la forteresse. La surveillance était sévère, sans doute, à l'intérieur de la prison d'État. Mais, Gerolsdeck étant réputé inaccessible, et la sortie impossible, excepté par l'étroite chaussée taillée dans le roc du côté de la ville, on ne gardait que pour la forme le chemin de ronde longeant les cachots. Une négligence incroyable régnait au poste unique établi à l'entrée et fournissant les sentinelles extérieures. Le vieux sous-officier qui le commandait, ivre du matin au soir, était incapable, la plupart du temps, de distinguer ses soldats les uns des autres. Hors du service, ceux-ci jouaient, fumaient ou se grisaient, à l'exemple de leur chef. Rien ne serait plus facile à Lacombe et à Lagrenette que de remplacer les bandits qu'ils venaient de dépouiller de leur, uniforme. Nul ne les troublerait donc durant leur faction devant la cellule de Théroigne, dont le soupirail, défendu par des barreaux de fer, était percé à deux pieds du sol. Ils ne pouvaient se tromper : l'ouverture était la dixième.

La pitance des prisonniers étant des plus maigres, madame Mansfeld chargea Lagrenette d'un pain et d'un flacon de vin pour la belle Liégeoise, afin que celle-ci se restaurât avant de tenter l'évasion.

Enfin arriva le moment de partir. En quittant la chaumière, Justin dit avec sa bonne humeur habituelle :

— Nom de Dieu ! Quel nez ils feront, les *kaiserlichs*, si nous réussissons à leur subtiliser Théroigne.

XXX — La forteresse de Gerolsdeck.

Ce jour-là, un peu avant la nuit, la femme du geôlier, une vieille à l'air rechigné, apporta sa pitance à Théroigne. Elle déposa en silence devant la jeune femme une gamelle contenant une espèce de brouet jaunâtre, à la surface duquel nageaient quelques pois chiches. Avec cela un morceau de pain noir. C'était le repas du soir, semblable, du reste, à celui du matin. La prisonnière était soumise au régime du *carcere duro.* Jamais de viande ni de vin. Dans un coin, une cruche d'eau qu'on renouvelait tous les deux jours seulement.

La mégère se ret ra comme elle était venue, sans souffler mot. A son arrivée, la belle Liégeoise avait dû subir de sa part un traitement ignominieux. Par ordre supérieur, la geôlière l'avait fouillée avec un brutalité inouïe, qui eût révolté une prostituée. La jeune femme avait résisté avec indignation. Mais elle avait cédé à la fin, sur la menace que l'infâme opération s'exécuterait avec l'aide des gardiens, s'il le fallait.

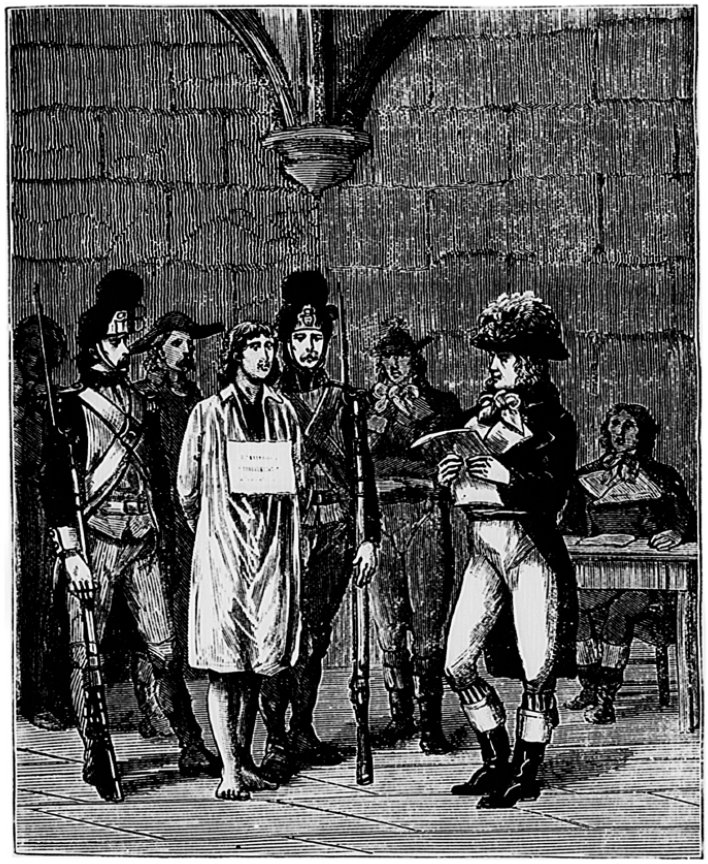
Depuis, Théroigne avait refusé d'adresser la parole à la vieille, laquelle, exaspérée de ce mépris, saisissait toutes les occasions de la tourmenter.

Le cachot était sombre, très étroit. Les murs salpêtrés engendraient une humidité pernicieuse. Pour tout ameublement, un mauvais grabat, servant en même temps de siège ; une planche fixée au mur, la cruche de grès et un immonde baquet. En fait de linge, un drap grossier à écorcher la peau et une loque de toile d'étoupe en guise de serviette.

La prisonnière portait le costume réglementaire des détenues : une chemise écrue, une robe sans taille en laine grise, et une sorte de béguin noir cachant entièrement sa luxuriante chevelure. Sous cet ignoble accoutrement, la fière républicaine eût été méconnaissable sans la flamme qui jaillissait de ses yeux et l'énergie indomptable empreinte sur sa belle figure pâle.

Quand la vieille eut disparu Théroigne prit le pain et le rompit avec précaution en plusieurs morceaux. D'abord, elle sembla éprouver une amère déception. Néanmoins, elle continua à l'émietter. Soudain, un éclair de joie brilla dans son regard. Ses doigts amaigris avaient rencontré une boulette minuscule. L'ayant extraite, elle la palpa longuement, puis l'étira avec une angoisse fiévreuse et tremblant que la moindre ma adresse ne la frustrât de ce qu'elle espérait, Enfin la prisonnière déroula un papier large de quelques lignes et lut ces mots : « Tenez-vous prête pour dix heures, ce soir. » Elle relut l'écrit mystérieux une seconde et une troisième fois avec une émotion singulière. Ensuite elle le détruisit et se laissa tomber sur son grabat.

FAVRAS AVANT L'EXÉCUTION.
Le greffier lut l'arrêt. Il condamnait Thomas de Mahis, marquis de Favras. à être pendu en place de Grève (Chap. XXXI.)



— Quel dévouement, murmura-t-elle, et quelle audace héroïque !... Mais quoi d'étonnant ? Si j'ai bien compris le bref avis d'hier, les deux patriotes dépêchés de Paris pour me délivrer, sont René Lacombe et Justin Lagrenette. Une pareille entreprise n'est point au-dessus de leur courage. Après un instant de rêverie, elle ajouta :

— Plus j'y réfléchis, plus je me confirme dans l'idée que c'est Hirson, le patriote liégeois, qui a informé mes amis de Paris de la trahison dont j'ai été victime... C'est bien sa voix que j'ai entendue à deux reprises, lorsque les lâches émigrés me livraient aux Autrichiens. Du moins, j'ai cru la reconnaître... Quoiqu'il en soit, l'homme qui m'a crié : courage ! et qui a répondu à mon appel, a tenu parole...

Théroigne s'interrompit, les traits contractés. Elle porta ses deux mains à l'estomac, où elle éprouvait de violentes douleurs qui la secouaient et la tordaient sur sa misérable paillasse. C'était la faim. La nourriture de la prison n'était pas seulement répugnante, mais encore tout à fait insuffisante. Ce jeûne prolongé, combiné avec l'air fétide du cachot, avait affaibli notablement la jeune femme. Cependant elle se redressa bientôt, résolue, en se disant :

— Il faut que je mange, car j'aurai besoin de forces. Il ne faut point qu'une défaillance me prenne au moment décisif... J'entraînerais peut-être dans ma perte les amis si vaillants qui se préparent à me sauver.

Surmontant son dégoût, elle avala le brouet jaunâtre, le pain noir jusqu'à la dernière bouchée, but quelques gorgées d'eau et se promena, ou plutôt s'agita dans le cachot tant qu'il y eut un rayon de jour. La nuit venue, elle cessa cet exercice, qui avait rendu de l'élasticité à ses membres engourdis, et se posta au-dessous du soupirail, ouvrant presque à fleur du chemin de ronde, mais distant d'une toise, environ, du pavé de la cellule creusée en contre-bas.

La belle Liégeoise prêta l'oreille. Les pas cadencés des deux sentinelles résonnaient sourdement, se croisant, passant et repassant devant l'ouverture. Bien qu'ignorant les détails du plan adopté, c'était par là, supposait la prisonnière, que ses libérateurs se mettraient en communication avec elle. N'ayant nul moyen de mesurer la marche du temps, et, d'autre part, craignant de succomber à la fatigue de l'attente, elle étendit sur les dalles la couverture de son grabat, et s'assit, le dos appuyé à la muraille, l'oreille au guet, comprimant les palpitations précipitées de son cœur. Par intervalle, elle se levait et faisait quelques tours dans le cachot, pour détendre ses muscles endoloris par l'immobilité, puis elle retournait à sa faction.

Tout à coup, un mouvement se produisit dans le chemin de ronde. Un murmure descendit jusqu'à elle. Théroigne comprit qu'on relevait les sentinelles, et que celles-ci échangeaient le mot d'ordre. Elle se colla contre la paroi, se dressant sur la pointe des pieds, et écoutant avec une anxiété poignante. Autant qu'elle put en juger, les nouveaux factionnaires firent deux ou trois tours côte à côte. Ensuite, ils s'arrêtèrent brusquement en face du soupirail, interceptant le faible coin de ciel étoilé que découpait l'ouverture.

Enfin, une voix appela tout bas :

— Théroigne !

La jeune femme tressaillit. Elle avait reconnu le ton bref de René Lacombe.

— Me voici, répliqua-t-elle, la poitrine horriblement oppressée.

— Bien ! reprit la même voix. Lagrenette et moi, nous nous sommes introduits dans la forteresse, sous l'uniforme des pandours. Nous montons la garde à leur place. Justin va limer les barreaux.

— Faites vite, dit la belle Liégeoise.

— Êtes-vous sûre que les forces ne vous manqueront pas ?

— Je suis faible ; mais je me sens pleine de courage.

— Pouvez-vous, de la main, atteindre au soupirail ?

— Oui, je le peux.

En même temps, les deux taux pandours, agenouillés l'un et l'autre sur le sol, aperçurent entre les barreaux les doigts de la jeune femme. Alors Lagrenette glissa par un interstice la fiole qu'il avait emportée de la chaumière tyrolienne, en disant :

— Attrapez-moi ça, citoyenne ; ça vous ragaillardira.

Théroigne saisit le flacon, et Justin ajouta :

— Prenez aussi ce pain, et tortillez-le moi. Ça vous mettra du cœur au ventre. Mangez tranquillement, pendant que je vas travailler.

La belle Liégeoise témoigna le désir d'avoir quelques renseignements. Mais René Lacombe l'interrompit.

— Maintenant, silence, fit-il ; l'ombre d'une imprudence nous serait fatale. Veillez à la porte de votre cachot, pour nous faire signe au moindre bruit.

Théroigne s'éloigna du soupirail, et se hâta de faire la collation que ses amis lui avaient procurée. Ayant caché la fiole vide sous la paillasse du grabat, elle resta en observation près de l'entrée de la cellule.

Lagrenette s'était mis à l'œuvre immédiatement. Il était nécessaire de scier deux barreaux, pour que la prisonnière pût sortir. Muni d'une lime très fine, il entama le premier par le bas, s'estimant de force à le tordre par le haut, de même que l'autre après une opération semblable, et de ménager ainsi l'issue suffisante.

Pendant qu'il travaillait activement, tâchant d'amortir le grincement de l'acier qui mordait le fer, René Lacombe fixait la corde de soie, munie de nœuds, à la meurtrière du parapet. Cette besogne terminée, il s'assura que le paquet se déroulerait sans obstacle, jusqu'au fond du précipice. Après quoi, reprenant son fusil, déposé contre le mur avec celui de son compagnon, il

recommença à arpenter le chemin de la ronde, attendant avec un sang-froid imperturbable, que Justin eût achevé.

Celui-ci eut vite fait de scier le premier barreau. Il passa au second, qu'il lima avec la même promptitude et tordit en un tour de main, comme le précédent. Il se redressa sur ses genoux, haletant, le front baigné de sueur, et appela du geste René Lacombe.

— Ça y est ! fit-il avec un soupir de soulagement.

Le jeune homme s'était baissé pour allonger à terre son fusil. Au même moment, Théroigne, bondissant au soupirail, glissa ces mots d'un accent effaré :

— Au nom du ciel ! ne bougez pas... On vient.

Et elle se jeta sur son grabat. Lagrenette tressauta et transmit l'avertissement à Lacombe, qui lui dit :

— Couche-toi ventre à terre et regarde.

Justin obéit en mâchonnant : — Mille bons dieux de bons dieux ! c'est-il dommage, d'être dérangés comme ça quand il n'y a plus qu'un coup de collier à donner.

— René, l'arme au bras, marquait de nouveau le pas sur le chemin de ronde, demeurant toutefois à portée de son compagnon, et ne perdant pas de vue le soupirail. La situation était critique. Soupçonnait-on la tentative ? Quelqu'un les avait-il dénoncés ? Que faire, si cela était ? Si, au pis-aller, on se contentait de transférer la prisonnière dans une autre cellule, tout serait à recommencer, et avec des chances beaucoup moindres. En une seconde, ces diverses réflexions traversèrent l'esprit de l'intrépide patriote, le troublant profondément, malgré l'empire extraordinaire qu'il avait sur lui-même. Pourtant, il finit par se dire :

— Peut-être n'est-ce qu'une fausse alerte.

Mais la belle Liégeoise ne s'était pas trompée. On tirait les verrous du dehors. La clef jouait dans l'énorme serrure. La porte de chêne bardée de fer roula sur ses gonds avec un gémissement lugubre. Un homme de haute taille pénétra dans le cachot, tenant à la main une lanterne sourde. La porte s'étant refermée, il démasqua la lumière, dont les clartés pâles, dirigées vers le fond de la cellule, lui montrèrent Théroigne assise sur son grabat.

La prisonnière se leva brusquement, cherchant à reconnaître ce visiteur inattendu, dont le visage se dérobait dans l'ombre. Lui, s'avançait lentement. Il s'arrêta à deux pas de la jeune femme, qui s'écria d'une voix irritée :

— Un homme ici, la nuit ! C'est une infamie.

— Tout beau, ma jolie tigresse, répliqua t-il en ricanant. Souffrez au moins que je m'explique.

Mais Théroigne recula en frissonnant et murmura d'un accent désespéré :

— Le marquis de Glizol !

Lagrenette avait entendu. Il fit signe à René, et lui répéta tout bas ce nom maudit. Le jeune homme blémit. Son fusil trembla sur son épaule. Ses dents claquaient. Il s'arrêta près de son compagnon, en balbutiant :

— Toujours cet homme ! Quelle effroyable fatalité !

Cependant le gentilhomme avait repris, d'un ton qu'il s'efforçait de rendre amical :

— Théroigne, calmez-vous, je vous en supplie... Je ne viens point insulter à votre malheur, au contraire.

— Alors, pourquoi êtes-vous ici ? Avant-hier, vous vous êtes introduit en plein jour. Je vous ai chassé, en vous menaçant d'appeler. Aujourd'hui, je refuse également de subir votre odieuse présence. Sortez donc, sinon je crie au secours.

— Ce serait inutile. Ce soir, j'ai usé de précaution, personne ne vous entendrait.

La belle Liégeoise s'était réfugiée dans un angle du cachot. Le marquis, maintenant, tournait le dos au soupirail. La jeune femme ajouta :

— De quelle fange immonde êtes-vous donc pétri, pour vous acharner ainsi contre une pauvre prisonnière ?

— Écoutez-moi, je vous en supplie. Vous calomniez mes intentions. Non-seulement je ne songe point à vous faire de mal, mais j'ai résolu de vous sauver.

— Vous ? vous me sauver ?... Un piège encore, sans doute. — Je vous ai dit la vérité... Je parle sincèrement, et suis prêt à vous le prouver.

— Moi, sauvée par vous ? Non, jamais je n'y consentirai.

— Réfléchissez, Théroigne, votre situation est terrible. L'accusation qui pèse sur vous entraîne la peine capitale.

— Après ? fit la belle Liégeoise en le couvrant d'un regard méprisant.

— Eh bien, je ne veux pas que vous mouriez, car je vous aime comme un insensé. Je puis vous soustraire au supplice, vous faire rendre la liberté, et je n'y mets qu'une condition.

— Laquelle ?

— Cessez de repousser mon amour.

A cette réponse, la jeune femme éclata, incapable de contenir davantage sa colère.

— Eh quoi ! s'écria-t-elle, vous nie croyez donc aussi vile, aussi infâme que vous-même et vos pareils ? A moins d'avoir l'âme aussi basse que la vôtre, est-ce qu'il m'est permis d'oublier vos ignobles attentats contre nia personne ? Sans compter vos obsessions précédentes, n'est-ce pas vous qui m'avez fait enlever, au presbytère de l'abbé Bassal, par des assassins, en me livrant à leurs outrages ? N'est-ce pas vous enfin qui m'avez fait jeter dans ce cachot, en m'imputant lâchement un crime dont vous me saviez parfaitement innocente ? Et, après cela, vous avez l'impudence de me parler de votre amour ?

Théroigne, exténuée par l'atroce régime de la prison, dut faire une pause. Glizol en profita pour dire :

— Malgré votre incrédulité, je proteste encore que mon amour est réel, immense. J'ai eu des torts à votre égard, je le confesse ; mais je ne demande qu'à les réparer. Mon amour...

— Votre amour ? interrompit la belle Liégeoise, hors d'elle-même ; votre amour ? Mensonge et ignominie, appétit de bête fauve ! Moi, je vous hais mortellement, et votre vue m'est odieuse plus que je ne saurais l'exprimer. Hâtez-vous de me faire condamner, car, malheur à vous si j'échappe ! Je vous poursuivrais impitoyablement, et, le jour où ma main vous atteindrait, serait le dernier de voire exécrable vie. Hors d'ici, misérable ! Votre seule présence suffirait infecter ce cachot.

Le marquis était à bout de patience. Une fureur bestiale lui monta au cerveau. Pendant que Théroigne achevait, il avait déposé sa lanterne sur la planche scellée au mur.

— Ah ! vous me bravez ? Ah ! vous m'insultez ? rugit-il d'une voix étouffée. Soit donc. Si vous évitez le gibet, vous pourrirez dans cette forteresse. Mais, auparavant, vous serez à moi, entendez-vous ? Et ce sera dès ce soir, car vous êtes en mon pouvoir.

Joignant l'acte à la menace, il se rua sur la jeune femme, qui se débattit dans ses bras, le déchirant de ses ongles, le mordant à belles dents.

Soudain, deux hommes tombèrent du soupirail. Lagrenette et Lacombe, en uniforme de pandours, mirent fin à cette lutte trop inégale. Par motifs de prudence, pour d'autres raisons encore, avant d'intervenir, René avait rapidement recommandé à son compagnon d'user de modération d'abord, et ensuite de ne point se démasquer devant Glizol. Il lui avait dit :

— Il faut qu'il croie n'avoir affaire qu'à des soldats de la forteresse, autrement tout serait perdu. Ainsi, veille sur toi, ne parle pas.

C'était rigoureux pour Justin, à qui les mains démangeaient terriblement, autant que la langue. Pourtant, il se résigna et promit de jouer son rôle correctement.

— Tu verras, avait-il murmuré, que je ne suis pas si bêle que j'en ai l'air.

De fait, au lieu d'assomer le marquis, pour le séparer de la prisonnière, il se borna à le rejeter vers la porte, où Glizol s'appuya en trébuchant. De son côté, René Lacombe, soutenant Théroigne défaillante, la fit asseoir sur le grabat. Le marquis, fou de rage, revint aux deux prétendus pandours.

— Drôles, leur dit-il, je vous ferai châtier tout à l'heure, pour vous apprendre à ne point vous mêler de ce qui ne vous regarde pas.

— Nous avons fait notre devoir, répliqua René en allemand.

— Brute que tu es, fit le gentilhomme, qui ne comprenait pas le tudesque, est-ce que j'entends ton baragouin ?

Et se tournant vers Lagrenette, qui se tenait au milieu du cachot, raide comme un piquet, il reprit :

— Dis donc, maraud, saurais-tu un peu de français, toi, par hasard ?

Depuis qu'il était dans le Tyrol autrichien, Justin avait réussi à graver dans sa caboche deux mots allemands, ni plus ni moins : *Ya* et nibt, (oui et non). Il en profita, non sans intelligence, pour berner le marquis. A la question de celui-ci, il repartit avec une gravité désopilante :

— *Nix, nix.*

— Ventrebleu ! s'écria Glizol, furieux, me voilà bien tombé avec de pareils ânes.

Il n'avait pas terminé, que la porte du cachot s'ouvrait. Il regarda, très étonné. Théroigne et les faux soldats n'éprouvèrent pas une moindre surprise, doublée chez eux d'une vive inquiétude. Un personnage très long, maigre, portant l'uniforme de colonel autrichien, parut sur le seuil, précédé d'un gardien qui l'éclairait avec un bougeoir d'argent.

— Le gouverneur dé la forteresse, le baron de Planck ! murmura la belle Liégeoise, à l'oreille de Lacombe. Je suis perdue, car c'est un ami de Glizol.

A l'aspect de l'officier supérieur, sous la direction duquel était la prison, le marquis eut un sourire de triomphe. Il courut au gouverneur en disant :

— Mon cher baron, vous allez me prêter main-forte contre ces deux coquins, vos subordonnés, qui ont dégringolé je ne sais d'où, pour

interrompre mon entretien avec cette mauvaise fille.

M. de Planck s'était arrêté, visiblement stupéfait de trouver si nombreuse compagnie dans la cellule de la prisonnière. Il n'était pas difficile de deviner que Glizol n'était venu là qu'avec son autorisation. Par conséquent, il était complice de l'attentat prémédité par le marquis. Les deux prétendus pandours, immobiles, une main allongée sur la couture de la culotte, faisaient de l'autre le salut militaire. Le baron leur demanda d'un air embarrassé : — Qui vous a donné l'ordre de pénétrer ici ?

: Lacombe expliqua en allemand que son camarade et lui, montant la garde dans le chemin de ronde, devant le soupirail de Théroigne, avaient cru que Glizol voulait violenter la prisonnière.

— Alors, par où diable avez-vous passé ?

— Mon camarade est un luron, répliqua René. D'une secousse, il a fait sauter deux barreaux, et nous avons dégringolé ensemble.

— C'est bon... Nous éclaircirons cela plus tard, dit le gouverneur.

Il franchit le seuil, et un homme de petite taille le suivit. En apercevant ce dernier, le marquis recula, effaré, la face écarlate.

— Qu'est-ce que cela signifie ? balbutia-t-il.

Les deux soldats n'avaient pas bougé. Seulement, Lagrenette, tout hébété, consultait Lacombe du coin d'œil. Le voyant impassible, il s'étudia de son mieux à l'imiter. Mais la belle Liégeoise, se soulevant de son grabat, tendit les mains vers l'homme qui accompagnait M. de Planck, et poussa cette exclamation :

— Marat, vous ici !

C'était, en effet, l'Ami du peuple. Il alla droit à la jeune femme. En passant près des prétendus pandours, il fixa sur eux un regard perçant, et un sourire erra sur ses lèvres. Théroigne attendait, ne sachant au juste que penser de la présence de Marat dans la forteresse. Son incertitude ne dura pas longtemps. L'Ami du peuple lui dit :

— Ma chère enfant, je t'apporte la délivrance.

Il déploya une ordonnance impériale, déclarant que les accusations portées contre la belle Liégeoise étaient reconnues fausses, et prescrivant la mise en liberté immédiate de la prisonnière. L'écrit ajoutait que Marat, chargé de notifier la décision souveraine de Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, roi de Hongrie et de Bohême, pourrait requérir, s'il le jugeait bon, une escorte de soldats à son choix, pour reconduire Théroigne jusqu'à la frontière.

La jeune femme, ivre de joie, se jeta dans les bras de l'Ami du peuple, sans pouvoir articuler autre chose que ces mots :

— Oh ! merci, Marat !... Mon père m'a donné la vie ; mais à vous, je dois bien davantage : mon honneur de femme, auquel un infâme attentait peur la quatrième fois... Oui, vous êtes mon père aussi.

L'Ami du peuple la pressait sur sa poitrine, très ému lui-même. Il répétait d'une voix attendrie :

— Ma fille, ma chère fille, je n'ai rempli que mon devoir.

Il avait dit cela avec un tel accent, que Théroigne en fut remuée jusqu'au fond de l'âme. Le marquis de Glizol interrompit ces touchantes effusions. Enragé de voir sa victime lui échapper, il regarda M. de Planck, en s'écriant :

— Ah ça ! baron, est-ce que vous êtes dupe de cette ridicule comédie ? Le gouverneur, très gêné, murmura :

— Que voulez-vous dire ?

Avez-vous examiné le rescrit impérial que cet homme vous a présenté ?

— Sans doute. Cela m'étonne.

— Pourquoi ?

— Parce que la pièce est fausse, certainement. Il est impossible que l'empereur, frère de la reine de France, ait consenti à relâcher une des plus cruelles ennemies de Marie-Antoinette, mon auguste souveraine.

— L'ordonnance est authentique, déclara M. de Planck. Elle est bien réellement revêtue de la signature de l'empereur Léopold.

Marat avait écouté cette discussion. S'adressant brusquement au gouverneur, il lui dit :

— Ce monsieur de Glizol est votre ami ?

— Nous avons eu quelques relations... J'ai rencontre M. le marquis à la cour impériale.

— J'en suis fâché pour vous, monsieur le banni, reprit froidement l'Ami du peuple, car c'est un scélérat.

Glizol voulut se récrier, menacer. Marat lui coupa la parole :

— Taisez-vous, monsieur. Autrement, je vous démasque et dénonce vos turpitudes... Ah ! vous vous faites ici le champion de la reine de France, que vois complotez de détrôner au profit de Monsieur, comte de Provence.

— Vous mentez.

— La preuve que je dis vrai, c'est qu'en ce moment on juge à Paris votre complice, le marquis de Favras. Les charges sont accablantes. Il paiera

certainement de sa tête sa trop grande confiance en vous et en Son Altesse Royale, Monsieur, frère de Louis XVI.

Glizol, atterré, courba la tête. Il gagna sans bruit la porte du cachot et disparut.

Alors, le baron de Planck dit à Théroigne, en s'inclinant devant elle :

— Mademoiselle, vous êtes libre.

Puis se tournant vers l'Ami du peuple, il ajouta :

— Monsieur, je suis à vos ordres.

— J'emmène à l'instant la prisonnière, répliqua Marat. Veuillez, monsieur le gouverneur, commander à ces deux soldats de nous accompagner.

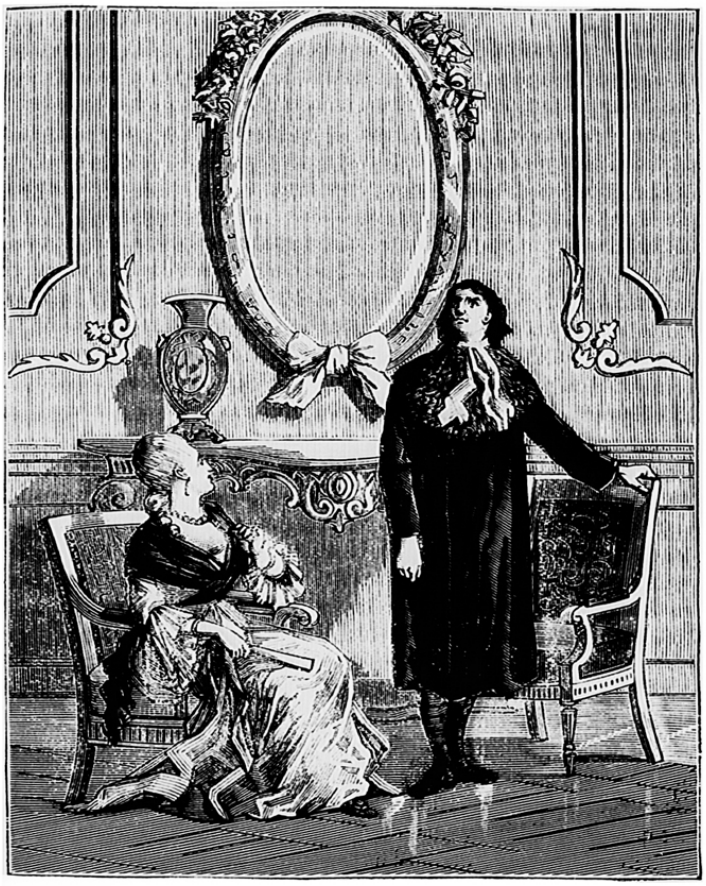
De Planck s'empressa d'accéder à cette demande.

— Nous avons laissé nos fusils là-haut, dans le chemin de ronde, fit René Lacombe.

— Allez les chercher, riposta le baron.

Les deux prétendus pandours se hâtèrent d'obéir. Tous deux avaient compris que Marat les avait reconnus Ils ne tardèrent pas à revenir. Dix minutes après, Théroigne, escortée par eux et par l'Ami du peuple, avait quitté la forteresse de Gerodsdeck. Il est inutile d'expliquer que René et son compagnon avaient enlevé la corde de soie préparée pour l'évasion de la belle Liégeoise, et effacé de leur mieux toute trace de leur tentative audacieuse.

MARAT CHEZ LA REINE.
Marat se leva, fixant sur Marie-Antoinette son regard droit, plein d'une tranquille audace, il demanda simplement : — Et le peuple, madame ? (Chap. xxxii.)



XXXI — L'agonie du condamné.

— Toujours pas de nouvelles de M. René ? demandait Christine de Glizol à Berthelot.

Le vieillard était guéri. Assis dans sa chambre, chez les Lacombe, près de la *contemplait avec une tendresse un peu triste. Il lui répondi* doucement — Non, mon enfant... Je crois même qu'il n'écrira pas.

— Alors, son absence ne sera pas très longue ?

— Je l'ignore.

Berthelot avait l'air préoccupé, sinon inquiet. Christine était trop discrète pour insister. Après l'odieuse scène dont elle avait été témoin, à Versailles, quand son père et Suleau avaient enlevé Théroigne du presbytère de Saint-Louis, elle était restée dans la salle, écrasée de honte et de douleur. Elle avait enfin mesuré toute l'infamie du marquis. Si son affection filiale n'avait pas succombé, son respect s'était évanoui à jamais. L'abbé Bassal s'était efforcé de la consoler avec sa bonté ordinaire. Elle avait passé le reste de la nuit chez le curé, qui l'avait ramenée le lendemain à l'hôtel de la rue Saint-Florentin. Malade plusieurs jours, affreusement tourmentée sur le sort de M. de Glizol, qu'une imprudence pouvait livrer à la justice, elle n'osait s'informer, crainte de le trahir. Enfin, elle avait reçu de lui un billet annonçant qu'il avait passé la frontière. Plus tard, probablement, il l'inviterait à le rejoindre à l'étranger, si les événements n'abrégeaient son exil. En attendant, il lui permettait de visiter et de recevoir mademoiselle Marie de Sombreuil, avec laquelle la jeune fille avait eu quelques relations.

L'épreuve avait mûri Christine. Elle ne jugea pas être tenue d'obéir à la lettre aux prescriptions de ce père dont la conduite la révoltait. Elle songea à son ancien précepteur, lui demanda conseil, et bientôt prit l'habitude de le visiter secrètement, rue Hautefeuille, au domicile de Lacombe et de l'actrice. Malgré la rigidité de sa nature, René l'accueillit fraternellement. Aussi, du premier coup, conquit-il ses sympathies et ensuite sa confiance. Rose, au contraire, témoigna d'abord de la froideur pour la fille du marquis de Glizol. Sa présence lui rappelait d'abominables souvenirs, cette nuit d'orgie, à l'hôtel du gouverneur de la Bastille, où elle avait été le jouet inconscient de la lubricité de trois nobles scélérats. Pourtant, la glace se fondit insensiblement. Vaincue par les grâces innocentes de Christine ; elle finit par lui témoigner de 1'amitié, d'ailleurs, l'actrice chérissait trop son oncle Berthelot pour ne pas s'efforcer de lui complaire en ceci. En outre, la raison lui disait qu'il serait injuste d'imputer à la fille les crimes du père.

Christine de Glizol était donc admise dans l'intimité de cette famille de patriotes. Avec eux, elle oubliait ses chagrins. Il lui arrivait même de goûter dans cette maison des instants d'enivrante félicité, car Robespierre y venait quelquefois.

Après un silence, la jeune fille reprit :

— Est-ce que M. Marat ne pense pas à rentrer en France ?

— Sur ce point encore, je ne sais absolument rien... Depuis un mois, je n'a pas eu de ses nouvelles... ce qui me paraît singulier.

Cependant il ne court plus aucun danger à Paris. L'amnistie, décrétée au lendemain de la fête de la Fédération, abolit toute poursuite, toute condamnation pour cause politique, quand il ne s'agit pas de conspiration.

L'entrée de Rose interrompit la conversation. L'actrice tendit franchement la main à mademoiselle de Glizol, lui adressa quelques paroles cordiales, prit place à côté d'elle, puis dit brusquement au vieillard :

— Le procès de Favras a commencé ce matin au Châtelet.

— Pauvre marquise ! soupira Christine.

— C'est vrai, fit Rose ... sa femme est votre amie.. Pardonnez-moi de m'être exprimée si étourdiment.

— Je n'ai rien à vous reprocher... Je connais madame de Favras, qui s'est toujours montrée bonne pour moi... Si son mari est coupable, je ne puis me persuader qu'elle soit sa complice, bien qu'on l'ait arrêtée avec lui.

— Aussi est-il probable qu'on la relâchera après le jugement de son mari.

— Oh ! tant mieux !

Berthelot s'empressa de changer le cours de l'entretien.

— N'as-tu rien autre chose à nous apprendre, ma chère Rose ? interrogea-t-il.

— J'ai vu Hirson.

— Eh bien ?

— Tout marche à ravir, m'a-t-il assuré.

Cette réponse sembla causer une vive satisfaction au vieillard. Christine n'avait pas compris le sens de ce bref dialogue. Quoique certain qu'elle aimait sincèrement la Révolution, son ancien précepteur n'avait pas estimé à propos de l'instruire du voyage entrepris par René Lacombe et Lagrenette pour délivrer Théroigne. Il lui avait même laissé ignorer la captivité de la jeune femme, car il eut été difficile de taire le rôle indigne joué en cette affaire par le marquis de Glizol.

Sa légitime curiosité contentée, Berthelot sauta à un autre sujet. Il s'enquit si Christine avait fait quelque course dans la journée.

— Je suis allée une demi-heure au jardin des Tuileries, avec ma bonne gouvernante, répliqua-t-elle. J'ai vu Louis XVI et Marie-Antoinette se promener au milieu de la foule comme de simples bourgeois. Quelle différence avec la pompeuse étiquette de Versailles !

— Quelle était l'attitude du peuple ? s'enquit le vieillard.

— On s'écartait avec quelque respect devant le roi, et aussi devant la reine ; mais, à l'égard de celle-ci, on devinait une arrière-pensée.

— Le séjour de Paris ne doit leur agréer que médiocrement, observa Rose Lacombe.

— Le roi, m'a raconté Marie de Sombreuil, a déjà ses petites habitudes, répliqua mademoiselle de Glizol avec un léger sourire. Après son lever, ses pratiques de dévotion remplies, il descend au rez-de-chaussée, visite son thermomètre, reçoit le bonjour de sa femme, de ses enfants, et déjeune. Son repas terminé, il écrit ses lettres. Alors, les ministres l'accrochent, mais il se dérobe souvent aux affaires pour aller donner quelques coups de lime. Ensuite vient la messe. Il achève de tuer le temps jusqu'au dîner, à une heure, soit en se promenant, soit en causant avec l'un ou avec l'autre. Dans l'après-midi, il lit et s'amuse avec ses enfants. Le soir, il soupe, joue au billard, et se couche de bonne heure.

— Et, à ce métier, il gagne vingt-cinq millions par an, dit l'actrice.

Christine se retira au bout de quelques instants. Sa voiture l'attendait sur le quai. Au retour, le cocher longea le Châtelet, aux portes duquel se pressait un immense concours de peuple, malaisément contenu par les soldats. L'avant-veille, le bruit s'étant répandu que Favras allait être relâché, comme l'avait été récemment Besenval, une émeute avait éclaté, menaçant la prison. Elle avait été organisée, non par les patriotes, mais par les chevaliers du poignard, qui conspiraient en faveur de Monsieur. Redoutant que le marquis, leur complice, ne voulût sauver sa tête en dénonçant le complot, ils avaient conçu l'idée de l'égorger pour lui imposer silence. De là ce mouvement prétendu populaire, que les prétoriens de Lafayette avaient réussi à réprimer ; de là aussi les précautions prises par l'autorité militaire pour protéger l'accusé et le tribunal.

Mais l'absolution de Besenval, qui avait exaspéré le peuple, rendait inévitable la condamnation de Favras, de sorte que la tentative des chevaliers du poignard avait aggravé le danger des révélations. Le marquis tenait à sa tête ; il avait femme et enfants, et ne se souciait pas plus que ses pareils de se sacrifier au bénéfice d'autrui.

L'alarme, l'angoisse étaient grandes au palais du comte de Provence, parmi ses favoris et chez les membres de l'ordre auquel appartenait l'accusé. Le plan des conjurés était dévoilé. Favras, agissant au nom de Monsieur, avait soufflé la rébellion dans les provinces, où il avait recruté vingt-six mille hommes ayant Montargis pour rendez-vous, et destinés à accomplir la contre-révolution. Il avait projeté d'introduire dans Paris un corps de troupes, qui devaient tuer Bailly et Lafayette, forcer Louis XVI à

la fuite, l'enlever s'il refusait et l'enfermer à Péronne. Il avait embauché vingt mille Suisses, douze mille Allemands et douze mille Sardes, avec lesquels Paris serait attaqué, l'Assemblée nationale dissoute, la Révolution anéantie.

Sur le marquis enfin, on avait saisi la lettre suivante :

« Je vous l'ai dit et écrit souvent. Ce n'est point avec des libelles, des tribunes payées, et quelques malheureux groupes soudoyés que l'on parviendra à supprimer Bailly et Lafayette ; ils ont excité l'insurrection parmi le peuple ; il faut qu'une insurrection les corrige à n'y plus retomber. Ce plan a, en outre, l'avantage d'intimider la nouvelle cour, et de décider l'enlèvement du soliveau (Louis XVI). Une fois à Metz ou à Péronne, il faudra qu'il se résigne.

Louis-Stanislas-Xavier[7] ».

Ainsi, les conspirateurs ne méditaient pas seulement la ruine des vrais patriotes ; de concert avec le frère du roi, ils avaient résolu d'abattre la monarchie bourgeoise, instituée par l'Assemblée et soutenus par les despotes de l'Hôtel de Ville.

Monsieur, le futur Louis XVIII, mandé à la municipalité parisienne et interpellé sur sa connivence avec les traîtres, avait tout renié avec une lâcheté de Bourbon : sa lettre et ses amis. Les tartufes en écharpe ou en uniforme qui avaient escamoté pour les exploiter à leur profit exclusif les victoires et le sang du peuple, ne poussèrent pas plus loin. N'ayant d'autre but que de gouverner à l'ombre de la royauté, ils n'avaient garde d'ébranler celle-ci en traduisant devant des juges le premier prince du sang.

Mais c'était l'arrêt de mort de Favras. En épargnant Monsieur, il fallait frapper d'autant plus rigoureusement son principal complice. Toutefois, au palais du comte de Provence, on tremblait que le marquis, se sentant livré, ne se vengeât en démontrant quel était l'inspirateur de la trahison ; quelle tête, par conséquent, devait tomber avant la sienne. Des chevaliers du poignard, les plus fins agents de Monsieur, s'introduisirent dans la prison du marquis, prodiguèrent les belles paroles, les promesses de le soustraire à tout prix à l'échafaud, afin d'acheter son silence.

Il les crut, et se défendit avec fermeté, sans compromettre le frère du roi. Les débats durèrent quinze jours. Chaque soir, le procureur du roi au Châtelet, Deflandre de Brunville, se rendait auprès de l'accusé, l'exhortant

à tenir bon, faisant entendre que le comte de Provence ne l'abandonnait pas et s'occupait activement à lui épargner le supplice.

Les interrogatoires et les plaidoiries épuisés, le procureur du roi se leva pour le réquisitoire. L'aspect du tribunal était imposant et lugubre. Au haut de la salle, quarante juges vêtus de rouge étaient rangés en demi-cercle, le président sous un dais, et, derrière lui, un tableau du Christ sur la croix.

Des grenadiers amenèrent l'accusé. Il se présenta dans une attitude hautaine, mis avec soin, poudré à blanc, la croix de Saint-Louis brillant sur sa poitrine.

Deflandre de Brunville commença. Il développa longuement les charges établies contre le marquis par quantité de pièces irrécusables et les dépositions de nombreux témoins. Plusieurs fois, Favras frissonna, étonné que le magistrat qui l'avait si souvent réconforté procédât avec cette rigueur. Mais, sa stupeur fut au comble quand le procureur, en phrases entrecoupées et d'une voix singulièrement émue, conclut à la peine capitale.

Debout à son tour, le marquis protesta. Gardant encore l'espérance, il ne renonça point à son système. Il soutint que les projets de contre-révolution dont on voulait lui faire un crime concernaient seulement les Pays-Bas et la Hollande. Un silence de mort accueillit ces allégations, démenties éloquemment par les preuves accumulées. Les juges ne se retirèrent que bien avant dans la nuit, sans avoir prononcé l'arrêt.

Favras rentra très abattu dans sa prison. Le doute avait envahi son esprit. Il se souvint de l'astuce de Monsieur ; il eut l'idée que le prince pouvait n'être qu'un lâche, un coquin vulgaire, n'ayant souci que de lui-même. Mousquetaire en sa jeunesse, officier de dragons, brillant aventurier, le marquis avait contracté une alliance presque royale en épousant la princesse Caroline d'Anhalt. Aussi, son orgueil se révolta à l'idée d'être berné comme un niais. Dans la journée qui suivit, il écrivit à sa femme. Il laissa transpirer à dessein son trouble, ses alarmes, sûr que l'épître serait lue par quelque affidé du prince. Il s'exprimait à mots couverts, de façon à ne pouvoir être compris que par un initié à sa situation.

A peine la lettre de l'accusé avait elle été remise à l'un des guichetiers, que celui-ci courut la porter au procureur du roi, qui la parcourut en frémissant. Après avoir réfléchi, Deflandre de Brunville se rendit chez un juge nommé Talon, également zélé pour les intérêts de Monsieur. C'était un vieillard de mine ascétique, insinuant, doucereux, cachant sous une apparence de bonhomme une merveilleuse rouerie. A son tour, il lut l'écrit

de Favras, lentement, pesant chaque mot. Lorsqu'il eut fini, le procureur du roi lui demanda :

— Qu'en pensez-vous, monsieur Talon ?

L'autre hocha la tête et répliqua :

— Hum ! je pense que c'est excessivement grave.

— Sérieusement ?

— Oh ! très sérieusement.

— Telle est aussi mon opinion.

— Le marquis, cela ne fait pas l'ombre de doute dans mon esprit, soupçonne que Son Altesse royale l'abandonnera.

— Évidemment.

— Or, n'est-il pas à craindre qu'il ne cherche, au dernier moment, par quelque révélation formidable, ou à racheter sa vie ou à venger d'avance sa mort ?

— Oui, c'est à craindre.

— Il est donc urgent de combattre cette idée, et il y faudra beaucoup d'adresse.

— Je partage entièrement votre avis.

— Voyez-le donc de nouveau.

— Mon intervention serait imprudente désormais, répliqua Brunville. Elle ferait plus de mal que de bien.

— Pour quel motif ?

— N'avez-vous pas remarqué, l'audience, quel regard me lançait M. de Favras, pendant que je prononçais mon réquisitoire ?

— En effet, déclara le vieillard, il m'a semblé fort mécontent.

— Par votre âge, par votre caractère, mon cher monsieur Talon, je crois que vous obtiendriez quelque chose, si vous consentiez à lui parler.

Le juge parut hésiter. Enfin, il reprit :

— Nous ne devons pas permettre que le frère du roi soit compromis. Ce serait un péril trop redoutable pour la monarchie... J'irai trouver le marquis.

A la nuit, Talon se présentait dans la cellule du prisonnier.

— Souffrez, monsieur le marquis, lui dit-il, que je vous félicite de l'inébranlable fermeté déployée par vous durant ce procès.

— A quoi cela servira-t-il ? répliqua Favras avec amertume.

— Quand on fait son devoir avec tant de noblesse et de courage, c'est une grande satisfaction pour la conscience, et, en même temps, un honneur incomparable aux yeux des honnêtes gens.

— Croyez-vous, monsieur le juge ? fit le gentilhomme d'un ton quelque peu ironique.

— Telle est ma conviction, monsieur le marquis.

— En ce cas, je ne suis pas coupable, dans votre opinion ?

— J'estime qu'on ne saurait l'être à travailler au salut de la monarchie.

— Fort bien. Mais, à ce jeu, on peut risquer la corde.

— Nous n'en sommes pas là, monsieur le marquis.

— Bah ! Avez-vous donc oublié que le procureur du roi a requis contre moi le dernier supplice ?

— Une pure formalité.

— Tel n'est pas mon sentiment.

— Le réquisitoire n'est pas la sentence.

— Malheureusement, au tribunal du Châtelet, c'en est presque toujours la préface.

Le vieillard, troublé de cette âpreté de langage, murmura :

— Je vous en prie, monsieur le marquis, ayez confiance en vos juges.

— Je n'ai plus confiance en personne, déclara Favras, excepté en moi-même... Tenez, je me prépare à retracer par écrit toute l'histoire du complot. Nous verrons ce qu'il en résultera.

— Quoi ! vous avoueriez ?

— Parfaitement... Mais j'établirai qu'il existe des responsabilités plus hautes que la mienne.

— Songez-y ! du moment que vous confesserez avoir conspiré, votre condamnation est certaine.

— Soit. Si je dois mourir, du moins ne mourrai-je pas seul.

Le vieux Talon trembla à ces paroles articulées avec énergie. Puis, levant sur le prisonnier un regard humide de larmes, il reprit de son accent le plus onctueux :

— Je vous en conjure, monsieur le marquis, ne vous perdez pas de gaieté de cœur. Daignez écouter un ami, un vieillard doué de quelque expérience et qui souhaite ardemment vous être utile.

L'attitude de ce juge qui se faisait suppliant, toucha Favras. Quoique affilié à l'ordre infâme des chevaliers du poignard, il était plus léger encore que pervers. Un rayon d'espérance pénétra dans son âme, et ce fut d'un ton radouci qu'il demanda :

— En somme, que me conseillez-vous ?

— De garder jusqu'au bout le funeste secret que vous menacez de dévoiler.

— Même jusqu'au gibet ?

— Je ne veux pas dire jusqu'au gibet, mais jusqu'à l'échelle, si, par impossible, vos amis étaient for ces de vous y laisser monter. Là, je vous l'affirme, ils parviendront à vous arracher aux mains du bourreau, n'importe à quel prix,

— Vous me proposez une chose étrangement hasardeuse, fit le prisonnier d'un air rêveur.

— Excéderait-elle donc votre générosité ? Vos amis auraient-ils trop présumé de votre intrépidité ?

— Je n'ai pas peur de la mort, et je l'ai prouvé en maintes circonstances.

— Je ne l'ignore pas ... Eh bien ! mettons les choses au pis. Supposons que, par accident imprévu, vos amis échouent dans leur plan, que gagneriez-vous à les dénoncer ?

— Ce que j'y gagnerais ?

— Oui, je vous le demande ?

— Eh ! que sais-je, moi ?

— Pourtant, ce n'est pas difficile à deviner : vous seriez couvert d'un opprobre éternel.

— Ceci est à considérer, fit le prisonnier... Ma femme, mes enfants ont droit à ce que je ne ternisse point le lustre de mon nom, qui est le leur.

— Et l'éclat de ce nom grandirait encore, si le sort vous imposait le sacrifice tout entier. Se taire sous la main du bourreau, c'est vivre pour la gloire.

— La gloire ! ricana Favras : une viande bien creuse pour un pendu.

Le juge, sentant que cette corde sur laquelle il avait compté vibrait mal, se hâta de recourir à un autre argument.

— Une dénonciation déshonore, elle ne sauve pas, reprit-il, en face du gibet déjà dressé, au milieu d'une foule à qui l'on a donné l'heure du supplice. Ainsi, pour vous, ce serait la honte avec la mort. A vous de décider si votre fin sera glorieuse ou flétrie par une honte ineffaçable.

Favras se leva brusquement, blême, les traits contractés.

— Le jugement est-il donc rendu, s'écria-t-il, pour que vous vous exprimiez de la sorte ?

— Non... Mais il le sera dans une heure.

Le marquis hésita. Puis, vaincu par l'insistance et les prières du vieux Talon, il promit d'emporter son secret dans la tombe.

Le juge s'éloigna. La nuit fut pour Favras une nuit d'agonie, une longue alternative de colère, de désespoir, d'accablement, qui continua jusque vers le milieu de la journée suivante. Rien ne transpirait du dehors ni du tribunal. Enfin la porte du cachot s'ouvrit. Un guichetier entra, accompagné de deux grenadiers. Le gentilhomme était debout, le dos appuyé à la cheminée, vêtu avec le même soin que pour les audiences. Malgré les affres effroyables qui le torturaient, il demeurait fidèle aux traditions de coquetterie qui faisaient les trois quarts et demi du courtisan.

— Monsieur le marquis, dit le guichetier, veuillez prendre la peine de descendre.

— Le jugement est rendu ? interrogea Favras, le visage altéré.

— Il l'est, oui, monsieur.

Le prisonnier comprit qu'il s'agissait de la signification de la sentence, peut-être même de l'exécution immédiate, car c'était l'usage au Châtelet. Il se mit en marche. Arrivé au rez-de-chaussée, on l'introduisit dans la salle dite de la question, où se faisait la toilette du condamné. Le greffier du tribunal, des appariteurs étaient groupés devant une table placée au fond de la pièce. A l'apparition de Favras, le directeur de la prison fit un signe. Aussitôt, quatre hommes s'emparèrent du marquis, le garottèrent et le conduisirent à la table. Le greffier lut l'arrêt. Il condamnait Thomas de Mahy, marquis de Favras, à être pendu en place de Grève. Le jugement devait être exécuté le jour même, après amende honorable faite solennellement au porche de l'église Notre-Dame.

A l'audition de la terrible sentence, le gentilhomme devint plus livide encore, ses lèvres se crispèrent un instant, mais bientôt il se ranima et recueillit toutes ses forces pour faire bonne contenance. Il était aux mains du bourreau et de ses aides. Ceux-ci le décoiffèrent, lui ôtèrent bas de soie et souliers. Ensuite il lui passèrent une chemise blanche par dessus ses habits et fixèrent sur sa poitrine un écriteau où on lisait : *Conspirateur contre l'État.*

BOUILLÉ A NANCY
— Des potences, Monseigneur ! des potences ! criait le hobereau. Je ne connais que cela pour enseigner la politesse à ces marauds ! (Chap. XXXIII.)



Alors le marquis jeta un regard autour de lui, cherchant, sans doute, quelque visage ami Rien que des figures sombres ou hostiles. S'adressent au directeur, il lui demanda :

— Est-ce qu'on me refuse un prêtre ?

— Non, lui fut-il répondu. Quel est celui que vous désirez pour vous assister ?

Qu'on appelle le curé de Saint-Paul, fit le condamné.

L'ecclésiastique indiqué ne tarda pas. On lui permit d'entretenir le marquis dans un coin de la salle. Au bout d'un quart d'heure, Favras se déclara prêt à, marcher au supplice.

On le mena dans la cour, où les aides le lièrent sur un tombereau. Le curé se plaça à sa gauche, sur la planche servant de siège. A la droite du marquis,

un peleton de cavaliers entourèrent le sinistre véhicule, qui franchit les portes de la prison, aux abords de laquelle se pressait une foule immense. Le lugubre cortège s'avança à travers les rues, où la multitude affluait, houleuse, mais s'abstenant de tout outrage.

Arrivé devant l'église Notre-Dame, Favras fut descendu. Il s'agenouilla pour l'amende honorable, une pénalité monarchique et ridicule que l'Assemblée bourgeoise n'avait point encore abolie. Quand I1 se releva, quelques voix crièrent : *grâce !* Mais elles furent étouffées sous ce cri formidable, qui roula comme un tonnerre : A la potence ! A la potence, le traître !

Le condamné, frémissant, fouilla d'un regard anxieux les rangs voisins. Tout à coup, il tressaillit, et la colère se peignit sur son visage. Qu'avait-il aperçu ? Il ne devait le confier à personne. Mais, quelque distance, deux hommes hurlaient à pleins poumons contre le patient, excitant la multitude à les imiter. C'étaient des chevaliers du poignard. Favras les avait-il reconnus ? Avait-il distingué, mêlés aux spectateurs, d'autres affiliés de l'ordre dont lui-même faisait partie ? Nul ne l'a jamais su. Quoi qu'il en fût, il se tourna vivement vers le greffier, qui venait de lire de nouveau la sentence, et il lui dit ;

— Je veux aller à l'Hôtel de Ville.

— Ce n'est pas l'itinéraire,

— Il n'importe. J'ai à faire des révélations importantes.

Le scribe consulta le chef de l'escorte. La demande fut accordée. Dès qu'on eut appris le vœu du condamné et comment il avait été exaucé, de violentes protestations retentirent sur divers points. Mais ceux qui les proféraient étaient isolés, semblant obéir à un mot d'ordre. Leur tentative pour exciter le tumulte n'eut donc aucun écho. Le triste cortège s'achemina par la rue que gardaient des soldats.

Toutefois, au moment où il tut avéré que le peuple ne s'opposerait pas au désir du marquis, un des deux chevaliers du poignard signalés précédemment, — le baron de Maligny, — échangea quelques mots avec son camarade, qui n'était autre que le chevalier de Bigord, puis il se sépara de ce dernier en disant :

— Je cours au Luxembourg.

En ce palais résidait Son Altesse Royale, Monsieur. A l'heure où Favras, son confident et son favori, montait au supplice, le frère du roi était dans son cabinet, très soucieux, au milieu d'un petit cercle de fidèles.

L'incertitude et le trouble se lisaient sur tous les visages. On attendait avec angoisse l'issue de cette tragédie, dont l'issue pouvait compromettre irrémissiblement le prince. Il y avait là Augeard, alors secrétaire des commandements de la reine, qui l'avait chargé d'observer l'attitude du comte de Provence,

Monsieur était assis dans un vaste fauteuil, lâche et tressautant au moindre bruit. Depuis un instant, un silence de mort régnait parmi ceux qui l'entouraient. Soudain, le baron de Maligny se précipita dans la pièce.

— Est-ce terminé ? s'enquit Son Altesse Royale, d'une voix sourde.

— Terminé, Monseigneur ? s'écria Maligny... Il s'interrompit. D'un coup d'œil, Monsieur lui avait montré l'espion de la reine, debout et attentif à quelques pas.

— Favras, reprit le baron, a demandé à être conduit à l'Hôtel de Ville. Il est en route, actuellement.

Le comte de Provence eut grand peine à dissimuler le tremblement qui courut dans ses membres, à cette alarmante nouvelle. Après deux secondes de réflexion, il appela du geste un personnage un peu vieillot, niais très vert, la figure en lame de couteau, long, maigre, l'air cafard. Il se pencha et lui dit à l'oreille.

— Comte de La Châtre, pensez-vous pouvoir pénétrer à l'Hôtel de Ville, jusqu'à ce malheureux marquis.

— Monseigneur, répliqua l'autre d'un ton mielleux, j'essaierai

— Il faut réussir.

— Je réussirai, si Votre Altesse Royale le veut.

Le prince savait le La Châtre d'une avarice sordide, toujours à l'affût d'une aubaine.

— Comte, reprit-il, à mon estime, le service que je réclame vaut cent mille livres.

— Alors, Monseigneur, c'est chose faite : j'aborderai Favras. Quelles sont les instructions ; de Votre Altesse Royale ?

Le prince redoutait à l'extrême que la victime ne parlât, et ne perdit courage à l'aspect de l'échafaud. Il pria donc son émissaire de soutenir la force et la constance du marquis jusqu'au dernier moment. Le comte de La Châtre partit, promettant de remplir ponctuellement sa mission[8].

Cependant le condamné était arrivé à l'Hôtel de Ville. Le rapporteur du procès et deux conseillers au Châtelet s'y étaient rendus pour recevoir ses dépositions. — Qu'avez-vous à révéler ? interrogea l'un des juges.

Favras n'était point décidé à dénoncer ses complices ou ses inspirateurs. Il songeait uniquement à gagner du temps, espérant ménager par là aux chevaliers du poignard et autres agents de Monsieur le moyen de le délivrer. Il répondit donc simplement :

— Je sollicite la faveur de dicter mon testament.

Les magistrats se regardèrent avec humeur. Est-ce que le condamné se moquait d'eux ? Le marquis, devinant leur déception, ajouta :

— Si je parle, que vous importe la forme ? pourquoi répugneriez-vous à m'accorder une conception qui sauvegarderait mon honneur ?

Les juges cédèrent. Favras commença sans se presser, soignant la rédaction, s'attachant au style et faisant changer les expressions qui manquaient de correction ou de netteté. La scène se passait dans un petit salon ouvrant sur une vaste pièce, où la foule s'était entassée. Le marquis, assis sur un escabeau, tournait le dos à la porte entrebâillée. A un moment donné, il prêta l'oreille. Une voix murmurait près de lui :

— Courage ! Nous vous enlèverons place de Grève. Le condamné fit un brusque mouvement. Il venait de dicter qu'un grand seigneur avait exercé sur lui une influence fâcheuse. Il murmura machinalement :

— Le comte de La Châtre !

Le greffier avait entendu. A la suite de la phrase énoncée, il écrivit :Le comte de La Châtre, » croyant, que le marquis désignait le personnage auquel il avait fait allusion.

Et le scribe répéta la ligne jusqu'au bout. Mais Favras, revenu à lui, s'écria :

— Pourquoi écrivez-vous ce nom ? Rayez-le. Ce n'est pas le comte de La Châtre.

Et il fit consigner cette déclaration dans l'acte. Le rapporteur l'invita à préciser ses indications, au sujet du grand seigneur.

— Si je le fais connaître, demanda le condamné, sera-t-il sursis à l'exécution de la sentence ?

Les juges gardèrent le silence. Le testament s'allongeait outre mesure. A l'intérieur de l'Hôtel de Ville comme au dehors, les marques d'impatience se multipliaient. La nuit tombait. Quantité d'individus à mine suspecte sillonnaient la foule innombrable, massée sur la place de Grève et aux alentours, poussait des clameurs forcenées. Ils cherchaient à exaspérer le peuple en faisant circuler les propos suivants :

— Si c'était un de nous, il serait pendu depuis longtemps. Mais c'est un noble, c'est un marquis, on veut le sauver. L'impunité est-elle décidément acquise à quiconque est gentilhomme ou courtisan ?

Le baron de Maligny avait rejoint le chevalier de Bigord. Ils déployaient une activité prodigieuse, distribuant çà et là des mots d'ordre aux affiliés, qui se groupèrent à la fin, au nombre d'une centaine, aux abords de la potence. Cette manœuvre avait pour but, évidemment, d'adresser au patient un signe de reconnaissance, au moment où il passerait, pour l'entretenir jusqu'au bout dans une fausse sécurité.

En effet, les paroles de La Châtre avaient inspiré à Favras une espoir insensé. I1 acheva son testament qui, malgré sa longueur, ne fournissait aucun éclaircissement. On entraîna le marquis. A huit heures, il parut au haut des degrés de l'Hôtel de Ville, soutenu par le curé de Saint-Paul. Des milliers de feux brillaient sur la place, aux fenêtres des maisons, et des lampions avaient été placés jusque sur la potence. Le condamné, horriblement défait, succombant à cette affreuse agonie qui durait depuis la veille, les membres meurtris par les liens qui le garrottaient, se traînait entre une double haie de soldats. Mourant de faim, les paupières alourdies, il jetait à droite et à gauche des regards pleins d'une anxiété mortelle, tremblant qu'un incident empêchât ses prétendus amis de réaliser la promesse du comte de La Châtre.

Déjà Favras allait atteindre l'échelle fatale, lorsque ses trais plombés s'animèrent. Les chevaliers du poignard lui avaient révélé leur présence. Plusieurs même lui avaient dit tout haut :

— Voici le moment !

Paroles équivoques, susceptibles d'interprétations contraires ; elles ne compromettaient pas ceux qui les prononçaient. Mais le patient dut les traduire dans un sens favorable, car sa physionomie s'éclaircit ; vraisemblablement, il comptait que, soit à main armée, soit par un truc quelconque, ses complices étaient en mesure de le délivrer. Il monta les premiers degrés de l'échelle, guidé par le bourreau. A mi-chemin, il voulut se retourner. Mais l'exécuteur intervint, le força d'achever la sinistre ascension, et lui passa la corde au cou.

A ce moment, Favras eut une sorte de rugissement, protesta de son innocence, et s'apprêta à dénoncer. Le bruit de la place couvrit sa voix. Presque aussitôt, il fut lancé dans l'espace, son corps se balança au gibet peint en rouge, tandis qu'une voix sauvage, implacable, criait :

— Allons, saute, marquis !

C'était le baron de Maligny. Le misérable semblait tout fier de cette lâche insulte crachée à la face de la victime de Son Altesse Royale. Il se disposait, sans doute, à courir s'en vanter à la cour scélérate du Luxembourg, de compagnie avec le chevalier de Bigord, lorsqu'une main s'abattit sur son épaule.

— Eh mais ! fit un jeune homme, celui-là même qui se permettait cette familiarité, j'ai entendu siffler quelque part ce merle-là.

Le baron essaya de se dégager. Mais son agresseur avait des muscles d'acier. Il l'empoigna au collet en ajoutant :

— Quel jeu jouez-vous donc, à présent ? Il y a quelques mois, n'étiez-vous pas avec les Autrichiens, près de Lille ?

Le chevalier de Bigord s'élança au secours de son compagnon. Un formidable coup de poing lui enfonça son chapeau jusqu'aux yeux. Deux mains puissantes l'étreignirent par les bras, et une voix goguenarde s'écria :

— Crénom de nom ! Comment, tu n'as pas honte de gêner le citoyen Hirson dans ses explications avec ton camarade.

— Lagrenette, ne le lâchez pas ; et vous, Hirson, maintenez l'homme que vous avez accroché. Ce sont deux aristocrates, les deux scélérats qui m'ont arrachée de mon hôtel, à Liège, pour me livrer aux Autrichiens.

Théroigne, rentrée à Paris la veille, avec ses amis, se dressait devant les chevaliers du poignard. D'autres patriotes survinrent à son appel. Le baron de Maligny et le chevalier de Bigord furent emmenés par eux à l'Hôtel de Ville, où l'administration de police ordonna leur arrestation. A neuf heures, le comte de La Châtre reparut au Luxembourg.

— Monseigneur, dit-il à Son Altesse Royale, grâce à moi, Favras est mort honnêtement. Son silence ne s'est point démenti.

A cette nouvelle, le frère auguste du roi recouvra sa sérénité et sa belle humeur.

— A table, messieurs, fit-il à ses favoris.

Le maître du palais avait déjà oublié pour quelle cause la potence s'était dressée sur la place de Grève.

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE

QUATRIÈME PARTIE — JUSTICE !

XXXII — Deux hommes.

La nuit commençait. La masse sombre du château des Tuileries se projetait sur le ciel voilé de nuages. Ça et là, quelques lumières filtraient à travers les fenêtres, déchirant à peine l'obscurité qui enveloppait la dernière citadelle de la royauté. Car le vieux palais ressemblait à une forteresse avec le mur qui fermait la cour sur le Carrousel, les terrasses qui protégaient les deux côtés du jardin, et le fossé creusé à l'extrémité, le long de la place Louis XV, à laquelle on n'accédait qu'au moyen d'un pont tournant.

Dans une salle du premier étage, desservie par un escalier dérobé et servant d'antichambre à l'appartement de la reine, deux heiduques ou domestiques vêtus du costume hongrois qu'affectionnait Antoinette, chuchotaient, assis dans un coin, sur une banquette. Une lampe, suspendue au plafond, répandait dans la pièce de pâles clartés.

— Encore quelque diablerie ce soir, disait l'un des serviteurs, un robuste gaillard dont la figure réjouie se dessinait vaguement dans l'ombre.

— Crois-tu, Lagrenette, fit l'autre d'un air pensif.

— Cré nom d'un chien ! Durastel, décidément, tu ne peux donc pas te fourrer dans la caboche qu'il n'y a plus ici de Lagrenette ? Tu veux donc me foire empoisonner par les officiers de bouche de Leurs Majestés ou saigner comme un mouton par quelque gredin de leur entourage ?

— Tu as raison, reprit Durastel, un grand blond à la face blême... J'oublie toujours.

— Faut pas, camarade, faut pas, mille tonnerres ! si j'ai châtré mon petit nom ça n'est pas pour des prunes.

— Oui, oui ; tu t'appelles Just, maintenant. On s'en souviendra.

— Je disais donc qu'y a des manigances sous roche. La femme à Capet attend un amoureux ou quelque traître. Donc, ouvrons l'œil, nom de Dieu !

— As pas peur. Je connais mon métier, vertuchoux !

— Cré nom de nom ! tu jures comme un aristocrate. Mais ça ne fait rien : j'ai tout de même confiance en toi.

— Ça serait du propre, si tu n'avais pas confiance. Est-ce pas moi qui ai répondu de ta capacité, l'autre jour, quand le secrétaire des commandements t'a embauché ? D'ailleurs, mon cousin, avec qui tu travaillais chez Duplay, t'avait renseigné sur mon compte. On a beau être laquais chez la reine, on n'est pas moins patriote. Et ça finit par vous révolter, toutes les coquineries qu'on surprend journellement. Tu as dû remarquer que je ne suis pas seul, dans la domesticité du château, à penser comme ça.

— On me l'avait expliqué déjà... Voilà pourquoi je me suis risqué.

Il y eut un silence, puis Durastel ajouta :

— Avec tout ça, j'ignore quel est ton but.

Lagrenette, avec un sérieux comique, regarda son compagnon entre les deux yeux, et lui demanda :

— Voyons ! es-tu capable de cuver un secret, sans que ça paraisse ?

— Il y a deux ans que je suis de service à la cour, et j'en suis encore à commettre une indiscrétion. Quoique ça me dégoûte d'assister sans cesse à de nouvelles canailleries contre la nation, je ne fais pas semblant... D'ailleurs, c'est dangereux d'avoir la langue trop longue. Dans ces derniers temps, plusieurs valets ont disparu, sans qu'aucun de nous sache où ils ont passé. Souvent, j'ai songé déguerpir. Mais le péril n'est pas moindre à solliciter son congé... J'en ai la preuve... Mon cousin, à qui j'ai parlé de mon cas, m'a conseillé de rester, tant qu'une occasion favorable ne se présenterait pas.

— Ah ça ! c'est donc un coupe-gorge, que cette maison ? fit Lagrenette.

— A peu près.

— Nom d'un chien ! Ça ne serait pas drôle, si j'allais y laisser mes reliques.

— Tu ne serais pas le premier, mon pauvre Just, selon toute apparence.

Ces détails lugubres avaient assombri quelque peu la joyeuse humeur de Lagrenette. Mais il secoua bientôt ses idées noires et reprit avec son insouciance habituelle :

— Bast ! au bout le bout. Nous tâcherons de ne pas nous faire pincer. Va, j'ai plus d'un tour dans mon bissac... Enfin, suffit ; je me comprends... Ainsi tu désires savoir pour quel motif je suis entré chez la famille Capet ?

— Ça me flatterait, je l'avoue.

— Eh bien, je ne te ferai pas languir davantage. D'abord, je suis patriote jusqu'au bout des ongles.

— Mon cousin me l'a dit, et tu ne me l'as pas caché.

— Bon ! Ensuite, me voilà sur le point d'épouser la Reine Audu, une fière luronne qui ne boude pas à l'ouvrage dès qu'il s'agit d'érailler les aristocrates. Pour lors, j'ai dû m'absenter durant quelques semaines, — histoire de faire une farce aux ci-devant. Le citoyen René Lacombe, chargé de diriger l'expédition, m'avait défendu d'en souffler mot. De sorte qu'au retour, ma future était furieuse. Avant que je n'eusse desserré les lèvres, elle me traita de coureur, de vaurien, etc., patati, patata..., déclarant qu'elle ne voulait plus de moi. Pourtant, elle mit de l'eau dans son vin en apprenant que j'avais contribué à rendre service à uni de ses amies. Mais, au lieu des compliments que j'espérais, elle haussa les épaules, disant que ça n'était pas bien malin, ce que j'avais fait là, puisque j'avais seulement emboîté le pas à René Lacombe.

— Diable ! elle n'est pas tendre, ta prétendue, observa Durastel.

— Que veux-tu ? Elle est bâtie comme ça, ce qui n'empêche pas les sentiments. Néanmoins, ça me vexa si fort, que je lui criai en colère : « — Ah ! tu trouves que ça n'est pas malin ? Eh bien ! je te prouverai sous peu, cré nom de nom ! que je ne suis pas plus bête qu'un autre. » Et je filai par là-dessus, sans écouter la Reine Audu, qui me rappelait de toutes ses forces, répétant que ça n'avait été que pour plaisanter.

— Et tu as songé immédiatement à te faire valet du château ?

— Précisément. Va, je n'ai pas cherché longtemps : c'est épatant, nom de Dieu ! comme ça vous donne des idées de voyager.

— Je ne saisis toujours pas, murmura Durastel.

— Patience, mille tonnerres ! Je ne peux pourtant faire les bouchées doubles... Pour lors, ayant su que les conspirateurs grouillaient chez Capet, que sa femme, enragée contre la nation, complotait de nous faire saccager et massacrer, l'idée m'est venue d'être laquais dans leur baraque, à cette fin de les surveiller de près. Voilà l'affaire.

Lagrenette en était là, quand un bruit de pas, résonna sur l'escalier. Les deux laquais se redressèrent en silence. Bientôt un personnage élégant pénétra dans la pièce. Agé d'une quarantaine d'années, svelte, altier, il se contenta de jeter aux heiduques un regard inquisiteur, et se dirigea vers l'appartement de la reine. Dès qu'il eut disparu, Durastel dit à son camarade :

— Le comte de Fersen.

— Mâtin ! fit Lagrenette... L'Autrichienne a bon goût, pas moyen de lui refuser çà... Si j'ai de la mémoire, c'est ce gaillard-là que Théroigne et Rose

Lacombe ont surpris, à Versailles, la nuit du 5 au 6 octobre, batifolant avec la chaste épouse de Capet.

— Silence ! murmura Durastel.

— C'est juste. Pas de bêtises, nom de Dieu !

Louis XVI était avec sa femme, qui lui disait :

— J'ai reçu hier une lettre de mon frère Léopold.

— Ah !

— L'empereur est un fin politique.

— Est-ce de ses affaires ou des nôtres, madame, qu'il vous entretient ?

— Des nôtres, naturellement, car les siennes vont à merveille. Grâce à son esprit délié, à sa décision, il est en train de réduire à l'obéissance ses sujets révoltés de la Belgique.

Le roi rougit. Il avait senti la leçon contenue dans cet éloge du monarque allemand. Antoinette continua :

— Mon frère me donne un conseil que je me suis empressée de suivre. Souhaiteriez-vous, monsieur, avoir communication de la missive de Léopold ?

— Mais cela ne me déplairait pas.

LA BARRICADE DE LA PORTE STANISLAS
La porte vola en éclat sous le canon, et Bouillé, à la tête de ses troupes ivres de carnage, fit son entrée dans la ville. Une partie des combattants furent massacrés sur place. (Chap. xxxiv.)



La reine était assise près de son mari, dans un petit salon agencé comme un boudoir. Elle étendit la main, prit une lettre dans un tiroir et lut ce qui suit :

« Je vous écris ces lignes, ma chère sœur, pour vous parler d'un homme qui pourrait vous être utile, si vous tentiez de vous le concilier par promesses ou par argent. Vous devez connaître son nom. Il s'agit de Marat... »

Marat ! interrompit Louis XVI avec une horrible grimace. Mais c'est peut-être notre ennemi le plus acharné.

Dédaignant de répondre à cette réflexion, Antoinette poursuivit :

« J'ai eu occasion de le voir récemment. Il jouit chez vous d'une grande réputation de savant. Feu L'empereur Joseph H, mon ; prédécesseur et notre

; frère avait introduit dans nos lois deux articles de son livre ; intitulé Législation criminelle. Il était donc convenable : que je reçusse Marat. Il ne m'a point semblé un méchant homme, malgré ses idées étranges., Il venait solliciter la grâce d'une jeune femme, nommée Théroigne de Méricourt, emprisonnée par mes ordres à la forteresse de Gerolsdeck, sous l'accusation d'un fait dont la fausseté ; m'a été démontrée. Aussi, ai-je accordé à Marat la liberté de l'inculpée.

Au fond, cet acte m'a été suggéré par deux considérations politiques. D'abord, je prouvais que, nous autres princes, nous savons être justes. Ensuite, j'ai cru que cette faveur disposerait le susdit Marat à la modération envers vous, ma sœur, et envers le roi, votre mari. J'estime même, qu'il ne serait point impossible de rattacher cet homme, qui a beaucoup ; de talent, à la cause de la monarchie.

Je vous engage donc à le faire appeler secrètement. Peut-être la femme, la reine réussirait-elle à le séduire, surtout si elle fait miroiter à ses yeux l'éclat de l'or. Étant très pauvre, il doit être très accessible à la tentation. »

Antoinette avait achevé. Elle regarda Louis XVI, qui s'écria de son ton bourru :

— Vous échouerez comme vous avez, échoué avec, ce coquin de Mirabeau.

L'Autrichienne se mordit les lèvres et répondit avec humeur

— Il me semble, monsieur, que je n'ai point tant échoué que cela avec le comte de Mirabeau.

— Comment ! vous avez encore des illusions ; au su jet de ce triste personnage ? Nous l'avons payé, sans d'oute. Mais à quoi nous sert-il actuellement ?

— Avez-vous donc oublié, reprit la reines, quels services il nous : a rendus ? par l'influence de sa parole à l'Assemblée, il vous ; a conservé, le *veto* suspensif des lois, l'initiative, de la guerre et de la paix, le commandement suprême des troupes, la plupart des ; attributs de la souveraineté. Il a fait voter la loi martiale, qui vous permet de ; fusillier la populace. Enfin, il s'occupe de vous composer une armée fidèle, avec, laquelle vous ; pourrez braver impunément les fauteurs de nouveautés et enterrer leur Révolution. N'est-ce donc rien, que tout cela ?

— C'est quelque chose, assurément. Mais le voilà dépopularisé pour avoir étalé publiquement, avec un cynisme éhonté, les millions dont nous l'avons gorgé. Déjà, au jardin des Tuileries, ce peuple qu'il avait fanatisé,

marque l'arbre où il pendra Mirabeau. A quoi sera-t-il bon maintenant, méprisé et haï comme il l'est ? Le misérable n'est plus, qu'un haillon.

— Raison de plus d'essayer avec Marat.

— Et s'il repousse vos avances ?

Antoinette eut un rire sinistre.

— S'il les repousse, déclara-t-elle, il est perdu.

— Prenez-y garde, madame : il a de nombreux amis. Nous en avons fait l'expérience, puisqu'on n'a jamais pu l'arrêter, même en employant des bataillons de soldats.

— Marat est perdu, vous dis-je, monsieur, répéta Antoinette, s'il ne consent à se vendre. Il a accepté rendez-vous ici pour ce soir. Au cas où je ne m'entendrais point avec lui, je devrai répandre sur le-champ la nouvelle de sa démarche. Or, vous n'ignorez pas combien la canaille est soupçonneuse, même à l'égard de ses favoris. Elle le reniera, elle le maudira dès qu'elle saura qu'il s'est présenté au château. Nous en aurons fait un second Mirabeau, incapable, comme l'autre, de nuire davantage.

Le roi secoua la tête.

— On ne vous croira pas, murmura-t-il.

— Soyez tranquille, monsieur, j'ai pris mes mesures pour que personne ne puisse révoquer le fait en doute, si Marat m'oblige à l'ébruiter. N'avez vous pas expérimenté maintes fois que nombre de nos valets nous espionnent ?

— Hélas ! beaucoup d'entre eux sont infectés de la contagion révolutionnaire. Ce sont des espions, et nous ne sommes pas libres de les congédier, car nous ne pouvons les recruter que dans le peuple, pour les bas offices de notre maison. Ce serait dégrader nos gentilshommes que les leur confier.

— Eh bien, monsieur, dit Antoinette avec un accent de triomphe, les deux heiduques qui, en cet instant, veillent dans la salle précédant mon appartement, sont des factieux déguisés. En dépit de leurs allures cauteleuses, Fersen les a devinés. Nous les avons choisis pour ce motif, certains qu'ils dénonceront Marat, s'ils le voient en ce palais.

— Parfaitement. Mais si, par hasard, Marat accueille vos propositions, comment le protégerez-vous contre les bavardages de ces deux laquais ?

— Quelqu'un leur fermera la bouche pour toujours, répliqua Antoinette, sans sourciller.

A ces mots, qui laissèrent Louis XVI impassible, la porte s'ouvrit et le comte Axel de Fersen parut. Après avoir rempli les formalités exigées par le cérémonial, il s'adressa à la reine et lui dit :

— Madame, l'homme attend les ordres de Votre Majesté.

— Introduisez-le, commanda Antoinette.

Le comte sortit.

— Monsieur, dit la reine en indiquant du geste une autre porte à son mari, il vaudra mieux, je pense, que vous n'assistiez point à l'entrevue.

Le prince se leva avec sa docilité accoutumée, et s'éloigna en silence.

Cependant Marat traversait lentement la salle où se tenaient les deux heiduques, conduit par le comte de Fersen. Il marchait la tête légèrement inclinée, le front soucieux. Lagrenette le reconnut aussitôt et tressaillit violemment. Toutefois, se contint tant que l'Ami du peuple fut dans la pièce, Bien que terriblement agité, il eut même la prudence de se taire jusqu'à ce que Fersen eût regagné l escalier, après avoir annoncé le singulier visiteur. Alors seulement la langue du brave garçon se délia :

— Cré nom de nom ! A qui donc se fier ?... Les brigands d'aristocrates ! ils ont ensorcelé Marat... Il est saoul d'être martyr, d'être gueux... Comme à ce gredin de Mirabeau, il lui faut de l'or plein ses poches. Tonnerre de Dieu ! je voudrais être mort, plutôt que de voir ça.

Et il avait les yeux pleins de larmes, de rage et de douleur. Son camarade lui dit : — Il n'est pas possible que Marat trahisse.. Bien sûr, il va sermonner les époux Capet, les inviter à se conduire plus honnêtement.

— Au fait, reprit Lagrenette, ça doit être ça... D'ailleurs, quand il partira, je lui collerai un mot à l'oreille... j'en aurai le cœur net.

Puis, se frappant le front, il ajouta :

— Une idée !... Oui, ça sera encore mieux, et n'y aura pas moyen de me faire avaler des vessies pour des lanternes.

Sans s'expliquer davantage, il alla s'asseoir sur une banquette, près de la porte du salon de la reine.

Marat était entré dans le boudoir d'Antoinette. Il était vêtu d'un habit neuf, très simple, et chaussé d'une paire de bottes à revers jaunes. Il s'avança d'un pas ferme, son chapeau à la main, et s'arrêta à deux pas de la reine, qu'il salua sans raideur, mais sans servilité.

Celle-ci, allongée dans un fauteuil doré, le contemplait avec une curiosité hautaine, étonnée de ne voir aucune trace de cette malpropreté avec laquelle le dépeignaient à l'envi les folliculaires royalistes. Elle s'était figuré, sans

doute, qu'il s'agenouillerait suivant l'usage des courtisans, un rite d'esclave que le comte de Mirabeau n'avait eu garde de transgresser. Aussi ne put-elle réprimer un mouvement presque indigné en constatant qu'il ne se pliait point à ces observances dégradantes.

Mais, comprenant qu'il serait oiseux et même imprudent pour ses desseins de lui enseigner l'étiquette, elle commença d'une voix altérée :

— Une lettre de l'empereur d'Allemagne, mon frère, m'a inspiré le désir, monsieur, de vous entretenir en particulier. Je suis aise que vous ayez répondu sans hésiter à mon invitation.

— Madame, répliqua l'Ami du peuple, je suis toujours prêt faire profiter mes semblables des lumières que j'ai puisées dans l'étude et dans l'observation des hommes.

Ce langage sembla à la reine d'une rare insolence. Quoi ! cet homme chétif, qui n'était pas *né*, avait l'audace de la classer parmi ses semblables ! Et il lui fallait dévorer ce qu'elle regardait comme le comble de l'outrage. Pour s'y résigner, elle eut besoin de se rappeler que Léopold avait reçu ce manant et lui recommandait avec instance de travailler à se le concilier.

Antoinette reprit :

— J'espère, monsieur Marat, que nous sortirons satisfaits l'un et l'autre de cette audience qu'il m'a plu de vous accorder.

L'Ami du peuple s'inclina en silence. La reine ajouta d'un ton insinuant :

— Je voudrais tant que vous fussiez de nos amis.

Marat, toujours muet, s'inclina de nouveau.

— Voyons, poursuivit l'Autrichienne, parlons à cœur ouvert. Que nous reprochez-vous ?

— Madame, depuis le début de la Révolution, j'ai beaucoup écrit. J'ai consigné au jour le jour, dans mes publications, les griefs et les revendications légitimes du peuple. J'ose croire que vous n'ignorez ni l'objet de mes critiques, ni celui de mes réclamations. — En effet, je connais par ouï dire plusieurs de vos articles... Vous avez été, bien dur, cruel même pour le roi et pour moi.

— Madame, j'ai tâché de dire la vérité, telle du moins qu'elle apparaissait à ma raison. Je n'ai obéi à d'autre mobile que ma conscience, au risque de mon repos, de ma liberté, de ma vie.

Marat ne se livrait pas. Antoinette ne savait par où le prendre. Le caractère indomptable du grand patriote stupéfiait sa légèreté. Jusqu'ici, elle n'avait rencontré rien de semblable. Mais, nourrie parmi les hypocrisies

princières, ayant grandi dans la corruption des cours, incapable de soupçonner chez autrui la sincérité des convictions, et bien moins encore cet idéal de justice auquel l'Ami du peuple aspirait de toutes ses facultés, elle s'imagina qu'il posait en sa présence pour se faire acheter plus cher.

Bien que profondément blessée en remarquant que ce roturier s'abstenait de la qualifier de Majesté, la reine adoucit encore son accent. Elle descendit à la flatterie pour le mieux séduire.

— Vous êtes un honnête homme, dit-elle, une âme droite. Il existe entre nous des malentendus que je m'efforcerai de dissiper. Je n'y mettrai qu'une condition.

— Laquelle, madame ?

— Soyez franc, comme je le serai moi-même avec vous.

— Ce que vous me demandez là, madame, je n'aurai aucun mérite à vous le promettre, car j'ai horreur de la dissimulation.

— Alors, causons.

Marat était debout. Il s'assit sans cérémonie dans le fauteuil que Louis XVI occupait quelques minutes auparavant. La reine frémit. Mais, déterminée à tout subir, pour triompher, elle reprit d'une voix caressante :

— Vous êtes pauvre, monsieur, et vous devriez être riche.

— Généralement, madame, on n'amasse pas de grosses sommes au métier que je fais. On y récolte d'ordinaire persécution, misère noire, quelquefois la mort.

— Moi, je vous apprécie autant que l'empereur, mon frère, et j'ai bien envie de me charger de votre fortune.

Un sourire sarcastique erra sur les lèvres tourmentées de l'Ami du peuple. Il répliqua :

— Vous auriez tort, madame, d'entreprendre une œuvre pareille.

— Pourquoi cela ?

— Parce que vous feriez un ingrat.

— Oh ! je suis bien sûre du contraire. Vous vous calomniez, monsieur Marat.

— En somme, Madame, où prétendez-vous en venir ?

Cette brusque question déconcerta la reine. Seuls, ses principaux amants, Coigny, le comte d'Artois, et ses amies adorées, la Lamballe, la Polignac, l'avaient traitée avec cette familiarité. La colère bouillonnait dans ses veines. Mais elle la refréna, tant elle avait à cœur de conquérir cet homme étrange. Elle résolut d'aborder carrément l'affaire, et dit à l'Ami du peuple :

— Soyez avec nous, et fixez le prix. Est-ce cinq, six cent mille livres ?

— M. Necker m'a offert un million pour la même besogne. Je l'ai qualifié de tartufe et de charlatan.

— Voulez-vous deux millions ?

— Vous êtes généreuse, Madame, dit Marat avec sa mordante ironie, cependant je vous le confesserai : je prise peu l'honneur d'être attelé avec Riquetti-Mirabeau.

— Laissons de côté M. de Mirabeau. Il est usé jusqu'à la corde... Avec les millions, vous auriez fonctions lucratives, dignités éminentes. Ni le roi, ni moi ne lésinerions... Vous fixeriez vous-même votre rang.

— Que dirait M. de Mirabeau, si je le supplantais ?

— Que vous importe ? s'écria la reine.

Puis, s'acharnant à son projet, elle se pencha vers Marat et continua sa conversation à demi-voix, en effleurant presque de ses lèvres la joue flétrie de l'Ami du peuple.

Que dit-elle ? Quelle fut l'offre de la royale prostituée ? Essaya-t-elle de corrompre Marat comme elle s'était livrée Mirabeau ? — Un moment, ayant surpris un éclair dans les yeux du redoutable patriote, elle crut l'avoir dompté. Pourtant, comme il se taisait, elle dit :

— Vous hésitez ?

— Non, madame, je n'hésite pas.

— Ainsi, marché conclu ?

— Au profit de qui ?

— Mais au vôtre, à celui de la monarchie que vous défendrez avec autant d'énergie que vous l'avez attaquée.

Marat se leva. Fixant sur Antoinette son regard droit, plein d'une tranquille audace, il demanda simplement :

— Et le peuple, Madame ?

— Le peuple ? Mais nous le musellerons. Nous réintégrerons dans sa cage la bête fauve.

Marat rejeta sa tête en arrière.

— Madame, fit-il de sa voix sonore et vibrante, jusqu'ici, j'ai fait l'honneur à la royauté de la supposer suffisamment clairvoyante pour distinguer entre moi et Riquetti-Mirabeau ; pour me vendre, pour trahir le peuple, le seul souverain que je reconnaisse en France, je ne suis pas un noble, moi, ni un scélérat vautré dans toutes les fanges.

La reine, les lèvres toutes blanches, la fureur peinte sur le visage, était debout aussi.

— Ah ! s'écria-t-elle, vous osez m'insulter dans mon palais. Sachez-le ; il me reste suffisamment de pouvoir pour vous faire châtier.

— Je méprise vos menaces autant que vos caresses, répliqua Marat.

— Coquin ! rugit Antoinette, vous ne sortirez pas vivant de ma demeure.

En même temps elle sonna. Louis XVI accourut. L'Ami du peuple, immobile, imperturbable, dit au roi :

— Votre femme m'a tendu un guet-apens en m'attirant chez elle. A présent, elle veut qu'on m'assassine. Je vous conseille de la faire tondre et enfermer, si vous tenez à garder votre couronne.

En prononçant ces paroles, il posa la main sous son habit, qui recouvrait une paire de pistolets.

Le monarque, rouge de colère, mais inhabile à la riposte, s'avança sur Marat en balbutiant des mots inintelligibles. Soudain la porte de l'antichambre s'ouvrit. Deux hommes s'élancèrent dans le boudoir, s'emparèrent de l'Ami du peuple et l'entraînèrent rapidement.

C'étaient Lagrenette et Durastel. Le premier grondait :

— Cré nom de nom ! citoyen Marat, faut-il que : vous soyez enragé de venir, comme ça vous fourrer dans le guêpier. Vous n'ignoriez pas, cependant, que l'Autrichienne est une salope, et que tous les moyens lui sont bons pour égorger les patriotes. Heureusement, tonnerre de Dieu ! je montais la garde, l'oreille : collée au trou de la serrure.

L'intervention des heiduques avait été si prompte, qu'ils avaient disparu avec Marat, quand Marie-Antoinette et Louis XVI se rendirent compte de ce qui se passait. La reine retomba, affaissée, sur son fauteuil tandis que son mari lui disait : :

— Un beaucoup, madame, que vous avez fait là !

Antoinette écumait et se tordait les mains.

A qui recourir pour la vengeance ? Son mari restait là, planté devant elle comme un imbécile, hors d'état de prendre tout seul une résolution. D'ailleurs, essayer, maintenant de faire arrêter Marat dans le château, ce serait provoquer un effroyable : scandale, dont le retentissement inévitable soulèverait le peuple. De plus, tous les valets imbus des idées révolutionnaires, tenteraient probablement de le défendre. De là une lutte sanglante, dont il était impossible de calculer le dénouement.

Pendant que la reine se livrait à ces réflexions désespérantes, Marat sortait du château par une issue secrète, guidé par Lagrenette et Durastel. Un quart d'heure : plus tard, il était de retour chez lui, rue des Cordeliers, et disait à ses libérateurs :

— Voyez-vous, mes amis, si la justice, du peuple n'abat au plus tôt cinq ou six cents têtes, les bandits couronnés, soutenus par les traîtres de l'Assemblée et de l'Hôtel de Ville, feront couler à flots le sang des patriotes.

— Vous avez raison, citoyen, fit Lagrenette. Nom de Dieu ! Que ne m'avez-vous fait signe, là-bas ? J'aurais commencé par corriger Capet avec sa femme. Cré tonnerre ! comme ça vous aurait épaté la Reine Audu.

XXXIII — Du sang ! Du sang !

Il était onze heures du matin. Quatre personnes, par une belle journée d'août 1790, étaient réunies dans une chambre de l'auberge du Lion-d'Or, à Nancy : Saint-Just, Hirson, le brave Liégeois, Rose Lacombe et Théroigne de Méricourt.

— C'est étrange, disait l'actrice, que mon frère n'arrive pas. Voilà cinq jours que tu nous a rejoints, ma chère Théroigne, et lui, malgré ma lettre pressante, ne m'a pas même donné signe de vie.

La belle Liégeoise paraissait distraite ou préoccupée. Elle ne répondit pas.

— Enfin, reprit Rose, tu ne nous as point expliqué pourquoi René ne t'a pas accompagnée. Désapprouve-t-il donc notre présence en cette ville ?

— Je ne le pense pas. Quand nous sommes revenus en France, il y a deux semaines, tu venais de partir avec Saint-Just et notre vaillant ami Hirson. A cette nouvelle, Marat s'est écrié que c'était là une heureuse idée. Il comptait beaucoup sur vous pour désinfecter du virus royaliste l'armée cantonnée sur cette vaste frontière de l'Est. Sachant notre retour, tu nous écrivis d'accourir près de toi. Je me décidai immédiatement. C'était le lendemain de la visite de l'Ami du peuple aux Tuileries. Ton frère se préparait d'abord de répondre sur-le-champ, ainsi que moi, à votre appel... puis il voulut ajourner le voyage... Je refusai de l'attendre et me mis en route le soir même.

— Mais il a dû alléguer une raison quelconque ! fit l'actrice avec quelque impatience.

Après une courte hésitation, Théroigne répliqua :

— Eh bien ! non, René n'a rien allégué de précis, ni de sérieux. Il s'est excusé d'un ton bref, avec des paroles en l'air.

— C'est singulier... Et tu ne devines pas le motif de sa conduite ?

— Je n'ose te répéter ce qui m'a passé par la tête. Je craindrais de juger témérairement.

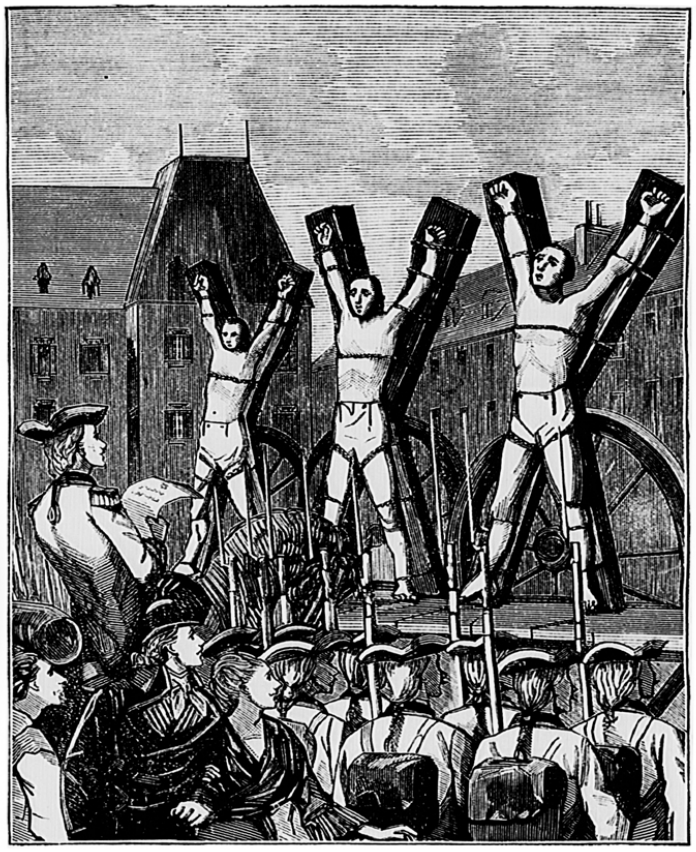
Saint-Just avait écouté, froid et impassible.

— Lorsqu'il s'agit de la patrie, fit-il de sa voix tranchante, on ne doit point s'arrêter aux considérations vulgaires. Parlez, Théroigne, nous apprécierons.

— Soit, j'aime autant cela. Peut-être comprendrez-vous mieux que moi. Deux heures avant celle fixée pour notre départ, nous étions près de Berthelot ; survint Christine de Glizol. Elle remit avec mystère à René un billet parfumé, dont je pus voir la suscription, tracée certainement par une main de femme. Il se détourna, l'ouvrit avec une agitation fiévreuse. Après l'avoir lu, il m'engagea d'un air embarrassé à suspendre notre voyage, ne fût-ce que vingt-quatre heures. Je refusai.

La comédienne avait pâli, à ce récit.

LE SUPPLICE DE SAUVET.
— Bouillé est un scélérat ! cria le grenadier Sauvet. Plus tard, on connaîtra sa trahison et notre innocence. Je meurs : Vive la nation !
(Chap. xxxiv).



— Quelle a été ton impression ? demanda-t-elle.

— J'ai soupçonné un rendez-vous... galant.

— Et moi, je suis sûre que c'est cela, déclara Rose d'un accent où se confondaient la douleur et la colère.

— Il suffit, dit Saint-Just. Occupons-nous de choses plus sérieuses. La situation des régiments patriotes est grave, à Nancy. S'ils ne se déterminent promptement à un coup d'audace, nous allons assister à un drame effroyable.

Hirson n'avait pas ouvert la bouche encore C'était un beau jeune homme à la chevelure blonde, à la taille déliée, aux manières élégantes. Une vive flamme brillait dans ses yeux bleus ; une résolution héroïque était peinte sur son visage.

— Nous nous mettrons à la tête des soldats, s'écria-t-il, et nous les entraînerons.

— Si c'était possible ! murmura Saint-just.

— Pourquoi pas ?

— Et la discipline militaire ?

— Ils savent que leurs chefs sont des traîtres.

— Fort bien. Mais beaucoup, malheureusement, discernent imparfaitement encore le véritable devoir. Ils hésiteront, je le crains, entre la nation et les suppôts titrés et galonnés de la royauté.

Hirson reprit avec animation :

— Rappelle-toi, Saint-Just, quelle transformation s'est opérée parmi ces braves soldats, depuis que nous sommes en cette ville. Nous vînmes sur le conseil de Robespierre, pour surveiller l'ex-marquis de Bouillé et traverser ses projets contre-révolutionnaires.

— Dis plutôt ses plans de trahison, Mottier-Lafayette, son cousin, dégoûté maintenant de la Révolution, où il se trouve si petit, veut écraser ce qu'il appelle « l'anarchie », et frapper un coup important » au profit du roi. Il a fait donner à Bouillé le commandement de toute la frontière, depuis la Suisse jusqu'à la Sambre. Ce général peut donc, à son gré, ouvrir les portes de la France aux hordes étrangères...

— Pourvu que ses troupes obéissent aveuglément, interrompit Rose Lacombe.

— Et nous avons mis ordre à cela, en partie, observa Hirson.

— Oui, reprit Saint-just, nous avons enseigné à la garnison de Nancy que son premier devoir était la fidélité à la Nation. Les trois régiments qui la composent sont aujourd'hui patriotes. Nous en avions gagné deux : Château vieux et Mestre-de-Camp. Théroigne, à elle seule, a conquis le plus récalcitrant, celui qu'on nomme Régiment-du-Roi. Nous leur avons appris à protester avec fermeté contre la violation de la loi, qui interdit l'admission exclusive aux grades des cadets-gentilshommes. Nous les avons exhortés dénoncer les retenues illégales de leurs officiers, leurs détournement effrontés, leurs escroqueries et leurs vols de tout genre. Nous avons signalé les manœuvres infâmes que ces chefs scélérats emploient pour réduire les sergents, les maîtres d'armes, leur astuce à semer entre les chasseurs et les grenadiers la défiance, la jalousie et la haine. Nous avons démasqué enfin les intrigues de Bouillé avec l'étranger pour restaurer la tyrannie. Les soldats ont ouvert les yeux. Avant un mois, notre propagande se serait

étendue à toutes les troupes qui garnissent la frontière. Alors, au cas où les généraux félons eussent tenté la trahison, le châtiment eût été immédiat et exemplaire.

— Aussi, l'infâme Bouillé se dispose à faire ce « coup imposant » médité par Mottier-Lafayette, dit Rose Lacombe. Il commencera la guerre civile conseillée par l'immonde Mirabeau, afin de repêcher dans un fleuve de sang la couronne à demi brisée des Capets.

— Nous ne le souffrirons pas, s'écria Hirson.

— Mais nous ne sommes pas en mesure encore de résister efficacement, poursuivit Saint-Just. La municipalité bourgeoise est ouvertement contre-révolutionnaire. Elle applaudit à l'arrogance qui parlent de balayer la *déclaration des droits*, comme une toile d'araignée. Elle a beaucoup ri, lorsque, à la dernière fête, cette canaille épaulettes affectait de se promener parmi la foule endimanchée, dans un costume fait de loques insultantes. Elle leur permet de siffler l'uniforme de la garde nationale. D'ailleurs, comment pourrait-il en être autrement, puisqu'ils se font les chiens du sieur Bouillé, qui a refusé insolemment de prêter le serment civique, imposé par la loi à tous les généraux d'armée ?

— Il est temps que la justice du peuple intervienne, dit Théroigne.

— La justice du peuple ! dit Saint-Just. Il n'y a pas de justice pour les traîtres : par le seul fait de leur crime, ils sont hors la loi. On ne les juge pas, on les exécute.

— Tel est l'avis de Marat, appuya la belle Liégeoise. Avant mon départ, je l'ai entendu affirmer qu'il fallait abattre cinq ou six cents têtes pour sauver la patrie, pour préserver peut-être cent mille existences humaines.

— Marat a raison, reprit Saint-Just. Les gens qui acceptent sans souffler mot les égorgements de populations entières ordonnés par le caprice d'un roi, crieront sans doute, à la monstruosité. Mais, qu'importe ? Je tiens que si nous réussissions à faire exécuter sommairement Bouillé et ses complices, nous épargnerions à la nation le sacrifice d'un million d'hommes, car il ne faudra pas moins, grâce à la scélératesse des généraux royalistes, pour repousser l'invasion étrangère.

— Que concluez-vous ? demanda Hirson.

— Bouillé marche sur Nancy, la tête de régiments étrangers. Il a de plus un corps de carabiniers, vil ramassis de bandits, et les gardes nationaux de Metz qu'il a trompés par d'abominables mensonges. Il leur a fait croire que la garnison de la ville s'est révoltée contre l'Assemblée, contre la loi, en un

mot, qu'elle trahit la patrie, tandis que c'est lui, le traître. C'est ainsi qu'il les a préparés au carnage. Il espère, après les avoir gorgés de sang, que nul obstacle ne s'opposera plus à ses projets contre-révolutionnaires. J'opine donc pour que nous nous rendions au milieu des régiments. Nous essayerons de les décider à combattre. S'ils succombent, nous périrons avec eux. Mais notre mort glorieuse ouvrira les yeux aux vrais patriotes : d'un bout de la France à l'autre, on saura que Bouillé est un traître, puisque nous aurons jugé nécessaire, pour le réprimer, de sacrifier notre vie dans une lutte inégale.

— Partons ! fit Hirson en se levant.

Au moment où le Liégeois achevait ces paroles, plusieurs grenadiers entrèrent dans la pièce. L'un d'eux, nommé Sauvet, annonça, qu'une députation militaire, venait de quitter Nancy pour se rendre Frouard, un village distant de deux lieues, où Bouillé avait fait halte.

— C'est une faute, dit Saint-Just. Bouillé est une affreuse canaille, il leur tendra quelque embûche atroce.

— Vous avez raison, reprit Sauvet. Mais la majorité des soldats l'a voulu ainsi. Malgré tout, ils se croient encore obligés à quelque déférence envers le général.

— Tant pis ! On ne parlemente point avec une ennemi public, ni avec un chef de voleurs.

— A nos camarades, ajouta le grenadier, se sont joints trois officiers municipaux, ceints de leurs écharpes. — Mais c'est insensé ! La municipalité tout entière se compose de contre-révolutionnaires.

— Que voulez-vous ? Il n'y a plus de remède. Venez avec nous, citoyens, et vous, citoyennes. Votre influence est grande dans les régiments, peut-être calmerez-vous le trouble qui règne dans la garnison.

— Allons ! firent simplement les quatre patriotes.

Et ils accompagnèrent les grenadiers.

L'ex-marquis de Bouillé déjeunait à Frouard, dans la maison d'un hobereau enragé contre la révolution. Rien que d'en entendre parler, le chevalier de Bissemonté prouvait des accès de frénésie. Cet avorton, taillé à coups de serpe, écumait du matin au soir. Selon lui, les nobles n'en finiraient avec toutes ces nouveautés qu'en massacrant les trois quarts de la France. Ce n'était pas plus malin que ça.

Le gentillâtre trônait à table en face de Bouillé, qui ne prêtait qu'une oreille distraite aux bavardages dont il l'étourdissait. Le général mangeait et

buvait copieusement, assis entre son fils, Louis de Bouillé et le fils de Gouvernet, le ministre de la guerre. C'était un homme déjà sur l'âge, obèse, les traits durs, le regard et le geste cyniques.

Le traître venait de vider une pleine coupe de vin capiteux, quand un valet lui annonça la députation de Nancy.

— Ah ! s'écria-t-il, les drôles ont peur.

— Point de quartier, Monseigneur, grinça la voix aigre du nabot titré ; point de quartier à cette vermine ! Nous commencerons par ceux-ci, et je vais ordonner à mes gens de dresser des potences.

— Ne vous échauffez pas si fort, mon cher chevalier, fit le marquis. Soyez tranquille : je leur ferai bonne mesure.

— Combien sont-ils, Monseigneur ?

Cette fois, Bouillé dédaigna de répondre. S'adressant à son fils, il lui dit :

— Faites former le carré au régiment de Royal-Allemand et aux gardes nationaux de Metz campés dans la vaste cour voisine. C'est là que je donnerai audience aux séditieux.

Louis de Bouillé sortit pour exécuter l'ordre de son père. A peine avait-il disparu, que le laquais chargé d'introduire se présenta de nouveau.

— Monseigneur, dit-il, un personnage de haute mine demande à voir Votre Excellence.

— Son nom ?

— Il a refusé de le décliner. Mais il affirme que Monseigneur ne sera pas fâché de causer avec lui.

— Fais-le donc entrer.

Bientôt le visiteur pénétra dans la salle. A son aspect, Bouillé se leva et lui tendit la main en s'écriant :

— Comment ! vous ici, marquis de Glizol ?

— Moi-même, général.

— Mais vous êtes proscrit ?

— J'ai, en effet, cet honneur... Est-ce que, par hasard, je courrais quelque péril au milieu des troupes du marquis de Bouillé ? — Vous ne le pensez pas, Glizol. A moins d'être un imbécile c'est bien le moins que je puisse protéger mes amis, à la tête de mon armée.

— Un gentilhomme tel que vous, marquis, dit à son tour le hobereau, est en sûreté dans ma maison.

Glizol n'avait pas encore aperçu l'avorton, bien que celui ci se dressât sur ses ergots, tout bouffi de recevoir en un jour tant de grands seigneurs. Il le

regarda de haut en bas et lui demanda :

— Qui êtes-vous, monsieur ? C'est la première fois, je crois, que nous nous rencontrons

L'autre s'inclina très bas et répliqua :

— Je suis le chevalier de Bissemont, pour vous servir.

Le marquis salua légèrement.

— Vous pouvez vous fier à mon hôte, mon cher Glizol, fit Bouillé. C'est un fervent royaliste.

Puis, se tournant vers le jeune Gouvernet, il ajouta :

— Monsieur est le fils du ministre de la guerre, un fidèle aussi à Dieu et à la royauté.

Le marquis salua encore. Le général poursuivit :

— Vous n'avez donc rien à craindre. D'ailleurs, j'espère que, prochainement, vous serez libre de circuler en France à votre gré. Nos affaires vont beaucoup mieux.

— Je le sais.

— Et nous sommes à la veille d'être tout à fait les maîtres à Paris. Mon cousin Lafayette agit de concert avec moi. Tandis que je m'assure des régiments de la frontière, lui mène par le nez les gens de l'Assemblée et les bourgeois de l'Hôtel de Ville.

— Pourtant, vous avez des troubles à Nancy ?

— Une chance de plus dans notre jeu. Ils me fourniront l'occasion de rétablir le prestige de l'autorité militaire par un exemple terrible.

— Vous approuvera-t-on, là bas, si vous frappez impitoyablement ?

— On me votera des remerciements. Lafayette, les ministres, le roi me pressent d'agir.

— Au surplus, dit Glizol, je vous apporte la nouvelle que l'empereur Léopold et le roi de Prusse sont prêts à vous appuyer.

— Alors, le résultat est immanquable. A bref délai, nous aurons enterré la Révolution. A propos, vous plairait-il de participer à mon expédition actuelle ?

— Parfaitement, s'il n'y a pas d'inconvénient.

— Tout au contraire. Lorsqu'on apprendra que vous aurez contribué à la restauration du bon ordre, vous serez amnistié, peut-être même félicité.

— C'est que ces bourgeois de Paris étaient très montés contre moi.

— Ils ont joliment baissé le ton, depuis quelque temps. A leur tour, ils tremblent devant la canaille. N'est-ce pas, Gouvernet ?

Le fils du ministre de la guerre n'eut garde de contredire le général. Il déclara que tous les vendus comme Mirabeau, tous les charlatans comme Necker et la tourbe des financiers voleurs de son acabit, tous les riches de fraîche date, tous les tartufes tels que Sylvain Bailly, taisaient cause commune, maintenant, avec la royauté et la noblesse. Réunis dans une commune haine contre le peuple, ils souhaitaient impatiemment de lui infliger à Paris une leçon sanglante, prêts à faire naître le prétexte, si les patriotes ne le leur procuraient pas par quelque imprudence.

— Du reste, reprit Bouillé, les généraux royalistes sont maîtres plus que jamais de l'armée. Nous nous sommes entendus pour provoquer les révolutionnaires sur plusieurs points du territoire, avec la résolution de les traiter sans pitié.

— Sans pitié, général, répéta Glizol ; voilà le secret du succès de notre cause. Si l'on m'avait écouté, au 14 juillet 89, la Révolution aurait été écrasée dans l'œuf. Mais Sombreuil aux Invalides, de Launay à la Bastille, Besenval au Champ de Mars, ont fait preuve d'une inqualifiable faiblesse.

— Vous verrez que je ne mériterai pas semblable reproche, fit le marquis de Bouillé.

— A la bonne heure ! s'écria Glizol, pour guérir la canaille de la sédition, il n'y a rien de tel qu'un bain de sang.

Le général eut un sourire atroce. Un éclair fauve jaillit de ses prunelles.

— Soyez tranquille, murmura-t-il avec un grondement de carnassier : mes hommes sont chauffés à blanc ; ils travailleront en conscience.

Le retour de Louis de Bouillé interrompit le dialogue sauvage des deux scélérats.

— Mon père, dit-il, soldats et gardes nationaux sont sous les armes.

— Comment ! des gardes nationaux ? fit Glizol.

— Des gardes nationaux bourgeois de Metz, répartit le général. Mais ne vous inquiétez pas : nous les avons si bien endoctrinés qu'ils sont plus enragés que mes soldats. Ils croient marcher contre des traîtres à la nation.

— Superbe ! superbe ! applaudit Glizol. Monsieur de Bouillé, vous êtes aussi fin diplomate qu'incomparable guerrier.

— Venez donc, mon cher marquis, et vous, chevalier de Bissemont.

— Il y aura des potences ? s'enquit le gentillâtre.

— Mieux que cela, répliqua Bouillé en quittant la salle.

Le général félon et ses acolytes parurent dans la vaste cour où les soldats étrangers et les gardes nationaux de Metz étaient rangés. Les députés

militaires de Nancy s'avancèrent, ayant à leur tête le sergent Dumontel. Les officiers municipaux suivaient, ceints de leurs écharpes.

Bouillé les accueillit avec une hauteur méprisante. Dumontel commença respectueusement :

— Mon général, nous venons, au nom de nos camarades de la garnison de Nancy, vous supplier de ne pas nous considérer comme des séditieux. Nous sommes restés invariablement fidèles à la Nation, à la Loi, au Roi. Daignez seulement examiner nos légitimes griefs. ..

— Assez ! interrompit Bouillé je ne reçois pas d'observations de la part de mes subordonnés.

— Cependant, mon général, reprit Dumontel vous nous avez répété, en plusieurs circonstances, que vous vouliez être le père du soldat. — Oui, du soldat soumis. Mais j'abandonne le soldat rebelle, et, si je me souviens de lui, c'est pour le punir selon la rigueur des lois.

Le sergent essaya de répliquer. Bouillé lui imposa silence du geste et ajouta :

— Voici mes ordres. Les trois régiments qui composent la garnison de Nancy sortiront sur-le-champ de la ville. Ils se rangeront dans, la prairie, près du pont de Malzéville, dans le faubourg des Trois-Maisons, où ils m'attendront, reposés sous les armes. Sinon, j'entre à coups de canon, et je suis décidé à passer au fil de l'épée quiconque aura désobéi.

Ces paroles pleines de sang consternèrent les députés. Le général bandit s'adressant aux siens, leur demanda :

— Sont-ce là vos intentions ?

Un cri d'assentiment unanime lui répondit. Et la voix aigre du nabot glapissait :

— Des potences, Monseigneur, des potences ! Je ne connais que ça pour corriger de pareils drôles.

Glizol, l'œil injecté comme le fauve en face de sa proie, les narines dilatées et aspirant par avance les odeurs du carnage, approuvait le féroce marquis en battant des mains.

Cependant, Dumontel, maîtrisant son émotion, reprit d'un ton affligé : — De grâce, mon général...

Mais de formidables clameurs lui coupèrent la parole. Les gardes nationaux de Metz hurlaient :

— Ce sont des coquins ! ce sont des traîtres ! Il faut les pendre !

— Oui, il faut les pendre ! répéta la soldatesque étrangère.

Le sergent réussit enfin à taire entendre ces mots :

— Monsieur de Bouillé, nous n'aurons jamais le courage de porter une telle réponse à nos camarades.

— Est-ce que, par hasard, cela t'écorcherait la bouche, de dire Monseigneur ? riposta le brigand à épaulettes d'or.

— Général, j'observe la loi : les titres aristocratiques sont abolis.

— Des potences, Monseigneur, des potences ! piailla encore le hobereau. Je ne connais que ça pour enseigner la politesse A ces marauds !..

— Qu'on les arrête ! commanda Bouillé.

Ce qui fut fait immédiatement. Les soldats étrangers se ruèrent sur eux et les garrottèrent avec des courroies.

Les trois officiers municipaux en écharpe, qui avaient accompagné les députés militaires, avaient assisté à cette scène odieuse, muets et impassibles. La démarche qu'ils avaient accomplie n'était qu'une pure hypocrisie. Le Conseil communal, royaliste tout entier, les avait envoyés uniquement pour donner le change à la garnison qu'il redoutait.

Bouillé savait que les misérables étaient de cœur avec lui. Il leur proposa de se charger de son message pour les trois régiments. Mais, craignant pour leur peau, ils se récusèrent, alléguant la fatigue.

— Messieurs, je vous comprends, fit le général. J'expédierai une ordonnance. Aussitôt, il dicta mot à mot à Gouvernet la réponse formulée précédemment.

Le fils du ministre la remit à un sous-lieutenant, qui monta à cheval et s'élança sur la route de Nancy.

Un cavalier galopait à bride abattue devant l'officier de Bouillé. C'était l'intrépide Hirson. A peine hors de l'auberge du Lion-d'Or, laissant à ses amis le soin d'exhorter les régiments à combattre les traîtres, il avait couru ventre à terre dans la direction de Frouard. Là, il avait réussi à se faufiler aux abords de la cour. Après avoir tout entendu, il se hâtait d'aller annoncer à la ville le résultat de l'entrevue[9].

XXXIV — Les boucliers royalistes.

Pendant que l'infâme Bouillé se préparait à donner le signal des égorgements, Saint-Just et ses compagnes héroïques avaient déployé une

activité prodigieuse. Ils s'étaient multipliés pour allumer au cœur des soldats l'ardeur patriotique qui les dévorait.

A trois heures de l'après-midi, le jeune tribun, debout sur une table, au quartier du régiment de Château vieux, disait de sa voix métallique aux nombreux grenadiers qui se pressaient autour de lui :

— Voici mon suprême conseil : envoyez à l'instant des députés à tous les régiments français et suisses en garnison dans les villes voisines, pour les instruire de votre intention. Dépêchez ensuite au sieur Bouillé pour lui signifier que s'il fait un pas de plus sur Nancy, tous les officiers de la garnison, le commandant de la place en tête, seront pendus sur le rempart.

— Et si cet avertissement ne l'arrête pas ? demanda Sauvet.

— Eh bien ! nous exécuterons notre menace, et nous soutiendrons le siège avec une énergie désespérée.

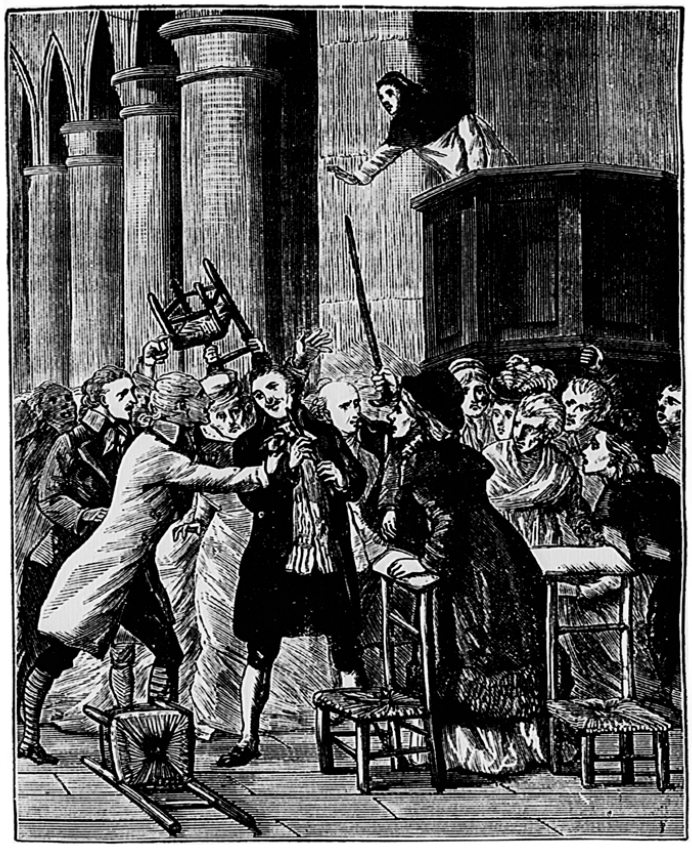
— Qu'en résultera-t-il ? fit le même soldat.

— Ceci : l'acte de sévère justice que nous aurons accompli épouvantera les chefs criminels de l'armée. Une fuite honteuse délivrera en un jour de ces lâches suppôts du despotisme. Si vous aviez consenti à faire cela plus tôt, la terreur eût saisi les ministres, les comités vendus, les scélérats qui mènent l'Assemblée nationale, toute la horde infernale des ennemis de la Révolution. Vous auriez eu la gloire de mettre fin pour toujours à leurs éternels complots.

— Mais quelle responsabilité ! murmura un sous-officier.

— Croyez-vous donc en avoir assumé une moins grande, avec votre modération ? riposta Saint-Just. Par là, vous avez laissé aux traîtres le loisir de prendre leurs mesures, de préparer leurs batteries, de machiner sourdement, de dresser leurs embûches, de semer la calomnie, d'effrayer les patriotes, d'alarmer la nation, de colorer aux yeux du public l'atrocité des décrets qu'ils ont surpris, de rassembler des forces contre vous et de creuser l'abîme sous vos pas.

CHAUMETTE AUX CAPUCINS.
— Chaumette, au grand scandale des assistants,
sortit de sa poche un flageolet, et joua l'air :
Allez-vous-en, gens de la noce ! Chap. XXV



— C'est vrai ! crièrent les soldats.

— Sachez-le, continua Saint-Just : pour recouvrer leurs droits et assurer leur liberté, les peuples n'ont que la terreur des exécutions militaires. Ils sont perdus, quand ils donnent le temps à leurs ennemis de respirer. Le supplice des ministres et des chefs conspirateurs sauverait la patrie. Une fausse humanité coûtera à la France le plus pur de son sang.

Les applaudissements éclatèrent. Saint-Just crut avoir triomphé. En ce moment, Hirson, fendant la foule, sauta près de son ami. Le silence se fit subitement. Le vaillant Liégeois raconta la réception faite par Bouillé aux députés de la garnison. Des cris de fureur accueillirent ce rapport.

— Non ! nous ne céderons pas, rugissaient les soldats. Nous ne ferons point le jeu des traîtres. Vive la Nation ! périssent les scélérats qui conjurent sa ruine !

Et ils se concertèrent pour la résistance. Quelques-uns coururent aux quartiers des autres régiments pour les informer de leur détermination.

Cependant l'ordonnance de Bouillé avait transmis officiellement les ordres du général. Régiment-du-Roi et Mestre-de-Camp, après quelque hésitation, résolurent de se rendre dans la prairie, par habitude de soumission et dans l'espoir que le marquis aurait égard à ce prompt témoignage d'obéissance. Ils entraînèrent une partie de Château vieux, malgré les efforts de Saint-Just et de Hirson, que Théroigne et Rose Lacombe venaient de rejoindre.

En dépit de cette défection, Saint-Just, Hirson, Théroigne et Rose, électrisant ce qui restait des soldats de Château vieux et quelques groupes de gardes nationaux, les conduisirent aux remparts. Le jeune tribun et l'actrice se portèrent à la porte Stanislas, Hirson et la belle Liégeoise à celle de Stainville. Lutter jusqu'à la mort, telle était la consigne.

Dans cette campagne héroïque, entreprise pour le salut de la patrie, l'amour de Saint-Just, ni celui de Rose ne s'étaient attiédis. Loin de là le contact de tous les jours, cette fraternité d'armes, l'échange continuel de pensées et d'aspirations sublimes avaient exalté encore leur passion. Maintenant, ils vivaient confondus dans un même idéal. La comédienne oubliait insensiblement d'horribles attentats. La veille, dans un tête à-tête prolongé, elle avait presque promis à Saint-Just d'être sa femme, s'ils sortaient sains et saufs de Nancy.

Quand ils se furent séparés de Théroigne et de Hirson, le jeune tribun dit à sa belle compagne :

— Si nous périssons ici pour la plus sainte des causes, nous mêlerons le sans de nos veines.

— Un glorieux mariage, murmura Rosa Lacombe, le visage rayonnant d'un immense amour.

— Du moins, nous entrerons ensemble dans l'immortalité de l'histoire, ajouta Saint-Just, avec un éclair dans le regard.

Ce fut tout. Leurs âmes vigoureuses souriaient à l'unisson.

Bouillé, inexorable dans son projet atroce, avait partagé en deux colonnes son armée composée d'Allemands, de l'écume de quelques régiments français et des gardes nationaux de Metz. Escorté de son fils, de Glizol, du jeune Gouvernet, que Lafayette avait détaché aussi de lui, il parut à cheval sur le front de ces dix mille assassins ; pour les animer davantage au carnage, il leur représenta la garnison de Nancy comme une horde de

brigands, qui pillaient les citoyens, violaient les femmes, emprisonnaient leurs officiers.

Comme il terminait cette harangue infâme, un courrier lui annonça que la plupart des soldats des trois régiments quittaient la ville, pour obéir ses ordres. Il se tourna vers Glizol avec un affreux ricanement, il lui demanda :

— Qu'en pensez-vous, marquis ?

— Je pense, général, que la fortune vous gâte, à son habitude. Le bandit se vantait volontiers d'avoir toujours été heureux à la guerre. Il répliqua :

— Je n'osais me flatter du succès. Puisque le gibier se livre de lui-même. Il ne reste plus qu'à mander les bourreaux.

Et il ordonna le départ. La première colonne, commandée par lui, devait entrer par la porte Stanislas, où Saint-Just et Rose Lacombe avaient choisi leur poste de combat. L'autre, dirigée par Rodais, un aide-de-camp du général, pénétrerait dans la place par la porte de Stainville, où se trouvaient Hirson et Théroigne de Méricourt.

La belle Liégeoise affectionnait comme un frère son généreux compatriote. Elle lui avait voué une impérissable reconnaissance pour les services rendus. Elle souhaitait ardemment que l'occasion s'offrît de l'exprimer autrement que par des vaines paroles. Lui, professait pour la jeune femme un véritable culte, une adoration pleine de réserve, de respect et d'infinie délicatesse. Était-ce de l'amour ? Il eût été difficile de le deviner en tout cas, jamais il n'avait laissé entrevoir à Théroigne un autre sentiment que l'admiration pour son dévouement patriotique et ses vertus.

A cette heure solennelle, où ils allaient combattre et peut-être mourir ensemble pour la cause de la Révolution, la belle Liégeoise enveloppa Hirson d'un regard indéfinissable.

— Ami, lui dit-elle, faites-moi une promesse

— Parlez, Théroigne, répliqua-t-il en la contemplant avec une sorte d'extase.

— Si je courais péril de tomber aux mains des soldats de Bouillé, tuez-moi plutôt.

— J'y avais déjà pensé, fit Hirson avec une simplicité touchante. Je jure qu'ils ne vous auront pas... moi vivant.

— Oh ! merci ! maintenant, je serai tranquille, n'ayant plus crainte d'être le jouet de ces immondes soudards.

Bientôt l'aide de camp Rodais se présenta à la porte défendue par eux et par une petite troupe d'intrépides grenadiers ou gardes nationaux. La voyant

fermée, le lieutenant de Bouillé cria d'ouvrir.

— Qui vive ? riposta Hirson.

— Ami !

— Si vous êtes amis ! répliqua le Liégeois, retirez-vous.

— Nous venons apporter ici le bon ordre.

— Votre bon ordre, nous le connaissons, fit Théroigne : C'est la mort,

— Nous n'ouvrirons pas, ajouta Hirson.

Alors l'aide de camp commanda :

— En avant ! marche. Défoncez-moi cette porte.

A ces mots, les défenseurs de la porte Stainville, saisis de fureur voulaient faire feu à travers les meurtrières. Théroigne les arrêta.

— Attendez qu'ils attaquent, dit-elle.

La soldatesque royaliste se rua vainement, à plusieurs reprises, sur les ais bardés de fer. Leur chef allait ordonner d'employer le canon lorsque d'affreuses clameurs retentirent en arrière, mêlées au bruit de la fusillade. Les troupes sorties.

de la ville, pour obéir au général, accouraient au pas de charge, à la fois incertaines et désespérées, criant à la trahison. Malgré leur soumission, Bouillé avait fait faire sur elles trois ou quatre décharges meurtrières.

L'aide de camp prescrivit aux siens un mouvement de conversion, pour livrer passage à cette trombe furieuse. La porte s'ouvrit, et les trois régiments se précipitèrent dans la place : deux officiers parvinrent à contenir Mestre-de-Camp. Ceux du Régiment-du-Roi regagnèrent leurs quartiers. La plus grande partie de Château vieux monta à la citadelle.

Au commandement de Hirson la porte fut refermée. Mais la troupe qui, un instant auparavant, l'entourait ainsi que Théroigne, s'était éclaircie. Néanmoins, ceux qui restaient résolurent de tenir bon, espérant que les régiments ne tarderaient pas à leur envoyer du renfort.

Mais bientôt la porte fut forcée. Les patriotes, rejetés à l'intérieur, jurèrent de ne point périr sans vengeance. Sur l'invitation de leurs chefs, ils se dispersent dans la ville pour continuer la lutte. Les uns grimpent au haut des maisons et se placent aux fenêtres ; d'autres, réfugiés dans les caves, font feu par les soupiraux.

Hirson, Théroigne et quelques gardes nationaux coururent à l'Hôtel de Ville pour punir la municipalité de ses trahisons. Déjà ils débouchaient sur la place qui précède l'édifice communal, lorsqu'ils furent enveloppés brusquement par une compagnie de la colonne de Rodais. Ils luttèrent avec

rage pour se faire jour à travers ces bandits. Mais le nombre devait l'emporter. Les compagnons de la belle Liégeoise et de son valeureux compatriote succombaient successivement. Soudain, Théroigne tressaillit violemment. Une main l'avait saisie à l'épaule, traîtreusement, par derrière, et une voix lui criait à l'oreille :

— Gueuse, je t'aurai vivante !

Elle se dégagea et en tournant la tête, elle se trouva face à face avec Suleau.

Hirson avait tout vu, prompt comme l'éclair, il se précipita au secours de la jeune femme, le sabre à la main, repoussa le scélérat qui l'attaquait, et lui balafrale visage, puis entraînant Théroigne avec une vigueur surhumaine, d'un moulinet terrible, il réussit à faire une trouée. La nuit approchait, Hirson enfila une rue étroite avec sa compagne.

Au même instant, Bouillé faisait braquer le canon sur la porte Stanislas, qui volait en éclats. Une partie des combattants furent massacrés sur place. Les autres s'enfuirent devant la soldatesque royaliste, ivre de fureur et de vin, Seuls, Saint-Just et Rose Lacombe, décidés à s'ensevelir dans ce désastre, étaient restés à leur poste. Voulant signaler leur fin par un coup d'éclat, ils étaient convenus de frapper le général-bandit au milieu de son exécrable triomphe. Ayant donc rechargé leurs pistolets, ils se couchèrent, le poignard aux dents, entre les Cadavres des patriotes tombés à leurs côtés, et ils attendirent.

Bientôt Bouillé se présenta à cheval, escorté de son fils, du marquis de Glizol et du jeune Gouvernet. Saint-Just et l'actrice se soulevèrent, visant rapidement le général, ils tirèrent en même temps. Le cheval de Glizol s'abattit avec son cavalier. Celui de Bouillé, effrayé, sans doute, par une des balles qui avaient sifflé à son oreille, bondit en avant, et sauva probablement son maître, car les deux jeunes gens, debout maintenant, se préparaient à tirer une seconde fois ; mais, vu la distance, ils jugèrent que ce serait peine perdue.

Les ombres étaient descendues avec le crépuscule ; les dernières lueurs du jour luttaient avec les ténèbres de la nuit. D'autre part, les clameurs des soldats se mêlaient au hennissement des chevaux écumant sous le frein et aux gémissements des blessés. De sorte que, par un hasard étrange, nul n'avait pris garde aux mouvements de Saint-Just et de Rose Lacombe. Pareillement, la détonation de leurs pistolets n'avait éveillé l'attention de personne. Dans la confusion de la bataille et dans cette demi-obscurité, à

peine à avait-on remarqué la chute de Glizol. Le jeune tribun et la comédienne, que leur sang-froid n'avait pas abandonné une minute, comprirent sur-le-champ la situation. Ils se laissèrent glisser de nouveau entre les morts, côte à côte, instinctivement, sur le sol inondé de sang. Le défilé de la colonne de Bouillé dura près d'une demi-heure, un siècle pour Saint Just et Rose Lacombe, couchés dans leur sanglant linceul, frissonnant au contact glacé des cadavres qui les protégeaient, le cœur serré au râle des mourants.

Enfin les derniers brigands royalistes franchirent la porte Stanislas, et leurs cris barbares se perdirent dans la ville. Alors Saint-Just, saisissant la jeune femme dans ses bras, la pressa sur sa poitrine avec une passion fiévreuse et murmura :

— La mort nous a fiancés, ma belle Rose. Le sang de nos frères a scellé notre amour. Tu es à moi, désormais, comme je suis à toi, irrévocablement.

Il la tutoyait pour la première fois. Malgré le sinistre appareil qui les environnait, malgré le danger terrible qui les menaçait, l'actrice sentit courir dans ses veines un frémissement ineffable. Une joie intense inonda son cœur. Pour toute réponse, elle tendit ses lèvres, sur lesquelles Saint-Just imprima un long baiser.

— Fiancés par la mort, reprit-il avec un sombre enthousiasme, voici que le sang des martyrs de la liberté consacre notre mariage... Femme, te souviendras-tu de la formidable destinée que nous présage cette couche nuptiale ?

— Je me souviendrai... J'accepte, oh j'accepte tout avec toi... désormais nos deux existences seront confondues pour la patrie, pour la liberté du monde.

Une plainte sourde interrompit ce dialogue d'une sublimité sauvage. Les deux amants cessèrent leur étreinte.

— Nous n'avons pas le droit de goûter même cette minute de félicité terrible, dit Rose Lacombe, quand on souffre autour de nous.

Ils s'étaient redressés avec précaution. Ils examinèrent les abords de la porte. Personne ; pas un factionnaire.

— Quittons cette ville maudite, fit Saint-Just. Fuyons. Nous serons plus utiles ailleurs.

Ils se levèrent tout à fait, enjambèrent les cadavres et se dirigèrent vers la porte. Mais tout à coup, Rose Lacombe trébucha sur un cheval qui agonisait. La bête eut un soubresaut convulsif et un gémissement aigu

s’exhala à l’oreille de la jeune femme. Comme Saint-Just se penchait pour l’aider à se remettre debout, elle lui dit à voix basse :

— C’est le cheval de l’homme que nous avons atteint à la place de Bouillé. La bête se meurt. Le cavalier ne vaut guère mieux, me semble-t-il, car il est engagé sous sa monture. Nous sommes des justiciers, non des barbares. Épargnons à cet homme, quel qu’il soit, un surcroît de supplice.

Saint-Just et la jeune femme retirèrent le cavalier, qui eut un soupir de soulagement.

— Vous êtes blessé ? s’enquit Rose.

— A la tête... grièvement, balbutia l’autre.

— Qui êtes-vous ? interrogea encore la comédienne.

— Le marquis de Glizol.

— Horreur ! horreur ! s’écria Rose Lacombe.

Elle soutenait la tête du gentilhomme. Elle la laissa retomber lourdement sur le cheval en ajoutant :

— Meurs donc, scélérat... Je ne t’achèverai pas, pourtant... Marat, Berthelot, prétendent que je n’ai pas droit sur ta misérable vie.

Ensuite, s’adressant à Saint-Just :

— Partons ! fit-elle.

Mais Saint-Just la retint.

— Écoute ! dit-il.

La comédienne prêta l’oreille. Des appels des sentinelles se répondaient au-delà de l’enceinte.

— L’issue nous est fermée, murmura-t-elle.

— Nous nous évaderons, néanmoins, si tu le veux.

— Par quel moyen ?

— Cet homme est bien le marquis de Glizol ?

— C’est lui... l’infâme.

— Eh bien ! à deux cents pas d’ici, dans une pauvre cahute, demeure un vieil ouvrier patriote, Anselme Targy. Tu l’as rencontré maintes fois à nos réunions.

— Je me le rappelle.

— Il est chez lui, certainement, car son âge ne lui permet plus de combattre. Transportons le ci-devant marquis à son domicile.

— Pourquoi faire ?

— Pour forcer ce Glizol à nous donner un sauf-conduit. Comprends-tu ?

— Je comprends, murmura Rose.

Mais elle ne bougea pas. Livide, les traits contractés, elle paraissait livrée à une anxiété poignante. Sans doute, sa mémoire évoquait l'ignoble orgie dont elle avait été victime, à l'hôtel du gouverneur de la Bastille. Elle redoutait qu'un mot du marquis ne révélât à Saint-Just l'attentat commis sur sa personne.

— Tu hésites ? reprit le tribun.

— Allons ! répondit la jeune femme.

Dix minutes plus tard, Glizol était, couché sur le grabat de l'ouvrier. Mais il avait perdu connaissance. En se débattant, son cheval lui avait détaché en plein front un coup de sabot, et le sang avait coulé abondamment de la blessure. Malgré la haine implacable et l'effroyable répugnance qu'elle ressentait pour le bandit, la comédienne pansa la plaie, appliqua des compresses et la banda. Bientôt le marquis revint à lui. Ses yeux s'entr'ouvrirent, son regard terne se fixa sur Rose Lacombe. Dans la confusion de ces idées, il la prit d'abord pour Christine, sa fille. Puis un rictus obscène convulsa ses lèvres. Il dit, les dents emmêlées :

— Tu étais plus amusante, ma belle... la nuit de ce souper... à l'hôtel du gouverneur de la Bastille... comme tu nous lutinais... de Launay... Flesselles... et moi.

Affolée par cette révélation, dont Glizol, du reste, n'avait pas exactement conscience, la jeune femme se précipita sur le blessé, son poignard à la main, en criant d'un accent effrayant :

— Monstre, tu ne répéteras plus ces ignominies... ces outrages !

Mais Saint-Just arrêta le bras de Rose, en disant :

— Que fais-tu ?

Elle le regarda, l'air effaré. Il était blême, lui aussi.

— N'as-tu pas entendu ? balbutia-t-elle, toute tremblante à présent.

— J'ai entendu... Il a menti, n'est-ce pas ?... C'est le délire ?

— C'est du délire....Oui, ce doit être cela, balbutia-t-elle, tandis que le jeune tribun la désarmait.

Il y eut un silence douloureux. Le vieux Targy fit boire à Glizol quelques gorgées d'un vulnéraire qu'il venait de préparer. Le marquis ne tarda pas à recouvrer sa lucidité et voulut interroger.

Saint-Just l'interrompit. De sa voix brève, il lui expliqua comment il se trouvait dans ce logis et ajouta :

— Vous êtes en notre pouvoir. Vous tuer comme un chien, serait justice. Cependant je vous offre un moyen de sauver votre vie.

— Quel est-il ?

— A ma compagne et à moi, vous signerez un sauf-conduit, afin que nous puissions quitter cette ville.

Le ton du jeune tribun était si impérieux, son attitude si-menaçante, que Glizol eut peur. Il consentit. Malgré sa faiblesse, il dut écrire immédiatement les lignes protectrices. Sous la dictée de Saint-Just, il désigna les deux jeunes gens par des noms d'emprunts, avec la qualité de mari et femme. Enfin, il apposa sa signature ainsi que ces titres au bas de la pièce. Cela fait, il retomba épuisé sur le grabat et s'endormit bientôt d'un sommeil agité.

Saint-Just et Rose se hâtèrent d'effacer de leurs vêtements le sang qui les souillait. Ils modifièrent leur toilette de manière à écarter les soupçons. Il ne fallait pas songer à fuir cette nuit-là. Ils convinrent d'attendre le déclin du jour suivant. D'ailleurs, ils désiraient l'un et l'autre s'enquérir du sort de Hirson et de Théroigne de Méricourt. Dans ce but, Saint-Just résolut de commencer aussitôt ses recherches, mais ne permit pas que Rose l'accompagnât. Ils se séparèrent.

Il était huit heures du soir. Déjà Bouillé avait accompli dans Nancy une partie de son œuvre sanglante. Cinq mille cadavres jonchaient les rues. La ville ressemblait à un cimetière. Les soldats du traître, transformés en boucliers, avaient égorgé jusqu'à lassitude. Ils avaient massacré les vieillards, les jeunes filles après les avoir violées, les femmes enceintes et jusqu'aux enfants. L'ordre régnait, grâce à cet affreux carnage.

Saint-Just cheminait triste et pensif, dans la direction de la porte de Stainville. Il voulait s'assurer d'abord si ses amis n'étaient pas au nombre des morts tombés à ce poste en combattant. Soudain, il suspendit sa marche. Une femme, débusquant d'une allée obscure, l'avait accosté ; c'était Théroigne, chancelante, au désespoir. Des soldats ivres l'avaient attaqué :, elle et Hirson. Le généreux Liégeois avait été tué en la défendant. Depuis une heure, elle errait au hasard, ne sachant où se réfugier.

Le jeune tribun raconta en quelques mots comment il avait échappé lui-même avec Rose Lacombe. Il l'emmena chez Anselme Targy, où l'actrice attendait dans une angoisse mortelle. Après un court sommeil, Glizol s'était éveillé avec une fièvre ardente, accompagnée de délire. Il ne reconnut ni Rose, ni Théroigne. Celles-ci, sur l'invitation de l'ouvrier, se retirèrent dans une pièce attenante, où elles passèrent le reste de la nuit.

Saint-Just, qui était resté près du blessé avec le vieux patriote, réussit à intercaler la mention de la belle Liégeoise, dans le sauf-conduit. Ensuite Targy sortit pour faire quelques provisions et acheter les médicaments nécessaires au malade. Au retour, il annonça que Bouillé se disposait à faire succéder aux égorgements les supplices, aux exécutions furieuses opérées par la soldatesque la vengeance droite, calculée, implacable. Déjà une commission militaire était réunie. Elle devait prononcer ses arrêts sans tenir compte des formes ordinaires.

Le lendemain matin, on sut que ces brigands érigés en jugeurs avait condamné trente-deux soldats de Château vieux à être roués vifs, et quarante-un aux galères pour trente ans. Les boutiques étaient fermées, les prisons pleines. Les soudards continuaient d'insulter les femmes dans les rues. L'ordre était donné de poursuivre tous les amis de la Révolution. Les citoyens les plus recommandables furent persécutés. Un propos insignifiant, un geste, un sourire, c'était un crime. La municipalité, secondant Bouillé dans son œuvre abominable, désarma la garde nationale et devint le fléau de tous les honnêtes gens.

Saint-Just n'avait fait aucune allusion aux premiers propos tenus par Glizol, au sujet de Rose. Celle-ci, en proie à une désolation inénarrable, avait tout confié à Théroigne, lui demandant avis. La belle Liégeoise conseilla à son amie de ne rien taire au jeune tribun, s'il réclamait une explication.

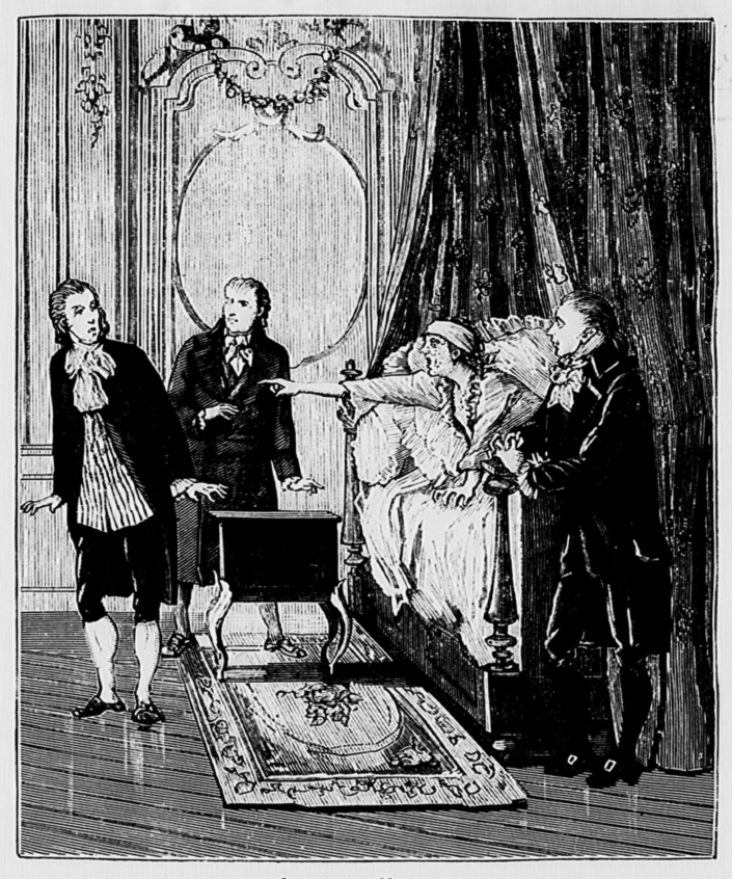
Mais la matinée s'écoula sans que Saint-Just abordât, même indirectement, cette question si délicate. A midi seulement, il dit à son amante :

— Avec notre sauf-conduit et notre demi-déguisement, nous n'avons rien à craindre. Viens avec moi.

Elle obéit en silence, s'abstenant de demander où il prétendait la conduire. Il la mena sur la place de l'Hôtel de Ville, où se pressait une foule de soldats et de royalistes autour d'un vaste échafaud. Les supplices allaient commencer. Saint-Just perça la multitude avec sa compagne et parvint aux premiers rangs des spectateurs. Trois condamnés étaient liés sur des croix de Saint-André, posées verticalement sur une demi-roue, les quatre membres portant à faux moyennant les entailles ménagées au bois et correspondant aux parties non articulées. La sentence lue aux patients, l'un d'eux, le grenadier Sauvet, s'écria d'une voix forte :

— Bouillé est un scélérat. Plus tard, on connaîtra sa trahison et notre innocence. Je meurs : Vive la Nation !

LA MORT DE MIRABEAU.
— Tu mens ! s'écria Mirabeau ; cette clef, tu l'as cachée, après avoir volé mes papiers !
(Chap. xxxv).



Des huées accueillirent cette noble protestation, et les bourreaux, armés chacun d'une barre de fer, rompirent les os des malheureuses victimes du royalisme. Toutes illustrèrent leur fin par un stoïcisme intrépide.

Quand les membres eurent été brisés selon les rites, les corps des suppliciés furent pelotonnés sur les roues. Ils respiraient encore. Au bout d'une demi-heure seulement, il reçurent le coup de grâce avec la massue de fer défonçant la poitrine.

Durant cette épouvantable scène, Saint-Just n'avait pas desserré les lèvres. Plusieurs fois, il sentit Rose Lacombe fléchir à son bras, et la jeune

femme dut taire des efforts surhumains pour ne point défaillir avant le dernier acte de l'horrible drame. Alors seulement le jeune tribun lui répéta à l'oreille les paroles qu'elle avait entendues déjà la veille, couchée entre les cadavres de la porte Stanislas :

— Femme, t'en souviendras-tu ?

Je m'en souviendrai, murmura-t-elle en recueillant toute son énergie. — Comprends-tu que la pitié pour les traîtres, c'est l'assassinat de la patrie ? — Je comprends.

— Jures-tu de frapper, s'il le faut, parents, amis, le jour où ils se feraient les complices des brigands couronnés, titrés ou tonsurés ?

— Je le jure.

— C'est bien, femme : ton cœur bat à l'unisson du mien, et... il suffît. Saint-Just prononça le dernier mot avec un tel accent, que l'actrice devina sans peine ce qu'il signifiait. Son amant n'avait point oublié, les dires de Glizol, relativement à l'orgie de la Bastille. Seulement, il paraissait l'absoudre en considération de son serment. La fierté de la jeune femme se révolta.

— Je suis prête, fit elle, à l'expliquer.....

— Te l'ai-je demandé ? interrompit-il froidement. L'avenir, sinon le passé, justifiera mon amour.

Une poussée de la foule empêcha Rose de répondre. Saint-Just l'entraîna, et ils regagnèrent leur retraite. Un peu avant, la nuit, ils sortirent heureusement de Nancy avec Théroigne :, laissant Glizol au logis du vieil ouvrier, qui avait appelé un médecin, pour sauvegarder sa responsabilité. Sans la vigilance de son amant, Rose Lacombe eût fait justice, avant son départ, du dernier complice survivant de infâme attentat dont les conséquences, la poursuivaient jusque dans la réalisation de ses plus chères espérances. Dans l'état d'esprit où elle était, l'actrice eût transgressé : certainement les instantes recommandations de Marat et de Berthelot, à l'égard du marquis.

A leur arrivée à Paris, ils apprirent que Louis XVI avait écrit une lettre : à l'Assemblée par laquelle il se félicitait de voir la paix rétablie dans la ville de Nancy, grâce à la fermeté et à la bonne conduite de M. de Bouillé. Ils surent également que l'Assemblée, malgré Robespierre, avait voté des remerciement au scélérat. Enfin, la municipalité bourgeoise de Paris avait prescrit une fête funéraire au Champ de Mars, en l'honneur de ceux qui avaient péri, disait-elle, pour la défense de l'ordre.

Ils se rendirent ensemble chez l'Ami du peuple. Marat leur lut la fin d'un article, que son journal allait publier le jour même. Ils stigmatisait dans les termes suivants les boucheries de Nancy :

« L'infernal Bouillé a violé à la fois toutes les lois et foulé aux pieds la vérité, La justice, l'humanité, l'honneur, pour sacrifier à sa rage des malheureux soldats qu'il avait calomniés, et dont tout le crime était de ne pas avoir osé punir leurs oppresseurs ; Et c'est ce monstre que le monarque et l'Assemblée nationale ont comblé d'éloges, et ce sont ces forfaits qu'ils ont célébrés.

Le récit de ces horreurs souille les premières pages de l'histoire de la Révolution. Mais elles y resteront néanmoins consignées pour votre honte, députés indignes.. Elles déposeront de votre lâche, condescendance, de votre dévouement, de votre vénalité à l'ambition criminelle du prince. Elles témoigneront de votre injustice, de votre cruauté de votre barbarie. Oui, vous êtes les lâches assassins des infortunés patriotes de Nancy, ce sont vos mains coupables qui ont signé l'arrêt de mort de tant d'innocentes victimes[10]. »

Après avoir terminé, Marat ajouta :

— Voilà cinq mille cadavres encore et des veuves, et des orphelins, parce que le peuple n'a pas abattu cinq ou six cents têtes scélérates. Nous enverrons bien d'autres, je le prévois, si les vrais patriotes continuent d'écouter les endormeurs.

— Tel est mon avis, déclara Saint-Just.

XXXV — A l'Église des Capucins.

Le soir approchait. Le ciel était gris et le vent soufflait avec violence. Rose Lacombe et Théroigne de Méricourt, sortant de la maison d'Audu, se dirigeaient vers la Seine, causant à demi-voix. Elles paraissaient tristes l'une et l'autre. L'actrice disait à son amie :

— Le refus de Saint-Just de revenir à Paris me préoccupe.

— Pourquoi ?

— Oh ! je ne t'en ferai pas mystère. Nous avons mis en commun nos espérances et nos douleurs... Tu connais mon ardent amour pour Saint-Just, et je connais ton amour pour Robespierre. Je t'ai raconté la scène de la porte Stanislas, il y a huit jours, à Nancy, lorsque Saint-Just et moi, nous

échangeâmes, au milieu des cadavres, la mort suspendue sur nos têtes, le baiser des fiançailles, — » plus encore, puisqu'il m'appela sa femme. Ah ! j'étais bien heureuse !

— Quelle raison as-tu donc de t'inquiéter ?

— Eh bien ! A partir du moment où ce scélérat de Glizol, dans le délire de la fièvre, eût évoqué un abominable souvenir, Saint-Just ne fut plus le même. Il devint sombre et farouche. Durant notre fuite, jusqu'à l'heure où il a pris congé de nous, aux portes de Paris, sous prétexte que le devoir civique le rappelait à Blérancourt, il s'est abstenu de toute, intimité avec moi. N'est-ce pas significatif ? N'en dois-je pas conclure que mon amour est condamné ?

— S'il en était ainsi, répliqua Thréroigne, que dirai-je du mien ?

— Est-ce que Robespierre t'a défendu d'espérer !

— Comment l'aurait-il fait ? Il ignore probablement la passion que je ressens pour lui... D'ailleurs, je le vois rarement, et il est si froid !... Au surplus, j'ai presque la certitude d'avoir une rivale.

— Qui donc ? — Une fille d'aristocrate... la fille de l'exécrable marquis de Glizol.

— Toujours cette race maudite ! murmura la comédienne avec un accent de haine féroce... Oh ! ma vengeance demeurera-t-elle donc incomplète ? Si cet homme était mort, je n'aurais pas à trembler que Saint-Just ne me répudie.

— Si tu doutes de Saint-Just, ô mon amie, juge un peu de ce que je dois attendre de Robespierre, dit la belle Liégeoise. Toi, tu es innocente. Rien, pas même l'ombre d'une faiblesse, n'a terni ta pureté virginale. Après la vengeance formidable que tu as tirée de l'attentat monstrueux consommé sur ta personne ; après la part glorieuse que tu as prise aux victoires du peuple, quel homme ne devrait être fier de te donner son nom ? Moi, c'est bien différent. Découragée part la misère, je me suis laissée séduire au leurre d'une promesse de mariage. Pendant trois ans, j'ai été la maîtresse d'un affreux coquin ; des trois scélérats que t'on violentée, deux ont expié leur crime, et l'autre, à moins d'un accès de fièvre chaude ou de folie, ne se vantera plus de sien. Mais Suleau est vivant. Je l'ai revu à Nancy. Bientôt, il reparaîtra à Paris. Avec ses immondes écrits, il me fera ici comme à Liège la réputation d'une insatiable prostituée.

Un sanglot étouffa la voix de Théroigne.

— Marat est-il instruit de tous ces détails ? interrogea Rose Lacombe.

— Je n'ai rien de caché pour lui.

— Quelle est son appréciation ?

— Non seulement il ne blâme point mon amour, mais il paraît croire que je n'ai pas tort d'espérer. L'élévation de son langage, relativement à ma triste aventure avec Suleau, m'a presque réhabilitée à mes propres yeux. Ses paroles sont profondément gravées dans mon esprit. Voici ce qu'il m'a dit : — La jeune fille qui se donne librement à un homme, par amour, lui est unie par le lieu le plus sacré. Voilà le vrai mariage, de par les lois éternelles de la nature. — A son avis, j'étais donc véritablement l'épouse de Suleau. Abandonnée sans qu'il y ait de ma faute, je reste sans tache autant qu'une veuve. Telle est la doctrine de l'Ami du peuple.

Les deux jeunes femmes s'étaient engagées sur le Pont-Neuf.

Il y eut une pause. L'actrice était devenue rêveuse.

Au bout d'une minute, Théroigne reprit :

— A quoi penses-tu, mon amie ?

— J'admire la haute raison de Marat.

— Ah ! s'il réussissait à les convaincre, Robespierre et Saint-Just ! Rose secoua la tête.

— Les idées de Robespierre et de Saint-Just, déclara-t-elle, dépassent de cent ans notre époque. Mais celles de Marat la devancent de deux siècles.

— — Bien dit ! dit une voix au timbre clair.

Théroigne et la comédienne cheminaient lentement, la tête inclinée.

Elles tressaillirent et levèrent les yeux.

Un homme de trente-trois ans leur barrait le passage.

— Hébert ! murmura Rose Lacombe.

— Le *Père Duchesnel !* ajouta la belle Liégeoise.

— Marchand de journaux, compléta en riant le célèbre rédacteur de la redoutable feuille populaire dont Théroigne avait prononcé le nom.

Avec son langage d'une brutalité voulue, pour mieux fixer l'attention du peuple, mais d'une justesse d'idées incontestable et empreint souvent d'une véritable grandeur, Hébert commençait à être en butte aux haines furieuses des monarchistes et des prêtres. Déjà la calomnie se ruait sur sa vie, attaquant avec rage ses mœurs et son honnêteté, irréprochable pourtant ; aujourd'hui, l'histoire achève la réhabilitation du hardi révolutionnaire, qui périt victime de ses amis abusés.

Hébert ne ressemblait guère au hideux portrait tracé par la réaction. Sa taille était moyenne, sa physionomie belle et douce, ses manières d'une

exquise politesse, sa mise très soignée.

Il n'était pas seul, au moment de sa rencontre avec les deux amies. Il avait à son bras une jeune femme très jolie.

— Votre charmante protégée n'est plus triste ? demanda Théroigne.

— Elle est gaie comme pinson, depuis que je l'ai soustraite aux persécutions des nonnes de l'Assomption, après son évasion de ce couvent, et je viens de l'épouser.

En même temps, il l'enveloppa d'un regard d'ineffable tendresse.

— Comme nous tous, continua-t-il, ma Jacqueline est une ardente républicaine. Elle fournit même de beaux articles à mon journal. Avec moi, elle professe un culte sincère pour Marat.

— Nous le savons, dit Rose Lacombe.

— Et je suis aise d'être en parfait accord avec vous, citoyennes, au sujet de l'Ami du peuple. Lui seul, à mon avis, incarne la Révolution dans son expression la plus complète. Quel sublime dévouement à la cause sainte du peuple ! A peine de retour de l'exil, le voilà encore obligé de se dérober à la rage de nos ennemis, parce qu'il persiste à les démasquer.

— L'amitié veille sur lui avec une sollicitude passionnée, répliqua la belle Liégeoise. Ils ne découvriront pas son refuge. Lui, du fond de sa retraite, continuera le bon combat à foudroyer les scélérats qui ont ordonné ou inspiré les effroyables tueries de Nancy.

— Les aristocrates relèvent la tête, reprit Hébert. Jamais ils ne furent plus insolents, depuis la prise de la Bastille. Ils se croient déjà les maîtres. Le clergé sème partout l'agitation ; il s'efforce, par mille moyens, d'effrayer la population. Il proclame par l'écrit et par la parole que toute réforme est dictée par l'enfer ; que, ne point y résister, c'est encourir infailliblement les feux éternels.

— Les patriotes ne permettront pas qu'ils réussisent, dit Théroigne.

— Selon moi, poursuivit Hébert, nous devons combattre avec acharnement toute espèce de religion, la meilleure n'étant que honteux charlatanisme... A propos, Théroigne, et vous, Rose, voulez-vous rire, ce soir, de nos pontifes ? Ils nous préparent une jolie comédie.

— Où cela ? demanda l'actrice.

— Rue Saint-Honoré, à l'église des Capucins. Les hauts dignitaires ecclésiastiques, la fleur de la canaille aristocratique, mâle et femelle, doit y tenir une assemblée publique. Les massacres de Nancy, approuvés et applaudis par Capet, par l'assemblée, par les traîtres qui se nomment

Mottier-Lafayette, Sylvain Bailly et consorts, ces massacres les ont mis en goût. Ils espèrent provoquer quelque conflit, afin d'obtenir de nouveaux égorgements. Mais nous préparons une déception aux ignobles drôles tonsurés ou titrés qui nous bravent impudemment.

— Vous vous battrez ? s'enquit la belle Liégeoise.

— Non : nous sifflerons. Eh mais ! pourquoi ne nous accompagneriez-vous pas ?

— A l'église des Capucins ? demanda l'actrice.

— Oui. Vous y trouveriez bon nombre de nos amis... Nous avons décidé cela tout à l'heure, au club des Cordeliers.

— Allons ! dirent à la fois Rose et Théroigne,

Et elles rebroussèrent chemin.

En descendant sur le quai, la comédienne s'arrêta brusquement, un jeune homme était debout devant elle.

— René, d'où viens-tu ? interrogea la jeune femme avec un accent sévère. Plus pâle encore que d'habitude, Lacombe se troubla et ne répondit pas.

— Est-ce donc moi que tu fuis ? reprit Rose. Non content de ne point nous avoir suivis à Nancy, à peine si nous avons passé deux heures ensemble, depuis mon arrivée.

— Ceci ne regarde que moi, balbutia René.

Hébert s'était approché.

— Lacombe, dit-il, ta conduite inquiète sérieusement les patriotes. Tu ne parais plus au club des Cordeliers.

— Non, je suis las d'entendre sans cesse des motions sanguinaires.

— Voilà le langage d'un contre-révolutionnaire, riposta Hébert.

— Comme il te plaira... J'exprime mon opinion.

— Des bruits fâcheux courent sur ton compte.

— Que m'importe ?

— On prétend que tu as de mauvaises fréquentations. Quelques-uns de nos frère ? t'ont surpris entrant à l'église Saint-Sulpice, d'autres à ton ancien couvent de l'Oratoire.

— Quels bavardages !

— Sais-tu ce-qu'on murmure encore, à voix basse ?

— Voyons, dis-le.

— D'aucuns parlent de mystérieux rendez-vous... Une belle aristocrate t'aurait enjôlé.

Une fugitive rougeur colora les joues de René. Un éclair jaillit de sa noire prunelle. Il répliqua d'un ton bref :

— Je ne reconnais le droit de me mettre sur la sellette ni à toi, ni à personne. Théroigne avait écouté ce dialogue avec stupéfaction, Rose avec une douleur contenue, mêlée de colère.

Hébert s'était expliqué avec une franchise un peu rude, il est vrai, mais sans élever la voix et d'un accent amical. Il ajouta :

— Tu nous reprocha des motions sanguinaires. Eh bien, accompagne-nous à l'église des Capucins, et tu constateras par toi-même que les nobles et les prêtres sont bien autrement altérés de sang que nous autres. Il y aura là, probablement, des mains délicates de femmes pour applaudir les orateurs, qui nous voueront aux vengeances du trône et de l'autel.

Après une seconde d'hésitation, René Lacombe répondit :

— C'est bien... je vous suis.

A l'heure fixée, les portes de l'église des Capucins s'ouvrirent toutes grandes. Évêques, prêtres, nobles étaient à leur poste, arrogants, remplis du sinistre espoir que le peuple répondrait à cette bravade par un accès de fureur, et sûrs que les autorités lanceraient sur lui leurs lâches prétoriens.

La cérémonie débuta avec la pompe la plus solennelle. Le Saint-Sacrement était exposé dans une niche toute resplendissante d'or et de pierreries, au milieu d'une profusion de cierges. D'élégants abbés balançaient les encensoirs. Des prêtres en dalmatiques, de nombreux évêques dans leur costume théâtral, mitre en tête, chapeau d'or, crosse à la main, remplissaient un côté du chœur. En face, se pavanaient les gentilshommes, fats, insolents, chamarrés de broderies.

Dans le bout de la nef, de nobles dames s'étalaient sur des fauteuils, jouant de la prunelle et de l'éventail, illustres prostituées qui se couvraient de Dieu et du roi pour se livrer à la débauche en sûreté de conscience ou dissimuler au vulgaire les fanges où elles pourrissaient.

A droite, près du jubé, on remarquait deux jeunes filles, dont le recueillement et la modestie contrastaient étrangement avec la tenue scandaleuse des autres brebis mondaines. C'étaient Christine de Glizol et Marie de Sombreuil.

A quelques pas, se tenaient, debout, un groupe d'hommes et de femmes. Silencieux, attentifs, ils regardaient de temps en temps vers l'entrée de l'église. Il y avait là, notamment, Maillard, Chaumette, Hébert et sa femme

Jacqueline, la jolie nonne évadée du couvent de l'Assomption ; Rose, Théroigne de Méri-courtet René Lacombe.

Tout d'abord, les yeux de la belle Liégeoise se fixèrent sur Christine de Glizol. Ceux de René couvaient Marie de Sombreuil. Soudain, Théroigne remarqua l'émotion avec laquelle le frère de l'actrice contemplait Marie. Elle surprit même entre eux un croisement de regards et comme des signes, d'intelligence. Un soupçon rapide lui traversa l'esprit.

— Voilà peut-être la tentatrice, l'Eve qui a séduit cette nature concentrée, prête à sauter d'un extrême à l'autre, par suite de son éducation monastique... Mais je veux en avoir le cœur net.

Alors, se penchant vers René, Théroigne luit demanda :

— Vous connaissez la jeune fille assise près de M^{lle} de Glizol ?

Lacombe tressauta. Mais il garda le silence, se contentant de hausser les épaules à la manière de quelqu'un qui dédaigne de répondre, puis, son regard, un instant détourné, se fixa de nouveau sur Marie de Sombreuil. La belle Liégeoise examina plus attentivement la jeune fille. Bientôt sa figure s'éclaira : un souvenir lui revenait.

— Cette enfant, murmura-t-elle, je l'ai vue le matin de la prise de la Bastille, sur le perron de l'hôtel des Invalides... C'est Marie de Sombreuil... J'ai entendu eu partie les mots échangés entre elle et René. Elle l'implorait en faveur de son père...

Théroigne s'interrompit. La foule se précipitait du dehors, sans armes, railleuse. Le flot submergea promptement nobles dames, curés, évêques, gentilshommes. On riait, on chantait. Les protestations des tonsurés et des royalistes se croisaient avec les plaisanteries salées des patriotes. Maillard souriait, ainsi que Chaumette. Jacqueline battait des mains. Rose et Théroigne applaudissaient, tandis qu'Hébert, la narine dilatée, paraissait charmé que le peuple exécutât si bien la consigne des Cordeliers. Sur ses traits rayonnants transpirait clairement la jouissance intime qu'il éprouvait à voir crouler le vieux culte sous les brocards de la multitude.

Quant à René Lacombe, oubliant qu'il se dénonçait par là, il s'était élancé pour protéger Marie de Sombreuil. Mais, Christine de Glizol et la jeune fille elle-même lui ayant fait observer qu'il n'y avait aucun danger, il s'éloigna un peu.

Cependant, le cardinal de La Rochefoucauld monta en chaire. A l'aspect de ce personnage guindé, habillé de rouge, le silence se fit dans l'enceinte. Le prélat commença son sermon, foudroyant, dès l'exorde, l'impiété

révolutionnaire, qui avait enlevé aux larrons d'Église leur butin dix fois séculaire.

La foule continuait d'écouter, lorsque Chaumette se détacha doucement du groupe formé par ses amis.

— Que fais-tu ? lui dit Hébert.

— Ce que je fais ?

— Oui.

— Je crois que ce farceur-là ne s'en tirera pas sans mon concours. Entends-tu comme il s'égosille ?

— Chaumette, laisse-le défiler son chapelet. Pas de violence, tel est le mot d'ordre.

— Est-ce que tu crains qu'il ne réduise les patriotes avec son homélie ?

— Non, vraiment.

— Alors, que prétends-tu ?

— Je veux tout simplement l'accompagner.

Hébert avait suivi son ami jusqu'auprès de la chaire. Chaumette ajouta :

— Je parie que tu ne connais pas encore tous mes talents ?

— Tu vas prêcher ? fit l'autre avec inquiétude.

— Mieux que cela.

Chaumette se glissa derrière la tribune sacrée, sur les marches de laquelle deux curés étaient perchés, portant les insignes du cardinal. Il prit dans sa poche un flageolet, et il joua l'air : *Allez-vous-en, gens de la noce !*[11].

Cazalès et d'autres gentilshommes, furieux, se précipitèrent dans la nef, essayant d'expulser la foule. Mais on les refoula gentiment dans le chœur, pêle-mêle avec le cardinal de La Rochefoucauld et ses acolytes. Là, tonsurés et nobles se rallièrent tant bien que mal, au milieu des clameurs confuses, des huées, des applaudissements ironiques. Baissant la crête et regrettant l'imbécile défi jeté au peuple, ils décidèrent qu'il faudrait un billet pour être admis dans leur assemblée.

L'EMPOISONNEMENT DE GAMAIN.
— Au moment où le maître serrurier se préparait à prendre congé (le Louis XVI, la reine entra ; elle tenait à la main un plateau sur lequel se trouvaient une brioche et du vin.
(Chap. xxxv).



C'était trop tard. Les patriotes, forçant les grilles, malgré les cris effarouchés des belles dames, chassèrent de l'église frocards et bigots titrés. Quand le dernier eut franchi le seuil, un immense cri de *Vive la nation* ! ébranla les voûtes.

Le Saint-Sacrement, toujours exposé n'avait pas bougé, naturellement. Jésus-Christ avait dédaigné de prêter assistance aux fidèles serviteurs qui avaient tant commercé de lui. Chaumette, Maillard, Hébert et sa femme étaient au pied de l'autel. Justin Lagrenette, rentre chez Duplay après avoir tâté du service chez Capet, comme il disait, vint les rejoindre, en criant, très échauffé :

— Nom de Dieu ! citoyens, s'il vous faut un coup de main pour balayer toute ces saloperies-là, vous n'avez qu'à faire signe.

— Non, mon garçon, dit Hébert, nous ne priverons pas les cagots de leurs ustens les. Seulement, nous ne souffrirons plus qu'ils vendent à faux poids leur marchandise, ni qu'ils fabriquent des engins politiques avec leur religion.

Le père gardien des Capucins, auxquels l'église appartenait, se présenta avec force révérences. Il tremblait qu'on ne dévalisât sa boutique. Dans un langage tout miel et tout sucre, il supplia Chaumette et Maillard de protéger ce qu'il appelait la maison du Seigneur contre les déprédations de la multitude.

— Il n'y a pas de voleurs parmi les patriotes, répliqua Chaumette.

— Cré nom de nom ! cria Lagrenette, est-ce que tu crois que nous allons faire du mal à ton bon Dieu ?

— Hélas ! hélas ! gémit le capucin, quel scandale de voir nos seigneurs révérendissimes et illustrissimes, les évêques, traités de la sorte !

— Mon père, reprit Chaumette de sa voix onctueuse, ce sont les évêques qui ont excité le scandale. Ces orgueilleux personnages ont oublié leur origine. Dans les premiers siècles de l'Église, on leur donnait le titre *d'ancien* parce qu'on les choisissait parmi les barbes blanches. Ça se disait en latin, meus senior, d'où ils ont fait mon seigneur. Ce qualificatif ronflant dont ils se parent n'est donc fondé que sur un misérable calembour. Après cela, est-ce que nous n'avons pas le droit de bafouer leur vanité bête autant que ridicule ?

— Pas si bête que cela, citoyen, fit Hébert : ils ont trouvé ce qui manquait à Archimède : ils ont créé dans l'autre monde des machines pour remuer celui-ci.

La foule, attentive à ce dialogue, poussa de bruyantes acclamations.

— En somme, messieurs, que désirez-vous maintenant ? reprit le père gardien avec une humilité hypocrite.

— Prêtez avec nous tous le serment civique, répliqua Maillard, et les patriotes vous tiendront quitte.

— J'y consens.

— Par là, ajouta Hébert, vous purifierez votre église, profanée par les fripons que le peuple vient d'expulser.

De concert avec les assistants, le capucin se hâta de prononcer la formule du serment. Après quoi, la foule s'écoula, satisfaite. Justin Lagrenette,

immobile devant l'autel, guignait le Saint-Sacrement. Soudain, se tournant vers le moine :

— Dis donc, vieux colleur, dit-il, si tu mettais une cocarde à ton bon Dieu : Me semble avis que ça serait aussi sain pour lui que pour nous autres.

En même temps, fouillant dans sa poche, il offrit au capucin l'emblême national. Le père gardien, pour en finir plus vite, se résigna à l'accrocher au Saint-Sacrement. Il n'était pas au bout. Chaumette, mis en verve par l'idée de Lagrenette, ajouta :

— Maintenant, ouvrez le tabernacle.

— Pourquoi ? — Eh ! ne faut-il pas que votre Dieu, lui aussi, jouisse de la liberté ? N'est-ce pas un sacrilège de l'emprisonner comme un malfaiteur ?

Le capucin obéit. Chaumette et ses amis se retirèrent en riant. La soirée était bonne pour la Révolution. Au moment où les prêtres, exaspérés jusqu'à la rage, vouaient à l'anathème, aux flammes éternelles les amis de la justice et de la vérité, il était utile de démontrer que leur Dieu n'est qu'un mensonge, puisqu'il ne peut les défendre.

Au moment où le peuple se ruait sur les grilles du chœur, Marie de Sombreuil, indignée de ce que son fanatisme religieux lui faisait regarder comme la pire des abominations, était montée sur sa chaise. Elle protestait de toutes ses forces en criant :

— Misérables, Dieu vous punira !

Plusieurs patriotes finirent pour remarquer la jeune fille. Ils s'approchèrent grondant et menaçant. Christine de Glizol l'obligea à descendre.

— Ma chère Marie, lui dit-elle, ne les provoquez pas.

— Eh quoi ! cela ne vous fait donc rien, qu'on offense Dieu aussi grièvement ?

— Que pouvons-nous y faire ?

— Notre devoir est de témoigner hautement notre horreur pour ces actes monstrueux.

— Il n'en sera ni plus, ni moins, ma chère Marie. Je crains même très fort que cela ne surexcite le peuple.

— Qu'importe, si nous vengeons notre Dieu des outrages des impies !

— Dieu est plus puissant que nous. Il se vengera lui-même, s'il le jugea propos.

— Christine, Christine ! vous parlez presque de même que ces réprouvés. Mademoiselle de Glizol se tut. Elle renonçait à lutter contre cette exaltation.

Les nobles dames étalées dans la nef avaient pris peur, la plupart. Leur morgue était tombée soudainement. Elles déguerpissaient en désordre, fripant leurs luxueuses toilettes. Le frêle édifice de leurs coiffures s'écrasait et s'écroulait, semant des flots de poudre sur les blanches épaules et les gorges nues. Ces courtisanes titrées, n'ayant nul souci de la décence la plus élémentaire, troussaient leurs vastes jupes pour se faufiler à travers la multitude, qui se contentait de les siffler au passage.

M^lle^ de Sombreuil, humiliée de ces lâchetés, de ces allures innocentes, souvent même impudiques, se dressa de nouveau, soufflée par le démon bigot qui la maîtrisait.

— Au nom de Dieu, mesdames, cria-t-elle, résistons à cette canaille vomie par l'enfer !

Un groupe de citoyens avait entendu. Ils s'élancèrent avec un éclat de rire.

— Sus à cette bégueule qui piaille. Enlevons-la ! Nous la livrerons aux dames de la Halle, afin qu'elles la corrigent.

Théroigne et Rose avaient assisté, impassibles, à cette scène.

— Cette enfant est folle, pensaient-elles.

René, le cœur palpitant, livide, frémissant, n'avait point osé intervenir jusque là, craignant de trop dénoncer le secret de son cœur, où les charmes naissants de M^lle^ de Sombreuil avaient allumé une passion terrible. Mais la voyant en péril, car il n'ignorait pas le genre de correction ignominieux que les dames de la Halle infligeaient parfois, il fit taire le respect humain et saisit brusquement la jeune fille dans ses bras. D'abord, elle se débattit vigoureusement, pendant qu'il l'emportait à travers la multitude. Redoutant quelque mésaventure, il lui dit d'une voix sourde :

— Silence, de grâce !

— Lâchez-moi. Je ne veux pas sortir.

— Préférez-vous qu'on vous traîne aux Halles pour y être fouettée ?

Cette dure réplique la mâta subitement. Elle comprit le sens de la menace qui avait résonné à ses oreilles. A la perspective du honteux châtiment, elle se blottit pour ainsi dire sur le poitrine de René. Au contact de ce corps d'où se dégageait une douce chaleur, une griserie intense monta au cerveau du jeune homme. Pourtant, quand il eût franchi le seuil de l'église, l'air extérieur rafraîchissant son front, il recouvra quelque lucidité.

— Mademoiselle, demanda-t-il, avez-vous une voiture ?

— Oui, là-bas, murmura-t-elle, en désignant du doigt un équipage attelé de deux chevaux.

Lacombe la transporta rapidement, et la déposa sur les coussins. Le cocher et le laquais en livrée échangèrent un regard en ricanant.

— Monsieur, reprit Marie de Sombreuil, je vous remercie... Vous valez mieux, j'en ai la preuve, que les impies auxquels vous vous êtes si tristement associé.

— Est-ce d'aujourd'hui seulement que vous avez de moi cette opinion ? dit-il avec quelque amertume.

— Non... A parler franc, je n'ai jamais désespéré absolument de vous. Vous étiez si pieux, à l'Oratoire !... Après vous avoir vu, aux Invalides, parmi les rebelles, et de plus, infidèle à votre vocation ecclésiastique, j'ai éprouvé beaucoup de chagrin. J'ai prié pour vous avec ferveur, j'ai consulté de saints prêtres, et enfin, pour tenter un suprême effort, je vous ai donné rendez-vous d'abord à l'église Saint-Sulpice, ensuite à l'Oratoire. Là, dans cette chapelle où vous m'aviez enseigné le catéchisme, votre cœur s'est ému, la voix de Dieu s'est fait entendre, vous avez abjuré en partie vos erreurs.

— Oui, Marie, murmura René, la tête dans la voiture et s'enivrant de la fraîche haleine de la jeune fille, dont la chevelure poudrée effleurait son front ; oui, j'ai promis d'être modéré, de ne plus verser le sang, de respecter la religion, qui se confond pour moi dans votre image adorable.

A ce langage subitement familier, tout chaud d'une passion ardente, le front de mademoiselle de Sombreuil se plissa. L'intérêt dévot que lui inspirait ce roturier qu'elle avait connu tonsuré, au seuil de la prêtrise, n'allait point jusqu'à l'amour. Toutefois, elle lui répondit paisiblement :

— J'espère, monsieur, que vous ne tarderez pas à rentrer dans la voie droite.

— Cela dépendra de vous, mademoiselle... déjà, vous m'avez fait accomplir de bien douloureux sacrifices... La cause à laquelle je m'étais voué... mes amis... — Persévérez, monsieur, interrompit-elle.

— Où vous reverrai-je ?

— A l'Oratoire... Adieu, monsieur Lacombe.

— Au revoir, mademoiselle.

La voiture partit et disparut bientôt. René ne retourna pas à l'église. Il se dirigea vers le jardin des Tuileries, pour rêver à l'aise à celle qui lui avait

pris son cœur et le faisait traître à ses devoirs de patriote.

Pendant qu'il emportait Marie de Sombreuil, Rose disait à Théroigne :

— Mon amie, René est perdu. Le voilà dévoilé, ce mystère que nous cherchions à découvrir : le malheureux, il aime cette jeune fille d'aristocrate. Sais-tu son nom ?

— Marie de Sombreuil. As-tu observé comme il la dévorait des yeux ?

— Hélas !

— Puis, lors de l'esclandre qu'elle a tentée, l'anxiété qui bouleversait le visage ! de mon pauvre frère ?

— Espérons qu'il guérira promptement de cet amour indigne de lui... René épris sérieusement d'une bigote, d'une fille de noble, ce serait inouï.

— Je crains qu'il n'y ait plus de remède... Mon frère, malgré sa raideur, est un esprit déséquilibré, flottant, qu'un sentiment comme l'amour emportera aux abîmes... Va, je l'ai bien étudié.

— Nous avertirons Berthelot, repris Théroigne, Marat aussi. Leur influence était grande sur René.

— Oui, c'est l'unique ressource qui nous reste...

Il y eut un silence. Après quoi, l'actrice ajouta d'une voix si altérée que la belle Liégeoise frissonna :

— Quoiqu'il arrive, je ne permettrai pas que mon frère consomme sa trahison. Christine de Glizol n'avait pas quitté sa place. A peine Rose avait-elle achevé, que la jeune fille s'avança. Plusieurs fois, on s'en souvient, elle avait rencontré l'actrice près de Berthelot.

— Pardonnez-moi de vous interrompre, lui dit-elle. Mais je voudrais vous prier d'annoncer à M. Berthelot que j'attends mon père d'un moment à l'autre.

— Je ferai votre commission dès ce soir, répliqua la comédienne.

En présence de sa rivale présumée, Théroigne avait senti d'abord saigner la blessure de son cœur. A cette première impression, une autre avait succédé brusquement. En voyant Christine de plus près, elle avait constaté de nouveau sa ressemblance avec Rose. Sans doute, il existait de notables différences, la couleur, par exemple. Mais l'ensemble de la physionomie offrait le même type, le son de la voix était presque le même. La belle Liégeoise rêvait à ce phénomène étrange, lorsque M^{lle} de Glizol demanda :

— Auriez-vous des nouvelles de M. Marat ?

Cette simple question éveilla chez Théroigne un mauvais sentiment. Une seconde l'héroïne républicaine oublia sa générosité native. Le père l'avait

offensée, outragée de toutes les manières ; la fille lui dérobait le cœur de l'homme qu'elle adorait. Aveuglée par la haine et la jalousie, deux passions implacables, elle répondit :

— Marat, encore une fois, a échappé aux fureurs de ses ennemis, comme Berthelot au poison que lui a versé M. de Glizol.

Christine pâlit affreusement.

— Vous calomniez mon père, balbutia-t-elle.

— J'ai dit la vérité... Berthelot lui-même...

— Tais-toi, Théroigne, oh ! tais-toi, interrompit Rose Lacombe, ne vois-tu pas le mal que tu fais à cette enfant, qui n'est aucunement responsable des fautes d'autrui ?

— Mon père un empoisonneur ! sanglota Christine... Ah ! j'en mourrais, si j'avais la preuve.

— Excusez-moi, dit la belle Liégeoise, maintenant désolée... j'ai eu tort.

M^lle^ de Glizol ne répondit pas. Elle s'éloigna, chancelante, suivie des deux jeunes femmes, aussi affligées l'une que l'autre, En débouchant dans la rue Christine se trouva en face d'un homme qui essaya de l'arrêter au passage. Elle l'évita vivement et disparut ;

— Robespierre ! murmura Théroigne, en indiquant du geste celui qui s'était empressé au-devant de M^lle^ de Glizol.

Il se retourna vers les deux amies, blême, visiblement ému. Ayant reconnu la belle Liégeoise et Rose Lacombe, il demanda à celle-ci :

— René n'est point avec vous ?

— Il nous a quittées tout à l'heure, répliqua l'actrice.

— Une Sombreuil l'a débauché, ajouta Théroigne... Les filles d'aristocrates sont funestes aux patriotes.

Robespierre avait-il deviné l'allusion ? Il darda sur la jeune femme un regard étrange, puis il la salua froidement, ainsi que sa compagne, et se dirigea vers le Palais-Royal.

XXXV — Une locuste royale.

Depuis trois jours, Riquetti-Mirabeau luttait avec la mort ; pour la première fois de sa vie, le noble gueux n'avait plus de créanciers. Pour payer ses dettes énormes, il avait vendu, non sa conscience, un sentiment

qu'il ignorait absolument, mais sa parole, son influence politique conquise par le mensonge.

Il était couché dans un lit somptueux, à ce magnifique hôtel qu'il avait acquis récemment, faubourg Saint-Honoré, avec le prix de sa trahison ; son ami Cabanis, assis à son chevet, un autre médecin, Lachèze, debout à ses pieds, observaient, pensifs, les approches de l'agonie. Frappé d'un mal subit et mystérieux au sortir du théâtre, le malfaiteur avait deviné sur-le-champ qu'il n'en échapperait pas. Les sources de la vie, largement taries déjà par les excès de tout genre, les débauches crapuleuses, les orgies incessantes, où l'immonde coquin dépensait les millions de la cour, il avait senti qu'a cette heure elles étaient atteintes irrémédiablement.

Dès lors, avec la monstrueuse impudence qui le caractérisait, il avait essayé de poser pour la postérité, pour les rhéteurs qui, plus tard, raconteraient son histoire. La veille, entendant un coup de canon, il s'était écrié : « Seraient-ce déjà les funérailles d'Achille ? » Et à son valet de chambre il avait dit ces mots, inspirés par l'orgueil en démence : « — Soulève cette tête, tu n'en porteras pas de pareille. »

De fait, le grand misérable avait visé juste, de nos jours encore, les écrivains patentés pour dénaturer hommes et choses, sous prétexte de jugement philosophiques, déclarent sérieusement que Mirabeau a racheté l'opprobre de sa vie par l'insolente vanité de ses derniers instants, par quelques phrases sonores et imbéciles.

En ce moment, le scélérat semblait sommeiller. C'était le 2 avril 1791. Peut-être, dans cette inconscience apparente, songeait-il à son rêve infâme sitôt évanoui, à cette opulence enfin obtenue, grâce à l'or dont on l'avait gorgé, à ce luxe qu'il s'était hâté d'étaler, et dont il n'avait pas eu le temps d'épuiser les jouissances.

Soudain, il s'éveilla. Il était quatre heures du matin. Sa face convulsée accusait d'atroces souffrances. Le masque avachi avait des lividités cadavériques. Pourtant, le regard eut un éclat fugitif.

— Cabanis, murmura le malade, prenez la clef de l'armoire que j'ai fait sceller dans la muraille, à la ruelle de mon lit.

— Où'est-elle ?

— Dans l'habit que je portais au spectacle, durant cette fatale nuit... Voyez dans ma garde-robe... à côté. Cabanis satisfit au désir de Mirabeau. Mais il revint en disant :

— Je n'ai rien trouvé.

Riquetti parut étonné ; puis un éclair de rage enlaidit encore la figure déjà décomposée.

— Mes soupçons seraient-ils donc une réalité ? balbutia-t-il... Est-ce qu'ils auraient osé ?

Un sourire cynique, hideux, erra sur ses lèvres blêmes.

— Pourquoi non ? reprit-il avec effort... pas plus que moi, ils n'en sont plus à des scrupules... Je me suis laissé duper comme un niais aux caresses de la prostituée royale.

Il se releva péniblement sur le coude et ajouta :

— Lachèze, veuillez appeler Combe, mon secrétaire. Il occupe la chambre au-dessus de la mienne.

Le médecin sortit et reparut bientôt, le jeune homme le suivait, bien vêtu, tout effaré.

— Où est la clef de l'armoire ? demanda Mirabeau.

— Je l'ignore, répondit l'autre d'une voix tremblante... — Tu mens !... ». Cette clef était dans la poche intérieure de l'habit que tu m'as ôté, au retour du théâtre, pendant que mes valets couraient prévenir Cabanis et quelques autres amis.

— Je vous affirme, monsieur le comte...

— Tu mens ! répéta Mirabeau.

Combe frissonnait de tous ses membres. Il garda le silence, et le malade reprit :

— Tu l'as cachée, scélérat, après avoir volé mes papiers.

Le secrétaire ébaucha un geste de protestation. Mais son maître poursuivit :

— Maintenant, j'en suis sur : ton attitude dénonce ton crime... Oui, tu as dérobé la clef... Ensuite, tu auras profité de mon sommeil pour enlever les papiers.

Combe se taisait toujours, écrasé sous l'accusation. Mirabeau ajouta, après une pause :

— Je me souviens... Je t'avais emmené au théâtre... Le marquis de Glizol se présenta dans ma loge... J'étais fatigué... j'avais soif... Il me fit apporter un verre de limonade.. Oui, ce n'est que trop clair... puis, ici, dans cette chambre, il m'a semblé l'entrevoir comme dans un rêve...

— Monsieur le comte !...

— Silence !... Remonte chez toi à l'instant... Si, dans dix minutes, tu n'as pas restitué la clef, je te livre à la justice.

Combe s'éloigna en trébuchant. Le malade retomba sans mouvement sur ses oreillers. Cabanis le ranima avec une cuillerée de potion. Riquetti attendit un moment. Le secrétaire ne revenant pas, il dit à ses amis :

— Qu'on aille chercher la garde. Qu'elle s'assure immédiatement de ce coquin ; qu'elle le fouille ainsi que sa chambre.... Je veux la clef.

Un quart d'heure plus tard, trois agents de police, guidés par Lachèze, frappaient chez le secrétaire. N'obtenant pas de réponse, ils enfoncèrent la porte à coups de crosse de fusil. Mais ils s'arrêtaient, stupéfaits, sur le seuil. Le jeune homme, couvert de sang, gisait à demi évanoui sur le plancher. Armé encore d'un couteau canif, il s'en était frappé cinq fois au cou et à la poitrine.

En proie à une sorte de délire, le blessé répéta à plusieurs reprises les mots : *crime, poison.* Pressé de questions, il s'écria avec égarement :

— Lumière, tu éclaires un grand scélérat !

Ce fut tout. D'ailleurs les policiers n'insistèrent pas, ce qui causa quelque stupéfaction au médecin Lachèze. Toutefois, ils fouillèrent la pièce, et découvrirent enfin la clef dans les cendres du foyer. Lachèze se hâta de la porter à Mirabeau, qui pria Cabanis d'ouvrir l'armoire. Celle-ci était vide.

— Empoisonné et volé ! murmura le malade, dont la voix s'éteignit dans une défaillance.

Durant plus de deux heures, il demeura plongé dans une somnolence entre coupée de cruelles douleurs. Tout à coup, il ordonna d'ouvrir la fenêtre, et dit à Cabanis :

— Mon ami, je mourrai aujourd'hui. Quand on est là, il n'y a plus qu'une, chose à faire : se parfumer, se couronner de fleurs et s'environner de musique, afin d'entrer agréablement dans le sommeil dont on ne se réveille plus.

SIMONNE ÉVRARD.
— Je veux te laisser entre les mains un document authentique qui puisse démontrer plus tard, au besoin, ce que tu étais pour moi et ce que je suis pour toi. (Chap. xxxvi.)



Le soleil brillait. Il ajouta :

— Si ce n'est point là Dieu, c'est du moins son cousin-germain.

Après cette solennelle bêtise, il se rappela son secrétaire.

— Est-il mort ? demanda-t-il.

— Non, riposta Cabanis.... Des inconnus l'ont enlevé... Les policiers n'ont fait aucune résistance.

Mirabeau eut un amer sourire : — Elle a bien joué cette partie, la drôlesse royale... Mais elle ne sauvera pas sa couronne. J'emporte le deuil de la monarchie.

Le malade perdit la parole. Vers huit heures, il fit le mouvement d'un homme qui veut écrire. On lui offrit une plume, du papier, et il écrivit très lisiblement : *dormir*, le mot d'Hamlet ! Il souhaitait avec ardeur de l'opium,

et la parole lui étant un moment revenue, il se plaignit de ne pas voir son désir accomplis A huit heures et demie, Lachèze dit à Cabanis :

— Il ne souffre plus.

Cabanis était exactement renseigné au sujet de Combs. Seulement, il ignorait que les agents postés, ce jour-là, aux abords de la maison de Mirabeau, étaient affiliés à l'ordre des chevaliers du poignard. Glizol, promptement guéri de sa blessure à Nancy, avait pu rentrer à Paris. Bouillé ayant rendu bon témoignage de son zèle à concourir au massacre, — le rétablissement de l'ordre, en langue officielle, — ce certificat équivalait pour le marquis à l'amnistie du passé.

Toutefois, depuis son retour, il demeurait prudemment dans l'ombre. Mais, sans se compromettre, il avait su imprimer une activité nouvelle à la société de bandits dont il était le Modérateur suprême. Bientôt il avait compris que Riquetti-Mirabeau, traître, il est vrai, à la Révolution, rusait avec Monsieur, comte de Provence, et avec le roi, recevant salaire des deux mains, mais décidé à ne se rallier définitivement qu'au prince dont la fortune assurerait le mieux la sienne.

D'autre part, Glizol sentait que, même fidèle, Mirabeau était le plus dangereux des amis. Son insolente vanité, ses orgies répétées, faisaient courir de terribles dangers aux secrets dont il était dépositaire. Dans un accès d'amour-propre, dans les effusions d'une nuit crapuleuse, il pouvait tout livrer. En outre, sa santé dévorée par tous les excès, son tempérament rongé par tous les vices promettaient quelque soudaine catastrophe, qui ne laisserait pas le temps d'organiser la soustraction des papiers. Or, de pareilles pièces, tombant en des mains ennemies ou étrangères, c'était infailliblement un effroyable scandale, peut-être le déchaînement d'un orage populaire où sombrerait ce qui restait en France de trône et d'autel.

Glizol s'était vivement préoccupé de conjurer le péril qui menaçait de ce côté la monarchie. Pour mieux servir Son Altesse Royale, Monsieur, il faisait assidûment sa cour à Antoinette. Bien accueilli, admis dans l'intimité de la reine, le marquis traita la redoutable question, laquelle intéressait à un égal degré Louis XVI et son frère, puisque l'un et l'autre avaient échangé avec Riquetti une correspondance considérable. La reine et Glizol résolurent de précipiter le dénouement.

Messaline, Locuste et Médicis à la fois ; également versée dans la science des courtisanes et dans celle des poisons, Antoinette fournit le toxique. Le marquis et Conibs l'administrèrent dans la loge du théâtre, sachant que

quarante-huit heures au moins s'écouleraient entre l'absorption du breuvage mortel et la crise suprême.

Glizol, dont les relations avec Mirabeau n'avaient pas cessé, comme agent de Monsieur, se tenait aux aguets. Combs l'ayant averti, il profita d'un instant de sommeil et de solitude, pénétra dans la chambre du malade, déroba les papiers, et laissa au secrétaire la clef de l'armoire.

Avant de remettre les pièces à la reine, il eut soin de distraire celles qui concernaient la conspiration du comte de Provence. L'unique chose à craindre, le coup fait, c'était que le malade ne songeât à réclamer la clef, et n'arrachât une révélation à son secrétaire. Pour parer à l'éventualité, le marquis avait manœuvré de façon à faire garder les environs de l'hôtel par des policiers affiliés à l'ordre dont il était le chef.

C'étaient donc ces agents des chevaliers du poignard qui avaient pénétré dans la chambre de Combs. De là, leur discrétion dans l'interrogatoire indispensable. Mais, dès que le médecin Laçhèze fut descendu avec la clef, ils ouvrirent la fenêtre et donnèrent un signal. Aussitôt, deux hommes montèrent, — le baron de Maligny et le chevalier de Bigord. — S'étant rendu compte de la situation, ils s'emparèrent du blessé. Comme ils allaient franchir le seuil, un valet parut, et manifesta quelque étonnement. Ils l'écartèrent brusquement et emportèrent Combs. Une voiture stationnait dans la rue. Les chevaliers du poignard y placèrent Combs, s'assirent à ses côtés, et le cocher fouetta les chevaux, qui partirent au galop. Bientôt les policiers eux-mêmes se retirèrent.

Le soir, à la tombée de la nuit, Marat, réfugié dans les caveaux du club des Cordeliers, qui, maintenant, siégeait à l'église de ce nom, avait interrompu la rédaction d'un article sur l'événement du jour. A la lueur-d'une petite lampe, il achevait un souper frugal, que Simonne Evrard et Théroigne lui avaient apporté.

— Ainsi, disait-il, avec une sombre indignation, la municipalité a prescrit, pour cet infâme Riquetti, un deuil de huit jours. L'Assemblée n'a pas eu honte de lui décréter des funérailles solennelles et d'affecter le Panthéon à sa sépulture ?

— L'arrêté de l'Hôtel de Ville, le décret de l'Assemblée sont affichés sur tous les murs de Paris, répliqua la belle Liégeoise.

— Et les meilleurs patriotes, reprit l'Ami du peuple, sont encore les dupes de ce traître.

— Oui, le club des Jacobins lui-même a décidé qu'il assisterait en corps aux obsèques.

— Robespierre subit comme les autres l'étrange fascination.... Heureusement, le club des Cordeliers protestera par son abstention contre cette idolâtrie insensée. Il y aura du moins un journaliste qui fera entendre la voix de la vérité et s'efforcera de désabuser le peuple. Ce journaliste, ce sera moi.

— Camille Desmoulins vous imitera, dit Théroigne. Il y a une heure, il a dit en ma présence : « Je n'aurai pas une larme pour cet homme que j'ai idolâtré. Je regarderai son cadavre d'un œil aussi sec que Cicéron regarda le corps de César, percé de vingt-trois coups de poignard.

— Bravo ! Camille, s'écria Marat...

Une voix interrompit l'Ami du peuple !

— Cré nom de nom ! citoyen, je vous amène un particulier qui pourra vous conter de drôles d'histoires, si vous réussissez à le faire jaser.

— Qu'est-ce que c'est, mon ami Lagrenette ?

— Voici la chose, citoyen. Ce matin, au petit jour, je traversais le Pont-Royal, pour me rendre à l'atelier du citoyen Duplay, où l'ouvrage presse. Chemin faisant, je chantais à gorge déployée, vu que la joie m'étouffe, à présent que la Reine Audu reconnaît mes capacités et ne cesse de déclarer qu'elle sera très orgueilleuse d'être ma femme, attendu que je suis un fier luron. Pour lors, pendant que je marchais au pas gymnastique, le nez au vent, le cœur plein de musique, je me butte dans un patriote de mes amis, un batelier qui gagne sa vie à la pêche.

— Tiers ! qu'il me dit, tu vas me donner un conseil. Figure-toi, qu'il y a une demi-heure, pendant que nous amorcions, mon père et moi, là-bas en aval, nous entendons un cri près de la berge, et le bruit d'un corps tombant à l'eau. Nous regardons tous les deux, puis, empoignont les rames, nous poussons notre bateau dans la direction où la chute s'était produite. Tout en nageant ferme, nous vîmes deux ou trois individus remontant en voiture et s'éloignant rapidement. Nous arrivâmes à temps pour recueillir un pauvre diable qui se débattait faiblement, prêt à couler. Nous l'allongeâmes sur le plancher de notre bachot, et nous l'interrogeâmes. D'une voix entrecoupée, il nous dit qu'on avait voulu le noyer. Sur notre affirmation que nous étions d'honnêtes patriotes, il finit par nous avouer qu'il était le secrétaire de Mirabeau. »

— Le secrétaire de Riquetti ! répéta Marat avec stupéfaction.

— Lui-même, oui, citoyen. Mon ami, ... mais vous le connaissez ; c'est NicolasDuveyrier, un des vainqueurs de la Bastille.

— Oui, je le connais. Continue.

— Pour lors, le malheureux, prenant confiance, déclara qu'il était une victime des aristocrates. Il supplia Duveyrier et son père de le cacher. Ceux ci se mirent d'abord à remonter la Seine, avec l'idée de conduire l'individu à leur domicile, place Maubert. Mais, arrivés au Pont-Royal, il s'aperçurent qu'il s'était évanoui. Alors ils se rapprochèrent de la rive, et Nicolas gagna le quai, dans l'intention de courir chez un pharmacien et de rapporter quelque médicament. Quand il m'eut expliqué l'affaire, il me vint tout de suite à l'esprit que ce garçon serait mieux soigné chez papa Audu, par la Reine de mon cœur, et aussi plus en sûreté, car les Duveyrier n'ont qu'une mauvaise chambre, dans une maison peuplée comme une caserne. Comme bien vous pensez, ça ne fut pas long, de nous entendre. Ayant quelque monnaie dans le gousset, je courus place du Carrousel quérir une voiture. Vingt minutes plus tard, mon particulier était installé dans le lit de papa Audu. Nicolas Duveyrier m'avait accompagné. Je le renvoyai à son père, en lui recommandant de ne souffler mot. Notre jeune homme était blessé en cinq endroits, mais pas dangereusement. Reine le soigna si bien, que dans l'après-midi, il put manger quelque chose.

— Enfin, vous a-t-il donné des détails sur la tentative d'assassinat commise sur lui ? interrogea Marat.

— Non, presque rien. A la nouvelle de la mort de Mirabeau, il pâlit étonnamment. Chaque fois qu'on parlait devant lui de l'événement, il tressaillait. Reine m'a raconté ça ce soir, quand je suis revenu de mon travail. Dans l'après-midi seulement, papa Audu ayant insinué que la perte de Riquetti était un bonheur pour la nation, le blessé sembla éprouver du plaisir à ce langage, tout en restant sur la réserve. A mon retour, il me demanda brusquement :

« — Marat n'estimait guère Mirabeau ?

— Non, répondis-je sans mâcher ; aux yeux de l'Ami du peuple comme aux miens, Riquetti était une abominable canaille. »

Il réfléchit un instant, puis il reprit :

« — Je voudrais voir Marat. — Pourquoi faire ?

— J'aurais à lui confier dés choses d'une extrême importance... Ce serait ma vengeance. »

Nous nous Consultâmes à voix basse, Reine, papa Audu et moi. Eux furent d'avis qu'en usant de précaution, il fallait accéder au désir du blessé. Naturellement, je n'avais pas à contredire. Une voiture fut amenée, Conduite par un cocher patriote. Je montai avec mon particulier, à qui je bandai les yeux, sans qu'il s'en formalisât, ayant assez de jugeotte pour concevoir que nous n'étions pas obligés de livrer au premier venu le secret de votre asile.

— Et il est là ? s'enquit Marat.

— Oui, citoyen, sous la garde du factionnaire qui veille à la porte des caveaux.

— N'as-tu rien dit, chez Duplay, de cette aventure ?

— Non... Le citoyen Duplay croit encore un peu que monsieur Riquetti a rendu service à la Révolution.

— Bien, mon ami... Va chercher le secrétaire.

Lagrenette s'empressa de satisfaire à la demande de l'Ami du peuple. Il revint, soutenant Combs, qui avait toujours les yeux bandés. Il le fit asseoir près de Marat, qui examina une minute le secrétaire. Ensuite il l'interrogea. Le jeune homme exposa d'abord l'incident de la clef, les menaces que lui avait faites Mirabeau, et l'accès de désespoir qui l'avait porté à se suicider. L'Ami du peuple ayant insisté, Combs avoua que, de concert avec Glizol, il avait dérobé les papiers de son maître, si compromettants pour la cour ; mais il se tut sur la cause du mal qui avait emporté le traître de cette façon soudaine. Néanmoins, Marat avait à peu près deviné. Il demanda brusquement au jeune homme :

— De quoi Riquetti est-il mort ?

L'autre hésita. L'Ami du peuple reprit :

— Tu as affaire ici à des patriotes, non à de vils courtisans. Donc, pas de mensonges. Ainsi, réponds franchement : de quoi Riquetti est-il mort ?

— De poison. — Oui le lui a versé ?

— Le marquis de Glizol. — Seul ?

— Je l'ai aidé.

— Qui avait fourni le toxique ? le sais-tu ? Je crois savoir, balbutia le secrétaire.

— Alors, parle sans crainte. Qui est-ce ? — La reine. Théroigne, Simonne Evrard, qui avaient écouté en silence, ne purent retenir une exclamation d'horreur. L'Ami du peuple, lui-même, avait frémi. Quant à Lagrenette, il dit avec son large sourire :

— Nom de Dieu ! Elle alàune fichue manière de cuisiner, la femme à Capet... Mille tonnerres ! Quand je pense que j'ai fricoté une quinzaine chez cette gueuse, j'en ai presque la chair de poule.

Cependant Marat réfléchissait, le front incliné. Soudain, il se redressa d'un air sévère.

— Jeune homme, dit-il au secrétaire, Riquetti, ton patron, a reçu le juste châtiment de ses crimes. Mais le poison est l'arme des lâches, et les patriotes te répudient.

— Vous voulez me livrer ? murmura Combs avec angoisse.

— Pourquoi te livrerais-je ? Certes, je t'excuse d'autant moins que tu n'as obéi qu'à des motifs méprisables. Mais je n'oublie pas que de plus scélérats t'ont corrompu. A ces criminels couronnés ou titrés je réserve toute ma haine. Sur eux, tant qu'il me restera un souffle, j'appellerai les vengeances légitimes du peuple... Où veux-tu qu'on te conduise ?

— J'ai un parent à Montrouge...

— Lagrenette, accompagne monsieur à Montrouge.

Le brave garçon emmena le secrétaire.

— Maintenant, reprit l'Ami du peuple en s'adressant à Théroigne et à Simonne Evrard, faisons l'oraison funèbre de Riquetti.

Et, resaisissant sa plume, il écrivit deux pages avec une rapidité fiévreuse. Lorsqu'il eut achevé, il dit aux deux femmes :

— Écoutez.

Il lut ce qui suit :

« Peuple, rends grâces aux dieux ! Ton plus redoutable ennemi vient de tomber sous la faux de la Parque : Riquetti n'est plus ! Il meurt victime dé ses nombreuses trahisons, victime de la barbare prévoyance de ces complices atroces, alarmés d'avoir vu flottant le dépositaire de leurs affreux secrets. Frémis de leurs fureurs, et bénis la justice céleste... La vie de Riquetti fut souillée de mille forfaits ; qu'un sombre voile en couvre désormais le hideux tissu, puisqu'il ne peut plus te nuire, et que leur récit ne scandalise plus les vivants. Mais garde tes larmes pour tes défenseurs intègres. Souviens-toi qu'il était un des valets-nés du despote ; qu'il ne fronda la cour que pour capter tes suffrages ; qu'à peine nommé aux États-Généraux, il lui vendit tes droits le plus sacrés ; que c'est à lui que tu dois tous les funestes décrets qui t'ont remis sous le joug et ont rivé tes fers.

Et ils vont le mettre au Panthéon !... Quel honnête homme pourrait consentir à ce que sa cendre reposât avec celle de pareil confrère ?

Rousseau et Montesquieu rougiraient dé se voir en si mauvaise compagnie, et l'Ami du peuple en serait inconsolable.

Si jamais la liberté s'établissait en France, et si jamais quelque législature, se souvenant de ce que j'ai fait pour la patrie, était tentée de me décerner une place dans Sainte-Geneviève, je proteste ici hautement contre ce sanglant affront. Oui, j'aimerais mieux cent fois ne jamais mourir que d'avoir à redouter un aussi cruel outrage[12]. »

— *j'aimerais mieux ne jamais mourir* ! répéta Théroigne, les larmes aux yeux... Combien il faut que vous ayez souffert, et que ne souffrez-vous pas encore, ô Marat, pour que des paroles d'une mélancolie si douloureuse et si profonde jaillissent de votre cœur ?

Il murmura :

— Le peuple est si malheureux et je l'aime tant, lui l'éternelle dupe des rois et des prêtres, le grand supplicié de ces impitoyables bourreaux !

Le surlendemain, pendant la mascarade funèbre et officielle qui conduisait au Panthéon les restes immondes de Riquetti-Mirabeau, l'article de Marat circulait dans les faubourgs à centaines de mille exemplaires. Trois ans plus tard, la justice du peuple purgeait le temple de cette souillure et de cette honte ; elle reléguait au cimetière des suppliciés la dépouille, infâme.

Marie-Antoinette et son digne époux se félicitaient d'être rentrés en possession des pièces dont Mirabeau avait été dépositaire ; mais il fallait les dérober, ainsi qu'une masse d'autres papiers compromettants, à quelque surprise révolutionnaire. Ils tenaient à conserver ces documents, Ma fois source de renseignements et arsenal redoutable où l'on pourrait puiser des armes contre les caprices de salariés de la trahison.

Glizol fut consulté secrètement par la reine. Il émit un avis qu'elle s'empressa de suivre ; en associant Louis XVI à l'exécution du moyen proposé.

Un soir, quelques semaines après la mort de Mirabeau, un homme à cheval, vêtu en roulier, s'arrêta devant la porte d'un atelier de serrurerie, à Versailles. Le maître de la maison, debout sur le seuil, respirait le frais, en regardant distraitement les passants. Il avait une cinquantaine d'années ; la figure, honnête et ouverte, témoignait d'une robuste santé.

— Monsieur Ganiain ! lui cria le cavalier.

L'autre s'approcha, et reconnut Durey, que le roi avait pris pour aide de forge.

— Qu'est-ce qui vous amène ? demanda-t-il.

— Ah ! ça, reprit Durey, vous avez donc oublié tout à fait celui dont vous avez eu l'honneur d'être le maître en serrurerie ?

— Pourquoi cette question ? — D'aucuns prétendent que vous penchez pour la République, et que tel est le motif qui vous empêche de visiter à Paris votre ancien élève.

C'était vrai. François Gamain se troubla, mais ne répondit pas. Durey poursuivit :

— Sa Majesté m'envoie vous ordonner de venir au château.

Le maître-serrurier s'excusa de son mieux. Pour vaincre sa résistance, le messager ajouta :

— Si vous craignez d'inspirer des soupçons, vous entrerez par les cuisines ; de cette façon, personne ne vous remarquera.

Gamain refusa. Mais le lendemain, dès le matin, Durey se présenta de nouveau. Il remit au maître-serrurier un billet écrit de la main même du roi, dans lequel celui-ci le priait amicalement de se rendre aux Tuileries où il avait besoin d'un coup de main pour un ouvrage difficile. Cette fois, Gamain céda. Il embrassa sa femme et ses enfants, et suivit l'aide de forge.

Ils entrèrent au château par les communs, et se rendirent à l'atelier de Louis XVI, où Gamain resta pendant que Durey allait l'annoncer. Lorsque le roi et Durey arrivèrent, le maître était occupé à examiner une porte en fer nouvellement forgée, une serrure exécutée avec beaucoup de précision, et une petite cassette en fer. Louis XVI lui dit, le sourire aux lèvres :

— Eh bien ! mon pauvre Gamain, voilà bien longtemps que nous ne nous sommes vus !

Puis, lui montrant la porte en fer et la serrure :

— Que penses-tu de mon talent ? C'est moi seul qui ai terminé ces travaux en moins de dix jours.

L'artiste, admirant l'habileté de son apprenti, répliqua :

— Sire, je suis aux ordres de Votre Majesté.

— Et moi, je compte sur ta fidélité, déclara le prince, avec le même sourire que tout à l'heure.

Alors, il conduit Gamain dans un couloir sombre qui communiquait de son alcôve à la chambre du Dauphin. Durey, à la lueur d'une bougie, leva, par ordre du roi, un panneau de la boiserie, derrière lequel était un trou rond, d'à peu près deux pieds de diamètre, pratiqué dans la muraille.

— Ceci, reprit Louis XVI, c'est une cachette que j'ai faite pour y serrer de l'argent. Durey m'a aidé à percer le mur, et, en plusieurs voyages, nous avons jeté les gravats dans la Seine.

Ces explications parurent étranges au maître serrurier. Quelle espèce de voleurs pouvait-on craindre dans la demeure royale ? Le prince ajouta :

— Maintenant, il s'agit d'appliquer la porte de fer à l'entrée de ce trou. Je ne sais comment m'y prendre pour cette opération. Voilà le service que j'attends de toi.

L'artiste se mit à l'œuvre aussitôt, activement secondé par le roi, qui s'entendait mieux à ces travaux qu'à la politique. Ce fut long, à cause des précautions nécessaires pour étouffer le bruit de cette œuvre mystérieuse. Quand ils eurent terminé, Louis XVI pria Gamain de l'aider à compter avec lui deux millions en doubles louis, qui furent divisés en quatre sacs de cuir.

RENÉ LA COMBE CHEZ LA REINE
— Madame, répliqua René avec exaltation, désormais j'appartiens corps et âme à Votre Majesté. (Chap. XXXVI).



Pendant qu'il vaquait à cette besogne, Gamaia tressaillit, s'interrompant brusquement. Par la porte entrebâillée, donnant dans la chambre du roi, il avait aperçu Durey qui transportait des liasses de papiers. Il comprit que son élève jouait avec lui la comédie, et une expression douloureuse se peignit sur son visage loyal. Louis XVI avait remarqué le mouvement du maître serrurier. Ayant découvert, sans doute, la cause qui l'avait provoqué, il se leva vivement, rejoignit Durey, — un fanatique, qui lui appartenait corps et âme, — lui glissa deux mots à l'oreille, et revint à Gamain, après avoir refermé soigneusement.

Enfin, le classement des deux millions s'acheva. L'artiste allait se retirer. Au moment où il se préparait prendre congé, la reine entra tout à coup par la porte masquée, qui se trouvait au pied du lit du roi. Elle tenait à la main une assiette chargée d'une brioche et d'un verre de vin. Le maître serrurier, très étonné, la salua de son mieux. Elle s'avança et lui dit d'une voix caressante :

— Mon cher Gamain, vous avez chaud : buvez ce verre de vin et mangez ce gâteau, cela vous soutiendra pour la route que vous allez faire.

L'artiste la remercia, tout confus II vida le verre à sa santé, et glissa la brioche dans sa poche. Quand il sortit des Tuileries, il était nuit close.

Gamain s'achemina à travers les Champs-Élysées, en longeant la chaussée du bord de l'eau, où ne passaient guère ni piétons, ni voitures, les communications entre Paris et Versailles étant devenues de plus en plus rares depuis que le roi avait quitté cette dernière ville. Soudain, le maître serrurier fut saisi d'un malaise général, bientôt suivi de déchirements d'estomac, de spasmes nerveux, de brûlements d'intestins, jusqu'à ce que des souffrances inouïes le firent tomber au pied d'un arbre. Il lui semblait qu'on lui arrachât le cœur et les entrailles. Par intervalles, il poussait des cris aigus, et, sans interruption, des gémissements étouffes ?

Une heure, qui lui parut un siècle, s'écoula dans ces angoisses. Enfin, le bruit d'une voiture roulant sur le pavé parvint à ses oreilles. Gamain se traîna en avant, sur les mains et les genoux, pour être secouru ou écrasé. A ses plaintes réitérées, un homme mit la tête à la portière, et, voyant quelque chose qui se mouvait dans l'ombre, il ordonna au cocher d'arrêter pour éviter un malheur. Alors, sautant à bas, il se pencha sur le maître serrurier.

L'inconnu était jeune encore, blond, svelte, la physionomie empreinte d'une énergie tempérée par la bienveillance. A la lueur d'une des lanternes

de la voiture, il examiné la face livide de l'artiste. Ensuite, il lui tâta le pouls à peine sensible, toucha sa poitrine brûlante, et lui dit froidement :

— Vous êtes empoisonné.

Ces mots illuminèrent, comme un éclair, l'esprit de Gamain. L'idée lui venait pour là première fois que les époux Capet avaient voulu se défaire de lui, à cause du secret des papiers qu'il avait surpris.

— En ce cas, je suis perdu, murmura-t-il.

— Pas encore, je l'espère, répliqua l'inconnu... Où demeurez-vous ?

— A Versailles... Je suis François Gamain, le maître serrurier...

— Et vous sortez, sans doute, des Tuileries, où loge un de vos apprentis ? fit l'inconnu d'une voix âpre...

— Oh ! je n'accuse personne, interrompit l'artiste, ignorant qui il avait affaire.

— Ne craignez rien, monsieur : Anacharsis Clootz est l'ennemi des rois et des prêtres.

— Quoi ! vous seriez le baron allemand...

— Oui, on assure que je suis Allemand, un ci-devant noble : je ne m'en souvenais plus. Me voici en France, pour mieux servir le genre humain, auquel j'ai dévoué ma personne et ma fortune.

En même temps, Clootz avait saisi Gamain dans ses bras et le déposait dans sa voiture. Ayant pris place à côté du serrurier, il ajouta :

— Avant tout, je vais vous procurer les secours nécessaires dans votre position. N'ayez aucune inquiétude. — J'ai pleine confiance en vous, citoyen, murmura l'artiste, que la douleur tordait sur les coussins. Clootz cria au cocher :

— Rue du Bac, à la première boutique d'apothicaire.

Durant le court trajet, l'état de Gamain avait gravement empiré. Lorsqu'il fut descendu chez le pharmacien, il n'entendait et ne Voyait plus. Un élixir, préparé sur-le-champ, enraya l'action foudroyante du mal. L'ouïe revint avec la vue. Le froid, qui déjà circulait dans les veines du patient, se dissipa par degrés. Clootz jugea que son cleint pouvait être reconduit à Versailles.

Ils arrivèrent à deux heures du matin chez le maître serrurier, dont la femme et les enfants éclatèrent en sanglots, à l'aspect de ce moribond. Le médecin de Lameiran et le chirurgien Voisin furent appelés immédiatement. Ils constatèrent les signes non équivoques du poison. La brioche, trouvée aplatie dans la poche de Thabit, où elle avait sillonné le mouchoir de taches

noirâtres, et jetée au chien qui mourut d'avoir mangé cette pâtisserie. Le chirurgien ouvrir l'animal, et reconnut encore la présence du poison.

François Gamain ne succomba pas. Mais les conséquences furent terribles : paralysie presque complète, névralgie de la tête, inflammation générale des organes digestifs. Par surcroît, le malheureux perdit son industrie et les modiques ressources amassées par son travail[13].

XXXVI — Le droit et le crime.

Le 14 juillet 1791, le peuple avait célébré, comme l'année précédente, la fête auguste de la Fédération. Une foule immense s'était pressée, au Champ de Mars,

Le fond de la première partie de ce chapitre, relativement à l'empoisonnement de Mirabeau, est historique. Quant à l'empoisonnement du maître serrurier François Gamain, nous avons reproduit mot à mot les documents contemporains, les récits des témoins. La victime a vécu jusqu'en 1800. Les vieux habitants de Versailles se rappelaient encore, en 1338, cet homme qu'on voyait se promener seul dans les allées désertes du parc, courbé sur sa canne comme un vieillard. Ses cheveux étaient tombés, et le peu qui lui en restait blanchissait sur son front sillonné de rides profondes. Ses joues blêmes s'enfonçaient dans le vide que l'absence des dents avait fait, et ses yeux, au regard terne et morne, ! ne s'allumaient qu'aux noms maudits de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qu'il prononçait toujours avec une poignante amertume. Gamain passait ordinairement ses soirées dans un café de Versailles, en compagnie de deux notaires — ils vivaient encore en 1840 — et du docteur de Lameiran, qui l'avait soigné. Aucune de ces trois personnes n'hésitaient à attester toutes les particularité du poison, lequel du reste, avait été constaté par procès-verbaux. Le maître serrurier faisait toujours le même récit, sans la moindre variante. D'ailleurs, moins de trois ans après le crime, la Convention Nationale consacra par un décret solennel la vérité de l'accusation. Le 28 floréal an II, sur le rapport de Peyssard, elle alloua, par acclamation, une pension annuelle et viagère de la somme de 1200 livres, à François Gamain, empoisonné par Louis Capet, etc., — à compter du jour de l'empoisonnement. (Voir le Moniteur du temps.) autour de l'autel de la Patrie. Mais de sombres préoccupations obsédaient les esprits. Le maire de

Paris, Sylvain Bailly, le commandant général dé la garde nationale bourgeoise, les ministres, l'Assemblée nationale travaillaient de concert pour rétablir la tyrannie royale, et dans leurs privilèges la noblesse et le clergé. De féroces conspirateurs avaient envahi secrètement la ville sainte de la Révolution ; des milliers de satellites du despote se tenaient prêts, au premier signal, à égorger les patriotes. La tourbe innombrable des administrateurs et de leurs agents, se montraient impatients de lacérer la déclaration des Droits ; en attendant, ils dressaient la liste des victimes à immoler. Les jugeurs royaux préparaient des réquisitoires, emplissaient les cachots ou aiguisaient le glaive.

Puis, sur nos confins de l'Est et du Sud, l'Autrichien, le Prussien, le Piémontais, le Napolitain, l'Espagnol, les émigrés français, en armes contre la Nation, se disposaient à commencer la guerre et le carnage, dès que Louis Capet, le provocateur de cette coalition ennemie, aurait pu leur donner la main sur la frontière.

Le roi traître et scélérat avait tenté ce coup trois semaines auparavant. Une nuit de juin, il s'était évadé de son palais, avec sa famille, reniant, par une protestation, la Constitution qu'il avait jurée, — un acte qui, d'après la loi, brisait son sceptre et sa couronne. Arrêté à Varennes le fuyard avait été ramené ignominieusement aux Tuileries.

Avec sa merveilleuse lucidité politique, Marat avait tout prévu, tout annoncé. A la veille de l'événement, il jetait au peuple, dans son journal, cet avertissement suprême :

« Amis de la patrie, la famille royale n'attend pour prendre la fuite que de vous voir endormis. Souvenez-vous que vous êtes voués au carnage comme des moutons à la boucherie ; souvenez-vous qu'ayant affaire à des ennemis implacables, le comble de la démence serait de ne pas les prévenir. Si le roi vous échappe, dès l'instant de sa fuite, main-basse indistinctement sur tous les suppôts du despotisme, à commencer par les traîtres de l'Assemblée nationale, de l'état-major, de la municipalité, du département, du club monarchique, des sections, jusqu'aux mouchards de l'ancienne police ; ils sont tous connus, que la race en soit anéantie à jamais. Le seul principe qui doit régler votre conduite, c'est qu'il n'y a rien de sacré sous le soleil que le *salut du peuple.* »

Quand le fait eut justifié ce cri d'alarme, Marat s'écria :

« Citoyens, vous touchez au moment de votre ruine. Un seul moyen de salut vous reste : Nommez à l'instant un tribun militaire, un dictateur. Que l'homme désigné par vous à ces redoutables fonctions, fasse tomber immédiatement la tête des ministres et de leurs subalternes ; de Mottier-Lafayette ; de tous les scélérats de l'état-major et de tous les commandants de bataillon anti-patriotes ; de Bailly ; de tous les municipaux contre-révolutionnaires ; de tous les traîtres de l'Assemblée nationale. Et ce tribun, gardez-vous de le choisir pour autre chose que pour marcher à votre tête et vous marquer les coupables à abattre, autrement, votre perte est assurée, et je n'ai plus rien à vous dire. »

Les faubourgs ne répondirent pas à cet appel héroïque, dont les ennemis de Marat allaient faire contre lui un grief capital. Ils savaient, en effet, que nul, excepté lui, n'était de trempe à accepter cette formidable fonction, dont le titulaire de trois jours n'eût été que la hache de justice aux mains du peuple souverain, duel ambitieux eût osé briguer l'investiture d'une pareille charge, dans les conditions définies par le grand journaliste ? Pour mieux en assurer la garantie et les limites, Marat demandait que le dictateur fût enchaîné par le pied à un boulet, afin qu'il fût lui-même à chaque instant sous la main du peuple, au cas où il méconnaîtrait son mandat. Du reste, il a expliqué comment il entendait les devoirs du suprême justicier.

« Si j'avais été tribun du peuple, à-t-il écrit dans, sa feuille, j'aurais débuté par faire accrocher tous les juges prévaricateurs du Châtelet ; j'aurais chassé de l'Assemblée tous les calotins, tous les nobles. Si j'avais été tribun du peuple, j'aurais décimé l'Assemblée nationale, pour les funestes décrets qui nous livrent pieds et poings liés à la royauté. Mais que dis-je ? si j'avais été tribun du peuple, après une première expédition, je n'aurais plus rien eu à faire. A l'ouïe de mon nom, les ennemis publics se seraient enterrés vivants, et on n'aurait pas trouvé dans la France entière un coquin qui n'eût frémi de broncher. »

Certes, pour conseiller une telle mesure politique, il fallait une audace sublime ; mais, pour aspirer à l'exécuter, il fallait un dévouement surhumain. Au lendemain du jour où le dictateur eût déposé ses pouvoirs, il se fût rencontré infailliblement quelque parent ou quelque ami des justiciés pour le frapper. Et Marat n'était pas homme à l'ignorer. Il était de la race des Curtius, toujours prêt au sacrifice de lui-même, dépensant sa vie en détail et sans regret, pour la cause sacrée des opprimés. Proscrit, obligé de

vivre sous terre, en quelque sorte, réduit souvent au pain et à l'eau pour avoir de quoi publier son journal, effroi des traîtres et lumière pour les patriotes, il n'éprouvait qu'une seule crainte, celle de succomber avant que l'œuvre de la délivrance ne fût accomplie.

Une fois de plus, les événements avaient attesté la prodigieuse pénétration de Marat. La veille de la Fédération, l'Assemblée avait commis le crime d'absoudre le roi parjure, qui avait essayé de rejoindre les armées ennemies pour les précipiter sur la France. Par un décret d'une ironie sanglante, elle avait déclaré que Capet n'avait eu aucune mauvaise intention, au contraire : il était allé prendre l'air, tout simplement, hors de Paris, pour démontrer à l'étranger qu'il était parfaitement libre au milieu de son peuple. Au cas où les patriotes relèveraient ce monstrueux défi à la vérité, eh bien ! ils répondraient avec l'armé effroyable de la loi martiale.

De fait, l'infâme décret provoqua sur-le-champ dans Paris une immense explosion d'indignation et de colère. Une pétition fut rédigée, qui devait être signée au Champ de Mars, sur l'Autel de la Patrie, par laquelle le peuple sommait l'Assemblée d'appliquer la loi, en ordonnant la mise en jugement du monarque criminel.

Les promoteurs de cet acte solennel, respectueux de la Constitution, n'omirent ut pas de se conformer à cet article de loi : « Les citoyens qui veulent user du droit de pétition doivent être sans armes et avoir annoncé leur réunion vingt-quatre heures à l'avance. » La première partie de la prescription fut remplie le 16 juillet. Douze députés se présentèrent à l'Hôtel de Ville, firent leur déclaration et obtinrent récépissé. De plus, le procureur-syndic leur adressa ces paroles, qu'il importe de retenir : la loi vous couvre de son inviolabilité.

Le soir de ce même jour, à la brune, Justin Lagrenette sortait des ateliers de Duplay, rue Saint-Honoré. Soudain, il s'arrêta. Un jeune homme, la tête baissée l'avait croisé, sans le regarder. Le brave garçon tressaillit et murmura entre ses dents :

— Gré nom de nom !... Mais c'est René Lacombe, à ce qu'il me semble ?... Où diable va-t-il ?

Après une seconde d'hésitation, il suivit le passant, qui était bien le frère de la comédienne. René n'alla pas loin. Il fit halte à la petite porte du jardin de l'hôtel de Glizol, qui s'ouvrit presque aussitôt.

— Nom de Dieu ! gronda Lagrenette ; mais c'est de la trahison, ça...

Il inclina le front, tout attristé, et reprit :

— Mille tonnerres ! Et moi, qui ne voulais pas y croire !... Pourtant, depuis l'histoire de l'église des Capucins, il s'est séparé de sa sœur, pour aller nicher je ne sais où... Rose, Marat, Théroigne ne disaient pas trop grand'chose, c'est vrai ; mais, je sentais que ça les chagrinait, et qu'ils n'avaient plus guère bonne idée de lui... Enfin !

Lagrenette étouffa un gros soupir. Puis, lentement, songeur, il se dirigea vers le Palais-Royal, pour se rendre chez Audu. Mais, arrivé à la rue des Prouvaires, il pensa :

— Faut que j'aille conter ça tout chaud à Théroigne ou au citoyen Marat, s'il est visible ce soir, quelque part... Tant pis, si là Reine marronne que je rentre tard... On est patriote ou on ne l'est pas, nom de Dieu !

Et Justin, d'un pas alerte, s'achemina vers le Pont-Neuf.

Cependant, René Lacombe s'était engagé dans l'allée du jardin conduisant à l'hôtel de Glizol. Ayant monté les degrés du perron, il pénétra dans le vestibule, où se dandinait un grand laquais en livrée.

— Monsieur le marquis est chez lui ? demanda-t-il.

— Oui, monsieur, à son cabinet.

En posant le pied sur la première marche de l'escalier, René se trouva face à face avec Christine, qui descendait prendre le frais. La jeune fille était pâle, un peu amaigrie. Une douloureuse mélancolie était peinte sur son doux visage. Lacombe la salua avec embarras. Elle répondit d'un léger signe de tête, et passa en silence. Lui, monta, le sourcil froncé, plus blême et visiblement affecté de la froideur qu'elle lui témoignait, bien qu'il l'eût rencontrée maintes fois à son ancien domicile, où demeurait encore le vieux Berthelot avec Rose. Arrivé au premier étage, il poussa une porte, traversa une antichambre et frappa à une seconde porte. Une voix l'ayant invité à ouvrir, il franchit le seuil.

Glizol se promenait dans son vaste et luxueux cabinet, les bras croisés sur la poitrine. Il portait au front la cicatrice de la blessure qu'il avait reçue à Nancy, près de la porte Stanislas. René se présenta, et le gentilhomme l'accueillit avec une familiarité dénotant que leurs relations dataient de quelque temps déjà. — Monsieur lé marquis, fit Lacombe, je suis de garde au château, cette nuit. — Je le sais, mon ami, et je t'attendais.

— Vous avez des instructions particulières à me donner ?

— Oui... très particulières... Il faut que tu parles à la reine.

— J'ignore quel sera mon poste.

— Je me suis arrangé avec Lafayette pour que tu sois de faction dans l'espèce de tambour formé par les deux portes, par où l'on accède à la chambre à coucher de Sa Majesté, du côté de l'escalier dérobé... L'acteur Saint-Prix, un excellent royaliste, fera sentinelle dans le corridor noir par où le roi communique avec sa femme.

— Mais, si la reine est au lit ?

— Il n'importe. Il est même nécessaire que tu t'approches seulement quand elle sera couchée. Elle est prévenue... Mais tu n'entreras que quand madame de Jarjaïe, sa première camériste, dormira.

— Comment pourrais-je m'assurer.

— C'est vrai, tu n'es pas encore au courant dé toutes les odieuses consignes que Leurs Majestés sont forcées de subir, depuis ce malheureux voyage de Varennes... Il y a huit jours seulement que tu es commandant de bataillon dans les milices soldées. Et c'est la deuxième, fois, si je ne me trompe, que tu es de service aux Tuileries,

— En effet.

— Eh bien ! la seconde porte de la reine doit rester entr'ouverte, de façon à ce que l'officier de garde puisse voir ce qui ne passe[14].

— Mais c'est affreux, cela ! murmura René.

— Leurs Majestés ont dû se résigner à subir ces horreurs afin de ne pas fournir aux hommes de sang prétexte à surexciter le peuple. Maintenant, mon ami, que tu as vu dé près ces princes, ces aristocrates, tu peux juger avec quelle infernale astuce on les calomnie. Moi-même, je t'ai expliqué à quel point mes ennemis m'ont noirci.

— Je vous en prie, monsieur le marquis, interrompit Lacombe, ne revenons pas sur un sujet qui m'est pénible.

— Ainsi, tu ne me crois pas ?

— Je tâche d'étouffer les doutes qui me restent au sujet de ma sœur, ... du moins en ce qui vous concerne.

— Je te jure...

— Vous avez juré déjà... Mais, ce qui me rassure davantage, c'est que, même, ignorant alors ce que vous savez maintenant... ce secret... la nature a dû vous faire entendre sa voix mystérieuse.

Glizol eut un sourire singulier, dont le cynisme échappa au jeune homme dont la rigidité naïve concevait mal encore la profondeur de certaines corruptions.

— Certes ! répliqua le marquis, je suis bienheureux, aujourd'hui, de n'avoir point fermé l'oreille à cette voix-là.

— Mais, ajouta René, il y a Théroigne... J'ai vu, au Palais-Royal, la veille de la prise de la Bastille... J'ai vu aussi au cachot de la forteresse de Gerolsdeck.

— Comment ! tu défends cette fille ?

— Non ! ses familiarités avec Marat ont laissé en moi une impression fâcheuse... A présent, j'incline à penser que Suleau n'exagère point trop, à son égard... Mais, si dévergondée qu'elle soit, ce n'était pas une raison... Enfin, n'en parlons plus... Revenons à la reine, si vous le voulez bien.

— Donc, dès que M^me^ de la Jarjaïe sera endormie, tu pénétreras doucement dans la chambre de Sa Majesté. Tu t'avanceras vers son lit, et lui diras à voix basse : « Je suis l'homme ! » Elle comprendra.

— Ensuite ?

— Tu apprendras à la reine que des factieux sont décidés à engager un conflit, demain, avec les soldats chargés de maintenir l'ordre. Tu la prieras, au nom de ses fidèles serviteurs, qui ne peuvent plus l'aborder sans péril, de recommander au roi une fermeté inflexible.

— C'est tout ?

— Cela suffira. La reine remplira son devoir.. Ah ! j'oubliais... Marie a fait une visite à ma fille, dans l'après-midi.

— Mademoiselle de Sombreuil est bien sévère avec moi, fit René, tout troublé, à ce nom.

— Pourtant, elle t'estime beaucoup... Elle m'a déclaré être très contente de toi... Elle sortait des Tuileries où elle avait eu l'honneur d'être reçue par la reine. Elle a même pu s'entretenir quelques minutes seule à seule avec Sa Majesté, malgré les rigueurs de la surveillance, et l'informer que je te confierais une mission.

— Comment mademoiselle Marie pouvait-elle savoir ?...

— Je lui avais adressé un billet.

Lacombe, debout vis-à-vis de Glizol, qui l'examinait avec une curiosité étrange, dissimulait à grand'peine son effrayante agitation. Cet amour le rendait fou. Il lui avait sacrifié son honneur, sa conscience. Il y rêvait le jour, il y rêvait la nuit. Le marquis l'avait séduit par là, attisant le feu en faisant briller aux yeux de René des espérances insensées.

— Va donc, mon ami, reprit-il, l'heure s'avance. Hâte-toi d'aller passer ton uniforme... Demain, j'ai lieu de le supposer, tu seras bien joyeux de ton

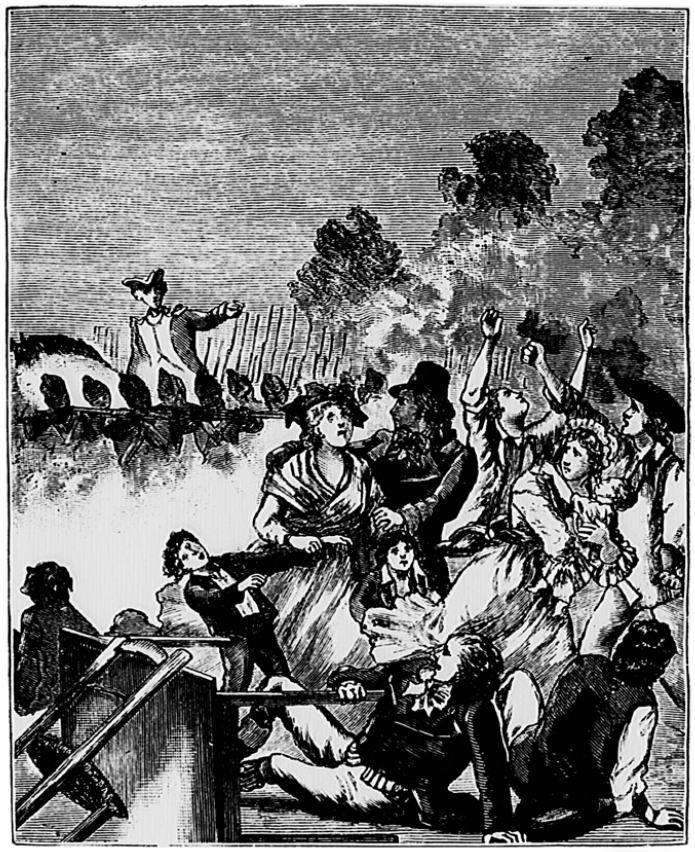
entrevue avec la reine.

Le jeune homme se retira. Il logeait rue Sainte-Anne. A dix heures et demie, il était aux Tuileries.

Marat, obligé, comme toujours, de fuir d'asile en asile pour se dérober a la rage de ses ennemis, était rentré secrètement, ce soir-là, à sa maison de la rue des Cordeliers. Il venait de renvoyer à l'imprimerie les dernières épreuves de son journal. En ce moment, il causait doucement avec Simonne Evrard, désormais intimement associée à sa douloureuse destinée. Un jour, la noble femme s'était dit

— Aux dévouements particuliers qui l'entourent, il manque un dévouement suprême, qui lui permette de vaquer plus assidûment encore à ses augustes fonctions de défenseur du peuple. Eh bien ! je partagerai ses privations, ses souffrances, ces dangers, le mépris dont le couvrent ses ennemis, et l'aiderait ainsi à les rapporter.

LE MASSACRE DU CHAMP DE MAR.
— La garde nationale bourgeoise lit une décharge furieuse sur la multitude innoffensive, sous les jeux de Mottier-Lafayette qui caracolait à cheval. (Chap. XXXVII.)



Alors, avec une simplicité sublime, elle avait offert au grand patriote sa modeste fortune. Elle avait immolé à la cause sainte de la liberté tout préjugé, pour consacrer au plus vaillant soldat de la Révolution, son repos, sa réputation, sa même. Et lui, avec une simplicité pareille, avait tout accepté.

— Ma chère amie, disait Murat à la courageuse républicaine, je désire t'offrir un écrit qui témoignerait de mes sentiments pour toi, si je succombais avant le triomphe du peuple.

— J'ai toi, répliqua-t-elle. Que me faut-il de plus ?

— Il n'importe ; je veux te laisser entre les mains un document authentique, qui puisse démontrer plus tard, au besoin, ce que tu étais pour moi et ce que je suis pour toi.

En même temps, il déplia une feuille de papier et lut ce qui suit :

« Les belles qualités de mademoiselle Simonne Evrard ayant captivé mon cœur dont elle a reçu l'hommage, je lui offre pour gage de ma foi rengagement sacré de lui donner ma main, immédiatement après l'établissement de la paix publique, si toute ma tendresse ne lui suffisait pas pour garant de ma fidélité.

Que l'oubli de cet engagement me couvre d'infamie.

A Paris, ce 16 juillet 1791.

« J.-P. MARAT, l'Ami du peuple[15]. »

Simonne, les yeux humides, accepta l'écrit. A peine avait-elle balbutié quelques mots, pour exprimer combien elle était touchée, quand Loubas introduisit Lagrenette.

— Qu'y a-t-il, mon garçon ? demanda Marat.

— Il y a, citoyen, que René Lacombe fréquente lès aristocrates.

— Tu l'ignorais ?

— Je l'avais entendu dire, mais je ne pouvais pas le croire.

— Enfin, qu'as-tu découvert de nouveau ?

— Il n'y a pas une demi-heure, j'ai vu Lacombe entrer chez ce scélérat de Glizol.

— Cela ne t'aurait pas étonné, si tu avais su qu'il est actuellement le secrétaire de l'ex-marquis.

— Nom de Dieu !... Mais, alors, il est tout à fait traître ?

— Il est fou.

— Avez-vous quelque chose me commander, citoyen ?

— Non, mon ami.

— J'ai appris, ce matin, que vous n'êtes pas pour les pétitions... C'est égal, demain, papa Audu, la Reine et moi, nous serons au Champ de Mars, sauf votre avis.

— Je n'y vois aucun mal, répliqua Marat... avec les bons patriotes, vous surveillerez les manœuvres des traîtres... Mais va souper, mon brave garçon, et te reposer.

Lagrenette prit congé de l'Ami du peuple et de Simonne, qui murmura, pendant qu'il sortait :

— Avec sa naïveté, c'est un cœur héroïque.

— Et bien plus avisé qu'on ne l'imagine, ajouta Marat.

Justin avait entendu. Il s'éloigna tout gonflé d'un légitime orgueil. Presque aussitôt, Robespierre entrait, sombre, préoccupé. A la vue de l'Ami

du peuple et de Simonne, assis côte à côte dans un tête-à-tête familier, ses sourcils se contractèrent. Cela effarouchait la rigidité du tribun. Son esprit était encore emprisonné dans le respect de certaines formes imposées par la double tyrannie du trône et de l'autel. Il n'avait pu s'élever, comme Marat, à cette conception, que l'union libre est le vrai mariage, le seul qui sauvegarde réellement la morale, ainsi que le prouve aujourd'hui le régime américain.

L'impression de Robespierre n'échappa point à la perspicacité de l'Ami du peuple.

— Tu es un puritain, lui dit Marat. Tu ne comprends pas combien Simonne est grande, pour oser braver la réprobation des sots et les sarcasmes des méchants.. Non ! nous ne jouerons pas la comédie de Camille, qui s'est marié récemment devant le prêtre, et à qui tu as servi de témoin[16]. Quand on nous aura délivré de celte mômerie, par la substitution du contrat civil, nous verrons ce que nous avons faire. Eu attendant, nous protestons en revendiquant notre indépendance.

Le tribun riposta avec amertume :

— Il serait mieux de ne point scandaliser le peuple, non encore affranchi de ses préjugés.

— Nous l'affranchirons bien mieux par l'exemple que par la parole... Quoi qu'il en soit, je te souhaite pour compagne une femme, patriote comme celle-ci... Les filles d'aristocrates nous ont déjà fait bien du mal ! la jeune Sombreuil a perdu René Lacombe.

Robespierre parut offensé.

— Marat, fit-il, je te somme d'expliquer cette allusion.

— Eh bien ! défie-toi de Christine de Glizol... J'estime et je plains la pauvre enfant... Mais tant qu'une rupture éclatante ne se sera point produite entre elle et le bandit qu'elle a le malheur d'avoir pour père, ce sont tes relations avec elle qui seront un vrai scandale pour le peuple.

Cette franchise presque brutale blessa vivement le tribun. Certes, il n'y avait point à redouter que ce caractère si haut, si incorruptible sacrifiât à la passion le devoir républicain. Mais Marat jugeait utile de l'avertir, après la défection de René.

— Ainsi, tu m'accuses ? fit-il amèrement.

— Non : je t'avertis... Je désirerais que tu prisses le parti de couper court aux fâcheuses rumeurs qui, déjà, circulent parmi les patriotes.

— Que me conseilles-tu ?

Marat fixa sur Robespierre son regard loyal et répliqua d'une voix grave :

— Fais comme moi : associe à ta vie une républicaine éprouvée.

— Ah ! fit le tribun avec son pâle sourire, tu as une femme à me proposer ?

— Oui.

— Et ce serait ?

— Théroigne.

— Théroigne ? répéta Robespierre avec un accent qui révélait sa profonde stupeur.

— Pourquoi pas ? Elle est belle, instruite, intelligente. Elle est vaillante jusqu'à l'héroïsme, et... elle t'aime ardemment. A cette déclaration inattendue, le tribun, devenu blême, répliqua d'une voix sourde :

— Elle m'aime..., comme elle a aimé Suleau... ; d'autres encore, peut-être.

Marat était debout, l'œil en feu, la tête rejetée en arrière.

— Ne l'insulte pas, s'écria-t-il, en rappelant d'infâmes calomnies...

Puis, s'interrompant avec cet éclat de rire sardonique qui lui était familier, l'Ami du peuple retomba sur sa chaise, et ajouta :

— Mais j'oublie que ce n'est pas le moment de constituer une cour d'amour... Assieds-toi, et dis-moi ce oui t'amène.

Robespierre prit place en face de Marat. Il tenait un numéro du journal *l'Ami du peuple.*

— Marat, fit-il d'un ton sévère, à mon tour de t'adresser des reproches. Malheureusement, ils sont mérités.

— A quel propos ?

— Voici ce que tu as publié ce matin.

Et il lut :

« Ineptes et lâches citoyens, quelle digue avez-vous opposée au torrent débordé du despotisme législatif et municipal ? Quelles mesures avez-vous prises pour le faire rentrer dans son lit ? Quel parti allez-vous prendre pour punir enfin ces lâches prévaricateurs ? — Des pétitions ? — Que leur font vos plaintes, vos griefs, vos représentations, qu'ils sont en position de déd ligner, qu'ils lisent parfois pour la forme, et qu'ils mettent aussitôt au rebut ? Ce sont des coups, et non des parole qu'il leur faut pour les rappeler au devoir... Va, fais des motions, rédige des pétitions, épuise-toi en vains discours, peuple babillard et stupide ; fais retentir les airs de tes plaintes, de tes gémissements, de tes sots projets ; ce n'est pas avec des mots que tu

réduiras les hordes de scélérats conjurés contre nous ; des scélérats acharnés à notre perte. S'ils étaient les plus forts, ils nous égorgeraient sans pitié. C'est donc de les poignarder sans miséricorde... Cinq ou six cents têtes abattues t'assureraient liberté et bonheur... Que vos ennemis triomphent, et le sang coulera à grands flots. Il vous massacreront sans pitié ; ils éventreront vos femmes, et leurs mains sanguinaires chercheront le cœur dans les entrailles de vos enfants[17]. »

— Eh bien ? demanda Marat, impassible.

— Eh bien ! C'est atroce. Tu détruis en partie la prodigieuse influence qu'avait ton journal sur la Révolution, en trempant ta plume dans le sang des ennemis de la liberté, en parlant de cordes, de poignards, sans doute contre ton cœur, car, j'aime à me le persuader, ce ne sont là que des paroles en l'air, dictées par les circonstances.

— Tu te trompes : j'écris comme je pense, déclara Marat. Quant à l'influence de ma feuille sur la Révolution, elle tient précisément à l'audace avec laquelle je foule aux pieds tout préjugé ; à l'effusion de mon âme, aux élans de mon cœur, à mes réclamations violentes contre l'oppression, âmes sorties impétueuses contre les oppresseurs, à mes douloureux accents, à mes cris d'indignation, de fureur et de désespoir contre les scélérats qui abusent de la confiance et de la puissance du peuple pour le tromper, le dépouiller, le charger de chaînes et le précipiter dans l'abîme. Non ! mes cris d'alarme et de fureur ne sont point des paroles en l'air. Sache le : si, après l'instruction du Châtelet sur les événements des 5 et 6 octobre, j'avais pu compter sur le peuple de la capitale, j'aurais fait périr sur un bûcher les juges iniques de cet infâme tribunal. Sache-le enfin : si, après l'horrible décret contre la garnison patriote de Nancy, j'avais trouvé deux mille hommes animés des sentiments qui déchiraient mon sein, j'aurais été à leur tête poignarder le général au milieu de ses bataillons de brigands, brûler le despote dans son palais, et empaler nos atroces représentants sur leurs sièges. — J'ai conscience que, par ces exemples terribles, j'aurais sauvé des millions d'innocents[18].

Robespierre avait écouté avec effroi. Il pâlit, et garda quelque temps le silence. Ensuite, il murmura :

— Marat, tu m'épouvantes... Peut-être est-ce grand, ce que tu dis là... Mais, dans quel lointain avenir surgira la génération capable de te mesurer à ta taille ?

— Tu avoues donc que j'ai raison ?

— Je n'ose me prononcer, répondit le tribun d'une voix qui tremblait. Jusque-là, Simonne Evrard avait assisté, muette, à cette scène. A la réponse du député républicain, elle se redressa, étendit le bras et dit avec fermeté :

— Et moi, je prétends que l'Ami du peuple a mille fois raison. Une poignée de scélérats menacent et exploitent vingt-cinq millions d'hommes ; par eux, la liberté du monde, pour laquelle nous luttons, la Révolution, en un mot, est compromise. Le peuple est souverain ; de lui, par conséquent, émane toute justice. Il a donc le droit de saisir la hache pour frapper les criminels et pourvoir à son propre salut.

— Si cette doctrine est vraie, dit le tribun d'un air pensif, elle ne me paraît encore ni bonne à prêcher, ni bonne à pratiquer... Mais je n'insiste plus : à toi, Marat, la responsabilité.

Et il se leva pour partir.

— Robespierre, s'écria l'Ami du peuple, en lui serrant la main, tu possèdes les lumières d'un sage, tu es l'homme de bien le plus intègre que je connaisse, le plus pur des patriotes ; mais tu n'as ni les vues, ni l'audace nécessaires à l'homme d'Etat, en cette crise formidable[19].

Le tribun s'inclina et disparut.

Cependant René Lacombe était à son poste, revêtu de son uniforme de commandant. Il occupait l'espèce de tambour décrit précédemment, par où l'on accédait à la chambre d'Antoinette. Par la seconde porte entr'ouverte, il avait vu successivement la reine, puis la femme de chambre, s'enfermer dans les rideaux de leur lit. Une lampe-veilleuse, placée sur une console de marbre, jetait dans la pièce une vague clarté. Le jeune homme prêtait l'oreille, et son cœur battait violemment. Au bout d'un quart d'heure, il comprit, à sa respiration bruyante et régulière, que M^{me} de la Jarjaïe dormait. Un instant encore, il attendit. Enfin, il se glissa sur la pointe des pieds par la porte entrebâillée, pénétra dans la chambre et s'avança vers lie lit d'Antoinette. Les rideaux étaient écartés. Sur les oreillers, il aperçut une blanche figure, dont les yeux se fixaient sur lui.

Enfin, René Lacombe s'arrêta. Il fléchit le genou au bord du lit en balbutiant :

— Madame, *je suis l'homme !*

Un bras aux mœlleux contours, émergeant d'un flot de dentelles, chercha la main de René, et une voix, faible comme un souffle, murmura :

— Levez-vous, mon ami... Penchez-vous tout prés... plus près encore... vos lèvres mon oreille.

Lacombe obéit avec une émotion inexprimable. Maintenant, les deux mains de la reine lui faisaient comme un collier. Lui, à demi-couché sur son sein, joue contre joue, le front enfoncé dans la chevelure parfumée d'Antoinette, il se sentait pâmer de saisissement.

— Parle, reprit-elle.

Lacombe fit la commission dont l'avait chargé Glizol. Il répéta mot à mot ce que lui avait dit le marquis, à savoir que les factieux étaient décidés à engager le conflit le jour suivant, et que les fidèles serviteurs de Sa Majesté la conjuraient de recommander au roi une fermeté inflexible.

— Tu rapporteras à M. de Glizol que ses désirs seront remplis.

— Votre Majesté a-t-elle quelque ordre à me donner ?

— Non, pour le moment... Toutefois, mon ami, sois sûr que je n'oublierai pas ton dévouement... Je saurai le récompenser royalement.

— Madame, répliqua René avec exaltation, désormais, j appartiens corps et âme à Votre Majesté.

Antoinette sourit d'une façon singulière à ce langage ingénu, qui empruntait à la circonstance, à l'entrelacement de la reine et de René une signification étrange. Il allait se relever. Mais elle le retint, en le pressant plus fortement.

— Écoute, lui dit-elle... Marie de Sombreuil m'a parlé de toi.

— Comment ! Votre Majesté saurait...

— J'ai deviné que tu l'aimes... Sois fidèle... Continue à nous bien servir et souviens-toi que le jour où la royauté aura reconquis ses légitimes prérogatives, elle pourra te faire l'égal de Marie de Sombreuil.

Antoinette avait achevé d'enivrer le jeune homme. Une secondé l'hallucination montant é son cerveau, il crut entrevoir les traits adorés de la fille de Sombreuil et appuya ses lèvres brûlantes aux lèvres de la royale prostituée. Feinte on non, Antoinette tressaillit, mais en rendant le baiser, et elle murmura :

— Que fais-tu ?

Rappelé à lui-même, René ne put réprimer un frémissement. Il se redressa brusquement en poussant une exclamation. Madame de la Jarjaïe s'éveilla soudain. Prise d'une terreur folle à la vue d'un homme en uniforme de la garde parisienne, courbé sur le lit de la reine, elle allait se précipiter. Mais sa maîtresse lui dit, pendant que Lacombe s'éloignait :

— N'ayez crainte, ma chère : Monsieur est un bon Français[20].

XXXVII — Encore les égorgeurs royaux.

Cette même nuit, pendant qu'Antoinette donnait audience sur sa couche royale à René Lacombe, deux anciens larbins de Monsieur, comte de Provence, godaillaient dans l'arrière-boutique d'une misérable gargote, près des Invalides. L'un et l'autre avaient vieilli sous la livrée et frisaient la soixantaine. Assis face à face à une petite table graisseuse, éclairée par une chandelle de suif plantée dans un goulot de bouteille, ils venaient d'entamer leur troisième chopine. Il n'y avait personne dans la salle enfumée sise sur la rue, laquelle, avec la pièce qu'ils occupaient et un trou décoré du nom de cuisine, constituait tout le rez-de-chaussée de l'établissement.

Le patron, un gaillard de triste mine, dans la force de l'âge, adossé au mur, les bras croisés, regardait ses clients d'un air sournois. Le silence régnait depuis deux ou trois minutes, lorsque le cabaretier dit à l'ex-valet le plus rapproché de lui, un drôle à la panse rebondie, à l'œil égrillard :

— Tout de même, monsieur Greluche, le chagrin ne vous a pas maigri, à ce que je vois.

— Que veux-tu, Bastien, fit le ci-devant larbin, en s'efforçant de singer le façons des grands seigneurs, il faut bien faire de nécessité vertu. Pas vrai, Cornu ? ajouta-t-il en s'adressant à son compagnon.

Celui-ci, un coquin de première taille, au dos voûté sur lequel battait une queue ficelée d'un ruban noir tacheté de poudre, redressa sa tête menue et répliqua d'un ton sentencieux :

— Nécessité n'a pas de loi.

— Et ça signifie ? demanda Greluche.

— Ça signifie, compère, que quand on n'a plus de foin dans ses bottes, il faut tâcher d'en trouver.

— Cependant, reprit Bastien, le maître de la gargote, Son Altesse Royale, en partant pour Bruxelles, ne vous a pas laissé complètement sur le pavé, à ce qu'il me semble ?

— Il te semble mal, mon ami, riposta Cornu. Au fond, Monsieur est un pingre, et pas très honnête. La peur l'a pris, le jour où le roi son frère a essayé de s'enfuir. Il a fichu Je camp et réussi à ne point se taire pincer. Après vingt ans de service, sais-tu à quel chiffre ridicule il a réglé notre pension ?

— Non, je ne m'en doute pas. — A cent écus, mon bonhomme ; à cent écus, entends-tu ? Des gens comme nous meurent de faim, avec ça.

— Et voilà pourquoi, ajouta Greluche, nous sommes obligés de fréquenter ta boîte, de temps en temps.

Bastien fit la grimace, mais ne releva pas le mot méprisant par lequel Greluche avait désigné son cabaret.

— Enfin, dit Cornu, peut être que le monsieur qui nous a donné rendez-vous chez toi, ce soir, nous procurera quelque aubaine.

— Ça ne m'étonnerait guère, répliqua le cabaretier... Ça doit être un gentilhomme.

— Tu ne le connais pas ?

— Très peu, monsieur Cornu.

Comme il achevait, un personnage entra, vêtu simplement, mais à la démarche élégante. Il dit à Bastien d'un ton bref

— Toi, mon ami, remonte un instant à ta niche, pendant que je causerai avec ces messieurs.

— Mais s'il vient quelqu'un ? fit observer le cabaretier.

— Alors, je t'appellerai. Tu as une sonnette quelque part, je crois ?

— En effet ; voyez cette corde qui pend derrière vous.

Le nouveau venu regarda.

— On dirait une corde de potence, fit-il en souriant... C'est bien, va, mon ami.

Bastien sortit de l'arrière-boutique et grimpa une échelle de meunier conduisant de la grande pièce aux galetas qui composaient l'unique étage de la cahute.

— A nous trois, maintenant, mes camarades, reprit ; l'inconnu, en s'asseyant au bout de la table.

— Avec qui avons-nous l'honneur de parler ? s'enquit Greluche.

— Vous êtes bien curieux, riposta le visiteur, qui n'était autre que le baron de Maligny, un des principaux chefs de l'ordre des chevaliers du poignard. J'ai une proposition à vous faire. Libre à vous d'accepter ou de refuser.

A cet accent, à la fois gouailleur et hautain, les deux larbins ne doutèrent pas d'avoir affaire à un aristocrate ; ni l'un ni l'autre n'osa insister. Subitement, leur contenance devint très humble, tant ils avaient l'habitude de ployer l'échiné devant la noblesse.

— Voulez-vous gagner d'un coup de quoi vous divertir tranquillement le reste de vos jours ? continua le baron de Maligny.

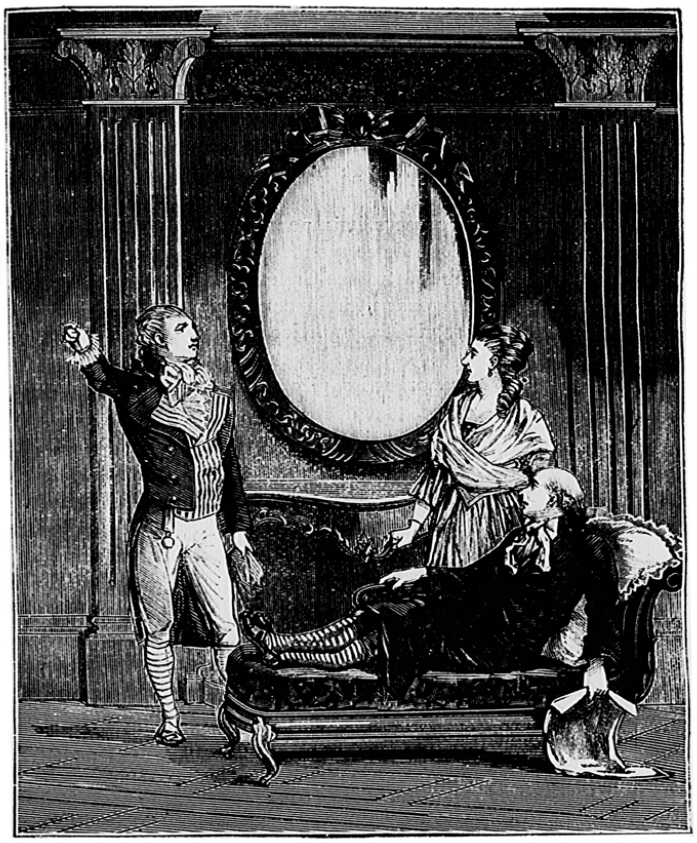
— Dame ! monsieur, ça dépend, murmura Cornu.

— Oh ! ne faites donc pas le difficile... Je sais qui vous êtes, moi. Vous sortez de chez Son Altesse Royale, Monsieur, avec une maigre pension de cent écus, et vous êtes incapables d'y ajouter un sou, à l'aide d'une industrie honnête quelconque. Voyons ! est-ce vrai ?

— C'est vrai, oui, monsieur, malheureusement pour nous, confessa Greluche.

— Eh bien ! je vous offre quatre cents écus de rente, — une fortune, pour des droles tels que vous. En outre, voici, à titre d'arrhes, quatre louis pour chacun

LE MESSAGE DE COBLENTZ.
— Nous inscrirons, s'écria Robespierre, sur la bannière de la Nation délivrée : Le peuple français debout contre les tyrans ! Nous combattrons pour la liberté du monde. (Chap. XXXIII.)



En même temps, le baron étala devant lui les huit pièces d'or. Les valets furent éblouis. Cornu demanda :

— Et qu'est ce que monsieur exigera de nous, pour avoir droit à ça ?

— Pas grand'chose... Seulement douze heures de faction quelque part.

— Diable ! fit Greluche... Il y a, sans doute, quelque risque à courir ?

— Aucun. Vous serez à l'abri de la pluie, du vent, du soleil, et personne ne vous dérangera. — Ma foi, c'est drôle ! remarqua Cornu.

— Ça me tente, ajouta Greluche.

— De plus, poursuivit Maligny, vous pourrez Mirer et vous abreuver à votre aise. Je me charge des vivres et du vin.

— Et la rente, c'est-il bien sûr ? hasarda Cornu.

— Vous avez ma parole de gentilhomme. Est-ce que, par aventure, cela ne suffirait pas ? dit le baron, d'un ton de maître, qui fit baisser la tête aux deux larbins.

La morgue de leur interlocuteur était pour eux comme un certificat d'origine. Ils avaient trop la pratique de ce monde-là pour s'y tromper.

— Qu'en penses-tu, Cornu ? interrogea Greluche.

— Je pense que monsieur nous tait infiniment d'honneur.

— Ainsi, c'est entendu, reprit Maligny. Encaissez d'abord chacun vos quatre louis.

Les valets se hâtèrent d'empocher les pièces d'or. Le baron tira la corde de la sonnette. Le cabaretier accourut.

— Bastien, apporte-nous les victuailles et le vin que tu as dû préparer, ordonna le baron.

Le patron ouvrit une armoire, d'où il tira un panier contenant un gros pain blanc, quatre volailles et une moitié de jambon, puis un autre panier avec dix bouteilles.

— Votre faction, dit Maligny, ne durera pas au-delà d'une douzaine d'heures. Prenez ces deux paniers. Ils renferment de quoi vous distraire et vous faire prendre patience.

Greluche et Cornu étaient debout, ainsi que le gentilhomme. Le premier se chargea des vivres, le second du panier aux bouteilles. Le baron jeta sur la table un écu de six livres.

— Pour la dépense de ces messieurs, fit-il au cabaretier.

Ensuite, s'adressant aux larbins, il ajouta :

— En route, à présent !

Ils suivirent Maligny, qui les conduisit tout droit au Champ de Mars, jusqu'à l'Autel de la Patrie, dressé sur une estrade. Le parcours s'était accompli en silence. Leur guide les mena derrière l'Autel, jeta un coup d'œil aux environs pour s'assurer qu'il n'y avait personne, et leur dit enfin à voix basse :

— Votre poste est sous l'estrade.

Il était trois heures du matin. Déjà l'aube de juillet blanchissait l'horizon.

— Mais comment nous fourrer là-dedans ? s'enquit Greluche.

— Rien de plus facile. Vous allez voir, répliqua le baron.

Il se baissa, un tournevis à la main, détacha deux planches et ajouta :

— Maintenant, donnez-vous la peine d'entrer.

Les deux larbins obéirent. Maligny passa le dernier. L'estrade était à hauteur d'homme. Il battit le briquet, alluma une lanterne sourde, et montra à ses compagnons deux ou trois boues de paille, étendues sur le sol.

— Rien ne vous manquera, reprit-il, pas même le tapis. Mangez, buvez, dormez à votre guise. Seulement, veillez à ne point attirer l'attention. Les valets avaient déposé les paniers. Il se regardaient avec stupéfaction.

Maligny poursuivit :

— Vous resterez ici jusqu'à ce que je revienne vous délivrer, car je refermerai, naturellement, pour que personne ne vous découvre.

— Et... c'est tout ? s'enquit Cornu.

— Absolument tout.

— Ma foi, c'est drôle, répéta le valet.

— Moi, je n'y comprends goutte, fit Greluche.

— Il n'est pas nécessaire que vous compreniez... Vingt-cinq louis de rente, cela vaut bien la peine de réprimer un peu sa curiosité.

— Ça, c'est juste, avoua le larbin.

— Monsieur nous laissera la lumière ? demanda Cornu.

— A quoi bon ? dans une heure, il fera jour. La clarté filtrera à travers les interstices des planches mal jointes en divers endroits. Ça ne sera pas éblouissant ; niais il n'est point exorbitant, je pense, de vous imposer ce petit désagrément.

— Ça, c'est encore juste, déclara Greluche.

— Pourtant, continua Maligny, je pourrais vous enseigner un amusement qui aurait sa valeur, à moins que vous ne soyez pudiques à outrance.

— Que monsieur enseigne toujours, fit Cornu.

— Eh bien, dans quelques heures, la canaille montera en foule sur l'estrade, pour signer une pétition sur l'Autel de la Patrie. Or, il y aura, des femmes, en quantité, peut-être de jolies filles... Si le plancher était transparent, hein ! quel charmant spectacle vous auriez, rien qu'en dressant la crête.

Les deux drôle ? levèrent les yeux, et Greluche répondit :

— Malheureusement, le plancher n'est pas de verre... Les ais sont parfaitement assemblés. Je n'y aperçois pas une fissure.

— Aussi ai-je songé à vous procurer même le superflu... Tenez, voici deux grosses vrilles. Avec ces outils-là, il ne tiendra qu'à vous de prendre jour sur les mollets de ces demoiselles.

Les valets s'emparèrent avidement des instruments que le baron leur tendait.

— Jamais nous n'aurons été à pareille noce, murmura Cornu à l'oreille de son camarade, avec un rire obscène... Palsambleu ! quel inventaire !

— Avant la fin de la journée, conclut Maligny, vous aurez vos titres de rente. Adieu, mes amis.

Il sortit sur ces mots. Ayant revissé avec soin les deux planches, le gentil homme s'éloigna dans la direction du Gros-Caillou. Comme il s'engageait dans une rue, en quittant le Champ-de-Mars, quelqu'un débusqua de l'ombre et l'accosta.

— Vous, Suleau ? fit Maligny :

— Moi-même, baron. J'avais hâte de savoir.

— Mes deux coquins sont à leur poste.

A merveille. Dans une heure, j'enverrai mon jeune homme... Il a gobé l'histoire... Mais encore faut-il que nos deux oiseaux de là-bas attirent l'attention du gars. — Est-il fûté ?

— Énormément.

— Alors, je réponds que le truc réussira. Nos deux bêtas s'empresseront de travailler le plancher. Il n'y aura personne encore, et, dans le silence, le bruit de grosses vrilles, cela s'entend... Bien que ce soit l'article le plus Compliqué de notre plan, j'espère qu'il ne ratera pas.

— D'ailleurs, ajouta Suleau, j'accompagnerai mon jeune homme à distance, pour le seriner, au besoin, sans en avoir l'air, car il importe qu'on ne puisse soupçonner quelque préméditation.

— Quelle mission Glizol a-t-il confiée à Bigord ?

— Le chevalier est chargé de monter le coup à Lafayette... Du reste, le général, que nous avons fait sonder adroitement, ne demande pas mieux que de se prêter à la comédie. Maintenant, baron, qu'avez-vous à faire ?

— Je retourne rue des Blancs-Manteaux, au siège de notre Comité, où le marquis doit être en permanence jusqu'à midi. Il faut, vous le savez, que nous nous tenions prêts à manœuvrer à l'Hôtel de Ville et à l'Assemblée nationale.

— En effet, c'est le cas où jamais de jouer serré .. A propos, mon cher Suleau, Glizol est redevenu fou pour votre fameuse Théroigne. C'est presque sûr qu'elle ne manquera pas de se mêler aux pétitionnaires. Il a insisté pour que Bigord, vous et moi, nous tâchions, à la faveur du tumulte, de mettre le grappin sur cette fille infernale.

— Mais voilà le difficile : la pincer vivante. Elle nous a échappé tant de lois déjà ! .. Enfin, nous ferons notre possible.

Les deux chevaliers du poignard se séparèrent. Maligny regagna l'intérieur de Paris Suleau remonta la rue, entra dans une allée étroite, enfila un escalier, grimpa au deuxième étage et frappa à l'unique porte ouvrant sur le palier. C'était le domicile de son « jeune homme. »

Au lever du soleil, les deux larbins cachés sous l'estrade de l'Autel de la Patrie, s'escrimaient à perforer les ais de chêne formant le plancher. La besogne était dure pour eux, qui n'en avaient pas l'habitude. Enfin, ils parvinrent à percer chacun un trou, et constatèrent avec plaisir que l'ouverture correspondait exactement à l'endroit où les pétitionnaires se placeraient pour apposer leur signature. A moitié gris déjà, ils burent un coup, se reposèrent un instant, et décidèrent de pratiquer encore trois ou quatre trous, pour qu'on ne pût rien dérober à leur sale curiosité. Ils se remirent donc à l'œuvre. Mais n'ayant pas de quoi graisser les vrilles, celles-ci mordaient mal dans le bois et grinçaient bruyamment.

En ce moment, un tout jeune homme, une feuille de papier et un crayon à la main, arrivait devant l'estrade. Il venait copier les inscriptions frappées autour de l'Autel. Il était dessinateur, et quelqu'un, — Suleau lui-même, qui s'était présenté la veille à son domicile sous un faux nom, — lui avait demandé, moyennant finance, d'être le matin de bonne heure à sa disposition pour ce travail. — En quittant le baron de Maligny, l'ancien amant de Théroigne s'était rendu de nouveau chez l'artiste, qui se nommait André Surville. Il l'avait accompagné jusqu'à une centaine de toises de l'Autel. Là, il lui avait dit :

— Pour ne point vous distraire, mon ami, je me promènerai en vous attendant. Toutefois, je vous ferai une recommandation. Il ne serait pas impossible que des vauriens fussent embusqués Ou nichés sous la charpente. Avant de monter, regardez et prêtez l'oreille.

André Surville était patriote. Il sourit à l'avis de son compagnon, qu'il prenait pour un bourgeois original et poltron.

— Soyez tranquille, citoyen, répliqua-t-il, je n'ai pas peur. En plein jour, malgré la solitude, personne n'osera m'attaquer.

— C'est égal, reprit Suleau : n'oubliez pas que la prudence est mère de la sûreté. Le jeune homme avait haussé les épaules et continué son chemin. Néanmoins, il gravit avec quelque précaution les premières marches. Soudain, il s'arrêta. Il avait entendu le grine ment des vrilles. Il écouta, surpris, et perçu quelques chuchotements, entrecoupés de halètements étranges.

— C'est singulier pensa-t-il. Que peut-on bien faire là-dessous ?

Il réfléchit une minute, sans bouger. Puis, se frappant le front, il ajouta :

— Et s c'étaient des scélérats, préparant un mauvais coup ?... Seul, je serais impuissant contre eux... Mon devoir est d'avertir les autorités.

Il redescendit, assourdissant le bruit de ses pas, fit le tour de l'estrade, et ne découvrant aucune ouverture, il s'éloigna rapidement. Bientôt rejoint par Suleau, il lui raconta l'aventure

— C'est grave, mon ami, très grave, déclara le royaliste... Courez au poste le plus voisin.

— Telle est mon intention. Mais vous ne m'accompagnez pas ?.

— Impossible... J'ai affaire... Ce soir ou demain matin, j'irai chercher la copie des inscriptions.

André Surville, demeuré seul, se rendit au corps-de-garde du Gros-Caillou, lequel, étant trop faible pour se dégarnir, l'envoya à l'Hôtel de Ville. Là, on expédia cent hommes avec lui, munis d'outils pour lever les planches. Buscaille, le brave sergent dont nous avons raconté dans une autre partie la déconvenue chez le curé Bassal, à Versailles, était maintenant capitaine et commandait cette compagnie. Au Champ de Mars, après avoir rangé ses soldats autour de l'estrade, il ordonna de faire sauter quelques planches. Ce qui fut exécuté en un clin-d'œil.

Alors Buscaille et quelques-uns de ses grenadiers pénétrèrent à l'intérieur, que la lumière, à présent, inondait à flots. Ils virent Greluche et Cornu, allongés sur la paille et feignant, de dormir. A l'interpellation du

capitaine, ils se redressèrent, effarés. Le cerveau troublé par la peur et obscurci par les fumées du vin, ils balbutièrent des explicitions confuses, qui accrurent les défiances. Buscaille commanda de les emmener à la section du Gros-Caillou.

Là, Greluche et Cornu, pressés de questions par le commissaire, s'exprimèrent de façon à laisser croire qu'une curiosité lubrique avait été leur seul mobile. Après quelque hésitation le magistrat consentit à les relâcher, ne jugeant pas le motif suffisamment grave pour maintenir leur arrestation.

Mais à peine étaient-ils dehors, qu'une bande de scélérats, guidés, par des chevaliers du poignard, s'emparèrent des misérables, hurlant que ceux-ci avaient machiné le noir complot de faire sauter l'Autel de la Patrie au moment où la foule affluerait pour signer la pétition. Ils les entremêlent sous un arbre, les pendirent, puis leur tranchèrent la tète, qu'ils plantèrent au bout de deux piques et partirent pour promener dans Paris ces sanglants trophées[21].

L'œuvre épouvantable, dont le programme avait été tracé par le Comité des chevaliers du poignard, allait s'exécuter de point en point.

Roi, représentation nationale, municipalité bourgeoise, nobles et prêtres marchaient en plein accord pour terroriser les patriotes par un effroyable égorgement. A l'ouverture de la séance, à l'Assemblée nationale, le président Lameth, deux fois renégat, jeta dans la salle cet abominable mensonge :

« Il nous vient d'être assuré que deux citoyens avaient été victimes de leur zèle au Champ de Mars, pour avoir dit à une troupe ameutée qu'il fallait se conformer à la loi. Ils ont été pendus sur-le-champ ! »

Un autre coquin, Regnault de Saint-Jean-d'Angély, enchérissant encore, ajouta :

« Les victimes sont deux gardes nationaux qui ont réclamé l'exécution de la loi[22]. »

Ces odieuses paroles avaient ceci de particulièrement infâme, que beaucoup de soldats de la milice parisienne étaient présents. C'était jeter du feu sur de la poudre.

A onze heures, le corps municipal, informé de l'exécution du Gros-Caillou, publia un arrêté contre les attroupements, bien que la ville fût absolument paisible. Vers midi, Mottier-Lafayette se porta au Champ de Mars à la tête de ses prétoriens. Au Gros-Caillou, un individu le mit en joue

à bout portant. Bien entendu, le fusil rata, et le général félon, complice et exécuteur du complot royaliste, commanda de laisser le drôle en liberté. La farce était jouée. Le chevalier de Bigord avait réussi ce que Suleau appelait « le coup Lafayette. » Cela permettait d'attribuer au peuple un nouveau crime et de justifier le carnage prémédité.

« A deux heures, la vaste enceinte du Champ de Mars présentait le plus riant spectacle. Le temps était magnifique. Attirée par le soleil, par la curiosité, par le souvenir, toujours vivant, de la grande Fédération, qui donnait à ces lieux un caractère sacré, une foule considérable affluait là, non-seulement des divers quartiers de Paris, mais des villages voisins. Les maris avaient amené leurs femmes, les mères leurs enfants. Pas un fusil, pas d'armes : c'est à peine si ça et là on apercevait des cannes. Les vendeurs de pain d'épices, les marchandes de gâteaux de Nanterre, allaient gaiement de groupe en groupe. Que dire encore ? C'était une réunion de plusieurs milliers de familles ; c'était une fête, le dimanche, pendant l'été. (Louis BLANC). »

Alors commença la signature de la pétition, rédigée en termes d'une rigoureuse légalité, et pour laquelle la convocation avait été autorisée la veille, par les pouvoirs compétents. Pas l'ombre de tumulte. Les jeunes gens s'amusaient à danser. Trois officiers municipaux, venus de l'Hôtel de Ville, constatèrent hautement l'ordre admirable qui régnait partout, dans cette affluence de cinquante mille personnes.

Mais les ordonnateurs des massacres de Nancy n'entendaient pas que ce jour finît paisiblement. Roi, reine, aristocrates, prêtres, bourgeois, toute cette tourbe immonde d'exploiteurs et de jouisseurs, avaient juré de noyer la Révolution dans le sang et de raffermir à leur profit l'ancienne tyrannie.

A cinq heures, la municipalité, présidée par l'exécrable fourbe qui s'appelait Sylvain Bailly, proclama la loi martiale, ordonna de battre là générale, de tirer le canon d'alarme, d'arborer le drapeau rouge, alors signal de boucherie humaine.

Tout à coup, le bruit des tambours retentit au Champ de Mars. Les bataillons arrivent, armes chargées, et cernent toutes les issues, tant l'intention du meurtre était formelle, arrêtée à l'avance. Le drapeau rouge, dont la loi prescrivait le déploiement, en telle circonstance, était un drapeau minuscule ; encore le cachait-on dans les rangs. Et cela, évidemment, par ordre des Sylvain Bailly, des Mottier-Lafayette, seuls chefs de la force publique.

Une fois de plus, le peuple trompa l'horrible attente des scélérats qui avaient réglé l'égorgeaient. La foule, confiante, se porta au devant de ces bandes. Mais le drame avait été si profondément conçu, les rôles étaient distribués avec une habileté si consommée, qu'on put immédiatement suppléer l'émeute espérée.

Une troupe de coupe-jarrets, recrutés à tout événement, par les soins de la cour, des chevaliers du poignard et des chefs bourgeois stationnaient sur les glacis, séparés de la masse tranquille et joyeuse des citoyens. Soudain, ces bandits crièrent : A bas les baïonnettes ! Puis s'éparpillant, ils jetèrent des mottes de terre à la garde nationale. Celle-ci répondit à ces insultes, ces provocations, par une simple décharge en l'air.

La connivence était visible. Mais la preuve éclatante ne tarda pas. Aussitôt après avoir tiré pour rire sur ceux qui la provoquaient si violemment, la garde nationale bourgeoise fit une décharge furieuse sur la multitude inoffensive, sous les yeux de Mottier-Lafayette, caracolant sur son cheval blanc, et de Sylvain Bailly, ceint de son écharpe. Quand la fumée se fut dissipée, on vit l'Autel de la patrie inondé de sang. On vit, gisant sur le sol, des cadavres de vieillards, d'enfants à la mamelle, des femmes éventrées. La prédiction de Marat était accomplie !

La cavalerie courait sur cette masse éperdue ; des gardes nationaux jetaient leurs sabres aux jambes de ceux qu'ils ne pouvaient atteindre. Les artilleurs, impatients de prendre leur part dans cette tuerie, s'apprêtaient à mettre le feu à leurs pièces[23].

Mottier les arrêta, non par pudeur, mais par crainte. Les légions patriotes du Marais, du faubourg Antoine, de la Halle-aux-Blés ; un bataillon des Cordeliérs, avec ces anciens gardes françaises qui avaient assiégé la Bastille, se déployaient, menaçants, devant l'École militaire, sous les ordres de Hullin. Dans leurs rangs étaient Audu, Justin Lagrenette, Théroigne, Reine, Rose La combe, en proie à une fureur sainte.

Ne pouvant faire plus, ils recueillirent au milieu d'eux les citoyens qu'on assassinait, les couvrirent de leurs corps, avec mille imprécations contre la lâche scélératesse de Mottier-Lafayette, de Bailly, de Capet et de son ignoble femelle. Le général couard trembla. Il poussa son cheval devant la gueule des canons.

En ce moment, Théroigne aperçut Suleau, et Rose, René Lacombe, dans les rangs des milices prétoriennes. Les deux femmes s'élanceront, avec des rugissements de lionnes.

— Halte ! cria Hullin d'une voix tonnante. Vous allez taire recommencer l'égorgement.

— Je veux la vie du bandit ! clama lu belle Liégeoise.

— Je veux faire justice du traître ! s'écria l'actrice.

Mais déjà Lagrenette s'était précipité. Il avait saisi Thèroigne dans ses bras robustes, en répétant :

— Nom de Dieu ! pas de bêtises, citoyenne ! Cré tonnerre ! pas de bêtises.

Et il la rejeta au milieu des patriotes

De leur côté, le père Audu et Reine s'étaient emparés de Rose, à qui le vieux républicain disait :

— Assez de malheurs comme ça !

Ni Suleau, ni ses misérables acolytes n'osèrent risquer leurs peau pour satisfaire les passions obscènes du marquis de Glizol. Il était près de huit heures du soir quand les municipaux et leur drapeau rouge avaient paru au Champ de Mars. La nuit tombait quand ils en partirent. Ils avaient couché sur le sol plus de trois mille cadavres. Mais, pas un des leurs n'avait reçu une égratignure. Ils rentrèrent dans Paris au milieu des malédictions à demi-étouffées, qui, çà et là, interrompaient le morne silence de la ville.

Pour cacher le nombre des victimes, on jeta, dans la nuit, des centaines de cadavres à la Seine, et l'atroce Bailly ordonna de faire lever les filets de Saint Cloud pour que la mer engloutit ces sanglants témoins de la férocité royaliste[24].

Le lendemain du massacre, l'Assemblée nationale felicita le maire de Paris, la garde nationale et ses chefs. Il y eut des fêtes, des réjouissances au château des Tuileries pour célébrer le carnage du peuple, les patriotes entassés dans les cachots, livrés aux tribunaux, traqués comme des bêtes fauves, le silence imposé aux journaux honnêtes, tandis que les feuilles royalistes redoublaient d'audace et d'insolence[25].

Au milieu de cette terreur, la grande voix de Marat s'éleva. Malgré les menaces, les persécutions acharnées, il parvint à faire imprimer coup sur coup plusieurs numéros de *l'Ami du peuple*, dans lesquels l'indomptable révolutionnaire dépeignit en traits de feu les récentes horreurs, les flétrit en termes formidables et voua leurs auteurs aux vengeances populaires. Il fut sublime d'intrépidité, de douleur, de désespoir. Il concluait ainsi :

« Infâmes législateurs, vils scélérats, monstres altérés d'or et de sang, brigands privilégiés, qui trafiquent avec le monarque, de nos fortunes, de

nos droits, de notre liberté, Je nos vies ; vous avez cru frapper d'épouvante les écrivains patriotes, et les glacer d'effroi à la vue des supplices. Je me flatte qu'ils ne molliront pas.

LES CRIMES DES ÉMIGRÉS.
— La jeune mis ouvrit une bonbonnière d'or et la présenta à son cavalier ; celui-ci puisa dans la boite deux bonbons et les porta à ses lèvres.
(Chap. XXXIX.)



Quant à l'Ami du peuple, vous savez depuis longtemps que tous vos décrets attentatoires à la Déclaration des Droits ne sont pour lui que des torche-culs. Que ne peut-il rallier à sa voix deux mille hommes déterminés ? Pour sauver la patrie, il irait à leur tête arracher le cœur de l'internai Mottier, au milieu de ses nombreux bataillons d'esclaves ; il irait briller dans son palais le monarque, sa femme et leurs suppôts ; il irait vous empaler sur vos sièges et vous ensevelir sous les débris embrasés de votre antre. Juste ciel ! que ne peut-il faire passer dans l'âme de ses concitoyens

la flamme qui dévore la sienne ! Que ne peut-il laisser aux tyrans du monde un exemple effrayant de vengeances populaires (n° 524) ! »

Deux jours après la boucherie du Champ de Mars, Robespierre visita Marat dans la cave d'un ami commun, où l'héroïque patriote s'était réfugié.

— Eh bien ! lui demanda l'Ami du peuple, que penses-tu, maintenant, de mes doctrines ?

— Je pense, répliqua le tribun, que les Capets, mari et femme, méritent la mort, ainsi que leurs satellites.

Le même jour, René Lacombe vit Marie de Sombreuil chez le marquis de Glizol. La noble jeune fille lui dit :

— Enfin, Dieu â pris en mains la cause sacrée de la royauté. Soyez béni pour avoir inscrit votre nom parmi ses défenseurs.

Christine était présente. Elle riposta :

— Maudit soit celui qui verse le sang innocent !

René Lacombe et Marie de Sombreuil se turent. Peut-être pressentaient-ils le châtiment terrible que, bientôt, la juste colère du peuple infligerait aux bourreaux.

XXXVIII — Message de Coblentz.

Un soir de février 1792, au crépuscule, Robespierre suivait, pensif, la rue des Cordeliers. Au moment d'enfiler à gauche, la rue Hautefeuille, il s'arrêta brusquement. Il se trouvait face à face avec une jeune fille qui se préparait à monter dans une voiture stationnant à deux pas.

— Christine ! murmura-t-il.

— Maximilien ! répondit timidement M^{lle} de Glizol.

Puis, s'assurant d'un coup d'œil que personne ne les voyait, elle tendit au tribun sa main qui tremblait d'émotion. Lui, effleurant de ses lèvres les doigts mignons de Christine, reprit tout bas :

— Quoi de nouveau ?

— Mon père est toujours absent.

— Et vous êtes seule, à votre hôtel ?

— Hélas ! non.

— Que voulez-vous dire ?

— En partant, mon père m'a laissé un surveillant.

A ces mots, les sourcils de Robespierre se contractèrent. Il devint livide.

— Lacombe ? fit-il d'une voix étranglée.

M^lle^ de Glizol devina, sans doute, la cause du trouble qu'éprouvait le tribun, car elle répliqua doucement : — Oh ! il est discret, et même respectueux. S'il en était autrement, je le chasserais, malgré l'ordre qu'il a reçu de rester à la maison.

— Que ne puis-je le remplacer, ne fut-ce qu'une journée !

La jeune fille rougit. Elle dut comprimer les palpitations de son sein. Mais elle garda le silence. D'ailleurs un pas rapide approchait, venant de l'autre extrémité de la rue. Elle regagna vivement sa voiture, où l'attendait sa vieille et fidèle gouvernante, salua Maximilien d'un geste charmant et se hâta de monter. L'équipage s'éloigna du côté du quai.

Robespierre était encore là, immobile, lorsqu'une voix joyeuse s'écria :

— Cré nom de nom ! Ça y est, citoyen, cette fois-ci.

— Pas si haut, Lagrenette, recommanda Maximilien.

— Ça ne fait rien, citoyen ; je n'ai pas motif d'en faire mystère, même aux mouchards. Ni ces museaux-li, ni d'autres ne me souffleront à présent là Reine Audu.

— Qu'est-ce qu'il y a ?

— Dame ! il y a que notre mariage est décidé pour de bon... Ça sera pour la fin du mois.

Robespierre sourit :

— Eh bien, mon garçon, je te félicite. Voilà si longtemps que Reine te fait languir.

— Ça, c'est vrai.... Mais elle me récompense joliment, aujourd'hui, allez !...

Elle disait comme ça, tout à l'heure, que j'ai diablement mûri, en ces derniers temps, et qu'il ne faut pas retarder davantage ; car la nation a besoin qu'on lui fasse des petits patriotes.

— Elle a raison, ta belle amie.

— N'est-ce pas, citoyen ? Aussi, je dis toujours amen, avec elle... Mais peut-être que vous allez chez Berthelot ?

— Précisément.

— Et moi de même... à moins que ça ne vous dérange ?

— Tu as à lui parler ?

— Seulement deux mots.

— Si je puis faire ta commission, je m'en chargerais volontiers.

— Ça n'est pas de refus... D'autant plus que la Reine m'a engagé à ne pas flâner.... Paraît qu'elle s'ennuie de moi, la gaillarde... Même que je lui ai vu les yeux rouges, une fois que j'avais passé quarante-huit heures sans rentrer, — histoire de jouer un bon tour aux aristocrates.

Pendant que Lagrenette s'épanchait, Robespierre l'avait pris par le bras et entraîné dans l'allée. Là, il lui demanna :

— Enfin, de quoi s'agit-il ?

— Ça serait pour mon mariage, citoyen. Il me faut deux témoins, je vous avouerai que je serai bigrement fier si je vous avais, avec le citoyen Marat.

— Tu peux compter sur moi.

— Quant à l'Ami du peuple, que ces scélérats de bourgeois traquent depuis quatre ou cinq mois, je voulais en toucher un mot à Berthelot, dans l'espoir que le digne homme m'indiquerait le moyen de me contenter sans exposer Marat.

— Parfaitement, mon garçon. J'ai compris. Sois tranquille, nous aviserons à te procurer satisfaction.

Lagrenette remercia, en se frottant les mains, et se sauva au galop. Robes pierre monta chez le vieux Berthelot, qui continuait te demeurer avec Rose, sa nièce.

A son retour à l'hôtel de Glizol, rue Saint-Florentin, Christine trouva une lettre venue d'Allemagne. C'était l'écriture de son père. Elle s'empressa de l'ouvrir, debout, seule dans le petit salon qui précédait sa chambre à coucher. Des les premières ligues, l'étonnement se peignit sur sa figure, puis la stupéfaction. Elle pâlit étrangement et s'affaissa dans le fauteuil voisin. Elle relut plus lente ment, et l'impression extraordinaire qu'elle ressentait ne diminua pas.

M^lle^ de Glizol demeura un instant comme perdue dans ses réflexions. Ensuite elle se leva, descendit au salon du rez-de-chaussée, et dit au valet de service :

— Veuillez prévenir M. Lacombe que je désire lui parler.

René parut presque aussitôt, s'inclina cérémonieusement devant Christine, étendue sur le canapé, et attendit qu'elle s'expliquât. M^lle^ de Glizol lui lit signe de s'asseoir. Il obéit, et prit place à distance respectueuse. Alors Christine se redressa, et lui présenta la lettre en disant :

— Je viens de recevoir ceci de mon père. Il m'ordonne de vous communiquer ce message en entier. Lisez.

René se pencha et reçut la missive. Il la parcourut avec une certaine agitation. Ses joues blêmes s'animèrent légèrement. Quand il eut terminé, il leva les yeux sur M^lle^ de Glizol, qui l'examinait avec une fixité singulière. Voyant qu'il se taisait. Christine lui demanda d'une voix altérée :

— Vous saviez cela, monsieur ?

— Oui, mademoiselle,

— Mon père vous l'avait appris ?

— Non.

— Qui, alors ?

— M. Berthelot.

— Ah !... M. Berthelot vous a révélé ce mystère ?... Il y a longtemps ?

— Quinze jours après son installation rue Hautefeuille.

— Votre sœur est-elle instruite ?

— Je ne le crois pas.

Un amer sourire erra sur les lèvres de Christine.

— Ainsi, reprit-elle, M. Berthelot a refusé à votre sœur la confidence qu'il vous a faite ?... Sans doute, il a jugé Rose moins digne que vous de sa confiance.

A ces réflexions ironiques, un éclair jaillit du regard de Lacombe. Cependant il répondit avec un calme apparent :

— M. Berthelot n'a pas manqué de confiance envers Rose. S'il s'est tu avec elle Sa c'est pour d'autres motifs.

— Et ces motifs, vous les connaissez ? — Je les connais, oui, mademoiselle. Mais je ne puis vous les dévoiler, car ce secret ne m'appartient pas.

— En ce cas, monsieur, vous excuserez ma curiosité.

— Elle est très légitime... Je regrette sincèrement qu'il ne me soit point permis de la satisfaire.

— Revenons donc à la lettre de mon père... Il me commande de partir demain matin pour le rejoindre à Coblentz... Il veut que vous fassiez route avec moi...

— Et telle est la raison pour laquelle, je le devine aisément, M. le marquis vous a révélé ce que je suis.... Il a compris que vous répugneriez de voyager avec moi, si vous ne connaissiez que j'ai le droit de vous accompagner.

— Monsieur, vous n'avez aucun droit, fit Christine avec hauteur.

Lacombe se mordit les lèvres, et reprit :

— Pardonnez-moi, mademoiselle ; c'est devoir, que j'aurais dû dire. — Ni devoir ni droit. Après comme avant cette lettre, je n'admets pas que vous soyez pour moi autre chose qu'un étranger.

— Vous êtes fière !... Je respecte le sentiment qui vous inspire.

— Vous vous trompez : je ne me prévaux nullement du rang ni des conditions où le hasard m'a fait naître.. Je vous estimais quand vous serviez la cause du peuple, j'admirais votre dévouement, et, pour cela, vous m'aviez inspiré quelque affection.

— Tandis qu'à présent, vous me méprisez et me haïssez ? fit René d'un air sombre.

M^lle^ de Glizol ne répondit pas.

— Pourtant, continua-t-il, la cause que je sers, actuellement, est celle de votre père... Sachant ce que vous savez depuis cinq minutes, pouvez-vous donc me juger si coupable d'avoir embrassé le parti du chef de... votre famille ?...

— Assez, monsieur, je vous défends d'insister.

— Comme il vous plaira... Voici la lettre de M. le marquis. Que décidez vous ?

— J'obéirai à mon père, répliqua M^lle^ de Glizol. Demain matin, nous partirons pour Coblentz.

En même temps, elle le congédia du geste. René Lacombe se retira furieux, Humilié.

— Berthelot, pensait-il, a empoisonné l'esprit de cette fille... Elle professe un véritable culte pour Marat... Elle aime Robespierre !... Mais, à Coblentz, M. de Glizol mettra bon ordre à cela... D'ailleurs, elle trouvera là-bas un bel et brillant gentilhomme, qui la guérira de ces folies, pour peu qu'il veuille l'essayer.

Depuis la défection de René, lé vieux Berthelot était triste. Les soins, l'affection filiale de Rose adoucissaient sa peine, il est vrai, sans réussir pourtant à le consoler. Faible et toujours souffrant, il sortait rarement, mais suivait avec un intérêt passionné la marche de la Révolution. Il y avait quatre mois et demi que l'Assemblée Constituante s'était séparée. Aux ternies de la Constitution, une autre assemblée, dite Législative, avait été élue au suffrage restreint. Un groupe de députés ambitieux, connus déjà sous le nom de *Girondins*, parce que les plus marquants représentaient le département de la Gironde, dominaient la masse flottante. Mandataires de la

bourgeoisie, les Girondins voulaient le pouvoir à tout prix, à l'ombre de la royauté, car ils redoutaient le peuple.

Robespierre n'était plus député, un décret de la Constituante ayant interdit à ses membres de poser leur candidature à l'Assemblée nouvelle. Mais l'ascendant du tribun avait grandi. A la tribune des Jacobins, sa parole avait un immense retentissement ; elle lui avait conquis, à juste titre, la confiance des patriotes. Sur toutes les grandes questions, il était en plein accord avec Marat. Déjà, les Girondins, qu'il commençait à démasquer courageusement, l'honoraient de leurs injures. Bientôt, ils allaient le persécuter avec acharnement comme ils persécutaient l'Ami du peuple lui-même.

Ce soir-là, il était venu, ainsi qu'il le faisait souvent, chercher des nouvelles de Marat, qui avait dû quitter Paris, sous le coup d'un décret d'accusation rendu par l'Assemblée. Rose Lacombe était près du vieillard, quand Robespierre entra, très ému encore de sa rencontre avec Christine. Lui aussi, avait remarqué maintes fois l'étrange ressemblance de l'actrice avec M^{lle} de Glizol. Ce phénomène, qu'il attribuait à un caprice du hasard, lui offrait de douces illusions, et lui faisait goûter plus de charmes encore dans la société de la jeune femme. Intimement lié, à présent, avec Saint-Just, bien que ce dernier, retenu à Blérancourt par ses devoirs patriotiques, ne fit à Paris que de courtes visites, il avait deviné, dans une vague confidence, l'amour de son futur compagnon de luttes pour Rose Lacombe. Il s'était même permis, un jour, une allusion discrète aux sentiments de son ami dans un entretien avec la vaillante républicaine. Celle-ci avait rougi beaucoup, mais n'avait pas répondu.

Robespierre, s'étant assis près de Berthelot, apprit à ses amis qu'il avait échangé quelques mots, dans la rue, avec Christine de Glizol.

— La pauvre entant, murmura le vieillard, elle est bien à plaindre.

— Que ne lui conseillez-vous, mon cher Berthelot, de se séparer de son père ? fit le tribun.

— A son âge, dans sa position, une jeune fille ne peut quitter le foyer de famille que le jour où elle entre dans la maison de son mari.

Robespierre soupira, mais n'insista pas.

— Que devient Marat ? s'enquit-il.

— L'Ami du peuple s'est réfugié près d'Amiens. Théroigne est auprès de lui en ce moment... Un cœur d'or aussi, une femme héroïque, que je souhaiterais pour compagne à l'un des meilleurs patriotes.

Le tribun ne releva pas les dernières paroles du vieillard.

— Il serait à désirer, reprit-il, que Marat pût éclairer le public au sujet de la guerre à laquelle on tente de nous entraîner. Je sais qu'il envisage cette question au même point de vue que moi.

Il le fera, n'en doutez pas. Si je suis bien informé, Simonne Evrard a dû recevoir de lui un écrit traitant cette grave matière et elle s'occupe de le faire imprimer.

— Tant mieux. Il y a urgence. Les bourgeois royalistes et la cour caressent l'idée d'une petite guerre contre les princes allemands de notre frontière, qui ont reçu les émigrés. Elle leur fournirait le prétexte, sans risquer une invasion, l'empereur et la Prusse étant hors de cause, d'organiser une armée puissante, commandée par des généraux contre-révolutionnaires. Cela fait, le roi se rendrait au milieu de ces troupes avec sa famille. De là, il dicterait la loi. Tel est le complot ourdi contre nous. D'ici à quelques semaines, ce sera chose faîte, à moins que le peuple ne se réveille.

— Malheureusement, observa Berthelot, les patriotes sont encore sous le coup des égorgements du Champ de Mars et des massacres de Nancy.

— Sans compter, ajouta Rose, les rigueurs qu'on ne cesse d'exercer contre quiconque essaie de dénoncer les conspirateurs, les scélérats qui nous gouvernent.

— Et c'est ici qu'éclate la légèreté criminelle des Girondins, continua Robespierre. A ces rhéteurs, à ces beaux esprit », il faut du bruit, de l'éclat, de la pompe, la domination. Ils espèrent atteindre leur but en lançant la Nation, non plus dans une petite guerre, mais dans une effroyable aventure qui nous mettrait aux prises avec l'Europe entière.

— Ils répètent, dans leurs journaux, dit Berthelot, que la lutte de la Révolution contre les rois est fatale, inévitable.

— Tel est mon avis, tel est notre avis à tous, s'écria Robespierre. Mais cette guerre-là, ce serait folie de l'entreprendre avant d'avoir terrassé chez nous la réaction, formé une armée patriote, commandée par les chefs patriotes. Vouloir combattre les rois avec des légions guidés par leurs amis, quelle stupidité, ou plutôt quelle trahison !

— Oui, Robespierre, vous avez raison, mille fois raison, déclara l'actrice.

— Et les Girondins sont d'autant plus coupables, poursuivit le tribun, que les émigrés aspirent eux-mêmes avec une ardeur frénétique à cette grande guerre. A l'heure actuelle, ils sont exaspérés contre Léopold, qui refuse de se prêter à une conflagration générale. Les nobles bandits, qui décrient la

France à l'étranger, qui s'arment pour la combattre, seraient trop heureux qu'on allumât l'incendie, se croyant sûrs que la Révolution y périrait.

— C'est évident, murmura Berthelot.

— Il y a deux mois, reprit Robespierre, les Girondins criaient : « Le mal est à Coblentz ! » J'ai répondu alors : « Le mal est d'abord aux Tuileries. » Ils crient aujourd'hui : « Le mal est sur tous les trônes de l'Europe ! » Moi, je réponds : « Il est surtout aux Tuileries, dans l'Assemblée. »

L'actrice s'était levée, frémissante. Elle étendit le bras, d'un geste, tragique, et dit d'une voix vibrante :

— Écrasons tous les traîtres en France, tous les oppresseurs, depuis le roi jusqu'au bourgeois orgueilleux et jouisseur.

Le froid tribun, gagné par l'enthousiasme de la jeune femme, se dressa à son tour. Il s'écria, le front illuminé :

— Cette œuvre sainte accomplie, nous inscrirons sur la bannière de la Nation délivrée : *Le peuple français debout contre les tyrans !* Nous combattrons pour la liberté du monde !

Comme il achevait, la porte s'ouvrit, un homme entra dans la pièce. C'était Durastel, l'ancien heiduque de la reine, l'homme qui, avec Lagrenette, avait protégé Marat, la nuit où l'Ami du peuple avait eu son entrevue avec Antoinette. Ayant abandonné le château, il était entré plus tard au service de M. de Glizol, en qualité de cocher. Une heure auparavant, il était sur le siège de la voiture qui avait ramené Christine, après sa visite ses amis de la rue Hautefeuille. La jeune fille remployait pour ses commissions secrètes. Berthelot, Rose et Robespierre le connaissaient. Il s'approcha du vieillard et lui remit un billet en disant :

— De la part de mademoiselle.

— Y a-t-il une réponse ? demanda Berthelot.

— Non.

Durastel s'éloigna en toute hâte.

Le vieillard déplia le message. Christine lui annonçait son départ pour Cobleniz, avec René, sur l'ordre du marquis.

« Je sais tout, ajoutait-elle. Afin de m'ôter motif à refuser la compagnie de Lacombe pour le voyage, M. de Glizol m'a révélé le mystère concernant le frère et la sœur. Marie de Sombreuil est là-bas, près du comte, son aîné. J'ignore ce qu'on veut de moi. Mais on ne changera ni mon cœur, ni mes idées. Soyez donc sans inquiétude. Ne faites aucune démarche à l'hôtel, ce serait inutile et dangereux, car on me surveille. »

Cette lecture troubla profondément Berthelot. Après avoir réfléchi quelques secondes, il communiqua le contenu de la lettre à Robespierre et à la comédienne, sauf le passage se rapportant au mystère. Le tribun, terriblement ému, s'enquit s'il n'y avait pas moyen d'empêcher ce voyage.

— Mademoiselle Christine ne consentira pas à désobéir à son père.

— Pourtant, si c'était un piège ?

— Rassurez-vous : il n'y a rien à redouter de semblable. Si dépravé, si abominable que soit le marquis, il lui reste un sentiment humain ! l'affection pour sa fille.

— Le misérable est capable de tout, balbutia Robespierre.

— Soit ! .. Mais Christine, malgré les apparences, n'est pas femme à se laisser livrer... Elle a l'intelligence beaucoup plus ouverte que vous ne le supposez, peut-être, et son courage, au besoin, sera a la hauteur de sa clairvoyance.

Le tribun se tut et courba le front. Bientôt il secoua la tête et reprit d'une voix âpre :

— Nous sommes dans un guêpier. Des complots infâmes nous environnent de toutes parts. Je viens de pénétrer une trame nouvelle. Le comte de Narbonne est ministre de la guerre.

— Eh bien ? fit Berthelot.

— Eh bien ! vous ignorez donc ce qu'est ce freluquet ?

— Je sais qu'il est de sang royal : le fruit du commerce incestueux de Louis XV avec une de ses filles.

— Ceci est de notoriété publique. Lui-même avoue volontiers sa méprisable origine. Mais il y a plus : la fille de Necker, le charlatan suisse, la femme, en un mot, du baron de Staël, ambassadeur de Suède en France, a tait de Narbonne son amant[26]. Quoique laide, elle a réussi à le séduire, car elle a de l'esprit, elle

DUMOURIEZ CHEZ LA REINE
— Il se jeta aux pieds de la royale prostituée, s'empara de ses mains, les baisa avec transport ; soupira d'une voix qui paraissait trempée do larmes. (Chap. XI.)



écrit des livres. Elle vise à faire de lui un héros, en remettant dans ses mains l'épée de la France, au profit de la royauté, bien entendu. Elle a si bien agi, que nos frères politiques, nos laineux « hommes d'État » de la Gironde y sont trompés.

— Comment déjouer cette intrigue ?

La lèvre de Robespierre se plissa, dans un sourire sardonique.

— Il y a madame Roland, répliqua-t-il avec un accent singulier. — L'Égérie des Girondins ? fit Rose Lacombe d'un ton dédaigneux.

— Dites plutôt : la reine des « hommes d'État. » — Leur reine, soit ! et même tout ce que vous voudrez.. » Mais que pouvez-vous tirer de ce bas-bleu ?

— Nous tâcherons de la mettre aux prises avec la baronne de Staël. Bas-bleu contre bas-bleu, la guerre sera sérieuse, je vous en réponds.

— Seulement, observa Berthelot, pendant qu'elles se disputeront la proie, au bénéfice de leurs adorateurs, il est indispensable que nos amis ne se croisent pas les bras.

— Né craignez rien, riposta Robespierre avec énergie. Nous préparerons l'entrée en scène du grand acteur : le Peuple !

Sur ces mots, le tribun prit congé du vieillard et de Rose Lacombe.

XXXIX — Au bal masqué.

— Enfin, tu ne m'en veux plus, ma belle Livia ?

— N'êtes-vous pas mon maître, Sire ? Le devoir d'une sujette n'est-il pas de prévenir, s'il est possible, le vouloir de son seigneur ?

— Mais je ne te traite point précisément en sujette, il me semble ?

— Je l'ai cru, Sire, lorsque vous n'étiez encore que grand-duc de Toscane.

— Sois sûre que je n'ai pas changé... Seulement, le chef de l'Allemagne, roi de Hongrie, est obligé de sacrifier aux convenances du rang. Ce qui ne déplaisait point à Florence, serait blâmé sévèrement ici, à Vienne.

Ce dialogue avait lieu dans le boudoir d'un délicieux petit hôtel, situé au quartier le plus retiré de la capitale autrichienne. L'empereur Léopold II, allongé sur un divan de soie rose, caressait négligemment tantôt l'opulente chevelure noire, tantôt les épaules olympiennes d'une femme splendide, amenée par lui d'Italie. Donna Livia Cantarini avait joui quelque temps de la faveur exclusive du prince. Ardente et ambitieuse, elle avait espéré que son impérial amant, épuisé avant L'âge, ferait de nécessité vertu et ne se risquerait plus à butiner de fleur en fleur.

En effet, durant les premiers mois de son règne, Léopold avait semblé se ranger. Mais bientôt le tempérament s'était réveillé chez lui, sous l'influence de certains excitants connus en Toscane sous le nom de *diavolini*, dont il se mit à faire un usage immodéré[27]. Il n'avait pas tardé à donner des rivales à sa superbe maîtresse. Il l'avait même reléguée dans ce faubourg, où il la visitait très irrégulièrement. Ce soir-là, il était venu sur les neuf heures, accompagné d'un seul serviteur, le ministre des plaisirs de Sa Majesté. C'était le 1er mars Il y avait bal masqué à l'Opéra de Vienne, et l'empereur comptait se rendre déguisé à la fête, avec donna Livia.

L'Italienne avait gardé le silence, aux paroles d'excuse de Léopold. Ni elle, ni lui, n'avaient encore revêtu le costume qui les déroberait aux curiosités publiques. Livia, dans un riche négligé, étalait ses charmes plantureux, à peine voilés par la gaze et les dentelles. Voyant qu'elle se taisait, Léopold reprit :

— Tu es intelligente, pourtant, *cara mia.*

— On le dit, Sire.

— En ce cas, tu dois comprendre mes scrupules.

La jeune femme, à demi renversée sur les coussins formant dossier, le regard errant vaguement au plafond, jouait distraitement avec les glands d'or du cordon de soie qui serrait sa taille svelte. Elle répéta d'un ton simulant l'indifférence :

— Vos scrupules, Sire ?

L'empereur eut un mouvent d'impatience. Mais, avant qu'il n'eût riposté, l'Italienne ajouta :

— Pourquoi Votre Majesté aurait-elle des scrupules ?

— Mais je te l'ai expliqué. Le décorum de l'empire me les impose.

Un éclair jaillit des grands yeux noirs de Livia. Un amer sourire passa sur ses lèvres rouges, qui s'entr'ouvrirent sur ses dents blanches, sans changer d'attitude, elle répliqua :

— Cependant, je connais au moins une dame que Votre Majesté excepte de a règle qui m'est appliquée.

— Laquelle ? fit Léopold, dont la figure pâle s'empourpra légèrement.

— La Wolkenstein, par exemple.

— Madame de Wolkenstein est comtesse... son mari a rang à la cour.

— La Prohaska aussi est comtesse.

— Une polonaise !

— Qu'importe ? Elle n'est pas de moindre noblesse que l'autre. Comme moi, comme la Wolkenstein, elle est votre maîtresse, personne ne l'ignore dans le monde.

— J'ai une raison d'agir ainsi que je fais à l'égard de M^{me} de Wolkenstein, murmura l'empereur avec embarras.

— Était-il bien nécessaire que Votre Majesté la présentât à l'impératrice et provoquât de la sorte un effroyable scandale[28] ?

— Peut-être ai-je eu tort... Même étant prince, on commet des bévues à tout âge.

— A la bonne heure.

— En somme, tu es jalouse, ma belle Livia.

— Votre Majesté est dans l'erreur : je ne suis pas jalouse.

— Ton langage me prouve le contraire.

— Eh bien, non ! encore une fois, et je sais prête à vous le démontrer.

— Voyons cela.

— Cette nuit, à l'Opéra, je vous indiquerai, si vous le voulez, une ravissante jeune fille, une véritable perle.

— Oh ! oh ! s'écria Léopold, les prunelles brillantes, est-ce que tu voudrais foire concurrence à *mein herr* Sacken ? — Mein hérr Sacken, vôtre fidèle limier ne vous a jamais déniché une créature aussi séduisante... Je suis modeste, n'est-ce pas, puisque c'est lui qui m'a procuré l'honneur, il y a quatre ans, d'être admise à l'intimité de Votre Majesté.

— Tu ne plaisantes pas ? C'est sérieux ?

— Très sérieux.

L'empereur examina l'Italienne avec quelque défiance. Il cherchait à deviner le motif qui l'inspirait, puis il dit en secouant la tête :

— Il me paraît bien difficile qu'elle soit plus belle...

— Que la Wolkenstein ? acheva effrontément Livia avec un éclat de rire.

— Ou que toi.

— Ah ! Votre Majesté daigne m'apprécier encore ?

— Je n'ai jamais cessé de te trouver adorable.

— Soit. Ne chicanons pas. J'affirme que celle dont je parie possède, parmi beaucoup de séductions, un attrait puissant, qui manque à vos maîtresses actuelles.

— Bah !... Et quel est cet attrait extraordinaire ?

— Elle est pure comme la Madone.

— Diable !... Et avec cela ?

— Une blonde merveilleuse.

— Une Allemande, alors ?

— Non, une Française.

— Est-ce tout ?

— Elle est plus noble que la Wolkenstein ou la Prohaska.

— C'est donc une fille d'émigré ?

— Pas tout à fait. Son père n'a pas quitté la Franco... Il voyage en famille... en famille.. En ce moment, il est ici.

— Son nom ?

— Le marquis de Glizol.

— Lui ?... Mais je l'ai reçu l'autre jour. Il ne m'a pas dit qu'il eût amené sa fille.

— C'est possible. Cependant mademoiselle de Glizol est à Vienne.

— Comment le sais-tu ?

— Je l'ai vue.

— Où cela ?

— Au Théâtre impérial, avant-hier. J'occupais une loge de second rang. Tout à coup, durant un entr'acte, j'entendis, dans la loge voisine, une voix railleuse qui disait en français : « — Quelle impudence, a cette coquine-là, d'étaler ainsi son plumage en publie. L'empereur, heureusement, a balayé cette ordure de la cour. » A cet outrage, la colère l'emporte sur la honte. Je me penchai, et j'aperçus un gentilhomme hautain, en compagnie d'une jeune fille divinement belle.

— Le marquis de Glizol, je suppose ?

— Précisément.

— Tu tes informée ? — Votre Majesté ne pense pas, j'imagine que je pratique le pardon des injures au point de vouloir ignorer jusqu'au nom de ceux qui me les adressent ?

— De fait, je ne te crois pas parvenue à ce degré de perfection évangélique.

— Donc, je me suis renseignée immédiatement. En payant bien, on réussit toujours, avec un peu d'adresse... Non contente d'avoir obtenu le nom de mon insulteur, j'ai poursuivi mon enquête, .. Elle m'a révélé ce qu'est M^{lle} de Glizol.. En outre, j'ai appris que son père doit la conduire, cette nuit, au bal masqué de l'Opéra. Je sais même de quelle façon elle sera déguisée.

— Vraiment ? fit l'empereur que l'histoire intéressait au dernier point.

— Elle portera le costume Marie Stuart.

— Très bien... Mais comment l'aborder ?

— En prévision de votre désir, j'ai fait instruire le marquis de Glizol du travestissement que votre Majesté comptait adopter.

— Celui de Charles-Quint ?

— Oui, sire. Vous me l'aviez fait annoncer hier, par *metti herr* Sacken. J'ai mis à profit sur-le-champ la communication.

— Tout cela ne me mènera pas bien loin, murmura Léopold d'un air rêveur.

— Au contraire. Cela mènera votre Majesté aussi loin qu'elle pourra le souhaiter M. de Glizol, étant un gentilhomme rompît au métier, de courtisan, ne s'opposera point à ce que vous causiez avec sa fille.

— Mais il la surveillera.

— Que votre Majesté se tranquillise : je serai là. Sous le masque et sous le brillant costume de Diane de Poitiers, la maîtresse de deux rois, le père et le fils, je réussirai à l'intriguer, à détourner son attention. A vous, sire, de ne point laisser échapper l'occasion, pendant que je jouerai mon rôle.

L'empereur, charmé, saisit l'Italienne par la taille, la baisa aux lèvres en disant :

— Comme tu as bien machiné cela, ma belle Livia... Quelle récompense devrais-je t'offrir ?

— Aucune, sire.... Ce que je fais, je le fais pour l'amour de vous.

L'Italienne avait prononcé ces mots avec un accent étrange. Mais l'empereur n'y prit pas garde, ou plutôt il attribua cela au ressentiment qu'elle éprouvait contre Glizol.

— Au lait, dit-il, si notre petit complot aboutit, je t'aurai vengée du marquis... Je cherchais ton but, en me proposant cette affaire... Le voilà, *ter tenftl* ! le voilà.

Et le César teuton éclata de rire une seconde fois. Il se croyait aussi profond, pour le moins, que Machiavel. On gratta à la porte. C'était *mein herr* Sacken, un homme de cinquante ans, environ, maigre, élancé, l'œil rusé, la lèvre sardonique, le nez et le menton pointus. Vêtu de l'habit de cour avec une correction irréprochable, l'épée en verrou, le tricorne sous le bras, les cheveux poudrés à blanc et la queue battant sur le dos, il s'avança plié en arc.

— Majesté sacrée, fit-il, les costumes sont prêts,

— Faites-les monter, *mein herr*, commanda l'empereur. — A l'instant, Majesté. Ensuite, s'adressant à l'Italienne :

— Aurais-je l'honneur de prévenir la camériste de madame ?

— Sire, qu'ordonnez-vous ? s'enquit Livia.

— *Mein herr* vous servira de femme de chambre, répliqua Léopold. Il n'est pas novice à ce métier.

— *Mein herr* possède tous les talents... Un homme universel ! déclara l'Italienne de ce ton moqueur dont elle aurait usé à l'égard des eunuques de la chapelle Sixtine.

Sacken s'inclina jusqu'à terre, en murmurant de sa voix grêle :

— En vérité, Madame me comble. Il se retira d'un pas alerte pour exécuter les volontés de son auguste maître.

Tandis que le frère de Marie-Antoinette, le successeur des Césars germains, exerçait ainsi ses fonctions impériales, d'autres scènes se passaient il l'hôtel Saint-Étienne M. de Glizol, arrivé de Coblentz depuis quatre jours, avec sa fille et René Lacombe, occupait un appartement au premier étage. Le jeune comte de Sombreuil et sa sœur Marie habitaient quatre pièces voisines, desservis par le même corridor. En ce moment, Christine, dans sa chambre, se préparait pour le bal, aidée par sa vieille gouvernante, M^me^ de Courgis. Celle-ci, une veuve bien conservée, malgré ses soixante ans, n'ayant ni fortune ni enfants, adorait M^lle^ de Glizol dont elle était la confidente et qui lui avait inculqué une partie de ses idées.

Déjà la jeune fille était vêtue du costume à la Marie Stuart. La gouvernante achevait de la coiffer, semant les bijoux dans ces magnifiques cheveux blonds. Sa tête ravissante, merveilleusement parée, s'épanouissait sur la haute fraise de dentelles comme une fleur fraîchement éclose.

Christine était pensive et triste. Soudain, elle rompit le silence.

— Ma bonne Courgis, fit-elle, en y réfléchissant, cette lettre me paraît bien étonnante.

— Pourquoi cela, chère enfant ?

— Je savais que Théroigne était sortie de la forteresse de Gerolsdeck, grâce à l'intervention de Maret. Mais j'ignorais qu'elle eût gardé une si vive reconnaissance pour l'empereur.

— Peut-être ne connaissons-nous pas toutes les particularités de cette affaire.

— C'est même certain. D'abord, Théroigne, chaque fois que je l'ai rencontrée, s'est montrée froide avec moi, et presque hostile, dans une circonstance ou deux... Je n'ose croire qu'elle me rende responsable des actes de mon père, sachant combien j'en ai été douloureusement affectée. Il doit donc y avoir autre chose. J'ai interrogé la dessus Berthelot, Rose Lacombe. Tous les deux ont refusé de satisfaire à mes questions... Hélas ! je soupçonne quelque horrible mystère, qu'on me cache par pitié... Enfin, je me demande dans quel but M. de Glizol m'a appelée auprès de lui, à Coblentz ; dans quel but aussi il m'amène à Vienne... Est-ce que, réellement, il persisterait me marier contre mon gré ?... L'autre jour, quand je lui ai déclaré nettement que je refusais d'épouser M. de Sombreuil, il est

entré en fureur et m'a menacée du couvent... Je suis bien malheureuse ! — Ayez bon courage, pauvre enfant. A votre âge, il ne faut jamais désespérer.

— Oh ! ne craignez rien, nia chère Courgis : je serai courageuse.

En même temps, Christine allongea le bras et prit un papier, déposé sur une petite table voisine.

— Tenez, mon amie, ajouta-t-elle, je veux vous lire cette lettre de Théroigne. Vous me donnerez votre avis.

La jeune fille déplia le papier et commença :

« Mademoiselle,

Étant à Coblentz, je présume que vous aurez l'occasion d'être reçue par l'empereur d'Allemagne. Dans ce cas, je vous serais infiniment obligée d'acquitter en mon nom la dette de reconnaissance que j'ai contractée envers ce prince généreux. En apprenant de vos lèvres que je me souviens de ses bontés, il sera plus touché, j'en suis sûre, que si je lui adressais par écrit mes remerciements. Votre rang social, votre caractère, les quelques relations que nous avons eues ensemble, donneront un grand prix à votre témoignage.

N'osant correspondre directement avec vous, de peur que cela ne déplût à votre père, j'use de l'intermédiaire d'un ami, qui est lié avec une damé d'honneur de l'impératrice. Il remettra pour vous, de ma part, à cette dame, une petite bonbonnière que vous voudrez bien accepter en mémoire de moi. Elle renferme des sucre les, et je serai bienheureuse si, dans quelque fête au palais impérial ou ailleurs, vous pouviez en offrir la primeur à Sa Majesté. Du reste, c'est la coutume, m'a-t-on assuré, que les nobles demoiselles telles que vous prennent cette liberté lorsque le prince daigne les honorer de quelques mots. Il adore les friandises et se montre très sensible à cette attention.

Croyez, mademoiselle, à ma sincère amitié.

THÉROIGNE. »

— Eh bien ! ma bonne amie, demanda Christine, quelle est votre opinion ?

— Cette lettre me semble, comme à vous, assez singulière. D'abord, êtes-vous sûre que ce soit l'écriture de Théroigne ?

— Je n'en puis douter. J'ai vu plusieurs fois, entre lès mains de Rose Lacombe, des billets de son amie. Les caractères ici sont exactement les mêmes.

— La darne qui vous a apporté cette missive, ne serait point une aventurière, par hasard ?

— Non. Won père était présent. Ils se connaissent. Il l'a salué, du nom de comtesse Cantarini. Elle lui a expliqué en deux mots sa mission, annonçant que l'empereur serait au bal masqué de l'Opéra. M. de Glizol a fait le meilleur accueilla demande de Théroigne ce qui m'a beaucoup surpris. Après son départ, il m'a parlé d'elle en termes élogieux, vantant ses belles qualités, la faveur dont elle jouit à la cour impériale et affirmant que j'ai le devoir de rendre à Théroigne le service qu'elle réclame.

— En ce cas, ma chère enfant, vous n'avez point à hésiter. — D'ailleurs, poursuivit Christine, j'ai entendu dire que l'empereur est très affaible. L'idée m'est venue de lui confier mon chagrin, au sujet de ce malheureux mariage, et d'implorer sa protection.

Mademoiselle de Glizol s'arrêta brusquement. Marie de Sombreuil entrait dans sa chambre, habilite à la mode de l'époque de Louis XIV.

Au salon voisin, le marquis causait à demi voix avec Suleau. L'un et l'autre portaient le costume de la cour, sous Louis XIV, avec la vaste perruque.

— Donna Livia est une adroite coquine, disait Glizol... Rusée comme un démon, vindicative comme pas une.

— Respectez-la, mon cher marquis, puisque vous l'avez créée comtesse, pour mademoiselle Christine.

— Et la pauvre enfant n'a pas eu l'ombre de défiance... J'ai presque des remords d'abuser ainsi de sa candeur... Il est vrai que si notre plan réussit, cette nuit, elle sera dégoûtée pour jamais de la canaille révolutionnaire. Elle ne fera plus difficulté d'accepter Sombreuil pour mari ; et, par cette alliance j'aurai assuré son bonheur.

— Avouez, marquis, que la lettre de notre gueuse de Théroigne n'était pas mal troussée. L'écriture est parfaitement imitée, j'en réponds.

— Suleau, vous êtes un homme de génie.

— J'ai de l'invention, tout au moins, surtout quand il s'agit de jouer quelque mauvais tour à cette infernale Liégeoise.

— A l'heure actuelle, reprit Glizol, je voudrais bien être quelque part.

— Où donc ?

— Dans le boudoir de donna Livia. Quelle drôle d'histoire elle doit conter à cet imbécile de Léopold !

— A propos, marquis, vous êtes devenus, comme cela, intimes tout d'un coup ?

— La caisse de Coblentz nous a mis d'accord dès la première séance. J'ignore ce que vaut l'amour de cette femme, mais sa haine est terrible.

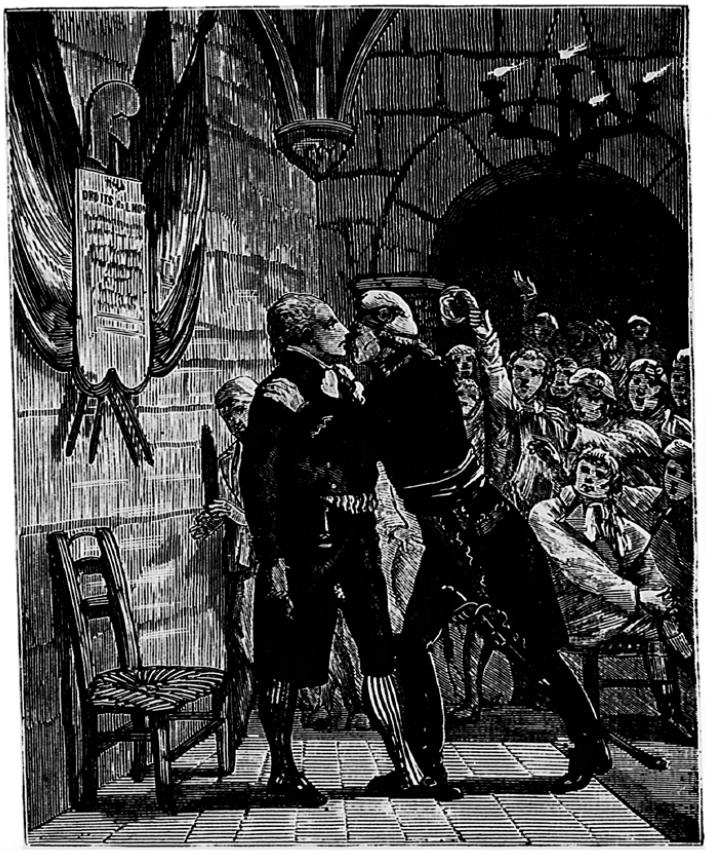
Glizol se tut. René Lacombe entrait au salon, suivi du comte de Sombreuil, un garçon très élégant et très beau. Tous deux étaient travestis comme le marquis et comme Suleau. Bientôt parurent Christine et Marie, le loup de velours sur la figure. Le marquis et ses trois compagnons se masquèrent pareillement. A dix heures, tous étaient à l'Opéra.

Déjà la foule affluait. L'animation était grande. Les danses ne tardèrent pas à commencer. M. de Glizol conduisait sa fille, le comte de Sombreuil sa sœur. René et Suleau vaguaient ça et là, sans perdre de vue le groupe où se trouvaient les jeunes filles.

Après avoir parcouru la salle, ils se réunirent un instant à la première galerie. La loge impériale était vide. D'ordinaire, les princes et princesses n'assistaient point ostensiblement à ces fêtes. Ils ne s'y présentaient que déguisés. D'ailleurs, Léopold affectait d'imiter, dans ses rapports avec le public, la simplicité de son frère Joseph II, lequel posait pour le bon bourgeois.

Un peu avant onze heures, deux personnages parurent, dans le riche costume du XVI^{e} siècle. Le cavalier laissait voir sous son masque la barbe fauve de Charles Quint. Sa compagne, masquée de même, était d'une rare élégance. *Mein herr* Sacken, non masqué, se glissait sur les pas de ce couple brillant. De son œil madré, il furetait ça et là, examinant la tournure des femmes et tâchant de deviner le secret qui se dérobait sous le travestissement.

LE CLUB DES JACOBINS.
— A ces mots, Dumouriez courut à Robespierre et l'embrassa (Chap. XI.)



Glizol et les siens étaient redescendus dans la salle. Il circulaient lentement le long des colonnes qui soutenaient la première galerie. Le marquis avait aperçu les nouveaux venus, se penchant vers Suleau, il lui dit à l'oreille :

— Voici l'empereur et donna Livia.

— Je les ai vus, murmura l'autre. Le baron de Maligny, le chevalier de Bigord et deux ou trois autres de nos associés s'avancent à leur suite. L'apparition de Léopold et de sa maîtresse ne produisit aucune sensation dans la salle. Évidemment, très peu de personnes connaissaient le déguisement choisi par le prince. L'éclat, de leurs vêtements n'attira pas davantage l'attention ; car, ce soir-là, l'assistance se composait presque exclusivement de membres de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie viennoise. Tous semblaient avoir voulu rivaliser de faste et se distinguer par la variété des costumes.

Le *maître de bal*, un personnage importé d'Italie, s'agitait avec ses auxiliaires pour organiser de nouveaux quadrilles. L'orchestre, placé sur la scène, préludait. Le marquis de Glizol avait rejoint l'empereur. Soudain, Léopold tendit la main à Christine et l'invita à danser. A peine avait-elle balbutié, toute tremblante, une réponse inintelligible, que le prince l'entraînait, donna Livia prit le bras de Glizol. Sombreuil, provoqué par un masque, espiègle, confia sa sœur à René Lacombe. Tous entrèrent dans le cercle formé, sous la direction du maître de bal, au moyen d'une grosse corde de laine aux couleurs impériales.

Suleau s'était rapproché du baron de Maligny et des autres chevaliers du poignard, qui avaient, pour signe de reconnaissance, un ruban blanc à la boutonnière. Ils exécutaient visiblement une consigne. Du poste occupé par eux, ils pouvaient saisir jusqu'aux moindres détails du bal.

Au signal donné, la musique éclata, emplissant d'harmonie la vaste enceinte. Les danses recommencèrent, le maître de ballet réglant et ordonnant les figures avec une impitoyable sévérité. D'un geste, donna Livia avait appelé un couple, qui complétait le quadrille de l'empereur.

Au bout de dix minutes le cercle s'ouvrit. Surun signe de l'italienne, Léopold s'éloigna vivement, du côté où Suleau était en faction avec ses compagnons. Le marquis et donna Livia les suivirent quelque distance. Lé prince s'arrêta près d'une colonne, où la bande des chevaliers du poignard d'un côté, et le marquis de l'autre avec l'italienne, lui ménageaient un espace relativement isolé. Quelques paroles furent échangées entre l'empereur et Christine. Bientôt la jeune fille ouvrit une bonbonnière, d'or, et la présenta à son cavalier, celui-ci puisa dans la boîte, deux bonbons et les porta à ses lèvres.

— Délicieux ! murmura-t-il.

Christine avait refermé la boîte.

— Comment ! fit l'empereur, vous n'y goûtez pas ?

Mais, à peine avait-il achevé, que Suleau et ses associés se pressèrent autour du couple masqué. Il se produisit une bousculade. Léopold fut séparé de mademoiselle de Glizol, laquelle une main subtile enleva la boîte. Au même instant, plusieurs voix crièrent, dans la foule :

— Au feu ! sauve qui peut !

Il y eut un effroyable tumulte. L'empereur regagna péniblement la voiture qui l'avait amené. *Mein herr* Shaken l'y : attendait.

— Vite au palais ! dit Léopold. Je souffre horriblement... Aidez-moi à monter.

Mein herr Sacken dut appeler le cocher pour hisser son maître dans le carrosse. Il prit place à côté, de lui. Durant, le, court trajet, l'empereur eut une crise de vomissements convulsifs. Il arriva mourant au palais. Avant que le médecin pût être mandé, il expirait, n'ayant auprès de lui qu'un valet de chambre.

Léopold II avait été empoisonné[29].

XL — Un chevalier d'industrie.

Le 17 mars, sur les trois heures de l'après-midi, M^me^ de Beauvert rêvait dans son boudoir, rue Chantereine, où elle occupait un joli petit appartement. Sœur de Rivarol, un littérateur aristocrate, et séparée de son mari, elle jouissait d'une réputation de galanterie justement méritée. Belle et séduisante, elle était à demi couchée, en ce moment, sur un sofa garni de soie bleue, vêtue avec un négligé plein de coquetterie. Bientôt, sa camériste annonça :

— M. Bonne-Carrère !

— Introduis-le, ordonna la maîtresse du logis.

Un homme de quarante ans environ, se présenta, aimable, obséquieux, l'œil rusé. Après avoir salué, il s'assit dans un fauteuil, sur l'invitation de M^me^ de Beauvert.

— Le général n'est pas encore de retour ? demanda-t-il.

— Non.

— Il est à l'Assemblée.

— Je le sais.

— Il m'a donné rendez-vous ici.

— Le général me l'a dit.

Il y eut un silence. M^me^ de Beauvert semblait préoccupée.

Au bout de quelques secondes, elle reprit :

— Je crains qu'on ne le chicane.

— Qu'importé, pourvu qu'il réussisse.

— C'est que je le connais, mon cher Carrère : il s'emporte si aisément.

— Vous oubliez, madame, que le général Dumouriez, aujourd'hui ministre des affaires étrangères, est un diplomate incomparable. Déjà, sous Louis XV, il avait fait ses preuves. Il fut un des plus habiles dans cette agence chargée de pourvoir aux plaisirs du prince. Quand on s'est aiguisé l'esprit à pareille école, rouler nos fameux députés n'est plus qu'un jeu d'enfant.

M^me^ de Beauvert fit la grimace.

— Je n'aime pas, mur mura-t-elle, que vous rappeliez ces souvenirs. — Oh ! entre nous, qu'est-ce que cela fait ?

— Sans doute, Dumouriez en rit volontiers. Mais, dans sa position actuelle, il serait très fâcheux qu'on évoquât ces choses en public. Déjà, je lui ai conseillé la prudence. Nous-mêmes, mon cher Carrère, nous avons le devoir de rester dans l'ombre. Hier, m'a-t-on raconté, de mauvaises langues jasaient, chez M^lle^ Candeille, l'amante de Vergniaud, sur mon compte et sur le vôtre ; elles s'étonnaient que vous fussiez l'homme de confiance du général.

— Pourquoi donc ?

— Elles prétendaient que vous n'êtes qu'un intrigant.

— Est-ce tout ?

— Non, malheureusement. Elles ajoutaient que vous avez été le héros des lieux de prostitution, et que votre fortune a pris naissance dans les tripots.

Bonne-Carrère haussa les épaules.

— Des niaiseries ! murmura-t-il.

— Tout ce que vous voudrez. Quoiqu'il en soit, par le temps qui court, aucune précaution n'est superflue.

— D'accord... Nous serons prudents. Néanmoins, chère madame, vous me permettrez de vous faire observer que le général est au-dessus de ces bavardages. Nul ne saurait contester qu'à vingt-deux ans il était déjà un admirable soldat. Depuis, il a commandé avec éclat, et il est notoire à tous que pas un chef militaire ne l'égale en talent, en capacité. En outre, il possède la confiance des Girondins, dont l'influence, actuellement, est prépondérante. Il a Gensonné pour ami ; Brissot l'admire et prône son génie.

— Oui, ceci est rassurant... Pourtant, je crois qu'il nous faut user d'une réserve extrême.

— Vous serez satisfaite, en ce qui me concerne... D'ailleurs, les spéculations que je médite pour procurer au général l'opulence qui convient

à son rang, exigent un secret absolu....

Bonne-Carrère s'interrompit. La porte du boudoir s'était ré ouverte brusquement. Un homme de cinquante-trois ans, de taille un peu au dessous de la moyenne, s'avança d'un pas vif, le regard brillant, la figure épanouie. Élégant, de manières très distinguées, l'air insinuant et effronté à la fois, il plaisait au premier abord.

C'était Dumouriez. Tandis que Bonne-Carrère se levait respectueusement, il se jeta sur le sofa, près de sa maîtresse, et s'écria :

— Enfin, c'est fait !

— L'assemblée a voté ? s'enquit M^{me} de Beauvert.

— Six millions de fonds secrets pour le ministre des affaires étrangères.

— Elle n'a pas fait trop de difficultés ?

— Au contraire. Le décret renferme cette clause : de l'emploi de la somme, je n'aurai à rendre compte qu'au roi.

Incapable de se contenir davantage, tant la nouvelle le réjouissait, Bonne-Carrère s'exclama :

— C'est-à-dire, général, que vous avez carte blanche pour dépenser les millions. Vous conterez à Louis XVI ce qu'il vous plaira. Sa Majesté n'y verra que du feu. Dumouriez sourit complaisamment.

— Le roi m'apprécie, reprit-il. Déjà il a confiance. Etant bourru, il s'accommode très fort de la rondeur avec laquelle je lui parle, tout en observant les règles de l'étiquette, bien entendu.

— Vous serez un grand ministre, général.

— Je l'espère. Par les Girondins, je suis maître de l'Assemblée. De plus, je conquerrai la popularité, et cela ne tardera guère, je vous en réponds. En un mot, je veux devenir l'homme de la nation, en demeurant, s'il se peut, l'homme du roi.

— Mais vous l'êtes, mon ami, l'homme du roi, dit M^{me} de Beauvert.

— Pas encore, ma chère Arthémise... Le roi, en France, se compose de deux personnes.

— Vous avez raison : il y a la reine.

— Oui, la reine, continua Dumouriez, d'un air pensif, Or, jusqu'ici non seulement je n'ai pu la gagner, mais elle me témoigne hautement son aversion en m'évitant avec soin. Voilà le point noir.

— Je suis sûre que vous parviendrez promptement à l'effacer, dit M^{me} de Beauvert.

— Je ne m'y épargnerai pas, répliqua Dumouriez en se levant.

— Vous retournez au ministère ?

— Non, je vais aux Tuileries... le roi m'attend.

Le général sortit. Sa voiture stationnait dans la rue. Un quart d'heure plus tard, il était au palais, dans le cabinet de Louis XVI. Immédiatement, le prince l'avertit que Marie-Antoinette désirait avoir avec lui une conférence particulière.

— Sire, s'écria Dumouriez, je suis bien heureux que la reine...

— Oh ! pas si vite, interrompit Louis XVI... Peut-être l'accueil que vous recevrez ne vous satisfera-t-il que médiocrement... A vous de changer les dispositions de ma femme.

Et il lui tourna le dos avec sa brutalité ordinaire.

Introduit dans la chambre d'Antoinette, le général la trouva le visage très animé, et se promenant à grands pas ; dès qu'elle l'aperçut, elle alla vers lui d'un air altier, la colère dans le regard.

— Monsieur, lui dit-elle, vous voilà tout puissant, mais par la faveur du peuple, qui brise vite ses idoles.

Dumouriez s'inclina en silence.

— Votre existence dépend de votre conduite, reprit Antoinette.

Elle fît une nouvelle pause, les yeux rivés sur lui. Le ministre, impassible, demanda respectueusement :

— Madame, oserais-je prier Votre Majesté de m'expliquer ce qu'elle entend par là ?

La reine riposta avec hauteur :

— On dit que vous avez beaucoup de talent. Si c'est vrai, vous devez juger que ni le roi ne pouvons souffrir toutes ces nouveautés, ni la Constitution. Je vous le déclare franchement. Voyez donc quel parti vous avez à prendre. — Madame, dit Dumouriez, la confidence de Votre Majesté me cause du chagrin.

— En vérité !.. Et pour quel motif ?

— Parce que, selon moi, le salut de Votre Majesté, celui de votre royale famille, est étroitement lié à la Constitution.

Antoinette haussa la voix et s'écria d'une voix âpre :

— Et moi, monsieur, je vous dis que cela ne durera pas... Ah ! prenez garde à vous !

Le ministre, ému de cette menace, répliqua :

— Madame, j'ai plus de cinquante ans. Ma vie a été traversée de nombreux périls... Dois-je croire que la responsabilité des fonctions

acceptées par moi ne sera point le plus grand de mes dangers ?

A cette terrible allusion, la reine pâlit.

— Il ne vous manquait plus que de me calomnier ! dit-elle avec indignation... Comment ! vous me supposeriez capable de vous faire assassiner ?

Et des larmes de rage coulèrent de ses yeux. Dumouriez, feignant l'attendrissement, leva les yeux au ciel, une main sur son cœur.

— Madame, dit-il avec l'accent d'un comédien consommé, que Votre Majesté connaît mal le dévouement du plus fidèle de ses sujets !

Elle l'écoutait avidement. Il finit par l'apaiser à force d'ardentes protestations. Alors elle s'approcha de lui, s'appuya sur son bras, et dit d'un ton radouci :

— Je voudrais ajouter foi à votre langage... mais vous êtes lié avec nos plus cruels ennemis, les Girondins, les Jacobins....

— Madame, exclama-t-il, je vous le jure : autant que Votre Majesté elle-même, je méprise et je hais ces misérables. Par malheur, la Révolution a roulé jusqu'à cette canaille qui ne songe qu'à désorganiser, n'aspire qu'au pillage et se montre capable de tout. Il faut donc ruser avec ces gens-là, faire semblant de pactiser avec eux, sous peine de périr.

Antoinette l'enveloppa d'un regard étrange, qui remua le vieux libertin, en faisant tressaillir d'aise le chevalier d'industrie.

— Ah ! murmura-t-elle, si j'étais sûre que vous êtes sincère !

Le coquin cynique comprit que c'était le moment de recourir aux grands moyens. Il saisit l'occasion aux cheveux, se jeta aux pieds de la royale prostituée, s'empara de ses mains, les baisa avec transport, et soupira d'une voix qui paraissait trempée de larmes.

— Madame, je vous en supplie : laissez-vous sauver !

— Eh bien, faites... j'ai confiance[30], déclara la reine. Dumouriez, triomphant, enivré, exposa son plan, dans une conversation intime, reçut et donna des gages de l'alliance conclue contre la France et contre, la Révolution.

— Madame, fit le général en prenant congé, Votre Majesté verra bientôt que rien ne me coûte, que nul rôle ne me répugne pour tenir mes serments.

LA REINE DE LA GIRONDE.
— Monsieur Marat, dit madame Roland, vous n'êtes pas poli.
— Madame, je remplis mon devoir : j'attaque les fripons, je démasque les hypocrites, je dénonce les traîtres. (Chap. xi, .)



— Je l'ai déjà vu, dit Antoinette, non sans malice... La cour a baptisé le ministère dont vous êtes le chef le ministère des *sans-culottes. »*

— Si nous sommes sans culottes, riposta le général avec ce mélange de cynisme et d'esprit que le caractérisait, on s'apercevra d'autant mieux que nous sommes des hommes[31].

Du respect qu'il affectait au début, le drôle était descendu il la familiarité. C'était significatif.

Le soir de ce jour, il y avait affluence au club des Jacobins, qui siégeait à l'église de ce nom, sur l'emplacement de laquelle on a établi depuis le Marché Saint-Honoré. Les Girondins dominaient alors cette société fameuse. Plusieurs des chefs de cette faction si funeste assistaient à la

séance. La majorité se composait de leurs amis. Robespierre, dont l'ascendant devait bientôt éliminer ces éléments impurs, était présent aussi, avec Legendre et quelques autres amis.

Plusieurs orateurs s'étaient succédés, pour discuter la question à l'ordre du jour.. Tout à coup, un mouvement de stupéfaction se produisit dans l'assemblée.

— Dumouriez ! Dumouriez ! répétait-on aux abords de la porte principale.

C'était, en effet, le nouveau ministre des affaires étrangères. Il traversa la foule d'un pas hardi et monta à la tribune. Là, parcourant d'un regard terme l'auditoire qui le contemplait avec une ardente curiosité, il se coiffa du bonnet rouge. Les applaudissements éclatèrent. Robespierre demeura froid et méprisant. Alors Dumouriez prit la parole. — Citoyens, dit-il, je crois remplir un devoir en me présentant dans cette enceinte ; pour m'acquitter dignement de la lourde tâche que je viens d'assumer, votre concours m'est indispensable. Je jure d'agir en bon patriote, d'être un fidèle serviteur de la nation. D'ailleurs, je n'ai rien à vous cacher : le peuple a le droit de tout savoir. Je négocierai d'abord avec les puissances, étrangères hostiles à la Révolution, et je tâcherai d'aboutir une paix solide. Si j'échoue, eh bien ! je quitterai la plume pour reprendre mon épée. La guerre à laquelle on nous aura forcé, sera une guerres décisive.

L'imprévu de cette démarche, cet habile langage, l'hommage rendu au club par ce soldat devenu ministre, tout cela charma les Jacobins. L'enthousiasme fut au comble. Nul ne soupçonnait que cet homme, aux allures : si franches en apparences, avait les lèvres encore chaudes des baisers donnés à Antoinette.

Une voix pourtant s'éleva pour interpeller le traître, le chevalier d'industrie, celle de Collot-d'Herbois. Il avait alors quarante-deux ans, les yeux pleins d'une flamme sombre, les cheveux crépus et d'un noir d'ébène. Ancien comédien, il était homme de lettres et pouvait jouer ses propres pièces. Il était entré dans la Révolution avec une énergie formidable. Déjà il avait acquis notoriété et influence. De sa voix retentissante, il cria à Dumouriez :

— Qui nous garantit que vous agirez comme vous venez de parler ?

Le général leva la main et répondit d'un ton bref :

— Mon serment !

Les acclamations redoublèrent. Dumouriez descendit de la tribune, où le girondin Gensonné le remplaça.

— Citoyens, dit-il, je demande l'impression du discours du général Dumouriez.

Mais Legendre bondit, à cette proposition.

— Je m'y oppose, rugit-il, et je vais expliquer pourquoi.

Ces paroles provoquèrent un tumulte indescriptible. D'horribles cris s'élevèrent. Le boucher républicain dut renoncer à se faire entendre.

Robespierre, les sourcils froncés, se précipita la tribune. Vêtu avec son élégance ordinaire, la tête nue, les cheveux soigneusement poudrés, bien que déjà les Jacobins eussent répudié cette dernière mode, il apparut, le front haut, réclamant le silence d'un geste impérieux. Au moment où il ouvrait la bouche, un Girondin s'élança à ses côtés et le coiffa du bonnet rouge. Robespierre le retira et le déposa sur la tribune, au grand étonnement de tous[32].

— Je n'accorde à personne, s'écria-t-il, le droit de régler, mon costume. Sommes-nous donc ici à la cour, pour qu'on nous impose un uniforme ? Ignorez-vous que les royalistes se parent de cet insigne, depuis quelques semaines, pour tromper le peuple ?

C'était vrai. En outre, par cette protestation, le tribun censurait les Girondins qui glorifiaient certains emblèmes et certaines formes afin de duper les patriotes en leur faisant prendre l'ombre pour le corps, l'emblème pour l'idée.

Nul n'osa répliquer. Robespierre reprit :

— Citoyens, je ne comprends pas l'attitude de l'assemblée, dans la circonstance actuelle. Avant de décerner au nouveau ministère de tels éloges, ne serait-il pas convenable d'attendre qu'il ait vaincu les ennemis, désarmé les conspirateurs, et réalisé les espérances qu'il vous a fait concevoir ?

Un murmure discret gronda dans l'assistance. Robespierre ajouta :

— Quoiqu'il en soit, je déclare que vous avez porté atteinte au principe de la liberté et de l'égalité en étouffant la voix de Legendre par vos clameurs confuses.

Ensuite, s'adressant directement à Dumouriez, il lui dit :

— Si vous vous montrez bon patriote, ainsi que vous l'avez juré, soyez sûr que les Jacobins vous appuieront et vous défendront ; mais, sachez-le, un ministre qui prétendrait avoir dans cette société plus d'influence que tout

autre membre, y serait nuisible. Au nom de la liberté, je jure, moi, qu'il n'en sera point ainsi !

A ces mots, Dumouriez courut à Robespierre, et l'embrassa[33]. Le comédien continuait à jouer son rôle avec un art incomparable. Il se retira, convaincu d'avoir abusé même les citoyens les plus clairvoyants.

Pendant cette scène au club des Jacobins, il y avait nombreuse réunion à l'hôtel de l'Intérieur. Les Girondins l'étaient l'avènement au ministère de leur ami Roland. Dans un salon brillamment éclairé, on se pressait autour d'une femme de trente-huit ans, de taille élevée, la poitrine large, les épaules effacées. Elle avait le front assez développé, de magnifiques cheveux noirs, le teint d'une admirable fraîcheur. Bien que ses traits fussent irréguliers, elle était séduisante.

C'était la femme du nouveau ministre, Manon Phlipon. Il y avait douze ans qu'elle avait épousé Roland de la Plâtrière, de vingt-deux ans plus âgé. Dans son ménage, elle régnait absolument. Dans le parti elle inspirait et dirigeait. De même que la royauté, la Gironde, dès son aurore, tombait en quenouille.

En ce moment, Manon contait une historiette, dont son vieux mari avait été le héros, le matin, aux Tuileries.

— Nous avons eu, aujourd'hui, disait-elle, le premier conseil des ministres, sous la présidence du roi. Quelqu'un les a mis sens dessus dessous, là-bas, au château. En même temps, elle regardait un vieillard debout contre la cheminée, grand, maigre, gourmé, Il avait les cheveux plats et rares, très peu de poudre, avec un habit noir et des souliers à cordons, au lieu de boucles ; un accoutrement contraire à l'étiquette de la cour. Manon poursuivit en le désignant du geste :

— Voilà l'homme qui a révolutionné les laquais de Louis XVI. Roland leur a montré ce qu'est un philosophe.

— Qu'a-t-il fait ? demanda Pétion, qui avait succédé Sylvain Bailly, comme maire de Paris.

— Eh bien ! Roland s'est présenté au conseil, tel que vous le voyez. Le maître des cérémonies, très scandalisé, s'approcha de Dumouriez, et lui montrant mon mari du coin de l'œil : — « Eh ! monsieur, point de boucles à ses souliers ! » Dumouriez, qui à beaucoup d'esprit, répondit avec un sang-froid imperturbable : — Oh ! monsieur ! quoi ! pas de boucles ?.. mais tout est perdu ! »[34] Et le roi, ajouta la dame avec orgueil, a dû subir Roland, quoique l'austère patriote eût dédaigné de mettre des boucles à ses souliers.

On était futile, chez Manon, comme au palais des Tuileries. Tous les assistants applaudirent aux débuts du ministre. Celui-ci, qui ressemblait à un quaker endimanché, vint à sa femme, et lui serra la main en disant l'œil humide :

— Chère Manon, tu seras mon Egérie.

M^me^ Roland se pencha, et murmura à l'oreille de son mari :

— Entre nous, mon ami, tu feras bien de te méfier de Dumouriez. C'est un roué, et je ne serais pas étonnée qu'il te fit renvoyer un jour[35].

Un homme d'une quarantaine d'années, à l'air inquiet et remuant, avait entendu, assis près de Manon.

— Vous sauriez le repêcher, dit-il, s'il courait risque de tomber.

— Vous m'aideriez, Brissot, n'est-il pas vrai ? dit M^me^ Roland, tandis que son regard caressait Barbaroux, un girondin à la tête d'Antinous, qui passait, mais à tort, pour son amant ; car il est aujourd'hui démontré qu'elle lui préférait Brissot.

Brissot, qui avait été à l'Hôtel de Ville, sous la Constituante, le chien de Lafayette et de Bailly, répliqua :

— J'abdique entre-vos mains, ma belle amie. Sans vous, je n'aurais pas réussi à culbuter Narbonne et ses collègues du ministère précédent.

— Oh ! fit-elle en minaudint, une simple rivalité de femme. J'étais bien aise de montrer à la baronne de Staël, la maîtresse de ce champignon de cour, que je la vaux bien.

Brissot, un intrigant et un fripon, de plus, rédacteur du journal de Patriote français, était le grand faiseur de la Gironde. Il avait organisé le nouveau ministère, où dominaient ses amis, et il se préparait à distribuer les places lucratives. Vergniaud, le premier ténor de la bande, mais un athénien réputé pour sa voluptueuse indolence, rêvait à deux pas, près de sa jeune et jolie maîtresse, M^lle^ Candeille, à la peau blanche de créole. Il s'éveilla un instant, et s'écria de sa voix au timbre d'or :

— Oh ! mes amis, quelle période éclatante nous allons inaugurer. Nous enlacerons l'ancien monde au nouveau avec des guirlandes de fleurs. Nous enivrerons la Nation d'art et de poésie. Nous l'exalterons avec la gloire. Nous lui enseignerons le culte du beau....

Il n'acheva pas. Tous les regards s'étaient dirigés vers la porte du salon. Santerre, l'héroïque brasseur du faubourg Antoine, demeuré neutre jusque-là entre les partis qui se disputaient la direction du mouvement

révolutionnaire, faisait l'office d'introducteur bénévole. Il annonça Dumouriez.

Le général alla droit à M^me^ Roland, la salua avec sa galanterie accoutumée et prit place à côté d'elle.

— Félicitez-moi, ma charmante Collaboratrice, lui dit-il. J'ai fait d'excellente besogne, aujourd'hui.

Manon, très flattée de l'amicale familiarité de Dumouriez, répliqua :

— Avec votre concours, général, nous opérerons des merveilles.

— D'abord, j'ai vu la reine, reprit Dumouriez.

— Chez le roi ?

— Non, chez elle.

Un sourire malicieux erra sur les lèvres de M^me^ Roland.

— Au fait, déclara-t-elle, je ne m'étonne pas que vous ayez obtenu pareille faveur.... Et vous êtes content de l'entrevue ?

— Enchanté... Nous avons causé une bonne heure... J'ai dissipé ses préventions et conquis sa confiance

— C'est quelque chose. Mais, cela ne suffit pas.

— Attendez. Je n'ai pas fini. Savez-vous d'où je sors, actuellement ?

— Non, je ne le devine pas.

— Du club des Jacobins.

L'attention des assistants avait redoublé. Chacun recueillait avidement les confidences de l'aventurier. Il continua :

— Là encore, j'ai réussi. Il m'a suffi de leur jeter un peu de poudre aux yeux pour obtenir leurs applaudissements frénétiques.

— Robespierre n'était donc pas à la séance ? s'enquit Manon.

— Pardonnez-moi, il y était. Il a même essayé de me donner une petite leçon.

— Et qu'avez-vous répondu ?

— Je l'ai embrassé.

Un éclat dé rire général accueillit ces paroles.

— Alors, général, vous avez conquis également ce dangereux puritain ?

— Je l'espère.

— Un hypocrite et un ambitieux, fit Brissot en haussant les épaules.

— Tu te trompes, riposta Pétion d'un ton grave Robespierre est un convaincu. Tout ce qu'il dit, il le croit.

— Néanmoins, la journée est bonne, déclara M^me^ Roland. La reine, les Jacobins, Robespierre sympathique ou à peu près, nous sommes maîtres du

terrain. Mais, dit encore Pétion, il y a Marat, un fou atrabilaire, un ennemi redoutable.

— Nous le musèlerons, cria Brissot.

— Soit ! fit Pétion en secouant la tête. En attendant, je ne cesserai de vous le répéter : il y a Marat !

Cette fois, du seuil de là porte, la voix de Santerre retentit comme un écho. Le brasseur patriote annonçait :

— Marat !

A ce nom formidable, ce ne fut qu'un cri de stupeur ou d'épouvante. Plusieurs s'enfuirent. La déesse de la Gironde avait blémi. L'austère Roland ne semblait pas rassuré. D'un mouvement spontané, tout le monde s'était levé, même les femmes. On eût dit qu'une bête fauve avait pénétré dans la pièce.

Marat s'avança, la tête rejetée en arrière, la lèvre plissée par le dédain. Deux hommes l'accompagnaient, Saint-Just et Lagrenette. L'Ami du peuple était vêtu de sa houppelande historique, et coiffé d'un madras rouge d'où ses cheveux s'échappaient par mèches. Une cravate rouge, négligemment attachée, entourait son cou. Il s'arrêta devant Dumouriez. Celui-ci le toisa insolemment, et dit en ricanant :

— Ah ! c'est vous qu'on appelle Marat ?

— Moi-même, oui, monsieur.

— Que me voulez-vous ?

— Je viens de votre hôtel. Ne vous ayant pas rencontré, j'ai supposé que vous seriez ici, où je pensais bien que les messieurs de la Gironde auraient déjà transféré leur *bureau*[36].

A ces mots agressifs, un sourd grondement circula dans le salon.

— Enfin que désirez-vous ? fit le général avec impatience.

— Le club des Cordeliers tiendrait à savoir si vous êtes homme à suivre un bon conseil.

— Dites toujours.

— Eh bien, je vous dis en son nom : N'épargnez aucun effort pour éviter la guerre. Purgez l'armée des traîtres qui la commandent. Supprimez les mouchards. Défiez-vous de la cour et des coteries.

Dumouriez toisa Marat de nouveau.

— Je vous trouve bien hardi de vous mêler d'affaires qui regardent uniquement mes collègues et moi, dit-il... Vous êtes sous le coup d'un décret d'accusation... D'un geste, je pourrais vous faire arrêter.

L'Ami du peuple se croisa les bras, et répliqua tranquillement :

— Essayez.

— C'est une bravade ? s'écria le général.

— Comme il vous plaira... En acceptant la mission des Cordeliers, j'ai voulu constater si vous oseriez inaugurer votre ministère en me jetant en prison. Je vous avouerai même que je n'ai quitté ma retraite que pour cela.

— Pourquoi donc ne l'oserais-je pas ?

— Je me suis figuré que les messieurs de la Gironde, vos amis, auraient la pudeur de vous détourner de cette sotisse. Ce serait fort, convenez en, qu'un ministère qui se prétend patriote se permit de persécuter un journaliste tel que moi, quand on laisse en paix, à son domicile, le sieur Rogon, rédacteur de la feuille royaliste la plus enragée contre la Révolution.

L'argument impressionna Dumouriez. Il n'ignorait pas que l'Ami du peuple était puissant au club des Cordeliers, qu'il jouissait de quelque crédit aux Jacobins. Il consulta du regard M^{me} Roland.

— Il n'est pas question d'arrestation, dit Manon ; monsieur Marat, vous n'êtes pas poli.

— Madame, je remplis mon devoir envers le peuple.. J'attaque les fripons, je démasque les hypocrites, je dénonce les traîtres, je m'efforce d'écarter des affaires publiques les hommes avides et les lâches

— Je vous le répète, monsieur Marat, vous n'êtes pas poli.

— Que voulez-vous, madame ? Il faut passer quelque chose à un homme forcé, depuis dix-huit mois, à errer de cave en cave, de grenier en grenier. Je ne vis pas tout à fait, comme vous vous divertissez à le conter, dans le luxe et l'opulence. Vous auriez beau chercher, vous ne découvririez point en mon pauvre logis ce salon que vous décrivez si bien, meublé en damas bleu et blanc, avec rideaux de soie relevés en draperies, lustre brillant, ottomane voluptueuse, superbes vases de porcelaine remplis de fleurs naturelles rares et de haut prix..

Manon rougit. Elle avait répandu ces mensonges. Marat citait textuellement.

— En vérité, c'est intolérable, s'écria Brissot. Qu'on jette à la porte ce grossier personnage.

— Monsieur Brissot de Warville, répondit Marat, je reconnais volontiers votre supériorité sur moi, en fait de belles manières et de savoir-vivre. Je n'ai point comme vous, commencé mon éducation dans la pourriture de Paris pour l'achever dans celle de Londres. Je n'ai ni volé le nom de mon

village pour aristocratiser le nom que j'ai reçu de mon père, ni escroqué personne, ni écrit des obscénités, ni vendu ma plume à l'étranger. Tous ces titres qui me manquent, vous ont valu, sans doute, l'honneur d'être le précepteur des messieurs de la Gironde dans la science des *hommes d'Etat.*

A cette riposte sanglante, il y eut un rugissement de fureur parmi les assistants. Plusieurs menaçaient du poing l'Ami du peuple, et firent mine de se précipiter sur lui. Instinctivement, Dumouriez porta la main à son épée.

Marat impassible, ironique et méprisant, se contenta de caresser les crosses de deux pistolets passés dans sa ceinture. Mais Lagrenette s'était élancé près de lui, armé lui-même.

— Cré nom de nom ! gronda-t-il, je cogne sur le premier qui bouge.

Saint-Just aussi s'était avancé. Calme et froid, il dit au général :

— Citoyen Dumouriez, nous sommes délégués avec Marat par le club des Cordeliers, pour connaître si, oui ou non, vous entendez mieux respecter les volontés du peuple que ne l'ont fait vos prédécesseurs..

Le général refusa de répondre. Brissot hurlait. Saint-Just se tourna vers Roland. — Citoyen, reprit-il, vous êtes ministre de l'Intérieur. Je vous adresse la même question, au nom du club des Cordeliers.

— A quoi bon ? dit l'Ami du peuple. Roland n'est que le frère coupe-choux de sa femme, qui le mène par l'oreille. Le ministre de l'Intérieur, c'est madame, tu le vois bien.

Et il se dirigea vers la porte. Les imprécations, les menaces l'accompagnèrent. Sans Lagrenette et Saint-Just, quelques énergumènes eussent engagé une lutte où le sang aurait coulé certainement. L'Ami du peuple allait franchir le seuil, lorsque Brissot lui cria :

— Marat, tu es mûr pour la guillotine.

Le grand patriote se retourna. Il leva la main et dit :

— Au jour de la justice du peuple, ce n'est pas moi qui monterai à l'échafaud.

Il disparut avec ses compagnons. Cette visite et la scène finale avaient laissé tout le monde consterné, dans le salon du ministre de l'Intérieur. Manon était livide, renversée dans son fauteuil. Dumouriez lui-même paraissait pensif, plutôt qu'irrité. Cependant, Jérôme Pétion, le maire de Paris, voulut plaisanter. Sa jovialité niaise n'égaya personne : on sentait que ce maladroit railleur ne riait que du bout des lèvres.

Alors, le comédien Dugazon recourut à un tour de son métier. Prenant une cassolette remplie de parfums, il la promena par les endroits où Marat

avait passé, comme pour les purifier. Rien n'y fit : un nuage restait sur les visages pâlis. L'ombre de Banco venait de se dresser au festin de Macbeth. Déesse, fripons, rhéteurs de la Gironde, devinaient vaguement que le peuple, incarné dans le plus intrépide de ses défenseurs, troublerait bientôt pour eux l'orgie du pouvoir.

XLI — Les traîtres.

Le matin du Ier mai, c'est-à-dire quelques semaines après les scènes racontées précédemment, un homme sortait de Blanc-Misseron, village situé près de la frontière belge, à trois lieues de Valenciennes. Il était dans la vigueur de l'âge et vêtu simplement. Grand, blond, le teint blême, il avait une figure honnête, empreinte d'énergie.

Il s'engagea dans un sentier solitaire, bordé de haies entrecoupées çà et là par de maigres bouquets de bois. Au bout d'un quart-d'heure, il arriva devant une habitation de sombre apparence, close de murs, et à demi-cachée au milieu des arbres. L'homme souleva le heurtoir de la porte massive. Une espèce de guichet s'ouvrit presqu'aussitôt. Une face de boule-dogue apparut, à tignasse grisonnante, un vrai cerbère.

— Que voulez-vous ? demanda-t-on rudement.

— Mademoiselle Christine de Glizol.

— Qui êtes-vous ?

— Je le dirai à Mademoiselle.

— Passez votre chemin. Vous n'entrerez pas, gronda le portier.

LA VALETAILLE.
— A l'ordre du marquis, ils bondirent sur le patriote, l'empoigneront brutalement et le mirent hors d'état de résister. (Chap. XLI)



En même temps, il se disposait à refermer le guichet au nez du visiteur inconnu. Mais celui ci insista en élevant le ton :

— Il faut absolument que je parle à mademoiselle Christine.

— Va-t-en au diable, nom de Dieu ! cria le farouche concierge.

Mais une voix de femme ordonna d'un ton ferme :

— Ouvrez et introduisez.

— Cependant...

— Pas d'observation. Ouvrez, vous dis-je.

L'accent était devenu impérieux. Après quelque hésitation, le pipelet se décida à obéir. L'étranger entra. Il se trouvait dans une vaste cour, ombragée par des ormes séculaires, et où l'herbe poussait drue. A quelques pas, il aperçut Christine de Glizol, pâle, amaigrie, le visage exprimant une douleur intense. La jeune fille était debout sur le perron, délabré comme la maison à

deux étages, qui avait dû rester longtemps inhabitée. Son regard se croisa avec celui du visiteur ; et, pendant que le portier poussait les verrous, elle porta rapidement le doigt à ses lèvres, pour réclamer la prudence.

L'inconnu avait compris. Il s'approcha de Christine, la salua respectueusement et lui dit :

— Mademoiselle, je suis chargé pour vous d'une commission.

— En ce cas, venez !

Elle l'emmena à son appartement, dans une pièce garnie, comme toutes les autres, de meubles démodés et défraîchis, et occupée en ce moment par sa vieille gouvernante, M^{me} de Courgis.

— Ma bonne amie, dit-elle à la digne femme, ayez l'obligeance de nous laisser un instant.

La gouvernante passa dans la chambre à coucher. Dès qu'elle eut disparu, Christine reprit, en s'adressant au visiteur :

— Vous êtes le citoyen Durastel, si je ne me trompe ?

— Oui, mademoiselle.

— Je vous ai reconnu tout de suite, pour vous avoir rencontré une fois chez mon vieil ami Berthelot.

— Je m'en suis douté, mademoiselle.

— Oh ! vous pouvez m'appeler citoyenne..... Je suis patriote aussi. Vous venez de Paris, je suppose ?

— Oui, citoyenne. Je vous apporte une lettre de Théroigne. La voici.

Au nom de la belle Liégeoise, les traits de mademoiselle de Glizol s'assombrirent encore. On s'en souvient : le jour du bal masqué à l'Opéra de Vienne, Christine avait offert à l'empereur Léopold des bonbons empoisonnés, envoyés, croyait-elle, par Théroigne. Elle avait fait cela sur la foi d'une lettre écrite, pensait-elle aussi, par la vaillante républicaine. Le coup accompli, son père et les chevaliers du poignard l'avaient entraînée précipitamment hors du théâtre. Une heure plus tard, à l'annonce de la mort de Léopold, M. de Glizol était monté dans une chaise de poste avec sa fille, madame de Courgis et René Lacombe, pour s'éloigner de la capitale autrichienne. Ils avaient voyagé jour et nuit et ne s'étaient arrêtés qu'à Coblentz.

Etourdie d'abord de ce départ si brusque et si étrange, Christine avait fini par comprendre, aidée, du reste, par les demi-mots que le marquis avait prononcés à dessein devant elle, durant le voyage.

Une fois en sûreté, au centre de l'émigration royaliste, il s'était expliqué plus clairement. Elle, effrayée, pleine d'horreur, avait montré la lettre qu'on lui avait remise au nom de Théroigne. Quant à la boîte de bonbons empoisonnés, nous avons dit comment elle avait été soustraire à la jeune fille, immédiatement après que l'empereur y eut puisé.

Alors, Glizol accusa formellement la belle Liégoise d'avoir préparé le crime, sous l'inspiration de Robespierre et de Marat, les chefs du parti républicain, et il dit à Christine :

— Qui me répond que vous n'êtes point complice de ces affreux scélérats ?

— Oh ! mon père ! s'écria la jeune fille hors d'elle-même ; est-il possible que vous m'infligiez l'injure d'un tel soupçon ?

— Robespierre, Marat, Théroigne, ne sont-ils pas vos amis ?

— Je supposais Théroigne honnête.

— Et maintenant ?

— Maintenant... j'ai peur de m'être abusée.

— Ah ! fit le marquis avec un ricanement, vous n'êtes pas encore bien sûre ? Christine baissa la tête et garda le silence. Glizol reprit :

— Le forfait commis est si monstrueux, que mon devoir est de le dénoncer. Je vous ai emmenée de Vienne, dans l'idée que vous étiez seulement coupable d'imprudence. Mais votre attitude me fait craindre d'être dans l'erreur. Il ne vous reste qu'un moyen de vous justifier à mes yeux.

— Lequel ?

— Epousez le comte de Sombreuil.

Christine avait déjà refusé obstinément cette alliance, malgré les menaces de son père. Pendant quinze jours, il avait tout employé pour la faire fléchir, mais en vain. Exaspéré de ses résistances, il l'avait séquestrée. Tout en tourmentant sa fille, Glizol agissait activement à Vienne par ses émissaires, afin d'égarer les investigations de la police au sujet de la mort de Léopold. Avec le concours de Livia Cantarini, il avait réussi facilement à détourner les soupçons, grâce à la confusion que les chevaliers du poignard avaient provoquée, à la suite du crime.

Trois semaines après, la guerre avait éclaté entre la France et le nouvel empereur. Les émigrés avaient atteint leur but. Le marquis s'était hâté de franchir la frontière, afin de seconder à l'intérieur les royalistes qui se préparaient à combattre contre leur patrie dans les rangs des armées

étrangères. Il avait établi le quartier général de ses infâmes complots aux portés de Valenciennes, sur les confins ennemis, pour être à même de correspondre aisément avec ses complices. De cette maison isolée dans la campagne de Blanc-Misseron, il s'était mis en communication avec les trois généraux chargés d'ouvrir la campagne : Rochambeau, Luckner et Lafayette. Il avait expédié René Lacombe à Paris, pour y semer adroitement le bruit que les chefs républicains avaient fait empoisonner Léopold.

Dans l'habitation, il n'y avait pas d'autres femmes que Christine et sa vieille gouvernante. La garde était confiée à quatre sicaires, chargés en même temps du service intérieur.

Mademoiselle de Glizol, ne pouvant se résoudre à croire Théroigne criminelle, avait trouvé moyen de lui adresser une lettre. Elle la sommait de s'expliquer, et, si elle était innocente, de fournir des preuves irrécusables.

Or, le brave Durastel apportait la réponse de la belle Liégeoise. Christine s'empara fiévreusement de la missive qu'il lui présentait, l'ouvrit et lut ce qui suit :

« Christine, — je n'ai qu'une réponse à faire à votre lettre : je ne vous ai écrit ni à Vienne, ni ailleurs. A l'aide d'un faux, vous êtes devenue l'instrument inconscient d'une trame infernale, dont le but se devine facilement : des scélérats, que je m'abstiens de désigner par leurs noms, pour ne point vous affliger davantage, ont visé par ce crime l'empereur et moi. Vous avez été dupe, parce que vous n'avez pas réfléchi à ceci : je ne devais aucune reconnaissance à Léopold pour m'avoir délivrée de prison. Victime d'une odieuse trahison, j'avais un droit absolu à ce qu'il fit justice et m'accordât réparation. De quoi donc l'eussé-je-remercié ? D'ailleurs, confrontez cette lettre à celle que vous croyez avoir reçue de moi ; examinez attentivement, cette vérification vous permettra, sans doute, de constater que la première est une œuvre de faussaire.

THÉROIGNE. »

Après avoir terminé, mademoiselle de Glizol leva les yeux sur Durastel, immobile devant elle, et lui demanda :

— Vous savez de quoi il s'agit ?

— Oui, citoyenne.

— La lettre que j'ai reçue à Vienne, reprit-elle, n'est plus en mon pouvoir : on me l'a prise... Mais, à présent, je suis pleinement convaincue qu'on m'a

trompée d'une atroce façon...

Elle s'interrompit à ces mots, en tressaillant. Durastel se retourna vivement. La porte, s'était ouverte brusquement. Le marquis de Glizol était debout sur le seuil. Il s'avança, la fureur dans le regard, et suivi de deux drôles à mine sinistre, armés de poignards et de pistolets..

Christine se jeta courageusement au-devant du gentilhomme. Montrant du geste les deux misérables qui l'accompagnaient, elle lui dit d'un ton ferme :

— Mon père, j'ai défendu à ces gens-là de m'approcher jamais, et vous ne l'ignorez pas.

Mais, au lieu de répondre à sa fille, le marquis, écumant de colère, désigna Durastel aux deux sacripants, et leur cria :

— Enlevez-moi ce coquin !

Ils bondirent sur le patriote, l'empoignèrent brutalement et le mirent hors d'état de résister.

— Monsieur, fit Christine, laissez cet homme. Il n'y a de coupable ici que moi.

Et elle essayait de barrer le passage aux deux sicaires. Mais Glizol écarta violemment sa fille, et l'envoya rouler sur un canapé voisin.

— Vous autres, rugit-il ensuite, en s'adressant à ses subordonnés, conduisez-moi ce gredin où vous savez, et attendez-moi.

Les deux brutes entraînèrent Durastel, en l'accablant de horions. Cependant Christine s'était redressée. Elle avait gardé à la main la lettre de Théroigne. Son père vit l'écrit, le lui arracha, le parcourut rapidement, et dit d'une voix rauque : Ainsi, non contente de mépriser mes volontés, vous correspondez encore avec mes ennemis ?

— J'ai voulu savoir, déclara la jeune fille.

— Et vous croyez aux mensonges que vous débite une femme perdue, la prostituée de la canaille ?

— Monsieur, Ce langage est indigne.

— Ce qui est indigne, c'est que vous osiez introduire ici un espion des révolutionnaires.

— Le malheureux dont vous parlez n'est point un espion.

— Ah ! vraiment ? Alors, comment a-t-il su mon absence, s'il n'a point épié ?

— Je suppose qu'il est venu au hasard.

— Vous supposez mal. Il m'a l'air trop avisé pour avoir risqué de me rencontrer. Il ne m'a point échappé, c'est vrai ; mais si j'ai hâté mon retour, certaines circonstances purement fortuites en sont la cause. En réalité, je ne comptais revenir que dans trois jours.

— En tout cas, vous n'avez aucun motif de le retenir.

— Tel n'est pas mon avis. Je lui dois le châtiment de son audace. En outre, ma sûreté exige qu'il ne puisse révéler ce qui se passe en cette maison.

— Mais quel sort lui réservez-vous donc ?

Glizol eut un affreux ricanement.

— Je ne connais, répliqua-t-il, qu'un seul moyen de me protéger contre ses indiscrétions.

— Et ce moyen ?

— Consiste à lui fermer la bouche pour toujours.

A cette atroce réponse, Christine frissonna de tous ses membres. Elle murmura, les mains jointes :

— Mon père, vous ne ferez pas cela.

— Je le ferai, je vous le jure.

— Je vous en supplie, reprit-elle, les yeux pleins de larmes, épargnez-le. S'il périssait, ce serait pour moi un remords éternel, puisque je suis la cause de ce que vous lui reprochez.

Il y eut une pause. Le marquis parut réfléchir. Soudain, il dit sa fille :

— Peut-être pourrions-nous nous entendre. Que m'accorderiez-vous, en échange de la vie de ce drôle ?

— Je donnerais la mienne de bon cœur, pour le sauver.

Glizol haussa les épaules.

— Des phrases ! fit-il d'un accent de pitié. Je ne vous demande pas tant... Epousez le comte de Sombreuil, et ce coquin ne mourra pas.

Christine devint toute blanche. Une douleur effrayante se peignit sur son visage. Enfin, comprimant les battements redoublés de son cœur, elle balbutia :

— Soit !... Je consens.

Et elle s'affaissa, défaillante, sur un fauteuil.

— M. de Sombreuil sera ici avant une heure, reprit le marquis. Préparez-vous donc à le recevoir.

Glizol sortit. Dans une salle, au rez-de chaussée, il trouva le baron de Maligny et le chevalier de Bigord, tous deux portant l'uniforme des

volontaires nationaux.

Le marquis était en costume de voyage, chaussé de grandes bottes armées d'éperons d'argent. Il se jeta sur un siège, entre ses deux fidèles complices.
— Eh bien, Maligny, commença-t-il, le coup a merveilleusement réussi, à Valenciennes, si j'en crois le bruit public ?

— Vos instructions ont été exécutées, répliqua le baron.

— Racontez-moi cela.

— Il y a trois jours, Biron, selon les ordres du maréchal de Rochambeau, était allé camper à Quiévrain, d'où il menaçait la ville de Mons. Tout à coup, avant même que l'ennemi ne fût en vue, nos frères et moi, nous criâmes à deux régiments de dragons : *Nous sommes trahis !* D'instinct, ils répétèrent ce cri, se mirent à fuir et entraînèrent l'infanterie. L'armée entière s'est débandé. Le camp de Quiévrain, les équipages de biron, la caisse militaire, tout a été pillé[37].

— Parfait ! déclara Glizol. Baron, je vous félicite.

— Nous avons joué à peu près le même tour, à l'armée de Luckner, dit le chevalier de Bigord. Théobald Dillon, le favori de la reine, était sorti de Lille pour faire une démonstration sur Tournai. Bientôt, un petit corps ennemi de neuf cents hommes apparut. A l'instant, nos amis et moi nous criâmes ! : *Nous sommes trahis !* Immédiatement, la cavalerie s'ébranla, tourna bride, passa sur le corps de l'infanterie, et s'enfuit jusqu'à Lille, abandonnant artillerie, chariots, équipages[38]

— Chevalier, je vous félicite, comme j'ai félicité le baron, dit Glizol.

— Pourtant, il y a une ombre à ce joli tableau, ajouta Bigord. Les soldats de Dillon, accusant leur chef de trahison, l'ont massacré dans une grange.

— A Valenciennes, les soldats n'ont massacré personne, fit Maligny, mais ils ont menacé Rochambeau.

— Qu'importe ? s'écria le marquis. Nous sommes sûrs, désormais, de la complète désorganisation de ces troupes. Ce n'est plus qu'un ramas de milices indisciplinables. Quant à Lafayette, que je viens de voir à son camp de Givet, il grille de donner la chasse aux Jacobins. Il est résolu à couvrir le trône, fallût-il écraser la Révolution. Notre triomphe est proche.

Glizol achevait, lorsqu'un nouveau personnage, le jeune Sombreuil, entra dans la salle.

— Quelles nouvelles, comte, nous apportez-vous de chez nos amis les ennemis ? s'enquit le marquis.

— Encore quelques semaines, et nous aurons reconquis notre rang, nos privilèges. Tel est l'avis général en Allemagne.

— C'est aussi le mien, affirma Glizol.

— L'autre jour, ajouta Sombreuil, à la revue de l'armée prussienne, à Magdebourg, j'ai entendu le général en chef dire à plusieurs officiers de marque : « Messieurs, n'achetez pas trop de chevaux ; la comédie ne durera pas. Les fumées de la liberté se dissipent déjà à Paris. *L'armée des avocats* sera bientôt anéantie en Belgique. Et nous serons de retour dans nos foyers à l'automne[39]

Le jeune comte, qui était émigré, lui, et se disposait à marcher en armes contre la France avec les envahisseurs étrangers, connaissait le double et récent échec des milices nationales il n'avait point hésité à franchir la frontière pour causer quelques heures avec les traîtres, ses complices. Eût-il été découvert, il n'avait rien à redouter, il le savait bien, ni de Rochambeau, « vil courtisan, couvert des hochets de la cour, ni de Luckner, bas valet du monarque, ni de Mottier-Lafayette, aussi réputé par ses affreuses machinations contre la liberté publique, que par ses honteuses prostitutions au pouvoir royal[40]. »

Quand ces coquins de haut lignage se furent réjouis ensemble de ces premiers succès de la trahison qu'ils avaient ourdie contre la patrie, Glizol prit à part Sombreuil.

— Mon chef comte, lui dit-il, vous m'avez demandé la main de ma fille.

— Vous me l'avez accordée, mais mademoiselle Christine a refusé ;

— Aujourd'hui, elle consent.

— Serait-il vrai ?

— Je vous l'affirme.

— Cette décision comblerait mes vœux... Cependant je n'ose encore me bercer d'une telle espérance.

— Suivez-moi, Sombreuil. Vous l'entendrez elle-même.

Le marquis et le jeune comte montèrent à l'appartement de la jeune fille. A leur apparition, Christine congédia sa vieille gouvernante, qui l'avait rejointe après la terrible scène et à qui elle avait confié son désespoir. Elle se leva, chancelante, le teint animé, les yeux brillants de fièvre.

— Ma fille, dit Glizol, j'ai prévenu M. de Sombreuil que vous agréez la demande qu'il m'a faite de votre main.

Christine fit un léger signe d'assentiment, mais ses lèvres restèrent closes ; son regard ne chercha point celui de l'homme qu'elle acceptait pour mari.

Le marquis, un peu déconcerté par cette froideur de glace, se tourna vers Sombreuil, et ajouta :

— Comte, embrassez votre fiancée. Avant huit jours, elle sera votre femme. Sombreuil s'approcha, sans que la jeune fille daignât faire un mouvement. Il s'arrêta devant elle, interdit. Débauché autant que ses pareils, ne voyant dans la femme qu'un jouet, Une parure ou une bête à plaisir, il éprouvait pour Christine un sentiment qui l'étonnait. Il se dégageait de mademoiselle de Glizol un parfum si virginal, il la devinait si différente de tant d'autres nobles héritières, prostituées la plupart avant le mariage, qu'elle lui inspirait un respect involontaire. Lui qui avait l'habitude de rivaliser de cynisme avec ses compagnons titrés, n'osait effleurer de ses lèvres le front de sa fiancée. Il attendait un encouragement qui ne vint pas.

Alors, l'idée germa subitement dans son esprit que, peut-être, cette brusque présentation blessait la délicatesse de Christine. Depuis qu'il la convoitait, jamais il n'avait pu obtenir avec elle une minute de tête-à-tête. Il pensa que cette âme altière finirait, sans doute, par se livrer dans un entretien dont l'intimité ne serait point gênée par un tiers. Obéissant à ce raisonnement, il dit à Glizol : — Me permettez-vous, monsieur le marquis, de causer un instant seul à seul avec mademoiselle ?

Le gentilhomme était furieux intérieurement. Il comprit l'impression produite sur le comte par la contenance de Christine. Mais il n'y avait pas moyen de refuser.

— Cela dépend de ma fille, répliqua-t-il avec humeur.

— Monsieur le comte, fit Christine, je suis à votre disposition.

Glizol s'éloigna, irrité, redoutant l'issue de cette entrevue. Sombreuil était un esprit délié, rompu dans l'art de surprendre les secrets du cœur féminin. A force d'habileté, il parvint à savoir pour quel motif la jeune fille avait changé soudain de disposition à son égard.

— Ainsi, dit-il avec tristesse, vous ne m'aimez pas ?

— Non.

— On prétend que l'amour naît quelquefois après le mariage.

Christine se fut. Il ajouta :

— De sorte que votre décision n'a d'autre cause déterminante que votre désir de sauver cet homme ?

— Il n'y en a pas d'autre.

Au contact de ce dévouement, une étincelle de générosité s'alluma au cœur de Sombreuil.

— Mademoiselle, reprit-il, s'il m'est impossible de conquérir votre amour, je veux du moins mériter votre estime. Je vous rends votre parole avec la liberté, et vous promets que cet homme ne mourra pas.

Un éclair de joie et de reconnaissance brilla dans les yeux de la jeune fille.

— Monsieur le comte, murmura-t-elle, tant que je vivrai, je garderai le souvenir de votre noble conduite... Mais réussirez-vous à arracher ce malheureux des mains de mon père ?

— Non-seulement je m'engage à le tenter, mais encore à réussir... Êtes-vous tranquillisée ?

— Du moins, vos paroles me rassurent, et je vous remercie encore une fois. La conversation des deux jeunes gens avait duré une vingtaine de minutes.

Tout à coup, au moment où Sombreuil allait prendre congé de Christine, des clameurs montèrent, mêlées de blasphèmes, d'imprécations et de menaces. Puis, deux ou trois détonations sourdes éclatèrent.

— Mon Dieu ! s'écria Christine, toute tremblante, qu'y a-t-il donc ?

— Je vais voir, repartit Sombreuil en s'élançant sur l'escalier. La jeune fille se précipita sur ses pas.

Or, voici ce qui se passait.

Les misérables à qui Glizol avait confié Durastel, étaient deux coupjarrets sortis, deux mois auparavant, de la garde royale. Ils avaient emmené leur prisonnier dans une basse, humide, éclairée faiblement par un soupirail ouvert à niveau du sol. Le plus âgé, qui devait avoir environ quarante-cinq ans, long, sec, la figure en lame de couteau, barbe et cheveux roux, répondait au sobriquet de *Balafré*, à cause d'une cicatrice qui lui avait taillé le front et le haut du nez. L'autre, de même taille, mais plus massif, ayant la bouche de travers, portait le surnom de *Bouche-en-Cœur.*

MARCEAU.
— C'était un beau jeune homme de vingt-trois ans, de fière allure, aux cheveux et à la moustache noire, vêtu d'un costume civil moitié militaire. Il amarra sa barque et sauta sur la rive. (Chap. XLII).



La salle où les deux soudards avaient conduit Durastel était toute nue. Pas même une botte de paille ou une mauvaise litière sur le pavé gluant, où trainaient limaces et crapauds.

Chemin faisant, Balafré avait examiné le prisonnier à diverses reprises. Dès furent en bas, il le fit placer devant le soupirail, afin de l'examiner encore. Puis il mâchonna :

— Je ne me trompe pas : c'est bien ça.

Alors, s'adressant à Durastel il lui dit :

— Va, canaille, je te reconnais. N'as-tu pas été heiduque chez la reine ?

Durastel garda le silence. Balafré, le saisissant par le bras, reprit :

— Ne lais donc pas l'imbécile. Je t'ai vu plusieurs fois, sous ta livrée. Mais tu avais mauvaise réputation : tu étais patriote.

Le prisonnier se dégagea de l'étreinte immonde de l'ancien garde royal, mais continua à se taire

— Nom de Dieu ! grommela Bouche-en-Cœur, en tordant sa gueule édentée, nom de Dieu ! comme tu fais le fier. Il n'y a pas de quoi, pourtant. Tiens ! ajouta-t-il, en lui mettant le poing sous le nez, j'ai rude envie de te corriger.

Durastel recula d'un pas, s'adossa au mur, et croisa les bras sur sa poitrine. Ses prunelles flambaient. Quoique désarmé, on eût cru qu'il avait envie de se colleter avec ses gardiens.

— Mille tonnerres ! hurla Balafré, ce n'est plus de la fierté, ça, c'est de l'insolence. Attends, canaille, je vais t'apprendre à vivre.

Le coupe-jarret, qui s'était rapproché du patriote, leva le main.

— Lâche ! murmura enfin Durastel, sans bouger d'une ligne..

Il n'avait pas fini, que la lourde patte du soudard s'abattait sur sa joue, faisant une empreinte sanglante. A cet immonde attouchement, le patriote eut un rugissementé touffé. Sautant sur son agresseur, il l'enlaça dans ses bras nerveux, le plia comme un roseau : et le courba sur le sol.. L'autre avait un poignard, passé à sa ceinture. Durastel le lui arracha et le lui planta dans le cœur en disant :

— Tu ne te vanteras pas de ton dernier exploit.

Le Balafré était mort. Cette exécution avait eu lieu avec une telle rapidité, que Bouche-en-Cœur, tout ahuri, n'avait pas songé d'abord à intervenir. Quand il s'aperçut que le prisonnier était un adversaire sérieux, celui-ci était déjà debout, le poignard sanglant la main. Durastel bondit sur le deuxième malandrin, le saisit à la gorge avant qu'il n'eût pu se mettre en défense, et le frappa comme son compagnon. Le scélérat roula inanimé sur les dalles.

Le patriote avait gardé en partie son sang-froid. Il connut à la porte, y colla l'oreille, et n'entendant, aucun bruit dans la maison, il ouvrit. Ses geôliers avaient laissé les clefs en dedans. Mais, au moment de franchir le seuil, une réflexion lui vint :

— Il est probable, pensa-t-il, que j'aurai affaire à plus forte partie, tout à l'heure. Ces coquins avaient des pistolets. Prenons-les. Si je dois succomber, ce ne sera pas du moins sans avoir vendu chèrement ma vie.

Durastel rentra dans la salle, fouilla les cadavres, enleva deux paires de pistolets, fourra l'une dans sa poche, glissa l'autre à sa ceinture, et sortit doucement, serrant son poignard. Son dessein était d'essayer de gagner la porte extérieure. S'il réussissait à n'être point remarqué, il tuerait le farouche concierge en lui coupant la gorge. En opérant ainsi, pas de bruit qui éveillât l'attention. Si, au contraire, il rencontrait d'autres ennemis, alors il se servirait de ses armes à feu.

Mais au moment où il débouchait dans le vestibule, le patriote se trouva face à face avec un troisième coupe-jarret. Il voulut s'en débarrasser d'un coup de poignard. Le bandit esquiva l'atteinte du fugitif, et braqua sur lui un canon de pistolet, en appelant au secours. Durastel tenait lui-même de la main gauche un pistolet tout armé. I1 n'hésita plus et fit feu sur le gredin, qui tomba, le front troué d'une balle.

Malheureusement, le cri du brigand avait été entendu. Glizol, Maligny, Bigord, jusqu'au cerbère accoururent. Durastel, les vêtements tout maculés du sang de ses gardiens, l'œil en feu, le poignard aux dents, les dieux mains armées de pistolets, fit signe qu'on lui livrât passage. Les gentilshommes n'ayant pas obtempéré à cette sommation, le patriote fit feu. Soit qu'il eût mal visé, soit que ses adversaires eussent fait un mouvement de côté, les deux balles ricochèrent sur la muraille. Les nobles malandrins l'entourèrent et le désarmèrent, avec des cris de mort.

C'étaient ces détonations et ces clameurs qui avaient retenti jusqu'à l'appartement de Christine. Sombreuil s'était élancé pour savoir ce qui se passait. La jeune fille l'avait suivi. Or, le drame s'accomplissait au pied même de l'escalier.

— Qu'y a-t-il donc ? cria le jeune comte, en bondissant sut les marches.

Pour toute réponse, Glizol leva son poignard sur Durastel. Christine, sur les talons de Sombreuil, avait embrassé la scène d'un coup d'œil. Une exclamation d'horreur lui échappa.

— Arrêtez ! arrêtez ! dit-elle. Je ne veux pas qu'il meure !

Mais la main du marquis s'était abaissée ; la lame avait pénétré dans la poitrine du patriote, qui s'affaissa dans une mare de sang.

La jeune fille, à demi-folle, s'élança sur son père, le visage bouleversé, les prunelles dilatées. Se cramponant à lui d'une main, elle déchira de l'autre les voiles qui dérobaient son sein, en criant d'une voix désespérée :

— Tuez-moi, oh ! tuez-moi ! Je ne saurais davantage subir la honte d'être la fille d'un traître, d'un empoisonneur, d'un assassin !

Le marquis, ivre de rage, la saisit dans ses bras. Elle se débattit avec fureur, en murmurant :

— Laissez-moi ! Ne m'infligez-pas le supplice de votre contact !

Épuisée bientôt, elle s'évanouit. Glizol la transporta à sa chambre et appela madame de Courgis pour lui donner des soins.

XLII — L'abbesse des Bénédictines.

Vers midi, Christine, blanche comme une morte, s'éveilla d'un sommeil agité. Elle était étendue sur son lit, à moitié déshabillée. Sa vieille gouvernante, agenouillée au bord de sa couche, les yeux rougis par les larmes, n'avait cessé de veiller avec une sollicitude maternelle.

— Ma bonne Courgis, balbutia la jeune fille, que de peine je vous donne ! En même temps elle se souleva, prit dans ses mains la tête de la pauvre gouvernante et baisa ses joues flétries avec une ardente affection. Madame de Courgis sanglotait.

— Soyez calme, chère enfant, répétait-elle d'une voix entrecoupée... Tenez ! je vous aime tant que, si je vous perdais, je n'y survivrais pas.

Et doucement, elle obligea Christine à prendre quelques aliments. Quand mademoiselle de Glizol eut mangé et recouvré quelque force, elle demanda :

— Que s'est-il passé depuis que je suis ici ? Le savez-vous ?

— D'abord, en me quittant, après vous avoir déposée sur ce lit, M. le marquis m'a dit :

« — Cette malheureuse enfant tourne à la démence. Le misérable qu'elle avait eu l'imprudence de recevoir ce matin, était un scélérat. Il a égorgé trois de mes serviteurs. J'ai dû le tuer pour qu'il ne fît pas de nouvelles victimes. »

— Le malheureux Durastel avait le droit de frapper ceux que M. de Glizol appelle ses serviteurs, répliqua Christine ; c'étaient d'affreux bandits, recrutés je ne sais où, et dont j'ai dû subir maintes fois les insolences, vous ne l'ignorez pas. Où est le marquis ?

— Il est parti à cheval, il y a deux heures,

— Seul ?

— Non. M. de Sombreuil et les deux autres gentilshommes raccompagnaient.

— De sorte qu'il n'y a plus avec nous, dans cette horrible maison, que les chenapans qui n'ont pas péri sous les coups de Durastel ?

— Il n'y a plus que le concierge.

— En êtes-vous sûre, ma chère Courgis ?

— Oui. Un instant après le départ de M. le marquis, le seul qui restât vivant, du service intérieur, est sorti lui-même. Je l'ai aperçu par la petite fenêtre de votre appartement, qui ouvre sur la cour.

— Et les cadavres ? s'enquit la jeune fille en frissonnant.

— En descendant à l'office, chercher ce qui vous était nécessaire, j'ai entendu M. de Glizol commander qu'on les transportât au fond du jardin.

Christine demeura pensive quelques minutes. Ensuite elle reprit :

— Je désire me lever.

— De grâce, chère enfant, pas d'imprudence.

— Je me sens forte, à présent.

Madame de Courgis dut l'aider à se vêtir. Quand elle fut debout, elle alla à la fenêtre ayant une vue sur la cour. Ayant constaté que le farouche concierge était à sa loge, elle dit à la gouvernante :

— Maintenant, descendons.

Madame de Courgis lui offrit son bras. Arrivée au vestibule, Christine examina les dalles, encore rouges de sang, et s'éloigna en frémissant. Elle gagna le jardin, qui ne formait plus qu'un fouillis inextricable d'arbustes entremêlés de ronces. Avec sa compagne, elle suivit une allée moins obstruée que les autres, et remarqua une traînée de sang déjà séché sur le sol. Les deux femmes atteignirent les bords de l'étang. Mademoiselle de Glizol, exténuée, dut s'asseoir sur l'herbe naissante. De là, plongée dans une sombre rêverie, elle parcourut d'un regard distrait la surface ridée de l'eau verdâtre, qui s'était refermée sur les cadavres.

Tout à coup, Christine et la gouvernante tressaillirent et se redressèrent machinalement. Un gémissement prolongé était parti des buissons, à quelques toises. Madame de Courgis se montrait effrayée. Mais, mademoiselle de Glizol, subitement ranimée, se précipita vers l'endroit d'où la plainte était venue. Un homme gisait sur le terrain vaseux. C'était Durastel. Christine, immobile une seconde de surprise, se pencha et souleva le patriote.

— Vous ne pouvez plus rien pour moi, citoyenne, balbutia-t-il...

— Je vous sauverai, répliqua-t-elle avec vivacité.

Il entr'ouvrit ses paupières apesanties, la contempla avec une expression pleine de reconnaissance, et abandonna sa tête inerte sur sa poitrine.

Christine, aidée de madame de Courgis, se hâta d'ouvrir les vêtements de Durastel, trempés d'eau et souillés de fange. Quand la poitrine fut à nu, elle vit que le poignard avait glissé sur une côte et pénétré dans les chairs, vers l'aisselle. Le sang avait coulé en abondance. Maintenant, quelque gouttelettes, à peine, suintaient de la plaie.

Le pansement et le bandage terminés, la jeune fille et la gouvernante se demandèrent avec une poignante angoisse ce qu'il fallait faire. Impossible de transporter le blessé à la maison. Il eût été découvert infailliblement, et c'était la mort. Les deux femmes se consultaient à voix basse, inutilement, et désespéraient de découvrir un moyen de salut pour le patriote, lorsqu'un faible bruit de rames parvint leurs oreilles. Elles regardaient d'un même mouvement, anxieuses et craintives. Un canot glissait sur l'étang, tout près, guidé avec précaution par un beau jeune homme de vingt-trois ans, de fière allure, aux cheveux et à la moustache noire, vêtu d'un costume moitié civil, moitié militaire.

Il avait aperçu la gouvernante et Christine. En trois coups de rames, il aborda près d'elles. Les voyant effarées, il leur dit avec bonté :

— Ne craignez rien, mesdames, si vous êtes bonnes patriotes.

— Nous le sommes, répliqua mademoiselle de Glizol avec un accent de joie. Vous allez nous aider à sauver un brave homme... qu'on a tenté d'assassiner.

Le batelier sauta sur le bord, et examina le blessé.

— Un ami de Marat, reprit Christine, et de Théroigne de Méricourt.

— Qui l'a frappé ?

La jeune fille, embarrassée, murmura :

— Ceux-là ne sont plus ici.

— Son nom ?

— Durastel.

Le jeune homme se redressa, et étendant la main vers la maison, il s'écria

— J'étais sûr que cette habitation était un nid de traîtres... Plusieurs de mes compagnons d'armes et moi, nous avons entrepris de battre le pays, pour relancer les misérables qui tentent de livrer à l'ennemi les armées de la nation.

— Vous êtes soldat ? interrompit Christine.

Je suis Marceau, capitaine de hussards, sous les ordres de Luckner. — Vous étiez à la prise de la Bastille : j'ai lu cela, dit mademoiselle de Glizol. L'officier s'inclina en souriant. Là jeune fille ajouta :

— Je vous en conjure, chargez-vous de ce malheureux. Ecrivez à Marat, à Théroigne... Voici pour le soigner.

Elle lui tendit une bourse pleine de louis.

Marceau rougit, et fit mine de la repousser du geste.

— Prenez, prenez, insista Christine d'un accent suppliant. Il vous dira lui-même que je ne remplis que mon devoir.

Marceau accepta. Cinq minutes plus tard, Durastel était couché au fond du canot, qui s'éloigna rapidement. Les deux femmes regagnèrent lentement la maison. Près de la porte ouvrant sur le jardin, mademoiselle de Glizol vit briller dans l'herbe un objet de métal. Madame de Courgis la précédait. Elle se baissa et le ramassa furtivement. C'était un poignard à fine lame, dont l'acier, çà et là, offrait des taches brunes. Elle le glissa sous sa robe, très émue, et remonta à son appartement.

Une heure s'écoula. Enfin, le marquis reparut. Il se présenta chez sa fille,

— Préparez-vous à partir immédiatement, lui dit-il d'un ton rude.

— Où prétendez-vous m'emmener, monsieur ? demanda-t-elle.

— Que vous importe ? Obéissez.

— Je ne vous reconnais plus le droit de commander, s'écria la jeune fille, debout et révoltée.

Jamais Glizol ne l'avait vue ainsi. Cette enfant si douce, si docile, s'exprimait avec hauteur, une résolution indomptable peinte sur sa pâle figure.

— Ne m'obligez-pas à user de violence, gronda-t-il.

Christine tira le poignard, le brandit brusquement sur son sein, et répliqua : — Avec ceci, je suis maîtresse de moi-même. Marquis de Glizol, faites un geste seulement, et je me frappe. Je préfère mille fois la mort à la honte de vivre désormais près de vous.

Le gentilhomme recula, effrayé. Au fond, il aimait toujours sa fille, à sa façon, bien entendu. Il n'y avait plus d'humain que ce sentiment, chez l'infâme bandit.

— Mon intention n'est pas de vous contrarier, fit-il d'un accent radouci. Je me propose de vous conduire dans un couvent de Belgique, où vous serez libre de recevoir ou de refuser mes visites.

Christine ne répondit pas. Elle réfléchissait.

— Consentez-vous ? s'enquit Glizol.

— Permettez-vous à madame de Courgis de venir avec moi ?

— Très volontiers ?

— Quel est ce couvent ?

— Celui des Bénédictines. J'ai dépêché Maligny à l'abbesse. Elle accepte et vous attend ce soir.

— Je suis prête, déclara la jeune fille.

Une voiture stationnait dans la cour. Le marquis prit place sur le siège du cocher. Les deux femmes se trouvèrent seules à l'intérieur, au grand soulagement de Christine. A la tombée de la nuit, M. de Glizol pénétrait avec sa fille et la gouvernante au couvent des Bénédictines, situé à une lieue de Mons. On les introduisit sur-le-champ dans le parloir de l'abbesse, qui entra presque immédiatement.

C'était une femme d'une cinquantaine d'années, de taille imposante, mais dont le noble visage portait l'empreinte d'inguérissables douleurs. Une lampe suspendue éclairait la pièce. A l'aspect du marquis, les yeux noirs de l'abbesse étincelèrent ; ils devinrent presque durs, et ses lèvres blêmes eurent une contraction, douloureuse.

— Madame, dit Glizol, la crise révolutionnaire qui sévit en France me fait un devoir de me séparer momentanément de ma fille. Je suis heureux de vous la confier, convaincu qu'elle ne saurait être en meilleures mains,

La nonne s'inclina.

— Madame, continua le gentilhomme, Christine est mon unique enfant. Ceci vous expliquera pourquoi j'ai toléré chez elle certains caprices.... certaines idées qui vous paraîtront étranges, sans doute, eu égard à sa noble origine. Ainsi, elle s'est entichée de l'infernale révolution dirigée contre le trône et l'autel ; elle va même jusqu'à admirer ses principaux chefs, Robespierre, par exemple, et Marat....

A ce dernier nom, l'abbesse sursauta ; son teint de cire devint plus livide encore.

— Marat ! répéta-t-elle d'une voix profondément altérée.

— Est-ce donc la première fois, madame, que vous entendez parler de ce misérable ? fit Glizol.

La nonne avait comprimé son émotion. Elle répondit d'un ton grave, avec une accentuation singulière

— Que j'ignore le nom de Marat, cela monsieur, ne vous surprendrait pas, si vous saviez que je suis depuis deux mois seulement à la tête de ce

couvent.

— Ah !.... s'il en est ainsi.... Mais vous avez donc vécu dans une retraite inaccessible aux rumeurs de ce monde ?

— J'ai été enfermée durant plus de vingt-cinq ans dans un monastère perdu dans les montagnes calabraises.

Ce fut au tour du marquis de tressaillir.

— En effet, murmura-t-il, en jetant à l'abbesse un regard scrutateur, qui augmenta son trouble.

La religieuse ajouta avec une dignité pleine de navrante mélancolie :

— Mais le nom de Marat n'est pas plus étranger à la sœur Sainte-Valérie qu'il ne l'était à la marquise de Laubépine.

— Que voulez-vous dire ?

Sœur Sainte-Valérie et la marquise de Laubépine ne sont qu'une seule et même personne.

Madame, balbutia Glizol, je ne saisis pas clairement.

— Eh bien ! sœur Sainte-Valérie est mon nom de religion. Marquis, comprenez-vous enfin ?

L'abbesse avait parlé, avec une dureté singulière. Sous son regard implacable, gentilhomme baissa le sien.. Il paraissait confondu.

— Vous ? vous, la marquise de Laubépine ? fit-il avec stupeur.

Un sourire erra sur les lèvres flétries de la nonne.

— Ceci vous prouve, dit-elle, qu'il ne suffit pas toujours d'enterrer les morts pour les empêcher de ressusciter.

Glizol courba la tête et garda le silence. Alors, l'abbesse, allant à Christine, l'enveloppa d'un regard affectueux et lui prit la main en lui disant avec une douceur exquise :

— Chère enfant, tout ce qu'il faudra faire pour que vous ne soyez pas trop malheureuse avec moi, je le ferai. Vous tâcherez de m'aimer un peu ; moi, je vous aimerai beaucoup, beaucoup !

La jeune fille, attendrie jusqu'aux larmes par ce touchant langage, répliqua avec abandon :

— Madame, j'ai confiance en vous... Je sens que vous devez d'autant plus compatir aux peines d'autrui, que vous-même avez souffert.

— Oui, j'ai souffert, affirma l'abbesse, en fixant sur le marquis ses yeux chargés d'éclairs ; j'ai souffert infiniment plus que vous ne pouvez l'imaginer.

Cela dit, elle congédia Glizol d'un geste de reine. Il se retira, l'âme bouleversée, une rage sourde au cœur. Quand il fut hors du couvent, il murmura :

— Quelle fatalité ! Ma fille aux mains de cette femme maudite !.... Impossible de la lui enlever brusquement.... D'ailleurs, où la conduirais-je ?... Christine serait capable d'exécuter sa menace de suicide.

Ayant regagné sa voiture, le marquis se rendit à Mons. Là, il se mit en rapport avec le gouverneur de la ville, et obtint que la police ferait surveiller rigoureusement le couvent des Bénédictines.

XLIII — La patrie en danger.

Antoinette se promenait au bois de Boulogne en grand appareil. Elle était étendue dans un somptueux carrosse, en compagnie de la princesse de Lamballe et de M^{me} Campan. Une brillante escorte de gardes fidèles la précédait et la suivait. Aux portières caracolaient le maréchal de Mailly, le duc de Clermont-Tonnerre, le marquis de Glizol, le chevalier de Coigny, un de ses amants, celui que le duc d'Orléans déclarait être le véritable père du Dauphin.

Le bois n'était point aménagé, comme aujourd'hui, pour les plaisirs du public. Il appartenait au domaine de la couronne. Beaucoup plus vaste alors, il servait aux chasses royales, de même que ceux de Clamart et de Meudon.

Sortie des Tuileries vers deux heures de l'après-midi, la reine paraissait plus fière, plus arrogante que jamais. Sa lèvre autrichienne se dessinait dédaigneuse et menaçante.

Le carrosse ayant pénétré dans une allée bordée de chênes séculaires, les chevaux furent mis au pas. D'un geste, Antoinette appela Coigny. Il s'approcha, pimpant, tout étincelant de broderies sur son cheval bai, et pencha la tête.

MARAT
— Jean-Paul Marat, l'Ami du Peuple, le plus grand patriote que la France ait eue, l'un des meilleurs citoyens de l'humanité, né à Boudry, le 24 mai 1743, lâchement assassiné le 13 juillet 1793 par la girondine Charlotte Corday.



— Chevalier, lui dit la reine, vous savez ce que la baronne de Staël nous a Proposé, au roi et à moi ?

— Parbleu ! madame. Elle a de l'imagination, la fille du banquier Necker,

— Elle se pique de poésie. Mais c'est bien prosaïque, ce qu'elle a inventé.

Coigny éclata de rire :

Votre Majesté est bien difficile. Comment ! elle veut vous emmener de Paris dans la voiture de son mari, vous, madame, déguisée en femme de chambre, le roi en maître d'hôtel, le dauphin en petite fille, et vous hésitez

?... Ah ! la bonne histoire. Antoinette, son amant, la Lamballe et M^me^ Campan firent des gorges chaudes de cette idée bizarre.

— Le plan de Lafayette était plus sérieux, reprit Coigny.

— Oui, répliqua la reine, en redevenant grave il serait venu, avec Luckner, nous prendre à Paris. Nous aurions quitté Paris entre ces deux généraux, sous la protection de cent bons cavaliers. Les suisses, au besoin, avec une partie de la garde nationale royaliste, auraient prêté main-forte. Nous aurions ainsi gagné Compiègne, où des troupes dévouées nous eussent entourés. De là, le roi aurait dicté ses ordres aux factieux. En cas de résistance, Lafayette et Luckner auraient marché sur la capitale avec une armée.

— Et la Révolution périssait, fit Clermont-Tonnerre, qui était près du chevalier.

— Mais Lafayette se posait en sauveur et serait resté maître, dit Antoinette. Nous voulons mieux que cela.

— D'ailleurs, le marquis sera bien obligé de marcher droit, ajouta Coigny. Il était à Paris hier. Il a tenté de menacer l'Assemblée, puis de grouper autour de lui la milice. Mais rien n'a réussi. Cet homme a perdu toute influence ; il est coulé. Il a dû repartir immédiatement pour son camp, très mortifié. Donc, il est à nous sans conditions.

Rien de plus vrai. Le traître Mottier s'était démasqué publiquement, justifiant la merveilleuse sagacité de Marat, qui, depuis si longtemps, dénonçait la vanité ridicule, les criminels desseins du misérable.

Antoinette sourit. Elle avait largement contribué à l'échec de Lafayette. Animée contre lui d'une haine mortelle, parce qu'il s'était fait l'homme de la haute bourgeoisie, au début de la Révolution, afin de s'imposer à la royauté, elle avait fait avorter la tentative du général coupable sur la garde nationale réactionnaire. Mottier, mécontent de l'Assemblée, avait fait convoquer cette milice à une revue, presque sûr d'être acclamé et soutenu. Mais la reine avait fait avertir secrètement Pétion, le maire de Paris, qui avait empêché la parade.

En ce moment, le carrosse d'Antoinette longeait une vaste clairière. Il s'arrêta brusquement. Des groupes nombreux stationnaient en cet endroit, silencieux, formés dans un ordre qui révélaient les habitudes militaires. Point d'armes apparentes ; mais une attitude résolu ?, l'audace peinte sur toutes les figures.

Les glaces de la voiture étaient baissées. Le ciel était sans nuages, le soleil très chaud : une journée superbe de la fin de juillet. Antoinette était richement parée. Radieuse, elle se montra à mi-corps, saluant du geste ces hommes, tous robustes et le regard ardemment fixé sur elle.

Il n'y eut pas d'acclamation. Un mot d'ordre, circulant dans les rangs, les avait sévèrement interdites. Mais quelques individus, des chefs, évidemment, se détachèrent. Ils vinrent à la reine, et baisèrent sa main, le genou en terre ou profondément inclinés.

Antoinette leur dit :

— Avant un mois, messieurs, vous entourerez de nouveau le trône, dont les séditieux vous ont éloignés. — Ce jour-là, madame, répliqua l'un de ces hommes, qui n'était autre que le baron de Maligny, ce jour-là, les séditieux auront vécu !

Antoinette approuva de la tête, et elle murmura avec un accent de joie cruelle :

— Nous serons libres et vengés !

Un silence suivit ces paroles sinistres, qui promettaient une moisson sanglante, d'épouvantables égorgements. Puis la reine ajouta :

— Nos fidèles serviteurs recevront une récompense digne de leur dévouement.

Elle congédia Maligny et ceux qui l'accompagnaient. Le carrosse continua sa marche, cette fois au trot des chevaux. Alors Antoinette dit à la Lamballe et à la Campan :

— Nous évader de Paris, quand nous pouvons compter, pour livrer bataille, sur tant de braves gens, mais ce serait une insigne folie. Il faudra que le roi se montre et tire lui-même l'épée. Le triomphe ainsi obtenu refera la monarchie plus puissante que jamais.

En effet, le complot était mûr, admirablement préparé. Les groupes de la clairière, qui obéissaient principalement à l'influence des chevaliers du poignard, se composaient de la garde royale, dont le peuple, récemment, avait exigé de l'Assemblée le licenciement.

Avant de se séparer, à la fin de l'année précédente, la Constituante, au mépris de son mandat, avait décrété au roi une maison militaire. C'était la reine qui l'avait recrutée avec une ardeur passionnée. Elle s'était préoccupée uniquement d'avoir des épées nues dans des mains sûres, pour frapper impitoyablement au moment propice. Elle avait si bien opéré, que la garde n'était que la contre-révolution sous les armes.

Ce corps ne comptait que d'anciens gendarmes, des capitaines de cavalerie qui avaient déserté leurs escadrons, les coryphées des orgies de Versailles, tous animés d'une haine implacable contre le régime nouveau. Il abondait en coupe-jarrets, en chevaliers d'industrie, en spadassins qu'on rencontrait partout la menace dans les yeux, la main sur la garde de leur épée, la provocation à la bouche. Ils firent tant, que les alarmes s'éveillèrent dans Paris, et il fallut les congédier.

Mais ils se retirèrent avec leurs armes, pour se réunir dans Meudon à dix-huit cents hommes de cavalerie allemande, retranchés dans le château. Et là, s'écriait Marat, « ils attendaient le signal du carnage. » Il ajoutait avec désespoir : « Les brigands armés vont mettre la capitale à feu et à sang. Paris est cerné par plus de vingt mille hommes. Encore quelques jours, et les habitants qui refuseront d'encenser le despote périront par le glaive de la tyrannie, »

L'Ami du peuple n'exagérait pas. Derrière les prétoriens avoués, se cachaient les prétoriens qu'on n'avouait pas. Or, ils formaient ceux-là, toute une armée, et quels hommes ! Les massacreurs de Nancy, les cavaliers féroces qui avaient chargé le peuple au Champ de Mars, les Suisses mercenaires, une foule d'aventuriers résolus et de hardis bretteurs.

En outre, les soixante bataillons de la garde nationale de Paris avaient pour commandant général le marquis de Mondat, un valet de la cour. Cependant Paris mugissait. Sur toutes les places publiques, au bruit du canon d'alarme, au roulement des tambours, au son des trompettes, la municipalité promulguait le décret proclamant que la patrie était en danger. Des gardes à cheval parcouraient les rues, invitaient les citoyens à s'enrôler pour courir à l'ennemi.

La Révolution, menacée au dedans par la conspiration royaliste, ne l'était pas moins au dehors par les armées étrangères. L'Autriche et la Prusse, prêtes à l'invasion, avaient massé des forces considérables aux frontières. Leur généralissime venait de lancer un manifeste atroce et ridicule, adressé à la nation française. Il lui enjoignait : « — d'arrêter les attaques portées au trône et à l'autel, de rendre au roi la sûreté et la liberté, de le mettre en état d'exercer l'autorité qui lui est due. — Sinon : Les membres des départements, des districts et des municipalités seront responsables sur leurs têtes. Les habitants des villes, bourgs et villages qui oseraient se défendre contre les troupes de leurs majestés impériale et royale et tirer sur elles, soit

en rase campagne, soit par les fenêtres, portes et ouvertures de leurs maisons, seront punis de mort et leurs maisons démolies ou brûlées.

Tous les habitants de Paris, sans distinction, seront tenus de se soumettre sur-le-champ et sans délai au roi, etc., ou seront responsables de tous les événements et jugés militairement, sans espoir de pardon. Si le château est forcé, s'il est fait la moindre violence au roi ou à la famille royale, il sera tiré une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris une exécution militaire et à une submersion totale. »

Et les généraux royalistes continuaient leurs trahisons. Jarry, créature de Lafayette avait fait incendier quatre faubourgs de Courtray, un acte atroce que rien ne motivait, sinon la pensée de punir la population de son enthousiasme pour la liberté. Le maréchal Luckner était accouru. Conformément à une note secrète, tracée par le roi lui-même, il évacua les Pays-Bas, repassa la frontière et opéra sur Lille une retraite criminelle.

Le danger était immense. A moins d'un prodige, la France nouvelle allait infailliblement succomber. Le prodige s'accomplit, grâce à l'élan terrible imprimé au peuple par le génie même de la Révolution. A cette déclaration : Citoyens, la patrie est en danger ! inscrite sur les bannières promenées dans Paris, des amphithéâtres s'élevèrent de toutes parts sur les places publiques, tandis qu'Antoinette, se croyant sûre du triomphe, encourageait au crime, dans son excursion au bois de Boulogne, les nobles brigands, les coupe-jarrets embauchés au service de la monarchie.

Quel tableau ! Une tente couverte de feuilles de chêne, chargée de couronnes civiques et flanquée de deux piques que surmonte le bonnet rouge. En avant, une table posée sur deux tambours ; le magistrat en écharpe consignant dans un livre impérissable le serment sacré d'affronter la mort ; des canons pour défendre les balustrades, les deux escaliers, le devant de l'amphithéâtre ; et autour, des hommes de tout âge, de toute condition se précipitant pour donner leurs noms. Ainsi se formait la phalange immortelle des Volontaires de 92, pépinière de ces héroïques soldats qui devaient bientôt conduire à la victoire les jeunes armées de la République.

La République ! Les Girondins n'en voulaient pas. Bourgeois ambitieux, sans mœurs, sans principes, ayant pour chef un bas-bleu, la femme Roland, ils ne convoitaient que le pouvoir sous un roi dont ils joueraient à leur gré. Le matin même, Brissot avait tonné en leur nom, à l'Assemblée, contre « la faction des régicides. » Il s'était écrié : « S'il existe des hommes qui

travaillent maintenant à établir la République, le glaive de la loi doit les frapper. »

Louis XVI ayant renvoyé le cabinet composé de leurs amis, les Girondins, pour l'effrayer, avaient organisé cinq semaines auparavant une démonstration bruyante. Trompé par eux, le peuple s'était présenté pacifiquement aux Tuileries, pour réclamer le retour des bons ministres, c'est-à-dire de l'inepte Roland et de ses acolytes. Le monarque avait refusé dédaigneusement.

Alors, pour forcer la main au prince, les Girondins avaient fait rendre par l'Assemblée le décret qui proclamait la patrie eu danger.. Mais le formidable élan du peuple les terrifia. Ils pressentirent que le trône pouvait sombrer soudainement, au milieu des flots de l'opinion qui le recouvraient déjà de leur écume.

Ils tentèrent donc de sauver la monarchie, en reconquérant le ministère. Ces rhéteurs, au verbe si emphatique, descendirent à de misérables négociations.

A l'heure même où Antoinette se disposait à terminer sa promenade au bois de Boulogne, Thierry, valet de chambre de Louis XVI, pénétrait discrètement dans le cabinet de son maître.

Le roi était penché sur une carte de France. Il se redressa, la face empourprée, le regard animé, invita son fidèle serviteur à s'approcher, et lui dit :

— Examine un peu cette carte.

Le valet se courba sur la table.

Le roi indiqua du doigt la position des armées autrichiennes, prussiennes et allemandes à la frontière. Il montra trente mille émigrés ou déserteurs donnant la main aux envahisseurs, sous la conduite de Condé, de Bouillé, sous les ordres des princes ses frères.

— Je viens de calculer, reprit Louis XVI, que ces troupes peuvent être dans quinze jours aux portes de Paris. Ici, nous sommes en mesure de résister, même de vaincre les séditieux. Bientôt, ils imploreront leur grâce à genoux.

— Dieu entende Votre Majesté ! fit Thierry.

— N'as-tu pas confiance ?

— Pardonnez-moi, sire, j'ai confiance.

En même temps, il plaça une lettre sous les yeux du prince.

— D'où çà vient-il ? s'enquit Louis XVI.

— Je l'ai reçue d'un de mes amis, M. Boze.

— Ah ! oui ; un peintre au pastel ?

— Oui, sire.

Est-ce lui qui m'écrit ?

— Non, sire. Il n'est que l'intermédiaire de MM. Vergniaud, Guadet et Gensonné.

Le roi fronça le sourcil. Ouvrant enfin la lettre, il murmura : — Que me veulent encore ces gens-là ?

Et il lut.

Les Girondins annonçaient au monarque qu'une insurrection formidable se préparait ; que la déchéance, et quelque chose de pire encore peut-être, en serait le résultat ; qu'un seul moyen restait de conjurer la catastrophe : rappeler au ministère, dans huit jours au plus tard, Roland et ses collègues récemment congédiés.

Le roi se contenta de dire :

— Je communiquerai ce papier à la reine. Je parie qu'elle en rira bien.

— Quelle réponse Votre Majesté m'ordonne-t-elle de faire à M. Boze ?

— Aucune, répliqua brusquement Louis XVI.

Il parcourut de nouveau la lettre et la serra dans un tiroir.

— C'est signé, pensait-il, nous les tenons, ces faquins de la Gironde... cette pièce ira rejoindre les autres, dans l'armoire de fer... Il faudra que je m'occupe de Gamain, l'un de ces jours... Il en réchappera, paraît-il.

Ensuite, le roi dit au valet de chambre :

— Boze est sans doute aussi l'ami de Brissot ?

— Sire, je l'ignore.

— Ce Brissot est le plus hardi de la bande.

— Il a beaucoup d'influence dans son parti, semble-t-il.

— Il en a, certainement... Mais il ne demanderait pas mieux que de se retirer des affaires. Seulement, ça me coûterait cher.

— Comment ! il se vendrait ?

— Pour douze millions.

— Douze millions ! se récria Thierry.

— Tu le vois, il ne s'agit pas d'une bagatelle.

— Qu'offre-t-il à Votre Majesté ; en retour ?

— De m'aider à écraser la Révolution.... Mais silence sur tout ceci... Je laisse négocier, bien que j'espère n'être point forcé d'utiliser les talents du sieur Brissot.

Thierry sortit. Boze l'attendait pour connaître l'effet produit par la lettre des Girondins. Le peintre fit la grimace en apprenant que le roi avait accueilli froidement la missive.

Antoinette descendait les Champs-Élysées, avec son escorte de gentilshommes et de soldats. Hautaine, dédaigneuse, elle avait haussé plusieurs fois les épaules aux salves de l'artillerie, au son des trompettes qui remplissaient l'air d'appels lugubres. Elle ne tremblait plus ; car elle croyait entendre, au-dessus de l'orage qui grondait dans la grande ville, le bruit du pas des armées étrangères. Autrichiens et Prussiens arrivaient. La reine connaissait l'itinéraire de la marche des princes étrangers ; elle était en état de suivre leurs mouvements ; elle savait que tel jour ils seraient à Verdun, tel autre ailleurs ; que le siège de Lille allait commencer. Luckner avait battu artificieusement en retraite. Lafayette tenait la pointe de son te épée tournée vers les patriotes, non vers l'ennemi. La contre-révolution était presque maîtresse dans l'Assemblée, dans les administrations départementales, au cœur des grandes villes, le long des frontières, partout. Le peuple allait payer cher ces tentatives d'affranchissement.

Au moment de déboucher sur la placé Louis XV, Antoinette tressaillit violemment. Plusieurs centaines d'hommes, rangés militairement, formaient une sorte de procession autour de la statue du roi infâme, le mousquet sur l'épaule, le sabre au côté. Le cortège dut s'arrêter.

Le chevalier de Coigny était à la portière.

— Qu'est-ce que c'est que cela ? demanda la reine

— Les fédérés de Marseille et ceux de Brest.

Un chant mâle montait dans les airs, celui qu'à Strasbourg venait d'improviser en notes et en paroles divines, le génie de la France, subitement apparu à Rougetde Lisle. Les gens de Marseille et de Brest avaient entonné cet hymne des batailles, cette musique enfin trouvée pour la victoire :

Allons, enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé ;
Contre nous de la tyrannie,
L'étendard sanglant et levé.

puis éclata le formidable refrain :

Aux armes, citoyens !

C'était la première fois que ce chant terrible et d'une sublimité sauvage retentissait à Paris. Antoinette écoutait, l'âme envahie par une terreur mystérieuse. Les femmes frissonnaient. Les nobles coquins qui entouraient le carrosse s'efforçaient de ricaner. Les bandits de l'escorte éprouvaient une stupeur étrange. Les fédérés continuèrent de leurs voix vibrantes :

Français, en guerriers magnanimes,
Portez ou retenez vos coups :
Epargnez ces tristes victimes A regret s'armant contre vous..
Mais ce despote sanguinaire,
Mais les complices de Bouillé,
Tous ces tigres qui, sans pitié,
Déchirent le sein de leur mère !

A cette strophe, qui la visait directement, Antoinette pâlit de colère. Elle cria :

— Qu'on écarte cette canaille, qui encombre la place !

Le marquis de Glizol se chargea d'exécuter l'ordre de la reine. Mais le scélérat, instruit par l'expérience, y mit quelques formes. Il avertit les Marseillais que la femme de Louis XVI désirait rentrer, aux Tuileries, et il les invita à livrer passage.

Les fédérés se massèrent en arrière de la statue, autour de la colonne de la Liberté. Sur l'ordre de l'un de leurs chefs, tous se découvrirent. A ce mouvement, Antoinette se calma.

Ils ne sont point encore complètement dépravés, dit-elle, puisqu'ils ont gardé le sentiment du respect pour leur souveraine.

Mais au moment où sa voiture passa sur le front des héroïques patriotes, ils entonnèrent en un chœur puissant l'admirable strophe :

Amour sacré de la patrie,
Conduis, soutiens, nos bras vengeurs !

La reine, remplie d'une rage folle, s'écria :

— Qui me délivrera de ces misérables ?

— Madame, répondit Glizol, avant la nuit, il recevront une correction qui amortira leur insolence. Demain, nous contraindrons l'Assemblée à les chasser de Paris.

— Vite au château ! commanda Antoinette.

Le cortège royal traversa la place au grand trot, et pénétra dans le jardin des Tuileries, tandis que les Marseillais le saluaient de cette strophe :

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés ?

Quand Marie-Antoinette eut disparu, une voix vibrante dit aux fédérés :

— Frères, la reine goûte peu votre musique. Soyons sur nos gardes !

C'était Santerre, le grand brasseur du faubourg Antoine. Il avait invité les Marseillais a un frugal banquet, aux Champs-Élysées, et il les y conduisait, lorsqu'ils avaient rencontré l'Autrichienne. Billaud-Varenne, Hébert, plusieurs autres patriotes jacobins ou cordeliers l'accompagnaient.

Moisson, le commandant des Marseillais, un ancien militaire à moustache grise, répliqua :

— Nous sommes ici pour abattre le tyran. Nous accomplirons notre mission. Ensuite, nous marcherons aux frontières, contre l'ennemi étranger.

Un homme d'une cinquantaine d'années, au front chauve, au regard ardent, qui avait reçu les fédérés la veille, à Charenton, leva la main en disant :

— Mes amis, vous donnerez pareillement une leçon aux messieurs de la Gironde. Ils prétendent régner sous le nom du despote.

— Vivent les Jacobins ! vivent les Cordeliers ! crièrent les Marseillais.

— En route, maintenant ! reprit l'homme au front chauve.

Il s'appelait Charles Fournier. On l'avait surnommé l'Américain, parce qu'il avait vécu longtemps aux colonies françaises transatlantiques, où il avait été victime de maintes injustices. Caractère impétueux, insoucieux du péril, il était entré dans la fournaise révolutionnaire avec la résolution de détruire la royauté ou de périr. Beaucoup de fédérés l'avaient connu à Marseille, et il exerçait sur eux une influence considérable. Déjà, il leur avait expliqué que, si les Girondins les avaient appelés, c'était uniquement pour faire d'eux une garde prétorienne.

Un quart d'heure plus tard, les Marseillais étaient à table, dans la vaste cour d'un cabaret. De nombreux citoyens se pressaient autour des fédérés, leur témoignant la plus chaleureuse sympathie.

Dans un jardin voisin, séparé de la cour par une frêle clôture, des grenadiers du bataillon réactionnaire de la section des Filles-Saint-Thomas, mangeaient et buvaient avec quantité de royalistes bien connus. Il y avait là Regnault de Saint-Jean-d'Angély, Moreau de Saint-Méry, le chevalier de Bigord, jusqu'à Marquant, un des valets de garde-robe d'Antoinette. L'événement allait prouver que ces convives ne s'étaient point là réunis fortuitement, à proximité des Marseillais. En effet, Glizol, le chef suprême des chevaliers du poignard, informé par ses espions, avait préparé un mauvais coup.

LOUIS XVI TRAÎTRE A SA PATRIE
— Le roi indiqua à Thierry la position des armées autrichiennes, prussiennes et allemandes la frontière. — Dans quinze jours, dit-il, ces troupes seront aux portes de Paris, et nous serons sauvés. (Chap.XLIII.)



Bientôt les royalistes jetèrent à la foule d'infâmes libelles, payés par la liste civile, où l'on représentait les intrépides soldats du Midi comme un amas impur de galériens échappés du bagne de Toulon, de forçats génois ou figuriens, de renégats vomis sur la côte de Provence par les tartares du Maroc. On affirmait, dans ces feuilles immondes, qu'ils avaient tout fait trembler, tout pillé sur leur route. On parlait des dangers de Paris, maintenant abandonné à leurs fureurs.

Un sourd murmure, d'abord, gronda dans la foule. Un de ces écrits passa aux mains de Fournier. Il bondit de sa place, et demanda : — D'où viens cette ordure ?

On lui indiqua le jardin, où les royalistes s'ébaudissaient bruyamment. Ayant aperçu les grenadiers, Fournier comprit.

— Encore une saleté de la tour ! cria-t-il. Que messieurs les aristocrates et leurs lâches suppôts le sachent : les fédérés n'ont rien coûté aux provinces qu'ils ont traversées, et ils ne coûteront rien aux parisiens. On peut visiter la caserne de la Nouvelle-France, où ils sont logés : on y verra les chariots de campagne qu'ils ont amenés, bourrés encore de vivres et de munitions. Au jour de la bataille contre la tyrannie, ils ne réclament qu'une chose : un supplément de cartouches !.

Des applaudissements enthousiastes accueillirent ces paroles. Puis la multitude se ruant sur la clôture, couvrit de ses huées les royalistes.

Les grenadiers, irrités, ou plutôt jouant le rôle concerté d'avance, tirèrent leurs sabres et se prècipitèrent sur ceux qui les conspuaient si justement. Le peuple, ainsi menacé et sans armes, cria :

— A nous, Marseillais !

Les fédérés s'élancèrent, franchirent les palissades, joignirent les grenadiers, et, après un court combat, les mirent en déroute. De ces derniers, plusieurs furent blessés. Ils fuyaient vers le château, certains, sans doute, d'y trouver un refuge. Sur la place Louis XV, un agent de change, nommé Duhamel, se retourna brusquement pour tirer un coup de pistolet sur les fédérés. Une balle de nousquet répondit à cette bravade troua la poitrine du coquin, et le coucha mort sur le sol. Quelques camarades ramassèrent le cadavre et le transportèrent au café Saint-Florentin.

Le pont-levis des Tuileries se baissa pour recevoir les fuyards, mais se releva immédiatement pour repousser leurs adversaires. Les misérables provocateurs montèrent dans la demeure royale, et là, les dames de la cour vinrent leurs prodiguer les soins les plus affectueux. Une d'elles se lamentait au sujet de son mari.

— Ne craignez rien, lui dît la reine ; il n'y était pas Evidemment, Glizol avait renseigné Antoinette.

Paris s'émut, en sens divers, de cette rixe sanglante. Le marquis de Mondat, commandant-général de la garde nationale, des aides de camp, coururent à la mairie, feignant l'épouvante et déclarant que la capitale était en feu. La cour ordonna de battre la générale ; des bataillons de royalistes armés entourèrent les Tuileries ; d'autres parcoururent les rues avec leurs canons. Sur la place Favart les grenadiers des Filles-Saint-Thomas se rassemblèrent tumultueusement, la rage au cœur. Ils voulaient marcher sur

la caserne des Marseillais, l'assiéger, engager immédiatement la lutte contre la Révolution. Toutefois, ils se bornèrent à une députation à l'Assemblée, pour demander vengeance. Les murmures de la gauche et les clameurs des tribunes étouffèrent la voix des plaignants

Cette querelle redoubla l'enthousiasme populaire à l'égard des fédérés ; elle sema dans les masses un surcroît d'agitation, d'implacables défiances et des haines farouches. Ainsi échoua le projet conçu par Glizol, de faire expulser de Paris les Marseillais par l'Assemblée elle-même, en leur imputant d'agir en malfaiteurs.

Mais les préparatifs pour la lutte se poursuivaient au château avec une activité fiévreuse. De nombreux lits de camp étaient disposés dans les combles. On y accumulait les armes, les habits militaires. Une foule de gentilshommes comptaient figurer dans le combat sous l'uniforme des suisses. Plusieurs bataillons réactionnaires de la garde nationale promettaient à la royauté l'appui d'un emportement sauvage.

En outre, Glizol avait enrôlé une troupe, de huit ou neuf cents ouvriers, qu'ils destinait à prendre place à la bataille, en bonnet rouge et une pique à la main, pour diviser et faire hésiter le peuple. Il avait recruté de même dans les faubourgs une bande de drôles très résolus, très adroits surtout, qui se glissaient dans les groupes, dans les tavernes patriotes, épiant gestes et paroles.

Entouré de murs et non de grilles, comme aujourd'hui, le château des Tuileries était une véritable forteresse. Retranchée solidement dans cette place la royauté pouvait, sans trop de témérité, se flatter qu'elle y serait invincible[41].

XLIV — Dans l'alcôve.

— Ainsi tu l'as vue, ma chère Théroigne ?

— J'ai passé avec elle une demi-journée, ami Marat... Je n'oublierai jamais quelle tendresse elle m'a témoignée, bien que nous ne nous fussions jamais, rencontrées.

— Toujours la même, après tant d'années écoulées au milieu des misères, des douleurs du cloître, murmura l'Ami du peuple d'une voix singulièrement émue. La marquise de Laubépine est restée bonne, parfaite, sous l'habit religieux... Ah ! quelles tortures elle a dû souffrir !

— Vous l'avez donc comme intimement ?

— Oui.... très intimement... J'avais vingt-un ans seulement... Elle, dix-neuf... Elle était veuve déjà du vieux mari qu'on l'avait forcée d'épouser à dix-sept ans...

Marat s'interrompit. Il passa vivement sa main sur son front, comme pour effacer quelque pénible souvenir. Puis il regarda la belle Liégeoise longuement. Ils étaient assis côte à côte, sur un vieux canapé, dans un petit cabinet annexé depuis six mois au deux pièces que Théroigne occupait rue de Tournon. Le grand patriote, contraint à errer de gîte en gîte, se réfugiait là, de temps à autre, pour un jour.

C'était le lendemain de la rixe entre les fédérés et les royalistes, aux Champs-Élysées. L'Ami du peuple s'était glissé dans la maison à la tombée de la nuit, et ils causaient depuis cinq minutes.

— Alors, reprit Marat, tu es contente du voyage que je t'ai fait faire en Belgique ?

— Enchantée ! A peine l'abbesse eût-elle lu la lettre que vous m'aviez chargée de lui porter, que ses yeux pleins de larmes se fixèrent sur moi. Elle me dit avec un accent et une familiarité qui me remuèrent jusqu'au fond de l'âme :

— Tu aimes bien Marat ?

« — Je l'aime comme un père, répliquai-je.

— Il le mérite, poursuivit-elle.... Moi aussi, j'ai pu l'apprécier, il y a de longues années, et son souvenir avec son image est demeuré gravé dans mon cœur. »

En achevant ces mots, elle pleurait abondamment. Elle m'enlaça dans ses bras et murmura :

« — Eu te pressant sur ma poitrine, chère enfant, il me semble revivre dans ce passé lointain, dont la mémoire m'est à la fois si amère et si douce. »

Elle me retint de midi jusqu'au soir, ne se lissant pas de m'interroger sur vous, sur moi-même, et voulant connaître en détail tous les événements de la Révolution auxquels nous avons été mêlés.

« — J'arrive d'un autre monde, me répétait-elle, du fond de la Calabre, un pays sauvage, où j'ai vécu dans la solitude la plus absolue. Voilà pourquoi je ne sais plus rien. »

Enfin, quand je l'ai quittée, je me suis sentie tout attristée. En quelques heures, la noble femme avait conquis mon affection.... Mais je vous ai remis

une lettre d'elle. Peut-être vous tarde-t-il de la lire ?

— Je la parcourrai à loisir dans un instant.... Rien ne presse.... As-tu parlé à Christine de Glizol ?

— Nous nous sommes entretenues un moment ensemble.... Elle m'a expliqué ce qu'elle n'avait pu dire que brièvement au pauvre Durastel.... Il m'a été facile de reconstituer ce drame de Vienne, qui s'est terminé par l'empoisonnement de Léopold. Suleau a contrefait mon écriture ; une maîtresse de l'empereur s'est associée au marquis pour le crime et pour tromper Christine. Voilà tout le mystère.

— Mademoiselle de Glizol est bien malheureuse, fit l'Ami du peuple.

— Elle paraît désespérée d'être la fille d'un tel père.

— Il y a de quoi.

— L'abbesse tâche de la consoler, sans trop y réussir.

Marat tournait et retournait la lettre de la marquise de Laubépine. Il brisa le cachet en cire rouge. Théroigne remarqua le tremblement de ses doigts, et se leva, comprenant qu'il souhaitait d'être seul.

— Va, ma fille, lui dit-il. Tu es fatiguée, tu as besoin de sommeil. A demain matin !

La belle Liégeoise sortit du cabinet, qui était muni d'une double porte ; la seconde, celle qui donnait dans son appartement à elle, était soigneusement dissimulée dans la tenture.

Théroigne était très lasse de son voyage. Aussitôt dans sa chambre à coucher, qu'éclairait une bougie posée sur la cheminée, elle se déshabilla à la hâte, tordit ses beaux cheveux sur sa nuque et se dirigea vers l'alcôve. La jeune femme était en chemise, les pieds nus sur le tapis. Rien ne voilait ses épaules, ni sa gorge splendide. Elle allongeait le bras pour ouvrir les rideaux blancs, lorsqu'un homme surgit de l'alcôve, la saisit violemment aux poignets et ricana :

— Tudieu ! mais les sales baisers de la canaille ne t'ont point trop défraîchie encore, je le vois et j'en suis charmé.

— Suleau ! Suleau ! Ah ! scélérat, cria Théroigne en se débattant.

— Tout doux ! ma belle, reprit le coquin en la maîtrisant. Écoute-moi, plutôt ; je ne te veux point de mal, au contraire.

La jeune femme ne l'entendait pas. Elle avait engagé une lutte désespérée pour échapper à l'étreinte de Suleau. D'un effort terrible, elle réussit à se dégager, la chair meurtrie ; son léger vêtement était en lambeaux. Elle courut à la porte conduisant à une autre pièce, celle qui ouvrait sur le palier.

Malgré la soudaineté de l'attaque, elle avait conservé assez de sang froid pour modérer ses cris. Il ne fallait point qu'on sût la présence de Marat. Ni les royalistes, ni les Girondins ne l'auraient épargné. Ils avaient rendu d'accord, à l'Assemblée, un décret d'arrestation contre lui. Tombant au pouvoir de ses ennemis mortels, il eût été jugé et condamné dans les quarante-huit heures.

La belle Liégeoise n'avait pas oublié une seconde l'effroyable situation de l'Ami du peuple. Aussi s'était-elle bien gardée de trop élever la voix, dans la crainte qu'il n'entendît, malgré l'épaisseur du mur et la double porte. Pour le même motif, au lieu de chercher un refuge dans le cabinet de l'éternel proscrit, elle se dirigeait vers l'issue menant dans la salle d'à côté, avec l'intention manifeste d'appeler au secours.

Mais la clef manquait. Elle essaya d'ouvrir, de faire sauter la serrure. Efforts inutiles, Suleau la regardait, les bras croisés, debout au milieu de la chambre à coucher.

— C'est moi qui ai fermé, dit-il. La clef est dans ma poche.

— Misérable ! donne-la moi à l'instant.

— Tu deviens folle, répliqua-t-il, sans bouger. Vois donc dans quel état tu es. Si tu te montrais à ce point déshabillée dans la rue, tu effaroucherais jusqu'à la pudeur de la canaille.

Théroigne, en effet, était à peu près nue maintenant. Elle le constata en frémissant de honte et de colère. Jetant les yeux vers le porte-manteau où elle avait accroché sa robe, elle fit un pas de ce côté. Suleau s'interposa vivement.

— Halte-là, ma chère ! fit-il. Tu voudrais, probablement, atteindre quelque joujou, stylet ou pistolet. Je suis armé, c'est vrai. Mais je ne suis point ici pour un duel de ce genre.

— Je veux me vêtir.

— A quoi bon ? Il fait très chaud, ce soir. Tu ne rougis pas, j'imagine, d'étaler tes charmes devant moi ? Je connais ça, et tu ne me tentes plus.

— Alors, pourquoi t'introduis-tu chez moi, comme un malfaiteur ?

— D'abord, je suis entré par la porte, non par la fenêtre.

— Avec une fausse clef, naturellement ?

— Non ; avec celle de ta femme de ménage. — Tu mens, bandit. Ma femme de ménage est fidèle,

— C'est-à-dire que je lui ai fait emprunter cette clef sans qu'elle s'en doutât.

— En la ; lui volant, je comprends. Mais, encore une fois, que me veux-tu ?

Théroigne s'était adossée au mur, voilant tant bien que mal sa nudité avec les lambeaux de sa chemise.

A la question de la jeune femme, Suleau répliqua avec son mauvais rire :

— Tu me demandes ce que je veux ? Rien, personnellement. Je viens te présenter un ami.

A ces mots, les rideaux de l'alcôve s'ouvrirent de nouveau. Le marquis de Glizol apparut. Théroigne, en proie à ces infâmes, impuissante à se dérober à la luxure de l'un, aux outrages de l'autre, se tordait les bras de fureur, puis s'affaissa sur elle-même, envahie par un immense découragement.

— Marquis, dit Suleau, je vous livre la marchandise. Je vous attendrai au club français.

— Allez ! répliqua le gentilhomme.

La jeune femme, immobile à la même place, sembla se ranimer. Suleau éloigné, qui sait, pensait-elle, si quelque chance ne s'offrait pas de se soustraire à l'entreprise lascive de Glizol ?

Pendant que Suleau ouvrait la porte et laissait la clef à l'intérieur, le marquis ajouta :

— Assurez-vous, en descendant, si nos hommes font bonne garde, dans la rue.

— Soyez tranquille. Amusez-vous en paix. Il y a si longtemps, — trois années, je crois, — que vous soupirez après ce moment... Contentez-vous donc, bien que, à mon avis, le jeu ne vaille pas la chandelle.

Le drôle sortit sur cette raillerie.

Glizol s'avança vers Théroigne, qui n'essaya point de se défendre contre son approche. Étonné du calme apparent de la belle Liégeoise, il la prit par la taille en disant :

— Cette fois, vous serez à moi, de gré ou de force.

— Est-ce que je résiste ? fit la jeune femme.

— Non, j'en conviens.

— En ce cas, pourquoi me brutalisez-vous ?

— Je vous caresse.

— Agissez en gentilhomme, et je vous accorderai volontairement... tout ce qu'une femme comme, moi peut accorder.

— Vraiment ?

— Je vous le jure.

— Ainsi, vous permettez que cette nuit....

— Je ne refuse rien.

Le marquis, ivre de passion, sachant du reste ses espions à portée, bannit toute défiance. Il avait cru qu'il lui faudrait user de violence, menacer probablement du poignard, pour satisfaire ses désirs obscènes. Il était donc ravi, transporté, du langage de Théroigne. Il fléchit un genou, baisa les mains qu'on lui abandonnait, se releva et indiqua le lit du geste. — Venez ! dit simplement la belle Liégeoise.

Elle le précéda, tira vivement les rideaux, et passa au chevet, comme pour quelque soin de toilette, Glizol avait jeté bas son habit. Il était en train d'ôter le reste de ses vêtements, lorsque Théroigne se glissa dans les draps en murmurant :

— Je vous attends !

— Patience ! ce ne sera pas long, répliqua le marquis.

Il se baissa pour enlever ses bottes, et fit enfin glisser sa culotte. Mais au moment où il se retournait pour rejoindre la jeune femme au lit, Théroigne se dressa devant lui, les mains armées de deux pistolets.

— Scélérat ! fit-elle d'une voix sourde, c'est moi qui te tiens... Si tu fais un mouvement, un geste sans mon autorisation, je te brûle la cervelle.

L'héroïque républicaine, subitement transformée, était effrayante à voir. De ses yeux noirs jaillissaient des flammes. La haine et le mépris contractaient sa bouche. Glizol trembla.

— Vous m'avez trompé, balbutia-t-il bêtement.

— Je t'ai trompé, bandit ? s'écria Théroigne avec un éclat de rire terrible. Quelle insolence ! Tu pénètres chez moi comme un voleur et un brigand, pour me violenter ; et parce que je me défends, tu te plains que je te trompe ? En vérité, c'est le comble de l'impudence.

— Eh bien ! laissez-moi partir.

La belle Liégeoise n'eut pas le temps de répondre. Les portes du cabinet de Marat s'étaient ouvertes. L'Ami du peuple se précipitait dans la chambre, armé, lui aussi, d'une paire de pistolets. D'un coup d'œil, il devina quel attentat Glizol avait médité.

Le marquis murmura :

— Je suis perdu !

— Nous aurions, en effet, le droit de vous tuer ici comme un chien, dit Marat. Vous avez violé le domicile d'une femme. Vous tentiez de

commettre un crime.

A ce tour de phrase, à l'accent de l'Ami du peuple, Glizol comprit que sa vie n était pas menacée, pour le moment. Il était lâche, ainsi que la plupart de ses pareils. Mais s'il était prompt à trembler, il recouvrait non moins vite son arrogance des que le péril cessait.

Vous risqueriez beaucoup, répliqua-t-il, en me frappant ainsi, sans témoin, dans la nuit.

— Qui le saurait ?

J'ai quelques hommes en bas.

— Dites des brigands de votre bande.

Eh bien, ces hommes ne me voyant pas reparaître, monteraient pour s'informer.

Naturellement, dit Marat avec le ton et le geste du mépris le plus profond, naturellement, vous leur avez indiqué la porte ?

Pendant ce dialogue, Théroigne avait passé sa robe et rajusté sa toilette, Comme elle tout à l'heure. Glizol était en chemise. Il avait déposé ses habits sur une chaise, comptant jouir paisiblement de cette nuit désirée avec une ardeur si folle. La jeune femme s'assura que les vêtements du marquis ne cachaient pas d'armes. Il n'avait emporté que son poignard. La jeune femme s'en empara, brisa la lame, et jeta les fragments à la face du gentilhomme. I1 recula vers la porte, légèrement blessé au visage.

Marat braqua de nouveau sur lui ses pistolets, en disant :

— Tenez-vous donc tranquille.... Ignorez-vous que la main me démange terriblement, et qu'un malheur est bientôt fait ?

Glizol obéit et ne remua plus.

— A présent, reprit l'Ami du peuple en s'adressant à Théroigne, je dois m'occuper de chercher un autre refuge pour cette nuit. Si nous lâchons ce coquin, il courra certainement me dénoncer. C'est ainsi qu'il a coutume de remercier ceux qui l'épargnent ou lui rendent service.

— Ne vaudrait-il pas mieux en finir tout de suite ?

— A huis-clos ? dans ta chambre ?.. Tu n'y songes pas. Ce serait un châtiment insuffisant. Je rêve pour le scélérat une exécution publique et infamante. De plus, dans les circonstances actuelles, où la réaction commande à Paris, il y a péril à punir un assassin, quand cet assassin est un royaliste titré.

— C'est juste, dit Théroigne. Hâtez-vous donc de partir, Marat.

— Pas avant que tu ne sois délivrée de celte affreuse canaille, ajouta l'Ami du peuple.

— Au contraire, je veux le retenir ici jusqu'à ce que vous soyez en sûreté, A peine dehors, il s'occuperait de vous faire arrêter.

Le marquis, plusieurs fois, ouvrit la bouche pour protester avec serment que telle n'était point son intention. Mais il n'osa parler, sentant parfaitement que l'Ami du peuple et la belle Liégeoise se moqueraient. De son côté, Marat hésitait. Il redoutait pour la jeune femme quelque aventure nouvelle.

Il y eut un silence. Soudain, une voix retentit dans la salle voisine :

— Nom de Dieu ! citoyenne, ça n'a pas le sens commun, de laisser sa porte ouverte, quand les brigands grouillent dans Paris.

— Lagrenette ! firent en même temps Théroigne et l'Ami du peuple.

On entendait les pas de plusieurs personnes.

— Permettez que je me rhabille, dit Glizol.

— Non, non ! tu subiras ta honte tout entière, répliqua la jeune femme d'une voix sourde.

Lagrenette parut sur le seuil de la chambre, accompagné de Reine Audu. En arrière, dans l'ombre, Rose Lacombe et Durastel. Le marquis, devinant qu'il allait être un sujet de risée, dans cette tenue ridicule, s'était affalé sur une chaise. Masqué maintenant par la belle Liégeoise, il ne fut pas tout d'abord aperçu par Justin.

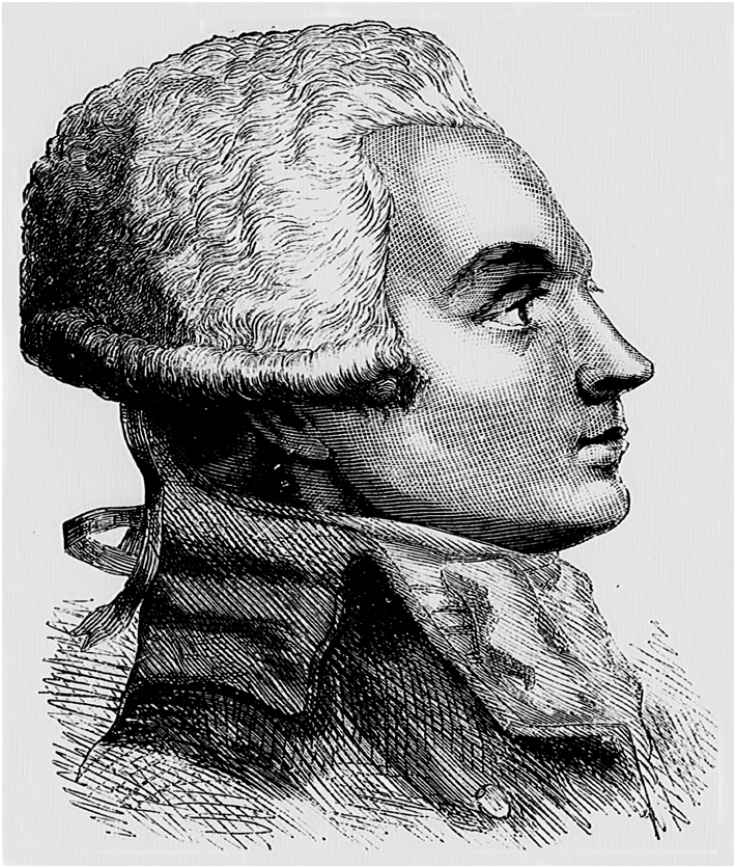
— Mille tonnerres ! reprit le brave garçon, j'avais peur de ne pas vous rencontrer, citoyenne.

— Tu connaissais mon retour ?

— Oui, par la mère Marion, votre femme de ménage. Elle avait beaucoup de chagrin, d'avoir perdu la clef que vous lui aviez confiez, pour entrer chez vous, le matin.

— Elle ne l'a pas perdue : on la lui a volée.

ROBESPIERRE
— Maximilien-Marie-lsidore (le Robespierre, né à Arras le 6 mai 1758, mort à Paris sur l'échafaud le 28 juillet 1794. Grand patriote, grand citoyen, il mérita d'être appelé l'Incorruptible. Après Marat, il est, avec Saint-Just et Danton, une des plus belles figures de notre glorieuse dévolution française.



— Alors, ça serait son chenapan de fils, qui aurait fait le coup. Il est pour les royalistes, à cause qu'ils lui graissent la patte... Ah ! çà, est-ce qu'on vous aurait déjà dévalisée, et arriverions-nous trop lard ? Pendant que la mère Marion, au désespoir, cherche de tous côtés, j'ai promis de vous avertir.

Lagrenette, plein de son affaire, n'avait encore rien remarqué. Une double exclamation, poussée l'une par Reine Audu, l'autre par Rose Lacombe, éveilla brusquement son attention. Levant les yeux, il vit l'Ami du peuple, armé de ses pistolets, et Glizol, la figure écarlate de colère et de confusion

— Cré nom de nom ! citoyen Marat, fit-il avec un éclat de rire, est-ce que vous êtes enfin décidé à faire avaler quelques prunes toutes crues à ce gredin-là ? — Non, mon ami ; je me contente, pour le moment, de l'empêcher de mal faire.

— C'est dommage.... Mais je crois vous comprendre, citoyen. Vous avez l'idée, sans doute, de lui flanquer une fessée ? Je vous avouerai que ça me flatterais si j'étais chargé de le rosser.

Glizol écumait, de se voir le jouet de ces roturiers. Mais que dire et que faire ? Il était pris à son propre piège.

— Tais-toi donc, grosse bête, intervint la Reine des Halles.... Oublies-tu qu'il y a des femmes ici, et qu'on n'administre point en leur présence une tripotée de ce genre, même à un aristocrate. Ce serait indécent.

— Dame ! murmura Lagrenette en baissant la tête, je croyais bien faire.... Je n'ai pas la prétention d'être plus délicat que la citoyenne Théroigne et le citoyen Marat.... Puisqu'ils n'ont pas répugné à déculotter ce sale particulier-là....

— Il s'est bien déculotté tout seul, interrompit l'Ami du peuple.

— Bah !

— Il a voulu faire ici ce qu'il avait tenté un soir chez Audu, puis à Versailles dans un cabaret borgne, et plus tard au cachot de la forteresse de Gérolsdeck.

— Et Théroigne ne lui a pas cassé la gueule ?

— C'eût été imprudent, répliqua Marat.

— Imprudent ? Allons donc, citoyen, pour qu'un reptile ne morde plus, faut lui écraser la tête, nom de Dieu !

Rose Lacombe s'était avancée en silence. A présent, elle était debout, les bras croisés, devant Glizol. Son beau visage exprimait la haine et le dégoût. Le marquis frissonna sous le regard de la jeune fille. De cramoisies, ses joues étaient devenues livides.

— Marat a raison, dit l'actrice d'une voix frémissante. Cet homme qui sue le crime, ce misérable infecté de toutes les lèpres du vice, ne doit point être justicié sans témoins. Il faut que son supplice venge publiquement les innombrables victimes de ses turpitudes et de ses scélératesses.

— Rose ! serez-vous donc impitoyable ? balbutia le marquis. Est-ce à vous de me condamner ?

— Silence, coquin ! fit la jeune femme. Je te défends de prononcer mon nom avec cette familiarité.

— Mademoiselle !...

— Il n'y a pas de demoiselle ici, entends-tu ? Ce titre-là, c'est bon pour les femelles de ta caste.

— Citoyen Marat, dites-lui donc qu'elle n'a pas le droit de me traiter avec cette rigueur.

— Je le croyais autrefois, riposta l'Ami du peuple, car je vous ai sauvé de sa colère, le soir de la prise de la Bastille, sur le Pont-Neuf. Aujourd'hui, je ne suis pas bien sûr qu'elle doive vous épargner.

— Son frère ne pense pas ainsi, car il sait....

— Arrêtez ! interrompit Marat.

— Laissez-le parler, s'écria l'actrice d'un ton impérieux. Il est temps que mystère me soit dévoilé. — Au nom de l'amitié que je t'ai vouée, au nom de Berthelot, je t'en conjure, n'insiste pas.

— J'insiste, et je veux savoir.

— Eh bien ! non... ce serait pour toi une douleur éternelle. Qu'il me suffise de te le dire pauvre enfant : si je t'apprenais ce que cet homme est pour toi, tu ne consentirais pas à le frapper.

— — Pourquoi donc ?

— Pour la même raison qui te défend de frapper ton frère, malgré sa trahison.

— Vous vous trompez Marat, je n'ai plus dé frère. Je ne vois dans René, désormais, que l'ennemi de la Patrie. Au jour de la lutte suprême, si nous nous rencontrons face à face, mon bras ne tremblera pas, je vous le jure.

— Alors, je me tais, fit Marat avec tristesse.

Glizol, atterré, garda le silence.

— Amie attendons la bataille, dit Théroigne. Elle légitimera nos vengeances.

— Soit ! murmura Rose Lacombe.

Ensuite, s'adressant au marquis, elle ajouta :

— Maintenant que vous êtes sûr que je ne vous tuerai pas ici, expliquez-vous clairement. Qui êtes-vous pour moi, et que suis-je pour vous ?

Glizol fixa sur l'actrice ses yeux effarés. Puis il inclina le front en murmurant :

— Si je vous révélais ce secret terrible, vous me haïriez davantage encore.

— Est-ce donc possible ?

Le marquis resta muet.

Un éclair passa dans le regard de la belle Liégeoise. Souvent, elle avait rêvé à la ressemblance de Rose avec Christine de Glizol. Les paroles qui venaient d'être échangées l'avaient éclairée subitement. Elle comprenait enfin le redoutable mystère. Elle contempla son amie avec une immense compassion. Quant à Rose, elle se creusait l'esprit pour trouver le mot de l'énigme, s'irritant de n'y point réussir. Si elle eût été seule, elle aurait probablement forcé le marquis, le poignard sur la gorge, à le prononcer. Mais elle respectait trop l'Ami du peuple pour agir ainsi en sa présence.

Durastel était demeuré dans l'ombre, jusqu'ici. L'actrice s'étant éloignée de Glizol, il s'approcha son tour du noble bandit. Le courageux patriote était pâle encore de sa blessure. A sa vue, le marquis tressaillit. Il reconnaissait l'homme il avait poignardé dans cette maison solitaire, sur la frontière belge, où la trahison avait établi son repaire. L'apparition de celte victime, qui semblait surgir de la tombe, acheva de lui troubler l'esprit. Il se dressa, l'œil égaré, les lèvres entr'ouvertes, la main tendue comme pour repousser un spectre.

— Je vous fais peur ? dit Durastel. Vous me croyiez enseveli pour toujours dans les eaux du lac ?

— Vous avez échappé ? balbutia Glizol, ayant à peine conscience de ses paroles. — J'ai échappé, grâce à une ange, à votre fille.

— A ma fille ? répéta le marquis d'un air hébété.

— A cause d'elle, je vous pardonne, ajouta Durastel. — Mais, moi, je ne pardonne pas au scélérat par qui la marquise de Laubépine a tant souffert, cria l'Ami du peuple.

— Et moi, dit Théroigne, je ne pardonne pas à l'ami de l'infâme Suleau, au malfaiteur qui me poursuit depuis trois ans, au lâche qui s'est fait introduire ce soir dans mon domicile par Suleau le faussaire, le voleur de clefs. Je confonds dans une haine pareille, éternelle, ces assassins, ces empoisonneurs et ces traîtres.

— Moi, dit Rose Lacombe, je ne dirai que ceci : A la guillotine, l'abominable complice de de Launay et de Jacques de Flesselles ! Marquis de Glizol, j'ai justicié de mes mains vos amis ; pour vous, je vous abandonne au bourreau.

Tous éprouvèrent un saisissement, tant la voix de la jeune fille était sinistre, effrayante. Quant à Glizol, on eût cru qu'il sentait déjà sa tête sous le couteau, car ses traits étaient affreusement bouleversés. Une sueur froide inondait son visage et sa lèvre bavait.

— Terminons cette scène, reprit Marat. Je m'éloigne, pour éviter une dénonciation. Dans dix minutes je serai en sûreté.

— Je vous accompagnerai, citoyen, proposa Lagrenette. J'ai vu de mauvais drôles, dans la rue, tout à l'heure. Même j'ai dû, avec mon gourdin, frotter les côtes d'un de ces garnements, qui regardait Reine sous le nez. Cré nom de nom ! il s'est sauvé comme un chien à qui l'on a marché sur la patte.

— Merci, mon garçon... Je sortirai d'un autre côté.... par une issue particulière... Comprends-tu ?

— Parfaitement.

Justin se rappelait comment Marat et Robespierre s'étaient évadés, sous ses yeux, dix-huit mois auparavant, à la barbe de la police, rue des Cordeliers.

— Donc dix minutes après mon départ, ajouta l'Ami du peuple, toi, Lagrenette, et notre ami Durastel, vous reconduirez le ci-devant marquis de Glizol jusqu'à la Seine.

— Et faudra-t-il être poli, avec ce monsieur ?

— Mais cela ne me paraît point indispensable, répliqua Marat en souriant.

— Il suffit, citoyen. On sait ce que parler veut dire, nom de Dieu ! Et c'est moi qui commande, naturellement ?

— Cela va sans dire, déclara l'Ami du peuple.

Ensuite, se tournant vers l'actrice, il reprit :

— Rose, mon enfant, vous resterez cette nuit près de Théroigne ?

— Je comptais le lui proposer. Lagrenette avertira Berthelot.

Marat regagna le petit cabinet, et referma sur lui les deux portes. Aussitôt Lagrenette s'adressant au marquis, lui dit :

— Prends tes nippes, canaille, et tiens-toi prêt à filer.

Glizol, écrasé sous la honte, le cœur plein d'une rage inexprimable, s'achemina lentement vers l'endroit où étaient ses vêtements.

— Plus vite que ça, nom de Dieu ! cria Justin.

Et il lui caressa l'échiné avec son gourdin. Le marquis, furieux et oubliant sa position, se révolta.

— Prends garde, maraud l rugit-il. — De quoi ! de quoi ! fit Lagrenette en redoublant la correction. Cré nom de nom ! tu m'as manqué de respect, je crois, coquin ! Tu ne te souviens donc plus que Marat m'a chargé de commander ?

— Il n’a pas dit de frapper.

— Mais il a déclaré que la politesse n’était pas indispensable avec toi.

Glizol essaya de protester encore. Le brave garçon joua une troisième fois du bâton, en disant :

— Ah ! tu veux raisonner, bandit ? tu prétends m’en remontrer, scélérat ? Je vais t’apprendre de quel bois je me chauffe, nom de Dieu !

Durastel riait de tout son cœur des façons de son camarade. Les trois jeunes femmes s’étaient groupées dans l’embrasure de la fenêtre, Rose très sombre, Théroigne se divertissant de l’intelligence avec laquelle Lagrenette exécutait les instructions de Marat. Seule, Reine Audu sembla s’apitoyer un peu.

— Je crois, dit-elle à ses amies, qu’il devient fou, depuis que nous sommes mariés.

— Tu t’en plains ? demanda la belle Liégeoise avec une douce raillerie.

— Non. Seulement, il ne cesse de me répéter que la femme doit obéissance à son mari.

— Et il n’en fait qu’à ta tête, friponne ? dit Théroigne en riant.

— Ordinairement.... En ce moment, par exemple, je voudrais qu’il fût moins brutal avec ce ci-devant.

— Eh bien ! donne-lui un avis.

Reine interpella son mari :

— Justin ?

Lagrenette regardait la pendule. Les dix minutes fixées par Marat étaient écoulées.

— Il est l’heure, ma mie, répliqua-t-il. Ne t’impatiente pas, nous partons. Reine n’eut pas le temps de formuler son observation. Justin avait empoigné par le bras le marquis, lequel chaussait ses bottes, après avoir enfilé sa culotte. Il lui restait à vêtir son gilet, son habit, sa cravate. Mais Lagrenette faisant un paquet du tout, y compris le chapeau, dit au gentilhomme :

— Allons, décampe !

L’autre réclama un instant pour achever sa toilette.

— Plaisantes-tu, mille tonnerres ! s’écria Justin. Ta toilette, nom de Dieu ! Tu la feras chez toi, ou dans la rue, je te laisse le choix.

Et comme Glizol refusait de sortir en cet état, Lagrenette le prit par l’oreille, l’obligea à se lever, et le stimula d’un coup de pied au derrière. Le marquis, hurlant de fureur, franchit le seuil, suivi de Justin, de Reine et de

Durastel. Sur le palier, le gentilhomme s'arrêta, demandant ses habits que Lagrenette tenait encore. Celui-ci lança le paquet en bas de l'escalier.

— Drôle, tu me paieras cela, rugit Glizol.

Le jeune homme répondit avec son gourdin, et ajouta :

— Encaisse ça avec le reste.

— Comme tu es braque ! fit Reine qui n'avait point encore trouvé le joint pourplacer un mot. — Si son père l'avait corrigé ainsi qu'il le méritait, étant petit, il ne me donnerait pas tant de mal aujourd'hui, répliqua Justin d'un air très sérieux.

Le marquis et ses surveillants arrivèrent dans l'allée. Lagrenette dit à Durastel :

— Attention, camarade ! arme tes pistolets, pour répondre aux malandrins qui pourraient nous attaquer. Moi, j'en fais autant. Toi, ma Reine, mets au clair ton poignard et pique-moi ferme le ci-devant, entre les deux épaules, s'il tentait d'appeler quelque vaurien p r signes.

L'ordre fut exécuté immédiatement. Lagrenette poussa le marquis dans la rue, en lui murmurant à l'oreille :

— Marche droit et tâche de ne point bavarder.

Glizol avait pu ramasser ses hardes, tombées au pied de l'éscalier. Chemin faisant, il passa son gilet et son habit. Le trajet jusqu'à la Seine s'effectua sans encombre. Là, Justin commanda une halte.

— Tu es libre, à présent, canaille, dit-il au marquis.

Glizol longea le quai pour gagner le Pont-Royal. Lagrenette, avec Reine et Durastel, se dirigea vers la rue Hautefeuille. Il allait prévenir Berthelot que Rose Lacombe ne rentrerait pas.

XLV — Le glas de la royauté.

De concert avec Bertrand de Molleville, un ancien ministre de Louis XVI, Glizol avait loué une vaste maison, parmi celles qui bordaient alors la place du Carrousel. Là, en face des Tuileries, il avait formé, sous le titre de Club français, un point de ralliement pour tous les officiers et soldats au service de la Cour. Il y avait attaché un millier d'auxiliaires, choisis dans les manufactures royalistes, et largement stipendiés. Au jour de la lutte, René Lacombe devait commander ces traîtres, qui combattaient coiffés du bonnet rouge et armés de piques.

Le marquis, en se séparant de Suleau, chez Théroigne de Méricourt, lui avait donné rendez-vous à cet endroit. En attendant son chef et son complice, le bandit causait dans un petit salon avec l'abbé Bougon, un prêtre de stature colossale, affilié à l'ordre des chevaliers du poignard. Ceux-ci l'appelaient en raillant leur aumônier. Mais dans cette bande, il n'exerçait en réalité d'autre fonction ecclésiastique que de confesser les jolies filles.

Le baron de Maligny était présent aussi, s'amusant à taquiner René Lacombe, que sa folle passion pour Marie de Sombreuil exaltait chaque jour davantage.

Tout à coup, vers minuit, Glizol se précipita dans la pièce, ses habits fripés, son chapeau déformé, haletant, défait, en proie à une rage insensée. La sueur ruisselait sur son visage, marqueté d'égratignures. Des marbrures noirâtres zébraient ses mains grasses. — Ventrebleu ! Suleau, hurla-t-il vous êtes un âne, un imbécile.

— Marquis, quelle mouche vous pique ? demanda le coquin.

— Vous m'avez abandonné dans un abominable guêpier.

— Comment ! fit l'autre de son accent narquois, après vous avoir introduit au paradis, fallait-il donc encore que je t nsse la chandelle ? Ma parole ! vous êtes bien exigeant, marquis.

En ce moment, Glizol aperçut René Lacombe, étonné, l'oreille ouverte Malgré son cynisme, le scélérat s'étudiait à ne point trop effaroucher la pudibonderie du jeune homme. Ne voulant pas s'expliquer devant lui, ni devant le baron de Maligny, il dit à Suleau :

— Suivez-moi.

Il l'emmena dans un cabinet voisin ; Il lui raconta brièvement de quelle façon la belle Liégeoise s'était soustraite à sa passion bestiale. Mais il négligea les détails dont le souvenir l'écrasait de honte et exaspérait sa colère jusqu'au paroxysme.

— Maintenant, ajouta-t-il, je n'aurais repos ni trève que je ne sois vengé de cette femme infernale, de Marat, et du drôle qui, tant de fois déjà, s'est jeté dans mes jambes.

— Je suis votre homme, déclara Suleau.

Ils discutèrent différents plans ; puis Glizol appela Maligny.

— Baron, lui dit-il, j'ai une mission de la dernière importance à vous confier.

Il s'agit de déterrer cet affreux Marat.

— Ce sera difficile, je le crains. D'abord, est-il à Paris ?

— Il était, il y a une heure, rue de Toit mon... Je l'ai vu.

— Mais il n'y est plus ?

— Non... Il s est enfui. A vous d'organiser la chasse, avec nos meilleurs limiers. Avisez la police, fouillez le district des Cordeliers, les quartiers environnants. Faites l'impossible pour retrouver la piste de ce misérable.

— Et après ?

— Si vous réussissez, comme je l'espère, vous le livrerez immédiatement à la justice. Son procès ne sera pas long Les Girondins le détestent autant que nous. En trois jours, ils le feront guillotiner.

Maligny se retira pour exécuter les ordres de son chef Le baron était le plus habile lieutenant de Glizol. Il déploya une telle activité, que, vers quatre heures du matin, il était sur les traces de Marat.

L'Ami du peuple s'était évadé par une issue secrète, aboutissant au cabinet où Théroigne avait l'habitude de le cacher. Après la scène à laquelle il venait d'assister, il n'y avait plus pour lui de sécurité dans Paris. Depuis un mois, il avait dû changer presque chaque joui de refuge. Son journal ne paraissait plus que d'une manière intermittente, au prix de mille périls. Marat, par des rues détournées, se dirigea vers la Seine. En amont de l'évêché, il descendit sur le chemin de halage, s'assura que nul ne l'observait et sauta sur un bateau, amarré à la rive.

Un homme, étendu au fond, se redressa vivement, — C'est moi, dit à demi voix l'Ami du peuple. Mon brave Nicolas j'ai dû devancer l'heure convenue, et je suis bien aise de vous rencontrer.

Le patron de la barque était le patriote Nicolas Duveyrier, ami de Lagrenette, qui avait sauvé, l'année précédente, le secrétaire de Mirabeau. Dans ces derniers temps, il s'était mis à la disposition de Marat avec un dévouement infatigable.

— Citoyen, répliqua Duveyrier, j'ai couché ici. C'était plus prudent. Vous avez tant d'ennemis, parmi les aristocrates et les mauvais bourgeois, que je suis toujours dans les transes, quand je vous sais dans la ville.

L'Ami du peuple, tout attendri, serra en silence la main du digne garçon.

— Où dois-je vous conduire ? s'enquit le batelier.

— A Charenton.

Duveyrier saisit les rames et nagea vers le milieu du fleuve, taudis que Marat s'allongeait sur les planches.

— Va doucement, recommanda-t il, et veille attentivement.

— Vous craignez d'être poursuivi ?

— Peut-être.

— Ils ne vous auront pas, citoyen, j'en réponds.

La barque, remontant le courant, avançait lentement, étant assez lourde. Lorsqu'il approcha du poste d'octroi, établi sur deux espèces de pontons, Duveyrier, remarquant plusieurs bateaux arrêtés en avant, feignit de pêcher, en louvoyant d'un bord à l'autre. Au bout d'une heure, le passage étant dégagé, il reprit les rames. Lorsqu'il fut entre les deux pontons, un douanier lui cria :

— Ohé ! rien de suspect, dans le bachot ?

— Non ! je n'ai que du poisson, patriote.

— Farceur, va ! fit le gabelou avec un gros rire.

Duveyrier franchit la ligne sans se presser. A quelque distance, il recueillit toutes ses forces, et vogua rapidement vers la rive droite. Bientôt il atteignit Charenton. Il se disposait à débarquer l'Ami du peuple, après avoir inspecté soigneusement la berge et constaté qu'elle était déserte, quand il découvrit, en arrière, un canot filant comme une flèche. Déjà, le jour naissait. Les objets, de minute en minute, se dessinaient plus distincts. Le batelier, accostant vivement, dit à Marat :

— Courbez-vous, citoyen, et glissez-vous à terre. Il me semble qu'on nous poursuit.

— Halte-là !

— Sauvez-vous, citoyen, fit Duveyrier d'une voix anxieuse.

Marat, en rampant, avait atteint le haut de la berge. Il disparut presque aussitôt dans une sorte d'excavation. Le batelier, sachant qu'il connaissait les lieux et n'était point éloigné de la maison où il comptait se réfugier, regagna le milieu du fleuve, et se lais a rejoindre par le canot.

— Que fais-tu là, marinier du diable ? lui cria l'un des trois hommes qui le montaient.

— Mais je fais mon métier, je pêche, répliqua tranquillement Duveyrier.

VERTE LEÇON A UN CI-DEVANT.
— Drôle, tu me paieras cela, dit le marquis. —
Le jeune homme répondit avec son gourdin et ajouta :
— Encaisse ça avec le reste ! (Chap. XLIV.)



— Tu mens !

— Regarde mes filets.

Le calme du batelier imposa à son interlocuteur. Cependant, celui-ci reprit, évidemment pour tendre un piège au jeune homme :

Je parierais, drôle, que tu es un partisan de ce coquin de Marat.

Ah ! çà, pour qui me prenez-vous ? Je suis un honnête homme et je n'ai jamais frayé avec la canaille.

Cette réponse, faite d'un ton indigné, trompa les gens du canot, qui n'étaient autres que des chevaliers du poignard. Le baron de Maligny avait trouvé la piste de l'Ami du peuple, et s'était empressé de lui donner la chasse. Un peu plus tard, Duveyrier rentrait dans Paris ; conformément au

désir de Marat, il se hâta d'informer Théroigne de Méricourt et Simonne Evrard que le grand patriote était en sûreté.

Dans l'après-midi, la belle Liégeoise était seule dans sa chambre, accoudée sur une table, près de la fenêtre, une paire de pistolets à portée de sa main, un poignard passé à sa ceinture. Elle rêvait à la terrible nuit précédente, où elle n'avait échappé à la lubricité de Glizol que par une sorte de miracle. La mère Marion s'était présentée le matin, très désolée. Elle avait acquis la preuve que la clef de Théroigne lui avait été dérobée par son fils, un mauvais sujet, vendu aux aristocrates. Elle l'avait chassé de son logis. Théroigne avait proposé à la pauvre femme de rester avec elle. La mère Marion avait accepté avec joie, déclarant qu'elle se ferait hacher, s'il le fallait, à son poste.

Soudain, la porte s'ouvrit. La mère Marion annonça une visite, c'était Saint-Just. Depuis un an, le jeune républicain ne faisait plus à Paris que de courtes apparitions. Il avait conquis, à Blérancourt et dans son département, une influence considérable. Colonel de la garde nationale, il vaquait à ses fonctions avec un zèle incomparable, une intelligence merveilleuse. Il aimait Rose Lacombe toujours aussi ardemment. Mais, sentant qu'un mystère existait entre eux, il affectait avec elle une réserve froide. Malgré les serments échangés à Nancy, à la porte Stanislas, dans cette nuit où ils gisaient côte à côte, entrelacés parmi les cadavres, sur une couche nuptiale arrosée de sang, elle n'était sa femme que de nom.

Théroigne l'accueillit comme un frère, non-seulement parce qu'il était l'ami de Robespierre, mais à cause de sa droiture, de son fier caractère, de l'héroïsme qu'elle avait deviné en lui.

— Rose n'est point ici ? demanda-t-il en s'asseyant près de la belle Liégeoise.

— Elle m'a quittée dans la matinée.

— Oui, elle a passé la nuit avec vous, Berthelot me l'a dit. Il l'a revue quelques instants, vers midi, puis elle est sortie.

Il y eut un silence. Saint-Just fixait son regard profond sur Théroigne, qui l'examinait, de son côté, d'un air songeur. Tout à coup, la jeune femme dit à son visiteur :

— Saint-Just, vous avez une question à m'adresser ?

— En effet... Mais y répondrez-vous ?

— Peut-être.

— Vous la connaissez à l'avance... Ce mystère, toujours ce mystère, le cauchemarde mes nuits, mon souci perpétuel quand je veille.

— Pourquoi ne point interroger directement cette pauvre Rose ?

— Pourquoi ne parle-t-elle pas ? peut-elle donc ignorer que j'ai besoin de savoir, après les paroles étranges, terribles, tombées des lèvres du marquis de Glizol en ma présence, dans la cahute d'Anselme Targy, le patriote nancéen ?

— Vous êtes trop fiers, l'un et l'autre, fit la belle Liégeoise, d'un air pensif.

Après une nouvelle pause, devant laquelle Théroigne sembla tout absorbée, elle reprit :

— Saint-Just, écoutez d'abord le récit de diverses scènes dont cette chambre a été le théâtre, la nuit dernière. Je verrai ensuite si je dois lever le voile complètement.

La jeune femme narra en détail l'attentat essayé sur sa personne par Glizol, avec la complicité de Suleau, l'intervention de Marat, puis celle de Rose, de Lagrenette, de Durastel et de Reine Audu. Elle appuya particulièrement sur les allusions du marquis relativement à sa situation vis-à-vis la sœur de René.

Elle ajouta :

— A ce moment-là, une lumière s'est faite dans mon esprit. J'ai compris enfin pourquoi Marat, Berthelot, ont si souvent déclaré à Rose qu'elle n'avait pas droit sur la vie de Glizol.

— Et qu'avez-vous compris ? demanda Saint-Just, très impressionné.

Théroigne ne prononça que quatre mots. A son grand étonnement, Saint-just demeura impassible.

— Je n'ai pas de préjugés, dit-il de sa voix brève. Au contraire, je suis fait pour les combattre.

A ces paroles, le cœur généreux de la belle Liégeoise s'épanouit d'une joie qui rayonna sur son visage

Elle se pencha vers le jeune homme, les yeux pleins de larmes, et murmura en s'exprimant cette fois avec la familiarité républicaine que l'usage avait déjà consacré :

— Saint-Just, j'aime Rose comme une sœur ; je te parlerai d'elle comme si tu étais mon frère.

— Ce titre m'honore. Il me restera cher et sacré.

— Eh bien ! le marquis de Glizol a été deux fois criminel envers Rose... C'est vrai, ce qu'il a dit, chez Anselme Targy, dans le délire de la fièvre. Avec deux autres scélérats, de Launay et Jacques de Flesselles, il a souillé, dans une nuit d'orgie, la jeune fille la plus pure que je connaisse, après l'avoir fait enlever traîtreusement, et troublé sa raison au moyen d'un breuvage.

Saint-Just avait pâli et courbé la tête. Il se redressa bientôt, et de sa voix tranchante comme l'acier, il dit :

— La violence ne tue pas la virginité de l'âme. Celle de Rose est intacte. Je ne serais pas honnête homme si je répudiais une telle femme.

— Saint-Just, que tu es grand ! s'écria Théroigne avec enthousiasme.

— Non !... J'obéis simplement au sentiment de la justice... Rose et toi, vous êtes dignes l'une de l'autre... Non ! il n'y a pas en France de femmes plus nobles que vous deux.

— Hélas ! soupira la belle Liégeoise.

Elle songeait à Robespierre, à l'infâme Suleau qui ne cessait de l'outrager dans ses écrits immondes.

— Je sais, ajouta Saint-Just, quelles horribles calomnies les royalistes répandent sur toi. Nous les en punirons.

La mère Marion interrompit l'entretien. Elle introduisit Loubas, le fidèle commissionnaire de Marat.

— Citoyenne, dit-il en présentant un papier, l'Ami du peuple me fait remettre ceci. Il vous prie de copier ce qu'il a écrit à la hâte, puis de faire imprimer l'article immédiatement, afin qu'il paraisse demain matin dans son journal.

— Très bien. Vous l'aurez dans une heure... Où est Marat ?

— Il était à Charenton ce matin. Mais le messager nous a dit qu'il devait se réfugier ailleurs la nuit prochaine..

Loubas se retira dans la pièce voisine. Saint-Just se leva pour partir. Théroigne le retint pour lui lire l'article de Marat. Il était conçu en ces termes :

« Français, vous avez donc ouvert les yeux sur le sieur Mottier-Lafayette ! depuis quelques jours, vous voilà parvenus à voir ce qu'un citoyen clairvoyant n'a cessé de vous montrer depuis le principe de la Révolution.

Jetez un regard autour de vous. Rochambeau est un traître fieffé, qui a battu en retraite dès qu'il s'est vu démasqué. Luckner n'est pas moins un traître avéré, assez vil pour couvrir du mensonge ses noires perfidies. Tous

nos prétendus ministres patriotes n'ont-ils pas, à l'exemple de leurs prédécesseurs, prostitués à la cour, laissé nos places fortes démantelées, nos camps sans munitions, nos bataillons-citoyens sans armes, sans habits, sans pain, et nos armées sous la conduite de chefs anti-révolutionnaires ?

La campagne s'est ouverte par trois défaites. Conduites à la boucherie par ces chefs perfides, nos légions ont été massacrées, nos défenseurs de la liberté ont fui devant des esclaves soudoyés et nos armées ont été déshonorées.

Quant à l'Assemblée nationale, qui ignore qu'elle a décrété la guerre offensive, pour décharger la Cour de tout blâme à cet égard ? qui ignore que c'est elle qui a encouragé les ministres à ne point armer les citoyens, en renvoyant au pouvoir exécutif toutes les réclamations des bataillons ? qui ignore que c'est elle qui a pris soin de fournir tous les magasins ennemis de munitions de bouche et de guerre qu'elle nous laissait enlever ? qui ignore que c'est-elle qui a autorisé toutes les prévarications des agents du pouvoir exécutif, en leur assurant l'impunité ? Pendant six semaines, elle a réussi à déclarer la patrie en danger, pour donner le temps aux Autrichiens, aux Prussiens, aux Impériaux d'arriver. Aujourd'hui qu'ils sont prêts à percer jusqu'à nous pour rétablir le despotisme à main armée, elle vient de se mettre à couvert de l'indignation publique en accordant le fameux décret.

Citoyens ! si vous aviez le bon sens de nommer un tribun pour faire justice des ennemis conjurés à votre perte, et qu'un homme de tête fût l'objet de votre choix, sa première opération serait sans doute d'arrêter le despote, ses ministres et la plupart de vos députés ; puis de les enchaîner par le pied à un boulet et de leur adresser ce peu de mots : — Perfides mandataires, vous n'échapperez point par la fuite au sort affreux que vous nous avez préparé. Le moment est venu où vous allez recevoir le prix de vos lâches forfaits. Soyez assuré que l'ennemi n'aura pas plus tôt franchi nos barrières, que je ferai rouler vos têtes à vos pieds. »

« C'est sur vous, fédérés, que repose tout l'espoir des patriotes de la capitale. Jusqu'à ce jour, le fer de l'ennemi n'a moissonné que la fleur des patriotes. Mais le plan de nos tyrans est de fairer égorger tout ce que la France renferme d'amis de la liberté. C'est vous qu'ils destinent à périr, vous, citoyens, établis, chefs de maison, tous étrangers au métier des armes, vous dont les bras sont l'unique patrimoine de vos enfants, vous dont là perte entraînerait celle d'une infinité de familles. C'est vous qu'ils dévouent

à la mort, tandis qu'ils laissent à Paris et dans la plupart des villes du royaume cent mille hommes de troupes de ligne pour opprimer le peuple.

Frères et amis, lorsque la patrie est en danger, le salut public est la loi suprême, l'unique loi de tout bon citoyen. Concertez-vous donc, demandez unanimement la révocation immédiate de tant de funestes décrets, la punition de tous les conspirateurs, la destitution du département de Paris, celle des généraux du Rhin, celle de tous les états-majors des trois armées.

Si l'Assemblée refuse, sonnez l'alarme, que la nation entière se lève ; qu'elle pourvoie elle-même à sa sûreté en abattant ses ennemis intérieurs, les seuls qu'elle ait à redouter.

Citoyens ! la plupart des corps administratifs paraissent s'entendre avec les états-majors de nos troupes, pour ouvrir aux ennemis les frontières de l'État. Tous les points du royaume sont bouleversés par le fanatisme et l'anarchie, ou désolés par la disette et la misère. De toutes parts éclatent des conjurations ; les fonctionnaires publics favorisent le désordre au lieu de le réprimer ; les tribunaux ne poursuivent que les amis de la liberté. La capitule regorge de contre-révolutionnaires travestis. Nos gardes soldés, attachés aux barrières, assassinent impunément les citoyens pour les dépouiller. Nos régiments étrangers arborent la cocarde blanche. Quarante mille espions ou assassins répandus parmi nous, forcent au silence les bons patriotes, en attendant le moment de les égorger.

Citoyens ! vous n'obtiendrez rien de l'Assemblée nationale, prostituée au despote et conjurée avec lui pour remettre la nation sous le joug.

Aux armes donc, aux armes ! Une insurrection générale, seule peut vous sauver[42]. »

Théroigne avait lu l'article d'une voix vibrante, avec ce beau timbre d'or qui remuait la foule, dans les assemblées publiques. Quand elle eut terminé, elle regarda Saint-Just.

Il était debout, superbe dans sa haute taille, tel qu'il devait apparaître bientôt à la tribune de la Convention ou à la tête des légions républicaines, sous le feu de l'ennemi. Une flamme redoutable jaillissait de ses prunelles aux reflets d'acier. D'un geste lent, il étendit le bras.

— C'est le glas de la royauté, dit-il, le glas de la tyrannie ! Puis, après un silence, il ajouta :

— La plume de Marat vaut une armée de cent mille hommes, pour la cause de la Révolution.

— Oui, fit la belle Liégeoise avec un orgueil mêlé de tristesse. Mais quelles épreuves et quelles souffrances !

Elle feuilleta une collection du journal l'Ami du peuple, posée sur sa table, et reprit :

— L'autre jour, Marat écrivait avec une douleur poignante les lignes suivantes : « Citoyens ! je me suis dévoué au triomphe de votre liberté, duquel dépend le triomphe de la liberté chez tous les peuples du monde, le bonheur du genre humain. J'ai veillé sans relâche à votre salut ; aucun des pièges qui vous ont été tendus par vos ennemis ne m'a échappé ; j'ai dévoilé tous leurs complots, j'ai déjoué la plupart de leurs sinistres projets, j'ai démasqué les traîtres.

Inaccessible à tous les artifices de séduction, ni l'or, ni les menaces, ni les périls ne m'ont jamais fait varier un instant. Les attentats des ennemis de la patrie n'ont fait qu'augmenter mon audace, et à quelque excès que se soit portée leur fureur, mon courage s'est élevé au-dessus. J'ai sacrifié à votre salut mon repos, mes veilles, ma santé, mon état, le soin de mes jours. Pendant trois années consécutives, sans cesse environné de périls et d'alarmes, je n'ai pas eu un jour serein, pas une nuit tranquille. Pendant dix-huit mois, le glaive de la tyrannie a été levé sur mon sein ; aujourd'hui encore, il est suspendu sur ma tête.

Qu'ai-je retiré de ce dévouement patriotique, sinon la calomnie des ennemis de la liberté, la haine des méchants, la persécution des suppôts du despotisme, la perte de mon état, l'indigence, l'anathème des grands de la terre, la proscription et les dangers d'un supplice ignominieux ?

Mais ce qui me touche le plus, c'est la noire ingratitude du peuple, le lâche abandon des patriotes. Où sont ces faux braves qui affichaient tant de zèle, tant d'audace dans leurs clubs, qui avaient fait serment de me défendre au péril de leur vie, de verser pour moi tout leur sang ? Ils ont disparu à la vue du danger. A peine me reste-t-il quelques amis, à peine me reste-t-il un asile[43] »

— Les fondateurs d'une République n'ont à espérer que la paix du tombeau[44], fit Saint Just.

Théroigne frissonna, à ce terrible langage. Elle ajouta :

— Mais il est des hommes, de prétendus patriotes, qui voudraient voir Marat présenter de lui-même sa tête la hache. Prudhomme écrivait dans un journal à propos du dernier décret d'accusation rendu contre l'Ami du peuple :

« Marat ne s'est pas trouvé chez lui. On s'attendait à une autre contenance de sa part[45] »

— Voilà qui est insensé, dit Saint-Just.

— Aussi Marat a vigoureusement riposté. Voici en quels termes :

« Qui est-ce qui est venu chez moi, et où est mon domicile ? Croit-on que je sois assez sot pour en avoir un connu dans Paris, depuis trois années que cinq cents mouchards sont sans cesse sur mes traces, et que deux milles coupe-jarrets sont payés pour me massacrer ? Mais quand cela ne serait pas, quel homme, jouissant de sa raison, oserait trouver mauvais que je n'attende pas à mon domicile les alguazils de robe courte et les pousse-culs nationaux, depuis que la municipalité a tenu bureau ouvert pour soudoyer des mouchards chargés de me lanterner, depuis que Mottier-Lafayette a eu la précaution de se taire accompagner jusque chez moi par douze mille hommes, infanterie, cavalerie et artillerie ?[46] »

— Pour tout homme semé, déclara Saint-Just, Marat est un héros. Lâche et misérable qui l'accuse d'avoir peur.

Il remercia Théroigne de la confidence qu'elle lui avait faite et prit congé, la laissant copier l'article de l'Ami du peuple.

Saint-Just vit Rose Lacombe dans la soirée, en présence de Berthelot.

— Je sais tout, lui dit-il avec sa brusque franchise.

— Tout ! murmura-t-elle en blêmissant.

— Oui, tout... Le crime consommé sur toi par Glizol, avec les deux scélérats ses complices, dans une nuit d'orgie, à l'hôtel du gouverneur de la Bastille.

La jeune femme se couvrit le visage de ses mains tremblantes, eu balbutiant :

— Oh ! de grâce, épargne-moi.

Il lui prit les mains doucement, les porta à ses lèvres avec une ardeur passionnée, et continua :

— Je sais tout, et je t'adore, je te respecte comme la plus pure, la plus noble des femmes.

En prononçant ces mots, l'âpre accent de Saint-Just s'était adouci. Elle glissa dans ses bras et appuya la tête sur sa poitrine, incapable de témoigner autrement le sentiment délicieux qui faisait palpiter son sein.

Le jeune homme ajouta :

— Je te répéterai les paroles qui jaillirent du fond de mon cœur, le jour où nous étions couchés, à Nancy, entre les cadavres des patriotes égorgés

par les bouchers royalistes : « La mort nous a fiancés, ma belle Rose. Le sang de nos frères a scellé notre amour. Tu es à moi, désormais, comme je suis à toi, irrévocablement. » Tu me tendis tes lèvres, sur lesquelles j'imprimai un long baiser.

L'actrice enlaça de ses bras le cou de Saint-Just, qui la pressa dans les siens avec transpor. Il reprit :

— Je te dis encore : « Voici que le sang des martyrs de la liberté consacre notre mariage. Femme, te souviendras-tu de la formidable destinée que nous présage cette couche nuptiale ? »

— Et je te répondis, connue je te réponds encore :J'accepte, oh ! j'accepte tout avec toi... Désormais, nos deux existences seront confondues pour la patrie, pour la liberté du monde. »

A cette scène, le vieux Berthelot pleurait. Il exprima d'une voix entrecoupée la joie qu'il ressentait.

— Dans deux jours, poursuivit Saint-Just, je retourne à Bléraucourt. Rose, je t'emmène ; ami Berthelot, j'emmène ma femme.

— J'ai des devoirs patriotiques à remplir à Paris, fit l'actrice. Veux-tu donc que je déserte mon poste de combat, dans la lutte suprême que le peuple va livrer à la royauté ?

— Non, certes. Nous nous hâterons de revenir, avec les fédérés de mon département, dont je suis le chef : Nous signerons, dans mon pays, le contrat civil de notre union[47].

Rose interrogea du regard le vieillard, son oncle. — Ma chère enfant, dit-il, fais ce que demande Saint-Just. Pour lui, pour toi, c'est nécessaire... Vous appartenez au peuple. Votre réputation doit rester intacte, exempte de l'ombre même du soupçon.

— Mais je ne voudrais pas vous laisser seul, fit la comédienne.

— N'as-tu pas une amie qui puisse te remplacer ? demanda Berthelot en souriant.

— Il y a Théroigne.

— C'est à elle précisément que je pensais... D'ailleurs, après ce qui vient de lui arriver, elle n'est pas absolument en sûreté à son domicile... Elle agira donc prudemment en le quittant, au moins pour quelques jours.

— Et puis, vous recevrez peut-être la visite de Robespierre.

— La chose est même très probable.

— Il rencontrera Théroigne, qu'il semble prendre à tâche d'éviter... Vous lui apprendrez à la mieux apprécier.

— Maximilien l'apprécie, j'en suis sûr, affirma Saint-Just.

— Mais il ne l'aime pas, dit Berthelot.

— Pourtant, il professe une haute estime, je le sais, pour le dévouement, le patriotisme de Théroigne.

— Tout cela n'est pas de l'amour.

— Et Théroigne, ajouta l'actrice, aime Robespierre avec passion, comme je t'aime moi-même. Juge combien elle doit souffrir, ne se voyant point payée de-retour.

— Nulle plus que Théroigne ne mérite, par sa beauté, ses nobles qualités, d'être la femme de Robespierre, déclara Saint-Just. A la première occasion, je parlerai d'elle à Maximilien.

— Hélas ! murmura Berthelot, il a des préventions.

— Je les dissiperai, répliqua le jeune homme.

XLV — La grande Communo.

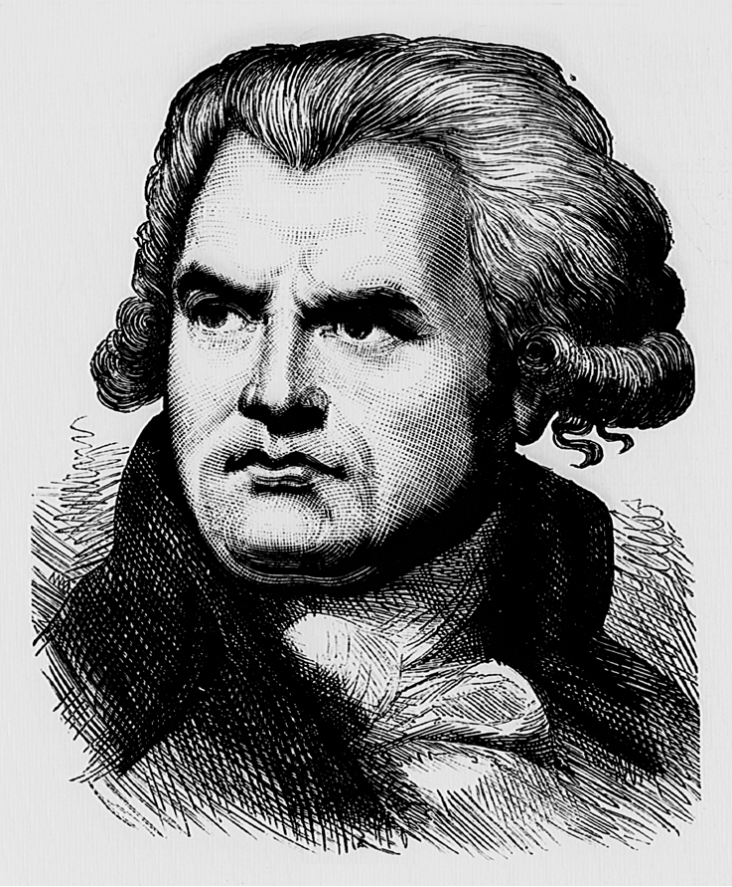
L'article de Marat, l'appel aux armes formulé par l'Ami du peuple, sonna véritablement dans Paris le glas de la royauté. L'héroïque audace de l'indomptable soldat de la Révolution électrisa les patriotes. Dès lors, les préparatifs de la lutte suprême se précipitèrent.

La bataille s'annonçait formidable, gigantesque.

D'un côté, le royalisme armé jusqu'aux dents, appuyé sur d'innombrables mouchards, sur la trahison, ayant pour auxiliaire les armées étrangères qui déjà commençaient l'invasion de la France.

D'autre part, l'Assemblée, où dominaient les Girondins, voulait à tout pris sauver la monarchie. Les rhéteurs bourgeois prétendant exploiter la Révolution, au profit exclusif de leur caste ; cette faction funeste, tombée en quenouille comme la royauté, prenait son mot d'ordre aux lèvres de la femme Roland, un bas-bleu qui n'usait guère de sa plume que pour mentir. Dans le salon de la rue La Harpe, où elle trônait en reine, ayant pour premier thuriféraire son mari imbécile, Manon livrait aux risées de ses amants, de ses adorateurs, Marat et Robespierre ; elle calomniait jusqu'à leur pauvreté.

DANTON
— Georges-Jacques Danton, né à Arcis-sur-Aube le 20 octobre 1759, mort à Paris sur l'échaffaud le 5 avril I794. Sublime tribun du peuple, il incarna en lui l'âme vaillante de la nation française. Si Marat n'avait pas été assassiné, Danton n'aurait jamais été sacrifie par ses rivaux.



Royalistes et Girondins étaient donc pleinement d'accord pour le maintien de la monarchie. Seulement, les premiers visaient à la restauration du pouvoir absolu les seconds aspiraient à régner, à jouir, à s'engraisser, sous le nom du Prince devenu leur instrument. Ainsi, dans le combat que le peuple se préparait à engager, il allait avoir contre lui les envahisseurs impériaux et prussiens, le monarque, l'Assemblée, toutes les forces organisées de la tyrannie.

Quoique sous le coup d'une accusation capitale, Marat avait donné le signal de l'insurrection sainte avec une prodigieuse hardiesse. En bravant à ce point les fureurs de ses ennemis, il prouvait éloquemment que son âme

était inaccessible à la peur. S'il se dérobait aux poursuites des argousins royaux ou royalistes, c'était afin de conserver la liberté de continuer cette guerre implacable, qui déjà leur avait fait tant de mal.

Le jour même où le journal de Marat publiait son appel aux armes contre la tyrannie, Robespierre monta à la tribune des Jacobins. Non moins intrépide que l'Ami du peuple, il dénonça à son tour les complots infâmes de la Cour, le péril public, l'urgence de le conjurer sans retard. Il s'écria :

« Il faut que l'État soit sauvé, de quelque manière que ce soit. Il n'y a d'inconstitutionnel que ce qui tend à sa ruine. »

Il ajouta qu'il était indispensable de convoquer une Convention nationale, aussitôt la déchéance du monarque prononcée, « afin que le despotisme ne restât pas quand le fantôme appelé roi aurait disparu. »

Enfin le grand tribun résuma son discours dans cette conclusion significative : « Dans des circonstances aussi critiques, les moyens ordinaires ne suffisent pas. Français, sauvez-vous vous-mêmes[48]. »

C'était un appel éclatant à l'insurrection, devenue le premier de tous les devoirs.

Aux Cordeliers, Danton éleva sa voix retentissante. Mais il était substitut du procureur de la Commune, par conséquent, autorité constituée. Cette situation lui imposait quelque réserve, sans doute ; car dans son langage, dans sa protestation il fut plus mesuré que Marat et Robespierre.

Immédiatement, les Jacobins et les Fédérés formèrent un comité central de quarante-trois membres, lequel constitua une commission exécutive ou directoire secret, composée de quinze patriotes, la plupart inconnus. Le Comité les avait choisis tels afin de ne point trop éveiller l'attention des policiers royalistes ou bourgeois.

Les principaux étaient : Santerre, Lazouski, Antoine, ancien député, Fournier, l'américain, Simon, un journaliste de Strasbourg, ami de Robespierre, Vaugeois, un prêtre révolutionnaire doublé d'un savant.

Le directoire secret se réunit sur-le-champ au cabaret du Soleil d'Or ; faubourg Antoine.

Paris était divisé en quarante-huit sections. Chacune d'elles formait, une assemblée complète, avec président, vice-président et secrétaires. La plupart avaient à leur tête des notabilités révolutionnaires. Ainsi, Marat dirigeait la section des Cordeliers, Robespierre celle de la place Vendôme, dite des Piques.

Or, depuis le décret proclamant la patrie en danger, les quarante-huit sections de Paris étaient en permanence. Le directoire insurrectionnel décida qu'elles se prononceraient toutes, dès le lendemain, sur la déchéance du roi. Quarante-sept sections la réclamèrent. Celle de Mon conseil alla plus loin : elle déclara ne plus reconnaître Louis XVI pour roi des Français.

Les Girondins étaient débordés. Ils se consultèrent chez M^me^ Roland. Il fut décidé que, pour berner le peuple, le maire de Paris, Jérôme Pétion, porterait solennellement à l'Assemblée le vœu formulé par les sections.

Pétion se présenta donc, suivi d'une députation de la Commune. Introduit à la barre, il s'exprima ainsi, au nom des sections :

« Le chef du pouvoir exécutif est le premier anneau de la chaîne contre-révolutionnaire. Il semble participer aux complots de l'étranger. Son nom est un signal de discorde entre le peuple et les magistrats, entre les soldats et les généraux. Il a séparé ses intérêts de ceux de la nation. Nous les séparons comme lui. Tant que nous aurons un roi semblable, la liberté ne peut s'affermir, et nous voulions demeurer libres. Par un reste d'indulgence, nous aurions désiré pouvoir vous demander la suspension de Louis XVI, tant qu'existera le danger de la patrie ; mais la Constitution s'y oppose. Louis XVI invoque sans cesse la Constitution, nous l'invoquons à notre tour, et nous demandons la déchéance. »

La pétition fut renvoyée à un Comité. Toute cette parade n'était qu'une comédie de la part de Pétion, l'âme damnée des Girondins, un fat grisé par la femme Roland et se croyant presque au moment de saisir la couronne de France[49]

Que ceci ne fût qu'un jeu misérable, Rœderer l'atteste, lui, l'ami enthousiaste de la faction, et alors procureur-général-syndic du département de la Seine.

« Temporisons, dit-il, gagner du temps, espérer quelque chose de la détresse de la Cour et de sa gratitude, en la soutenant et en la menaçant tout à la fois, la serrer dans l'alternative de succomber sous les coups des Jacobins fougueux, ou de se rendre à ceux qui, comme les Girondins, avaient de la retenue, de l'esprit, du talent ; menacer la cour et l'attirer à eux, tel était leur système[50]. »

Exaspérés du mouvement qui grandissait d'heure en heure, les Girondins méditèrent de traduire Robespierre devant la haute-cour d'Orléans[51]. Pour le tribun, c'eût été l'échafaud. Dans la crainte d'une surprise tragique, ses

amis veillèrent avec sollicitude, durant ces jours de crise, afin de le protéger contre la haine des Brissotins ou contre le poignard des royalistes.

Chacun des événements de cette formidable période comprise entre la fin de juillet et le 10 août, démontre invinciblement que les Girondins étaient déterminés à l'impossible pour conserver la monarchie.

Le directoire insurrectionnel tint une nouvelle séance au cabaret du *Cadran-Bleu, boulevard du Temple. C'était le 6 août*. Le plan d'attaque du château fut arrêté ce soir-là, mais l'action ajournée au 10, Santerre ayant déclaré que l'armée révolutionnaire ne pouvait être prête avant cette date.

Au sortir de la réunion, Santerre et Lazouski se rendirent chez Robespierre, rue Saint-Honoré. Ils lui communiquaient la décision prise. Ils terminèrent en disant :

— Maximilien, nous te requérons, au nom du directoire insurrectionnel, de rester à la disposition des patriotes, pendant le combat.

— Où ?

— Ici, dans ta maison, répliqua Santerre.

— On dira que je me cache,

— Qu'importent les calomnies de nos ennemis, pourvu que le peuple te rende justice ?

— Songes-y, ajouta Lazouski, Isnard et Brissot insistent pour qu'on t'envoie devant la cour d'Orléans. Les misérables complotent de te confondre, là-bas, avec les conspirateurs royalistes. Que leur manœuvre scélérate réussisse, et tu montes à la guillotine.

— Je le sais.

— Donc, ne t'expose pas inutilement.

— Soit ! je me résigne.

— Tu fais bien, reprit Lazouski. Si tu avais résisté, nous aurions employé la contrainte. N'est-ce pas, Santerre ?

— Assurément, confirma le brasseur.

Robespierre eût un sourire amer et murmura :

— Vous êtes des amis un peu rudes.

— Mais nous t'accordons la parole aux Jacobins, dit Lazouski.

— En vérité !... Quelle reconnaissance ne vous dois-je pas, pour une telle faveur.

— C'est un poste de combat, non moins périlleux que les autres.

Robespierre se tut.

Lazouski, né en France d'un père naturalisé, était un homme de trente-cinq ans, sachant le monde et de manières élégantes, comme son collègue Santerre. Ancien officier, il devait diriger l'artillerie de l'insurrection, car c'était son arme. Son généreux caractère, son activité, son intelligence l'avaient uni étroitement à Robespierre.

Ayant à peu près obtenu ce qu'ils désiraient de Maximilien, Santerre et son compagnon se retirèrent.

Dans cette insurrection du 10 août, rien ne fut donné à la surprise ou au hasard. De part et d'autre on s'y préparera lentement, solennellement, au grand jour, comme à une bataille inévitable et décisive *(Louis Blanc).*

Aussi, le secret de la séance du directoire révolutionnaire transpira dès le lendemain. A la nouvelle que le signal de l'action serait donné dans la nuit du 9 au 10, les Girondins s'effrayèrent. Ni leurs menaces, ni la comédie jouée par le maire de Paris à l'Assemblée n'avaient impressionné ou trompé les patriotes. Malgré leur présomption, ils conçurent enfin l'idée que le succès de leurs intrigues pourrait être compromis. Ils craignirent de sombrer honteusement. Pour conjurer le péril, ils envoyèrent Pétion à Robespierre, dont il avait été l'ami, au temps de la Constituante. Le maire avait mission de déterminer l'austère républicain à empêcher la lutte imminente.

Le 7 août, Pétion se présenta donc au modeste logis que Robespierre occupait chez le menuisier Duplay. Le tribun se leva, et salua froidement, en disant :

— Voici la première fois que j'ai l'honneur de recevoir M. le maire de Paris.

— En effet, murmura Pétion.

— J'en conclus que de graves motifs vous amènent chez moi.

— C'est vrai.

Les deux anciens amis s'assirent en face l'un de l'autre. Le maire de Paris, non sans embarras, aborda immédiatement la question brûlante. Longuement, avec un flux de paroles, il s'efforça de démontrer les dangers de l'insurrection.

Quand Pétion s'arrêta, Robespierre lui dit :

— Lors même que j'admettrais vos raisonnements, cela ne vous avancerait pas beaucoup.

— Je crois le contraire.

— Eh bien, franchement, vous avez tort. Je suis dans l'impossibilité d'exercer la moindre influence sur le cours des événements que vous

redoutez.

— Cependant, vous fréquentez assidûment les Jacobins ?

— Et après ?

— Les membres du directoire insurrectionnel se rendent habituellement à ce club, m'a-t-on rapporté.

— Parfaitement.

— En ce cas, Robespierre, rien ne vous serait plus aisé que de leur exposer les idées que je viens de vous soumettre.

— C'est que, je le présume, ils ont hâte d'en finir. D'ailleurs, aux termes de a déclaration des droits, il leur est permis de résister à l'oppression.

— Pourquoi n'attendraient-ils pas que l'Assemblée ait prononcé la déchéance du roi ?

— Ils n'ont aucune confiance dans l'Assemblée, me paraît-il.

— C'est malheureux.

— Le peuple soupçonne, ajouta Robespierre, que Brissot, Vergniaud, tous vos amis, se moquent de lui, cherchent à éluder la question de déchéance. Les *hommes d'État*de la Gironde ont déjà prononcé là-dessus de longs discours, dont l'unique objet semble être de prouver qu'il faut reculer, reculer sans cesse la décision[52].

Il n'y avait plus à discuter. Pétion comprit que Robespierre ne fléchirait pas. Ils se séparèrent.

Le lendemain, 8 août, un événement se produisit qui établit à quel point la royauté pouvait compter sur l'Assemblée. Le décret d'accusation avait été demandé contre Mottier-Lafayette, qui avait eu, dernièrement, l'insolence d'afficher sa révolte par lettre publique. Une immense majorité prononça l'absolution du rebelle et du traître.

A cette provocation attestant quelle confiance avait la réaction dans son prochain triomphe, des cris de rages éclatèrent dans les tribunes. Ils furent répétés avec un farouche délire par la foule qui environnait la salle et en inondait les abords.

Une immense convulsion agita Paris. Des milliers de citoyens, défilant par la rue Saint-Honoré, annonçaient hautement qu'ils allaient chercher au faubourg Antoine le mot d'ordre de la patrie en danger.

Le directoire insurrectionnel se réunit une dernière fois, dans la journée du 9. Les Fédérés avaient été transférés, la nuit précédente, de leur caserne, rue Blanche, aux Cordeliers, avec leur armes, leurs canons et leur drapeau. Ils occupaient là une position stratégique excellente, entre le faubourg

Antoine, à droite, et le faubourg Marceau, à gauche. Ils formeraient ainsi la colonne du centre.

Ensuite, le directoire discuta cette question : devait-il assurer la direction du mouvement, dans la journée du lendemain ?

— Non ! déclara Santerre. Il faut que le peuple institue lui-même l'autorité qu'il investira de la puissance révolutionnaire.

La proposition fut votée à l'unanimité. Dans la soirée, les sections nommèrent chacune trois ou quatre commissaires, avec *pouvoirs illimités pour sauver la patrie.*

Billaud-Varenne, Huguenin, Hébert étaient au nombre des élus. Bientôt Marat, Robespierre, Danton, furent adjoints à cette assemblée, qui devait être dans l'histoire la grande Commune, la Commune immortelle du 10 août !

La royauté ne restait pas inactive, dans son repaire. Le château des Tuileries se hérissait, comme une forteresse, au centre de la capitale. Alors cours et jardins étaient entourés de murs, non de grilles.

Du côté du Carrousel, avant d'atteindre le palais, les assaillants avaient à s'engouffrer dans d'étroites espaces, où il suffisait de quelques canons tirés à mitraille sur une masse serrée pour joncher le pavé de cadavres. Au lieu d'une seule cour divisée par des bornes et des chaînes de fer, il y en avait trois de dimensions à peu près égales.

La plus grande, celle du milieu, s'appelait la *cour Royale.* A gauche, en face du pavillon de Flore, était la *cour des Princes.* En face du pavillon de Marsan, à droite, c'était la *cour des Suisses.*

Or, une triple ligne de bâtiments à un étage divisait ces trois cours. Là-dedans, logeaient les personnes attachées au château. Rien de plus facile à transformer en redoutes que ces constructions. De sorte que, dans un jour de combat, l'accès des Tuileries, par le Carrousel, devait être extrêmement meurtrier.

Du côté du jardin, les arcades des galeries inférieures qui longeaient la terrasse, à droite et à gauche de l'entrée du vestibule, étaient fermées dans presque toute leur haut sur par des barreaux de fer. A l'extrémité, sur les Champs-Élysées, le jardin était défendu par un pont qui tournait sur un fossé profond.

A la tête de la garde nationale, le marquis de Mandat ; les plus solides divisions commandées elles-mêmes par des gentilshommes.

Pendant que le directoire insurrectionnel appelait les sections à nommer leurs commissaires, Mandat donnait ordre seize bataillons de choix de se tenir prêts à marcher. Dès six heures du soir, tous les postes du château furent triplés. Le maréchal de camp de Boissieu, commandait la 17e division. De plus, il avait sous ses ordres la gendarmerie à pied et la gendarmerie à cheval. Un détachement du premier de ces deux corps fut posté dans la cour des Princes, un autre commis à la garde du trésor, et le reste consigné. Quant gendarmerie à cheval, commandée par les officiers de Rhulière et de Verdière, elle se rangea en bataille, aux approches de la nuit, sur la grande place du Louvre.

Les bataillons convoqués par Mandat pour défendre le trône, arrivèrent successivement, celui des Filles-Saint-Thomas en première ligne, plein d'ardeur et de zèle. L'artillerie destinée à écraser les assaillants fut distribuée dans les cours et sur les terrasses du jardin.

En outre, le marquis de Mandat avait porté à l'arcade Saint-Jean une force considérable, qui devait lui répondre de l'Hôtel de Ville. Enfin, il avait placé des canons au Pont-Neuf, pour empêcher la jonction du faubourg Antoine avec le faubourg Marceau[53].

Au palais, on se tenait presque assuré de vaincre. Outre les troupes dont Mandat disposait, Antoinette et son mari comptaient sur l'ancienne maison militaire du roi, toujours debout malgré sa dissolution légale ; sur les gardes qui, en grand nombre, avaient été appelés de province.

Des milliers de bandits, de coupe-jarrets, recrutés par la Cour, s'étaient mêlés à la garde nationale, vêtus du même uniforme. Les chevaliers du poignard, disséminés partout, avaient reçu de leur chef, le marquis de Glizol, l'ordre d'assassiner Robespierre, Danton, les hommes les plus influents du parti populaire. Suleau, à la tête de dix coquins, s'était chargé de Robespierre.

A l'intérieur du château, il y avait quinze cents suisses, vils mercenaires prêts à l'égorgement. Ayant vendu leur sang, leur liberté pour un peu d'or, ils devaient être d'autant plus impitoyables que leurs officiers leur avait donné cet avis féroce : « Le moment venu de faire feu, on tirera sur ceux qui hésiteront. »[54]

Toutefois, à la confiance du roi, de la reine, de leur entourage, se mêlaient quelques ombres. Leur esprit superstitieux était resté frappé d'un incident, à la chapelle des Tuileries, durant les vêpres, le dimanche

précédent. Tout à coup, au Magnificat, les musiciens s'étaient mis à enfler leur voix d'une manière effrayante à ce verset :

Déposait potentes de sede (Dieu a précipité les puissants du trône)[55]. Cette allusion sinistre avait surtout préoccupé Louis XVI.

Un autre fait frappa et humilia le couple Capet, la veille même du 10 août. Les nobles présents à Paris avaient souvent protesté de leur dévouement au trône. Tous avaient déclaré qu'ils seraient aux côtés de leurs augustes maîtres, à l'heure du péril.

Aussi, dès que le jour de la lutte suprême fût connu, Champcenets, gouverneur des Tuileries, se hâta de convoquer les gentilshommes fidèles. Deux mille cartes d'entrée furent expédiées et acceptées. Le 9 août, les portes du château demeurèrent ouvertes jusqu'après minuit. Cent vingt nobles, à peine, se présentèrent, [56]

Mais, s'ils furent moins lâches que leurs pareils, ces rejetons d'illustre souche témoignèrent d'une bêtise incomparable. Au lieu de venir sous l'uniforme de la garde nationale, de manière à se confondre dans ses rangs, à l'encourager par leur exemple, ils voulurent se distinguer de la roture, jusque dans ce moment terrible. Ils parurent en habit brodé, veste de satin et bas de soie blanche ! Pour comble de ridicule, ceux qui avaient songé à apporter des armes, se présentèrent avec des espingoles, des pistolets et des épées, de simples joujoux.

Et ils étaient pleins d'adorables illusions. Ils montraient une joie folle à l'idée de la peur atroce qu'éprouverait la canaille, croyaient-ils, lorsqu'on l'accueillerait à coups de canon. Ils rôdaient dans les appartements avec une merveilleuse sécurité ; d'aucun vaguaient nonchalamment du palais au jardin ; d'autres s'étendaient et s'assoupissaient sur les canapés. Nul, parmi ce bétail de basses-cours royales, ne doutait du triomphe. Autour des Tuileries, jusqu'au soir, la foule ne cessa pas de gronder. A deux Suisses, en faction à la porte du Carrousel, un Marseillais, son sabre à la main, cria :

— Misérables ! voilà la dernière garde que vous montez ! La nuit commença, splendide, et d'une admirable sérénité. Aux rayons de la lune, la ville apparaissait toute pâle. La solitude ne tarda pas à se faire dans les rues.

Seulement, de mystérieux messagers, porteurs de la correspondance des sections, glissaient ça et là comme des ombres. Dans les quartiers reculés, on voyait des lumières passer et repasser derrière les vitres de certaines maisons redoutées ; de loin en loin, on rencontrait des hommes armés, immobiles devant leurs portes.

Aux Tuileries, après le souper de la famille royale, Antoinette et sa belle-sœur Élisabeth, erraient çà et là dans le palais, agitées par l'attente des évènements. Quant au roi, en homme de précaution, il s'était enferrai avec son confesseur. Au moment d'ordonner de nouveaux massacres, le Capet bigot sentait le besoin de purifier son âme !

Après sa confession, qui avait été très longue, Louis XVI fit appeler près de lui Rœderer, procureur-général-syndic du département. Il arriva un peu avant onze heures. Introduit à la salle du Conseil, il y trouva le roi, la reine, la princesse Elisabeth et les ministres.

— Eh bien, monsieur, demanda brusquement Louis XVI au procureur-syndic, il se prépare une nouvelle émeute ?

— Sire, avec de la prudence, tout se passera sans effusion de sang.

— Monsieur, cria le roi, si l'on m'attaque, je me défendrai. Au même instant, Pétion fut introduit. Le maire de Paris, ainsi que Rœderer, désirait vivement que l'insurrection avortât. La victoire du peuple eût dérangé les projets ambitieux de la Gironde. Ces deux fonctionnaires étaient décidés à tout tenter pour obtenir un compromis qui, sans découronner le roi, le mettrait à la Merci de la faction.

TOUJOURS PROSCRIT.
— Le batelier, accostant vivement, dit à Marat :
— Courbez-vous, citoyen, et glissez-vous sur la berge ; on nous poursuit. — L'Ami du Peuple mit pied à terre.(Chap. XLV)



Mais Pétion frissonna dès ses premiers pas dans la salle. Il eut à traverser une foule d'officiers et de gentilshommes qui le miraient d'un œil irrité. Des paroles menaçantes retentissaient à ses oreilles. Une voix même murmura :

— Il faut retenir cet homme en otage.

Enfin, le maire de Paris parvint jusqu'à Louis XVI. Le monarque le reçut dans une attitude sévère.

— Il paraît, lui dit-il, qu'il y a beaucoup de mouvement ?

— Oui Sire, la fermentation est grande.

— J'espère, monsieur, que vous ferez votre devoir.

— Je n'y ai jamais manqué, Sire... D'ailleurs, je compte sur la sagesse de Votre Majesté.

— A vous de veiller pour qu'on ne vienne pas me provoquer jusque dans mon palais, comme au 20 juin, fit le monarque d'un ton âpre.

Mandat était là. Il dit aussitôt :

— Sire, je réponds de tout ; mes mesures sont prises.

— A la bonne heure, fit le roi.

Après ce bref dialogue, Rœderer, Pétion, Mandat et son secrétaire général d'état-major formèrent un groupe dans une embrasure de fenêtre.

— Monsieur le maire, dit le commandant, vous m'avez donné l'ordre écrit de repousser la force par la force...

— Mais non pas l'autorisation de faire battre le rappel, interrompit Pétion. Mandat sourit. Cette distinction lui semblait singulièrement jésuitique.

Pétion ajouta :

— Vous avez eu tort d'agir de votre chef. C'est illégal. De plus, c'est très dangereux, La force publique étant, comme tous les citoyens, divisée d'opinions, la requérir, comme vous venez de le faire, c'est armer une partie des citoyens contre l'autre. Moi, je me bornerai, comme par le passé, aux moyens de la raison et de la confiance.

— M'interdisez-vous donc, maintenant, de repousser la force par la force ? interrogea Mandat.

— Non ! mais pas d'imprudence.

— J'ai à me plaindre des administrateurs de police de la municipalité, reprit le commandant général.

— A quel propos ?

— Ils m'ont refusé de la poudre, après avoir fait livrer hier aux Marseillais des milliers de cartouches.

— C'est Paris qui a fait cela, de son chef, murmura Pétion. Il est le beau-frère de Santerre, l'ami de Robespierre... Un compte de plus à régler.

— Mes hommes murmurent, ajouta Mandat. Un grand nombre n'ont qu'un ou trois coups au plus à tirer.

— Vous auriez dû vous mettre en règle... Vous avez, sans doute, omis les formalités requises ?[57].

— J'en conviens.

Pétion, jetant un regard inquiet sur les courtisans, essuya la sueur qui coulait de son front. Soudain, il pâlit, ayant cru entendre les mots suivants, à son adresse :

— Nous le tenons, et sa tête répondra de tout.

Alors le maire balbutia, tout haletant de peur :

— Il fait étouffant ici, je vais descendre prendre l'air.

Pétion s'esquiva immédiatement et gagna le jardin, avec un officier municipal, nommé Mouchet, qui l'avait accompagné au château. Ils s'assirent au frais, sur les marches de la terrasse, à la sortie du pavillon de l'Horloge. Ensuite, le maire alla se promener sur la terrasse des Feuillants.

L'Assemblée était en permanence, durant cette nuit fameuse. Pétion avait confié à Mouchet les menaces qui l'avaient accueilli, dans la salle du Conseil, chez le roi. L'autre, un petit homme à mine chétive et burlesque, prit feu immédiatement.

— Laissez-moi faire, dit-il. Dans quelques instants vous serez libre de rentrer chez vous.

— Mais on m'accusera de n'avoir pas veillé au maintien de l'ordre public, ainsi que mes fonctions l'exigent ?

— Soyez donc tranquille, monsieur le maire, fit l'avorton municipal ; nous aurons un bon décret.

Mouchet courut à l'Assemblée, qui siégeait au Manège, un édifice ouvrant sur la terrasse même. Arrivé dans l'enceinte, il dit à quelques députés :

— Si vous ne mandez sur-le-champ le maire de Paris à votre barre, il va être assassiné.

Pendant que Mouchet exécutait cette manœuvre, Pétion descendit dans la grande allée des Tuileries. Il causait tranquillement avec quelques officiers municipaux, escorté par des jeunes gardes nationaux sans armes, qui chantaient, et folâtraient autour des magistrats et du maire.

Rœderer, sorti à son tour du château, rencontra Pétion, qui lui dit :

— Si nous faisions un tour ensemble ?

— Volontiers, répliqua le procureur-syndic.

Ils prirent la terrasse le long du quai, toujours suivis de quinze ou vingt jeunes ; gens de la garde nationale, qui se tenaient par le bras et babillaient gaiement entre eux. Ramenés au château par un bruit de rappel, ils étaient au bas du grand escalier, lorsque deux huissiers et plusieurs gardes avec des flambeaux vinrent notifier solennellement au maire de Paris le décret de l'Assemblée qui le mandait à la barre. Il s'empressa d'obéir, et Rœderer remonta seul dans les appartements.

Invité à rendre compte de la situation de Paris, Pétion parla d'abord des prétendus périls qu'il avait courus au palais, et termina par cette déclaration

:

— Autant qu'il est permis de le prévoir, l'ordre pourra être maintenu.

Au nom de l'Assemblée, le président affranchit le maire de l'obligation où il était de se tenir à la disposition du roi, dans la formidable crise qui s'annonçait[58]. Pétion quitta la salle furtivement et rentra chez lui, à la mairie installée, non à l'Hôtel de Ville, mais dans l'édifice qui fut plus tard la préfecture de police.

Une pièce de canon avait été établie à demeure sur le Pont-Neuf, par l'Assemblée constituante. A cause de sa destination, on la nommait le canon d'alarme. A minuit trois quarts, le canon d'alarme tonna, donnant le signal du tocsin.

Toutes les cloches des faubourgs répondirent bientôt à cet appel, secouant sur la ville leurs tintements lugubres.

Antoinette, Élisabeth, les ministres, Rœderer et plusieurs officiers municipaux se réunirent un instant après dans la salle du Conseil ; Les fenêtres du château étaient ouvertes : chacun s'y portant pour écouter, chacun nommait l'église dont il croyait reconnaître la cloche.

Louis XVI, couché depuis une demi-heure, ne s'éveilla pas.

Aux premiers coup de tocsin, Rœderer avait envoyé des émissaires dans les faubourgs, afin d'être renseigné sur les progrès du mouvement. Vers trois heures, il reçut des nouvelles. L'insurrection paraissait lente, endormie, dure à arracher du lit. Et quelqu'un dit en souriant, dans la salle du Conseil :

— Le tocsin ne rend pas !

Ces messages et ce bon mot exaltèrent les espérances de la cour. Dès lors, Antoinette compta pleinement sur la victoire. Elle déclara hautement que la bataille était nécessaire, non-seulement pour défendre la royauté, mais pour dompter l'Assemblée, et lui dicter la loi. Par ses ordres, on abreuva les Suisses d'eau-de-vie. Le major Bachmann passa dans les rangs, accompagné des capitaines, et dit aux soldats :

— Avez-vous de bonnes pierres ? Vos fusils sont-ils bien amorcés ? C'est aujourd'hui qu'il faut vaincre.

Un sergent leur répéta que le moment venu de faire feu, on tirerait sur ceux qui hésiteraient. » Il ajouta :

— Tel est l'ordre exprès des chefs.

A l'heure où la cour se croyait sûre de restaurer l'ancienne tyrannie, le pouvoir révolutionnaire, créé par le vote des sections, se préparait à entrer en scène. Tout à coup, cent cinquante hommes surgissent place de Grève,

traversent les rangs étonnés de la garde nationale et montent à l'Hôtel de Ville.

La municipalité légale siégeait. Elle avait mandé au Conseil le commandant général Mandat. Elle l'avait sévèrement réprimandé pour avoir fait battre la générale, et l'ex-marquis venait de retourner aux Tuileries.

Ce fut alors qu'un huissier annonça :

— Les commissaires des sections.

— La Commune insurrectionnelle ! s'écria Billaud-Varenne.

En même temps, les cent cinquante élus des sections pénétrèrent dans la salle Saint-Jean. Billaud-Varenne reprit :

— Messieurs, le peuple vous relève de vos fonctions. Il nous a donné mandat de sauver la patrie. Nos pouvoirs sont illimités.

La municipalité légale céda la place sans discussion. La Commune révolutionnaire entra sur-le-champ en séance. Au bout de cinq minutes, elle fut constituée. Sylvestre Huguenin occupa le fauteuil du président. Tallien fut désigné comme secrétaire-greffier.

Aussitôt, les motions et les arrêtés se succédèrent avec une rapidité foudroyante. Hébert se leva le premier.

— Le maire Pétion est un embarras, dit-il. A peine de retour des Tuileries, il y a deux heures, il a expédié aux sections une circulaire pressante, où il les conjurait de demeurer tranquilles[59]. Tous les hommes décidés à se dévouer pour la cause de la liberté sentent que leurs efforts seront inutiles, si le maire, selon son usage, se jette à la traverse, pour diviser et ralentir la force populaire.

— Poignardez-le[60], fit le président.

Billaud-Varenne ajouta :

— La suprême loi, c'est le salut du peuple. Si Mandat refuse de reconnaître nos pouvoirs révolutionnaires, nous sommes perdus, et la Nation succombe avec nous.

— Je comprends, citoyens, répliqua Audu ; Mandat libre et révolté, la garde nationale a deux chefs ; et c'est la division, c'est la mort. Mandat viendra ou il périra.

Audu partit pour les Tuileries. La nouvelle Commune n'avait point encore notifié officiellement son installation. Le brave patriote résolut de se présenter comme s'il eût été dépêché par la municipalité légale.

— De la sorte, pensait-il, je réussirai plus facilement à l'amener.

Il était environ quatre heures du matin. Le jour commençait à luire, ni la reine, ni Élisabeth ne s'étaient couchées. On avait ouvert les contrevents de la salle du Conseil, et les deux femmes, placées à une croisée, regardaient lever l'aurore.

En ce moment, Mandat vint annoncer que la Commune le taisait appeler pour la seconde fois.

— Que vous veulent-ils encore ? fit un ministre en haussant les épaules.

— Je n'en sais rien. Mais, mon intention n'est pas d'aller à l'Hôtel de Ville.

— Vous ferez bien, à mon avis ; vous êtes nécessaire au château.

— Moi, fit Rœderer, je crois que le commandant général est essentiellement aux ordres de la municipalité. Il est très possible que le maire ait dessein de se porter au devant des rassemblements, auquel cas il aurait besoin du commandant de la force publique.

Naturellement, Rœderer ignorait que Pétion avait été consigné.

Mandat résista assez longuement. Enfin, sur les instances du procureur-syndic, il se résigna et se dirigea vers l'Hôtel de Ville. Introduit dans la salle des délibérations, le malheureux se troubla, il pâlit. Partout des visages nouveaux, sur lesquels rayonnait une énergie farouche.

L'interrogatoire commença.

— Pourquoi, demanda le président, avez-vous doublé la garde au château ?

— J'avais un ordre du maire.

— Où est-il ?

— Je l'ai laissé dans mes papiers.

— Pourquoi avez-vous commandé de faire marcher le canon ?

— Parce que, selon les règles militaires, quand un bataillon marche, les canons doivent marcher aussi.

— Enfin, ajouta le président, vous avez violé la loi en faisant battre la générale, cette nuit.

— La force des choses, répliqua Mandat, m'a obligé de prendre des précautions subites pour un événement imprévu.

Après une brève délibération, le président Huguenin ordonna d'enfermer Mandat à la prison de l'Hôtel de Ville. Mais à peine le commandant était-il hors de la salle, qu'on déposa une lettre sur le bureau. Le secrétaire en donna lecture. Elle était ainsi conçue :

« Le commandant général ordonne au commandant du bataillon de service à la ville de dissiper la colonne d'attroupement qui marcherait pour se porter au château, tant avec la garde nationale qu'avec la gendarmerie, soit à pied, soit à cheval, *en l'attaquant par derrière.*

Le commandant général : MANDAT[61]. »

A la révélation de cette infamie scélérate, il y eut dans l'Assemblée une explosion d'indignation terrible.

— Cet homme est hors la loi, cria Billaud-Varenne.

— Point de pitié pour les traîtres, rugit Danton.

— Qu'on le ramène, ordonna le président.

Mandat reparut dans la salle. Huguenin lui fit passer la pièce. L'ex-marquis blêmit.

— Vous reconnaissez votre écriture ? interrogea le président. Mandat fit un signe affirmatif.

— A la prison de l'Abbaye ! commanda Huguenin.

— Et si on délivre ce traître ? dit Hébert.

— On ne le délivrera pas, riposta le président.

En même temps, il adressa un signe aux deux patriotes qui veillaient sur l'ex-marquis. Immédiatement, Mandat fut entraîné. Un coup de pistolet lui cassa la tête sur les marches de l'Hôtel de Ville, puis l'on jeta le corps à la Seine.

Au nom du peuple, la Commune insurrectionnelle avait fait justice.

XLVI — Couardise royale et royaliste.

A l'heure où la Commune insurrectionnelle, investie des pouvoirs du peuple, déployait à l'Hôtel de Ville une si terrible énergie, un groupe de patriotes suivait la rue Saint-Honoré, l'œil et l'oreille au guet. Deux femmes marchaient au premier rang, en habit d'amazone, deux pistolets à la ceinture et le sabre en bandoulière. C'étaient Théroigne de Méricourt et Rose Lacombe.

A côté de l'actrice, se dressait Saint-Just, dont la belle tête dominait ses compagnons. Armé lui-même jusqu'aux dents, froid, impassible, il était revenu deux jours auparavant, avec celle qu'il avait associée à sa destinée.

Ils allaient consacrer leur union dans la lutte suprême engagée contre la tyrannie, vaincre ou mourir ensemble.

Un peu en arrière, Lagrenette s'avançait avec Reine Audu.

Le petit détachement se composait d'une vingtaine de patriotes. Ils avaient mission de veiller sur Robespierre, de fouiller les rues voisines du club des Jacobins. En outre, ils se proposaient de faire perquisition à l'hôtel du marquis de Glizol, où, croyait-on, les conspirateurs avaient séquestré ou égorgé plusieurs notabilités révolutionnaires.

Saint-Just commandait. Devant la maison de Duplay, il ordonna une halte. Il heurta à la porte extérieure. Un jeune homme vint ouvrir. Saint-Just s'étant nommé, demanda :

— Où est Robespierre ?

— Aux Jacobins.

— Et Duplay ?

— Avec lui.

— Quelles nouvelles ?

— La section des piques se tient prête. Robespierre a dû lui transmettre le mot d'ordre.

Ce fut tout. La troupe pénétra en silence dans la rue Saint-Florentin. Seulement, Rose Lacombe se détacha avec trois citoyens pour surveiller la porte du jardin donnant sur la rue Honoré. Au moment où elle s'embusquait sur la trottoir avec ses compagnons, un homme se glissait dehors. Sans hésiter, elle l'empoigna au collet en disant :

— Arrête ! où vas-tu ?

L'autre essaya de se débattre en criant :

— Au large !

— René ! dit l'actrice sans lâcher prise.

— Laisse-moi, maudite ! rugit Lacombe, sinon je frappe sans pitié.

Il brandissait un poignard, et l'avait levé sur la poitrine de sa sœur.

— Traître ! dit-elle d'une voix sourde, en le désarmant, tandis que ses compagnons sautaient sur René ; traître, je devrais peut-être te punir ici de ton crime.

— Je remplis mon devoir en combattant les ennemis de la royauté, répliqua-t-il, furieux. Prends garde à toi ! Ce jour ne finira pas sans que les défenseurs de l'ordre, du droit, aient anéanti les factieux.

— Tu est fou, malheureux, s'écria l'actrice. A cause de cela, je consens à t'épargner.

Puis, sans écouter les imprécations de son frère, elle ajouta, en s'adressant aux trois patriotes :

— Conduisez-le aux Jacobins. Qu'on le renferme en lieu sûr. J'enverrai quelqu'un pour le garder.

Ils s'empressèrent d'obéir et emmenèrent Lacombe. Rose rejoignit Théroigne et Saint-Just. La grande porte de l'hôtel de Glizol leur avait été ouverte à la première sommation. Il ne restait plus que deux serviteurs. Le marquis s'était rendu aux Tuileries avec une dizaine de gentilshommes, sans laisser aucune instruction.

L'actrice raconta la capture qu'elle venait de faire. Elle chargea le père Audu d'aller aux Jacobins pour veiller sur René et sur les autres prisonniers qui pourraient être expédiés au club.

Audu faisait quelques difficultés. Saint-Just l'interrompit de sa voix brève :

— Obéissez !

Théroigne ajouta :

— Vous êtes blessé. Là bas, vous nous serez plus utile.

— Allons, papa, de la discipline, nom de Dieu ! intervint Lagrenette. Le vieillard céda.

Alors le détachement poussa jusqu'aux abords du café Hottot, situé hors de la terrasse des Feuillants, au bas du premier escalier encore existant aujourd'hui, à peu près en face de la rue actuelle du Vingt-Neuf-Juillet.

Tout à coup, une patrouille de onze gardes nationaux déboucha du jardin des Tuileries. Saint-Just s'avança vers le chef.

— Le mot d'ordre ? demanda-t-il.

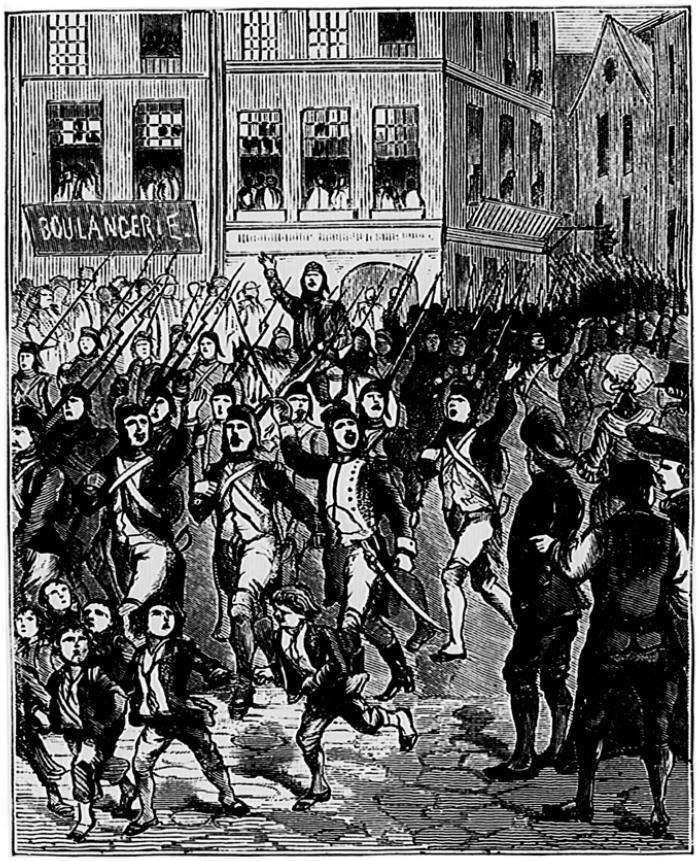
— Haine à la royauté ! lui fut-il répondu.

Il allait commander de livrer passage, lors que Théroigne bondit en avant.

— Une fausse patrouille, cria-t-elle. Citoyens, cernez-moi ces bandits, des mouchards et des traîtres ! Ils ont volé le mot d'ordre.

Aux clartés de la lune, elle avait reconnu Suleau, en habit de garde national. A peine avait-elle signalé les espions, que les hommes du détachement les entourèrent, le pistolet ou le sabre à la main. La partie était trop inégale pour que les royalistes eussent l'idée de tenter la résistance. La plupart remirent leurs armes.

LA MARSEILLAISE.
— Départ des fédérés marseillais, quittant les faubourgs où ils sont campés et se dirigeant vers les Tuileries pour en faire l'attaque au chant de l'hymne révolutionnaire



La belle Liégeoise, d'une main crispée, tenait Suleau à la gorge ; de l'autre, elle lui avait appuyé le canon d'un pistolet au front.

— Scélérat, disait-elle en grinçant des dents, je savais bien, que j'aurais ma vengeance. Infâme, je vais laver dans ton sang toutes les lâches calomnies que tu baves sur moi depuis trois ans. Livide, écumant de rage de se voir réduit à l'impuissance, Suleau attendait la balle qui devait lui faire sauter le crâne. Déjà Thèroigne pressait du doigt la détente, lorsqu'une voix résonna.

— Citoyenne, disait Saint-Just, tu n'as pas le droit de justicier cet homme.

La jeune femme abaissa son arme, en frémissant de colère.

— Tu défends ce brigand ? cria-t-elle.

— Non. Il est notre prisonnier. Il comparaîtra au tribunal du peuple. Je le réclame pour le supplice. Tuer dans la bataille, c'est le devoir. Mais le malfaiteur désarmé appartient à la justice.

Ce langage, tranchant comme l'acier, étonna Thèroigne. Saint-Just était le chef, elle sentit qu'il avait raison et ne résista pas. Toutefois, elle ne se dessaisit pas de sa proie. Sur l'ordre de Saint-Just, les onze royalistes, parmi lesquels un ex-garde du corps connu sous le nom de beau Vigier, et l'abbé Bouzon, furent conduits au poste voisin de la cour des Feuillants[62].

Pendant qu'on les enfermait, la belle Liégeoise dit à Suleau :

— Coquin ! Voilà une fin digne de toi : aujourd'hui, arrêté par la main d'une femme ; demain, le bourreau !

Puis, s'adressant aux soldats de garde, tous patriotes éprouvés, elle ajouta :

— A la moindre tentative de fuite, cassez la tête à ces misérables.

— Tel est votre devoir, déclara Saint-Just.

Maintenant, le tocsin sonnait à toutes les églises. Le canon d'alarme tonnait, redoublant ses salves formidables. Le détachement partit pour se joindre à la colonne insurrectionnelle, dont les Marseillais, aux Cordeliers, formaient le noyau.

Au château, vers cinq heures et demie, le roi s'éveilla. Couché tout habillé sur un canapé, il dormait depuis minuit. Il parut dans la salle du Conseil, sa coiffure dépoudrée et aplatie d'un côté, ce qui lui donnait un aspect ridicule.

Tous les ministres, quelques officiers municipaux ainsi que Rœderer, deux maréchaux-de-camp, plusieurs officiers suisses et quantité de courtisans se pressaient dans la salle. Antoinette était présente, avec Élisabeth, la princesse de Lamballe, M^{me} Campan et trois ou quatre autres nobles dames.

Sur les instances des militaires qui l'entouraient, Louis XVI se décida à visiter les postes. Il se mit en marche, escorté des officier ; et accompagné par l'officier municipal Le Roux. Rœderer, en habit vert-tendre, papillonnait çà et là, toujours convaincu que Jérôme Pétion à l'Hôtel-de-Ville, et lui aux Tuileries, réussiraient à conjurer l'insurrection.

Le roi traversa les salles, vêtu d'un habit violet, le chapeau sous le bras, l'épée au côté, dans une tenue à faire rire, et non à exciter l'enthousiasme.

Aux soldats mercenaires postés sur son passage, il adressait des paroles singulières, décousues, qui ne décelaient que trop son trouble, sinon la peur.

— Eh bien ! on dit qu'ils viennent ! disait-il de son air bourru...

Et il ajoutait, en haussant les épaules :

— Je ne sais pas ce qu'ils veulent... Ma cause est celle des bons citoyens.

Parfois, il s'arrêtait, pour répéter :

— Nous ferons bonne contenance, n'est-ce pas ?

Antoinette l'avait suivie jusqu'au grand escalier.

— Oui, certes, murmurait-elle, nous ferons bonne contenance ! Mais il faut bien autre chose.

Humiliée de cette attitude de son mari, faite pour ôter le courage aux plus intrépides, elle regagna la salle du Conseil, étouffant de rage[63].

A six heures, le prince se présenta dans les cours. Le tambour battit aux champs, et des cris de : Vive le roi

! s'élevèrent. Mais les canonniers et le bataillon de la Croix-Rouge ne cessèrent de crier : Vive la nation !

Ce fut bien pis, lorsque le prince parcourut la terrasse qui longeait le palais, du côté du jardin, où stationnaient les patriotes armés de piques. *A bas le Veto ! à bas le traître* ! furent les cris qui dominèrent..

Ces imprécations furieuses montèrent jusqu'aux appartements. Le ministre, la reine elle-même, mirent la tête à la fenêtre. Dubouchage, ministre de la marine, s'écria, terrifié :

— Grand Dieu ! c'est le roi qu'on hue ! Que diable va-t-il faire là-bas ? Allons bien vite le chercher.

Aussitôt, lui et un de ses collègues descendirent au jardin.

Antoinette pleurait de colère. Elle avait les yeux rouges jusqu'au milieu des joues. Elle passa dans la chambre à coucher de son mari pour attendre son retour[64].

Là, passant d'un excès d'orgueil à un excès d'abattement, elle dit à sa première femme de chambre :

— Tout est perdu : le roi n'a montré aucune énergie, et cette espèce de revue a fait plus de mal que de bien[65].

Louis XVI rentra pâle découragé, honteux de sa faiblesse.

Mais, de son côté, Antoinette avait montré une imprudence, une étourderie, une légèreté incroyables. Pendant que son mari parcourait les Cours et les terrasses, elle avait présenté à quelques chefs de la garde nationale les gentilshommes qui devaient combattre avec eux. A ces bourgeois vaniteux, elle avait eu la mauvaise inspiration de dire. :

— Messieurs, ce sont nos amis ; ils viennent se ranger près de vous ; ils prendront les ordres, et vous montreront comment on meurt pour son roi[66].

Ces paroles, rapportées immédiatement par les officiers à leurs hommes, produisirent un effet terrible. Deux bataillons arrivaient, celui de Mauconseil et celui des Arcis ; ils rompirent leurs rangs et quittèrent les cours immédiatement pour aller prendre position sur le Carrousel avec deux canons.

Pour comble de malheur, un de ces nobles imbéciles, venus là en habit brodé, veste de satin et bas de soie blancs, s'avisa de crier : — Allons, messieurs de la garde nationale, voici le moment de montrer du courage.

Un officier du bataillon des Thermes, furieux de cette apostrophe stupide, leva son sabre en criant :

— Du courage ! Nous n'en manquerons pas, soyez tranquille ; mais ce ne sera pas à côté de vous que nous en donnerons la preuve.

Et, faisant volte-face, il entraîna sa compagnie sur la terrasse du bord de l'eau, occupée par les artilleurs de la Croix-Rouge, du Finistère et du Panthéon, qui avaient déjà pointé leurs canons contre le château[67].

Ainsi la cour avait si bêtement manœuvré, qu'elle se trouvait maintenant menacée par beaucoup de ceux qui avaient été appelés à la défendre. Petits bourgeois et ouvriers, jusqu'ici abusés, s'apercevaient enfin que la royauté se préparait à les duper une fois de plus.

Sur ces entrefaites, un officier municipal étant arrivé du dehors, on l'introduisit dans la salle du Conseil. Le ministre de la justice lui demanda :

— Mais que veulent donc les insurgés ?

— La déchéance.

— Eh bien ! qu'ils la prononcent.

La reine alors intervint :

— Et après, qu'adviendrait-il ?

L'officier municipal s'inclina sans répondre.

Avec son infatuation de Girondin, le procureur Rœderer se flatta d'obtenir ce qui avait été refusé au roi. A son tour, il descendit dans les cours, un petit livre à la main, relié en papier tricolore. Il parcourut les postes, leur lisant le texte de la loi[68] et disant avec une niaiserie solennelle :

— Point d'attaque, bonne contenance, forte défensive.

Mais ceux qu'il haranguait, se contentaient de répondre, unanimement :

— Nous ne pouvons pourtant pas tirer sur nos frères !

Quand Rœderer s'approcha des canonnièrs, la plupart s'éloignèrent de ce charlatan à plumage de perroquet ou d'académicien. Cependant l'un d'eux lui cria :

— S'ils tirent sur nous, serez-vous là ?

— Oui, et non derrière vos canons, mais devant.

Les collègues du procureur-syndic, qui l'accompagnaient, firent avec exaltation la même promesse. L'artilleur, estimant ces hâbleries à leur juste valeur, dédaigna de répondre. Il déchargea sa pièce, en jeta la charge par terre et mit le pied sur la mèche, qui était allumée[69].

L'outrecuidance de Rœderer s'éteignait subitement. Son livre de la loi, son habit vert tendre, sa pédanterie, tout avait échoué. Il engagea deux ministres à se rendre au sein de l'Assemblée pour réclamer son assistance. Elle n'était pas en nombre pour délibérer.

Enfin le procureur-syndic eut pleine conscience du péril la monarchie et de son impuissance à le conjurer. Une bande, peu nombreuse encore, mais déterminée, d'hommes à piques, pénétrait sur la place du Carrousel, conduite par quelques Marseillais. Elle occupa hardiment la maison du Club français, organisé par Glizol. Ensuite, elle ébranla la porte royale à coups redoublés.

Témoin de cette tentative, Rœderer eut peur. Au lieu d'aller se mettre devant les canons, comme il jurait tout à l'heure de le faire, il remonta précipitamment au château.

Louis XVI était assis près d'une table, dans la salle du Conseil, les mains appuyées sur ses genoux. Antoinette, Élisabeth, les ministres, se tenaient entre la croisée et le roi.

— Sire, dit Rœderer d'un ton pressant, Votre Majesté n'a pas cinq minutes à perdre. Il n'y à de sûreté pour elle que dans l'Assemblée nationale.

— Mais, répliqua le prince, il n'y a pourtant pas très grand monde au Carrousel. Je viens de m'en assurer.

— Sire, il y a douze pièces de canon, et il arrive une foule immense des faubourgs.

— C'est vrai, déclara un officier municipal.

La reine riposta durement :

— Taisez-vous, monsieur, vous ne savez ce que vous dites.

Et Dubouchage, s'adressant à Rœderer, s'écria :

— Vous proposez de mener le roi à son ennemi. Non, il ne faut pas qu'il aille à l'Assemblée, il n'y a pas de sûreté pour lui à y aller. Il doit rester ici.

Alors Antoinette s'avança vers son mari, un pistolet à la main. Elle le lui présenta en disant :

— Allons, monsieur, voici le moment de vous montrer !

Louis XVI repoussa l'arme du geste. Il s'était montré, quelques instants auparavant, et cela n'avait servi à rien, qu'à le faire conspuer.

La reine avait reculé, irritée, après avoir lancé à son mari un regard chargé de mépris. Elle murmura d'une voix âpre, de façon à être entendue de plusieurs :

— Moi, je me ferai clouer aux murs du château, plutôt que de le quitter[70]. Rœderer continua d'insister, pour que le roi suivît son conseil. Antoinette s'écria :

— Monsieur, il y a ici des forces. Il est temps enfin de savoir qui l'emportera, du roi ou des factieux[71].

Mais le procureur-syndic, dominé par l'effroi, riposta, malgré ces paroles menaçantes :

— Madame, tout Paris marche :

Louis XVI releva la tête, regarda fixement Rœderer pendant quelques secondes. Puis, se tournant vers sa femme, il dit :

— Partons !

En même temps il se leva.

Les gentilshommes présents voulurent l'accompagner.

— Je m'y oppose ! s'écria le procureur-syndic, épouvanté.

En effet, avec la lucidité de la couardise, il comprenait très bien quelle fureur éclaterait parmi le peuple à la vue du roi au milieu de ces vils courtisans chamarrés de broderie et culottés de soie. La gentilhommerie dut se résigner.

Le cortège se forma, autant que possible selon les lois de l'étiquette. Le roi était en avant, ayant à ses côtés le ministre des affaires étrangères, Bigot de Sainte-Croix. Venait ensuite Antoinette, donnant le bras à Dubouchage, ministre de la marine, et tenant par la main son fils, âgé de sept ans, qu'accompagnait la Tourzet, sa gouvernante. Suivaient le ministre de la justice, avec la fille de Louis XVI et sa sœur Élisabeth, d'Abancourt, ministre de la guerre, conduisant la Lamballe, enfin le ministre de l'intérieur et celui des contributions.

Plusieurs nobles, entre autres d'Hervilly, le prince de Poix, fermaient le cortège avec Rœderer et l'officier municipal Le Roux..

L'escorte se composait d'un détachement de Suisses et de gardes nationaux des Petits-Pères, des Filles Saint-Thomas et de la Butte-des-Moulins.

Du reste, ni Louis XVI, ni sa femme ne croyaient que quitter les Tuileries en ce moment c'était se condamner à n'y plus rentrer, La reine affirmait avec arrogance :

— Nous serons bientôt de retour.

Et le roi, avant de partir, dit à Chamilly, son premier valet de chambre :

— Continuez votre service, jusqu'à ce que nous revenions de l'Assemblée. Ayant appelé le maréchal de Mailly, Louis XVI lui dit à voix basse :

— Je vous charge de prendre le commandement du château et d'y tenir bon. En dépit des défections de la matinée, la famille Capet comptait fermement que les mercenaires étrangers, dont elle avait rempli le palais, réussiraient à écraser le peuple. Ils s'éloignaient pour ne point se risquer à quelque égratignure, voilà tout.

Les ordres de carnage n'avaient point été révoqués, au contraire, puisque le roi les avait renouvelés au maréchal de Mailly.

D'ailleurs, Louis XVI n'omit aucune des lâchetés de la prudence. En traversant l'Œil-de-Bœuf, il eut la précaution de prendre le chapeau du garde national qui marchait à sa droite et de lui mettre sur la tête le sien, qui était garni d'un plumet blanc[72]. Au bas du grand escalier, il dit à Rœderer :

— Que vont devenir les personnes qui sont restées là-haut ?

— Sire, elles sont en habit de couleur, à ce qu'il m'a paru. Celles qui ont des épées n'auront qu'à les quitter et sortir par le jardin.

— Vous avez raison.

Ainsi tranquillisé sur le sort de ses infâmes courtisans, Louis XVI franchit pour la dernière fois le seuil de son palais. Il était alors huit heures du matin.

On traversa les Tuileries sans obstacles, jusqu'à la terrasse des Feuillants. Quantité de feuilles étaient tombées pendant la nuit. Les jardiniers venaient de les rassembler en différents tas, et le petit prince s'amusait à les pousser dans les jambes des personnes qui marchaient devant lui.

— Voilà bien des feuilles, dit le roi ; elles tombent de bonne heure, cette année.

Le Roux, qui avait entendu, murmura à l'oreille du procureur-syndic :

— L'autre jour. Manuel écrivait dans un journal que le roi n'irait pas jusqu'à la chute des feuilles. Il s'est trompé.

— Hélas ! répliqua Rœderer, je crains que ce ne soit pas de beaucoup.

A vingt-cinq pas environ de la terrasse, une députation de l'Assemblée se présenta pour offrir à Louis XVI un asile dans l'enceinte législative. Le perron était couvert d'hommes et de femmes très animés, qui barraient le passage en criant :

— Non, ils n'entreront pas. Ils sont la cause de tous nos malheurs. Il faut que cela finisse. A bas ! à bas !

Cette terrible fermentation du peuple arrêta plus d'un quart d'heure le cortège royal. La foule semblait ménager encore le roi. Un garde national du Midi lui dit avec l'accent de son pays :

— Sire, n'ayez pas peur, nous sommes de bonnes gens. Seulement, nous ne voulons pas qu'on nous trahisse davantage. Soyez honnête, sire, et n'oubliez pas de chasser vos calotins du château.

Un autre citoyen lui cria :

— Sacredieu ! malgré tous vos torts, nous répondons de la sûreté de vos jours. Nous allons vous conduire l'Assemblée nationale. Mais, pour votre femme, elle n'entrera pas. C'est elle qui a fait le malheur des Français.

Cet homme avait exprimé le sentiment public. La multitude lui répondit par un tonnerre d'imprécations contre Antoinette.

La famille royale put enfin pénétrer dans l'Assemblée ; parvenu au banc des ministres, Louis XVI prononça les paroles suivantes :

— Je suis venu ici pour éviter un grand crime, et je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu de vous, messieurs.

Le Girondin Vergniaud présidait. Il ne manqua pas l'occasion de faire un peu de rhétorique. Il répondit :

— Vous pouvez, Sire, compter sur la fermeté de l'Assemblée nationale. Ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et des autorités constituées.

Louis XVI s'étant assis à côté du président, un membre fit observer que la Constitution défendait de délibérer en présence du roi. Sur quoi, la loge du *Logo-graphe* fut désignée pour le recevoir, lui et sa famille. C'était un réduit de douze pieds carrés sur six d'élévation, qu'une grille de fer scellée dans le mur, séparait de la salle.

Au moment même où le titulaire de la monarchie se réfugiait honteusement dans cette cage, pour se soustraire aux chances formidables du combat, le maréchal de Mailly abordait, aux Tuileries, le capitaine suisse Durler, et lui disait :

— Je suis chargé par le roi de prendre le commandement du château.

Durler s'inclina, en demandant :

— Maréchal, quels ordres avez-vous à nous transmettre ?

— De ne pas vous laisser forcer.

— Vous pouvez y compter[73].

Louis XVI avait donc menti une fois de plus, en déclarant à l'Assemblée qu'il venait dans son enceinte pour éviter un grand crime. Le crime, il l'avait commandé de propos délibéré. Le massacre allait être exécuté sans merci, tel que la cour scélérate l'avait conçu et préparé. La couardise du roi et celle des royalistes se fiaient à la férocité des mercenaires, ces étrangers qui trafiquaient de leur sang au profit de la tyrannie.

XLVII — Loi martiale du peuple souverain.

La troupe qui avait si fort effrayé Rœderer, en frappant à la porte de la cour Royale, n'était qu'un détachement composé de Marseillais et de quelques patriotes. Il avait été expédié par la colonne formée aux Cordeliers pour opérer une rapide reconnaissance sur la place du Carrousel, en attendant que les forces principales puissent s'ébranler.

Rose Lacombe et Théroigne étaient avec ces éclaireurs. Saint-Just avait dû rester aux Cordeliers ; Westermann, un des chefs de la colonne, ayant réclamé son concours pour organiser les bourgeois et les nombreux ouvriers ralliés aux Fédérés.

Tandis que la comédienne et les autres patriotes occupaient le *Club Français* et s'assuraient que les maisons voisines ne cachaient point quelque embuscade, la belle Liégeoise, accompagnée de Lagrenette, de Reine Audu et d'une vingtaine de citoyens bien armés, passa jusqu'à la terrasse des Feuillants, afin de constater quelle était la position des divers bataillons de la garde nationale, au jardin des Tuileries.

Aux abords de la cour, où était le poste qui servait de prison à Suleau et à ses acolytes, Théroigne et ses camarades s'arrêtèrent brusquement. Des clameurs furieuses s'élevaient. Des coups de fusils et de pistolets

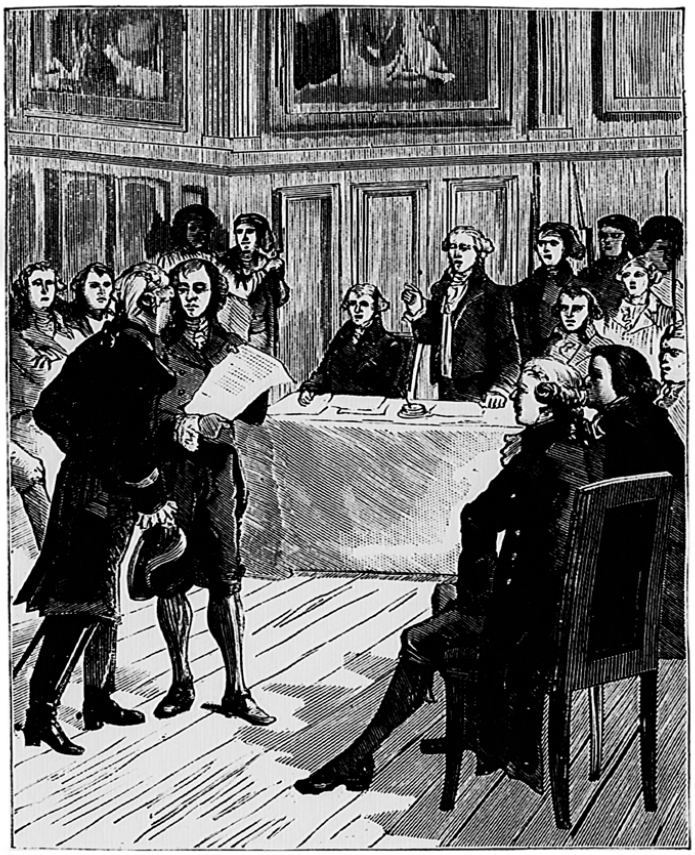
retentissaient. Tout à coup, onze hommes, vêtus en gardes civiques, s'élançaient sur la terrasse.

La jeune femme eut un rugissement terrible. Elle avait reconnu Suleau et ses complices. Après avoir forcé le local où ils étaient enfermés, ils fuyaient pour suivis par quelques soldats du poste.

— Sus à ces bandits ! cria Théroigne, point de grâce, cette fois ; c'est la bataille !

En un clin d'œil, les espions royalistes furent entourés. Ils s'étaient emparés de quelques piques, se voyant cernés, menacés de mort, ils tentèrent de s'ouvrirent un passage. L'abbé Bouzon, doué d'une force prodigieuse, terrassa deux ou trois patriotes, il allait leur passer sur le corps, lorsque Lagrenette l'abattit d'un coup de sabre. D'une balle, Reine Audu l'acheva. Vigier et plusieurs autres succombèrent en même temps, malgré leur résistance désespérée.

LA GRANDE COMMUNE.
— Première séance de la Commune Insurrectionnelle. C'est le peuple qui lui a donné ses pouvoirs ; c'est elle qui décrète la chute du tyran. — La Municipalité est déclarée dissoute et remplacée par la Commune.



La belle Liégeoise s'était précipitée sur Suleau, qui se défendait, une pique à la main. Lagrenette et sa vaillante femme accoururent à son aide. Mais elle les écarta du geste, en disant :

— Arrière ! ce scélérat m'appartient !

La haine, la fureur, la certitude qu'il ne pouvait échapper, ranimèrent le courage de Suleau. La pique en arrêt, en face de Théroigne qui l'ajustait avec un pistolet, la raillerie lui vint aux lèvres. — Je pensais, fit-il, que tu me provoquerais à un duel. Mais les armes n'étant point égales, je te déclare de nouveau : tu n'es qu'une abominable drôlesse, aussi lâche que dépravée,

— Misérable ! s'écria Théroigne, le lâche, c'est toi, vil insulteur de femmes !

— Diable ! ricana-t-il, tu as toujours la langue bien pendue, mais je te le répète, tu n'oserais m'affronter à armes égales.

— Tu en as menti, coquin, je ne te brûlerai pas la cervelle. Mon sabre suffira pour faire justice de toi.

D'un brusque mouvement, elle rejeta son pistolet, et tira son sabre qu elle portait en bandoulière ; un éclair de joie sauvage brilla dans les yeux de Suleau.

— Pouah ! reprit-il, même à distance, tu pues les baisers de la canaille ;

En même temps, il bondit sur la belle Liégeoise, pour la frapper en pleine poitrine. Avec, une agilité merveilleuse, Théroigne esquiva le coup, en balafrant profondément le visage de son ennemi. Il chancela, aveuglé par le sang, et poussa un hurlement de bête fauve. Mais il n'avait point abandonné, sa pique. Ayant entrevu la jeune femme, le sabre levé, il s'escrima avec rage, réussit à parer, à briser la lame qui le menaçait.

Alors, Théroigne, ivre de fureur, saisit à deux mains, la pique de Suleau, la lui arracha après une lutte courte, effrayante, et lui plongea le fer dans lit cœur jusqu'à la hampe[74].

Le bandit roula inanimé sur le sol. La belle Liégeoise ; contempla une seconde le cadavre à ses pieds et murmura :

— Justice est faite !

Lagrenette, Reine Audu les autres patriotes avaient expédié, de leur côté, les complices de Suleau. Tous ensemble, ils se hâtèrent de rejoindre le détachement au Carrousel, pour aller au devant de la colonne des Marseillais.

A peine Théroigne et ses compagnons avaient-ils quitté la terrasse des Feuillants, qu'un groupe d'individus, à mine sinistre se ruèrent sur les cadavres, tranchèrent, les onze têtes des royalistes, les plantèrent au bout de leurs piques, et partirent pour promener dans Paris ce hideux trophée. C'étaient des misérables, recrutés dans la lie des faubourgs par les Chevaliers du poignard. Ils avaient ordre de se donner comme révolutionnaires et de salir la justice du peuple, afin de soulever l'indignation, publique contre le mouvement insurrectionnel.

D'autre part, Glizol et ses émissaires répandaient le bruit, au château, parmi les Suisses, que l'objet de l'attaque attendue était d'assassiner le roi ; qu'il s'agissait de repousser des brigands ; que les Marseillais n'étaient pas autre chose ; que la plupart avaient été fouettés et marqués[75],

Les royaliste n'avaient pas d'autres ressources, que ces calomnies atroces pour retenir à leurs poste les mercenaires eux-mêmes.. Le départ du roi avait découragé toutes les bonnes volontés. A quoi bon s'immoler au triomphe, d'une cause qui s'abandonnait elle-même à cette couardise ? Des bataillons entiers de garde nationaux avaient rejoint les faubourgs ou s'étaient dispersés[76]. Les gentilshommes chamarrés et culottés de soie, comprenant qu'il faudrait payer de leur personne, pleuraient comme des femmes. Mais les stipendiés étrangers se montraient satisfaits, espérant qu'il n'y aurait point de coups à recevoir.

— Tant mieux ! disaient tout haut quelques-uns, nous ne serons pas obligés de faire feu[77].

Le marquis de Glizol et les chefs des mercenaires avaient recueilli avec effroi ces propos significatifs. Ils s'étaient concertés immédiatement, pour conjurer par le mensonge les dispositions alarmantes des soldats.

Dès qu'ils crurent avoir suffisamment exaspéré leurs hommes contre les patriotes, les officiers suisses parcoururent les rangs en criant :

— Pas de quartiers aux scélérats qui s'approchent t il faut en finir avec cette canaille ![78].

Cette *canaille* parut : c'était le Peuple ! c'était l'avant-garde du corps de bataille. Avec les fédérés marseillais, brestois, marchaient côte à côté des hommes de toutes les classes.

Sous le commandement de Westermann, ce simple greffier de Haguenau en train de devenir un grand soldat, les bataillons se rangeaient devant la porte Royale. En tête se déployait un immense drapeau rouge, sur lequel se détachaient en lettres noires les mots suivants :

Loi martiale du peuple souverain contre la rébellion du pouvoir exécutif[79].

Alors, en face de la dernière citadelle de la tyrannie, un chœur formidable entonna l'hymne de guerre, la Marseillaise immortelle, le chant républicain. Théroigne, Rose Lacombe, Saint-Just, Lagrenette, Reine Audu étaient là, impatients de se ruer à la bataille.

Chose étrange ! les cours étaient dégarnies de soldats. On apercevait seulement un certain nombre de Suisses occupant les croisées du palais.

— Qu'est-ce que cela veut dire ? fit Saint-Just, qui flairait quelque piège.

— Nous allons le savoir, répliqua Westermann.

Et s'emparant de la hache d'un fédéré, il s'approcha de la porte. Mais une voix, celle du portier, lui cria :

— Ne cassez rien ; je vais vous ouvrir.

Au même instant, les deux battants roulèrent sur leurs gonds.

— Mille tonnerres ! dit Lagrenette, si ça n'est pas plus difficile que ça, pas besoin de faire tant de tapage.

— Patience, mon garçon ! riposta un vieux patriote. Peut-être bien que nous ne sommes pas au bout.

Les assaillants s'engouffrèrent dans la cour en élevant leurs chapeaux et en faisant signe aux Suisses de venir les rejoindre[80]. Les mercenaires, à qui leurs chefs et Glizol avaient donné des instructions, se mirent à jeter des cartouches au dehors, en signe de paix[81]. Les insurgés, remplis d'une confiance téméraire, s'avancèrent d'un pas rapide jusqu'au vestibule.

Là, ils s'arrêtèrent, saisis de stupeur. Sur chaque marche du grand escalier qui montait à la chapelle, une rangée de soldats, immobiles sous le regard sévère de leurs officiers, muets, couchaient en joue la foule. Westermann et ceux qui l'entouraient frémirent à ce spectacle. Dans cet espace resserré, les décharges ne pouvaient manquer de faire un carnage épouvantable. Evidemment, on avait attiré les patriotes dans un affreux guet-apens.

Toutefois, le chef intrépide ne se déconcerta pas. De cette voix vibrante qui devait éclater bientôt dans les batailles républicaines, il adjura vivement, en langue allemande, ces soudards, de ne point couronner une telle horreur[82]. Plusieurs parurent ébranlés.

Alors, Théroigne, pâle et superbe, prit la parole à son tour, dans le même idiome, Avec ce timbre d'or et cette éloquence qui avaient séduit, jadis, le régiment de Flandre, à Versailles, passionné les soldats de Nancy, elle essaya de faire honte à ces stipendiés de la boucherie à laquelle on les voulait contraindre.

L'effet se produisit immédiatement. Ces hommes, qui semblaient rivés à leur poste, s'ébranlèrent. Deux se détachèrent, puis deux autres, et cela avec des larmes dans les yeux[83].

Un moment, on put croire ; tout gagné. Le sergent Blazer ayant déclaré que ses compagnons n'étaient pas pour rendre leurs armes, les patriotes répondirent par ce cri :

— Vivent les Suisses ! Nous ne les désarmerons pas[84].

Mais un mouvement soudain se produisit parmi les gentilshommes culottés de soie et à bas blancs, du haut des appartements. Des coups de feu

partirent, et les Suisses qui s'étaient détachés tombèrent, atteints mortellement.

A cet acte infâme, un rugissement de rage éclata parmi les insurgés. Tous les fusils et les pistolets furent armés. Westermann, Saint-Just, Théroigne et Rose Lacombe, avec un sang-froid héroïque, défendirent de tirer. Ils avaient vu quels misérables étaient intervenus. Ils espéraient qu'un second appel déterminerait les mercenaires à la défection, et ils se disposaient à le leur adresser.

Ils n'en eurent pas le temps, Les officiers crièrent aux Suisses de l'escalier :

— Feu ! feu sur cette canaille !

Les soudards obéirent. Un nuage de fumée remplit le vestibule, où les décharges répétées accumulèrent, en moins de cinq minutes, des centaines de cadavres

Les survivants s'élancèrent dehors, puis se retournèrent pour riposter. Mais ils tiraient sur des murailles ; leurs adversaires tiraient sur des hommes. Les canons du peuple grondèrent sans tuer, et tout coup venant des Suisses, portait. En un clin d'œil, la cour se trouva évacuée. Elle était jonchée de morts et de mourants[85].

Conduits par le colonel Pfyffer, les mercenaires firent une sortie, prirent quatre pièces de canon, s'emparèrent de la porte Royale et traversèrent le Carrousel, poussant devant eux la déroute. Pendant ce temps, un de leurs détachements, aux ordres du capitaine Henry de Salis, marcha droit à la porte du Manège, y saisit trois canons, les amena au château, et alla rejoindre Pfyffer au Carrousel. Là, les Suisses réunis, tirant de toutes parts, inondèrent la place de sang[86],

Au milieu de ce feu d'enfer, chefs et insurgés furent admirables. Théroigne et Rose Lacombe combattirent comme deux lionnes. En traversant la cour Royale les dernières, avec Saint-Just et Westermann, elles avaient ramassé chacune un fusil avec sa cartouchière. A chaque intant, faisant volte-face, elles tiraient, et à chaque coup, un ennemi tombait.

Au moment de s'éloigner du Carrousel, avec les débris de l'avant-garde révolutionnaire, Westermann s'arrêta. Saint-Just, à quelques pas en arrière, cheminait, impassible et froid, son chapeau percé de plusieurs balles.

— Ah ! çà, tu te crois donc à la promenade ? lui cria le commandant.

— Non. Je réfléchis à ton inexpérience.

— Tu as raison, fit Westermann... J'aurais dû me méfier. Rose et Théroigne arrivaient, sanglantes, la chevelure en désordre, le visage, les lèvres, les mains noirs de poudre. Une balle avait effleuré le bras de la belle Liégeoise. Une balle aussi avait rompu la crosse du fusil de la comédienne. A côté d'elle marchait un marseillais. Soudain, le brave fédéré trébucha, puis roula sur le pavé.

Rosa se pencha vers lui, pour le relever. Il murmura en râlant :

— C'est inutile : j'ai mon affaire... Je te lègue mon fusil. Fouille dans mes poches, tu y trouveras des cartouches[87].

L'actrice obéit à ce vœu du vaillant fédéré. S'étant redressée, elle déchira une cartouche, la glissa dans le canon, bondit vers un groupe de suisses qui tiraillaient encore au débouché de quelques rues, visa et abattit un des mercenaires. Elle revint auprès du Marseillais, qui balbutia :

— Un bon outil entre tes mains... Je meurs content.

Mais Saint-Just avait froncé le sourcil. Emu enfin, il entraîna la jeune femme dans un passage menant au quai, où leurs amis s'étaient déjà engagés, et lui dit d'un ton bref :

— Pourquoi t'exposer inutilement ?

— Oublies-tu, répliqua-t-elle, que je me dois deux fois au peuple, ayant le malheur et la honte d'être la sœur d'un traître ? Lagrenette les précédait à deux pas, avec Reine, tous les deux sains et saufs. Il portait en bandoulière le drapeau rouge de l'insurrection, le patriote auquel il avait été confié ayant été tué à ses côtés, et la hampe brisée. Il avait entendu les paroles de l'actrice. Il se retourna pour lui dire :

— Cré nom de nom ! citoyenne, me semble avis que vous avez fait la besogne, non de deux hommes, mais de dix pour le moins. Tonnerre ! c'était-il beau de vous voir mâcher la cartouche ; et pif ! paf ! sur ces nom de Dieu de Terteifle, que le diable emporte.

— Ces compliments-là, votre femme les mérite autant que moi.

— Mais je l'en ai bourrée, de compliments. Pas vrai, la Reine de mon cœur ? — Tais-toi donc, vaurien, dit Reine Audu. Ça vous fait suer, des manières pareilles. Figure-toi, que cet imbécile-là ne cessait de se fourrer dans mes jambes ou devant moi, au risque de se faire trouer la peau à ma place.

— Ce qui ne t'a pas empêché, la bourgeoise, de faire quatre ou cinq coups magnifiques, riposta Justin.

Ils arrivaient à l'autre bout du passage. Ils s'arrêtèrent, prêtant l'oreille. Après avoir balayé la place du Carrousel comme ils avaient fait de la cour Royale, les Suisses rentraient au château, se croyant vainqueurs. Ils ignoraient que l'avant-garde seule de l'insurrection avait donné. En cet instant même, on entendait du quai les tambours battre la marche, tandis que le toscin continuait à sonner dans toutes les églises, et le canon d'alarme à tonner sur le Pont-Neuf.

Les deux redoutables faubourgs s'avançaient en noires colonnes, sous le commandement de Santerre. L'artillerie des patriotes roulait avec fracas sur le pavé, conduite par Lazouski.

A l'Assemblée, où le roi s'était réfugié, l'émotion était immense. Les gens de la Gironde avaient tressailli aux décharges du canon, au bruit de la fusillade venant des Tuileries. Un messager s'était présenté, haletant ; il avait annoncé que les Suisses avaient engagé le combat. Pris entre deux peurs, celle du triomphe de la royauté, qui eût ruiné leurs projets ambitieux en rétablissant la tyrannie, et celle du triomphe de l'insurrection, qui eût créé la République dont ils ne voulaient pas, les Girondins avaient pâli.

— Qu'il soit défendu aux Suisses de tirer ! crièrent plusieurs voix. Rœderer terminait à la barre son rapport sur le résultat de sa ridicule intervention. Un des agents vint lui murmurer quelques mots à l'oreille.

— Messieurs, dit-il, on m'informe en ce moment que le château vient d'être forcé[88].

Le roi et la reine frémirent dans leur loge. Mais leurs transes ne durèrent qu'une minute. Les coups de canon redoublaient, mêlés aux éclats de la mousqueterie. Rien n'était donc perdu, au contraire, puisque la lutte continuait. Louis XVI, tout à fait calmé, semblait complètement étranger à la situation. On s'égorgeait, il est vrai, dans son palais ; mais qu'est-ce que cela lui faisait ? Il était à l'abri. En ordonnant le massacre, il avait exercé son métier. Il pouvait se laver les mains du sang dont on arrosait son trône. Sa conscience était en paix et purifiée, car il s'était longuement confessé dans la nuit. Esclave, comme tous ceux de sa race, des appétits physiques, il demanda une pêche, et la mangea tranquillement, sans remarquer la stupeur que sa gourmandise, en cette heure terrible, causait aux assistants[89]. Quant à Antoinette, assise, à ses côtés, le visage en feu, elle écoutait avidemment la fusillade et les décharges de l'artillerie. Elle croyait encore à la victoire ; elle y croyait tellement qu'elle dit au courtisan d'Hervilly, alors auprès d'elle, et qui avait insisté, les jours précédents, pour une prompte fuite :

— Eh bien ! n'avons-nous pas eu raison de ne pas partir ? Le valet de cour était moins rassuré. Il répliqua :

— Je souhaite de tout mon cœur, madame, que Votre Majesté puisse me faire la même question dans six mois d'ici[90]. Comme la reine et le gentilhomme échangeaient ces paroles, deux députés, le peintre David et Merlin de Thionville, causaient, les yeux fixés sur le monarque.

— Le croirais-tu ? disait David, il m'a demandé tout à l'heure, comme, je passais devant la loge où il est renfermé, si j'aurais bientôt fini son portrait !

— Bah ! et tu lui as répondu ?

— Que je ne ferais désormais le portrait d'un tyran que quand j'aurais sa tête dans mon chapeau.

— Admirable !

— Et là-dessus, ajouta David, il a continué à manger sa pêche[91].

Cependant, on pressait de toutes parts Louis XVI d'arrêter le combat. Après, avoir fait quelque temps la sourde oreille, il finit par céder, non par humanité, mais par crainte d'abord ; car la foule menaçait d'envahir l'enceinte, et surtout par un calcul habile.

Il signa douc la défense aux Suisses de tirer. D'Hervilly s'offrit à la porter, mais en disant au roi tout bas :

— A la condition toutefois que Votre Majesté m'autorise à en faire l'usage que je jugerai le plus avantageux[92].

En d'autres termes, d'Hervilly se réservait, ou de communiquer l'ordre s'il trouvait que les Suisses eussent le dessous, ou de le garder dans le cas contraire.

En effet, d'Hervilly ayant réussi à pénétrer dans la cour des Suisses, s'abstint soigneusement de parler de l'ordre du roi ; il ne s'occupa que des dispositions propres à fortifier la défense[93]. Si les prétoriens étrangers fussent parvenus à écraser l'insurrection, la sommation dont il était porteur aurait été inutile. Mais si les patriotes eussent triomphé, alors d'Hervilly aurait, représenté l'ordre du roi, qui eût mis le prince à couvert[94].

Malheureusement pour ces combinaisons scélérates, les choses, dans l'intervalle, avaient bien changé de face. Les soldats de l'avant garde révolutionnaire échappés au carnage, s'étaient répandus dans toutes les directions. Ils racontaient comment ils avaient été victimes de la plus noire des perfidies.

— Vengeance ! vengeance ! répétaient-ils. Une grêle de balles a été dirigée sur nous, lorsque nous avions encore la bouche sur leurs joues[95]. Les rues, les quais, les boulevards, retentissaient d'appels furieux. Ce fut une rage immense, universelle, irrésistible. Théroigne, Rose Lacombe et Saint-Just dénoncèrent le crime aux gendarmes à cheval, qui campaient dans la cour du Louvre. Ils abandonnèrent précipitamment leur poste et passèrent l'insurrection. On roula un canon sur le Pont-Royal, on le pointa contre le château ; et à chaque coup tiré contre la demeure maudite, femmes et enfants battaient des mains[96].

Le faubourg Marceau marchait en masses profondes. Les quatre bataillons qui gardaient le Pont-Neuf, composés d'orfèvres, de bijoutiers, de marchands, lui livrèrent passage en fraternisant[97]. Le faubourg Antoine arrivait de son côté. La jonction s'opéra au Carrousel. Paris tout entier allait se ruer, au nom du salut public, sur les misérables étrangers soudoyés pour le maintien de la tyrannie ; dans une convulsion terrible, il allait étouffer le monarque et la monarchie, délivrer la patrie de cette pieuvre aux mille tentacules.

Les Suisses avaient regagné leur tanière. Lazouski pointa les canons. Santerre ordonna l'attaque. Il s'élança à la tête des bataillons, au dessus desquels flottait le drapeau rouge avec sa formidable devise. La Marseillaise éclata de nouveau, avec une puissance que redoublait la vue des cadavres et du sang versé à flots par les malfaiteurs aux gages de la royauté. Bientôt la fumée de la poudre obscurcit le jour au point que nul ne pouvait distinguer son camarade. L'heure ne tarda pas à sonner où les mercenaires durent se décider à la retraite. Voyant que les prétoriens étaient incapables de tenir plus longtemps, d'Hervilly, l'homme du roi et d'Antoinette, leur jeta ce cri infâme :

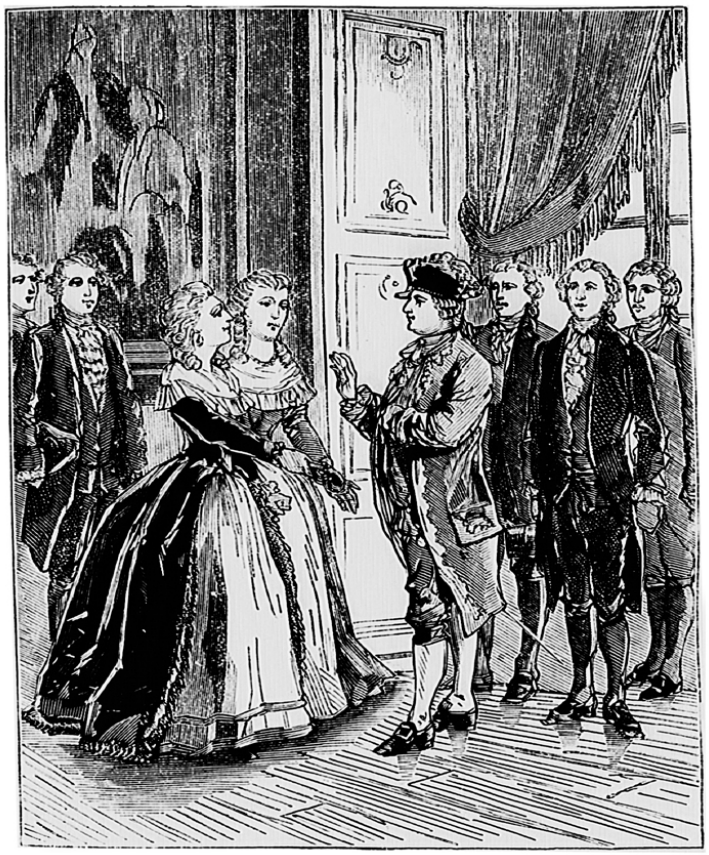
— Il faut vous porter à l'Assemblée avec vos canons[98].

C'était un ordre, auquel, du reste, les officiers suisses obéirent avec un empressement farouche. Vaincus aux Tuileries, ils feraient de la représentation nationale l'otage de la royauté. Les tambours battirent. Un premier détachement s'aligna, sous une grêle de balles et se mit en marche pour l'Assemblée. Dès qu'ils parurent dans le jardin, un feu très vif les accueillit, partant à la fois de la porte du Pont-Royal, de celle de la cour du Manège, et de la terrasse des Feuillants.

Enfin ils arrivèrent. Leur chef, le baron de Salis, mal convaincu encore de la victoire du peuple, pénétra insolemment dans la salle, l'épée nue à la

main. Plusieurs députés, épouvantés, cherchèrent à fuir. D'autres, tremblants, songeaient à implorer le roi, croyant les suisses victorieux. L'erreur Ne fut pas longue. On sut presqu'aussitôt la défaite des soldats de la tyrannie. Alors Louis XVI, sortant de son apathie, ordonna aux mercenaires de poser les armes et de se retirer aux casernes.

LE 10 AOÛT.
— Le roi aux Tuileries. — Louis XVI parcourut les salons du palais. Sa femme lui adressa de vives recommandations. Il fallait en pas hésiter, mitrailler le peuple. La reine disait tout cela en riant. (Chap. XLVI)



Le capitaine Durler et Salis, chefs de ces stipendiés, ne posèrent pas les armes, mais commandèrent le retour aux casernes, la main sur le fusil. Ils s'engagèrent dans la grande allée. Les bataillons insurgés occupaient le jardin. A l'aspect de ces soudards, qui avaient feint d'accueillir fraternellement le peuple pour l'égorger lâchement dans le vestibule du

palais, un cri de fureur s'éleva de tous côtés. Les féroces officiers qui avaient ordonné la boucherie, deux heures auparavant, firent prendre à leur troupe une attitude hostile, qui appelait un châtiment immédiat. Les patriotes ouvrirent le feu. Au lieu de rendre les armes, les bandits ripostèrent par des décharges meurtrières ; presque tous furent anéantis, avant d'arriver aux Champs-Élysées[99].

Une partie des mercenaires qui occupaient les appartements, aux Tuileries, n'avaient pas eu le temps de se joindre au détachement en retraite sur l'Assemblée nationale. Ils descendaient du château, au moment où le peuple y entrait. Ils déchargèrent deux pièces de canons sur les assaillants et gagnèrent le jardin[100]. Quatre-vingts suisses, demeurés en arrière, se replièrent alors sur le grand escalier, dans l'espoir atroce de compléter l'œuvre sanglante de leurs camarades. Ils tuèrent quatre cents patriotes[101] ; mais enfin, les soldats de l'insurrection, Rose Lacombe à leur tête, purent les atteindre et venger la mort de leurs frères.

Les hordes étrangères, souillées par d'épouvantables perfidies et par l'assassinat, ne furent donc pas égorgées sans défense. Le peuple, en les frappant, n'a fait que justice. Comme étrangers et comme bandits, dans cette lutte légitime de la nation contre la tyrannie, ils s'étaient mis hors la loi.

La Commune insurrectionnelle, investie de la puissance souveraine en vertu de la loi suprême du salut public, a donc eu le droit d'ordonner l'exécution en place de Grève des soixantes mercenaires capturés dans la bataille.

La plupart des gentilshommes rassemblés dans les appartements s'échappèrent, le long de la grande galerie, par l'escalier de Catherine de Médicis, ou par la grille de la Reine. Autant que le roi, cette noble et immonde canaille avait peur pour sa peau. Glizol disparut avec ces lâches gredins, ses pareils. A midi, le canon révolutionnaire cessa de tonner. La royauté était vaincue. Le peuple triomphait. Mais sa glorieuse victoire lui coûtait plus de cinq mille victimes[102].

XLVIII — A chacun selon ses œuvres.

Le canon des sections, les fusillades des défenseurs du château grondaient encore. Au bruit des dernières décharges, une centaine de patriotes se répandirent dans Paris, un paquet de feuilles imprimées sous le bras ; armés du pinceau trompé dans la colle, ils affichèrent sur les murs le placard fameux rédigé par Marat durant la terrible bataille.

L'Ami du peuple surgissait sur les ruines fumantes de la royauté pour assurer le triomphe de la République.

« Mes chers compatriotes, disait-il, un homme qui s'est fait longtemps anathème pour vous, s'échappe aujourd'hui de sa retraite souterraine pour tâcher de fixer la victoire dans vos mains. Jaloux de vous prouver qu'il n'est pas indigne de votre confiance, permettez-lui de vous rappeler qu'il est encore sous le glaive de la tyrannie pour vous avoir dévoilé les affreuses machinations de vos atroces ennemis.

Il vous a prédit que vos armées seraient conduites à la boucherie par leurs perfides généraux, et trois honteuses défaites ont signalé l'ouverture de la campagne. Il vous a prédit que la majorité pourrie de l'Assemblée nationale trahirait éternellement la patrie, et ses deux derniers décrets, l'absolution du traître Mottier-Lafayette, l'ajournement de la question de déchéance, — mettant le comble à l'indignation publique, — ont enfin amené les cruels mais trop nécessaires événements de ce jour.

Il vous a prédit que vous seriez éternellement vendus par vos infidèles agents, les fonctionnaires, jusqu'à ce que vous fassiez couler le sang pour sauver la patrie, et vous venez de mettre le sceau à cette triste vérité.

La glorieuse journée du 10 Août 92 peut être décisive pour le triomphe de la liberté, si vous savez profiter de vos avantages. Un grand nombre des satellites du despote a mordu la poussière, vos implacables ennemis paraissent consternés ; mais ils ne tarderont pas à revenir de leurs transes, à se relever plus terribles que jamais. Souvenez-vous du passé ! Tremblez de vous laisser aller à la voix d'une fausse pitié. Après avoir versé votre sang pour tirer la patrie de l'abîme, tremblez de devenir les victimes de leurs sourdes menées ; tremblez de vous voir arrachés de vos couches, dans les ténèbres de la nuit, par une soldatesque féroce, et d'être jetés dans les cachots en attendant qu'ils vous fassent périr sur l'échafaud.

Ainsi, point de quartier. Vous êtes perdus sans retour si vous ne vous hâtez d'abattre les membres pourris du département, tous les juges anti-patriotes et les membres les plus gangrenés de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale ! elle est votre plus redoutable ennemie. Tant qu'elle sera sur pied, elle travaillera à vous perdre, et aussi longtemps que vous aurez les armes à la main, elle cherchera à vous flatter, à vous endormir par de fausses promesses. Elle machinera sourdement pour enchaîner vos efforts, et lorsqu'elle en sera venue à bout, elle vous livrera au glaive des satellites soudoyés.

Souvenez-vous du Champ-de-Mars !

Personne plus que moi n'abhorre l'effusion du sang. Mais pour empêcher qu'on le fasse verser à flots, je vous presse d'en verser quelques gouttes ; Pour accorder les devoirs de l'humanité avec le soin de la sûreté publique, je vous propose donc de décimer les membres contre-révolutionnaires des tribunaux, du département et de l'Assemblée nationale. Si vous reculez, songez que le sang versé en ce jour le sera en pure perte, et que vous n'aurez rien fait pour la liberté.

Mais, sur toutes choses, tenez le roi, sa femme et son fils en otage. Et jusqu'à ce que son jugement définitif soit prononcé, qu'il soit montré chaque jour quatre fois au peuple[103] Et comme il dépend de lui d'éloigner pour toujours nos ennemis, déclarez-lui que si, sous quinze jours, les Autrichiens et les Prussiens ne sont pas à vingt lieues des frontières pour n'y plus reparaître, sa tête roulera à ses pieds. Exigez de lui qu'il trace de sa main ce terrible jugement et qu'il le fasse passer à ses complices couronnés. C'est à lui à vous, débarrasser d'eux. Emparez-vous aussi de ses ex-ministres et tenez-les aux fers.

Que tous les membres contre-révolutionnaires de l'état-major parisien soient suppliciés, tous les officiers anti-patriotes expulsés des bataillons. De plus, faites rapporter le décret qui innocente l'infâme Mottier. Exigez la convocation d'une Convention nationale pour juger le roi et reformer la Constitution.

Enfin, faites mettre à prix la tête des Capets fugitifs, traîtres et rebelles. Tremblez, tremblez de laisser échapper une occasion unique, que vous a ménagée le génie tutélaire de la France pour sortir de l'abîme et assurer votre liberté.

Paris, ce 10 août 1892.

MARAT, *l'Ami du peuple*[104]. »

Avec sa merveilleuse sagacité, avec son coup d'œil d'une si prodigieuse justesse le grand patriote s'efforçait de prémunir les vainqueurs contre la funeste indulgence qui, mainte fois déjà, avait enrayé la Révolution. Si on l'eût écouté, on aurait sauvé la vie de cent mille patriotes, évité diverses erreurs commises aux exécutions de Septembre, anéanti la faction scélérate de la Gironde, épargné à la France près d'un siècle de calamités. Qui sait ? la terre, peut-être, affranchie d'un pôle à l'autre, verrait réalisée la conception des sublimes initiateurs de l'époque héroïque : la Paix universelle, l'Humanité constituée en une immense famille n'ayant d'autre souci désormais que de voguer à pleines voiles vers le Progrès infini !

Au moment où l'on placardait dans la ville insurgée ce formidable monitoire, Marat reparut aux Cordeliers. Son âme indomptable illuminait ses traits, flétris par un long martyre. Un groupe de patriotes, encore tout fumants de la bataille, l'entraînèrent à l'Hôtel-de-Ville dans une marche triomphale.

Quand il se présenta au seuil de la salle où la grande Commune siégeait depuis minuit, sans désemparer, une acclamation solennelle salua l'Ami du peuple. Il prit place dans les rangs de ces hommes qui, sans pâlir, et d'un cœur si ferme, avaient assumé toutes les responsabilités de cette immortelle journée.

Quelques instants plus tard, une députation de la section des Piques fut introduire. Elle escortait Robespierre, son président. Elle venait requérir que le tribun fût admis à siéger dans l'Assemblée.

— C'est de droit, déclara Huguenin. Avec Marat et Danton, Robespierre a été le principal promoteur de l'insurrection.

Maximilien alla s'asseoir près de Marat, au milieu d'unanimes applaudissements. A peine le calme s'était-il rétabli, qu'un nouveau mouvement se produisit. Santerre, Westermann, Lazouski, de nombreux citoyens pénétraient dans l'enceinte, tous noirs de poudre, beaucoup portant sur leurs vêtements ou leurs mains les traces sanglantes du combat. Parmi ces derniers était Rose Lacombe, appuyée au bras de Saint-Just ; actrice héroïque dans ce drame où sombrait la monarchie douze fois séculaire, elle avait amené, devant l'Hôtel de Ville, sur la place de Grève, soixante mercenaires capturés en flagrant délit de carnage.

Elle et ses compagnons d'armes venaient demander à la Commune, investie de la puissance populaire, de prononcer sur leur sort. A la porte, elle s'était rencontrée avec les chefs de l'insurrection, accourant, après la

victoire, prendre les ordres de l'autorité municipale constituée par les sections. En quelques mots, Westermann avait instruit Santerre de la vaillante conduite de Rose, et le commandant général s'était approché d'elle pour la féliciter.

L'intrépide jeune femme, ayant obtenu la parole, exposa au président l'objet de sa visité. Huguenin dit à ses collègues :

— Citoyens, quel est votre avis ?

— Ces bandits sont hors la loi, déclara Billaud-Varenne.

— Ils méritent la mort, ajouta Marat.

Tous levèrent la main, en signe d'assentiment.

— Qu'on les passe immédiatement par les armes, commanda le président. Santerre donna ses ordres aux patriotes, qui avaient escorté la comédienne. Ils sortirent pour exécuter, la sentence. Alors Santerre, s'adressant à son tour à l'Assemblée, raconta en quelques mots le courage déployé par Rose Lacombe depuis la première heure de la lutte, et ajouta :

— A mon avis, citoyens, une telle femme est digne que vous l'honoriez publiquement, au nom du peuple.

— Ce n'est pas d'aujourd'hui, répliqua le président, qu'elle se dévoue au service de la révolution. Je l'ai vue à la Bastille, dans tous les combats livrés à la tyrannie. Je propose que la couronne civique lui soit décernée.

La motion fut accueillie avec enthousiasme. Huguenin formula l'arrêté qui accordait à l'actrice l'insigne des héros ; un patriote, qui avait orné son fusil d'un rameau vert, s'empressa de le détacher, réunit les deux extrémités, et ceignit le front de la jeune femme, tandis que toute la salle battait des mains. Un éclair d'orgueil jaillit des prunelles de Rose Lacombe.

— Au peuple, dit-elle, je fais hommage de la couronne que vous me décernez. Je la déposerai tout à l'heure sur la tribune de l'Assemblée nationale.

Une seconde salve d'applaudissements répondit à ces paroles. L'actrice se retira. Un cortège se forma autour d'elle, à l'arcade Saint-Jean, et la conduisit à l'Assemblée. La majorité des députés, consternée par la victoire de l'insurrection qui tuait la royauté, mais tremblante de peur, accueillit Rose Lacombe par d'hypocrites acclamations[105].

Quand le dernier des soudards étrangers fut tombé sur le grand escalier des Tuileries, Théroigne de Méricourt s'était précipitée dans les appartements, suivie de Lagrenette, de Reine Audu et de plusieurs citoyens qui avaient lutté à ses Côtés.

— Il faut que je retrouve l'infâme Glizol, s'était-elle écriée. Il est temps que justice soit faite de l'abominable scélérat.

En traversant les chambres et les galeries, elle aperçut des dames de la cour, qui fuyaient, éperdues. La belle Liégeoise se retourna vers le flot des patriotes qui envahissaient la demeure royale, et leur cria :

— Grâce aux femmes ! Ne déshonorez pas la nation !

Ce noble appel devait être entendu. Toutes les femmes furent épargnées, malgré la rage qui transportait le peuple, à qui le combat avait coûté tant de victimes.

Théroigne continua sa course avec ses amis. Arrivés à l'une des dernières pièces du pavillon Marsan, ils s'arrêtèrent. Deux hommes s'efforçaient d'ouvrir la porte, ouvrant sur un étroit escalier qui menait au rez-de-chaussée, et que d'autres fuyards, probablement, avait refermée pour protéger leur évasion. Soudain, la belle Liégeoise reconnut le baron de Maligny et le chevalier de Bigord. Elle tenait un pistolet la main, et le braqua sur le baron, tandis que Lagrenette visait le chevalier.

— Misérables, dit-elle, vous n'irez pas plus loin ! Deux coups de feu retentirent, et les deux brigands tombèrent, frappés à mort. Un cri de terreur résonna dans la chambre, une femme se traînait à genoux, suppliante. Lagrenette l'empoigna rudement par le bras, pendant que Théroigne lui demandait :

— Qui êtes-vous ?

— Je suis M^me^ Campan, première femme de chambre de la reine.

— Lève-toi, coquine, dit Justin, la nation te fait grâce[106].

La porte ayant été enfoncée par les autres patriotes, M^me^ Campan se hâta de déguerpir. La petite troupe descendit rapidement et gagna une grille communiquant avec la terrasse. Ils virent, à trente pas, au dehors, quelques gentils hommes qui l'avaient forcée pour s'échapper. Parmi eux se trouvait le marquis de Glizol.

Théroigne, croyant enfin tenir sa vengeance, s'élança sur leurs traces, animant ses compagnons la poursuite, du geste et de la voix. Mais Glizol, tirant du côté de la rue Saint-Honoré, disparut tout à coup dans une ruelle.

Durant une demi-heure, la belle Liégeoise fouilla inutilement le quartier. Impossible de deviner où le marquis s'était réfugié. Désespérant de l'atteindre, elle se rendit aux Jacobins, où René Lacombe avait été enfermé avant la bataille, sous la surveillance d'Audu. Le vieux patriote, fidèle à sa consigne, avait monté scrupuleusement la garde devant le réduit qui servait

de prison au jeune homme. Il était là, tranquillement assis sur un escabeau, son fusil entre les jambes, et fumant sa pipe.

— Cré nom de nom ! lui dit Lagrenette, vous la coulez douce, papa, pendant que nous trimons comme les cinq cents diables. Nom de Dieu ! en voilà une tenue.

— Tais-toi donc, propre à rien, intervint la reine des Halles, Si tu étais à l'âge de papa, et blessé par dessus le marché, tu ne chanterais pas si haut.

— Histoire de plaisanter ! murmura Lagrenette... Mille tonnerres ! tu ne sens donc pas que c'est l'amitié qui me fait jurer comme ça ?

— Ne vous querellez pas, mes enfants, fit Audu en souriant. Je suis bien aise de vous revoir tous les deux sains et saufs, et toi aussi, ma belle Théroigne. Il paraît que les bouchers de Capet vous ont donné du fil à retordre, là-bas, et qu'il y faisait chaud ?

— Pour ça, je vous en réponds, riposta Reine.

— Enfin, ajouta Théroigne, si la bête royale n'est pas morte, elle n'en vaut guère mieux. Nous venons vous relever de votre faction.

— Et l'oiseau que nous avons collé là-dedans, qu'en ferons-nous ? s'enquit Audu.

La jeune femme répondit à voix basse, pour n'être pas entendue du prisonnier.

— René Lacombe est plus fou que criminel. J'ai une idée. Nous tâcherons de l'éloigner de Paris... En somme, il est le frère de Rose, qui a toujours marché au premier rang, chaque fois que le peuple s'est levé contre la tyrannie.

— Et s'il refuse de partir ? demanda un citoyen.

— Alors, il subira les conséquences de son obstination. La porte de la cellule fut ouverte. René très abattu, allongé sur une botte de paille, demeura immobile, jetant un regard vague aux patriotes. Théroigne entra seule.

— René, lui dit-elle, l'insurrection triomphe.

— Je le sais. Il avait entendu crier la grande nouvelle.

— La royauté est par terre, ajouta la belle Liégeoise. La famille Capet est prisonnière, en attendant le jugement de son chef. Le jeune homme garda le silence. Il semblait atterré.

— L'heure est à la vengeance, reprit Théroigne, car les satellites du despote se sont conduits non en soldats, mais en malfaiteurs... Les quelques gentilshommes présents aux Tuileries se sont enfuis comme des lâches ;

pourtant, nous en avons tué plusieurs. A ces derniers mots, René s'agita, l'anxiété se peignit sur sa figure.

— Qu'est devenu M. de Glizol ? murmura-t-il.

— Le bandit s'est sauvé, Lacombe parut respirer.

— Mais, poursuivit la belle Liégeoise, avec un accent de haine implacable, nous le retrouverons. Il faut qu'il subisse son châtiment.

— Est-ce seulement pour me dire cela que vous êtes ici ?

— Non, c'est pour autre chose.

— Pour me fusiller peut-être ?

— Nous ne sommes pas des assassins, nous. Le peuple ne frappe pas l'ennemi ! ! désarmé, il le juge.

— Je le regrette, fit Lacombe. La vie me pèse, désormais... du sang partout, des fureurs atroces... Ah ! je n'étais point né pour assister ces luttes effroyables.

Il s'était exprimé avec une douleur poignante. Jusque-là, Théroigne avait parlé d'un ton sévère. Emue de ce désespoir, elle dit d'une voix plus douce :

— René, je voudrais vous tirer du mauvais pas où vous êtes.

— Vous êtes bien bonne, en vérité ! murmura-t-il avec amertume.

— Oui, je le voudrais, par amitié pour votre sœur.

— Ma sœur ! répéta-t-il avec ironie. Est-ce que j'ai encore une sœur ?

— Rose, j'en suis sûre, me saura gré de ma démarche auprès de vous.

— Et que m'importe qu'elle vous en sache gré ou non ? Il n'y a plus rien de commun entre elle et moi. La belle Liégeoise se mordit les lèvres d'impatience.

— Quoi qu'il en soit, continua-t-elle, je viens vous offrir un parti honorable. Malgré tout, je ne puis croire que vous vous réjouissiez de voir la France en proie à l'étranger.

— Non. Mon hostilité à la Révolution ne va pas jusque-là, grâce à Dieu... j'ai réfléchi. Je sens que c'est mal d'appeler l'envahisseur.

— Eh bien ! l'ennemi menace sérieusement nos frontières.

— Tant pis !

— Vous êtes jeune, vigoureux. Vous nous avez prouvé autrefois que vous êtes brave.

— Après ?

— Partez pour l'armée. Lacombe sembla réfléchir, puis il demanda :

— Et si je n'accepte pas votre proposition ?

— Nous serons forcés de vous mener à la prison de l'Abbaye, car vous êtes le complice notoire des conspirateurs. René demeura pensif, une minute, la tête affaissée sur sa poitrine. Enfin il se redressa.

— Soit ! fit-il. Je serai soldat.

— En ce cas, vous vous rendrez immédiatement au camp de Maulde.

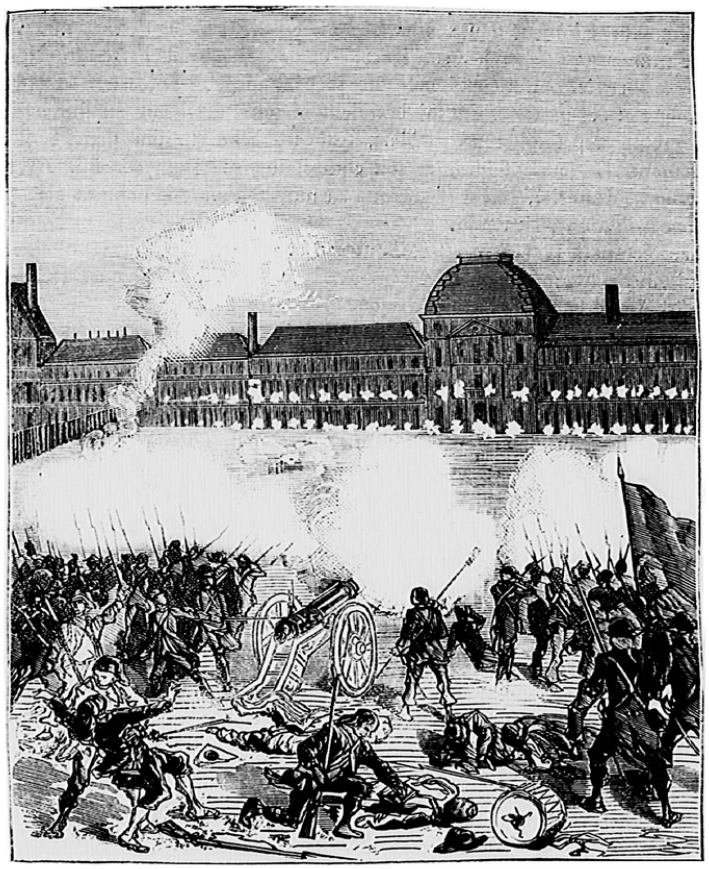
Lacombe était debout.

— Servir sous Dumouriez ? s'écria-t-il. Jamais ! Je déteste cet homme.

Les patriotes, sous l'inspiration de Danton, se défiaient moins de l'ancien ministre que des autres généraux. Beaucoup le croyaient sincèrement rallié à a Révolution depuis que Louis XVI l'avait congédié brutalement. Théroigne essaya d'insister. René lui coupa la parole.

— Je rejoindrai l'armée de Lafayette, à Sedan, déclara-t-il.

LE 10 AOÛT.
— Le peuple au Carroussel. — La nation fut héroïque. Les fédérés, pour attaquer les Tuileries eurent la sublime audace de s'installer en pleine place du carrousel, et c'est de là qu'ils pointèrent leurs batteries contre le château.
(Chap XLVII.)



— Mottier est un traître, certainement, se récria la belle Liégeoise... Cependant je ne ferais pas d'objection. Le misérable, aujourd'hui, n'est plus à craindre... Nous allons vous accompagner à la section, où vous signerez votre enrôlement, Ensuite, on vous dirigera sur Sedan.

— Auparavant, j'ai affaire à mon domicile, rue Sainte-Anne.

— Venez. Nous irons avec vous René Lacombe consentit. Quand ils furent arrivés à la maison, Théroigne et Lagrenette s'engagèrent seuls dans l'allée, avec le jeune homme. Au moment de monter l'escalier, la belle Liégeoise aperçut quelqu'un qui descendait.

— Glizol ! s'écria-t-elle. Ah ! scélérat, cette fois, je te tiens.

Elle bondit, en même temps que Lagrenette. Le marquis avait, sans doute, espéré trouver un refuge chez son secrétaire, dont il ignorait l'arrestation ; s'étant heurté à porte close, il s'éloignait, ne sachant plus ou se cacher. A la vue de Théroigne et des patriotes qui lui barraient la retraite, il eut un hurlement de rage et remonta précipitamment. Mais, ayant trébuché sur une marche, il roula lourdement. La jeune femme et son compagnon sautèrent sur lui. Avec une merveilleuse dextérité, Justin le garrotta au moyen d'un long fichu de soie que la belle Liégeoise lui avait tendu Glizol écumait, la face écarlate, Tout son sang d'aristocrate se révoltait contre ce traitement ignominieux. Lacombe avait voulu se précipiter au secours du marquis. André et Reine l'avaient retenu. Alors le gentilhomme s'accroupit sur un degré de l'escalier. Du bout de sa botte, Lagrenette lui caressa l'échine, et le força de se relever, en grondant.

— Allons, donc, canaille, et plus vite que ça ! Est-ce que tu crois que nous allons coucher ici ?

Les bras liés, et maintenu de chaque côté par Théroigne et par Justin, Glizol parvint dans l'allée. René, s'adressant à la belle Liégeoise, s'écria :

— Fusillez-moi avec lui !

— Pas de folies ! dit la jeune femme... Sans doute, nous aurions le droit de le tuer comme un chien enragé ; mais nous l'épargnerons, si vous tenez votre engagement.

— Vous lui rendre ? la liberté ?

— Nous le devons écrouer à l'Abbaye.

— Alors je reste.

— Préféreriez-vous que nous, le livrions immédiatement à la colère du peuple ?

— René, ne résiste pas, supplia Glizol, épouvanté à l'idée d'être justicié brusquement..... je ne réclame qu'une chose.

— Laquelle ? interrogea la belle Liégeoise.

— Comparaître devant un tribunal régulier.

Théroigne regarda Lacombe.

— Promettez, dit-il, que M. de Glizol sera traduit devant la justice légale, et je pars à l'instant pour l'armée de M. de Lafayette.

— Je le promets, répliqua Théroigne.

Elle chargea André et trois patriotes d'accompagner Lacombe à son logis, puis au bureau d'enrôlement. Ces mesures prises, elle s'éloigna avec son

prisonnier, escortée par Lagrenette, Reine et les autres citoyens. Quand ils furent hors de la maison, la belle Liégeoise dit au marquis :

— J'ai tué Suleau cette nuit, sur la terrasse des Feuillants. Il y a une demi-heure, nous ayons purgé Paris de tes deux principaux acolytes, Maligny et Bigord. A ton tour, maintenant. Glizol, s'arrêta, saisi de terreur, et balbutia :

— Ainsi, vous m'avez trompé !

Lagrenette lui frotta de nouveau le bas des reins avec l'extrémité de sa botte ferrée, en grommelant :

— Avance donc, cré nom de nom ! Ah ça ! est-ce que tu vas nous faire poser, à présent ?

— Je ne t'ai pas trompé, scélérat, répliqua Théroigne ; tu auras des juges ; car je veux que ton supplice soit infâme, que tu épuises les affres de l'agonie sous la main du bourreau, avant de passer sous le couperet de la guillotine.

Le marquis frissonna des pieds à la tête, les muscles de son visage se contractèrent horriblement. On eût cru qu'il sentait déjà sur sa nuque le tranchant de l'acier. Il ne tenta plus de faire halte. Bientôt même il pressa le pas ; car, à chaque instant le groupe qui l'emmenait se croisait avec d'autres groupes armés, qui hurlaient à ses oreilles :

— A mort, le royaliste ! A la lanterne, le traître !

Enfin les portes de l'Abbaye s'ouvrirent. Glizol eut un soupir de soulagement. Tout le long du parcours, il avait tremblé d'être exécuté sommairement par les patriotes furieux. Au greffe de la prison, quand le nom du gentilhomme eût été enregistré avec son signalement. Théroigne dit au geôlier et aux gardiens :

— Vous me répondez sur vos têtes de ce scélérat !

— Soyez tranquille, citoyenne, répliqua le principal employé, nous ne le lâcherons point que la sienne ne soit tombée dans le panier à Samson.

Au même instant, on entraîna le marquis dans un couloir sombre, pour fermer dans-la-cellule qui lui était destinée.

XLIX — L'aurore de la République.

Lorsque Rose Lacombe pénétra dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, pour déposer sur la tribune la couronne civique que la Commune

lui avait décernée au nom du peuple français, Louis XVI et sa famille n'étaient plus dans la loge du logographe. On les avait transférés dans un petit appartement de trois pièces, situé au premier étage, et dont les croisées donnaient sur la terrasse des Feuillants.

Pendant qu'Antoinette montait l'escalier pour gagner ce logis si différent des somptueuses demeures royales, une main mystérieuse avait réussi à lui glisser un billet qu'elle serra vivement dans son corsage. Dès que la reine fut à l'abri des regards indiscrets, elle s'empressa d'ouvrir le papier. Il contenait ces quelques lignes :

« Madame, ayez bon courage, rien n'est perdu, au contraire. Un courrier fidèle part à l'instant pour le camp de Lafayette. Nul doute qu'à la nouvelle des événements, le général ne marche sur Paris, où il n'aura pas de peine à mettre les rebelles à la raison. D'ailleurs, tous vos dévoués serviteurs travailleront énergiquement à lui préparer les voies. »

Antoinette, passant subitement de l'abattement extrême à une joie folle, communiqua l'avis à son mari, à Élisabeth, à la princesse de Lamballe, la seule des dames de la cour restée auprès d'elle avec la Tourzel.

Il y avait environ deux heures que la famille Capet occupait l'appartement, quand Rose Lacombe sortit de l'Assemblée, par la terrasse des Feuillants. Remarquant tout à coup un rassemblement devant le local où l'on avait consigné les captifs, elle s'approcha. Ayant rencontré le brave batelier Duveyrier, elle lui demanda :

— Qu'y a-t-il donc ?

— Regardez ! lui dit-il en lui montrant les croisées.

Elle leva les yeux et vit Antoinette et la princesse de Lamballe courant l'une après l'autre dans la chambre qui leur servait de prison.

— Hein ! citoyenne, comme elles se divertissent là-haut ! dit Duveyrier.

— Quelle impudence ! murmura la comédienne.

Au même moment, de grands éclats de rire descendaient du logis ; puis, brusquement la reine et son amie parurent à l'une des fenêtres, se penchèrent sur le barreau d'appui, secouant la tête avec force et faisant tomber de leurs cheveux des nuages de poudre sur les curieux groupés au-dessous d'elles[107].

— N'est-ce pas joli, ces ébats et ces folâtreries, en un jour pareil ? fit Duveyrier Rose, muette d'abord de stupeur, répliqua avec l'accent du dégoût et de l'indignation :

— Les drôlesses ! Elles insultent aux cadavres encore chauds, ces flots de sang qui fument dans le vestibule et les cours du château. Elles n'ont pas l'air de songer à ces milliers de mères, d'épouses, de filles, de sœurs en deuil, qui pleurent les victimes tombées sous les balles des assassins royalistes.

— Espérons que l'Assemblée ne tardera pas à leur apprendre, à Capet et à sa femme, qu'ils ont cessé d'être les maîtres.

— La majorité de l'Assemblée est pourrie, et Marat ne dit que la vérité en le publiant dans le terrible placard qu'on vient d'afficher. Les Girondins, qui dominent la représentation nationale, ne veulent pas de la République.

— Que veulent-ils donc ? s'écria Duveyrier.

— Le maintien de la royauté, à l'ombre de laquelle ils prétendent faire de beaux discours, jouir et s'engraisser.

— Ce que nous avons fait ce matin va diablement les gêner.

— Néanmoins, redoublons de vigilance. Il ne suffit pas de vaincre, il faut encore savoir profiter de la victoire. Hier, me racontait-on, quelqu'un avait prononcé devant les chefs de la faction le mot de République. Ces charlatans frémirent tous d'indignation et de colère[108].

— En ce cas, nous aurons l'œil sur eux, dit Duveyrier.

— C'est indispensable, autrement nous sommes perdus, repartit Rose Lacombe. Saint-Just, qu'un ami avait retenu à l'Assemblée, la rejoignit en ce moment, et ils s'éloignèrent ensemble.

Les craintes exprimées par la jeune femme n'étaient que trop justifiées. L'assemblée, il est vrai, avait décrété la formation d'une Convention nationale. Mais, au lieu de prononcer la déchéance du monarque félon, elle s'était bornée à ces mesures anodines : suspension provisoire, nomination d'un gouverneur au prince royal, installation du roi et de sa famille au palais du Luxembourg.

C'était une insulte au triomphe du peuple, si chèrement obtenu. Il s'était rué à la bataille au cri de : Haine éternelle à la royauté ! Et l'Assemblée maintenait l'institution scélérate. Au commencement de la nuit, lorsque la Commune connut ces décrets, un rugissement de fureur éclata sous les voûtes de la salle.

— Nous sommes investis de la toute puissance du peuple, s'écria Marat. A nous de faire prévaloir sa volonté souveraine ; à nous de l'imposer à l'Assemblée, même par la force, si c'est nécessaire. Et, sans délai par

acclamation, la Commune prit les arrêtés suivants, sous la dictée du grand patriote :

« Demain, une députation se présentera à l'Assemblée pour exiger le décret de déchéance ; Elle lui notifiera qu'à la Commune seule appartient la garde du roi et le soin de fixer sa demeure, et cette demeure sera la Tour du Temple. »

La Commune décida ensuite que les sections resteraient en permanence, prêtes, au premier signal, à contraindre l'Assemblée à l'obéissance. Après ces mesures préliminaires, la Commune, sans désemparer, s'occupa d'autres questions non moins urgentes.

Elle fit fermer les barrières, et, pour couper court aux désertions factieuses, suspendre les passeports.

Elle ordonna que les femmes de la reine, les officiers de divers bataillons, les machinateurs présumés des complots de la Cour, fussent interrogés sur l'heure.

Elle frappa d'incapacité civique et désarma tous les contre-révolutionnaires notoires.

Elle envoya deux mille fédérés combattre à Rouen la contre-révolution, dont La Rochefoucauld-Liancourt et les royalistes groupés autour de lui attisaient la flamme.

Elle décréta nombre d'arrestations. Et ceux qu'on avait jetés en prison pour de simples propos sur le roi, la reine, Lafayette, elle les mit en liberté.

Elle remplaça officiellement la qualification de monsieur par celle de citoyen, et prescrivit de dater les actes publics de l'an I^{er} de l'Égalité. »

Elle releva sur les places publiques les estrades destinées aux enrôlements, souffla partout l'héroïsme en même temps que la colère, et prépara cette phalange sacrée de volontaires décidés à mourir pour que la patrie vécût. Avec des cloches, avec les bronzes des statues de saints, elle commanda de fabriquer des canons, [109]. Telle fut l'œuvre formidable accomplie par la grande Commune, en cette première et fameuse journée où elle avait précipité les bataillons populaires sur la citadelle de la royauté. Animés tous du souffle révolutionnaire, les membres avaient voté sans une défaillance, avec un sombre enthousiasme, les mesures de salut public.

Lorsque cette longue et immortelle séance fut levée, au milieu de la nuit, quelques membres de la Commune se réunirent, pour souper, dans un cabaret voisin de l'Hôtel de Ville. Il y avait là Marat, Robespierre, Danton, Hébert, Billaud-Varenne, le futur Conventionnel Cavaignac, plusieurs

Jacobins et Cordeliers de leurs amis. Danton, qui avait manifesté quelque incertitude la veille, accrue encore durant les derniers préparatifs de la lutte, ne dissimulait point les éclats de sa joie. Doué d'un robuste appétit, aiguisé encore par le jeûne prolongé que lui avait imposé l'obligation de siéger si longtemps, il mangea et but copieusement. Au plissement de sa lèvre, on sentait que la sobriété de Marat et celle de Robespierre lui faisaient pitié. Bientôt, s'abandonnant aux expansions de son tempérament, la tête troublée par les fumées du vin, il s'écria :

— A notre tour de jouir de la vie. A nous les hôtels somptueux, les mets exquis, les étoffes d'or, de soie, les femmes dont on rêve ; tout cela, c'est le prix de la force conquise. Après tout, la Révolution est une bataille, et, comme toutes les batailles, elle doit avoir pour résultat le partage des dépouilles opimes entre les vainqueurs. A ces mots étranges, inattendus, les convives se regardèrent l'un l'autre avec stupeur. Le regard de Billaud-Varenne eut un vacillement terrible. Robespierre, blême, le sourcil froncé, dit d'une voix âpre :

— Voilà le langage d'un royaliste et d'un Girondin. Hébert ajouta :

— Le sang de nos frères a-t-il donc coulé à flots, aujourd'hui, uniquement pour accroître ces voluptés de jouisseurs ? Danton tressaillit sous ces coups de fouet. Se levant brusquement, il reprit avec un immense et sardonique éclat de rire :

— Mais croyez-vous donc que je ne puisse pas, si je m'en mêle, être sans-culotte tout comme un autre ? Croyez-vous que, tout comme un autre, je ne puisse pas montrer mon derrière aux passants ? Et il accompagna ces derniers paroles d'un geste cynique[110].

— Danton, Danton, tu t'oublies ! s'écria Marat.

— C'est intolérable ! ajouta la voix austère de Robespierre.

— Et moi je dis que c'est une honte, un crime, dans une pareille journée, fit Billaud-Varenne. Danton retomba sur sa chaise, ahuri.

— Citoyens, intervint Marat ayons quelque indulgence. L'expression, chez Danton a excédé la pensée, j'ose l'espérer...

— Vous prenez tout à la lettre, vous autres, interrompit le fougueux tribun. La vie est-elle donc si réjouissante, qu'il soit défendu d'y mêler une once de gaieté ? Depuis trois ans, nous ne cessons de jouer notre tête, et aujourd'hui nous l'avons mise sous le couteau. Tenez ! vous êtes d'un lugubre à faire pleurer.

— Tais-toi, Danton, reprit Marat. Je crois que tu n'es qu'un fanfaron de vices, et je suis disposé à te pardonner beaucoup, à cause des grands services que tu as rendus déjà à la Révolution. Mais, écoute le conseil d'un ami : évite ces intempérances de parole. Un silence succéda aux observations de Marat. Le souper s'acheva au milieu de la gêne générale. Durant cette même nuit, sept ou huit Girondins étaient attablés chez Jérôme Pétion, le maire de Paris. Dès que la Commune n'avait plus eu rien à redouter de ce fat ambitieux, toujours préoccupé de ménager la chèvre et le choux, elle avait levé la consigne qui le confinait à son domicile. Ses amis n'étaient point venus précisément pour le féliciter. Désespérés de la tournure que prenaient les affaires, ils exhalaient hautement leur colère.

— Voilà, disait Guadet, le beau résultat que nous vaut ta faiblesse de l'autre jour. Qu'avais-tu besoin de présenter à l'Assemblée l'adresse des sections réclamant la déchéance de Louis XVI ?

— On m'a forcé la main, répliqua Pétion.

— Excuse misérable pour un magistrat, reprit Guadet avec une aigreur croissante. Si tu avais résisté, nous t'aurions soutenu à l'Assemblée. Alors, nous étions les maîtres incontestés, tandis qu'aujourd'hui, je ne sais si nous réussirons à sauver la monarchie.

— Si elle croule, déclara Brissot, c'en est fait de notre influence, de notre fortune.

— Allons donc ! fit Pétion. Si la royauté nous échappe, nous dirigerons la République. Brissot, irrité du flegme du maire, s'écria :

— Je n'admets pas qu'on se résigne avec cette aisance à pareil désastre. Je proteste que c'est une lâcheté.

— Une lâcheté ! répéta Pétion dont les joues flasques s'animèrent légèrement, le mot est dur.

— Je le maintiens. J'ajoute que cette lâcheté n'est que la conséquence de ta conduite avec ces maudits agitateurs des sections.

— Que diable veux-tu que je fasse, à présent ?

— Au nom de nos amis et au mien, je te somme de nous aider avec énergie à enrayer le char de la Révolution[111].

— Encore est-il nécessaire que je possède une situation qui me confie une autorité prépondérante.

— Cette situation, tu l'auras, riposta Brissot. Nous te nommerons gouverneur du prince royal. Si c'est indispensable pour donner au peuple une ombre de satisfaction, nous éliminerons le père par la déchéance, nous

proclamerons le fils, un enfant de sept ans, et tu deviendras régent du royaume pour de longues années[112].

A ces brillantes espérances que le Girondin malhonnête agitait à ses yeux éblouis, la figure fade de Pétion s'illumina d'une vanité grotesque.

— Je suis votre homme, s'écria-t-il. Vous verrez comme je saurai jouer mon rôle.

Les convives se retirèrent. Malgré l'heure avancée, ils voulaient passer chez Roland, où Manon les attendait.

De retour chez lui, rue de l'Ancienne-Comédie, Danton s'était couché. Sa femme reposait déjà, brisée par les émotions de la journée et de la nuit précédente. Elle rouvrit les yeux pour lui demander :

— Tout va bien ?

— A merveille. Mais ne t'ai-je pas informée, aussitôt après le combat ?

— Oui. Ton billet m'a rassurée. Cependant il me restait quelque inquiétude.. Enfin, te voilà au pinacle.

— Qui sait ? fit Danton avec quelque mélancolie.

— Comment ! Mais n'as-tu pas été l'un des principaux promoteurs de l'insurrection ?

— Sans doute... Seulement, il y a des gens pointilleux, qui n'aiment pas qu'on rie, des puritains qui voudraient déjà nous mettre au régime, à la cuisine des républicains de Sparte.

— De qui parles-tu ?

— De Robespierre, parbleu ! de Marat, de Billaud-Varenne, mon ancien secrétaire.

— Oh ! je suis bien tranquille. Tu es de force à leur tenir tête.

— Je le crois, déclara Danton. Il commençait à s'endormir, quand on sonna violemment à sa porte. La servante se leva et demanda quels étaient ces visiteurs tardifs. Une voix joyeuse répondit :

— Fabre, Camille Desmoulins. Ouvrez vite.

— Qu'est-ce ? cria Danton. La domestique répéta les noms.

— Faites entrer, ordonna le tribun. Puis il murmura :

— Ils ont donc le diable au corps, pour venir me relancer à pareille heure ?

— Tu es au lit ? demanda Fabre d'Églantine,

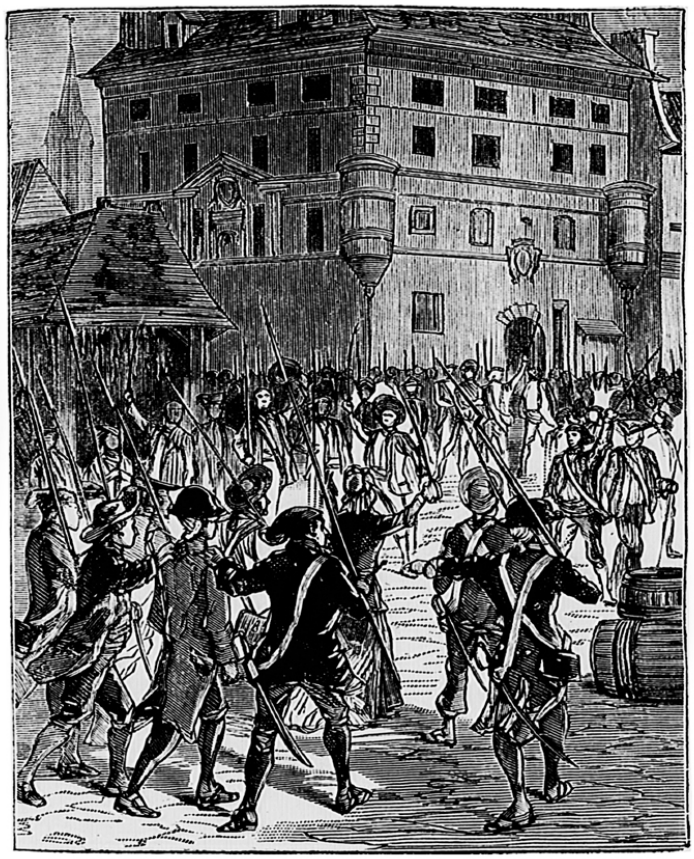
— Oui ; mais entrez tout de même, si c'est pressé.

— Très pressé. La citoyenne Danton permet ?

— Certainement.

La servante les introduisit et déposa une lumière vers la cheminée.
— Nous t'apportons de bonnes nouvelles, fit Desmoulins.

LE 10 AOUT.
— Victoire définitive du peuple. Les sections fraternisent aux abords de l'Hôtel-de-Ville. Les pouvoirs de la Commune sont régularisés par le triomphe de la nation souveraine.



— Tu es ministre, annonça Fabre. Pas possible ? dit Danton, en s'appuyant sur le coude.
— Nous étions à l'assemblée au moment du vote. Ministre à quel département ? Au département de la justice, répliqua Fabre. Il faut que tu me fasses secrétaire du sceau.
— Et moi, ajouta Camille, un de tes secrétaires.
— Il eut une pause. Danton, à moitié endormi, demeurait étonné. Enfin il reprit en se frottant les yeux :

— Mais êtes-vous bien sûrs que je sois nommé ministre ?

— Parfaitement sûrs, affirmèrent-ils tous les deux en riant. Fabre d'Églantine donna même ce détail que l'Assemblée avait élu Danton par 222 voix sur 224 votants[113].

— L'Assemblée ! s'écria Danton, quel tas de poltrons elle renferme ! Ainsi, sur sept cent cinquante députés, il n'y en avait pas trois cents à siéger aujourd'hui. C'est une honte... Et quels sont les autres ministres ?

— D'abord ces hommes indispensables, ces capacités transcendantes, qui se nomment Roland, Clavière, Servan, répondit Desmoulins d'un ton railleur. Il y a encore Monge et Lebrun.

— Un ministère en quenouille ! fit Danton avec dédain. Mais, je le jure, un de ses membres, au moins, ne filera pas aux pieds de Manon. J'agrémenterai la musique de ces rhéteurs avec des coups de tonnerre, dont les oreilles lui tinteront..... Il s'interrompit, en se frappant le front, puis il demanda :

— Ah ça ! comment se fait-il qu'on m'ait jugé digne de prendre place dans ce cabinet girondin ?

— Les sages de la troupe, répartit Camille gouailleur, ont estimé qu'il fallait jeter un peu de la poudre aux yeux de Paris insurgé.... Tu seras l'os qu'on donne à ronger au chien affamé.

Fabre et Desmoulins prirent congé de Danton. Quand ils furent sortis, le tribun dit à sa femme :

— C'est égal : j'incline à croire que Manon n'a pas été consultée. Elle qui, il y a sept à huit ans, aspirait si fort à faire enregistrer au livre de la noblesse ce titre volé de la Plâtière[114], que Roland avait accolé à son nom, elle me trouvera trop rustre pour son salon. Brissot, Guadet et les autres Girondins qui venaient de chapitrer Pétion, s'étaient présentés, comme ils l'avaient annoncé, chez leur ami Roland. Manon trônait dans son salon, au milieu d'un cercle nombreux d'adorateurs. Beaucoup avaient joui tête-à-tête de son intimité. A chacun, elle avait confié, vraisemblablement ses déceptions de jeune fille. Ils avaient entendu ces propos érotiques, qu'elle devait plus tard consigner, au pied de l'échafaud, dans ces Mémoires qui suent l'impudeur, sous prétexte de rééditer les Confessions de Rousseau.

L'élite de la faction qui eût creusé le tombeau de la France, si le peuple ne l'eut foudroyée quelques mois plus tard, se pressait autour de l'oracle. Elle souriait Lanthenas, un imbécile que Marat appelait comiquement son sous-directeur, elle souriait à Barbaroux, à Gensonné, qu'on nommait le «

Canard de la la Gironde, » parce qu'il nasillait outrageusement. Parfois, elle quêtait un regard de Vergniaud, pompeusement allongé sur un canapé, côte à côte avec la Candeille, son amante.

Manon paraît vêtue de blanc, avec un tel contentement de sa personne et de son esprit, qu'elle seule le pouvait décrire dans les plus minces détails. Et elle l'a fait dans ses Mémoires, avec une audace qui effaroucherait l'imagination du romancier.

Voici un portrait tracé par elle-même.

« Ma figure n'a rien de frappant, qu'une grande fraîcheur, beaucoup de douceur et d'expression. A détailler chacun des traits, on peut se demander où donc est la beauté ? Aucun n'est régulier, tous plaisent.

La bouche est un peu grande ; on en voit mille de plus jolies, pas une n'a le sourire plus tendre et plus séducteur. L'œil, au contraire, n'est pas fort grand, son iris est d'un gris châtain, mais placé à fleur de tête, le regard ouvert, franc, vit et doux, couronné d'un sourcil brun comme les cheveux et bien dessiné ; il varie dans son expression comme l'âme affectueuse, dont il peint les mouvements. Sérieux et fier, il étonne quelquefois, mais il caresse bien davantage et réveille toujours. Le nez me fait quelque peine, je le trouve un peu gros par le bout ; cependant considéré dans l'ensemble, et surtout de profil, il ne gâte rien au reste. Le front large, nu, peu couvert, soutenu par l'orbite très élevée de l'œil et sur le milieu duquel des veines en Y s'épanouissent à l'émotion la plus légère, est loin de l'insignifiance qu'on lui trouve sur tant de visages.

Quant au nez assez retroussé, il a précisément les caractères que les physionomistes indiquent pour ceux de la volupté. Le teint vif, plutôt que très blanc, des couleurs éclatantes, fréquemment renforcées de la subite rougeur d'un sang bouillant, excite par les nerfs les plus sensibles ; la peau douce, les bras arrondis, la main agréable, sans être petite, parce que ces doigts allongés et minces annoncent l'adresse et conservent la grâce, des dents fraîches et bien rangées ; l'embonpoint d'une santé parfaite, tels sont les trésors que la nature m'a donnés. Mon portrait a été dessiné plusieurs fois, peint et gravé : aucune de ces imitations ne donne l'idée de ma personne. Elle est difficile à saisir, parce que j'ai plus d'âme que de figure, plus d'expressions que de traits. Un artiste ordinaire ne peut la rendre, il est même probable qu'il ne la voit pas.

Ma physionomie s'anime en raison de l'intérêt qu'on m'inspire, de même que mon esprit se développe en proportion de celui qu'on emploie avec

moi. Je plais généralement, mais il n'appartient pas à tous de me trouver jolie et de vanter ce que je vaux.

Ce goût de plaire qui soulève un sein naissant, qui fait éprouver une douce émotion aux regards flatteurs dont on s'aperçoit être l'objet, combiné singulièrement avec la timidité de la pudeur et l'austérité de mes principes, répandait sur ma personne, comme il prêtait à ma toilette, un charme tout particulier. Rien de plus décent que ma parure, de plus modeste que mon maintien. J'aimais qu'ils annonçassent la retenue, je n'y voulais que la grâce et l'on vantait l'agrément.

« ... Mes petites expériences me persuadèrent que je pourrais endurer les plus grandes souffrances sans crier. Une première nuit de mariage renversa mes prétentions, que j'avais gardées jusque-là. Il est vrai que la surprise en fut pour quelque chose, et qu'une novice stoïcienne doit être plus forte contre, la mal prévu que contre celui qui trappe à l'improviste, lorsqu'elle attend tout le contraire. »

Quelle longue étude de son corps, que de contemplation devant la glace, quelle patience et minutieuse analyse des formes ce portrait suppose ! Et aussi quelle infinité de questions adressées aux admirateurs ou aux flatteurs, combien d'exhibitions de soi-même, d'exercices en déshabillé ! A quels inventaires curieux n'a pas du s'offrir la femme capable de se dessiner elle-même avec cette folle complaisance !

A l'arrivée des convives de Pétion, Manon se plaignait vivement que l'Assemblée eût introduit un mauvais élément dans le cabinet.

— Quel dommage, disait-elle, que notre Conseil soit gâté par ce Danton, qui a une réputation si mauvaise ; placer Danton, c'est inonder le gouvernement de ces hommes qui le tourmentent quand ils ne sont pas employés par lui, qui le détériorent et qui s'avilissent dès qu'ils participent à son action [115].

— C'est une grande faute, dit Roland, habitué à répéter comme un écho les idées de sa femme.

— Et une très grande faute, appuya Lanthenas. A tant faire, pourquoi ne pas prendre Marat, pendant qu'on y était ?

— Est-ce que ça existe, le petit Marat ? demanda Manon d'un air moqueur.

— Oui, malheureusement, répliqua Brissot. Vous n'avez donc pas lu son affreux placard d'aujourd'hui ?

— J'en ai entendu parler. Des folies ! Eli bien, je l'avouerai franchement malgré la visite que cet insensé nous a faite un soir, dans le temps, je me figurais presque que c'était un effroyable mythe. Je doutais toujours que Marat fût un être subsistant[116]. Voyons ! où est-il, actuellement ?

— Il siège à la Commune insurrectionnelle, Pétion nous l'a dit, repartit Guadet.

— Comment ! il a cette audace, s'écria Roland. N'était-il pas sous le coup d'un décret de prise de corps ?

— Il s'en moque, à présent, fit Barbaroux.

— Robespierre aussi est à la Commune, ajouta Brissot.

— Notre plus mortel ennemi, avec Marat, soupira Manon.

— Il faut que l'Assemblée chasse au plutôt de l'Hôtel de Ville ces intrus, qui se sont substitués à la municipalité légale, dit Brissot, avec son outrecuidance ordinaire. Un homme entra, — Anacharsis Clootz, — qui fréquentait alors le salon de Manon. Il avait entendu les paroles de Brissot. Il les releva immédiatement.

— Non, s'écria-t-il, l'Assemblée ne chassera pas la Commune, parce qu'elle ne le pourrait. La victoire remportée par le peuple aujourd'hui, c'est l'aurore de la République. Aveugle qui ne le voit pas.

Un silence de mort se fit parmi les assistants. Tous eurent le pressentiment que Clootz avait exprimé la vérité.

L — Tremblez, tyrans !

Le lundi, 13 août, un secrétaire de l'Assemblée nationale se présenta à l'appartement occupé depuis trois jours par Louis XVI et sa famille.

— Sire, dit-il au monarque, je viens vous notifier que l'Assemblée a sanctionné l'arrêté pris par la Commune, et conçu en ces termes :

« Le roi sera enfermé comme coupable de forfaiture. »

— Mais c'est la déchéance ! s'écria le prince. Le secrétaire ne répondit pas.

— C'est même davantage, ajouta Louis XVI, cette décision implique l'abolition de la royauté. Après une pause, il continua, avec une certaine vivacité :

— Pourtant, l'Assemblée, si j'ai bonne mémoire, s'était bornée à décréter une suspension provisoire. En outre, elle devait nommer un gouverneur au

prince royal, mesure équivalent à la résolution de maintenir la monarchie.

Le secrétaire s'inclina. C'était un Girondin. Ainsi que toute la faction, il était furieux de voir crouler le plan élaboré par ses chefs. Mais il avait fallu plier devant les hommes redoutables qui siégeaient à l'Hôtel de Ville, armés de la toute-puissance du peuple. Ils n'étaient point d'humeur à souffrir qu'une bande de rhéteurs, sans conscience et sans morale, escamotât la victoire de l'insurrection.

Antoinette et Élisabeth étaient présentes. La première semblait moins folâtre qu'au début de sa captivité, alors qu'elle se divertissait si joyeusement avec la Lamballe, insultant par cette insolence aux cadavres des milliers de victimes couchées encore dans les cours de son château.

— Monsieur, dit-elle à son tour au délégué de l'Assemblée, jusqu'à quand prétend-on nous retenir dans ce misérable local ?

— Madame, j'ai mission également de prévenir le roi qu'il sera transféré, avant la nuit, avec sa famille, dans une autre demeure.

— Au Luxembourg ?

— Non, madame, au Temple.

— Est-ce la Commune encore qui a exigé cela ?

C'est elle, oui, madame.

— Mais l'Assemblée n'est donc plus rien ? fit Louis XVI avec ironie.

— Au-dessus d'elle, il y a le peuple, répliqua le Girondin avec tristesse.

Après avoir indiqué à la famille royale quels serviteurs seraient autorisés à l'accompagner, le secrétaire se retira.

A cinq heures et demie du soir, le roi, sa femme, leurs enfants, les gens qui restaient à leur service étaient groupés dans l'enceinte législative. A l'instant, Pétion, le maire de Paris, parut à la barre, assisté de Manuel, du cordonnier Simon et de Laignelot, commissaires de la Commune. Il reçut Louis XVI et sa famille pour les conduire à la résidence qui leur était assignée.

Il les emmena dans la cour du Manège. Là, stationnait la grande voiture d'apparat du maire, dorée, ouverte partout. Le roi s'assit sur la banquette du fond, entre Antoinette et Élisabeth. Pétion et les deux commissaires se placèrent en face, sur le devant, leur chapeau sur la tête. Les enfants étaient debout. Les serviteurs, mâles et femelles, montèrent dans deux autres voitures.

Deux bataillons de soldats-citoyens escortaient ce convoi funèbre de la royauté. La ma relu s'organisa, lente et solennelle, entre deux haies formée

par la foule.

A la place Vendôme, le cortège dut faire un léger détour. Le sol était jonché de débris. La veille, sur un décret de l'Assemblée, provoqué par la Commune, on avait descendu la statue équestre de Louis XIV et démoli le piédestal. Louis XVI contemplait avec stupéfaction l'espace vide où s'élevait naguère le bronze représentant son orgueilleux ancêtre.

— Qu'est-ce que cela veut dire ? interrogea-t-il.

— Cela signifie, répliqua Manuel, que le peuple a besoin de canons pour se détendre contre l'envahisseur.

Laignelot ajouta :

— Le roi qui perchait là a causé un dernier malheur. Il a écrasé, en tombant, une crieuse du journal de Marat, Reine Violet, qui s'était pendue à la corde pour l'abattre[117].

Le prince et sa sœur Élisabeth échangèrent un coup d'œil. Aussi bigots l'un que l'autre, ils voyaient dans cet incident une punition du ciel. Manuel, sans doute, devina leur pensée, car il reprit :

— Par une coïncidence singulière, que d'autres appelleraient peut-être providentielle, la statue a été brisée un siècle, jour pour jour, après son érection. Hier, en effet, c'était le 12 août 1792 ; or, un des pieds de derrière du cheval, portait, sous le sabot, l'inscription suivante : « 12 août 1692[118] »

Un silence de mort succéda aux paroles du procureur de la Commune. Cependant, la multitude célébrait la délivrance en acclamant avec transports la liberté, l'égalité. Antoinette, offusquée, détournait la tête avec affectation. Pétion, croyant qu'elle avait peur, s'empressa d'intervenir pour la rassurer.

— Ne craignez point, madame, lui dit-il, le peuple est bon ; malgré son mécontentement, il ne vous fera rien.

Une réponse impertinente de la reine châtia immédiatement la grosse vanité du maire de Paris et son langage ridicule :

— Le peuple ne fera que son devoir, et vous aussi.

Le cordonnier Simon eut un sourire moqueur pour l'ami des Girondins. Les événements devaient accentuer bientôt l'ironie, en faisant de l'humble artisan le gouverneur du prince royal, une dignité dont Pétion, récemment, se croyait déjà le titulaire.

Les voitures qui emportaient la monarchie suivaient la ligne des boulevards. Enfin, elles parvirent au Temple, leur destination.

Sous le nom de Temple, on comprenait un enclos qu'entouraient de hautes murailles garnies de créneaux. Au milieu, s'élevait tin lourd donjon

composé d'une tour carrée, de quatre autres tours rondes sur les flancs, et vers le nord, d'un massif que surmontaient deux tourelles. L'entre-deux de ces tourelles formait une sorte de terrasse où l'on voyait en 92 un léger treillage orné de fleurs grimpantes. Du dehors, on arrivait à l'édifice par une grande porte cochère qui s'ouvrait sur une cour assez spacieuse A droite, le long d'un mur très élevé, auquel s'adaptait le donjon, il y avait un petit jardin. Mais, dans ce terrain aride, point de plantes, point de fleurs : rien qu'un peu de gazon flétri, et pour tout ornement quelques maigres arbustes effeuillés par le vent. Autour de l'enceinte bourdonnait une active et très équivoque population de fripiers, de banqueroutiers et de juifs[119].

La famille royale fut d'abord introduite dans la partie des bâtiments dite le Palais, demeure ordinaire du comte d'Artois, quand il venait à Paris. Trois officiers municipaux, Toulan, Lepitre et Michonis, avaient précédé les prisonniers, afin de surveiller les derniers préparatifs. Ils avaient pensé à tout, même au souper. Louis XVI, dont l'appétit n'abdiquait jamais, ne put réprimer un geste de satisfaction, à la vue d'une table chargée de mets succulents. Il s'assit sur-le-champ et se mit à l'œuvre, sans s'occuper de Manuel qui, durant tout le repas, resta debout à ses côtés.

Lorsque le roi eût fini de manger, il se leva en disant au procureur de la Commune :

— Maintenant, monsieur, veillez nous indiquer nos appartements.

— Sire, ayez patience Louis XVI et sa famille se groupèrent au fond de la vaste salle, où régnait un certain luxe. Pendant qu'ils causaient à demi-voix, Simon disait aux personnes de service, réunies dans une pièce voisine :

— Prenez les effets en linge et en vêtements que vous avez apportés, et suivez-moi.

Ils obéirent. Simon les précéda, une lanterne à la main. Il les conduisit au pied d'un corps de bâtiment auquel les ombres de la nuit semblaient donner des proportions gigantesques. Il les fit monter, par un escalier construit en coquille de limaçon, jusqu'au second étage, pris tout entier par un appartement de quatre ou cinq petites pièces.

Là, Simon dit à Cléry, un des deux valets de chambre amenés par Louis XVI :

— C'est ici que logera ton maître.

Remarquant que ces laquais, habitués au fastes de palais royaux, paraissaient étonnés, le commissaire municipal ajouta :

— Tonnerre ! on croirait que vous ne trouvez pas cela assez beau. Pourtant, la Commune n'a pas lésiné. Venez voir.

Ils étaient dans l'antichambre, d'où le regard plongeait dans les autres pièces. Simon précéda les serviteurs dans la première, qui devait servir de salle à manger et renfermait les meubles nécessaires. Il les introduisit ensuite dans la chambre à coucher. Elle était ornée d'une tenture jaune et meublée très proprement. Une croisée l'éclairait, munie de gros barreaux de fer et d'un abat-jour placé au dehors. Sur la cheminée, il y avait une pendule au bas de laquelle on lisait : Le Pautre, horloger du roi. Deux autres pièces, avec un cabinet, complétaient l'appartement. Les valets continuaient de faire la grimace. Le commissaire reprit avec quelque humeur :

— Diable ! vous êtes difficiles, vous autres ! Moi, je me contente à bien moins, et il est probable que, jamais, je ne serai aussi magnifiquement logé.

Quand les laquais eurent déposé les effets d'habillement et le linge l'usage de Louis XVI, Simon les invita à le suivre au troisième étage, dont la distribution était la même.

— Ceci, expliqua-t-i l, est pour la femme de votre maître, sa sœur et ses enfants. La citoyenne Tison fera le service de ces dames.

La citoyenne Tison était la femme du principal gardien.

— La reine, observa Cléry, désire avoir auprès d'elle madame de la Jarjaïe et madame la princesse de Lamballe.

— La Lamballe, n on ; l'autre, je ne dis pas, répliqua le commissaire. J'en parlerai à la Commune.

— Sa Majesté serait bien aise également qu'on lui laissât au moins une de ses femmes de chambre.

— Tonnerre ! murmura Simon, ça fera bien du monde... Il est vrai que la Commune a désigné treize officiers de bouche[120], ce qui dénoterait qu'elle entend accorder à vos maîtres un personnel assez considérable. En somme, ils nous coûteront toujours moins cher qu'à Versailles ou aux Tuileries.

Après avoir installé les laquais, le commissaire descendit, et regagna la salle où la famille royale avait soupé. Il avertit Manuel que tout était prêt. Alors celui-ci dit à Louis XVI :

— La Commune a décidé que vous habiteriez dans la grande Tour.

— Comment ! fit le roi, on nous refuse le palais ?

— Tel est l'arrêté de la Commune.

— Mais on veut donc nous mettre au cachot ? se récria Antoinette.

— Vous serez au large, madame, répliqua Manuel. Il y a vingt et quelques millions de français qui sont plus mal logés.

La reine se tut. Après une courte hésitation, son mari se dirigea vers la porte en grommelant :

— Allons ! il est temps de dormir.

Le procureur de la Commune, Laignelot, Simon et Toulan accompagnèrent Louis XVI. Les municipaux Lepitre et Michonis escortèrent le reste de la famille. En traversant la cour, Lepitre, un homme trapu, d'une quarantaine d'années, au regard louche, se rapprocha d'Antoinette et lui glissa à l'oreille :

— Madame, quand nous serons au pied de l'escalier, veuillez faire passer madame Élisabeth avec vos enfants.

— Vous avez quelque chose à me communiquer ?

LA REINE AU TEMPLE.
— Elle écrivit une demi-page et présenta la feuille à Lépitre.
— Lisez, dit-elle à l'officier municipal. (Chap. L.)



— Oui, madame. C'est très important.

La reine exécuta la manœuvre indiquée. Lepitre monta le dernier, derrière Antoinette. Elle lui tendit la main, dans l'obscurité. Il la pressa dans les siennes et rapidement, à voix basse :

— J'ai un homme sûr, qui va rejoindre M. de Lafayette, à Sedan. Il portera au général les instructions que daignera me confier Votre Majesté.
— Il me répugne d'avoir recours à cet homme, qui nous a fait tant de mal.

— Il se repent, madame. D'ailleurs, vous n'avez plus le choix des moyens.

— Pourrai-je écrire, là haut ?

— Je fournirai à Votre Majesté un crayon et du papier.

On arrivait au second étage, à l'appartement réservé au roi. Toute la famille s'arrêta dans l'antichambre. Louis XVI embrassa sa femme et ses enfants, qui se séparèrent de lui pour gagner le troisième étage, sous la conduite de Lepitre et de Michonis.

Les deux municipaux étaient des traîtres, qui trompaient la Commune, Très habile l'un et l'autre, ils affectaient un patriotisme exalté. A ce titre, ils avaient réussi à obtenir les fonctions qu'ils remplissaient actuellement[121].

Dès qu'Antoinette, Élisabeth et les enfants turent entrées, Michonis se porta dans l'antichambre. Il avait l'ordre de veiller, cette nuit-là, sur les prisonniers. Grand, élancé, ayant une certaine distinction dans les manières, il n'était pas moins royaliste que son collègue. Seulement, jusqu'ici, la reine le connaissait à peine, tandis que l'autre avait eu déjà des relations mystérieuses avec elle.

Lepitre avait suivi Antoinette dans l'appartement. Bientôt, il s'isola avec elle dans un cabinet.

— Ainsi, lui demanda la reine, vous avez un émissaire pour le camp de Lafayette ?

— Oui, madame,

— Il sera fidèle ?

— J'en réponds... Votre Majesté le connaît.

— Qui est-ce ?

Lepitre prononça un nom.

Antoinette tressaillit.

— Oui, murmura-t-elle toute rêveuse, nous pouvons nous fier à lui... Je l'ai vu, une nuit, aux Tuileries... Enfin, mon bon Lepitre, pensez-vous que le marquis de Latayette parviendrait à entraîner son armée ?

— Votre Majesté, dans la funeste journée du 10, n'a-t-elle pas déjà reçu l'assurance qu'il était prêt à agir ?

— Sans doute. Mais il est si léger !

— M. de Lafayette affirmait à l'Assemblée, il y a quelques semaines, que ses troupes partageaient à l'unanimité ses sentiments.

— Pourtant, s'il balançait, en présence des événements ?

— Quelques lignes de la main de Votre Majesté le décideront certainement. Il accourra sur-le-champ à votre secours.

— Soit donc ! dit Antoinette.

Elle s'assit devant une petite table. Le municipal lui remit du papier et un crayon Après avoir réfléchi un instant, elle écrivit une demi-page et

présenta la feuille à Lepitre.

— Lisez, fit-elle. Il parcourut le billet.

— C'est parfait, déclara-t-il. Je cacheterai cette missive. Dans deux heures, celui qui doit la porter sera en route pour Sedan.

L'officier municipal prit congé de la reine, qui lui donna sa main à baiser. Dix minutes plus tard, il était libre et quittait le Temple. A minuit, il arrivait près du village de Clichy, franchissait une clôture en palissades, et s'arrêtait devant une bicoque enclavée à l'extrémité d'un petit parc. Il frappa trois coups espacés. La porte s'ouvrit immédiatement. Pas de lumière à l'intérieur, mais une voix demanda :

— Est-ce vous, Lepitre ?

— Oui, c'est moi, René. Le municipal entra. La porte se referma sur lui. L'hôte de la bicoque, qui n'était autre que Lacombe, battit le briquet, alluma une lanterne sourde, et la déposa dans un coin, de façon à que les lueurs blafardes ne pussent filtrer au dehors. Lepitre se jeta sur un mauvais banc, accolé au mur en torchis, tandis que René restait debout devant lui. Le jeune homme portait l'uniforme de volontaire.

— Ouf ! je suis éreinté, fit Lepitre.

— Je commençais à désespérer de vous revoir, reprit Lacombe. J'ai passé toute la journée dans une inquiétude mortelle.

— Vous aviez tort de vous tourmenter. Vendredi, dans la soirée, après avoir inscrit votre nom sur le registre d'enrôlement de la section des Piques, à laquelle j'appartiens, ne vous ai-je pas dit que j'étais le maître de fixer le moment de votre départ pour Sedan ?

— C'est vrai.

— A la tombée de la nuit, je vous ai amené ici, avec des provisions. Je vous ai annoncé que, probablement, j'aurais à vous confier sous peu une mission de la reine pour le général Lafayette.

— Parfaitement.

— Mais la difficulté était d'aborder Sa Majesté. J'ai dû attendre jusqu'à ce soir, où il m'a été permis de l'introduire à la prison même où la Commune vient de faire transférer la famille royale.

— Quelle prison ?

— Une des tours du Temple.

— C'est atroce !

— Et nous ne sommes pas au bout. Si nous laissions faire la Commune, il est à présumer que le roi périrait sur l'échafaud,

— Comment le sauver maintenant ? fit Lacombe, très impressionné. Le municipal présenta au jeune homme le billet d'Antoinette.

— Voici, dit-il, une missive que la reine vous charge de remettre en mains propres au marquis de Lafayette.

René reçut avec respect le billet.

— Quoi ! murmura-t-il avec émotion, Sa Majesté s'est souvenue de moi ?

Il se rappelait avec un sentiment délicieux cette nuit où il avait pressé dans ses bras, aux Tuileries, la prostituée royale. Souvent, depuis, il avait évoqué le souvenir de cette heure. Bien que toujours fidèle à son amour passionné pour Mario de Sombreuil, son cœur battait chaque lois qu'il pensait aux voluptueuses sensations éprouvées au contact du corps d'Antoinette.

— La reine ne vous a pas oublié, répliqua Lepitre. Elle a même fait une gracieuse allusion à l'entrevue dont elle vous a honoré, dans le temps. En un mot, Sa Majesté compte sur votre dévouement.

— Il ne lui manquera pas.

— Votre feuille de route est en règle. Vous allez donc partir immédiatement pour Sedan.

— Tout de suite... Je brûlerai les étapes.

— Une minute, mon ami... Vous n'avez rien remarqué d'extraordinaire, autour de vous ?

— Non.

— Ce matin, à l'Hôtel de Ville, j'ai entendu prononcer le nom du marquis.

— Est-ce qu'il serait menacé ?

— On ne sait jamais, par le temps qui court.

— Un peu avant soleil-coucher, je l'ai aperçu, encore, se promenant dans une allée voisine, avec sa fille.

— Avez-vous parlé à mademoiselle de Sombreuil, comme vous le désiriez ? René rougit à ce nom.

— Vous aviez eu l'obligeance, répliqua-t-il, de lui apprendre quel était l'homme réfugié dans cette bicoque... Elle a eu la bonté de venir plusieurs fois m'y visiter secrètement.

— Oh ! la précaution était superflue. La maison qu'elle habite avec son père, là bas, au bout du parc, ne renferme que deux ou trois domestiques très dévoués à leurs maîtres. Toutefois, avec la rigoureuse surveillance que

la Commune fait exercer dans Paris et aux environs, nulle retraite n'est absolument sûre.

— Vous m'effrayez... pour mademoiselle Marie, fit Lacombe.

— Elle n'a rien à craindre personnellement.

— Mais son père ?

— Franchement, je ne saurais en dire autant du marquis. Son fils est à l'armée prussienne. Quant à lui, on se souvient, à l'Hôtel de Ville, qu'il menaçait très sérieusement de mitrailler le peuple, aux Invalides, le matin de la prise de la Bastille.

— Ah ! s'il était poursuivi, mademoiselle Marie serait désespérée.

— Tranquillisez-vous auparavant ; M. de Lafayette en aura fini avec les factieux.

— Fasse le ciel que ces espérances se réalisent !

— Ne vous plaignez pas trop, mon cher René, de l'esprit soupçonneux qui règne parmi les gens de l'Hôtel de Ville. C'est à cela que je dois d'avoir pu vous transmettre aussi facilement le message de la reine. Selon mon habitude, faisant montre de zèle patriotique, j'ai réclamé à la Commune un mandat de perquisition dans plusieurs maisons de la banlieue, sous prétexte qu'on m'avait donné avis de les surveiller. Grâce à cette ruse, j'ai franchi sans difficulté la barrière de Clichy. A présent, séparons-nous. Hâtez votre voyage.

Lepitre s'éloigna. Cinq minutes s'écoulèrent. René se disposait lui-même à partir, lorsqu'une femme affolée se précipita dans la bicoque, dont la porte était demeurée entr'ouverte.

— Au nom de Dieu, mademoiselle Marie, que se passe-t-il donc ? s'écria-t-il.

— Monsieur Lacombe ! monsieur Lacombe répéta la jeune fille haletante, les traits décomposés... Ah ! l'affreux malheur !

Elle ne put en dire davantage. Elle chancelait, tremblante, l'air égaré, en proie à une effroyable douleur. René s'élança vers elle, la reçut dans ses bras et la fit asseoir sur le banc de bois, en lui soutenant la taille.

— Ils ont emmené mon père ! reprit-elle après quelques secondes.

— Quand ?

— Tout à l'heure.

— Qui a fait cela ?

— Des gardes nationaux.

— Ont-ils montré des ordres ?

— Ils ont exhibé un mandat de la Commune. J'ai pleuré, supplié, protestant que mon père n'avait rien fait, qu'il n'était point aux Tuileries, vendredi, mais qu'il était resté paisible dans sa maison durant toute cette journée-là ; tout a été inutile. Ils l'ont arraché de mes bras, en disant que, s'il était innocent, les juges du peuple ne le confondraient point avec les coupables.

— Savez-vous à quelle prison ils le doivent conduire ?

— A l'Abbaye, m'a dit leur chef.

— Calmez-vous, mademoiselle, fit Lacombe, très agité.

— Mais vous ne comprenez donc pas que mon père est perdu, qu'ils le condamneront ? Et mademoiselle de Sombreuil, étouffée par les sanglots, les cheveux épars, le sein palpitant, se pressait contre René, qui osa lui saisir la main, sans qu'elle résistât. Enivré, bouleversé, oubliant avec quelle réserve et quelle pudeur inquiète elle l'abordait toujours, il se pencha, effleura son front d'un baiser et balbutie :

— Chère Marie, je vous le jure, votre père sera bientôt délivré. Tout entière à sa douleur filiale, elle ne parut point s'apercevoir de cette familiarité d'allures et de langages.

— Vous voulez me consoler, murmura-t-elle, et je vous en remercie. Mais il n'est pas en votre pouvoir d'arracher mon père à ses ennemis.

— Non, je l'avoue, cela n'est pas en mon pouvoir. Mais ce qu'il ne m'est pas donné de faire, M. de Lafayette le fera prochainement. Mademoiselle de Sombreuil se redressa brusquement, à ces paroles.

— Qui vous l'a dit ? interrogea-t-elle.

— Je le sais... Ne m'en demandez pas davantage... Il s'agit d'un secret que je n'ai pas l'autorisation de vous révéler.

— Oh ! je vous en conjure, ayez pitié de mon désespoir.

Lacombe, incertain, la contemplait avec ravissement, les yeux dans ses yeux, respirant sa douce haleine et le visage si rapproché du sien qu'il buvait ses larmes. Cependant il eut la force de se contenir et de taire le message dont la reine l'avait chargé.

— De grâce, Marie, n'insistez pas, supplia-t-il. Si je cédais, vous seriez la première à me blâmer.

Elle l'enveloppa d'un regard si caressant, il crut lire sur son visage charmant un sentiment si tendre, qu'il sentit s'évanouir sa résistance ; devinant vraisemblablement quelle fascination il subissait, mademoiselle de Sombreuil reprit avec une douceur pénétrante :

— Ah ! René, ne me refusez pas. Je professe pour vous une telle estime !

Incapable de se maîtriser plus longtemps, ne songeant qu'à son amour, Lacombe enlaça la jeune fille d'une étreinte passionnée, furieuse, les lèvres sur sa joue, et répétant d'une voix entrecoupée :

— Et moi, je t'adore, je t'adore !

Mademoiselle de Sombreuil, recouvrant subitement son sang-froid, se dégagea vivement, debout et indignée, elle dit d'un ton sévère :

— Vous abusez de ma confiance, monsieur René, et vous offensez Dieu.

Il y eut un silence. Le jeune homme, confondu, l'œil hagard, le cœur brisé, maudissait son imprudence. Revenu à lui, il murmura :

— Pardon, mademoiselle !... Je n'ai pas voulu vous offenser... Je croyais...

— Quoi ?

— Rien... J'étais fou.

— Je me retire. J'ai eu tort de me fier à votre amitié.

— Non, non, ne parlez pas ainsi... Vos reproches me torturent... Encore une fois, je l'affirme, je le jure, votre père vous sera rendu, fallût-il verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang.

Mademoiselle de Sombreuil s'apaisa.

— Je vous pardonne, dit -elle, et je prierai pour vous.

Elle sortit lentement. René Lacombe n'avait pas bougé. Quand la jeune fille eut disparu, il se leva h son tour, passa une petite valise en bandoulière, prit son chapeau et quitta la bicoque.

LI — Un matamore.

La majorité des conspirateurs royalistes, complices de l'étranger, assassins du peuple, n'avaient pas succombé dans la bataille du 10 août. Plusieurs des survivants avaient été arrêtés, la main dans le crime. La police poursuivait les autres.

Mais il fallait un grand exemple dans la crise formidable que traversait la Nation. Pour que la République surgît avec la liberté, il était indispensable d'anéantir les scélérats, sous peine de voir renaître immédiatement leurs abominables complots. Pénétré de cette inéluctable nécessité, un député patriote se leva dans l'Assemblée.

— Je demande, dit-il, qu'une cour martiale soit formée pour juger les coupables ; qu'on accorde le soin de la nommer à Santerre ; qu'elle soit tenue de prononcer ses arrêts sans désemparer, c'est-à-dire quand fume encore le sang des citoyens morts dans le combat, quand ne sont point encore séchés les larmes de leurs mères, de leurs épouses, de leurs sœurs ou de leurs filles[122].

L'Assemblée, dominée par les Girondins, demeura incertaine. Alors Robespierre parut à son tour à la barre.

— Jusques à quand, s'écria-t il, serons-nous témoins de ce scandale : l'impunité des auteurs, des conseillers, des fauteurs de la longue conspiration qui vient d'aboutir hautant d'homicides ? Je demande que les criminels soient jugés sommairement en dernier ressort, par des commissaires pris dans chaque section[123].

L'Assemblée eut peur. Mais fidèle à sa tactique, elle tenta de ruser avec le cri public réclamant prompte justice. Elle décréta séance tenante, mais seulement en principe, qu'une cour populaire serait appelée à juger les coupables selon le mode qu'indiquerait la commission extraordinaire.

A cette nouvelle, la Commune députa son président et trois de ses membres pour protester solennellement contre ces tentatives dilatoires.

Au moment où Huguenin se présenta à la barre avec ses collègues, des murmures l'accueillirent, nombreux, persistants. Il attendit avec un calme méprisant. Quand le silence se fit, sa voix vibrante éclata dans l'enceinte.

— Citoyens législateurs, dit-il, au nom des patriotes, la Commune vous somme de décréter immédiatement l'institution d'une cour martiale.

Un tumulte violent interrompit le redoutable orateur. Il reprit, au bout de quelques minutes, avec une fermeté terrible :

— Comme magistrat du peuple, je vous annonce que ce soir, à minuit, le tocsin sonnera. Le peuple est las de n'être point vengé. Craignez qu'il m se fasse justi celui-même[124].

Ce langage épouvanta l'Assemblée. Elle savait que, chez les hommes de la Commune, l'exécution suivait de près la menace. Elle se résigna donc voter, non point l'institution d'une cour martiale, mais la formation d'un nouveau tribunal criminel composé de huit juges élus par les sections, de sept jurés et deux accusateurs publics.

Le 17 août, le tribunal fut installé avec une solennité extraordinaire. Une estrade avait été élevée dans la grande cour du Palais de Justice, où les

juges parurent successivement devant la foule, à laquelle chacun d'eux disait :

— Peuple, je suis un tel, de telle section, demeurant en tel endroit, exerçant telle profession. Avez-vous quelque reproche à me faire ? Jugez-moi, avant que j'aie le droit de juger les autres[125].

Le même jour, Danton, comme ministre de la justice, adressa Une lettre éloquente tous les tribunaux de France, sur la marche qu'ils avaient désormais à suivre. Elle se terminait par ces sommations d'un caractère si nouveau :

— Jurez l'égalité. Tournez contre les traîtres, contre les ennemis de la patrie et du bonheur public, le glaive de la loi, qu'on avait voulu diriger dans vos mains contre les apôtres de la liberté. Que la justice des tribunaux commence, et la justice du peuple cessera[126].

Le tribunal du 17 août entra aussitôt en fonctions. De Laporte, intendant de la liste civile ; d'Augremont, maître de langues de la reine ; un nommé Salomon, convaincu d'avoir fabriqué de faux assignats dans la prison de la Force, et enfin le journaliste Durozoy, furent successivement condamnés à mort.

Ils furent exécutés le lendemain, sur la place du Carrousel.

Les jours suivants, trois autres conspirateurs ou malfaiteurs subirent la même sentence et le même supplice.

L'Assemblée, cédant aux réclamations de la Commune, avait envoyé à l'armée du Nord trois commissaires, Kersaint, Péraldi et Antonelle, pour surveiller Mottier-Lafayette. Ils arrivèrent à Sedan en même temps que René Lacombe. Le général occupait une des plus somptueuses maisons de la ville. Exaspéré de la tournure des événements, de la haine croissante du peuple, aux yeux duquel ses infâmes projets étaient enfin démasqués, il ne cessait de conférer avec les officiers royalistes de son entourage.

Les commissaires furent introduits dans une vaste salle d'attente, où Lacombe se glissa à leur suite. Antonelle, chargé de porter la parole, invita un aide de camp à les annoncer à leur chef.

L'officier reparut un instant après.

— Le général est occupé, dit-il insolemment aux envoyés de l'Assemblée.

— Ah ça ! s'écria Antonelle, est-ce que monsieur Lafayette aurait la prétention de nous obliger à faire antichambre ?

— Dame ! répliqua l'autre en ricanant, je ne vois pas que vous ayez d'autre parti à prendre, puisque le général ne peut vous recevoir en ce moment.

— Allez l'avertir que nous sommes investis des pouvoirs les plus étendus. Nous avons, notamment, celui de suspendre les généraux, et à plus forte raison de punir les officiers impertinents.

— Vous expliquerez cela au général, quand il sera libre.

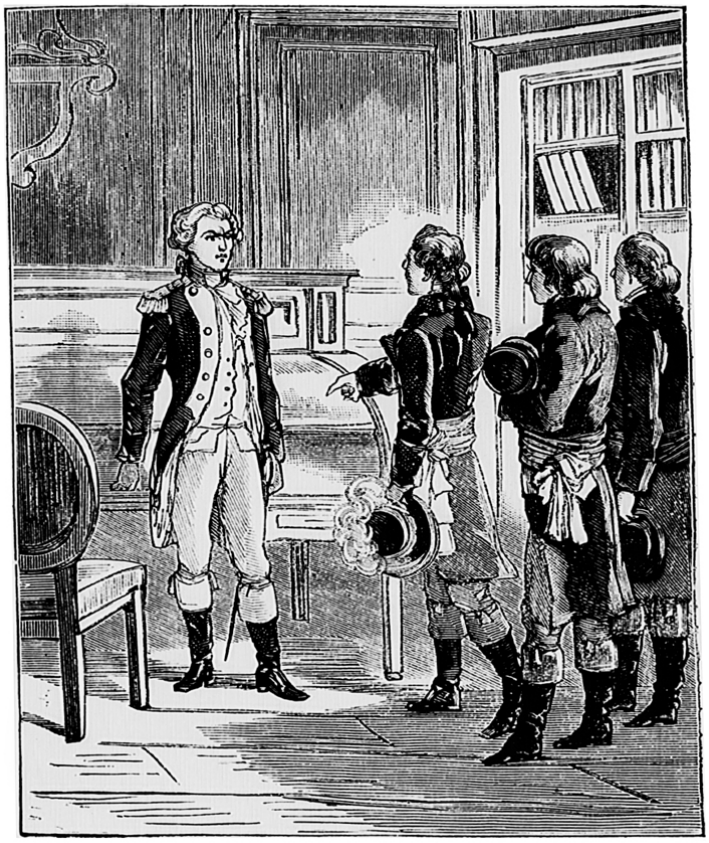
Les commissaires attendirent, avant que Mottier ne daignât les admettre en sa présence, près d'une heure s'écoula. Plus fort, plus outrecuidant que jamais, il prit le premier la parole.

— Messieurs, dit-il, vous vous êtes dérangés mal propos. Je connais mes devoirs, et n'ai besoin de personne pour me les rappeler...

— Ainsi, interrompit Antonelle, vous vous mettez au-dessus de l'Assemblée ? Mottier était debout, adossé à son bureau. Il se redressa et repartit :

— Ce n'est pas au milieu de ma brave armée que les sentiments timides sont

LAFAYETTE ET LES COMMISSAIRES DE L'ASSEMBLÉE.
— En vertu des pouvoirs qui nous ont été régulièrement conférés, nous vous déclarons suspendu de vos fonctions et vous enjoignons de comparaître au plus bref délai à la barre de l'Assemblée nationale. (Chap. LI.) permis. Je compte sur elle autant qu'elle compte sur moi. Notre confiance réciproque est fondée sur la haine des (actions et le mépris de leurs chois[127]



— Reconnaissez-vous, oui ou non, l'autorité de l'Assemblée ? interrogea Péraldi.

— Je ne lui reconnais pas le droit de prononcer la déchéance du roi. A mes yeux, l'insurrection du 10 août est un crime.

— N'est-ce pas vous qui, jadis, avez proclamé que l'insurrection, est, en certaines circonstances, le plus saint des devoirs ? objecta Antonelle.

— En certaines circonstances, oui ! Mais tel n'était point le cas.

— Au peuple, non à vous, général, il appartient de juger quand il y a lieu de résister à l'oppression.

— Enfin, messieurs, reprit Mottier avec impatience, qu'êtes-vous venus faire, et que me voulez-vous ?

Antonelle lut le décret qui déterminait leur mission. Il ajouta :

— Nous constatons que vous êtes en état de rébellion. En vertu des pouvoirs qui nous ont été régulièrement conférés, nous vous déclarons suspendu de vos fonctions et vous enjoignons de comparaître au plus bref délai à la barre dé l'Assemblée nationale.

— Je refuse, déclara Mottier-Lafayette avec hauteur.

— Alors, déclara Antonelle, nous aurons le regret d'ordonner sur-le-champ votre arrestation.

Vous n'ordonnerez rien du tout, monsieur. Je suis le seul maître ici, et je vais vous le prouver. Il sonna. Deux aides-de-camp se présentèrent avec plusieurs soldats. Mottier leur dit, en indiquant les commissaires :

— Emmenez, ces messieurs, et conduisez les à la prison, où vous les enfermerez sous bonne garde[128].

L'ordre criminel fut exécuté à l'instant, malgré les protestations indignées des trois députés. Demeuré seul, le traître commanda d'introduire Réné Lacombe. Il avait rencontré le jeune homme, quelque temps auparavant, chez le marquis de Glizol. René remit la lettre d'Antoinette, en disant :

— De la part de la reine.

— Vous l'avez vue ? s'enquit Lafayette avec vivacité.

— Non, général. Mais l'homme qui m'a confié ce message, l'avait, reçu, au Temple, des mains mêmes de Sa Majesté.

Mottier ouvrit le billet. Il le parcourut attentivement, avec un intérêt marqué. Sa lecture terminé, il demanda à Lacombe :

— Connaissez-vous le contenu de cette lettre ?

— A peu près, général, Sa Majesté espère en votre prompte intervention.

— En effet. La reine me presse même d'agir. J'étais décidé à le faire avant qu'elle ne m'y ait invité. Déjà mes préparatifs sont commencés. Je viens d'ordonner l'incarcération dés commissaires de l'Assemblée, ces trois messieurs qui vous ont précédés ici.

— Je m'en suis douté, en les voyant sortir de votre cabinet, escorté par des officiers et des soldats.

— En outre, j'ai l'assurance d'être suivi par le général Arthur Dillon, mon principal lieutenant.

Un aide de camp entra.

— M. de Latour-Maubourg, fit Lafayette, quelles nouvelles m'apportez-vous du vieux Luckner ?

— Excellentes, général.

L'officier avait jeté un regard sur René Lacombe.

— Oh ! vous pouvez parler devant ce jeune homme, reprit le traître. Non-seulement il est des nôtres, mais il arrive de Paris, chargé d'une mission très importante.

Latour-Maubourg présenta une missive de Luckner. Le commandant de la seconde armée mandait qu'on pouvait compter sur lui pour un coup de main. — A merveille, dit Lafayette.

En même temps, il communiqua la lettre à son aide de camp, qui ajouta :

— Le maréchal Luckner est si bien disposé, que je l'ai entendu dire à ses soldats :

— Mes camarades, mon ami Latayette ne tardera pas à réprimer les factieux, et il fera bien[129], »

— A propos, reprit Mottier, en s'adressant à René Lacombe, où est le marquis de Glizol ?

— En prison.

— Eh quoi ! ils l'ont arrêté ?

— Oui, général, le soir du 10 août. Il est écroué à l'Abbaye.

— Heureusement, nous l'en tirerons bientôt.

— Le marquis de Sombreuil a été arrêté pareillement, le soir même de mon départ.

— Les misérables ! ... quelle audace ! Il est vrai qu'ils ont traité de même le roi et sa famille. Mais patience ! ils le paieront cher.

Après une courte pause, Mottier poursuivit :

— Retournez-vous immédiatement Paris ?

— Non, général. Je me suis enrôlé dans votre armée.

— De fait, j'aurais dû le deviner, puisque vous portez l'uniforme des volontaires... Mais, soyez tranquille : votre absence de la capitale de sera pas longue.

A ces mots, Latayette congédia le jeune homme.

A la révolte de Mottier-Lafayette, l'Assemblée, sous la pression de la colère publique, répondit par de vigoureuses mesures. Elle dégrada le traître, déclara le département des Ardennes en hostilité avec la loi, rendit tous les fonctionnaires de Sedan responsables de la sûreté des commissaires arrêtés, prescrivit de mettre la main sur les principaux administrateurs de la

ville, et dépêcha trois nouveaux commissaires, avec pouvoir de requérir partout, soit les citoyens, soit les soldats[130].

Le général félon, plein d'une suffisance ridicule, convoqua sur-le-champ les officiers royalistes. Ceux qui ne l'étaient ; pas formaient une infime minorité.

— Nous n'avons plus une minute à perdre, leur dit-il, après leur avoir fait connaître dés décrets de l'Assemblée. Il faut que demain, nous marchions sur Paris.

— Il le faut ! répétèrent la plupart des assistants.

— Si nous laissions faire les factieux, continua Mottier, ils finiraient par nous envoyer à la guillotine, de même que le pauvre La Porte et les autres malheureux, récemment, condamnés par leur tribunal de sang.

— Qu'ils essaient donc de nous faire arrêter au milieu de l'armée ! cria toute cette canaille à épaulettes d'or.

Mottier sourit avec fatuité.

— Je pense, fit-il, que j'aurai peu de peine à entraîner mes fidèles soldats.

— Général, répliqua Bureau de Buzy, pas un d'eux ne résistera à votre éloquence.

— Je le crois comme vous, colonel, déclara le traître en souriant de nouveau.

Il était midi. Mottier-Lafayette commanda une revue pour quatre heures du soir. Lorsque les troupes furent sous les armes, aux portes de Sedan, Lafayette parut sur le front de bandière, au milieu d'un brillant état-major. Il montait son fameux cheval, comme aux massacres du Champ-de-Mars. Les tambours battirent aux champs, puis il prit la parole.

Mais à son immense stupeur, et au grand effroi de son entourage, dès les premiers mots qu'il prononça, les troupes l'interrompirent par les cris mille fois répétés : Vive la Nation ! vive l'Assemblée nationale ! Vainement il tenta de dominer cette formidable démonstration. Les cris redoublèrent, incessants : Vive la liberté et l'égalité ![131].

Le misérable pâlit et trembla. Il comprit enfin l'impossibilité d'exécuter ses infâmes projets. Mottier rentra dans la ville au galop. Il ne s'agissait plus maintenant d'allumer la guerre civile, mais de sauver sa tête. Au commencement de la nuit, le traître s'enfuit, accompagné de quatre officiers royalistes[132].

Digne fin du rôle scélérat qu'il jouait depuis trois ans.

Pour, le malheur de son pays, les événements devaient lui permettre d'en jouer un autre, non moins criminel, en 1830. Reparaissant sur la scène politique, lors de la Révolution de Juillet, il ne sut que duper le peuple une fois de plus. Abusant lâchement de la confiance imprudente des patriotes, qui le croyaient corrigé, ou le vit escamoter la victoire républicaine au profit de cet autre coquin également méprisable, et connu si tristement dans notre histoire sous le nom de Louis-Philippe.

René Lacombe avait assisté avec accablement à la chute ignominieuse de l'homme sur lequel il comptait pour opérer la contre-révolution. Il rentra au quartier la mort dans l'âme, frissonnant à l'idée qu'à cette heure, peut-être, Glizol et Sombreuil comparaissaient devant le redoutable tribunal, qui n'avait que des arrêts de mort pour les conspirateurs. Après avoir longuement réfléchi, il s'évada du camp un peu avant l'aube, et se dirigea vers la Belgique.

Après diverses alertes, il réussit à franchir la frontière. Un matin, il frappa à la porte du couvent des Bénédictines, où Christine de Glizol était toujours internée. Introduit au parloir, il demanda la jeune fille, qui ne tarda pas à le rejoindre.

— Mademoiselle, lui dit-il brusquement, je viens vous trouver pour que vous m'aidiez à sauver votre père.

— Mon père ! fit-elle, très émue, quel danger court-il ?

— Danger de mort. Arrêté au soir du 10 août, écroué à la prison de l'Abbaye, il peut être traduit, d'un moment à l'autre, devant le tribunal criminel, qui ne prononce que des sentences de mort Christine blêmit à ces paroles, sans doute, son respect pour le marquis s'était évanoui. Le souvenir des crimes du gentilhomme était vivant dans son âme. Mais il lui restait assez d'affection filiale pour ressentir une vive douleur à la pensée du sort terrible qui menaçait Glizol.

— Je suis prête à tout, murmura-t-elle. Apprenez-moi ce que je dois faire.
— D'abord, vous m'accompagnerez à Paris.

— Ensuite ?

— Vous connaissez Marat, vous connaissez Robespierre ; ils jouissent l'un et l'autre d'une grande influence. Vous les conjurerez d'intervenir en faveur de votre père.

La jeune fille réfléchit un instant. Puis elle dit avec tristesse :

— Comment sortirai-je d'ici ? Le couvent est surveillé par les émigrés, d'après les ordres mêmes de mon père.

— Je lèverai l'obstacle. Dans deux heures vous serez libre.

— Je serai à votre disposition, répliqua Christine.

— Un mot encore, reprit Lacombe. J'ai déserté l'armée de Lafayette, où je m'étais enrôlé. Je suis donc passible de la peine de mort. C'est pourquoi, quand je reviendrai vous prendre, au moment convenu, vous me reverrez déguisé. De votre côté, par prudence, adoptez le costume le plus simple.

— Votre dévouement me touche, murmura la jeune fille. Je suivrai votre conseil.

— C'est mon devoir, vous ne l'ignorez pas, ajouta René.

Il se retira. Christine s'empressa de tout confier à l'abbesse des Bénédictines, l'ancienne marquise de Laubépine. La mère Valérie ne fit aucune objection. Elle lui donna même une lettre pour Marat, en disant :

— Je suis sûre que tout ce qu'il sera possible de faire pour votre père, il le fera à ma recommandation, si vos prières ne suffisaient pas.

Lorsque René Lacombe reparut, il était méconnaissable. Vêtu pauvrement, affablé d'une courte perruque blonde, une bande de taffetas noir appliqué sur l'œil gauche, la jambe traînante, l'air exténué, il semblait n'avoir qu'un souffle de vie. Christine s'était habillée en servante.

— Nous passerons pour frère et sœur, si vous le permettez, dit le jeune homme.

Mademoiselle de Glizol fit un signe d'assentiment.

— Nos noms d'emprunt seront : Vincent et Geneviève Robert.

— C'est entendu.

Ils se mirent en route et traversèrent là frontière sans difficulté. René dit à Christine que le marquis de Sombreuil était emprisonné aussi. Il avait obtenu sans peine de la jeune fille qu'elle intercéderait pareillement pour le vieux gentilhomme. A cause de leur travestissement qui les classait parmi les besoigneux, ils étaient forcés de voyager à petites journées, tantôt dans une carriole de fermier, tantôt sur une charrette de paysan. La moindre dépense extraordinaire eût dénoncé leur déguisement, mais ils recueillaient avidement les nouvelles, tremblants d'attendre que lé tribunal eût rendu son arrêt de mort contre ceux qu'ils voulaient délivrer.

En effet, les premiers coups frappés semblaient annoncer une rigueur inexorable. Mais les juges se relâchèrent soudain de leur sévérité. L'ennemi avait pénétré en France. Il investissait Longwy. La ville ne pouvait longtemps résister, et rien n'arrêterait la marche de l'envahisseur sur Paris, car l'armée de Lafayette était complètement désorganisée par la fuite de son

chef. Le tribunal, où siégeaient nombre de Girondins, eut peur que les Prussiens ne lui demandassent un compte terrible de ses arrêts.

Dès lors, ce fut grotesque et sinistre.

Un conspirateur avéré, nommé Dossonville, comparaît. Le tribunal le déclare « convaincu d'avoir trempé dans le complot du 10 août, consistant à allumer la guerre civile. » Mais il l'acquitta, par ce motif que l'accusé « ne l'avait pas fait à dessein de nuire[133] ! »

Le lendemain, ce fut au tour de Montmorin, gouverneur de Fontainebleau. Le tribunal l'acquitte également, avec ce considérant insensé :

« Attendu que Louis-Victor-Hippolyte-Luce Montmorin est convaincu d'avoir coopéré au complot qui a amené les crimes commis dans la journée du 10 août ; qu'il est convaincu d'avoir écrit de sa main un projet de conspiration, lequel a été trouvé dans ses papiers, mais qu'il n'est pas convaincu de l'avoir fait méchamment et à dessein de nuire, etc.[134]. »

Enfin le marquis de Glizol fut amené devant ces juges étranges. Connaissant les arrêts précédents, il montra une certaine assurance. Le tribunal, persistant dans son odieuse clémence, dans ses formules dérisoires, déclara le bandit convaincu des crimes dont on l'accusait, mais prononça l'acquittement, « attendu qu'il n'était pas démontré que le susdit Glizol eût agi avec l'intention de nuire. » Le noble scélérat, mis en liberté, se hâta de retourner à son hôtel, rue Saint-Florentin.

Les hommes sensés furent épouvantés de ces scandales judiciaires. Ils se souvinrent de ces paroles récentes d'Huguenin, à la barre de l'Assemblée :

« Le peuple est las de n'être point vengé. Craignez qu'il ne se fasse justice lui-même. »

Ils se rappelèrent aussi la fin de la circulaire de Danton :

« Que la justice des tribunaux commence, et la justice du peuple cessera. »

Les monstruosités qui s'accomplissaient, ces défis répétés à la conscience publique, alors que les généraux trahissaient, ouvrant toutes grandes à l'ennemi les portes de nos frontières, devaient provoquer nécessairement une explosion effroyable et tragique.

Pour sauver la patrie, la liberté, le lion populaire allait pousser de nouveau un rugissement formidable.

LII — Le péril partout.

Le 23 août, dans l'après-midi, le colonel Lavergne, commandant de la place forte de Longwy, sur la frontière, se promenait, pensif, dans son cabinet. C'était un homme de taille moyenne, au regard louche. Bientôt il s'arrêta devant l'une des deux fenêtres, ouverte sur le jardin de l'hôtel, et prêta l'oreille en fronçant les sourcils. Par intervalles, on entendait gronder le canon.

Depuis la veille, le duc de Brunswick et le général Clairfayt investissaient la ville. Les envahisseurs avaient franchi la frontière, guidés par les nobles scélérats de l'émigration.

Soudain, le commandant se retourna. Un officier d'ordonnance entrait. Lavergne alla au devant de lui et reçut un pli scellé.

— Qui vous a remis cette missive ? demanda-t-il.

— Un de vos émissaires.

Le commandant s'assit devant son bureau. Il s'apprêtait à décacheter le message, lorsque l'officier ajouta :

— Mon colonel, il y a un volontaire, dans la salle d'attente, qui sollicite l'honneur d'être admis auprès de vous.

— Congédiez-le. Nous n'avons que faire de ces gens-là.

— Il insiste, disant qu'il est muni pour vous d'une lettre de Santerre, le commandant-général de la garde nationale parisienne.

Lavergne haussa les épaules et répliqua avec humeur :

— Que diable me veut-il, le maudit brasseur ?

— Je l'ignore.

Le commandant hésita une seconde. Enfin il reprit, en brisant le cachet de l'épitre venue par l'émissaire :

— Introduisez.

L'officier d'ordonnance reparut presque aussitôt, suivi du volontaire, qu'il laissa seul avec Lavergne. Celui-ci avait commencé la lecture de la lettre. Il ne daigna pas s'interrompre à l'arrivée du visiteur importun, qui s'avança d'un pas ferme jusqu'au bureau, et attendit. Enfin le commandant leva les yeux. L'autre fit le salut militaire.

— Qui es-tu ? interrogea brusquement Lavergne.

— Je me nomme Durastel. Originaire de Longwy, je me suis enrôlé à Paris pour défendre ma ville natale. Voici, mon colonel, un billet du citoyen général Santerre, qui me recommande à vous comme un bon patriote.

En même temps, Durastel tendait l'écrit annoncé. Le commandant le prit et le jeta d'un air méprisant dans une corbeille aux rebuts.

— Tu aurais mieux fait de rester là-bas, grommela-t-il.

— Pourquoi cela, mon colonel ?

— Parce que nous n'avons pas besoin de nouvelles recrues.

— Veuillez parcourir la lettre du citoyen Santerre.

— C'est inutile, fit Lavergne avec impatience.

Son attention s'était reportée sur la missive que l'officier lui avait remise tout à l'heure. C'était une invitation formelle au volontaire de se retirer. Durastel ne bougea pas. Alors le colonel se redressa avec un mouvement de colère. Il s'aperçut, en le tirant, que le patriote examinait curieusement la lettre étalée sur le bureau.

— Drôle ! s'écria-t-il, qui t'a donné la hardiesse de regarder mes papiers ? serais-tu, par hasard, un espion des Jacobins ?

Durastel, impassible répliqua :

— Je ne suis ni un drôle, ni un espion.

— Cependant, tu essaies de lire ma correspondance ?

Le volontaire, comprenant à merveille que Lavergne ne devait point se défier sans motils, eut un rire niais joué à ravir, répondit sans s'émouvoir :

— Je n'ai rien lu, pour la meilleure des raisons.

— Laquelle ?

— Je ne connais ni A ni B.

Au moment où Durastel achevait, l'officier d'ordonnance se présenta de nouveau.

— Mon colonel, dit-il, voici la municipalité de la ville, accompagnée d'une députation des bourgeois notables.

Lavergne se leva vivement, serra dans un tiroir la lettre qui le préoccupait si fort, et, sans plus songer au volontaire, toujours immobile, il se dirigea vers la porte, d'un pas rapide. L'officier le suivit, et Durastel resta seul dans le cabinet.

— Il me faut ce papier, murmura le patriote. C'est grave, certainement. Je ne serais pas étonné qu'il y eût de la trahison là-dessous.

S'étant assuré d'un coup d'œil que personne ne l'observait par la porte ouverte, il saisit son poignard, s'attaqua au tiroir, fit sauter la serrure et s'empara de la lettre. L'opération terminée, il sortir tranquillement, se glissa sans affectation à travers les groupes qui remplissaient la salle d'attente, et gagna au large, sans éveiller le soupçon.

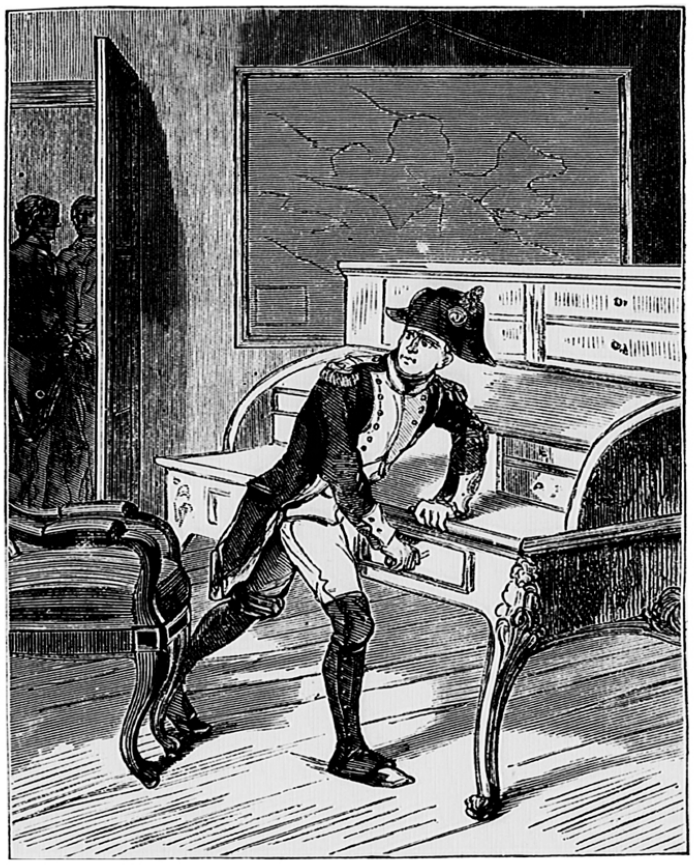
Cependant, le colonel pénétrait dans la grande salle, avec une partie de son état-major. Il y trouva la municipalité et les délégués de la bourgeoisie de Longwy, tous la mine funèbre et pleine d'effroi.

— Messieurs, que désirez vous ? s'enquit le commandant.

Le chef de la municipalité sortit des rangs.

— Colonel, dit-il, nous sommes ici pour vous sommer de capituler. Nous refusons de subir les horreurs d'un bombardement.

LES PAPIERS DU COMMANDANT DE LONGWY.
— S'étant assuré d'un coup d'œil que personne ne l'observait par la porte ouverte, il saisit son poignard, s'attaqua au tiroir et lit sauter la serrure. (Chap. LII.)



— La place est bien fortifiée, fit observer Lavergne.

— Elle ne saurait résister à toute une année.

— La garnison se compose de deux mille hommes.

— Que peuvent-ils contre une armée si aguerrie ?

— Mais nous n'avons encore ni brèche, ni assaut ?

On devinait, à l'accent du colonel, que ces objections n'étaient que pour la forme. Aussi le chef de la municipalité insista avec plus d'énergie :

— Nous ne consentirons pas à l'anéantissement de notre ville. D'ailleurs, à quoi clea servirait-il ? En deux ou trois jours l'ennemi aurait raison de nous, peut-être même en quelques heures.

Lavergne ne répondît pas. La tête inclinée, il semblait réfléchir. Un gros bourgeois, qui suait la peur et ne cessait de s'éponger, lui cria du ton d'un homme en train de se noyer :

— De grâce, monsieur le commandant, ne nous condamnez pas à périr. Sauvez-nous, puisque ça dépend de vous.

— La belle avance, ajouta un petit homme grinchu, perdu dans un immense habit, la belle avance, quand les bombes auront fait de notre ville un monceau de ruines.

— Il y a le patriotisme, fit le colonel avec une certaine ironie.

— Allons donc ! grinça l'avorton. Le patriotisme, qu'est-ce que ça rapporte ? Est-ce que ça vous ressuscite un homme éventré par un boulet ? est-ce que ça refait une ville réduite en cendres ?

La vergue redevint sérieux.

— Messieurs, dit-il, je ne puis défendre la place contre votre gré l'enverrai des parlementaires à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc de Brunswick.

— A l'instant à l'instant ! crièrent en chœur municipalité et député bourgeois.

— A l'instant, soit.

Immédiatement, le colonel donna ses ordres. Deux officiers furent dépêchés au camp ennemi. Le soir, les portes de la place s'ouvraient aux Prussiens, que les bourgeois accueillirent en libérateurs[135].

Au sortir de l'hôtel du commandant, Durastel, après avoir erré une demi-heure parla ville, était entré dans un misérable cabaret, situé près du rempart. Déjà le bruit de là honteuse reddition se répandait dans Longwy. Le volontaire, attablé au fond d'une salle enfumée et solitaire, avait recueilli, chemin faisant, ces rumeurs. Quoi qu'il eût dit à Lavergne, il savait son alphabet. Aussi s'empressa-t-il d'ouvrir la lettre soustraite chez le colonel. Il lut ce qui suit :

Tu ne balanceras pas, sans doute, entre le parti de servir la cause du roi, ou d'être le stipendié de Pétion. Tu sais que ta femme est désolée, qu'elle t'a écrit plusieurs fois... Je suis chargé, de la part du roi de Prusse et du duc de Brunswick, de te déclarer que ton zèle ne restera pas sans récompense[136]. »

C'était daté du camp ennemi et signé « ALLEBRADE. »

— Je connais ce coquin-là, murmura Durastel. Je l'ai vu aux Tuileries, quand j'étais heiduque d'Antoinette. Il a émigré avec le jeune comte de Sombreuil. Aujourd'hui, ils combattent ensemble contre la France, et le commandant de Longwy trahit pour les rejoindre. Quelle canaille que cet Allebrade !

Au commencement de la nuit, le brave patriote avait réussi, au risque de sa vie, à s'échapper de la place. Il prit la route de Verdun. De cette place, il se dirigea sur Paris.

A son arrivée dans la capitale, Durastel trouva la ville en deuil. C'était la fête des morts. La Commune avait ordonné que des funérailles solennelles seraient célébrées en l'honneur des héroïques victimes du 10 août.

Rien de plus effrayant et de plus sombre. Des bœufs traînaient lentement à travers les rues, à la manière antique, le sarcophage. En tête du cortège, un cavalier agitait dans les airs, écrite sur un drapeau, la liste des massacres exécutés par la royauté. Suivait la longue procession des orphelines et des veuves en robe blanche avec ceinture noire. Sur un char, la statue de la loi portait le glaive de justice.

Cette pompe terrible et menaçante pour les traîtres s'arrêta au jardin des Tuileries, en face de ce palais dont les dalles étaient encore teintes de sang. Sur le grand bassin s'élevait un obélisque colossal, érigé à la mémoire des martyrs de la liberté. On avait gravé, sur l'un des côtés du monument, cet inscription laconique : Silence ! ils reposent ! Des nuages d'encens s'élevaient tout autour.

Chacun sentait que ce spectacle grandiose, destiné à consacrer le souvenir d'un drame récent et sublime, en présageait d'autres plus formidables encore. Ces arbres déchirés par les balles, ces parterres flétris, ces fleurs brisées sur leurs tiges, ces statues de marbre coiffées du bonnet rouge emplissaient l'âme du peuple d'une sombre fureur ; car, il le savait, les conspirateurs que la vengeance n'avait point atteints ourdissaient de nouveau leurs trames ténébreuses. En effet, la nuit précédente, les royalistes

avaient eu l'audace de dépouiller de leurs draperies les statues de la Loi et de la Liberté, pour insulter à la douleur publique[137].

A la fin de la cérémonie, Durastel rejoignit Marat, qui, avec le Comité de surveillance de la Commune, conduisait ce deuil du peuple. Il lui apprit l'ignominieuse capitulation de Longwy et lui remit la preuve de la trahison du commandant Lavergne.

Cette nouvelle éclata sur la ville comme un coup de foudre. Si Verdun était emporté avec la même facilité, l'ennemi n'était plus qu'à quelques marches de Paris.

La Commune envisagea d'un cœur ferme le péril imminent. Mais les Girondins tremblèrent. Ce soir-là, ils se réunirent chez le ministre des affaires étrangères. Barbaroux s'écria :

— Nous ne pouvons plus tenir à Paris. Portons dans les provinces la statue de la liberté.

Un silence inquiet accueillit cette rhétorique. Roland prit à son tour la parole.

— Oui, déclara-t-il, les nouvelles sont très alarmantes. Il faut partir.

Danton était là, indigné de ces imbéciles lâchetés. Il demanda brusquement au mari de Manon :

— Et où comptez-vous aller ?

— Mais à Blois, par exemple.

— Ah ! vraiment ? fit-il avec mépris.

— Mais nous emmènerons avec nous le trésor et le roi, ajouta le ministre.

La lèvre de Danton se plissa. Cependant le tribun se tut. Il était curieux de mesurer, sans doute, à quel degré la peur avait empoigné ces baladins. Il écouta, dédaigneux, Servan et Clavière appuyer la proposition de leurs collègues.

Kersaint, qui arrivait de Sedan, où l'échec de la trahison de Mottier-Lafayette l'avait délivré, Kersaint avait été admis à cette conférence.

— Oui, il faut absolument partir, déclara-t-il ; car il est aussi impossible que clans quinze, jours Brunswick ne soit pas à Paris, qu'il l'est que le coin n'entre pas dans la bûche quand on frappe dessus.

Alors Danton parla avec force contre le projet d'abandonner Paris.

— Si vous l'exécutiez, ajouta-t-il, la Révolution serait perdue, la France roulerait aux abîmes.

Mais Roland, avec l'entêtement poltron de la sottise, répéta :

— Nous irons à Blois. Nous emmènerons le roi avec le trésor.

Danton, hors de lui, saisit le bras de son collègue, en disant d'une voix sourde et menaçante :

— Garde-toi de parler encore de fuite, et crains que le peuple ne t'écoute ! Un silence de mort succéda à cette redoutable admonition. Pas un Girondin n'osa insister[138].

Danton, dans cette crise tragique, était l'homme de la Commune au gouvernement et à l'Assemblée. Le lendemain, il monta à la tribune. Sur sa proposition, la proclamation suivante fut décrétée :

« Citoyens, la place de Longwy vient d'être livrée ! Les ennemis s'avancent. Peut-être se flattent-ils de trouver partout des lâches ou des traîtres : ils se trompent. La patrie vous appelle, partez ! »

Ensuite, l'Assemblée décréta :

« Tout citoyen qui, dans une ville assiégée, parlera de se rendre, sera puni de mort. »

Une seconde fois, la voix de Danton tonna dans l'enceinte.

« C'est par une convulsion nationale, s'écria-t-il, que nous avons renversé le despotisme ; ce n'est que par une grande convulsion nationale que nous ferons rétrograder les despotes. Il faut se saisir des traîtres. Y en eût-il trente mille, il faut qu'ils soient arrêtés demain. »

Et l'Assemblée décréta les mesures demandées par Danton[139]. L'émotion publique était immense. La trahison semblait avoir levé le masque. Déjà, le compas à la main, les royalistes mesuraient sur la carte la distance qui sépare Verdun de Paris. Déjà leurs femmes se préparaient à agiter leurs mouchoirs blancs au passage des hordes étrangères victorieuses. Mille indices prouvaient que les conspirateurs pour le compte du trône et de l'autel étaient enregistrés, soldés, divisés par brigades, et soumis à la direction d'un comité central. Soudain, le Moniteur jeta la lumière sur les particularités du complot, dans un article intitulé : LE PLAN DES FORCES COALISÉE CONTRE LA FRANCE, et que reproduisirent les divers journaux parisiens. Le document lui venait d'Allemagne, et de source sûre.

Voici textuellement la pièce infâme :

« Ne point perdre de vue que plus de deux cents chefs, répartis dans divers cantons de la France, ont des points de réunion, et tiennent des signatures nombreuses de personnes prêtes à se joindre aux armées des princes, dès qu'elles se présenteront.

Les armées combinées marcheront sur les places comme pour en faire le siège, mais on ne s'emparera que de celles qui ouvriront leurs portes.

Tandis que le duc de Brunswick contiendra les forces patriotes, le roi de Prusse s'avancera avec son armée, grossie des contre-révolutionnaires de l'intérieur.

Le roi de Prusse marchera sur Paris, qu'on réduira d'abord par la famine. Alors, aucune considération, pas même le danger de la famille royale, ne pourra rien changer à ces dispositions.

Les habitants de Paris seront conduits en rase campagne, où on fera le triage. Les révolutionnaires seront suppliciés, les autres... (voile jeté sur leur sort) ; peut-être suivra- t-on le système de l'empereur de n'épargner que les femmes et les enfants.

En cas d'inégalité de forces, on mettra le feu aux villes ; CAR (c'est l'expression des trois ligués) DES DÉCRETS SONT PRÉFÉRABLES A DES PEUPLES DE RÉVOLTÉS. » Après son acquittement par le tribunal criminel, Glizol était rentré à son hôtel. Effrayé du danger que sa tête venait de courir, il songeait à s'éloigner au plus tôt, à franchir la frontière. Mais l'exécution de ce projet demandait de la prudence. Quoique absous, il restait suspect. Au moindre prétexte, là justice populaire pouvait le ressaisir ; et, cette fois, point de grâce à espérer.

Il demeura deux jours à peu près enfermé chez lui. Le soir du second, à la nuit close, l'unique domestique qu'il eut gardé, un vieillard encore vert et dévoué, à sa personne, entra dans son cabinet.

— Monsieur le marquis, lui dit-il, quelqu'un désire vous parler sur-le-champ.

— Son nom ?

— M. le baron de Batz.

Avant que Glizol n'eût donné l'ordre de l'introduire, un homme de trente-deux ans parut sur le seuil. C'était un personnage à tournure vulgaire, à la figure paterne, mais au regard pénétrant. Le valet sortit, et le visiteur s'avança vers le marquis, debout maintenant.

— Baron, qu'est-ce qui vous amène à cette heure ? interrogea Glizol.

Avant de répondre, l'autre s'assit sans cérémonie. Le marquis en fit autant. Mais il était facile de remarquer que la présence du jeune gentilhomme l'accommodait médiocrement.

Enfin le baron de Batz ouvrit la bouche et dit avec un sourire un peu malicieux :

— Ah ça ! marquis, est-ce que vous avez l'intention de vous faire ermite ?

— Quand cela serait, n'en aurais-je pas le droit ?

— Ceci vous regarde. Cependant j'aurais cru que, dans les circonstances actuelles, le modérateur suprême de l'ordre des chevaliers du poignard avait quelques devoirs à remplir.

Glizol eut un mouvement d'humeur.

— Il est bien permis, je pense, répliqua-t-il, à un homme qui sort de prison et qui a frisé de si près la guillotine, de respirer quelques jours.

— L'endroit me semble mal choisi.

— Tel n'est pas mon avis. Si je m'étais retiré partout ailleurs que dans ma maison, la police aurait supposé que je me cache.

— Les barrières sont fermées pour quarante-huit heures, par ordre de la Commune.

— Que m'importe ?

— Plus personne dans les rues, à l'heure présente. Les boutiques se ferment. Les Marseillais gardent l'enceinte, Sur la Seine, tous les batelets, et jusqu'aux bateaux des blanchisseuses sont remplis d'hommes armés. Au haut et au bas des escaliers qui descendent au fleuve, sur les berges, le long de chaque quai, des sentinelles.

— Qu'est-ce que cela me fait, ajouta Glizol, puisque, pour le moment, je n'ai pas dessein de quitter Paris ?

— Très bien. Mais la Commune, elle, se propose, cette nuit, d'exécuter, dans toute la ville des visites domiciliaires avec une rigueur sans exemple.

— Moi, je n'ai rien à craindre. La sentence rendue en ma faveur est une sauvegarde très sûre, tant que je me tiendrai tranquille.

— Marquis, ne vous y fiez pas, reprit le baron de Batz.

Glizol, alarmé, s'écria :

— Qu'entendez-vous par là ? Voyons, expliquez-vous.

— Montmorin, acquitté la veille de votre comparution devant le tribunal, a été arrêté de nouveau.

Le marquis épouvanté, murmura :

— Mais c'est impossible !

— Impossible ou non, c'est tait. Comme directeur du comité central royaliste, vous comprenez bien que je vérifie les informations qu'on me transmet.

— Où me réfugier ? dit le marquis avec angoisse.

— Écoutez-moi. J'ai le moyen de vous soustraire aux poursuites de nos ennemis.

— Ah ! que je vous serais obligé !

— Mais j'y mets une condition.

— Laquelle ?

— Il existe encore à Paris, je le sais, une cinquantaine de chevaliers du poignard. Terrifiés par les événements du 10 août, en désarroi par suite de la mort ou la disparition de leurs chefs, ils n'ont plus donné signe de vie. Or, la plupart sont des hommes déterminés. Il faut que vous m'aidiez à les dénicher, pour qu'ils se joignent à ceux dont je dispose.

La proposition n'était guère du goût de Glizol.

— A quoi bon conspirer encore ? dit-il. Dans une semaine ou deux, les Prussiens seront à Paris.

— Telle est notre espérance à tous. Mais il se pourrait que nous subissions quelques mécomptes, à cet égard. Les révolutionnaires ont maintenant le diable au corps. A nous donc de seconder activement les troupes étrangères.

— Et bien !... je consens.

— En ce cas, partons, dit le baron de Batz en se levant.

— Où me conduisez-vous ?

— A deux pas, rue des Orties... dans une maison où les limiers de la Commune ne viendront pas nous relancer.

— Puis-je connaître qui nous procure cette asile ?

— Parfaitement... ce n'est ni plus ni moins, qu'un officier municipal.

— Et s'il allait nous trahir ?

— Je vous réponds de lui... inutile, n'est-ce pas, de vous recommander la discrétion ?

Les deux gentilhommes s'arrêtèrent dans l'antichambre, où veillait le vieux domestique. Le baron de Batz lui dit :

— Si quelqu'un demande votre maître, vous affirmerez qu'il est à la campagne, pour quelques jours. Si c'étaient des gens de la police, et qu'on vous sommât de préciser, vous indiquerez Lagny. Vous vous souviendrez ?

— Soyez tranquille, monsieur, j'ai de la mémoire, répliqua le valet.

Le baron de Batz et Glizol gagnèrent la rue Saint-Honoré. Dix minutes plus tard, ils s'engageaient dans une ruelle obscure de la rue des Orties, formée par deux murs de jardin. A l'extrémité de ce passage, long de quelques toises seulement, se dressait une maison de pauvre ; aspect, dont la porte extérieure était entrebâillée.

— C'est ici, fit le baron.

Et il précéda le marquis de Glizol.

LIII — De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace !

Ce même jour, vers six heures du soir, René Lacombe et Christine de Glizol achevaient leur long et pénible voyage. Ils suivaient à pied le boulevard Neuf, sous leur misérable déguisement. Bien qu'ils eussent fait route comme frère et sœur, en se dénommant le premier Vincent et la seconde Geneviève Robert, leurs relations étaient restées très froides. Ils ne causaient ensemble qu'autant que les nécessités de leur situation l'exigeaient.

En approchant de la porte Blanche, par où ils se disposaient à pénétrer dans Paris, René s'aperçut que la barrière était fermée. Après quelque hésitation, il pria sa compagne de l'attendre et se dirigea vers un factionnaire posté au dehors.

— On ne passe pas ! lui cria le soldat, un Marsellais.

— Pourquoi donc ?

— Ordre de la Commune

— Est-ce qu'il y a du nouveau ? demanda Lacombe.

— On va traquer les traîtres et les conspirateurs.

— Et quand pourra-t-on entrer ?

— Dans quarante-huit heures, c'est-à-dire le Ier septembre.

Le jeune homme, déconcerté, murmura :

— Après-demain seulement ; car, aujourd'hui, nous ne sommes qu'au 30 août.

Il s'éloigna lentement, rejoignit Christine et lui raconta ce qu'il venait d'apprendre.

— Hélas ! soupira la jeune fille avec un accent désolé, je crains bien que nous ne réussissions pas à sauver mon père. Qui sait même s'il est encore vivant ?

René, la tête baissée, réfléchissait. Quel parti prendre ? Où se retirer jusqu'au moment où les barrières se rouvriraient ? Soudain il se redressa. Une ronde de gardes nationaux s'avançait. Lacombe se rangea vivement avec sa compagne. Mais, à son extrême surprise, il reconnut dans l'escouade l'officier municipal Toulan. Il fit un pas en avant et l'appela à demi voix.

Toulan, étonné, ordonna au caporal de faire halte, et alla à la rencontre de René, qu'il prenait, vu son pauvre costume, pour un mendiant.

— Qui êtes-vous ? interrogea-t-il.

Le jeune homme se pencha, et dit tout bas :

— Je suis René Lacombe. J'ai déserté pour ramener à Paris mademoiselle de Glizol, afin de tenter, avec son aide, d'arracher à la mort son père et M. de Sombreuil.

Cette conversation mystérieuse avait excité la curiosité des gardes nationaux. Toulan eut peur, en la prolongeant, de leur inspirer de la défiance lise hâta donc de murmurer :

— On me surveille. Impossible de m'arrêter davantage. M. de Glizol est libre. Rendez-vous tous les deux à Clichy, à la maison que vous savez, et n'en sortez ni l'un ni l'autre que vous ne m'ayez revu.

Puis, s'éloignant brusquement, il ajouta tout haut, en feignant la mauvaise humeur :

— Allez au diable, avec vos histoires ! vous mériteriez que je vous lasse coffrer, jeunes vauriens !

De retour près des gardes nationaux, il les invita à continuer leur inspection, et reprit :

— Voilà deux drôles qui espéraient me soutirer quelques sous. Ils étaient en mesure, prétendaient-ils, de me dénoncer la retraite d'un aristocrate.

— Peut-être que c'était vrai, observa le caporal.

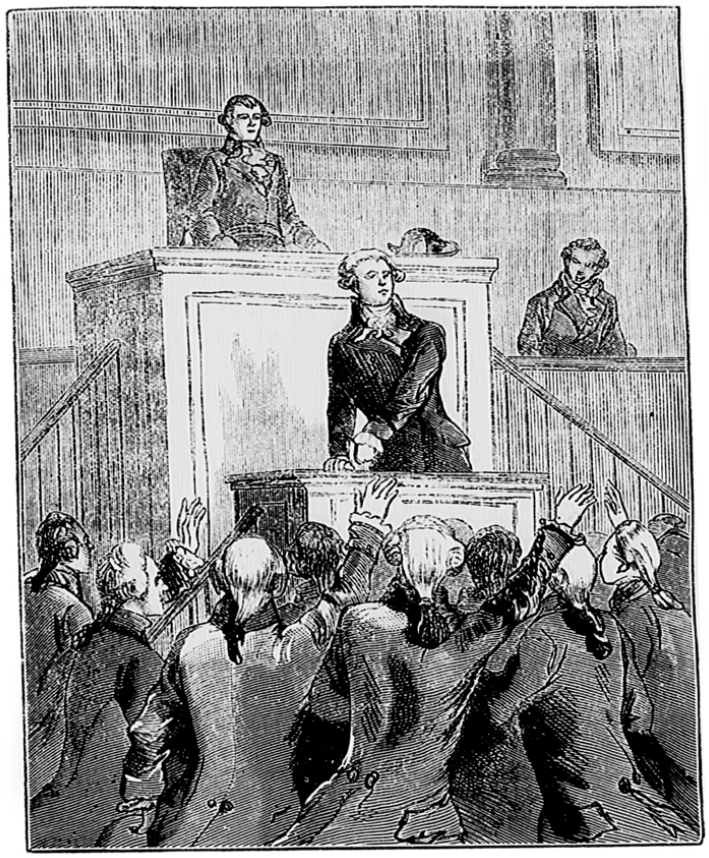
Toulan éclata de rire.

— Il s'agissait tout bonnement du ci-devant marquis de Sombreuil. Or, nul de vous n'ignore qu'il est à la prison de l'Abbaye depuis plus de quinze jours.

L'explication provoqua un accès de gaieté dans l'escouade. Il ne fut plus question de l'incident.

Cependant René et Christine cheminaient sur la route de Clichy, pour la première fois depuis leur départ de Belgique, la jeune fille sortit de sa réserve avec son compagnon. Elle ne se laissait pas de commenter ces paroles du municipal : « M. de Glizol est libre ! » S'était-il évadé de sa prison, et ensuite de Paris ? Ou bien était-il caché quelque part dans la ville ? Telles étaient les questions que Christine ne cessait de se poser, interpellant Lacombe pour avoir son opinion. Connaissant les crimes de son père, il ne lui vint pas un instant l'idée qu'il eût été acquitté parle tribunal.

DANTON A LA TRIBUNE. — Le tocsin qu'on va sonner n'est point un signal d'alarme ; c'est la charge contre les ennemis de la patrie. (Chap. LIII.)



Quant à René, quoique satisfait de savoir le marquis actuellement hors de danger, il demeurait très soucieux. Toulan s'était tu sur le sort de M. de Sombreuil. Cependant, l'officier municipal était au courant dé l'intérêt qu'il portait au vieux gentilhomme, à cause de sa fille. Aussi ne répondait-il Christine que par vagues monosyllabes. Enfin ils parvinrent au village de Clichy et se présentèrent à la maison appartenant au marquis de Sombreuil. Un serviteur les reçut avec méfiance. Lacombe avait eu occasion de parler à cet homme, d'une fidélité éprouvée à ses maîtres. Il se nomma, il nomma pareillement mademoiselle de Glizol, et révéla en deux mots le motif de leur déguisement.

— Oui, oui, je me rappelle le son de votre voix, fit le serviteur. Je me souviens aussi d'avoir vu à Paris mademoiselle, à l'hôtel de M. le marquis.

— Maintenant, reprit René, veuillez avertir mademoiselle Marie de Sombreuil.

Le serviteur répliqua avec un accent de profonde tristesse :

— Hélas ! mademoiselle Marie n'est plus ici.

— Où est-elle ? demanda Lacombe d'une voix qui tremblait.

— A l'Abbaye, avec son père.

— Quoi ! ils l'ont arrêté ?

— Il y a huit jours, elle a sollicité l'autorisation de voir M. le marquis. Je l'avais accompagnée au Comité de surveillance de la Commune.

« — Vous serez admise près du prisonnier, lui fut-il répondu, mais à la condition que vous resterez détenue avec lui jusqu'à son jugement. »

— Et... mademoiselle Marie a consenti ? bégaya René.

— Avec empressement.

Une douleur mortelle se peignit sur les traits du jeune homme. Il restait là muet, hébété. Christine dut prendre la parole.

— Nous n'avons pu rentrer dans Paris, dit-elle, car les barrières sont fermées. Verriez-vous quelque inconvénient à nous accorder l'hospitalité ?

— Cette maison, mademoiselle, est à votre disposition, repartit le serviteur. Malheureusement, ce n'est pas la place qui manque aujourd'hui.

Il conduisit immédiatement mademoiselle de Glizol et René Lacombe au second étage, et les installa chacun dans un appartement.

A Paris, la terreur des royalistes fut immense, à la nouvelle des mesures décrétées par l'Assemblée sous la pression de la Commune, et dont celle-ci avait commencé l'exécution en ordonnant la fermeture des barrières. Quiconque se sentait suspect, s'ingéniait, en tremblant, à trouver un asile impénétrable.

Les uns couraient demander un refuge à un ami, qui, effrayé pour lui-même, n'osait les accueillir. Les autres allaient s'enterrer dans quelques cabarets des faubourgs, ou se blottir dans les alcôves des prostituées. Il y en eut qui, cherchant asile a c fond des hôpitaux et de leurs dortoirs, imaginèrent de s'y coucher à côté des malades.

Il était une heure du matin, lorsque les visites domiciliaires commencèrent. Des patrouilles, chacune de soixante hommes armés de piques, occupaient chaque rue. Aux angles de tous les carrefours, des groupes de sentinelles arrêtaient l'imprudent qui s'aventurait dans la ville. Les maisons soupçonnées furent fouillées avec une curiosité farouche et

désintéressée. On n'y cherchait pas de l'or, mais des armes et les traîtres. Ceux-ci furent écroués dans les prisons, après examen par les sections.

Toulan rentra chez lui dans la matinée. C'était à son domicile, rue des Orties, que le baron de Batz avait conduit la veille le marquis de Glizol. La femme du fonctionnaire, prévenue par son mari, les avait reçus et établis dans une chambre isolée.

Au retour de l'officier municipal, le baron de Batz était déjà sorti. Homme d'expédients, rusé comme un Peau-Rouge, incomparable dans l'art des déguisements, il circulait hardiment par la ville, se faufilant partout, jusque dans les prisons. Non seulement il avait noué des intelligences avec les conspirateurs royalistes de Paris et des provinces, mais il était en relations très actives avec les émigrés et les chefs des armées étrangères.

Ses principaux agents, à l'Hôtel de Ville, étaient Toulan, Lepitre, Michonis. Le baron payait bien. Ses complices avaient en lui une confiance sans bornes ; car, maintes et maintes fois, ils avaient constaté sa merveilleuse adresse à ne compromettre personne.

Quoique inconnu de Glizol, Toulan connaissait le marquis. Eu l'abordant, il lui annonça que sa fille était de retour de Belgique.

— La malheureuse ! s'écria Glizol, que vient elle faire à Paris ?

— Elle est à Clichy, dans la maison de Sombreuil, avec votre secrétaire.

L'officier municipal raconta les aventures de René Lacombe, son enrôlement, son départ pour l'armée de Lafayette, sa désertion, son voyage en Belgique pour ramener Christine et tenter avec elle la délivrance du marquis. Il rapporta enfin comment il les avait rencontrés l'un et l'autre, la veille, près do la porte Blanche et le conseil qu'il leur avait donné.

— Je vous remercie, monsieur Toulan, fit le gentilhomme. Demain soir, les barrières seront ouvertes. J'en profiterai pour aller voir ma fille.

— Gardez-vous en bien, monsieur le marquis.

— Le danger sera passé.

— Ne le croyez pas. Le peuple est furieux. La marche des armées étrangères, les bruits de trahison, de complots, les acquittements prononcés récemment par le tribunal criminel, ont exalté sa rage jusqu'au paroxysme. A peine reconnu, vous seriez arrêté.

— Ainsi, selon vous, je ne dois pas rentrer chez moi ?

— Ce serait une imprudence qui vous coûterait cher. Jusqu'à nouvel ordre, vous resterez chez moi.

— Et ma fille ?

— Mademoiselle Christine n'a rien à redouter.

— En êtes vous sûr ?

Toulan hésita une seconde. Instruit, sans doute, des idées de mademoiselle de Glizol, de ses rapports avec quelques unes des notabilités révolutionnaires, il se demandait si le marquis ne s'offenserait point qu'il lui rappelât ces choses. Enfin il se décida.

— Mademoiselle Christine, répliqua-t-il, trouvera protection et non hostilité au Comité de surveillance de la Commune. Marat, Robespierre, d'autres encore, aujourd'hui très influents, ne souffriraient point qu'on essayât de la tourmenter.

— Vous avez raison, déclara Glizol d'un air rêveur et sans manifester le moindre déplaisir.

Le municipal ajouta :

— Mademoiselle Christine peut donc, sans la moindre crainte, revenir à votre hôtel.

— Je serais pourtant bien aise de l'embrasser, la pauvre enfant, reprit le marquis.

L'âme du scélérat subissait, à cette heure, l'action de la tendresse que la nature n'a pas refusé au tigre même envers ses petits ; tendresse intermittente chez le marquis, brutale toujours.

Au désir qu'il avait exprimé, Toulan répondit :

Je ferai en sorte pour vous contenter.

Deux jours s'écoulèrent, pleins d'angoisses pour Glizol, bien que rien n'eût menacé sa sécurité. Mais le flot de la colère du peuple ne cessait de monter. On devinait qu'un orage terrible s'amoncelait sur Paris, que la foudre était prête à jaillir des sombres nuages qui enveloppaient la cité. L'infâme marquis suait la peur. Il réclamait ardemment le retour de sa fille. Il semblait au lâche coquin qu'elle serait pour lui un paratonnerre. Loin de s'offenser maintenant que Christine fût en bons termes avec Marat et Robespierre, il comptait là dessus pour échapper au châtiment de ses forfaits.

Dès que les barrières furent ouvertes, le soir du Ier septembre, Toulan courut à Clichy. Quand il eut renseigné Christine sur la situation de son père, il ajouta :

— Mademoiselle, je me fie à votre honneur. Une parole imprudente causerait ma perte infailliblement. La Commune ne pardonnerait point à un officier municipal de donner asile à un aristocrate.

— Monsieur, répliqua la jeune fille, je jure que votre nom ne sortira jamais de mes lèvres devant un patriote quelconque, fût-ce le plus inintelligent.

— Cela me suffit, mademoiselle.

La voix de Toulan était un peu émue. A l'accent de Christine, à son attitude, il avait cru comprendre qu'au fond elle le méprisait. Il n'en douta plus, lorsqu'elle eût ajouté :

— Le serment que je viens de prêter, c'est tout ce que je puis taire pour acquitter la dette que mon père a contractée envers vous. Cela suffit, avez-vous déclaré, et vous avez raison.

Ce rude langage, sur les lèvres de la noble entant, alluma une sourde colère au cœur du traître. Il se contint néanmoins, tout en regrettant que le sort l'eût mis à la discrétion de Christine. Il reprit avec raideur :

— Désirez-vous, mademoiselle, que je vous emmène dès ce soir à Paris ?

— Comme il vous plaira.

— C'est la volonté de votre père.

— Je suis prête à partir.

Jusque-là, René Lacombe avait gardé le silence. S'adressant alors à l'officier municipal, il lui dit :

— Je vous accompagnerai.

— Y songes-tu ? s'écria Toulan.

— Pourquoi pas ?

— Ayant déserté, tu es passible de la peine de mort.

— Est-ce tout ?

— Je serais gravement compromis, si l'on te surprenait avec moi.

— En ce cas, j'irai seul.

— Tu es fou.

— Pas le moins du monde.

— Comment ! n'es t-ce pas le comble de la démence de courir inutilement au devant d'un tel péril ?

— J'ai mes raisons.

— Voyons, René ; ce n'est pas sérieux ?

— C'est très sérieux. J'ai promis de verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang, s'il le fallait, pour sauver quelqu'un. Je dois dégager ma promesse.

— Il s'agit de mademoiselle de Sombreuil ?

Lacombe rougit, mais ne répondit pas. Toulan poursuivit :

— Mademoiselle de Sombreuil n'est point accusée. Sa détention à l'Abbaye n'est qu'une simple mesure d'ordre.

— Elle adore son père, et son père est en péril. Je sauverai le marquis de Sombreuil ou je périrai.

Devant cette inflexible résolution, le municipal sentit que les meilleurs argument séchouraient fatalement. Il passa la main sur son front, comme pour en faire jaillir une idée. Après une pause, il dit à René :

— Soit. Mais tu conserveras ton déguisement ?

— Naturellement. Je n'ai nulle envie de livrer ma tête volontairement.

Quelques instants plus tard, Toulan quittait Clichy avec mademoiselle de Glizol et René. A dix heures, Christine rentrait à l'hôtel de son père. Ensuite l'officier municipal mena Lacombe rue de l'Arbre-Sec, chez son collègue Michonis, qui consentit à cacher le jeune homme.

Le lendemain matin, 2 septembre, cette terrible nouvelle éclatait dans Paris :

— L'ennemi est à Verdun ! Encore quelques étapes, et il sera au cœur de la France, dans Paris même, qu'il a menacé d'une subversion totale. Avec lui marchent en armes les émigrés, prêts à donner la main aux scélérats, leurs complices de l'intérieur.

Alors, ce ne fut dans toute la ville qu'un cri d'élan militaire, associé à un rugissement de rage.

Soudain Danton s'élance à la tribune de l'Assemblée, et d'une voix de tonnerre :

— Tout s'émeut, dit-il, tout s'ébranle, tout brûle de combattre. Vous savez que Verdun n'est pas encore au pouvoir de l'ennemi ; vous savez que la garnison a juré d'immoler le premier qui proposerait de se rendre.

Une partie du peuple va se porter aux frontières, une autre va creuser des retranchements, et la troisième, avec des piques, défendra l'intérieur de nos villes. Paris va seconder ces grands efforts. Nous demandons que vous concourriez avec nous à diriger ce mouvement sublime du peuple. Que quiconque refusera de servir de sa personne ou de remettre ses armes soit puni de mort.

Le tocsin qu'on va sonner n'est point un signal d'alarme, c'est la charge sur

les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée[140] !

Des applaudissement a répétés saluèrent ce formidable appel.

Au même moment, les afficheurs placardaient sur les murs de Paris la proclamation de la Commune révolutionnaire :

« Citoyens, l'ennemi est aux portes de Paris. Verdun qui l'arrête, ne peut tenir que huit jours. Les citoyens qui défendent le château ont juré de mourir plutôt que de se rendre. Quand ils vous font un rempart de leurs corps, votre devoir est de courir à leur aide.

Citoyens, aujourd'hui même, à l'instant, que tous les amis de la liberté se rangent sous les drapeaux. Allons nous réunir au Champ de Mars. Qu'une année de soixante mille hommes se forme sans retard. Marchons à l'ennemi, ou pour succomber sous ses coups, ou pour l'exterminer sous les nôtres !

Aux armes !... citoyens... Aux armes ! L'ennemi est à nos portes[141]. » A la suite de cette proclamation fameuse, dont chaque mot allait vibrer au cœur du peuple comme les notes du clairon des batailles, on lisait les arrêtés suivants, tous frappé s'a la redoutable empreinte de la Commune du 10 août :

« 1° Les barrières seront à l'instant fermées ;

2° Tous les chevaux en état de servir à ceux qui se rendent aux frontières, seront sur le champ requis ;

3° Tous les citoyens se tiendront prêts à marcher au premier signal ; 4° Tous les citoyens qui, par leur âge ou leurs infirmités, ne peuvent marcher en ce moment, déposeront leurs armes à leur section, et on armera ceux qui se destinent à marcher aux frontières ;

5° Tous les hommes suspects, ou qui, par lâcheté, refuseraient de marcher, seront à l'instant désarmés ;

6° Vingt-quatre commissaires se rendront sur le champ aux armées pour leur annoncer cette résolution, et dans les départements pour inviter les citoyens à se réunir à leurs frères de Paris et marcher ensemble à l'ennemi ;

7° Le Comité militaire est permanent ;

8° Le canon d'alarme sera tiré à l'instant, la générale sera battue dans toutes les sections pour annoncer aux citoyens les dangers de la patrie[142]. »

Pas de phrases, pas de rhétorique.

A deux heures précises, la générale bat, le tocsin sonne, le canon d'alarme se fait entendre. Alors une fièvre sans exemple s'allume dans les esprits. L'appel de guerre, les lamentations du tocsin, le bruit du tambour, les salves de l'artillerie font tressaillir tout Paris. Chacun prend ou cherche une épée. De tous côtés rayonnent sur le visage des patriotes l'enthousiasme

de la liberté et le désir de la vengeance. D'un bout à l'autre de la capitale on répète :

— Volons à l'ennemi !

Mais de sinistres et trop véridiques rapports ont transpiré parmi le peuple. Il sait ceci : à la nouvelle que l'ennemi triomphant s'avance sur Paris, les conspirateurs, jusque dans les prisons, font éclater une joie féroce et menacent les amis de la Révolution de terribles représailles. On se souvient que les juges se sont montrés faibles, lâches ou corrompus.

Et ceux qui vont combattre s'écrient :

— L'ennemi n'est pas seulement Verdun. Les scélérats qui l'ont appelé, qui nous menacent de sa victoire, tous ceux qui attendent des hordes étrangères le rétablissement de leur domination insolente, de leur tyrannie infâme, leur permettrons-nous d'accroître nos périls ?

Bientôt le peuple dont on s'est joué si longtemps, le peuple qu'on a pillé, affamé, torturé, massacré ; le peuple qu'on s'apprête à livrer en proie aux rois coalisés, formule son arrêt contre ces implacables ennemis ; au nom de sa souveraineté et de loi suprême du salut public, il saisit le glaive et va se faire justice lui-même.

Des milliers de voix proclament la sentence et déclarent qu'il faut l'exécuter sur l'heure.

Ces voix disent :

— Marchons à l'ennemi ! mais ne laissons pas derrière nous ces brigands pour égorger nos femmes et nos enfants. Courons aux prisons !

D'après les témoignages contemporains les plus authentiques, ce cri : Courons aux prisons ! éclata d'une MANIÈRE SPONTANÉE, UNANIME, UNIVERSELLE, DANS LES RUES, DANS LES PLACES PUBLIQUES, DANS LES RASSEMBLEMENTS, DANS L'ASSEMBLÉE NATIONALE ELLE-MÊME[143], toute dominée qu'elle tût par l'odieuse l'action girondine.

Donc, pas de préméditation. Une explosion populaire irrésistible et vengeresse. Les juges institués par la loi ayant prévariqué, absous les traîtres, les conspirateurs, le peuple s'empare de la hache pour frapper les coupables A ceux qui ont commis l'inexpiable forfaiture, les dénis de justice, la responsabilité de ses erreurs !

Aux premiers coups du tocsin, le journaliste républicain Prudhomme courut effrayé, chez Danton.

— Que va-t-il donc se passer ? s'écria-t-il.

— Soyez tranquille, répliqua le ministre : c'est le tocsin de la liberté.

— Mais on parle d'égorger.

— Oui, nous devions tous être égorgés cette nuit. On avait procuré ces coquins d'aristocrates qui sont dans les prisons des armes à feu et des poignards.

— Mais enfin, reprit Prudhomme, quels moyens veut-on employer pour empêcher l'exécution d'un pareil complot ?

— Quels moyens ? le peuple instruit à temps est irrité, et veut foire justice lui-même.

Camille Desmoulins entra. Danton se tourna vers lui, et ajouta :

— Tiens, Prudhomme vient me demander ce qu'on va faire.

Camille répliqua :

— Tu ne lui a donc pas dit qu'on ne confondrait pas les innocents avec les coupables, et que tous ceux que leurs sections réclameraient seraient rendus ?

— Un tel procédé, c'est de la barbarie, déclara Prudhomme.

Danton répondit :

— Toute espèce de mesure modérée est inutile. La colère du peuple est à son comble, il y aurait du danger de l'arrêter.

— Mais, fit observer Prudhomme, si l'Assemblée nationale, si les autorités constituées se répandaient dans Paris ?...

— Non, non, s'écria Camille Desmoulins. Le peuple, dans son courroux, pourrait faire des victimes dans la personne de ses plus chers amis.

Ainsi, Danton n'avait ni ordonné, ni organisé les exécutions. Ministre de la police, il avait, au contraire, donné de solennels avertissements qui n'avaient point été entendus.

Il en est de même de la Commune. Non seulement, elle n'avait rien prémédité ; mais, à la première nouvelle de l'effervescence populaire, Marat et Paris s'écrièrent, au Comité de surveillance :

— Sauvons les pauvres débiteurs, les prisonniers pour rixes et les petits délinquants.

Sur le champ, le Comité ordonna aux différents geôliers de les séparer des grands malfaiteurs et des traîtres, afin que le peuple ne fut pas exposé à immoler quelque innocent[144].

LIV — Aux prisons.

Pendant qu'on fermait les barrières, le 2 septembre, soudain, un immense drapeau noir flotta au sommet de l'Hôtel de Ville, effrayant symbole du danger mortel qui menaçait la patrie. Le son des cloches, le retentissement des tambours, la succession de plus en plus rapide des coups de canon, les clameurs des femmes, la vue des volontaires qui partaient pour mourir, tout plongeait Paris dans un délire funèbre.

De fait, la Nation était comme prise à la gorge. Toute l'armée alliée avait franchi la Meuse. Elle marchait sur trois colonnes. Déjà elle couvrait les hauteurs de Fromerville, aux portes de Verdun. Les émigrés campaient Hettange, correspondant avec tous les traîtres de l'intérieur, tandis que leurs émissaires se faufilaient jusque dans la prison du Temple.

Aux troupes ennemies, qui ne s'élevaient pas à moins de quatre-vingt mille combattants, Dumouriez pouvait à peine opposer vingt-cinq mille hommes.

Mais la grande Commune du 10 Août ne désespéra pas du salut de la France. Déployant une activité formidable, elle organisait avec une merveilleuse précision la lutte contre les rois. Elus par les sections pour sauver le peuple, les membres qui la composaient avaient juré d'exécuter leur mandat ou de périr.

AVANT LES MASSACRES. — Si le glaive île la justice frappe enfin les conspirateurs, on n'entendra plus parler d'exécution populaire. (Chap. LIV.)



L'assemblée ne comptait plus. Issue du suffrage censitaire, dominée par une majorité royaliste, incapable ou prévaricatrice, elle s'évanouissait dans cette crise inouïe. Seule, la Commune se dressait en face des conjurés fomentant partout la rébellion et poursuivant la Révolution d'une haine implacable. Seule encore, elle regardait sans trembler les hordes allemandes qui foulaient maintenant notre territoire et n'étaient plus qu'trois ou quatre marches de la capitale.

Au sein des foudres et des éclairs, elle rendait ces arrêtés fameux et dictait ces mesures héroïques qui préparaient la victoire.

Ce même jour, à deux heures et demie de l'après-midi, Marat siégeait au comité de surveillance de la Commune. En cet instant, il était seul avec Paris et Sergent, ses collègues, deux cœurs vaillants, le premier beau-frère

de Santerre, le second uni à la sœur aînée de Marceau, à celle qui avait formé l'âme du jeune capitaine aux vertus patriotiques.

Un garde national, de faction à la porte de la salle, introduisit Saint-Just, Rose Lacombe, Théroigne de Méricourt, Justin Lagrenette et Reine Audu.

Théroigne s'approcha de l'Ami du peuple et lui dit :

— Marat, nous partons pour l'armée.

— C'est votre devoir, répliqua le grand patriote. Pourtant, j'excepte Saint-Just.

— Eh quoi ! s'écria le jeune homme, m'estimerais-tu donc moins que ces femmes ?

— Au contraire t je t'apprécie à ta valeur.

— Explique-toi.

— Il faut que tu retournes sur-le-champ dans ton département.

— Pourquoi faire ?

— Les élections sont imminentes.

— Eh bien ?

— Ta place est à la Convention nationale.

Un éclair d'orgueil illumina le beau visage de Saint-Just.

Marat ajouta :

— J'ai lu ce que tu écrivais dernièrement à mon ami Daubigny. Tu lui disais : « Je suis remis d'une fièvre républicaine qui me dévore et me consume. Il est malheureux que je ne puisse rester à Paris. Je me sens de quoi surnager dans le siècle... Je supporterai tout, mais je dirai la vérité[145]. » Ai-je bonne mémoire ?

Saint-Just rougit et murmura :

— C'est exact.

— J'ai donc raison. Va poser et soutenir ta candidature. Ta reviendras député pour servir le peuple sur un autre champ de bataille, lequel, je le pressens, sera peut-être plus périlleux que celui de la frontière.

Saint-Just jeta un regard pensif sur Rose Lacombe. Les traits de l'actrice rayonnaient d'un fier enthousiasme.

— Ami, dit-elle, ta femme aux armées, toi à la tribune de la Convention ! Le jeune homme n'hésita plus.

— Marat, déclara-t-il, je suivrai ton conseil.

Robespierre entra.

— Un cri terrible, annonçait-il, retentit d'un bout de la ville à l'autre : « Courons aux prisons ! Ne laissons pas de traîtres derrière nous, pour

égorger, si nous périssons, nos femmes et nos enfants ! »

— Ils l'ont voulu ! murmura l'Ami du Peuple.

— Oui, tes avertissements ne leur ont pas manqué. Tu n'as cessé de leur répéter : « Si le glaive de lu justice, frappe enfin les machinateurs et les conspirateurs, on n'entendra plus parler d'exécution populaire. » Ils n'ont tenu aucun compte de tes avis patriotiques, et voici que le peuple saisit la hache de sa main souveraine.

— Le ministre Danton, poursuivit Marat, les a prévenus comme moi. « Que la justice des tribunaux commence, a-t-il écrit, et la justice du peuple cessera. » Le président de la Commune, à son tour, s'est écrié à la barre de l'Assemblée : « Le peuple est las de n'être point vengé. Craignez qu'il ne se fasse justice lui-même. » Ils se sont joué des alarmes si légitimes des patriotes. Leurs tribunaux ont affecté d'absoudre, par de scandaleuses sentences, ces conspirateurs avérés. Les généraux, leurs amis, se sont révoltés j d'autres livrent nos villes à l'ennemi ; partout des complots, des menaces d'égorgement, des appels à l'étranger pour restaurer la tyrannie.

— Que tu avais raison, fit Robespierre, quand tu réclamais un dictateur pour vingt-quatre heures, afin de purger la France de tous ces scélérats !

— Enfin, tu le reconnais ?

— Maintenant, il est trop tard.

— En effet, comme tu le disais tout à l'heure, la hache de justice est aux mains du peuple. Nulle puissance humaine ne réussirait à l'arrêter. Tout ce qu'il nous sera permis de faire, ce sera d'essayer, quand il va frapper ; de régler ses coups pour qu'ils ne s'égarent point sur des innocents.

Des clameurs montaient de la place, mêlées au bruit du toscin, du canon d'alarme et des tambours qui battaient la générale.

Théroigne et ses amis prirent congé de l'Ami du Peuple. Celui-ci enveloppant la belle Liégeoise d'un regard attendri, apprit à Robespierre qu'elle courait aux frontières avec Rose, Reine Audu et Lagrenette..

Le tribun, profondément ému, contempla Théroigne avec admiration.

— Lorsque les femmes elles-mêmes donnent de tels exemples, dit-il, nous sommes sûrs du triomphe.

La belle Liégeoise se retira avec ses compagnons. Ils se proposaient de quitter Paris le soir même.

Cependant les quarante-huit sections délibéraient. La majorité de ces assemblées populaires qui, dans la nuit du 9 au 10 août, avaient constitué la grande Commune, résolurent sans balancer d'exercer le pouvoir judiciaire.

Elles votèrent la mort des conspirateurs et des traîtres renfermés dans les prisons.

Immédiatement, une députation des Quinze-Vingts, au nom des autres sections, se présenta à la Commune. Elle demanda « l'emprisonnement, comme otages, des femmes et des enfants des émigrés, et la mort des conspirateurs, avant le départ des citoyens pour l'armée. »

La Commune, qui tenait ses pouvoirs des sections, n'avait point autorité pour approuver, ou blâmer les vœux émis par l'universalité des électeurs. Elle n'avait qu'une chose à faire ; donner acte de la démarche, et elle le fit eu ces termes : « La Commune,

Considérant que les assemblées générales de sections, peuvent prendre, dans leur sagesse, les mesures qu'elles jugeront indispensables, sauf à se pourvoir ensuite par devant qu'il appartiendra (la future Convention, évidemment), passe à l'ordre du jour, [146] »

Mais où est la preuve de ce vote des sections ?

Elle est dans le témoignage de plusieurs écrivains royalistes contemporains. Elle est aux archives, dans les registres de délibérations des sections, où l'on peut voir encore les feuillets arrachés à la date des 2 et 3 septembre, une mesure inspirée par la crainte, lors de la réaction thermidorienne.

Il est donc faux que la Commune ait organisé les exécutions. Elles furent accomplies sous l'influence d'une explosion spontanée de la colère du peuple, provoquée par tant de dénis de justice et par le sentiment des dangers publics.

D'ailleurs, tous les documents impartiaux, et même les aveux de divers auteurs royalistes, démontrent que telle est la vérité.

Tandis que les sections traduisaient en formule d'exécution ce cri du peuple : « Courons aux prisons ! » Billaud-Varenne, substitut du procureur de la Commune, interrogeait à la mairie vingt-quatre piètres réfractaires, arrêtés aux visites domiciliaires.

Par le fait seul que, malgré leur refus de prêter, aux termes de la loi, le serment de fidélité A la Nation, ils persistaient à exercer leurs fonctions, ces prêtres étaient en état de rébellion.

De plus, ils se faisaient les complices ardents de toutes ses conspirations, excitaient leurs fidèles à la résistance, leur inculquaient la haine de la Révolution et prêchaient sans relâche la restauration de la royauté.

Après avoir constaté que tous étaient des ennemis avérés des institutions nouvelles, prêts à pactiser avec les traîtres, Billaud-Varenne ordonna de les transférer à la prison de l'Abbaye.

A l'instant, on les réunit dans la cour, où on les fit monter dans quatre fiacres.

Les voitures sortirent par la rue de Jérusalem, escortées par des combattants du 10 août, des fédérés avignonnais, marseillais et bretons, et non, comme le prétendent les calomniateurs de la réaction, par la lie des faubourgs. Elles s'engagèrent dans la rue Dauphine, pour gagner l'Abbaye pat la rue de Bucy.

Suivait une grande multitude, qui, h mesure qu'on avançait, grossissait d'une manière effrayante. Des imprécations, des cris de mort éclatèrent.

Tout-à-coup, un des prêtres, irrité de l'attitude de la foule, passe son bras à travers la portière et frappe à la tête d'un coup de canne un des fédérés qui accompagnaient[147]. Celui-ci, furieux, tire son sabre, et immole son agresseur.

Les autres fédérés mettent l'épée à la main. Les compagnons de la victime sont tués à leur tour. Et quand on arriva à l'Abbaye, la dernière voiture ne contenait plus que des cadavres.

Dans le premier fiacre se trouvait l'abbé Sicard, des sourds-muets. Au moment où elle atteignait la cour de la prison, que remplissait une multitude immense, un prêtre, croyant pouvoir s'échapper, ouvrit la portière, et s'élança au milieu de la foule. Il tomba aussitôt, mortellement frappé.

Deux autres, pour avoir fait le même essai, éprouvèrent le même sort[148].

L'abbé Sicard, et deux de ses compagnons, qui n'essayèrent pas de fuir, furent épargnés. La cour, où les quatre voitures avaient été amenées, communiquait avec l'église Saint-Germain-des-Prés, occupée par la section des Quatre-Nations, en permanence depuis le matin. Dans le cloître attenant, siégeait le comité civil, composé de bons et honnêtes bourgeois du quartier, mais zélés patriotes et impitoyables aux traîtres.

Or, c'est parmi ces braves gens, qui n'étaient point précisément « l'écume de la ville », que bientôt l'abbé Sicard et ses confrères réussirent à se réfugier. Un groupe de citoyens les poursuivit. Ceux-là, non plus, n'étaient point absolument des scélérats endurcis au crime. S'ils avaient au cœur une haine vigoureuse pour les coquins couronnés, titrés, mitrés ou tonsurés qui appelaient les hordes étrangères au massacre du peuple, ils

savaient respecter les services fendus à l'humanité. Ils le prouvèrent d'une façon éclatante.

L'abbé Sicard allait tomber sous leurs coups. Un mot suffit pour le sauver. L'horloger Monnot, membre du comité, qui connaissait le prêtre, leur cria :

— Arrêtez ! c'est le sous-instituteur des sourds-muets, c'est le successeur de l'abbé de l'Epée.

Et les sabres s'abaissèrent. Alors, Sicard, montant à une croisée, s'adressa à la foule qui encombrait la cour et lui dit :

— J'instruis les sourds-muets de naissance. Et comme le nombre de ces infortunés est plus grand chez les pauvres que chez les riches, je suis plus à vous qu'aux riches.

Une voix l'interrompit :

— Il faut sauver l'abbé Sicard, c'est un homme trop utile pour qu'on le fasse périr.

Et tous de crier à l'envi l'un de l'autre :

— Il faut le sauver, il faut le sauver !

Ils le prirent dans leurs bras et le reconduisirent chez lui. Jamais ni rois, ni nobles, ni prêtres n'eurent de ces attendrissements.

Au fond, le personnage ne méritait pas cette pitié. Plus tard, il écrivit sur l'enlèvement une relation odieuse et mensongère.Après avoir complètement perdu la tête, il agit, une fois saut, selon l'habitude de toute sa vie : il se dressa, se posa, s'encensa, et sortit en charlatan d'un danger où il était entré en lâche[149]. »

Jusqu'à cinq heures du soir, à l'Abbaye, il n'y eut que des exécutions partielles et sommaires. Des vingt-quatre prêtres envoyés de la prison de la mairie par Billaud-Varennes, vingt-un périrent dans la cour où les voitures les avaient déposés.

Vers quatre heures, le peuple se porta dans la rue Sainte-Marguerite, aujourd'hui rue d'Erfurth, devant la porte de la prison et tenta de la forcer. Ensuite, on somma le concierge Delavacquerie dé livrer les prisonniers. Cet employé, un excellent homme, avouent les écrivains royalistes, résista d'abord. Enfin, il se résigna à sacrifier de temps en temps quelques conspirateurs notoires désignés par la foule.

A ces exécutions présidait un profond silence, interrompu seulement par les lamentations des mourants ; par intervalles, un cri unique s'élevait : Vive la nation !

A cinq heures, plusieurs voix appelèrent fortement Jacques Cazotte. Au moment où il sortait du guichet, sa fille se précipita à son cou et le couvrit de son corps. Les sabres s'abaissèrent. Eperdue, échevelée, elle cria : — Pour arriver jusqu'à mon père, il faut que vous me perciez le cœur. » Le mot grâce retentit. Cazotte fut rendu à la liberté et à sa famille ; pourtant, lui non plus, ne méritait pas cette indulgence. Ressaisi à vingt jours de là, traduit devant le tribunal criminel et condamné à la peine capitale, il confessa que la sentence était juste. Dans la correspondance saisie à son domicile, on eut la preuve de la haine qu'il portait à la Révolution, celle de la conspiration qu'il avait tramée au profit de la tyrannie. On y lisait notamment cette phrase. Que Louis XVI se garde bien de céder à un de ses penchants, la clémence[150]. »

Les hommes qui s'étaient chargés, au nom du peuple, de justicier les traîtres, n'étaient point, comme l'ont tant répété les valets de plume du trône et de l'autel, des assassins à gages, enrégimentés, organisés par un pouvoir occulte.

D'une enquête faite plus tard contre les septembriseurs, il résulte que, parmi les exécuteurs, à la prison de l'Abbaye, étaient des gens du voisinage, des personnes établies, charcutiers, fruitiers, limonadiers, boulangers, etc. Et de leurs actes, quand on les interrogea, ils ne donnèrent d'autres motifs que les provocations des prisonniers, que l'annonce prochaine de l'arrivée des prussiens, lancée à travers la grille comme menace et comme insulte[151].

Avec cela, l'honnêteté poussée jusqu'au scrupule. Les bijoux, les portefeuilles, les mouchoirs tachés de sang, qu'on trouvait dans les poches des morts, on courait les porter sur la table du comité des Quatre-Nations. Ce que quelques-uns prirent aux victimes, ce lut leurs souliers ; et c'est après en avoir obtenu du comité l'autorisation formelle, demandée, en ces termes, par l'un d'eux :

— Nos braves frères sont nu-pieds, et ils partent demain pour la frontière[152].

Après l'élargissement de Cazotte, quelqu'un cria :

— Il n'y a plus rien à faire ici : allons aux Carmes !

La foule se dirigea aussitôt vers cette prison.

Cependant il y avait encore quantité de prisonniers à l'Abbaye. Que conclure de la confusion incroyable qui régnait parmi les exécuteurs, sinon que l'œuvre sanglante n'avait été nullement préméditée ?

Le couvent des Carmes, rue de Vaugirard, renfermait cent quatre-vingt-six prêtres et trois laïques. Là aussi le draine commença par quelques exécutions partielles et sommaires.

A deux heures, un juge de paix, Joachim Ceyrat, commissaire du comité de la section du Luxembourg, fit précipitamment un appel individuel de tous les prisonniers, puis il les envoya au jardin.

Ce fut là, vers quatre heures, que le peuple, à coups de fusil, tua quelques prêtres, au nombre desquels l'archevêque d'Arles. Plusieurs détenus furent blessés.

Mais des femmes s'étant plaintes de l'émoi que les détonations causaient dans le quartier, le commandant du poste fit ramener tons les prisonniers à l'église. Les exécutions furent suspendues, comme elles l'avaient été à l'Abbaye.

Sur tous les points où le sang ne ruisselait plus, Paris déployait un élan sublime. Au roulement des tambours, aux mâles accents de la Marseillaise, les citoyens de tout âge couraient aux places publiques, où ils s'enrôlaient par milliers.

Les citoyens de la section de l'Observatoire, formés en compagnie franche, réclamaient un équipement immédiat. Deux simples citoyens s'engageaient à lever chacun un escadron de quatre cents hussards. Un vieillard se présentait à la barre de l'Assemblée, après avoir armé et envoyé aux frontières deux de ses fils, pour solliciter en faveur du troisième un fusil qu'il n'était pas en état de lui procurer. Des cochers de place partaient pour l'armée avec leurs chevaux, leur unique propriété.

Les dons patriotiques affluaient sur le bureau des représentants du peuple. Celui-ci offrait de l'argent, celui-là faisait de son domestique un soldat, et se chargeait de son entretien devant l'ennemi. Un commis des bureaux de l'Assemblée fit don d'un habillement complet pour un volontaire.

Les habitants d'une petite commune de la Seine-Inférieure envoyèrent, dans la soirée du 2 septembre, vingt-deux mille livres, montant de leur cotisation patriotique, au même moment où la commune d'Aumale abandonnait pour la guerre sainte son quart de réserve sur la vente des biens nationaux[153].

Tels étaient les prodigieux résultats obtenus par la Commune révolutionnaire. Elle, siégeait, vigilante et infatigable, lorsque, vers six heures, un officier de la garde nationale entra. Il apportait la nouvelle que le

sang avait coulé à l'Abbaye, aux Carmes, et que le peuple se pressait aux abords de toutes les prisons.

La Commune n'avait pas organisé les exécutions, elle n'entendait pas les sanctionner formellement. Mais elle savait qu'il n'était plus en son pouvoir de les empêcher. L'Assemblée ayant forfait à son devoir de justice, compromis par un crime ou par faiblesse le salut public, il ne restait plus aux patriotes qu'à prendre conseil des nécessités cruelles de la situation.

Cependant la Commune ne s'abstint pas complètement. Elle nomma des commissaires qui curent mission d'aller aux différentes prisons pour protéger les prisonniers renfermés pour dettes, ou pour mois de nourrices, ou pour des causes civiles[154]. »

Evidemment, il n'y avait pas d'autre mesure à prendre. Déjà Marat et Paris, au Comité de surveillance, l'avaient suggérée.

Néanmoins, Manuel, le procureur de la Commune, se flatta, par son ascendant, d'enrayer le mouvement. Il ne devait pas tarder à constater combien était grande sa présomption.

Il se rendit à l'Abbaye, où la foule se portait de nouveau. Il se présenta, le livre des écrous à la main, se fit apporter un tabouret, monta dessus et s'écria :

— Mes camarades, mes amis, vous êtes de bons patriotes, votre ressentiment est juste et vos plaintes sont fondées. Guerre ouverte aux ennemis du bien public ; ni trêve, ni ménagements. Je sens comme vous qu'il faut qu'ils périssent.... Mais si vous êtes de bons citoyens, vous devez aimer la justice.... Il n'est pas un de vous qui ne frémisse à l'idée affreuse de tremper ses mains dans le sang de l'innocent.

— C'est vrai, répondit le peuple.

— Eh ! je vous le demande, quand vous voulez, sans rien entendre, sans rien examiner, vous jeter, comme des tigres en fureur, sur des hommes qui sont vos frères, ne vous exposez-vous pas au regret tardil et désespérant d'avoir frappé l'innocent au lieu du coupable ?

Manuel allait continuer, lorsque fendant la foule, et agitant son sabre ensanglanté, un des auditeurs l'interrompit d'une voix farouche :

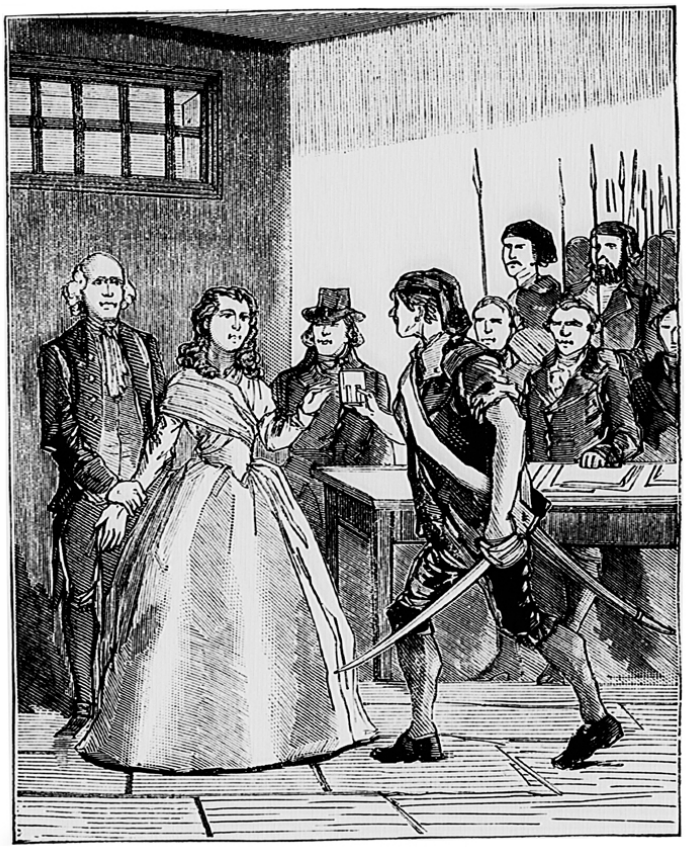
— Dites donc, monsieur le citoyen, est-ce que vous voulez aussi nous endormir ? Si les sacrés gueux de Prussiens et d'Autrichiens étaient à Paris, chercheraient-ils aussi les coupables ? Ne frapperaient-ils pas à tort et à travers comme les Suisses du 10 aout ? Eh bien ! moi, je ne suis pas orateur ; je n'endors personne, et je vous dis que je suis père de famille, que j'ai

une femme et cinq enfants que je veux bien laisser ici à la garde de ma section, pour aller combattre l'ennemi ; mais je n'entends pas que, pendant ce temps-là, les scélérats qui sont dans cette prison, a qui d'autres scélérats viendront ouvrir les portes, aillent égorger ma femme et mes enfants. J'ai trois garçons qui seront un jour plus miles à la patrie que les coquins que vous voulez conserver. Au reste, il n'y a qu'à les faire sortir, nous leur donnerons des armes, et nous les combattrons à nombre égal. Mourir ici, mourir aux frontières, je n'en serai pas moins tué par des scélérats, et je leur vendrai chèrement ma vie. Mais soit par moi, soit par d'autres, la prison sera purgée de ses sacrés gueux-là[155].

La rude logique du patriote emporta comme un fétu les distinctions du procureur de la Commune. Tous les assistants applaudirent à ce discours.

— Il a raison, répétait le peuple : point de grâce. Il faut entrer et en finir.

MARIE DE SOMBREUIL A L'ABBAYE. — Saisi d'une soudaine émotion, il courut à elle et lui offrit un verre d'eau sucrée et de fleura d'oranger, sur lequel ses doigts avaient laissé la trace du sang. (Chap. LVI.)



Manuel voulut insiter encore. L'arrivée d'un agent du Comité de surveillance lui coupa la parole. Il donna lecture de l'arrêté suivant :

« AU NOM DU PEUPLE

Camarades, il vous est enjoint de juger tous les prisonniers de l'Abbaye, sans distinction.

Fait à l'Hôtel de Ville, le 2 septembre.

Signé ; PANIS, SERGENT, administrateurs. »

Manuel s'inclina.

On le devine facilement : l'arrêté avait pour but d'ôter aux exécutions leur caractère de férocité aveugle. Par là même, il offrait à quelques prisonniers moins coupables une chance de salut. C'était là tout ce que la Commune pouvait faire.

LV — Les tribunaux du peuple.

— Vite, qu'une commission soit constituée ! réclama-t-on de tous côtés[156].

— Un moment, citoyens, intervint Manuel, vous allez être satisfaits. Voici le livre des écrous ; il servira à donner des renseignements. On pourra ainsi punir les scélérats, sans cesser d'être juste. Le président lira l'écrou en présence de chaque prisonnier ; il recueillera ensuite les voix et prononcera.

A chaque phrase, la multitude applaudissait.

— Oui, oui !... Fort bien ! répétait-on... Mais il a raison !

Manuel s'éloigna.

Quelle autre preuve veut-on encore, que la Commune n'avait ni ordonné, ni organisé les exécutions, et qu'il ne s'était pas formé dans son sein de Commissions d'égorgements ? A qui la faute, encore une lois, si l'on avait poussé le peuple à bout ? Qui avait décrié la justice, laissé grandir le péril public, rempli les administrations de traîtres, les armées d'officiers félons ? C'était la faction scélérate de la Gironde, alliée aux royalistes, et formant avec eux la majorité de l'Assemblée élue par le suffrage censitaire.

Dès que Manuel eût terminé son allocution, un grand nombre de voix crièrent :

— Le citoyen Maillard ! Le citoyen Maillard président ! c'est un brave homme ! Le citoyen Maillard président !

Celui que la confiance générale appelait à ces redoutables fonctions était le courageux et intelligent patriote qui, au 5 octobre 89, avait conduit les femmes à Versailles, pour amener à Paris la famille Capet. Blême, portant sur sa figure les signes de la phthisie, l'ancien huissier aux Requêtes du Châtelet n'avait cessé de travailler activement, depuis lors, au triomphe de la Révolution, malgré sa santé précaire. Modeste, sérieux, obligeant, il avait conquis le respect du peuple. Agé seulement de vingt-neuf à trente ans, il

montrait la maturité d'un vieillard, un sens droit, joints au dévouement le plus absolu à la cause des opprimés.

Stanislas Maillard n'hésita pas à assumer la plus formidable des responsabilités : l'exercice de cette justice terrible qui vouerait peut-être sa personne aux vengeances du trône et de l'autel, son nom, sa mémoire aux traits les plus empoisonnés de la calomnie.

Ce qu'il allait faire, on ne le fait ni pour or ni pour argent, moins encore par orgueil ou ambition. Quoiqu'il advint, il avait l'esprit trop lucide pour ne pas comprendre que le préjugé le peindrait à la postérité dans une auréole sanglante et sinistre.

Maillard se présenta le front triste, mais le cœur résolu.

— Me voici, dit-il simplement.

Le tribunal se constitua sur le champ, composé de douze citoyens honnêtes. Ils se rendirent, Maillard en tête, au greffe de la prison, se rangèrent autour d'une table, sur laquelle furent déposés le registre d'écrou, un écritoire, du papier, des plumes, et entrèrent sur le champ en fonctions.

Stanislas Maillard siégeait en habit gris, le sabre au côté.

Les membres du tribunal convinrent rapidement d'une formule d'interrogatoire. Ils arrêtèrent que, pour éviter toute scène violente dans l'intérieur de la prison, et pour leur épargner au moins une angoisse, on ne prononcerait point, la mort en présence des condamnés : on dirait seulement : A la Force !

La Force était une prison située entre la rue du Roi-de-Sicile, la rue Neuve-Sainte-Catherine, la rue Culture et la rue Pavie.

Cette justice, qui allait s'exercer au nom du peuple, dans une crise sans exemple dans l'histoire, où il s'agissait du salut même de la Nation, ne fut ni aveugle, ni partiale, ni atroce, ainsi que l'ont écrit les valets du trône et de l'autel.

« Expéditif et sanglant tribunal, sans doute, dit un des royalistes qui eurent à le subir, en présence duquel la meilleure protection était de n'en point avoir, et où toutes les ressources de l'esprit étaient nulles, si elles n'étaient fondées sur la vérité »[157].

Eh mais ! il semble qu'un tel témoignage honorerait singulièrement même les magistrats les plus soucieux de leur dignité et de l'intégrité professionnelle. Décider uniquement d'après la vérité, n'est-ce pas toute la justice ?

Alors une voix cria :

— Qu'on amène les soldats prisonniers.

Trente-deux suisses et vingt-six gardes-du-corps de Louis XVI comparurent devant le tribunal. Le président vérifia l'identité de chacun sur le livre d'écrou. Il n'y avait pas de temps à perdre en interrogatoire. Tous avaient tiré sur le peuple, au 10 Août ; tous étaient complices d'une abominable perfidie. Le crime était patent, le mot fatal tomba des lèvres de Maillard :

— A la Force !

Mais l'attitude de la foule, en cet instant, donnait à la formule une signification siclaire, qu'en l'entendant, les suisses tombèrent à genoux, les mains jointes les regards suppliants. Les mercenaires sollicitaient une pitié qui ne pouvait leur être accordée ; le massacre lâche exécuté sur les patriotes par les bouchers de Capet, ne devait point être absous au prix d'une seconde lâcheté.

L'un d'eux, pourtant, marcha fièrement à l'expiation. Il lança son chapeau derrière lui, franchit le guichet d'un pas assuré ; poussé dans la rue Sainte-Marguerite, où les sentences allaient ctre exécutées, il se précipita lui-même sur la pointe des piques.

Tous périrent, à l'exception d'un jeune homme. Il fut établi qu'il était seulement fils de suisse et n'avait point combattu au 10 Août.

Les juges du peuple prenaient donc le temps de discerner. Ils ne jouaient point une pure comédie, mais exerçaient avec conscience leur terrible office. Quant à la foule qui se pressait autour du tribunal et aux abords de la prison, quant aux citoyens chargés de justicier les condamnés, ils donnèrent à l'avance un premier démenti à ces récits royalistes et catholiques qui les représentent comme une troupe de cannibales altérés de sang, des bêtes fauves insatiables. Ils entourèrent le pauvre garçon qu'on venait d'absoudre, le félicitèrent, l'embrassèrent et le reconduisirent au milieu des plus vifs transports de joie.

Le tribunal condamna ensuite à mort Grandmaison, Maron, Vidant, convaincus d'avoir fabriqué de faux assignats, un crime qui, à cette époque d'affreuse misère, aggravait la détresse publique ; Vigné de Cusay, qui avait lait feu sur le peuple, au Champs de Mars ; Protêt et Valvin, coupables d'avoir volé la nation en émettant de faux billets de secours.

Puis ce fut le tour de l'ex-ministre des affaires étrangères, le ci-devant comte de Montmorin de Saint-Hérins. Il avait participé activement à tous les complots en faveur de la royauté, conjuré avec l'étranger

l'asservissement de la France. Bien que ses trahisons fussent avérées, le haut gentilhomme s'imagina imposer à ses juges, — de si petites gens, — à force d'arrogance et de dédain.

— Je refuse, dit-il, de vous reconnaître aucune autorité sur moi. L'affaire pour laquelle je suis détenu est pendante à un tribunal légal. Là seulement je m'expliquerai.

— Il ne s'agit pas d'explications, mais de justification, fit observer Maillard.

— Soyez tranquille : je me justifierai, je saurai confondre mes dénonciateurs Je compte même réclamer d'eux des dommages-intérêts.

C'en était trop. Un juge l'interrompit, en s'adressant au président.

— Citoyen, dit-il, les crimes de monsieur sont connus. Puisqu'il prétend que son affaire ne nous regarde pas, je demande qu'il soit envoyé à la Force.

— Oui ! oui ! à la Force ! approuvèrent les juges.

— Vous allez donc être transféré à la Force, annonça Maillard.

Montmorin, ne soupçonnant pas encore que ces roturiers en habit civil auraient l'audace de disposer d'un personnage de son rang, voulut faire le bel esprit. Il reprit du ton le plus ironique :

— Monsieur le président, puisqu'on vous appelle ainsi, je vous prie de me faire avoir une voiture.

— Vous allez l'avoir ! répliqua froidement Maillard.

Un des assistants, se prêtant à l'intention manifeste du président de laisser l'illusion au condamné, jusqu'au dernier moment, teignit de sortir pour ramener un fiacre. Bientôt il revint, et dit à Montmorin :

— La voiture est à la porte ; il faut partir et promptement.

L'ex-ministre réclama ses effets, un nécessaire, une montre, qui étaient dans sa chambre.

— On vous les enverrra, lui fut-il répondu.

Enfin il partit. Dans la rue, il tomba sous les coups des exécuteurs, qui frappaient dans un morne silence.

Dix heures du soir sonnèrent à l'Abbaye. Dans la rue, toute resplendissante de flambeaux, on comptait déjà une centaine de cadavres. Dussaulx et Isnard, envoyés par l'Assemblée, arrivèrent. Après une courte harangue, interrompue par des clameurs tumultueuses, Dussaulx se hâta de dire à son collègue :

— Retirons-nous !

De retour à l'Assemblée, il rendit compte très froidement de l'inutilité de sa mission. Il ajouta :

— Du reste, les ténèbres ne nous ont point permis de voir ce qui se passait. Sur quoi l'Assemblée, passant à Tordre du jour, se remit à expédier les affaires courantes. A onze heures du soir, elle suspendit sa séance, comme si rien d'extraordinaire n'avait lieu[158]. La peur imbécile empoignait ces rhéteurs bour-soufflés : ils n'osaient se prononcer ni pour ni contre le drame sanglant qui s'accomplissait.

A la prison des Carmes, un tribunal populaire avait été institué pareillement. Il avait pour président Jean-Denis Violette, membre du comité de la section du Luxembourg ; parmi les assesseurs, on remarquait entre autres le juge de paix Joachim Ceyra.

Vers le soir, les juges s'assirent autour d'une table, près de la porte par laquelle on descendait de l'église dans le jardin. Là, le président appela deux par deux les prêtres prisonniers. L'identité de leur. ; personnes constatée, au moyen du registre d'écrou, ouvert devant lui, Violette leur demandait s'ils persistaient dans le refus du serment prescrit par la loi ; s'ils répondaient affirmativement, ils les faisait passer dans le corridor aboutissant à l'escalier, où ils subissaient la peine de leur rébellion.

Des cent quatre-vingt-six prêtres, détenus aux Carmes, quatorze échappèrent à la mort ; cent soixante-douze périrent.

Les prisonniers de la Conciergerie comparurent à peu près à la même heure devant la justice du peuple. Comme à l'Abbaye, comme aux Carmes, un tribunal fut constitué. Voici comment le journaliste Prudhomme, opposé aux exécutions, raconte les faits :

« Le peuple, qui avait placé un de ses tribunaux en dernier ressort au pied même du grand escalier du ci-devant Palais de Justice, y exerçait les mêmes vertus et les mêmes vengeances. Le pavé de la cour était baigné de sang. Pendant un jour entier, du dimanche au lundi, on y jugea à mort, et les sentences étaient aussitôt exécutées que rendues. Mais on observa la plus sévère équité ; on se fit un devoir de consulter le livre des écrous. Et ces mêmes bras qui frappaient sans miséricorde la tête du brigand, de l'assassin, du faussaire, du traître à la patrie, s'ouvraient fraternellement pour serrer le débiteur de bonne foi mis en liberté. A sa sortie de la prison, on lui prodiguait tous les secours, on le faisaitmanger, et on ne lui demandait, pour prix de tous ces soins, que de crier : Vive la nation ! »

Parmi les condamnés, notons le jeune Montmorin, parent de l'ex-ministre et ancien gouverneur de Fontainebleau. Scandaleusement acquitté par le tribunal criminel, il avait été arrêté de nouveau. Sa culpabilité étant indiscutable, il subit son châtiment.

Trente-six hommes et soixante-quinze femmes lurent élargis. A la Conciergerie, non plus, le tribunal du peuple ne jugea pas en aveugle. A défaut d'autre preuve, ce fait suffit à le démontrer.

Cette prison, du reste, était devenue l'atelier où se forgeaient les armes les plus dangereuses pour la Révolution. Si bien que Durfort, membre du Comité de surveillance, ayant été chargé de l'apposition des scellés à la Conciergerie, en rapporta une malle pleine de planches destinées à la fabrication des faux assignats, et une serviette remplis de faux assignats fabriqués[159].

A la prison du séminaire Saint-Firmin, rue Saint-Victor, vers les cinq heures, un tribunal fut institué par les soins de la section des Sans-Culottes. Prêtres réfractaires et conspirateurs royalistes furent justiciés avec les mêmes formes qu'à la Conciergerie, aux Carmes et à l'Abbaye.

A tous égards, la journée du 3 septembre et la matinée du 4 ne furent que la continuation de celle du 2. Même élan d'enthousiasme patriotique et militaire dans la grande cité, mêmes drames aux prisons.

L'amour de la patrie menacée continuait d'enfanter des miracles. On vit de pauvres marchandes s'offrir pour monter la garde. De jeunes employés aux contributions publiques demandèrent à se former en compagnie franche, et les élèves en chirurgie à marcher comme chirurgiens. La mère donnait la croix d'or suspendue à son cou, la fille sa timbale d'argent. A la section Beaubourg, un citoyen fournit, comme sa part au tribut de guerre, son cocher, un char et deux chevaux. Un autre engagea, dans ce même but, la moitié de son patrimoine. Des élèves de collèges envoyèrent le montant de leurs prix. Les acteurs de la rue Richelieu déclarèrent qu'ils se feraient soldats, si l'imminence du danger exigeait la clôture du spectacle.

En même temps, de toutes les villes, de toutes les communes circonvoisines, des lettres arrivaient, annonçant l'entraînement guerrier des populations ; que, dans ces villages, quiconque pouvait tenir une épée était parti ou partait ; que les routes se trouvaient littéralement couvertes de volontaires en marche ; que, pour les équiper, les femmes avaient abandonné sans regret leurs bijoux, les créanciers leurs billets souscrits, et

que d'autres, n'ayant pas autre chose, s'étaient dépouillées de leurs habits[160].

L'enthousiasme héroïque monta à ce point, que la Commune dut prendre l'arrêté suivant :

« Considérant que l'ardeur du patriotisme entraîne en ce moment au devant de l'ennemi tous les citoyens français ; que les ouvriers de toutes les professions s'empressent à l'envi de marcher, pour aller anéantir les ennemis de la liberté et de l'égalité ;

La Commune, applaudissant à leur zèle..., observe, néanmoins, qu'un déplacement trop précipité et trop considérable nuirait également au commerce et aux moyens de fournir aux besoins de nos braves défenseurs ;

Arrête que les serruriers, cordonniers, taillandiers, charrons et autres ouvriers des professions de nécessité première, sont invités à rester à Paris. »

Chez quel peuple du monde, s'écrie avec raison un historien, à quelle époque de l'histoire, l'autorité fut-elle obligée de prendre une mesure pareille ?

En effet, les bureaux d'enrôlement étaient encombrés ; si bien que, durant cette terrible semaine, il partit chaque jour, de Paris, deux mille volontaires, armés et équipés.

Et, du fond de leur prison, le roi criminel, l'infâme Antoinette faisaient plus que des vœux pour le triomphe des envahisseurs. Après avoir comploté pendant plus de deux ans avec les cours, étrangères ; après avoir pressé les tyrans de Prusse et d'Autriche d'accourir au sac de la France, au carnage des patriotes, ils correspondaient mystérieusement avec les profanateurs du territoire national, grâce aux traîtres tels que les Toulan, les Michonis, les Lepitre, qui se glissaient jusqu'à eux, sous le couvert de l'écharpe municipale.

Et les nobles émigrés, les prêtres malfaisants, campaient en armes ou crachant la malédiction au milieu des troupes ennemies. Ils se réjouissaient, car les coquins couronnés qui avaient daigné recevoir à leur solde ces scélérats, leur avaient promis, dans la pièce fameuse que nous avons citée, la subversion totale de Paris, le supplice de quiconque avait secoué l'ignoble joug de la royauté.

Ah ! au jour de leurs vengeances, ils n'auraient pas discerné, eux ; ils n'auraient point eu les scrupules du peuple, qui soumettait à certaines règles

l'exercice de sa justice souveraine. L'histoire passée du trône et de l'autel l'attestait éloquemment.

A la Force, les exécutions ne commencèrent que le 3, après minuit[161]. Le tribunal du peuple siégeait dans la chambre du concierge Bault. Il était le plus complet de tous, car, outre le président et les juges, il avait un accusateur public.

C'est à la Force qu'avaient été conduites les daines du palais. La Navarre, première femme de chambre d'Elisabeth ; la Bazire, femme de chambre de sa nièce ; la Saint-Brice, attachée au service du prince royal ; la Tourzel et sa fille Pauline, furent élargies à la demande du commissaire de la Commune.

Mais on retint la princesse de Lamballe, cette favorite d'Antoinette, la confidente ou la complice de tous ces crimes do lèse-nation.

La lettre suivante d'un prêtre, l'abbé Flaust, nous donne une idée de la condition des prisonniers enfermés à la Force.

« Vous savez sans doute, écrivait-il, que je suis dans la volière de la Force, où il y a beaucoup de pigeons. Nous voltigeons le jour dans la cour, et la nuit nous sommes encagés dans notre réduit, bien verrouillés. Nous sommes ici dix à douze pigeons noirs de votre race, et beaucoup de pigeonneaux qui voltigeaient jadis dans la volière des Tuileries. »

Ainsi, la Force avait reçue la fine fleur de la valetaille royale. Sur quoi, peut-être, se figurera-t-on que les juges furent inexorables.

Eh bien ! ce fut le contraire. D'abord, nous venons de le dire, la plupart des femmes de la maison du roi avaient été relâchées ; ensuite, sur les douze prêtres, trois seulement furent condamnés ; enfin nous allons raconter de quelle indulgence le tribunal usa envers plusieurs individus, qui, à peine en sûreté, lui témoignèrent leur reconnaissance en publiant des relations infâmes autant que mensongères.

Comparurent les premiers : Lachesnaye, organisateur de la défense des Tuileries, au 10 août ; puis l'abbé Louis de Bardy, accusé d'avoir, de concert avec sa concubine, assassiné et coupé en morceaux son frère. Ils subirent tous deux la peine capitale, à l'entrée du guichet, dans la rue des Ballets, l'endroit désigné pour les exécutions.

D'autres détenus se succédèrent devant le tribunal, jusqu'à sept heures du matin. A ce moment, un prisonnier, royaliste ardent, Maton de la Varenne, entendit des exécuteurs, répandus dans sa galerie, dire à haute voix :

— Maintenant que nous avons fait justice des traîtres, il faut lâcher les autres.

A ces paroles, les prisonniers qui restaient répondirent aussitôt par le cri de : Vive la Nation !

Le premier qui l'avait poussé fut acquitté. Un second, reconnu innocent, fut emmené sur l'heure en triomphe. On élargit jusqu'au frère de Bertrand de Malle-ville, ancien ministre et l'âme damnée de Louis XVI, actuellement émigré.

Ce dernier, tout étourdi d'une absolution qu'il n'espérait guère, offrit une poignée d'assignats aux deux citoyens chargés de le reconduire.

Non, répondirent-ils en les repoussant, le bonheur de vous voir sauvé vaut mieux que ça.

Amené à son tour devant »le redoutable tribunal, Maton de la Varenne se jugeait perdu. Une voix sinistre avait murmuré à son oreille :

— Va, va, monsieur de la peau fine, nous allons nous divertir.

Le président l'interrogea d'un ton bref :

— Votre nom ?

— Maton de la Varenne.

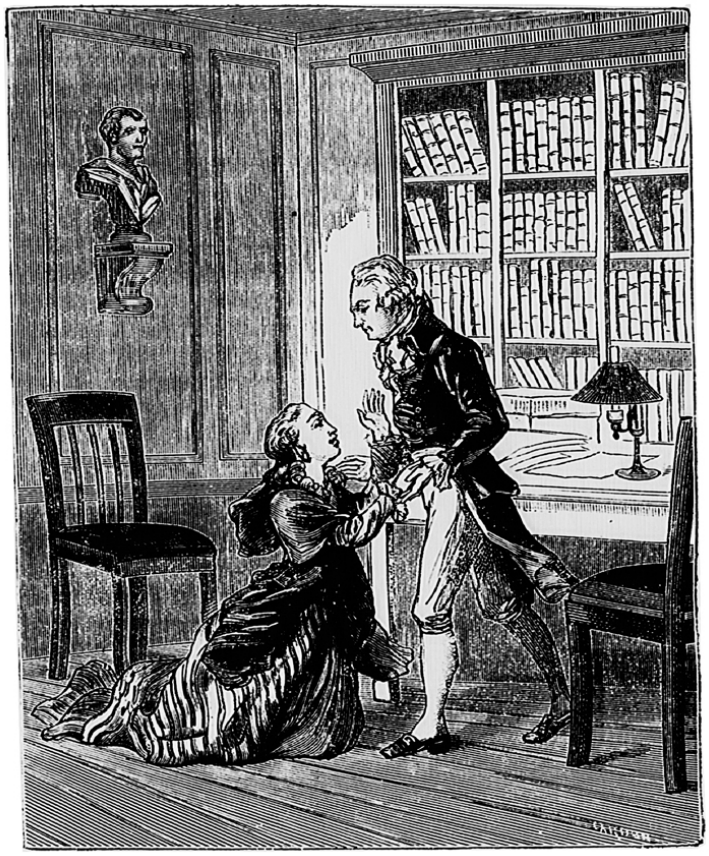
— Votre profession ?

— Ancien avocat.

— Depuis combien de temps êtes-vous ici ?

— Je suis détenu depuis huit jours, sans savoir pourquoi.

CHRISTINE DE GLIZOL. CHEZ ROBESPIERRE.
Elle se jeta aux genoux de Robespierre, en balbutiant : — Ah ! pitié pour lui ! pitié pour moi ! (Chap. LVIII.)



Le président se tut. Il feuilleta le registre d'écrou. Après lavoir examine, il dit aux juges :

— Je ne vois absolument rien contre lui.

A ces mots, toutes les ligures se déridèrent. Quelques hommes conduisirent Maton de la Varenne hors du guichet, le firent monter dans une voiture, et l'accompagnèrent à la maison paternelle, où ils ne voulurent accepter qu'un simple rafraîchissement.

Quelques instants plus tard, Weber, frère de lait d'Antoinette, venu avec elle en France, lofs de son mariage, fut introduit au prétoire populaire. Il était dix heures du matin, a-t-il raconté dans ses Mémoires. Le président, un homme replet, en uniforme de garde national et décoré de l'écharpe tricolore, était assis près d'une grande table, avec les registres d'écrou

devant lui. A sa droite, le commis des prisons ; puis deux grenadiers, deux fusilliers, deux chasseurs et deux forts de la Halle, qui composaient le tribunal.

Beaucoup de Marseillais et autres fédérés remplissaient la chambre d'audience comme spectateurs. Le président demanda au prisonnier :

— Votre nom ? votre âge ? votre pays ?

Il se mit ensuite à chercher dans le registre l'article qui le concernait. Le commis le lui montra du doigt. Il y avait environ une vingtaine de lignes. Après l'avoir parcouru des yeux, il se borna à cette question :

— Pourquoi étiez-vous aux Tuileries, le 9 et le 10 août ?

Weber expliqua, avec quelques détails, que sa présence au palais ne se rapportait nullement à la lutte, qu'il ne pouvait être inculpé de complicité dans l'attaque perfide des Suisses.

Le président, l'ayant écouté avec beaucoup d'attention, adressa aux assistants les paroles suivantes :

— Quelqu'un de vous a-t-il connaissance des faits que le citoyen Weber a énoncés pour sa justification ?

Un petit chasseur confirma l'exactitude des réponses de l'accusé.

Alors le président se leva de son siège, ôta son chapeau et reprit :

— Je ne vois donc plus la moindre difficulté de proclamer l'innocence de Monsieur.

Les assistants crièrent : Vive la nation t Le président ajouta :

— Vous êtes libre, citoyen, mais la patrie est en danger. Il faut vous enrôler et partir sous trois jours pour les frontières.

L'Autrichien hésita. Royaliste fanatique, il murmura :

— J'ai un frère, une sœur, qui ont besoin de moi.

Deux fédérés, placés derrière lui, crièrent :

— La patrie a besoin de soldats. Nous avons bien oublié, nous, que nous sommes époux et pères.

Il dut prononcer le serment d'être fidèle à la nation, et de mourir en défendant la liberté. Deux hommes armés l'emmenèrent dans une église où se trouvaient réunis une partie de ceux que le tribunal du peuple avait acquittés auparavant.

Bien entendu, l'autrichien Weber, lé frère de lait de la reine, s'abstint de tenir son serment. Il se hâta de regagner son pays, où, à l'exemple de Maton de la Varenne, il rédigea un livre venimeux contre la Révolution, plein d'atroces calomnies contre ses juges.

Ce qui est certain, le voici : — Les magistrats populaires qui ont acquitté Maton de la Varenne, Weber, et quantité d'autres « pigeonneaux de la volière des Tuileries », étaient incapables de céder à la passion. Ils prononçaient selon leur conscience. Ce lut elle uniquement encore qu'ils consultèrent quand ils con damnèrent la princesse de Lamballe. Trois lettres avaient été trouvées dans son bonnet, lors de son premier interrogatoire, au jour de son arrestation, dont une de la reine. Elles étaient de telle nature, que Weber lui-même, dans ses Mémoires, n'a pu s'empêcher de confesser que ces pièces rendaient presque certaine la perte de la favorite d'Antoinette.

Détenue dans la partie de la maison qu'on appelait la petite Force, la Lamballe avait reçu, vers sept heures du matin, la lugubre visite de deux gardes nationaux. Ils lui signifièrent qu'on allait la transférer à l'Abbaye. C'était une simple attention, afin de ne point trop la troubler. Mais elle croyait si peu mourir, qu'elle répondit :

— Prison pour prison, j'aime autant celle-ci.

— Madame, il le faut ; c'est l'ordre, insistèrent-ils.

Elle s'habilla et descendit. Elle dut attendre longtemps au greffe. Là, enfin, elle eut un tel saisissement qu'elle s'évanouit à plusieurs reprises. Lorsqu'elle fut en état de subir son interrogatoire, le président lui demanda :

— Qui êtes-vous !

— Marie-Louise de Savoie, princesse de Lamballe.

— Votre qualité ?

— Surintendante de la maison de la reine.

— Aviez-vous quelque connaissance des complots du 10 août ?

— Je ne sais pas s'il y avait des complots au 10 août, mais je sais que je n'en avais aucune connaissance.

Elle mentait, c'était de toute évidence. Nul n'ignorait plus son intimité scandaleuse avec Antoinette. Indépendamment des trois lettres séquestrées, lesquelles, au dire de Weber, constituaient des charges si accablantes, il était impossible d'admettre, à moins d'être idiot, qu'elle fût restée étrangère aux machinations scélérates de la cour. La première, elle avait dû être instruite et s'associer à la trahison. Cependant le tribunal, répugnant à frapper une femme, si coupable qu'elle fut, lui offrit immédiatement un moyen de salut. Le président reprit.

— Jurez la liberté, l'égalité, la haine de la royauté.

— Je ferai volontiers les deux serments, répliqua-t-elle, mais non le dernier. Un assistant lui dit tout bas :

— Jurez donc ! sinon vous êtes morte.

Elle garda le silence, éleva ses mains à la hauteur de ses yeux et fit un pas vers le guichet, qui s'entrouvrit par hasard. La princesse jeta un regard au dehors, dans la rue, et aperçut du sang et des cadavres, au moment où quelqu'un lui murmurait à l'oreille :

— Du moins, criez : vive la nation ! Toute frémissante, elle cria :

— Fi ! l'horreur !

Alors le président prononça ces deux mots :

— Élargissez Madame !

C'était, à la Force, la formule de la sentence de mort, Sur-le-champ, deux hommes l'entraînèrent dans la rue, où elle tomba, mourante, sur le pavé. On l'acheva à coups de pique.

Le corps de la Lamballe demeura plusieurs heures à la même place, pendant que les exécutions continuaient.

Quant aux infamies sans nom que les écrivains du trône et de l'autel imputent avec tant de complaisance aux patriotes envers le cadavre de cette femme, les divers récits, dans presque tous leurs détails, se réfutent et se démentent mutuellement.

Il est vrai seulement qu'un misérable tambour, nommé Charlat, profitant d'un instant où la rue était presque déserte, ouvrit la poitrine de la morte et lui arracha le cœur. Mais il est vrai aussi que cet acte de sauvage, à peine connu, excita une telle réprobation, que le coupable, épouvanté, courut s'enrôler et s'enfuit à l'armée, pour se dérober au châtiment. Il est vrai, pareillement, que ses camarades, ayant appris son action, le massacrèrent. Tout ceci fut établi plus tard judiciairement ; donc non seulement les exécuteurs sont innocents de l'atrocité commise, mais l'ont répudiée avec horreur.

Dans la journée, la nouvelle de la capitulation de Verdun éclata dans Paris. N'ayant pu décider le conseil de défense à tenir ferme, le commandant Beau repaire avait dit :

— Messieurs, j'ai juré de ne me rendre que mort. Survivez à votre honte, puisque vous le pouvez ; moi, fidèle à mes serments, je meurs libre.

Et il s'était fait sauter la cervelle. L'Assemblée décréta au héros la sépulture glorieuse du Panthéon.

Mais l'opprobre de cette autre capitulation qui rapprochait le danger, exalta les fureurs jusqu'au paroxysme. Dans la rue des Balets, plusieurs citoyens, fous de rage, maudissait Capet, sa femme et leurs complices, causes d'horribles désastres qui s'abattaient sur la France. L'un d'eux s'écria en indiquant le corps inanimé de la Lamballe :

— Allons leur montrer comment le peuple punit ses ennemis.

En deux minutes, la tête fut détachée, plantée au bout d'une pique, et le groupe forcené se dirigea vers le Temple.

Il était une heure de l'après-midi La famille royale venait de s'attabler pour le dîner. Soudain, à travers une croisée, le valet de chambre Cléry aperçut une tête au bout d'une pique. Il reconnut la tête de la Lamballe. Quoique sanglante, elle n'était point défigurée. Cléry courut à son maître. La terreur avait tellement altéré son visage, qu'Antoinette le remarqua.

— Pourquoi n'allez-vous pas dîner ? lui dit-elle.

— Madame, je suis indisposé.

En ce moment, un municipal entra et s'entretint tout bas avec ses collègues. Des cris montaient du dehors. Un autre municipal survint, accompagné de quatre hommes, dont un, en habit de garde national, insista pour que les prisonniers se montrassent à la fenêtre. Les municipaux s'y étant opposé, cet homme dit à la reine :

— On veut vous cacher la tête de la Lamballe, qu'on vous apportait pour vous faire voir comment le peuple se venge de ses tyrans. Je vous conseille de paraître, si vous ne voulez pas que le peuple monte ici.

Marie-Antoinette tomba évanouie.

La foule se pressait aux portes, avec le trophée livide. Elle voulait que Louis Capet et sa femme contemplassent la tête de la morte. La Commune, informée, fit attacher un ruban tricolore à travers la principale porte. Cette fragile barrière suffit à protéger le Temple, tant le peuple respectait ses véritables représentants.

A la Force, beaucoup d'acquittements eurent lieu, après l'exécution de la Lamballe, entre autres celui de la Septeuil et de Chamilly, valet de chambre de Louis XVI.

LVI — Autour du drame.

A une heure du matin, le 3 septembre, la cour de l'Abbaye où l'on déposait les exécutés, offrait un spectacle effrayant. Elle était jonchée de cadavres et toute rouge de sang. Bien que l'œuvre terrible fût loin d'être terminée, le tribunal interrompit cette longue séance. Président et juges tombaient de lassitude.

Au moment où ils se retiraient, Paris et Sergent, comme administrateurs de police, expédiaient au concierge Delavacquerie et à celui des Carmes l'ordre suivant ;

« Vous ferez enlever sur-le-champ les corps des personnes de votre prison qui n'existent plus. Que, dès la pointe du jour, tout soit enlevé et emporté hors de Paris dans des fosses profondes, bien recouvertes de terre. Faites avec de l'eau et du vinaigre laver les endroits de votre prison qui peuvent être ensanglantés, et sabler par dessus. Vous serez remboursés de vos frais sur vos états. A la mairie, le 3 septembre, une heure du matin.

P. S. Employez des hommes au fait, tels que les fossoyeurs de l'Hôtel-Dieu, afin de prévenir l'infection.

PANIS, SERGENT. »

Conformément à cet ordre, des charretiers furent requis immédiatement. Ils chargèrent les cadavres sur leurs voitures, et allèrent les enterrer hors la porte Saint-Jacques, bien avant dans la campagne, au pied de la première croix de fer[162].

Aux fossoyeurs de l'Hôtel-Dieu, aux ouvriers embauchés pour transporter les corps, laver les cours, retirer les effets trouvés sur les justiciés, on promit un salaire de vingt-quatre livres. Aux hommes réunis pour cette rude et lugubre besogne, Billaud-Varenne vint signifier qu'ils devraient compte à l'autorité municipale des effets recueillis sur les morts. Naturellement, en leur parlant, il se servit du mot ouvriers, et déclara que le prix convenu pour le travail leur serait fidèlement payé. De ce fait et de ce langage, les écrivains réactionnaires ont conclu mensongèrement, sachant qu'ils calomniaient, que la Commune, en septembre, avait salarié régulièrement l'assassinat ; que ses représentants avaient déshonoré la langue française en qualifiant le massacre de travail et les massacreurs d'ouvriers. Or, il est constant, d'après les comptes de la Commune, établis, sévèrement et vérifiés par ses ennemis mortels, que pas un exécuteur des jugements rendus par les tribunaux populaires n'a reçu de salaire. Ils

démontrent que les sommes dépensées l'ont été uniquement pour l'enlèvement et la sépulture des morts. La Commune n'avait pas le droit de forcer gratuitement à cette œuvre nécessaire des citoyens quelconques. D'ailleurs, le texte de l'ordre des administrateurs de police est formel : il ne fait aucune mention des exécuteurs.

A dix heures, le tribunal de l'Abbaye rentra en séance. Deux prêtres restaient, l'abbé Chapt de Rastignac et l'abbé Lenfant. Le premier fut appelé immédiatement, jugé, condamné et exécuté.

Le second n'eût point à comparaître. Conduit dans une pièce isolée, il y resta sous la garde d'un guichetier. Cette mesure singulière, dans les circonstances, avait été réclamée formellement par les administrateurs de police, au nom du Comité de surveillance. L'histoire de l'incident prouve une fois de plus que la Commune n'avait ni prémédité, ni organisé les massacres.

L'abbé Lenfant était le frère du patriote Lenfant, membre de la Commune et du Comité de surveillance, c'est-à-dire un révolutionnaire très ardent et très déterminé. Jésuite d'abord, le prêtre avait quitté la France lors de l'expulsion de son ordre, en 1762. A Vienne, il était devenu le prédicateur de Joseph II. Plus tard, il prêcha devant Louis XVI, mais ne fut jamais son confesseur, selon une erreur communément accréditée. Un jour même, du haut de la chaire, en présence de la Cour, il annonça hardiment l'approche de la Révolution.

Néanmoins, par ordre du Comité de surveillance, et probablement de l'aveu de son frère, l'abbé Lenfant fut arrêté le 30 août, deux jours seulement avant les exécutions, et écroué à l'Abbaye ;

Si donc la Commune et le Comité de surveillance avaient prémédité et organisé les exécutions de septembre, il faudrait conclure que le jugement du prêtre par le tribunal du peuple était chose décidée. Mais deux pièces authentiques témoignent du contraire. On se souvient qu'à la nouvelle de l'invasion de l'Abbaye par les patriotes, les administrateurs de police expédièrent la dépêche suivante.« Il vous est enjoint de juger tous les prisonniers, sans distinction : » Toutefois, l'arrêté se terminait par cette recommandation : « A l'exception de l'abbé Lenfant, que vous mettrez dans un lieu sûr. »

Maillard et les juges ne comprenant pas les motifs de cette exception, le président écrivit au Comité de surveillance pour réclamer des explications. Panis et Sergent répendirent par l'a dépêche que voici :

« Sur la demande qui nous est faite, au nom du peuple, par un citoyen porteur d'un ordre signé Maillard, nous déclarons au peuple qu'il importe beaucoup à l'intérêt public que l'abbé Lenfant soit conservé, mais qu'il ne soit pas mis en liberté ; au contraire, très étroitement çardé. Nous représenterons le procès-verbal et les autres pièces lorsqu'il en sera temps, pour éclairer nos frères. Mais, dans ce moment, la multiplicité bien concevable des affaires publiques nous empêche d'employer peut-être deux heures à retrouver ce procès-verbal dans la multitude de nos procès-verbaux.

A la mairie, ce 3 septembre, l'an IV^{e} de la liberté, de l'égalité le I^{er}.

PANIS, SERGENT. »

Cette requête si précise sauva l'abbé Lenfant le 3 septembre » Mais, au lendemain des exécutions, le prisonnier ayant franchi le seuil de la prison, sans qu'on sut en vertu de quel ordre, il périt à son tour.

Le cas de l'abbé Lenfant est donc un des plus forts arguments contre l'hypothèse de la préméditation. Il constitue la démonstration invincible que le drame de septembre sortit tout entier d'une explosion populaire. En effet, comment expliquer que le membre du Comité de surveillance Lenfant eût laissé emprisonner son frère au 30 août, et n'eût songé à lui que lorsqu'il était déjà sous le couteau ? Et, d'autre part, si les exécuteurs n'étaient que des *salariés aux* ordres de ce Comité, que les royalistes appellent *Comité directeur des massacres,* d'où vient que les recommandations de ce formidable pouvoir furent à ce point méprisées ?

Ainsi que Dupont de Bussac le dit avec raison, dans les *Fastes de la Révolution*, « la prétendue direction du Comité de surveillance est un mensonge historique. Ce Comité n'avait d'influence, de même que tous les pouvoirs révolutionnaires d'alors, qu'à la condition de marcher dans le sens des nécessités du moment. »

Maillard continuait à siéger avec un calme inexorable et une autorité souveraine. Quoique la calomnie se soit acharnée sur le courageux patriote, un fait demeure irréfutablement démontré : il ne cessa de s'étudier à user envers les accusés de toute l'indulgence compatible avec ses redoutables fonctions. Plus d'une fois la pitié lui dicta des arrêts d'absolution, quand la situation semblait commander une sentence capitale. Lamartine lui-même, dans, son récit malveillant et absolument fantaisiste des journées de

septembre, avoue que « Maillard épargna tous ceux qui lui fournirent un prétexte de les sauver. »

Vers onze heures, on appela au tribunal le marquis de Sombreuil, l'ex-gouverneur des Invalides. Sa fille Marie pénétra dans le prétoire. Avec une énergie, un dévouement auxquels il convient de rendre hommage, elle plaida la cause de son père, discuta les charges pied à pied, et supplia avec larmes les juges de l'acquitter.

— Le fils aîné de cet homme, dit un assistant, figure parmi les envahisseurs de la patrie. Il est actuellement en armes au camp ennemi, dans les plaines de la Champagne.

— Mon père est-il donc responsable de la conduit de mon frère ? s'écria la jeune fille.

Aussitôt, un jeune homme à l'air chétif, ayant sur l'œil un bandeau qui lui masquait une partie du visage, s'avança, — Nous sommes ici plusieurs, fit-il, qui pouvons donner les meilleurs renseignements sur M. de Sombreuil.

Au son de cette voix, Maillard et Marie tressaillirent. Le président fixa un regard pénétrant sur celui qui venait de parier, et demanda :

— Qui êtes-vous ?

— Je m'appelle Vincent Robert, domicilié au Gros-Caillou, le quartier de M. de Sombreuil. Nous sommes en mesure, après informations prises à la section et aux Invalides, d'attester le civisme, l'humanité, la bienfaisance de l'accusé[163].

Deux spectateurs confirmèrent les dires du jeune homme. Maillard, étonné, reprit :

— Qui me prouve que vous êtes réellement du Gros-Caillou, et que votre témoignage est sincère ?

L'officier municipal Michonis était présent depuis la réouverture de l'audience.

— Je connais, déclara-t-il, le citoyen Robert et ceux qui ont appuyé sa déposition. Ce sont de bons patriotes, à qui l'on peut se fier.

Le président hésitait. I examinait obstinément le jeune homme, comme s'il eut cherché à démêler une ressemblance. Mais, n'y réussissant pas, sans doute, il secoua la tête.

Alors, dans un élan passionné, Marie de Sombreuil enlaça son père de ses bras, elle dit avec un accent qui remua tous les cœurs :

— Oh ! rendez-moi mon père ! Rendez-le moi !

Maillard continuant à garder le silence, Marie de Sombreuil se sentit défaillir. Un des exécuteurs attendait dans la salle. « Saisi d'une soudaine émotion, dit Louis Blanc, il courut elle, et lui offrit un verre d'eau sucrée et de fleurs d'oranger, sur lequel ses doigts avaient laissé la trace du sang dont ils étaient souillés. »

Le même historien ajoute dans une note :

« Je tiens ce fait de madame de Montmahore, née Roussel, qui elle-même le tenait de mademoiselle de Sombreuil. Et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que mademoiselle de Sombreuil racontait la chose pour prouver que les hommes de septembre, tout cruels qu'ils furent, n'étaient point absolument inaccessibles à la pitié. »

Enfin le président se prononça

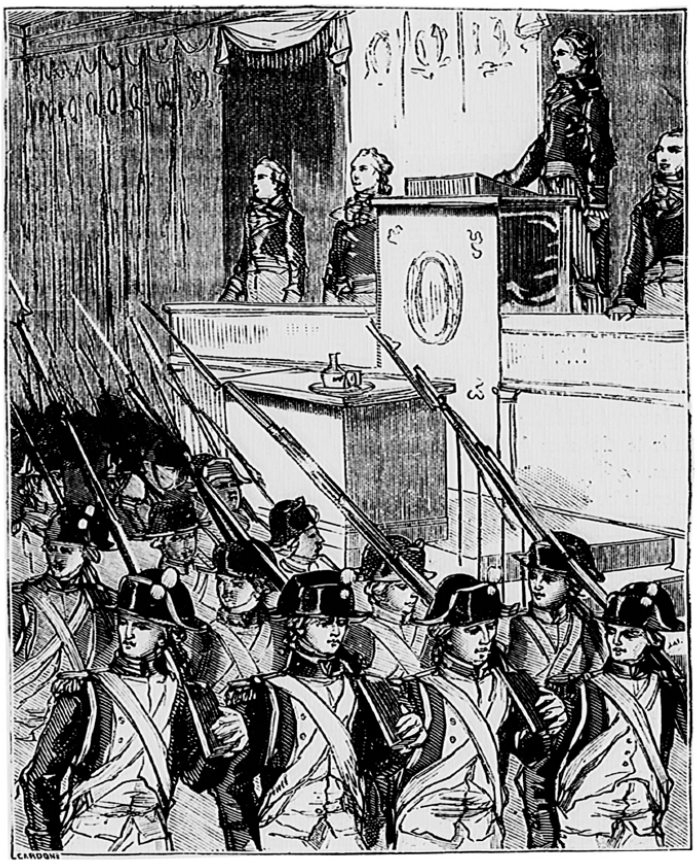
— Innocent ou coupable, dit-il, je crois qu'il serait indigne du peuple de tremper ses mains dans le sang de ce vieillard[164].

A l'instant même où Maillard parlait ainsi, le fils aîné du prisonnier, Charles de Sombreuil, recevait l'ordre du Mérite militaire, de la main du roi de Prusse[165] !

Le marquis, acquitté, fut reconduit en triomphe avec sa fille, par la multitude.

Il est impossible de passer sous silence une fable hideuse, inventée par les valets du trône et de l'autel, et aujourd'hui encore acceptée sans contrôle par un grand nombre. Elle nous montre Marie de Sombreuil forcée, comme condition du salut de son père, de boire un verre plein de sang.

LES VOLONTAIRES A LA CONVENTION
L'Assemblée venait de voter l'abolition de la royauté. Les jeunes soldats, on marche pour la frontière, sollicitèrent et obtinrent l'honneur de défiler devant la Convention. — (Chap. LIX.)



La première trace écrite de cette monstruosité se trouve dans une note du poète Legouvé. Un autre poète, Victor Hugo, l'a rappelée dans une ode de sa jeunesse, sans songer à vérifier, certainement. Thiers, dans sa ridicule*Histoire de la Révolution,* a enregistré la légende de confiance.

De nos jours, un écrivain bonapartiste a exhibé un document, qui, d'après lui, tranche définitivement la question, — une lettre qu'il prétend avoir reçu vers 1860, du fils de mademoiselle de Sombreuil, devenue plus tard comtesse de Villelume. Comme nous faisons dans ce chapitre, de l'histoire pure, nous la citerons intégralement, afin que nos lecteurs soient à même de juger, pièces en main.

Voici l'épitre en question :

« Ma mère, monsieur, n'aimait point à parler de ces tristes et affreux temps. Jamais je ne l'ai interrogée ; mais parfois, dans des causeries intimes, il lui arrivait de parler de cette époque de douloureuse mémoire. Alors, je lui ai plusieurs fois entendu dire que lors des massacres, madame de Saint-Mart sortit du tribunal devant mon père, et fut tuée d'un coup qui lui fendit le crâne ; qu'alors, elle couvrit son père de son corps, lutta longtemps et reçut trois blessures.

Ses cheveux, qu'elle avait très longs, furent défaits dans la lutte ; elle en entoura le bras de son père, et, tirée dans tous les sens, blessée, elle finit par attendrir ces hommes ? L'un d'eux, prenant un verre, y versa du sang sorti de la tête de M. de Saint-Mart, y mêla du vin et de la poudre, et dit que si elle buvait cela à la santé de la nation, elle conserverait son père.

Elle le fit sans hésiter, et fut alors portée en triomphe par ces mêmes hommes.

Depuis ce temps, ma mère n'a jamais pu porter les cheveux longs sans de vives douleurs. Elle se faisait raser la tête. Elle n'a jamais non plus pu approcher du vin rouge de ses lèvres, la vue seule du vin lui faisait un mal affreux.

Signé : comte de VILLELUME-SOMBREUIL[166]. »

Notons brièvement ceci :

1° Cette lettre aurait été écrite vers 1860, c'est-à-dire trente-sept ans après la mort de mademoiselle de Sombreuil, arrivée en 1823.

2° Ces blessures reçues par la fille du prisonnier, feraient supposer que la lutte en question se serait engagée dans la salle même du tribunal, en présence de Maillard et des juges, ce qui est inadmissible.

3° Il saute aux yeux, pareillement, qu'un exécuteur n'aurait pu sortir du prétoire populaire pour aller recueillir dans la rue le sang qui coulait de la tête de M. de Saint-Mart, puis revenir y mêler du vin et de la poudre ; encore moins promettre à la fille l'absolution du père, à la condition qu'elle boirait cet abominable mélange. Ni Maillard, ni ses collègues, n'aurait souffert semblable scène.

4° En tout état de cause, il faudrait admettre, pour qu'elle eût quelque apparence de vraisemblance, que le président avait déjà prononcé l'arrêt de

mort de Sombreuil, et que le condamné avait été entraîné dans la cour par les exécuteurs. Or, tous les documents détruisent cette hypothèse. Ici encore on se heurte à l'impossibilité. Pas un historien contemporain, royaliste ou révolutionnaire, ne cite une sentence capitale qui ait été réformée. D'ailleurs, elle n'aurait pu l'être que par le tribunal lui-même. Et ce serait un simple exécuteur qui aurait osé arracher un condamné à la mort, et cela non parce qu'il l'estimait innocent, mais pour récompenser mademoiselle de Sombreuil d'avoir bu un affreux mélange de sang, de vin et de poudre !

En vérité, si la lettre est authentique, ce sont là des contes de folle. Ces affirmations se réfutent et se démentent par elles-mêmes. Ajoutons qu'il serait plus qu'étrange que ces effroyables détails eussent été publiés soixante-huit ans seulement après l'événement.

Ainsi, l'histoire de ce fameux verre de sang n'est attestée que par deux poètes d'abord, soucieux de l'image bien plus que de la vérité ; puis par un auteur qui a jugé plus commode de copier que de vérifier ; enfin par cette lettre singulière attribuée au fils de Marie de Sombreuil, et écrite trente-huit ans après la mort du témoin oculaire. Franchement, de tels documents ne suffisent pas à établir l'authenticité, à faire l'évidence requise aux yeux d'un homme jouissant de son bon sens. Fable ou légende, soit. Témoignage sérieux, non, mille fois non.

Maintenant, serrons de plus près ce conte atroce, et achevons de démontrer qu'il n'a pas l'ombre de fondement.

La marquise de Fausse-Lendry, nièce de l'abbé Chapt de Rastignac, occupait, à l'Abbaye, la même chambre que Marie de Sombreuil. Dans son livre :

Quelques-uns des fruits amers de la Révolution, elle raconte avec attendrissement le dévouement de sa compagne, mais ne fait pas la moindre allusion à ce verre de sang.

Le royaliste Peltier, qui était à Paris pendant les journées de septembre, et qui publia au commencement de 1793 une Histoire de la Révolution du 10 août, n'en soufle mot. Dans son Histoire particulière des événements, etc., composée en 1796, Maton de la Varenne loue avec enthousiasme Marie de Sombreuil, mais ne dit rien de l'odieux sacrifice au prix duquel elle aurait racheté la vie de son père. Certes, si c'eût été vrai, ces deux derniers écrivains n'auraient pas manqué de le proclamer, eux si ardents à tout exagérer, à tout noircir, et dont la rage contre-révolutionnaire ne recule devant aucun mensonge. Au commencement de 1795, Piette, député des

Ardennes, fit un rapport à la Convention, dans l'intérêt de Marie de Sombreuil, et sur des renseignements fournis par elle. Il exalta la vertu de la jeune fille, mais se tut complètement au sujet du verre de sang.

En outre, le marquis de Sombreuil fut arrêté de nouveau, en décembre 1793, Marie partagea son sort. Un prisonnier de la Bourbe, où ils avaient été enfermés, décrivit avec émotion, dans son journal publié plus tard[167], l'arrivée du père et de la fille. Il s'exprime sur celle-ci avec la plus vive admiration, et raconte les horribles convulsions qui la tourmentaient, et qui donne à penser que sa lucidité, ses facultés avaient en partie sombré, durant la terrible scène de l'Abbaye. Mais, sur le verre de sang, silence absolu.

Par contre, le journal les Révolutions de Paris, dit expressément que Marie de Sombreuil « fut portée entre les bras de la multitude avec tous les égards dus à son sexe et à l'innocence. » Prudhomme, l'éditeur de cette feuille, condamna dans la suite avec une grande vigueur les exécutions de septembre. Rien de ce détail, qu'il n'aurait pas ignoré, s'il était authentique, et n'eût pas manqué alors de relever.

Quant à Méhée, si hostile aux journées de septembre, bien qu'il ait assisté à tous les jugements rendus par le tribunal de l'Abbaye, son livre : la Vérité tout entière etc., est muet sur l'atroce imputation.

Il ne reste donc debout que le récit fait à Louis Blanc par madame de Mont-mahou, l'amie de Marie de Sombreuil. La vérité est là, pas ailleurs.

Il se rencontra, parmi les royalistes, un prisonnier plus équitable envers ses juges. Déjà nous avons nommé Zourgniac de Saint-Méard et cité l'appréciation caractéristique du tribunal de l'Abbaye, qu'il a consignée dans ses relations : Mon agonie de trente-huit heures. Le récit qu'il nous a transmis de son jugement n'est ni moins remarquable, ni moins impartial. Nous le reproduisons à peu près près textuellement. C'est la meilleure réfutation de toutes les infâmes calomnies bavées par les valets du trône et de l'autel sur les hommes de septembre.

Le lundi soir, à onze heures, Zourgniac et ses compagnons furent appelés à l'avant-greffe, près de la salle où siégeait le tribunal ; s'étant glissé près d'une sentinelle, un soldat provençal, il lui adressa la parole dans le patois du Midi. C'était un brave garçon, au cœur franc, qui témoigna du plaisir d'entendre l'idiome de son pays. Le prisonnier ayant exprimé le désir de boire un verre de vin, le factionnaire courut le lui chercher. Au retour, le provençal le lui présenta en disant :

— Voilà le vin que tu m'as demandé : bois... Mais rappelle-toi ce que je te dis. Si tu es un prêtre, ou un conspirateur du château de M. Véto, tu es flambé. Mais si tu n'es pas un traître, n'aie pas peur, je te réponds de ta vie.

— Eh ! mon ami, répliqua Zourgniac de Saint-Méard, je suis bien sûr de n'être pas accusé de tout cela. Mais je passe pour être un peu aristocrate.

— Ce n'est rien que cela, les juges savent bien qu'il y a des honnêtes gens partout.

Le président est un honnête homme qui n'est pas un sot.

— Faites-moi le plaisir de prier les juges de m'écouter : je ne leur demande que cela.

— Tu le seras, je t'en réponds. Or çà, adieu, mon ami. Du courage ! Je vas retourner à mon poste. Embrasse-moi, je suis à toi de bon cœur.

Enfin Zourgniac comparut devant le redoutable tribunal.

— Votre nom ? votre profession ? interrogea le président.

— Le moindre mensonge vous perd, fit observer un juge.

Le prisonnier répondit :

— L'on me nomme Zourgniac de Saint-Méard. J'ai servi vingt-cinq ans en qualité d'officier, et je comparais à votre tribunal avec l'assurance d'un homme qui n'a rien à se reprocher, qui, par conséquent, ne mentira pas.

— C'est ce que nous allons voir, fit Maillard. Savez-vous quels sont les motifs, de votre arrestation ?

— Oui, monsieur le président. On m'accuse d'être rédacteur du journal contre-révolutionnaire : De la Cour et de la Ville. La vérité est que cela n'est pas. C'est un nommé Gautier, dont le signalement ressemble si peu au mien, que ce n'est que par méchanceté qu'on peut m'avoir pris pour lui. Et si je pouvais fouiller dans ma poche...

— Lâchez, monsieur, dit Maillard aux deux hommes qui tenaient l'accusé.

Alors celui-ci déposa sur la table diverses attestations qui prouvaient ses dires.

— Mais enfin, insista un des juges, il n'y a pas de fumée sans feu. Pourquoi vous accuse-t-on de cela ?

— Le voici. Vous savez, messieurs, que ce journal était une espèce de tronc où l'on déposait les calembours, quolibets, épigrammes, plaisanteries, bonnes ou mauvaises, qui se faisaient à Paris et dans les quatre-vingt-trois départements. Eh bien ! étant gai par caractère, j'envoyais assez fréquemment des idées plaisantes au sieur Gautier. Voilà sur quoi repose

cette grande dénonciation, qui est aussi absurde que celle dont je vais parler est monstrueuse. On m'accuse d'avoir été sur les frontières, d'y avoir fait des recrues, de les avoir conduits aux émigrés...

Un murmure général s'éleva dans la salle. Mais Zourgniac haussa la voix :

— Eh ! messieurs, messieurs, j'ai la parole. Je prie M. le président de vouloir bien me la maintenir ; jamais elle ne m'a été plus nécessaire.

Presque tous les juges dirent en souriant :

— C'est juste : silence !

L'accusé présenta plusieurs papiers, et ajouta :

— Voilà des certificats qui prouvent que je ne suis pas sorti de Paris depuis vingt-trois mois. Voilà trois déclarations des propriétaires chez qui j'ai logé qui l'attestent.

— Je ne prétends pas que ces certificats soient faux, dit un juge ; mais qui nous prouvera qu'ils sont vrais ?

— Aussi prierai-je M. le président d'envoyer des commissaires pour vérifier. S'ils sont faux, je mérite la mort.

— Un coupable ne parlerait pas avec cette assurance, murmura un autre juge.

— De quelle section êtes-vous ? interrogea le président.

— De celle de la Halle-aux-Blés.

— Ah ! ah ! je suis aussi de cette section, intervint un garde national. Chez qui demeurez-vous ?

Saint-Méard nomma son propriétaire, dont le garde national examina le certificat, et reconnut la signature pour authentique.

Un juge s'écria avec impatience :

— Vous nous dites toujours que vous n'êtes pas ça, ni ça : qu'êtes-vous donc ?

Zourgniac se souvint de l'avis de son provençal, et répliqua :

— J'étais franc royaliste...

Il y eut un grondement plein de menaces parmi les assistants. Mais le président fit entendre ces graves paroles :

— *Ce n'est pas pour juger les opinions que nous sommes ici ; c'est pour en juger les résultats.*

Le prisonnier ajouta :

— Voilà, messieurs, tout ce que je peux dire de ma conduite. La sincérité de mes aveux doit vous convaincre que je ne suis pas un homme dangereux.

Aussi j'espère que vous voudrez bien me rendre à la liberté.

Le président ôta son chapeau et dit :

— Je ne vois rien qui doive faire suspecter monsieur. Je lui accorde la liberté. Est-ce votre avis ?

Tous les juges répondirent :

— Oui ! oui ! C'est juste !

Zourgniac de Saint-Méard était acquitté.

LVII — Trop tard !

Ce même jour, 3 septembre, à six heures du soir, Théophile Mandat se présenta chez le journaliste Prudhomme. Vice-président de la section du Temple, hommes de lettres lui-même, mais en bons termes avec la faction de la Gironde, il dit à l'éditeur des *Révolutions de Paris :*

— C'est affreux, ce qui se passe aux prisons.

— A qui le dis-tu ?

— Il faut que tu m'accompagnes chez Danton.

— Pourquoi faire ?

— Au nom de l'humanité, nous conjurerons le ministre de faire cesser ces horribles massacres.

— Nous ne réussirons pas, fit Prudhomme, qui se rappelait son inutile entre-vue avec Danton, l'avant-veille.

— Viens toujours. Je tâcherai d'être éloquent.

Théophile Mandar parlait bien. Il se croyait un orateur irrésistible, le journaliste, se décida. Ils partirent pour l'hôtel du ministère de la justice.

Là, ils rencontrèrent déjà rassemblés tous les ministres, Roland seul excepte. Bientôt arrivèrent encore Lacroix et les secrétaires de l'Assemblée législative ; Pétion, maire de Paris ; Robespierre, Camille Desmoulins, Fabre d'Eglantine, Manuel et plusieurs membres de la commission qui avait préparé le 10 août. Les présidents et les commandants des quarante-huit sections s'y étaient rendus.

On devait, dans cette grande réunion, agiter la question urgente de sauver Paris, d'éloigner le roi de Prusse qui n'était pas à soixante lieues de la capitale. On savait l'occupation de Verdun par l'ennemi. Le danger était imminent ; le girondin Servan, ministre de la guerre, parut assez tard, accablé d'inquiétude. Seuls, Dantonet Robespierre se montraient calmes.

A sept heures et demie, tout le monde s'assit au grand salon du ministre de la justice. Danton présida, Il était vêtu d'un habit écarlate, il ouvrit la délibération au milieu de l'angoisse presque générale.

Théophile Mandat, obsédé par son idée fixe, suivit avec impatience la longue discussion. Enfin, à neuf heures et demie, il osa l'interrompre. S'adressant à Danton, il lui demanda :

— Toutes les mesures de salut extérieur sont-elles prises ? — Oui.

— Occupons-nous donc de l'intérieur.

— Parle, invita le ministre.

Alors Mandat proposa d'envoyer à chaque prison un groupe de citoyens influents, pour tâcher de couper court à une frénésie qui, dit-il, souillerait à jamais la gloire du nom français.

Mais le regardant froidement, Danton lui cria :

— Sieds-toi : c'était nécessaire.

Un silence de mort succéda à ces paroles.

Théophile Mandat, déconcerté, passa avec Prudhomme dans une salle voisine, où causaient les ministres Lebrun et Clavière, avec Grouvelle, secrétaire du conseilex écutif[168].

Ce soir là, Manon Phlilipon, femme Roland, avait trôné, comme d'habitude, au milieu de ses fidèles. Malgré la terrible convulsion qui secouait tout Paris, la déesse girondine avait donné un dîner ministériel du lundi. Buzot, son amant préféré, Barbaroux, Brissot l'entouraient, ainsi que Lanthenas, son « directeur », comme disait Marat. Anarcharsis Clootz était là aussi. Il discourut, au sujet des exécutions, sur les droits du peuple, sur la justice de leur vengeance. Il se retira de bonne heure.

A peine avait-il disparu, que Manon poussa un soupir de soulagement.

— Quel bavard, fit-elle, et qu'il est ennuyeux[169].

Et chacun d'applaudir. Ce Clootz n'entendait rien aux finesses de la politique. Il prêchait, l'imbécile, la fraternité universelle, l'affranchissement de l'humanité entière, la participation de tous au banquet de la vie. Quoi de plus insensé !

A son tour, la femme-ministre disserta sur les exécutions. Elle fut d'avis que ses amis, en s'y prenant bien, pourraient tirer profit de ce sang qui coulait à flots.

— En tout cas, dit-elle, on aura fermé la bouche de quelques royalistes dont les révélations auraient pu nous faire du mal.

— Très bien, répliqua Brissot, mais ils ont oublié Morande[170]..

Morande était un audacieux libelliste, qui avait dénoncé les escroqueries et l'infamie de Brissot.

— Patience ! ce n'est pas fini, murmura Lauthenas.

Roland écoutait en silence. Il avait l'air, chez lui, d'un invité, presque d'un étranger. Heureusement, Manon excellait à interpréter les choses. Très soucieuse de la dignité de ce vieux mari, elle expliquait son attitude. Pendant que les autres parlaient, Roland pensait ; il planait dans les hautes régions de la philosophie et sondait les profondeurs de la politique. A l'entendre, il avait la tête organisée pour gouverner l'univers.

Les familiers du temple approuvaient d'un sourire indulgent ; mais leurs regards exprimaient que toutes ces conceptions sublimes dont elle faisait honneur à l'époux honoraire, s'élaboraient au cerveau de Manon, qui les traduisait ensuite aux simples mortels dans les pages qu'elle dictait au ministre.

Bientôt la déesse se leva.

— Messieurs, dit-elle, avant tout, les affaires de l'État, n'est-il pas vrai ?

Tous s'inclinèrent avec un murmure d'admiration. Elle se dirigea vers son cabinet de travail, suivie de Roland. Elle le fit asseoir devant le bureau, s'allongea dans un fauteuil et lui dit :

— Il est temps de nous montrer.

— Oui, il est temps, répéta le ministre comme un écho.

— A nous de rétablir l'ordre et l'autorité. Pendant le diner, j'ai conçu l'idée d'une lettre qui portera coup, j'en suis sûre. Tu vas écrire.

— A qui ?

— A l'Assemblée, parbleu ! N'es-tu pas de fait le chef du ministère ?

— Je le crois.

— Et le ministère n'est-il pas la première autorité ?

— Sans doute.

— Seulement, il faut ruser avec cette maudite Commune, faire la part du feu, afin de mieux atteindre nos ennemis mortels, qui sont Robespierre, Marat et Danton.

— Rusons donc, mon amie, je ne demande pas mieux.

Manon dicta, et Roland écrivit.

Cela commença par une plainte sur la continuation du pouvoir de la Commune, tout en rendant hommage à ses services, puis vint une protestation contre certaines dénonciations qui, à l'Hôtel de Ville, avaient

été à mots couverts dirigées contre les ministres girondins. Ce morceau visait Marat.

Après ces phrases hardies, et pour ménager la chèvre ministérielle et le chou populaire, Manon fit déclarer à son mari que, sans la journée du 10 août, la France était perdue ; qu'il était dans la nature des choses comme dans celle du cœur humain que la victoire entraînait quelques excès.

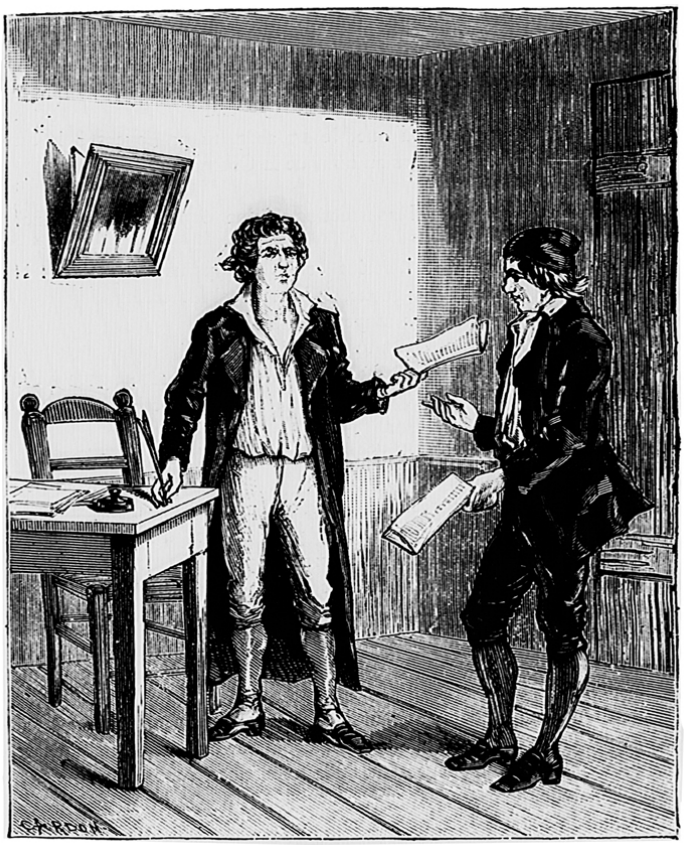
A ce passage hypocrite succéda une longue sortie contre les hommes zélés, mais sans connaissance et sans mesure, qui prétendent se mêler journellement de l'administration et entravent sa marche, et qui, à l'appui de quelque faveur populaire, obtenue par une grande ardeur et soutenue par un plus grand parlage, répandant la défiance, sèment les dénonciations[171] ».

C'était une attaque directe et verbeuse contre Danton, et surtout contre Robespierre.

Enfin, abordant les exécutions, la lettre ajoutait :

Hier fut un jour sur les événements duquel il faut peut-être laisser un voile. Je sais que le peuple, terrible dans sa vengeance, y porte encore une sorte de justice ; il ne prend pas pour victime tout ce qui se présente à sa fureur, il la dirige sur ceux qu'il croit avoir été trop longtemps épargnés par le glaive de la loi, et que le péril des circonstances lui persuade devoir être immolés sans délai. Mais je sais qu'il est facile à des scélérats, à des traîtres, d'abuser de cette effervescence, et qu'il faut l'arrêter[172]. »

L'AMI DU PEUPLE, TOUJOURS INFATIGABLE.
— Marat, ayant achevé, remit sa copie à son fidèle Loubas, qui l'apporta immédiatement à l'imprimerie. — (Chap. LX.)



Cette littérature, imprimée toute chaude, put être expédiée deux heures plus tard aux diverses administrations. Le ménage Roland s'en promettait monts et merveilles.

Cependant, Théophile Mandar, au ministère de la justice, n'avait pas renoncé à sa tentative d'apaisement. Dans la pièce où il s'était rendu, au sortir du grand salon :, il avait été rejoint par Pétion et par Robespierre, alors investi des fonctions d'officier municipal ; Il les prit à part tous les deux et interpella le tribun en ces termes :

— Robespierre, te souviens-tu que, le 17 août, tu prononças à la barre de l'Assemblée législative un discours au nom de la Commune ?

— Parfaitement.

— Tu demandas, sous peine d'insurrection, qu'on organisât un tribunal pour juger les conspirateurs.

— Oui, je me le rappelle. Thuriot et les Girondins s'opposèrent à cette mesure. Mais tu intervins avec vigueur, et le tribunal fut créé.

— Ainsi, tu peux juger de mes moyens oratoires ?

— Je le reconnais. Mais où veux-tu en venir ?

— Le voici. Demain, si Pétion et toi consentez à m'accompagner à l'Assemblée, je lui propose d'imiter les Romains dans les temps de crise, et, pour arrêter les massacres, de créer un dictateur.

— La vieillie idée de Marat, fit Robespierre, mais appliquée au rebours.

— Qu'entends-tu par là ?

— Marat, maintes fois, a réclamé un tribun populaire, un dictateur éclairé, d'une honnêteté indiscutable ; mais c'était pour frapper d'un coup les traîtres, non pour les sauver. L'œuvre qu'on a forcé le peuple d'accomplir tumultueusement, il voulait qu'elle fût exécutée avec discernement.

— Je ne vois pas, reprit Mandar, ce qui empêcherait le dictateur de désigner les coupables.

— Il est trop tard.

— Pourquoi ?

— Nulle digue, maintenant, ne saurait arrêter le torrent populaire.

— Nous parlerons à la foule ; elle nous écoutera. Ensuite, nous nous présenterons à l'Assemblée, et je suis certain de la convaincre, comme au 17 août. Nous aurons un dictateur.

— Ce serait un remède pire que le mal, déclara Robespierre.

— Essayons toujours.

— Jamais ! Brissot serait dictateur.

Théophile Mandar, irrité, s'écria :

— O Robespierre, ce n'est pas la dictature que tu crains, ce n'est pas la patrie que tu aimes ! C'est Brissot que tu hais.

— Je déteste la dictature et je déteste Brissot, riposta le grand tribun[173].

— A toi donc, reprit Mandar, la responsabilité des excès qui se commettent ou se commettront certainement. Que le sang des innocents retombe sur ta tête !

— C'est aux « hommes d'Etat » de la Gironde qu'il faut tenir ce langage, dit Robespierre d'un ton sévère. Les vrais coupables, ce sont eux, ce sont tes amis.

— Ainsi tu les accuses d'avoir ordonné les égorgements ?

— Je les accuse d'avoir rendu inévitables les exécutions populaires. Après la journée du 10 août, ils ont dérobé les grands conspirateurs à la colère des patriotes victorieux, qui avaient consenti à les remettre aux mains d'un nouveau tribunal criminel. Ces juges prévaricateurs se sont contentés de condamner trois ou quatre coupables subalternes. Montmorin a été absous ; d'autres criminels de cette importance ont été frauduleusement élargis. Pendant ce temps, presque tous les patriotes blessés au château des Tuileries mouraient dans les bras de leurs frères parisiens. Ils avaient été frappés par des brigands, la preuve est faite ; car on a déposé sur le bureau de la Commune des *balles mâchées*, extraites du corps de plusieurs Marseillais et de plusieurs autres fédérés[174]. Tu n'ignores pas ces atrocités, j'imagine ?

— C'est vrai, malheureusement.

— Ce n'est pas tout. Une cause nouvelle et beaucoup plus importante acheva de porter la fermentation à son comble. Un grand nombre de citoyens avaient pensé que la journée du 10 rompait les fils des conspirations royalistes. Ils regardaient la guerre comme terminée, quand tout à coup la nouvelle se répand dans Paris que Longwy a été livré, que Verdun a été livré, et qu'à la tête d'une armée de cent mille hommes, Brunswick marche sur Paris. Aucune place forte ne nous sépare maintenant de l'ennemi. Notre armée divisée, presque détruite par les trahisons de Lafayette, manque de tout. Paris tout entier s'ébranle, à la voix de la Commune. En un instant, quarante mille hommes sont armés, équipés, rassemblés, prêts à courir au devant de l'envahisseur. Mais l'approche des hordes étrangères réveille le sentiment d'indignation et de vengeance qui couvait dans les cœurs contre les traîtres qui les avaient appelés. Avant d'abandonner leurs foyers, leurs femmes et leurs enfants, les soldats de la patrie veulent la punition des conspirateurs, qui leur avait été promise et qui n'a point été accordée. Ils se sont rués sur les prisons[175]. Voyons ! qui la faute, si nous assistons aujourd'hui à ce terrible drame ?

— On a eu tort, murmura Mandat, de ne point donner satisfaction à l'opinion publique... Mais un dictateur...

— Un dictateur ! interrompit Robespierre... Il est trop tard, te dis-je. Lors même que l'Assemblée serait capable d'élire un honnête homme, à quoi cela servirait-il ? La voix de ce magistrat suprême ne saurait désormais arrêter le peuple ; car c'est un mouvement populaire, et non, comme

d'aucun le répètent ridiculement, la reddition partielle de quelques scélérats payés pour assassiner leurs semblables. S'il en était autrement, est-ce que le peuple, est-ce que la garde nationale, est-ce que les bataillons fédérés n'étoufferaient pas la tentative de quelques-uns ?

— Et les innocents ? les innocents ? reprit Théophile Mandar. Il est impossible que plusieurs ne tombent pas sous le glaive du peuple.

— Si quelques innocents périssent, repartit Robespierre, personne ne le déplorera plus que moi. Je pleurerai sur les victimes. J'ai confiance pourtant que, cet affreux malheur n'arrivera pas. La. Commune a déployé toute son activité pour l'éviter. C'était tout ce qu'il lui était permis de faire dans la redoutable crise que nous traversons.

— Quel drame épouvantable !

— Ah ! poursuivit Robespierre, je consens à m'apitoyer avec toi sur le sort des coupables ; car enfin ils sont nos semblables, malgré leurs crimes. Mais gardons quelques larmes pour des calamités plus touchantes. Pleurons cent mille patriotes immolés par la tyrannie ; pleurons nos citoyens expirants sous leurs toits embrasés, et les fils de citoyens massacrés au berceau ou dans les bras de leurs mères.

Le tribun se tut. Pétion n'avait pas ouvert la bouche. Théophile Mandar s'éloigna avec Prudhomme.

Le ministre de la guerre, Servan, s'était retiré pour aller donner des ordres. Danton s'entretenait avec ses collègues Lebrun et Clavière. Le sujet qui les occupait les retint assez longtemps.

Un peu avant minuit, un huissier entra. Il remit un billet au ministre de la justice. Celui-ci le parcourut rapidement, et tressaillit dès la première ligne.
— Qu'y a-t-il donc ? demandèrent à la fois Lebrun et Clavière.

Danton était pâle. Il répliqua :

— On m'annonce que le Comité de surveillance vient de lancer un mandat d'arrêt contre le ministre de l'intérieur.

— Contre Roland ? s'écria Clavière.

— Oui, contre Roland.

— Mais c'est une infamie, déclara Lebrun.

— Infamie ou non, la chose est faite.

— Quel est le motif de cette mesure ?

— Je l'ignore, répondit Danton. Je sais seulement qu'elle a été prise sur la proposition de Marat.

— Mais, rugit Clavière, il faut châtier sur-le-champ cet odieux scélérat.

— Tais-toi ! riposta Danton .. l'Ami du peuple n'est pas un scélérat. On peut ne point partager ses idées ; mais il faut bon gré mal gré reconnaître son esprit si étrangement clairvoyant, son dévouement incomparable à la cause de la Révolution.

— Ordonner l'arrestation d'un ministre, quelle insolence ! fit encore Clavière.

Danton eut un éclat de rire formidable, qui déconcerta ses collègues.

— Le peuple a bien emprisonné Louis XVI, dit-il ; conserverais-tu donc, après cela, l'illusion qu'un ministre est plus sacré qu'un roi ?

— Enfin, nous ne pouvons pourtant pas laisser Marat mettre la main au collet de Roland. Ce serait par trop bouffon.

— Tu te trompes, Clavière : ce serait simplement tragique. La Commune et Marat possèdent la confiance absolue du peuple, à l'heure actuelle. Si, en ce moment, elle commandait l'arrestation du cabinet tout entier, demain matin ce serait chose faite.

Les deux Girondins frissonnèrent.

— Que foire ? demanda Lebrun.

— Je vais à l'instant au Comité de surveillance. Je ferai entendre raison à Marat.

— Et si tu ne réussis pas ?

— Je m'adresserai à la Commune.

Danton quitta précipitamment ses collègues, monta en voiture, et courut au Comité. Marat était seul avec Panis.

— Ah ! ah ! fit-il à l'apparition du ministre, tu sais déjà ?

— Parbleu !... Mais ce n'est pas sérieux, ce que vous avez fait ici ?

— C'est très sérieux, au contraire.

— Vous aviez donc des motifs ?

— Quelle question ! Est-ce que tu nous supposes capables de jouer pareil jeu par pur caprice ?

— Non... Cependant...

— Tiens ! lis-moi ceci, reprit l'Ami du peuple en présentant un imprimé à Danton.

C'était la lettre écrite, quelques heures auparavant, par Roland, sous la dictée de la déesse de la Gironde. Le ministre de la justice blêmit de colère en la parcourant. Quand il eut finit, il la froissa entre ses doigts crispés et cria de sa voix tonnante :

— Roland est une canaille.

— Roland, c'est sa femme, dit Marat. Lui, n'est qu'un frère coupe-choux, pendu aux jupes de Manon. Ce qu'ils viennent de faire, c'est trop de bêtise ou trop d'audace. En tout cas, c'est dangereux, et il est temps de museler la faction scélérate. Si nous faiblissons, elle achèvera la ruine de la France.

— La Commune a-t-elle sanctionné le mandat lancé par votre Comité ? interrogea Danton.

— Pas encore.

— Il faut l'annuler.

— Tu n'y penses pas ?

— Il le faut, te dis-je. — Réfléchis donc. Nous sommes à la veille des élections. Si nous laissons faire les Girondins, ils fausseront le scrutin par leurs intrigues ; leurs machinations ; ils domineront la Convention, comme ils dominent l'Assemblée actuelle, et couronneront notre perte.

— Ne suis-je pas là, pour les surveiller ? Marat, accorde-moi cela, sinon je donne ma démission.

L'Ami du peuple hésitait. Panis se joignit au ministre de la justice, et tous deux finirent par triompher. Marat promit de faire rapporter l'arrêté du Comité de surveillance[176].

— Mais j'y mets une condition, ajouta-t-il.

— Je n'ai rien à te refuser.

— Eh bien ! tu feras expédier aux départements, sous le contre-seing du ministère de la justice, la circulaire que voici.

Et l'Ami du peuple lut tout haut :

« Frères et amis, la Commune de Paris se hâte de vous informer qu'une partie des conspirateurs féroces, détenus dans les prisons, a été mise à mort par le peuple ; actes de justice qu'il a estimé indispensables pour retenir par la terreur les légions de traîtres cachés dans ses murs au moment où il allait marcher l'ennemi. Sans doute, la nation entière, après la longue suite des trahisons qui l'ont conduite sur les bords de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire de salut public, et tous les Français s'écrieront comme les Parisiens : — Nous marcherons à l'ennemi, mais nous ne laisserons pas derrière nous ces brigands pour égorger nos enfants et nos femmes !

Frères et amis, nous nous attendons qu'une partie d'entre vous va voler à notre secours et nous aider à repousser les légions innombrables de satellites des despotes conjurés à la perte des Français. Nous allons

ensemble sauver la patrie, et nous vous devrons la gloire de l'avoir retirée de l'abîme.

Les administrateurs du Comité du salut public et les administrateurs adjoints réunis : P. S. Duplain, Panis, Sergent, Lenfant, Jourdeuil, Marat, Deforgues, Leclerc, Duffor, Colly, constitués par la Commune et séants à la mairie. A Paris, le 3 septembre 1792. »

Danton accepta sans difficulté[177]. Il se leva pour partir.

— A propos, fit Marat, j'oubliais de te dire que nous avons fait, ce soir, une belle peur à Brissot. Nous avons envoyé deux délégués faire une descente chez lui. Le monsieur rentrait du ministère de l'intérieur. Il a crié très haut qu'on portait atteinte en sa personne à la représentation nationale, comme si cette assemblée pourrie pouvait représenter quelque chose. Mais, sur une menace d'arrestation, il a baissé le ton. Nos mandataires ont visité ses papiers[178]. Mais le drôle est doué d'une astuce hors ligne. Après avoir été, à l'Hôtel de Ville, l'âme damnée de Mottier-Lafayette, de Sylvain Bailly, des tyrans bourgeois de l'ancienne municipalité ; après avoir voué aux vengeances royalistes les partisans de la République, il fait maintenant le bon apôtre. Avec sa prudence ordinaire, il a pris ses précautions. Rien de suspect à son domicile. Et pourtant, j'ai la certitude qu'il négociait avec la cour avant le 10 août. Il était prêt à se vendre, comme Mirabeau. Actuellement, il traite avec Brunswick[179].

L'Ami du peuple achevait, quand on lui apporta deux dépêches. Il les ouvrit immédiatement. L'une annonçait que la plupart des prisonniers de Bicêtre, tous voleurs, repris de justice, en majorité flétris par le bourreau, avaient péri. L'autre signalait la mort d'une trentaine de femmes à la Salpêtrière, des voleuses également flétries.

Marat communiqua le message au ministre. Sa figure s'était assombrie, et ce fut d'un accent plein de tristesse qu'il dit à Danton :

— Ces gens-là n'étaient pas dangereux. On ne devait pas les frapper.

— Quelques mauvais citoyens, sans doute, répliqua le ministre, auront profité de la confusion qui règne dans Paris, ou abusé de la crédulité des patriotes pour faire ce coup.

— Cela ne serait point arrivé, reprit l'Ami du peuple, si, en temps opportun, on eût suivi mon conseil d'élire un tribun du peuple pour justicier les conspirateurs.

Danton prit congé de Marat, très pensif. Il pressentait quelle lutte terrible, implacable, allait s'engager entre les patriotes déterminés à faire triompher

la Révolution avec tous ses principes, et les Girondins qui n'aspiraient qu'à l'exploiter au profit de leur ambition, de leur cupidité.

Selon le calcul du journaliste Prudhomme, le chiffre des individus exécutés aux journées de septembre 1792 fut de quatorze cent quatre-vingts ; selon A. de Cassagnac, le nombre des morts s'éleva à quinze cent trente-deux.

Les bandits royalistes avaient massacré plus de quatre mille hommes au 10 août. Au Champ-de-Mars, l'année précédente, ils avaient immolé des milliers de victimes, des femmes enceintes, des enfants, des vieillards inoffensifs. De même à Nancy et ailleurs.

Et quel affreux carnage se promettaient les gens du trône et de L'autel, si les hordes étrangères victorieuses s'emparaient de Paris !

Pour répondre aux accusations imprudentes, aux calomnies odieuses de cette tourbe d'écrivains hypocrites qui dénoncent encore aujourd'hui les exécutions de septembre comme des actes sauvages, complotés par d'atroces scélérats, qu'est-il besoin d'évoquer les dragonnades de Louis XIV, la Saint-Barthélémy, les bûchers de l'Inquisition, les populations entières égorgées par les rois et par les papes, ces millions de créatures humaines détruites avec mille raffinements de cruauté par les porte-tiares et les porte-couronnes ?

Il nous suffira de rappeler les épouvantables massacres du Midi sous la royauté très chrétienne ; les massacres ordonnés par la royauté de juillet, rue Transnonain, à Paris, et faubourg de Vaise, à Lyon ; les fusillades et les transportations de juin 1848, accomplies par l'oligarchie bourgeoise ; les égorgements et transportations du 2 décembre ; les trente mille cadavres avec lesquels les clérico-monarchistes pavèrent les rues de Paris aux journées de Mai 71.

L'histoire a fait le compte de vos victimes, messieurs les honnêtes gens ; elle les chiffre par centaines de mille. Après avoir formé votre dossier et celui du peuple de 92, elle proclame que les malfaiteurs, les assassins, les cannibales, ne furent point les exécuteurs de septembre.

LVIII — En famille.

Le soir du 3 septembre, à la tombée de la nuit, un homme vêtu en commissionnaire sonnait à l'hôtel de Glizol. Au vieux serviteur qui vint

ouvrir, il demanda à demi-voix :

— Mademoiselle Christine ?

— Que lui voulez-vous ?

— D'abord est-elle là ? fit l'autre avec impatience.

Le vieillard hésita à répondre. Comme il examinait avec défiance son interlocuteur, celui-ci pénétra brusquement dans la cour, repoussa la porte avec vivacité. Ensuite, empoignant le serviteur par le bras, il l'entraîna jusqu'au perron, et ajouta :

— Morbleu ! ignorez-vous donc qu'il est malsain, par le temps qui court, de causer au seuil des demeures aristocratiques ?

A ces allures et à ce langage, le vieillard comprit qu'il avait affaire à un personnage déguisé.

— Pardonnez-moi, monsieur, murmura-t-il, toujours inquiet ; mais je ne vous connais pas.

— Votre maître m'envoie à sa fille pour une communication urgente.

— Vous avez une lettre ?

— Non. Je dois m'acquitter verbalement de mon message.

En prononçant ces paroles, le prétendu commissionnaire avait gravi les marches du perron. Il entra dans le vestibule, suivi du serviteur. Là, ce dernier reprit :

— Maintenant, monsieur, veuillez me dire de quoi il s'agit.

— Il est nécessaire que je parle sans témoins à mademoiselle de Glizol.

— Oh ! monsieur, vous pouvez avoir confiance en moi. Je suis depuis longues années au service de monsieur le marquis. Ma présence ici, dans les circonstances actuelles, prouve suffisamment, je pense, ma fidélité.

— Je vous le répète, fit l'inconnu, il faut absolument que je voie mademoiselle Christine. Il n'y a pas une minute à perdre.

— Mademoiselle est à son appartement.

— Eh bien ?

— Elle est très fatiguée.

— Il n'importe.

— Je ne sais si elle consentira...

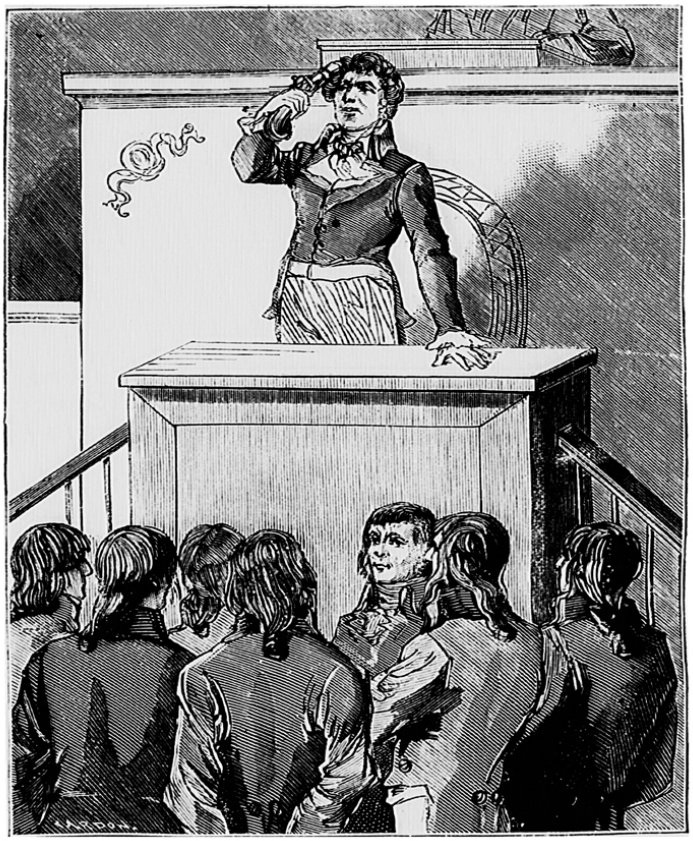
— Allez la prévenir, interrompit impérieusement le visiteur.

Le vieillard se décida. Il introduisit le messager au petit salon et monta chez sa maîtresse.

Durant ces deux terribles journées, Christine n'avait pas quitté l'hôtel. Lasse de son long voyage, abattue, plongée dans une tristesse mortelle,

incapable de fermer l'œil la nuit, elle n'avait cessé de prêter l'oreille aux bruits de la ville. Les sons lugubres du tocsin, les salves du canon d'alarme, la générale qui retentissait dans tous les quartiers, lui avaient mis dans l'âme une sombre épouvante.

MARAT A LA TRIBUN.
— Non, je n'aurais point péri en lâche si le fatal décret avait été lancé, cria Maral en appuyant à son front le canon d'un de ses pistolets : je me serais brûlé la cervelle sous vos yeux. (Chap. LXI.



La veille, elle avait appris les exécutions populaires accomplies dans les prisons. Elle savait que le drame continuait. Bien qu'on lui eût affirmé que son père était en sûreté, elle tremblait qu'une dénonciation ou une visite domiciliaire n'eussent replacé sous le glaive de la justice la tête du marquis.

Elle vivait donc dans des transes continuelles. Vainement le vieillard et une femme de chambre dévouée s'efforçaient-ils de la tranquilliser ; elle

devinait aisément que ni l'un ni l'autre ne partageaient la sécurité qu'ils tâchaient de lui inspirer.

Christine était assise dans sa chambre, sur une chaise-longue. Une lampe répandait dans la pièce une clarté blafarde. La jeune fille, immobile, la poitrine oppressée, venait d'achever la lecture d'un journal publié quelques heures auparavant.

A l'apparition du serviteur, elle tressaillit.

— Qu'y a-t-il ? interrogea-t-elle d'une voix faible.

— Un homme, en costume de commissionnaire, demande à vous parler sur-le-champ.

Et le vieillard rapporta mot à mot le dialogue reproduit plus haut.

Après avoir réfléchi quelques secondes, Christine se leva.

— Je descends, dit-elle.

— Mademoiselle, fit le vieillard, ne craignez-vous pas que cet homme n'ait de mauvaises intentions ?

— Il est seul, et vous êtes là.

— Hélas ! aurais-je, à présent, la force nécessaire pour vous défendre.

— Il n'y arien à redouter, j'en suis certaine, répliqua la jeune fille. Du reste, s'il vient réellement de la part de mon père, j'ai le devoir de l'accueillir.

Le serviteur s'inclina et s'éloigna.

Christine se hâta de, rajuster sa toilette, puis elle se rendit au salon, où l'inconnu l'attendait. Il la salua cérémonieusement, mais avec une aisance qui décelait du premier coup l'homme du monde.

— Mademoiselle, dit-il, je suis un ami de votre père, et je viens en son nom.

La jeune fille, debout, regardait les vêtements du faux commissionnaire. Il sourit et ajouta :

— Le proverbe déclare que l'habit ne fait pas le moine. Le tout est de le bien porter.

Christine demeura froide à cette plaisanterie. L'autre, sentant qu'elle goûtait peu cette façon d'entrer en matière, reprit d'un air plus sérieux :

— Puis-je espérer, mademoiselle, que vous ne me trahirez pas ?

— Monsieur, vous m'offensez en me supposant capable d'exercer le vil métier de délatrice.

— Excusez-moi, je vous en supplie. On traque aujourd'hui la noblesse avec une telle rage, qu'on finit par avoir peur de son ombre.

— Au fait, monsieur.

Je suis le baron de Batz.

Christine ne témoigna aucune surprise. Toutefois, elle invita le gentilhomme à s'asseoir, en se laissant tomber elle-même sur un fauteuil, car ses jambes fléchissaient.

— Vous savez, sans doute, ce qui se passe à Paris ? dit le baron. — Oui.

— C'est affreux.

La jeune fille garda le silence.

Le baron, instruit des opinions de Christine, n'insista pas sur ce point.

— J'ai vu le marquis, poursuivit-il. Je crains fort que son asile ne soit bientôt découvert.

— Ainsi, mon père court un grave danger en ce moment ? murmura Christine.

— Danger de mort, oui, mademoiselle.

La jeune fille pâlit davantage.

— Est-ce là tout ce que vous avez me dire ? balbutia-t-elle.

— Je serais infiniment désolé, mademoiselle, si ma mission se bornait à cette pénible communication. Je suis à même de vous annoncer qu'il ne tient qu'à vous de sauver votre père.

— Parlez, monsieur, parlez vite. Tout ce que je pourrai faire, je le ferai, pourvu que ce soit honorable.

— Une fille telle que vous, mademoiselle, né saurait hésiter, lorsqu'on lui offre le moyen de défendre la vie de son père.

— Excepté si ces moyens sont malhonnêtes.

Le baron était un sceptique endurci, comme la plupart de ses pareils. Il sourit encore.

— Je n'ai rien à vous proposer, fit-il, qui soit de nature à blesser la conscience la plus délicate.

Christine, excédée de tant de circonlocutions, riposta d'une voix brève :

— J'écoute, monsieur. Daignez vous expliquer clairement.

— Vous connaissez, m'a-t-on affirmé, le citoyen Robespierre ?

La question avait été posée avec un accent où perçait une pointe d'ironie. La jeune fille rougit.

— Je le connais, répliquait-elle avec une certaine émotion.

— Le citoyen Robespierre jouit d'une influencé énorme à la Commune. Or, vous ne l'ignorez pas : à l'heure actuelle, la Commune est toute-

puissante à Paris. Mon sort, le vôtre, celui de tous les habitants de cette ville dépendent de son bon plaisir.

— Au-dessus de la Commune, il y a le peuple, riposta la jeune fille.

— Le peuple ! mais c'est elle que le mène... Le peuple est un pantin, dont elle tire les ficelles.

— Assez, monsieur ! A quoi bon engager une discussion politique ?

Le baron ne s'émut nullement à cette apostrophe. Il continua, de son air placide et légèrement gouailleur :

— Si le citoyen Robespierre consentait à protéger votre père, la vie du marquis serait à l'abri des risques terribles qu'elle court présentement.

— Telle est la question, murmura Christine, toute pensive.

— Je vous jure qu'il en est ainsi... Mes renseignements sont précis... Quoique suspect, j'ai de nombreuses relations qui me fournissent des indications très exactes sur les dispositions intimes des principales notoriétés révolutionnaires.

— Soit, monsieur : je veux bien vous croire... Mais qui déterminera Robes-pierre à intervenir en faveur de M. de Glizol ?

— Une seule personne le pourrait efficacement.

— Qui donc ?

— Vous, mademoiselle.

Christine baissa la tête. Son cœur palpitait violemment. Le gentilhomme, les yeux fixés sur elle, l'observait attentivement. Il ajouta :

— Le temps presse. Des hommes à figure sinistre rôdent aux abords du refuge du marquis. La police de l'Hôtel de Ville a des soupçons. D'un moment à l'autre, il est possible qu'on le découvre. Dans ce cas, on l'arrêtera immédiatement, on le conduira à l'Abbaye, et il y périra sûrement, car on ne fait point de grâce aux royalistes de son rang.

La jeune fille frissonna, mais garda le silence. Le baron de Batz poursuivit :

— Songez-y, mademoiselle : pendant que je m'attarde ici, peut-être M. de Glizol est-il déjà aux mains de ses ennemis.

Cette fois, Christine sortit de la réserve qu'elle avait affectée jusque-là.

— De grâce, monsieur, s'écria-t-elle, dites-moi ce que je puis faire.

— Le citoyen Robespierre demeure à deux pas de votre hôtel, chez le menuisier Duplay.

— Après ?

— Voyez-le sur-le-champ.

— Et si je ne le rencontre pas ?

— Vous le rencontrerez. Je me suis informé.

Sans plus réfléchir, la jeune fille se leva.

— Je pars, dit-elle. Ma conscience me reprocherait de ne point avoir tout tenté pour soustraire mon père à l'affreuse destinée qui le menace.

Les crimes du marquis, dont elle savait une partie, avaient tué chez Christine cette fleur de tendresse filiale qu'elle éprouvait autrefois pour lui. Elle sentait que la justice du peuple avait le droit de le frapper. De sa mort, assurément, elle n'eût point été inconsolable. Mais l'idée qu'il aurait péri faute d'une démarche de sa part, eût été pour elle un remords éternel.

— Mademoiselle, fit le baron, souffrez que je vous accompagne.

— Chez Duplay ?

— Non, jusqu'à la porte.

— Oui... je vous remercie. Mais s'il me demande, ... si Robespierre me demande où est mon père ?

— Vous répondrez que vous l'ignorez. Obtenez que Robespierre intervienne pour qu'on ne recherche pas le marquis, et celui-ci échappera à tout péril.

Christine descendit avec le gentilhomme. Avant de quitter l'hôtel, elle glissa deux mots à l'oreille du vieux serviteur, et s'éloigna, silencieuse, au bras du baron. Ils se séparèrent devant la porte du menuisier patriote.

Mademoiselle de Glizol se présenta très émue dans cette maison où logeait l'homme qu'elle adorait, et dont le nom était maintenant si redouté. Dans les rares occasions qu'elle avait eues de le voir, elle avait pu constater qu'il l'aimait toujours. Madame Duplay la reçut avec une bienveillance exquise. Avant qu'elle n'eût ouvert la bouche pour expliquer le sujet de sa visite, l'excellente femme, qui avait remarqué sa pâleur, lui dit avec intérêt :

— Que vous arrive-t-il, pauvre enfant ?

— Ah ! Je suis bien malheureuse... Je voudrais parler tout de suite à Robespierre.

— Il est chez lui, très occupé, comme d'habitude. Mais je ne doute pas qu'il ne vous reçoive sans retard. Venez avec moi. Madame Duplay, par un escalier particulier, conduisit la jeune fille au premier étage d'un corps de bâtiment au fond de la cour. Elle frappa doucement. Une voix nette répondit de l'intérieur. La clef était sur la porte, et elle entra avec sa compagne.

Les deux femmes traversèrent une petite antichambre ; elles pénétrèrent dans une pièce éclairée par une seule fenêtre et dont l'extrême propreté

constituait tout le luxe. Sur la cheminée, une pendule entre deux candélabres. Puis une bibliothèque en sapin, aux rayons chargés d'ouvrages de choix ; un mobilier des plus modestes. Enfin, au fond de ce cabinet de travail, une large table, encombrée de livres et de paperasses. Au mur, en face, apparaissait sur une console le buste en marbre blanc de Jean-Jacques Rousseau, au génie duquel s'était allumé celui de Robespierre.

Tel était, avec une pauvre chambre à coucher, le palais de l'homme qui occupait déjà une si grande place dans la Révolution. Non moins austère que Marat, qui avait reçu le titre glorieux *d'Ami du Peuple*, il allait obtenir celui *d'Incorruptible.* Tel devait être pendant près de trois ans l'humble logis du tribun immortel à la voix duquel trembleraient bientôt les traîtres et les rois, et dont les accents sublimes remueraient le monde.

Assis devant son bureau, Robespierre lisait une lettre, à la lumière d'une lampe munie d'un abat-jour. Il était tellement absorbé que madame Duplay s'avança jusqu'à lui avec Christine sans qu'il levât les yeux. Une sorte de rayonnement éclairait sa figure blême.

Madame Duplay s'arrêta tout près, et dit à demi voix :

— Maximilien !

Il se retourna brusquement, aperçut Christine, rejeta l'écrit d'un mouvement convulsif, et se leva, dans un trouble étrange, mais hors d'état de prononcer une parole.

— Maximilien, reprit madame Duplay, mademoiselle de Glizol désirait vous entretenir sur-le-champ. Je me suis permis de vous l'amener.

— Vous avez bien fait, répliqua le tribun d'une voix altérée.

En même temps, il prit la main de la jeune fille et la fit asseoir sur un fauteuil, à côté de sa table.

— Maintenant, je me retire, ajouta madame Duplay.

— Oh ! madame, murmura Christine, je n'ai rien à dire que vous ne puissiez entendre.

— J'ai affaire chez moi, répliqua madame Duplay en souriant. Nous nous reverrons quand vous aurez fini.

Elle s'éloigna.

Lorsque Robespierre et mademoiselle de Glizol furent seuls, ils se regardèrent un instant en silence. Le tribun éprouva une sensation douloureuse en remarquant la pâleur, les traits amaigris de la jeune fille. Elle contemplait avec une admiration extatique l'homme qui occupait la meilleure place dans son cœur. Il lui semblait plus grand encore dans cet

humble logis. Enfin ses joues s'empourprèrent sous le regard fixe de Robespierre ; son sein se gonfla et ses larmes coulèrent.

Il se rapprocha d'elle, attendri lui-même, saisit les mains de mademoiselle de Glizol, et murmura avec un accent de tendresse indéfinissable :

— Christine, qu'avez-vous ?

— Maximilien, Maximilien, sanglota-t-elle, oh ! vous sauverez mon père.

Au souvenir du marquis de Glizol, le visage du tribun se rembrunit. Christine s'en aperçut. Effrayée, elle glissa aux genoux de Robespierre, en balbutiant :

— Ah ! pitié pour lui, pitié pour moi !

Le tribun l'avait relevée. Elle se trouva dans ses bras, assise sur ses genoux, la tête penchée sur son épaule. Elle ne chercha point à se dégager, tant sa confiance en cet homme était absolue.

— M. de Glizol est-il donc arrêté une seconde fois ? interrogea Robespierre.

— Il ne l'était pas il y a une heure. Mais il peut l'être d'un moment à l'autre.

— Il est à son hôtel ?

— Non.

— Où donc, alors ?

— Je n'en sais rien.

— Voyons, pauvre enfant, expliquez-vous. Je ne comprends pas bien.

— Quelqu'un, ce soir, m'a annoncé que mon père courait le plus grand danger.

— Un de ses amis ?

— Oui.

— Son nom ?

— J'ai promis de le taire.

— C'est juste.

Il y eut une pause. Le tribun réfléchissait. Soudain, il pressa la jeune fille sur sa poitrine, effleura son front d'un baiser, et sentant la passion prête à le maîtriser, il la déposa sur le fauteuil. Ensuite, allongeant la main, il prit sur son bureau la lettre dont la lecture l'absorbait si fort à l'arrivée de Christine ; il la lui présenta en disant :

— Tenez, chère enfant, parcourez cet écrit.

Mademoiselle de Glizol saisit l'épître machinalement. Voyant, à travers ses larmes, Robespierre qui lui souriait doucement, elle jeta un regard sur le papier.

A peine eut-elle lu le premier mot, qu'elle tressaillit, et murmura avec une stupeur inexprimable :

— L'écriture de mon père !

— Continuez.

La jeune fille lut ce qui suit :

« Citoyen Robespierre,

Ma fille vous aime, et vous l'aimez, je vous accorde sa main. Ce gage vous assure que, désormais, je ne tenterai rien contre les institutions que la Nation s'est données. En retour, je ne réclame qu'une chose : vous garantirez ma sécurité en France.

GLIZOL. »

Christine, confuse, étourdie, rendit au tribun cette lettre étrange, sans articuler une syllabe. Il la parcourut de nouveau, lentement, On eût dit qu'il étudiait chaque mot. Puis, le coude appuyé sur la table, et le front sur sa main, il devint songeur. Dans ces lignes, il flairait quelque piège. Bientôt il secoua la tête avec tristesse. La lumière s'était faite dans son esprit.

— Evidemment, pensait-il, le misérable sacrifie sa fille ; son orgueil de caste, uniquement afin de conspirer à l'aise, à l'abri de mon nom, de mon influence. L'homme qui, ce soir, a terrifié Christine en lui parlant des périls de son père, est le même qui a remis la lettre du marquis chez Duplay. C'est une affaire concertée.

Robespierre, avec son incomparable sagacité, avait deviné juste. Glizol et le baron de Batz avaient monté ce coup. Ils se flattaient l'un et l'autre que ce mariage fournirait aux royalistes des moyens d'action d'une puissance, incalculable.

Cependant le tribun se garda de confier à la jeune fille le résultat de ses réflexions. C'eût été accroître le chagrin que lui causait la conduite de son père. Comprimant l'indignation que cette perfidie nouvelle excitait en son âme, il résolut de se comporter avec Christine comme s'il eût cru à la sincérité du marquis. Il lui était doux de l'occasion qui s'offrait pour

l'amener à ouvrir son cœur, à confesser son amour. Mais, par un sentiment de souveraine délicatesse, il voulut auparavant la tranquilliser, autant que possible, sur le sort de Glizol.

— Si votre père, dit-il, était arrêté, il me serait impossible de le soustraire à la justice du peuple.

— Et s'il ne l'est pas ?

— Puisqu'il a été acquitté par le tribunal criminel, je ferai en sorte qu'on ne l'inquiète pas, pourvu qu'il tienne sa promesse de ne plus conspirer.

— Oh ! merci, Maximilien. Hâtez-vous...

— N'ayez aucune crainte. Pour le moment, il n'y a pas le moindre risque. Demain, j'aviserai.

Elle le regardait, les yeux humides, chargés de reconnaissant et d'amour. Il ajouta :

— Christine, la lettre débute par ces mots : « Ma fille vous aime. »

A l'accent de Robespierre, la jeune fille comprit qu'il lui posait la plus douce des questions. Ignorant les artifices de la coquetterie, elle répliqua avec une adorable franchise :

— Elle dit la vérité.

Il y eut une nouvelle pause. Le tribun avait recueilli l'aveu avec une émotion délicieuse. Christine reprit timidement :

— Dois-je espérer que le reste de la phrase est exact ?

— Elle l'est. Dans nos courtes entrevues d'autrefois, chez notre ami Berthelot, n'avez-vous pas pressenti que mon cœur vous appartenait ?

— J'avais si peur de me tromper ! murmura-t-elle.

— Eh bien ! oui, je t'aime, je t'adore. La destinée veut que nous soyons l'un à l'autre.

Ils se trouvèrent de nouveau rapprochés. Leurs lèvres ardentes scellèrent dans un long baiser les fiançailles désirées. Quand ils furent plus calmes, le tribun reprit :

— Le jour où M. de Glizol quittera la France, non pour rejoindre les émigrés, mais pour s'établir en Amérique, nous contracterons le mariage qui nous unira pour jamais.

— Hélas ! soupira la jeune fille, consentira-t-il ?

— C'est nécessaire.

— Je le crois, du moment que tu l'affirmes.

— Quand tu le verras, tu lui feras connaître ma décision.

Un coup frappé à la porte interrompit Robespierre. C'était madame Duplay, qui introduisait Berthelot. Christine courut au devant du vieillard et se suspendit à son cou.

— Ma chère fille, lui dit Berthelot, je viens de ton hôtel, où j'ai appris que tu étais ici.

Elle lui raconta en quelques mots le motif de sa visite à Robespierre.

— Sachant que tu étais seule, reprit-il, j'ai craint que tu ne fusses victime de quelque méprise. Je vois avec plaisir que tu n'as rien à redouter, car Robespierre te protégerait, au besoin. Pourtant, je pense que tu serais plus tranquille dans ma maison. D'ailleurs, ta société m'agréerait fort.

Rose est partie pour l'armée avec Théroigne, Lagrenette et Reine Audu, de sorte que je suis bien isolé.

Christine consulta le tribun du regard.

— Je vous conseille d'accepter, répliqua-t-il.

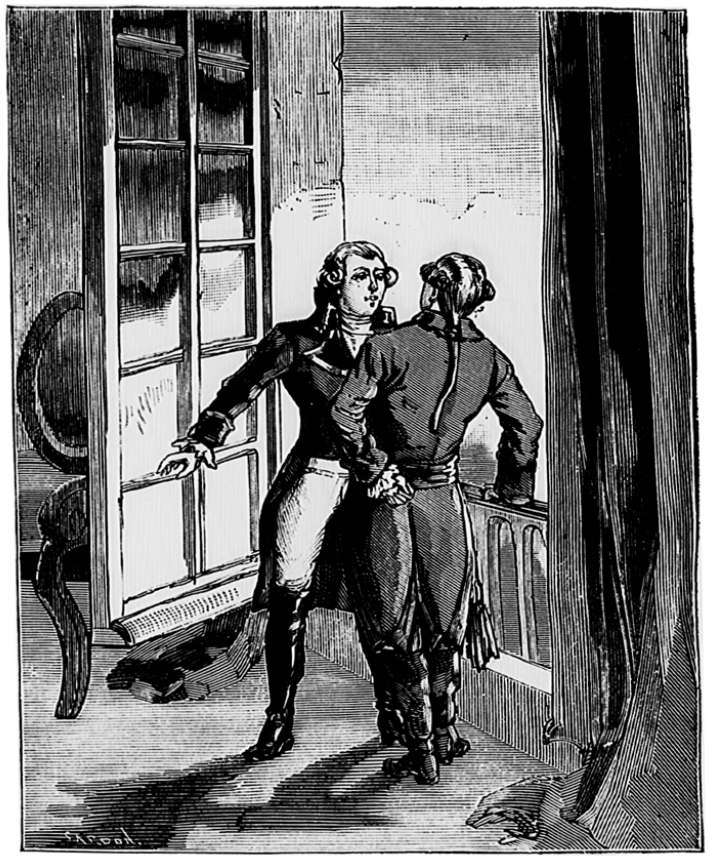
— En ce cas, dit mademoiselle de Glizol, c'est chose convenue.

— S'il en est ainsi, je t'emmène dès ce soir. Une voiture m'attend dans la rue.

Une demi-heure plus tard, Berthelot et Christine causaient dans la chambre que le vieillard occupait chez Rose Lacombe, rue Hautefeuille. La jeune fille, on s'en souvient, savait que sa mère et la femme défunte de Berthelot étaient les deux sœurs. Il était conséquemment son oncle par alliance. D'autre part, M. de Glizol lui avait révélé, lors de son départ pour Coblentz, l'étrange mystère qui l'avait décidée à accepter sans objection la compagnie de René durant le voyage.

Le vieillard et Christine échangeaient paisiblement leurs confidences. La jeune fille avait raconté les incidents de son retour de Belgique avec René Lacombe. La mère Marion, cette brave femme de ménage que nous avons vue chez Théroigne, et que celle-ci avait cédée i Berthelot pour le temps de son absence, achevait de préparer la chambre de Rose, destinée à mademoiselle de Glizol. Soudain, la sonnette tinta.

LES TRAITRES.
— Avertissez le roi de Prusse qu'on travaille à Paris à un projet d'invasion en Allemagne parce qu'on sait qu'il n'y a pas de troupes allemandes sur le Rhin. (Chap. LXII.)



— Qui cela peut-il être ? fit le vieillard.

— Si c'était Marat, par hasard ? observa Christine. Je serais bien heureuse de le revoir.

La porte de la pièce s'ouvrit. Un jeune homme, à mine chétive, un bandeau de taffetas sur l'œil, parut sur le seuil. Le vieillard, étonné, s'apprêtait à interpeller ce visiteur inattendu. Mais mademoiselle de Glizol s'écria :

— René !

C'était lui en effet. Il referma vivement la porte, en disant d'un air effaré :

— Silence ! me prononcez pas : mon nom devant la femme de service. Au même instant, la mère Marion rouvrait la porte, toute émue.

— Ce monsieur, expliqua-t-elle, s'est jeté chez nous comme une trombe. Il est accouru sans me laisser le temps de crier ouf et de vous avertir, citoyen Berthelot.

— Il n'y a pas de mal, repartit le vieillard.

La mère Marion s'éloigna.

Alors, s'adressant à René, Berthélot ajouta :

— Cette femme est discrète : tu n'as rien à craindre.

Lacombe avait enlevé le bandeau qui le déguisait. Il semblait exténué. Sur l'invitation de son oncle, il s'assit, et Christine lui demanda froidement :

— Quel motif vous amène ?

— Les agents de police de la Commune m'ont traqué plusieurs heures, répliqua-t-il.

Il narra comment, le matin de ce jour, il avait réussi, sauver le marquis de Sombreuil, à l'Abbaye, mais en s'abstenant de nommer l'officier municipal Michonis et ses autres, complices. Toutefois, sa présence au redoutable (tribunal avait éveillé les soupçons de Maillard. Celui-ci avait ordonné probablement de le suivre. A la nuit seulement, il avait réussi à dépister les policiers lancés sur ses traces. Ne sachant plus où ? se réfugier, excédé de lassitude, réduit aux abois, il était venu à tout hasard solliciter un asile.

Un silence glacial avait accueilli le récit du jeune homme. Ses traits livides se contractèrent sous la pression d'une atroce douleur. Il s'était gardé d'avouer une grave imprudence commise par lui, après l'acquittement de Sombreuil. Il s'était rendu à là demeure du marquis. Poussé par la passion impétueuse qui le maîtrisait, il avait voulu voir Marie. Malgré les effroyables émotions qu'elle venait de subir, la jeune fille avait dû le recevoir. Comment refuser celui qui avait contribué si puissamment à écarter le glaive de la tête de son père ?

René, à moitié fou, avait osé parler d'amour, réclamer en quelque sorte le prix qu'il croyait avoir mérité par son dévouement. Marie, cruellement offensée, lui avait reproché avec indignation cette nuit de Clichy, où il avait tenté de la violenter, et lui avait intimé l'ordre de ne jamais reparaître en sa présence. Lacombe, hors de lui, aveuglé par la rage, s'était élancé sur la jeune fille. Celle-ci avait appelé au secours, et les laquais avaient jeté ignominieusement à la porte l'agresseur.

Après avoir erré quelque temps par les rues, René s'était aperçu qu'on le remarquait. L'instinct de la conservation l'avait déterminé à la fuite.

Maintenant, le malheureux sentait autour de lui un vide effroyable. Parents, amis, devoir patriotique, il avait tout sacrifié à son amour insensé, et celle qui en était l'objet le répudiait avec horreur.

En ce moment, un rayon lucide traversant son esprit, il mesurait l'abîme où il était tombé. Saisi d'un immense désespoir, il s'écria :

— Vous aussi, vous me condamnez ?

— Avons nous tort ? fit Berthelot.

— Oui, je le sens ! pour vous, je suis un rénégat, un traître, un infâme, le pire des scélérats.

Ni le vieillard, ni Christine ne répondirent.

René se leva, et reprit d'une voix sourde :

— Livrez-moi tout de suite. Je ne résisterai pas.

— Nous n'avons point charge de fournir le bourreau, riposta dédaigneusement le vieillard.

Lacombe, écrasé sous cette réponse, tira brusquement un pistolet.

— Désormais, murmura-t-il, la vie est pour moi un supplice intolérable. Je préfère en finir.

En même temps, il portait l'arme à son front, le doigt sur la détente.

Berthelot et Christine se précipitèrent la fois. Mais déjà une main vigoureuse avait saisi le bras de René, et une voix vibrante lui disait :

— Arrête, jeune fou ! A moi de prononcer ta sentence.

Lacombe se retourna. Il était face à face avec Marat.

La mère Marion ayant laissé la porte entr'ouverte, l'Ami du Peuple s'était glissé sans bruit dans la chambre, sans que personne l'aperçut. Il avait assisté i cette scène dramatique, qui avait duré deux ou trois minutes.

René, épuisé, à peu près inconscient, s'affaissa sur une chaise.

Marat reprit, d'un accent plus triste que sévère :

Tu es mon prisonnier. Jusqu'à nouvel ordre, tu resteras ici sous la garde de Berthelot. Nous examinerons si tu es réellement un malfaiteur incorrigible, ou bien simplement un égaré.

A ce langage, une larme roula sur la joue du jeune homme.

— Marat, murmura-t-il, vous êtes plus miséricordieux que je ne le mérite.

— Je suis juste. Malgré l'effroyable réputation que : m'ont faite tes amis royalistes, je m'efforce toujours de discerner entre le criminel foncièrement dépravé, et celui qui cède uniquement à certaines défaillances humaines ;

Berthelot appela la mère Marion et lui ordonna de conduire René à son ancienne chambre, restée vacante depuis sa détection.

Quand Lacombe fut sorti, l'Ami du Peuple s'entretint : un instant avec le vieillard et Christine. Apprenant que René avait contribué, à sauver, Sombreuil à l'Abbaye, il dit :

— Le marquis méritait la mort. Il a conspiré, le fait n'est pas douteux. Lacombe, j'en suis sûr, croit avoir travaillé au profit de son amour pour la fille de ce traître Mais j'ai la conviction qu'il ne tardera point à connaître ce que vaut la reconnaissance d'un aristocrate.

Marat ignorait que déjà René savait à quoi s'en tenir, à ce sujet. Il prit congé de ses amis pour retourner au Comité de surveillance.

FIN DE LA QUATRIÈME PARTIE.

CINQUIÈME PARTIE — LE TRIOMPHE

LIX — Le jour de la République.

La jeune armée de la France nouvelle campait aux défilés de l'Argonne. Cinquante mille soldats patriotes, de récente recrue, mais sur lesquels avait passé le souffle révolutionnaire ; faisaient face à soixante-cinq mille Austro-prussiens longuement exercés et dont la plupart avaient vu souvent le feu.

Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, était à la tête des envahisseurs. Sous lui commandaient deux généraux fameux : le duc de Brunswick et Clairfayt. Leurs vieilles troupes, pensaient-ils, auraient facilement raison de ces écervelés qui osaient les affronter.

Pourtant, certains signes indiquaient que la marche sur Paris serait autre chose qu'une simple promenade militaire.

A la vérité, la peur de quelques marchands aidant à la trahison de quelques royalistes, Longwy et Verdun avaient été livrés. Mais le magnanime suicide de Beau repaire prédisait à l'ennemi d'autres résistances.

D'ailleurs, l'attitude de Mézières, et celle de Sedan, prouvaient assez qu'il n'y avait en France de contagieux que la colère. A Thionville, les habitants avaient installé sur le rempart un cheval de bois, portant une botte de foin attachée au cou, et cette inscription :

Les Prussiens prendront Thionville quand ce cheval mangera du foin.

Les coquins couronnés qui menaient leurs bandes, flanquées des émigrés, au sac de la France, sous prétexte de secourir Capet, leur méprisable confrère, s'étaient figuré qu'on les recevrait à bras ouverts. Mais, grâce à l'indomptable énergie déployée par la Révolution, ils se heurtaient partout à l'hostilité implacable du paysan. On leur laissait seulement du bois vert, qui ne donnait que de la fumée ; des raisins verts, qui produisirent la dysenterie. Les cultivateurs mirent un tel empressement à serrer leurs grains, que bientôt les alliés eurent à compter avec la famine.

Pour comble, une pluie obstinée fit de tout le pays environnant un bourbier où les Prussiens enfonçaient jusqu'aux genoux.

Un ancien ministre de Louis XVI, l'infâme Bertrand de Molleville, campé à Hettange avec les nobles scélérats, ses pareils, écrivit dans ses *Mémoires :*

« Il ne restait plus qu'une bataille à gagner, bataille que le mauvais temps empêchait de livrer ; mais je n'avais pas le moindre doute que, le jour où la pluie cesserait, l'armée de Dumouriez ne fût taillée en pièces.*L'impatience de voir arriver ce beau jour me réveillait*, et me faisait lever plusieurs fois dans la nuit pour aller voir le temps qu'il faisait, et je quittais toujours ma fenêtre en maudissant cette pluie fatale, qui semblait ne devoir jamais finir. »

Ces vœux impies de la canaille royaliste ne furent pas exaucés, la faux du villageois resta suspendue sur la tête des traînards. On apercevait nombre de pâles visages de hulans ou de Hessois, endormis pour jamais, dans le lit agité des torrents.

Au camp français, ou avait à souffrir aussi. Mais les soldats, animés par l'amour de la patrie, supportaient tout avec la plus grande gaieté[180].

Seuls, les officiers supérieurs, la plupart aristocrates déguisés, se plaignaient amèrement de ne manger que de mauvais mouton ou des légumes, d'être réduits à boire de la bière en Champagne, de ne pas manger toujours du pain blanc[181]. C'était de la graine de traîtres.

Dumouriez lui-même, commandant en chef de ces légions patriotes, visait uniquement à faire sa fortune personnelle. Dans cette âme basse, une immense ambition fermentait. Ce qu'il n'avait pu devenir étant ministre : l'homme nécessaire et tout-puissant d'une royauté constitutionnelle, il allait le tenter à la tête des armées de la Nation. Habile général, mais se croyant beaucoup plus de talent encore qu'il n'en possédait réellement, ce roué et ce corrompu se disposait à exploiter lâchement l'enthousiasme de l'armée nationale.

Le 17 septembre, le camp français, ayant l'Aisne à sa droite, et à sa gauche des prairies marécageuses, couvrait un plateau qu'une vallée étroite sépare de la vallée de la Lune.

Le général Kellermann, le principal lieutenant de Dumouriez, occupait la hauteur du moulin de Valmy. Parmi ses troupes, il avait le bataillon de fédérés dont faisaient partie Théroigne de Méricourt, Rose Lacombe, Lagrenette et Reine Audu. La belle Liégeoise et l'actrice avaient revêtu

l'uniforme. La Reine des Halles, faisant l'office de cantinière, dont elle portait le costume, comptait bien marcher au feu avec son mari et ses compagnes.

Ce jour-là, dans l'après-midi, Saint-Just, arrivé au camp la veille, se préparait à partir pour Paris. Elu député à la Convention, il lui fallait se rendre son poste, car la grande Assemblée s'ouvrait dans trois jours. Au moment des adieux, il dit à ses amis, groupés autour de lui :

— Surveillez vos généraux. Je n'aime pas ces épaulettes d'or, ces croix de Saint-Louis, ces habits brodés.

— Sois tranquille, citoyen, fit Lagrenette. Nous les mettrons à la raison s'ils bougent. On est patriote ou on ne l'est pas, nom de Dieu !

A sa femme, Saint-Just dit :

— Ma belle Rose, toi ici, moi là-bas, chacun sur notre champ de bataille, nous ferons grand le premier jour de la République.

Il s'éloigna, fier et stoïque, à travers les soldats, qui devaient le revoir bientôt, connue représentant du peuple et commissaire de la Convention, terrible aux généraux-infidèles, mais plus terrible encore à l'ennemi.

Le 20 septembre, à trois heures du matin, les Austro-prussiens vinrent se déployer devant l'armée française. Jusqu'à sept heures du matin, un épais brouillard leur déroba les troupes de Kellermann, placées en face,

A l'instant où l'éclaircie se fit, l'air s'ébranla, les échos de la vallée mugirent, et le front des deux armées parut tout en feu. Les jeunes volontaires eurent la fermeté de vieux soldats. Leur intrépidité fut telle, que Brunswick en resta saisi de stupeur.

Cependant, vers dix heures, deux obus partis des batteries prussiennes causèrent un peu de confusion, dans l'armée française. Ils firent sauter deux caissons près du moulin, et Kellermann eut son cheval tué sous lui. Le roi de Prusse crut le moment favorable. Lui-même ordonna à son infanterie de se former en trois colonnes et de marcher en avant.

Alors Kellermann parcourut les rangs au galop, le visage rayonnant, et cria :

— Vive la patrie. ! Allons vaincre pour elle !

A ce cri, un chant terrible répondit, le chant sacré, l'hymne républicain qui avait guidé les héros du 10 Août, au combat contre la royauté. Aussitôt, sur toute, la ligne, la *Marseillaise*, éclata en un chœur formidable.

Les colonnes ennemies, qui s'avançaient en bon ordre, s'étonnent et commencent à flotter. Du haut de sa position, Brunswick, son télescope à la

main, examinait attentivement la contenance des Français. Découragé à la vue du redoutable spectacle, qui s'offrait à lui, le duc laissa tomber ces mots

— Nous ne vaincrons point ici.

Mais le roi de Prusse s'entêta. Frémissant de colère, il lança par deux fois ses troupes à l'attaque ; par deux fois elles, durent se replier sous les charges impétueuses des soldats patriotes.

Au bout d'une heure, la canonnade cessa. Les pertes s'élevaient, de chaque côté, à environ neuf cents hommes tués ou blessés[182].

L'affaire de Valmy eut pour la France révolutionnaire toute l'importance d'une, grande bataille gagnée. Là venaient, d'apparaître la face éclairée, par la lueur des canons, ces hommes au cœur indomptable, aux muscles d'airain, qu'on allait : voir parcourir l'Europe au pas de charge, et chasser devant eux, comme autant de faibles troupeaux, les plus puissantes armées *(Louis Blanc).*

— Sire, il faut négocier, dit Brunswick au roi de Prusse. Nous enfoncer davantage en France devient par trop dangereux.

Le surlendemain, Manstein, l'envoyé du roi de Prusse, se présentait au général français. Il déclara que son maître et les alliés désiraient un représentant de la nation française dans la personne de son roi, pour traiter avec lui.

— Mais c'est le retour de l'ancien régime qu'on nous propose là, interrompit un des rares officiers patriotes qui entouraient Dumouriez.

— Non, reprit Manstein. Il ne s'agit pas de remettre les choses sur l'ancien pied, mais de donner à la France un gouvernement propre au bien du royaume.

— Ceci regarde la Nation, murmura le même officier.

L'envoyé prussien poursuivit :

— Sa Majesté le roi de Prusse, mon auguste souverain, exigé en outre que toute propagande cesse, et que Louis XVI soit rendu à la liberté. Moyennant ces conditions, mon maître évacuera immédiatement le territoire français.

A l'instant même où Manstein achevait, l'officier qui avait si vivement protesté contre ces propositions insolentes et ridicules, passa un bulletin à Dumouriez. Celui-ci le parcourut rapidement, puis le présenta au négociateur prussien. Manstein y jeta les yeux et lut :

DÉCRET DE LA CONVENTION NATIONALE QUI ABOLIT LA ROYAUTÉ ET PROCLAME LA RÉPUBLIQUE[183].

— Voilà la réponse, dit le général.

Naturellement, les pourparlers furent rompus.

La République, en effet, avait été proclamée dès la première séance publique de la Convention.

La veille, le jour même où les soldats de la Révolution arrêtaient l'envahisseur aux Thermopyles de la France, sept cent quarante-neuf hommes, les nouveaux élus du peuple, s'étaient rassemblés dans une salle des Tuileries, pour concerter l'ouverture de l'immortelle session. La faction scélérate de la Gironde dominait encore. Mais sur les hauts gradins, à la cime de la Montagne, apparurent, silencieux, les géants qui allaient frapper sur la France, sur l'Europe entière, l'empreinte désormais ineffaçable de la Révolution.

Marat, Robespierre, Saint-Just, Billaud-Varennes, Danton, Lebas, Camille Desmoulins siégeaient au côté gauche, face à face avec La Gironde. A leurs pieds, les centres, garnis de ces députés flottants, justement désignés sous le nom de *crapauds du Marais.*

Dans cette réunion préliminaire, la faction Roland-Brissot décida de porter Petion à la présidence de l'Assemblée, et de composer le bureau uniquement avec ses amis.

Marat haussa les épaules. Il rentra chez lui et écrivit sur-le-champ les articles suivants :

« Un mot à la femme Roland. » — Vous êtes priée de ne plus lapider les trésors de la nation à soudoyer deux cents mouchards pour déchirer les affiches de l'Ami du Peuple. Citoyens, vous êtes requis, au nom de la patrie, de corriger ces mouchards, s'ils ont l'audace de reparaître.

Roland n'est qu'un frère coupe-choux, que sa femme mène par l'oreille ; c'est elle qui est le ministre de l'intérieur sous la main de son directeur : l'illuminé Lanthenas, agent secret de la faction Guadet-Brissot. »

Venait ensuite cet entre-filet :

« Observation de l'Ami du Peuple aux Parisiens. — La journée du 10 Août paraissait avoir coupé les fils de toutes les trames des ennemis de la Révolution. Faute d'avoir porté le fer assez avant dans le vif, et d'avoir mis les chefs des conspirateurs hors d'état de les renouer, nous nous trouvons aujourd'hui environnés des mêmes machinateurs et menacés des mêmes périls. »

Enfin il adressait cette lettre cruelle au maire de Paris :

« Marat, l'Ami du Peuple, à maître Jérôme Pétion.

Quelques sages, surpris de vous voir toujours si bien frisé, dans ces temps d'alarme, me prient de vous faire souvenir du prix du temps, surtout pour un premier magistrat municipal, dont tous les moments appartiennent au peuple.

Une foule d'excellents citoyens, scandalisés de vous voir courir à la Maison commune pour dénigrer l'Ami du Peuple, en le peignant comme *un fou atrabilaire, un ennemi de la nation*, demandent quelles sont vos vues en abusant de la sorte d'un reste de popularité pour diffamer le plus zélé défenseur du peuple.

Vous êtes un bon homme, j'en conviens. Vous figureriez à merveille dans une place de juge de paix, d'arbitre, de caissier municipal, de recteur de collège, de receveur de district. Mais vous avez des yeux qui ne voient rien, des oreilles qui n'entendent rien, une tête qui ne médite rien ; vous blanchissez à la vue d'un sabre nu ; vous voulez réprimer les contre-révolutionnaires en les sermonnant ; vous prétendez assurer le triomphe des patriotes en les attelant à des aristocrates.

Quitte ta place, Pétion, et remets-la à des mains plus habiles et plus fermes. Ta bonhomie, ta faiblesse, ta crédulité, ton aveugle confiance ont fait longtemps notre malheur ; elles finiraient par nous perdre. Les Brissotins te mènent par le nez, ils te tiennent le bandeau sur les yeux ; si l'Ami du Peuple ne se hâte de l'arracher, ils finiront par te faire demander la contre-révolution[184]. »

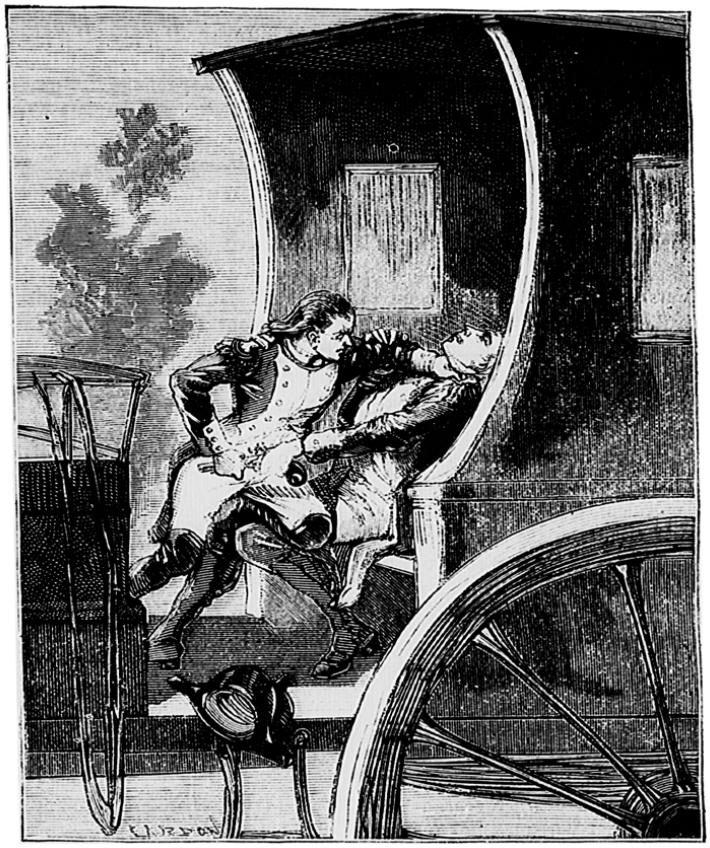
Ce défi intrépide jeté, dans la personne de ses coryphées, à la faction encore toute-puissante, annonçait une lutte mortelle. Dans la presse, à la tribune, partout, sans trêve ni merci, Marat allait poursuivre ces rhéteurs vaniteux, avides, malfaisants ; il allait les combattre jusqu'à extermination, convaincu qu'ils mettraient au tombeau la France et la République.

Le 21 septembre, date impérissable d'une ère nouvelle, la Convention nationale se constitua. Ainsi qu'il avait été résolu au salon de la femme Roland, Pétion fut élu président.

Aussitôt Manuel, hier encore procureur de la grande Commune révolutionnaire, fit cette motion imbécile : que le président fût logé dans un palais, qu'il reçut tous les attributs de la majesté royale. L'Assemblée dédaigna de discuter.

Humilié de cet échec, Manuel tenta de le racheter. Il proposa qu'avant toute chose on mit en question l'existence du trône. L'immense majorité des députés applaudit, cette fois. Les chefs de la Gironde, étonnés, voulurent ajourner la décision, sous prétexte que, pour la rendre, il y fallait un examen approfondi.

VALETAILLE MILITAIRE.
Il se rua sur son adversaire, auquel il arracha l'arme après une courte lutte. — (Chap. LXII.)



Mais, sur les sommets de la Montagne, un homme, un prêtre se leva, l'abbé Grégoire.

— Les rois, s'écria-t-il, sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique... L'histoire des rois est le martyrologe des nations. La salle entière retentit d'acclamations enthousiastes. Grégoire ajouta :

— Qu'est-il besoin de délibérer, quand tout le monde est d'accord ?

Il se fît alors un grand silence. La proposition fut mise aux voix en ces termes d'une simplicité antique et grandiose :

LA CONVENTION NATIONALE DÉCRÈTE QUE LA ROYAUTÉ EST ABOLIE EN FRANCE.

L'Assemblée vota. Au milieu d'applaudissements frénétiques, répétés par les spectateurs et prolongés durant un quart d'heure, la République fut proclamée.

Au même moment, le son des trompettes militaires retentit aux abords de l'enceinte. De jeunes soldats, en marche pour la frontière, sollicitent l'honneur de défiler devant la Convention. On les introduit, et le président leur lit le décret souverain. Eux, saisis d'enthousiasme, ils offrent comme gage de leur dévouement deux journées de leur solde ; ils renouvellent avec solennité le serment de défendre jusqu'à la mort la liberté et l'égalité.

De là, ils se répandirent dans tout Paris, que la grande nouvelle fit tressaillir. Vers quatre heures du soir, un officier municipal, entouré de gendarmes à cheval et d'une foule nombreuse, parut devant la tour du Temple. Les trompettes sonnèrent. Puis la proclamation de la République fut criée officiellement sous les fenêtres de la famille royale prisonnière.

Deux autres officiers municipaux, Hébert et Destournelles, étaient de garde, ce jour-là, auprès de Louis XVI. Ils regardèrent le monarque déchu. Lui, s'en étant aperçu, continua de lire dans, un livre qu'il tenait à la main, s'étudiant à ne laisser paraître aucune altération sur son visage.

Cependant, à la fin de cette première séance, Danton avait donné sa démission de ministre.

— Je ne veux plus rien avoir de commun avec ces coquins de la Gironde, dit-il à Marat.

Et l'Ami du peuple répliqua :

— Trouves-tu, maintenant, que j'avais si grand tort, au 4 septembre, d'ordonner l'arrestation de Roland ?

Danton garda le silence.

Marat, se tournant vers Robespierre, ajouta :

— Si cela devait continuer, tous nos efforts pour sauver le peuple n'aboutiraient à rien sans une nouvelle insurrection.

Robespierre demeura rêveur.

Mais Billaud-Varennes, qui avait entendu, riposta :

— Nous détruirons bientôt la tyrannie de ces bourgeois comme nous avons détruit la tyrannie royale.

LX — Appel à l'échafaud.

Un lettre à l'esprit aimable, au caractère conciliant avait succédé à Danton au ministère de la justice. Agé de quarante-trois ans, Garat était lié à la fois avec les hommes de la Montagne et avec ceux de la Gironde. Nature timide, il n'osait se donner tout entier à un parti ; mais il s'efforçait sincèrement de rester équitable, rigoureusement impartial.

Affligé des divisions qui éclataient au début même de la Convention, il conçut l'idée de les apaiser ; — un rôle qui n'était point à sa taille, sans doute, mais qui souriait à sa douce vanité.

Le surlendemain de la proclamation solennelle de la République, Garat avait réuni à l'hôtel de son ministère Danton, Robespierre, Panis et la plupart des autres membres de la députation de Paris. C'était le soir, à la tombée de la nuit.

Après une discussion assez longue, la majorité décida de recourir à la modération, aux moyens pacifiques, pour triompher du mauvais vouloir de la Gironde.

— L'opinion publique, s'écria Garat, se prononcera pour les plus sages ; elle forcera les autres à l'union, qui, seule, affermira la République.

— Marat est absent, fit observer Panis.

— Je l'ai convoqué, répliqua le ministre.

— A-t-il promis de venir ?

— Oui.

— Sa présence est indispensable, déclara Danton. L'Ami du Peuple occupe une place considérable parmi nous, son influence grandit tous les jours. S'il n'accepte pas nos résolutions, elles ne sauraient aboutir.

Tous les assistants convinrent que Danton avait raison.

— En réalité, fit Robespierre, Marat ne s'entête qu'au dévouement et au sacrifice. Il sait écouter la raison, il sait la louer dans autrui quand elle surpasse la sienne.

— C'est vrai ! affirmèrent plusieurs voix.

— Citoyens, reprit Garat, vous lui imposerez notre décision. Il se soumettra, j'en suis persuadé, à l'avis du plus grand nombre.

En ce moment même, Marat parut.

Le ministre lui exposa immédiatement le sujet qui venait d'être traité, et quelle solution était intervenue.

— Vous voulez user de modération, faire de la conciliation ? Répliqua l'Ami du Peuple. Fort bien. Mais ces dispositions sont-elles aussi celles de nos ennemis ?

— Nous tâcherons que chacun y mette du sien, déclara Garat.

— Songez-y : la Gironde pactise avec tous ceux qui regrettent la royauté, les privilèges, et intriguent ou conjurent dans l'ombre pour rétablir le monarque déchu.

— Marat, intervint Danton, ne romps pas le faisceau des députés patriotes. Ne crains rien ! Nous vaincrons nos adversaires à force d'habileté.

Le silence général apprit à l'Ami du Peuple qu'il ne gagnerait rien à insister. Il reprit avec tristesse :

— Puisque vous croyez qu'on peut triompher des ennemis publics sans les exterminer jusqu'au dernier, soit ! Je suis prêt à vous suivre, quoique je ne partage point cette opinion.

Des acclamations unanimes accueillirent ces nobles paroles. Garat ajouta : O Marat, veux-tu mettre le comble à notre satisfaction ? — Parle.

— Publie demain, dans ton nouveau journal, un article dans le sens de la paix.

L'Ami du Peuple réfléchit quelques secondes. Puis, se levant brusquement, il dit :

— Je vais l'écrire. Il paraîtra en tête du premier numéro de ma nouvelle feuille, intitulée : *Journal de la République française.*

Marat sortit et regagna sa demeure, rue des Cordeliers. Là, il commença sur-le-champ et composa d'une haleine la magnifique déclaration suivante :

« Nouvelle marche de l'auteur.

Depuis l'instant où je me suis dévoué pour la patrie, je n'ai cessé d'être abreuvé de dégoûts et d'amertumes. Mon plus cruel chagrin n'était pas d'être en butte aux assassins, c'était de voir une foule de patriotes sincères, mais crédules, se laisser aller aux perfides insinuations, aux atroces calomnies des ennemis de la liberté sur la pureté de mes intentions et s'opposer eux-mêmes au bien que je pouvais faire.

Longtemps mes calomniateurs m'ont représenté comme un traître qui vendait sa plume à tous les partis. Des milliers d'écrits répandus dans la capitale et les départements propageaient des impostures. Elles se sont

évanouies en me voyant attaquer également tous les partis anti-populaires, car le peuple, dont j'ai toujours défendu la cause aux dépens de ma vie, ne soudoie jamais ses défenseurs.

Cette arme meurtrière, je l'ai brisée entre les mains de mes calomniateurs. Mais aujourd'hui, s'ils ne m'accusent plus de vénalité, ils m'accusent de fureur. Les lâches, les aveugles, les fripons et les traîtres se sont réunis pour me peindre comme *un fou atrabilaire.* Trois cents prédictions sur les principaux événements de la Révolution, justifiées par le fait, m'ont vengé de ces injures. L'émigration de presque tous les officiers de ligne, les tentatives d'empoisonnement au camp de Soissons. Les destitutions successives de Mottier-Lafayette, de Luckner, de Môntes qui ou, ont mis le sceau à mes tristes présages. Et le fou patriote a passé pour prophète !

Que restait-il à faire aux ennemis de la patrie pour m'ôter la confiance de mes concitoyens ?

Me prêter des vues ambitieuses en dénaturant mes opinions sur la nécessité d'un *tribun militaire*, d'un *dictateur ou d'un triumvirat* pour punir les machinateurs protégés par le corps législatif, le gouvernement et les tribunaux, jusqu'ici leurs complices, ou plutôt comme les prête-nom d'une faction ambitieuse. Imputations absurdes ! Ces opinions me sont personnelles. Et c'est un reproche que j'ai souvent fait aux patriotes d'avoir repoussé cette mesure salutaire, dont tout homme instruit de l'histoire des révolutions sent l'indispensable nécessité ; mesure qui pouvait être prise sans inconvénient, en limitant sa durée à quelques jours et en bornant la mission des préposés à la punition prévôtale des machinateurs ; car personne au monde n'est plus révolté que moi de rétablissement d'une autorité arbitraire, confiée même aux mains les plus pures pour un terme de quelque durée.

Au demeurant, c'est par civisme, par philanthropie, par humanité que j'ai cru devoir conseiller cette mesure sévère, commandée par le salut de l'empire. Si j'ai conseillé d'abattre cinq cents têtes criminelles, c'était pour en épargner cinq cent mille innocentes. Que n'a-t-elle été prise à temps ! Cent mille patriotes n'auraient pas été égorgés, cent mille autres ne seraient pas menacés de l'être, nos campagnes ne seraient pas remplies de veuves et d'orphelins réduits au désespoir ; la disette et la misère n'auraient pas désolé l'État quatre années consécutives, il ne serait ni bouleversé par les

factions, ni déchiré par des hordes barbares d'ennemis, après l'avoir été si longtemps par ses enfants dénaturés.

Quand aux vues ambitieuses qu'on me prête, voici mon unique réponse : Je ne veux ni emplois ni pensions. Si j'ai accepté la place de député à la Convention nationale, c'est dans l'espoir de servir plus efficacement la patrie, même sans paraître. Ma seule ambition est de concourir à sauver le peuple ; qu'il soit libre et heureux, tous mes vœux seront remplis.

Le despotisme est détruit, la royauté est abolie, mais leurs suppôts ne sont pas abattus ; les intrigants, les ambitieux, les traîtres, les machinateurs sont encore à tramer contre la patrie ; la liberté a encore des nuées d'ennemis. Pour la faire triompher, il faut découvrir leurs projets, dévoiler leurs complots, déjouer leurs intrigues ; il faut les démasquer et les réprimer dans nos camps, dans nos sections, nos municipalités, nos directoires, nos tribunaux, dans la Convention même.

Comment y parvenir, si les amis de la patrie ne s'entendent, s'ils ne réunissent leurs efforts ? Ils pensent tous qu'on peut triompher des malveillants sans s'en défaire. Soit ! Je suis prêt à prendre les voies jugées efficaces par les défenseurs du peuple, je dois marcher avec eux. Amour sacré de la patrie, je t'ai consacré mes veilles, mon repos, mes jours, toutes les facultés de mon être ; je t'immole aujourd'hui mes préventions, mon ressentiment, mes haines. A la vue de leurs outrages contre ses enfants, j'étoufferai, s'il se peut, dans mon sein les mouvements d'indignation qui s'y élèveront ; j'entendrai, sans me livrer à la fureur, le récit du massacre des vieillards égorgés par de lâches assassins ; je serai témoin des menées des traîtres à la patrie, sans appeler sur leurs têtes criminelles, le glaive des vengeances populaires.

Divinité des âmes pures, prête-moi des forces pour accomplir mon vœu ; jamais l'amour-propre ou l'obstination ne s'opposera chez moi aux mesures que prescrit la sagesse ; fais-moi triompher des impulsions du sentiment, et si les transports de l'indignation doivent un jour me jeter hors des bornes et compromettre le salut public, que j'expire de douleur avant de commettre cette faute[185]. »

Marat ayant achevé, remit sa copie à son fidèle Loubas, qui la porta immédiatement à l'imprimerie.

Le lendemain, l'article figurait aux premières colonnes du *Journal de la République.*La feuille nouvelle, qui remplaçait l'Ami du Peuple, portait à son frontispice cette épigraphe éloquente :

Ut redeal miseris, abeat fortuna superbis.

C’est-à-dire :

Que la richesse ne soit plus le partage exclusif des privilégiés, qu’elle revienne à ceux qu’on appelait jusqu’ici les misérables.

L’Ami du Peuple avait paru avec cette autre épigraphe également significative, et qui avait été la divise de Jean-Jacques Rousseau :

Vitam impendere vero (Meurs, s’il le faut, mais dis la vérité).

Pendant que Marat tenait, avec sa scrupuleuse loyauté, la promesse faite à ses collègues, le ministre de la justice se rendait chez le mari de madame Roland, devenu le principal personnage du cabinet, depuis la retraite de Danton.

Manon trônait dans le grand salon de l’hôtel, entourée de toutes les notabilités de la bande girondine. Tous les ministres, sans exception, venaient à présent cueillir le mot d’ordre aux lèvres de la déesse.

Il y avait là Brissot, Vergniaud, Gensonné, Guadet, Condorcet, Barbaroux, Buzot, l’amant de cœur, et la plupart des collègues de Roland.

Le succès obtenu par ses amis, relativement à la composition du bureau de la Convention, avait grisé la femme-ministre. Mais elle aspirait à bien autre chose. Elle visait à régner en souveraine, par ses plats courtisans, sur la Convention nationale.

Or, trois hommes se dressaient devant Manon, qui ne consentiraient jamais à la réalisation de ce rêve insensé. Marat, Robespierre, Danton, étaient capables de poursuivre jusque dans l’apothéose l’idole de la Gironde. Aussi les regardait-elle comme des ennemis personnels. Leur perte était jurée. Ce soir-là, on devait délibérer sur les moyens de la précipiter.

Garat tombait mal, on le comprend. Néanmoins, il fit des ouvertures de conciliation. Dès les premiers mots, Barbaroux l’interrompit par cette phrase où l’orgueil le disputait à l’imbécillité :

— Il n’est pas possible que le vice marche jamais d’accord avec la vertu[186]. D’autres s’écrièrent que la députation de Paris se composait de mahaiteurs[187].

— Prenez garde ! fit Garat : il faut ménager la capitale, qui est en même temps le siège du gouvernement.

Alors, le beau Buzot, assis nonchalamment près de Manon, prit son air le plus sot et le plus dédaigneux. Perroquet au brillant plumage, il allait

répéter l'oracle que lui avait soufflé la femme-ministre, pendant qu'il filait à ses pieds.

— Paris capitale ? s'écria-t-il en haussant les épaules ; allons donc !

— Pourtant... essaya d'insister Garat.

Buzot l'interrompit, en se redressant avec la solennité du cuistre !

— La France républicaine avec une capitale, la France libre avec Paris, siège principal de ses établissements nationaux, une République française avec une législation et un gouvernement à Paris ? En vérité, il faut être en délire pour concevoir de telles absurdités !

— Il serait dangereux pour vous, remarqua le ministre de la justice, que de telles paroles transpirassent au dehors.

— Eh ! que m'importe ?... Oui, je le dis avec vanité : La France ne peut espérer ni liberté, ni bonheur que dans la destruction entière et irréparable de cette capitale[188].

Une rumeur approbatrice circula dans le salon. Manon contemplait le rhéteur avec complaisance. Le paon de cette Junon prouvait à quel point il avait été bien seriné.

Garat avait frémi d'entendre ce langage insensé, gros de tempêtes et de catastrophes. Nul, parmi cette troupe de comédiens politiques, ne semblait avoir conscience des colères terribles que soulèveraient bientôt ces théories si menaçantes pour l'unité nationale.

Un homme pourtant était demeuré impassible. Ses manières, la simplicité de son costume, sa physionomie accusaient une sorte de bonhomie rustique. Instruit, laborieux, de mœurs patriarcales et très douces, il avait été l'âme du ministère de Roland, quant à la partie administrative. Il venait de remplacer le Girondin Servan au département de la guerre.

Il se tenait un peu à l'écart, silencieux, écoutant avec un flegme stoïque les âneries atroces qui se débitaient dans ce cénacle. Soudain, Manon l'interpella :

— Pache, lui dit-elle, n'êtes-vous pas de l'avis de Buzot, et de tous nos amis ?

— Madame, répliqua-t-il en souriant finement, je suis ici pour m'instruire, non pour discuter.

— Mais enfin que pensez-vous de Paris ?

— Jusqu'à cette heure, je m'étais figuré que Paris est le cœur et le cerveau de la France, le berceau de la Révolution. Il paraît que je me suis trompé.

Cette réponse narquoise jeta du froid dans la réunion. La femme-ministre fronça les sourcils. Un long murmure gronda dans la salle. Pache rentra dans son immobilité philosophique, n'ayant pas l'air de soupçonner qu'il eût mécontenté.

Quoique très peiné de la façon dont on accueillait sa tentative de conciliation, Garat ne se rebuta pas. Revenant à la charge, il s'attaqua à Brissot, le conjurant de modérer sa polémique.

— Ah ah ! fit l'autre en riant, tu as lu mon article, ce matin, dans le *Patriote français ?*

— Je l'ai lu avec chagrin,

— Cependant, je l'avais brossé de mon mieux.

— Tu accuses les Montagnards de vouloir désorganiser la société, de flagorner le peuple.

— Eh bien ?

— Eh bien, c'est verser de l'huile sur le feu, engager une guerre au couteau.

— Contre ces gens-là — des sauvages ! C'est la seule guerre qui convienne. Ils veulent tout bouleverser, tout niveler. Si on les laissait foire, ils menaceraient jusqu'au principe sacré de la propriété.

— Mais, répliqua le ministre, n'as-tu pas écrit toi-même, autrefois : « La propriété, c'est le vol[189] ? »

Brissot ne souffla plus mot.

Garât, de plus en plus affecté de ces résistances inattendues, accosta Gensonné. !

— Toi, un ancien magistrat, dit-il, tu ne refuseras pas de céder aux conseils de la prudence.

— Mais, mon cher Garat, la lutte est inévitable.

— Quoi ! les Jacobins sont contre vous ; quoi ! la Commune est contre vous, et vous prétendez ouvrir le combat contre des ennemis si puissants ?

— Telle est notre intention. Si la campagne est rude, tant mieux la victoire sera plus glorieuse.

— Des phrases ! des phrases ! Tu ne réfléchis pas que si la guerre éclate entre vous et ceux qui ont foudroyé le trône, les quatre-vingt-dix-neuvièmes de la nation se tourneront vers les hommes qui ont lancé la foudre ?

— Ceci n'est pas démontré.

— Pour moi, ajouta Garat, j'en suis convaincu : si vous ouvrez des combats qu'il dépend de vous, je crois d'éviter, cela peut vous mener à

l’échafaud ![190]

Tout fut inutile. Les Girondins se croyaient sûrs de triompher. La constitution du bureau de la Convention prouvait, pensaient-ils, que la majorité de l’Assemblée leur appartenait. Maîtres du gouvernement, puisqu’ils occupaient à peu près tous les ministères, ils avaient la main dans toutes les affaires publiques, disposaient des emplois dans l’administration, distribuaient à leur gré les commandements et les grades dans l’armée.

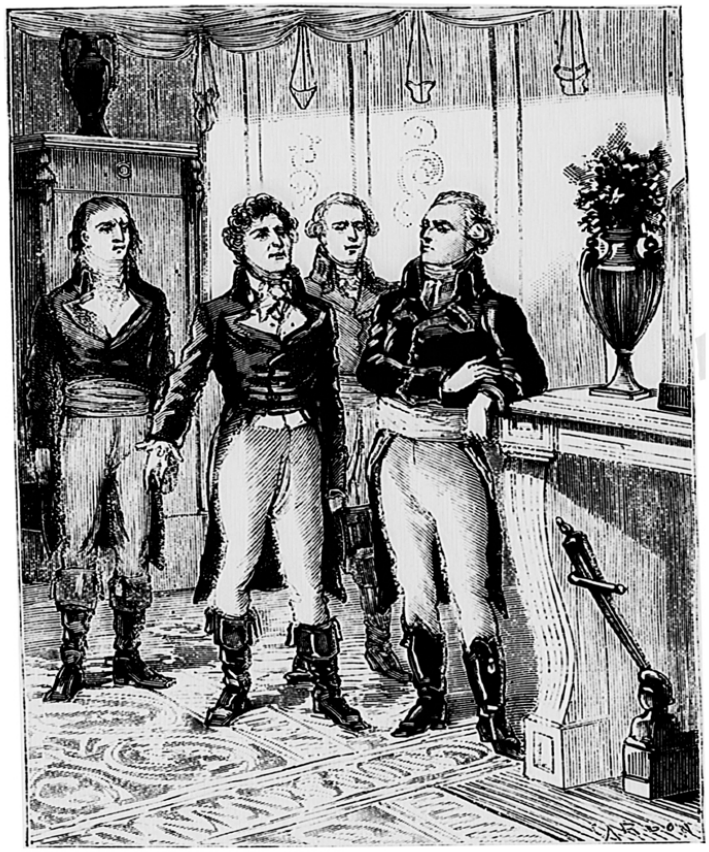
Que pouvaient-ils craindre ? Ne leur suffirait-il pas de vouloir pour anéantir leurs ennemis ?

Après le départ de Garat, les rôles furent distribués pour la séance du lendemain. Dès le début, on provoquerait une loi qui permettrait de frapper les chefs de la Montagne : Marat, Robespierre, Danton. Le vote obtenu, on demanderait, le jour suivant, un décret d’arrestation contre ces trouble-fêtes, une mesure qui les jetterait au pied de l’échafaud. On les punirait ainsi de n’avoir point goûté le génie politique de Manon et de siffler son mari honoraire autant que ridicule.

Il fut convenu qu’on imputerait à la députation de Paris la responsabilité des exécutions de septembre, en dépit des faits qui accusaient la Gironde d’avoir allumé la colère du peuple, excité elle-même ses emportements, par l’insolente protection accordée aux traîtres, à tous les conspirateurs.

Conformément à ce plan infâme, dès que Pétion fut monté au fauteuil, Kersaint s’élança à la tribune. Il dénonça hautement les Montagnards et s’écria :

LE TRAITRE DUMOURIEZ.
— A ces orgueilleuses paroles, Marat lit cette terrible réponse : — Si vous méritiez, confiance, nous ne serions pas ici ! (Chap. LXIII.)



« — Il faut élever des échafauds pour les assassins et ceux qui provoquent à l'assassinat. »

Ensuite, comme s'il eût craint de n'avoir pas été assez clair, il ajouta :

« — Il y a peut être quelque courage à s'élever *ici* contre les assassins. » Aussitôt, il proposa le décret suivant, qui forgeait le glaive contre les députés de Paris :

« Il sera nommé six commissaires, chargés : 1° de rendre compte de l'état actuel de la République et de celui de Paris ; *2*° de présenter un projet de loi contre les provocateurs à l'assassinat ; 3° de rendre compte des moyens de donner à la Convention une force publique à sa disposition, prise dans les 83 départements. »

Marat murmura à demi voix :

— La clique de Roland veut m'égorger le premier. Ensuite, une fois entourée de sa garde prétorienne, ce sera votre tour, toi, Robespierre, toi, Danton. Tous les députés de Paris y passeront successivement.

A ces paroles, Tallien, Fabre d'Eglantine, Sergent, Collot d'Herbois s'émurent. Ils demandèrent l'ajournement.

Mais Vergniaud réclama énergiquement le vote immédiat. Le royaliste Lanjuinais l'appuya.

« — Qui de vous ignore, s'écria-t-il, que les citoyens de Paris sont dans la stupeur et l'effroi ? »

— Tu mens ! riposta Tallien. »

Lanjuinais reprit avec passion :

« — A mon arrivée en cette ville, j'ai frémi. »

Alors Buzot se leva, faisant la roue. Il déclama un discours menaçant, plein de violence :

« — Oui, il est urgent, conclut-il, d'entourer la Convention d'une force propre à défendre les députés des départements... »

« — Et contre qui ? interrompit une voix, sur la cime de la Montagne. »

« — Contre qui ? répéta le familier, de l'alcôve de Manon. Qu'ai-je besoin de m'expliquer davantage ? Tout le monde ici me comprend... Eh ! croit-on nous rendre esclaves de certains députés de Paris ? »

La Montagne demeura silencieuse. Évidemment, elle hésitait à entrer dans l'arène. Elle s'effrayait de l'irréconciliable division prête à se creuser au sein de la Convention sur l'influence d'un bas-bleu et de quelques scélérats ambitieux. Elle comptait visiblement sur le bon sens des centres.

Mais les *crapauds du Marais*, croyant le manche aux mains de la bande de la Gironde, se rangèrent de ce côté. A une immense majorité, la Convention vota le funeste décret.

Marat, debout au sommet de la Montagne, s'adressa avec un sourire amer à ceux qui lui avaient prêché la veille conciliation, paix et modération :

— Qu'en pensez-vous ? leur dit-il.

Plusieurs secouèrent la tête. Les autres gardèrent le silence.

L'Ami du Peuple ; se tournant vers Danton, ajouta :

— Si tu avais laissé faire le Comité de surveillance, dans la nuit du 3 au 4 septembre, ces coquins-là ne chanteraient pas si fort.

— De la prudence, Marat ! invita Danton, incertain et très préoccupé de l'attitude de la Convention.

L'Ami du Peuple le toisa froidement et reprit :

— J’aimerais mieux t’entendre répéter ces paroles fameuses : « De l’audace, encore de l’audace, toujours de l’audace ! » Quiconque faiblit, en Révolution, est un homme perdu.

Voyant la plupart des députés de Paris prêter l’oreille, il leur cria : — Citoyens, nous avons tous, en ce moment, la tête sur le billot. Demain, se livrera une formidable bataille dans cette enceinte. Souvenez-vous qu’il faudra vaincre ou périr. Moi, je serai à mon poste, je vous le jure.

Les Girondins, en effet, éblouis de leur victoire, décidaient à cette heure même, dans une espèce de conciliabule, d’abattre d’un seul coup les trois hommes qui les gênaient.

— Demain soir, disait Buzot, notre amie, la citoyenne Roland, sera vengée de Marat, de Robespierre et de Danton.

— Et nous serons les maîtres définitifs de la République, ajouta cyniquement Jean-Pierre Brissot.

LXI — A la tribune de la Convention.

Marat chargeait ses pistolets. Simonne Evrard, assise près du bureau de l’Ami du Peuple, le regardait, courageuse et triste. Il était midi, et c’était le lendemain de la séance OÙ la Gironde avait commencé l’attaque contre la députation de Paris.

— Surtout, emmène Loubas, et qu’il soit bien armé, dit enfin Simonne.

— Sois tranquille, ma bonne amie : le brave garçon saura répondre à qui se permettrait de menacer.

— Audu aussi m’a promis de veiller aux abords de la salle, avec une dizaine de fédérés.

— Pourtant, malgré l’avis que Pache m’a fait tenir ce matin, je ne crois pas que les coquins de la Gironde tentent rien contre moi ayant de connaître le résultat de la séance.

— Ils sont capables de tout. Plusieurs patriotes m’ont rapporté avoir vu rôder dans notre rue des drôles de mauvaise mine.

Marat sourit.

— Quoi qu’il en soit, fit-il, mon devoir aujourd’hui est d’affronter les assassins, de combattre les ennemis du peuple du haut de la tribune...

— Et si tu succombes ? murmura Simonne, les larmes aux yeux.

— Eh bien ! mon amie, ce sera en martyr de la liberté. Tu rendras témoignage à ma mémoire. Mais ne nous attendrissons pas : j'ai besoin de toute mon énergie.

Loubas entra. Marat glissa les pistolets dans ses poches. Le fidèle commissionnaire montra les siens, plus un long couteau qui ne le quittait jamais.

— Vous le voyez, citoyen, dit-il, j'ai de quoi servir les garnements qui vous chercheraient de mauvaises raisons.

— C'est bien, mon garçon. Il est temps de partir.

Et, adressant à Simonne un geste d'adieu, il se dirigea vers la porte ; Mais, arrive sur le seuil, il se retourna. Sa Vaillante compagne le contemplait avec une douloureuse anxiété, il ajouta :

— Cette fois, du moins, Prudhomme n'écrira pas dans son journal que je me suis caché.

L'Ami du Peuple s'éloigna sur cette réflexion.

Les dangers suspendus sur la tête de Marat, ce jour-là, n'étaient que trop réels. S'il était vaincu, à la Convention, c'en était fait de la députation de Paris. Les chefs auraient été écrasés. Le grand patriote n'eût point échappé à la mort, on l'eût sacrifié le premier, et il le savait.

Mais, ce qu'il ignorait, car le billet de Pache ne précisait rien, c'est qu'on avait comploté chez Roland de le faire assassiner, sitôt le décret d'arrestation rendu ; tant ses ennemis craignaient qu'il ne réussit à se dérober. Un mot d'ordre mystérieux avait été donné à quelques spadassins, royalistes déguisés, pour le retenir aux portes de l'Assemblée[191]. Tout en affectant de mépriser son talent oratoire, la bande s'effrayait à l'idée qu'il pourrait se défendre.

De là ces mesures lâches, concertées en la présence de Manon, peut-être même sous son inspiration.

Marat chemina tranquillement jusqu'au Carrousel et pénétra dans la cour ci-devant Royale des Tuileries. De nombreux groupes stationnaient çà et là, discutant avec vivacité. L'Ami du Peuple allait atteindre la grande entrée du palais, lorsqu'un brusque mouvement se produisit parmi les curieux qui se pressaient sur le passage des députés. Trois ou quatre individus enveloppèrent Marat et le poussèrent du côté du pavillon de Flore.

Loubas, séparé de lui, parvint à le rejoindre presque immédiatement, son couteau à la main.

— Arrière, chenapans ! cria-t-il.

Au même moment, Audu accourait avec les fédérés. L'Ami du Peuple, l'arme au poing, se dégagea. Protégé par les patriotes, il put gagner rapidement la salle et monta à sa place.

Déjà les bancs étaient garnis. Un sourd murmure grondait dans l'enceinte, précurseur de l'orage. Brissot avait aperçu Marat.

— Le voilà ! dit-il, en frémissant de colère, à Buzot et à Guadet.

— Comment ! s'écria Buzot, on ne l'a donc pas arrêté à l'entrée de la salle ? Survinrent Cambon, Goupilleau, Rebecqui

— Qu'importe qu'il soit dans la salle ? dirent-ils. Nous saurons bien lui interdire l'accès de la tribune. Hâtons-nous de donner la consigne à nos amis.

Ils se dispersèrent immédiatement sur les gradins de la droite pour avertir les hommes de la faction.

Le président était au fauteuil. La séance s'ouvrit. Lasource parut à la tribune.

— « Ce n'est pas un seul homme, dit-il, mais plusieurs que je vois tendre à la domination. Oui, il existe un parti qui veut se défaire de tous les membres de la Législative qui ont montré de l'énergie et qui veut despotiser la France. »

Puis, après avoir affirmé que la Convention était entourée d'assassins et forcée d'attendre de la province une garde pour la sauver du poignard, il ajouta :

— « Je crains le despotisme de Paris... Ne souffrons pas qu'il devienne ce que fut Rome dans l'empire romain. Il faut que Paris soit réduit à un quatre-vingt-troisième d'influence[192]. »

Pendant que Lasource, le pasteur protestant, épanchait ainsi le fiel qui gonflait son âme de mômier, Danton se préparait à répondre. Marat lui dit :

— Tu confondras, je l'espère, ce misérable Tartufe ; tu lui feras rentrer ses mensonges dans la gorge.

— Non ! la Montagne, aujourd'hui, étonnera ses adversaires à force de sagesse et de modération.

L'Ami du Peuple haussa les épaules avec dédain. Il pressentait qu'on se préparait à le laisser seul aux prises avec l'ennemi, comme le bouc émissaire. Il devina qu'on méditait de le placer dans l'alternative de renier honteusement tous ses principes, toutes ses idées ou de périr.

Il s'assit, calme et stoïque. Danton commençait.

Marat ne s'était pas trompé. Au lieu de réfuter les calomniateurs, de couvrir de ridicule leurs inculpations, le fougueux tribun fit patte de velours ; il se borna à protester de son amour pour l'égalité, demandant qu'on n'étendit point à tous les députés de Paris la responsabilité des excès commis par tel ou tel républicaine garé.

C'était séparer nettement sa cause de celle de Marat, c'était offrir le grand patriote aux fureurs de la faction qui convoitait sa tête. Il termina en réclamant la peine de mort contre quiconque se déclarerait en faveur de la dictature.

Robespierre également plaida les circonstances atténuantes, mais il ne renia pas formellement l'Ami du Peuple.

Alors, les plus fermes esprits se troublèrent. La défaillance est contagieuse. Au sommet de la Montagne une sorte de vide se fit autour de Marat. Cependant une voix âpre murmura à son oreille :

— A qui le tour, maintenant, de se prosterner devant les coquins de la Gironde ?

C'était Billaud-Varenne, dont l'âme austère, inflexible, sympathisait pleinement avec celle de l'Ami du Peuple.

— Patience ! riposta Marat, avec une sérénité héroïque.

— Mais tu ne comprends donc pas, s'écria Billaud-Varenne, qu'ils te jettent pieds et poings liés sous la dent de ces chiens ?

— Oh ! je ne suis pas encore mort : je ne tarderai guère à le prouver, fit l'Ami du Peuple.

Ensuite, fixant sur Danton et Robespierre son regard clair, il leur dit :

— Dans un instant, je vous apprendrai comment un homme de cœur doit combattre pour la liberté.

Robespierre, profondément attristé, garda le silence. Mais Danton répliqua :

— Tu manies la plume avec une incomparable habileté, j'en conviens. Ma heureusement, tu ne connais pas les exigences de la tribune.

— Je ne connais qu'une chose, déclara l'Ami du Peuple : la franchise et la vérité.

— Ça mène à la guillotine, dans ta position.

— C'est ce que nous verrons.

Barbaroux, que l'Ami du Peuple surnommait Michel-Morin avait la parole Avec une haine implacable, il insista sur la dénonciation de Lasource

et précisa l'accusation contre Marat. Il le peignit comme un malfaiteur de la pire espèce, invoquant contre lui le châtiment suprême.

L'Assemblée, houleuse, soulevée, applaudit avec frénésie. La perte de l'Ami du Peuple paraissait certaine. Les familiers et favoris de Manon battaient des mains et crachaient l'injure à la face de leur redoutable ennemi, le croyant déjà sous le couperet.

Lui, debout à son banc, à la cime de la Montagne, contempla quelques secondes, sans s'émouvoir aucunement, l'épouvantable orage qui mugissait à ses pieds.

Enfin il quitta sa place et se dirigea vers la tribune.

Alors, une foule de députés de la faction, parmi lesquels se distinguent Cambon, Goupilleau, Rebecqui, accourent pour lui barrer le passage. Ils l'environnent, le poussent, le coudoient, lui mettent le poing sous le nez pour le forcer reculer.

De toutes parts retentissent ces cris, dont les meneurs de la Gironde ont donné le signal :

— A bas ! à bas de la tribune !

Puis les hurlements sauvages se condensent en un seul :

— A l'Abbaye, le malfaiteur ! à l'Abbaye, l'assassin !

Le peuple des tribunes assiste avec une terreur muette à ce déchaînement impitoyable de toute une Assemblée contre un homme. Il considère avec stupeur l'immobilité des plus hardis parmi les députés patriotes, et la contagion de la faiblesse gagner jusqu'aux représentants réputés pour leur ardeur révolutionnaire.

Marat continue de braver en souriant de pitié ces clameurs forcenées. Il écarte avec autant de calme que de fermeté ceux qui s'efforcent de l'arrêter. Il gravit les marches de la tribune ; il se dresse, fier et sans peur, la tête rejetée en arrière, les bras croisés sur la poitrine.

Cette mâle dignité, cette vaillante attitude qui semblaient grandir sa taille impressionnèrent l'Assemblée. Soudain, le silence se fit, et la voix vibrante de l'Ami du Peuple résonna dans l'enceinte.

« — Citoyens, dit-il, j'ai dans cette Assemblée un grand nombre d'ennemis personnels. »

Un cri terrible l'interrompit. Les trois quarts des représentants, debout, rugissaient :

« — Nous le sommes tous ! oui, tous ! »

A Marat reprit froidement :

« — J'ai dans cette Assemblée on grand nombre d'ennemis personnels ; je les appelle à la pudeur ! »

A cette dédaigneuse apostrophe, une stupeur étrange courut sur tous les bancs. A l'aspect de cet homme, qui semblait « sorti du seuil embrasé des enfers, » en présence de cette audace héroïque, de cette conscience qu'il montrait de sa force, des nouveaux députés restèrent muets de saisissement ; les moins étonnés ressens tirent un frémissement indéfinissable. Tous se turent pour écouter.

Marat continua[193] :

« — Ce n'est point avec des clameurs, des outrages que l'on prouve à un homme inculpé qu'il est coupable ; ce n'est point en criant haro sur un défenseur du peuple qu'on peut lui démontrer qu'il est criminel.

Je rends grâce à la main cachée qui a jeté au milieu de vous un vain fantôme pour effrayer les hommes timides, diviser les bons citoyens et mettre en défaveur la députation de Paris. Je rends grâce à mes persécuteurs de m'avoir fourni une occasion de vous montrer mon âme tout entière.

On accuse certains membres de la députation d'aspirer à la dictature, au tribunal, au triumvirat. Cette imputation absurde ne peut trouver de partisans que parce je fais partie de cette députation.

Eh bien ! citoyens, je dois à la justice de déclarer que mes collègues, notamment Danton et Robespierre, ont constamment repoussé toute idée de dictature, de tribunat et de triumvirat, lorsque je la mettais en avant ; j'ai même eu à rompre à ce sujet plusieurs lances avec eux.

Je crois être le premier écrivain politique, et peut-être le seul en France depuis la Révolution, qui ait proposé un dictateur, un tribun militaire, des triumvirs, comme le seul moyen d'écraser les traîtres et les conspirateurs ; si cette opinion est repréhensible, je suis seul coupable ; si elle est criminelle, c'est sur ma tête seule que j'appelle les vengeances de la nation. Je m'offre donc moi-même comme une victime dévouée. Mais, avant de me condamner, daignez m'entendre. »

L'Ami du Peuple fit une pause. Cette revendication si généreuse et si hardie de la responsabilité tout entière accabla les hommes de la Montagne, dont les chefs, tout à l'heure, avaient renié le sublime patriote. La majorité de la Convention, frappée de la grandeur de cet exorde, sentit redoubler sa stupeur.

Marat poursuivit :

« Mes opinions sont consignées dans des écrits signés de moi, imprimés et colportés publiquement depuis trois ans ; et c'est aujourd'hui seulement qu'on entreprend de les tranformer en crime de lèse-nation ?

Eh quoi ! des opinions avouées hautement et soumises à l'examen des lecteurs peuvent-elles donc être regardées comme des délits ? Non, sans doute ; fussent-elles fausses, elles ne seraient jamais que de simples erreurs ; fussent-elles extravagantes, leur, auteur ne passerait jamais que pour un aveugle ou un insensé. C'est dans les ténèbres que se cachent les traîtres, que se trament les complots, et jamais machinateur ne prêcha si doctrine sur les toits. J'ai soumis mes opinions à l'examen du public ; si elles sont dangereuses, c'est en les combattant par les raisons solides, et non en me vouant à l'anathème, que mes ennemis doivent les proscrire ; c'est en les réfutant, et non en levant sur ma tête le glaive de la tyrannie, qu'ils doivent en détruire la funeste influence.

Au demeurant, citoyens, que me reprochez-vous ?

Lorsque les trahisons éternelles d'une Cour perfide et de ses créatures, lorsque les complots sans cesse renaissants des ennemis de la Révolution, lorsque les trames sanguinaires des suppôts du despotisme menaçaient d'anéantir la liberté ; lorsque les infidèles représentants du peuple, les uniques dépositaires de l'autorité, les indignes ministres des lois, conjurés avec un prince atroce, conduisaient la patrie sur les bords de l'abîme ; lorsque les législateurs vendus, prostituant leur ministère auguste à faire des lois tyranniques, enchaînaient le peuple pour l'égorger ; lorsque les fonctionnaires publics n'étaient occupés qu'à favoriser les traîtres, lorsque les magistrats couvraient de l'égide sacrée de la justice les ennemis de l'État, tandis qu'ils immolaient les amis de la patrie, les défenseurs de la liberté ; lorsque par les attentats concertés de ces scélérats, la patrie était prête à périr, qui de vous, citoyens, eût osé me faire un crime d'avoir, dans les transes de mon désespoir, appelé sur leurs têtes criminelles la hache des vengeances populaires ?

Le peuple, sans obéir à ma voix, a eu le bon sens de comprendre que c'était effectivement là toute sa ressource, et il y a recouru plusieurs fois pour éviter de périr. Ce sont les scènes sanglantes des 14 Juillet, 6 Octobre, 10 Août, 2 Septembre, qui ont sauvé la France. Que n'ont-elles été dirigées par des mains habiles !

Redoutant moi-même ces terribles mouvements d'une multitude effrénée ; désolé de voir la hache frapper indistinctement tous les coupables, et

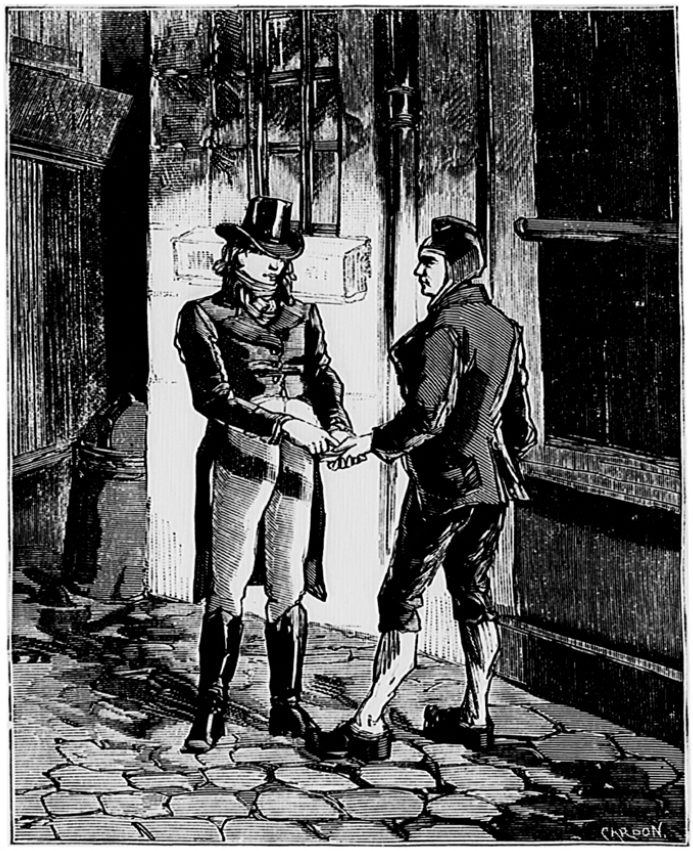
confondre les petits délinquants avec les grands scélérats ; désirant la diriger sur la tête seule des principaux contre-révolutionnaires, j'ai tâché de soumettre ces mouvements terribles et désordonnés à la sagesse d'un chef, à la fois patriote intègre et homme d'État, qui aurait recherché et mis à mort les principaux conspirateurs, pour couper d'un seul coup le fil à toutes les machinations, épargner le sang, ramener le calme et cimenter la liberté.

Suivez mes écrits ; c'est dans cette vue que j'ai demandé que le peuple se nommât un dictateur, un tribun militaire. Pour prévenir les abus et les dangers d'une pareille mission, j'ai recommandé qu'elle fût restreinte au pouvoir de punir capitalement les chefs des machinateurs, que la durée en fût limitée à quelques jours, et que le citoyen jugé digne de la remplir fût enchaîné par le pied à un boulet, afin qu'il fût lui-même à chaque instant sous la main du peuple, au cas qu'il vint à oublier ses devoirs.

Si cette mesure salutaire eût été employée immédiatement après la prise de la Bastille, que de désastres eussent été prévenus !

Si on eût alors fait tomber cinq cents têtes traîtresses, cent mille patriotes auraient pas été égorgés, cent mille autres ne seraient pas menacés de l'être ; l'État n'eût pas été si longtemps déchiré par les factions, bouleversé par les séditions, livré aux troubles, à l'anarchie, à la misère, à la famine, à la guerre civile ; il n'eût pas été menacé de devenir la proie des hordes de barbares, de tant de despotes ligués contre nous.

Sa main chercha celle du jeune homme, et, en la touchant, il traça sur la paume un signe mystérieux. (Chap. LXIV.)



Les penseurs, citoyens, saisiront toute la justesse de cette mesure. Si, sur cet article, vous n'êtes pas à ma hauteur, tant pis pour vous ; déplorez avec amertume votre fatale sécurité.

Souffrez que je vous dise un mot de moi.

On a eu l'impudence de m'accuser de vues ambitieuses. Je ne m'abaisserai pas à repousser cette ridicule inculpation. Que ceux qui seraient encore tentés de la faire jettent les yeux sur ma conduite politique. Si j'avais voulu mettre un prix à mon silence, je serais gorgé d'or, et je suis dans la pauvreté. Je n'ai jamais demandé ni pensions, ni emplois. Pour mieux servir la patrie, j'ai bravé la misère, les dangers, les souffrances, j'ai été poursuivi chaque jour par des légions d'assassins. Pendant trois ans, je me suis condamné à une vie souterraine, et j'ai plaidé, la cause de la liberté la tête sur le billot.

Parlez, lâches calomniateurs, est-ce là la conduite d'un ambitieux ?

Cessons, citoyens, de consumer un temps précieux en vaines altercations, en débats scandaleux. Craignons de donner de la consistance à des bruits absurdes, adroitement répandus par les ennemis de la patrie, dans le but de retarder le grand œuvre de la Constitution. Pour les mettre eux-mêmes à une épreuve pénible, je vous presserai de consacrer la Déclaration des Droits, déposer les bases sacrées d'un gouvernement juste et libre, qui doit faire les destinées de la France, cimenter et assurer le bonheur du peuple, pour lequel je suis prêt à chaque instant de donner ma vie. »

Après cette défense si fière et si hautaine, Marat descendit de la tribune. Au souffle irrésistible de son patriotisme, l'orage déchaîné sur la députation de Paris semblait dissipé. L'Assemblée, interdite, ne voyait plus en l'Ami du Peuple l'affreux scélérat qu'on lui avait dénoncé.

Les Montagnards se regardaient en silence, se reprochant de n'avoir pas soutenu ce grand calomnié, que l'un d'eux avait proclamé récemment le seul homme vraiment politique de la Convention. Robespierre et Danton ne réussissaient point à dissimuler la honte de leur coupable et maladroit abandon.

Quant aux Girondins, pas un n'avait soufflé mot pendant ce mémorable discours. Toutefois, ils avaient observé la conduite de leurs adversaires, et compris sans peine la fragilité du lien qui unissait la plupart des Montagnards à Marat. Sur-le-champ, ils résolurent de le rompre, à n'importe quel prix.

Vergniaud parut à la tribune.

— « S'il est un malheur pour un représentant du peuple, dit-il, c'est pour mon cœur celui d'être obligé de remplacer à cette tribune un homme chargé de décrets de prise de corps qu'il n'a pas purgés. »

— « Je m'en fais gloire ! » lui cria Marat, debout au pied de la tribune.

La bassesse de l'orateur, reprochant à l'Ami du Peuple les atroces persécutions qu'il avait subies pour la liberté, provoqua les murmures désapprobateurs de l'Assemblée. La soudaine réplique de Marat éclata comme un coup de foudre sur la tête du rhéteur girondin.

Alors, le nommé Boileau, témoin de la défaite ignominieuse de son collègue, se précipite à la tribune pour réparer la bévue par une lâche manœuvre[194]. Il tenait un numéro du journal *l'Ami du Peuple*, vieux de dix jours, dont il eut soin de taire la date, et il déclama l'article suivant :

« Une seule réflexion m'accable, c'est que tous mes efforts pour sauver le peuple n'aboutiront à rien sans une nouvelle insurrection. A voir la trempe de la plupart des députés à la Convention nationale, je désespère du salut public. Si dans les huit premières séances toutes les bases de la Constitution ne sont pas posées, n'attendez plus rien de vos représentants. Vous êtes anéantis pour toujours, cinquante ans d'anarchie, vous attendent, et vous n'en sortirez que par un dictateur vrai patriote et homme d'État.

O peuple babillard, si tu savais agir ! »

Le nommé Boileau ajouta :

— « Je demande que ce monstre soit décrété d'accusation. »

A cette motion sanguinaire, un effroyable désordre éclata dans l'Assemblée. L'orage, un instant apaisé, redoubla de violence. Les cris furieux s'élevaient de tous les points de l'enceinte, accompagnés de gestes menaçants.

— A la guillotine ! à la guillotine ! vociféraient à l'envi les conjurés de la Gironde.

Marat se dressa de nouveau à la tribune, la main droite sur la hanche, le bras gauche tendu sur le marbre, ses lèvres minces crispées par l'indignation, et la flamme aux yeux[195].

— « On vient de me reprocher, s'écria-t-il, comme un titre de réprobation des décrets de prise de corps lancés contre moi par les suppôts du despotisme, des décrets d'accusation provoqués à cette tribune par les représentants du peuple prostitués à la cour. Ce sont des brevets d'honneur dont je suis fier. Quant à ceux qui ne sauraient pas les apprécier, j'observe que le peuple, en m'appelant à défendre ses droits, a annulé ces décrets arbitraires, a jugé ma cause et m'a déclaré pur.

« On vient de m'accuser comme un perfide, un traître et un machinateur, le numéro 685 de *l'Ami du Peuple* à la main, et cela en donnant en preuve le dernier article odieusement commenté. On vous a dit que je voulais bouleverser l'État, le jeter dans le trouble et la confusion en faisant égorger la Convention nationale. Ce perfide commentaire ne peut avoir d'autre but que d'égarer la Convention et de la soulever contre moi.

Qui sont les auteurs de ce complot atroce ? Des hommes pervers que j'ai dénoncés comme les plus mortels ennemis de la patrie, les membres de la faction Brissot. Les voilà devant moi. Ils ricanaient à l'instant même au bruit des cris forcenés de leurs acolytes. Qu'ils osent donc me fixer maintenant.

Mon délateur a produit contre moi un numéro de *l'Ami du Peuple*, imprimé il y a dix jours. Quand cet article ne serait pas l'exposé simple de mes craintes, toujours serait-il vrai que j'y juge la composition de l'Assemblée uniquement d'après la nomination alarmante d'un grand nombre de députés infidèles des deux législatures précédentes, puisque la Convention n'était point encore constituée. Voyez, citoyens, le jugement que j'en porte aujourd'hui, après l'avoir vue à l'œuvre ; il est contenu dans un nouveau journal que je viens de publier sous le titre de *Journal de la République française. ».*

En même temps, Marat passa un exemplaire de sa feuille à un membre de l'Assemblée qui en fit lecture. L'impression terrible produite par l'infâme manœuvre du Girondin Boileau s'effaça immédiatement. L'ignominie et la scélératesse de la faction apparurent dans tout leur jour.

L'Ami du Peuple reprit :

— « Permettez, citoyens, que je vous rappelle à vous-mêmes, après les accès de fureur auxquels vous venez de vous livrer à mon égard. Quoi ! si, par la négligence de mon imprimeur, ma feuille n'avait point paru, vous m'auriez donc livré au glaive de la tyrannie ?

— « Mais non, je n'aurais point péri en lâche. N'en doutez pas ! si le fatal décret eût été lancé, je me serais soustrait à la rage de mes persécuteurs en me brûlant la cervelle sous vos yeux. »

En prononçant ces dernières paroles, Marat appuyait à son front le canon d'un de ses pistolets[196].

« — On vous a demandé, poursuivit-il, un décret d'accusation contre ceux qui proposeraient la dictature, le tribunat ou le triumvirat ; c'est une fausse démarche dans laquelle on voudrait vous engager ; cette ressource de salut public dépend en dernière analyse du peuple seul. S'il la juge jamais nécessaire, il la prendra malgré vos décrets, comme il en a pris de plus terribles encore malgré les décrets de l'Assemblée Constituante, et vous n'auriez fait que compromettre sans fruit comme sans besoin votre autorité. »

Marat descendit de la tribune sur cette rude leçon infligée à Danton. Délaissé par la Montagne, presque livré, il avait lutté seul avec une héroïque intrépidité ; il avait remporté sur la Gironde une victoire éclatante. Le mépris à la bouche et le pistolet au poing, il avait renvoyé dans l'âme de ses ennemis la terreur que ceux-ci avaient cru imprimer dans la sienne, et à laquelle il s'était montré inaccessible.

Aveuglés par la rage, les chefs de la faction tentèrent de ranimer la lutte. Vergniaud revint à la charge ; l'Assemblée et les tribunes publiques le conspuèrent. Cambon, Boileau, Goupilleau, Rebec qui, d'autres encore s'acharnèrent. La Convention leur ferma la bouche en passant l'ordre du jour.

Lorsqu'il reparut au sommet de la Montagne, les députés de Paris se pressèrent autour de l'Ami du Peuple pour le féliciter.

— Êtes-vous convaincus, maintenant, leur demanda-t-il, qu'il n'est point de conciliation possible avec les coquins de la Gironde ?

— C'est la guerre, déclara Robespierre.

— Et la guerre à mort. Elle ne cessera que par la destruction de nos ennemis. Ils doivent donc périr, non pour sauver nos têtes, mais parce qu'ils tueraient la République avec nous.

Un peu plus tard, au sortir de la séance, deux misérables, apostés par la faction, se mirent à suivre Marat, marchant à ses côtés. Ils l'escortèrent ainsi jusqu'au guichet du Carrousel. Là, ayant été rejoint par Loubas, Audu et les fédérés, il fit donner la chasse aux malandrins, qui s'enfuirent vers la rue Saint-Honoré[197].

LXII — Canaille à épaulettes.

A l'armée de Dumouriez, la Reine des Halles était la reine des cantinières. Les soldats avaient appris bientôt à la respecter. Dans les premiers jours, un grenadier s'étant avisé de lui pincer la taille, elle avait châtié cette inconvenance d'une maîtresse giffle, en disant :

— Tiens, animal, va qu'on t'applique un emplâtre.

De fait, elle avait eu la main si lourde, que l'imprudent eut la mâchoire endommagée. A ce jeu, il avait perdu une dent. Et, au lieu de le plaindre, les camarades applaudissaient l'exécution.

Lagrenette, présent à la scène, voulut glisser son mot. Tout fier du succès que sa femme avait obtenu par cet acte de vigueur, il se tourna vers les assistants :

— Hein ! fit-il, quelle luronne ! Ah ! tonnerre de Dieu ! qui s'y frotte s'y pique...

— Tais-toi, donc, imbécile, interrompit Reine. Qu'as-tu besoin de débiter toutes ces nigauderies-là ?

— J'ai cru bien faire, murmura Justin. D'ailleurs, c'est mon devoir de te protéger.

— Quant à ça, j'y suffirai bien toute seule.

— La citoyenne a raison, dit un officier de fédérés. Nul ne risquera plus son égard des plaisanteries malséantes, après la leçon qu'elle vient d'infliger. D'ailleurs, on commence à savoir dans l'armée avec quelle vaillance elle s'est comportée, à toutes les grandes journées de la Révolution.

— Nom de Dieu ! mon lieutenant, fit Lagrenette, les grosses épaulettes ne m'ont pas du tout l'air d'apprécier ça. Voyez-vous, c'est un tas d'aristocrates.

— Silence ! invita l'officier. Il n'est pas permis au soldat de critiquer ses supérieurs.

— S'ils le méritent, pourtant ?

— Que veux-tu, mon garçon ? grommela le lieutenant, il y a la discipline. Et, tout en haussant les épaules, il s'éloigna prudemment, pour couper court à un discussion trop brûlante.

En réalité, les officiers supérieurs, sauf de très rares exceptions, détestaient mortellement la République, à laquelle ils comptaient bien que Dumouriez, leur chef, jouerait quelque méchant tour. Néanmoins, ils dissimulaient de leur mieux en public. Quelques-uns même feignaient de l'enthousiasme pour la Révolution.

Mais les patriotes ne s'y trompaient pas : ils flairaient la trahison sous ces dehors hypocrites. A Valmy, ils avaient dûment prouvé à cette canaille chamarrée de broderies et de croix de Saint-Louis que la France nouvelle pouvait vaincre sans eux.

A cette brillante affaire, Reine Audu avait achevé de conquérir, par son intrépidité au feu, la sympathie des soldats. Malgré sa sévérité, ils l'aimaient parce qu'elle était serviable à tous, très *coulante* sur les prix pour les petites bourses, et même prête souvent à faire crédit. Elle se rattrapait, disait-elle en ses moments de belle humeur, sur les messieurs de l'état-major.

Deux jours après la visite que l'envoyé prussien Manstein avait faite à Dumouriez, Baptiste Renard, le valet de chambre du général[198], rôdait autour de la baraque où Reine Audu avait installé sa cantine. C'était un homme superbe de trente-cinq à quarante ans. Il avait combattu en soldat, avec les bataillons patriotes, rivalisant avec les plus hardis. Doué d'une

remarquable intelligence, il était le confident, parfois même le conseiller de son maître. A l'armée, il portait l'uniforme de bas officier.

Baptiste achetait souvent à la cantine de Reine pour la table de Dumouriez. Il était rare qu'il ne Complimentât point la jeune femme sur la qualité de sa marchandise, sur la propreté qui régnait dans son établissement. Avec cela, le valet ne se départait jamais d'une politesse extrême et presque respectueuse.

Néanmoins, Reine gardait avec lui une réserve très froide. Elle se souvenait sans cesse que son amie Théroigne lui avait dit :

— Ma fille, défie-toi de cet homme.

Et Rose Lacombe :

— Il cherche à t'enjôler pour trahir.

Donc, la belle cantinière, assise à son comptoir, suivait en silence les mouvements de Baptiste Renard. Celui-ci, après avoir jeté un dernier coup-d'œil sur les rayons où s'étalaient les articles en vente, s'arrêta devant Reine Audu, la salua avec sa courtoisie habituelle, et demanda :

— Citoyenne Lagrenette, votre café est-il bon ?

— Vous avez pu en juger avant-hier, par celui que Justin vous a porté pour le général.

— Il était excellent. Alors, c'est le pareil ?

— Absolument.

— Il m'en faudrait cinq ou six livres.

— Très bien.

— Avec dix livres de sucre.

— Ensuite ?

— Vous avez des fruits ?

— J'ai des poires délicieuses, du raisin superbe.

— En ce cas, vous me préparerez, en paniers, dix livres des unes et autant de l'autre.

— A l'instant ?

— Oui : je suis pressé. A tout cela, vous ajouterez une vingtaine de livres de pain blanc... Où est votre mari ?

— Justin ! cria la cantinière.

Un rideau de grosse toile s'ouvrit au fond de la baraque, et Lagrenette parut. Il avait tout entendu, sans doute, car il s'écria :

— Sacré mille tonnerres, citoyen Baptiste, ah ça ! mais c'est donc le roi de Prusse, que vous allez traiter ?

— Justement, répliqua l'autre en souriant.

— Allons donc ! c'est pas sérieux, et vous m'en contez.

— Au contraire, c'est très sérieux.

— Comment ! le général va régaler cette vieille bête-là ?

Le valet fit la grimace. Lagrenette, lui semblait-il, traitait trop lestement la majesté royale. Reine, s'apercevant de l'impression produite par le langage sans apprêt de son mari, se hâta de mettre à profit cette occasion nouvelle de le morigéner.

— Que tu es mal embouché, mon pauvre Justin, fit-elle d'une voix grondeuse

— Dame ! je parle comme je peux. Pas vrai, que ça vaut mieux, citoyen Baptiste ?

— C'est selon. Il y a des égards qu'on doit observer, même envers un prince ennemi.

— Eh bien, soit, nom de Dieu ! ou en aura, des égards, pour votre vieux serin... De sorte qu'il est embêté tout plein, que nous lui ayons échaudé les pattes, l'autre jour ?

— Rien de plus naturel.

— Et il vient faire amende honorable ?

— Qui ça ?

— Mais le roi de Prusse. Toute cette boustifaille, que vous avez commandée à ma femme, n'est-ce pas pour l'empiffrer ?

— Vous avez mal compris, expliqua le valet : le général n'a point invité le roi de Prusse ; il compte simplement lui envoyer les choses que j'achète à la cantine. C'est ce qu'on appelle une politesse.

— Des politesses à un brigand qui est entré chez nous, sans que nous lui ayons rien fait, pour piller et massacrer ? Sacré mille nom de noms ! je trouve ça trop fort, citoyen Baptiste.

— La politique l'exige, déclara le valet avec emphase.

— La politique, la politique ! gronda Lagrenette ; encore un mot inventé par ces coquins d'aristocrates... Une machine à trahison, peut-être.

— Le général Dumouriez possède la confiance de tous les vrais patriotes.

— On disait ça de Lafayette, ce qui ne l'a pas empêché de faire des cochonneries.

— Enfin, ici, il n'y a pas de perfidie à craindre. Le général agit à ciel ouvert La preuve en est que je t'emmène au camp prussien, où nous

conduirons ensemble, dans la voiture du général, le cadeau qu'il fait à Frédéric-Guillaume.

A cette proposition, Lagrenette, embarrassé, consulta sa femme du regard.

— Tu ne peux pas refuser, dit-elle. Tu verras du moins comme ça se manigance, là-bas.

— Je consens, citoyen Baptiste, fit le brave volontaire.

— Ah bonne heure. Que tout soit prêt dans dix minutes. Il est deux heures, et nous n'avons pas de temps à perdre.

Le valet se retira. Quelques instants plus tard, il partait avec Justin pour le quartier-général ennemi.

Depuis le combat de Valmy, Dumouriez n'avait rien négligé pour décider les Prussiens à la retraite. Il méditait l'invasion des Pays-Bas, et souhaitait d'isoler l'Autriche, pour exécuter son plan plus aisément. Une heure auparavant, il avait laissé entrevoir à Baptiste Renard les vastes desseins qu'il roulait dans sa tête. Le général avait mangé seul, dans la jolie maison où il s'était établi, près de Sainte-Ménéhould. Après le repas, ayant appelé son laquais-confident, il lui avait dit :

— Décidément, leur République est une folie. Ça ne peut pas durer.

— Croyez-vous, général ?

— J'en suis sûr.

— Après tout, la chose dépend de vous.

— Précisément. Or, je ne veux pas de ce régime.

— Vous préférez un roi ?

— Oui, mille fois. Mais entendons-nous : c'est un monarque constitutionnel qu'il me faut, un prince sous lequel je puisse gouverner, devenir en un mot le premier personnage de l'État. Au roi les honneurs, les hochets du trône ; à moi les réalités de la suprême puissance.

— Alors, mon général, vous songez toujours à délivrer Louis XVI ?

— Plus que jamais.

Baptiste secoua la tête. Dumouriez ajouta avec un fin sourire :

— Cependant je ne tiens pas à ce qu'il garde sa couronne.

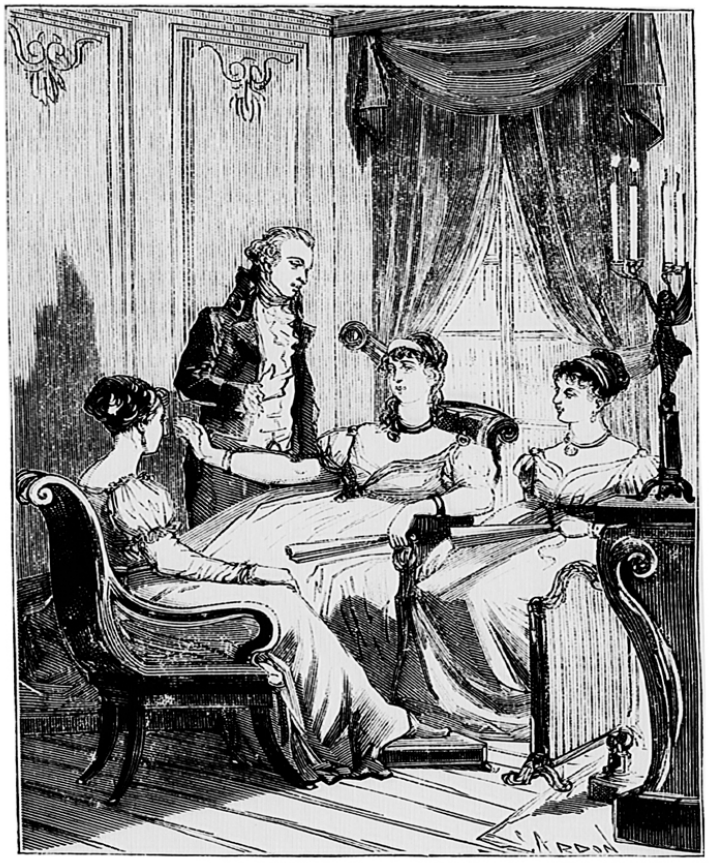
— En effet : Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, appelé au trône grâce à vous, serait enchanté de vous laisser régner sous son nom. Il n'aspire qu'à bien nourrir ses vices. Mais, Louis XVI vivant, ne sera-ce point un danger redoutable pour la dynastie nouvelle ?

— Le péril serait bien plus grand s'il périssait, condamné par la Convention, ainsi que les Montagnards l'espèrent. Un roi livré au bourreau déconsidérerait singulièrement la royauté.

— Il n'y a pas de temps à perdre, me semble-t-il, pour sauver la tête de Louis.

— Et voilà pourquoi j'ai hâte de m'établir dans les Pays-Bas. Maître de la Belgique, entouré à Bruxelles de mes troupes victorieuses, j'imposerai en quelques semaines mon autorité à tous les partis. Les provinces conquises me constitueront une sorte de principauté. Que veulent les princes de l'Europe, les royalistes français eux-mêmes ? le maintien de la monarchie en France, pas autre chose. A la plupart, peu importe que le titulaire soit Louis, Philippe ou Jacobus[199]. Comprends-tu ?

Je songe, Sartine, dit M^me^ de Sainte-Amaranthe, que ma police est bien supérieure à celle de la République. (Chap. LXV.)



— Parfaitement.

— Mais il est nécessaire que je me débarrasse au plus tôt des Prussiens.

— Qui vous empêche de les battre demain, une seconde fois ?

— Ce serait une insigne maladresse.

— Pourquoi ?

— Parce que je compte sur Frédéric-Guillaume pour appuyer mes projets. Les Hohenzollern aspirent remplacer les Habsbourg à la tête de l'Allemagne. Bien qu'alliées aujourd'hui, ces deux maisons se haïssent cordialement. Par une habile diplomatie, je me propose de les désunir. Ce serait donc tout compromettre que d'infliger une seconde humiliation à l'orgueil du monarque prussien. Au contraire, je m'efforce de l'amadouer par de bons procédés.

— S'il en est ainsi, mon général, vous avez, en ce moment, une excellente occasion de faire plaisir au roi de Prusse.

— Laquelle ?

— Il paraît qu'il manque de tout. Les paysans ne laissent arriver à son camp ni café, ni sucre, ni pain blanc.

La physionomie de Dumouriez eut une expression railleuse.

— Diable ! fit-il, Sa Majesté ne doit pas être à la noce. Son prédécesseur, Frédéric II, se passait de femmes, ayant d'autres amours... Mais Guillaume est de trempe différente : non content de la reine, il a épousé la comtesse d'Enhof, sans quitter sa maîtresse, madame de Rietz[200], Un prince exemplaire, ou je ne m'y connais pas.

— Raison de plus, mon général, d'adoucir ses privations autant qu'il est en notre pouvoir. Si vous ordonniez qu'on lui offrît quelques douceurs ?

— C'est une idée.

— Me permettez-vous de la réaliser ?

— Très volontiers.

— De votre part ?

— Naturellement.

Voilà comment le valet de Dumouriez avait suggéré à son maître d'envoyer café, sucre, fruits et pain blanc au roi de Prusse[201].

Dans cette même après-midi, une autre scène se passait chez Kellermann, le principal lieutenant du commandant en chef. Ce général, campé sur la rive droite de l'Aisne, avait reçu à sa table le major prussien Massenbach. D'une armée à l'autre, les officiers se visitaient, sous prétexte de missions militaires. A ce dîner assistaient les fils de Philippe d'Orléans, maintenant

affublé du sobriquet *d'Égalité.*Il y avait encore trois généraux royalistes, parmi lesquels Arthur Dillon, le frère de l'amant d'Antoinette, Théobald, justicié à Lille, l'année précédente, par ses propres soldats.

Le repas terminé, Dillon s'isola dans un coin de la salle avec prussien.

— Major, dit-il, je vous le répète : le roi, votre auguste maître, fera un acte de haute sagesse en concluant la paix avec nous.

— Sa Majesté aurait traité avec Louis XVI, répliqua Massenbach ; mais je doute qu'elle se résigne à négocier avec la République.

— C'est un tort.

— Sa Majesté a juré de relever ou de venger, en la personne de Louis XVI, la cause de tous les rois.

— Le succès serait bien plus sûr, si votre souverain consentait à reconnaître la République.

— Comment cela ?

— Parce que la paix pousserait infailliblement la Révolution à s'engloutir dans l'anarchie.

— Peut-être avez vous raison, déclara le major.

Les deux officiers s'entretenaient à voix basse. Dillon ajouta d'un accent plein de tristesse :

— Si, au contraire, le roi de Prusse s'obstine à la guerre, la monarchie est perdue chez nous, avec la noblesse. Moi-même, malgré mes efforts pour masquer mes sentiments loyalistes, je ne saurais échapper longtemps au soupçon. J'ai le pressentiment que je ne tarderai pas à succomber.

Puis, jetant autour de lui un coup d'œil inquiet, Dillon s'assura qu'il n'était point observé. Alors, ouvrant une fenêtre, il se pencha au dehors et reprit :

— Voyez la belle contrée.

Massenbach, devinant qu'il s'agissait d'une grave confidence, se pencha de même, et le coquin à épaulettes laissa tomber rapidement ces mots :

— Avertissez le roi de Prusse qu'on travaille à Paris à un projet d'invasion en Allemagne, parce qu'on sait qu'il n'y a pas de troupes allemandes sur le Rhin[202].

Plusieurs personnes s'étant approchées, Dillon et le major prussien se séparèrent.

Pendant ce temps, Frédéric-Guillaume présidait un grand conseil de guerre. Aux abords de la salle, des groupes d'émigrés discutaient vivement.

Le jeune comte de Sombreuil, récemment décoré par le roi de Prusse, pour avoir combattu contre sa patrie, disait au comte de Lambertye :

— Louis XVI, dit-on, ne s'est pas ému beaucoup de la proclamation de la République...

— Ne m'en parlez pas, s'écria l'autre avec indignation. Cet homme n'a pas l'âme d'un roi. Ça ne lui a rien fait d'apprendre qu'il ne l'était plus.

— Ah ça ! reprit Sombreuil, est-il vrai que des pourparlers sont engagés entre le roi de Prusse et Dumouriez ?

— Je le crains. D'aucuns même prétendent que le général sans-culotte insiste pour un accommodement.

— Cela ne me paraît guère possible, fit Sombreuil.

— Ni à moi non plus. A moins, toutefois, qu'on n'ait le projet de conserver à tout prix les jours de Louis XVI et de nous sacrifier. Dans ce cas, adieu la noblesse, et le clergé et les propriétés[203].

— Espérons, dit Sombreuil, que les membres du conseil de guerre n'auront pas la lâcheté de pousser le roi à une telle détermination.

Ce langage, infâme autant qu'égoïste, n'était pas dans l'émigration celui de quelques individus seulement ; il exprimait l'opinion de l'état-major des brigands titrés, armés contre leur pays. Malgré l'affaire de Valmy, tous conservaient leur aveuglement et leurs illusions. Contrairement à l'opinion de leurs amis restés, comme Dillon, dans, les rangs de l'armée nationale pour trahir, ils croyaient encore le triomphe aisé. Ils obsédaient Frédéric-Guillaume, le pressant, le suppliant d'en finir avec la Révolution par quelque grand coup d'épée. Ils se figuraient toujours n'avoir qu'à tendre la main pour ressaisir cette France qu'ils disaient leur appartenir, et l'idée qu'elle allait leur échapper les rendait furieux.

Ces nobles malfaiteurs étaient dignement représentés au conseil de guerre qui se tenait actuellement. Les maréchaux français de Broglie et de Castries siégeaient parmi les généraux prussiens. Ils opinèrent en scélérats, déclarant qu'il fallait sans retard livrer bataille. C'est ce que voulait dans son cœur Frédéric-Guillaume.

Aussi, ce fut en vain que le duc de Brunswick et la plupart des autres officiers supérieurs prussiens objectèrent le mauvais état de l'armée, son affaiblissement par les maladies, la saison pluvieuse, l'immensité du désastre en cas de défaite dans un pays ennemi. Le roi fixa le combat au 29, — une décision insensée qui consterna ses serviteurs intelligents, mais combla de joie les gentilshommes infâmes, armés contre la patrie.

Au sortir du conseil de guerre, le roi de Prusse fut informé, par un officier, de l'arrivée de deux envoyés du camp français.

— Que veulent-ils ? demanda Frédéric-Guillaume.

— Sire, le général Dumouriez expédie à Votre Majesté du café, du sucre, des fruits, du pain blanc.

Le monarque, aussi gourmand que libertin, ne put cacher le plaisir que lui causait cette nouvelle. Il se fit présenter immédiatement Baptiste et Lagrenette. Le valet, qui posait pour les belles manières, s'inclina très bas, à plusieurs reprises, selon l'étiquette ; mais son compagnon se contenta d'ébaucher le salut militaire.

— Mon ami, dit le roi de Prusse au laquais en uniforme de lieutenant, je suis sensible à la courtoisie de votre chef. J'accepte pour cette fois, tout en le priant d'en rester là.

Baptiste s'inclina de nouveau, en silence. Lagrenette avait tout entendu, car le prince s'était exprimé en français. Jugeant que les dernières paroles de Frédéric-Guillaume méritaient une réponse, il la formula sur-le-champ, avec la hardiesse qu'il montrait toujours, quand il n'était pas sous la coupe de sa femme.

— Monsieur, vous avez raison, fit-il avec un magnifique sang-froid ; ces singeries-là, ça n'est pas propre pour des républicains.

Le roi fronça le sourcil. Baptiste Renard devint cramoisi de colère et d'humiliation.

— Sire, s'écria-t-il, je supplie Votre Majesté d'excuser le propos de ce rustre. Étant un peu bête...

— Bête toi-même, nom de Dieu ! interrompit Lagrenette. Prends garde à tes oreilles, mille millions de tonnerres !

Le duc de Brunswick et divers autres personnages entouraient Frédéric-Guillaume. Très égayés de l'incident, ils se mordaient les lèvres pour ne point éclater. Le foi saisit la balle au bond pour lancer une petite malice à l'adresse de l'armée française.

— Je vois, monsieur, dit-il à Baptiste en souriant, que les soldats, chez vous, appliquent à merveille les principes de l'égalité dans leurs rapports avec les officiers.

Le confident de Dumouriez aurait donné gros pour être à même de punir Justin de son incartade. Mais, pour le moment, il ne pouvait que dévorer l'affront. Quant à Lagrenette, bravant fièrement tous ces regards ironiques braqués sur lui et sur son camarade, il répliqua :

— Vous faites erreur, monsieur : le citoyen n'est pas officier.

— Alors, qu'est-il donc ?

— Le valet de chambre du général.

— Son valet de chambre ? répéta le roi, étonné.

Justin, croyant qu'il ne comprenait pas, se hâta d'ajouter :

— Ça veut dire qu'il vide le pot de chambre de son maître, quoi ! Y êtes-vous, maintenant, cré nom de nom ?

— J'y suis, en effet... Vous êtes un garçon de beaucoup d'esprit.

Là-dessus, Frédérie-Guillaume congédia du geste les deux envoyés de Dumouriez.

Baptiste Renard, confondu, écumant de rage, remonta dans la voiture qui l'avait amené. Lagrenette prit place tranquillement sur le siège et fouetta le cheval. Lorsqu'ils eurent franchi les avant-postes prussiens, le valet exhala la colère qui l'étouffait.

— Triple animal, cria-t-il, tu n'as donc pas pour deux liards de jugeotte ?

— Ce n'est pas l'avis du bonhomme avec qui je viens de causer, riposta Justin sans s'émouvoir. Ce n'est qu'un vieux serin, sans doute, cependant, il s'est aperçu tout de suite que j'ai plus d'esprit que ça ne parait.

— Il s'est moqué de toi, vilaine brute. Malheureusement, avec ta stupidité, tu as déshonoré l'armée. Mais sois tranquille : tu n'emporteras pas ça en paradis. A notre retour, je réglerai ton compte. De ta vie, coquin, tu n'oublieras la correction que je te réserve.

Lagrenette arrêta brusquement le cheval. Il sauta du siège dans la voiture, et, pâle de fureur, il empoigna le laquais au collet.

— Coquin toi-même ! fit-il en le secouant avec violence. Si tu n'es pas un lâche, descends avec moi. Nous nous alignerons et je t'apprendrai de quel bois je me chauffe, nom de Dieu !

Baptiste se dégagea.

— Me battre avec un drôle de ton espèce ? dit-il avec mépris ; jamais de la vie !

— Ah ! c'est comme ça que tu traites les patriotes ? reprit Justin. Ah ! tu fais l'aristocrate ? Eh bien, tu tombes mal. De gré ou de force, tu me rendras raison, mille tonnerres !

En même temps, il essaya d'entraîner le laquais. Celui-ci avait tiré un pistolet de sa ceinture. Il en menaça Lagrenette.

— Bas les mains ! reprit-il, sinon je te brûle.

Justin n'était pas homme à s'effrayer. Depuis trois ans, il en avait vu bien d'autres. Il se rua sur son adversaire, auquel il arracha l'arme après une courte lutte.

— Canaille, gronda-t-il, si j'avais autant de vice que toi, je te ferais passer d'emblée le goût du pain. Mais je ne suis pas méchant. A moins que tu ne bronches, tu pourras encore, ce soir, lécher les bottes du général.

Baptiste, n'étant pas le plus fort, devint plat comme punaise.

— J'ai été trop vif, murmura-t-il hypocritement. Faisons la paix, veux-tu ?

— Elle est toute faite, si tu ne récidives pas. Un gros mot, soit, par-ci par-là ; ça se tolère entre camarades. Mais des injures, n'en faut pas. J'ai, comme un autre, mon petit amour-propre.

— Voici la nuit, reprit le valet. Hâtons-nous de continuer notre route.

— Je ne demande pas mieux, fit Lagrenette, apaisé. Mais c'est toi qui vas conduire.

— Pourquoi ?

— Parce que je n'aimerais point à me sentir piqué dans le dos, entre les deux épaules, comme ça, sans y penser.

— Ainsi, tu as peur de moi ?

— Non ; mais j'ai de la méfiance.

— Des bêtises !

— Tout ce qu'il te plaira. Mais je tiens à ce qu'on ne m'inquiète pas sur mes derrières, comme disent les généraux.

Baptiste, convaincu que Lagrenette n'en démordrait pas, se résigna au rôle de cocher. Il s'installa sur le siège, rassembla les rênes, saisit le fouet et lança le cheval au trot. Une heure plus tard, il rentrait au quartier général, tandis que Lagrenette regagnait la cantine.

Le valet retrouva son patron en joyeuse compagnie. Madame de Beauvert, la maîtresse de Dumouriez, était venue le rejoindre, avec Bonne-Carrère. Grâce aux talents de ce joli monde d'escrocs, le général avait tiré bon parti des six millions de fonds secrets que lui avait votés l'Assemblée Législative, au début de son ministère. Il ne s'était pas vendu à la façon de Mirabeau, mais il avait récolté bien davantage. A présent, son ambition n'avais plus de bornes : ce chevalier d'industrie aspirait à monter au premier rang et ne doutait pas de réussir.

Il était de belle humeur, ce soir-là. Baptiste, furieux et très penaud, lui ayant rendu compte de sa mission, il se mit à rire aux éclats, ce qui

déconcerta fort le laquais. Le voyant mortifié de cet accueil, Dumouriez lui dit :

— Il faut patienter, mon pauvre garçon. Les événements permettront bientôt, je l'espère, que tu prennes ta revanche.

— Quoi ! mon général, vous laisserez impuni ce drôle et ce malotru, qui m'a fait paraître si ridicule devant le roi de Prusse ?

— Je ne puis rien, pour le moment.

— Vous m'étonnez.

— Ignores-tu donc que ce Lagrenette est au mieux avec Rose Lacombe ?

— Je le sais.

— Eh bien, Rose Lacombe a du-crédit, à Paris.

— Oui, dans la populace.

— A la Convention.

— Bah !

— Elle est la femme du député Saint-Just.

— Un jeune homme sans importance.

— Tu te trompes : il est l'ami de Robespierre.

— En ce cas, mon général, je n'ai plus rien à dire, fit Baptiste.

— C'est égal, ajouta Dumouriez, nos affaires marchent bien. N'est-ce pas, Bonne-Carrère ?

Le fripon affirma que le général voguait à pleines voiles vers le succès définitif de ses plus hautes espérances.

— La preuve, poursuivit Dumouriez, c'est que les minisires m'autorisent secrètement à promettre au roi de Prusse de ne point inquiéter sa retraite. Cette décision, le duc de Brunswick la fera valoir auprès de Frédéric-Guillaume, et je pense que ce prince n'hésitera plus à évacuer notre territoire. D'ailleurs, l'armée ennemie crève de faim ; elle est en est réduite à tuer ses chevaux ; de plus, la dyssenterie fait d'horribles ravages parmi ses régiments[204].

— Alors, reprit le valet, nous serons bientôt dans les Pays-Bas ?

— Naturellement. Une fois là, nous n'aurons plus à compter ni avec les Lagrenette, ni avec les Saint-Just, ni même avec les Robespierre.

— N'est-ce pas assez pour vous consoler, mon cher Baptiste ? demanda la Beauvert ?

— Madame, répliqua le laquais d'un air cafard, mon unique préoccupation est de bien servir mon général.

Dumouriez eut un sourire narquois.

— Et ce faisant, mon garçon, déclara-t-il, tu joues un rôle considérable, que l'histoire, un jour, ne manquera pas d'enregistrer.

Nous expliquerons dans un autre chapitre ce que le généralissime des armées de la République entendait par là.

En cet instant, les fils d'Égalité et le général Dillon furent introduits. Le valet de chambre se retira. Dans un conciliabule mystérieux, Dumouriez et ses favoris arrêtèrent la conduite à tenir, vis-à-vis les troupes prussiennes, dans l'éventualité, presque assurée actuellement, de leur prochaine retraite.

Quatre jours ne s'étaient pas écoulés, en effet, que le général félon avait Conclu une espèce de convention militaire avec Frédéric-Guillaume[205]. Celui-ci, renonçant à livrer son sort au hasard d'une bataille, avait opté prudemment pour le départ.

LXIII — Une odieuse comédie.

Le 10 octobre au lever du jour, les deux bataillons parisiens, *Mauconseil* et Républicain, étaient sous les armes dans le champ de manœuvres, aux portes de Réthel. Quatre hommes étaient attachés à des poteaux, contre un mur assez élevé. Il s'agissait d'une exécution militaire.

Sur l'ordre de l'un des commandants, un sous-officier lut la sentence rendue une heure auparavant. Elle prononçait la peine de mort contre les quatre hommes, les qualifiant d'émigrés et les déclarant convaincus d'avoir été surpris en armes, durant la nuit, en flagrant délit d'espionnage.

Au signe du même commandant, quatre pelotons, de douze soldats chacun, vinrent se placer à deux toises des condamnés. Mais au moment où le commandement de faire feu allait être donné, un cri retentit :

— Arrêtez !

En même temps, un personnage en brillant uniforme se précipita vers les chefs des bataillons. Il se retournèrent, et le nouveau venu reprit d'une voix brève, en s'adressant à celui qui avait ordonné de préparer les armes :

— Ordre du général Chazot.

— Que nous mande-t-il ? s'enquit le commandant.

— Il vous défend de fusiller ces quatre hommes.

A cette injonction impérieuse, formulée d'un ton impertinent, le commandant, — un patriote jeune encore et de fière mine, — pâlit de

colère. Un formidable murmure gronda dans les rangs des volontaires. Il toisa de haut en bas le freluquet en uniforme, et lui demanda :

— Qui êtes-vous ?

— Un des aides-de-camp du général, qui arrive à l'instant, et que l'état-major de la place a informé.

— Ce que nous faisons, nous avons le droit de le faire. Les misérables qu'on prétend soustraire au châtiment, nous les avons arrêtés cette nuit, armés et tâchant de se faufiler aux abords de la poudrière. Ce sont des espions et, circonstance aggravante, des émigrés, traîtres, par conséquent, à leur patrie.

— Vous êtes mal renseigné, commandant.

— Nous avons vu.

— Ces hommes ne sont ni des espions, ni des émigrés. Ce sont des déserteurs prussiens.

— En effet, ils ont essayé de nous conter cette histoire. Mais nous avons constaté ceci : ils portent du linge très fin, leurs poches étaient pleines d'or, leurs portefeuilles bourrés de taux assignats. Enfin, pas un ne parle l'allemand.

— Quoiqu'il en soit, monsieur, reprit l'aide-de-camp, le général vous ordonne formellement de surseoir a l'exécution. Il se réserve d'examiner l'affaire.

Elle passa son brus à celui du patriote et l'entraina plus à l'écart dans un coin du premier salon de jeu. (Chap. LXVI.)



— Pour ma part, déclara le commandant, je ne me soumettrai pas à cet abus de pouvoir.

L'autre chef de bataillon parla de même. Dix officiers sortirent des rangs, et protestèrent énergiquement contre la prétention du général d'entraver l'exercice de la juridiction militaire devant l'ennemi, et cela au profit de quatre émigrés mis hors la loi par le fait seul de leur criminelle entreprise.

A ces déclarations, un rugissement terrible répondit.

— A mort les traîtres ! A mort les émigrés ! crièrent les soldats.

Les condamnés, tous dans la vigueur de l'âge, avaient conçu d'abord l'espérance d'échapper à leur funeste destinée.

— Nous sommes sauvés, avait murmuré l'un d'eux. Je connais Chazot. Il n'est pas homme, non plus que Dumouriez, à laisser périr des royalistes.

Un volontaire, — Nicolas Duveyrier — du bataillon le Républicain, avait recueilli ces paroles imprudentes. Il les transmit sur-le-champ à son

capitaine, qui les répéta aux autres officiers.

Bientôt les clameurs cessèrent. Un silence redoutable régna sur le champ de manœuvres. Alors, le chef chargé du commandement donna le signal, en levant son épée. Les pelotons firent feu. Les condamnés s'affaissèrent, foudroyés.

L'aide de camp s'éloigna. Les bataillons regagnèrent leurs quartiers. Au bout d'une heure, Chazot les consigna, en leur signifiant d'attendre les ordres de Du-mouriez, Vainement les commandants réclamèrent l'autorisation d'envoyer un exprès au général en chef pour expliquer leur conduite. Non seulement cette requête si légitime fut rejetée, mais Chazot soumit le Mauconseil et le Républicain à la plus rigoureuse surveillance.

Néanmoins, un soldat parvint à s'évader de la ville. C'était le brave Nicolas Duveyrier, l'ami de Lagrenette, le courageux batelier qui, dans le temps, avait aidé Marat à tromper la rage de ses ennemis. Malheureusement, le courrier de Chazot l'avait précédé. Le message dont il était porteur accusait les deux bataillons parisiens d'avoir massacré quatre déserteurs prussiens, venus à Réthel pour se ranger sous les drapeaux de la République.

Dumouriez n'hésita pas. Charmé d'avoir un motif de frapper des soldats patriotes, dont l'ardeur révolutionnaire lui déplaisait souverainement, il dicta sur-le-champ l'ordre du jour suivant :

« Hommes criminels, que je ne puis nommer ni citoyens, ni soldats, la France entière s'irrite de votre crime. Livrez vos armes ; si vous résistez, j'emploirai contre vous la force. Aucun de vous ne peut en aucun cas servir la patrie, car ceux qui ne sont pas des scélérats, sont des lâches qui n'ont pas eu le courage de s'opposer à un crime. Vos habits et vos armes seront distribués à de vrais soldats. »

Cette pièce était publiée déjà, lorsque Duveyrier arriva au camp de Dumouriez. Il vit immédiatement Rose Lacombe et Théroigne, leur raconta l'affaire en détail, et les conjura d'intervenir afin d'éclairer le général en chef.

Les deux jeunes femmes n'avaient eu que de rares rapports avec Dumouriez, bien qu'il les eût conviées maintes fois à le visiter au quartier-général. Les mœurs libertines du personnage, la défiance que sa fidélité leur inspirait, ne leur permettait pas de répondre à ses avances. Mais, dans la circonstance actuelle, il n'y avait point à balancer ; il s'agissait de l'honneur

de deux bataillons républicains. Rose et Théroigne résolurent d'intervenir énergiquement.

Elles se présentèrent donc ensemble chez Dumouriez.

— Il est absent, leur dit un officier d'état-major.

— Quand pourrons-nous le rencontrer ? demanda Théroigne.

— Je l'ignore.

— Il est à Paris ?

— Non.

— C'est bien singulier, fit observer Rose Lacombe.

L'homme auquel l'actrice s'adressait, était Valence, le gendre de madame de Genlis, gouvernante des enfants d'Égalité, un des favoris du général en chef. Il se contenta de répondre que Dumouriez inspectait en ce moment les divers corps de son armée et les places fortes de la frontière.

Les deux amies se retirèrent. Le lendemain, elles apprirent que le général avait ordonné de faire garrotter les commandants des bataillons dénoncés, les dix officiers qui étaient sortis des rangs pour les appuyer, et les soldats composant les quatre pelotons d'exécution. Il avait prescrit de les conduire à Paris, escortés de cent gendarmes qui les devaient livrer à la Convention pour qu'elle prononçât sur leur sort. Les autres volontaires étaient rayés des contrôles de l'armée[206].

Flétri par cette mesure impitoyable, Duveyrier était libre, désormais, ainsi que ses camarades non compris dans la Catégorie de ceux qui avaient été arrêtés. Il partit pour Paris, avec l'intention de renseigner Marat, Saint-Just et Robespierre.

Dumouriez ne reparut à son quartier-général qu'au bout de six jours. Ayant su la démarche faite par Rose et Théroigne, il les fit appeler. Il les reçut avec la galanterie dont il se piquait d'ordinaire avec les jolies femmes.

— En quoi puis-je vous être agréable ? leur demanda-t-il.

— Nous voulions vous entretenir, général, répondit Théroigne, de cette triste affaire des bataillons *Mauconseil* et Républicain. Mais, il est trop tard, sans doute.

— La Convention décidera, fit Dumouriez.

— Nous espérons, reprit la belle Liégeoise, que les patriotes si durement frappés par vous, général, trouveront dans l'Assemblée des avocats pour plaider leur causer

— Je ne vois guère que le petit Marat, pour se charger de cette besogne, riposta Dumouriez d'un ton railleur. Il est, paraît-il, mon ennemi intime.

Mais qu'est-ce que le petit Marat ? Un fou, un énergumène.

Théroigne garda le silence. Mais déployant un numéro du *Journal de la République*, la nouvelle feuille de l'Ami du Peuple, elle le présenta à Dumouriez, en lui indiquant du doigt un passage conçu en ces termes :

« Général, s'il arrivait que vous en eussiez imposé à la Nation, et que vous eussiez connivé avec Roland et sa clique pour écraser les patriotes du *Mauconseil* et du Républicain, soyez sûr que l'Ami du Peuple vous arrachera le masque, et qu'il vous poursuivra sans relâche jusqu'à ce que l'indignation publique ait fait justice de vous, comme de l'infâme Mottier-Lafayette. »

Dumouriez fit la grimace.

— Cet homme, murmura-t-il, a la rage de se mêler toujours de ce qui ne le regarde pas.

— Comme membre de la Convention, répliqua Rose Lacombe, Marat, ce me semble, a quelque droit de s'inquiéter des agissements des fonctionnaires militaires ou civils.

— Sans doute, sans doute, dit le général un peu embarrassé... Mais ce que je lui reproche surtout, c'est de juger à tort et à travers.

— Marat y met cependant quelque réserve, dit Théroigne. En voici la preuve.

Et elle passa au général un autre numéro du journal de l'Ami du Peuple, qui contenait un article sur la retraite des Prussiens, avec cette conclusion :

« Dans le misérable état où sont réduits ces brigands mercenaires, il est impossible qu'ils échappent à nos troupes, si nos généraux ne sont pas des traîtres. » Dumouriez blêmit à la lecture de cette phrase. Il se sentit deviné. Mais, avec son audace accoutumée, il tenta de se justifier. Il prétendit avoir entassé ordres sur ordres pour barrer le passage à l'ennemi : ordre au général d'Harville de marcher très promptement sur Attigny ; ordre au général Miaczinski de se porter du côté de Tannay ; ordre au général Chazot, d'aller prendre le commandement de Sedan ; ordre au général Dillon de pousser jusqu'aux Islettes.

— Vous le voyez, ajouta-t-il : je n'ai rien régligé.

— En ce cas, général, dit Rose Lacombe, vous êtes victime d'une inconcevable fatalité.

— Qu'entendez-vous par là ?

— J'entends que vous jouez de malheur, puisque toutes vos instructions, si multipliées et si savantes, se trouvent si étrangement paralysées ; car

enfin les Prussiens rentrent chez eux, sans qu'on leur tire un coup de fusil.

Dumouriez ne se démont pas, à ce coup droit.

— Pardon, chère madame, répliqua-t-il, on a tiré neuf coups de fusil, l'autre jour, sur le roi Frédéric-Guillaume.

— C'est vrai. Pourtant, il convient d'ajouter que ce ne sont point nos soldats, mais les émigrés furieux contre le monarque[207]

Le général changea de conversation. Il combla les deux jeunes femmes de compliments sur leur courage, protesta de son dévouement à la République, et les renvoya incertaines sur le jugement qu'elles devaient porter à son égard..

Le lendemain matin. Dumouriez partait pour Paris. Malgré sa confiance en lui-même, dans l'habileté de sa diplomatie, il éprouvait le besoin de chauffer sa popularité.

Cependant Marat déployait une infatigable activité. Il avait vu Duveyrier. Mais, quoique sûr de la sincérité du jeune patriote, il cherchait partout de nouvelles lumières au sujet des deux bataillons. Il s'adressa d'abord au comité militaire. On lui répondit qu'on ne connaissait pas le fond de l'affaire. Toutefois, un membre, Château neuf-Randon, déclara qu'on lui avait affirmé que les quatre soi-disant déserteurs prussiens n'étaient autres que des émigrés français, pris les armes à la main.

Alors l'Ami du peuple se rendit aux Jacobins, dévoila cet abus de pouvoir, et demanda que deux commissaires distingués par leur civisme raccompagnassent chez Dumouriez, dont la venue avait été annoncée, pour être témoins des interpellations et des réponses. Le club désigna Maure et Laignelot, l'un et l'autre députés à la Convention.

Après quelques démarches infructueuses, ils apprirent que le généralissime des armées de la République devait assister à une fête chez le comédien Talma, rue Chantereine. Marat y courut avec ses collègues, en disant :

— Je veux avoir le cœur net de cette affaire. Tant que j'aurai la tête sur les épaules, on n'égorgera pas le peuple impunément.

Il pénétra brusquement au salon, étincelant de lumières, où, ainsi qu'il le raconta avec son implacable ironie, « un enfant de Thalie fêtait un enfant de Mars. » Il y avait là, expliqua-t-il encore, « mêlés à une douzaine de nymphes à taille svelte, dont les vues politiques n'avaient pas vraisemblablement motivé la réunion, certains masques », qu'il avait reconnus pour être des *messieurs* de la Gironde. » Marat alla droit à

Dumouriez. Mesurant de son regard froid et acéré le fameux général, il lui dit :

— C'est à vous que j'ai affaire.

L'autre tourna lestement les talons avec un geste d'insolence militaire. Marat le saisit par la manche et l'entraîna dans une autre pièce pour l'entretenir en particulier.

— Comme membres de la Convention, commença-t-il, nous venons, monsieur, vous prier de nous donner des éclaircissements sur le fond de l'affaire des deux bataillons le *Mauconseil* et le Républicain, accusés par vous d'avoir assassiné de sang-froid quatre déserteurs prussiens. Nous avons parcouru les bureaux du Comité militaire et ceux du département de la guerre, nous n'y avons pas trouvé la moindre preuve du délit. Personne ne peut mieux nous instruire de toutes ses circonstances que vous-même.

— J'ai envoyé toutes les pièces au ministre, répliqua Dumouriez.

— Nous vous assurons, monsieur, que nous avons entre les mains un Mémoire fait dans ses bureaux et en son nom, portant qu'il manque absolument de faits pour prononcer sur ce prétendu délit, et qu'il faut s'adresser à vous pour en avoir.

— Encore une fois, riposta Dumouriez avec impatience, je suis sûr qu'il y a des pièces.

— Alors, dites donc où elles sont.

Le général se redressa :

— Je crois, monsieur, que je mérite croyance, quand j'affirme une chose. A ces orgueilleuses paroles, Marat fit cette terrible réponse :

— Si vous méritiez confiance, nous ne serions par ici.

Dumouriez resta muet de stupeur. Fêté, exalté partout, même aux Jacobins, depuis son arrivée à Paris, cette note discordante, ce langage cruel qui le jugeait, l'avaient confondulise souvint tout à coup que cet homme chétif qui te le traitait si durement, avait précipité de leur piédestal usurpé Sylvain Bailly et Mottier-Lafayette. Il frémit sous le regard implacable de l'Ami du Peuple.

Marat ajouta :

— Plusieurs membres du Comité militaire nous ont informés que ces quatre prétendus déserteurs prussiens sont quatre émigrés français.

— Eh bien, monsieur, quand cela serait ? répondit le général avec hauteur et la voix tremblante de colère.

— Les émigrés sont des rebelles.

— Comment, monsieur, vous approuvez donc l'insubordination des soldats ?

— Non ; mais je liais la trahison des chefs, je condamne leur tyrannie. Or, la façon dont vous avez traité les bataillons me révolte.

— Oh ! vous êtes trop vif, monsieur Marat, pour que je parle avec vous, fit Dumouriez.

Et il s'éloigna brusquement.

L'Ami du Peuple se retira avec ses deux collègues, jetant partout sur son passage un malaise facile à comprendre. Dans l'antichambre, s'étant trouvé en face de plusieurs soldats le sabre à l'épaule, il leur dit avec un sourire de dédain :

— Votre maître redoute plus le bout de ma plume que je ne crains la pointe de vos sabres[208].

Le lendemain, à la tombée de la nuit, Dumouriez était table au Palais-Royal, où il s'était rendu secrètement. Avec le général, Philippe-Égalité n'avait invité que deux convives, M^me^ de Builon, sa maîtresse, et Monville, un de ses intimes, viveur émérite. Le repas avait été très gai. Jusqu'au dessert, on ne s'était entretenu que de futilités, coupées de propos égrillards et de ces histoires graveleuses que Dumouriez excellait à conter. Le service était fait par deux valets très sûrs, âgés déjà et depuis longtemps attachés à la maison d'Orléans.

Soudain, le général, placé à la droite de la Bufton, remarqua la mélancolie qui assombrissait le visage de sa belle voisine.

— A quoi pensez-vous, madame ? lui demanda-t-il.

La noble courtisane soupira.

— Je pense, répliqua-t-elle, à la mort affreuse de cette pauvre Lamballe. Il y a six semaines déjà, et son image ne cesse de m'obséder.

Cette lugubre évocation jeta un froid parmi les convives. Philippe lui-même tressaillit. Les pustules rouges dont la débauche avait piqué la face de ce pourceau d'Epicure s'empourprèrent davantage. Ses paupières ourlées de rouge aussi, curent un clignotement convulsif. Le moins impressionné, ce fut Monville. Il jouissait en cynique de l'heure présente, estimant une sottise de regarder au-delà. L'idéal, pour lui, c'était l'auge d'or qu'on lui fournissait toujours pleine dans cette écurie princière.

— Madame, fit-il de son accent goguenard, si nous laissions tranquilles les trépassés ?

— Baron, vous avez un cœur de bronze, reprit la Buffon. D'ailleurs, vous n'avez pas assisté à l'horrible spectacle qu'on nous a offert, au prince et à moi, dans la journée du 3 septembre. Nous étions ensemble à l'une des fenêtres du salon qui donne sur la place, quand un groupe sinistre s'avança. Un individu à mine effroyable, tenait une pique au bout de laquelle apparaissait une tête de femme, dont les cheveux blonds, encore bouclés, flottaient autour du bois sanglant. Cet homme leva vers nous ce hideux trophée. Nous reconnûmes la tête de la princesse de Lamballe. Nous nous rejetâmes aussitôt en arrière dans le salon. Affolée, hors de moi, je m'écriai : « Grand Dieul voilà donc comment on portera ma tête quelque jour ! »[209] — Bah ! murmura Philippe, à quoi bon prévoir les choses de si loin ? — Monseigneur a raison, déclara Monville.

— Allons ! je t'y prends encore, malheureux, dit Égalité en menaçant du doigt le courtisan. — Que me reproche Votre Altesse ? s'enquit Monville, en feignant l'étonnement. — Je ne suis plus, tu le sais bien, que le citoyen Égalité. Si l'on t'entendait au dehors, cela ferait un beau tapage.

— Personne ne m'entendra, Monseigneur. — C'est égal : tu feras bien de te conformer à l'affiche que j'ai fait placarder à ma porte ; elle interdit, sous peine d'amende en faveur des pauvres, de me donner aucun titre[210]. — Un prince reste toujours prince, Monseigneur, s'écria Dumouriez, surtout lorsqu'il est capable de plaisanter aussi spirituellement que Votre Altesse les imbécillités jacobines.

Philippe savoura en souriant cette grosse flagornerie. La Buffon dit en minaudant : — Général, à vous de mettre un terme bientôt à toutes ces folies. Il n'y à que votre pensée pour me rassurer, lorsque le souvenir de la malheureuse Lamballeme revient à l'esprit. — Madame, je ferai de mon mieux, soyez-en convaincue.

Le souper terminé, Philippe-Égalité emmena Dumouriez dans son cabinet. Là, les deux coquins, debout en face l'un de l'autre, se regardèrent un instant en silence. Puis, l'associé de l'escroc Bonne-Carrère, le fripon à épaulettes d'or prit la parole. — Monseigneur, dit-il à demi voix, bien, que vous ayez renié votre caste, répudié votre rang, vous ne seriez pas lâché de régner ? — Ni vous de gouverner, général ?

— Je ne m'en cacherai point à Votre Altesse. Donc, entre nous, bas les masques ! — Soit. — Monseigneur, avez-vous foi en moi ?

— Je crois à votre habileté de diplomate, à votre génie militaire. — Alors vous ne doutez pas que je ne puisse vous faire Sire et Majesté ? — Non.

— Il s'agit, bien entendu, de rétablir une monarchie constitutionnelle. Dans ces conditions, nous aurons l'Angleterre pour nous. La Prusse, en haine de l'Autriche, ne nous fera point obstacle. D'ailleurs, l'armée, désormais, est dans ma main. Le coup que je viens de frapper sur deux bataillons parisiens consolide mon autorité militaire. Je suis fort maintenant contre l'ennemi extérieur et contre les démagogues du dedans. Encore une victoire et mon projet sera mûr. En dix ou douze jours, j'en aurai fini avec la République. — Vous êtes sûr des Girondins ? fit Égalité. — Parbleu ! Des rhéteurs qui ne demandent qu'à parader et à engraisser.

— Ils disposent en ce moment de la majorité à la Convention, sans doute, mais leur influence peut diminuer. — Ne craignez rien, Monseigneur. Je m'occupe de fortifier leur parti, ils le rendre invincible. — De quelle manière ?

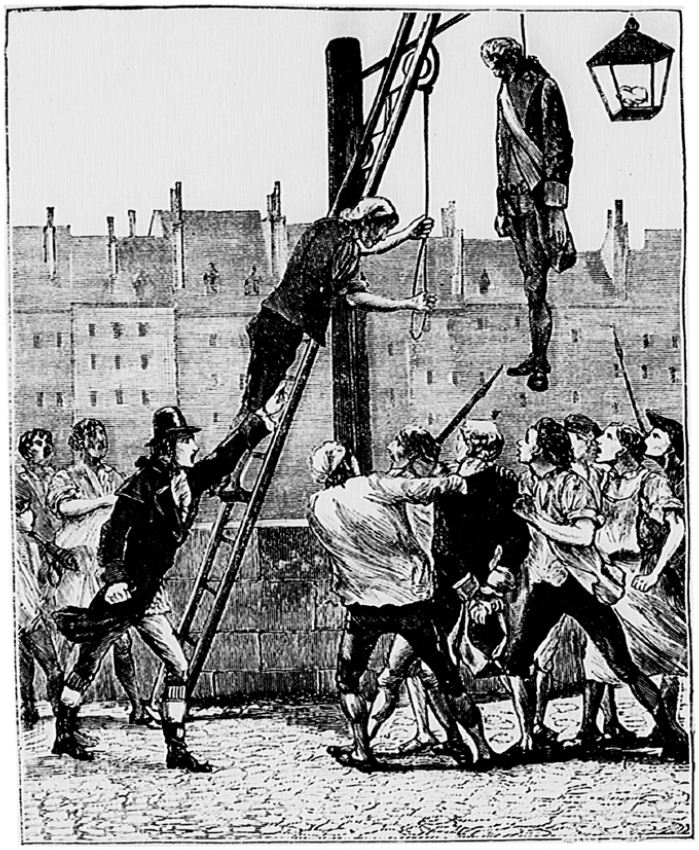
— En les décidant à se lier avec Danton. Ce rapprochement réalisé, tout le reste ira de soi. — Mais, voilà précisément la question. Je doute très fort que les Girondins consentent à marcher avec Danton. Il a eu le malheur, l'autre jour, d'offenser grièvement M^{me} Roland. — Je n'ai pas su cela.

— C'était à la Convention. Le cumul des fonctions de député et de ministre étant interdit, Roland, qui se croyait élu dans la Somme, feignit de vouloir garder son siège. Alors les amis de Manon proposèrent qu'on fit une exception, et qu'on invitât le mari à rester à la tête du cabinet. Danton, qui a démissionné immédiatement, vous ne l'ignorez pas, lança dans le débat ces mots cruels : « — Si vous adressez une invitation au ministre, adressez-la donc aussi à madame Roland ; car tout le monde connaît que Roland n'est pas seul dans son département. Moi, j'étais seul dans le mien[211]. » — Voilà des paroles malheureuses, murmura Dumouriez.

— Si malheureuses, continua Philippe, que Manon, je le crains, ne les pardonnera jamais. Elle est orgueilleuse et rancunière en diable. Or, si elle repousse Danton, tous les chefs du parti, pendus à ses jupes, le repousseront de même. — Malgré tout, je compte sur le succès de ma combinaison. Voici pourquoi. Les Girondins n'aiment pas Danton, j'en conviens. Mais ils ont voué une haine mortelle à la Montagne. Ils ont juré d'envoyer à l'échafaud le puritain Robespierre et le petit Marat. Pour atteindre ce but, ils ont besoin de Danton, qui, à cette heure, inspire les députés des Centres, — les crapauds du Marais, comme on les appelle. Je leur expliquerai cela. J'insinuerai que votre concours, Monseigneur, ne leur manquera pas. — De grâce, mon cher Dumouriez.. prenez garde de me compromettre. Songez-y

bien : je ne réussis à me foire tolérer par la canaille qui tient actuellement le haut du pavé, qu'en siégeant au sommet de la Montagne.

Dix minutes plus tard, l'Ami du Peuple et Barbaroux étaient assis face à face dans un cabinet solitaire, à l'établissement indiqué (Chap. LXVII.)



— En somme, Votre Altesse a été élue.

— Oui ; mais il m'en a coûté gros.

— Précisément, vos immenses richesses vous donnent de puissants moyens d'action. En semant l'or à pleines mains, on achète la popularité. Et cette popularité, je travaille énergiquement à la fortifier en mettant sans cesse en relief, à l'armée, votre fils aîné, Mgr le duc do Chartres. A la prochaine bataille, j'agirai de telle sorte qu'on lui attribuera une large part dans la victoire.

Les inquiétudes d'Égalité se dissipèrent en partie.

— Faites donc, mon cher général, dit-il. Seulement, je ne veux point paraître me mêler de rien. Le moindre soupçon me perdrait irrémissiblement. — Rassurez-vous, Monseigneur. Une chose me suffit : que vous soyez prêt à accepter la couronne, lorsque je vous l'offrirai à là tête de mes troupes.

— Ce sera mon devoir, déclara Philippe. — Et un devoir bien doux à remplir, fit Dumouriez d'un accent un peu railleur. Égalité sourit. Les pustules qui bourgeonnaient sur sa face passèrent au rouge le plus vif. Ses yeux ternes eurent un éclat fugitif.

— Au lait, dit-il, je suis en bons termes avec la plupart des hommes de la Révolution. La bourgeoisie se pressera autour du trône qu'elle aura élevé. Au peuple, nous jetterons de la poudre aux yeux. — Et le tour sera joué, acheva cyniquement Dumouriez. — Que ferons-nous démon cousin Louis XVI ?

— Nous l'expédierons à Rome, où il pourra réciter à l'aise ses prières et fabriquer des serrures sans être dérangé. Philippe éclata de lire, à cette saillie. — C'est ma cousine Antoinette qui aura le nez long, ajouta-t-il.

— Oh ! elle trouvera vite moyen de se consoler. Elle fera l'amour avec les cardinaux. Ça la changera. La conversation s'acheva sur cette plaisanterie. Les deux conspirateurs se rendirent au salon, où les attendaient Monville et la Buffon, ainsi que le marquis de Sillery-Genlis, un autre familier du Palais-Royal. Après quelques jours donnés à l'intrigue et au plaisir, Dumouriez rejoignit son armée. Et certes, il n'avait-pas lieu d'être mécontent de son voyage. On l'avait accueilli partout avec empressement. Jacobins et Girondins avaient célébré son génie. Robespierre lui-même s'était exprimé sur son compte en termes d'une bienveillance grave, quoique toujours empreinte d'une certaine défiance.

Cependant l'heureux général sentait qu'il laissait derrière lui un ennemi vigilant, un ennemi implacable, et il emportait dans son cœur le fiel de ces paroles de Marat : « Si nous avions confiance en vous, nous ne serions pas ici.[212]. » A l'heure même où Dumouriez quittait Paris, l'Ami du Peuple se présentait à la tribune de la Convention. Malgré les clameurs de la clique Roland, malgré la partialité révoltante du président girondin pour étouffer sa voix, il dénonça hautement la perfidie de Chazot et du généralissime à l'égard des volontaires parisiens, et demanda hardiment le décret d'accusation contre ces deux chefs. Bon gré, malgré, l'Assemblée dût charger ses Comités d'un plus ample informé. Dès que l'examen fut

terminé, Marat réclama le lecture du rapport devant la Convention. Cette pièce faisait pleine lumière sur l'affaire de Réthel. Le rapporteur s'exprima en ces termes :

« Je viens, au nom de vos Comités militaire et de sûreté générale, payer un tribut à la vérité et ramener l'opinion sur deux bataillons recommandables par leur vertu et leur patriotisme. Une punition flétrissante privé la France de ces braves défenseurs. Ils sont punis comme s'ils étaient coupables, et soixante d'entre eux gémissent dans les cachots. Quelle réparation ne leur doit-on pas s'ils sont innocents ? » C'est, en effet, ce que démontra le rapport. Il prouva que ces soi-disant déserteurs prussiens, qui venaient se ranger sous le drapeau français, n'étaient autres que des émigrés pris en flagrant délit d'espionnage. Après quoi le décret suivant fut proposé :

« La Convention Nationale déclare que c'est à tort que les deux bataillons le *Mauconseil* et le Républicain ont été inculpés ; décrète en conséquence qu'ils reprendront à l'armée leur rang et leur service ; que les volontaires détenus seront remis en liberté et réintégrés dans leurs grades respectifs ; enfin, le présent décret sera envoyé aux sections de Paris, aux quatre-vingt-quatre départements et aux armées. » C'était condamner solennellement Dumouriez et Chazot. Aussi, les orateurs girondins s'efforcèrent d'atténuer la forme du décret. Il suffisait, disaient-ils, d'élargir les volontaires patriotes et de réintégrer leurs bataillons dans l'armée. La majorité, dominée par eux, se prononça dans ce sens[213]. » Au fond, justice était faite. Dumouriez savait désormais qu'on ne lui permettrait pas d'éliminer les meilleurs soldats de la République, pour corrompre ensuite plus facilement les autres.

Néanmoins, Marat écrivit dans son journal, à l'adresse des députés qui avaient subi l'influence de la Gironde, Cette apostrophe sanglante : « Hommes présomptueux et corrompus, qui avez la sottise de vous croire des sages, de vous proclamer républicains, rendez-vous justice, et apprenez que ce n'est point avec de vieux esclaves, tels que vous, que l'on fera jamais des hommes libres. »

LXIV — Un espion royaliste.

La nuit approchait. Un jeune homme de dix-huit vingt ans montait l'escalier conduisant l'appartement de Rose Lacombe, où demeurait le vieux Berthelot, rue Hautefeuille. Il était vêtu d'une carmagnole, coiffé du bonnet rouge et chaussé de sabots. Malgré ce costume d'une élégance discutable, non seulement il n'avait point mauvaise tournure, mais il offrait dans toute sa personne un certain cachet qui frisait la distinction. Il portait du linge très-fin, qui contrastait étrangement avec cet accoutrement vulgaire. De taille moyenne, admirablement découplé, souple et aisé en ses mouvements, il avait le teint pâle, les cheveux noirs et abondants, de grands yeux pétillants de malice, les lèvres rouges, sensuelles. La physionomie, séduisante dans son ensemble, avait une douceur presque féminine.

Il s'arrêta devant le logis de l'actrice et tira le cordon de la sonnette. Bientôt la porte s'ouvrit, et une femme de cinquante ans environ demanda :

— Que désirez-vous ?

Le visiteur sourit et répliqua :

— Comment ! la mère, vous ne reconnaissez pas votre héritier ?

— Toi ici, garnement ? gronda la femme avec indignation. En voilà de l'aplomb !

— Allons ! ne nous fâchons pas, mère Marion. Que diable ! à tout péché miséricorde, et j'arrive farci de bonnes intentions.

— Va-t-en coquin, tu me fais honte.

Le jeune homme ne s'émut aucunement. Il continuait de sourire, et il répondit sans élever le ton :

— Si çà vous est égal, la mère, j'aimerais autant que vous m'appeliez Eugène, puisque vous m'avez fait baptiser sous ce nom-là, dans le temps.

— Va-t-en, misérable, répéta la femme, exaspérée.

— Chut ! si vous criez si fort, vous ameuterez toute la maison. J'ai une communication très importante à faire à deux des personnes qui habitent chez le citoyen Berthelot.

— Quelles personnes ? murmura la mère Marion, toute troublée.

— Mais le jeune homme et la jeune fille que le citoyen héberge depuis plus de six semaines.

Comme la brave femme hésitait, ne sachant que faire, Eugène ajouta tranquillement :

— Vous avez tort de m'obliger, comme cela, à causer sur le palier. Nous serions mieux dedans. Vous pouvez me recevoir dans votre cuisine. Quoi que j'aie endossé l'uniforme des patriotes, je n'en suis pas plus fier.

La mère Marion se décida. Elle introduisit son fils en grommelant, et le mena à la cuisine. Là, il reprit :

— Ça vous étonne, peut-être, de me voir ficelé comme ça ?

— Rien ne m'étonne plus de ta part, répliqua-t-elle. Ah ! tu me paies bien mal de tous les sacrifices que j'ai faits pour toi. Ton pauvre père m'ayant laissée veuve quand tu n'avais encore que dix ans, j'ai dépensé le peu que je possédais pour ton éducation. Mais, sitôt que tu t'es senti de force à voler de tes propres ailes, tu as voulu te faufiler chez les aristocrates. Après la prise de la Bastille, ils t'ont embauché pour faire des canailleries.

Vous vous trompez, la mère. C'était mon goût, de vivre dans ce monde-là. Et, vous le savez, des goûts on ne dispute pas plus que des couleurs.

— Je sais que tu as la langue bien pendue, et surtout que tu aimes à faire la noce.

— C'est de mon âge.

— Tu t'es vendu aux royalistes, des scélérats qui détestent le peuple. Non, je n'oublierai jamais comment tu m'as volé la clef de la citoyenne Théroigne, pour livrer à des infâmes l'honneur de ma chère maîtresse.

— Une folie, quoi !

— Un acte abominable, que je ne te pardonnerai de ma vie.

— Même si je me convertissais ?

— Un corrompu tel que toi ne se convertit pas.

— Eh bien, la mère, vous êtes dans l'erreur. Regardez-moi donc. Est-ce que je ne suis pas fagoté en franc républicain ?

— Probablement pour tenter quelque coup malhonnête.

— Non, non. A présent, mon opinion est pour la Révolution. Voyez-vous, moi, je ne fais pas les choses à moitié. Hier, ayant entendu le citoyen Chaumette déclarer qu'il faut économiser le cuir pour le fourniment de nos braves soldats et le harnachement des chevaux de l'armée, j'ai offert immédiatement à la patrie mes deux paires de bottes, et je les ai remplacées par uns paire de sabots.

— Assez ! je ne souffrirai pas que tu te moques.

— Comme vous avez la tête près du bonnet ! Mais je ne me moque pas du tout. La preuve en est que je suis employé actuellement par un député de la Montagne.

— Que tu trahiras vraisemblablement ?

— Il n'y a pas de danger. Connaissez-vous le citoyen Égalité ?

— On m'en a parlé.

— Voilà mon homme, un ci-devant prince de sang royal, qui vote à la Convention avec les purs.

En même temps, Eugène présenta sa carte civique. La mère Marion l'examina et vit qu'elle était parfaitement en règle, et même apostillée par Philippe d'Orléans.

— Il y a deux jours, poursuivit-il, le général Dumouriez a fait une visite mystérieuse au citoyen Égalité.

— Marat prétend que Dumouriez est un traître.

— Je ne dis pas non. Aussi, je vous engage à prévenir l'Ami du Peuple de ce fait.

— Ah ça ! s'écria la mère Marion, tu es donc mouchard ?

— J'agis dans l'intérêt de mon patron. Ayant des yeux qui percent partout, j'en profite pour veiller sur la réputation du citoyen Égalité. N'est-ce pas mon devoir ?

La brave femme ne répondit pas. Eugène continua :

— Marat l'avertira. Le ci-devant duc d'Orléans ne s'exposera plus avec des gens suspects, et je lui aurai rendu service.

Le sérieux avec lequel son fils débitait tout cela finit par impressionner la mère Marion. D'ailleurs, avec sa simplicité, elle était hors d'état de pénétrer la rouerie de son fils. Elle pensa que peut-être était-il vrai qu'il eût changé, et elle lui fit meilleure mine.

— Ainsi, dit-elle, voilà pour quel motif tu es venu ?

— Pour ceci d'abord.

— Et qui t'a appris que j'étais chez le citoyen Berthelot ?

— La concierge de la citoyenne Théroigne.

— En effet : elle a mon adresse.

— Vous ferez ma commission à Marat ?

— Je n'y manquerai pas.

— Autre chose, maintenant. J'ai une lettre pour Mademoiselle Christine de Glizol.

— Eh quoi ! tu sais donc ?...

— Parfaitement. Mademoiselle de Glizol demeure ici depuis le 4 septembre, ainsi que René Lacombe, qui a déserté son bataillon.

La mère Marion frémit à ces paroles. Christine ne courait aucun danger et n'avait nul motif de se cacher, par conséquent. Peu importait donc que sa retraite fût connue. Mais il n'en était pas de même du frère de Rose. Dénoncé, il était passible de la peine de mort.

Eugène devina sans peine l'inquiétude qu'éprouvait sa mère. Il s'empressa d'ajouter :

— Tranquillisez-vous. Bien que royaliste aujourd'hui, René Lacombe n'a rien à craindre de moi. Ça ne serait pas décent que je tracasse les partisans de ceux pour qui je travaillais encore récemment. D'ailleurs, j'ai pareillement une lettre.

La mère Marion, à demi-rassurée, demanda :

— Enfin, comment se fait-il que tu sois si bien renseigné sur les personnes de cette maison ?

— Dam ! fit le jeune homme en souriant ; ça dénote que je suis fûté... Mais laissons cela. Puis-je être admis sur-le-champ auprès de mademoiselle de Glizol ?

— Ne peux-tu me remettre la lettre ?

— Non. Il faut que je parle à la destinataire.

— Seul à seule ?

— Oh ! je ne suis pas si exigeant. La présence du citoyen Berthelot ni la vôtre ne me gêneront nullement.

— C'est bien. Je vais prévenir mademoiselle. Attends-moi ici.

La mère Marion se rendit à la chambre de Berthelot.

Le vieillard causait avec Christine. Celle-ci paraissait triste, préoccupée.

— Voici plus d'une semaine, disait-elle, que je n'ai vu Maximilien.

— Il doit être très absorbé, en ce moment. Les fureurs de la Gironde ne lui permettent guère de visites. La lutte, je le crains, ne tardera pas à éclater au sein de la Convention. Ses ennemis ont juré sa perte.

— Hélas ! s'il venait à succomber ?

— Il triomphera, chère enfant. Comme Marat, il confondra la faction criminelle qui le poursuit avec tant d'animosité.

— Et mon père, qui a refusé de s'expatrier en Amérique... S'il avait accepté la proposition de Maximilien, je serais aujourd'hui la femme de l'homme à qui j'ai voué tout mon amour. Je l'encouragerais, je partagerais ses périls.

— Ne regrette pas que ce mariage ait été différé. S'il était accompli à cette heure, ce serait une arme terrible aux mains des Girondins ; ils accuseraient Robespierre de pactiser avec la contre-révolution pour avoir épousé la fille d'un aristocrate.

— Vous avez raison... Mais pourquoi mon père s'obstine-t-il à rester en France ? Il se propose donc de conspirer encore ? — Peut-être. Mais je le

crois prudent.

— Lors de notre dernière entrevue, chez madame de Saint-Amaranthe, au surlendemain de l'inoubliable soirée où Maximilien nie jura que je serais sienne, mon père, à toutes mes instances pour qu'il s'éloignât, me répondit que le devoir et l'honneur le retenaient en France. Impossible de tirer de lui autre chose. Du reste, ayant été absous, il se flattait que, bientôt, rien ne s'opposerait à ce qu'il reparût en public. Et même, je vous l'ai raconté, il émit cette idée exorbitante, que sa présence à Paris serait utile à Maximilien...

La mère Marion interrompit Christine.

— Citoyen, dit-elle à Berthelot, mon chenapan de fils a réussi à me dénicher. Il est là, en bonnet rouge et en sabots. Il insiste pour voir la citoyenne Glizol.

— Que lui veut-il ?

— Il lui apporte une lettre, soi-disant.

— Faites-le entrer. Il n'y a aucun inconvénient.

— En outre, il connaît, j'ignore par quel moyen, que René Lacombe est dans cette maison.

— Voilà qui est plus grave, murmura le vieillard, alarmé.

— Et il aurait aussi une lettre pour lui.

— C'est singulier... Savez-vous qui l'envoie ?

— Non. Il m'a seulement appris qu'il est employé actuellement au Palais-Royal, chez Philippe-Égalité. Il affirme être converti et avoir renoncé les royalistes.

Après quelques secondes de réflexion, Berthelot reprit :

— Quoi qu'il en soit, introduisez-le.

— Comme on ne sait ce qui peut arriver, je laisserai votre porte entrouverte, citoyen, si vous le permettez.

— Certainement, ma bonne Marion, fit le vieillard en souriant.

Elle alla chercher Eugène. Il se présenta respectueusement, son bonnet rouge à la main.

— Citoyen et citoyenne, dit-il d'un accent légèrement narquois, vous m'excuserez si je parais devant vous en ce modeste équipage. Le capucin Chabot ne siège pas autrement à la Convention, et Chaumette préconise les sabots.

— De sorte que, répliqua Berthelot sur le môme ton, non content de les admirer, vous tenez encore à les imiter ?

— Parfaitement.

Et le jeune homme tirant une lettre de sa poche, la remit à M^lle^ de Glizol.

— Veuillez lire cet écrit, citoyenne, reprit-il. J'aurai l'honneur d'emporter la réponse.

Christine ouvrit la missive. Elle ne contenait qu'une dizaine de lignes, tracées par le marquis. Il invitait sa fille à se rendre, sur les neuf heures, dans la soirée, chez M^me^ de Saint-Amaranthe, en se faisant accompagner par Berthelot. Il s'agissait d'une communication très importante, intéressant au plus haut degré Robespierre. Il la priait de dire au porteur si elle pouvait accepter l'entrevue.

Christine ayant achevé, passa le billet à Berthelot. Quand il l'eut parcouru, il leva yeux sur la jeune fille :

— Mon enfant, je suis à ta disposition. Que décides-tu ?

— Nous irons chez M^me^ de Saint-Amaranthe, fit Christine en s'adressant à Eugène.

— Très bien.

— Rue Vivienne, n° 7 ? s'enquit M^lle^ de Glizol.

— Non. La citoyenne Saint-Amaranthe a son habitation rue Vivienne, il est vrai ; mais, au Palais-Royal, n° 50 des Galeries, elle occupe de beaux salons, et c'est là qu'elle reçoit ses amis, qui sont nombreux. On y rencontre des représentants du peuple, des patriotes bien notés, et même d'anciens aristocrates qui ont fait peau neuve, ainsi que moi[214].

Berthelot coupa court à ce bavardage en demandant :

— Vous désirez parler à René Lacombe ?

— Oui, citoyen.

— Dois-je le faire appeler ?

Eugène parut hésiter. Le vieillard surprit son embarras. Toutefois, il n'eut pas les mêmes inquiétudes que la mère Marion. Du moment que Glizol avait choisi le jeune homme pour messager, il conclut que ce dernier restait en bons termes avec les royalistes, et que sa prétendue conversion masquait quelque trame. En tout état de cause, ni René, ni Christine, n'avaient rien à redouter. Comprenant donc que le jeune homme préférait s'entretenir seul à seul avec Lacombe, il ajouta :

— Au fait, priez votre mère de vous conduire à la chambre de René.

Eugène prit congé de Berthelot et de M^lle^ de Glizol.

René Lacombe, allongé dans un grand fauteuil, près de la fenêtre, n'était plus que l'ombre de lui-même. A la suite des terribles crises qu'il avait subies, une fièvre violente s'était déclarée. Durant plusieurs semaines, en proie au délire, il avait été entre la vie et la mort. Enfin la science de Marat, jointe aux soins de Christine, l'avaient sauvé. Maintenant, quoique en pleine convalescence, il était très faible encore. Son corps émacié ressemblait à un squelette.

Malgré le dévouement que son oncle et M^{lle} de Glizol lui avaient prodigué durant sa longue maladie, Lacombe fuyait leur société. Il passait une partie de ses journées seul dans sa chambre, plongé dans une sombre rêverie, à tel point qu'on l'eût cru atteint dans ses facultés. Il connaissait Eugène Marion, pour l'avoir rencontré plusieurs fois dans les conciliabules royalistes. Le voyant entrer chez lui en carmagnole et en bonnet rouge, il le toisa de la tête aux pieds d'un air hébété. L'autre ayant fermé soigneusement la porte, vint s'asseoir près de René.

— Que diable as-tu donc, mon camarade ? interrogea-t-il.

Lacombe, choqué de cette familiarité, répliqua avec humeur :

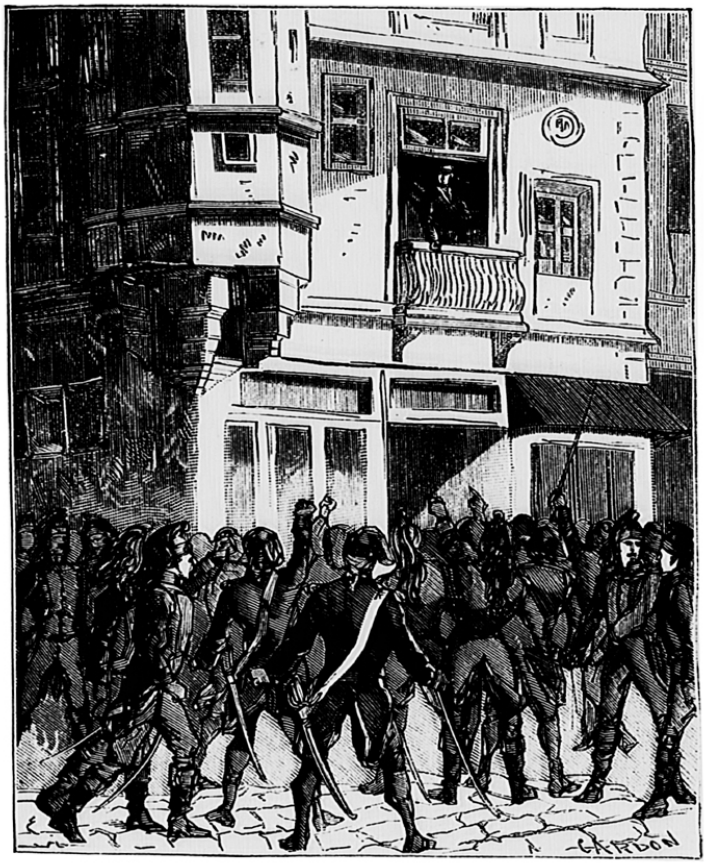
— Qu'est-ce que tu viens taire ici ?

— En vérité, reprit Eugène, tu me reçois comme un chien dans un jeu de quilles.

— Après ?

— Et pourtant, je t'apporte, je crois, une missive qui ne te déplaira pas.

MARAT DÉFENDU PAR LE PEUPLE.
— La population du quartier s'était émue ; quantité de patriotes armés s'élançaient au secours de l'Ami du Peuple. Les bandits en uniformes reculèrent. — (Chap. LXVII.)



— De quelle part ?

— De la part de M. de Glizol.

René garda le silence. Le jeune homme poursuivit :

— Le marquis doit te donner des nouvelles de M^lle^ Marie de Sombreuil.

Cette fois, une flamme brilla dans les yeux mornes de Lacombe.

— Où est la lettre ? dit-il, la poitrine haletante.

Eugène la lui présenta. Il l'ouvrit d'une main tremblante. Mais, aux premières lignes, un dégoût inexprimable se peignit sur ses traits. Ses doigts se cripèrent sur le papier. Glizol, avec une impudence scélérate, l'engageait à moucharder les visiteurs de Berthelot, notamment Marat et Robespierre, puis à le renseigner. Cependant, il fit un effort et continua. Le marquis terminait en l'assurat que s'il remplissait ce rôle avec zèle, lui, Glizol, se

prévaudrait des services nouveaux qu'il rendrait par là à la royauté pour aplanir l'obstacle qui le séparait de Marie de Sombreuil. Et cet obstacle, affirmait le gentilhomme, il avait la preuve que, déjà, il était à moitié surmonté.

Ces lignes, René les relut avec une indicible émotion. Son teint plombé s'anima. Ses lèvres remuèrent comme s'il se parlait à lui-même. Ensuite il s'abîma dans un monde de réflexions. Le jeune Marion le contemplait avec une vive curiosité. Enfin, il l'interpella.

— Eh bien ! fit-il, que décides-tu ?

— Dis à M. de Glizol que j'essaierai.

— A merveille. Je reviendrai deux fois la semaine. Est-ce convenu ?

— Soit.

Eugène se leva. Sa mission était terminée pour ce soir-là. Il sortit de la chambre du malade, échangea quelques paroles avec sa mère et s'éloigna.

La nuit commençait, très sombre. Une brume froide flottait dans l'air, piquée çà et là par la lueur blafarde des réverbères. Le jeune homme avait gagné le quai. Il cheminait d'un pas vif dans la direction du Palais-Royal. Tout à coup il s'arrêta. Un homme l'avait rejoint et murmurait à son oreille :

— *Le lys* !

Il regarda, mais ne put distinguer le visage, enfoui dans une vaste cravate, tandis qu'un chapeau à larges bords s'enfonçait jusqu'aux oreilles de l'inconnu. Celui-ci répéta avec insistance :

— *Le lys* !

Eugène répondit :

— *Le trèfle !*

L'autre ajouta :

— *La rose !*

Alors sa main chercha celle du jeune homme. En la touchant, il traça sur la paume un signe mystérieux.

— Maître, j'écoute, reprit Marion.

L'inconnu, le prenant par le bras, lui fit traverser la chaussée, et l'entraîna dans un passage désert. Là, l'homme au chapeau ordonna :

— Rends compte !

— Marat sera informé sous peu, par la femme de chez Berthelot, que Dumouriez a fait une visite secrète à Philippe d'Orléans.

— Elle a promis ?

— Formellement.

— Poursuis.

— Mademoiselle de Glizol sera, ce soir, chez mademoiselle de Saint-Amaranthe.

— Bon ! Tu n'as pas achevé ?

— René Lacombe accepte la proposition de M. de Glizol.

— De sorte que ?

— Il épiera Ma rat, Robespierre, à chacune de leurs visites chez Berthelot, et informera le Modérateur.

— Il suffit . *La paix soit avec toi.*

— *Et la guerre avec nos ennemis.*

L'homme au chapeau fila vers l'autre extrémité du passage. Eugène Marion redescendit au quai.

— Lanière pensait-il, dira ce qu'elle voudra : il n'y a rien de tel que ces grands seigneurs. C'est amusant, et ça paie rubis sur l'ongle. Si ces maudits Jacobins ne nu font pas de tort, je crois que j'irai loin. Ainsi, je n'ai pas vingt ans, et me voilà dans l'intimité du marquis de Glizol, du baron de Batz. A moi la plupart des missions délicates. Ils n'ont confiance qu'en moi pour espionner le duc d'Orléans, un renégat qu'ils veulent faire sauter... Et puis, quelle maîtresse j'ai accrochée là !

Le jeune homme rentra tout guilleret au Palais-Royal. Une seule chose le chiffonnait un peu, c'était que sa mère s'entêtât à travailler chez les autres pour gagner sa vie. Il eût fait volontiers quelques sacrifices pour qu'elle restât chez elle. Cela l'humiliait de la sentir dans une position qu'il estimait dégradante. Mais elle avait toujours refusé de recevoir de lui le moindre subside, « de l'argent, disait-elle, honteusement acquis. »

Eugène monta à la mansarde qu'il occupait dans les combles du Palais-Égalité. Il se hâta de dépouiller sou costume pour se vêtir avec élégance. Quand il eut terminé sa toilette, il se mira longuement à la glace qui décorait sa chambrette, et murmura :

— Je ne comprends pas la mère, avec ses bêtises. Est-ce qu'elle ne devrait pas être fière d'avoir mis au monde un garçon aussi finement taillé ? Patience ! nous en finirons bientôt avec ces imbéciles de patriotes, et nous verrons si elle continuera de faire la mijaurée lorsque j'arriverai au pinacle à tour.

Après avoir donné un dernier coup de peigne à sa coiffure, il pirouetta sur ses talons en disant :

— A présent, allons souper avec Françoise. En passant, je verrai le marquis.

LXV — Un tripot

Il y avait alors à Paris un lieu devenu redoutable, mais entouré d'une sorte de chai me fatal. Château-bazar, monument moitié aristocratique, moitié marcha de coupé entre un jardin et une cour de hangars en planches qu'on appela d'abord le *Camp des Tartans* et puis les Galeries de bois, percé d'issues nombreuses, bordé enfin de boutiques superposées à des caveaux, le Palais-Royal semblait fait exprès pour servir de théâtre au tumulte et de retraite à la trahison[215].

Aussi était-ce là que le pouls de Paris battait, quand Paris avait la fièvre.

Là le scandale des amours en plein vent, les bourdonnements de la politique quotidienne, le contre-coup de toute grande agitation, le flux et le reflux des mille rumeurs de la ville, le bruit, et, au-dessus, mainte existence louche, la vie trouble des complots, et jusqu'au pied du lit des prostituées, la contre-révolution tenant tout bas ses assises ; là, cachés par leurs maîtresses, ceux des émigrés que ramenaient à Paris l'espoir de la vengeance, l'appât de l'imprévu ou l'ennui[216].

A l'heure où Eugène Manon revenait à sa chambrette, le baron de Batz entrait au restaurant Février, sis au n° 50 des galeries du Palais-Royal, et occupant les caveaux. Il y avait peu de monde encore. Le conspirateur royaliste alla droit au comptoir, où trônait une femme au bonnet orné de la cocarde tricolore. C'était la citoyenne Février, patronne de rétablissement.

Bien que frisant la quarantaine, ses appas robustes alléchaient encore plus d'un client. Aimable, du reste, et indulgente, elle accueillait d'un sourire toutes les déclarations, et ripostait au besoin d'un mot salé.

Le baron, se penchant vers elle, lui demanda :

— Votre pensionnaire est-il descendu ?

— Oui, depuis cinq minutes.

— Dans quelle salle ?

— Toujours la même : celle du fond.

— Il est seul ?

— Absolument seul.

Le baron de Batz se dirigea vers la pièce indiquée. Il y trouva le marquis de Glizol en train de parcourir le *Moniteur*, et qui lui dit aussitôt :

— Vous soupez avec moi ?[217]

— Volontiers.

Le visiteur s'assit, et ajouta :

— Eugène, n'est pas encore de retour ?

— Je ne l'ai pas vu.

— Il ne saurait tarder.

— Avez-vous la réponse de Robespierre ?

— Il viendra.

— Très-bien.

— J'espère que mademoiselle de Glizol aura consenti pareillement ?

— C'est probable, fit le marquis d'un air préoccupé et même inquiet.

— Ah ça ! reprit le baron, je suppose que vous êtes rassuré, maintenant ?

Glizol secoua la tête. L'autre se contint pour ne pas manifester le mépris que lui inspirait la couardise du Modérateur suprême des chevaliers du poignard.

— Encore une fois, dit-il, je vous affirme que personne plus que vous n'est en sûreté à Paris. N'avez-vous pas été acquitté par le tribunal criminel ?

— Ce qui lie m'eût pas empêché d'être massacré aux journées de septembre si l'on m'avait arrêté.

— Oh ! ces exécutions ne se renouvelleront pas. Les Girondins, qui les ont lâchement approuvées d'abord, en déclinent aujourd'hui la responsabilité. Bien plus : ils les condamnent, vous ne l'ignorez pas.

— C'est égal, je ne suis pas absolument tranquille.

— Vraiment ! murmura le baron de Batz avec un accent de pitié. Vous m'étonnez, marquis. Cependant, vous n'ignorez pas quelles sont mes ressources et de quelle force je dispose ?

— Non, sans doute. Mais quand on a, comme moi, presque senti sur le cou le froid du couperet de la guillotine, il est permis, il me semble, d'avoir de la défiance.

— Allons donc ! Dans quelques semaines, nous serons à même d'étrangler la Révolution. Tenez, vous n'avez pas une idée exacte de la puissance de l'association que je dirige. Non-seulement elle embrasse les royalistes les plus considérables présents à Paris et dans les provinces, mais elle comprend des banquiers anglais, des juifs autrichiens. Nous possédons

des sommes énormes, — le nerf de la guerre. J'ai des agents partout : dans les sections de la capitale, dans la Commune, dans les ports de mer, dans les places frontières, dans les prisons. Activement secondé par mes lieutenants, dont l'un est le protégé de Danton et plusieurs exercent des fonctions publiques, j'ai enveloppé cette ville d'un réseau de conspirateurs[218].

— Certes, je suis le premier à reconnaître votre audacieuse habileté. Mais il ne faudrait qu'un coup pour que nos ennemis découvrissent la mèches

— Je les en défie. Moi et mes auxiliaires, nous voyageons impunément, grâce aux passeports, certificats de résidence et cartes civiques que nous nous procurons par le moyen des officiers municipaux affiliés à notre association[219].

— On peut saisir une correspondance, observa Glizol.

— Impossible.

— Croyez-vous ?

— J'en réponds. D'abord, mon quartier-général n'est point à Paris, mais à Charonne, où j'ai acheté une maison de plaisance, dite l'Ermitage. De là, j'envoie à nos amis du dehors les instructions nécessaires. Pour éviter toute surprise, je trace ces instructions en caractères invisibles dans les interlignes des journaux en faveur, de telle sorte que mes correspondants n'ont qu'à approcher du feu les feuilles mystérieuses pour y voir apparaître ce que seuls ils doivent lire[220].

— Parfaitement... Toutefois, la moindre imprudence, un simple oubli ..

— Ne craignez rien, interrompit le baron de Batz : même dans ce cas improbable, je serais à même de conjurer le danger.

— Dé quelle façon ?

— Chabot, Héraut de Séchelles sont très assidus là haut, chez les Saint-Amaranthe. Or, les Saint-Amaranthe sont avec nous corps et âme.

— Chabot et Héraut siègent à la Montagne, qui est en minorité à la Convention.

— Néanmoins, il nous serviront grandement, si nous réussissons à les rendre inoffensifs. Les Girondins nous favoriseront dans une large mesure, si nous les délivrons des criailleries de leurs adversaires Donc, je compte apprivoiser Chabot, Héraut, et même Danton.

— Restent Marat et Robespierre.

— A l'égard de Marat, Ce sera l'affaire d'un coup de pistolet ou d'un coup de poignard. Quant à Robespierre, nous l'amènerons à nos fins, si vous jouez bien, ce soir, le rôle dont nous sommes convenus.

— J’y ferai de mon mieux, déclara le marquis.

En ce moment, la porte s’ouvrit. Eugène Marion entra.

— Vous avez exécuté votre mission ? s’enquit le baron.

Le jeune homme le regarda, tout étonné, et regarda ensuite Glizol.

— Vous pouvez piller devant le marquis, reprit de Batz.

Et comme Eugène demeurait bouche béante et muet, le gentilhomme ajouta avec impatience :

— Morbleu ! on croirait que vous revenez de l’autre monde.

— Non : je reviens seulement de l’autre côté de l’eau.

— Eh ce cas, pourquoi cette mine, maure Eugène ? Ne vous souvient-il donc plus que je n’ai rien de caché pour le Modérateur suprême de l’ordre des chevaliers du poignard ? D’ailleurs, c’est en son nom que vous avez dû opérer dans l’affaire dont il s’agit.

— Et je suis ici précisément pour lui rendre compte de ma démarche rue Hautefeuille.

— Eh bien ?

Le jeune homme, ahuri, stupéfait, écarquillait les yeux et tourmentait son jabot.

— Eh quoi ! monsieur le baron, ne vous ai-je pas renseigné ?

— Quand ça ?

— Mais tout à l’heure.

— Voyons, ne plaisantons pas. Expliquez-vous clairement, ordonna de Batz d’un ton impérieux.

— Il y a quelques instants, je vous ai rencontré sur le quai.

— Moi ! s’écria le baron. Mais vous rêvez tout éveillé, mon ami.

— Nullement. Nous avons échangé le mot d’ordre et le signe de reconnaissance, Ensuite, vous m’avez entraîné dans le passage...

— Malédiction ! interrompit le baron. Je n’ai pas traversé la Seine d’aujourd’hui.

Eugène Marion pâlit. Il raconta, très troublé, ce qui s’était passé entre lui et l’inconnu, dont il décrivit le costume, et poursuivit :

— Si ce n’était pas vous, monsieur, nous sommes trahis.

— C’est évident, répliqua, de Batz.

Après avoir réfléchi quelques instants, il ajouta :

— Vous aurez commis quelque imprudence avec madame de Saint-Amarauthe.

— Françoise est dévouée à notre cause, protesta Eugène. Elle se ferait plutôt couper la tète que de la compromettre.

Malgré l'agitation que lui causait la révélation de son agent, le baron ne put réprimer un sourire d'entendre le jeune Marion, un roturier, traiter avec cette familiarité une noble dame.

— Assurément, dit-il d'un accent gouailleur, Françoise est bonne royaliste. Mais elle a ses caprices. Je présume qu'elle aura voulu vous jouer un tour et se moquer de vous.

— Jamais, monsieur, jamais de la vie ! se récria Eugène. Un affront à moi ? Ah ! vous ne la connaissez guère.

— Enfin, que lui avez-vous dit à... votre grande amie ?

— Je l'ai avertie, selon que vous me l'avez recommandé, que mademoiselle de Glizol viendrait chez elle ce soir, et, de plus, que vous la priiez de l'introduire dans son boudoir, pour une entrevue avec monsieur le marquis.

— Ne l'avez-vous pas instruite de l'objet de votre mission rue Hautefeuille ?

— Je lui ai confié seulement que j'étais chargé de remettre à M^{lle} Christine une lettre de son père, qui lui assignait rendez-vous.

— Vous n'avez pas soufflé mot de René Lacombe ?

— Non, monsieur.

— Prenez garde ! dit le baron d'une voix sévère : un mensonge vous coûterait cher.

— Monsieur, je suis incapable de vous mentir.

— Votre maîtresse ne vous soustrairait point au châtiment.

Le jeune coq redressa la crête :

— Françoise, dit-il, a meilleure opinion de moi. Elle a foi en ma parole, et la tient pour aussi sacrée que celle d'un gentilhomme.

De Batz se mordit les lèvres, pour ne point rire au nez de ce fat, qui s'estimait presque anobli pour avoir obtenu les faveurs d'une femme titrée.

Jusque-là, Glizol avait écouté ce dialogue en silence, mais non sans vive inquiétude. Il intervint :

— A présent, mon cher baron, comprenez-vous qu'une imprudence soit possible ?

De Batz haussa dédaigneusement les épaules et riposta :

— Marquis, vous vous tourmentez mal à propos. Cet incident ne tire pas à conséquence.

Eu même temps, il se leva et reprit en s'adressant au jeune Marion :

— Montons chez M^me^ de Saint-Amaranthe. Il faut que j'aie le cœur net de cette histoire.

— Dois-je vous attendre ? demanda Glizol.

— Certainement, puisque nous soupons ensemble.

Le baron avait gagné, avec Eugène, le fond de la salle. Il fit jouer un bouton de cuivre. Une porte masquée dans la paroi s'ouvrit. Elle donnait accès sur un étroit escalier conduisant au premier étage.

Là, dans un petit salon coquet, tendu de rouge, trois personnes causaient, assises devant le cheminée. Dans l'âtre, flambait un feu clair. Des bougies parfumées brûlaient aux candélabres. Un homme jeune encore, mais aux traits déjà flétris, disait à une femme de quarante ans environ, allongée dans un grand fauteuil :

— A quoi songez-vous, belle-mère ?

Madame de Saint-Amaranthe, — ainsi se nommait la matrone, — leva sur son ! interlocuteur ses grands yeux noirs, pleins de malice. Un sourire éclaira sa figure encore charmante. Elle se redressa, dans son élégante toilette, qui faisait valoir l'opulence de ses formes, et répliqua :

— Je songe, Sartine, que ma police est bien supérieure à celle de la République.

— Je n'en disconviens pas.

— Si votre père, l'ancien lieutenant de police, était ici, je suis sûre qu'il m'applaudirait.

Une jeune femme, toute blonde et délicieusement belle, occupait l'autre coin de la cheminée, en face de madame de Saint-Amaranthe. Elle secoua ses boucles d'or, légèrement poudrées, en disant :

— M. le comte de Sartine, mon respectable beau-père, a eu tort d'émigrer. Il ignorait, mère, ce que tu vaux dans les œuvres de police et que nul autre ne serait capable de le protéger aussi efficacement.

La Saint-Amaranthe accueillit avec une visible complaisance la flatterie de sa fille. Son gendre Sartine, qui n'était qu'un solennel imbécile, se hâta d'apporter son grain de sel.

— Belle-mère, fit-il, vous possédez toutes les qualités, et je ne vous connais qu'un seul vice.

— Quel est-il ?

— Votre vice, c'est mons Eugène.

Madame de Saint-Amaranthe rougit. Une flamme lui monta aux yeux, et une grimace contracta sa lèvre.

— Sartine, vous êtes un sot, répliqua-t-elle.

— Mère, ajouta la jeune femme, je le lui ai dit le soir de notre mariage, et, depuis, je n'ai pas changé d'opinion.

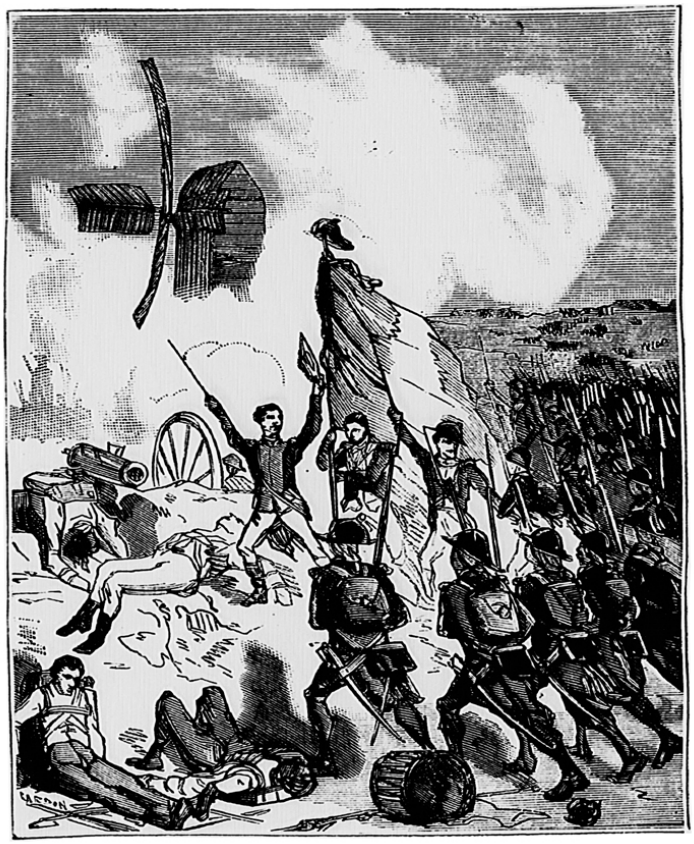
Le gentilhomme, en réalité aussi pauvre d'esprit que de sang, garda prudemment le silence.

La Saint-Amaranthe, née Saint-Simon d'Arpajon, avait épousé le chevalier de Saint-Amaranthe, un officier de cavalerie. Le ménage ne fut pas heureux. Le mari était débauché, la femme coquette. Saint-Amanmthe, ruiné, disparut un beau jour et alla mourir en Espagne, cocher de fiacre, selon quelques-uns ; d'autres disent qu'il revint à Paris, où il exerça le métier de boutonnier.

Sa femme, restée veuve de fait, se consola ; elle eut des amants.

Au commencement de la Révolution, la Saint-Amaranthe jouissait d'une grosse réputation de galanterie. Elle était belle, et avait une fille plus belle encore.

LA VICTOIRE SE FAIT RÉPUBLICAINE.
— Les soldats de la République les escaladèrent d'une course indomptée, faisant monter dans les bruits du combat les notes divines de la Marseillaise. — (Chap. LXIX.)



L'Almanach des honnêtes femmes, espèce de calendrier obscène public en 1790, met mademoiselle de Saint-Amaranthe au rang des donzelles très émancipées, et les journaux loyalistes confirment ce jugement, sans intention malveillante, du reste, car ainsi que sa mère, elle appartenait à leur parti.

L'émigration de la plupart des comtes et marquis, familiers de leur maison, ne changea que leur société et non leur genre de vie. Au lieu de ces nobles clients, elles reçurent des représentants du peuple, qu'elles surent attirer par leur beauté entretenir par toutes les séductions du plaisir.

On faisait chez elles bonne chère ; on y jouait, et très gros jeu. En une soirée, Mirabeau y perdit une cinquantaine de mille livres.

Bientôt, dans lès salons qu'elles occupaient au Palais-Royal, n° 50, indépendamment de leur habitation rue Vivienne, n° 7, on vit affluer et se mêler à quelques nobles, aux acteurs Fleury, Elleviou, Trial, tous les révolutionnaires de mœurs faciles ou légers de scrupules : Danton, Chabot, Desfieux, Héraut de Séchelles, des patriotes douteux, des libertins à la mode, des escrosde bon ton ; en un mot, les Saint-Amaranthe avaient créé un véritable tripot.

D'ailleurs, la mère, une femme de tête, ne négligeait rien pour se protéger elle-même. Elle avait des espions à sa solde. Quand la veuve eut marié sa fille au jeune Sartine, la nouvelle épousée n'en continua pas moins à faire les honneurs du salon de sa mère, dont l'amant était connu dans la maison sous le nom d'Eugène[221].

Tel était le lieu où le marquis de Glizol avait convié Christine une entrevue. Le froid qu'avait jeté dans cette jolie famille la bêtise lâchée par le vicomte de Sartine ne tarda pas à se dissiper. Le noble niais reprit le premier la parole :

— Malgré tout, belle-mère, je suis convaincu que vous en remontreriez, en fait de police, au baron de Batz lui-même.

— Peut-être ne vous trompez-vous guère, monsieur mon gendre. Qu'en penses-tu, Élisabeth, ma fille ?

— Je pense, mère, que monsieur mon mari a deviné juste, une fois par hasard, sans le faire exprès.

— Quoi qu'il en soit, dit la veuve, j'attends Eugène avec impatience. A son retour, je saurai probablement à quoi m'en tenir.

A peine la Saint-Amaranthe avait-elle achevé, qu'on gratta à la porte d'une certaine façon.

— Entrez ! cria la veuve.

Le baron de Batz parut sur le seuil, suivi par le jeune Marion. L'escalier qui partait des cavaux du restaurateur Février aboutissait à l'appartement de la Saint-Amaranthe.

Le chef des conspirateurs royalistes se présenta avec une gravité qui inquiéta la maîtresse de la maison. Elle avait remarqué pareillement l'attitude mortifiée de son amant. Pendant qu'Eugène, en garçon bien dressé, lui baisait la main avec ferveur, elle invita le baron à s'asseoir. Mais il resta debout, les bras croisés.

— Madame, dit-il d'un ton bref, il y a des traîtres parmi nous. A tout prix, je les démasquerai.

La Saint-Amaranthe, piquée de cette brusque sortie, demanda :

— Est-ce que vous me soupçonneriez ?

— Votre conscience est-elle en paix ?

— Elle ne me reproche absolume et rien.

— Pourtant, nous sommes trahis : le doute n'est pas possible. Ce soir, un inconnu, en possession de notre mot d'ordre et de notre signe de reconnaissance, a dérobé Eugène le secret de la mission dont je l'avais chargé.

— Bah !

— Interrogez-le : il vous racontera cette triste histoire.

— C'est vrai, malheureusement, ma bonne amie, confirma le jeune homme, en baissant les yeux devant cette maîtresse qui aurait pu être sa mère.

Et il expliqua son cas avec quelque embarras.

La Saint-Amaranthe eut un éclat de rire qui secoua violemment ses puissantes mamelles.

— N'est-ce que cela ? dit-elle.

De Batz, blessé de la légèreté avec laquelle la veuve recevait une communication qu'il jugeait si sérieuse, s'écria :

— Vous ne sentez donc pas, madame, quel danger cette affaire nous fait courir ?

— Baron, calmez-vous et écoutez-moi. Lorsque je vous aurai tout expliqué, vous me remercierez, et vous n'imposerez plus à ceux qui vivent dans mon intimité de secrets à mon égard.

— Parlez, fit le gentilhomme.

— Eugène, tantôt, m'a annoncé que vous lui aviez prescrit d'aller trouver mademoiselle de Glizol, et pour quel motif. Or, il faut que vous le sachiez : l'âme du cher enfant se mire dans ses yeux si limpides ; il existe entre nous une telle sympathie, que je lis sans peine dans son regard jusqu'à la moindre de ses pensées. J'ai donc compris tout de suite qu'il me taisait une partie de sa mission. Je l'ai questionné ; il a refusé de me répondre, parte que vous l'aviez défendu. Alors, je me suis juré que je saurais tout, malgré vous, baron, et malgré lui...

— Ce sont là, madame, des curiosités malsaines, interrompit de Batz.

— Vous vous trompez, monsieur. J'ai obéi à un sentiment que vous apprécierez, quand j'aurai terminé. Mon but était de vous prouver ma force, afin que vous n'hésitiez plus à la mettre en œuvre. J'ai des agents à moi,

d'une adresse consommée, d'un esprit très délié. Le plus remarquable de tous est entré au Temple. La Commune l'emploie, sans l'ombre de défiance, au service de la famille royale. Ni Toulan, ni Lepître, ni Michonis ne sont doués d'une telle subtilité. C'est un homme d'un flair prodigieux.

— Quel enthousiasme, madame ! fit le baron avec ironie. Gare à notre ami Eugène !

A cette observation narquoise, le jeune Marion rougit. Mais la Saint-Amaranthe continua sans s'émouvoir :

— Justement, cet habile émissaire vint me voir un instant après le départ d'Eugène. Je lui contai la chose et lui demandai s'il n'aurait point un moyen de pénétrer le mystère. Il réfléchit quelques secondes, puis me déclara que, pour me satisfaire, il lui était indispensable de connaît le mot d'ordre, signe de reconnaissance adopté par votre association. Par bonheur, Sartine était la maison. Je me rendis à sa chambre et fis si bien, qu'il me révéla la formule et le signe.

— Sartine, dit de Batz avec colère, vous avez violé nos statuts. Comment ! vous, chevalier du poignard[222], le seul titre qui vous ait valu d'être admis dans notre association, vous avez eu l'audace de trahir notre secret, au mépris de votre serment ?

— Baron, j'ai cru bien faire, répliqua l'autre.

— Vous y avez risqué votre vie, car nos statuts déclarent passible de la peine de mort quiconque les transgresse en telle matière.

— Voilà un bien gros mot, baron. Si je suis coupable, à vous la faute.

— Qu'entendez-vous par là ?

— Eh ! morbleu ! Ne m'avez-vous pas engagé maintes et maintes fois à suivre ponctuellement les conseils de madame de Saint-Amaranthe, sous prétexte qu'il y a dans sa tête une quantité de cervelle bien supérieure à la mienne ?

— Sans doute.

— Eu ce cas, où est mon crime ?

La jeune femme de Sartine souriait, non qu'elle s'intéressât aucunement à son mari ; mais ça l'amusant que cet idiot, par hasard, poussât à bout un personnage aussi avisé que le chef des Conspirateurs royalistes.

De Batz, lui, ne riait pas. Il riposta d'un ton méprisant :

— Mon cher, je vous supposais quelque discernement. Je m'abusais, tant pis pour nous.

— De grâce, baron, trêve à cette querelle ridicule, fit madame de Saint-Amarante. Vous en serez quitte pour affilier mon agent, ce sera pour l'association une excellente recrue.

— Au fait, vous avez raison... Maintenant, le nom de cet homme ?

— Durastel.

Le baron tressaillit.

— Malheureuse que vous êtes ! s'écria-t-il, vous avez placé votre cou sous le couteau.

La veuve, effrayée, s'était levée brusquement.

— Que voulez-vous dire ? balbutia-t-elle.

— Vous êtes la dupe de l'un de nos plus redoutables ennemis. Ce Durastel, le marquis de Glizol l'a rencontré sur son chemin. C'est l'homme qui a dérobé, il y a près de trois mois, à Longwy, des papiers qui conduiront peut-être le commandant de Lavergne à l'échafaud.

La Saint-Amaranthe, confondue, baissa la tête.

Le baron de Batz, en proie à une agitation terrible, marchait à pas précipités dans la pièce. Soudain, il s'arrêta devant la veuve.

— Mon nom a-t-il été prononcé dans votre funeste entretien avec ce Durastel ? interrogea- t-il.

Non : je n'ai parlé que du marquis de Glizol.

— En êtes-vous sûre ?

— Aussi sûre que de ma propre existence.

— C'est bien... Je tâcherai de réparer le mal que vous avez fait... Quant à Glizol, il n'a rien à craindre pour le moment : sa fille le protège, car elle est liée avec Marat ... avec Robespierre... Elle viendra ce soir... Que vôtre bévue d'aujourd'hui vous inspire la prudence, sinon vous me forceriez-à sévir.

Le baron de Batz se retira sur cette menace, qui fit trembler madame de Saint-Amaranthe.

— Morbleu ! belle-mère, il paraît que nous ne sommes pas de force, glapit le vicomte.

— Vous n'en êtes pas moins un imbécile, monsieur mon mari, conclut la jeune femme de Sartine.

LXVI — Le rendez-vous.

Robespierre rêvait, dans son cabinet, le coude appuyé au bureau chargé de papiers. Il rêvait à Christine de Glizol, à ce rendez-vous mystérieux que le marquis lui avait assigné chez la Saint-Amaranthe.

— Le père se serait-il décidé, pensait-il, à ne plus s'opposer au bonheur de sa lille, au mien ? Ou n'est-ce point un nouveau piège qu'il me tend ?

Il fut interrompu dans ses réflexions. On avait frappé. Sur la réponse du tri bun, deux hommes entrèrent : Danton et Chabot. Robespierre se leva pour recevoir ses collègues.

— Nous venons t'enlever, fit Danton en riant.

— Pour aller où ?

— Souper chez la citoyenne Saint-Amaranthe.

Le front de Robespierre se plissa.

— Je n'ai pas l'habitude, répliqua-t-il, de m'asseoir à la table des gens sans y avoir été engagé.

— Mais nous sommes chargés de la cérémonie par la maîtresse de la maison. D'ailleurs, n'as-tu pas l'intention de te rendre chez elle ce soir ?

— En effet.

— Alors, nous t'emmenons.

— Impossible.

— Pourquoi ?

— Je connais à peine la citoyenne Saint-Amaranthe.

— Cependant elle m'a affirmé t'avoir reçu chez elle, dans le temps.

— Une seule fois, à l'époque de l'Assemblée Constituante. Des amis communs avaient désiré me mettre en rapport avec Mirabeau. Depuis, je n'y suis pas retourné.

— Qu'importe ? La femme qui te convie est bonne républicaine.

— Du moins, elle s'affiche comme telle.

— Elle Test ; je me porte son garant, déclara Danton.

— Et moi, je réponds d'elle sur ma tête, ajouta Chabot.

Ils insistèrent à tel point, que Robespierre se laissa gagner. Il espérait presque la présence de Christine au souper. Cette idée l'aida singulièrement à surmonter ses répugnances. Certes, il aurait refusé net, s'il eût su que tout cela était combiné entre le baron de Batz et la Saint-Amaranthe. Danton et Chabot n'étaient que les complices inconscients du coup prémédité par les conspirateurs. Ceux-ci avaient calculé qu'au sortir d'un repas délicat, arrosé des meilleurs vins, le tribun serait plus accessible aux propositions qu'on lui ferait.

A leur arrivée chez la noble veuve, les trois conventionnels furent introduits dans un magnifique salon, où il y avait déjà une dizaine de personnes, notamment Desfieux, Fabre d'Églantine et Héraut de Séchelles.

La Saint-Amaranthe s'avança de quelques pas, gracieuse et souriante. Elle tendit sa main blanche et potelée à Robespierre, en lui disant :

— Citoyen, je vous remercie d'être venu. Je me plaindrai pourtant de vous voir si rarement personne au monde, je vous le jure, ne professe pour vous une admiration plus entière.

A cette flagornerie, le tribun répondit avec une froide politesse. Il s'excusa sur la vie solitaire qu'il menait, en dehors de ses devoirs publics. Tout en parlant, il avait parcouru la pièce d'un rapide regard, cherchant Christine. Elle n'y était pas.

La veuve le présenta successivement aux personnes qu'il ne connaissait pas, des financiers ou des agioteurs. Chabot arrêta son collègue près d'un opulent banquier autrichien, nommé Frey, à côté duquel se tenait une jeune fille rousse et joufflue.

— Mon futur beau-père et nia fiancée ! fit-il, la face épanouie.

Chabot était un ancien moine, trapu, remuant, d'une turbulence extraordinaire, bavard ce point que son nom était devenu la racine d'un verbe nouveau ; on disait *chaboter* au lieu de jaboler, comme on disait brissoler pour escroquer.

Robespierre salua en silence. Mais Danton, qui l'accompagnait, ne perdit pas l'occasion d'une observation plaisante.

— Il faut l'avouer, dit-il, pour un ex-capucin, voilà une leste façon de narguer tes vœux de célibat et de pauvreté.

— A trente-trois ans, il est bien permis de faire un fin, j'imagine, riposta Chabot.

En ce moment, le maître d'hôtel avertit que le souper était servi. La Saint-Amaranthe prit le bras de Robespierre et se dirigea vers la salle à manger, Une merveille de luxe, où les cristaux étincelaient sur les buffets et les crédences, le vermeil et l'argenterie sur la table. Le tribun dut s'asseoir à droite de la veuve, lion loin d'Eugène, qui avait mission secrète de veiller à ce que Robespierre ne péchât point par excès de sobriété.

Bientôt les convives s'animèrent sous l'influence des vins et des mets délicats. Danton, très gai, fut étourdissant. Chabot, à gauche de sa fiancée, ne tarissait pas. Seul, Robespierre, semblait songeur, concentra en lui-même. Vainement la Saint-Amaranthe employa tous ses artifices de

coquette, le combla d'attentions et de sourires ; elle ne réussit pas à le dérider.

D'autre part, Eugène, fidèle à sa consigne, provoquait de son mieux le tribun à vider son verre. Mais le manège du jeune Marion ne tarda pas à fatiguer Robespierre.

— Mon ami, lui dit-il, j'ai coutume de boire quand j'ai soif, Sur ce point, je n'ai besoin des conseils de personne.

Eugène, déconcerté, consulta du regard sa maîtresse. Elle eut un geste qui signifiait visiblement :

— Je n'y puis rien, et je m'en lave les mains.

Le jeune Marion, ainsi relevé des fonctions qu'on lui avait assignées, ne s'occupa plus de son austère voisin. D'ailleurs, cela l'avait forcé à se négliger. Il se hâta de se rattraper en mangeant et en buvant copieusement, selon son habitude. Une lois bondé, su langue se délia. A diverses reprises, il interpella *Françoise* avec la familiarité qu'autorisaient les faveurs de la matrone, lesquelles allaient jusqu'au partage du lit, inclusivement.

Mais la Saint-Amaranthe, s'apercevant que Robespierre goûtait médiocrement le langage du jeune coq, malgré les rires approbatifs des autres convives, le rappela doucement aux convenances.

Le souper achevé, on passa au salon, où les visiteurs arrivaient, nombreux, les uns pour coqueter, la majorité attirée par le jeu. Dans deux salles adjacentes, dont les portes étaient d'enfilade, on apercevait les tables tapis vert, l'une destinée aux parties de *creps*, l'autre à d'autres jeux.

Sur un signe de sa mère, la jeune Sartine, qui se divertissait en cet instant avec un financier dix fois millionnaire, vint la remplacer près de Robespierre. Avec les saillies de sa joyeuse humeur, elle tenta d'amorcer le tribun. Peine perdue. A toutes les attaques, il répondait, d'un ton glacé, par monosyllabes. Toute l'artillerie féminine de la ravissante vicomtesse échoua contre cet homme de bronze.

Pendant ce temps, la Saint-Amaranthe parcourait ses salons, distribuant les œillades, les sourires, les paroles séduisantes. Quand elle eut fait à chacun les honneurs de sa maison, elle accosta sans affectation un homme vêtu avec simplicité, qui se tenait immobile dans l'embrasure d'une fenêtre donnant sur le jardin. C'était Durastel.

— Tous mes compliments, mon ami, lui dit-elle avec une adorable aisance, en l'enveloppant de son regard velouté.

— Vous savez le résultat ? s'enquit-il.

— Certainement.

— Vous êtes contente de moi ?

— Je serais bien difficile, s'il en était autrement.

— Maintenant, vous ne doutez plus de mes moyens ?

— Non-seulement je n'en doute pas, mais je déclare que vous exercez le métier en véritable maître.

— Vous êtes trop aimable, fit Durastel d'un accent légèrement ironique.

— Mais, reprit la matrone, comme vous avez berné mon pauvre Eugène !

— Il est de fait qu'il n'y a vu que du feu.

Elle passa son bras à celui du patriote, et l'entraîna plus à l'écart, dans un coin du premier salon de jeu.

— A présent, ajouta-t-elle, que je suis fixée sur votre habileté, véritablement incomparable, je n'hésite plus à vous révéler le fond de ma pensée.

— Je vous écoute, madame.

— Appelez-moi citoyenne

— Bah ! comme ça, entre nous ?

— Oui, car je suis républicaine, et non royaliste.

Durastel, un instant abasourdi par cette déclaration, recouvra bientôt toute sa présence d'esprit. Avec l'intelligence naturelle dont il était doué, il saisit sur-le-champ le jeu de la noble coquine.

— Eh bien ! citoyenne, je m'en doutais, répliqua-t-il avec un sérieux imperturbable.

— En outre, je vous avouerai que, dés nos premières relations, je savais que vous êtes un ami de Marat, de Robes pierre. Si j'ai feint avec vous, c'était uniquement pour m'assurer de vos talents. Moi aussi, je travaille à démasquer les conspirateurs.

— Et vous êtes plus forte que moi, citoyenne.

— Vous me flattez.

— Nullement. N'est-ce pas vous qui avez dérobé le mot d'ordre et le signe de reconnaissance de l'association royaliste ?

— Mais vous avez joliment tiré parti de cette bonne fortune, puisque vous avez surpris du premier coup la trame ourdie par les conspirateurs pour espionner Marat et les autres révolutionnaires qui fréquentent la maison de Berthelot.

— Je ne crois pas mériter tout entier votre éloge.

— Vous êtes modeste.

— Non ! je m'apprécie. Je soupçonne Eugène de s'être prêté gentiment à la comédie.

— Pas le moins du monde, je vous l'affirme. Bien qu'il partage absolument mes opinions républicaines, il était convenu entre nous qu'il s'acquitterait en royaliste de la mission à lui confiée.

— A propos, dit Durastel, vous ne m'avez pas soufflé mot du chef de la conspiration ?

— J'ignore son nom.

— En ce cas, citoyenne, je suis plus avancé que vous.

A ces paroles, la veuve eut un frémissement.

— Serait-il possible ? murmura-t-elle.

— Jugez-en : ce chef, c'est le baron de Batz.

La Saint-Amaranthe se troubla. Le patriote qu'elle comptait tromper si facilement, avait fait une découverte des plus dangereuses pour les machinateurs et les traîtres dont elle était la complice.

Faisant effort pour dominer ses inquiétudes, elle reprit :

— Mais alors, nous les tenons ?

— Pas tout à fait. Tant que la Gironde sera maîtresse à la Convention, nous devrons renoncer à étouffer les complots.

Neuf heures sonnèrent à la pendule. Au même instant, un valet introduisait au premier salon Christine de Glizol, au bras de Berthelot.

La Saint-Amaranthe, qui les avait vus, s'empressa de dire à Durastel : — Permettez-moi de remplir mes devoirs de maîtresse de maison. Nous reprendrons notre conversation.

A la fin, elle eut un accès furieux et courut à la fenêtre comme pour se précipiter, en criant : — Il vaut mieux que je meure, puisqu'il ne saurait être à moi ! (Chap. LXIX.)



Le patriote fit un signe d'assentiment. La veuve s'éloigna. Elle accueillit la jeune tille et le vieillard avec sa grâce ordinaire. Puis elle leur dit à voix basse :

— Veuillez m'attendre quelques minutes. Je vais m'informer si M. le marquis est arrivé.

La Saint-Amaranthe disparut par une porte qui s'ouvrait au fond de la pièce.

Dès que Durastel s'était trouvé seul, il avait tiré de sa poche un calepin, où il avait crayonné vivement quelques lignes. Ensuite, ayant déchiré le feuillet, il l'avait plié et gardé dans sa main. Enfin, aussitôt après la sortie de la matrone, il se glissa avec précaution jusqu'à Berthelot, chercha la main du vieillard en murmurant :

— Ne bougez pas, prenez ce billet et cachez-le pour le lire sans témoins.

Cela Fait, Durastel se faufila à travers les groupes, gagna la porte extérieure et quitta la maison.

Robespierre, à son tour, avait rejoint Christine. A peine avaient-ils échangé quelque mots, lorsque la Saint-Amaranthe rentra au salon et s'approcha.

— M. de Glizol est ici, dit-elle. Daignez me suivre tous les trois.

Elle les guida vers l'issue par où elle était sortie tout à l'heure, et les précéda dans un corridor aboutissant à une pièce particulière. Ayant soulevé la portière et tourné le bouton, elle s'effaça en ajoutant :

— C'est là.

Et elle se retira.

Berthelot s'avança le premier. Le marquis était debout devant la cheminée. Il fit deux pas à la rencontre de sa fille, déposa un baiser sur son front, et salua ensuite Robespierre et le vieillard. Quand ils se furent assis, Glizol commença, en s'adressant au tribun :

— J'ai souhaité vous voir, monsieur, pour vous proposer une double alliance. Vous connaissez l'objet de la première : vous aimez. Christine, et Christine vous aime : Déjà, je vous ai informé que je vous accorderais la main de ma fille ; je suis prêt à renouveler mon consentement à votre mariage.

Ce fut Christine qui prit la parole.

— Mon père, dit-elle, ce consentement est illusoire, si vous n'acceptez pas la condition formulée par Maximilien et que j'ai ratifiée de mon plein gré, l'estimant indispensable.

— Est-ce votre avis ? interrogea Glizol en se retournant vers Robespierre. — Oui, monsieur, déclara le tribun.

— Il me semble pourtant qu'une telle alliance vaut bien une concession de votre part.

— J'aime Christine, il est vrai, autant que je suis capable d'aimer. Mais, sachez-le : elle ne me serait pas moins chère, née aux derniers rangs du peuple. Quant à la concession que vous réclamez, je n'ai pas le droit de la faire, car ma conscience m'impose de placer l'intérêt dé ma patrie au-dessus de mon bonheur privé. Or, en épousant votre fille, alors que vous persistez à séjourner en France, vous, royaliste notoire, je tuerais du coup cette popularité que j'ai le strict devoir de conserver intacte, à cause des services qu'elle me permet de rendre la France, dans la crise terrible où se débat la Révolution.

— Ainsi, reprit le marquis avec amertume, vous me soupçonnez toujours de conspirer ?

— Souffrez, monsieur, que je me taise sur ce point, par respect pour Christine.

— Cependant, si je m'engageais par serment demeurer paisible ?

— Mon père, riposta la jeune fille avec fermeté, ou bien vous vous résignerez à partir pour l'Amérique, ce qui est, du reste, dans l'intérêt de votre sécurité, ou ce mariage ne se conclura pas j'ajoute ceci : au cas où, par impossible, Maximilien céderait, moi, je résisterais.

Un éclair de colère brilla dans les yeux de Glizol.

— Christine a mille fois raison, appuya Berthelot.

Le marquis, réprimant l'expression de son mécontentement, ne se découragea cas.

— Robespierre, dit-il, je vous ai parlé d'une seconde alliance.

— En effet.

— Peut-être l'utilité manifeste de celle-ci vous déterminera-t-elle à la première, dans les termes articulés par moi.

— Vous vous faites illusion, monsieur. Rien, entendez-vous ? rien au monde n'affaiblira ma résolution, ni, je crois pouvoir le dire, celle de Christine.

— Vous exprimez exactement ma pensée, Maximilien, déclara, la jeune fille.

— Vous vous prononcerez quand je me serai expliqué, reprit Glizol. Est-ce trop exiger ?

Ni le tribun, ni Christine ne répondirent.

Il y eut une pause. Le marquis, les yeux baissés, semblait calculer les termes dont il se servirait. Berthelot, profita de ce silence, jeta un coup d'œil sur le billet que lui avait glissé Duras tel, au salon, et lut cet avis tracé au crayon :

« Eugène Marion est un mouchard des royalistes René Lacombe lui a promis d'espionner Marat et les autres patriotes qui fréquent eut votre maison. Soyez sur vos gardes ; l'entrevue de ce soir doit cacher un piège. »

Enfin Glizol continua :

— Robespierre, vous êtes en minorité à la Convention. La Gironde, qui domine l'Assemblée, vous poursuit de sa haine implacable. Ils vous attribuent, ainsi qu'aux autres chefs de la Montagne, le dessein formel d'élever sur les cadavres des vrais républicains un trône où l'assassinat

remplacerait successivement le duc d'York, fils, du monarque anglais, par le duc d'Orléans, celui-ci par un triumvirat que vous formeriez avec Marat et Danton, et enfin ce triumvirat par Danton, régnant seul avec le titre de roi[223].

— Est-ce tout ? demanda-dédaigneusement le tribun.

— N'est-ce pas assez pour qu'ils vous envoient à l'échafaud ?

— Je détruirai ce tissu monstrueux de calomnies, de lâches absurdités. Du haut de la tribune, je prouverai que je ne suis pas homme à échanger le titre glorieux de mandataire du peuplé pour celui de valet de chambre de Georges ou d'Orléans. Qu'un citoyen français, fier comme je le suis de ce nom, puisse abaisser ses vœux jusqu'aux grandeurs coupables et ridicules qu'il a contribué à foudroyer, qu'il soit capable de se soumettre à la dégradation civique pour descendre a l'infamie du trône, c'est ce qui ne paraîtra vraisemblable qu'il ces êtres pervertis qui n'ont pas même le droit de croire à la vertu[224].

Cette vigoureuse réplique étonna le marquis.

— Vous n'avez donc pas d'ambition ? fit-il.

— Au contraire, mon ambition est immense.

— A la bonne heure.

— J'aspire de toutes les puissances de mon être à fonder sur la terre la première République du monde[225].

— Quel bénéfice récolterez-vous à cette œuvre ?

Robespierre arrêta sur Glizol un regard hautain et répondit :

— Monsieur, nous ne saurions nous comprendre. Elle existe, et vous l'ignorez, cette passion impérieuse, tourment et délices dès cœurs magnanimes ! Cette horreur profonde de la tyrannie, ce zèle compatissant pour les opprimés, cet amour sacré de la patrie, et cet amour plus sublime encore et plus saint, de l'humanité, sans lequel une grande révolution n'est qu'un crime éclatant qui détruit un autre crime[226].

Le marquis secoua la tête. Le tribun ne l'avait pas calomnié : ces nobles sentiments n'étaient que de l'hébreu pour le gentilhomme.

Mais sa fille, suspendue aux lèvres éloquentes de Robespierre, avait écouté avec ravissement.

Voyant que Glizol gardait le silence, Robespierre lui demanda :

— Enfin, monsieur, où prétendez-vous en venir ?

— Je voudrais d'abord vous convaincre de la grandeur du péril qui vous menace.

Le tribun eut un sourire mélancolique.

— Oh ! répliqua-t-il, personne n'en est plus convaincu que moi. Si je péris, ce sera en martyr de la liberté, et ma mémoire restera chère aux opprimés.

— Et si l'on vous offrait un moyen de conjurer le danger ?

— Qui ?

— Moi.

— Vous ?... Un royaliste ?

— Pourquoi non ?

— Je serais curieux de connaître ce moyen.

Le voici. Acceptez le concours de mes amis et le mien pour combattre vos ennemis.

— Je vous entends : vous me proposez tout bonnement de tirer les marrons du feu.

— Vous vous méprenez.

— Je ne le pense pas.

— Nous ne réclamerons qu'une chose, pour prix de notre alliance.

— Laquelle ?

— Que la République cesse de persécuter l'ancienne aristocratie et le clergé.

— C'est-à-dire qu'il faudrait, selon vous, laisser carte blanche aux conspirateurs et aux traîtres.

— Vous exagérez.

— Comment ! j'exagère ? Est-ce que les nobles ne sont point en armes à nos frontières, avec l'étranger ? Est-ce que les prêtres ne soufflent pas en ce moment la révolte aux paysans de la Vendée, partout où ils peuvent prêcher impunément ?

Glizol sentit qu'il n'obtiendrait rien avec un homme dé cette trempe, inaccessible à la peur, et prêt à sacrifier sa vie à la cause sacrée qu'il défendait. D'ailleurs, le baron de Batz s'était abusé sur la portée d'esprit de son complice, bien qu'il n'eût pas de lui une haute idée. Le marquis était lé pire des diplomates.

Robespierre se leva.

— Monsieur, reprit-il, prolonger cette discussion serait parfaitement inutile. Toutefois, avant de m'éloigner, je vous donnerai un bon conseil : Quittez Paris, quittez la France, si vous tenez à Conserver votre tête sur vos épaulés.

— Ma tête court moins de risque que la vôtre.

— C'est possible. Quoiqu'il en soit, ne négligez point mon avis.

— Auriez-vous donc l'intention de me dénoncer ?

— Peut-être serait-ce mon devoir, car vous conspirez, j'en suis certain.

— La preuve ?

— Je l'ai, affirma Berthelot.

Le marquis baissa la tête, très ému. Robespierre salua Christine et le vieillard. Il sortit de la maison Saint-Amaranthe sans repasser par les salons.

Glizol, demeuré seul avec sa fille et Berthelot, dit à la première, d'une voix altérée :

— Christine, vous êtes bien dure pour moi. Vous aussi, vous insistez pour que je m'exile.

— Mon père, il y va de votre intérêt, de votre vie.

— Si les Girondins l'emportent, je n'ai rien à redouter.

— Et dans le cas contraire ?

— J'aurai toujours le temps de fuir.

— Ne vous y fiez pas, monsieur, répliqua Berthelot.

— Heureusement, ajouta le marquis avec un mauvais ricanement, toutes les chances sont contre Robespierre et son parti.

Exaspéré de la méchanceté du noble scélérat, qui savait causer une vive douleur à sa fille, en s'exprimant ainsi au sujet de l'homme qu'elle aimait, le vieillard debout, menaçant, s'écria :

— Tenez, monsieur, vous êtes un infâme. Ce serait justice qu'on vous traquât comme un malfaiteur. Aujourd'hui même, vous avez dépêché un mouchard chez moi, pour induire ce malheureux René Lacombe à épier mes amis.

— C'est faux.

— Vous mentez, monsieur : mes renseignements sont précis. N'était Christine, je vous ferais arrêter sur-le-champ.

Glizol frissonna, en murmurant :

— Je ne puis tolérer davantage vos insultes.

En même temps, il gagna la porte, puis l'escalier menant chez le restaurateur. Le lâche gentilhomme tremblait à l'idée que ses trames odieuses étaient découvertes. Il avait hâte dé se tapir de nouveau dans son refuge mystérieux.

Christine et Berthelot se retirèrent à leur tour. Chemin faisant, le vieillard communiqua à la jeune fille l'avis de Durastel.

LXVII — Seul contre tous !

Le matin du 3 novembre, Marat débouchait sur la place de Grève, se rendant à l'Hôtel de Ville. Tout à coup il s'arrêta et frappa sur l'épaule d'un homme occupé à lire un placard collé au mur d'une maison. L'autre se retourna brusquement. C'était. Sergent, un des membres du Comité de surveillance de la Commune.

— Qu'est-ce que cette affiche ? s'enquit l'Ami du Peuple.

— Une infamie contre toi.

— Oh ! j'y suis accoutumé, fit Marat en souriant.

— On te déchire à belles dents.

— Quel est l'auteur ?

— Barbaroux.

— Tant pis pour lui, se contenta de dire l'Ami du Peuple avec quelque tristesse.

— Au fait, reprit Sergent, vous avez eu ensemble, autrefois, des rapports d'amitié, me semble t-il ?

— Oui. Dans le temps où Barbaroux n'était pas tourmenté de la rage de jouer un rôle, c'était un bon jeune homme qui aimait à s'instruire auprès de moi[227].

— Et je ne l'ai pas oublié, fit une voix légèrement émue.

Marat et Sergent regardèrent simultanément le personnage qui se mêlait à leur conversation, et reconnurent Barbaroux.

— Il paraît, reprit l'Ami du Peuple, que tu me maltraites très fort dans ce placard.

Le fougueux député de Marseille répliqua d'un air embarrassé :

— Peut-être a i-je eu tort. Mais aussi pourquoi es-tu si sévère, dans ton journal, pour nos collègues de la Gironde ?

— Parce qu'ils ne marchent pas droit. Au surplus, c'est moi qui aurais le droit de me plaindre, car ils ne cessait de me persécuter d'une manière atroce.

— Tu es si violent !

— D'accord ; mais pas au point, comme tes camarades de la Gironde, de réclamer l'échafaud, la guillotine, en pleine Convention, pour un adversaire qui déplaît. Songez-y : le jour où ils réussiraient livrer un représentant du peuple à la justice criminelle, pour faits politiques, nous entrerions dans l'inconnu ; ce serait allumer dans l'Assemblée une guerre d'extermination.

— Tu as raison, Marat, dit Barbaroux d'un air pensif.

Sergent intervint :

— Entre l'Ami du Peuple et toi, dit-il au député marseillais, je me figure qu'il existe un malentendu. Si vous vous expliquiez une bonne fois, loyalement, à cœur ouvert ?

Barbaroux, que la femme Roland trouvait beau comme un Antinoüs, était une cervelle légère. Avec son ardeur méridionale, son défaut de pondération, il prenait feu à tort et à travers, sous l'influence de la déesse girondine. Sans réfléchir, emporté par les excitations des rhéteurs qu'il fréquentait, il avait attaqué Marat avec une impétuosité furieuse. Maintenant, en sa présence, il se sentait subjugué par le grand calomnié.

Soudain, avec la mobilité de sa nature, il dit à l'Ami du Peuple :

— Si tu veux causer, je ne demande pas mieux.

— Allons ! dit Marat, je vois qu'ils ne t'ont pas encore perverti complètement.

— Tu consens ?

— Volontiers.

— Je connais, à deux pas, un petit café, rue du Paon, où nous serons très bien.

— Alors, partons.

Sergent, ayant affaire à l'Hôtel de Ville, n'accompagna pas ses collègues. Dix minutes plus tard, l'Ami du Peuple et Barbaroux étaient assis face à face dans un cabinet solitaire, à l'établissement indiqué. Marat entama le premier l'entretien :

— Je désire que tu sois franc avec moi, c'est pourquoi je te donnerai l'exemple.

— J'écoute.

— Eh bien, je te le jure : la lutte que j'ai entreprise contre la Gironde, n'est point une lutte de rivalité, d'amour-propre blessé ; en combattant ce parti, je n'obéis nullement à l'esprit de vengeance. En ces gens-là, j'attaque uniquement les pires ennemis de la République.

— Ils l'aiment pourtant, je t'assure.

— Oui, d'une affection qui ressemble terriblement à la haine. Ils ont tellement conscience de leur mauvaise conduite, qu'ils ont une peur effroyable de Paris, sans l'héroïsme duquel la Révolution eût échoué dès son aurore. Il leur faut une garde prétorienne, comme aux tyrans. Ils ont appelé des fédérés marseillais.

— D’excellents patriotes, affirma Barbaroux. Au 10 Août, les fédérés marseillais ne se sont-ils pas vaillamment comportés ?

— Ah ! si ceux qui viennent avaient le même esprit, je ne proteste rais pas. Il fraterniseraient avec les milices parisiennes. Mais quelle différence !

— Marat, tu te crées des chimères.

— N’as-tu pas annoncé, toi-même, leur départ, du haut de la tribune, comme une menace contre Paris ?

Mes paroles, sans doute, auront excédé ma pensée.

— Malheureusement, le peuple de la grande cité révolutionnaire les a prises au pied de la lettre. Il se souvient que, il n’y a pas quinze jours, tu as dit ceci en pleine Convention :

« Marseille a choisi huit cents hommes parmi les plus patriotes et les plus indépendants de tous besoins ; ces hommes ont reçu chacun de leurs familles deux pistolets, un sabre, un fusil, un assignat de cinq cents livres ; deux cents cavaliers les accompagnent, armés et équipés à leurs frais[228]. »

Voyons ! ai-je cité textuellement ?

— C’est exact. Mais ces nouveaux fédérés sont animés des meilleures intentions.

— Tu oublies que, la semaine dernière, on nous a lu, au commencement d’une séance, l’adresse expédiée par eux à la Convention, au moment où ils se mettaient en route. J’ai retenu ce passage, qui est une véritable provocation :

« Nous partons des bords de la Méditerrannée pour venir au secours de Paris. Nous avons appris que nous n’avions plus d’autres ennemis que les agitateurs et les hommes avides de tribunat et de dictature. Vous appartenez aux 83 départements, vous êtes donc à nous : le service militaire auprès de vous est un droit qui nous appartient. On dit que cette garde qu’on vous propose peut devenir une garde prétorienne ; nous ne répondons qu’un mot : nous y serons[229]. »

Barbaroux, très gêne par ces textes, murmura :

— En somme, ils ne sont que huit cents.

— Parfaitement. Mais les Girondins font venir de province d’autres hommes armés, et par milliers. Par bonheur, Pache, aujourd’hui ministre de la guerre, informé de ce fait par plusieurs sections, s’est empressé de répondre :

« Je n’ai appelé aucunes forces à Paris ; je ne connais aucune cause qui y rende leur séjour nécessaire ; et le premier ordre qu’elles recevront de moi

sera celui de leur départ[230]. »

— Ah ! dit Barbaroux avec étonnement, Pache a écrit cela ?

— Hier, pas plus tard, j'ai vu la lettre. Le ministre s'est conduit en vrai patriote.

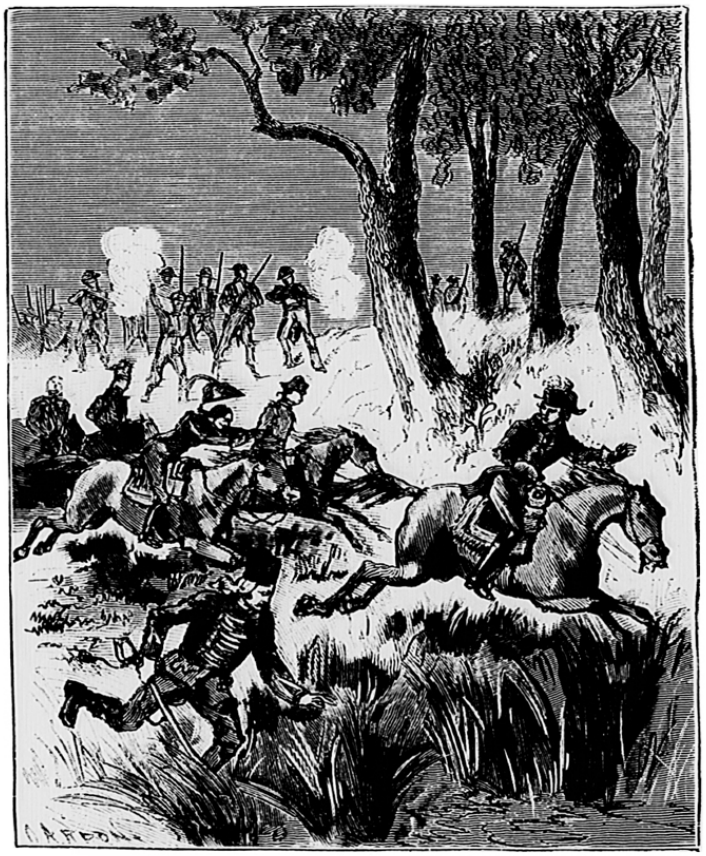
— Le mal n'est donc pas si grand.

— Certes, on pourrait dédaigner ces imprudences, si elles ne s'aggravaient de jour en jour. Mais, le gazetier favori de la Gironde, Louvet, s'applique à envenimer la querelle. Dans un récent numéro, il fulmine, sous prétexte d'égalité, contre la prépondérance de Paris ; il lui reproche d'avoir été flétri par la présence des rois, quand c'est à l'héroïsme seul de ses enfants que nous devons la chute de la royauté. En récompense, l'insensé veut qu'on enlève à l'immortelle cité jusqu'à son titre de capitale ; il demande qu'on détruise ce qu'il appelle insolemment« l'aristocratie de ville », comme on a détruit celle des hommes[231]. »

Barbaroux garda le silence. Sa raison, pour un instant dégagée des influences qui l'obscurcissaient, lui criait que Marat voyait juste.

L'Ami du Peuple, devinant sans doute l'impression que subissait son ancien disciple, frappa un dernier coup.

Le général sauta sur un cheval et s'enfuit il travers champs au milieu des coups de fusil. — (Chap. LXX.)



— Et Buzot, ce pédant et ce taquin qui crache des sentences en guise d'arguments, ne se lasse pas d attiser le feu h la vérité, c'est plutôt un perroquet qui répète les oracles cueillis sur les lèvres de sa maîtresse.

A ces mots, Barbaroux tressaillit.

— Quelle maîtresse ? demanda t-il, tout troublé.

— Eh ! parbleu, celle qui te fait les yeux doux, la femme-ministre, la Roland, pour tout dire... Ah ! Manon est une fine mouche, et rouée en diable.

— Tu la calomnies ! s'écria le député de Marseille.

L'Ami du Peuple eut un sourire sardonique. Fixant un regard clair sur son interlocuteur, il répliqua :

— Comme tu es naïf ! Il est vrai, c'est de ton âge. Et puis, cela prouve que votre divinité girondine, la femme Roland, cache merveilleusement son

jeu, si tu n'as point encore deviné qu'elle te préféré le sieur Buzot.

— Qui t'a dit qu'elle...

— Qu'elle te trompe ? acheva Marat.

— Eh bien, oui ! A quelle source as-tu puisé ce cancan ?

— Interroge Pache ; il te renseignera, s'il le juge à propos. Avant d'être ministre ! de la guerre, il était le secrétaire des époux Roland, qui tiraient grosse vanité de la besogne qu'il leur mâchait. Devant cet homme, toujours impassible, sobre de paroles autant que résolu dans l'action, Manon ne se gênait pas, le jugeant d'esprit borné, parce qu'il est modeste.

Barbaroux enrageait. Déjà, il avait soupçonné Buzot de l'avoir supplanté dans les faveurs de la dame, mais il n'était pas sûr. L'affirmation de l'Ami du Peuple exaspéras sa jalousie naissante.

Marat avait trop d'expérience de la vie et de sagacité pour ne point lire à livre ouvert sur la physionomie du jeune Marseillais. Dans l'espoir de l'arracher au funeste milieu où il se dépravait, il ajouta :

— Ceci ne doit point t'affliger outre mesure : sa belle n'est point chiche dans la distribution de ses trésors, que l'âge, du reste, mûrit prodigieusement.

— C'est égal, dit Barbaroux, en serrant lies poings avec colère, j'avalerai difficilement pareille hypocrisie.

— Laisse donc ! riposta Marat, en haussant les épaules ; une femme de trente-neuf ans, qui se fait encenser par une bande de jeunes gens, à la barbe de son vieux mari ! Il n'y a vraiment pas de quoi te chagriner.

— Elle est bien séduisante, pourtant !

— Mais elle se prodigue trop.

— Marat, tu es méchant.

— Je vois clair, voilà tout.

Comme Barbaroux paraissait très affecté, l'Ami du Peuple, redevenu sérieux, ajouta :

— Mon cher, crois-moi : ne gaspille pas ton avenir à courir après les jupes d'un drôlesse, si brillant que soit son babil. Je te parle en ami soucieux de ta réputation.

Le député Marseillais, touché de l'accent affectueux de celui qu'il regardait autrefois comme un maître, répliqua :

— Tu es un sage, J'essaierai de suivre tes conseils.

— Et j'en serai bien heureux, car, malgré tes injures, je n'ai pas cessé d'avoir un faible pour toi.

Barbaroux se leva. Maîtrisé par l'impétuosité de sa nature, il se jeta au cou de Marat en criant :

— De ce moment, je suis avec toi, irrévocablement.

Ils s'embrassèrent[232].

— Tiens ! reprit le jeune député, je me sens apaisé, maintenant. Je cours à la caserne de mes fédérés.

— Ils sont arrivés ?

— De cette nuit, je les chapitrerai, afin qu'ils lie commettent pas de sottises.

Ils sortirent ensemble et gagnèrent le quai. Là, avant de se séparer, l'Ami du Peuple demanda à son collègue :

— Quelle caserne occupent tes Marseillais ?

— Celle de la rue Blanche.

Tandis que Barbaroux s'éloignait, l'Ami du Peuple montait à l'Hôtel de Ville. Bien que satisfait de cette entrevue et de cette réconciliation, il avait des inquiétudes.

— Avec sa légèreté, pensait-il, le pauvre garçon est bien capable de se laisser engluer de nouveau. La femme Roland est si adroite, et lui si vaniteux !

Vers midi, assis devant son bureau, près de la fenêtre donnant sur la rue des Cordeliers, Marat méditait. Soudain, il secoua la tête et murmura

— Oui, il le faut... Il est indispensable que je dissipe d'une manière plus nette les sombres nuages dont la calomnie s'obstine à envelopper mon caractère moral et politique.

L'Ami du Peuple avait articulé à demi voix ces réflexions, croyant être seul. Mais, depuis quelques minutes, Simonne Evrard, son amie vaillante et dévouée, était entrée sans bruit. Il s'aperçut qu'elle le contemplait avec une tendresse pieuse.

— Tu m'as entendu ? fit-il avec un sourire mélancolique.

— Et je t'approuve, répliqua-t-elle.

— En ce cas, assieds-toi. Tu auras la primeur de mon article.

Simonne obéit en silence. Aussitôt, Marat se mit à écrire d'une main fiévreuse. Quand il eut terminé, il lut tout haut la page suivante :

« Depuis que j'ai pris la plume pour la défense de la patrie, on ne s'est jamais donné la peine de réfuter mes opinions mais chaque jour on a publié, contre moi une multitude de libelles atroces. Qu'ont-ils produit ? Rien, que, d'enrichir les libellistes et les imprimeurs. Quant à moi, ils ne m'ont, pas

fait perdre une ombre de popularité pour ceux qui peuvent m'entendre et qui savent lire.

Je sais bien que mes écrits ne sont pas faits pour rassurer, les ennemis de la patrie ; les fripons et les traîtres ne craignent rien tant que d'être démasqués. Aussi le nombre des scélérats qui ont juré ma perte, est-il prodigieux-Forcés de couvrir leurs ressentiments, leurs basses vengeances, leur soif de mon sang, du manteau de l'amour de l'humanité, du respect des lois, ils vomissent mille impostures atroces ou ridicules. Les seules, qui ont trouvé des dupes, et quais ne se lassent pas de répéter, c'est que je suis un cerveau brûlé, un fou atrabilaire, ou bien un monstre sanguinaire, un scélérat soudoyé.

Qu'ils lisent les écrits que j'ai publiés au commencement de la Révolution, *l'Offrande à fa Patrie*, mon Plan de Constitution, mon Plan de Législation criminelle et les cent premiers numéros de l'Ami du Peuple, et qu'ils disent dans quels ouvrages renommés par la sagesse et la philanthropie ils trouvent plus de ménagement, de prudence, de modération, d'amour des hommes, de la liberté et de la justice.

Ils m'accusent d'être un scélérat vendu. Mais je pouvais amasser des millions en vendant simplement mon silence, et je suis dans la misère ; j'ai perdu par la Révolution mon état, les restes de ma fortune, et il me reste pour patrimoine deux milles écus de dettes que m'ont laissés les fripons à qui j'avais donné ma confiance, qui ont abusé de mon nom et qui m'ont dépouillé.

Ils me représentent sans cesse comme un anarchiste qui foule aux pieds toutes les lois et qui ne se plaît que dans le désordre. Eh bien ! j'approche de la cinquantaine ; or, depuis l'âge de seize ans, je suis maître absolu de ma conduite. J'ai vécu deux années à Bordeaux, dix à Londres, une à Dublin et à Edimbourg, une à La Haye, Utrecht et Amsterdam, dix-neuf à Paris, et j'ai parcouru la moitié de l'Europe ; qu'on compulse les registres de la police de ces divers pays, je défie qu'or, y trouve mon nom pour un seul fait illicite. Qu'on aille aux informations, je défie que personne sous le ciel puisse me reprocher une seule action déshonnête. Or, entre-t-il dans l'esprit qu'un homme qui, en tout pays, sur respecter l'ordre établi, puisse être un anarchiste ?

Dans les explications publiques qui ont eu lieu entre les membres des deux partis qui divisent la Convention, les *hommes d'État* (les Girondins), interpellés de s'expliquer sur mon compte, ont été réduits à se retrancher

dans un seul grief ; aucun n'a osé attaquer mes mœurs, mes actions, ma conduite privée.

Ceux qui m'accusent connaissent mieux que personne l'absurdité de leurs imputations ; ils ne déclament sans cesse que pour me proscrire de la Convention, m'ôter les moyens de les démasquer et d'arrêter leurs projets criminels ; voilà les motifs secrets de leurs éternelles calomnies. En m'abreuvant chaque jour d'amertume comme ils le font, il y a longtemps qu'ils m'auraient forcé à la retraite, si j'étais aussi lâche qu'ils sont hypocrites[233] ».

Simonne Evrard avait écouté avec attendrissement. Quand Marat eut fini, elle s'essuya les yeux.

— Pourquoi pleures-tu, ma bonne amie ? demanda-t-il,

— Cet affreux déchaînement contre toi m'épouvante.

— Je n'ai pas peur.

— Ils te tueront.

— Qu'importe, puisque je fais mon devoir ?

— Seul contre tous ?

Marat se redressa fièrement :

— Oui, dit-il, seul contre tous ! Danton me renié lâchement. L'autre jour, il a eu là bassesse de s'écrier à la Convention :

Je déclare que je n'aime point l'individu Marat. J'ai fait l'expérience de son tempérament ; non-seulement il est volcanique et acariâtre, mais insociable[234] ».

Lorsqu'il est revenu à son banc, je me suis contenté de lui jeter ces mots à la face : — J'avais quelque indulgence pour tes vices ; à présent, je te méprise.

— Et Robespierre ?

— Au fond, nous sommes à peu près d'accord ; mais il n'ose affronter les scélérats de la Gironde, convaincu que ce serait en vain. La Montagne tout entière lui conseille la prudence, excepté Billaud-Varenne et Saint-Just ; mais ni l'un ni l'autre ne jouissent encore de l'influence qu'ils ne tarderont pas à acquérir certainement.

— Tu vois bien que tu es seul ?

— Oui, répéta l'Ami du Peuple, seul contre tous ! Mais tu ne connais pas ma force, qui est celle du peuple, de la justice et de la vérité.

Loubas entra. Marat lui remit son article pour le journal. Au moment où je fidèle commissionnaire sortait, Durastel se présenta.

— Citoyen, dit-il, je craignais que vous ne fussiez déjà en route pour la Convention.

— J'allais partir. Mais qui a-t-il ?

— Au Palais-Royal, une foule d'émissaires girondins sont en train d'afficher contre vous un placard atroce.

— Celui de Barbaroux ?

— Non, un autre, cent fois plus abominable. Il provoque tous les citoyens à vous assassiner, et menace de la corde ceux qui auraient le courage de l'arracher[235].

— Les misérables et les infâmes ! s'écria Simonne Evrard.

— Je viens de la Commune, reprit Durastel. Elle a donné l'ordre sur-le-champ de mettre la force armée sur pied et de faire arracher le placard. En outre, elle a décerné des mandats d'amener contre plusieurs scélérats qui avaient manifesté l'intention de vous égorger[236].

— Ah ! comme je les gêne ! fit l'Ami de Peuple.

— Je suis accouru, ensuite, pour vous engager à rester chez vous aujourd'hui.

— Non ! ce serait lâche de déserter mon poste.

Simonne joignit ses instances à celles du brave patriote. Marat ne céda pas.

— Puisqu'il en est ainsi, déclara Durastel, je vous accompagne. Je suis bien armé. Moi vivant, les bandits ne vous toucheront pas.

L'Ami du Peuple descendit avec son compagnon. A son arrivée aux Tuileries, la séance était commencée. A peine avait-il pris place à son banc, qu'une agitation se produisit dans l'assemblée. Guadet présidait. Il annonça que le corps entier des dragons bleus, casernés à l'École-Militaire, avait envoyé une nombreuse députation, avec une pétition. Ayant consulté l'Assemblée, il ordonna d'admettre à la barre l'officier chargé de porter la parole, avec une dizaine de soldats.

Les dragons pénétrèrent dans l'enceinte. Leur commandant lut un violent factum, accusant la Commune de semer l'indiscipline parmi les troupes régulières cantonnées à Paris. Le morceau se terminait par une sommation à la Convention d'expulser Marat de son sein, disant que c'était un homme sanguinaire, qui prêchait sans cesse le meurtre, et demandait qu'il fût jugé par un tribunal quelconque.

A cette dénonciation, l'Ami du. Peuple demeura impassible. Mais les tribunes, bondées de patriotes, éclatèrent en formidables, protestations. En

même temps, on entendait, le peuple gronder, au dehors. Sans doute, il avait été informé de la démarche insolente de cette soldatesque.

La Montagne se tut. Marat, s'étant rapproché des bancs de la droite, cria à Barbaroux :

— Encore un coup monté par tes amis !

Le député marseillais baissa la tête, tout honteux. Son silence était un aveu, et les cris des tribunes redoublèrent. Alors, quelques membres de la faction, craignant que le moment d'agir ne fût pas favorable ; firent rayer, dans la pétition, tout ce qui regardait Marat personnellement et y substituèrent des inculpations générales[237].

Les dragons sortirent, furieux. Avec leurs camarades, ils se dispersèrent autour de la salle, proférant mille imprécations contre l'Ami du Peuple, et jurant qu'ils le couperaient en morceaux partout où ils le trouveraient[238].

A la nouvelle de ce soulèvement et de ces menaces, Buzot dit à haute voix : — Où serait le mal, si ces honnêtes, soldats purgeaient cette enceinte du monstre qui la déshonore ?

Marat était à la tribune :

— Citoyens, dit-il avec calme, sur ma dénonciation, le Comité de police de là Commune, a lait une enquête au sujet de cette légion de dragons. Or, j'ai appris ce matin le résultat de l'opération : parmi ces soldats que monsieur Buzot estime si fort, on a découvert une trentaine, de scélérats flétris par la main du bourreau, tous échappés des galères[239].

— Tu mens ! hurla t-on de la droite.

— Voici la preuve, riposta l'Ami du Peuple en agitant un papier.

L'écrit contenait une attestation authentique du fait. Marat ajouta :

— On vient d'écrouer ces malfaiteurs, à la Conciergerie[240].

Et il regagna sa place au milieu de la stupeur des Girondins. C'était un coup manqué.

Le jour suivant, à la première, heure, Marat pénétrait, hardiment à la caserne de la rue Blanche, où les fédérés marseillais avaient passé la nuit. Étonnés d'abord à l'aspect de cet homme frêle, vêtu négligemment, mais au regard plein de flammes, les soldats de Barbaroux, comme on les appelait, se pressèrent curieusement autour de l'étrange visiteur.

— Mes amis, leur dit-il de sa voix vibrante, peut-être m'a-t-on déjà calomnié près de vous. Mais je suis sûr que vous êtes tous, honnêtes gens, et je viens sans crainte me justifier. Je suis Marat.

A ce nom, un, sourd murmure gronda, parmi, les, Marseillais. Néanmoins, pas un lie bougea. L'attitude intrépide du grand patriote, la confiance qu'il leur témoignait les avait frappés. Un de leurs officiers pourtant s'écria avec indignation :

— Regardez donc comme vos Parisiens nous traitent. On nous loge dans un local ouvert à tous les vents, où nous avons à peine de la paille fraîche.

C'était vrai.

— Voilà qui est odieux, riposta Marat avec énergie. Mais n'accuse ? pas l'administration parisienne. Les seuls coupables sont le ministre Roland et ses acolytes. Ceux qui vous ont affirmé le contraire vous ont trompés, afin de vous indisposer contre les citoyens de cette ville.

En quelques mots, l'Ami du Peuple fit la démonstration.

— Ou, vous devez avoir raison, avouèrent plusieurs fédérés. Ce matin, divers habitants, ayant su notre détresse, sont venus nous inviter à partager fraternellement leurs domiciles et leurs lits.

— Bravo, mes amis ! reprit Marat ; vous ne tarderez guère à connaître que tous les vrais patriotes de la capitale chérissent les soldats de la Révolution. En attendant, je déclare en leur nom que les ministres et ses complices ont agi en malfaiteurs votre égard. C'est une honte, en tous cas, de vous exposer ici à mourir de froid, alors que les dragons de l'École-Militaire se pavanent dans leur bel uniforme bleu, et sont l'objet de tous les égards.

— C'est ainsi qu'on doit en user avec les défenseurs de la République, dit un sergent.

— A la condition pourtant qu'ils mériteront ce titre glorieux. Mais, savez-vous ce que c'est que ces dragons ? Un ramas d'anciens gardes du corps, de valets de chambre, de cochers d'aristocrates, de contre-révolutionnaires, enfin !

Les Marseillais écoutaient attentivement. Marat acheva de les subjuguer en se montrant très poli, très caressant. Au moment de se retirer, il invita trois volontaires par compagnie à déjeuner chez lui[241].

— L'Ami du Peuple n'est pas riche, ajouta-t-il, et ne vous offrira point un banquet princier ; mais il fera de son mieux.

Un officier répliqua :

— Mes collègues et moi, nous causerons de votre proposition. Dans une heure, nous vous transmettrons notre décision.

Marat prit congé des Marseillais. Il attendit jusqu'à midi la réponse de leurs chefs.

Soudain, des cris forcé nés remplirent la rue des Cordeliers. L'Ami du Peuple entr'ouvrit sa fenêtre, plusieurs centaines de dragons de l'École-Militaire, auxquels se mêlaient un certain nombre de fédérés, s'avançaient en tumulte. Ils s'arrêtèrent sous les croisées de Marat, vomissant mille imprécations contre la députation de Paris, et ne s'interrompant que pour hurler en chœur :

— Marat à la guillotine !

A la fin, l'Ami du Peuple parut à l'unie des fenêtres, et cria à ces coquins, lâchés contre lui par la Gironde :

— Ayez donc le courage de monter : je ne pâlirai pas. Vous irez ensuite vous vanter aux scélérats qui vous mènent que vous êtes venus à plusieurs centaines pour vous ruer sur un seul homme et l'assassiner.

Devant ce défi héroïque, en présence de Marat qui les contemplait, les bras croisés, le regard méprisant, il y eut un mouvement dans cette tourbe immonde. Les prétoriens de la Gironde hésitèrent une minute. Ils semblaient deviner qu'ils se couvraient d'ignominie. Mais bientôt, les hurlements féroces reprirent de plus belle. Des voix avinées rugissaient :

— Mettons le feu au repaire de la bête fauve ! Rôtissons-le tout vif !

Mais la population du quartier s'était émue. Quantité de patriotes armés s'élançaient au secours de l'Ami du Peuple. Les bandits en uniforme reculèrent. Bientôt ils s'éloignèrent en vociférant :

— Marat, Robespierre, Danton à la guillotine[242] !

L'Ami du Peuple remercia brièvement les citoyens accourus pour le protéger. Il ajouta :

— Encore une infamie inspirée par la clique Roland-Brissot !

Marat né se trompait pas. Des émissaires girondins l'avaient épié à la caserne de la rue Blanche. Aussitôt son départ, ils avaient rendu compte de la visite de leur ennemi aux familiers de Manon. De là cette odieuse manifestation.

LXVIII — Fureurs girondines.

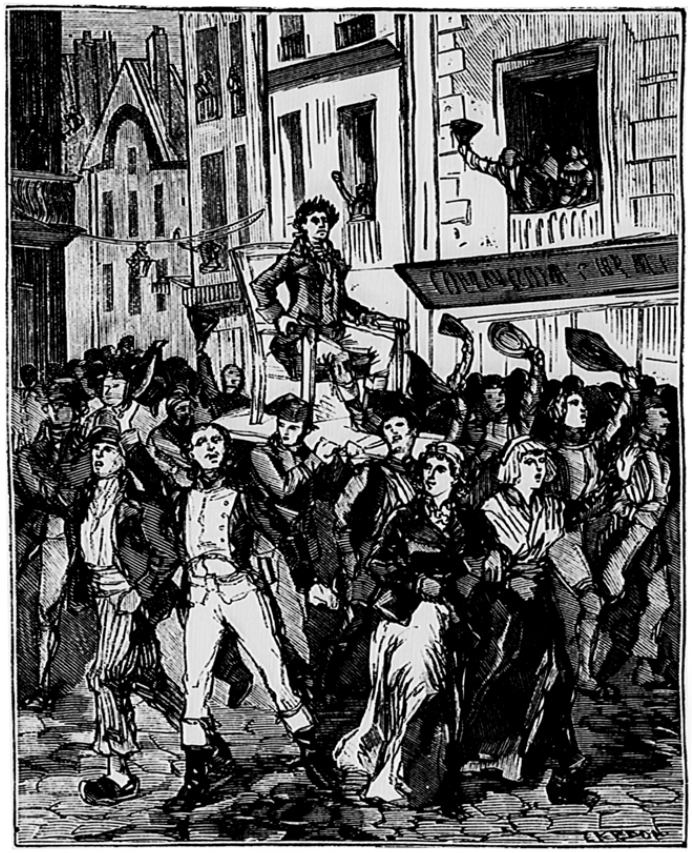
La veille, après son entrevue avec Marat, au café de la rue du Paon, Barbaroux ne s'était point rendu à la caserne de ses fédérés. Aux abords de

la rue Blanche, ayant rencontré un de leurs officiers, celui-ci s'était plaint avec vivacité de la mauvaise installation de ses camarades. Alors, le jeune député avait rebroussé chemin, ne voulant pas essuyer d'autres reproches.

Le soir, relancé par Guadet, il s'était laissé entraîner à l'hôtel du ministre de l'Intérieur. Une fois là, Manon n'avait pas eu de peine à ressaisir cet esprit flottant. Le voyant taciturne, contre son habitude, elle voulut savoir ce qui assombrissait son humeur. Buzot étant absent, elle s'occupa de lui exclusivement, multiplia les cajoleries, et réussit à lui faire avouer qu'il s'était réconcilié avec l'Ami du Peuple.

La Roland frémit à cette révélation. Elle emmena Barbaroux dans son cabinet. Après un tête-à-tête prolongé, où le jeune Marseillais fit son *meâ culpâ* aux bras de la déesse déjà blette, il reparut dans les salons plus fougueux que jamais, et jurant guerre implacable à la Montagne.

LE TRIOMPHE DE MARAT
— Du Palais de Justice à la Convention, la marche triomphale se poursuit travers les rues, bondées de deux cent mille spectateurs. —
(Chap. LXXI.



Le lendemain, à la nouvelle que Marat s'était présenté à la caserne de ses chers fédérés, la fureur de Barbaroux ne connut point de bornes. Dans un conciliabule tenu par les principaux chefs de la Gironde, une heure avant l'ouverture de la séance de la Convention, une attaque définitive fut résolue contre Marat. Le député de Marseille revendiqua le privilège de porter les premiers coups à l'Ami du Peuple.

Malgré les embûches et les périls qui le menaçaient, Marat arriva des premiers dans la salle. Au lieu de monter à sa place, il s'arrêta au pied de la tribune.

Camille Desmoulins, averti par diverses rumeurs des projets de la Gironde, s'approcha de l'Ami du Peuple et lui dit : — Que prétends-tu faire ?

— Je veux dénoncer une coquinerie de Roland.

— Malheureux ! mais tu te perds.

— Le salut de la République vaut bien le sacrifice de ma vie, riposta le grand patriote, sans s'émouvoir.

Camille secoua la tête et rejoignit Danton.

Le président était au fauteuil. Marat demanda la parole et monta à la tribune. Aussitôt, d'affreuses clameurs partirent des bancs de la droite :

— A bas le scélérat ! à bas le monstre !

— Qu'on le chasse, au lieu de l'entendre ! s'écria Biroteau.

Et l'inepte Boileau ajouta :

— Il faudra purifier la tribune quand il l'aura quittée, pour que nous puissions y monter[243].

Marat attendait, imperturbable, bravant avec son intrépidité accoutumée la rage de ses ennemis. Enfin la tempête s'apaisa.

— Si vous m'aviez laissé parler, fit-il avec un accent sardonique, il y a longtemps que je serais descendu, je n'ai que peu de mots à dire, je viens accuser vos ministres de commettre dés actes arbitraires, criminels, contre la liberté des citoyens. A l'exemple de nos anciens tyrans, ils lancent des lettres de cachet. En voici une, citoyens, qui a été décernée par Roland il y a peu de jours ; je demande qu'un secrétaire en fasse lecture[244].

La dénonciation était des plus graves. La droite, interdite, ne savait que faire. Barbaroux siégeait au bureau, comme secrétaire. L'Ami du Peuple lui tendit la pièce.

Elle était contre une citoyenne La Roche, ne désignant pas le délit dont la prévenue était accusée et ne requérant pas la présence d'un fonctionnaire

public, laquelle était rigoureusement requise par la loi pour le maintien de l'arrestation.

Barbaroux, ayant lu la lettre, ne put s'empêcher de demander que le ministre fût appelé à s'expliquer. Mais, tirant immédiatement un papier de sa poche, il s'écria :

— Citoyens, j'ai à vous dénoncer à mon tour un homme qui court les bataillons pour les soulever ; cet homme, c'est Marat.[245] »

A ces mots, la plupart des membres de la faction montrent le poing à l'Ami du Peuple. Brissot, en ricanant, et ses confrères du bureau, le président Guadet, Buzot, Gensonné, Sieyès se distinguent dans cette noble farce. Murat accueille leurs investives, leur menaces en levant les épaules de pitié[246].

Barbaroux reprend :

« — Voici, citoyens, le procès-verbal du bataillon des Marseillais que Marat a été visiter dans leurs casernes, par où il est prouvé que ce matin, il a été demander trois volontaires par compagnie pour aller déjeuner avec lui, c'est-à-dire pour les corrompre[247]. »

Comme Barbaroux achevait, un Girondin se leva.

« — Hier, s'écria-t-il, Marat m'a dit dans cette salle, en présence de témoins, qu'il était impossible que la tranquillité fût jamais rétablie, sans que deux cent mille têtes fussent abattues, [248] »

A cette déclaration, un orage épouvantable se déchaîna dans l'enceinte, tandis que l'Ami du Peuple reprenait possession de la tribune, sans se troubler des efforts du président pour l'en empêcher.

« — Un décret d'accusation ! vociférait la droite.

— Je demande, hurla Buzot, que Marat ne soit pas entendu ! Il me semble le voir appelé à la tribune par les Prussiens eux-mêmes. »

Et l'on applaudit.

Marat, froidement, les mains appuyées sur le marbre :

« — J'ai la parole. »

Le refus de l'Assemblée d'entendre un de ses membres, quand on l'attaquait si grièvement, c'était, en vérité, trop de scandale. Plusieurs Girondins eurent honte, et invoquèrent en sa faveur le droit commun, mais en l'accablant d'outrages. Lasource déclara qu'il était bon que la France connût un homme de cette espèce ; Lidon, que la Convention devait subir le supplice de l'entendre, puisqu'il lui avait été infligé par le corps électoral de

Paris ; Cambon, qu'il était juste d'entendre le crime aussi bien que la vertu[249].

Marat fut étonnant de dédain, de mordante ironie.

« — Je ne m'abaisserai pas à répondre aux invectives, commença-t-il. J'arrive sur-le-champ à mes délateurs, et j'applaudis au citoyen courageux qui m'a dénoncé à cette tribune.

Richelieu disait qu'avec des commentaires il pourrait trouver dans le *Pater* de quoi faire le procès à tous les saints du paradis ; et il avait raison Or, citoyens, il n'est pas moins absurde qu'atroce de métamorphoser en projets politiques et en délits d'État de simples honnêtetés civiques.

Que les soldats de ce bataillon fédéré, prévenus défavorablement, aient mal répondu à mes bons procédés, cela est tout simple ; mais comment des officiers patriotes ont-ils pu se prêter à l'indignité de dresser un procès-verbal d'une visite de fraternité, pour peindre comme un factieux le seul homme en France qui se soit toujours mis à la brèche pour les Marseillais ? Et comment Barbaroux a-t-il eu l'atrocité de les engager à cette lâche démarche, pour me traduire devant la Convention comme un criminel d'État ? Je l'abandonne à ses remords, s'il en est susceptible, et à la honte, s'il peut encore rougir ; c'est là toute ma vengeance. »

Cette terrible apostrophe arracha une sorte de rugissement à Barbaroux. Profondément humilié, il courba la tête ; mais une haine mortelle naquit dans son cœur pour son ancien maître. Il se sentait trop avili pour lui pardonner d'être si grand.

Marat continua : « — Quant à mes vues politiques, à mes sentiments, je suis au-dessus de vos décrets. »

Interrompu par des éclats de rire, il reprit :

« — Il ne vous est pas donné d'empêcher l'homme éclairé de s'élancer dans l'avenir. Vous ne comprenez pas l'homme instruit qui connaît le monde, qui va au-devant des événements. »

Interrompu de nouveau par des rires et des murmures, il jeta à la face de ses ennemis cette belle et fière parole :

« — Vous n'avez sur les pensées d'autre autorité que celle de la raison. »

Puis, abordant le second chef d'accusation, il poursuivit :

« — A l'égard de l'inculpation des deux cent mille têtes à abattre, la manière dont elle vous est présentée est une perfidie. Voici le fait : j'ai dit en pleine Assemblée, et je le répète, car telle est ma façon devoir, qu'il y avait dans l'État deux cent mille ennemis de la Révolution, qui passent leur

vie à machiner ; que leur pis-aller étant d'être destitués lorsqu'ils étaient pris, c'était en vain que nous espérions la paix et le bonheur tant que la nation n'en aurait pas fait justice.

Telle est, citoyens, l'une de mes opinions publiques ; m'en faire un crime est une absurdité, autant vaudrait m'empêcher de penser. Mes opinions tiennent à la manière dont je suis affecté par les rapports de objets, et il ne dépend pas plus de moi de penser différement sur celui-là, que d'empêcher qu'il ne fasse jour lorsque le soleil est sur l'horizon. Tout ce dont je puis répondre, c'est de la pureté de mes intentions ; or, il n'y a que des insensés ou des malveillants qui puissent m'asservir à leurs vues.

On parle sans cesse parmi nous de factions ; oui, citoyens, il y en a une violente dans votre sein : c'est celle qui m'outrage chaque jour avec acharnement. Mais où serait la mienne ? Je suis seul de mon bord. Une preuve que je n'en ai aucune, c'est qu'il n'y a pas un seul homme parmi vous qui ait le courage de parler pour moi. Les hommes atroces qui s'acharnent à ma perte savent cela comme moi, ils ne lâcheront pas prise que je n'aie succombé. Eh bien ! s'il leur faut mon sang, qu'ils m'égorgent[250] ».

En retournant à sa place, l'Ami du Peuple rencontra le spirituel, mais trop frivole Camille Desmoulins, l'enfant perdu de la Révolution, qui lui dit :

— En vérité, Marat, tu es prodigieux ! Ente voyant, tout à l'heure, faire tête si héroïquement à cette meute enragée, je récitais tout bas ces deux vers superbes du poète romain :

Etsi fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinæ.

(Lors même que le monde s'écroulerait, ses ruines, en le broyant, ne le feraient pas trembler.)

— Toujours tes vieux auteurs ! fit l'Ami du Peuple en souriant.

— Ici, l'application est d'une admirable justesse. Oui, tu es bien l'homme d'Horace, incapable de fléchir.

— Ai-je raison ? toute la question est là. — Je le crois, quand je t'entends, comme aujourd'hui. Alors, tu n'es plus seul de ton bord : nous sommes deux.

Billaud-Varenne et Saint-Just s'étaient approchés. Ils dirent à l'Ami du Peuple : — Nous aussi, nous sommes avec toi, et c'est de cœur et d'âme.

Le grand patriote les remercia du regard. Camille ajouta :

— Pauvre Marat, tu es de deux siècles au delà du tien.

Ensuite, s'avançant vers la droite, il cria aux meneurs girondins :

— Vous direz tout ce qu'il vous plaira ; Marat, contre qui vous demandez un décret d'accusation, est peut-être le seul homme qui puisse sauver la République[251].

La dénonciation faite par Barbaroux contre l'Ami du Peuple lut renvoyée au Comité de législation, ainsi que la dénonciation contre Roland. Celle-ci y restera ensevelie, celle-là en sortira bientôt comme une arme empoisonnée.

Ce jour-là même, les Girondins, vaincus, produisirent immédiatement une autre machine de guerre, par l'organe de Buzot. A la fin de la séance, l'amant de Manon proposa un projet de sang contre les prétendus agitateurs, c'est-à-dire contre les patriotes assez courageux pour démasquer les traîtres et leurs complots. En voici les dispositions principales :

1° Quiconque, par des clameurs, affiches, écrits et discours prononcés ou colportés, aura conseillé ou provoqué directement et à dessein le meurtre et l'assassinat, sera puni de douze ans de fers, si le crime provoqué n'a pas été puni, et de mort si le crime a suivi sa provocation.

2° Quatre ans de chaîne contre l'imprimeur et dix mois de détention contre le colporteur qui aurait imprimé ou colporté un des écrits mentionnés au premier article.

Lorsque le pédant venimeux eut terminé, Marat dit aux députés qui l'entouraient :

— Si ce projet de décret vient à passer, j'en demanderai l'exécution et contre les membres de la clique qui ont opiné que l'on m'assassinât, et contre les officiers et soldats des dragons bleus qui se sont déclarés mes assassins, et contre les auteurs, imprimeurs et afficheurs du placard qui provoquait à m'assassiner. J'attends là mes ennemis implacables, et je ne doute pas que la Convention ne soit bientôt mise à une cruelle épreuve.

Néanmoins, au sortir de la séance, les amis de Murât l'obligèrent à se tenir en garde contre les entreprises de la faction.

Le lendemain, la Gironde attaqua avec fureur Robespierre à la Convention. Le tribun, s'inspirant de l'exemple de l'Ami du Peuple, monta à la tribune, d'accusé se fit accusateur, et réduisit au silence ceux qui le calomniaient.

La nation avait mis l'Assemblée en demeure de juger le roi. Les semaines qui suivirent furent consacrées aux solennels débats de ce procès. Marat prit une large part à ces discussions ardentes. Les Girondins auraient voulu sauver la tête du criminel. Ils multiplièrent les incidents, les arguties de procureur, pour atteindre leur but. Lorsque la Convention eut décrété que Louis Capet serait jugé par elle, ils proposèrent que la sentence fût soumise à la sanction du peuple. Marat démontra que le monarque déchu ne devait pas jouir d'un privilège qu'on n'accordait ni aux voleurs, ni aux conspirateurs, ni aux assassins ordinaires. Avoir volé, conspiré, assassiné en grand, il était absurde que cela constituât un titre à une faveur quelconque.

Ensuite, il fit décider que le vote des députés aurait lieu à haute voix, à la tribune. Nul ne devait, dans l'ombre du scrutin, se dérober à la redoutable responsabilité. En face de la ligue des rois, conjurés contre la France et la Révolution, il fallait que chacun des représentants du peuple brûlât ses vaisseaux, pour ainsi dire, jetât en plein jour la tête de leur confrère aux tyrans de l'Europe.

Louis Capet, déclaré coupable du crime de haute trahison, fut condamné à la peine de mort. Vingt-quatre heures après l'arrêt, le 21 janvier 1793, il monta l'échafaud et subit le dernier supplice[252].

Les efforts des Girondins pour soustraire Louis XVI à la peine de ses forfaits avaient achevé de les démasquer aux yeux des patriotes. Roland avait dû quitter le ministère. La haine de Manon et celle de la faction s'en était accrue contre Marat. Ils méditèrent d'en finir avec lui à tout prix. Mais l'Ami du Peuple était résolu à épuiser ce qui lui restait de vigueur pour battre ce parti funeste, contre lequel il ne cessait de lutter depuis dix-huit mois.

A la vérité, il était soutenu par l'infatigable dévouement de Simonne Evrard. A son pauvre foyer, il avait cette consolation de pouvoir verser dans un cœur vaillant le trop plein des amertumes dont on abreuvait le sien. Mais il existait pour lui des tristesses intimes que nulle tendresse ne réussissait à adoucir.

Marat, on ne sait, avait voué Théroigne de Méricourt une affection de père. Il avait applaudi à son départ pour l'armée, dans les premiers jours de septembre ; toutefois, son absence lui était pénible ; lui, si prompt à braver tous les périls, tremblait que la jeune femme ne tombât sur quelque, champ de bataille. Elle lui écrivait régulièrement, sans doute ; mais elle était entrée

à ce point dans sa vie, que sa correspondance ne faisait qu'aviver son regret de ne pouvoir plus ni la voir ni l'entendre.

D'autre part, sachant que l'amour de la belle Liégeoise ne serait jamais payé de retour, il s'affligeait pour elle, sans oser tenter de dissiper ses illusions obstinées, pressentant quel désespoir s'emparerait de cette nature ardente, lorsqu'elle connaîtrait la vérité. Marat se demandait par moments, si, pour Théroigne, une mort glorieuse devant l'ennemi ne serait point un bienfait de la destinée. A cette question, qui se posait vaguement dans son esprit, les événements ne tardèrent pas à faire une lugubre réponse.

LXIX — La Lettre.

Depuis un mois, Berthelot vivait seul et triste, dans la maison de Rose Lacombe, rue Hautefeuille. René, s'étant aperçu qu'on le surveillait, à la suite de l'entrevue de son oncle et de Christine avec le marquis de Glizol, chez la Saint-Amaranthe, avait disparu tout à coup. Durant plusieurs semaines, le vieillard ignora ce qu'il était devenu. Enfin, Durastel découvrit qu'il s'était-rèfugié dans la maison de Charonne, où le baron de Batz avait établi le quartier général de ses opérations criminelles.

Malgré le supplice de Louis XVI, les conspirateurs royalistes travaillaient presque ouvertement à la restauration de la monarchie. Au 10 mars, il est vrai, la Convention avait institué le Tribunal révolutionnaire ; elle-même avait nommé juges et jurés. Pas d'appel des sentences rendues contre les traîtres, et une seule peine pour les coupables : la mort. Mais ce redoutable tribunal n'effrayait nullement les faiseurs de complots ; ils n'ignoraient pas que les Girondins comptaient lui livrer les plus purs patriotes, non les ennemis de la République. A cet égard, la sécurité de ceux-ci était telle, que Glizol était rentré à son hôtel, où il avait rappelé sa fille.

Infirme maintenant et ne sortant que rarement, Berthelot n'avait d'autre société que celle de la mère Marion, qui le soignait, du reste, avec le plus affectueux dévouement. De temps à autre, quelques amis, Christine elle-même, le visitaient, et lui faisaient oublier un instant les ennuis de la solitude.

Un soir de la dernière quinzaine de mars, Marat vint passer une heure avec le vieillard. Ils causèrent d'abord de Glizol et de sa fille, s'apitoyant sur le sort de Christine.

— Bien qu'elle soit instruite en partie de la scélératesse de son père, dit Berthelot, elle se croit obligée de le protéger par sa présence à l'hôtel de la rue Saint-Florentin. Robespierre, pourtant, lui avait conseillé de refuser d'habiter désormais avec le marquis. La pauvre enfant, guidée par les inspirations trop généreuses de son cœur, a voulu répondre encore une fois à l'invitation de l'ex-marquis. Elle espère, au cas de nouvelles aventures, pouvoir intervenir à temps pour le sauver.

— Elle s'abuse, répliqua l'Ami du Peuple ; si ce coquin de Glizol recombe sous la main de la justice, il subira le châtiment de ses crimes.

— Nous le lui ayons répété, Robespierre et moi. Rien n'y a fait : elle a persisté.

— Elle est aimée, du moins, soupira Marat.

Comme il achevait ces mots, Loubas se présenta, une lettre à la main. Il la remit à l'Ami du Peuple en disant :

— Ça vient de Belgique, et la citoyenne Evrard m'a envoyé tout de suite, parce que c'est pressé, paraît-il.

Marat tressaillit en voyant l'écriture de l'adresse. Il ouvrit rapidement la missive, puis il congédia Loubas. Alors, regardant le vieillard avec une expression douloureuse, il murmura :

— Voici qui met le comble à mes chagrins.

— Qu'y a-t-il ?

— Cette lettre est de la marquise de Laubépine.

— Eh bien ?

— Valérie m'annonce que Théroigne est presque folle.

— Quel malheur !

— A cet état d'esprit, il doit y avoir une cause qu'on ne m'a point révélée.

— Il ne saurait y en avoir d'autre, ce me semble, que son amour déçu.

— Non, reprit Marat : avec son caractère si énergique, une souffrance de cette nature ne l'aurait point menée à la démence. J'ai la conviction qu'il s'agit de quelque accident, qu'on m'a caché. Depuis la bataille de Jemmapes, où elle a été blessée légèrement, m'a-t-on écrit, Théroigne est beaucoup plus brève dans sa correspondance avec moi.

— La jalousie, peut-être ?

— Je ne le crois pas. Je lui ai appris, sans doute, le séjour de Christine dans cette maison ; mais je me suis bien gardé de lui dire que Robespierre la visitait assez fréquemment.

— Elle aura deviné, fit Berthelot.

Marat secoua la tête.

— Telle n'est pas mon opinion, reprit-il.

Après un silence, il ajouta :

— Quoi qu'il en soit, il faut qu'elle revienne, car, dans les circonstances actuelles, il m'est impossible de laire le voyage. Ici, je la soignerai, je la guérirai.

L'Ami du Peuple se leva et retourna chez lui. Le soir même, il expédia une lettre à l'ancienne marquise de Laubépine, par laquelle il la priait de ramener immédiatement à Paris la belle Liégeoise.

Le 6 novembre précédent, au jour précisément où la mise en accusation de Louis XVI avait été décidée à la Convention, l'armée française remportait à Jemmapes une brillante victoire, qui assurait la conquête de la Belgique.

La lutte ne s'était pas bornée, comme à Valmy, a une simple canonnade. Les volontaires de 92 avaient abordé l'ennemi la baïonnette au bout du fusil ; à travers un déluge meurtrier de boulets, ils avaient gravi avec un élan irrésistible des hauteurs que protégeaient cent bouches feu. Les Autrichiens occupaient une montagne boisée, où s'élevaient en amphithéâtre trois étages de redoutes. Les soldats de la République les escaladèrent d'une course indomptée, faisant monter dans les bruits du combat les notes divines de la *Marseillaise.* Pas une colonne ne resta en arrière, pas une ne fléchit. Les positions furent emportées coup sur coup.

Dans cet assaut terrible, deux mille Français tombèrent pour ne plus se relever. Parmi ces morts glorieux, les trois premiers bataillons parisiens comptèrent les deux tiers de leur effectif.

Théroigne, le visage eu feu, les vêtements ou lambeaux, se débattait avec rage aux mains d'une dizaine de mégères. — (CHAP LXXII.)



A leur tête marchaient Théroigae, Rose Lacombe, Lagrenette et Reine Audu. La belle Liégeoise, blessée une première fois au bras, par un éclat de mitraille qui avait effleuré les chair, avait refusé de se retirer. En arrivant au dernier retranchement, un Hongrois qu'elle s'apprêtait à frapper, lui détacha un coup de sabre sur la tête, et la jeta, évanouie, sanglante, sur le sol.

Rose Lacombe, qui avait traversé, invulnérable, sans sourciller, cet ouragan de fer et de feu, tua sur place le soldat ennemi, puis se pencha sur son amie, et lui donna les premiers soins.

Reine Audu était occupée près de son mari, à qui une balle, au même moment, avait cassé l'épaule.

— Laisse-moi, nom de Dieu ! criait Lagrenette en se débattant, que je flanque une râclée au coquin qui m'a lâché cette mauvaise prune.

— Tais-toi donc, imbécile, gronda la Reine des Halles en haussant les épaules : tu vois bien que tu ne peux plus tenir ton fusil.

— J'ai mon sabre ; et ma main gauche, qui joue librement, suffit à l'ouvrage.

— La besogne est finie, riposta la jeune femme.

En effet, les légions républicaines couronnaient le sommet de la montagne ; les Autrichiens mettaient bas les armes.

Les chirurgiens se multiplièrent au milieu des blessés. Bientôt Lagrenette, pansé sommairement, se dirigea à pied vers l'ambulance, au bras de sa femme, qui ne cessait de lui répéter, en cherchant à dissimuler son émotion :

— Ne te gêne donc pas, grande bête, et appuie-toi plus fort que ça. Je n'ai pas de plomb dans l'aile, moi.

Le brave garçon, les larmes aux yeux, obéissait comme un enfant.

Cependant Rose Lacombe, aidée de quelques volontaires, avait placé Théroigne sur un brancard improvisé avec des fusils. L'héroïne républicaine, toujours sans connaissance, fut transportée dans une chaumière voisine, transformée en ambulance. Au moindre mouvement, ses traits pâlis se contractaient, sous l'influence d'une horrible souffrance, et des gémissements étouffés s'étranglaient dans sa gorge. L'actrice veillait avec une sollicitude pleine de tendresse, pour épargner à sa vaillante compagne de trop rudes cahots, sur ce terrain inégal. A la cabane, un médecin examina la blessure principale de la belle Liégeoise.

— C'est grave, très grave, dit-il.

Après avoir posé l'appareil nécessaire, il prescrivit d'isoler la jeune femme, dès que ce serait possible, le repos le plus absolu étant indispensable.

Rose connaissait les relations de Théroigne avec l'abbesse du couvent des Bénédictines, voisin de Mons. Elle songea tout de suite à la révérende mère Valérie. Sur-le-champ, elle lui dépêcha un volontaire. Au bout de trois jours, l'ancienne marquise de Laubépine se présenta elle-même, accompagnée d'une autre femme.

La noble dame avait quitté l'habit religieux. Son monastère ayant été récemment sécularisé, elle venait de s'établir à Mons, où elle occupait un modeste appartement. L'autorité publique lui avait restitué sa dot, dont le revenu devait lui procurer une modeste aisance.

A la vue de Théroigne en délire sous l'action d'une fièvre ardente, Valérie de Laubépine se jeta à genoux près du grabat où gisait la belle Liégeoise ; elle l'embrassa en pleurant et en sanglotant. Puis elle demanda à Rose :

— Que pensent les médecins ?

— Ils n'osent encore se prononcer.

— Croyez-vous qu'ils jugeront possible de la transporter à Mons ?

— Je les ai questionnés ce matin à ce sujet. Ils n'y voient pas d'inconvénient. Ces réponses calmèrent un peu la douleur de madame de Laubépine. Vieillie avant l'âge par sa longue réclusion, elle se releva péniblement et reprit d'une voix tremblante :

— Oh ! nous la guérirons, il le faut... Si nous la perdions, ce serait une affliction des plus cruelles pour Marat ; et moi, j'en mourrais.

Rose contemplait, rêveuse, cette femme imposante encore dans son déclin prématuré. Ses traits étaient flétris, sans doute, et d'une pâleur de cire, mais quel feu dans ses grands yeux noirs et quelle expression dans sa physionomie.

Une demi-heure plus tard, la blessée, couchée dans une vaste berline traînée par deux chevaux vigoureux, roulait vers Mons, ayant auprès d'elle M^me^ de Laubépine, Rose Lacombe et la femme qu'avait amenée l'ancienne abbesse, — une Bénédictine qui avait refusé de la quitter.

A son arrivée à la ville, Théroigne fut installée dans la chambré la plus confortable de l'appartement de Valérie. Sûre maintenant que son amie ne manquerait de rien, Rose Lacombe se disposa il rejoindre son bataillon. Il fut convenu entre elle et M^me^ de Laubépine que Marat ne serait point informé de l'état alarmant ou se trouvait la belle Liégeoise, pour lui épargner d'inutiles inquiétudes ; on se contenterait de lui parler d'une légère blessure.

L'actrice s'éloigna.

Durant deux mois, Théroigne fut entre la vie et la mort. Puis, grâce aux soins que lui avait prodigués jour et nuit M^me^ de Laubépine, elle entra en convalescence. Mais le coup de sabre qui lui avait entamé le crâne semblait avoir produit quelque lésion au cerveau. Tout en reconnaissant l'ancienne abbesse, tantôt elle s'abandonnait à des divagations, tantôt elle restait sombre et muette des journées entières.

Bientôt M^me^ de Laubépine s'alarma de ces funestes symptômes. Elle consulta anxieusement les médecins. Ceux-ci, après examens réitérés,

déclarèrent que peut-être, la malade ne recouvrerait jamais l'usage entier de sa raison.

L'ex-abbesse, qui n'ignorait pas la science de Marat, songea d'abord à l'appeler. Mais dans la lutte formidable que l'Ami du Peuple soutenait en ce moment contre la faction girondine, elle comprit que le devoir révolutionnaire l'enchaînait à Paris. Elle résolut donc d'attendre.

Les semaines s'écoulèrent. Théroigne, insensiblement, recouvra ses forces physiques. Elle parut revenir peu à peu à son état normal. Elle s'enquit immédiatement des affaires de France, des travaux de Marat. Mine de Laubépine, joyeuse, lui donna pleine satisfaction. Elle ajouta en souriant :

— J'ai commis un faux, chère enfant, ... plusieurs même, durant ta longue maladie.

— Un faux ? répéta la jeune femme.

— Eh ! oui : j'ai imité ton écriture, au point de tromper notre ami Marat.

— Je ne devine pas.

— Afin de ne pas l'inquiéter à ton sujet, lui qui a déjà tant de soucis, j'ai correspondu avec lui, en signant ton nom. Tu me le pardonnes, n'est-il pas vrai ?

— Non seulement je vous pardonne, s'écria la belle Liégeoise, mais je vous remercie du plus profond de mon cœur d'avoir épargné un chagrin à l'homme que j'aime comme un père.

— Et qui est digne de toute ton affection.

Théroigne, que l'ancienne abbesse avait séduite déjà, on s'en souvient, lors de leur première entrevue, l'année précédente, au couvent des Bénédictines, adorait maintenant la noble femme qui avait veillé tant de nuits son chevet, et qui lui témoignait une tendresse toute maternelle. Elle avait continué à donner à M^me^ de Laubépine ce titre de mère qu'elle portait dans le cloître.

— Mère, dit-elle, je voudrais bien lire les lettres que Marat m'adressait en réponse à celles que vous lui avez expédiées à ma place.

— Rien de plus facile : je les ai conservées précieusement, comme je fais pour tout ce qui me vient de lui.

Et, aussitôt, M^me^ de Laubépine remit à la jeune femme un paquet assez volumineux. Théroigne, demeurée seule, parcourut avidement les pages tracées par l'Ami du Peuple. Soudain, elle se leva et s'élança, les yeux

hagards, la figure bouleversée, dans la chambre de l'ancienne abbesse. Elle tenait une lettre à la main.

— Qu'as-tu ma fille ? demanda M^me^ de Laubépine, effrayée.

La jeune femme, agitant l'écrit, s'exclama d'une voix entrecoupée :

— C'est elle, oui, c'est elle qu'il aime.

A toutes les questions, elle répétait ces mimes paroles. A la fin, elle eut un accès furieux, et courut à la fenêtre comme pour se précipiter, en criant :

— Il vaut mieux mourir, puisqu'il ne saurait être à moi !

L'ancienne abbesse réussit à l'arrêter. Théroigne se démena un instant entre ses bras, après quoi elle s'affaissa, épuisée, sur un fauteuil. Alors, M^me^ de Laubépine s'empara Je la lettre fatale. Marat annonçait que Christine de Glizol s'était réfugiée chez Berthelot, de l'aveu de Robespierre. L'Ami du Peuple n avait-il pas senti que cette nouvelle produirait sur la belle Liégeoise une impression fâcheuse, ou bien avait-il eu la pensée de la familiariser avec l'idée que le tribun ne pouvait être à elle ? Voilà ce que seul il eût été à même d'expliquer

Quoi qu'il en lût, l'ex-abbesse avait compris la cause de la crise, car Théroigne lui avait ouvert son cœur et confessé son violent amour pour Robespierre. Elle réfléchissait avec angoisse ce pénible incident, quand la jeune femme, portant les deux mains à sa blessure cicatrisée, murmura :

— Que je souffre !... il me semble que je deviens folle.

Plusieurs accès se succédèrent rapidement. Le médecin qui avait soigné Théroigne se montra très préoccupé. M^me^ de Laubépine se décida à instruire Marat. Elle lui écrivit la lettre que nous avons vu Loubas apporter à l'Ami du Peuple, chez Berthelot.

Toutefois, les jours qui suivirent, la belle Liégeoise se calma dans une certaine mesure. Elle eut des intervalles lucides, durant lesquels, la première, elle parlait de ses espérances brisées. Mais lorsque l'ancienne abbesse l'exhortait à la résignation, en lui rappelant que le temps guérit souvent les blessures de l'amour, elle secouait la tête avec incrédulité et se renfermait dans un mutisme désolant. Après de longues hésitations, M^me^ de Laubépine, en attendant les conseils de Marat, résolut de tenter un suprême effort pour distraire Théroigne de son idée fixe. Un célèbre praticien, consulté par elle, exprima l'avis que, peut-être, une émotion forte exercerait une heureuse influence sur cet esprit déséquilibré.

Un soir, la noble femme, assise sur un sofa à côté de la pauvre malade, multipliait les caresses et les tendres paroles. Tout à coup, elle dit :

— Jusqu'à présent, chère enfant, je ne t'ai point confié le douloureux secret qui m'a fait la vie si dure. Je ne veux plus rien avoir de caché pour toi.

Théroigne écoutait, curieuse, étonnée. L'ancienne abbesse reprit :

— C'est un secret d'amour.

— Vous aussi, mère, vous avez aimé ? dit la jeune femme.... Votre mari, sans doute ?

— Mon mari, le marquis de Laubépine, était un vieillard, aux bras duquel mes parents me jetèrent, inconscient, à seize ans. Il mourut au bout de quinze mois, me laissant veuve sans avoir été épouse. Libre et maître-se d'une fortune considérable, je me promis que personne au monde, désormais, ne me contraindrait à contracter de nouveaux liens, à moins que mon cœur ne fût d'accord avec l'homme qu'on me présenterait en mariage. Les prétendants abondèrent. L'un d'eux, notamment, me poursuivit avec une infatigable obstination... Celui-là, tu le connais.

— Qui ?

— Le marquis de Glizol.

— Quoi ! cet affreux scélérat ? s'écria Théroigne.

— Alors, je ne soupçonnais point la noirceur de son âme ; mais il ma déplaisait. Pour m'avoir, il remua ciel et terre. J'habitais un château sur la frontière belge. Il tenta de m'enlever pour me compromettre et me forcer d'accéder à ses vœux. J'échappai en me défendant énergiquement, le pistolet à la main. Le péril que j'avais couru m'avait à ce point bouleversée que je tombai grièvement malade. On désespérait de ma vie, lorsqu'une vieille amie m'amena un jeune médecin, qui venait d'opérer dans le pays des cures merveilleuses... Celui-là, tu le connais aussi, et tu l'aimes, je crois, autant que tu hais l'infâme Glizol.

— Marat ! murmura Théroigne, de plus en plus surprise.

— Oui, Marat... Il me guérit... Par reconnaissance, je le retins chez moi, quelque temps, malgré ses résistances... A la reconnaissance succéda un autre sentiment... Je m'épris de ce pauvre médecin. En dépit de sa roture, son caractère si haut, son esprit si vaste, son cœur ouvert à toutes les nobles affections me subjuguèrent. Lui, âgé de vingt-deux ans tout au plus, partagea mon amour. Il aima en moi, non la grande dîme, l'opulente héritière, mais la femme de ses premiers rêves, la seule qui eût encore ému

la virginité de ; on cœur. Comprenant qu'en France le régime aristocratique s'opposerait à notre mariage, il voulut fuir. Refusant de me laisser vaincre en générosité, fière de fouler aux pieds le préjugé bête qui, à cette époque, faisait du prêtre fourbe l'instrument nécessaire de l'union des sexes, je me donnai à Marat, et il me rendit mère.

Madame de Laubépine fit une pause. Le bras passé au cou de Théroigne, elle jouait avec les boucles luisantes de la chevelure de la jeune femme, examinant à la dérobée quelle impression produisait cette étrange récit. La belle Liégeoise avait recueilli avec une sorte d'attendrissement chacune des paroles de l'ancienne abbesse, Impatiente de savoir le reste, elle demanda :

— Et l'enfant ?

— Il vit.

— Ainsi, Marat aurait un fils ?

— Non, une fille.

— Il ne m'en a jamais parlé.

— Et pourtant, il la connaît depuis quatre ans.

— C'est singulier.

— Comment ! tu ne devines pas ?

— Non.

— Eh bien ! cette fille qu'il adore, que j'adore avec lui, cette fille, Anna-Théroigne, c'est toi !

— La jeune femme, remplie d'une stupeur impossible à rendre et incapable de prononcer une parole, rejeta sa tête en arrière, enveloppant madame de Laubépine d'un regard ardent, effaré. Celle-ci, enlaçant avec passion la belle Liégoise, l'attira sur sa poitrine où elle la pressa longuement en la dévorant de baisers et l'inondant de ses larmes.

Théroigne ne se livra pas d'abord à la douceur exquise de ces effusions maternelles. Bientôt, se dégageant doucement, elle murmura :

— Vous devez vous tromper. Cela ne peut pas être.

— Pourquoi ?

— Je suis née à Liège, où mon père existe encore, et où j'ai vu mourir ma mère, qui m'aimait tendrement.

— Attends que j'achève, pauvre enfant, et tout s'expliquera clairement. Je m'étais donnée à Marat, t'ai-je dit, et il m'avait rendue mère. La trahison d'un de mes serviteurs livra le secret de nos amours au marquis de Glizol. Le misérable ourdit une trame infernale, attira une nuit le jeune médecin dans un guet-apens, le frappa d'un coup de poignard et le laissa pour mort

dans un fourré du bois qui longe la frontière. Des contrebandiers ramassèrent la victime et l'emportèrent dans leur refuge. Marat fut long à guérir de sa blessure. Deux mois plus tard, quand il put s'enquérir de moi, il apprit que j'avais disparu mystérieusement de mon château. Voici ce qui m'était arrivé. Au lendemain de son crime, Glizol s'était introduit chez moi. Il m'annonça que l'homme avec lequel, disait-il, je m'étais déshonorée, m'avait lâchement abandonnée. Je protestai que le scélérat mentait. Loin de se déconcerter, il eut l'impudence de me proposer ce qu'il appelait une réhabilitation en m'épousant. Je le chassai avec indignation, et il s'éloigna en proférant d'horribles menaces de vengeance. Je crus que Marat avait péri. Son absence prolongée me confirma dans cette pensée. Folle de désespoir, épouvantée au souvenir du marquis de Glizol, je me retirai chez ma vieille amie, à laquelle je révélai ma lamentable histoire et ma grossesse. Elle s'efforça de me consoler et m'envoya dans une maison sûre, près de Liège, où je resterais inconnue jusqu'après mes couches.

La fatalité voulut que les recherches de Marat pour me retrouver fussent inutiles. Alors, il quitta la France et passa en Angleterre. Quant à moi, persuadée qu'il avait péri, et redoutant les embûches pour l'enfant que j'allais mettre au monde, je demandai conseil à ma vieille amie qui s'était rendue près de moi pour assister à ma délivrance. Elle m'engagea à me séparer de mon enfant, dès sa naissance. Glizol m'avait dénoncée à ma famille comme une femme perdue. C'étaient d'avides collatéraux, prêts à saisir l'occasion de se ruer sur ma fortune, d'infâmes courtisans qui, se fiant au crédit dont ils jouissaient à Versailles n'étaient pas gens à reculer devant le meurtre pour anéantir le fruit de mes entrailles. Je dus me résigner.

Afin de mieux faire perdre la trace de l'enfant, ma vieille amie s'avisa d'un expédient. A Méricourt, un village proche de l'asile qu'elle m'avait procuré, elle connaissait un jeune ménage peu aisé. La femme était belle, honnête, le mari sûr et intelligent. Comme ils n'avaient point encore d'enfant, elle leur proposa d'adopter le mien, et de le faire inscrire en cette qualité. D'abord, ils répugnèrent à cette fraude. Ils cédèrent à la fin, en réfléchissant que cette feinte ne faisait de mal à personne, et qu'avec un peu d'adresse, de discrétion, nul ne la découvrirait. Le don d'une assez forte somme, jointe à la preuve qu'ils sauveraient probablement de la mort une créature humaine, acheva de les déterminer.

Nos conventions arrêtées, celle qui devait se substituer à moi dans l'office de la maternité simula une grossesse. J'accouchai, et ce fut elle qui

passa pour ta mère. Pour adoucir l'atroce chagrin que j'éprouvais, deux lettres entrelacées furent tatouées son ton aisselle gauche : un M, l'initiale du nom de Marat, et un V, l'initiale de mon prénom.

— C'est vrai, continua Théroigne : je porte ce signe.

— Cette opération avait pour but, en cas de certaines éventualités, de me fournir un moyen de revendiquer le titre que la nature m'avait conféré. Dix jours après ta naissance, des hommes masqués pénétrèrent dans la maison où je m'étais réfugiée. Ils m'entraînèrent, me jetèrent dans une voiture, et m'emmenèrent dans un couvent de Bénédictines, perdu dans les montagnes de Calabre, où je restai recluse pendant près de vingt-cinq ans.

Madame de Laubépine se tut. Théroigne ne paraissait pas absolument convaincue.

— Marat, dit-elle, a connu ma mère. Lui-même me l'a avoué.

Pour toute réponse, l'ancienne abbesse présenta à la jeune femme une lettre de l'Ami du Peuple, avec cette explication :

— Au lendemain du jour où Christine de Glizol fut amenée par son père à mon couvent, j'écrivis à Marat, dont le marquis m'avait révélé l'existence. Elle contenait mon histoire, depuis notre séparation. Il m'envoya immédiatement cette lettre. Lis, chère enfant, et tu seras renseignée.

Théroigne obéit. L'Ami du Peuple racontait comment, une douzaine d'années auparavant, il avait séjourné quelques semaines à Liège et donné des consultations. La mère putative de la jeune femme, atteinte déjà de la maladie qui devait la conduire à la tombe, était venue le trouver. Elle avait entendu parler de lui à la vieille amie de la marquise de Laubépine, et avait à peu près deviné qu'il était le père de l'enfant si étrangement entrée dans sa propre famille. Mais ayant juré le secret, un scrupule excessif l'avait empêchée de le dévoiler au seul homme que ce serment ne concernait pas, dans la pensée de celle qui le lui avait imposé. Plus tard, peu de temps avant sa mort, elle avait compris que Marat avait le droit de tout savoir. Elle s'informa, apprit qu'il était à Paris, et lui adressa une lettre où elle lui révélait le mystère. La missive arriva pendant un voyage de Marat en Suisse. A son retour, plusieurs mois après, il courut en Belgique. Celle qui lui avait écrit n'était plus. Théroigne avait quitté Méricourt, et nul ne put ou voulut dire ce qu'elle était devenue. Marat, très affecté, avait multiplié les enquêtes sans résultat. Découragé, il renonça à l'espoir de retrouver sa fille. Pourtant, il ne l'avait pas oubliée, lorsque, au début de la Révolution, il

rencontra Théroigne chez Audu. Le nom de la jeune femme, sa ressemblance avec la marquise de Laubépine, dont l'image était gravée dans son cœur, ne lui laissèrent aucun doute. Toutefois, il se borna, pour le moment, à se lier avec la belle Liégeoise. Un pressentiment lui était né, que son amante adorée vivait encore. Un vague espoir lui vint que le hasard des événements les remetrait peut-être en présence. Ce motif l'avait décidé à ajourner la reconnaissance.

Théroigne ayant achevé sa lecture, se jeta avec une indicible émotion dans les bras de madame de Laubépine.

— Ma mère, ma mère, murmura-t-elle, comme vous avez souffert ! Mais que je suis fière d'être votre fille, la fille de Marat, et combien je voudrais pouvoir embellir vos dernières années.

— Et moi, fit l'ancienne abbesse tout en pleurs, je ne souhaite qu'une chose au monde, chère adorée : contribuer à te donner un peu de bonheur, et, de concert avec toi, soutenir Marat dans la lutte formidable qu'il poursuit avec tant d'héroïsme.

Soudain, Théroigne se rappela que l'Ami du Peuple vivait avec une autre femme courageuse et dévouée.

— Mère, reprit-elle avec quelque embarras, Marat... mon père vous a tout dit ?.. Vous savez sa situation actuelle ?

Madame de Laubépine eut un sourire ineffable.

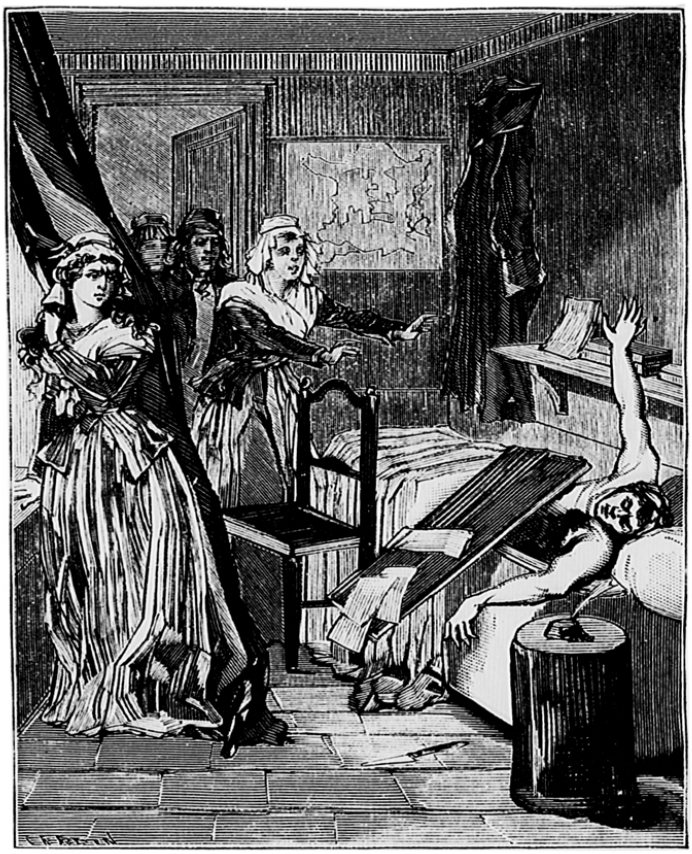
— Oui, répliqua-t-elle doucement, oui, je sais tout : il ne m'a rien dissimulé. A mon âge, ayant un pied dans la tombe...

— Oh ! mère, interrompit la jeune femme, vous vivrez, je le veux.

— Hélas ! la maladie organique dont je suis atteinte ne pardonne pas. Pour Marat, pour sa compagne, je serai une sœur affectueuse, et je n'ambitionne rien de plus...

La porte s'ouvrit. Rose Lacombe parut sur le seuil.

SCÈNES DE LA RÉVOLUTION
— L'assassinat de Marat, l'Ami du Peuple, par Charlotte Corday.



LXX — Traîtres et malfaiteurs.

La femme héroïque de Saint-Just, en habit de volontaire, salua respectueusement madame de Laubépine. Puis, s'adressant à Théroigne, elle lui dit :

— Je viens te chercher.

— Que se passe-t-il ? interrogea la belle Liégeoise.

— Dumouriez, l'autre jour, nous a fait écraser à Neerwinden par les Autrichiens. Pour augmenter son prestige, il a livré bataille dans des conditions désastreuses. Il espérait triompher, et, comme à Jemmapes, faire honneur, à nos dépens, du succès au fils d'Égalité, à son valet Baptiste aussi, afin de montrer qu'un laquais à lui valait quantité de patriotes[253]. Nous avons été vaincus.

L’enthousiasme guerrier brilla dans les yeux de Théroigne.

— Eh bien ! s’écria-t-elle, nous aurons notre revanche.

— Il s’agit bien de revanche, maintenant, reprit Rose Lacombe. Nous évacuons la Belgique. Déjà, le quartier-général de Dumouriez a été transféré à Saint-Amand, près de Valenciennes.

— Alors, qu’as-tu à me proposer ?

— Dumouriez se prépara à trahir comme Lafayette, et ce coquin à épaulettes est bien plus dangereux que l’autre.

— Il faut que ses soldats l’arrêtent, pour le livrer à la justice nationale.

— Voilà pourquoi je suis ici, reprit l’actrice. Tu es éloquente. A Versailles, aux journées d’octobre 89, tu as détaché le régiment de Flandre ; à Nancy, plus tard, d’autres régiments, grâce à toi, ont abandonné les conspirateurs. Demain, tu parleras avec moi à nos camarades patriotes ; nous les soulèverons ; à notre voix, ils se précipiteront sur le traître et sur l’infâme.

— Oui, oui, je pars à l’instant, déclara Thèroigne avec animation.

Mais, en achevant, son regard rencontra celui de madame de Laubépine. L’ancienne abbesse la contemplait d’un air triste la jeune femme lui dit :

— Mère, n’est-ce pas mon devoir ?

En quelques secondes, madame de Laubépine avait mis en balance les dangers que sa fille pouvait courir avec les conséquences heureuses d’émotions nouvelles. Elle n’hésita pas[254].

— Chère enfant, répliqua-t-elle, j’approuve ta résolution.

— Oh ! merci, s’écria Théroigne en baisant les mains de l’ancienne abbesse. Celle-ci poursuivit :

— Mais je t’accompagne.

— Impossible.

— Pourquoi donc ?

— Souffrante comme vous l’êtes, ce serait pour vous la mort, peut-être, qu’un tel voyage.

— Tu oublies, ma fille, que l’ennemi va rentrer à Mons. Je veux mourir en terre française. D’ailleurs, je n’ai pas l’intention de m’arrêter au camp. J’irai jusqu’à Valenciennes, d’où je pourrai communiquer facilement avec toi.

— En ce cas, mère, je n’ai plus rien à dire, déclara Théroigne.

Deux heures plus tard, madame de Laubépine, accompagnée de l’ancienne Bénédictine qui s’était attachée à elle, montait en voiture avec la

belle Liégeoise et Rose Lacombe. A Valenciennes, elle descendit dans un hôtel tenu par un patriote, tandis que Théroigne et l'actrice regagnaient le camp français.

Le 3 avril, à quatre heures de l'après-midi. Les deux héroïnes républicaines formaient le centre d'un groupe composé de nombreux amis, parmi lesquels Lagrenette, maintenant à peu près guéri. C'était à l'entrée ; de la cour de la maison où Dumouriez avait établi son quartier-général. Dans une lettre expédiée quelques jours auparavant à Beurnonville, ministre de la guerre, le généralissime des armées de la République avait parlé presque en maître et bravé la Convention. En ce moment, il s'entretenait avec les officiers supérieurs, ses complices, et s'étonnait de n'avoir point encore reçu de réponse.

Tout à coup, deux courriers arrivèrent au galop, sautèrent à bas de leurs chevaux. Ils avaient l'air effaré. Admis immédiatement eu présence de Dumouriez, ils lui annoncèrent la prochaine apparition de Beurnonville, avec quatre commissaires de la Convention.

— Je les attends, dit le général.

Les courriers n'avaient pas d'autres renseignements, mais ils sentaient qu'une crise terrible pour l'armée se préparait. Ils se retirèrent. Dans la cour, les soldats les entourèrent. Rose Lacombe les interrogea, et ils ne firent point mystère de la nouvelle.

— Camarades, cria Théroigne, tenons-nous prêts à tout événement. Notre devoir est d'obéir aux représentants du peuple, envoyés par la seule autorité légitime, la Convention.

A peine avait-elle achevé, applaudie vigoureusement par les volontaires, quand le ministre parut, escorté des commissaires Camus, Lamarque, Bancal, Quinette. Ils montèrent chez le général, suivis par le groupe qui se pressait autour de Rose Lacombe et de la belle Liégeoise.

Dumouriez les reçut au milieu de son état-major. Il courut Beurnonville, son ancien lieutenant et son ami ; il l'embrassa en disant hypocritement :

— Sois le bienvenu.

Ce fut Camus qui répliqua :

— Général, veuillez passer dans une autre chambre.

— Pourquoi faire ?

— Pour y entendre la lecture d'un décret de la Convention.

— Lisez-le ici. Je n'ai rien à cacher ; mes actions ont toujours été publiques. Mais le ministre et les trois autres commissaires ayant insisté,

Dumouriez céda.

Il les emmena avec le général Valence dans un cabinet voisin. Toutefois, les officiers de l'état-major exigèrent que les portes restassent ouvertes. Là, Camus présenta le décret de la Convention qui appelait à sa barre le général, pour y rendre compte de sa conduite.

— Je ne puis quitter mon armée, déclara Dumouriez.

— Voulez-vous obéir au décret de la Convention ? demanda Camus avec hauteur.

Le général répondit en termes tour à tour réservés et violents, mais avec un certain trouble :

— Je ne prétends pas blâmer absolument la décision de la Convention, expliqua-t-il ; cependant, je crois sage de suspendre l'exécution de l'ordre que vous venez de me signifier. D'ailleurs, tant que j'aurai un pouce de fer à mon côté, je ne me soumettrai pas au tribunal révolutionnaire. Pourtant, je ne suis pas homme à éluder un jugement ; je le subirai, mais plus tard, quand la nation aura un gouvernement et des lois. — Ainsi, Vous refurez d'obéir au décret de la Convention ? reprit Camus d'une voix inexorable.

Au lieu de répondre, Dumouriez demanda à Beurnonville :

— Que feriez-vous à ma place ?

— Je n'ai point de conseils à vous donner ; vous savez ce que vous avez à faire..

Après une longue conférence sans résultat, les commissaires se retirèrent dans une autre pièce pour délibérer. Le général rentra, avec Beurnonville et Valence, dans la salle commune où ses complices l'attendaient, impatients et inquiets. S'approchant de Menuret, médecin en chef de l'armée, il lui dit :

— Eh bien, docteur, quel topique conseillez-vous de mettre sur cette plaie ? L'autre riposta bassement :

— Un grain de désobéissance.

Au bout de quelque temps, les commissaires reparurent. Les officiers, dont le visage portait l'empreinte de la fureur, expulsèrent de la salle le groupe de volontaires où se trouvaient Théroigne et Rose Lacombe. Il alla se reformer dans la cour, avec un grondement menaçant, sous les fenêtres de la pièce, toutes grandes ouvertes.

Alors Camus, s'adressant au général., lui dit péremptoirement :

— Vous connaissez le décret, voulez-vous l'exécuter ?

— Non ! répliqua nettement cette fois Dumouriez.

— Vous désobéissez donc à la loi ?

— Je suis nécessaire à mon armée.

— Par cette désobéissance, vous vous rendez gravement coupable.

— Et après ?

— On va mettre les scellés sur vos papiers.

— Je ne le souffrirai pas.

Devant cette résistance insolente, Camus laissa tomber ces paroles solennelles :

— Général, vu votre désobéissance, nous vous déclarons suspendu de vos fonctions.

Les coquins à grosses épaulettes qui remplissaient la salle, poussèrent un hurlement de révolte. Dumouriez, très pâle, s'écria :

— Allons ! il est temps que cela finisse.

Et, désignant un officier de cavalerie, il ajouta :

— Lieutenant, appelez les hussards.

Aussitôt s'élancèrent dans l'appartement vingt-cinq hussards de Berchiny, des misérables soudoyés jadis par la royauté et prêts à la trahison. Le général voleur et félon leur dit en allemand :

— Arrêtez ces messieurs.

Allant à Beurnonville, et lui prenant la main, il murmura :

— Vous serez arrêté aussi ; c'est pour votre bien.

L'ordre fut exécuté à l'instant, malgré les protestations du ministre de la guerre, indigné. Les prisonniers furent conduits dans une autre pièce, où ils passèrent la nuit.

Dumouriez vérifia en ce jour la prophétie de Marat, qui, depuis plusieurs mois, ne cessait de le dénoncer comme un traître. Avec sa prodigieuse perspicacité, l'Ami du Peuple avait deviné ce scélérat, comme il avait deviné Mottier-Lafayette.

Les commissaires subirent avec un calme stoïque le crime qui, dans leur personne, violait l'autorité souveraine représentée par la Convention. Camus se contenta de dire :

— Enfin, on ne niera plus : le voilà qui se dévoile.

Mais Beurnonville exaspéré de tant d'impudence, porta plusieurs fois la main à son sabre, et l'on eut quelque difficulté à le retenir. Le lendemain, le ministre et les quatre commissaires furent livrés au général autrichien Clairfayt, qui les dirigea sur Maëstricht.

Les officiers qui entouraient Dumouriez le félicitèrent d'abord avec enthousiasme. Ces royalistes aux brillants uniformes étaient convaincus que leur chef, à bref délai, rétablirait le trône avec les privilèges. Ils se figuraient bêtement que l'armée républicaine obéirait aveuglement, comme les troupeaux de mercenaires qu'ils avaient jadis commandé. Leur joie ne fut pas de longue durée. Rose Lacombe, Théroigne, quantité d'officiers patriotes se mêlèrent aux bataillons, racontant le forfait accompli, exhortant avec chaleur les soldats à punir le traître. Dès le soir, les légions, loin de s'apprêter à suivre leur général, ne songeaient plus qu'à le frapper. Tel était le sombre aspect des visages, que l'effroi bientôt remplaça la confiance criminelle chez les complices du lâche-gredin dont l'histoire allait vouer le nom à l'immortalité de la honte, en lui clouant au front de tous les noms le plus infamant : celui des Iscariotes.

Cependant, lui espérait encore, malgré tout, tant il avait d'outrecuidance. Le 4 avril, il quitta Saint-Amand pour se rendre à Condé, qu'il devait remettre aux Autrichiens comme place de garantie.

Mais, soudain, il se heurta à trois bataillons de volontaires, parmi lesquels se trouvaient Théroigne, Rose Lacombe et d'autres patriotes ardents. Les soldats républicains barraient la route au sinistre coquin. Étonné, Dumouriez s'écarta du grand chemin, entra dans la première maison qui se présenta, et écrivit un ordre à ces troupes de retourner au lieu d'où elles étaient parties. Il n'avait pas terminé, que les bataillons s'ébranlaient en criant :

— Arrête ! arrête !

A cette menace, comprenant enfin que les volontaires ne professaient pas le respect de la discipline à ce point idiot de fermer les yeux à la rébellion des chefs, le général sauta sur un cheval. Il s'enfuit à travers champs au milieu des coups de fusil, avec le baron de Schomberg, son neveu ; Baptiste, son valet de chambre ; quelques hussards et quelques domestiques. Des trois bataillons lancés à sa poursuite, celui qui montra le plus d'acharnement était du département de l'Yonne ; les deux héroïnes républicaines couraient au premier rang, criant qu'il fallait s'emparer du traître mort ou vif. Le misérable échappa pourtant, mais plusieurs personnes de sa suite furent tuées.

Le soir seulement Dumouriez parvint à rejoindre le colonel Mack, avec lequel il passa la nuit à rédiger une proclamation, qui fut expédiée immédiatement à l'armée républicaine, au nom du prince de Cobourg. Le

général allemand y déclarait que le but des Autrichiens était de se joindre aux troupes françaises pour coopérer en amis et en compagnons d'armes, dignes de s'estimer réciproquement, à rendre à la France la Constitution qu'elle s'était donnée et son roi constitutionnel. » Dumouriez n'était plus en état d'imposer aux alliés la royauté du duc d'Orléans. Dans une adresse à la nation française, qu'il publia simultanément, en son propre nom, il dut reconnaître pour roi l'enfant détenu au Temple.

Ce chevalier d'industrie, à qui ses flatteurs avaient fait accroire qu'il était un fin diplomate, s'imaginait recouvrer par cette ridicule tartuferie son prestige sur l'armée nationale. Avec ses illusions et son audace ordinaire, il s'avisa de regagner son camp le jour suivant, à l'aube, comme si rien ne lui était arrivé la veille. Mais il ne tarda pas à constater combien il s'abusait. Étant arrivé aux avant-postes avec une escorte de cinquante cavaliers autrichiens, il fut accueilli par des cris de fureur et des huées formidables. Il se sauva à toute bride, le désespoir dans l'âme, avec plusieurs officiers, parmi lesquels le duc de Chartres, ce fourbe et ce grotesque, qu'un escamotage malhonnête coiffa depuis d'une couronne, sous le nom de Louis-Philippe. Cette bande d'exécrables comédiens se réfugia à Tournai.

Au lieu de monter à la gloire, à la puissance, Dumouriez devait vieillir, infâme, et s'éteindre dans un exil déshonoré.

Une fois le traître évadé, l'artillerie attela et prit la route de Valenciennes ; le reste de l'année suivit. Le commandement se trouvant désorganisé par l'abominable attentat, les légions républicaines se hâtaient de se dérober à quelque coup de main, dont le succès, dans les circonstances, eût été peut-être un irréparable désastre pour la patrie.

Le 12 avril suivant, Rose Lacombe, Théroigne et madame de Laubépine arrivaient à Paris. La belle Liégeoise et sa mère se rendirent tout droit chez Marat, tandis que l'actrice courait à la demeure de Saint-just. Il était plus de midi. Déjà l'Ami du Peuple était à la Convention. Simonne leur apprit que les Girondins devaient, ce jour-là, attaquer l'homme qui avait démasqué Dumouriez, leur général favori.

— Ma fille, allons à la séance, dit l'ancienne abbesse.

Elles partirent. A la porte de l'Assemblée, elles retrouvèrent Rose qui, elle non plus, n'avait point rencontré Saint-just. Elles montèrent aux tribunes publiques. Là, Théroigne désigna Marat à madame de Laubépine, Il était debout, à la cime de la Montagne, le regard plein d'éclairs, la lèvre ironique. L'ancienne abbesse le contempla une minute eu silence, avec une

émotion inexprimable, son noble visage épanoui dans une joie immense.. Enfin, elle murmura à l'oreille de sa fille :

— Après plus de vingt-cinq ans de séparation, il me semble que je l'eusse reconnu. Le temps, le travail obstiné, la persécution, il est vrai, ont flétri ses traits. Mais quelle vie, quelle flamme dans ses yeux, et quelle indomptable énergie dans son attitude ! Ah ! que l'homme m'apparait grand, planant sur cette salle frémissante !

Théroigne écoutait, fière et charmée. Sachant maintenant quels liens l'unissaient à l'Ami du Peuple, elle éprouvait un touchant orgueil en recueillant les paroles enthousiastes de madame de Laubépine.

— Mère, fit-elle, je voudrais que vous l'entendissiez dans cette enceinte, braver ses ennemis implacables...

La jeune femme s'interrompit. Guadet était à la tribune, essayant de répondre aux accusations dirigées un instant auparavant par Robespierre contre la Gironde. Tout à coup, il tira de sa poche une circulaire de la société des Jacobins, publiée à l'heure même où Dumouriez consommait sa trahison.

— Les mauvais citoyens, s'écria le rhéteur, ce ne sont pas mes amis, mais les hommes qui mettent leur nom au bas d'une pièce comme celle que je tiens à la main. Écoutez ! c'est signé Marat, président.

— Mon Dieu ! fit madame de Laubépine, effrayée, que va-t-il se passer ?

— Mère, tranquillisez-vous : mon père rendra coup pour coup. Voyez, voyez comme ses prunelles s'allument et comme il défie l'orateur, d'un geste méprisant !

Le Girondin commença la lecture de l'écrit, conçu en ces termes :

« Amis, nous sommes trahis, aux armes ! Voici l'heure terrible où les défenseurs de la patrie doivent vaincre ou s'ensevelir sous les décombres de la République. Français, jamais notre liberté ne fut en plus grand péril ! Nos ennemis ont enfin mis le sceau à leur noire perfidie, et pour la consommer, Dumouriez, leur complice, veut marcher sur Paris. Les trahisons manifestes des généraux coalisés avec lui ne laissent pas douter que ce plan de rébellion et cette insolente audace ne soient dirigés par la faction qui l'a maintenu, déifié, ainsi que Lafayette, et qui nous a trompés jusqu'au moment décisif sur la conduite, les menées, les détails et les attentats de ce traître, de cet impie, qui vient enfin de mettre en état d'arrestation les quatre commissaires de la Convention et qui prétend la dissoudre.

Mais, frères et amis, ce ne sont pas là tous vos dangers. Il faut vous convaincre d'une vérité douloureuse. Vos plus grands ennemis sont au milieu de vous, ils dirigent vos opérations ; ils conduisent vos moyens de défense. Oui, la contre-révolution est dans le gouvernement, dans la Convention nationale.

Aux armes donc, républicains ! Volez à Paris, c'est le rendez-vous de la France : Paris doit être le quartier-général de la République. Point de délai, ou la liberté est perdue. Si nous sommes attaqués avant votre arrivée, nous saurons combattre et mourir, et nous ne livrerons Paris que réduit en cendres aux hordes étrangères guidées par l'infâme Dumouriez... Exterminons sans pitié tous les conspirateurs, si nous ne voulons pas être exterminés nous-mêmes... Sachez-le : Les *hommes d'État* (les Girondins) sont des traîtres, des royalistes ou des hommes ineptes. La République réprouve les amis des rois ; ce sont eux qui la morcellent, qui la ruinent et ont juré de l'anéantir. Avec eux, c'en est fait de votre liberté, et par leur prompte expulsion la patrie est sauvée. »

Ces accusations terribles, provoquèrent sur les bancs de la droite des protestations furieuses. Marat, se tournant vers les députés de la Gironde, leur cria : — C'est vrai !

A ces mots, une partie de l'Assemblée se leva spontanément, en rugissant : — A l'Abbaye ! à l'Abbaye !... Qu'il soit décrété d'accusation !

Au déchaînement de cette effroyable tempête, madame de Laubépine trembla de tous ses membres. Elle se sentait défaillir et murmurait :

— Il est perdu !

Théroigne, que l'intrépidité de l'Ami du Peuple avait électrisée, répliqua :

— Mère, regardez-le donc !... Oh ! il n'a pas peur. Il va confondre tous ces malfaiteurs.

En effet, Marat se dirigeait vers la tribune, au milieu d'un tumulte épouvantable. Soudain, Rose Lacombe donna le signal des acclamations. Ce fut comme une traînée de poudre. Le public des galeries éclata en applaudissements formidables, qui couvrirent les mugissements de la salle. Bientôt le grand patriote éleva la voix d'un air dédaigneux.

« Pourquoi ce vain batelage, dit-il, et à quoi bon ? On cherche à jeter au milieu de vous une conspiration chimérique, afin d'étouffer une conspiration trop réelle. On ne peut plus le révoquer en doute ; Dumouriez lui-même y a mis le sceau en déclarant qu'il marchait sur Paris pour faire

triompher la faction qu'il appelle la partie saine de l'Assemblée contre les patriotes de la Montagne. »

Un tonnerre d'applaudissements, parti des galeries, interrompit l'orateur. Il continua :

« Mais, voulant donner à la France entière des preuves non équivoques de ma loyauté, j'ai demandé, moi, hier, un décret qui mît à prix la tête du fils Égalité et celle de tous les Capets rebelles. Vous avez vu la Montagne demander qu'on allât aux voix sur cette proposition, tandis que les conspirateurs faisaient un vacarme horrible pour s'y opposer.

Il est temps que les conspirateurs soient démasqués et expirent sous le glaive de la loi. Je renouvelle mes propositions, je demande qu'elle soient mises aux voix, et l'on connaîtra les suppôts du royalisme. »

Ces dernières paroles soulevèrent une troisième fois les tribunes, qui acclamèrent Marat avec transport. Ce n'était pas là, certes, ce que voulaient ses ennemis acharnés. Dans leur imprudente colère, qui les signalait comme les complices des conspirateurs et des traîtres, ils persistèrent à réclamer que l'Assemblée sévit contre lui. Vainement, Danton, prévoyant les suites redoutables d'une pareille mesure, cria aux Girondins :

— N'entamez pas la Convention !

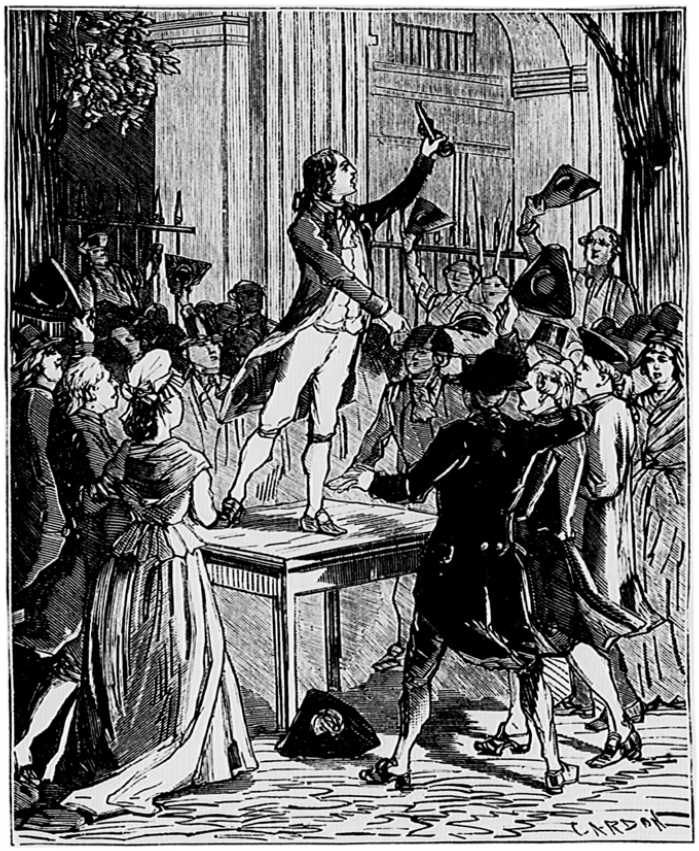
Ils s'opiniâtrèrent à la vengeance. Après de longs et orageux débats, ils obtinrent le décret qui envoyait Marat à la prison de l'Abbaye, pour être traduit ensuite devant le tribunal révolutionnaire.

— Mon Dieu ! il est perdu, bien perdu ! balbutia madame de Laubépine avec désespoir.

Théroigne, troublée elle-même, tenta néanmoins de la rassurer. Elle lui montra les tribunes menaçantes, dont les clameurs indignées forçaient en ce moment le président de l'Assemblée à lever précipitamment la séance, tandis que Rose Lacombe disait, le bras tendu :

— Ne craignez rien : le peuple saura le défendre.

SCÈNES DE LA RÉVOLUTION
Camille Desmoulins, au Palais-Royal, appelle le peuple aux armes.



Cependant Billaud-Varennes, Saint-Just, Robespierre, la Montagne entière et frémissante, entouraient Marat.

— Nous t'accompagnerons tous à l'Abbaye, déclaraient-ils.

— A l'Abbaye ! je refuse d'y aller, répliqua l'Ami du Peuple. Non, je ne me laisserai point arrêter.

— Le décret est rendu, reprirent quelques voix : il faut obéir.

— Jamais ! ce décret est le résultat d'un complot liberticide. Je me dois au peuple dont je suis l'œil.

La plupart, voyant qu'il persistait, s'éloignèrent. Il ne restait plus avec Marat qu'une cinquantaine de ses collègues, qui ne voulaient pas l'abandonner. Tout à coup, une foule de patriotes des tribunes envahirent la salle, criant qu'ils s'opposeraient à l'arrestation de l'Ami du Peuple. Saint-Just était là. Rose le rejoignit. Le jeune Conventionnel pressa silencieusement les mains de sa femme héroïque. Il l'avait aperçue durant la

séance. Comprimant la joie que lui causait leur réunion, il lui dit à demi voix :

— — Nous, membres de la Convention, nous ne pouvons nous prêter à la violation d'un de ses décrets, bien que nous ne l'ayons, pas voté. Au peuple d'agir.

— Il suffit, répliqua l'actrice.

Aussitôt, donnant le signal aux citoyens des tribunes, ceux-ci se groupèrena autour de Marat et l'entraînèrent hors de l'enceinte. Mais, à la porte de la salle, le sentinelle croisa la baïonnette. D'un geste, l'Ami du Peuple retint ceux qui l'emmenaient. Il leur dit d'un air malicieux :

— Ne vous inquiétez pas : avant cinq minutes, ce brave soldat me livrerat passage sans que vous usiez de violence.

Puis, s'adressant à Saint-Just, il ajouta :

— Fais-moi le plaisir d'appeler l'officier de garde.

Quand ce dernier se présenta, Marat lui demanda l'expédition du décret. L'officier tendit la pièce requise.

— Où est la signature du président, celle du ministre de la justice ? interrogea l'Ami du Peuple.

Cette formalité indispensable avait été oubliée.

— Votre papier ne vaut rien, fit Marat avec son accent sarcastique. Vous n'avez donc pas le droit de m'arrêter.

La consigne dut être levée immédiatement. L'Ami du Peuple sortit, accompagné d'un nombreux cortège[255]. En traversant la salle d'où l'on montait aux galeries, Théroigne s'élança près de Marat. A la vue de la jeune femme, dont il ignorait le retour, un éclair de joie brilla dans ses yeux. La belle Liégeoise lui dit rapidement à l'oreille :

— Madame de Laubépine est ici. Je sais tout, ô mon père... Ma mère et moi, nous avons assisté à la séance... Tout à l'heure, en descendant des galeries, elle a été prise d'une défaillance. Regardez ! elle est assise là-bas, sur une banquette.

L'Ami du Peuple avait tressailli à cette communication. Les patriotes s'étaient écartés discrètement. Il leur dit d'une voix étranglée par l'émotion :

— Un instant, et je reviens.

Alors, guidé par Théroigne, il se dirigea vers l'embrasure de la fenêtre où l'ancienne abbesse l'attendait, le cœur palpitant. Il s'empara de ses mains brûlantes de fièvre. La belle Liégeoise fit retomber le rideau de la fenêtre, et

ils se trouvèrent isolés. Ils échangèrent quelques mots rapides et attendris. Ensuite l'Ami du Peuple ajouta :

— Valérie, je suis obligé de chercher au plus vite un asile, pour me soustraire à la rage de mes ennemis. Mais rassurez-vous : le triomphe est proche ; bientôt nous nous reverrons. En attendant, notre enfant veillera sur vous.

Théroigne s'était reculée, pour les laisser libres. Marat se pencha vers la femme qu'il avait tant aimée et murmura tout bas :

— Est-elle guérie ?

— Je le crois. Les révélations que je lui ai faites ont provoqué une crise salutaire.

Ils se séparèrent. En passant auprès de Théroigne, l'Ami du Peuple lui confia le lieu où il comptait de réfugier. C'était un souterrain de Montmartre, où, plus d'une fois déjà, il s'était retiré. Au commencement de la nuit, Marat était hors d'atteinte.

La belle Liégeoise emmena sa mère à son domicile, rue de Tournon, ou elle avait déposé, en arrivant, l'ancienne nonne si dévouée à madame de Laubépine, et qui remplaçait pour elle une femme de chambre.

Le lendemain, Boyer-Fonfrède, l'un des secrétaires, lut à la Convention une lettre de Marat. Jamais le grand patriote n'avait bravé plus cruellement la Gironde. Il terminait ainsi :

« D'accusateur, je ne serai pas seul réduit au rôle d'accusé. Je n'entends point me soustraire à l'examen de mes juges ; mais je ne m'exposerai pas sottement aux fureurs de mes ennemis, traîtres à la patrie.

Ainsi, tant que Salles, qui a cherché à soulever son département pour attenter à la liberté des commissaires de la Convention, et qui n'a cessé d'avilir la Convention elle-même, en la donnant pour complice d'Orléans ; tant que Barba-roux, qui a donné l'ordre à un bataillon marseillais de s'emparer des avenues de la Convention pour faire passer *l'Appel au peuple ;* tant que Gensonné, qui a entretenu une correspondance criminelle avec le traître Dumouriez ; tant que Lasource, qui a fait prévenir Dumouriez des ordres donnés contre lui ; tant que Brissot, Guadet, Buzot, Vergniaud, qui tenaient des conciliabules nocturnes avec les généraux conspirateurs, et qui justifiaient encore Dumouriez, il y a quinze jours, au Comité de défense générale ; tant que ces perfides, accusés par l'opinion publique comme traîtres à la patrie, n'auront pas été mis en état d'arrestation à l'Abbaye, je

ne me constituerai point prisonnier pour détérer au décret arbitraire rendu contre moi par mes plus implacables ennemis. »

Une discussion des plus orageuses s'engagea. A dix heures du soir seulement le scrutin commença, par appel nominal, sur la mise en jugement de Marat, pour ne finir qu'à sept heures du matin. Sur 750 députés, il n'y eut que 467 votants : 220 opinèrent pour le décret d'accusation, 192 contre, 7 pour l'ajournement ; 48 se récusèrent. Au milieu des violents murmures de la Montagne et des tribunes, le président annonça que l'Ami du Peuple était traduit au tribunal révolutionnaire.

A ce décret, le peuple répondit sur-le-champ. Les quarante-huit sections de Paris adoptèrent une pétition qui concluait à l'expulsion des principaux Girondins comme indignes de leur mandat. La Commune ayant approuvé cette pétition, les commissaires, chargés de la lire à la Convention, parurent dès le soir à la barre. Pache, le nouveau maire, était leur tête. Le langage des pétitionnaires était à la fois terrible et mesuré.

« Nous venons, disaient-ils, armés de la portion d'opinion publique du département de Paris tout entier, provoquer le cri de vengeance que va répéter la France unanime, indiquer les attentats et les noms de ses perfides mandataires. La majorité de la Convention est pure, nous le reconnaissons, car elle a frappé le tyran. Mais le temple de la liberté serait-il comme ces asiles de l'Italie, où les scélérats trouvaient l'impunité en y mettant le pied ? »

Suivait l'énumération des crimes commis par les malfaiteurs de la Gironde.

Puis la pétition concluait :

Nous demandons que cette adresse, qui est l'expression formelle des sentiments unanimes, réfléchis et constants du département de Paris, soit communiquée à tous les départements par des courriers extraordinaires, et qu'il y soit annexé la liste ci-jointe de la plupart des mandataires coupables du crime de félonie envers le peuple souverain, afin qu'aussitôt que la majorité des départements aura manifesté son adhésion, ils se retirent de cette enceinte. »

Vingt-deux députés étaient désignés, à la tête desquels figuraient : Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Buzot, Barbaroux, Salles, Petion, Biroteau, Louvet, Lasource, Chambon.

Les Girondins, furieux, interpellèrent le maire de Paris, le sommant de faire connaître s'il entendait signer un document semblable. Pache, sans

s’émouvoir, répondit avec son inaltérable sérénité.

— Je ne suis point du nombre des pétitionnaires. La Commune m’a seulement chargé de les accompagner. Mais, pour lever tous vos doutes sur mes sentiments personnels, je vais signer.

Et il signa, aux applaudissements des tribunes.

LXXI — Deux verdicts.

Le soulèvement du peuple contre leurs perpétuels complots, commençait à inquiéter les factieux de la Gironde. La femme Roland, leur pythonisse, ne rendait que des oracles ridicules ou insensés. Sans doute, ils avaient obtenu la mise en jugement de leur plus redoutable ennemi. Mais, à présent, ils éprouvaient un embarras extrême à formuler l’acte d’accusation. La circulaire des Jacobins, dont ils avaient fait un si grand crime à Marat, ne pouvait plus être invoquée, car elle avait été signée en pleine séance par les députés montagnards

Plusieurs jours s’écoulèrent. L’Ami du Peuple, impatient de connaître les charges qu’on produirait contre lui, et redoutant quelque machination nouvelle, adressa, de sa retraite, la lettre suivante aux Jacobins :

« Frères et amis, mes collègues de la Montagne dorment. Que font les Jacobins ? Attendent-ils que les six millions qui viennent d’être remis par les *hommes d’État* au conseil exécutif pour soudoyer les espions et pervertir l’esprit public, aient produit leur effet, avant de demander à grands cris l’acte d’accusation contre l’Ami du Peuple ? Apôtre et martyr de la liberté pendant près de quatre ans, je suis encore à trouver quelqu’un qui me tende la main, lorsque je suis rentré sur la brèche en combattant pour le salut du peuple. Mais non, mon espoir ne sera pas trompé. Je me flatte que mes frères les Jacobins vont prendre des mesures efficaces : je leur demande de faire afficher l’incluse ; ils en sentiront l’indispensable nécessité. Je leur en éviterais la peine si je pouvais me montrer.

Salut à mes frères,

MARAT,
Député à la Convention Nationale et Membre de la Société.
« De mon souterrain, ce 19 avril 1793. »

Le jour même, dans tout Paris, les Jacobins firent placarder les deux pièces suivantes :

Marat, l'Ami du Peuple, à ses commettants.

Mes chers concitoyens, le 17 de ce mois, j'adressai à la Convention nationale la lettre qui suit ; les *hommes d'Etat* en empêchèrent la lecture sous prétexte qu'elle n'était pas signée.

Le 18, j'en adressai à la Convention la copie signée ; les *hommes d'Etat* en empêchèrent la lecture, sous prétexte que je ne m'étais pas constitué prisonnier.

Comme il importe que cette lettre vous parvienne, et qu'elle soit connue des patriotes, de la Convention, du public, de la Nation entière, je prends la voie de l'affiche pour la remettre sous les yeux du Peuple français, et démasquer ses députés infidèles.

Marat à la Convention nationale.

Représentants du Peuple, la faction des *hommes d'Etat*, cette horde criminelle que j'ai eu la bonhomie de ménager comme simplement égarée, et qui est profondément scélérate ; cette horde royaliste qui a voté *l'Appel* au peuple et la *réclusion de Louis Capet ;* cette horde conspiratrice que j'ai forcée à se déclarer du parti des Capets émigrés et rebelles, en lui prêchant tant de fois de mettre leurs têtes à prix, ce qu'elle a constamment refusé ; cette horde éhontée, qui me punit lâchement aujourd'hui de ce que je l'ai démasquée et couverte d'opprobre aux yeux de la France entière ; cette horde, dis-je, vient de me frapper d'un décret d'accusation.

Quoiqu'elle se soit engagée, sur votre demande, à présenter dans les vingt-quatre heures l'acte énonciatif des chefs d'accusation qu'elle m'oppose, déjà six jours se sont écoulés sans que cet acte ait été produit. Se flatterait-elle donc de tirer l'affaire en longueur, pour m'écarter ainsi de la tribune, d'où je la foudroyais chaque jour. Espère-t-elle, par ce retard, m'excéder d'ennuis et de dégoût, épuiser ma patience, exaspérer mon indignation et me pousser à des démarches indiscrète ? Attendrait-elle les événements pour supprimer le Tribunal révolutionnaire a me laisser sous l'accusation, et faire croire à la Nation que je suis coupable ? » Ou bien se berce-t-elle du fol espoir que je balancerai un instant à me présenter à mes

juges ? Qu'elle se détrompe : je paraîtrai devant eux, non comme un criminel, mais comme un homme de bien, indignement calomnié, et toujours prêt à rendre compte de ses actions, toujours prêt à mettre ma conduite en évidence pour confondre de lâches délateurs.... »

Cette, sommation hautaine de produire des preuves, adressée par Marat à ses ennemis, tout en redoublant leur rage les plaçait dant une situation pleine de périls. En continuant d'ajourner ce procès, ils tombaient sous le mépris et l'indignation publics.

Il n'y avait plus moyen de reculer. L'acte d'accusation fut enfin présenté à la Convention le *20* avril, expédié au ministre de la Justice le 22, à neuf heures du soir, et par lui à l'accusateur public du Tribunal révolutionnaire, qui le fit signifier le lendemain, au domicile de l'accusé.

Marat, informé, était rentré chez lui secrètement à Paris, la nuit précédente. Craignant quelque piège en descendant de chez lui, rue des Cordeliers, il avait demandé l'hospitalité à Berthelot, rue Hautefeuille. Rose Lacombe, qui demeurait avec Saint-Just, son mari, étant venue dans la matinée, selon son habitude, l'Ami du peuple les pria d'avertir Théroigne.

Depuis son retour, la belle Liégeoise n'était guère sortie de chez elle, retenue par les soins qu'exigeait l'état de sa mère. Madame de Laubépine, brisée par les émotions qui s'étaient succédé pour elle, le jour de son arrivée à Paris, avait dû s'aliter. La maladie de consomption dont elle était atteinte avait fait des progrès effrayants. Théroigne avait veillé à son chevet avec une tendresse infatigable.

A la nouvelle que Marat était dans le voisinage et désirait la voir, l'ex-marquise voulut se lever et se rendre auprès de lui. Il fallut que Théroigne cédât. Elle conduisit donc sa mère à l'Ami du Peuple, dans l'après-midi. Marat était seul, dans a pièce occupée autrefois par René. La jeune femme passa dans la chambre de Berthelot.

A la vue de madame de Laubépine, si défaite et presque mourante, Marat ressentit une douleur poignante. L'ayant fait asseoir à ses côtés, il la pressa longuement sur son cœur sans pouvoir parler. Enfin il murmura :

— Chère Valérie, pauvre martyre, la science du médecin réussira-t-elle encore à conjurer le mal qu'ils t'ont fait ?

— Ami, répliqua-t-elle doucement, avec un sourire d'ineffable résignation, mes jours sont comptés. Néanmoins, le moment actuel efface toutes mes souffrances passées, puisque je te vois. Je m'endormirai heureuse du sommeil éternel, pourvu que tu me fermes les yeux.

Il essaya de ranimer dans l'esprit de la noble femme l'espoir de la guérison. Elle l'interrompit.

— Je vivrai peut-être quelques mois encore, dit-elle, mais pas davantage. N'insiste plus.

Alors, ils évoquèrent tour à tour les souvenirs intimes, échangèrent les confidences, et causèrent de l'enfant de leurs amours.

— Elle aussi, dit Marat, sa destinée sera triste, je le crains.... Pour le moment, mon unique préoccupation doit être de lutter contre le retour de la folie.... Je lui consacrerai tous mes soins, dès que ma mission sera terminée.

A ces derniers mots, les traits pâles de madame de Laubépine s'assombrirent.

— Ta mission ! répéta-t-elle... Et si tes ennemis l'emportent ?... si le tribunal allait te condamner ?

— Non, non ! ma cause triomphera, j'en suis sûr. N'est-elle pas celle du peuple ?

Et il annonça à l'ex-marquise que, la veille, plusieurs sections de Paris, notamment celles des Quatre-Nations et des Quinze-Vingts, avaient nommé chacune quatre commissaires pour l'accompagner au tribunal. Toutes les sociétés patriotiques, Jacobins, Cordeliers, etc., avaient pris les mêmes mesures. La Commune elle-même veillait pour déjouer les embûches.

La noble femme finit par se rassurer.

— Je veux, dit-elle, assister au jugement.

— Dans ta position, mon amie, ce serait une grave imprudence.

— L'angoisse de l'attente me serait bien autrement funeste, déclara-t-elle.

Marat s'abstint de la contrarier inutilement, sur ce point. Il rappela Théroigne.

Une heure s'écoula en d'affectueux épanchements. Puis Berthelot vint prévenir l'Ami du Peuple que plusieurs de ses collègues venaient d'arriver. C'étaient Robespierre, Saint-Just, Billaud-Varenne et d'autres Montagnards encore. Avec eux, Rose Lacombe, un colonel national, un capitaine de frégate et des citoyens dévoués[256].

— Voici l'heure où je dois me constituer prisonnier, dit-il aux deux femmes. Tranquillisez-vous : demain soir, je serai libre.

Et il les embrassa avec tendresse. Il s'était levé. Elles le suivirent dans la salle voisine, où ses amis l'attendaient. Rose vint à lui, souriante.

— Marat, fit-elle, nos amis de la Commune ont pris les mesures nécessaires pour que tu ne manques de rien, à la prison de la Conciergerie.

Dans la chambre où tu passeras la nuit, ils ont fait porter un bon lit. En outre, le bruit ayant couru que les malfaiteurs de la Gironde songeaient à te faire empoisonner, ils se sont chargés de ton repas du soir.

— Et même, tu auras une garde comme un roi, ajouta Billaud-Varenne.

— Vous me rendrez suspect, avec tous ces honneurs, répliqua Marat en plaisantant.

— Seulement, reprit Billaud-Varenne, cette garde, c'est le peuple qui la formera. Il tient à prouver sa reconnaissance à son meilleur ami.

— En ce cas, je n'ai plus qu'à m'incliner : le peuple est le maître.

Marat partit avec cet honorable cortège. A peine entré dans la prison, plusieurs officiers municipaux et administrateurs s'y présentèrent, délégués par la-Commune, pour veiller à sa sûreté, avec ordre de rester la nuit auprès de lui. Ils avaient fait préparer le souper au dehors ; ils accompagnèrent les plats, et les carafes d'eau étaient soigneusement cachetées.

Le lendemain, dès l'aube, une foule immense de patriotes se pressaient dans toutes les salles du Palais de Justice, dans les corridors, dans les cours et les rues adjacentes.

A dix heures du matin, Marat comparut devant le Tribunal révolutionnaire. La salle était bondée de spectateurs. Au premier rang, il aperçut madame de Laubépine et Théroigne. Il les salua du regard et prit place au siège des accusés.

Les jurés n'étaient point de ce qu'on appelle la lie du peuple. Ils appartenaient presque tous ce qu'on nomme la classe moyenne : c'étaient des imprimeurs, des orfèvres, des médecins, des chirurgiens, des marchands, des peintres, des épiciers, parmi lesquels trois ou quatre artisans.

Antoine-Quentin Fouquier-Tinville occupait le siège de l'accusateur public. Durant les quelques minutes qui s'écoulèrent avant l'entrée du Tribunal, Marat put entendre les assistants les plus rapprochés de lui commenter les charges énoncées contre lui. L'acte d'accusation lui reprochait d'avoir prêché le pillage et le meurtre, demandé un dictateur, poussé à l'avilissement de la Convention.

— Mais, disait-on unanimement, contre qui a-t-il prêché le pillage ? Contre les voleurs en grand qui nous affament, contre les accapareurs. Et pourquoi a-t-il demandé un dictateur armé d'un pouvoir irrésistible ? Pour mieux nous délivrer de nos ennemis. Et quel motif l'a porté à poursuivre de

ses invectives une partie de la Convention ? La crainte de voir par elle la Révolution périr.

L'Ami du Peuple sourit à cette justification anticipée.

Enfin l'audience s'ouvrit. Aussitôt, un silence solennel régna dans la salle. Après les questions d'usage, par le président, lecture fut faite de l'acte d'accusation, puis des pièces qui lui servaient de base.

Ces formalités préliminaires remplies, l'accusé eut la parole.

Debout sur la dernière marche du fauteuil, vêtu de l'habit neuf qu'il avait commandé pour asister au procès de Louis Capet, Marat s'exprima en ces termes :

« Citoyens, membres du Tribunal révolutionnaire, ce n'est pas un coupable qui parait devant vous : c'est l'Ami du Peuple, l'apôtre et le martyr de la liberté. Depuis longtemps persécuté par les implacables ennemis de la patrie et poursuivi aujourd'hui par l'infâme faction des *hommes d'Etat*, il rend grâces à ses persécuteurs de l'occasion qu'ils lui fournissent de faire éclater son innocence et de les couvrir d'opprobre. »

Des applaudissements répétés dans toutes les parties de la salle interrompirent un instant le grand patriote. Madame de Laubépine, jusque-là frissonnante et oppressée par une anxiété terrible, sentit soudainement ses craintes s'évanouir. Une expression d'orgueil éclaira son visage livide. Elle serra la main de Théroigne en murmurant :

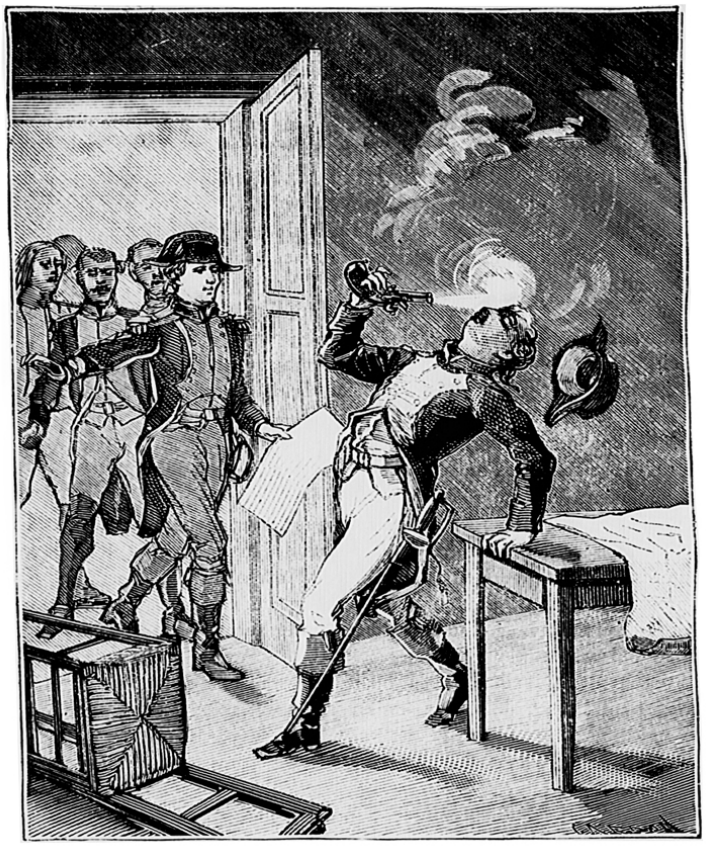
— Le véritable juge, c'est lui !

L'Ami du Peuple poursuivit :

« Si Roland, le patron de la clique des Girondins, n'avait pas dilapidé les biens nationaux pour égarer le peuple et pervertir l'esprit public ; si la faction des *hommes d'Etat n'avait pas inondé la République entière de libelles infâmes contre la Commune,* les sections, le Comité de surveillance et surtout contre la députation de Paris ; s'ils ne s'étaient pas si longtemps concertés pour diffamer avec moi Robespierre et Danton ; s'ils ne m'avaient pas sans cesse représenté comme un factieux, un anarchiste, un buveur de sang, un ambitieux qui visait au pouvoir suprême ; si la nation, complètement détrompée avait reconnu la perfidie de ces imposteurs ; si leurs coupables auteurs avaient été flétris, j'aurais résisté aux actes arbitraires dirigés contre moi, sous le titre de décret et d'acte d'accusation, par une faction que j'ai dénoncée tant de fois comme presque toute composée de royalistes, de traîtres, de machinateurs ; et j'aurais attendu que

la Convention fût renforcée par le retour des députés patriotes en mission pour monter à la tribune et foudroyer les vils scélérats qui me persécutent aujourd'hui avec un si odieux acharnement.

SCÈNES DE LA RÉVOLUTION.
Beaurepaire, commandant de Verdun, se fait sauter la cervelle pour ne pas signer la capitulation que les habitants veulent lui imposer.



« Si je parais devant ce Tribunal, c'est donc pour faire triompher la vérité et confondre l'imposture ; c'est pour dessiller les yeux de cette partie de la nation égarée sur mon compte ; c'est pour sortir vainqueur de cette lutte, fixer l'opinion publique, mieux servir la patrie et cimenter la liberté. Fort du témoignage de ma conscience, de la droiture de mes intentions, de la pureté de mon civisme, je ne veux point d'indulgence, mais je réclame justice sévère. »

Ce fier langage remua la salle entière. Avant de discuter les charges formulées contre lui, Marat attaqua la « crasse ignorance, l'absurdité, l'iniquité » de ceux qui avaient voté contre lui.

Le décret d'accusation rendu contre moi, dit-il, l'a été contre tous les principe de l'ordre, de la liberté et de la justice ; car il est de droit rigoureux qu'aucun citoyen ne soit blâmé sans, avoir été entendu. Il a été rendu au milieu du vacarme le plus scandaleux, mais aussi au bruit des huées continuelles des tribunes. Il a été rendu d'une manière si révoltante, que nombre de membres ont refusé de voter. Loin d'exprimer le vœu de la majorité de la Convention, ce décret n'est pas même l'ouvrage d'un tiers de l'Assemblée.

Maintenant, je passe à l'acte d'accusation.

Emané du Comité de législation, presque entièrement composé de mes plus mortels ennemis, tous membres de la faction des *hommes d'Etat*, il porte tous les caractères du mensonge, de la démence, de la fureur et de l'atrocité. »

Après avoir démontré péremptoirement que cet acte était illégal, en ce qu'il violait le droit à l'inviolabilité conféré au représentant du peuple dans l'exercice de son mandat, il continua :

Sans ce droit inaliénable, la liberté pourrait-elle se maintenir un instant contre les entreprises de ses ennemis conjurés ? Sans lui, comment au milieu d'une Assemblée corrompue, le petit nombre de députés qui restent invinciblement attachés à la patrie démasqueraient-ils les traîtres qui veulent l'opprimer ou la remettre aux fers ?

Sans ce droit essentiel, comment un petit nombre de patriotes clairvoyants et déterminés déjoueraient ils les complots d'une faction nombreuse de machinateurs ? Qu'on en juge par ce qui nous arrive : si la l'action des *hommes d'Etat* peut, sous un faux prétexte, m'attaquer et m'expulser de la Convention, me retenir en captivité, me traduire devant un tribunal, me faire périr ; demain, sous d'autres prétextes, elle attaquera Robespierre, Danton, Panis, Lindet et tous les autres députés courageux de la Convention ; elle contiendra les autres par la terreur, elle usurpera la souveraineté ; elle appellera auprès d'elle :

Dumouriez, Cobourg, Clairfayt, ses complices ; secondée des Prussiens, des Autrichiens et des émigrés, elle rétablira le despotisme dans les mains d'un Capet, qui fera égorger tous les patriotes connus, et elle se partagera les premiers emplois avec le trésor de l'Etat.

Le décret rendu contre moi pour mes opinions politiques est donc un attentat à la représentation nationale.

Enfin cet acte est un tissu de mensonges et d'impostures. Il m'accuse d'avoir provoqué le meurtre et le pillage, le rétablissement d'un chef de l'Etat, l'avilissement et la dissolution de la Convention. Le contraire est prouvé par la simple lecture de mes écrits. Je demande une lecture suivie des numéros dénoncés, car ce n'est pas en isolant et tronquant des passages qu'on rend les idées d'un auteur ; c'est en lisant ce qui les précède et les suit qu'on peut juger de ses intentions. Si, après la lecture, il restait quelques doutes, je suis ici pour les lever.

Ces observations faites, le président interrogea Marat.

— Avez-vous jamais prêché le meurtre et le pillage ?

— Cette imputation absurde, répliqua l'Ami du Peuple, m'a été faite par la faction des *hommes d'Etat*, qui en connaît toute la fausseté, toute l'atrocité. Alarmé des troubles épouvantables que causaient les accapareurs conjurés pour pousser le peuple au désespoir par la misère, et les désastres dont les malversateurs menaçaient l'Etat, j'ai discuté les divers moyens propres à prévenir ces malheurs ;au législateur lui-même j'ai fait observer que, dans tout pays où les droits des citoyens ne seraient pas de vains titres consignés fastueusement dans une simple déclaration, le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapareurs, aurait bientôt mis fin à ces désordres. Au surplus, me faire un crime d'avoir proposé de bonne foi un moyen pratiqué en tous pays contre les accapareurs, fût-il même mauvais, c'était exercer une tyrannie, révoltante sur les pensées, c'était étouffer jusqu'au désir de sauver la patrie.

— Avez-vous jamais eu dessein, reprit le président, de proposer le rétablissement d'un chef de l'Etat ?

— Pareille inculpation ne peut être faite sérieusement à moi, le plus mortel ennemi des tyrans, des despotes, des rois et des princes ; à moi, le plus ardent frondeur de toute autorité arbitraire ; à moi qui, depuis l'origine de la Révolution, ai sans cesse vengé le souveraineté du peuple, sans cesse insisté sur la nécessité de limiter les pouvoirs de ses agents, sans cesse recommandé de rendre leur responsabilité effective, et de leur ôter tout moyen de malverser impunément.

Loin d'avoir provoqué, dans les numéros dénoncés, le rétablissement d'un chef de l'Etat, il suffit de lire pour voir que j'y déplore les malheurs qui ne peuvent manquer de résulter des dissensions éternelles de la

Convention, J'y dénonce, les desseins perfides de la faction des *hommes d'Etat*, l'impunité dont elle paraissait investir les agioteurs, les accapareurs, les sangsues et les vampires publics ; en un mot, la protection ouverte qu'elle semblait accorder aux traître : et aux conspirateurs ; et j'y déclare que si jamais l'excès de détresse, d'oppression auquel d'indignes législateurs auraient réduit le peuple, le forçaient jamais à se donner un chef, d'Orléans, que mes détracteurs m'accusaient méchamment de vouloir servir, était le dernier des hommes sur lequel il faudrait jeter les yeux.

— Avez-vous jamais eu le dessein, demanda encore le président, de provoquer l'avilissement et la dissolution de la Convention ?

— Je ne crois pas qu'il soit au pouvoir d'aucun écrivain d'avilir et de dissoudre la Convention. La Convention est seule arbitre de sa réputation. Quel calomniateur pourrait échapper aux suites cruelles de l'indignation publique, s'il attaquait des législateurs qui se seraient montrés dignes de la confiance du peuple ? Or, qui plus que moi a gémi des scènes scandaleuses qui ont si souvent éclaté au sein de la Convention ? Qui plus que moi s'est efforcé de rappeler ses membres à la dignité de leurs fonctions ? Qui plus que moi a cherché à lui ramener la confiance et à lui concilier les respects de la nation, en la pressant de ne s'occuper que d'objets d'utilité publique, de travailler au soulagement du peuple, de prendre sans délai les mesures propres à réprimer les troubles et les désordres qui désolent l'Etat, des moyens de mettre la République en état de défense, de punir les traîtres, d'écraser au plus tôt les ennemis du dedans et du dehors, de ramener la paix et l'abondance et d'assurer le bonheur de la nation par de sages lois ? Mes lâches accusateurs savent cela comme moi ; mais ils n'ont garde de rendre hommage à la vérité ; ils voulaient me perdre, et pour cela il fallait me calomnier.

Les débats continuèrent par l'audition des témoins. Puis l'accusateur public, Fouquier-Tinville, posa au jury ces trois questions :

1° Est-il constant que l'accusé ait, dans les numéros dénoncés, provoqué le meurtre et le pillage, le rétablissement d'un chef de l'Etat, l'avilissement et la dissolution de la Convention ?

2° L'accusé est-il réellement l'auteur des écrits dénoncés ?

3° Est-il constant qu'il ait commis la provocation des délits dont on l'accuse, dans des intentions perfides et contre-révolutionnaires ?

Après délibération dans leur salle particulière, les jurés rentrèrent à l'audience. Leur chef, le citoyen Dumont, motiva son opinion en ces termes

:

« J'ai examiné avec soin les passages cités des journaux de Marat. Pour les mieux apprécier, je n'ai pas perdu de vue le caractère connu de l'accusé et le temps pendant lequel il a écrit. Je ne puis supposer d'intentions criminelles et contre-révolutionnaires à l'intrépide défenseur des droits du peuple ; il est difficile de contenir sa juste indignation, quand on voit son pays trahi de toutes parts ; et je déclare que je n'ai rien trouvé dans les écrits de Marat qui me parût constater les délits dont il est accusé. »

Les autres jurés déclarèrent à l'unanimité que les faits n'étaient pas constants. La loi constitutive du Tribunal révolutionnaire exigeait que chacun de ses membres opinât publiquement.

Alors Fouquier-Tinville se leva, de nouveau. Il conclut à ce que Jean-Paul Marat fût acquitté de l'accusation portée contre lui, par décret de la Convention nationale, et que ledit Marat fût remis sur-le-champ en liberté.

Le Tribunal prononça la sentence d'acquittement. A peine cet acte était-il accompli, que les applaudissements, les acclamations frénétiques éclatèrent sous les voûtes du prétoire, dans les salles voisines, dans les vestibules et les cours du palais. Deux patriotes ardents s'élancèrent vers Marat, pour le porter sur leurs épaules. Il refusa et gagna le fond de la salle, où madame de Laubépine, pleurant de joie et soutenue par Théroigne, s'efforçait de le rejoindre.

Mais l'Ami du Peuple dut enfin céder au vouloir de la multitude ivre d'enthousiasme. Rose Lacombe, qui avait assisté au jugement, s'approcha brusquement ; elle ceignit le front de Marat d'une couronne de laurier, en disant de sa voix vibrante :

— A toi, le plus grand des citoyens de la République !

Avant qu'il ne fût revenu de sa stupeur, d'autres patriotes déposèrent sur sa tête d'autres couronnes civiques. Rose cria :

— A la Convention !

Et la foule répéta avec transports :

— A la Convention ! à la Convention !

Des officiers municipaux, des gardes nationaux, des canonniers, des gendarmes, des hussards entouraient Marat ; craignant qu'il ne fût étouffé dans la presse, ils formèrent deux haies et le reçurent au milieu d'eux. La marche triomphale commença.

— Ma fille, conduis-moi à la Convention, dit madame de Laubépine à Théroigne. Après avoir tant souffert des outrages dont on l'accablait, le jour

où je l'ai revu, je veux jouir de la confusion de ses ennemis.

La belle Liégeoise sortit avec sa mère. Elles montèrent dans un fiacre, qui les mena rapidement à l'Assemblée.

Cependant les citoyens qui portaient Marat faisaient halte en haut du grand escalier, afin que tous pussent mieux contempler le plus héroïque soldat de la Révolution. De là, les cours, les rues et les ponts apparaissaient couverts d'un peuple immense, criant à l'envi et sans relâche :

— Vive la République ! Vive la liberté ! Vive Marat !

Un cortège imposant s'était formé, au-dessus duquel se dressait l'indomptable tribun, dans lequel le peuple s'était couronné lui-même. Du Palais de Justice à la Convention, la marche triomphale se poursuivit à travers les rues bordées de deux cent mille spectateurs. A toutes les croisées, les têtes se pressaient. Hommes, femmes, enfants, s'étageaient en amphithéâtre sur les ponts et les marches des églises.

Au Palais de la Convention, quelques officiers municipaux se détachèrent avec des gardes nationaux. Ils se rendirent à l'Assemblée pour annoncer l'arrivée de Marat et demander l'autorisation de défiler dans la salle.

Le Girondin Lasource présidait. Il voulut lever la séance. Les députés patriotes s'y opposèrent. La plupart des hommes *d'Etat*, effarés, furieux, quittèrent précipitamment la salle. Aux oreilles de la faction, la nouvelle de l'acquittement de l'Ami du Peuple sonnait comme un glas d'agonie. Ce verdict solennel appelait le verdict souverain qui les condamnerait eux-mêmes.

Le sapeur Rocher, qui était à la tête des gardes nationaux, parut à la barre et prit la parole :

— Citoyen président, nous vous ramenons le brave Marat. Nous saurons confondre tous ses ennemis : déjà je l'ai défendu à Lyon, je le défendrai ici, et celui qui voudra avoir la tête de Marat, devra prendre auparavant la tête du sapeur. La permission de défiler fut accordée. Aussitôt, hommes, enfants, militaires, officiers municipaux pénètrent en foule dans l'enceinte aux cris mille et mille fois répétés de :

— Vive la République ! Vive la Montagne ! Vive Marat ! Les gardes nationaux transportent l'Ami du Peuple à son banc. Là, aux acclamations de ses collègues, qui l'entourent et l'embrassent, il dépouille sa tête des couronnes dont le peuple l'avait chargée. Ensuite, il descend, et monte à la tribune.

« Législateurs, dit-il, les témoignages de civisme et de joie qui éclatent dans cette enceinte sont un hommage rendu à la représentation nationale, dont les droits sacrés avaient été violés dans la personne d'un de vos collègues. J'ai été perfidement inculpé : un jugement solennel a fait triompher mon innocence. Je vous rapporte un cœur pur, et je continuerai à défendre les *Droits de l'Homme*, du citoyen et du peuple, avec toute l'énergie que le ciel m'a donnée. »

Un tonnerre d'applaudissements répondit à ces nobles paroles. Dans la salle, aux tribunes, partout on criait :

— Vive la République ! vive la Montagne ! vive Marat !

Après cette mémorable séance, l'Ami du Peuple retourna chez lui, rue des Cordeliers, accompagné de plusieurs députés. De là, il se rendit chez Théroigne. Il y trouva madame de Laubépine étendue sur un canapé, respirant à peine, blanche comme un linceul et les paupières closes. Mais une sérénité joyeuse rayonnait sur sa figure. Sa fille, agenouillée, lui pressait les mains en silence. Au son de la voix de Marat, elle ouvrit les yeux et lui dit avec un doux sourire :

— Ami, je suis heureuse !

Il s'assit à son chevet, l'examina longuement et murmura :

— Je savais, ma chère Valérie, que tu commettais une grave imprudence. Mais n'en parlons plus. Quelques jours de repos, répareront, je l'espère, l'épuisement d'aujourd'hui.

— Père, fit Théroigne, vous la guérirez, n'est-ce pas ?

— Du moins, je lutterai contre le mal, répliqua-t-il évasivement.

Il rédigea une ordonnance, que la belle Liégeoise se hâta de faire remplir à la pharmacie voisine. Il resta une partie de la soirée. Quand il se retira, madame de Laubépine dormait d'un sommeil tranquille.

Dès le lendemain de cette grande journée, d'autres soucis se joignirent à ceux-là. Il lui fallut poursuivre avec un redoublement de vigueur le combat contre ses ennemis politiques, qui étaient ceux du peuple. Son acquittement triomphal, accueilli par une explosion de sentiments patriotiques à Paris et dans des départements, c'était la condamnation éclatante de la Gironde. Après le verdict qui l'avait déclaré innocent, les patriotes en réclamaient un autre qui frapperait ses calomniateurs et délivrerait la France de leurs complots.

Aussi les Brissot, les Buzot, les Vergniaud, les Roland et autres complices de Dumouriez comprirent que c'en était fait d'eux s'ils ne

parvenaient à ressaisir leur influence détruite au 24 avril. Ils se remirent à l'œuvre avec rage. Ils résolurent de s'appuyer sur les départements entachés d'aristocratie ou soulevés contre la Révolution ; ils ne reculèrent pas même devant l'idée de conclure un pacte scélérat avec la Vendée rebelle. Ils se préparèrent à transporter dans une ville réactionnaire le siège de la Convention nationale. Dans leurs conciliabules, ils décidèrent de briser l'organisation révolutionnaire de Paris et d'abattre la Commune.

Mais Marat n'était plus seul, maintenant. Son ascendant, son génie politique s'imposaient. Commune, sociétés patriotiques, il animait tout de son souffle puissant. Sous son inspiration ardente, la Montagne lança ses commissaires sur toutes les routes, embrasa les provinces de son patriotisme, fit hâter le pas aux armées, s'apprêta à prendre les accapareurs à la gorge, à pousser sur la Vendée royaliste des légions de volontaires frémissants.

Par ses violences et ses fureurs, la Gironde précipita l'inévitable catastrophe. En cinq semaines, elle accumula tant de griefs, fit tellement le jeu des royalistes et de l'étranger, que sa perte seule pouvait sauver la République.

Marat n'hésita pas. Il fut l'âme de la guerre terrible engagée contre la faction impie pour le salut public. Dans la presse, à la tribune, aux Cordeliers, aux Jacobins, il déploya une activité surhumaine, dormant à peine deux heures chaque nuit. Enfin, à l'aube fameuse du 31 Mai, lui-même donna le signal de la formidable bataille, en sonnant le tocsin à l'Hôtel de Ville. Il dirigea le mouvement populaire avec une telle précision, que les Girondins, malgré les bataillons royalistes dont ils menaçaient la Convention, furent vaincus sans effusion de sang.

Cette fois, la Révolution triomphait définitivement, incarnée en quelque sorte dans l'Ami du Peuple. Une sublime épopée va commencer. Aux tyrans de l'Europe de trembler désormais. Avec ses légions invincibles, la République broiera leurs armées d'esclaves, ébranlera leurs trônes. Au dedans comme au dehors, elle marquera d'une empreinte héroïque, immortelle, la période qui s'ouvre à la voix de Marat.

Mais il était dit que la fatalité, impitoyable, s'acharnerait sur la grande existence de cet homme incomparable. Au lendemain de la glorieuse victoire qui couronnait ses efforts infatigables, de nouvelles et cuisantes douleurs déchirèrent son cœur. Au soir du 2 juin, il était debout avec Théroigne au chevet de madame de Laubépine. La femme qui avait été son

premier amour s'éteignait doucement, le sourire aux lèvres, en murmurant une dernière fois :

— Je suis contente de mourir, puisque je t'ai revu, ô mon unique ami, puisque j'ai retrouvé ma fille.

Elle expira dans les bras de l'Ami du Peuple et dans ceux de Théroigne. Tandis que Marat lui fermait les yeux, la belle Liégeoise s'était redressée, contemplant la morte avec une fixité effrayante, les lèvres pâles, les membres secoués par un tremblement. Le pieux devoir accompli, son père la regarda et tressaillit. Il avait lu sur sa physionomie, dans ses prunelles où couvait une flamme étrange, les signes précurseurs de la folie. Avec d'affectueuses paroles, il s'efforça de la consoler. Mais elle resta muette, immobile devant le lit funèbre, insensible en apparence à la voix de l'Ami du Peuple et aux caresses qu'il lui prodiguait.

Lui, écrasé à la perspective d'un second malheur, se couvrit le visage de ses mains, cherchant quels moyens la science pouvait lui fournir pour combattre le mal redouté.

Rose Lacombe arriva. Elle passa la nuit près de son amie. Au matin seulement, Théroigne sembla sortir de son état de stupeur. L'actrice ayant prononcé le nom de Robespierre, la jeune femme soupira :

— Il ne vient donc plus chez Berthelot ?

— Ses devoirs de député lui laissent si peu de temps, répliqua Rose évasivement.

— Depuis mon retour, reprit Théroigne, je l'ai entrevu deux ou trois fois, à la Convention.... Il ne se souvient guère de moi, sans doute.

— Tu te trompes : l'autre jour, il avait accompagné Saint-Just à notre domicile. Il s'est informé avec intérêt de ce que tu as fait à l'armée.

Théroigne secoua la tête et garda le silence.

LXXII — Jeu de la destinée.

Une heure plus tard, Rose Lacombe débouchait de la rue de Touraine. Elle allait enfiler celle des Cordeliers pour se rendre auprès de Berthelot, rue Hautefeuille. Tout à coup elle s'arrêta, une voix bien connue lui criait :

— Nom de Dieu ! citoyenne, vous êtes donc bien pressée, ce matin, que vous ne fûtes pas attention aux amis ?

C’était Lagrenette, qui l’avait rejointe avec Durastel, Duveyrier et deux autres patriotes.

— Toi ici ? fit l’actrice étonnée.

— Comme vous voyez. Cette diable de prune que j’ai reçue dans l’épaule, là bas, à notre dernière bataille, me gêne toujours. On m’a licencié, et je suis revenu il y a trois jours avec Reine. Mais, cré nom de nom ! on est patriote ou on ne l’est pas, que je me suis dit. Pour lors, me sentant bon encore à quelque chose, je me suis enrôlé dans le corps des agents de la Commune, un métier pas trop fatigant. Ça me donne la satisfaction, après avoir combattu les ennemis étrangers de la République, de traquer les conspirateurs et les traîtres.

— Très bien. Et que fais tu, en ce moment, dans notre quartier ?

Ce fut Durastel qui répondit :

— Le citoyen Chaumette, procureur de la Commune, nous a chargés de mettre à exécution un mandat d’arrêt décerné contre l’ex-marquis de Glizol.

— Ah ! il est suspect ?

— Plus que ça : il fait partie d’une bande de conspirateurs qui ont tenté de délivrer Capet le jour de son exécution. Ayant échoué, les scélérats ont travaillé à bouleverser la République en allumant la guerre civile. On a la preuve de leur crime. En outre, on vient de saisir leur correspondance avec les émigrés et avec les Autrichiens. Glizol est des plus compromis. Nous l’avons l’ordre de l’empoigner mort ou vif.

SCÈNES DE LA RÉVOLUTION.
Le pape pie M, ayant écrit un bref contre la Constitution, son effigie est brûlée par le peuple au Palais-Royal (4 mai 1791)



Au souvenir de l'infâme qui, avec Delaunay et Flesselles, l'avait souillée en une nuit d'orgie, la veille de la prise de la Bastille, la colère montait toujours au cerveau de Rose. Bien que Marat et Berthelot lui eussent répété, en diverses circonstances, qu'elle n'avait pas le droit de le frapper, la fière républicaine lui avait gardé une haine implacable. En apprenant les nouveaux attentats du bandit, elle éprouva le désir farouche de se faire à son égard l'instrument de la justice nationale. En lui infligeait le châtiment de ses crimes, elle vengerait en même temps sa propre injure.

Le misérable s'est donc refugié en ces parages ? demanda-t-elle.

Nous avons des raisons de le croire, répliqua Durastel. Nous l'avons manqué, à son hôtel. Un renseignement nous a fait connaître qu'il a traversé le pont ci-devant Royal il y a une heure environ, en compagnie d'un jeune homme...

— Qui pourrait bien être votre coquin de René, acheva Lagrenette, à qui la langue démangeait Et voilà pourquoi nous nous sommes dirigés de ce côté.

Rose Lacombe devint plus pâle. Un éclair jaillit de ses yeux noirs.

— Malheur aux traîtres, quels qu'ils soient ! dit-elle d'une voix rauque.

Elle inclina son beau front pensif, et murmura ces redoutables paroles prononcées par Saint-Just à la tribune :

« Il y a quelque chose de terrible dans l'amour sacré de la patrie : il est tellement exclusif qu'il immole tout sans pitié, sans frayeur, sans respect humain, à l'intérêt public [257]. »

Puis, relevant la tête, elle ajouta d'un ton ferme :

— Vous supposez que Glizol et... l'autre sont chez Berthelot ?

— Oui, citoyenne, repartit Durastel.

— Venez, fit l'actrice, Je monterai seule d'abord ; vous attendrez dans la rue en surveillant la porte de la maison. Si les traîtres sont là, je vous les livrerai.

— Nous n'avons point de mandat contre votre frère, fit observer Durastel.

— N'a-t-il pas déserté ? n'est-il pas l'ami, le complice des conspirateurs ?

Les cinq agents se turent. Rose Lacombe s'engagea d'un pas rapide dans la rue des Cordeliers, et ils la suivirent en silence.

Lagrenette ne s'était pas trompé en émettant l'avis que le compagnon de fuite du marquis pouvait bien être le malheureux René. Durastel aussi l'avait soupçonné ; mais il n'avait point exprimé son opinion par égard pour Rose. Justin, avec sa rondeur rustique, n'en pensait pas si long. D'ailleurs, ayant vécu des mois au camp, près de l'austère républicaine, il savait qu'elle n'était pas femme à pardonner, même à son frère, le crime de trahison.

Glizol, aux abois, craignant lâchement la mort, s'était réfugié quelques instants auparavant chez Berthelot avec René. Celui-ci, toujours halluciné par son amour insensé pour Marie de Sombreuil, avait trempé dans la plupart des complots ourdis récemment contre la République. Cependant, il est juste de le dire : malgré sa folie, il comprenait vaguement l'infamie de sa conduite ; dans les intervalles lucides, il se reprochait amèrement les actes auxquels on l'entraînait.

A l'aspect de l'ex-marquis et du jeune homme, Berthelot s'était levé en frémissant. Glizol lui avait dit avec son impulence ordinaire :

— Nous sommes poursuivis. Si l'on nous arrête, c'est l'échafaud. Il ne nous reste d'autre asile à Paris que votre maison. Aurez-vous la barbarie de nous livrer ?

— Tel serait mon devoir, sans, doute.

— Mon oncle, vous ne le ferez pas, intervint René. Vous ne voudrez pas causer à mademoiselle Christine cette immense douleur de voir la tête de son père tomber sous le fer de la guillotine.

— Ce serait justice, déclara froidement Berthelot.

— Alors, nous nous sommes mépris en comptant sur votre pitié ? reprit le gentilhomme.

— Monsieur, vous êtes le pire des scélérats ! s'écria le vieillard, indigné de l'arrogance de l'ex-marquis.

Il y eut une pause. Glizol s'était oublié. Avec ce langage hautain, il avait cru imposer à cet homme qui avait été son secrétaire, presque son domestique. Maintenant il tremblait. Enfin, René demanda :

— Ainsi vous nous chassez ?

Au lieu de répondre à son neveu, Berthelot s'adressa à Glizol :

— Cette maison, dit-il, est encore la maison de Rose. Ici, je ne suis que l'hôte de la noble jeune femme que vous avez si odieusement outragée, à l'hôtel du gouverneur de la Bastille. Je m'étonne donc que vous ayez l'audace de chercher ici un refuge.

L'ex-marquis blêmit.

— Si elle savait qui je suis, balbutia-t-il, peut-être ne me refuserait-elle pas.

— Souhaitez qu'elle ne l'apprenne jamais, riposta le vieillard.

René, à qui le noble bandit avait fait croire qu'on l'avait calomnié, qu'il n'avait pas commis le viol qu'on lui imputait, reprit :

— Ma sœur, j'en suis sûr, n'osera pas soutenir ce mensonge quand elle connaîtra ce qu'elle doit à M. de Glizol.

Un violent coup de sonnette interrompit le jeune homme. L'ex-marquis tressauta. Affolé de peur, il tira son poignard, et menaça Berthelot en disant d'une voix étranglée :

— Cachez-moi, ou je frappe.

Le vieillard le regarda avec un sourire amer, et d'un air de mépris, dit ce seul mot :

— Assassin !

La porte s'ouvrit brusquement. Rose s'élança dans la chambre, le pistolet au poing. Elle avait entendu. Avec une fureur inexprimable, elle visa Glizol en criant :

— Scélérat, voici ta dernière heure. Va rejoindre tes infâmes complices de Launay et Jacques de Flesselles.

René, hors de lui et prompt comme l'éclair, se jeta au-devant de l'ex-marquis, en s'écriant :

— Malheureuse ! c'est ton père et le mien !

Il était trop tard. La jeune femme avait pressé la détente ; la balle atteignit Lacombe en pleine poitrine, et il roula, sanglant, sur le plancher.

Rose, qui avait cru frapper Glizol, eut un rugissement de rage, en voyant tomber son frère. Tirant de sa ceinture un autre pistolet, elle l'arma et voulut se précipiter sur le noble bandit. Mais Berthelot s'interposant à son tour l'arrêta du geste.

— Cet homme, fit-il, appartient à la justice.

— La justice c'est moi. De grâce, éloignez-vous !

— Garde-toi de le toucher : tu n'en as pas le droit.

— Pourquoi donc ?

— René te l'a dit : c'est ton père !

— Lui, mon père !... je serais la fille de ce monstre ?

— Voilà, ma chère enfant, le mystère que nous t'avons dérobé avec tant de soin ; voilà pour quel motif Marat et moi nous nous sommes opposés si obstinément à ta vengeance.

Rose avait reculé d'un pas, et abaissé le canon de son pistolet. A cette révélation, ces traits s'étaient horriblement contractés. Il y eut un silence, puis la jeune femme, essayant de douter encore, reprit d'une voix étouffée :

— Je m'appelle Lacombe, c'était le nom de mon père.

— Lacombe, il est vrai, fut le mari de ta mère, qui était ma sœur. Mais il disparut sans laisser de trace une année avant la naissance de ton frère, qui est aussi ton aîné. Ta mère, dénuée de toute ressource, vint à Paris, où elle vendi des fleurs au Palais-Royal. Bientôt, elle fut remarquée. Les jeunes libertins de la noblesse se pressèrent autour de Sophie, la belle bouquetière.

Le marquis de Glizol la séduisit, et elle eut de lui deux enfants, qui furent enregistrés frauduleusement comme issus de son mariage avec le médecin Lacombe. Le gentilhomme l'abandonna, et vous grandîtes, René et toi ; sans qu'il s'inquiétât de vous, sans qu'il ait même jamais connu sous quel

nom vous aviez été déclarés, ni que ta mère portât un autre nom que celui de Sophie, la belle bouquetière. Telles sont les confidences que ma sœur m'a faites avant de mourir.

Rose, frémissante d'horreur, semblait prête à défaillir. Glizol, jugeant qu'il n'avait plus rien à craindre, rengaîna son poignard. Maintenant que la jeune femme savait être sa fille, il espérait qu'elle consentirait à le sauver.

René n'était pas mort. Il poussa un gémissement. Rose et Berthelot coururent au blessé. L'ex-marquis se baissa pour les aider à le relever. Mais l'actrice le repoussa en disant :

— Arrière, arrière, assassin ! car c'est vous qui l'avez tué. Arrière, monstre, qui avez profané ce que la nature a fait plus sacré !

Il s'éloigna, frissonnant à ces imprécations, tandis que Rose et le vieillard déposaient René sur un divan.

Au même instant, Durastel, Lagrenette et leurs camarades pénétrèrent dans la chambre. Au bruit de la détonation, ils s'étaient élancés dans la maison. Justin sauta sur Glizol, en criant :

— Mille tonnerres de Dieu ! cette fois, ça sera pour de bon, cré nom de nom !

— En même temps, Durastel signifiait à l'ex-marquis le mandat d'arrestation. Le bandit tenta de se dégager. Lagrenette, qui le tenait au collet, le secoua sans ménagement :

— Veux-tu bien rester tranquille, coquin ? Je t'en préviens : si tu m'asticotes encore, je te flanque une tripotée comme tu n'en as jamais reçu.

Cependant Duveyrier avait vu le sang qui rougissait le parquet, puis le blessé.

— Ah ça ! demanda-t-il, est-ce que ce scélérat d'aristocrate a massacré son camarade ?

— Non, répliqua Berthelot : il n'y a qu'un accident.

— Oui, un accident, murmura Rose Lacombe, debout près de son père.

— A la bonne heure, fit le patriote : l'affreux gredin n'en a déjà que trop sur la conscience

Mais Glizol, se figurant que le cœur de la jeune femme s'émouvait à la pitié, osa l'implorer

— Rose, dit-il, je vous en prie, parlez en ma faveur.... Vous ne permettrez pas qu'on m'arrête chez vous.

— Nul en France, aujourd'hui, déclara-t-elle d'un ton bref, n'est au-dessus de la loi.

Et Berthelot ajouta, en s'adressant aux agents.

— Mes amis, faites votre devoir.

Ils entourèrent l'ex-marquis, que Lagrenette n'avait pas lâché. Il voulut résister. Justin l'entraîna vivement hors de la pièce, en criant :

— Allons, en route, coquin, et plus vite que ça, nom de Dieu !

Le vieillard et l'actrice demeurèrent seuls avec le blessé. Rose s'agenouilla en versant quelques larmes, pour panser son frère. Il ouvrit les yeux, et murmura :

— Ne prends pas cette peine ; dans quelques minutes, tout sera fini.

Elle lui saisit les mains, sans pouvoir articuler un mot. René, très ému, fit un effort, et demanda :

— Ainsi, c'était donc vrai... à la Bastille ?

— Je n'ai jamais menti, répliqua la jeune femme.

— Pauvre sœur ! je suis bien coupable... J'étais fou... Tu me pardonneras...

— C'est par moi que tu meurs, balbutia l'actrice avec un sanglot.

— Non, non !... c'est lui qui m'a tué... Embrasse-moi en signe de réconciliation.

Rose appuya longuement ses lèvres au front de son frère ; un rayon de joie brilla dans les yeux de René, et il expira, une main dans celle de Berthelot, qui s'était approché à son tour.

La mère Marion, retirée discrètement dans sa cuisine, durant ce terrible drame, apprit avec épouvante ce qui s'était passé. Elle murmura :

— Mon chenapan de fils se fera guillotiner, bien sûr, un de ces quatre matins, s'il continue à frayer avec ces brigands de royalistes.

Un instant après, Saint-Just entra. Quand Rose lui eut tout raconté en pleurant, il dit :

— Ne te plains pas trop de la destinée. Avec la folie qui hantait son cerveau, ton frère aurait fini sur l'échafaud.

Après les funérailles de madame de Laubépine, Marat avait emmené Théroigne chez lui, rue des Cordeliers. Simonne Evrard l'avait accueillie avec une tendresse presque maternelle. Elle se montra touchée de ces témoignages affectueux, des soins qu'on lui prodiguait. Mais elle restait sombre et taciturne, l'air égaré, absolument inactive, recherchant la solitude et l'obscurité. Vainement l'Ami du Peuple et sa compagne mirent tout en œuvre pour la distraire ; elle résistait à leurs instances, à leurs prières pour l'engager à sortir ; une semaine s'était écoulée sans qu'elle eût consenti

même à visiter Berthelot, qui demeurait à deux pas. Rose Lacombe, qui venait chaque jour, n'obtint pas davantage.

A Un matin pourtant elle vaqua à sa toilette avec plus de soin que d'habitude.

Elle avait su la veille par la mère Marion, qui la voyait souvent, que Christine de Glizol avait quitté son hôtel, pour s'établir chez Berthelot. La digne femme avait ajouté naïvement :

— Maintenant, le citoyen Robespierre sera moins rare chez nous. Pendant le premier séjour de la pauvre citoyenne Christine, il y a quelque mois, il ne manquait guère d'y faire une apparition chaque jour, avant la séance de la Convention.

A ces paroles. Théroigne n'avait rien répondu, mais elle avait dû comprimer l'effroyable secousse qui avait agité tout son être. Donc, ce matin-là, elle s'habilla avec une certaine coquetterie. Lorsqu'elle eut achevé, Marat étant absent, elle dit à Simonne Evrard :

— Je vais chez Berthelot.

— Veux-tu que je t'accompagne ?

— Non, mon amie.

La belle Liégeoise descendit. Dix minutes plus tard, elle entrait chez Berthelot.

— Il y a quelqu'un, dit la mère Marion.

— Qui donc ?

— Le citoyen Robespierre.

Théroigne hésita, en proie à une vive émotion. Au bout de quelques secondes, elle dit :

— Cela ne fait rien : je ne suis pas une étrangère pour lui.

Et elle pénétra dans la salle à manger. La porte de la chambre de Berthelot, avec laquelle cette pièce communiquait, était fermée ; mais on entendait des voix, l'une grave et attristée, l'autre suppliante et trempée de larmes. La jeune femme s'arrêta, frémissante, et prêta l'oreille.

— Maximilien, implorait Christine, il est mon père, après tout, et son sang coule dans mes veines... Tu l'arracheras au bourreau ?

— Hélas ! il ne m'est pas permis de te promettre cela.

— C'est que tu ne m'aimes pas assez.

— Je t'adore.

— Eh bien, accorde-moi sa grâce. N'es-tu pas tout-puissant ?

— Il n’y a dans la République d’autre toute-puissance que celle de la loi. Devant elle, plus de privilège. Elle frappe inexorablement tous les coupables, et c’est justice.

— Mais, reprit la jeune fille avec un accent désespéré, tu ne songes donc pas que l’infamie du supplice qu’il subira inévitablement, si tu n’interviens, nous séparera pour jamais ?

— Je n’ai pas de préjugés, murmura Robespierre.

— Mais moi, je dois avoir souci de ta réputation, de ta popularité, et toi-même, tu as le devoir de ménager l’une et l’autre, dans l’intérêt de la Révolution. Or, je le sens bien, va, si mon père périt sur l’échafaud, flétri par un jugement solennel, le Peuple, à tort ou à raison, ne te pardonnerait pas d’épouser la fille du traître et du supplicié.

Il y eut une pause, puis la voix de Robespierre résonna de nouveau, lente, brisée :

— En acceptant le mandat de représentant du peuple, déclara-t-il, j’ai fait serment d’être incorruptible. Essayer de soustraire un tel coupable au châtiment serait un crime.

M^lle^ de Glizol tenta encore de fléchir l’austère tribun. Il l’interrompit d’un accent douloureux :

— Je t’en conjure, ma bien-aimée, cesse de déchirer mon cœur ; pour toi, je suis prêt à tout sacrifier, à l’exception de mon devoir. D’ailleurs, si j’étais capable de cette forfaiture, je m’estimerais indigne de ton amour.

— Ainsi, c’en est fait, mumura la jeune fille... Maximilien, c’est ma vie qu’on prendra avec celle de mon père, car je ne saurais vivre sans toi.

Dans un langage d’une douceur exquise, où vibraient les notes de la plus ardente passion, Robespierre s’efforça de rendre l’espérance à Christine. Ils attendraient, s’il le fallait absolument. Dès que la République, triomphante de ses ennemis, serait assise dans la paix et la liberté, le tribun, sa mission accomplie, descendrait de la scène politique, et ils goûteraient dans une retraite délicieuse le bonheur ineffable d’être l’un à l’autre.

Enfin, il ajouta, avec un élan qui contrastait étrangement avec sa froideur habituelle :

— Jusque là, ô ma fiancée, ô mon adorée, contentons-nous de cette certitude que nos deux cœurs sont indissolublement unis, et que nous l’avons juré mille fois. Tu es mon unique amour, la seule femme qui ait jamais régné sur mon âme.

Ce dialogue, dont elle n'avait pas perdu un mot, avait exercé sur la malheureuse Théroigne une impression terrible. Ces déclarations avaient allumé dans son sang une fièvre ardente, son cœur éclatait, le délire lui monta au cerveau. Les yeux injectés de sang, les traits convulsés, en proie à un accès épouvantable, d'un bond, elle se précipita sut la porte de Berthelot, l'ouvrit avec une violence furieuse, et parut, effrayante, sut le seuil.

D'un regard, elle embrassa toute la scène. Le vieillard, assis près de son bureau, assistait à l'entretien, profondément désolé. Christine de Glizol, dans les bras de Robespierre, les cheveux épars, la tête enfouie dans la poitrine du tribun, sanglotait tout haut.

A l'aspect de la visiteuse inattendue, Robespierre se leva brusquement, soutenant la jeune fille défaillante.

— Non, non, Robespierre ! rugit la belle Liégeoise avec un geste insensé ; non, je ne souffrirai pas, entends-tu ? que tu continues la race maudite, infâme, du traître, du conspirateur, de l'abominable scélérat qui s'appelle Glizol, et dont la tête demain roulera sous le couperet de la guillotine... De ce moment, je fais un pacte avec les ennemis de la Gironde. Je soulèverai le peuple, et, à sa tête, je forcerai leur prison afin qu'ils te renversent à ton tour. Ah ! tu m'as dédaignée, tu as méprisé mon amour, tu m'as préféré une fille de royaliste, d'aristocrate ! C'est bien je serai vengée.

Théroigne s'exprimait avec une volubilité extraordinaire. Sa voix, au timbre d'or, avait des sons rauques et sinistres. Ses prunelles flambaient, et elle avait écume aux lèvres.

Berthelot, s'avançant, s'était placé entre elle et les deux amants stupéfaits, et toujours enlacés.

— Que fais-tu, ma chère enfant ? dit-il. Tu n'es plus dans ton bon sens. La pauvre Christine n'est-elle pas assez malheureuse ?

Elle darda au vieillard un regard de folle. Puis, soudain, elle poussa un cri sauvage et s'enfuit. Berthelot, infirme et incapable de la suivre, appela la mère Marion et la chargea de courir après elle, de la reconduire chez Marat. Mais, la jeune femme gagna rapidement le quai, traversa la Seine et se dirigea vers les Tuileries. La brave femme la perdit de vue. Par bonheur, elle rencontra Rose Lacombe, qui se rendait chez l'Ami du Peuple, accompagnée de Lagrenette. En quelques mots, elle mit l'actrice au fait, et celle-ci s'élança avec Justin pour retrouver les traces de la belle Liégeoise.

Au bout d'un quart d'heure, tous deux arrivèrent à la terrasse des Feuillants. Là, ils remarquèrent un groupe énorme, en majorité composé de

femmes, d'où s'élevaient des clameurs, des huées, des imprécations, entrecoupées de hurlement. Ils s'approchèrent et frémirent au spectacle lamentable qui s'offrit à eux.

Théroigne, le visage en feu, ses vêtements en lambeaux, se débattait avec rage aux mains d'une dizaine de mégères, qui essayaient de trousser ses jupes pour lui infliger une honteuse correction. La jeune femme, au paroxysme de la fureur, se défendait avec une vigueur décuplée par l'accès qui tordait ses nerfs [258]. Aux outrages, aux insultes féroces, elle répondait en criant :

— Vivent les Girondins ! A bas la Montagne ! Brissot est mon amant, Buzot aussi et Barbaroux .. Ils le sont tous !

Lagrenette, ayant reconnu parmi les spectateurs deux ou trois patriotes de ses amis, leur dit vivement :

— Vous voyez bien qu'elle est folle, nom de Dieu ! Allons, un coup de main, et arrachons-la des grilles de ces vieilles garces, mille millions de tonnerres !

Et il se rua le premier sur ces forcenées. Rose Lacombe et les citoyens auxquels il s'était adressé se précipitèrent à sa suite. Après une courte lutte et une bonne ration de horions distribuée aux femmes qui s'acharnaient sur Théroigne, ils parvinrent à la dégager. Ils l'enlevèrent dans leurs bras, pantelante, épuisée, à demi évanouie. Ils la transportèrent dans une voiture qui la ramena rue des Cordeliers.

Marat était de retour. Sa douleur fut immense en constatant l'état de sa fille. Déjà Berthelot l'avait informé par un billet de ce qui s'était passé chez lui.

Pendant huit jours, l'Ami du Peuple lutta contre le mal avec toutes les ressources de la science et de l'amour paternel. Efforts inutiles. Théroigne ne cessait de maudire Robespierre, Christine de Glizol. Aux paroles de tendresse de Marat, elle répondait invariablement :

— Je vous dis, moi, que les vrais patriotes ce sont les Girondins.

— Tu n'as donc plus confiance en ton père ?

— Mon père ! répétait-elle, il est là bas, à Liège.

— Tu sais bien le contraire.

SCÈNES DE LA RÉVOLUTION.
Le traître Louis XVI, excité par sa femme, essaie de fuir la France pour passer aux armées ennemies. Il est reconnu et arrêté à Varennes



— Je sais que j'ai rêvé. Mais je me suis éveillée, et je ne veux plus qu'on me rappelle ces balivernes.

Au milieu de ces crises effrayantes, la santé de la jeune personne s'altérait. Marat, au désespoir, se demandait à quel moyen il pourrait bien recourir pour conjurer au moins l'affaiblissement physique, si ses efforts pour guérir l'esprit avortaient. Tout à coup, une idée lui fut suggérée.

Le chasseur tyrolien, Mansfeld, qui s'était si généreusement employé autrefois à tirer Théroigne de la forteresse de Gerolsdeck, était à Paris avec sa femme. Réfugié en Suisse il avait été chargé par la République helvétique d'une mission près de la Convention. Après la délivrance de la belle Liégeoise, il avait eu une entrevue avec l'Ami du Peuple, et avait reçu ses remerciements ainsi que ceux de la prisonnière. Il vint faire une nouvelle visite à Marat, qui lui parla de ses chagrins.

— Nous possédons un joli domaine dans les montagnes, dit aussitôt Mansfeld. Pourquoi ne nous confieriez-vous pas, pour quelque temps, la pauvre malade ?

Cette proposition frappa l'Ami du Peuple.

— Oui, murmura-t-il, la mesure serait peut-être salutaire. En tout cas, il ne me reste plus que ce remède à tenter.

Et comme, dans sa folie, Théroigne ne semblait se plaire qu'avec Reine Audu, chez qui elle avait rencontré Marat pour la première fois, et, avec Lagrenette, qui lui avait montré tant de dévouement, il fut convenu que les deux jeunes gens l'accompagneraient.

Elle partit sans résistance, presque joyeuse. L'Ami du Peuple se sépara de sa fille avec un affreux serrement de cœur. Il avait le pressentiment qu'il ne la reverrait plus. Mais, habitué à tous les sacrifices, il dompta sa douleur.

Théroigne de Méricourt ne recouvra sa raison qu'à l'époque où un bandit corse achevait d'assassiner la République. Elle vécut dix-sept ans encore, dans la famille de ses amis.

Le jour même où la belle Liégeoise s'éloignait de Paris, l'ex-marquis de Glizol comparut devant le Tribunal révolutionnaire. Condamné à la peine de mort, il monta le lendemain à l'échafaud, sur la place de la Révolution..

Le soir, Robespierre, se présenta chez Berthelot, demandant Christine.

— Elle n'est plus ici, répondit le vieillard. Dès qu'elle eut reçu la nouvelle du supplice de son père, elle me déclara sa résolution de s'embarquer pour l'Amérique. Rien n'ayant pu la fléchir, je dus me résigner. En me faisant ses adieux, elle m'a laissé pour toi ce billet.

En même temps, Berthelot remit l'écrit au tribun, qui l'ouvrit d'une main tremblante. Il contenait ces quelques lignes :

Cher Maximilien

Pardonne-moi si je pars ainsi brusquement. J'ai voulu épargner à toi et à moi-même les déchirements des adieux. Je quitte la France pour ne point entraver ta glorieuse carrière. De la terre libre où je me réfugie, je te suivrai avec amour et orgueil. J'attendrai là-bas que tu viennes chercher la compagne de ta vie, quand tu auras terminé ta sublime mission.

« CHRISTINE. »

Robespierre, les yeux pleins de larmes, relut ce billet à plusieurs reprises. Ensuite il murmura d'une voix étouffée :

— Oui, généreuse enfant, je te ramènerai quelque jour en ce pays où, je l'espère, notre bonheur égaler a notre souffrance actuelle.

Ce fut Rose Lacombe, et non le tribun, qui rejoignit, quatorze mois plus tard, Christine de Glizol, sa sœur, sur le sol américain. Après l'assassinat de Robes-pierre et de Saint-Just, elle s'exila de cette France où les géants de la Révolution étaient tombés, fiers et stoïques, écrasés sous leur œuvre gigantesque. Les deux femmes réunies, veuves l'une et l'autre, pleurèrent ensemble les grandes victimes de Thermidor ; elles restèrent fidèles à leur mémoire héroïque ; et emportèrent dans la tombe, avec le culte de leur souvenir, leur deuil inconsolable.

LXXIII — L'Apothéose [259].

Marat sortit de ces épreuves effroyables le corps brisé, mais le cœur toujours intrépide. La Révolution avait été pour lui une ère de luttes inouïes, de déconvenues, de chagrins, d'amertumes, dont nul être au monde n'offre un exemple aussi touchant, aussi sublime de noble résignation et de grandeur d'âme.

Cette vie dont nul homme ne voudrait faire l'essai même au prix de l'immortalité, Marat l'a menée quatre années consécutives, sans cesse exposé à la vengeance des ennemis publics qu'il soulevait contre lui par ses dénonciations patriotiques ; sans cesse décrété de prise de corps par les jugeurs du Châtelet, par toutes les Assemblées, y compris la Convention elle-même ; toujours errant, fugitif, ou obligé pour se soustraire au glaive des inquisiteurs, au fer de la soldatesque féroce, aux expéditions militaires, de chercher un refuge dans les entrailles de la terre.

Et d'infâmes calomniateurs, dans l'espoir d'abuser la postérité, ont osé jeter de la boue sur cette existence tout entière écoulée, depuis l'aurore de la Révolution, dans d'atroces privations !

La femme Roland, avec la haine implacable du bas-bleu justement conspué, nous peint Marat menant chez lui une vie de sybarite, dans un magnifique salon bleu orné des fleurs les plus rares.

Lamartine, ce joueur de viole et cet historien-romancier, brodant encore les contes venimeux de Manon, nous le montre, en ses heures de loisir,

conduisant aux Champs-Elysées, dans un cabinet particulier, une jeune fille qu'il se propose de séduire.

Buzot et autres rhéteurs de la clique girondine représentent comme un Lovelace l'austère défenseur des droits du peuple, succombant aux excès du plus affreux libertinage. Ces basses imputations, Marat n'a cessé de les confondre publiquement, par paroles et par écrits, défiant le plus sévère contrôle. Dès la fin de septembre 1789, il disait déjà « Depuis la perte de ma petite fortune, je vis d'économie dans une humble retraite ; depuis neuf mois, je me suis mis au-pain et à l'eau pour fournir aux frais d'impression devenus exorbitants, et servir de ma plume la patrie. » Après trois années de soucis, d'inquiétude et d'alarmes, lorsque au début de la Convention, il engageait, seul contre tous, la lutte avec la Gironde, il s'écriait bout de forces :

« L'indignation et la douleur que j'ai ressenties à la vue des lâches machinations tramées au sein même de la Convention, ont si fort altéré ma santé, que je suis depuis trois jours dans mon lit, avec la fièvre et la migraine, désespéré de n'avoir pu me rendre à mon poste pour déjouer les scélérats. »

A quelque temps de là, répondant aux réclamations de quelques abonnés, Marat disait encore : « Plusieurs de mes lecteurs ont murmuré de l'interruption de ma feuille depuis quelques jours. Je leur dois une explication. Ils jugeront si j'ai pu trouver un instant pour la faire paraître, surchargé comme je le suis d'occupations accablantes. Et d'abord, je dois leur déclarer que, sur les vingt-quatre heures de la journée, je n'en donne que deux au sommeil, une seule à la table, à la toilette et aux soins domestiques.

Outre celles que je consacre à mes devoirs de député du peuple, j'en emploie régulièrement six à recevoir les plaintes d'une foule d'infortunés et d'opprimés, dont je suis le défenseur, à faire valoir leurs réclamations par des pétitions ou des mémoires, à prendre des notes sur tous les événements intéressants de la Révolution, à jeter sur le papier mes observations, à recevoir des dénonciations, enfin à faire ma feuille. Cependant il m'a fallu trouver le temps de travailler quelques discours pour la tribune de la Convention ; je n'ai pu le faire qu'en interrompant mon journal. »

Nul alors n'ignorait ni la cause, ni la gravité de la maladie de l'Ami du Peuple ; car, dès le 11 mars 1793, il se voyait obligé d'informer la

Convention qu'il tenait à nouveau le lit pour indisposition des plus sérieuses.

Un mois plus tard, lors du décret d'accusation lancé contre lui, il disait : « Si j'ai refusé de me constituer prisonnier, c'est que, depuis deux mois, attaqué d'une maladie inflammatoire qui exige des soins, je ne veux pas m'exposer dans un séjour ténébreux, au milieu de la crasse et de la vermine. » Au lendemain de la chute des Girondins, à laquelle il avait contribué pour une si large part, Marat, obéissant à un sentiment d'exquise délicatesse, avait écrit à la Convention :

« Je renonce à l'exercice de mes fonctions de député, jusqu'après le jugement des représentants accusés. » Cependant, au bout de quinze jours, il dût reparaître à l'Assemblée et reprendre ses fonctions dans l'intérêt des affaires publiques. Mais, dès la seconde séance, il lui fallut garder la chambre. « Une maladie inflammatoire, écrivit-il dans sa feuille, suite des tourments que je me suis donné sans relâche pendant quatre années consécutives, pour défendre la cause de la liberté, m'afflige depuis cinq mois et me retient actuellement au lit. » Cloué sur sa couche, Marat impose silence à ses souffrances pour ne songer qu'à la patrie en proie à la fois aux horreurs de la guerre extérieure, aux horreurs de la guerre civile allumée ou attisée dans les départements par les Girondins qui se sont évadés de Paris, aux désastres de la misère et à la crainte de la famine.

— Le bruit se répand qu'il ne relèvera pas de sa maladie. Aussitôt ses ennemis se redressent ; les dénonciations pleuvent sur sa tête jusqu'à la tribune des Jacobins. Il lui faut faire justice de ces odieuses inepties.

— Au commencement de juillet, les royalistes et autres ennemis de la République, sèment la terreur en répétant que les départements marchent en armes sur Paris. Marat leur répond, pour rassurer l'opinion publique.

« Les imbéciles ne voient pas que l'arrivée des forces départementales est le plus heureux des événements, et qu'elle fera le triomphe des parisiens. Ah ! sans doute, il pourrait en résulter des désordres, si les volontaires des départements étaient tous des capitalistes, de gros propriétaires, de riches marchands, des spéculateurs, des ex-nobles, des ex-robins, des ex-calotins, des gens de loi, c'est-à-dire des ennemis de la République.

Mais ce sont nos frères du peuple. Les meneurs des libelles imposteurs leur ont persuadé que Paris était à feu et à sang ; qu'une horde de brigands y commettait tous les crimes, tenait la Convention prisonnière et sous le couteau ; que Marat surtout, le scélérat Marat, y commettait tous les excès à

la tête de son parti qui l'avait fait dictateur. Eh bien ! qu'ils viennent, nos frères des départements.

En arrivant à Paris, ils verront que tout y est calme : point de soldats autour de la Convention, point de pillage, point d'insultes. Ils n'auront pas fait deux cents pas dans les rues qu'ils reconnaîtront qu'on les a indignement trompés ; ils apprendront à connaître les perfidies de la faction, ses complots pour faire triompher les ennemis de la patrie, rétablir la royauté et détruire la République. Peut-être viendront-ils voir le *dictateur* Marat. Ils trouveront dans son lit un pauvre diable qui donnerait toutes les dignités de la terre pour quelques jours de santé, mais toujours cent fois plus occupé des malheurs du peuple que de sa maladie. »

Ce qui était plus sensible au grand patriote qui se sentait mourir, c'était la suspicion de son zèle pour le bien public.

« — Dors-tu, Marat, lui écrivait un de ses correspondants, ou ta surveillance est-elle seulement en défaut ? » Et il répondait avec tristesse « — Je ne dors pas, mais je suis dans mon lit, en proie à une cruelle maladie. » Maladie cruelle, en effet, car le sang brûlé qui coule dans ses veines a déterminé l'inflammation de tous les organes de la vie, et le corps tout entier s'est couvert d'une érosion qui torture sans relâche le pauvre Ami du Peuple. Pour calmer ses souffrances, pour atténuer la fièvre ardente qui le dévore, pour travailler encore, il s'enveloppe la tête de linges imprégnés de vinaigre et d'eau.

Puis, le corps dans un bain tout le jour, il trouve encore moyen d'être utile aux malheureux qui implorent sa bienfaisance, aux opprimés qui réclament son appui, à la chose publique qui traverse une crise si redoutable. Selon que le mal lui laisse plus ou moins de répit, Marat rédige une page, quelquefois deux, rarement plus, souvent moins, pour son journal qui, depuis deux mois environ, n'est composé que des lettres qui lui sont adressées ou des actes de l'autorité qu'il importe le plus de connaître.

A ce thermomètre de la santé du malade, ses fidèles amis ne se trompaient pas. Aussi, le mercredi 11 juillet, la feuille n'ayant point paru, la société des Jacobins, le 12, lui députait des délégués pour avoir des nouvelles certaines.

Au retour, Maure, au nom de ses collègues, rendit compte en ces termes de la mission qui leur avait été confiée : « — Nous venons de voir notre frère Marat ; il est bien reconnaissant de l'intérêt que vous lui témoignez. Nous l'avons trouvé dans le bain ; une table, un encrier, des journaux autour

de lui, s'occupant sans relâche de la chose publique. Ce n'est point une maladie, c'est beaucoup de patriotisme pressé, resserré dans un très petit corps ; les efforts violents du patriotisme qui s'exhale de toutes parts le tuent. Il se plaint de l'oubli de la Convention, qui a négligé de lire plusieurs mesures de salut public qu'il lui à adressées. »

A ses amis des Cordeliers, qui étaient venus le conjurer de ménager sa santé, Marat avait répondu : « — Dix ans de plus ou de moins sur la durée de ma vie ne m'occupent nullement ; mon seul vœu est de pouvoir dire à mon dernier soupir : Je meurs content, la patrie est sauvée. »

Grâce à l'influence des bains, la journée du 13 n'avait pas été trop mauvaise pour le malade. Il avait pu préparer son numéro du lendemain, y ajouter quelques lignes d'observations, dépouiller sa correspondance, et répondre à quelques demandes urgentes. Déjà l'heure du repos a sonné pour ses collègues de la Convention ; mais l'Ami du Peuple reste rivé à son infatigable labeur. Une tablette placée sur le travers de la baignoire lui sert d'appui et de pupitre. Plusieurs lettres sont ouvertes sous ses yeux. Celle qu'il tient en main, et dont l'intérêt semble enchaîner sa plume, est conçue en ces termes :

Citoyen, j'arrive de Caen. Votre amour pour la patrie me fait présumer que vous connaîtrez avec plaisir les malheureux événements de cette partie de la République. Je me présenterai chez vous. Ayez la bonté de me recevoir et de m'accorder un moment d'entretien, et je vous mettrai à même de rendre un grand service à la France.

« CHARLOTTE CORDAY. »

Le regard de l'Ami du. Peuple se fixa sur une autre lettre de style bien différent : « Ignores-tu donc, vil scélérat, que presque tous les départements sont levés en masse, qu'ils vont fondre sur ta secte impie et la faire rentrer dans le néant dont elle n'aurait jamais dû sortir ? Traître ! infâme ! tu es malade, je le crois, c'est sans doute la rage de n'avoir pu tremper tes indignes mains dans le sang des victimes désignées par ta faction. Puisse le ciel nous délivrer d'un monstre tel que toi ! Puisse cette lettre t'envoyer dans le sombre royaume de Pluton ! » Pas de signature. Marat haussa les épaules.

— Quelque Girondin, murmura-t-il avec mépris, quelque lâche qui se tapit dans l'ombre.

Il passe à une autre lettre. En la parcourant de nouveau, deux grosses larmes roulent sur ses joues et arrosent la signature. Elle est de Philippe Roume, un vieil ami des sciences, qu'il a connu autrefois, et aujourd'hui emprisonné, par erreur sans doute. Marat la met de côté, il interviendra sur-le-champ. Enfin, voici deux autres lettres, l'une signée du ministre de l'intérieur, l'autre du ministre de la justice. Elles se rapportent à des réclamations faites par l'Ami du Peuple en faveur de plusieurs opprimés ; ces ministres répondent qu ils s'occupent activement de ses requêtes.

Ainsi, non seulement Marat a usé sa vie à combattre les oppresseurs du peuple, à revendiquer sans cesse les droits de l'homme et du citoyen ; mais épuisé de fatigue et mourant, il travaille encore à alléger la misère, les infortunes, les souffrances de ses concitoyens. Son généreux caractère est si parfaitement connu, malgré les plus odieuses calomnies répandues contre lui, que le plus sûr moyen de l'approcher, même lorsqu'il est alité, c'est de s'adresser à son patriotisme ou de parler à son cœur.

Sept heures et demie sonnèrent. En ce moment, une jeune femme, de vingt-cinq ans environ, se présenta au logis de Marat. Elle était de taille souple, et assez forte, avec de longs cheveux négligemment épars sur les épaules, les yeux ombragés de longs cils, le visage ovale. Elle avait pour coiffure un bonnet à papillon, et un ample fichu lui couvrait le sein. C'était Charlotte Corday.

Simonne Evrard la reçut dans l'antichambre.

— Je viens pour la seconde fois aujourd'hui, dit-elle. Ce matin, je vous ai remis un billet par lequel je demandais une entrevue au citoyen Marat,

— Vous ne pouvez le voir, il est au bain.

— Mais il y a urgence, insista la visiteuse.

— Je le regrette, mais c'est impossible.

La jeune femme éleva la voix, réclamant avec vivacité qu'on informât sur-le-champ l'Ami-du Peuple de sa venue. Il y eut un débat assez bruyant pour que le malade entendit.

— Laissez entrer la personne : qui est là, cria-t-il.

Simonne Evrard introduisit Charlotte.

Que se passa-t-il alors dans la chambre du malade ? C'est là une scène difficile à établir : car l'assassinat du grand patriote n'eut aucun témoin. Charlotte Corday a bien raconté qu'elle s'était bornée à énumérer les dix-huit députés rebelles et les autres principaux partisans de la Gironde qui organisaient à Caen une marche insurrectionnelle sur Paris ; mais c'est là le

dire d'une lâche criminelle. Elle a ajouté qu'elle poignarda Marat au moment où il s'apprêtait à prendre note des noms des rebelles, pour les signaler à l'indignation publique par la voie de son journal ; mais il est plus que probable que la scélérate girondine usa d'un artifice bien autrement vil. En effet, sur la planche qui recouvrait sa baignoire, Marat n'avait alors aucune feuille de papier sur laquelle il pût prendre des notes.

Il corrigeait à cet instant même les épreuves de son journal mis en pages ; ces épreuves, tachées du sang de l'Ami du Peuple, ont été conservées comme document historique. Ce qui est à présumer, c'est que la misérable, sachant combien Marat était bon et facile à attendrir dès qu'on lui parlait d'une infortune à soulager, fit vibrer cette corde généreuse, pour avoir un motif de s'approcher de lui aussi près que possible aussitôt qu'il lui aurait fait une promesse de secours. Infamie ! c'est peut-être en feignant de se jeter sur lui pour l'embrasser qu'elle lui a donné le coup de couteau.. ..

Pour démontrer la vraisemblance de notre opinion, nous n'avons effectivement qu'à reproduire ici le billet qui fut trouvé dans une des poches de Charlotte Corday, billet dont elle-avait eu la précaution de se munir pour le cas où la porte de Marat lui aurait été refusée et qui prouve que l'assassin était sûre de l'excellent cœur de sa victime. ;

Voici ce billet, qui a figuré au procès

« Je vous ai écrit ce matin, Marat. Avez-vous reçu ma lettre ? Je ne puis le croire, puisqu'on m'a refusé votre porte. J'espère que demain vous m'accorderez une entrevue. Je vous le répète, j'arrive de Caen ; j'ai à vous révéler les secrets les plus importants pour le salut de la République. D'ailleurs, je suis persécutée pour la cause de la liberté. En outre, je suis malheureuse, et il suffit, je le sais, de faire appel à votre cœur pour trouver aide et protection.

CHARLOTTE CORDAY. »

Marat était pauvre ; mais il dut certainement promettre, à celle qui implorait sa pitié, de lui faire obtenir par quelque patriote plus fortuné l'aide et la protection qu'elle sollicitait.

Il y avait à peine quatre ou cinq minutes que Charlotte Corday était entrée, lorsque Simonne Evrard entendit un grand cri.

— A moi ! ma chère amie ! à moi !

C'était Marat qui venait de recevoir le coup fatal et qui criait cet appel. Ce furent ses dernières paroles.

Simonne Evrard se précipite ; elle va droit à la baignoire ; elle voit le grand citoyen expirant, le visage livide, s'affaissant dans l'eau toute rouge de sang. Son premier mouvement est de lui porter secours, s'il en est temps encore ; mais, tout à coup, elle aperçoit la criminelle qui essaie de se dissimuler et se glisse le long du mur pour fuir. Alors, elle appelle à son tour.

— A la garde ! à la garde ! crie-t-elle.

Catherine, sa sœur, Jeannette Maréchal, sa femme de ménage, le fidèle Loubas (Laurent Bas, de son vrai nom) accourent. Ils se jettent sur Charlotte Corday et la maintiennent. Puis, tandis que Simonne tente de soulever Marat et de le faire revenir à lui, l'une des deux autres femmes descend en hâte chercher le chirurgien Michel Lafondée, qui habitait dans la maison et en était propriétaire.

Michel Lafondée arrive. Se penchant sur Marat, il essaie, mais en vain, d'arrêter le sang, qui continuait à couler à gros bouillons. Alors, aidé de Loubas qui a remis Charlotte entre les mains des femmes, il retire le corps de la baignoire, le transporte dans la chambre à coucher qui donnait sur la rue.

A peine déposé sur le lit, Marat rendit son dernier soupir.

Cependant, la garde était entrée. Les soldats entourèrent Charlotte Corday et la retinrent prisonnière dans l'antichambre, éclairée d'une seule croisée ayant vue sur la cour. Bientôt parut Guellard du Mesnil, commissaire de police de la section. Il alla droit à la chambre à coucher, où gisait le cadavre. Le chirurgien constata en sa présence que le coup porté à Marat avait pénétré si profondément, que même l'index de l'assassin avait fait écart pour s'enfoncer de toute sa longueur à travers le poumon blessé.

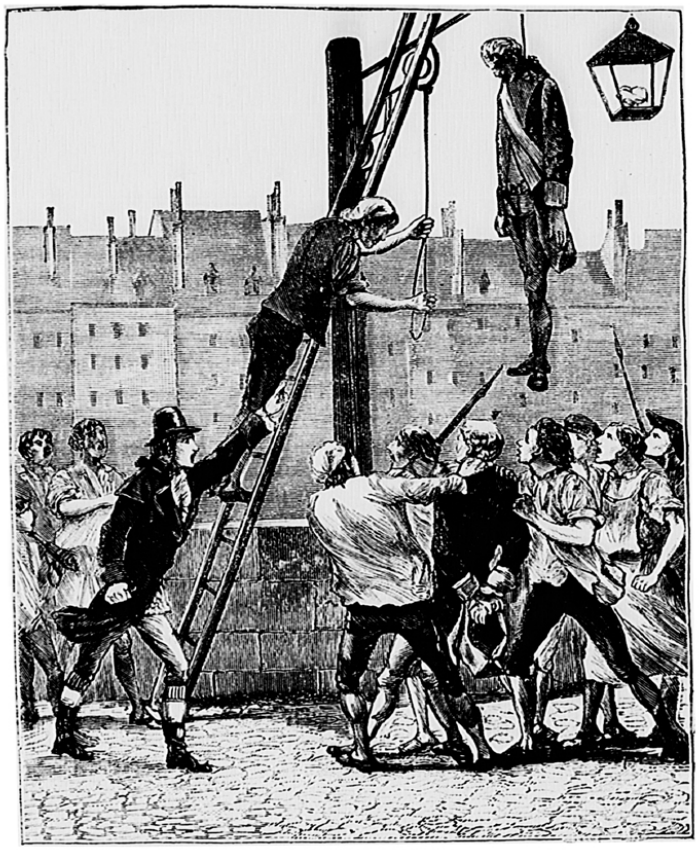
Quelques instants plus tard, Charlotte Corday fut interrogée sommairement. Pendant cette formalité, survinrent deux administrateurs de police, envoyés par la Commune, et trois députés délégués par le Comité de Salut public.

La lugubre nouvelle s'était répandue avec la rapidité de l'éclair. Déjà on répétait dans tout Paris :

— L'Ami du Peuple est mort ! On vient d'assassiner l'Ami du Peuple !

Parmi ceux pour qui Marat, selon sa propre expression, « s'était fait anathème », la sensation est inexprimable, la douleur immense. Tous les opprimés, dont il était le défenseur indomptable, le champion héroïque toujours sur la brèche, en apprenant sa mort, sentirent chanceler la Révolution libératrice. Aussi, quel spectacle de deuil ! Et de quel mouvement impétueux ils aller en saluer la dépouille mortelle de leur tribun, tous les damnés de ce monde !

SCÈNES DE LA RÉVOLUTION
Funérailles triomphales de Voltaire ; ses cendres sont portées en grande pompe au Panthéon, institué par la Convention pour la sépulture des grands hommes.



Dans la foule qui, de ses flots pressés, inondait la rue des Cordeliers et bouillonnait autour de la maison mortuaire, le désespoir, la vengeance, la rage, étaient les seuls sentiments que trahit l'expression des visages, et un seul cri montait dans les airs : celui qui demandait la tête de l'assassin.

Charlotte Corday, que les malfaiteurs de la Gironde avaient anatisée Caen, son pays, et dont ils avaient armé la main, affecta d'abord la sérénité. Mais, à la fin, la douleur poignante de Simonne Evrard, les cris de la pauvre femme la troublèrent. On lui lia les mains, en lui permettant toujours de rabattre ses manches et de mettre ses gants. Ensuite on la fit descendre pour la conduire à la prison, d'où elle devait sortir quatre jours après pour expier sur l'échafaud son crime atroce.

Lorsqu'elle monta en voiture, à la porte de sa victime, il s'éleva du milieu du peuple un mugissement si formidable, qu'elle s'évanouit de frayeur, tant son âme était lâche. Elle s'attendait à être détruite toute vive. Revenue à elle, et voyant avec quelle docilité la foule s'écartait à la voix des commissaires, elle s'étonna que les magistrats eussent autant d'autorité sur ce peuple qu'on lui avait peint comme composé de cannibales.

Le lendemain, 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille, la séance de la Convention fut remplie tout entière par les divers incidents qui se rattachaient à l'événement de la veille. Une section vint réclamer pour Marat les honneurs du Panthéon, motion dont le vote fut ajourné. L'orateur de la section du Contrat-Social s'écria au milieu de son discours, en s'adressant au grand peintre, membre de l'Assemblée, qui avait fixé sur la toile les traits du député Lepelletier-Saint-Fargeau, assassiné par les royalistes, pour avoir voté la mort de Louis Capet :

— Où es-tu, David ? Tu as transmis à la postérité l'image de Lepelletier mourant pour la patrie ; il te reste encore un tableau à faire !

David répondit :

— Aussi le ferai-je !

Tandis que ces choses se passaient à la Convention, les sections se succédaient l'église des Cordeliers, devenue le siège du club de ce nom, où le grand mort avait été déposé. Semblables aux chœurs des tragédies antiques, des groupes sombres de Jacobins allaient répétant ce cri :

— Il n'est plus, l'Ami du Peuple !

Les uns, s'adressant aux femmes, disaient :

— Citoyennes, jetez des fleurs sur le corps pâle de Marat !

Les autres, sur le poignard qui lui avait percé le sein, juraient de l'imiter et de le venger.

La plupart réclamaient pour lui la sépulture triomphale du Panthéon. La question fut posée le jour même à la séance des Jacobins. Mais chacun avait encore présent à la mémoire les paroles indignées de l'Ami du Peuple, lors

du décret de la Constituante, qui avait décerné à l'infâme Mirabeau une tombe dans le temple destiné aux vrais serviteurs de la patrie. Nul n'avait oublié qu'il s'écriait alors :

Quel homme intègre pourrait consentir à ce que sa cendre reposât avec celle de pareil confrère ? Rousseau et Montesquieu rougiraient de se voir en si mauvaise compagnie, et l'Ami du Peuple en serait inconsolable. Si jamais la liberté s'établissait en France, et si jamais quelque législateur, se souvenant de ce que j'ai fait pour la patrie, était tenté de me décerner une place au Panthéon, je proteste ici hautement contre ce sanglant affront. Oui, j'aimerais mieux cent fois ne jamais mourir que d'avoir à redouter un aussi cruel ou ; rage ! »

De même qu'à la Convention, la décision fut ajournée.

Les funérailles provisoires de Marat avaient été fixées au 16 juillet. La Veille, sur la proposition de David, la Convention décida qu'elle assisterait en corps à la cérémonie funèbre.

En effet, au jour désigné, tous les membres de l'Assemblée se rendirent à l'église des Cordeliers. Le concours était immense, Les cris de fureur avaient fait place à un deuil muet. Des flambeaux brûlaient çà et là. Les orateurs du peuple glorifièrent le martyr. On couvrit de fleurs le corps sanglant, puis on alla le déposer dans le jardin, sous les arbres.

Là, devant la fosse ouverte, le président de la Convention prononça l'adieu suprême.

Ainsi commencèrent pour Marat les pompes solennelles de l'apothéose. Ce fut dans Paris, dans la République entière, un enthousiasme funèbre sans exemple. L'Ami du Peuple eut des temples, il eut des arcs de triomphe. Son buste, colporté partout, se dressait à la place d'honneur, dans les maisons des patriotes. On renferma son cœur dans l'urne la plus précieuse du Garde-Meuble.

Enfin, David remplit sa promesse. Dans une toile fameuse, il immortalisa l'image de l'incomparable tribun. La gravure a mille et mille fois reproduit ce tableau. La tête appuyée sur le bord de son lit, Marat n'a que la poitrine et le bras hors de la baignoire, toute rouge de son sang. Dans une de ses mains apparaît le second billet de Charlotte Corday, celui qui fut trouvé sur elle. Le bras, tombant avec la rigidité du cadavre, tient une plume. Sur un billot accoté à la baignoire, on voit un encrier, un assignat et un écrit ainsi conçu : « Vous donnerez cet assignat à cette mère de cinq enfants, dont le

mari est mort pour la défense de la patrie ». Encore une infortune que l'Ami du Peuple s'apprêtait à secourir avec le dernier argent qu'il possédait.

Loin de chercher un effet théâtral dans le jeu des lumières et des ombres, David a peint son tableau d'un ton clair, dans une manière rapide et ferme, légère et discrète, mais avec une vérité saisissante. C'est d'une simplicité antique. Tout, dans ce chef-d'œuvre, rappelle la pauvreté stoïque de l'homme qui, à sa mort, ne laissait que ses effets personnels et un assignat de vingt-cinq sous, — réponse éloquente et décisive à toutes les calomnies girondines. Pas d'autres accessoires que la plume et le couteau ! Il semble que le peintre, en dessinant la victime, ait évoqué les plus hautes figures dont s'honore l'humanité. Aussi David a-t-il pu dire depuis avec raison :

— Marat ! ah ! celui-là ; je l'ai peint du cœur... »

Pendant plusieurs jours, cette toile immortelle fut exposée dans la cour du Louvre, sur un autel, avec cette inscription :

« N'ayant pu le corrompre, ils l'ont assassiné ! »

Cinq mois p us tard, un décret de la Convention décerna à Marat les honneurs suprêmes de l'apothéose. Elle ordonna que ses restes seraient admis au Panthéon à la place de ceux de Mirabeau.

La translation des cendres de l'Ami du Peuple s'accomplit avec une pompe plus que royale. Le char triomphal qui portait le cercueil, traversa Paris, ombragé de quatorze drapeaux destinés aux quatorze armées de la République. En tête s'avançaient d'un pas solennel les Sociétés populaires ; puis venaient la Commune et les diverses autorités constituées ; puis, les élèves de l'École de Mars. La Convention en corps suivait le char, entourée d'un ruban tricolore que portaient des vieillards et des enfants.

A trois heures et demie, le cortège arrivait au Panthéon. Tandis qu'on y introduisait la dépouille révérée de Marat, on rejetait du Temple, par une porte latérale, les restes impurs du royaliste Mirabeau.

Après avoir resplendi dans les gloires de l'apothéose, le nom du plus grand des fils de la Révolution française restera gravé dans les fastes de l'histoire du monde.

APPENDICE

Pour compléter notre œuvre et bien démontrer que sous la forme du roman nous avons écrit la vérité, il nous reste à mettre sous les yeux du lecteur quelques documents historiques.

Marat est le Grand calomnié.

Et, si sa mémoire a été poursuivie par le mensonge avec un acharnement sans exemple, c'est parce que, de tous les hommes de la Révolution, il fut toujours celui qui vit le plus loin et le plus juste.

Nous terminerons donc cet ouvrage par la publication d'un appendice contenant :

1° *Le procès de Louis XVI*, dont la conclusion a été la condamnation à mort d'un infâme traître depuis longtemps deviné et dénoncé par l'Ami du Peuple ;

2° *Le procès de Marat*, dont la conclusion a été l'acquittement triomphal du grand calomnié ;

3° *Le procès de Charlotte Corday*, dont la conclusion a été la condamnation à mort d'une scélérate atroce, coupable du plus lâche des assassinats.

Toutes ces pièces, qui sont rigoureusement authentiques, prouveront que Marat fut, de son époque, le politique le plus clairvoyant, le républicain le plus énergiquement dévoué au peuple, et la plus noble des victimes.

PROCÈS DE LOUIS XVI

DISCOURS DE MARAT

DÉPUTÉ DE PARIS A LA CONVENTION NATIONALE

SUR

LA NÉCESSITÉ DE METTRE LOUIS CAPET EN ACCUSATION[260]

EXTRAIT DU *MONITEUR UNIVERSEL*

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONVENTION NATIONALE

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1792

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Marat.

MARAT monte à la tribune et s'exprime en ces termes : — Les crimes de Louis XVI ne sont malheureusement que trop réels, ils sont constants, ils sont notoires.

Mettre en question si la Nation à le droit de juger, de punir du dernier supplice un fonctionnaire public élevé au premier rang, lorsqu'il s'est couvert du masque de l'hypocrisie pour machiner contre elle avec plus de succès, lorsqu'il a fait servir à opprimer ses compatriotes l'autorité qui lui a été confiée pour les protéger, lorsqu'il a fait des lois un instrument de fureur pour écraser la Révolution, lorsqu'il a enlevé aux citoyens leur numéraire pour soudoyer leurs propres ennemis, lorsqu'il leur a enlevé leur subsistance pour approvisionner les hordes barbares qui venaient les massacrer, lorsqu'il a formé des compagnies d'accapareurs et d'ouvriers de famine pour tarir les sources de l'abondance, faire périr les peuples de misère et de faim, lorsqu'il s'est déclaré le chef des traîtres et des conspirateurs, lorsqu'il a tourné contre la nation les armes qu'elle lui avait remises pour la défendre, lorsqu'il a tramé le complot de faire massacrer les défenseurs de la liberté, pour remettre le peuple à la chaîne : c'est insulter la raison, outrager la justice et révolter la nature. Mettre en question si un despote souillé de tous les crimes, si un monstre encore tout couvert de sang des amis de la patrie qu'il a fait égorger, peut être amené en jugement et puni du dernier supplice, c'est se jouer de l'humanité, renoncer à toute pudeur.

Non, messieurs, je ne vous ferai pas l'injure de croire qu'il se trouve parmi vous un seul homme qui révoque cette vérité en doute, à moins qu'il n'ait quelqu intérêt à la repousser. Si vous en avez fait la base de la discussion du grand procès qui va s'instruire, c'est moins pour éclairer un point contesté que pour fournir aux orateurs patriotes une occasion unique de mettre en évidence l'absurdité des sophismes dont se servent, pour la défendre, les créatures de l'ex-monarque, les partisans de la royauté, les suppôts du despotisme.

Votre comité de législation a fait voir, par une série de raisons tirées du droit naturel, du droit civil, que Louis Capet doit être amené en jugement. Cette marche était nécessaire pour l'instruction du peuple : car il importe de conduire à la conviction, par des routes différentes, et analogues à la trempe des esprits, tous les membres ; de la

République. A l'égard des représentants du souverain, ils ne peuvent envisager la question que par son côté politique.

Parmi les orateurs qui m'ont précédé à la tribune, ceux qui l'ont envisagé à ce point de vue, remontant à un prétendu contrat primitif et arguant de la réciprocité des conditions stipulées entre les peuples et les princes, en ont inféré que Louis Capet, ayant rompu ce contrat par ces crimes, est déchu de la royauté et ne peut plus être considéré que comme simple citoyen : conséquence erronée, laborieusement déduite d'un vain sophisme, car il est faux qu'il y ait jamais eu de contrats primitifs entre les peuples et leurs agents, quoiqu'il y ait un lien formel entre le souverain et ses membres. Une nation qui délègue ses pouvoirs à des mandataires, ne stipule point avec eux, elle leur commet telles ou telles fonctions pour l'intérêt commun, fonctions qu'ils sont, bien quelquefois les maîtres de refuser, mais qu'elle peut toujours leur retirer sans leur consentement, et dont ils doivent toujours compte. Ainsi, de quelqu'éclat qu'elles soient environnées, elles ne doivent jamais être considérées que comme une corvée honorable. Tels sont, messieurs, les vrais rapports qui existent entre le souverain et ses agents. Le pacte primitif qu'on Jour donne pour base, est complètement imaginaire. S'il en est quelqu'un entr'eux, ce n'est que chez les peuples conquérants ; encore ne peut-il avoir lieu que lorsque le chef de l'armée, devenu le chef de l'État, parvient à se rendre redoutable, ou plutôt lorsqu'il est en guerre ouverte avec la nation et qu'il l'a réduite à capituler. Mais quoi ! Partirons-nous des transactions criminelles d'un usurpateur pour établir les prérogatives ? et prendrons-nous pour des droits légitimes et sacrés l'usurpation de la souveraineté par le premier mandataire du peuple ? Tel est, cependant, l'odieux contrat qui existait entre les français et leurs princes : contrat inique que les représentants du peuple ont renouvelé avec Louis Capet, héritier de la puissance usurpée de ses aïeux, après que l'excès de ses dilapidations l'eût forcé à rassembler les États-Généraux, pour combler l'abîme qu'elles avaient creusé, et que ses derniers attentats, qui avaient soulevé la nation contre sa tyrannie, l'avaient forcé à s'humilier et à demander grâce. Un pareil contrat est parfaitement nul, non seulement parce qu'il blesse les intérêts, les plus chers et les droits les plus sacrés du peuple, mais parce que le peuple ne l'a point ratifié ; car, ces nombreuses adresses d'adhésion que ses infidèles députés étalaient à ses yeux avec tant de complaisance, comme des preuves non équivoques de son approbation, avaient toutes été bassement mendiées ; je dis mieux, elles avaient presque toutes été pérfidement présentées par des Corps administratifs contre-révolutionnaires.

Venons au fait. Après treize siècles de servitude et de tyrannie, le despotisme était abattu pour toujours, si la Nation trop longtemps courbée sous le joug avait pu prendre une attitude imposante et soutenir avec vigueur la résolution magnanime : de rester dans ses droits ; Il était abattu pour toujours si les mandataires du Peuple avaient, eu le courage de profiter de la consternation du despote et de ses suppôts, de le précipiter du trône, et de rétablir la liberté ; mais, ô douleur ! ces lâches mandataires qui, pour rester en place, avaient d'abord témoigné : de la résistance aux ordres du tyran, ne se virent pas plutôt appuyés des citoyens armés, qu'ils entrèrent en conspiration avec la cour, et ne déployèrent plus d'énergie qu'autant qu'il en fallait pour se faire acheter : aussi, ne tardèrent-ils pas à trafiquer honteusement des droits imprescriptibles du peuple. Quelques-uns même, poussèrent leur criminelle audace, jusqu'à lui conférer l'horrible privilège de disposer des provinces et d'en vendre les habitants comme un troupeau de moutons.

Je passe sous silence cette longue suite de décrets injurieux, injustes, vexatoires, oppressifs, tyranniques, qu'une majorité lâche et corrompue, qui semblait n'avoir d'autre but que celui de cimenter le despotisme, sous prétexte de régénérer l'empire, surprenait de temps en temps à une majorité irréfléchie et timide ; décrets funestes qui ont déshonoré l'Assemblée Constituante et souillé la constitution ; décrets atroces contre lesquels je me suis élevé tant de fois avec l'amertume qu'inspirait une sainte résignation.

Qui ignore avec quelle astuce les infidèles délégués du Peuple ont entassé mille sophismes pour rendre le prince sacré et inviolable, pour l'investir du pouvoir exécutif suprême, lui conférer la nomination aux principaux emplois, le rendre arbitre du législateur, l'élever au-dessus des lois, remettre dans ses mains les clefs du trésor national, la gestion de la fortune publique, la disposition des forces de terre et de mer, et les destinées de l'État jusqu'au moment où les sénateurs déboutés, jetant le masque et ne connaissant plus de frein, entreprirent, à l'aide d'un massacre concerté, de tourner contre le Peuple la force publique qu'ils avaient égarée et enchaînée, dans le dessein de le faire massacrer, ou de lui forger de nouveaux fers ? — C'est alors que ces prétendus représentants du souverain, à genoux devant un simple agent public, substituèrent à son titre de premier fonctionnaire celui de représentant né de la Nation, l'investirent de l'autorité suprême, remirent tous les pouvoirs dans ses mains et lui ménagèrent mille moyens de machiner impunément la ruine du Peuple, d'anéantir de vive force la liberté, et, s'il le fallait, de finir par se mettre à la tête des armées ennemies, après n'avoir porté contre lui d'autre peine que la présomption d'avoir abdiqué la couronne ; peine qu'il pouvait toujours éluder par une simple négation. Et, c'est de cette constitution monstrueuse, qui prête à passer comme un songe, fera néanmoins à jamais l'opprobe de ses auteurs, et qui, paraîtrait aux yeux des sages un monument de stupidité et de démence, si elle n'était un monument de vénalité et de scélératesse ; c'est de cette Constitution monstrueuse qu'on ose faire un boulevard à Louis Capet

contre la Nation qu'il a trahie, et dont il a tant de fois machiné la perte, après en avoir si longtemps fait le malheur !

Voyons toutefois : admettons pour un moment ces prétendues lois constitutionnelles, et considérons-en les dispositions réclamées pour arracher le tyran au supplice.

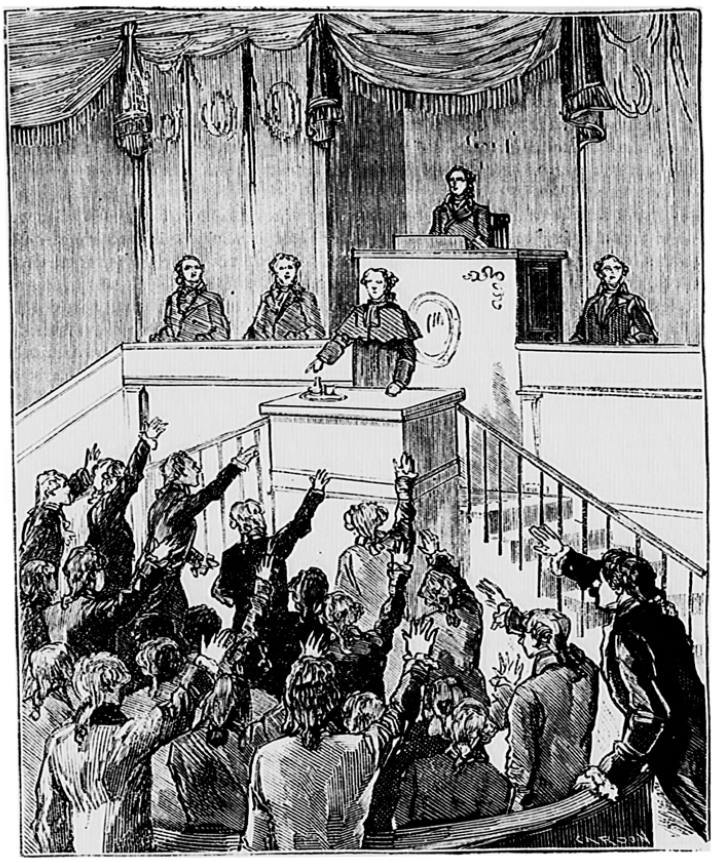
La Constitution déclare la personne du roi inviolable et sacrée. Mais cette inviolabilité, que le législateur s'est bien donné garde de définir clairement et que l'on provoque aujourd'hui, en faveur de Louis le traître, *comme un brevet d'impunité*, n'était relative qu'aux actes légaux de la royauté : elle n'était donc que le privilège de ne pas être pris à partie pour le choix des moyens de mettre les lois à exécution. Elle n'a pu avoir d'autre but que de faciliter le jeu de la machine politique, en empêchant que celui qui était réputé lui donner le mouvement et la vie fut recherché à chaque instant.

Ridicules sophistes, qui avez entrepris de couvrir de l'égide de l'inviolabilité l'ex-monarque traître, parjure et assassin, quelque soit votre aveuglement, il n'ira pas sans doute jusqu'à soutenir qu'en rendant Louis Capet inviolable, le législateur lui a conféré le privilège de dilapider impunément la fortune publique, de corrompre les dépositaires de l'autorité, les ministres des lois, les représentants du peuple ; de soudoyer des légions d'espions, d'assassins, de brigands ; de faire passer aux ennemis de l'État les subsistances, l'or, les munitions et les armes destinées aux défenseurs de la patrie et de lui ménager les moyens de consommer son crime avec impunité, pour le laisser ensuite jouir paisiblement du fruit de ses forfaits.

Mais quand le législateur en aurait eu le dessein, en avait-il le droit ? — Tel est pourtant celui que, sans vous en douter, vous réclamez en faveur du despote détrôné, en invoquant l'inviolabilité pour l'arracher à son jugement.

Ne nous faisons point illusion ; il n'est que trop évident, par l'ambiguité des lois, dans plusieurs cas, par leur silence, dans plusieurs autres, que l'Assemblée constituante, surtout pendant la révision s'était attaché de ménager au roi tous les moyens de conspirer impunément contre la liberté publique ; mais grâce à leur lâcheté, les législateurs prostitués à la cour, n'ont pas osé consommer trop ouvertement tous ces attentats. Ainsi, la Constitution, toute monstrueuse qu'elle est, contient, encore des dispositions assez précises pour faire le procès au tyran et le condamner au supplice.

LA PREMIÈRE SÉANCE DE LA CONVENTION.
L'abbé Grégoire propose la déchéance de la royauté et la proclamation de la République.



Ceux qui lui font un rempart de la Constitution, citent un article de la déclaration des droits, portant que : *nul ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle prescrit :* d'où ils infèrent que nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi antérieure à son crime. Accordons-leur cela.

Ils vont plus loin et ils citent plusieurs articles de l'acte constitutionnel, d'où ils concluent que Louis XVI doit rester impuni ou ne porter d'autre peine que la déchéance. — Rapportons-nous-en à ce texte.

IV.— *Le roi à son avènement au trône, dès qu'il aura atteint sa majorité, prêtera, en présence du Corps législatif, le serment d'être fidèle à la Nation et à la loi et d'employer tout le pouvoir qui lui est délégué, à maintenir la Constitution décrétée aux années* 1789, 1790*et* 1791.

Si, un mois après l'invitation du Corps législatif, le roi n'a pas prêté son serment, ou si, après l'avoir prêté, il le rétracte il sera censé avoir abdiqué la couronne.

VI. — *Si le roi se met à la tête d'une armée et en dirige les forces contre la nation, ou, s'il ne s'oppose pas par un acte formel à une telle entreprise qui s'exécuterait en son nom, il sera censé avoir abdiqué.*

VIII. — *Après l'abdication expresse ou légale, le roi sera dans la classe des citoyens, et pourra être accusé et jugé comme eux pour tous les actes postérieurs à son abdication.*

Mais, dans tous ces cas, il n'est question que du refus du roi de prêter serment de fidélité aux lois, de sa rétractation de ce serment, de sa fuite à la tête d'une armée dont il dirigeait les forces contre la Nation, et nullement des trames ourdies au sein de l'État pour anéantir la liberté, remettre le peuple à la chaîne, ou le massacrer ; et nullement des accaparements de numéraire et de grains, et nullement de complot, de préparer la banqueroute nationale et d'amener la famine dans l'État, et nullement des entraves mises au cours de la justice, et ces moyens employés à corrompre les fonctionnaires publics ; et nullement des attentats et des meurtres commis sur une multitude de citoyens amis de la liberté. Or, dans tous ces cas, la Constitution gardant le plus profond silence, le monarque ne peut être considéré que comme simple citoyen : car l'article qui suit immédiatement celui de l'inviolabilité réclamé par les défenseurs de Louis le traître porte :*qu'il n'y a point en France d'autorité supérieure*

à celle de la loi, que le roi ne règne que par elle et que ce n'est qu'en son nom qu'il peut exiger obéissance. » — D'où il suit qu'il était lui-même soumis à son empire, comme tout autre citoyen.

L'article III de la déclaration des droits porte que *les délits seront punis des mêmes peines, sans aucune acception de personnes.* Les lois portées contre de simples citoyens doivent donc avoir leur entière exécution à l'égard de Louis Capet ; d'où il suit qu'il doit subir les peines décernées contre les traîtres et les conspirateurs.

Enfin, quand il serait vrai, comme il est faux, que Louis Capet était au-dessus de la Constitution, dans tous les cas stipulés comme prérogatives royales, et qu'il avait, à cet égard, le privilège de violer impunément toutes les lois, il n'en est pas moins indubitable que les articles sur lesquels on prétend appuyer sa défense suffisent pour prononcer sa condamnation.

L'acte constitutionnel déclare qu'après son abdication le roi pourra être accusé et jugé pour des actes postérieurs ; or un article formel *porte qu'il est censé avoir abdiqué par la rétractation de son serment de fidélité à la nation et à la loi ; de son serment d'employer au maintien de la Constitution, l'autorité qui lui a été confiée.*Son abdication date donc du moment ou il a conspiré la ruine de son pays et commencé à renverser la Constitution après l'avoir acceptée. Il peut donc être jugé pour toutes les trahisons qu'il a tramées dès lors.

Un autre article porte *qu'il fera censé avoir abdiqué, s'il ne s'oppose pas, par un acte formel, aux entreprises des armées qui dirigeaient en son nom, leurs forces contre la nation.*Son abdication date donc aussi de l'instant où les Prussiens, les Autrichiens et les émigrés rebelles ont envahi la France, et comme le massacre des Tuileries est postérieur à leur invasion, il doit être jugé comme traître à la patrie, et assassin de plusieurs millions de Français. Que sera-ce donc s'il est prouvé, et cela n'est pas douteux, qu'il a soulevé lui-même les hordes de brigands ennemis qui ont ravagé la France !

Et voilà plus qu'il n'en faut pour réduire au silence les défenseurs officieux de Louis Capet qui viendront, la Constitution à la main, réclamer l'impunité de ses crimes atroces, d'après le privilège exclusif de conspirer impunément contre l'État qu'il aurait acheté des infidèles représentants du peuple mais que ces infâmes faiseurs de décrets n'ont pas osé stipuler ni avec assez de clarté, ni avec assez d'étendue pour le soustraire au glaive de la justice.

Quant à vous, messieurs, que la Nation a commis, non-seulement pour la venger des traîtres mais pour remplacer par de sages lois la Constitution qui fit depuis si longtemps son malheur et qui aurait, enfin consommé sa perte, vous ne parlerez ni des omissions consacrées, ni des vices révoltants de ce monument honteux de servitude, pour amener en jugement le despote précipité du trône et faire expier au tyran, par un supplice igno minieux, la longue suite de ses forfaits. — C'est sur le droit imprescriptible des nations et sur les lois politiques des États que vous fonderez le jugement de Louis Capet. — Nul doute que tout peuple ait le droit de punir ses coupables agents. Or, dans quel État libre les lois ne punissent-elles pas de mort les princes qui ont conspiré la perte de l'État ? Je le répète, ce serait outrager, à la fois, toutes les lois, que de les invoquer en faveur de l'ex-monarque. — Toutes le condamnent comme un dilapidateur, un prévaricateur, un traître, un conspirateur, comme un tyran souillé de tous les crimes, comme un monstre encore tout couvert du sang de ses concitoyens qu'il a fait égorger.

Il n'est déjà que trop puni, vous crie-t-on, par le supplice cruel de vivre au milieu d'une nation libre, dont il était le chef, et dont il est devenu l'opprobre : qu'il vive donc et qu'il sente à chaque instant, le poids de la honte et des remords !

Si la Constitution était achevée et la liberté consolidée, si les plaies de l'État étaient fermées, si la paix régnait au milieu de nous, si l'abondance, coulant par ses différents canaux, avait recommencé à vivifier l'empire, si la nation pouvait enfin se reposer à l'ombre des ages lois et se promettre des jours heureux, peut-être pourrions-nous ne nous rappeler de la royauté que comme d'un rêve douloureux, peut-être pourrions-nous abandonner le tyran à ses regrets, au long supplice de la vie en reconnaissance des maux qu'il nous a fais, ou plutôt, de la liberté qui a été la suite de ses attentats. Mais, messieurs, si vous pouviez jamais ouvrir l'oreille aux sophismes de ceux qui s'efforcent de lui conserver les jours en retenant sur la tête le glaive des lois, le soin d'assurer le salut public devrait seul vous faire repousser toute peine qui ne serait pas capitale, car, tant que l'ex-monarque espérera et qu'un événement imprévu pourra le remettre en liberté, il sera le centre des conjurations de tous les ennemis de la patrie, et si la prison ne devient pas le foyer de leurs éternels complots, elle deviendra sans cesse leur point de ralliement.

Ainsi, point de liberté, point de sûreté, point de paix, point de repos, point de bonheur pour les Français, point d'espoir pour les autres peuples de briser leur joug, que la tête du tyran ne soit abattue.

Louis Capet, messieurs, n'a pas seul machiné la perte de la pairie : une fois mis en jugement il dénoncera ses complices, ses ministres, ses agents, les députés infidèles du peuple, les administrateurs, les juges, les généraux qui ont conspiré avec lui contre le salut public. L'instruction de son procès est donc le plus sûr moyen de délivrer enfin la Nation de ses plus redoutables ennemis, d'épouvanter les traîtres, de couper dans la racine tous les complots et

d'assurer enfin la liberté, la tranquillité et la félicité publique : sans cela, c'est en vain que vous travailleriez à rétablir l'ordre et à préparer le règne des lois.

L'ex-monarque doit être jugé, cela est hors de doute, mais par qui doit-il l'être ? Je répondrais : par un simple tribunal d'État, composé de délégués immédiats du peuple, si on pouvait confier une cause aussi importante à un simple tribunal et s'il n'importait au salut public qu'elle soit promptement décidée.

Nous disons plus, Louis Capet est encore le point de ralliement des ennemis de la liberté, comme il est l'objet de toutes leurs espérances. Il ne peut donc être jugé que par la Convention nationale qui représente la Nation elle-même..

Qu'on n'objecte pas ici qu'il y aurait incompétence de juridiction pour invoquer en faveur de l'accusé le titre de représentant du peuple, titre faux et mensonger que lui avaient conféré la bassesse, l'astuce et la perfidie, afin de l'élever au-dessus des lois. Le monarque n'était pas le premier fonctionnaire public ; or, il ne pouvait alors, réclamer à ce titre, aucune prérogative.

Reste à examiner une dernière question. Comment l'ex-monarque doit-il être jugé ? — Avec appareil et sévérité !

Loin de nous ces fausses idées de clémence, de générosité, dont on cherche à flatter là vanité nationale, et comment les écouterions-nous sans attirer sur nos têtes les blâmes de la nation et tous les malheurs qui viendront fondre sur la patrie ? Laisserons-nous à l'ex-monarque la possibilité de jamais tramer de nouveau ? Ainsi pardonner ne serait pas simplement faiblesse, mais trahison, scélératesse et perfidie.

Du parti que vous prendrez, messieurs, dépend le salut des Français, l'établissement de la République.

Je conclus à ce que le tyran soit jugé par la Convention et à ce que sa peine soit capitale.

RAPPORT
SUR
LES CRIMES IMPUTÉS A LOUIS XVI
(L'ACTE D'ACCUSATION)

SÉANCE DE LA CONVENTION DU LUNDI SOIR 10 JANVIER 1792.
PRÉSIDENCE DE VERGNIAUD.

La parole est donnée au citoyen LINDET, *rapporteur, qui prend ainsi la parole, au nom de la Commission des vingt un :*

Votre Comité a pensé qu'il était utile de faire précéder la lecture de l'acte d'accusation par un rapide historique de la conduite du ci-devant roi, depuis le commencement de la Révolution. Je l'ai rédigé dans un style simple et à la portée de tous les citoyens.

Louis a été dénoncé au peuple comme un tyran qui, constamment, s'est appliqué à empêcher ou à retarder les progrès de la liberté et même à l'anéantir par des attentats persévérament soutenus et renouvelés et, qui, n'ayant pu parvenir par ses efforts et ses crimes à empêcher une nation libre de se donner une Constitution et des lois, a conçu, dirigé, exécuté un plan de conspiration qui devait anéantir l'État.

Les attentats de Louis pendant les sessions de l'Assemblée Constituante et de la première législature sont liés et tiennent à un plan unique d'oppression et de destruction. — L'acceptation de la Constitution couvrirait encore du voile de l'indulgence publique les crimes et les forfaits qui la précédèrent, si Louis ne l'avait déchiré en faisant enfoncer, en 1792, dans le sein de sa patrie, les poignards qu'il avait fait forger en 1791, dans tous les ateliers d'Europe.

La France était arrivée à ce terme où les lumières généralement répandues et la connaissance des droits de l'homme, annonçaient une prochaine régénération. Un despote isolé, chancelant sur son trône, ne pouvant plus se soutenir qu'en s'environnant de la force de la confiance et des lumières du peuple ; le trésor public sans ressources, sans moyens pour prévenir une banqueroute générale dont le terme n'était éloigné que de quelques jours. L'autorité était sans respect pour la liberté des citoyens et sans force pour maintenir l'ordre public. Ce fut sous de pareils auspices que les représentants du peuple se réunirent en assemblée constituante. Les premiers travaux de cette assemblée annoncèrent les destinées de la France. Louis proposa aussitôt de l'asservir et de la subjuguer. Il entreprit, le 20 juin 1789, de suspendre le cours de ses séances et de ses délibérations. Ce jour fut heureux pour la France. Les représentants du peuple se réunirent et prêtèrent le serment solennel de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeraient, jusqu'à ce que la Constitution fût établie et affermie sur des fondements solides.

Louis parut le 23 juin au milieu d'eux, avec l'éclat et l'appareil du despotisme pour dicter ses volontés, avec l'autorité, qu'à l'exemple de ses prédécesseurs, il était accoutumé à déployer dans ses séances appelées lits de

justice, qu'il tenait au milieu de quelques magistrats pour discuter ses ordres absolus, séances qui étaient suivies de deuil et de consternation, et qui ajoutaient toujours aux calamités publiques. Le courage et la fermeté de l'Assemblée nationale l'élèvent au-dessus de l'appareil menaçant du despotisme. Elle persista dans ses arrêtés, déclara la personne des représentants du peuple inviolable et promit une constitution à la France.

Le 25, Louis fait environner de gardes et de soldats toutes les avenues et les entrées de la salle : le peuple en est écarté. Ce n'est plus qu'à travers les baïonnettes et au milieu d'une haie de soldats que les représentants du peuple parvenaient au lieu de leurs séances. En vain l'Assemblée nationale adressa-t-elle à Louis un message pour le prier de faire retirer les gardes et lever la consigne. Il était occupé de plus vastes desseins. Il préparait une entreprise plus funeste à la France. Il faisait arriver, chaque jour, des troupes nationales et étrangères suivies de trains d'artillerie : il se formait plusieurs camps.

Il ne fut plus permis de douter qu'il voulait asservir l'Assemblée et la Nation, ou signaler son règne par une guerre sanglante déclarée au peuple français. L'Assemblée nationale décréta, le 8 juillet, que le roi serait prié de donner les ordres nécessaires pour la cessation de mesures également inutiles, alarmantes ou dangereuses ; et pour le prompt renvoi des troupes ainsi que des trains d'artillerie.

Le 9, elle décréta cette adresse célèbre au roi dans laquelle elle retraça avec énergie et dignité les alarmes, les agitations du peuple ; le croissant trouble dans Paris, sa constance et sa fermeté ne lui permettaient de voir an milieu des périls qui l'environnaient que les maux dont le peuple était menacé.

Personne n'ignore, répondit Louis, les désordres et les scènes scandaleuses qui se sont passées et qui se renouvellent à Paris et à Versailles. » — Il ajouta : « Si pourtant la présence nécessaire des troupes causait de l'ombrage, je me porterais, sur la demande des États-Généraux, à les transférer à Noyon et à Soissons, et alors je me rendrais moi-même à Compiègne pour maintenir la communication qui doit exister entre l'Assemblée et moi. »

Louis avait résolu de réprimer les élans de la liberté par la terreur des armes, d'isoler l'Assemblée, de lui rendre toutes les communications difficiles et pénibles et de diriger ses délibérations par l'appareil de la force et du despotisme. Le conseil du roi qui avait ordonné de sang-froid tous ces préparatifs et chancela au moment de l'agitation en prévint ainsi la suite.

Louis renvoya trois ministres opposés à ces mesures violentes. L'Assemblée arrêta, le 13, de représenter au roi les dangers qui menaçaient la Patrie ; elle insista sur le renvoi des troupes dont la présence animait le peuple. La députation rapporta cette réponse : — « Je vous ai fait connaître mes intentions sur les mesures que les désordres de Paris m'ont forcé de prendre, c'est à moi seul à juger de leur nécessité, et je ne puis y faire aucun changement. » — Cette réponse peut être considérée comme une déclaration de guerre.

Le bruit était déjà répandu qu'un prince de la famille de Capet devait être principal ministre. L'Assemblée décrète qu'elle ne cessera d'insister sur l'éloignement des troupes, et déclare que les ministres et les conseils du roi, quels que fussent leur rang, étant en fonctions, seraient personnellement responsables des malheurs présents et de ceux qui en pouvaient être la suite. Le roi refuse de recevoir à dix heures du soir le président de l'Assemblée nationale. Le 14, un escadron de hussards se présenta dans le faubourg Saint-Antoine ; il y répandit une alarme générale et excita la fureur du peuple : on craignait le feu de la Bastille ; on envoya une députation au gouverneur pour le conjurer de ne pas faire tirer le canon ; elle ne put rien obtenir. On en envoya une autre plus nombreuse avec un drapeau blanc et un tambour, signal de paix. On la laissa pénétrer dans l'enceinte de cette forteresse, aussitôt une décharge d'artillerie fit tomber plusieurs citoyens à côté de Corny, procureur de la Commune.

Le peuple propose de faire le siège de la Bastille. Un courrier avait apporté au gouverneur, au nom du roi, l'ordre de tenir jusqu'à la dernière extrémité et de faire usage de toutes ses forces. Dans ces circonstances, Louis répond à la députation de l'Assemblée, qui lui rappelait la nécessité d'éloigner les troupes :

« J'avais donné des ordres au prévôt des marchands et aux officiers municipaux de se rendra ici pour concerter avec eux les dispositions nécessaires. Instruit de la formation d'une garde bourgeoise, j'ai donné ordre aux officiers généraux de se mettre à la tête de cette garde, j'ai ordonné aux troupes qui sont au Champ-de-Mars de se retirer. »

On ne crut pas que ce fût assez pour faire cesser les hostilités et ramener la paix, que le roi eût mandé à Versailles, les administrateurs de la commune de Paris, qui ne pouvaient quitter leur poste sans danger, et qu'il voulût mettre un officier général de son choix à la tête de la garde bourgeoise qui était alors le peuple armé pour résister à l'oppression.

Une nouvelle députation se rendit chez Louis. Il répondit :

« Vous déchirez mon cœur par le récit des malheurs de Paris ; il n'est pas possible de croire que ce soit la présence des troupes qui en soit la cause. Je n'ai rien à ajouter à mes précédentes réponses. »

Louis ignorait encore qu'il était vaincu. Il apprit enfin la prise de la Bastille. Dissimulant alors sa défaite, mais convaincu de la nécessité de poser les armes momentanément, ou de succomber, il demanda des conseils ; il parla de paix.

Il se rend, le 15 juillet, au milieu des représentants du peuple, les invite à trouver les moyens de ramener l'ordre et le calme, et de faire part de ses dispositions à la Ville de Paris.

« Je sais, dit-il, qu'on a élevé contre moi d'injustes préventions ; je sais qu'on a osé publier que vos personnes ne sont pas en sûreté. Est-il donc nécessaire de vous rassurer sur des récits aussi coupables, démentis d'avance par mon caractère connu ? Eh ! bien, c'est moi qui me fie à vous. »

Il se rendit le 17 à Paris : il annonça les mêmes dispositions et cependant, il médite et annonce de nouveaux attentats. Dès le 16 mars, Broglie signait l'ordre de désarmer les communes de Tout et de Thionville. Le 23 il expédia un nouvel ordre et en pressa l'exécution..

Louis avait obtenu par le décret du 12 septembre, le droit de sanctionner les lois. Il s'empressa d'user de ce pouvoir et il suspendit le 11 août les décrets concernant l'abolition de la servitude personnelle du régime féodal et des dimes, etc. Le 13, il adressa les motifs de ce refus ! Il n'ignorait cependant pas que ces décrets avaient été dictés à l'Assemblée Constituante par la volonté générale, qui s'était manifestée dans toutes les sections du peuple, par tous les cahiers.

L'Assemblée Constituante présenta à son acceptation la déclaration des droits et les 15 articles de la Constitution qui étaient terminés. Voici ce qu'il répondit :

« Je ne m'explique point sur votre déclaration des droits : elle contient de très bonnes maximes mais qui, étant susceptible d'explications et même d'interprétations différentes, ne peuvent être justement appréciées et n'ont besoin de l'être qu'au moment où le véritable sens en sera fixé par la loi. »

De pareilles observations annonçaient qu'un longue lutte allait s'engager entre l'Assemblée nationale et le roi, et que Louis qui n'avait pu dissoudre l'Assemblée et l'asservir le 14 juillet, s'efforçait de rendre ses travaux inutiles et de priver la nation des avantages qu'elle s'en promettait.

Dès lors, les bruits du départ s'accréditaient : l'on manquait de subsistances, leur circulation éprouvait des entraves et des difficultés. L'approvisionnement de Paris avait souffert une interruption alarmante. On remarquait à Versailles des préparatifs dont la destination n'était pas connue On annonçait une augmentation de surnuméraires dans la maison militaire. La cour parvint par des intrigues à faire venir à Versailles le régiment de Flandres. Bouillé était désigné comme général. Une armée prête est à se former. Les gardes du corps et le régiment de Flandres se préparent par des orgies et des fêtes, dans lesquelles la nation est insultée, à exécuter les desseins de la cour. On porte dans ces fêtes les santés du roi et de la famille royale : celle de la Nation n'est proposée que pour être rejetée dédaigneusement. La musique exécutait des morceaux choisis pour enflammer la valeur guerrière à venger l'injure faite aux rois et à immoler le peuple à leur ressentiment.

La cocarde nationale fut foulée aux pieds ; les femmes de la cour distribuèrent des cocardes blanches. La reine, dit le 4 octobre qu'elle était enchantée de la journée du 12 : celle de l'orgie ou les soldats, dans les écarts de l'ivresse avaient exprimé avec énergie leur dévouement par le trône.

L'inquiétude était générale. On s'attendait à la fuite du roi. L'Assemblée décréta le 5, que le roi serait prié de donner une acceptation pure et simple. Elle obtint enfin par sa fermeté cette acceptation dont le succès de ses travaux dépendait. Le peuple de Paris inonda le même jour la ville et le château de Versailles. La tyrannie fut encore vaincue et désarmée. Louis fut conduit à Paris et la tranquillité parut se rétablir. Les vues ambitieuses de quelques membres de l'Assemblée Constituante, leur changement d'opinion dans les grandes discussions, la corruption dont quelques-uns étaient soupçonnés, firent rendre, le 27 novembre, un décret qui défendait aux membres de l'Assemblée d'accepter des places du ministère.

Dès le commencement de l'année 1790 le Midi était agité de troubles dont la religion était le prétexte. Nîmes était en proie aux factions : la Fédération du 14 Juillet était une occasion de rassemblement dont on se servit pour exciter un foyer de contre-révolution à Aries, et c'est au nom du roi que les révoltés tentèrent un soulèvement pour rétablir la monarchie absolue. Dans ce même temps on chargeait Bouillé du massacre de Nancy. — Vous vous rappelez les lettres qui vous ont été lues à cet égard.

L'hiver de 1791 vit former de nouveaux plans ; la corruption fut le moyen qu'on employa de préférence. On comptait sur Lafayette, on était assure de Mirabeau. Talon était chargé d'imprimer à Paris le mouvement nécessaire par des agents que l'on entretenait aux frais de la liste civile, dans les sections, dans les sociétés populaires. Les mêmes moyens devaient être employés par Mirabeau dans les départements. On voit par quels moyens et par quels sacrifices la liste civile voulait le dédommager de l'expectative d'une place dans le ministère que des heureux efforts, pour faire accorder au roi le veto suspensif, lui avaient acquise et que le décret du 7 novembre 1789 ne lui permetrait plus d'envisager. Laporte adressa à Louis, le 3 février 1791, le développement du plan dont il lui avait remis note. Ce mémoire est apostillé de la main de Louis. Ce projet, qu'il parut avoir médité, consistait à accélérer sa fuite de Paris. On lui répondait du succès si la liste civile fournissait encore 1, 500.000 livres. L'auteur était donc instruit de toutes les profusions de la liste civile et de l'étendue des sacrifices qu'elle faisait pour acquérir des suffrages et égarer le peuple. Il savait aussi les appliquer. Il invitait Louis à monter à

cheval plusieurs jours de suite, à passer dans les faubourgs. « On criera : vive le roi » ajoute-t-il ; Sa Majesté emploira ses moyens de popularité en parlant à tout le monde ; et si quelqu'homme du peuple lui parle de la détresse des ouvriers et de la misère du temps, Sa Majesté répondra : J'ai fait ce que le peuple m'a demandé, et j'ai toujours désiré son bonheur. Le roi jettera une vingtaine de louis en disant : « Je voudrais faire davantage. » — Il annonce encore les idées qu'on fera circuler clans le peuple, les projets de pétition, la réunion de la société monarchique, l'intérêt que l'on fera prendre à la maladie simulée du roi, la déclaration publique du roi de faire un voyage pour sa santé, l'empressement du peuple à l'inviter à faire ce voyage. Ce plan n'a pas été suivi presqu'en entier, mais au moins le projet d'évasion fut-il adopté. On remarqua de nouveaux rassemblements à Paris, des démarches et des correspondances suspectes, des mouvements et un grand concours au château. On ne vit dans cette nouvelle scène que la tentative de la fuite prochaine de Louis. Le peuple qu'on s'était flatté d'égarer et d'intéresser au succès de l'entreprise redouble de vigilance ; mais on employa de nouveaux moyens pour tromper son activité et sa surveillance ; on chercha à diriger son attention et ses forces sur des points éloignés. On dit que le château de Vincennes était menacé, que les conspirateurs se rassemblaient hors de Paris. Il consent d'éclairer tous les points menacés, mais il se porte au château des Tuileries ; il y trouve rassemblés tous les esclaves et les stipendiés de la royauté.

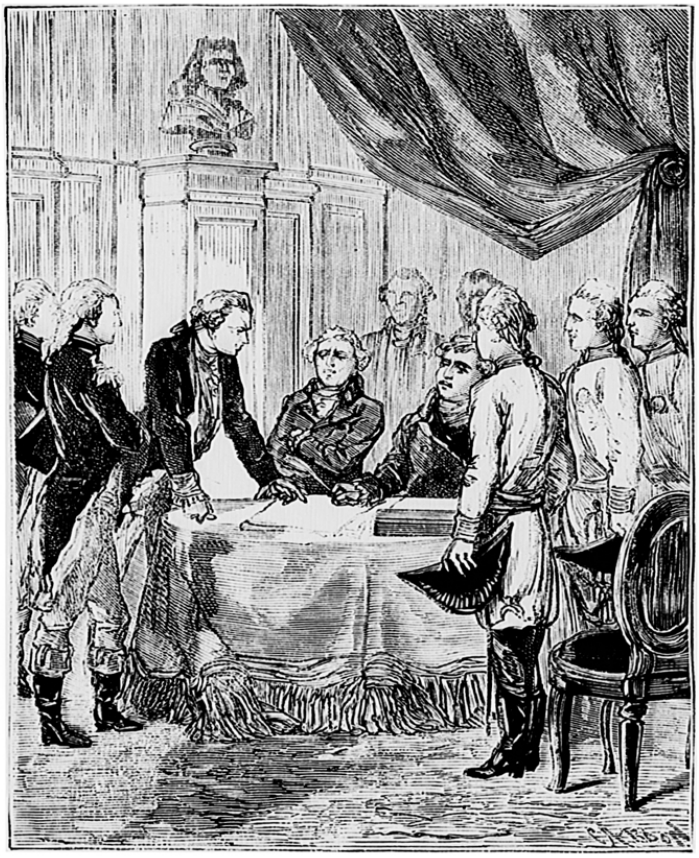
Louis allait quitter Paris ; on chasse tous les chevaliers du poignard après les avoir désarmés ; le succès de cette journée ramena le calme et la tranquillité dans Paris. Le roi résolut d'attendre un accomplissement plus favorable à l'accomplissement de ses desseins. Le 16 avril, il annonçait à l'évêque de Clermont que s'il recouvrait sa puissance il rétablirait l'ancien gouvernement et le clergé dans l'état où ils étaient avant la révolution.

Paris était dans la plus inquiète agitation ; le départ du roi était annoncé ; des circonstances menaçantes se renouvelaient ; le peuple était agité. Louis proposa, le 10 avril, d'aller à Saint-Cloud ; mais le peuple ne voit dans ce voyage que l'exécution d'un projet d'évasion. Louis est arrêté et reconduit au château des Tuileries : le lendemain il se rend à l'Assemblée, il se plaint des doutes inspirés sur ses sentiments pour la Constitution. J'ai accepté, dit-il, j'ai juré de maintenir la Constitution dont la Constitution civile du clergé fait partie, et j'en maintiens l'exécution de tout mon pouvoir. Le même jour il reçoit une lettre de Laporte qui lui écrit : « M. Rivarol a eu avec moi une longue conversation sur les affaires publiques. En voici le résultat : Le roi perd sa popularité, il faut, pour la lui rendre, employer les mêmes agents et les mêmes moyens qui lu lui ont enlevée : ces agents sont ceux qui dominent dans les sections. Tout ce que je puis dire à Votre Majesté, c'est que les millions qu'on l'a engagée à répandre n'ont rien produit. Les affaires n'en vont que plus mal. » Cette lettre est apostillée de la main du roi.

Laporte adressa à Louis, le 22, une pièce importante contenant un extrait d'une lettre de l'évêque d'Autun ; il lui annonce qu'un nouveau parti s'offre à le servir : « Mais, dit-il, je crois que cette faction veut vous dominer ; elle sait que vous avez répandu de l'argent et que vous l'avez partagé entre Mirabeau et quelques autres. — Cette faction, dans l'espérance d'y avoir part, va empêcher qu'on attaque votre liste civile. »

Tandis que Louis entretenait cette correspondance, il s'occupa du soin de rappeler la confiance aliénée ; il fit écrire par le ministre des affaires étrangères aux ambassadeurs, que son intention formelle est que ses ambassadeurs et ministres de France manifesteront aux cours où ils résident ses sentiments sur la Révolution et la Constitution française, afin qu'il ne puisse rester aucun doute sur ses intentions ni sur l'acceptation libre qu'il a donnée à la nouvelle forme de gouvernement ; il chargea les ministres d'en donner connaissance à l'Assemblée nationale. Celte démarche produisit l'effet qu'il en attendait. La lecture de cette lettre produisit dans l'Assemblée nationale les plus vifs transports de satisfaction, et même de reconnaissance. Louis, parvenu si facilement à égarer les soupçons et les défiances et à inspirer des sentiments de sécurité à l'Assemblée, prépare tranquillement sa fuite ; et le désordre qu'elle peut occasionner dans l'État : il rédige sa déclaration du mois de juin, elle est toute entière de son écriture, les corrections, les changements de composition et de rédaction attestent qu'il en est l'auteur. Il y rappelle les événements de la Révolution, les travaux de l'Assemblée nationale, le plan de la Constitution :il discute les lois de l'Assemblée sur la justice et sur l'administration de l'intérieur, sur les finances, les affaires étrangères, la guerre et le clergé ; il veut le rétablissement de la religion de ses prédécesseurs et une Constitution qui donne au gouvernement la force d'action et d'exécution qui lui est nécessaire. Il avait perdu sa liberté, il cherche à la recouvrer et à se mettre en sûreté avec sa famille. Cette déclaration porte la date du 20 juin ; c'était sans doute le manifeste destiné à plonger la France dans les horreurs de la guerre civile.

LE TRAITÉ DE PILNITZ.
L'Autriche et la Prusse s'allient pour combattre la Révolution française.



Laporte est choisi pour en être le dépositaire et le présenter à l'Assemblée nationale. Louis sort de Paris avec sa famille dans la nuit du 20 au 21 juin. Son frère prend la route de la Belgique et arrive dans les États ci-devant possédés par la maison d'Autriche. Louis continue sa route par Chalons et est arrêté à Varennes. Bouillé devait le recevoir et avait donné des ordres pour la marche des troupes qui étaient sous son commandement. Louis sortait de France en fugitif pour y rentrer en conquérant à la tête des armées que Bouillé commandait, des émigrés qui étaient réunis auprès de ses parents et des secours qu'il attendait de ses alliés. Son manifeste du 20 juin atteste ses intentions hostiles ; il voulait le renversement de l'État, puisqu'il ne voulait ni les lois, ni la Constitution qu'il avait jure de maintenir. On le ramena à Paris et jamais la liberté ne fut plus menacée. Lafayette l'ami die Louis, est informé, le 17 juillet, qu'un grand nombre de citoyens se réunit au Champ de Mars pour signer une pétition sur l'Autel de la Patrie, ayant pour objet la déchéance du roi : il s'y rend avec une partie de la garde nationale et des pièces d'artillerie ; il fait tirer sur le peuple, le Champ de Mars devient le tombeau de la liberté. Une lettre de Lafayette prouve qu'il s'était concerté avec Louis, qui, alors, quoique suspendu de ses fonctions, ordonnait le massacre du peuple. C'est sous ces funestes auspices que s'est faite la révision.

Mais ce qui fondait surtout les espérances de Louis, c'était la convention de Pilnitz. L'empereur et le roi de Prusse s'engageaient par ce traité, le 24 juillet, à relever en France le trône de la monarchie absolue et à soutenir l'honneur des couronnes contre les entreprises de la France. Ils s'engageaient à solliciter l'accession des puissances voisines à leur traité. Louis ne désavoua pas cette coalition ; les faits postérieurs prouvent au contraire qu'il en était le chef.

L'Assemblée constituante présenta à son acceptation la Constitution qu'elle avait faite. Il l'accepta en déclarant :

« Qu'il n'avait, pas aperçu dans les moyens d'exécution et d'administration toute l'énergie nécessaire pour imprimer le mouvement et conserver l'unité dans les parties d'un si vaste empire, mais que, puisque les opinions étaient divisées sur cet objet, il consentait que l'expérience seule en demeurât juge. »

Sa prévoyance embrassait, dès lors, un avenir qui ne lui paraissait pas éloigné. Ses frères, ses parents excitaient les puissances, en son nom, à donner leur accession à la convention de Pilnitz. Il s'attendait à avoir bientôt à soutenir, au nom du peuple français, une guerre faite en son nom contre la France. Il pouvait obtenir du désespoir du peuple le rétablissement de l'autorité absolue. S'il ne l'obtenait pas, le succès d'une invasion, la faiblesse, l'impuissance, la dispersion des armées françaises, obligeraient le peuple à recevoir la loi du vainqueur, qui, pour prix de sa conquête, n'exigeait que la soumission du peuple rebelle et le rétablissement du despotisme, événement qui aurait justifié le jugement que Louis avait eu soin de porter sur la Constitution.

La ville d'Arles devait fixer les regards de Louis. Le fanatisme y régnait et invoquait à son appui un monarque absolu. Il y envoya des commissaires qui, au lieu de rétablir la paix, abordèrent ouvertement l'étendard de la contre-révolution. Il différa d'un mois l'envoi du décret de réunion qui aurait rétabli la paix à Avignon et ce retard fut cause du renouvellement des scènes sanglantes qui ont désolé ce pays. Ces événements ne doivent pas être considérés isolément. Ils appartiennent à un vaste plan de conspiration. Car le même système fut adopté pour prolonger les troubles des colonies. C'est à ce plan que se rapportaient toutes les actions et toute la conduite de Louis.

La corruption se présenta encore à l'esprit de ses agents comme un moyen propre à rétablir la puissance. Il l'emploie pour acquérir les suffrages du Corps Législatif. Laporte, Sainte-Foix. Saint-Léon, se concertent pour faire décharger la liste civile des pensions dues aux militaires qui composaient la maison du roi. Radix et Sainte-Foix s'engageaient de traiter avec plusieurs membres du Corps Législatif. Dufrène fait adopter par la majorité des membres du comité de liquidation un décret qui renvoie à la liquidation les pensionnaires de la maison militaire du roi, décret qui, s'il eût passé à l'Assemblée, aurait déchargé la liste civile de plusieurs millions. Les sommes consenties par Sainte-Foix en faveur des membres qui doivent appuyer le projet de décret s'élèvent à 1 million 500.000 livres. Duques ne écrit à Delessart « qu'il s'occupe de la liquidation des officiers de la maison du roi, que les membres du comité se familiarisent avec le mode qu'il propose, que le total du : remboursement ne doit s'élever qu'a 18 millions, mais qu'il le porte à 25 pour avoir de la marge. » Ce projet ne fut pas présenté à l'Assemblée, mais les preuves de la corruption ; sont constatées, les projets et les mémoires sont apostillés de la main de Louis.

Louis, après s'être assuré du caractère et des dispositions de plusieurs membres marquants du Corps Législatif, poursuit ses desseins. Son ancienne garde se forme à Coblentz il la paie, il fournit des secours aux autres émigrés, au mépris d'une loi formelle ; plusieurs des paiements portent la date des premiers jours d'août 1792.

Les frères de Louis railliaient tous les émigrés à leurs drapeaux : il déployaient sur toutes les frontières de la France l'étendard de la révolte, ils levaient des régiments dans les États du corps germanique : ils négociaient avec les puissances étrangères, faisaient des emprunts et traitaient avec les particuliers au nom du roi. Différents témoins assurent avoir vu l'acte d'autorisation de Louis, et certes, sans cette autorisation, les princes n'auraient pas trouvé les facilités qu'ils ont eues auprès de toutes les cours et banquiers de l'Europe. Ces emprunts étaient hypothéqués sur les domaines de la nation. Louis n'en fit un inutile désaveu que lorsqu'il fut convaincu qu'il ne nuirait pas à ses dessins, c'est-à-dire peu de moments avant l'invasion du territoire français. Les émigrés insultaient les français et avaient intercepté la communication avec l'Allemagne avant que Louis eût réclamé contre cette violation des traités, et demandé une satisfaction aux puissances qui souffraient sur leur territoire des rassemblements de troupes destinées à agir hostilement contre la France. Enfin, il parut déférer aux pressantes sollicitations de l'Assemblée lorsqu'il, ne pouvait plus résister sans encourir l'indignation de toute la France. I ouvrit une négociation avec le chef de l'Empire et l'Électeur de Mayenne, mais ce ne fut que pour rapporter des réponses évasives et des promesses sans exécution.

Mais il laisse ignorer le traité de Piliniz ; les nouveaux engagements pris dans le mois de novembre entre l'empereur et le roi de Prusse, et l'accession du roi de Prusse à la ligue formée contre la France. Le Corps législatif ayant invité Louis à porter les forces militaires sur un pied capable de faire respecter l'indépendance et la souveraineté nationale, Narbonne parut s'occuper de préparatifs de guerre, de levée de soldats, d'achats d'armes et de munitions L'Assemblée Constituante avait décrété que l'armée serait portée au pied de guerre ; cependant elle n'était composée encore que de 100, 000 hommes à la lin de 1791. Le Corps législatif décréta la levée de 50, 000 hommes. Narbonne fit commander ce recrutement, mais il le fit cesser sous prétexte qu'il était rempli. Il fit renvoyer un grand nombre de citoyens enrôlés ; il avait visité les frontières ; il assura que toutes les dispositions étaient faites et qu'on pourrait commencer la campagne dans le mois de février.

La guerre a été déclarée le 20 avril. Degrave a succédé à Narbonne ; le nouveau ministre suivit pendant six mois le plan de son prédécesseur, sous l'influence du trône. La Nation essuya des revers, il donna sa dimission. Servait le remplaça ; il eut tout à faire et tout à créer. Il proposa an Corps législatif de décréter la levée de 20, 000 gardes nationaux pris dans les départements, qui se rendraient à Paris avec armes et uniformes pour former, à quelque distance, un corps de réserve destiné à renforcer les armées ou à soutenir ces débris en cas de revers. Le Corps

législatif décréta la formation d'un camp et la levée d'une réserve de 20, 000 hommes. Ce décret fut présenté à la sanction du roi qui en suspendit l'exécution. Dumouriez fut nommé au département de la guerre ; il déclara qu'il ne voulait pas engager imprudemment sa responsabilité, qu'il devait déclarer qu'il n'y avait point d'armes, ni de magasins, ni de subsistances, que tout manquait. Lajard lui succède. L'Assemblée législative lui demanda le 22 juin s'il avait des moyens et des ressources pour sauver l'État. Il répondit le 23 que le roi avait cru devoir présenter à l'acceptation de l'Assemblée législative la formation de quarante-deux nouveaux bataillons. On ne concevait pas comment Louis, qui avait suspendu un décret qui aurait formé une augmentation rapide de la force publique, proposait ce nouveau moyen qu'il était impossible d'exécuter avec la même célérité. L'Assemblée législative apprend le 3 juillet, par des correspondances particulières, que les Prussiens sont en nombre pour attaquer la France. Elle demande compte au pouvoir exécutif de l'État, des relations politiques de la France et de la Prusse. Le 6, Louis répond au Corps législatif que la marche des troupes prussiennes dont le nombre s'élève à 50, 000 hommes, et dont une partie est déjà rassemblée sur les frontières de la France, prouve le concert établi entre le cabinet de Vienne et celui de Berlin ; que ce sont là des dangers imminents, aux termes de la Constitution française, et qu'il en donne communication. Une nouvelle année paraissait sur nos frontières. Louis, qui avait laissé ignorer sa longue marche au Corps législatif, semble l'attendre au milieu de son palais. Les armées étaient dispersées. Montesquieu, sous le prétexte d'hostilités imminentes de la part du roi de Sardaigne, retenait oisive une partie de troupes dans le Midi. Les régiments coloniaux étaient abandonnés et laissés dans une absolue inactivité dans les départements qui composent la ci-devant Bretagne, les départements intérieurs et des côtes maritimes étaient remplis de volontaires nationaux, et cependant la France trahie n'avait point d'armées à opposer aux puissances étrangères.

La fédération du 14 juillet était la ressource sur laquelle elle devait compter ; on devait s'attendre à voir réunie à Paris une nombreuse jeunesse disposée à voler au secours de la Patrie, mais le ministre de l'intérieur, Terrier du Mont ciel, avait écrit au nom du roi, pour enlever cette ressource à la France. Il écrivit, fin juin, à tous les départements pour leur recommander de n'envoyer aucun fédéré et de dissoudre tous les rassemblements qui se formeraient. Cet ordre ne fut que trop bien exécuté.

Le ministre de la guerre avait donné sa démission le 10, en déclarant qu'il ne pouvait plus être utile. Louis lui laissa le portefeuille jusqu'au 25 juillet et, croyant n'avoir plus aucun motif de dissimuler, il confia le ministère à Dabancourt, neveu de Calonne.

Le résultat de toutes ces perfidies fut que Longwy et Verdun furent livrés au roi de Prusse, qui en prit possession au nom de Louis ; que pour arrêter ces rapides progrès, on ne put opposer pendant quinze jours que 15, 000 hommes à une armée cinq fois plus nombreuse ; que la nation perdue, trahie, était livrée à ses ennemis, qu'il fallait des prodiges pour la sauver ; qu'elle en fit et qu'elle fut sauvée.

Il était aussi entré dans le plan de Louis d'anéantir la marine. Les officiers étaient émigrés, il n'en restait plus le nombre suffisant pour faire le service des ports ; cependant Bertrand, ministre de la marine, délivrait encore des passeports et des congés, lorsque le Corps législatif exposa, le 6 mars, à Louis, la conduite coupable du ministre et déclara qu'il avait perdu la confiance de la nation.

Louis répondit qu'il était satisfait de ses services. Bertrand quelque temps après donnait sa démission. Lacoste, qui avait été envoyé en qualité de commissaire civil aux îles du Vent, était revenu pour se faire l'accusateur des chefs de l'administration civile et militaire et remettre au pouvoir exécutif et à l'Assemblée nationale des preuves multipliées de leur incivisme, Louis lui offrit le portefeuille de la marine. Lacoste accepta et devint le juge de ceux qu'il venait accuser ; mais il oublia ce qu'il devait à la nation : il laissa l'autorité à ceux qu'il avait vu en abuser de la manière la plus criminelle. L'assemblée législative le força d'envoyer aux colonies une force suffisante pour réprimer les troubles et y faire respecter la souveraineté nationale.

Il n'y envoya, au contraire, par ordre de Louis, qu'un faible secours dont les révoltés sa rendirent maîtres.

Docile aux influences du trône, ce ministre conserva sa place jusqu'à l'époque des démissions combinées du mois de juillet ; mais il sacrifia les intérêts de la Nation et abandonna la colonie de la Guadeloupe, qui est maintenant au pouvoir des rebelles.

Les troubles de l'intérieur exigeaient des mesures répressives d'une grande sévérité. L'Assemblée nationale promulga, le 29 juin, un décret contre les prêtres fanatiques. Louis en suspendit l'exécution.

Les troubles croissaient, tous les départements étaient dans la plus violente agitation. Les corps administratifs étaient réduits à la nécessité d'employer des mesures arbitraires pour prévenir de plus grands désordres. Le ministre de l'intérieur déclara qu'il engagerait sa responsabilité s'il laissait subsister les arrêtés des Corps administratifs, mais qu'il perdrait la chose publique s'il les cassait. Il demanda, par suite, au Corps législatif, une loi expresse. Le Corps législatif promulgua ce décret si nécessaire à la sécurité publique, si ardemment sollicité ; Louis suspendit l'exécution.

Il s'est persévéramment refusé de prendre part aux mesures qui pouvaient assurer la tranquillité dans l'intérieur, Arles était en plein état de contre-révolution ; Marseille y envoya des gardes nationaux. Louis fit marcher vingt-deux bataillons. La conspiration de Dussaillant dévoila le secret de toutes ces conspirations dont la religion était le prétexte, mais qui avaient, pour objet principal le rétablissement de la royauté. Que pouvait on espérer de ce gouvernement ?

Le peuple, trahi, demandait justice. Louis médite alors un contre-attentat dont le plan et le jour de l'exécution étaient connus d'avance à Milan. Une lettre adressée à Laporte avant le 10 août constate ce fait.

L'incivisme de sa garde en avait nécessité le licenciement. Il la conserve à sa solde ; il retenait à son service les ci-devant gardes Suisses, au mépris de la Constitution et d'un décret du Corps législatif : il avait des compagnies particulières entretenues pour un service secret ; on enrôlait secrètement pour lui.

Enfin, la cour provoqua l'affaire du 10 août, dont l'objet était de soulever les faubourgs et de les massacrer ensuite en les laissant avancer, pour les surprendre par derrière avec de l'artillerie.

Ce fait est constaté par l'ordre du commandant de la garde nationale et par une foule de dispositions Le 9, les appartements du château se trouvent remplis d'hommes armés qui y passent la nuit. Le 10, Louis fait la revue des Suisses dans le jardin des Tuileries et les oblige à lui prêter serment de fidélité.

Les citoyens de Paris, les fédérés s'avancent en confiance vers le château et, c'est du château que l'on tire sur eux : ils souffrent plusieurs décharges des meurtrières. Il s'engage un sanglant combat entre les Suisses et les citoyens. Le tyran est enfin vaincu et son trône renversé, tandis que Louis était allé chercher un asile dans le sein des représentants du peuple.

Louis est coupable de tous ces attentats dont il a conçu le dessein dès le commencement de la révolution, et dont il a tenté plusieurs fois l'exécution.

Tous ses pas, toutes ses démarches ont constamment été dirigées vers le même but, qui était de recouvrer son ancienne autorité, d'immoler tout ce qui résistait à ses efforts.

Plus fort, plus affermi dans tous ses desseins que tout son conseil, il n'a jamais été influencé par ses ministres, il ne peut rejeter ses crimes sur eux, puisqu'il les a, tout au contraire, sans cesse dirigés ou renvoyés à son gré.

La coalition des puissances, la guerre étrangère, les étincelles de la guerre civile, la désolation des colonies, les troubles de l'intérieur, qu'il a fait naître, entretenu et fomentés, sont les moyens dont il s'est servi pour relever son trône ou s'ensevelir sous ses débris.

MARAT. — Le rapporteur a omis dans son récit plusieurs faits qu'il importe de rétablir, et d'insérer dans l'acte d'accusation ; il ne vous a pas parlé de 60, 000 soldats patriotes expulsés des bataillons, des accaparements de numéraire, des accaparements de grains, des compagnies de famine, des massacres juridiques commis sous le nom du roi, des entraves mises au cours de la justice, et de tant d'autres crimes dont Louis est coupable (Applaudissements).

INTERROGATOIRE DE LOUIS XVI A LA BARRE DE LA CONVENTION

PRÉSIDENCE DE VERGNIAUD. — SÉANCE DU 10 JANVIER 1793.)

LE PRÉSIDENT. — J'avertis l'Assemblée que Louis est à la porte des Feuillants. Représentants, vous allez exercer le droit de justice nationale. Vous répondez à tous les citoyens de la République de la conduite ferme et sage que vous tiendrez dans cette occasion importante,

L'Europe vous observe, l'histoire recueille vos pensées, vos actions. L'incorruptible prostérité Vous jugera avec une sévérité inflexible. Que votre attitude soit conforme aux nouvelles fonctions que vous allez remplir. L'impassibilité et le silence conviennent à des juges. La dignité de votre séance doit répondre de la majesté du peuple français. Il va donner, par votre organe, une grande leçon aux rois et un exemple utile à l'affranchissement des nations.

Citoyens des tribunes, vous êtes associés à la gloire et à la liberté de la nation, dont vous faites partie. Vous savez que la Justice ne préside qu'aux délibérations tranquilles. La Convention nationale se repose sur votre entier dévouement à la patrie et sur votre respect pour la représentation du peuple. Los citoyens de Paris ne laisseront pas échapper cette nouvelle occasion de montrer le patriotisme qui les anime. Ils n'ont qu'à se souvenir du silence terrible qui accompagne Louis ramené de Varennes, silence précurseur du jugement des rois par les Nations.

M. LE COMMANDANT GÉNÉRAL. — J'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai mis à exécution votre décret. Louis Capet attend vos ordres.

Louis entre à la barre Le maire, deux officiers municipaux, et les généraux Santerre et Witenkof entrent avec lui. La garde reste en dehors la salle.

LE PRÉSIDENT. — Louis, la Nation française vous accuse. L'Assemblée nationale a décrété, le 3 décembre, que vous seriez jugé par elle ; le 6 décembre elle a décrété que vous seriez traduit à sa barre. On va vous lire l'acte énonciatif des délits qui vous sont imputés. Vous pouvez vous asseoir.

Louis s'assied »

Un des secrétaires fait lecture de cet acte entier. (C'est l'acte que nous venons de reproduire.)

Le Président, reprenant chaque article d'accusation, interpelle successivement Louis de répondre aux différentes charges qu'il contient.

LE PRÉSIDENT. — Louis, le peuple français vous accuse d'avoir commis une multitude de crimes pour établir votre tyrannie en détruisant sa liberté. Vous avez, le 20 juin 1789, attenté à la souveraineté du peuple en suspendant les séances de ses représentants et en les repoussant par la violence du lieu de leurs séances. La preuve en est dans le procès-verbal dressé au jeu de paume de Versailles par les membres de l'Assemblée constituante. Le 23 juin, vous avez voulu dicter des lois à la Nation, vous avez entouré de troupes ses représentants, vous leur avez présenté deux déclarations royales évasives de toute liberté et vous leur avez ordonné de se séparer. Vos déclarations et les procès-verbaux constatent les attentats. Qu'avez-vous à répondre ?

LOUIS. — Il n'existait pas de lois qui m'en empêchaient.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez fait marcher une armée contre les citoyens de Paris. Vos satellites ont fait couler le sang de plusieurs d'entr'eux et vous n'avez éloigné cette armée que lorsque la prise de la Bastille et l'insurrection générale vous ont appris que le peuple était victorieux. Les discours que vous avez tenus les 9, 12 et 14 juillet avec diverses députations de l'Assemblée constituante font connaître quelles étaient vos intentions et les massacres des Tuileries déposent contre vous. Qu'avez vous à répondre ?

LOUIS. — J'étais le maître de faire marcher des troupes dans ce temps-là ; mais je n'ai jamais eu l'intention de répandre du sang.

LE PRÉSIDENT. — Après ces événements et malgré les promesses que vous aviez faites, le 15, dans l'Assemblée constituante et le 17 dans l'Hôtel de Ville de Paris vous avez persisté dans vos projets contre la liberté nationale, vous avez longtemps éludé de faire exécuter les décrets du 11 août, concernant l'abolition de la servitude personnelle du régime féodal et de la dîme. Vous avez refusé de reconnaître la déclaration des droits de l'homme, vous avez augmenté du double le nombre des gardes du corps et appelé le régiment de Flandres à Versailles ; vous avez permis que dans les orgies faites sous vos yeux, la cocarde nationale fût foulée aux pieds, la cocarde blanche arborée et la Nation blasphémée. Enfin vous avez nécessité une nouvelle insurrection, occasionné la mort de plusieurs citoyens, et ce n'est qu'après la défaite de vos gardes que vous avez changé de langage et renouvelé des promesses perfides. Les preuves de ces faits sont dans vos observations du 18 septembre, sur les décrets du 18 août, dans les procès-verbaux de l'Assemblée constituante, dans les événements de Versailles des 3 et 6 octobre et dans le discours que vous avez tenu le même jour à une députation de l'Assemblée constituante, lorsque vous lui dites que Vous vouliez vous éclairer de ses conseils et ne jamais vous séparer d'elle. Qu'avez-vous à répondre ?

LOUIS. — J'ai fait les observations que j'ai crues justes sur les deux premiers objets. Quant à la cocarde cela est faux, cela ne s'est pas passé devant moi.

LE PRÉSIDENT. — Vous aviez prêté à la fédération du 14 Juillet un serment que vous n'avez pas tenu. Bientôt vous avez essayé de corrompre l'esprit public à l'aidé de Talon qui agissait dans Paris et de Mirabeau qui imprimait un mouvement contre-révolutionnaire aux provinces. Qu'avez-vous à répondre ?

LOUIS. — Je ne me rappelle pas ce qui s'est passé dans ce temps-là, mais le tout est antérieur à l'acceptation que j'ai faite de la Constitution.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez répandu des millions pour effectuer cette corruption, et vous avez voulu faire de la popularité même un moyen d'asservir le peuple. Ces faits résultent d'un mémoire de Talon, que vous avez apostillé de votre main, et d'une lettre que Laporte vous écrivait le 19 avril, dans laquelle, vous rapportant une conversation qu'il avait eue avec Rivarol, il vous disait que les millions que l'on vous avait engagé à répandre n'avaient rien produit. Dès longtemps vous aviez médité un projet de fuite. — Il vous fut remis, le 23 février, un mémoire qui vous indiquait les moyens et vous l'apostillâtes. — Qu'avez vous à répondre ?

LOUIS. — Cette accusation est absurde.

LE PRÉSIDENT. — Mais la résistance des citoyens vous fit sentir que la défiance était grande : vous cherchâtes â la dissiper en communiquant à l'Assemblée Constituante une lettre que vous adressiez à la Nation, auprès des puissances étrangères, pour leur annoncer que vous aviez accepté librement les articles constitutionnels qui vous avaient été présentés, et cependant, le 21, vous preniez la fuite avec un faux passeport. Vous laissiez une déclaration contre les mêmes articles constitutionnels ; vous ordonniez aux ministres de ne signer aucun des actes émanés de l'Assemblée nationale, et vous défendiez au ministre de la justice de remettre les sceaux de l'État. L'argent du peuple était prodigué pour assurer le succès de cette trahison, et la force publique devait la protéger

sous les forces de Bouillé qui, naguère, avait été chargé de diriger le massacre de Nancy et à qui vous avez écrit à ce sujet *de soigner sa popularité parce qu'elle vous serait utile.* Ces faits sont prouvés par le mémoire du 23 février, apostillé de votre main ; par votre déclaration du 20 juin, toute entière de votre écriture ; par votre lettre du 4 septembre1790, à Bouillé, et par une note de celui-ci, dans laquelle il vous rend compte des 993, 000 livres données par vous, et employées en partie à la corruption des troupes qui devaient vous escorter. Qu'avez-vous à répondre ?

LOUIS. — Je n'ai aucune connaissance du mémoire du 23 février. Quant à ce qui est relatif à mon voyage de Varennes, je m'en réfère à ce que j'ai dit aux commissaires de l'Assemblée constituante dans ce temps-là.

LE PRÉSIDENT. — Après votre arrestation à Varennes, l'exercice du pouvoir exécutif vous fut un instant retiré ; vous conspirâtes encore. Le 17 juillet, le sang des citoyens fut versé au Champ de Mars. Une lettre de votre main, écrite en 1790, à Lafayette, prouve qu'il existait une coalition criminelle entre vous et Lafayette, à laquelle Mirabeau avait accédé. La révision commença sous ces auspices cruels ; tous les genres de corruption furent employés. Vous avez payé des libelles, des journaux, des pamphlets, des journaux destinés à pervertir l'opinion publique, à discréditer les assignats et à soutenir la cause des émigrés. Les registres de Septeuil indiquent quelles sommes énormes ont été employées à ces manœuvres liberticides. Qu'avez-vous à répondre ?

LOUIS. — Ce qui s'est passé le 17 juillet ne peut aucunement me regarder ; pour le reste, je n'en ai aucune connaissance.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez paru accepter la Constitution le 14 septembre. Vos discours annonçaient la volonté de la maintenir, et vous travailliez à la renverser, avant même qu'elle fût achevée.

Une convention avait été faite, à Pilnitz, le 14 juillet, entre Léopold d'Autriche et Frédéric-Guillaume de Brandebourg, qui s'étaient engagés à relever en France le trône de la monarchie absolue, et vous vous êtes tû sur cette convention jusqu'au moment où elle a été connue de l'Europe entière. Qu'avez-vous à répondre ?

LOUIS. — Je l'ai fait connaître sitôt qu'elle est venue à ma connaissance. Au reste, tout ce qui a trait à cet objet, par la Constitution, regarde le ministre.

LE PRÉSIDENT. — Arles avait levé l'étendard de la révolte ; vous l'avez favorisé par l'envoi de trois commissaires civils qui se sont occupés, non à comprimer les contre-révolutionnaires, mais à justifier les attentats. Qu'avez-vous à répondre ?

LOUIS. — Les instructions qu'avaient les commissaires doivent prouver ce dont ils étaient chargés, et je n'en connaissais aucun, quand les ministres me les ont proposes.

LE PRÉSIDENT. — Avignon et le Comtat-Venaissin avaient été réunis à la France, vous n'avez fait exécuter le décret qu'après un mois, et pendant ce temps-la, la guerre civile a désolé ce pays. Les commissaires que vous y avez successivement envoyés ont achevé de les dévaster. Qu'avez-vous à répondre ?

LOUIS. — Je ne me souvient pas quel délai a été mis dans l'exécution ; au reste, ce, fait ne peut me regarder personnellement. Ce sont ceux qui ont été envoyés et ceux qui ont envoyés, que cela regarde.

LE PRÉSIDENT. — Nîmes, Montauban, Mende, Jalès, avaient éprouvé de grandes agitations dès les premiers jours de la liberté ; vous n'avez rien fait pour étouffer ce germe de contre-révolution, jusqu'au moment où la conspiration Desaillant a éclaté. Qu'avez-vous à répondre ?

LOUIS. — J'ai donné pour cela des ordres que les ministres m'ont proposés.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez envoyé deux bataillons contre les Marseillais qui marchaient pour réduire les contre-révolutionnaires arlésiens. Qu'avez-vous à répondre ?

LOUIS. — Il faudrait que j'eusse les pièces pour répondre juste à cela.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez donné le commandement du Midi À Wigenstein qui vous écrivait, le 21 avril 1702, après qu'il eut été rappelé : « Quelques instants de plus et je rappellerai pour toujours, autour du trône de Votre Majesté, des milliers de Français redevenus dignes des vœux qu'elle forme pour leur bonheur. » Qu'avez-vous à répondre ?

LOUIS. — Cette lettre est postérieure à son rappel. Il n'a pas été employé depuis : je ne me souviens pas de la lettre.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez payé vos ci-devant gardes du corps, à Coblentz. Les registres de Septeuil en font foi et plusieurs ordres signés de vous constatent que vous avez fait passer des sommes considérables à Bouillé, Rochefort, La Vauguyon, Choiseul, Beaupré, Hamilton et la femme Polignac. Qu'avez-vous à répondre ?

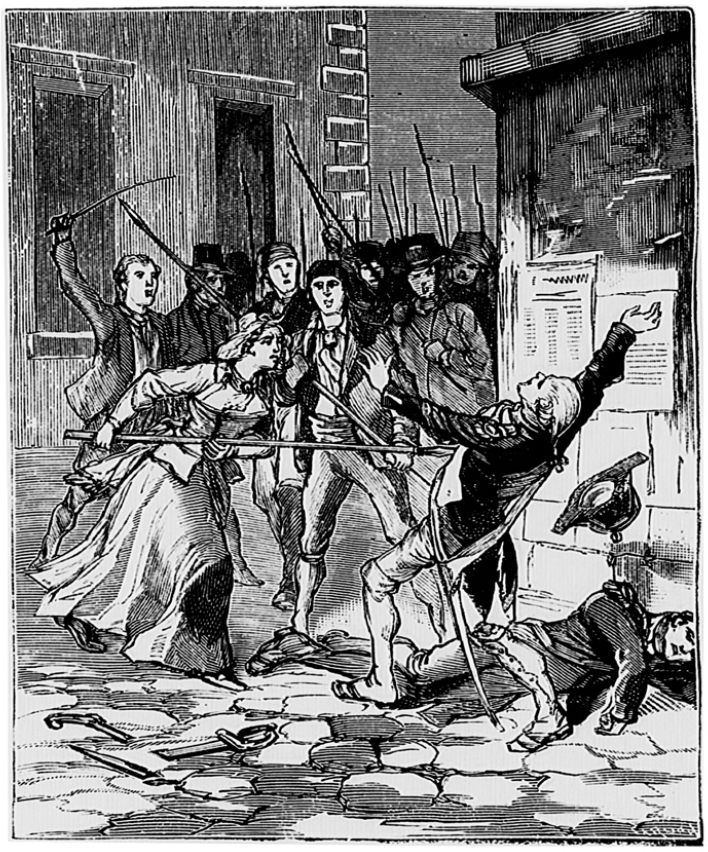
LOUIS. — D'abord que j'ai su que mes gardes du corps se formaient de l'autre côté du Rhin, j'ai défendu qu'ils touchassent aucun paiement ; pour le reste, je ne m'en souviens nullement.

LE PRÉSIDENT. — Vos frères, ennemis de l'État, ont rallié les émigrés sous leurs drapeaux, ils ont levé des régiments, fait des emprunts et contracté des alliances en votre nom ; vous ne les avez désavoués qu'au moment où vous avez été bien certain que vous ne pouviez plus nuire à leurs projets. Votre intelligence avec eux est prouvée par un billet écrit de la main de Louis-Stanislas-Xavier, et ainsi concu :

— « Je vous ai écrit, mais c'était par la poste et je n'ai pu rien dire. Nous sommes ici deux qui ne font qu'un ; mêmes sentiments, même ardeur pour vous servir. Nous gardons le silence. Mais c'est que, le rompant trop tôt, nous vous compromettrions ; mais nous parlerons dès que nous serons sûrs de l'appui général, et ce moment est proche. Si l'on nous parle de la part de ces gens-là nous n'écouterons rien ; si c'est de la vôtre, nous écouterons, mais nous irons notre droit chemin ; aussi, si l'on veut que vous nous fassiez dire quelque chose, ne vous gênez pas, soyez tranquille sur votre sûreté ; nous n'existons que pour vous servir, nous y travaillons avec ardeur, et tout va bien ; nos ennemis même ont trop d'intérêt à votre conservation pour commettre un crime inutile et qui achèverait de les perdre. Adieu.

L. S. XAVIEU ET CHARLES PHILIPPE.

SCÈNES DE LA RÉVOLUTION
L'infâme Suleau est exécuté, le 10 août, par les patriotes ayant à leur tête Théroigne de Méricourt.



Qu'avez-vous à répondre ?

LOUIS. — J'ai désavoué toutes les démarches de mes frères, suivant que la Constitution me le prescrivait, aussitôt que j'en ai eu connaissance. Je n'ai aucune connaissance de ce billet.

LE PRÉSIDENT. — L'année de ligne, devant être portée au pied de guerre, n'était forte que de cent mille hommes à la fin de décembre ; vous aviez ainsi négligé de pourvoir à la sûreté de l'État. Narbonne, votre agent, avait ordonné une levée de 50, 000 hommes, mais il arrêta le recrutement à 26 mille, en assurant que tout était prêt : rien ne l'était pourtant.

Après lui, Servan se proposa de former auprès de Paris un camp retranché de 20 mille hommes ; l'Assemblée législative le décréta, vous refusâtes votre sanction. — Qu'avez-vous à répondre ?

LOUIS. — J'avais donné au ministre tous les ordres qui pouvaient accélérer l'augmentation de l'armée ; au mois de décembre dernier les États ont été mis sous les yeux de l'Assemblée, s'ils se sont trompés ce n'est pas ma faute.

LE PRÉSIDENT ; — Un élan de patriotisme fait partir de tous les côtés les citoyens pour Paris. Vous fîtes une proclamation qui tendait à les arrêter dans leur marche : cependant nos armées étaient dépourvues de soldats. Dumouriez, successeur de Servan, avait déclaré que la Nation n'avait ni armes, ni munitions, ni subsistances et que les places étaient hors de défense. Vous avez attendu d'être pressé par une réquisition faite au ministre Lajard à qui l'Assemblée législative demandait d'indiquer quels étaient ses moyens de pourvoir à la sûreté extérieure de l'État, pour proposer par un message la levée de 42 bataillons.

Vous avez donné mission aux commandants des troupes, de désorganiser l'armée, de pousser des régiments entiers à la désertion, et de leur faire passer le Rhin pour les mettre à la disposition de vos frères et de Léopold d'Autriche, aveu lequel vous étiez d'intelligence, le fait est prouvé par la lettre de Toulongeon, commandant de la Franche-Comté, Qu'avez-vous à répondre ?

LOUIS. — Je n'en ai aucune connaissance : il n'y a pas un mot de vrai dans cette accusation.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez chargé vos agents diplomatiques de favoriser la coalition des affaires étrangères et de vos frères contre la France, et particulièrement de cimenter la paix entre la Turquie et l'Autriche pour dispenser celle-ci de garder ses frontières du côté de la Turquie et lui procurer par là un plus grand nombre de troupes contre la France. Une lettre de Choiseul-Gouffier, ambassadeur à Constantinople, établit le fait. Qu'avez-vous à répondre ?

LOUIS. — M. Choiseul n'a pas dit la vérité. Cela n'a jamais existé.

LE PRÉSIDENT. — Les Prussiens s'avançaient vers nos frontières. On interpella la 8 juillet, votre ministre de rendre compte de l'état de nos relations politiques avec la Prusse. Vous répondîtes, le 10, que 50 mille Prussiens marchaient contre nous, et que vous donniez avis au Corps législatif, des actes formels de ces hostilités imminentes aux termes de la Constitution. Qu'avez-vous à répondre ?

LOUIS. — Ce n'est qu'à cette époque-là que j'en ai eu connaissance : toute la correspondance passait par les ministres.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez confié le département de la guerre à Dabancourt, neveu de Calonne, et tel a été le succès de votre conspiration que les places de Longwy et de Verdun ont été livrées aussitôt que les ennemis ont paru. Qu'avez-vous à répondre ?

LOUIS. — J'ignorais que M. Dubancourt fut neveu de M. Calonne ; ce n'est pas moi qui ai O'ni les places, je ne me serais pas permis une pareille chose, je n'en ai aucune connaissance si elles l'ont été.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez détruit notre marine ; une foule d'officiers de ce corps étaient émigrés, à peine en restait-il pour faire le service des ports ; cependant Bertrand accordait tous les jours des passe-ports, et lorsque le Corps législatif vous exposa, le 8 mars, sa conduite coupable, vous répondîtes que vous étiez satisfait de ses services. Qu'avez-vous à répondre ?

LOUIS. — J'ai fait ce que j'ai pu pour retenir les officiers. Quant à M. Bertrand, comme l'Assemblée nationale ne portait contre lui aucun grief qui put le faire mettre en état d'accusation, je n'ai pas cru devoir le changer.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez favorisé dans les colonies le maintien du gouvernement absolu ; vos agents y ont partout fomenté le trouble ; et la contre-révolution qui s'y est opérée à la même époque où elle devait s'effectuer en France, ce qui indique assez que votre main conduisait cette trame : Qu'avez-vous à répondre ?

LOUIS. — S'il y a de mes agents dans les colonies, il n'ont pas dit vrai ; je n'ai eu aucun rapport sur ce que vous venez de me dire.

LE PRÉSIDENT. — L'intérieur de l'État était agité par des fanatiques ; vous vous en êtes déclaré le protecteur en manifestait l'intention évidente de recouvrer par eux votre ancienne puissance. Qu'avez-vous à répondre ?

LOUIS. — Je ne peux pas répondre à cela ; je n'ai aucune connaissance de ce projet.

LE PRÉSIDENT. — Le Corps législatif avait rendu, le 29 janvier, un décret contre les prêtres factieux, vous en avez suspendu l'exécution. Qu'avez-vous à répondre ?

LOUIS. — La Constitution me laissait la sanction libre des décrets.

LE PRÉSIDENT. — Les troubles s'étaient accrus, le ministre déclara qu'il ne connaissait dans les lois existantes aucun moyen d'atteindre les coupables. Le Corps législatif rendit un nouveau décret ; vous en suspendîtes l'exécution. Qu'avez vous, à répondre ?

LOUIS. — La Constitution me laissait la sanction libre des décrets.

LE PRÉSIDENT. — L'incivisme de la garde que la Constitution vous avait, donnée, en avait nécessité le licenciement. Le lendemain vous lui avez écrit une lettre de satisfaction et vous avez continué de la solder. Ce fait est prouvé par les comptes du trésorier de la liste civile. Qu'avez-vous à répondre ?

LOUIS. — Je n'ai continué que jusqu'à ce qu'elle put être recréée, comme le décret le portait.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez retenu auprès de vous les Gardes-Suisses : la Constitution vous le défendait et l'Assemblés législative en avait expressément ordonné le départ. Qu'avez vous à répondre ?

LOUIS. — J'ai exécuté tous les décrets qui ont été rendus à cet égard.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez ou dans Paris des compagnies particulières chargées d'y opérer des mouvements utiles à vos projets de contre-révolution. Dangrement et Gilles étaient vos deux agents ; ils étaient salariés par la liste civile ; les quittances de Gilles, chargé de l'organisation d'une compagnie de 69 hommes, vous seront présentées. Qu'avez-vous à répondre ?

LOUIS. — Je n'ai aucune connaissance des projets qu'on leur prête ; jamais idée de contre-révolution, n'est entrée dans ma tête.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez voulu par des sommes considérables, suborner plusieurs membres des Assemblées constituante et législative. Des lettres de Saint-Léon et d'autres attestent la réalité de ces faits. Qu'avez-vous à répondre ?

LOUIS. — Il y a plusieurs personnes qui se sont présentées avec de pareils projets, mais je les ai éloignées.

LE PRÉSIDENT. — Quels sont ceux qui vous ont présenté ces projets ?

LOUIS. — Ils étaient si vagues que je ne m'en rappelle pas en ce moment.

LE PRÉSIDENT. — Quels sont ceux à qui vous avez donné ou promis de l'argent ?

LOUIS. — Aucun.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez laissé avilir la nation française en Allemagne, en Italie, en Espagne, puisque vous n'avez rien fait pour exiger la réparation des mauvais traitements que les Français ont éprouvé dans ces pays. Qu'avez-vous à répondre ?

LOUIS. — La correspondance diplomatique doit prouver le contraire ; au reste cela regardait le ministre.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez fait, le 10 août, la revue des Suisses, à 5 heures du matin, elles Suisses ont tiré les premiers sur les citoyens. Qu'avez-vous à répondre ?

LOUIS. — J'ai été voir toutes les troupes qui étaient rassemblées chez moi ce jour-là. Les autorités constituées étaient chez moi, le département, le maire et la municipalité ; j'avais même fait prier une députation de l'Assemblée nationale d'y venir, et je me suis ensuite rendu dans son sein avec ma famille.

LE PRÉSIDENT. — Pourquoi aviez-vous rassemblé des troupes dans le château ? Louis. — Toutes les autorités constituées l'ont vu : le château était menacé, et comme j'étais autorité constituée, je devais me défendre.

LE PRÉSIDENT. — Pourquoi avez-vous mandé au château le maire de Paris, dans la nuit du 9 au 10 août ?

LOUIS. — A cause des bruits qui se répandaient.

LE PRÉSIDENT. — Vous ayez fait couler le sang des Français. Qu'avez-vous à répondre ? Louis. — Monsieur, ce n'est pas moi.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez autorisé Septeuil À faire un commerce considérable de grains, sucre et café à Hambourg ; ce fait est prouvé par Septeuil. Qu'avez-vous à répondre ?

LOUIS. — Je n'ai aucune connaissance de ce que vous dites.

LE PRÉSIDENT. — Pourquoi avez-vous mis le *veto* sur le décret qui ordonnait la formation d'un camp de 20, 000 hommes ?

LOUIS. — La Constitution me donnait la libre sanction des décrets, et dès ce temps la même j'ai demandé la réunion d'un camp à Soissons.

LE PRÉSIDENT (à *l'Assemblée).* — Les questions sont épuisées. (A Louis Capet). Louis, avez vous quelque chose à ajouter ?

LOUIS. — Je demande communication des accusations que je viens d'entendre, et des pièces qui y sont jointes, et la faculté de choisir un conseil pour me défendre.

Valazé assis après de la Larre, énonce et présente à Louis Capet les pièces suivantes : Mémoire de Laporte qui établit entre Louis Capet, Mirabeau et quelques autres des projets contre-révolutionnaires.

LOUIS. — Je ne le reconnais pas.

VALAZÉ. — Lettre de Louis Capet datée du 29 juin 1790, établissant ses rapports avec Mirabeau et Lafayette pour opérer une révolution dans la Constitution.

LOUIS. — Je me réserve d'expliquer ce qui s'y trouve contenu.

Valazé lit la lettre.

LOUIS. — Ce n'est qu'un projet, il n'y est nullement question de contre-révolution : la lettre n'a pas dû être envoyée.

VALAZÉ. — Lettre de Laporte à Louis Capet du 32 avril relative à des entretiens au sujet des Jacobins, et au président du comité des finances et au comité des domaines ; elle est datée de la main de Louis Capet.

LOUIS. — Je ne la connais pas

VALAZÉ. — Lettre de Laporte, du jeudi matin, 3 mars 1791, indicative d'une rupture entre Mirabeau et les Jacobins.

LOUIS. — Je ne la reconnais pas.

VALAZÉ. — Lettre de Laporte, sans date de sa main, mais apostillée de celle de Louis Capet, contenant des détails sur les derniers moments de Mirabeau, sur les soins qu'on a pris pour dérober certains papiers dont Mirabeau était dépositaire.

LOUIS. — Je ne la reconnais pas plus que les autres.

VALAZÉ. — Projet de constitution ou de révision de la Constitution, d'après Lafayette, adressée à Louis Capet le 6 avril 1700, apostille d'une, ligne de sa main.

LOUIS — Ces choses là ont été effacées par la Constitution.

VALAZÉ. — Connaissez-vous cette écriture ?

LOUIS. — Non !

VALAZÉ. — Votre apostille ?

LOUIS. — Non !

VALAZÉ. — Lettre de Laporte du 19 avril, apostillée par Louis Capet, 19 avril 1791, faisant mention d'un entretien avec Rivarol.

LOUIS. — Je ne la connais pas.

VALAZÉ. — Lettre de Laporte, 16 avril 1791, datée et apostillée de la main de Louis Capet, énonciative d'un mémoire qui s'y trouve joint, et relatif aux moyens de le populariser.

LOUIS. — Je ne connais aucune des deux pièces.

VALAZÉ. — Plusieurs pièces sans signatures trouvées au château des Tuileries, dans un baye close par les murs du palais, relative aux dépenses à faire pour gagner cette popularité.

LE PRÉSIDENT. — Avant l'interrogatoire je demande à faire une question, préliminaire. Avez-vous fait construire une armoire avec une porte de fer au château des Tuileries, et y avez-vous fait enfermer des papiers ?

LOUIS. — Je n'en ai aucune connaissance.

VALAZÉ. — Voici un journal de la main de Louis Capet portant les pensions qu'il a accordées sur sa cassette, depuis 1776 jusqu'en 1792, parmi lesquelles on remarque des gratifications accordées à Acloque pour son faubourg.

LOUIS. — Je reconnais celui-là, mais ce sont des charités que j'ai faites.

VALAZÉ. — Divers états de sommes payées aux compagnies écossaises de Noailles-Gramont et Montmorency-Luxembourg, au 1er juillet 1791.

LOUIS. — Ceci est antérieur au temps où j'ai défendu de les payer.

LE PRÉSIDENT. — Où aviez-vous déposé ces pièces reconnues par vous ?

LOUIS. — Chez mon trésorier,

VALAZÉ. — Reconnaissez-vous cet état des pensions des Gardes-du-corps, Cent-suisses, et Gardes du roi pour 1791 ? Louis. — Je ne le reconnais pas.

VALAZÉ. — Plusieurs pièces relatives à la conjuration du camp de Jalès dont les originaux sont déposés au secrétariat du département de l'Ardèche.

LOUIS. — Je n'en ai nulle connaissance.

VALAZÉ. — Lettre de Bouillon datée de Mayence, portant compte de 973, 000 livres : reçues de L. Capet.

LOUIS. — Je ne la connais pas.

VALAZÉ. — Ordonnance de paiement de 16, 800 livres signée Louis : au dos signé de Bonnières, avec une lettre et un billet du même.

LOUIS. — Je ne le reconnais pas.

VALAZÉ — Deux pièces relatives à un don fait à la femme Polignac et aux nommés Lavauguyon et Choiseul.

LOUIS. — Pas plus que les autres.

VALAZÉ. — Billet signé des deux frères du ci devant roi, cité dans l'acte énonciatif.

LOUIS. — Je ne le connais pas.

VALAZÉ. — Pièces contenant l'affaire de Choiseul-Goufflé à Constantinople.

LOUIS. — Je n'en ai pas connaissance.

VALAZÉ. — Lettre du ci-devant roi à l'évêque de Clermont, avec la réponse de celui-ci le 26 avril 1791.

LOUIS. — Je ne connais pas.

LE PRÉSIDENT. — Vous ne reconnaissez pas votre écriture et votre signature ?

LOUIS. — Non.

LE PRÉSIDENT. — Le cachet est aux armes de France.

LOUIS. — Beaucoup de monde l'avaient.

VALAZÉ. — Reconnaissez-vous cet état de sommes payées à Gilles ?

LOUIS. — Je ne le connais pas.

VALAZÉ. — Mémoire pour décharger la liste civile des pensions militaires : lettre de Dufresne-Saint-Léon, qui y est relative.

LOUIS. — Je ne connais aucune de ces pièces.

LE PRÉSIDENT. — Je vous invite à vous retirer dans la salle des conférences. L'Assemblée va prendre une délibération.

LOUIS. — J'ai demandé un conseil..

Louis Capet se retire.

TREILHARD. — Je propose le projet de décret suivant.

Louis Capet peut choisir un ou plusieurs conseils. (Des murmures s'élèvent dans une partie de l'Assemblée.)

ALBITÉ. — Cette question est trop importante pour qu'on la décide dans ce moment, Si on ne rejette pas la proposition de Treilhard, j'en demande l'ajournement.

Duhem, Châles, Billaud-Varennes, Tallien, Robespierre jeune, Marat et quelques autres se levent à la fois et appuyent l'ajournement.

Ducos appuie l'ajournement de Treilhard.

On demande la question préalable sur l'ajournement. — L'ajournement est réjeté à la très grande majorité.

(Les mêmes membres se levent encore. Ils demandent l'appel nominal. Le Président veut passer outre à la délibération. Il est interrompu. — Longue et vive agitation.)

GARAU. — La loi sur les jurés porte que l'accusé pourra choisir pour sa défense un ou deux amis ou conseils. Je demande que cette loi soit commune à Capet.

MARAT. — Il ne s'agit point ici d'un procès ordinaire... Il ne nous faut pas de chicane du palais.

Plusieurs membres demandent la question préalable sur la proposition de Garau.

L'Assemblée décide, à une grande majorité, qu'il y a lieu de délibérer.

Marat, Chabot, Merlin, Montant, demandent à la combattre. Seveste fait de longs efforts pour obtenir la parole dans le même sens.

DUHEM. — Je demande qu'on aille aux voix, par appel nominal, sur toutes les questions qui s'élèveront sur ce procès.

Le tumulte et l'agitation continuent. Le Président se couvre : — le silence se rétablit.

PÉTION. — Je demande la parole pour une motion d'ordre : il est surprenant qu'une question aussi simple excite autant d'aigreur et de division. De quoi s'agit-il ? — De donner au roi un conseil ! Je dis que personne ne peut le lui refuser à moins d'attaquer à jamais tous les principes de l'humanité. Mais les lois l'autorisent à prendre, non pas deux amis, les rois n'en connaissent pas, mais deux défenseurs. Il a demandé un conseil ; ce conseil peut, d'après la loi, être composé d'une ou plusieurs personnes ; c'est son affaire. Eh bien ! que cette question très simple : *Louis Capet pourra-t-il prendre* un conseil, soit mise aux voix : je ne sais quelles sont les difficultés qu'on pourrait lui opposer ?

La proposition de Pétion est mise aux voix.

Il est décrété par unanimité, à quelques voix près, que Louis Capot pourra se choisir un conseil.

VOTES DES CONVENTIONNELS
SUR LES TROIS QUESTIONS SOUMISES

1° Louis XVI est-il coupable de conspiration contre la liberté de la Nation et la sûreté générale de l'État ?

2° La décision de la Convention devra-t-elle être ratifiée par le peuple ?

3° Quelle peine Louis a-t-il encourue ?

Trois séances furent exclusivement consacrées aux votes de ces trois questions.

SÉANCE DU MARDI 15 JANVIER 1793
(AN II DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE)

(Présidence de VERCNIAUD)

Sur la première question.

Saint-André fait décréter que le nom des nombres de la Convention qui ne viendront pas émettre leur opinion sera envoyé aux départements.

On procède à l'appel nominal.

PREMIER APPEL NOMINAL

fait le mardi 15 janvier 1703. (An II de la Rébubique française sur cette question :

Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté de la nation et la sûreté générale de l'État ?

Cet appel nominal constate que les citoyens :

Joseph Mailhe (Cantal), Saubermeil (Tara), Topsent (Eure), Brouet (Marne), Fabre (Pyrénées-Orientales), Hermann (Bas-Rhin), Duchastel (Deux-Sèvres), Hugo (Vosges), sont absent pour cause de maladie.

Que les citoyens :

Jagot (Ain), Beauchamp (Allier), Delacroix (Eure-et-Loire), Grégoire (Loir-et-Cher), Camus (Haute-Loire), Belet (Lozère), Merlin (Moselle), Couturier (Moselle), Gossuin (Nord, Godefroy (Oise), Danton (Paris), Collot-d'Herbois (Paris), Rewbel (Haut-Rhin), Rulhl (Bas-Rhin), Dentzel (Bas-Rhin), Simon Philibert (Bas-Rhin), Hausmann (Seine-et-Oise), Hérault (Seine-et-Oise), Lassource (Tarn), Goupillau, J-P.. (Vendée), sont absents par commission de l'Assemblée.

Que trente-sept votants ont motivé leur opinion, comme il suit :

Savoir :

Je déclare comme simple citoyen, et non comme législateur, que j'ai toujours cru Louis, d'intelligence arec les ennemis de l'État.

Signé, BOURGEOIS, d'Eure-et-Loir

Je déclare sur mon honneur que je regarde Louis Capet, ci-devant roi des Français, coupable de haute trahison, de conspiration et d'attentats contre la liberté française.

1° Je demande que la Convention le bannisse à perpétuité du territoire de la République ;

2° Qu'il demeure en état de détention, sous la sauvegarde nationale, jusqu'à la cessation des hostilités qu'il nous à suscitées ;

3° Que le présent décret soit présenté à la ratification du peuple en même temps que celui portant abolition de la royauté et les autres décrets constitutionnels.

Signé, GUSTAVE DOULCET, du Calvados.

Je déclare que je ne suis pas juge, et en conséquence, je ne dis ni oui ni non.

Signé, LALANDE, de la Meurthe.

J'ai été appelé avec vous, législateurs, pour proposer au peuple français une constitution dont la liberté et l'égalité, doivent faire la base, et non pour prononcer des jugements ; mais, comme ma qualité de représentant du peuple, me fait un devoir de prendre des mesures de sûreté générale dans toutes les circonstances qui pourraient l'exiger, je déclare être d'avis que Louis soit détenu pendant tout le temps que durera la guerre, et qu'il soit déporté, à la paix, si la Convention où la Législature qui sera convoquée juge que cette mesure doive être prise pour la tranquillité et la sûreté de la république ; je pense que le peuple devra être consulté sur le parti qu'aura adopté la Convention.

Signé, F. MEYNARD, de la Dordogne.

Citoyens, je n'ai jamais douté des crimes de Louis XVI, et si quelque incertitude m'était restée, elle aurait disparu lors de la lecture des pièces authentiques trouvées aux Tuileries..

Je déclare cependant qu'en disant oui, je n'entends me lier à la prononciation de telle ou telle peine, qu'autant que le renvoi à la sanction du peuple souverain sera décrété, et alors seulement je croirai ma patrie libre. Je propose aussi d'envoyer en même temps à la sanction du peuple le décret d'abolition sur la royauté ; et, je tiens pour certain que le peuple ayant une fois exercé sa souveraineté saura la défendre des attaques de certains hommes ambitieux.

Signé, CHAMBON, de la Corrèze.

Citoyens, c'est dans ce moment surtout auquel tiennent, peut-être, les destinées de ma patrie, que je sens vivement tout le poids des pénibles devoirs que me sont imposés, et que je dois trembler, même en les remplissant avec tout le scrupule et la bonne foi qu'on doit exiger d'un vertueux et impassible citoyen.

Étranger à tout parti, à toute faction, à toutes intrigues quelconques, je suis toujours resté seul avec ma conscience ; je n'ai jamais su composer avec elle, et je ne le ferai pas dans la circonstance la plus sérieuse et la plus importante de ma vie : c'est donc elle, et l'amour de la Patrie qui me dictent impérieusement la déclaration suivante :

Dans l'affaire de Louis Capet, je me considère comme juge et comme législateur.

Comme juge, je déclare que Louis est coupable, qu'il m'a toujours paru tel, avant le 10 août dernier, et que, s'il me fut resté quelques doutes sur son compte les pièces de conviction qui m'ont été mises sous les yeux, les auraient entièrement dissipés.

Connue législateur, ou représentant du peuple, j'ai dû peser les conséquences de son existence ou de sa mort ; j'ai dû bien examiner quels pourraient être les biens ou les maux qui en résulteraient pour ma patrie,

J'ai donc reconnu, citoyens, que de si grands intérêts étaient attachés à la destinée de Louis, telle qu'elle fut, que je crois devoir renvoyer et que je renvoie, en effet, l'application de la peine à lui infliger au peuple réuni en assemblée primaire ; oui, dans mon mon opinion, c'est à lui seul, c'est au souverain qu'il appartient de prononcer sur le sort de Louis. Quelle que soit sa décision, je n'y trouverai point-d'inconvénients, et la Convention nationale, à l'abri de tout reproche, reste toute entière investie de la confiance et de la puissance qui lui sont nécessaires pour opérer le bonheur de la République et consolider notre liberté ; voilà mes motifs.

J'ai fini sur le jugement de Louis ; j'ai répondu à la question, proposée et à toutes questions subséquentes par cette déclaration à laquelle je me référerai ; je la dépose sur le bureau signée de moi, ce 15 janvier 1793, l'an II de la République.

Signé, DUBOIS-DUYAIS, du Calvados.

D'après le décret de la Convention qui a aboli la royauté, et celui qui a établi la République, je conclus à ce que Louis et sa famille soient détenus tant que l'exigera la sûreté et la tranquillité de la République, le baunissement ensuite ; sur le tout, la sanction et la ratification du peuple.

Fait à la Convention, répondant à l'appel nominal, le mardi, 15 janvier 1893, l'an II de la République, pour mon opinion toute entière.

Signé, DUBUSC, de l'Eure.

Je ne prononcerai ni comme juré, ni comme juge, je n'en ai ni le droit, ni la mission, mais je volerai, comme législateur, sur les mesures de politique.

Signé, GIROUST.

Si je pensais que quelque chose que ce fut, que quelque décret même de la Convention eût pu m'enlever instantanément la qualité de législateur qui m'a été donnée par mes commettans, je la réclamerais en ce moment, comme le font quelques-uns de mes collègues ; mais, persuadé que rien n'a pu me faire perdre un seul instant cette qualité, je réponds simplement : *oui.*

Signé, PH. DUMONT, du Calvados.

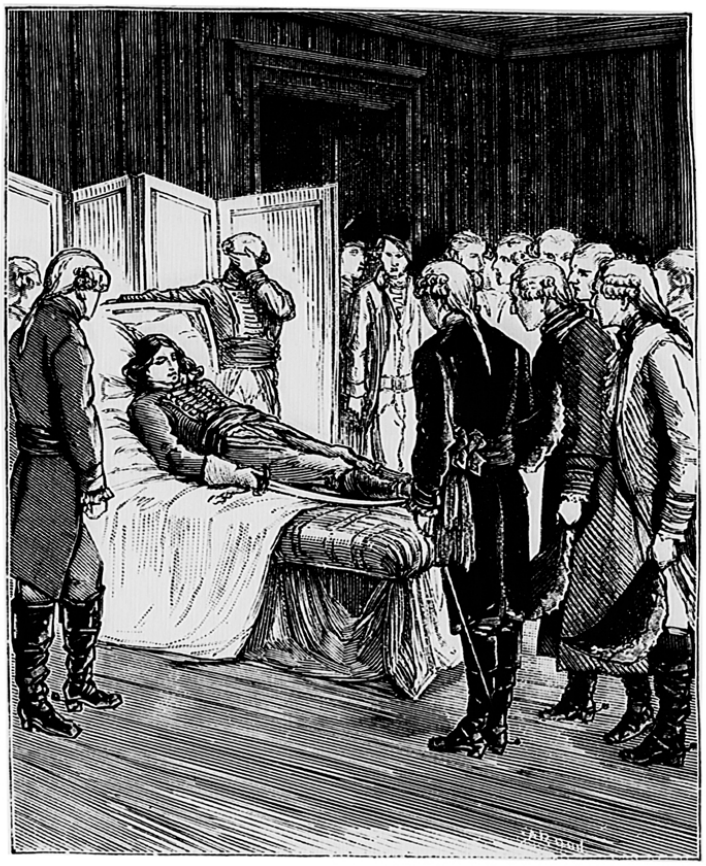
Je déclare que toutes mes opinions sur l'accusation portée contre Louis XVI, ci-devant roi des Français, se rapportent aux mesures de sûreté générale sur lesquelles seules je me crois en droit de prononcer. En conséquence, et d'après cette explication, je déclare sur mon honneur et ma conscience, que Louis est convaincu de la plupart des faits qui lui sont imputés dans la dite accusation.

Signé, D. LEMARÉCHAL, de l'Eure.

Je distingue deux objets dans Louis XVI ; le fonctionnaire public et l'homme privé. Comme accusé de conspiration, Louis Capet est la proie d'un tribunal criminel ; comme roi des Français, depuis dix mois j'étais entièrement convaincu de ses prévarications lorsque je l'ai jugé le 26 août 1792 dans mon assemblée primaire. Pour obéir au décret, je dis : oui, et je me réserve de prononcer en homme d'État sur son sort. Ce 15 janvier, 1793. l'an II de la République.

Signe, J. RAMEAU, de la Côte-d'Or.

SCÈNES DE LA RÉVOLUTION
Marceau meurt à 27 ans à Altenkirchen (1796). L'année ennemie, par respect pour le héros, vient saluer sa dépouille mortelle et interrompt la guerre pendant ses funérailles.



Je ne crois pas être ici pour juger des criminels, ma conscience s'y refuse ; en conséquence je me récuse. Ce 15 janvier 1792, l'an deux de la République française.

Signé, BARILLON.

Soit que je regarde Louis XVI comme citoyen, et moi connue juge, soit que je le regarde comme roi et moi comme représentant du souverain, je trouve qu'il est coupable, aussi je dis oui, sauf à faire connaître dans quelle qualité je lui applique la peine.

Signe, CHIAPPE, de Corse.

Citoyens, je ne suis parmi vous comme suppléant, que depuis le 9 de ce mois. A cette époque, l'instruction et la discussion sur le procès de Louis Capet étaient terminées. Je n'ai connaissance des faits et des Crimes dont Louis Capet est prévenu, que par les feuilles et journaux. Je ne puis donc émettre mon opinion dans les questions que présente cette affaire ; et je déclare devoir m'abstenir d'en connaître. En foi de quoi, j'ai signé. — A Paris, dans la salle de la Convention nationale, le 15 janvier 1793, l'an second de la République française.

Signé, LAFFON,
député suppléant, dé ST-GERMINAC, pour le département de la Corrèze.

Je prononcerai sur le sort de Louis, non comme juge, car je ne le suis point, mais comme homme d'État, et chargé, en qualité de député conventionnel, de l'exercice de la puissance du peuple, et, c'est sous ce rapport que je voterai, et que, sur la question présente, je dis oui.

Signé, GARNIER.

Je déclare que tous les efforts qu'on à faits, même à cette tribune, ne m'ont pas persuadé que nous pouvons cumuler les pouvoirs les plus incompatibles ; que je suis resté convaincu que nous devons faire des lois et non les appliquer, prendre toutes les mesures de sûreté générale que peut commander l'intérêt du peuple et non prononcer des jugements. En conséquence, puisque là Convention demande mon opinion comme membre du jury de jugement, je déclare que tout entier à mes fonctions de législateur, je m'abstiens de voter.

Signé, LOMONT.

Je déclare qu'ayant participé à la confection du décret qui ordonne que Louis sera jugé, mais qu'ayant voté contre l'amendement de ce même décret qui porte que *Louis sera jugé par la Convention nationale, je* ue crois pas devoir prononcer sur le fait, et qu'il répugne à ma conscience d'être, tout à la fois, législateur et juré. Dans une affaire, dont je demande, au surplus, que la décision soit renvoyée au peuple souverain.

Signé, HENRI LARIVIÈRE.

Je déclare qu'en votant sur la question de savoir si Louis Capet est coupable, j'ai dit oui, non comme juge, mais comme membre d'un corps législatif et politique.

Signé, PELÉ, du Loiret.

J'ai pensé qu'il n'était point jugeable et, par conséquent, je m'abstiens de voter comme juré ; mais je me réserve de voter sur la troisième question en homme d'État, sur la mesure de sûreté qui doit être prise à son égard.

Signé, YZARN-VALADY.

Oui, j'en suis convaincu comme citoyen ; je le déclare comme législateur ; comme juge, je n'ai pas la qualité : je ne prononce rien.

Signé, CLAUDE FAUCHÉ, du Calvados.

Je soussigné déclare oui, comme législateur, ne voulant point perdre la qualité de juge.

Signé, L. LOBINHES, de l'Aveyron.

Mon fils était grenadier dans un bataillon des Vosges ; il est mort sur la frontière en défendant la patrie : ayant le cœur déchiré par la douleur, je ne puis être juge de celui qu'on regarde comme le principal auteur de cette mort.

Signé, NOEL.

Oui, et je déclare que c'est parmi effet de la suggestion, de la provocation et du prestige de la royauté.

Signé, COREN-Fustier, de l'Ardèche.

Comme législateur, oui : et non pas comme juge.

Signé, L. CAZENEUVE, des Hautes-Alpes.

Je déclare au peuple français que Louis est coupable, mais en même temps, comme je, ne crois pas être revêtu du caractère dé jugé, je déclare que si la Convention prononce un jugement contre Louis XVI, ma voix ne sera pas comptée dans le jury de jugement.

Signé, GAUDIN, de la Vendée.

Je ne veux prononcer sur aucune des questions posées.

Signé, Moisson, de la Vendée.

Comme je suis convaincu que le vœu de mes mandants n'a pas été de me constituer membre d'un tribunal judiciaire, et, par conséquent, que je n'exerce et ne puis exercer ici que des fonctions politiques, je réponds oui.

Signé, ANTIBOUL, du Var.

Bernard des Sablons déclaré Louis coupable, comme mandataire du peuple, et non comme juge.

Signé, BERNARD, de Seine-et-Marne.

Fondé sur la partie de la loi qui concerne la royauté : oui.

Signé, FAURE, de la Seine-Inférieure.

Mettre en question si Louis est coupable, c'est mettre en question si nous sommes coupables nous mêmes. Je lis sur les murs de Paris ces mots tracés avec le sang de nos frères : Louis est coupable : oui.

Signé, DELAHAYE, de la Seine-Inférieure.

Je déclare que je ne suis pas juge et qu'il m'est impossible de l'être ; mais comme homme, j'en suis intimement convaincu ; et comme représentant du peuple le dis : oui.

Signé, DUPUIS, de Seine-et-Oise.

Je dis oui, comme législateur ; comme juge, je déclare que je n'ai rien à dire.

Signé, ANT. CONTE, des Basses-Pyrénées.

J'accuse Louis Capet d'avoir conspiré contre la souveraineté du peuple.

Signé, DAUNOU.

J'ai cru ne venir à la Convention que comme législateur, et la douceur de mes mœurs ne m'aurait pas permis de me porter comme juge ni directement ni indirectement en matière criminelle.

Signé, WANDELAINCOURT, de la Haute-Marne.

Je déclare, 1° que Louis est convaincu de conspiration contre la liberté et la souveraineté de la Nation française, et d'attentats contre sa sûreté ; 2° qu'il résulte de l'ensemble de sa conduite qu'il n'avait pas sérieusement accepté la Constitution, ou qu'il y avait renoncé bientôt après, et 3° qu'il résulte en outre, de la lettre de Laporte, qui forme le numéro 43 des pièces imprimées, que Louis était, en quelque manière, identifié avec les agents secrets de ses intrigues contre-révolutionnaires.

Signé, BAUDRAN, de l'Isère.

Je déclare que mon opinion est indivisible. En conséquence, demeurant l'abolition de la royauté et la déclaration de la République, je suis-d'avis de la réclusion de Louis XVI et des siens, jusqu'à ce que la nation ait prononcé définitivement sur leur sort, à moins que des circonstances graves nous décident à prendre, avant cette époque, une autre détermination.

Signé, ROUZET, de la Haute-Garonne.

Parmi les faits graves, qui forment l'acte d'accusation contre Louis, j'ai particulièrement remarqué celui relatif à la solde ou à la pension que Louis payait à sa garde, quoique licenciée et quoique les individus qui composaient cette garde fussent presque tous non-seulement émigrés, mais encore employés à Coblentz ou-dans les armées ennemies.

Le défenseur de Louis a senti lui-même toute l'importance et toute la gravité de cette A, partie de l'accusation et n'a pas dissimulé combien il en avait été frappé, mais il s'est rassuré, nous a-t-il dit, sur les craintes que lui avait causées cette charge, par la lettre trouvée chez un secrétaire dé la liste civile, dans laquelle Louis donna ordre de ne payer ses gardes à compter du 1er janvier 1792, que s'ils fournissaient des certificats de résidence en France. Devèze ne sait pas sans doute que, dans le mois de juin 1892, l'intendant de la liste civile (Laporte) s'est présenté à l'hôtel Soubise, devant les officiers municipaux charges de l'administration des financés et impositions de Paris, pour régler la contribution du roi. J'étais un des administrateurs et j'ai discuté conjointement avec mes collègues, les déductions que Louis faisait demander par son agent, ces déductions étaient fondées sur les dépenses à la charge dé la liste civile et nous avons rejeté celles relatives aux fondions de ces mêmes gardes, cette dépense formait, d'après le mémoire, un objet de 850, 000 livres. Ce rejet a sans doute été approuvé par le département, mais quelle qu'ait été la décision dé cette autorité supérieure, il n'en-reste pas moins constant que, six mois après, l'ordre prétendu donné de ne rien payer à des anciens gardes du corps licenciés émigrés, et armés contre la Patrie, et quoiqu'à l'époque de juin 1792, aucun de ces gardes ne fût rentré et que jamais l'émigration n'eût été plus considérable et plus funeste qu'à cette époque, Louis faisait et autorisait la dépense de 850, 000 livres, pour la pension de ces mêmes gardes. Ces faits étant personnellement à ma connaissance, ces faits ayant contribué à éclairer ma conscience, j'ai cru que j'en devais la communication à mes collègues, et je réponds à la première question : oui.

Signé, OSSELIN.

Et qu'enfin, les six cent quatre-vingt-trois autres membres ont répondu : *oui.*

Le Président publie le résultat de l'appel, et proclame, au nom du peuple français, que la Convention nationale déclare Louis Capet coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État.

DEUXIEME APPEL NOMINAL.
Présidence de Vergniaud.

Le jugement qui sera rendu sur Louis sera-t-il soumis à la ratification du peuple ?

Département du Gard. — BERTZEL, AUBRY, JUC, ABLLA, RABAUD-POMMIER, CHAZAL : oui. LEGRIS, HENRI VOULLAND : non.

Département de la Haute-Garonne. — PEREZ, ESTANDENS, AVRAL, DRUTHE, MAZADE, RONZET (sans opinion indivisible) : — MAILHE, DELMAS, BAJON, JULIEN, CALES, DESACY : non.

Département du Gers. — GAPPIN, WOYSSEL : oui. — LAPLAIGNE, MARIBON, MONTANT, BARBEAU-DUBARRAN, LAGUIRRE, JEHON, BOUSQUET, DESCAMP : non.

Département de la Gironde. — VERVIAUD, GUADET, GENSONNÉ, GRAGENEUVE : oui. — Ducos, JAY, BOYER, FONFRÈDE, DUPLANTIER, DELEYRE : non.

LACAZE. — Dans les circonstances présentes où le plus grand nombre des citoyens se trouve sur la frontière, et que les Assemblées vont être livrées aux intrigues et aux factions comme je suis convaincu que nous n'avons qu'une mesure de sûreté à prendre, je dis : *non.*

GARREAU. — Comme je ne veux ni roi, ni royauté, et que l'appel au peuple est peut-être le seul moyen de nous rendre l'un et l'autre ; comme je crois impossible que le peuple juge, en connaissance de cause, dans une affaire où il n'a ni la faculté d'entendre l'accusé ni la possibilité d'examiner la procédure ; comme je crains plus les ducats et les guinées des puissances étrangères que leurs canons, je dis : *non.*

Département de l'Hérault. — VIENNET, BOUYER, BRUNEL, CASTREHON : oui. — FABRE, CARRÉE, BONNET, CAMBON : non.

CAMBACÉRÈS. — Nous devions aussi, renvoyer à la sanction du peuple le décret par lequel nous nous sommes constitués juges de Louis, nous ne l'avons pas fait : je dis *non.*

Département de l'Ile-et-Vilaine. — HELIN : oui.

LANJUINAIS. — Je dis *oui*, si vous condamnez Louis à mort : dans le cas contraire je dis non... J'entends dire que mon suffrage ne sera pas compté ! Gomme je veux qu'il le soit, je dis oui.

FERMONT. — Et moi aussi, j'ai reçu de mes commettants des pouvoirs illimités, mais je crois devoir les limiter en ces circonstances. Je dis : *oui.* — DUVAL, CHAUMONT, LEBRETON, RUBIGNON, BAUGEARD, MAUREL : non. — SEVESTRE, absent.

Département de l'Indre. — PORCHER, PÉPIN, ROUZIN, DERAZEY : oui.

CHABAUD. — Et moi, je crois la Convention nationale revêtue de pouvoirs suffisants pour juger Louis ; d'ailleurs, dans ces circonstances difficiles, je préfère me charger de la responsabilité, telle qu'elle soit, que d'exposer ma patrie à tous les maux que je prévois si la ratification lui était envoyée, je dis : *non*

LEJEUNE. — Et moi, je me croirai coupable de tout le sang que cette mesure ferait couler, je dis : *non.*

Département d'Indre-et-Loire. — MIOCHE, JACOB-DUPONT, POTHIER, GARDIEN, RUELLE, CHAMPIGNY, CLÉMENT, ISABEAU, RODIN : non.

Département de l'Isère. — SERSONAT : oui. — GENEVOIS, GERISSIEUR, PRUNELLE, CCHARREL, BOISSIEU : non.

BAUDRAY. — A cause des grands inconvénients qui pourraient résulter de l'appel, et parce qu'il y a sur ce sujet ni loi existante, ni vœu exprimé de la part du peuple, je dis : *non.*

AMAN. — J'énonce mon opinion et je la motive. Fidèle à la souveraineté du peuple, je maintiens le principe et le maintiendrai de tout mon pouvoir. La souveraineté du peuple consiste à faire des actes généraux ; on ne doit pas confondre les actes délégués avec les actes de législature. Le peuple lie peut être magistrat, le peuple ne peut remplir aucune des fonctions qu'il a le droit de déléguer. Si vous envoyez cette affaire au peuple, souvenez-vous, citoyens, que vous oubliez le mandat qu'il vous a donné. L'Assemblée législative ne crût pas avoir les pouvoirs suffisants, que des mesures de sûreté exigeaient. — Le décret du 11 août nous a envoyés pour sauver la République, c'est pourquoi, je dis : *non.*

RÉAL. — On n'a pas voulu que je fusse chargé de la responsabilité, je l'invoque sur ma tête, cette responsabilité, je l'appelle toute entière et je ne crois pas manquer à mes devoirs. Je suis persuadé que la mort d'un homme de bien n'est jamais perdu pour les vrais républicains. Je me sacrifie donc, s'il le faut, conformément aux principes, et conformément à mes devoirs pour éviter les brigues et les factions qui vont agiter la République, je dis : *non.*

Département du Jura. — VERNIER, GRENOT, PROST, AMYON, BABEY, FÉROUX DE SALINS, BONGUIODE, DENIS, VAUCHER : oui.

LAURENCEAU. — S'il faut intéreser la nation entière au jugement quel qu'il soit, de cette affaire, très certainement la nation soutiendra le jugement que vous allez rendre, je dis : *oui.*

Département des Landes. — SAURIN : oui. — DARTIGOETE, LEFRANC, CADROY, DUCOS ainé, DYSEZ : non.

Département de la Haute-Loire. — BONNET fils, BARTHELEMY ; oui. — RÉGNAUD, FAURE, DECHIER, FLAGEAS : non. — CAMUS, absent par commission.

Département de la Loire-Inférieure. — LEFEBVRE, CHAILLON, MELLINET, JARRY, COUSTARD : oui. — MÉAULE, VILLIEN, FOUCHÉ : non.

Département du Loiret. — GENTIL, GARAN-COULON, LEPAGE : oui.

J.-B. LOUVET. — Parce que si, comme on le dit, et comme je le crois, il arrive en France beaucoup de guinées anglo-ministérielles, elles sont plus redoutables dans une assemblée de sept cent quarante-cinq membres, qu'au milieu d'un peuple composé de vingt-cinq millions d'hommes ; parce que la nation seule est souveraine, parce que je ne veux pas que Louis Capet soit remplacé par Philippe d'Orléans (murmures dans une des extrémités de la salle) ni par aucun autre, parce que ce n'est point un jugement que nous renvoyez au peuple, puisque déjà vous avez déclaré le fait et que vous appliquerez la peine ; mais seulement une mesure de sûreté générale : *oui.*

PELLÉ, LOMBARD, LACHAUX, GUÉRIN, DELAGUELE : non.

LÉONARD BOURDON. — Louis était dans les fers quand le peuple m'a envoyé des pouvoirs illimités. Je ne veux pas la guerre civile, je ne crains rien pour moi, je dis : *non.*

Département du Lot. — SALLÈLES : oui.

ALBOUYS. — La seule crainte qui peut entrer dans mon cœur est celle de surpasser les pouvoirs, celle de frayer la rouie à un nouveau tyran, je dis : *oui.*

CAVAIGNAC, MONTMAYOR, JEAN-BON SAINT ANDRÉ, CATLU, DELBREL, CLEDRI, BOUGNEY : *non.*

LA BOISSIÈRE. — Par cette décisive qu'on ne peut rien attendre que de fâcheux d'une opinion contraire : non.

Département du Lot-et-Garonne. — BOUSSION : oui.

CLAVERIL. — Comme je veux écarter la guerre civile et la royauté, je dis : *oui.* — LAROCHE, LAURENT, par la même raison : oui.

GUYET. — Comme homme d'état, j'ai jugé Louis coupable, et comme homme d'état, je dis : *oui.*

VIDALOT, FOURNEL : *non.*

NOGUÉ. — L'amour de ma patrie me commande de dire non, je dis : *non.*

PAGANEL. — Parce que j'abhorre la royauté, parce que j'aime mon pays, parce que je crains les intrigues des nobles, parce que je redoute l'influence des prêtres, je dis : *non. Département de la Lozère.* — BARROT : oui. — CHATEAUNEUF, RANDON, MONESTIER : non. SERVIÈRE. — Comme homme coupable, Louis doit fixer mon attention, je dis : non. Département de Maine-et-Loire. — DÉSHHOUILIERES : oui. — CHOUDIEU, DELAUNAY (d'Angers), REVEILLIÈRE-LEPEAUX, PILASTRE, LECLERC, DELAUNAY jeune, LEMAIGNON, DAUDENAC ainé, DAUDENAC jeune : non.

PÉRARD. — Je dis non parce que je voterai une mesure de sureté générale sur laquelle la ratification formelle ne sera pas portée.

Département de la Manche. — GERVAIS, SEUSÉ, POISSON, LETOURNEUR, RIBERT, PINEL, HAVIN, ENGERRAN, MICHEL. HUBERT : oui.

LAURENCE VILLEDEUL. — Comme le public ne sera jamais plus disposé à défendre le jugement porté contre Louis, que quand il l'aura prononcé, je dis : *oui.*

BONNESSŒUR. — Mon opinion est que dans cette importante question, nous prononçons comme législateurs et non comme juges. Or, mon opinion est encore que tous nos décrets doivent être soumis à la sanction expresse ou tacite du peuple souverain, surtout lorsque leur exécution peut produire un effet décisif et irrévocable. Autrement, les mandataires du peuple seraient eux-mêmes des despotes. — Par ces motifs et par ceux exposés énergiquement par Louvet, je dis *oui.*

LEMOINE, BRETEL, *non.*

CARPENTIER. — Je croirai servir les modérés, les endormeurs, les intrigants, les aristocrates, les royalistes, je croirai manquer au devoir sacré de représentant du peuple ; enfin je trahirai les serments républicains qui m'animent, si j'hésitais un seul instant à prononcer : *non.*

Département de la Marne. — POULAIN, oui. — PRIEUR, THURIOT, CH. CHARLIER, DELVILLE, BLANC, BATELIER, non.

ARMONVILLE. — Comme un assassin ne doit pas occuper le souverain, je dis : *non.*

DELACROIX DE CONSTANT. — Je me regarderai comme un lâche, si j'hésitais un instant à dire *non.*

DROUET (malade).

Département de ta Haute-Marne. — MONNEL, VALBRUCHE, CHAUDRON, LALOI, GUIARDIN, Roux, non,

WADELAINCOURT. — Je m'en référé à ma première opinion ; je ne dis ni *oui* ni non.

Département de la Mayenne. — RISSIE jeune, JOACHIM, ESNNE, DUROCHER, ENIDBAULT, SERTEAU, VILLAT le jeune, non. — PLAICHARD, CHORRIÉRE, absents.

Département de la Meurthe. — ZANGIACOMI fils, MICHEL, oui.

LALANDE. — Comme nous avons limité nos pouvoirs, comme nous ne sommes que mandataires, comme nos décrets doivent être soumis à la sanction du peuple, comme il m'est impossible de méconnaître sa souveraineté, comme nous avons tout à craindre des factieux, comme nous sommes à la veille d'une guerre, je pense que le seul moyen de donner au peuple une attitude vraiment républicaine, c'est de le faire intervenir dans cette cause. Je dis : oui.

LEVASSEUR. — C'est par respect pour la souveraineté du peuple et pour lui rendre un hommage sincère et non dérisoire que je veux remplir le principal vœu de mon mandat, de faire selon ma conscience et mes lumières ce qui sera le mieux pour son salut ; je dis : *non.*

MOLLEVAULT. — Par les mûmes raisons, je dis : *oui.*

Département de la Meuse. — MOREAU, MARQUIS, TOCQUOT, ROUSSEL, BAZOCHE, HUMBERT, oui. — HARMAND, non.

PONS — J'avais d'abord l'intention de voter pour l'appel au peuple, mais depuis que je me suis éclairé par les diverses opinions, et, notamment, par celle de Barrère et par mes propres réflexions, je me suis convaincu que j'avais à voter, non pas comme juge, car je serais astreint aux formes judiciaires, non pas comme législateur, car, en cette qualité je ne pourrais pas être juge, mais comme membre d'une assemblée nationale ; je dis : *non.*

Département du Morbihan — AUDREIN. — Le moyen le plus sur de réunir les forces du peuple, c'est de lui faire exercer sa souveraineté ; je dis : oui.

LE HARDY. — On nous dit qu il faut éviter la guerre civile en n'appelant pas au peuple. Moi, je n'ai pas si mauvaise opinion de notre souverain. Gardons-nous de penser comme les anarchistes. Je suis persuadé que cette

faction médite de susciter la guerre civile ; je dis : *oui.*

CORBEL, GILLET, MICHEL, ROUAULT ; *non.*

LEQUINO. — Je crains que les puissances étrangères ne sèment la division dans les campagnes ; je dis : *non.*

LAMAILLAND. — Nos pouvoirs sont illimités, il faut épargner au peuple do nouvelles factions ; je dis : *non.*

Département de la Moselle. — MERLIN, COUTURIER, absents par commission. — BECHER, BAR, BEAUX ; non.

ANTHOINE. — Je dis non parce que le peuple a prononcé déjà dans cette affaire, autant qu'il le peut, par l'insurrection générale, et en envoyant ici la Convention nationale, parce que je ne veux ni anarchie ni guerre civile, ni l'entrée des puissances étrangères en France.

HENTY. — Comme le peuple nous a envoyés pour sauver la patrie qui était en danger, comme je ne dois pas lui renvoyer ma mission je dis *non.*

THIRION. — Si je croyais que les départements frontières fussent encore exposés aux invasions de l'ennemi, je serais le plus lâche des hommes, si j'éloignais la responsabilité de ma tête pour la Taire tomber sur celle de mes commettants et les exposer au double fléau de la guerre civile et de la guerre étrangère. Si la femme du malheureux SAUCE, procureur de la commune de Varennes a été lâchement massacrée par las lâches satellites de Léopold, parce que son mari avait eu l'audace d'arrêter le ci-devant roi fuyant, que pensez-vous qu'il arriverait si mes concitoyens votaient pour la mort du tyran ? D'ailleurs, les districts de mon département sont allemands ; avez-vous envoyé les pièces de la procédure traduites en allemand ? Mes commettants n'ont donc pas l'instruction nécessaire à ce sujet ; ils ne sauraient juger sciemment. Aussi, pour répondre à la confiance de mes commettants qui m'ont chargé de juger et de condamner le-tyran, je dis *non.*

Département de la Nièvre. — GUILLERAULT, oui.

JOURDAN. — En acceptant ma nomination je n'ai jamais cru me charger des fonctions de juge ; je crois le peuple digne de la liberté, que le renvoi l'éclairera sur ses véritables ennemis et fera tomber le voile qui couvre ses faux ennemis, je dis : *oui.*

SAUTEREAU, DAMERON, LÉFIAULT, LEGENDRE, LAPLANCHE : *non*

Département du Nord. — FOCKEDEY. — Comme je crois que la majorité de la nation est composée de bons citoyens et non d'intrigants ; comme la guerre ne peut avoir lieu qu'entre deux parties qui se choquent, je crois que le recours au souverain est le meilleur parti que vous puissiez prendre, je dis : oui.

COCHET, DAOUST, BOYEALD, SÉNAULT, CARPENTIER, SALLENGROL, BRIE MERLIN : *non.*

DUHEN. Comme je n'ai pu parler, je demande À rappeler un fait. Le 10 août, lorsque le tyran et sa féroce compagne avaient été par ordre renfermes derrière cette grille de fer, le peuple, dans toute sa puissance, dans son insurrection légitime, demandait sa tête, il le pouvait, il le devait peut-être. Alors l'Assemblée rendit plusieurs décrets ; elle nomma des commissions ; j'ai été du nombre. Nous avons été promettre au peuple, au nom de la législature, au nom delà Convention future.... *(Des membres du côté droit* : Les départements n'étaient pas là !) la législature a promis justice. D'ailleurs, comme la députation du Nord a reçu des pouvoirs illimités et que nous avons été envoyés pour sauver la patrie, comme je veux, pour ma part, toute la responsabilité, comme les citoyens patriotes ! qui sont sur la frontière pour empêcher les crimes postérieurs de Louis Capet ne pourraient point voter dans cette affaire parce qu'ils ne sont point ici, comme ailleurs les citoyens sont engloutis par les ruines causées par les bombes et les boulets rouges et que nos commettants ne nous ont pas envoyés ici pour que nous leur renvoyions des décisions à faire, je dis : non.

TOULTIER. — Citoyens, si je voulais ressusciter la royauté, je dirais : *oui.* Mais je suis républicain et je dis : non.

GOSSUNS. — (Absent par commission).

Département de l'Oise. — PELAMARRE. — Le peuple a seul la souveraineté, il pourra nous contester le droit d'absoudre, il pourra nous contester celui de juger définitivement, je dis : oui.

MATHIEU, COUPÉ, CALON, BÉZARD, STOLÉ, CH. VILLETTE, PORTIER : *non.*

MASSIEN. — Je crains aussi, non-seulement les guinées anglaises, mais les florins d'Allemagne et les piastres d'Espagne. Je crains la guerre civile et je dis : *non.*

ANACHARSIS CLOTZ. — Je ne reconnais pas d'autre souverain que le genre humain, c'est-à-dire la raison universelle ; je dis : *non* et je ne crains pas les amis du tyran.

BOURDON. — il ne s'agit plus que de la loi ; il est bien ridicule de vouloir reporter au peuple, l'expression de sa volonté, je dis : *non.*

GODEFROY. — (Absent pur commission).

Département de l'Orne — DUBIÉ, TOURNEY : oui.

THOMAS. — *Oui*, si le vœu du peuple est pris par scrutin.

VALAZÉ. — J'ai reçu comme vous des pouvoirs illimités, mais j'y ai renoncé ; cependant si cette mesure pouvait exciter la guerre civile, je m'y opposerais ; mais j'ai vu le peuple voter dans ses assemblées primaires, sur des objets bien autrement importants, et je n'a pas la bassesse de croire qu'il s'intéressera pour un tyran enchaîne ; je réclame donc l'exercice de sa souveraineté et je dis : *oui.*

LAHOMIDIÈRE. — Comme l'appel au peuple est le seul moyen d'excuser le despotisme qu'a exerce la Convention par lu confusion de tous les pouvoirs, je dis : *oui.*

DUGUÉ-DASSÉ. — Et moi aussi, je suis républicain, car je respecte la souveraineté du peuple, je m'en rapporte à la sagesse, et pour lui rendre la Justice qui lui est due, je dis : *oui.*

DESGROENY. — Je dis : *oui*, j'ajoute que qui craint les assemblées primaires doit les craindre aussi pour la sanction de la Constitution.

Ducois, COLOMBELLE. — *Non.*

Département de Paris. — DANTON, COLLOT-D'ERBOIS. — (Absents par comission). ROBESPIERRE aîné, FABRE D'EGLANTINE, OSSELIN, ROBERT, ROBESPIERRE jeune, DAVID, BOUCHER, SAINT-SAUVER, THOMAS, BEAUVAIS, LAVICOMTERIE, SERGNT, RAFFRONT : non.

MANUEL. — Citoyens, je reconnais ici des législateurs, je n'y ai jamais vu des juges, car des juges sont froids comme la loi ; des juges ne murmurent pas, des juges ne s'injurient pas, ne se calomnient pas ; jamais la Convention n'a ressemblé à un tribunal, si elle l'eut été, certes, elle n'aurait pas vu le plus proche parent du coupable n'avoir pas, sinon la A conscience, du moins, la pudeur de se récuser. — (On murmure : LE PRÉSIDENT. Il ne doit point y avoir de personnalité. (Manuel, je vous rappelle à l'ordre !) — C'est autant par délicatesse que par courage, autant pour honorer que pour sauver le peuple que je demande sa sanction, je dis : *oui.*

SCENES DE LA RÉVOLUTION.
Au moment même où le territoire français était envahi par les armées allemandes et autrichiennes, les prêtres furent assez infâmes pour prêcher aux paysans la guerre civile. La Vendée royaliste se souleva contre la mère-patrie.



BILLAUD-VARENNES. — Comme Brutus n'hésita pas à envoyer ses enfants au supplice, je dis : *non.*

CAMILLE DESMOULINS. — Connue le roi de Pologne a été acheté par la Russie, il n'est pas étonnant que beaucoup d'entre nous, qui ne sont pas encore roi soient vendus. *(Il s'élève de violents murmures :* UN MEMBRE : *Il faut respecter les opinions mêmes absurdes, sans cela, pas de liberté !*)

BRÉARD. — Je demande que Desmoulins soit censuré.

MAILHE. — J'appuie la motion de la censure.

GENSONNÉ. — Il est au-dessous de la censure. Je demande l'ordre du jour.

BRÉARD. — Je demande la parole pour motiver ma motion.

CAMILLE-DESMOULINS. Je dis *non.*

MARAT. — Je rends hommage à là souveraineté du peuple, et je suis le premier qui ai rappelé l'Assemblée constituante à ses devoirs, en lui rappelant tant de fois que, sans la sanction du peuplé, la souveraineté était illusoire ; mais le seul cas où le peuple puisse exercer ces actes de souveraineté doit être restreint à la déclaration des droits. Or la seule mesure convenable à prendre pour que le législateur ne puisse jamais y porter atteinte, c'est de statuer pour dernier article de cette déclaration, que tout décret qui blesserait ces droits soit déclaré nul, illégitime, attentatoire et tyrannique, et qu'il sera licite de s'opposer à son exécution, même à main armée. Étendre la sanction du peuple à tous les décrets est chose impossible ; l'appliquer aux décrets importants est chose impraticable. Ce serait arracher le marchand, l'artiste, l'artisan, le laboureur, à leur état pour en faire des législateurs : ce serait renverser l'ordre des choses ; bouleverser l'État, et en faire un désert. Renvoyer à la ratification des assemblées populaires un jugement criminel qu'ont décidé des raisons politiques bien approfondies, c'est vouloir métamorphoser en hommes d'État des artisans, des laboureurs des ouvriers, des manœuvres ; cette mesure est le comble de l'imbécilité, pour ne pas dire de la démence. Elle n'a pu être proposée que par des complices du tyran, qui ne voyaient d'autre moyen de le soustraire au supplice que d'exciter la guerre civile. Ne voulant point concourir à ces projets désastreux, je prends acte à cette tribune de mes efforts pour m'y opposer ; en conséquence, je vote *non.*

LEGENDRE. — Intimement convaincu qu'il reste assez de républicains pour combattre les tyrans ; convaincu qu'il y a assez d'acier en France pour forger des poignards destinés à frapper ceux qui voudraient monter au trône, ou s'y faire porter par une cabale quelconque ; que je me sens assez de courage pour les frapper moi-même ; qu'il est un grand nombre de citoyens qui me ressemblent ; je dis *non.*

RAFFRONT. — Convaincu, comme je le suis, je dis, avec assurance et tranquilité, *non.* PANIS. — Aux puissants motifs développés parles meilleurs républicains que je connaisse, j'ajouterai que les Richelieu, les Breteuil, les Sartines, tous ces grands hommes d'État, suppôts du despotisme, auraient proposé l'appel au peuple pour désorganiser la République : je dis non.

DUSSAULT. — Je certifie que je ne me suis jamais vendu, que je n'ai jamais voulu la guerre civile ; cependant, du fond de ma concience, je dis *oui.*

ÉGALITÉ. — Je ne m'occupe que de mon devoir, je dis *non.*

Déparlement du Pat-de-Calais. — PERSONNE, BOLLET, MAGNIEZ, oui. — VARLET, THOMAS PAYNE, GUFFROY, ENGLAND, DUQUESNOY : non.

LEBAS. — Je pense que le peuple ne peut jamais prononcer comme souverain sur un objet particulier ; lorsque la loi a prononcé sur les crimes d'un coupable, je pense que renvoyer son jugement aux assemblées primaires, c'est supposer que le peuple puisse, comme magistrat, avoir une volonté différente de celle du souverain. Je ne lui fais point cet outrage ; je dis *non.*

DANOU. — Comme une simple mesure de sûreté générale à prendre sur un individu n'a pas besoin de la ratification du peuple, je dis *non.*

Département du Puy-de-Dôme. — LALOGUE : oui.

BANCAL. — Comme l'histoire de toutes les républiques atteste éternellement qu'il s'y est formé des factions puissantes qui ont fini par les renverser, parce qu'elles n'étaient pas appuyées de là volonté puissante du peuple ; que des volontés particulières luttent dans Ce moment contre la volonté générale, et que le seul moyen d'anéantir les volontés privées et les factions, est d'appeler la volonté nationale ; que les despotes de l'Europe sont tous intéressés à ce que la France ne se maintienne pas en république : comme je vois approcher une guerre plus sérieuse que celle de l'année dernière ; qu'il faudra, pour la soutenir, que le peuple, en peu de temps, se lève tout entier, que le sentiment même du danger fortifiera encore plus l'union nationale et l'indivisibilité de la république ; que la question à décider par les assemblées primaires est très simple, très aisée ; que je pense que le peuple sera docile à la voix de la Convention nationale, comme il l'a déjà été du loups de l'Assemblée législative, et qu'il se bornera à prononcer, soit la mort, soit le bannissement ; comme je pense qu'il s'agit moins ici d'anéantir un roi que la royauté, moins encore d'anéantir la royauté française que d'anéantir toutes les royautés de l'Europe, qui lutteraient sans cesse contre notre république ; que la liberté et la Vertu ne peuvent avoir de stabilité sans le peuple

; enfin, comme Louis Capet est un otage dont la conservation jusqu'à la fin de cette guerre tend à épargner le sang français, je dis oui.

GIROT DE POUZOL. — Comme je suis convaincu que les lois ne sont jamais mieux établies que lorsque le peuple les a sanctionnées ; que le meilleur moyen d'anéantir les rois est celui d'appeler les peuples pour prononcer sur leur sort, je demande le renvoi du décret sur Louis à la sanction du peuple. Je connais rattachement du peuple a la révolution, je ne crains pas que ses ennemis l'égarent sur ses intérêts. Sa conduite passée me rassure sur les événements sinistres que l'on peut craindre ; je dis *oui.* — GIBERGUES, MAIGNET, ROMME, SOUBRANY, BLANVAL, DULAURE : non.

COUTHON. — Je crois, en mon âme et conscience, que l'appel au peuple est un attentat à la souveraineté ; car, certes, il n'appartient pas aux mandataires de transformer le pouvoir constituant en simple autorité constituée ; c'est une mesure de fédéralisme, une mesure lâche, une mesure désastreuse, qui conduirait infailliblement la république dans un abîme de maux. Je dis *non.*

RUDEL. — Je crois que l'exercice de la souveraineté, dans cette circonstance, appartient au représentant du peuple, que son devoir est de prévenir la guerre civile ; je dis *non.*

MONESTIER. — Comme une grande partie de mes commettants ont fait passer à la Convention nationale plusieurs adresses par lesquelles ils vous expriment qu'ils désirent que vous jugiez sans appel au peuple, je dis *non.*

Département des Hautes-Pyrénées. — LACRAMPE : oui.

DUPONT. — Comme je crois aux factions qui environnent la Convention nationale, aux intrigues qui peuvent séduire les assemblées primaires ; comme d'ailleurs je désire que le peuple sache qu'il est plus que les rois, je dis *oui.*

GERTOUX, PICQUÉ, FÉRAUD : *non.*

BARÈRE. — J'ai prouvé *non*, et je dis non.

Département des Basses-Pyrénées. — SANADON, MEILLAN, CONTES, CASENEUVE : oui. — PÉRMARTIN, VERDOLLIN : non.

Département des Pyrénées-Orientales. — GUITTER : oui.

BIROTEAU. — Citoyens, dans une assemblée où pas un seul membre n'a déclaré Louis innocent, on ne peut pas y voir un ami des rois, on ne peut pas y voir un ennemi de la liberté du peuple : comme le salut de la république ne dépend pas de Louis détrôné, mais qu'il dépend de l'anéantissement des factions qui la déchirent ; comme un vrai républicain peut craindre par tout ce qui s'est passé que les ambitieux ne fassent servir le cadavre de Louis de marchepied à une puissance individuelle ; comme je crois absurde de dire que la majorité de la nation ne sera composée que d'aristocrates et de factieux ; comme ce malheur ne se rait pas moins à craindre, lorsque le peuple sanctionnera la constitution, et que si malheureusement les factieux et les aristocrates dominaient, nous devrions désespérer de voir jamais la république se consolider, je dis *oui.* — MONTEGUIL, CASSANYÈS : non. — FABRE, malade.

Département du Haut-Rhin. — ALBERT, JOHANNOT, RITTER, LAPORTE, PELIEGER ainé, DUBOIS aîné, non. — REWBELL, absent par commission.

Département du Bas-Rhin. — SIMON, DENTZEL, absents par commission. — RHUL, LOUIS, HERMANN, ARBOGTASTE, CHRISIANI : non.

LAURENT. — J'ai été investi de tous les pouvoirs de mes mandataires en me rendant à la Convention nationale. Le salut du peuple est la suprême loi. Louis XVI a favorisé les aristocrates, les fanatiques, les nobles, les marchands d'apothéose, les émigrés, et la liste civile, répandue dans les différents quartiers de l'Europe, parait vouloir réchauffer ce parti ; d'un autre côté, il est temps de donner un grand exemple à nos ennemis ; il faut les effrayer. Un ancien a dit : Qui épargne les méchants, nuit aux bons ; et moi je dis : Qui épargne un tyran, nuit aux nations. La justice, la raison et la politique s'accordent à ce que nous jugions définitivement Louis Capet, et qu'il n'y ait point d'appel au peuple ; je dis non, non.

BENTABOLE. — Aux motifs qui ont été rapportés ici contre l'appel au peuple j'en ajouterai un seul qui n'a pas été développé, et qui est très court. Quand il ne serait pas démontré, comme il l'a été évidemment, que l'appel au peuple entraînerait sûrement la nation dans des dissensions intestines et la guerre civile, il suffit qu'il soit possible que cette mesure entraîne la nation dans des malheurs, pour que les représentants auxquels la nation a confié ses intérêts n'exposent pas la république à une mesure aussi dangereuse. Un législateur, un représentant du peuple, doit s'exposer à mourir mille fois plutôt que d'exposer la nation à des dangers si évidents ; je dis *non.*

Département de Saône-et-Loire. — DUBOUCHET, PATRIN, MARCHELIN-BÉRAUD : oui.

VITET. — Je crois que des mesures de sûreté générale ne doivent point être portées par le peuple. Sauvez la république et échappez aux factions présentes. Je dis oui, et je dis *oui* d'autant plus que le peuple pense et agit mieux que nous.

MICHET. — S'il existait une loi qui pt être appliquée à Louis XVI, la Convention nationale ne s'occuperait pas de la faire ; c'est le silence de la loi, ou plutôt le défaut de la loi, qui a limité les pouvoirs qui nous ont été transmis ; les pouvoirs sont très illimités ; mais dans tout ce qui n'est pas fondé sur une loi existante, il faut la sanction du peuple ce peuple ne jugera pas, mais s'expliquera pour savoir si les pouvoirs qu'il nous a transmis nous autorisaient à aller jusqu'au jugement de Louis. Il ne peut y avoir d'inconvénients ; et si vous en trouviez, ce même prétexte irait attaquer dans toutes les circonstances la souveraineté du peuple ; ainsi je dis oui. — DUPUY, JAVOQUE, NOEL-POINTE, CUSSET, LANTHENAS, PATRIN, MOULIN : *non.*

CHASSET. — Je crois que la Convention nationale n'a retenu ce jugement que pour exercer des fonctions publiques et non judiciaires ; sous ce point de vue il ne peut pas y avoir d'appel au peuple ; comme représentants du peuple, comme politiques, nous avons été envoyées avec des pouvoirs illimités ; je dis *non.*

FOREST. — Citoyens, soit que les représentants du peuple se considèrent comme des juges, soit qu'il se considèrent comme investis de ce double caractère je dis que la sanctionne peut pas être considérée comme un acte de souveraineté ; je dis *non.*

PRESSAVIN. — Comme je vois dans l'appel au peuple la perte de la république ; je dis *non.*

Département de la Haute-Saône. — GOURDAN, VIGNERON, SIBLOT, CHAUVIER, BALIVET, DORNIER : non.

BOLOT. — Citoyens, je considère particulièrement dans cette circonstance la Convention nationale comme le peuple entier ; par cette raison, je dis *non.*

Département de Saône-et-Loire. — BERTUCAT. Citoyens, j'entends dire d'un côté : La république est perdue, si Louis meurt : d'un autre : La république est perdue, si Louis ne périt pas. J'en conclus, avec une raison irrésistible, pour l'appel au peuple ; et comme c'est en vain qu'on cherche à m'effrayer par la crainte de la guerre civile... je dis oui. — GELIN, MAZUYER, GUILLERMIN, REVERCHON, GUILLEMARDET, BAUDOT, MAILLY, MOREAU : non.

CARRA. — Citoyens, comme la mesure d'appel au peuple peut être un moyen dangereux, que l'ombre d'un roi m'a toujours paru dangereuse pour la liberté ; comme nous avons quatre ou cinq cent mille citoyens sur les frontières qui ne pourront pas se trouver aux assemblées primaires ; comme je vois dans cet appel au moins un moyen de guerre civile, je dis *non.* — MONGILBERT, absent.

Département de la Sarthe. — LECHEVALIER : oui. — RICHARD, FRANÇOIS, PRIMAUEIÈRE, SALMON, LEVASSEUR, SIEVÈS, LETOURNEUR : non.

PHÉLIPPEAUX. — J'ai proposé moi-même au comité de législation le recours au peuple. Je croyais y apercevoir une tranquillité morale et politique ; depuis, la discussion m'a éclairé sur les dangers de cette mesure ; j'ai reconnu qu'elle est capable d'anéantir plutôt que d'affermir la souveraineté du peuple ; Je dis *non.*

BOUTROUE. — Comme membre d'une autorité révolutionnaire, je dis *non.*

FROGER. — Comme homme d'État, je ne puis renvoyer aux assemblée ? primaires, qui ne sont en général composées que de cultivateurs, d'artisans, qui ne peuvent pas avoir des connaissances politiques ; je dis *non.*

Département de Seine-et-Oise. — KERSAINT : oui.

GORBAS. Attendu que la *royauté* et les rois, les factieux et les factions, ne seront véritablement et légalement balayés du territoire de la république que lorsque le peuple aura prononcé qu'il ne veut ni rois, ni royauté, ni factions, ni factieux, ni aucune espèce de tyrannie ; attendu que je regarde comme une injure faite au peuple l'idée seule que cet appel peut exciter une guerre civile ; attendu que cet appel est au contraire une justice et un hommage rendus à sa souveraineté que je reconnais, moi, bien plus que ceux qui l'ont sans cesse à la bouche ; attendu enfin qu'il y a du courage, au milieu des dangers de l'anarchie, de prononcer un vœu qui contrario et peut attèrer les anarchistes, je dis et je dois dire, en attendant que je l'imprime, oui.

LECONTRE, BASSAL, ALQUIERL, AUDOIN, ROI, TALLIEN, CHÊNIER, DUPUIS : *non.*

TREILHARD. — J'ai cru longtemps la mesure d'appel au peuple bonne ; mais les inconvénients qui y paraissent attachés m'obligent à dire *non.*

MERCIER. — Je crois répondre au vœu de ma patrie, en disant *non.* Je désire que les maux que je prévois devoir résulter d'une opinion contraire n'arrivent pas.

Département de la Seine-Inférieure. — YGER, HOQUET, VINCENT, FAURE, BLUTEL, BAILLEUL, MARIETTE, DOUBLET, BOURGEOIS, DELAHAYE : oui. — ALBITTE, PORCHOLE, LEFEBVRE, RUAULT : non.

LEHARDI. — Depuis que j'ai entendu dire à plusieurs de mes collègues que la mort dit ci-devant roi était nécessaire au salut public, l'inquiétude de voir prévaloir cette opinion, qui, selon moi, est contraire à la loi constitutionnelle qui a rendu Louis inviolable, et qui peut devenir fatale à la république, me détermine à exprimer ainsi ma pensée : *oui*, si la peine de mort est prononcée.

DUVAL. — Je ne crains pas la guerre civile ; c'est une calomnie contre le peuple, un vain fantôme avec lequel on voudrait le conduire insensiblement vers le despotisme ; je ne veux pas ravir sa souveraineté ; je dis *oui.*

DELAHAYE. — C'est comme législateur et non comme juge que je monte à cette tribune, et je dis qu'il n'y a ni lâcheté, ni courage à dire *oui* ou non dans cette affaire. La lâcheté consiste à ne pas faire son devoir. Ennemi des tyrans passés, présents et futurs, je tremble d'en voir sortir un des cendres de Louis Capet.. Le peuple était livré, lorsqu'il a nommé ses députés à la Convention, à des factions plus, terribles qu'aujourd'hui ; et cependant il a montré qu'il était digne du nom français : il a été calme et grand ; il le sera s'il sanctionne le jugement de son ennemi. Je ne crains point la guerre civile ; le peuple sait connaître la vertu. Je vote pour le oui.

Département de Seine-et-Marne. — VIGNY, GEOFFROY, BERARD-DES-SABLONS, IMBERT : oui.

BERNIER. — Comme je suis convaincu que Louis Capet mérite la mort, et que je n'ai point reçu le pouvoir de juger souverainement ; comme il y a au moins beaucoup d'incertitude dans les malheurs dont on nous menace, et qu'il est permis de ne pas croire aux prophètes, je m'attache aux principes invariables de la souveraineté du peuple que j'ai juré de maintenir. L'étendue de mes pouvoirs me donne la liberté de faire des lois. C'est un principe inattaquable : vous avez vous-mêmes déclaré que tout ce qui aurait rapport au sort général de la république, que tout ce qui pourrait influer sur la constitution, serait soumis à la sanction ou à la ratification du peuple ; j'ai la conviction intime que la décision que vous porterez sur Louis Capet aura une grande influence sur le sort général de la République, sur la constitution que vous préparez. Je dis *oui.*

BAILLY. — Citoyens, je n'examinerai point dans ce moment si vos commettante vous ont Référé des pouvoirs judiciaires, mais je vous citerai un fait : Dans l'assemblée électorale du département de Seine-et-Marne, lorsqu'on eut nommé les députés à la Convention nationale, on était si persuadé qu'ils ne seraient point les juges de Louis XVI, qu'en procédant à la nomination du haut jury on eut soin d'inviter les électeurs à ne choisir que des patriotes rennes et intrépides, parce qu'on l'on sait qu'ils avaient à juger Louis Capet. D'après ce fait, dont je prends à témoin mes collègues, convaincu que la seule mesure de légaliser la marche que nous avons suivie jusqu'ici est la sanction du peuple, je dis oui.

TELLIER. — L'assemblée électorale de mon département a délibéré, à la presque unanimité, qu'il serait fait un canon du calibre de la tête de Louis XVI pour l'envoyer aux ennemis, s'ils pénétraient dans le territoire français. Je maintiens que mes commettants n'ont pas manifesté le vœu de faire juger Louis XVI par un jury, puisque la proposition qui en avait clé faite par un électeur n'a pas été arrêtée par l'assemblée. Obligé de choisir entre le salut du peuple et l'exercice momentané de la souveraineté, je dis que je préfère le premier pour lui assurer la jouissance de tous les deux. Eu conséquence, je dis : *non.*

OROIX : Je dis oui, si Louis est condamné à mort ; et non, s'il ne l'est pas.

Département des Deux-Sèvres. — LECOINTE-PUYRAVEAU, JAÉS-PANVILLIER, LOFFICIAL : oui. — CH. COCHON, DUBREIL-CHAMBARDEL : non.

AUGUIS. — La Convention, par son décret, m'a rendu juge ; elle eût pu faire autrement, mais le peuple qui est souverain, et dont les droits sont imprescriptibles, ne m'a charge d'aucune représentation à ce sujet. J'ai pensé que l'appel au peuple serait une mesure dangereuse, les malveillants, tant intérieurs qu'extérieurs, profitant de ce mouvement dans la République pour y répandre un trouble universel, Pour éviter ces malheurs, je dis : *non.*

Département de la Somme. — GAUTOIS, DELEGLOY, DUFUSTES, ALEXIS SILLERY, FRANÇOIS, J.-B. MARTIN-LOUVET, RIVERY, SAINT-PRIX, DÉVÉRITÉ : oui. — ASSELIN, SALADIN, ANDRÉ DUMONT, BOURRIER : non.

Département du Tarn. — MARVELOULS, OOUXY, BOCHÊGUDE, MEYEU : oui. — CAMPAS SOLONIAC : non.

LACOMBE-SAINT-MICHEL : Dans mon opinion, le peuple ne doit sanctionner que la constitution ; je crois que la mesure de l'appel au peuple serait affreuse, par la guerre civile et les dissensions intestines qui pourraient en résulter. Je crois que si elle avait lieu j'en serai responsable, je dis *non.*

Département, du Var. — ESCUDIER, CHARBONIER, RICORD, ISNARD, DESPINASSY, ROUBAUD, ANTIBOUL, BARRAS : non.

Département de la Vendée. — GAUDIN : oui. — GOUPILLAU (J.-F.), GOUPILLAU (P.-C.), MAIGNEN, MUSSET, GAROS : non.

FAYAU : Citoyens, afin de ne pas faire croire aux nations voisines qu'il faut 25 millions d'hommes pour juger un roi ; parce que la responsabilité de Brutus fut une couronne civique, je dis *non* ; et quand j'aurais à prononcer sur le sort de Charles Stuart, je dirais encore non. Mais mon seul regret, en mourant, serait de ne pas renaître de mes cendres pour offrir à mes concitoyens autant de fois nia vie que de fois ils seraient assez lâches pour se donner un tyran.

GIRARD : Citoyens, nous avons décrété spontanément que le gouvernement français formerait une république ; nous avons aboli la royauté pour y subtituer la liberté ; les département son applaudi à celle démarche ; nous

croyons avoir la confiance. Je dis *non.*

Département de la Vienne. — DUTROU-BORNIER, BION, CREUZÉ-LATOUCHE : non. — PIORRY, INGRAND, MARTINEAU, THIBAUDEAU : oui.

CREUZÉ-PASCAL : Je regarde que nous sommes plénipotentiaires, et que les plénipotentiaires sont sujet à la ratification ; je dis *oui*

Département de la Haute-Vienne. — FAYE : oui. — BORRÉAS, LESTERPT-BAUVAIS, GUY-VERNON : non : RIVAUD : Parce que le jugement du peuple doit sanctionner celui de l'abolition de la royauté ; je dis oui.

SOULIGNAC : On ne m'a pas dit : Sois législateur et juge. On m'aurait mis dans la main l'arme dés tyrans. Le sultan n'est un despote affreux que parce qu'il fait la loi et juge en même temps. J'opine donc franchement, loyalement et irrévocablement d'après ma conscience, et je dis *oui.*

LACROIX : *Oui*, si l'assemblée prononce la peine de mort ; non, si l'assemblée regarde ce décret comme mesure de sûreté générale.

Département des Vosges. — JULIEN, BRESSON, COUHEY, BALLAND : oui. — PERRIN : non. — HUGO, absent par maladie.

NOEL : Je me récuse d'après les motifs que j'ai énoncés dans le premier appel nominal. POULAIN : Je suis investi de pouvoirs illimités ; mais mes commettants, en me les confiant, n'ont pas entendu dépouiller le peuple de l'exercice de ses droits ; ce serait y porter atteinte que de juger, que d'exercer des fonctions de juge, pour lesquelles je n'ai point un mandat particulier. Il est bien étonnant que ceux qui parlent sans cesse de la bonté du peuple, ne puissent pas croire aujourd'hui à sa sagesse. Loin de moi l'idée de repousser la responsabilité ; je ne redouterais qu'une chose, ce serait celle d'être soupçonné d'avoir aplani à un usurpateur les marches du trône, et c'est précisément à cause de cela que je demande que le peuple lui-même juge les mesures que l'on va prendre. Je vote *oui*, en renvoyant aux assemblées primaires qui se tiendront pour la sanction de l'abolition de la royauté.

Département de l'Yonne. — PRECY, HERARD, CHASTELAN : oui. — LEPELLETIER, TURREAU, BOURBOTTE, FINOT : non.

MAURE : Lorsque mes commettants m'ont envoyé, ils m'ont dit : Va, venge nous du tyran, fais-nous de bonnes lois ; et, si tu nous trahis, ta tête en répond. J'ai promis, et je tiendrai ma parole ; ainsi je dis *non.*

JACQUES BOILLEAU : C'est une erreur, selon moi, de croire que nous ne sommes pas revêtus de pouvoirs suffisants pour prononcer sur le sort de Louis.

Le peuple nous a dit : *Allez, sauvez-nous, notre sort est entre vos main* ; cela, je crois, veut tout dire. Enfin, nous avons été envoyés pour prendre toutes les mesures nécessaires à la tranquillité de l'État ; et, si on en appelait au peuple, son vœu aurait-il un cours libre et naturel ? les prêtres lie diraient-ils pas aux bons habitants des campagnes : qu'il ne faut pas la mort du pécheur, que l'évangile recommande le pardon des injures ; et avec ces doléances, Louis échapperait à la peine qui lui est due : alors, je ne vous que des malheurs dans la république.

Tous ceux qui se sont occupés du droit politique ont reconnu que le peuple ne devait jamais rien prononcer ni sur un fait, ni sur un homme. C'est l'opinion de Rousseau, Montesquieu dit : *C'est toujours* un inconvénient que le peuple juge lui-même ses offenses.

Solon, pour éviter l'abus des jugements du peuple sur des faits ou des hommes en particulier, avait fait une loi par laquelle l'Aréopage revoyait encore l'affaire jugée par le peuple, pour la lui renvoyer de nouveau à juger si l'Arcopage avait trouvé coupable l'homme absous par le peuple. De telles précautions annoncent combien les législateurs trouvaient d'inconvénient à rendre le peuple juge sur un *fait* ou sur un homme.

Je finis par vous prophétiser que si l'appel au peuple a lieu, le peuple, travaillé et séduit, exercera une indulgence qui le perdra ; que ce sera prolonger l'anarchie pendant vingt à trente ans de plus. La tour du Temple sera le jardin des *Hespérides.* Louis sera là toison d'or ; et tous les aristocrates intérieurs et extérieurs seront autant d'Argonautes, qui entreprendront sans cesse d'en faire la conquête et inquiéteront toujours les citoyens : je ne suis pas pour l'appel, et je dis non.

Département l'Ain. — *BOYER*, MOLLET : *oui.* — DEYDIER, GAUTHIER, MERLINOT : *non.* — JAGOT, absent par commission.

Département de l'Aisne. — LECARLIER, PETIT, BETIN, BEFFROY : oui. — JEAN, DEURY, FIQUET, QUINETTE, DUPIN le jeune, LOYSEL : non.

SAINT-JUST : Si je ne tenais pas du peuple le droit de juger le tyran, je le tiendrais de la nature. *Non.*

CONDORCET : Quand l'assemblée aura prononcé la peine de mort, je voudrais que l'exécution fût suspendue jusqu'à ce que la constitution fût finie et publiée, et que le peuple eût alors prononcé dans ses assemblées primaires, suivant les formes que la constitution aura réglées : mais étant consulté aujourd'hui en vertu d'un décret, s'il doit y avoir appel au peuple ou non, je dis *non.*

DUPIN *le jeune* : Je rends hommage à la souveraineté du peuple : je connais mes devoirs, je connais les pouvoirs que mes commettants m'ont donnés, je ne crains pas que la responsabilité pèse sur ma tête ; en

conséquence, je dis non.

Département de l'Allier. — GIRAUD, FORESPIER, VIDALIN, PETITJEAN, CHEVALIER : non

MARTEL : Citoyens, je consulte la raison, la justice et l'humanité ; je réponds que je ne crois pas devoir renvoyer au peuple la mission qu'il m'a donnée, parce que la désobéissance est attentatoire à la souveraineté du peuple ; d'ailleurs j'ai pensé que l'appel au peuple n'était qu'un mesure pusillanime. Je dis non BEAUCHAMP. — (Absent par commission.)

Département des Hautes-Alpes. — BOREL, BADETY, CAZENEUVE, SERRES : oui.

ISOARD. — Je vote pour que la Convention fasse juger Louis par le tribunal criminel, des départements. Le décret qu'elle porte ne peut pas m'imposer un devoir que je ne crois pas être dans le cercle de la représentation, ainsi je n'opine pas plus comme juge que comme représentant ; et dans cette position, je crois qu'il importe au salut de la République française que Louis demeure, quant à présent, en état de détention ; et dans le cas où la majorité de la Convention croirait devoir le condamner à mort, comme je ne pense pas que nous en ayons le droit, je vote, dans ce cas, pour la ratification du peuple.

Département des Basses Alpes. — VERDOLIN, MAISSE, PEVRE : oui.

REGUIS. — Je ne suis pas de l'avis de ceux qui calomnient le pays français ; en conséquence, comme le décret que nous avons à rendre intéresse essentiellement le peuple français, et qu'il doit être expressément le vœu général, je dis oui. — MARC, A. SAVORNIN, D'HERBEZ : *non.*

Département de l'Ardèche. — BOISSY-D'ANGLAS, SAINT-PRIX, PRIVAL-GARLHE, SAINT-MARTIN, COREN-FUSTIER : oui. — GLEIZAL : non.

GAMOND. — Fidèle au principe et à ma conscience, me moquant publiquement des poignards dont on a menace, même dans le sein de la commission, ceux qui ont voté pour l'appel au peuple, je réponds *oui.*

Département des Ardennes. — VERMONT, THIRRIET, BLONDEL, MENNESSON : oui.

BAUDIN. — Quatre années d'expériences dans les assemblées primaires me forcent à dire *oui.* — FERRY ; DIBOIS-CHANZÉ, ROBERT : non.

Département de l'Ariège. — CLAUZEL, CAMPMARTIN : non.

VADIER. — Je suis le premier qui ai eu le courage de donner ma voix pour nommer une Convention nationale, et, à l'Assemblée constituante, pour juger le tyran, et je le croyais alors aussi scélérat qu'il l'est aujourd'hui, et sans doute on ne me donna pas des guinées pour faire cette motion, puisqu'alors il n'y avait que des épices pour les réviseurs, et des dragées mortifères pour le peuple du Champ-de-Mars ; je dis *non.*

ESPERT. — Pour partager l'impatience de mes commettants, je dis *non.*

LACKANAL. — Si le traître Boitillé, si le fourbe Lafayette et les intrigants ses complices votaient sur cette question, ils diraient oui ; comme je n'ai rien de commun avec ces gens-là, je dis *non.*

GASTON. — L'appel au peuple ne peut avoir d'autre motif que la crainte de voir un nouveau tyran monter sur le trône ; mais comme je suis intimement persuadé qu'il n'est aucun bon républicain qui ne brûle de le connaître pour l'exterminer, je dis *non.*

Département de l'Aube. — DOUGE, PIERRET, BONNEMAIN, PERRIN : oui.

RARAUD SAINT ETIENNE. — Je suis convaincu qu'il est impossible que le peuple, dans ses assemblées primaires ait entendu mettre sur la tête de ses législateurs les fonctions de juges ; j'en suis d'autant plus convaincu, qu'à la même époque où il nomma ses députés à la Convention, il y avait une liante cour nationale chargée de juger les crimes de haute trahison. Mais persistant à rester membre de la Convention nationale, et devant par conséquent me soumettre à ses décrets, je prononcerai mon vœu. J'observe que le jugement que vous allez rendre, s'il conduisait à la mort Louis Capet, produirait un mal irréparable, s'il devait avoir un exécution immédiate, et c'est courageusement que je dis *oui.* — COURTOIS, ROBIN, DUVAL : non.

GARNIER. — Si je craignais la responsabilité, si je ne me sentais pas à la hauteur de ma mission, je n'aurais qu'un poltron de *oui* à vous faire passer ; mais nomme je ne suis ici que l'impulsion de ma probité, je dis non.

SCÈNES DE LA RÉVOLUTION
Barra, jeune tambour de l'armée républicaine, est fait prisonnier par les Vendéens. Nous te faisons grâce de la vie, si tu cries Vive le Roi ! lui disent les chouans. — Vive la République ! » répond Narra, et il tombe percé de coups. Il n'avait que treize ans



Département île l'Aveyron. — SAINT-MARTIN-VALOGNÉ, LOBINHES, GODEFROY : oui,

IZARN-VALADÉ. — Le vœu général du souverain n'a pas été légalement émis, et n'a pas même été consulté. Tous les prêtres, les ci-devant nobles, ont dédaigné de communiquer avec le souverain en s'éloignant des assemblées primaires ; ils ont méprisé le titre de citoyen en se dispensant de faire le service de garde national en personne, sans avoir aucune excuse légitime, ne voulant pas reconnaître pour leur égal celui qui se livrait à l'amitié par le seul sentiment de la fraternité. Je dis donc que les assemblées primaires, composées comme elles l'ont été jusqu'à ce moment, loin de présenter l'affreuse perspective d'une guerre civile, ne serviraient au contraire qu'à terrasser et anéantir les ennemis de la liberté et de l'égalité. Je n'aurai pas la lâcheté de trahir ma conscience ; et, sans être associé ni à Bouillé, ni à Lafayette, ni aux Thierry, je dirai oui. — BERNARD SAINT-AFFRIQUE, CAMBOULAS, SECOND, LACOMBE, LOUCHET : non.

Département de l'Aube. — RAMEL, TOURNIER, MARRAGON, PERIEZ jeune, MORIN, GIRARD : oui. — AZEMA BONNET : non.

Département des Bouches-du-Rhône. — DURAND-MAILLANE : Citoyens, nous devons une explication à l'assemblée. Au moyen du mandat que j'ai reçu, le pouvoir de juger le ci-devant roi m'a été donné ; mais la nation ne m'a pas délégué sa souveraineté, et il est aussi juste que nécessaire de lui en attribuer l'exercice dans tous les actes qui intéressent la nation entière. Je trouve que le décret qui va être rendu intéresse tous les citoyens, et je ne dois pas sacrifier des principes à des considérations qui n'ont rien de certain, puis les mêmes considérations donnent lieu ici à la plus grande diversité d'opinion. Ainsi je conclus pour le oui.

DUPERET. — C'est par respect pour le peuple, mon souverain et le vôtre, c'est par la confiance que j'ai en sa sagesse et en sa justice ; c'est parce que je croirais l'outrager, si je m'arrêtais un instant aux craintes qu'on veut répandre, que je dis *non.*

REBECQUI. — Je vous dirai que je vois la faction d'Orléans répandre des guinées, par conséquent je dis *oui.*

BAUBAROUX. — Le serment que j'ai prêté dans l'assemblée électorale du département des Bouches-du-Rhône, de juger Louis Capet, n'exclut pas la sanction du peuple. Je vote donc pour cette sanction, parce qu'il est temps que le peuple des quatre-vingt-quatre départements exerce sa souveraineté, et qu'il écrase, par la manifestation de sa volonté suprême, une faction au milieu de laquelle je vois *Philippe d'Orléans*, et que je dénonce à la république, en me vouant avec tranquillité aux poignards de ses assassins. (On murmure.) J'ajoute que, comme dans des temps orageux l'homme n'est pas sûr de voir le lendemain, je dois à moi-même de déclarer que le tyran m'est odieux, que j'ai fortement, coopéré à le renverser du trône, et que je prononcerai contre lui la peine la plus sévère. Je dis oui.

DUPRAT. — Je respecte également toutes les opinions. Cependant une considération nouvelle m'a frappé tout à l'heure en faveur du renvoi de notre décision à la sanction du peuple ; et dis *oui* avec d'autant plus de confiance, que Philippe (ci-devant duc d'Orléans)a dit non. Au reste, ne croyez pas que je redoute d'engager ici ma responsabilité. Lorsqu'il s'agira de prononcer la peine qu'a méritée le traître, je prouverai à l'univers que l'amour de la justice et mon dévouement à la république sont pour moi au-dessus de toutes les considérations. — PIERRE BAILLE, GRANET, GASPARIN, PELISSIER, LAURENT : non.

ROVÈRE. — Je ne veux ni roi, ni triumvirs, ni aucun genre de despotisme. Je veux la république, une, indivisible ; l'appel au peuple me paraît le signal de la guerre civile et de la tyrannie ; c'est pourquoi je dis *non.*

MOYSE-BAYLE. — Je ne veux ni rois, ni protecteurs, ni dictateurs, ni triumvirs, ni aucun genre de despotisme. Je veux la république indivisible. L'appel au peuple est le signal de la guerre civile et du retour de la tyrannie ; c'est pourquoi je dis *non.*

Département du Calvados. — DUBOIS-DUBAY, LOMONT, HENRY-LARIVIÈRE, VARDON, JOUENNE, Cussi, LEGOT : oui.

FAUCHET. — Par respect pour le peuple, par respect pour tous les principes qui intéressent l'universalité de l'empire, par respect pour la liberté de la patrie, qui n'a rien a craindre des factions qui nous environnent, je dis *oui.*

TAVEAU. — Je respecte la liberté des opinions ; je ne crois pas qu'on puisse faire l'injustice à aucun de nous de croire qu'ils peuvent influencer la liberté de leurs collègues, les forcer de penser de telle ou telle manière : ils sont bien faibles ceux-là qui, par leurs personnalités et leurs sottises, penseraient pouvoir y réussir ; ils ne leur rendent pas justice, ils ne me la rendent pas à moi-même. Je crois que, quelque parti que nous prenions, il y aura des inconvénients ; mais je me plais à rendre hommage à la souveraineté du peuple ; je dis *oui.*

BONNET, DOULCET : *non.*

DUMONT. — Citoyens, je suis législateur, et je veux que toutes les lois constitutionnelles soient soumises à la sanction du peuple. Cette mesure est surtout utile dans cette affaire. Le tyran puni, je vois derrière lui des traîtres et des prétendants qui m'inquiètent. Je veux que le peuple leur apprenne, en prescrivant lui-même celui qui fut son roi, ce qu'ils doivent craindre en aspirant à la tyrannie ; je réponds ont.

Département du Cantal. — THIBAULT, MÉJANSAC, CHABANON, PEUVERGUE : oui. — LACOSTE : non.

MILHAUD. — On aurait dû écarter de nous toute idée de soumettre à la sanction du peuple le jugement du ci-devant roi. La souveraineté de la nature est au-dessus de la souveraineté du peuple ; les peuples n'ont pas le droit de faire grâce aux tyrans ; et quand même l'impunité de la tyrannie serait autorisée par une déclaration nationale, la nature conserverait à chaque citoyen le droit de Brutus. La voix pusillanime des tribunes ne serait pas entendue ; oser soutenir qu'une faction quelconque peut s'élever sur les débris du trône, c'est insulter à la souveraineté et à la majesté nationale, qui veut la république ou la mort ; oser recourir à la souveraineté du peuple pour le jugement d'un roi, c'est abuser de la souveraineté du peuple ; je suis donc d'avis d'écarter l'appel, et je dis *non.*

CARRIER. — Citoyens, comme je ne crains rien, pas même les intrigants ; comme, s'il se présente jamais un tyran, sous quelque dénomination que ce puisse être, je ne me mettrai pas dans mon lit, et je ne donnerai pas mon arme à mon camarade, je dis *non.*

J. MAILHE, absent.

Département de la Charente. — RIDERAULT, DEVARS, BRUN : oui.

MAULDE. — Braver tous les dangers, toutes les menaces, oublier que je suis père, oublier mes plus chères affections, pour me rappeler que nous allons bientôt exercer l'importante fonction do représentant du peuple, est une loi pour moi : eh bien ! cette loi m'ordonne de le consulter sur la question qui nous occupe, à laquelle son bonheur ou son malheur sont attachés... et laissant volontiers les lauriers du moment pour ceux qui adoptent la négative, oui, j'émets mon vœu avec fermeté et courage... Je dis *oui.* BELLEGARDE, GUIMBERTAU, CHUZAUD, CHEDANEAU, CRÉVELIER : non.

Département de la Charente-Inférieure. — DAUTRICHE : oui. — BERNARD, BRÉARD, ESCHAS SERIAUX, NIOU, RUANTS, GARNIER, DECHEZEAU, LOZEAU, GIRAUD, VINET : non.

Département du Cher. — ALLASŒUR, BAUCHETON, DUGENNE, PELLETIER, oui. — FOUCHER, FAUVRE-LABRUNERIE : non.

Département de la Corrèze. — LIDON : oui.

CHAMBON. — Avant de quitter mes commettants, je leur ai promis de défendre la liberté de mon pays aux dépens de ma vie. Lorsque je suis arrivé ici, je m'attendais à des événements bien différents de ceux que j'envisage aujourd'hui... Je crois que le renvoi au peuple est un moyen de sauver la république ; Tout, depuis que je suis-ici, me prouve qu'il existe une faction formidable. C'est la bonne foi de mes collègues, ou leur faiblesse, qui a étayé l'espoir de celte faction. J'ajoute que s'il y a quelque courage à s'exprimer ici sur telle et telle opinion, sans doute c'est sur celle qui a le moins de faveur, c'est sur celle qui a été désignée à la hache des bourreaux. Comme je vote pour *oui*, je m'attends à tout, et je m'honore d'être du nombre de ceux qui ont tout à risquer.

BRIVAL. — Citoyens, comme Louis n'a pas demandé la sanction du peuple pour se coaliser et livrer la France à nos ennemis ; comme il ne l'a pas demandée quand il a tyrannisé et fait égorger cent mille Français ; comme nous sommes envoyés ici pour venger la nation, et comme nous ne devons mettre aucune différence dans la punition des coupa Lies, et que la plupart de ceux qui ont commis les crimes dont le tyran devait profiter, ont déjà péri sur l'échafaud... comme enfin je prends l'engagement de périr et d'exterminer le premier intrigant qui : voudrait : monter ; sur le trône, je manifeste mon opinion, et je dis *non.* — BORIE, LANOT, PESIÈRE : non.

Département de là Côte-d'Or. LAMBERT, MARBY jeune : oui. — BAZIRE, GUITTON-MORVEAU, PRIEUR, OUDOT, GUYOT-FLORENT, RAMEAU, BERLIER : *non.*

Département de la Corse. — BOZIO, ANDREY : oui.

CHIAPPE. — L'on doit respecter sans doute les opinions, mais non pas les personnalités ; on a parlé ici de lâcheté, de vénalité ; est-ce qu'on voudrait, attribuer ces bas moyens à tous ceux qui opinent pour l'affirmative dans la question de l'appel au peuple ? Connaissent-ils bien, ces hommes impudents, les sentiments de tous les membres qui sont pour l'affirmative ? Je ne hasarderai jamais de jugements téméraires contre mes collègues. L'expérience nous les fera connaître. Je pense que l'or et l'honneur n'ont jamais été mis dans la même balance par les vrais républicains.

J'espère, et il est important que ces injures cessent parmi nous. Il est temps que la différence des opinions ne soit plus regardée dans cette assemblée comme un crime. *(Quelques voix :* Au fait !) Je suis un de ceux qui pourraient voter contre l'appel au peuple sans commettre d'inconséquence, parce que je ne me trouvais pas parmi vous au moment où vous avez décrété le renvoi de la constitution à la sanction du souverain, mais vous avez bien fait. Eh bien ! qu'est-ce qui vous arrête maintenant ? Expliquez-vous. Trouverait-on le jugement de Louis XVI moins important pour la république qu'un autre de vos décrets ?

On affecte de craindre la guerre civile ; c'est bien pour l'éviter, c'est pour prévenir les grands inconvénients que cette affaire présente ; c'est enfin pour ne point commettre d'attentats contre la souveraineté du peuple, que votre jugement doit être soumis à sa ratification. Les puissances étrangères trembleront ; elles respecteront en silence ce grand jugement, quel qu'il soit, quand elles réfléchiront qu'au lieu d'avoir été rendu souverainnement par sept cent quarante-cinq députés, il l'a été par la République entière. On parle de courage ; s'il en faut dans cette affaire, c'est bien en prononçant le renvoi au peuple. Je vote pour *oui.* — SALICETTI, CASA BIANCA, MULTEDO : non.

Département des Côtes-du-Nord. — GONDEDIN, CHAMPEAUX : oui.

GOYOMARD. — Songez, législateurs, songez qu'il existe une faction qui suffit seule pour perdre la république ; oublions-nous, sauvons le peuple, sauvons-le par notre union, il en est encore temps. Je propose, avec la conscience d'un honnête homme, l'appel au souverain, comme la mesure que je crois là plus propre pour sauver ma patrie. Exempt de reproches depuis la révolution, je ne crains pas de mes commettants celui d'avoir dit avec fermeté et courage : *oui*.

FLEURY. — L'opposition à l'appel au peuple est une espèce de despotisme. Je dis *oui.* COUPÉ, GAUTIER jeune, GIRAULT, LONGLE : non.

Département de la Creuse. — DEBURGUES, HUGUET, COUTISSON-DUMAS, GUYEZ, JAUBAUD, TEXIER : oui.

BARAILON. — Je demande que si l'on condamne Louis à mort, la sanction soit renvoyée au peuple.

Département de la Dordogne. — ALLAFORD, METNAUD : oui. — LAMARQUE, PINET ainé, LACOSTE, ROUX-FAZILLAC, PEYSSARD, CAMBERT, BOUQUIER aîné, TAILLEFER : non.

Département du Doubs. — SEGUIN : oui. — QRIROT, MICHAUD, MONNOT, VERKEREY, BESSON non.

Département de la Drôme. — SAUTAIRA, GÉRENTE, MARBOS, COLAUD, MAUTINEL : oui. JACOMIN, FAYOLE : non.

JULLIEN. — Je suis infiniment convaincu que la meilleure manière de rendre hommage à la souveraineté du peuple, c'est de l'exercer nous-mêmes pour le salut de la république : je dis *non.*

BOISSET. — Comme j'aime le peuple dont je ne veux pas causer les malheurs ; comme je hais les rois qui les ont toujours occasionnés, je dis *non.*

Département de l'Eure. — LÉONARD, BUZOT, RICHOUX, LEMARÉCHAL, SAVARY, DUBUSC : oui.

VALLÉE. — Il n'y a aucune puissance qui puisse m'empêcher de remplir l'étendue de mes mandats. Je crois que le peuple exercerait lui-même sa souveraineté, ferait lui-même ses lois, et prononcerait lui-même sur l'intérêt social, s'il le pouvait. Je crois que d'après ces principes, que même lorsque le peuple donne des mandats illimités, son intention, cependant, est de ne déléguer que les pouvoirs qu'il ne peut pas exercer lui-même, et de se réserver ceux dont l'exercice lui est possible.

Le peuple français ne pouvait pas prononcer sur les faits dont Louis Capet était accusé ; car il ne pouvait pas se réunir en masse dans un même lieu, pour l'entendre et examiner les pièces de conviction.

Cette impossibilité imposait à ses mandataires l'obligation de prononcer sur ces faits, et ils ont rempli ces devoirs. Maintenant le peuple français peut prononcer sur l'application de la peine à infliger à Louis Capet. Il peut prononcer sur les mesures à prendre, et pour la sûreté de l'État et pour le maintien de la liberté ; et je dis que dès lors qu'il le peut, la Convention nationale ne le peut pas.

Je ne suis pas effrayé, moi, par ces prétendues inquiétudes de guerre civile ; je sais que ces prétextes ont toujours été ceux des rois, lorsqu'ils ont voulu interdire les assemblées populaires qui mettaient un frein à leur autorité ; je sais que ce langage sera toujours aussi celui des hommes qui voudront faire prédominer leurs opinions privées sur la volonté générale, et mettre leur intérêt personnel à la place de l'intérêt public.

Je dis que la majorité n'a véritablement d'autre intérêt que d'avoir un gouvernement républicain. Je n'ai pas la même confiance dans une assemblée de sept à huit cents hommes, dont les intérêts privés pourraient bien ne pas être conformes à ceux de la nation ; je dis que la majorité d'une assemblée de huit cents hommes n'est pas à l'abri de la corruption ; et s'il fallait en citer un exemple, je citerais le parlement d'Angleterre... La majorité du peuple prendra nécesairement des mesures convenables pour assurer le gouvernement républicain. An contraire, le gouvernement d'un seul peut séduire la majorité d'une assemblée de sept à huit cents personnes, soit par l'attrait des moyens corrupteurs, soit par l'inamovibilité des places, préférable sans doute, dans l'esprit de quelques hommes, à l'instabilité des emplois républicains, dans lesquels on ne peut se perpétuer que quelques instants : Voilà quel est mon vœu, et je n'en ai pas d'autre à émettre ; car je ne veux dire ni *oui* ni non. (Quelques voix : Au fait t dites oui ou non !) Je ne veux rien prononcer.

LEMARÉCHAL. — Je crois que dans le cas où la Convention nationale porterait un jugement sur Louis, il ne peut être mis à exécution avant d'avoir été ratifié par le peuple réuni en assemblées primaires. DUROY, LINDET, BOUILLEROT, ROBERT, LINDET : *non.* — TOP. SENT, malade.

Département d'Eure-et-Loir. — BRISSOT, BOURGEOIS : oui.

PÉTION. — Mon avis n'étant pas celui de la majorité, ce que je désirerais le plus pour la tranquillité publique, c'est que les vœux opposés à ceux de la minorité fussent plus nombreux encore qu'ils ne le sont. Mais le décret rendu, il n'est aucun membre dans cette assemblée qui ne se fasse un devoir sacré de lui obéir et de lé défendre. Je dis *oui.* (On entend quelques murmures dans les tribunes, — On demande qu'elles soient rappelées à l'ordre.)

GIRROUST. — Malgré les fanfaronnades de ces Brutus des tribunes, je vote pour le *oui.*

LESAGE. — Citoyens, ne disputons point de courage, disputons de principes. Les principes et les raisons se trouvent dans la souveraineté du peuple. Je n'examine point ici si quelques-uns de mes collègues, profitant de la liberté que nous avons de manifester nos opinions, se sont permis de laisser échapper quelques mots de reproche, peut-être des injures. Je n'examinerai pas non plus s'il y a de la lâcheté à dire oui plutôt que non ; je le dis en présence de ceux qui ont avancé une telle maxime, j'ai motivé mon opinion sur la première question ; je l'ai fait sans crainte, parce que je jugeais sans passion ; j'étais convaincu, ma conscience m'a crié oui. Sur la seconde question, la ratification du peuple sera-t-elle adoptée ? voici mon opinion. Mes pouvoirs sont illimités ; je crois donc pouvoir exercer tout le pouvoir que le peuple m'a transmis ; le crois donc avoir le droit de prononcer sur l'affaire de Louis. Mais le peuple est-il souverain ou ne l'est-il pas ? Il l'est. Un décret a consacré ce principe : le peuple n'a donc pu vous transmettre sa souveraineté. Lorsque je considère que les Français sont tous dévoués au maintien du gouvernement républicain ; que plusieurs communes ont déjà approuvé l'abolition de la royauté ; qu'elles ne souffriront jamais qu'on voulût leur donner un roi, et que toutes les factions qui pourraient en former l'entreprise ne pourraient s'en promettre aucun succès, je crois devoir me dispenser de voter contre la sanction ; je dis *oui.*

LOISEAU, CHALES, FREMINGER : *non.* — DELACROIX, absent par commission.

Département du Finistère. — BLAD, J. QUEINEC, KERVELEGAND, GOMAIRE : oui.

MAREC. — La décision que vous allez porter sur Louis Capet doit avoir la même influence sur le peuple que la constitution que vous préparez pour son bonheur ; quoique vous ayez des pouvoirs illimités, vous ayez déclaré que cette constitution n'aura d'effet qu'autant qu'elle serait accepté par le peuple ; je trouve que le jugement que vous porterez contre Louis ne pourra avoir d'exécution que par la ratification. Je vote pour *oui.*

BOHAN. — Il est sans doute plus courageux de braver les menaces des factieux et des scélérats, sans trahir sa conscience, que d'empêcher le peuple, sous des prétextes ridicules, d'exercer sa souveraineté. D'ailleurs je suis persuadé que je ne puis être en même temps juge et législateur ; que la très grande majorité est vraiment républicaine et indignée des perfidies de Louis ; que la décision que vous allez prendre doit être soumise à la sanction du peuple ; et je dis *oui. — GUESNO* : non.

GUERMEUR. — L'accumulation des pouvoirs que nous avons reçus de nos commettants, le mandat spécial qui nous a officiellement été donné pour venir prononcer sur le sort du roi, la nature de l'acte que nous exerçons, et qui n'est pas un acte constitutionnel, les dangers de convoquer les assemblées primaires pour délibérer sur le sort d'un individu m'engagent à dire *non.*

LE PRÉSIDENT. — Voici le résultat de cet appel nominal :

Sur 717 membres présents, 10 ont refusé de voter ; 424 ont voté contre l'appel au peuplé ; 283 ont voté pour. — La majorité était de 359, elle excède de 141 voix. En conséquence, je déclare, au nom de la Convention nationale, que le recours au peuple est rejeté.

La séance est levée.

SÉANCE DU 16 JANVIER.

(Présidence de Vergniaud)

TROISIÈME APPEL NOMINAL[261].

La question est posée en ces termes :

Quelle peine Louis, ci-devant roi des Français, a-t-il encourue ?

Haute-Garonne. — MAILHE. — Par une conséquence qui ne parait naturelle ; par une conséquence de l'opinion que j'ai déjà émisé sur la première question, je vote pour la mort. Je ferai une simple observation. Si la mort a la majorité, je crois qu'il serait digne de la Convention nationale d'examiner s'il ne serait pas utile de retarder le moment de l'exécution. Je reviens à la question, et je vote pour la mort.

DELMAS. — Avant de monter a la tribune, j'ai consulté ma conscience ; elle ne me reproche rien. Je ne connais qu'une peine contre les conspirateurs. Je vote pour la mort.

PROJEAN. — Je vote pour la mort.

PERÈS. — Je vais en peu de mois motiver mon avis, qui n'est pas celui des préopinants ; je vais le faire en homme libre Je crois que le tyran nous nuira plus par sa mort que par la continuation de sa honteuse existence. D'un autre côté, nous sommes un corps politique et non un tribunal, Nous ne pouvons juger sans devenir despotes. Nous avons le pouvoir de prendre une mesure de sûreté générale. Je conclus en législateur, en homme d'État, pour la réclusion jusqu'à la paix, et pour le bannissement à cette époque.

JULIEN. — S'il fut un moment depuis l'ouverture de la Convention nationale, ou nous avons dû faire taire toutes les préventions, imposer silence à toutes les passions, c'est celui où nous sommes appelés à prononcer sur la vie d'un citoyen. Je ferme les yeux sur l'avenir heureux ou malheureux qui nous attend ; je ne consulte que ma conscience ; j'y puise l'arrêt pénible et douloureux que je dois porter. Je déclare donc sur ma conscience que Louis mérite la mort, et je vote pour cette peine.

CALES. — Je vote pour la mort, et tout mon regret est de n'avoir pas à prononcer sur tous les tyrans.

DESACY. — En déclarant Louis coupable de haute trahison et de conspiration contre la sûreté générale de l'État, j'ai voté pour la mort ; mais si la majorité est pour cette peine, je demanderai, comme Mailhe, à présenter des observations sur l'époque de l'exécution.

ROUZET. — Citoyens, j'ai remis hier sur le bureau la déclaration que j'ai signée, et dans laquelle on trouvera que je propose la réclusion à temps, non comme peine, l'abolition de la royauté ne me permet pas d'en porter, mais connue mesure de sûreté générale. J'ajoute que je regarde comme une violation l'affranchissement de toutes les lois qu'on s'est une fois imposées.

DRULHE. — Dans l'incertitude des événements qui sont réservés à nia patrie, dans un moment où le gouvernement, fondé sur une constitution républicaine, n'existe pas encore ; dans un moment où le vaisseau de l'État peut être emporté par un orage, j'ai cherché la mesure la plus propre à prévenir tous les maux, à assurer la tranquillité publique. Si j'ai eu le malheur de lue tromper, j'aurai cette consolation que je n'aurai point trahi ma conscience. Toutes les autres craintes sont au-dessous de moi. Comme législateur, je vote pour la réclusion

jusqu'au moment où la république française sera reconnue par toutes les puissances ; banni à la paix, et puni de mort, s'il rentrait en France.

MAZADE. — Je déclare que je ne me crois pas le pouvoir de juger. Je vote, comme législateur, la réclusion perpétuelle.

Gers. — LAPLAIGNE. — L'Assemblée a déclaré hier, à l'unanimité, que Louis est convaincu d'avoir conspiré contre l'État ; j'opine pour la mort.

MARIBON-MONTAUT. — Citoyens, je ne crains pas de le dire, sous le masque de la sensibilité, quelques-uns de nos collègues voudraient commuer la peine de mort en une détention perpétuelle ou en bannissement. Mais, je le demande, cette sensibilité, l'ont-ils eue... (On murmure.)

Plusieurs voix. — Vous êtes ici pour motiver votre opinion, et non pour blâmer celle des autres.

MONTAUT. — J'ouvre le code pénal, j'y lis la peine de mort contre les traîtres et les conspirateurs. Louis est coupable de conspiration. Je lis encore, dans la Déclaration des droits de l'homme : « La loi doit être égale pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Je condamne le tyran à la mort.

DESCAMPS. — J'ai développé les motifs de mon opinion ; elle est imprimée. Je demande la peine de mort.

CAPPIN. — Je crois qu'il suffit d'enlever au condamné les moyens de nuire ; je vote pour la réclusion jusqu'à la paix, et pour le bannissement à cette époque.

BARBEAU-DUBARRAN. — J'ai consulté la loi : elle me dit que tout conspirateur mérite la mort. La même loi me dit aussi que la même peine doit s'appliquer aux mêmes crimes, Je vote pour la mort.

LAGUIRE. — Je vote pour la mort. Nous devons aux rois une grande leçon, aux peuples un grand exemple.

ICHON, — Lorsque j'ai voté pour l'affirmative : Louis est coupable, j'ai déclaré que j'avais la conviction. La loi applique la peine de mort. Les principes réclament ici l'application de la loi. L'intérêt de la république exige que Louis meure. Chargé par mes commettants de veiller à cet intérêt, je vote pour la mort.

BOUSQUET. — Comme représentant du peuple, je vote pour la mort.

MOYSSET. — Je crois que la mesure la plus utile à la tranquillité publique est la réclusion jusqu'à la paix, et le bannissement à cette époque. Je vote donc pour la détention provisoire.

Gironde. — VERGNIAUD. — J'ai voté pour que le décret ou jugement qui serait rendu par la Convention nationale fût soumis à la sanction du peuple. Dans mon opinion, les principes et les considérations politiques de l'intérêt le plus majeur en faisaient un devoir à la Convention. La Convention nationale en a décidé autrement. J'obéis : ma conscience est acquittée. Il s'agit maintenant de statuer sur la peine à infliger à Louis. J'ai déclaré hier que je le reconnaissais coupable de conspiration contre la liberté et la sûreté nationales. Il ne m'est pas permis aujourd'hui d'hésiter sur la peine. La loi parle : c'est la mort ; mais en prononçant ce mot terrible, inquiet sur le sort de ma patrie, sur les dangers qui menacent même la liberté, sur tout le sang qui peut être versé, j'exprime le même vœu que Mailhe, et je demande qu'il soit soumis à une délibération de l'Assemblée.

GUADET. — C'est comme membre d'un tribunal national que j'ai jusqu'à présent procédé dans l'affaire de Louis ; c'est en la même qualité que je vais procéder dans son jugement Louis est coupable de conspiration contre la liberté et d'attentat contre la sûreté générale de l'État ; j'ai posé ainsi la question, et l'assemblée l'a adoptée. J'avais posé la question sur le code pénal ; je n'ai plus qu'à l'ouvrir, j'y vois la peine de mort ; mais en la prononçant, je demande, comme Mailhe, qu'après avoir exercé les fonctions nationales judiciaires, la Convention me permette d'examiner si le jugement peut être exécuté de suite ou retardé. Je vote, quand à présent, pour la mort.

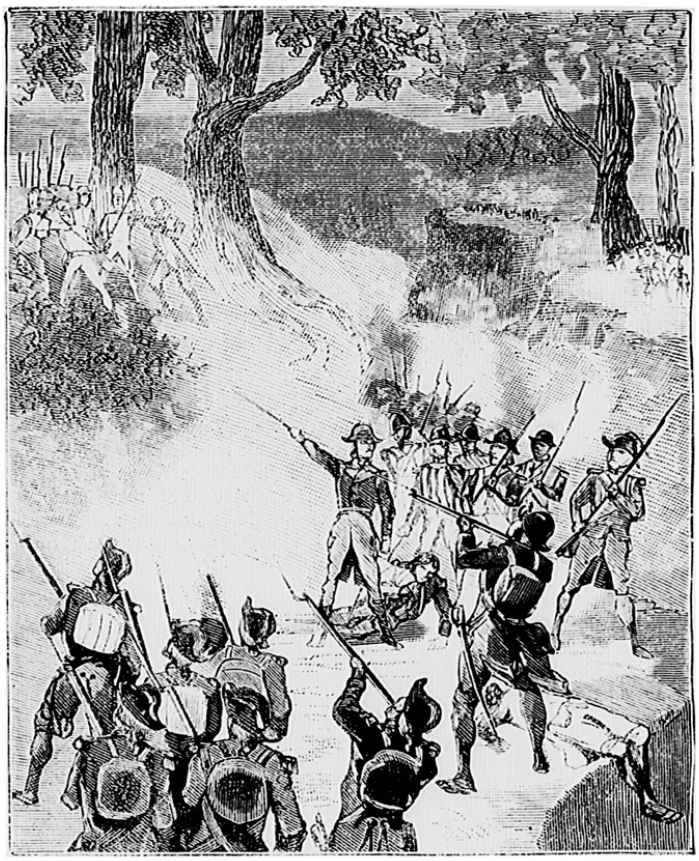
GENSONNÉ. — Quels qu'aient été les résultats de mon opinion sur trois questions, la détermination que vous avez prise sur la seconde ne m'a point fait changer sur la troisième ; j'y persiste. Je me considère comme juge et comme législateur, comme représentant du peuple souverain, j'ai à examiner si la peine prononcée par la loi ne pourrait pas être commuée en une détention perpétuelle. Lorsque j'ai voté pour l'appel au peuple, je me suit dit qu'il y aurait des opinions contraires sur les questions ; que ces opinions pourraient exaspérer les haines et faire naître des troubles. J'ai cru que le moyen d'en prévenir les malheureux effets, était d'avoir recours au souverain ; il a été écarté. Dès lors, convaincu que je suis qu'il n'est plus possible d'avoir l'expression réelle de la volonté générale, qui seule, à mon avis, pouvait anéantir les partis et prévenir des troubles, je ne puis plus admettre de modication, dès que je n'ai pas la certitude qu'elle les préviendrait. Je vole donc pour l'application de la peine contre les conspirateurs. Mais, afin de prouver à l'Europe et à l'univers que nous ne sommes pas les instruments factices d'une faction, et que nous ne faisons point d'acception envers les scélérats, je demande qu'après le jugement de Louis vous vous occupiez des mesures à prendre à l'égard de sa famille ; et que vous ordonniez au ministre de la justice de faire poursuivre devant les tribunaux les assassins du 2 septembre.

GRANGENEUVE. — Vous avez décrété hier que votre décision sur le sort de Louis lie serait pas soumise à la sanction du peuple ; vous avez donc décidé qui vous prononceriez *souverainement.*

Quelqu'indéfinis que soient mes pouvoirs, je n'y trouve point, je ne puis pas même y supposer le pouvoir extraordinaire d'accuser, de juger et de condamne *souverainement* à la mort l'individu détrôné depuis cinq mois. Je

suis bien sûr au moins que je n'ai jamais accepté cette prétendue fonction : et s'il se pouvait qu'on me démontrât que telle a été l'intention secrète de mes commettants, je saurais toujours, et cela me suffit, qu'il n'a jamais été dans la mienne de m'en charger.

SCÉNES DE LA RÉVOLUTION.
Du mouriez s'empare des défilés de l'Argonne, les Thermopyles de la France.



Je ne puis d'ailleurs nie dissimuler qu'à ce jugement criminel souverain participeraient un trop grand nombre de mes collègues qui ont manifesté, avant le jugement, des sentiments incompatibles avec l'impartialité (l'un tribunal, et qu'on a mis en œuvre autour de nous tous les moyens d'influence possibles pour arracher à la Convention nationale une sentence de mort. Dans de semblables circonstances, je pourrais moins que jamais accepter et exercer le pouvoir criminel souverain qu'on nous attribue.

Réduit à prendre uniquement des mesures de sûreté générale, je déclare que s'il m'était démontré que la mort seule de Louis pût rendre la République florissante et libre, je voterais pour la mort ; mais comme il est au contraire démontré à mes yeux que cet événement peut amener les plus grands maux, sans produire aucun avantage réel ; que jamais la liberté d'un peuple n'a dépendu de la mort d'un homme, mais bien de l'opinion publique et de la volonté d'être libre, je ne voterai pas pour la mort.

Fussé-je même du nombre de ceux qui pensent qu'il y a autant de danger à laisser vivre Louis, qu'à le faire mourir, la prudence me commanderait encore de rejeter les mesures irréparables, pour qu'on puisse, dans toutes les circonstances, opposer aux projets de nos ennemis, ou son existence, ou sa mort. Je suis d'avis de la détention.

JAY. — Je vote pour la peine de mort.

Ducos. — Au moment de prononcer définitivement sur le sort de Louis, ci-devant roi, je dois à ma conscience et à |mes commettants l'exposition des principes qui ont dirige mon opinion et mon jugement.

Je ne pensais pas que la Convention nationale dût juger Louis ; je n'ai jamais douté qu'elle en eût le droit, mais je croyais qu'il ne lui convenait pas d'user de ce droit.

Elle a décrété qu'elle le jugerait : si son décret eût été repoussé par la conscience de mes devoirs et le sentiment de mon incompétence, aucune puissance sur la terre n'eût pu me forcer à l'exécuter ; il ne répugnait qu'à mon opinion, elle s'est tue devant l'opinion de la majorité.

J'ai voté contre la sanction du jugement par le peuple, parce qu'elle m'a paru subversive de tous les principes du gouvernement représentatif, sous lequel je veux vivre et mourir, car il m'est démontré que la liberté n'est que là, parce que le peuple ne peut à la fois conserver et déléguer l'exercice de ses pouvoirs, avoir des représentants et n'être pas représenté.

Quant aux formes employées dans l'instruction de cette affaire, je crois qu'elles sortent des régies-ordinaires, comme le jugement devait en sortir lui-même par l'état unique de l'accusé : et la nature particulière de l'accusation. J'ai dû examiner, non si elles étaient conformes aux lois et aux usages des tribunaux, mais si elles étaient suffisantes pour opérer ma conviction intime. La division des fonctions judiciaires en jury d'accusation, jury de jugement, en juges appliquant la loi, est à la fois une précaution et un moyen pris par la société pour assurer la justice ;, mais cette division n'est pas la justice. La justice consiste dans l'application exacte du droit au fait ; voilà ce que j'ai dû chercher dans l'instruction du procès de Louis.

Je déclare cependant que l'état extraordinaire de l'accusé a pu seul me faire concevoir et approuver la forme extraordinaire du jugement, qui doit être unique comme la cause qu'il va décider. Je déclare de plus que si la Convention voulait en porter un second sur un citoyen ordinaire, en employant les mêmes violations de forme, je la regarderais comme criminelle et tyranique, et que je la dénoncerais à la nation française.

Citoyens, il résulte évidemment pour moi : 1° de l'examen attentif que j'ai fait de la conduite de Louis pendant le cours de l'Assemblée législative ; 2° des pièces trouvées, soit dans son château, soit chez l'intendant de la liste civile, que Louis, ci-devant roi, est convaincu d'avoir conspiré contre la sûreté générale de l'État et contre la liberté de la nation ; qu'il doit, subir en conséquence la peine portée au code pénal contre les délits de cette nature.

Citoyens, condamner un homme à la mort, voilà, de tous les sacrifices que j'ai faits à ma patrie, le seul qui mérite d'être compté.

LACASE. — Citoyens, je ne crois pas que la mission que j'ai reçue de mes commettants m'autorise à prononcer en juge. Il m'ont chargé de concourir au bonheur de la nation, à rétablissement des ! lois. Ici, je ne crois pouvoir prendre qu'une mesure de sûreté générale. Louis a fait verser beaucoup de sang ; mais cette guerre qu'il nous a causée n'en fera-t-elle pas couler beaucoup encore ? Ne devons-nous pas faire concourir l'existence de Louis à le ménager ? Je descends dans ma conscience, et je vote pour la réclusion jusqu'à la paix, et jusqu'à l'époque ou les puissances étrangères auront reconnu la république, ensuite le bannissement.

BERGOING. — Si je croyais que mes malheureux frères d'armes, morts pour la défense de notre glorieuse révolution, no s'y fussent exposés seulement qu'en haine contre Louis Capet, je repousserais, en montant à cette tribune, les douloureux sentiments que leurs ombres ; plaintives impriment à mon âme... Mais, que je suis loin de leur faire cette injure !... Ce ne fut que pour détruire la tyrannie, qu'ils combattirent contre le tyran et ses délégués !... aussi placerai-je ma conscience entre leur vœu présumé, c'est-à-dire ce que réclame le salut de mon pays, et la raison privée de la justice... aussi n'est-ce qu'après avoir réfléchi à tout ce qui m'entoure, à tout ce que l'histoire peut me faire pressentir de dangereux pour notre république naissante ; enfin à tout ce que la plus scrupuleuse comparaison des hommes au milieu de qui j'opine peut fournir à mon opinion, que je m'arrête fermement à celle-ci ; la réclusion de Louis... et je le dis sans crainte.

GARRAU. — Citoyens, je n'examine point si nous devons porter un jugement confie Louis, ou prendre une mesure de sûreté générale. Louis est convaincu d'avoir conspiré contre la sûreté ; dès lors, j'ouvre le livre de la loi, je trouve qu'elle porte là peine de mort contré tout conspirateur ; je vote pour la mort.

BOYER-FONFRÈDE. — Citoyens, c'est avec le calme de la plus froide impartialité que j'ai examiné les accusations portées contre Louis, et les défenses qu'il a fournies ; je me suis dépouillé même de cette haine vertueuse que l'horreur de la royauté inspire à tout républicain contre tous les individus nés auprès du trône ; je respecte même l'homme qui fut roi, alors que je vais le condamner ; je ne lui reprocherai plus ses crimes ; il est convaincu de haute trahison ; des lors la loi ainsi que l'intérêt de l'État, la justice universelle ainsi que le salut du peuple, le condamnent à mourir. J'appliquerai donc la loi, comme je le ferais à ma dernière heure ; et si, lorsque je retranche un mortel du nombre des vivants, mon cœur est froisse de douleur, ma conscience tranquille n'a point de remords à craindre.

DELEYRE. — Pour le maintien de la République, pour le salut du peuple, pour l'instruction du genre humain, je vote pour la mort.

DUPLANTIER. — En votant contre l'appel au peuple, je ne me suis pas dissimulé les inconvénients du jugement définitif ; mais j'ai consulté ma conscience et la loi ; je vote pour la mort, et je demande que l'Assemblée suspende l'exécution.

Hérault. — CAMBON. — Le vœu dé tous les Fiançais est parfaitement connu, tous veulent la destruction de tous les privilèges et lu punition de tous ceux qui résisteraient à l'établissement du régime de l'égalité ; déjà j'ai été obligé, dans l'Assemblée législative, pour l'intérêt suprême de ma patrie, de prononcer la déportation d'une caste jadis privilégiée, qui n'avait fait d'autre crime que de refuser le serment au nouveau régime. Avec vous j'ai été obligé de prononcer la peine de mort contre les émigrés, complices de Louis, et contre ceux qui n'ayant pas pris les armes contre leur patrie, rentreraient en France ; aujourd'hui j'ai à juger un privilégié convaincu de trahison contré la patrie la loi est positive, son crime est notoire ; je me croirais coupable envers la justice nationale, si je me bornais à la déportation. Je vote pour la mort.

BONNIER. — D'après la nature du crime, et pour la sûreté dé la République, je vote pour la peine de mort.

CURÉE. — Je vote pour la réclusion pendant lu guerre, et la déportation à l'époque de la paix.

VIENNET. — Dans les réflexions que J'ai soumises à voire examen, je crois avoir prouvé que Louis n'a cessé d'être roi qu'à l'époque ou vous avez aboli la royauté ; je crois encore qu'il ne peut être jugé comme homme. Je ne me suis jamais cru autorisé par mes commettants à me constituer juge ; j'ai toujours pensé qu'une assemblée de législateurs ne pouvait s'ériger en tribunal judiciaire ; que le même corps ne pouvait à la fois exercer la justice et faire des lois ; que cette cumulation des pouvoirs serait une monstruosité. La précipitation avec laquelle vous avez décidé que vous jugeriez Louis, donnera peut-être à vos ennemis une ample matière à là plus juste des critiques. Ce décret m'a fait, malgré moi, juge : j'ai obéi. Interpellé dé déclarer si Louis est coupable, j'ai répondu *oui.* On me demande aujourd'hui le genre de peine qui doit être appliquée à Louis, je réponds : Nul ne peut être puni que par les lois préexistantes aux crimes qu'il a commis. La seule qui existe contre Louis est la prévention de l'abdication de la royauté ; mais comme nous ne sommes pas une cour judiciaire, comme nous sommes simplement homme d'État, nous devons adopter la mesure politique qui tourne le plus certainement à l'avantage de la société. Si la chute de Louis pouvait entraîner celle de tous les prétendants à la couronne, je voterais pour la : mort de Louis ; mais comme cela ne se peut, l'intérêt du peuple me parait repousser cette peine. Je conclus à ce que Louis soit reclus pendant tout le temps de la guerre.

ROUYER. — La majorité de l'Assemblée m'a imposé la loi d'appliquer la peine encourue par Louis ; je vote pour la peine de mort.

CAMBACÉRÈS. — Citoyens, si Louis eût été conduit devant le tribunal que je présidais, j'aurais ouvert le code pénal et je l'aurais condamné aux peines établies par la loi contre les conspirateurs ; mais ici j'ai d'autres devoirs à remplir. L'intérêt de la France, l'intérêt des nations, ont déterminé la Convention à ne pas renvoyer Louis aux juges ordinaires, et ne point assujétir son procès aux formes prescrites. Pourquoi cette distinction ? C'est qu'il a paru nécessaire de décider de son sort par un grand acte de la justice nationale ; c'est que les considérations politiques ont dû prévaloir dans cette causé sur les règles de l'ordre judiciaire ; c'est qu'on a reconnu qu'il ne fallait pas s'attacher servilement à l'application de la loi, mais chercher la mesure qui-paraissait la plus utile au peuple. La mort de Louis ne nous présenterait aucun de ces avantages ; la prolongation de son existence peut, au contraire, nous servir. Il y aurait de l'imprudence à se dessaisir d'un otage qui doit contenir les ennemis intérieurs et extérieurs,

D'après ces considérations, j'estime que la Convention nationale doit décréter que Louis a encouru les peines établies contre les conspirateurs, par le code pénal, qu'elle doit suspendre l'exécution du décret jusqu'à la cessation des hostilités, époque à laquelle il sera définitivement prononcé par la Convention ou par le corps législatif sur le sort de Louis, qui demeurera jusqu'alors en état de détention ; et néanmoins, en cas d'invasion du territoire français par les ennemis de la république, le décret sera mis à exécution.

FABRE. — D'après le code pénal, je vote la mort.

BRUNEL. — Je me renferme dans une mesure de sûreté générale, et mon avis est que Louis soit renfermé à perpétuité, sauf à le déporter s'il y a lieu.

CASTILHON. — Si je ne consultais que les eûmes de Louis et la peine qu'il mérite, je ne balancerais pas à prononcer la mort ; mais la crainte de voir mêler ce sang odieux à celui d'un peuple que je chéris, me détermine à voter pour la réclusion et le bannissement a la paix.

Ille-et-Vilaine. — LANJUINAIS. — Comme homme, je voterais la mort de Louis ; mais comme législateur, considérant uniquement le salut de l'État et l'intérêt de la liberté, je ne connais pas de meilleur moyen pour les conserver et les défendre contre la tyrannie, que l'existence du ci-devant roi. Au reste, j'ai entendu dire qu'il fallait que nous jugeassions cette affaire comme la jugerait le peuple lui-même. Or le peuple n'a pas le droit d'égorger un prisonnier vaincu ; c'est donc d'après le vœu et les droits du peuple, et non d'après l'opinion que voudraient nous faire partager quelques-uns d'entre nous, que je vote pour la réclusion jusqu'à la paix, et pour le bannissement ensuite, sous peine de mort en cas qu'il rentrât en France.

FERMON. — Si j'étais obligé de donner mon suffrage comme juge, je répondrais : Ouvrez le code pénal, il prononce la mort ; mais comme homme, je ne pense pas qu'un homme ait le droit d'ôter la vie à son semblable.

Comme législateur, je ne voterais jamais la peine de mort ; en conséquence, je vote pour la réclusion jusqu'à la paix, et le bannissement ensuite.

DUVAL. — Comme organe de la loi, je prononce la mort.

SÉVESTRE. — Je ne connais point cette justice qui fléchirait devant un coupable élevé, tandis que tous doivent fléchir devant elle. Je vote pour la mort.

CHAUMONT. — D'après votre premier décret, qui déclare Louis coupable, et d'après le code pénal, la peine à appliquer ne peut plus être mise en question ; elle est la mort.

LEBRETON. — Sans doute Louis XVI mérite la mort ; ses crimes sont ceux sur lesquels s'appliquent les dispositions les plus sévères du code pénal. Si donc je prononçais, je voterais pour la mort ; mais alors je voudrais qu'il y eût les deux tiers des voix. Mais, comme législateur, je pense que Louis peut être un otage précieux et un moyen d'arrêter tous les ambitieux. Je vote pour la réclusion à perpétuité.

DUBIGNON. — Je m'étonne de voir que la Convention ait passé à l'appel avant de s'être bien assurée de la tranquillité dé Paris. Au reste, je ne crains pas le danger pour moi, je n'en crains que pour ma patrie. Je vote pour la détention du tyran, jusqu'à ce que l'assemblée en ait autrement décidé.

MAUREL. — Comme mesure de sûreté générale, je vote pour la détention jusqu'à la paix.

OBELIN. — Je vote pour la réclusion pendant la guerre, et la déportation à la paix.

BEAUGEARD. — Je vote pour la mort.

Indre. — PORCHER. — Je vote, non comme juge, je n'en ai pas le droit, mais comme représentant du peuple, chargé de prendre des mesures de sûreté générale. Je ne me dissimule pas qu'il est difficile d'en prendre qui soient absolument exemptes de dangers ; mais comme l'existence d'un tyran enchaîné, abhorré, me semble moins à craindre que les prétentions que sa mort fera naître, j'adopte la mesure de la détention jusqu'à ce que la paix et la liberté consolidées permettent de le bannir ; et je me détermine d'autant plus à cette mesure, que je crois qu'elle aura, de l'influence sur le succès de la campagne prochaine.

THABAUD. — Je vote pour la peine de mort, parce que je suis intimement convaincu des crimes de Louis ; mais je me réserve de motiver mon opinion pour déterminer le moment de l'exécution du jugement.

PÉPIN. — D'après le sentiment de ma conscience, je voterais pour la mort, parce que je crois que l'inviolabilité, qui mettrait à l'abri des peines prononcées par le code pénal contre les conspirateurs précisément celui entre les mains duquel seraient tous les moyens de faire, réussir une conspiration ; parce que cette inviolabilité, dis-je, serait trop destructive de la liberté, et contraire à la raison, pour pouvoir être admise. Mais comme représentant de la nation, chargé seulement de faire des lois et de prendre des mesures de sûreté générale, je vote pour la déportation, sous peine de mort, et pour la réclusion jusqu'à la fin de la guerre.

BOUDIN. — Les électeurs de mon département se préparaient à renouveler leurs jurés à la haute cour nationale avant la clôture de leurs opérations... Je n'ai donc aucune mission de jugé... Mais comme le renvoi aux tribunaux pourrait ne pas prévaloir dans la Convention nationale, et que j'ai beaucoup plus de confiance dans les lumières politiques de Thomas Payne que dans les miennes, je demande, avec lui, que Louis Capet soit tenu en prison jusqu'à la fin de la guerre, et qu'à cette époque il soit banni du territoire de la république.

LEJEUNE. — La déclaration des droits dit expressément que la loi doit être égale pour tous, soit qu'elle punisse, soit qu'elle protège. Je vote la mort du tyran, sans craindre les reproches de mes contemporains, ni de la postérité.

DERAZEY. — Je vote pour la réclusion, sauf à effectuer la déportation quand les circonstances le permettront.

Indre-et-Loire. — NIOCHE. — Je n'a plus de vœu à émettre, mais, une application de la loi à faire. Louis Capet a été déclaré conspirateur : je prononce comme juge, et je dis qu'il est punissable de mort.

J. DUPONT. — La mort.

POITTIER. — L'humanité souffre d'une condamnation sévère ; mais des raisons de justice me déterminent. Je vote pour la mort.

GARDIEN. — Si sur la troisième question je votais pour la mort de Louis, et que mon avis fût adopté par la majorité, le jugement de la Convention serait irréparable en définitive ; le peuple n'exercerait sa souveraineté que par théorie, et je veux qu'il la mette en pratique. Je ne crains ni les factions ni les brigands, et leur menaces ne m'en imposeront jamais : je me crois libre, parce que je n'ai pas peur. Voici donc mon opinion : Louis doit être détenu jusqu'à la paix, et ensuite être banni du territoire de la république.

RUELLE. — Je consulte la déclaration des droits de l'homme, j'ouvre le code pénal ; je prononce une peine terrible, mais nécessaire, la peine de mort ; mais je suis d'avis de la restriction faite par Mailhe, et je désire que l'Assemblée examine dans sa sagesse si elle ne doit pas suspendre l'exécution du jugement. YSABEAU. — Il répugne autant à mon caractère qu'à mes principes de prononcer la mort, excepte contre un tyran ; car un tyran ne ressemble pas à un homme. Au reste, ce n'est pas moi qui prononce, c'est le code pénal : c'est la première et la dernière fois que je vote pour la mort.

BODIN. — Louis a rompu le contrat social qui l'unissait au peuple : il a parjuré son serment et conspire contre la liberté. Tels sont les crimes, et tel est le coupable sur le sort duquel il s'agit de prononcer, non en juges, mais en hommes d'État ; non en gens passionnés, mais en hommes sages, lisant dans le passé, réfléchissant sur l'avenir, et de manière à faire tourner le sort de Louis au plus grand bien de la république. Donc, comme le monde entier nous contemple, que la postérité nous jugera, et que le salut public dépend de notre détermination ; comme on n'est pas grand par de grandes exécutions, mais par de grands exemples de modération et d'humanité ; par des actes de prudence, et non par le sentiment de la haine et l'amour de la vengeance ; comme enfin jamais un holocauste de sang humain ne put fonder la liberté, je vote pour la réclusion de Louis et de sa famille, pour être déportés à la paix.

CHAMPIGNY-CLÉMENT. — Je vote pour la réclusion, et ensuite pour la déportation un an après la paix.

Isère. — BAUDRAN. — Louis n'ayant jamais pu être regardé comme roi constitutionnel, je vote pour la mort, d'après le code pénal.

GENEVOIS. — J'ai déclaré que Louis est convaincu de conspiration contre l'État ; en conséquence, je vote pour la mort. Je déclare en outre qu'il me paraît absolument nécessaire, pour la sûreté publique, que ce jugement soit exécuté sans ; aucun retard.

CHARREL. — Je vote pour la mort, sauf à examiner ensuite la question de savoir s'il ne serait pas utile de différer l'exécution.

SERVONAT. — Que mon opinion m'attire ou non des injures ou des menaces, je la prononcerai avec courage. Jetez les yeux sur vos armées, sur vos finances ; tremblez que de nouvelles chaînes ne s'appesantissent sur vous, et que votre sagesse ne dirige les élans de la vengeance nationale contre le tyan. Louis est odieux a tous les Français, son existence ne peut être dangereuse ; si, au contraire, il expie la peine de ses forfaits, vous augmenterez la puissance d'un autre prétendant, qui aurait pour lui son or et sa popularité. Comme législateur et comme homme d'État, je vote pour que Louis soit reclus quant à présent, et banni après la guerre.

AMAR. — Louis est convaincu d'attentats contre la sûreté générale de l'État et de conspiration contre la liberté ; sa vie publique, depuis la révolution, est un long tissu de crimes ; son existence est odieuse, sa mort est nécessaire pour consolider une révolution dont il serait l'éternel ennemi. Ainsi le veut la liberté qu'il a outragée, ainsi l'ordonne l'égalité des droits ; c'est le seul despotisme qui puisse nous diriger, j'en jure par Brutus, je le jure devant le peuple français. Je conclus à la mort.

PRUNELLE *de Lierre.* — La Convention nationale n'est pas un tribunal ordinaire autour duquel la loi ait tracé un cercle qu'il ne peut dépasser ; elle ne doit consulter, que la justice. Je demande que Louis soit banni, sans délai, avec sa femme, sa fille, sa sœur et toute sa famille, sous peine de mort, s'ils rentraient dans la république. Ils ne pourront se plaindre de cette condamnation, puisqu'elle est nécessité pour l'intérêt de la tranquillité publique. Cette mesure éloigne du sein de la république toutes les personnes justement suspectes et ôte aux mauvais citoyens tout moyeu d'exciter des troubles ; vous imprimerez à perpétuité une flétrissure sur les bannis ; en prononçant au contraire la peine de mort, vous exciteriez la compassion en faveur du père, et l'intérêt d'un grand nombre de citoyens en faveur du fils. Si vous les laissez prisonniers au Temple, ils y seront longtemps un sujet d'inquiétude et de division. Comme représentants d'une grande nation vous devez un grand exemple, vous devez mettre votre courage en évidence, en renvoyant votre roi détrôné aux tyrans qui vous font la guerre. Je vote donc pour le bannissement sans délai.

RÉAL. — Je pense que je ne dois prononcer sur le sort de Louis qu'en législateur ; qu'en celte qualité je ne dois prendre à son égard qu'une mesure de sûreté générale. Je pense encore que l'existence ignominieuse de Louis, déclaré coupable par un jugement national, sera moins nuisible à ma patrie que ne pourrait l'être son supplice J'aime mieux que les droits dont il fut revêtu reposent sur sa tête flétrie et humiliée, que de les voir se réunir sur celle de tout autre Bourbon.

J'ajoute que si le peuple français eût été consulté sur la peine à infligée à Louis, je ne doute point qu'entre la mort et la prison il n'eût chosi la peine la plus douce. Une grande nation est toujours généreuse ; elle ne connaît point la vengeance ; elle ne sent que sa force, et méprise le traître.

Représentant du peuple, j'exprime le vœu que je présume devoir être le sien. Je partage aussi l'opinion de ceux qui pensent que la peine de mort doit être effacée de notre, code pénal. Ainsi, fort de ma conscience, et mu par le seul intérêt de ma patrie, je conclus à la détention de Louis, sauf à la commuer en un bannissement perpétuel dans des temps plus calmes.

BOISSIEU. — Comme je pense que nous n'avons pas un mandat de juges, je ne me regarde pas comme applicateur des lois pénales. Je vote pour la réclusion et le bannissement.

GÉNISSIEUX, — D'après la déclaration que Louis est coupable de conspiration contre la liberté, et d'attentats contre la sûreté générale de l'État, je cherché dans les lois quelle est la peine qui doit lui être infligée, et je lis dans le code pénal, la mort. Je me demande, si Louis Capet peut trouver, dans quelques lois particulières, un moyen

d'échapper à la peine. Ici se présente la constitution ; je l'écurie par deux motifs : 1er Je crois que Louis n'a jamais été roi constitutionnel, et que des preuves juridiques et matérielles attestant qu'il a constamment cherché à la détruire, il ne peut aujourd'hui arguer en sa faveur des articles de cette constitution. 2e Je pense que le droit de commettre tous les crimes, et de les commettre impunément, non-seulement n'a pas été donné au ci-devant roi, et que c'eût été de sa part un crime de l'accepter. C'est ainsi que j'écarte toutes les objections tirées de la prétendue inviolabilité ; je me demande ensuite si, selon les règles de la justice, il a mérité la peine de mort, et j'en ai la conviction intime. Je vote, en conséquence, pour la mort.

Jura. VERNIER. — Dans tout le cours de cette affaire, je ne me suis point regardé comme juge. J'ai voté hier pour l'appel au peuple. Par une suite de mon opinion, comme représentant du peuple, je vote pour la détention.

LAURENÇOT. — Ma conscience me fait un devoir de déclarer que je n'ai jamais cru réunir le caractère de juge à celui de législateur. En conséquence, malgré les menaces dont on a parlé, je vote pour la réclusion actuelle, et le bannissement de Louis et de toute sa famille à l'époque de la paix.

GRENOT. — Louis est convaincu de conspiration ; je dois prononcer la peine portée contre les conspirateurs. Je vote pour la mort.

PROST. — N'ayant jamais appris à transiger avec les rois, je vote pour la mort.

AMYON. Je vote pour la mort.

BADEY. — Je vote pour la réclusion de Louis jusqu'à la paix, et pour le bannissement à cette époque.

FERROUX. Nous avons reconnu que Louis était coupable de conspiration ; les raisons d'État ne prédominent pas ma conscience ; je vote pour la mort.

BONGUYODE. — Pressé par ma conscience, j'ai reconnu Louis coupable de haute trahison. On me demande mon opinion sur la peine ; je crois que c'est la mort ; niais l'intérêt, de ma patrie me fait penser qu'il vaut mieux qu'il reste en détention, parce qu'elle peut hâter la paix. N'est-il pas temps que le sang français cesse de couler ? Je demande la détention à perpétuité, sauf à ordonner la déportation si les circonstances le permettent.

Landes. — DAUTIGOYTE. — Comme juge, je dois venger le sang des citoyens égorgés par les ordres du tyran. Comme homme d'État, je dois prendre la mesure que me paraît la plus utile à la république : or, dans mon opinion, je crains le retour de la tyrannie si Louis existe. Je vote pour la mort, et la prompte exécution. Le républicain ne compose A jamais avec sa conscience.

LEFRANC. — Je n'ai jamais cru voter que comme législateur. Je crois que la mesure de sûreté préférable est le bannissement, et préalablement la réclusion jusqu'à la paix.

CADROY. — Un décret a déclaré Louis coupable de conspiration. La peine est la mort ; ce sont les termes du code pénal. Mais est-ce dans le code pénal qu'il faut chercher la peine ? Il est certain que, comme juge, je ne puis m'écarter de la loi positive ; mais, comme juge-législateur, je puis balancer avec elle l'intérêt national. Sous ce rapport, ce ne serait donc pas dans le code pénal que je devrais chercher la peine. Je dois me demander si quand je trouve d'un côté la peine de mort, de l'autre des formes protectrices, et que je vois la Convention s'écarter des formes, je dois déchirer la loi pour ce qu'elle offre de bienfaisant, et prendre ce qu'elle a de plus rigoureux. Ici je me rappelle l'égalité, et je dis que, si vous vouliez assujétir Louis au code pénal, vous ne deviez pas faire acception des personnes, en vous écartant des formes conservatrices instituées pour tous les citoyens. Or, vous n'avez pas voulu suivre les formes prescrites par le code pénal : vous ne pouvez donc pas appliquer les peines qui y sont portées, puisqu'elles ne s'appliquent que d'après les formes. Ce n'est donc point là qu'il faut chercher la peine à infliger à Louis ; mais c'est une mesure de sûreté générale qu'il faut prendre. Mais est-il utile d'appliquer la peine de mort contre Louis ? Outre que je ne crois pas en avoir le droit, j'y vois plus d'inconvénients que d'avantages pour la république. L'intérêt de ma patrie ne demande point son supplice. S'il meurt, je vois des partis s'élever, des prétentions se ranimer pour lui donner un successeur : s'il vit, je le vois l'effroi des rois conspirateurs et l'exemple de l'univers. Indépendant, dans ma conscience, de toute puissance humaine, je vote pour la détention.

DYZÈS. — Je vote pour la mort.

Ducos *l'aine.* — Par la première question, j'ai déclaré Louis coupable de conspiration ; j'ai ouvert le code pénal, il prononce la mort. J'ai vu dans quelques opinions imprimées qu'on le présentait plutôt comme complice que connue auteur des attentats. J'ai encore consulté le code pénal. J'y ai vu la même peine cou ire les complices. Je vote donc pour la mort.

SAURIN. — Je n'ai point voté comme juge. Mes commettants ne m'ont point envoyé pour un jugement criminel, car lors des assemblées électorales il n'était question que d'une déchéance constitutionnelle. Je vote pour la mesure de sûreté générale, pour la détention de Louis et de sa famille jusqu'à la paix. Cette mesure me paraît la seule utile, la seule convenable aux intérêts du peuple et aux circonstances.

Loir-et-Cher. — BRISSON. — Les principes du droit naturel, l'éternelle raison, l'éternelle justice avec lesquels la déclaration des droits est en cela, parfaitement d'accord, veulent que la loi soit égale pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse, et le code pénal condamne à la mort tout conspirateur contre la sûreté intérieure et

extérieure de l'État ; d'ailleurs, nous devons un grand exemple et aux peuples qui fuient toujours trop idolâtres des rois, et aux rois eux-mêmes qui, de leur côté, furent toujours mais ne peuvent plus impunément être les tyrans des peuples ; je vote donc pour la mort de Louis XVI.

GRÉGOIRE, absent par commission.

CABOT. — Si je voulais modifier mon opinion, l'envelopper de quelques nuages, je pourrais demander aussi que Louis fût tenu de déclarer ses complices, et qu'ils fussent conduits à la même guillotine. Mais je ne mets pas de restriction à mon jugement, et je prononce la mort, parce que Louis a été tyran, parce qu'il l'est encore, parce qu'il peut le redevenir. Je suis loin de partager l'opinion de mes collègues qui croient n'être pas juges. C'est une qualité qui les honore autant que celle de législateur. Le sang du tyran doit cimenter la république. Je vote pour la mort.

FOUSSEDOIRE, *remplaçant Bernardin Saint-Pierre.* — Toujours j'ai eu en horreur l'effusion du sang. Mais la raison et la justice doivent me guider. Louis est coupable de haute trahison ; je l'ai reconnu hier. Aujourd'hui, pour être conséquent, je dois prononcer la mort.

SCÈNE DE LA RÉVOLUTION.
Entrée des Français à Mayence. Les soldats de la République reçoivent un accueil enthousiaste de la population qui voit en eux, non des conquérants, mais des libérateurs.



LECLERC. — Je suis convaincu que Louis est coupable de conspiration contre la patrie ; mais ns pouvoirs ne sont pas sans bornes. Le salut public petit seul consacrer des mesures de sûreté générale. La mort ne peut être rangée dans cette classe ; c'est un outrage à l'humanité. Dans un État républicain, la haine et l'expulsion me paraissent les seules peines à infliger aux tyrans détrônés. Dans l'état de crise où se trouve la république, nous devons considérer quelles peuvent être les suites funestes de cette mort. Je pense que la détention peut les prévenir. Je vote pour la détention.

VENAILLE. — Trois questions ont été proposées. Sur la première, j'ai répondu *oui ;* elle déclare Louis convaincu de trahison ; sur la seconde, j'ai répondu non, parce que j'ai calculé les inconvénients qu'il y aurait à renvoyer un pareil acte à la source ; sur la troisième, législateur, je prends une mesure le sûreté générale ; juge, j'applique a toi le vote pour la mort.

Haute-Loire. — REGNAULT. — Je vote pour la mort.

DELCHER. — La mort.

FLAGEAS. — La mort.

FAURE. — Représentant d'un peuple généreux, mais juste, je vote pour la mort. Je demande que l'exécution du jugement soit faite dans les vingt-quatre heures.

BONET *fils.* — La mort.

BARTHÉLEMY. — La mort.

CAMUS, absent par commission.

Loire-Inférieure. — MÉAULLE. — Je ne puis vouloir soustraire le plus grand des coupable à la peine qu'il a méritée, je vote pour la mort.

LEFEBVRE. — La réclusion et la déportation.

CHAILLON. — Je suis convaincu que mes commettants ne m'ont pas envoyé pour juger, mais pour faire des lois, pas plus que pour exercer les fonctions de juré. Je tiens mon mandat d'hommes justes, ennemis de la tyrannie, et qui auraient rejeté loin d'eux cette cumulation de pouvoirs. C'est donc comme homme d'État et pour mesure de sûreté générale, que je vote pour la réclusion d'abord, et pour le bannissement après la guerre. Je m'oppose à la mort de Louis, précisément parce que Rome la voudrait pour le béatifier.

MELLINET. — Comme législateur, le sort de l'État doit, seul déterminer ma conscience ; c'est d'après cela que je vote pour la réclusion pendant la guerre, et le bannissement après la paix.

VILLERS. — Je vote pour une peine terrible, mais que la loi indique, la mort.

FOUCHÉ. — La mort.

JARRY. — Je ne viens point ici émettre mon vœu comme juge de Louis ; mes commettants ne m'ont donne aucun pouvoir à cet effet, je me suis borné a le déclarer coupable ; pour la tranquillité publique, je vote la réclusion cl le bannissement lorsque la république sera consolidée.

COUSTARD. — Je vote, par les mêmes motifs, pour le bannissement après la guerre. *Loiret.* — GENTIL. — Sur les deux questions qui ont déjà été soumises à la délibération, je n'ai voté que comme législateur. Un roi détrôné peut être banni sans exciter d'autres sentiments que ceux de l'indignation et du mépris, au lieu que, condamné à mort, il peut exciter la pitié. L'histoire d'Angleterre, en me présentant un cas très pareil à celui-ci, m'a porté à faire de terribles réflexions. Je ne veux donc pas que mon opinion contribue à donner à la France un Croinwell, ou le retour imprévu de Charles II. Je vote, pour la réclusion jusqu'à la paix générale et l'affermissement sic la liberté.

GARAN-COULON. — Quoique la peine de mort m'ait toujours sémide immorale et contraire à son but, si j'étais juge, je trouverais mon opinion écrite dans le code pénal. Mais nous ne sommes pas juges ; nous ne pouvons pas cumuler les fonctions d'accusateur, de juré, de jugement et de juge. Je soutiens que la liberté ne peut se concilier avec cet envahissement de pouvoirs. On ne manquera jamais de motifs semblables aux nôtres pour se mettre au-dessus des lois ; et, dans quelque gouvernement que ce soit, la tyrannie est là où des hommes sont au dessus des lois et d'autres au-dessous. Comme représentant du peuple, chargé de prendre une mesure de sûreté générale, je vote pour la réclusion.

LEPAGE. — La nature a mis dans mon cœur une invincible horreur pour l'effusion du sang ; je pense que l'homme n'a pas le droit de condamner l'homme à la mort ; je demande que le tyran soit détenu pendant la guerre, et banni à la paix.

PELLÉ. — Non comme juge, mais comme homme d'État, je demande la détention pendant la guerre, et l'expulsion perpétuelle ensuite.

LOMBARD-LACHAUX. — Il en coûte sans doute beaucoup à un cœur sensible de prononcer la mort de son semblable ; mais ici l'homme disparaît, et ne trouve qu'un grand coupable ; j'étouffe en moi le gémissement de la nature pour n'écouter que la voix de la justice et celle des victimes immolées à la rage du tyran. Connue la loi doit être égale pour tous, comme il importe de donner un grand exemple, comme cette troisième question est inséparable de la première, de sorte qu'il ne vous est pas permis de faire grâce à un homme déclaré coupable, je vote pour la peine de mort.

GUÉRIN. — Il entre dans mes principes de regarder la dernier tyran comme un ennemi vaincu. Je vote pour la réclusion, et pour l'expulsion après la guerre.

DELAGUEULLE. — Il en coûte infiniment à un homme sensible de trouver des coupables à punir ; mais quelque dure que soit cette épreuve, dès qu'elle est commandée par la justice, une fausse pitié ne doit pas nous

émouvoir. Un ouvrant le livre de la loi, le code conservateur de la société, j'y trouve que les conspirateurs doivent être punis de mort. Un ci-devant roi non coupable serait, banni par une république, un roi coupable doit subir la peine de ses forfaits. Je vote pour la mort.

J.B. LOUVET. — Représentants, déjà mon opinion vous est connue : je vous l'ai dit, nulle puissance au monde ne peut m'inspirer l'audace de méconnaître la représentation nationale et de l'usurper. Vous avez rejeté la sanction du souverain ; ainsi, vous-mêmes m'imposez le devoir de ne plus appliquer, sans un amendement devenu nécessaire, la peine rigoureuse que le coupable a méritée, mais qui, étant irréparable en définitive, me conduirait à prononcer souverainement sur une question politique de la plus haute importance, et dont la décision suprême appartient à la nation. Que si l'opinion de l'exécution soudaine d'un jugement irréparable vient à prévaloir, puisse du moins le génie tutélaire de ma pallie détourner loin d'elle les maux qu'on lui prépare ! puisse sa main toute puissante vous retirer de l'abîme, de l'abîme incommensurable où quelques ambitieux auront contribué à vous précipiter ! puisse sa main vengeresse écraser les nouveaux tyrans qu'on nous garde !...

Citoyens, je voterai la mort, mais à cette condition, que le jugement ne pourra s'exécuter qu'après que le peuple français aura accepté la constitution que vous êtes chargés de lui présenter, lit ne me dites pas que je représente en d'autres termes l'appel déjà rejeté. Pour vous déterminer à rejeter cet-appel, que moi aussi je proposais, qu'a-t-on allégué ? Qu'on ne pourrait actuellement assembler le peuple, sans risquer d'allumer la guerre civile. Eh bien ! dans la nouvelle mesure que j'adopte, le peuple ne s'assemble pas actuellement ; et, à l'époque que j'indique, rien ne peut empêcher qu'il s'assemble ; car vous-mêmes vous avez décrété qu'il n'y aurait de constitution que celle qu'il aurait acceptée. Je sens bien qu'alors tous les aristocrates, dont, au reste le nombre n'est plus aussi grand que vous le dites, se réuniront pour lâcher de détruire en sa naissance le gouvernement républicain. Mais, en cette hypothèse, ce serait encore une question à examiner que, celle de savoir si l'existence d'un ci-devant roi très criminel ne deviendrait pas plus nuisible que favorable aux projets du rétablissement de la monarchie. En effet, s'il ne vit plus, manquera-t-il de se présenter quelque intrigant dévoré du désir de lui succéder, avide du pouvoir suprême, et plus redoutable, parce que ses forfaits moins connus ne l'auraient pas aussi complètement avili ?

Au reste, je vous le déclare, parce que j'en suis fortement convaincu, quelque parti que vous preniez dans cette circonstance trop solennelle, les dangers de la république deviennent immenses et pressants. Cependant son salut est encore dans vos mains. Gardez-vous de passer vos pouvoirs ; rendez hommage aux droits de ceux qui vous ont envoyés ; portez un religieux respect à la souveraineté nationale ; et si, pour avoir rempli vos devoirs, vous devez tomber sous le poignard des factieux (murmures à l'extrémité), vous tomberez du moins dignes de regrets, dignes d'estime. Vos départements s'armeront et pour vous venger, et pour venger la liberté. Vous serez morts, mais vous conserverez le précieux dépôt de la représentation nationale ; mais vous aurez sauvé la république ; il n'y a point à balancer.

D'ailleurs, les principes sont là, Citoyens, les hommes, les temps, les circonstances peu vent changer. Les principes ne varient pas, et je ne varierai pas plus que les principes.

Je vote pour la mort de Louis, mais à cette condition expresse, et je déclare formellement que mon opinion est indivisible, à cette condition, dis-je, que le jugement ne pourra recevoir son exécution qu'après que le peuple français aura accepté la constitution qu'il vous a changés de lui présenter,

LÉONARD BOURDON. — Pour des raisons de sûreté générale et l'humanité, je vote pour la mort et l'exécution dans les vingt-quatre heures. Lot. — LABOISSIÈRE. — Je suis juge, et je ne puis m'empêcher d'être juge ; Louis est convaincu de conspiration contre la liberté, j'ouvre le code pénal, je prononce la mort, me réservant, comme Mailhe, d'examiner s'il ne serait pas utile de surseoir à l'exécution du jugement.

GLEDEL. — Je vote pour la mort.

SALLÈLES. — Je vote pour la réclusion.

JEAN-BON SAINT-ANDRÉ. — Si l'affaire de Louis Capet m'avait paru une affaire ordinaire, je n'aurais pas cru que la Convention-dût s'en attribuer le jugement. J'ai pensé et je pense encore que c'est ici un combat à mort. La mort est sans doute une peine horrible ; mailla justice est une, elle ne change pas de nature. Des républicains sont justes ; et quand ils fléchissent les règles de la justice par les considérations de la politique, ils prennent des demi-mesures, et des demi-mesures sont toujours contraires à l'intérêt de l'État. Tous les peuples qui ont voulu être libres n'ont pu l'être que par la mort des tyrans. Je vote pour la mort.

MONTMAYON. — Je cherche dans la loi la peine contre les conspirateurs ; j'y trouve la mort, je prononce la mort.

CAVAIGNAC. — Un décret de la Convention m'a constitué juge de Louis ; je dois m'y soumettre et agir en cette qualité. Hier Louis a été déclaré, à l'unanimité, convaincu de conspiration et d'attentat contre la liberté et la sûreté de l'État. En votant pour ce décret, je n'ai dû écouter et n'ai réellement écouté que le cri de ma conscience. Dans ce moment où il s'agit de déterminer la peine à infliger à Louis, je ne dois consulter que la loi, je ne suis que son organe, et ce serait un crime à moi de substituer à sa volonté suprême ma volonté particulière. En conséquence,

je déclare qu'en conformité de la loi, qui porte la peine de mort pour les crimes dont Louis ost déclaré convaincu, Louis doit subir la mort. Le vœu terrible que je viens d'énoncer ne laisse dans mon âme d'autre amertume que celle qu'éprouve toujours l'homme sensible lorsque son devoir lui impose la cruelle obligation de prononcer la mort de son semblable.

Un décret m'assure que demain la Convention s'occupera du sort du reste des Bourbons : je n'ai donc d'autre vœu à former à cet égard que celui de voir bientôt ma patrie débarrassée de tout ce qui peut faire ombrage à sa liberté.

BOUGUEY. — C'est en législateur que je prononce, et non en juge. Je vote pour la réclusion.

DELBRET. — Je vote pour la mort, à condition que le jugement ne sera exécuté qu'après que la Convention aura pris des mesures de sûreté générale sur la famille des Bourbons.

ALBOUYS. — Une crainte agite mon cœur, ce n'est pas celle des poignards. Comme juge, j'ouvre le code sacré que j'ai devant les yeux ; c'est là que je lis que nul homme ne peut être puni qu'en vertu d'une loi antérieure au délit. J'ouvre en même temps la constitution, et j'y trouve qu'après l'abdication présumée, d'après les cas qui y sont prévus, le roi sera puni, comme les autres citoyens, pour les délits postérieurs à cette abdication. Dans mes principes, dire que pour les délits postérieurs à son abdication il sera puni comme les autres citoyens, c'est dire que pour les délits antérieurs il ne sera puni que de la peine que la constitution lui inflige. Mais je dois en même temps prononcer sur Louis comme législateur et comme homme d'État. Le bonheur de l'État, d'après ma conviction, ne se trouve pas dans sa mort. Je crains, au contraire, si je le vois mourir, un nouveau tyran, un nouveau trône. Qu'il reste enfermé jusqu'à ce que nous n'ayons plus rien à craindre, et qu'après il aille errer autour des trônes. Je vote pour la réclusion.

CAYLA, malade.

Lot-et-Garonne. — VIDALOT. — Ce n'est que comme juge et législateur que hier j'ai opiné pour déclarer Louis coupable de haute trahison contre l'État. En cette double qualité, je dois déclarer aujourd'hui la peine : la loi prononce la mort contre les conspirateurs, la mort de Louis est nécessaire à l'intérêt de la république. Je vote pour la mort.

LAURENT. — Comme législateur, et non comme juge, je vote pour la réclusion,

PAGANEL. — Les uns se considèrent ici comme juges ; d'autres comme législateurs. Tous font dépendre leur opinion de la qualité qu'ils se donnent. Les mots changent ils donc la nature des choses ? Je ne vois, moi, que la plénitude de mes pouvoirs, les droits de la nation, la souveraineté que je représente, le devoir que nous nous sommes imposé de fonder la république, et le besoin de sauver la patrie.

J'ai publié mon opinion sur le procès du ci-devant roi ; j'ai cherché la vérité dans les écrits de mes collègues. Un décret de la Convention m'a fait l'arbitre des destinées de Louis, en réservant à elle seule le jugement de ce grand coupable. Un seul motif m'a fait balancer un moment entre la sévère justice qui commande à ma raison, et une politique indulgente qui a presque séduit mon cœur. Ce motif c'est la crainte de servir, par mon opinion, une faction conspiratrice, ou l'ambition liberticide de quelques chefs de parti. Mais l'horreur qu'inspirent le caractère et les sentiments de ceux que la renommée désigne, et l'exécration imprimée d'avance à toute sorte de tyrannie, ont vaincu ce scrupule si légitime. Je n'ai pu sacrifier à cette considération ma conviction intime, ni la voix puissante de la justice aux rumeurs vagues de la pusillanimité. Louis est coupable de conspiration contre la sûreté générale et contre la liberté : qu'il expie ses crimes et nos infortunes. L'inviolabilité des rois est la source de toutes les misères publiques. Composer avec elle, ce serait rendre hommage à cette funeste erreur, et retarder l'affranchissement des nations, à qui nous devons la vérité tout entière, comme nous leur devons une entière justice. Les rois de peuvent plus être utiles que par leur mort. Je désire que le supplice du ci-devant roi soit le dernier qui souille le territoire de notre république.

J'appuie la motion de Mailhe.

CLAVERIE. — Je ne connais pas d'autre loi d'après laquelle je puisse prononcer sur le sort de Louis, que la constitution. La constitution ne prononce pas la mort : elle prononce seulement l'abdication ou la déchéance. Je n'irai pas au-delà de la loi ; je ne voterai pas pour la mort, je vote pour la réclusion jusqu'à la paix.

LAROCHE. — Je vote pour la détention de Louis pendant la guerre, et le bannissement à la paix.

BOUSSION. — Quel que soit le décret que la Convention va rendre, la solennité de sa discussion l'a mise à l'abri de tout reproche. Vous avez déclaré que Louis était coupable de conspiration. J'aurais désiré que la troisième question fût la seconde. La Convention a déclaré que l'appel au peuple n'aurait pas lieu. Mon vœu était pour l'appel, parce que, dans mon opinion, le peuple seul pouvait juger souverainement ; mais je ne compose point avec les principes. La loi prononce la mort ; je vote donc pour la mort.

GUYET-LAPRADE. — Vous avez déclaré Louis convaincu du crime de conspiration contre l'État ; vous croyez voir dans le code pénal la peine à lui appliquer. Je m'abstiens de prononcer sur cette opinion. Je pourrais opposer la constitution au code pénal. Je vote pour la détention.

FOURNEL. — Je vote pour la mort de Louis, convaincu du crime de haute trahison.

NOGUER. — J'ai interrogé ma conscience : elle m'a dit que Louis était coupable. Je l'ai interrogée comme homme d'État ; je vote pour la réclusion.

Lozère. — BARROT. — Comme je suis parfaitement convaincu qu'il n'existe plus parmi nous de traces de la royauté ; comme la mort de Louis ne me parait pas nécessaire, utile même à l'intérêt de la république, je vote pour la réclusion pendant la guerre.

CHATEAUNEUF-RANDON. — L'Assemblée a décrétée, À l'unanimité, Louis convaincu de conspiration : la loi le condamne à mort. Les considérations politiques n'ont été invoquées que par le fanatisme et la tyrannie. Heureusement le règne en est passé. On parle d'une faction ; je n'y crois pas : si je pouvais y croire, je ne la verrais que du côté de ceux qui mettent tant de méchanceté à supposer des partis. Mais si quelque ambitieux osait attaquer la liberté, les bras du peuple sont levés, et je briguerais l'honneur, de porter les premiers coups. Je vote pour la mort de Louis le dernier.

SERVIÈRE. — Je vote pour la mort, en me proposant d'examiner la question du sursis.

MONESTIER. — J'émettrai mon opinion comme juge et comme législateur. Comme juge, je trouve dans le code pénal la peine de mort contre les conspirateurs ; comme législateur, je vote pour la mort, en demandant que la peine ne soit appliquée qu'à la paix.

PELET, absent par commission.

Maine-et-Loire. — CHOUDIEU. — La mort.

DELAUNAY *l'ainé.* — Je Vote pour la mort.

DESHOULIÈRES. — J'ai voté avec confiance que Louis était coupable de conspiration ; mais je ne suis pas juge : comme législateur, je m'en tiens à des mesures de sûreté générale ; je vote pour la détention pendant la guerre, et la déportation après la paix.

RÉVELLIÈRE-LÉPEAUX. — La mort.

PILASTRE ; — La détention jusqu'à la paix, et le bannissement à cette époque.

LECLERC. — Je vote pour la mort.

DAUDENAC *ainé.* — Je déclare que je ne prononce pas comme juge ; comme législateur, je vote pour la réclusion jusqu'à la paix.

DELAUNAY *le jeune.* Je vote pour la réclusion jusqu'à la paix.

PÉRARD. — Je vote pour la mort.

DAUDENAC le jeune. — J'ai prouvé dans mon opinion imprimée que ce n'était point comme juge, mais comme législateur que je votais dans cette affaire : je propose la déportation de tous les prisonniers qui sont au Temple, mais la détention provisoire jusqu'à la paix.

LEMAIGNAN. — Je vote pour là réclusion.

Manche. — GERVAIS-SAUVÉ. — Je n'ai pour guide de mon opinion que ma conscience : j'ai voté pour l'appel au peuple, parce que je n'ai pu croire que le peuple se fût dépouillé de sa souveraineté, et eût voulu cumuler sur ma tête les fonctions d'accusateur, de juré, de juge et de législateur ; ce fardeau eût été au-dessus de mes forces. Je propose la détention jusqu'à la paix, et le bannissement à cette époque.

Poisson. — Je propose la réclusion pendant la guerre, et le bannissement à la paix.

LEMOINE. — Une loi de l'État a déclaré Louis coupable de trahison ; une autre loi condamne à la mort tout conspirateur contre la sûreté de l'État ; comme représentant de la nation, je vote pour le dernier supplice.

LETOURNEUR. — Lorsque la Convention a mis en question si le ci-devant roi serait jugé par elle, j'ai voté contre ; mais la majorité a prononcé. J'avais pensé ensuite que l'appel au souverain pouvait seul réparer cette faute. La majorité a rejeté cet appel ; je me soumets à sa décision, je suis donc obligé de juger souverainement : comme juge, je consulte la loi, toutes les considérations s'évanouissent devant elle ; je vote pour la mort.

RIBET. — Je prononce la peine de mort, avec cette réserve qu'elle ne sera exécutée que lorsque la race des Bourbons sera expulsée de la France.

PINEL. — Je ne puis cumuler les fonctions de juge et de législateur ; je vote librement pour la détention.

CARPENTIER, de Valogne. — Comme je n'écoute que la voix de l'impérissable justice, que le cri de ma conscience, je vote pour la mort de Louis Capet.

HAVIN. — Je vote pour la mort.

BONNESŒUR. — La mort. Je prononce cette peine terrible d'après ma conviction intime ; le sang que Louis a fait répandre, l'intérêt de l'État, le cri de ma conscience, m'obligent de voter ainsi ; mais parce que la Convention a rejeté l'appel au peuple, comme je vois s'élever contre elle des projets d'avilissement, comme je vois se former une faction désorganisatrice, je demande que le décret n'ait son exécution que vingt-quatre heures après, le décret d'accusation contre Marie-Antoinette et le bannissement des Bourbons.

ENGERRAN. — Je vote pour la détention.

LAURENCE-VILLEDEUIL. — Le pense que Louis a mérité la mort, mais qu'il doit être sursis à l'exécution ; tant que l'Espagne ne nous aura pas déclaré la guerre, l'Autriche ne la continuera pas. Suspendez votre jugement sur mon opinion. S'il fallait, pour sauver l'État, une victime, même innocente, il faudrait l'immoler ; mais je crois qu'il faut commuer la peine, si elle peut épargner le sang français. L'Autriche mettra bas les armes, l'Espagne ne les prendra pas, ou bien elles se rendront évidemment coupables d'assassinat contre Louis. Si nous n'avons pas la guerre, ne craignez point la tyrannie ; Louis méprisé lui servira de barrière ; montrons aux peuples à respecter la loi. Peuple, qui nous entendez ; s'il était parmi vous des citoyens qui se fussent livrés à des factions, rappelez-les à des travaux plus utiles. Quant à moi, j'attends tout du temps qui fait tomber les masques. Je me résume : Louis a mérité la mort, je vote pour cette peine ; mais je demande qu'il soit sursis à son exécution tant que l'Espagne ne déclarera pas la guerre, tant que l'Autriche ne la continuera pas.

HUBERT. — Je vote pour la mort.

BRETEL. — Je vote pour la réclusion.

Marne. PRIEUR. — Le peuple entier a accusé Louis, de conspiration contre sa liberté et sa souveraineté. La Convention nationale l'a déclaré convaincu de conspiration contre la liberté du peuple ; la loi a fait le reste ; elle a prononcé la mort contre les conspirateurs. Je prononce cette peine a regret ; mais, comme organe impassible de la loi, je prononce la mort.

THURIOT. — La mort.

CHARLIER. — La mort.

CHARLES DELACROIX DE CONSTANT. — Comme représentant du peuple, je dois apporter ici moins l'expression de ma volonté particulière, que celle de la volonté générale. La volonté générale a appliqué la peine do mort aux crimes dont Louis est convaincu. Je vote pour la mort.

DEVILLE. — La mort.

POULAIN, — La réclusion et le bannissement.

DROUET. — Louis a conspiré contre l'État ; par une suite de ses trahisons, il a fait couler à grands flots, le sang des citoyens, Il a ouvert les portes du royaume aux ennemis qui ont apporté la misère et la mort, dans mon pays. Tant d'outrages faits à la nation qui le comblait de ses bienfaits, ne peut se laver que dans le sang. Je le condamne à mort.

ARMONVILLE. — Je vote pour la mort,

BLANC. — La réclusion pendant la guerre, et le bannissement à la paix.

BATELIER. — Si je n'étais bien convaincu, je le serais, en jetant les yeux sur le territoire entier de mon département ; j'y verrais les campagnes ravagées par des satellites armés au nom de Louis, des filles violées, le sein des femmes arraché, des enfants immolés dans le berceau... Un tel tableau, et il n'est que trop réel, n'est pas fait sans doute pour appitoyer sur le tyran, qui, pour rétablir sa domination absolue, a provoqué tant de crimes. Je vote pour la mort.

Haute-Marne. — GUYARDIN. — Louis est déclaré convaincu de haute trahison, et d'attentats contre la sûreté générale de l'État : déjà Laporte, d'Angremont, Backmann et autres convaincus des mêmes crimes, ont été punis de mort ; c'était pour lui, par lui, et avec lui que ces conjurés subalternes agissaient ; il répugne à ma raison de pardonner au chef, lorsque j'ai condamné les complices. Toutes les considérations politiques sont ici lâcheté ou perfidie ; elles peuvent convenir aux despotes : ; je les crois indignes d'un peuple libre : tout délai serait une faiblesse. L'avantage qu'on prétend en tirer vis-à-vis des ennemis extérieurs est illusoire ou incertain. En conséquence, je demande que Louis soit condamné à mort, et que le jugement soit exécuté dans les vingt-quatre heures.

MONNEL. — Je déclare, au nom du peuple français, que Louis a encouru la mort.

Roux. — Un tyran disait qu'il voulait que le peuple romain n'eût qu'une tête, pour l'abattre d'un seul coup. ; Louis Capet a, autant qu'il était en lui, exécuté cet atroce désir. Je vote pour la mort. Vengeur de deux peuples libres, je n'aurai qu'un regret à former, c'est que que le même coup ne puisse frapper la tête de tous les tyran ?.

VALDRUCHE. — La mort.

CHAUDRON-ROUSSEAU. — Convaincu que son existence ne pourrait cesser d'être funeste à la république, je vote pour la mort.

LALOI. — La mort.

WADELAINCOURT. — Je me suis récusé comme juge ; mais je me suis conservé le droit d'opiner sur les mesures de sûreté à prendre pour l'intérêt de la république. Je demande que le ci-devant roi soit banni après la guerre.

Mayenne. — BISSY, *le jeune.* — Je vote pour la mort, mais avec sursis jusqu'au moment où les puissances étrangères voudraient envahir le territoire de la république. Et dans le cas où elles feraient la paix, je vote pour qu'on examine alors s'il n'y a pas lieu à commuer la peine. Mon opinion est indivisible.

ESNUE (Joachim). — La mort.

DUROCHER. — Pour sauver ma patrie et punir le tyran, je vote la mort.

ENJUBAULT. — Pour la mort ; mais à condition qu'il soit sursis à l'exécution jusqu'au moment où les puissances étrangères envahiraient notre territoire ; et dans le cas con traire, que l'on commue la peine ; j'entends que mon opinion soit indivisible.

SERVEAU (Même opinion que le précédent)

PLAICHARD-CHOTTIÈRE. — Je vote pour la réclusion et pour le bannissement après la guerre.

VILLARS. — Je suis convaincu que la peine de mort infligée À un criminel quelconque est absolument contraire à la nature et à la raison ; je suis convaincu que la stabilité d'une république bien fondée ne dépend ni de la vie ni de la mort d'un individu ; que tuer un tyran a toujours été la dernière ressource de la tyrannie. Je vote pour que Louis soit détenu pendant la guerre, et qu'après cette époque il soit banni à perpétuité.

LEJEUNE (René-François). — C'est comme législateur que je propose une mesure de sûreté générale. La peine de mort est moins établie pour punir un coupable, que pour effrayer les autres ; cette loi n'a pas d'application au cas particulier dont il s'agit. Je conclus à la réclusion perpétuelle.

Meurthe. — SALLES. — Vous avez rejeté la ratification par le peuple, du décret qui serait prononcé contre Louis, mais mon opinion n'a pas changé ; car les opinions sont indépendantes de vos décrets. Je suis persuadé qu'aujourd'hui il ne nous reste plus que le choix des maux de la patrie. Ce n'est pas que je craigne la responsabilité ; si j'étais juge, j'ouvrirais le code pénal, et je prononcerais la mort ; mais je suis législateur, rien ne peut m'ôter ces fonctions, ni me forcer à les cumuler avec d'autres incompatibles. Si Louis meurt, les chefs de parti se montreront. Louis est au contraire le prétendant qui pourra le plus dégoûter le peuple de la royauté. J'ai donc fait sans peine mon choix entre les deux opinions qui vous sont soumises, parce que mes adversaires même me l'ont dicté ; ils m'ont dit : Ne renvoyez pas au peuple, parce qu'il ne voterait pas pour la mort ; mais moi, je ne veux prononcer que comme le peuple : vous-mêmes m'avez, dit que la loi n'a de caractère qu'autant qu'elle est l'expression présumée de sa volonté. Je demande donc que Louis soit détenu jusqu'à la paix.

MALLARMÉ. — Louis a été cent fois parjure : le glaive de la justice s'est promené trop longtemps sur sa tête sans le frapper : il est temps que les représentants de la nation française apprennent aux autres nations que nous ne mettons aucune différence entre un roi et un citoyen. Je vote pour la mort.

LEVASSEUR. — Je vote pour la peine de mort, connue la seule qui doive être appliquée aux conspirateurs.

MOLLEVAULT. — Je déclare que je vais prononcer comme mandataire du peuple ; nul décret ne m'en a ôté le titre. Je déclare que je ne suivrai aucun autre motif que celui de l'intérêt du peuple. Je suis convaincu que le jour qui verrait tomber la tête du tyran serait peut-être celui de rétablissement d'une tyrannie nouvelle. Je suis convaincu que la mort de Louis serait pour le peuple français ce que fut celle de Charles1^{er} aux Anglais. Je vote pour la détention pendant la guerre, et pour le bannissement à la paix.

BONNEVAL.

— Je vote pour la mort.

LALANDE. — Pour la réclusion (conformément à l'avis de l'anté-préopinant.)

MICHEL — La détention et le bannissement.

ZANGIACOMI. — Je n'aurais jamais accepté une cumulation de pouvoirs telle que celle qu'on suppose nous avoir été donnée par nos commettants. Rappelez-vous de ce mot échappé à Charles 1er Rien *n'est plus abject qu'un roi détrôné.* La honteuse existence de Louis aura au moins cet avantage de déjouer les complots ambitieux, et de servir d'épouvantail à tous ses pareils. Je vote pour la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix.

SCÈNES DE LA RÉVOLUTION.
Le Général Théobald Dillon avait été charge par Rochambeau d'opérer une retraite, dans un but de tactique, pour tromper l'ennemi. Ses jeunes troupes, pleines d'ardeur patriotique, crurent à une trahison et massacrèrent le général, lors do sa rentrée à Lille (1772).



Meuse. — MOREAU. — La sûreté de l'Etat ne me parait pas commander la destruction de Louis. Je vote pour le bannissement, qui n'aura lieu qu'à la paix.

MARQUIS. — Comme juge, je n'hésiterais pas À prononcer la peine de mort, puisque cette peine barbare souille encore notre code ; mais comme législateur, mon avis est que Louis soit détenu provisoirement comme otage, pour répondre à la nation des mouvements intérieurs qui pourraient s'élever pour le rétablissement de la royauté et des nouvelles hostilités et invasions des puissances étrangères.

TOCQUOT. — Membre de la Législative, j'ai suspendu Louis Capet ; membre de la Convention, je l'ai déclaré convaincu de conspiration, j'ai suivi ma conscience ; je ne puis cumuler tous les pouvoirs ; je ne puis prononcer qu'en législateur et en homme d'Etat. Je conclus à la réclusion provisoire et au bannissement après la guerre.

PONS *(de Verdun).* — Je vois dans les crimes de Louis Capet et ceux des conspirateurs ordinaires, qu'entre le meurtre à force ouverte et le poison, l'homme roi a toujours été privilégie dans le sens du crime. Louis a été accusé par la nation entière d'avoir conspiré contre la liberté ; vous l'avez déclaré convaincu de cet attentat, ma conscience me dit d'ouvrir le code pénal, et de prononcer la peine de mort.

ROUSSEL. — Vous avez déclaré que l'appel n'aurait pas lieu, ce n'était pas mon avis ; mais je m'y soumets. Dans le premier cas, il y avait plus de prudence ; dans le second, il y a plus de courage en apparence. Avant de prononcer sur le sort de Louis, je me suis fait cette question : Sa mort est elle utile à la république, sa vie est-elle dangereuse ? Louis n'a aucun moyen physique et moral ; les aristocrates même le méprisent. Loin donc qu'il y ait du danger à le laisser vivre, c'est une mesure aux yeux de la saine politique. Je vote pour la détention.

BAZOCHE. — J'ai été envoyé à une Convention nationale ; j'ai été revêtu de pouvoirs illimités, mais je n'ai jamais pensé que le pouvoir judiciaire en fit partie, à moins qu'il ne m'eût été délégué par un mandat spécial de la

nation. Je conclus à ce que Louis soit détenu comme otage jusqu'à l'époque où les représentants ne verront plus d'obstacle à la déportation.

HUMBERT. — J'ai déclaré Louis coupable de haute trahison ; j'ai voté pour l'appel au peuple ; je dois respecter le vœu de la majorité. Je propose la réclusion pendant la guerre, et le bannissement à la paix.

HARMAND. — Je ne peux puiser la peine dans le code pénal, puisque vous en avez écarté les formes. Je vote pour le bannissement immédiat.

Morbihan. — LEMAILLAND. — J'ai pensé que l'existence honteuse de Louis était moins dangereuse que sa mort. Je vote pour la réclusion provisoire et le bannissement à la paix.

LEHARDY. — Je regarderais la liberté de mon pays comme entièrement anéantie si nous étions à la fois accusateurs, jurés, juges et législateurs. Non, nous ne sommes pas juges. Si je considérais la Convention comme juge, je demanderais qu'elle exclut au moins soixante de ses membres. La malheureuse histoire de tous les peuples nous apprend que la mort des rois n'a jamais été utile à la liberté. Je demande que Louis soit mis en état de détention tant que la république courra quelques risques, ou jusqu'au moment où le peuple aura accepté la constitution ; alors, et seulement alors, vous décréterez le bannissement.

CORBEL. — Je déclare que Louis, convaincu d'attentat contre la sûreté générale de l'Etat a mérité la mort ; mais dans les circonstances où nous nous trouvons, comme c'est en hommes d'Etat que nous devons prononcer et qu'une mesure de sûreté générale est préférable à une application rigoureuse de la loi, je demande que Louis et sa famille soient gardés au Temple on dans toute autre ville jusqu'à la paix.

LEQUINIO. — Citoyens, je ne puis pas être généreux quand je suis obligé d'être juste, et je ne dois point m'abandonner à un sentiment, qui paraît tenir de la grandeur, mais qui n'est vraiment qu'un reste d'idolâtrie pour les rois. Un seul assassinat est puni de mort et je vois accumulés sur la tête de Louis, la trahison, les parjures, une longue conspiration, et la mort de vingt mille Français ; Louis a donc mérité plus que la mort ; cependant la peine de mort est à mes yeux un crime commis au nom de la loi, et je voudrais qu'il fût possible de marquer ce jour mémorable par l'abolition de ce supplice moins propre lui-même à corriger les nations qu'à les rendre cruelles et perverses.

Je voudrais pouvoir condamner Louis à un supplice dont la durée servit longtemps d'exemple, en même temps qu'elle serait une grande leçon d'égalité ; l'on doit, m'entendre : ce sont les galères perpétuelles ; et je suis si intimement persuadé que ce supplice est plus proportionné que la mort aux forfaits du tyran, que son exposition seule va révolter l'imagination des femmes, des aristocrates et de tous ceux que la faiblesse ou la vanité peut asservir encore à d'antiques préjugés. Je le soutiens ; au surplus, si la peine de la réclusion emportait la majorité des suffrages, elle ne pourrait pas être ailleurs qu'au bagne sans quoi vous seriez encore injustes et prévaricateurs contre la déclaration des droits de l'homme et les maximes de l'égalité sociale.

Mais des considérations qui découlent de la faiblesse et de l'imphilosophisme pourraient faire redouter, dans le tyran aux galères, un chef de parti toujours prêt à voir une pitié malentendue rompre ses chaînes et lui donner le moyen de s'en servir pour occasionner de nouveaux troubles à la liberté publique ; et le code pénal, encore subsistant, présente la peine de mort.

Quant aux considérations politiques induites de nos relations à l'égard des puissances étrangères, elles sont absolument nulles pour moi ; huit cent mille soldats, des canons, et l'énergie dont la Convention nationale doit se remplir pour l'imprimer à tout le peuple français, voilà les seules raisons qui puissent vous excuser de l'affront que votre révolution a déjà fait à tous les tyrans.

Pour ce qui est de cette crainte que je vois exister ici, d'un nouveau prétendant à la tyrannie, j'avoue que c'est à mes yeux un fantôme que la pusillanimité se fait pour le combattre ; et je me réserve, au reste, à donner un moyen sûr de ne le pas craindre, en parant sur la famille des Bourbons ; je réclame, à cette fin, la parole immédiatement après Gensonné, qui vient de la demander sur le même sujet. Et je vote contre Louis pour la peine de mort.

AUDREIN. — Je déclare qu'étranger à tout parti, et ne consultant que ma conscience et la nécessité de consolider la révolution, je vote pour la peine de mort, et je demande que la Convention examine s'il est expédient de surseoir à l'exécution du jugement.

GILLET. — inaccessible à la crainte, je n'ai consulté que l'intérêt de la république. Louis a mérité la mort, puisqu'il a conspiré contre la liberté ; mais convaincu que le supplice est inutile et dangereux ; que sa mort ferait passer toutes les prétentions de la loyauté sur la tête d'un fils dont nul crime n'a encore flétri l'innocence, je vote pour la détention perpétuelle, sauf à la changer en bannissement, si les circonstances le permettent.

MICHEL. — Je vote pour la réclusion pendant la guerre et pour le bannissement à la paix.

ROUAULT. — Nous sommes ici pour le salut public : c'est le salut public qui doit guider notre détermination ; le salut public est-il dans la mort du tyran ? Il est grandement coupable sans doute ; une mort n'expierait pas ses forfaits, et je ne crois pas que l'intérêt de la patrie exige cette mort. Je vote pour la réclusion.

Moselle. — ANTHOINE. — Sur mon honneur, Louis mérite la mort. HENTZ. — La mort.

BAR — Louis mérite la mort.

BLAUX. — J'avais trois fils ; le premier est mort en Amérique ; le second à Francfort ; je viens d'offrir le troisième à Custine. Je suis convaincu que Louis a mérité la mort par ses crimes ; mais comme je serais récusable si je prononçais, je vote, comme législateur, pour la peine la plus légère, pour la détention jusqu'à la paix et pour le bannissement à cette époque.

THIRION. — Je n'ai ni père, ni fils à venger, mais cent mille de mes concitoyens. Je vote pour la mort.

BECKER. — Ni les menaces dont cette tribune a retenti, ni cette crainte puérile dont on a cherché à nous environner ne me feront trahir mon sentiment. Je vote pour la réclusion.

MERLIN, absent par commission.

COUTURIER, absent par commission.

Nièvre. — SAUTEREAU. — La peine due aux conspirateurs est dans le code pénal. Elle ne me laisse rien à dire. Je vote pour la mort.

DAMERON. — Un républicain ne consulte que les intérêts de la patrie. Je vote pour la mort.

LEFIOLT. — La mort.

GUILLERAULT. — J'ai reconnu Louis convaincu du crime de haute trahison ; c'est dire que je le juge à mort.

LEGENDRE. Je vote pour la mort.

GOYRE-LAPLANCIIE. — Je vote pour la mort ; et par mesure de sûreté générale, je la vote pour le plus bref délai.

JOURDAN. — Je ne puis appliquar la loi, parce que je ne suis pas juge. Le fussé-je, je ne voterais pas, parce que la peine de mort est contraire à mes principes. Cependant, si le sang de Louis pouvait établir le règne des lois, assurer l'empire de la liberté, je le répandrais plutôt moi-même, dussé-je me poignarder après pour ne pas vivre avec le remords d'avoir fait mourir mon semblable. Je vote pour le bannissement, mais seulement à l'époque de la paix.

Nord [262]. — MERLIN. — Je vote pour la mort.

DUHEM. — La mort.

GOSSUIN. — Absent par commission.

COCHET. — La mort.

FOCXEDEY. - Louis est la cause de la mort de plusieurs milliers de Français, de la dévastation de nos terres, de l'anéantissement de nos relations commerciales ; mais le principe conservateur de la république entière, c'est de ne compromettre, par notre jugement, la sûreté ni la propriété de ceux qui nous envoient. D'après ces motifs, et comme législateur, je vote pour la détention jusqu'à ce que la république ne soit plus en danger.

LESAGE-SENAULT. — Un juge national, un citoyen libre, ne peut pas ne pas condamner le tyran à mort. Je demande qu'il soit exécuté dans les vingt-quatre heures.

CARPENTIER. — La mort.

BRIEZ. — Je vote pour la mort. Si, au contraire, la majorité était pour la réclusion, je fais la motion expresse qu'il soit décrété que si, d'ici au 15 avril prochain, les puissances étrangères, n'ont pas renoncé au dessein de détruire notre liberté, on leur envoie sa tête.

SALLENGROS. — Je ne puis capituler ni avec mes devoirs, ni avec la loi. Je suis convaincu de toutes les trahisons de Louis, je ne puis me dispenser de prononcer la mort.

POULTIER. — La mort dans les vingt-quatre heures.

DAOUST. — La mort de Louis ou de la république. Louis a trop vécu, sa mort est une justice. Les républicains ne connaissent d'autres principes que d'être justes.

Oise [263]. — COUPÉ. — Je vote pour la mort.

CALON. — La mort.

MASSIEU. — J'ai réfléchi, autant qu'il était en moi, au devoir redoutable et pénible a mon cœur que j'ai à remplir. Je croirais manquer à la justice, à la sûreté présente et future de ma patrie, si, par mon suffrage, je contribuais à prolonger l'existence du plus cruel ennemi de la justice, des lois, de l'humanité ; en conséquence, je vote pour la mort.

CHARLES VILLETTE. — Ma conscience m'a ordonné de déclarer Louis coupable de haute trahison.

De nouvelles réflexions m'ont empêché de consentir aux assemblées primaires que j'avais d'abord adoptées.

La peine à infliger au ci-devant roi me parait de la plus haute importance.

Je ne considère pas ici l'individu : son existence ne doit être calculée que sous les rapports politiques.

La mort de Louis est-elle nécessaire ou nuisible à la fondation de la république ?

Est-il vrai que la république a sur pied neuf armées ; qu'il faut habiller ses légions, presque toutes dans le dénûment le plus honteux ? Est-il vrai que la misère et la maladie dévorent ces colosses déjà couverts de blessures ?

Est-il vrai que vous êtes forcés d'équiper des flottes qui imposent à l'Angleterre, à la Russie, à la Hollande, et peut-être à l'Espagne, dont la neutralité n'est rien moins que certaine ? Est-il vrai que vos armées de terre coûtent à la république 134 millions par mois, et qu'en épuisant vos trésors, vous allez verser des flots de sang, et que nos concitoyens, nos frères seront les victimes immolées aux fureurs d'une guerre dont je ne prévois pas le terme ?

Enfin, serait-il vrai que la tête d'un seul homme, abattue ou conservée, pût changer la destinée de l'empire ?

Comment décider cette question, au milieu des orages, qui nous environnent au-dedans, et des armées qui nous menacent au-dehors !

Celui qui aime sa patrie ne doit pas se hâter de prononcer sur ce qui peut faire son salut ou sa perte. Il doit se dire : Un être nul, haï, méprisé, arrête les projets de ceux qui voudraient lui succéder ; renversé sur les débris du trône, il en embarrasse les avenues.

Gardons cet otage ; qu'un des principaux articles de nos traités de paix avec les puissances belligérantes soit la renonciation absolue à servir la cause de Louis Capet ou de quelqu'un de sa famille.

D'après ces considérations, je demande la réclusion du ci-devant roi, et qu'à l'époque de la paix, il soit à perpétuité banni des terres de la république.

ANACHARSIS CLOOTS. — Louis est coupable de lèse-humanité. Quelle punition ont méritée ses crimes ? Je réponds, au nom du genre humain, la mort.

PORTIEZ. — Louis Capet est convaincu de conspiration ; il mérite la mort. Comme homme d'Etat, je déclare qu'il doit la subir, parce que la première politique d'un peuple qui a le sentiment de sa force et de sa dignité, c'est la justice. Je parle sans passion, parce qu'un individu tombé du trône dans une prison ne peut pas être un objet de vengeance. Je vote pour la mort avec l'amendement de Mailhe, qui consiste à ce que l'assemblée juge ensuite s'il ne serait pas convenable d'examiner la question de l'époque à laquelle le jugement doit être exécuté.

GODEFROY. — Absent par commission.

BEZARD. — Le souverain m'a nommé l'un de ses représentants, la Convention nationale m'a constitué juge de Louis. Ces deux qualités ne peuvent diviser ma conscience. Six cent quatre-vingt-treize voix ont déclaré Louis coupable. J'ouvre la loi pour appliquer la peine ; comme elle, je dis la mort.

ISORÉ. — La loi est mon guide, et malgré ma répugnance naturelle, je vote pour la mort.

DELAMARLE. — J'ai voté hier pour la sanction du peuple souverain ; forcé de prononcer aujourd'hui définitivement, dans la double qualité de juge et de représentant du peuple, je dis, comme juge, que je vote pour la mort ; mais comme représentant du peuple, chargé de veiller à l'intérêt de ses rapports politiques, je crois que la mort de Louis serait moins utile que son existence. En conséquence, je vote pour la réclusion jusqu'à six mois après la paix, et pour son bannissement ensuite. Ce qui me détermine surtout, c'est que je considère que si le peuple souverain regardait cette décision comme mauvaise, il serait toujours à temps, malgré votre décret, de demander la mort.

BOURDON. — La mort.

Orne. — DUFRICHE-VALAZÉ. — Il y a longtemps que j'ai manifesté mon vœu le plus positif pour la suppression de la peine de mort. Je n'ai point été entendu ; la peine de mort subsiste encore ; je ne m'attends pas qu'on commence à la supprimer dans l'instant même où il s'agit de juger le plus grand coupable. Je ne me crois pas autorisé à concevoir de la pitié ; je ne crains pas que ma raison soit étouffée par la force du sentiment ; or, si Louis coupable ne porte pas sa tête sur l'échafaud, vous blessez tous les principes de la justice, de la raison et de l'humanité. Je vote pour la peine de mort. J'ai satisfait a la justice, mais je n'oublie pas que je suis homme d'Etat, et en cette qualité, je demande un sursis à l'exécution du jugement jusqu'à ce qu'il ait été prononcé sur le sort de la famille de Louis Capet.

BERTRAND-LAHOSDINIÈRE. — Si, en 1789, on m'avait demandé quelle peine méritait Louis Capet, j'aurais répondu : la mort. Ses crimes ont toujours augmenté en nombre et en gravité, la peine n'a pas dû diminuer. Hier, en votant pour la sanction du peuple, je croyais devoir rendre un hommage sincère à sa souveraineté ; aujourd'hui je rends le même hommage à sa souveraineté et à l'égalité, en déclarant que Louis doit être puni de mort : car le souverain seul a droit de faire grâce.

DESGROUEY. — La mort.

JULIEN-DUBOIS. — La mort.

PLAT-BEAUPREY. — Quoique revêtu de pouvoir illimité, je n'ai pas cru pouvoir juger définitivement sans la sanction du peuple. Fidèle aux principes de toute vérité et d'éternelle justice, je n'ai pas cru pouvoir me dispenser de déclarer Louis coupable de conspiration ; fidèle encore au serment que j'ai prêté, de venger la mort, de mes frères assassinés par la trahison du tyran, je vote pour la mort. Mais l'expiation de ses crimes est le seul motif qui me détermine. Si je ne me sentais pas le courage de poignarder le premier usurpateur qui prétendrait le remplacer ; si le civisme et le courage de mes frères d'armes ne m'assuraient avec évidence que les puissances étrangères feraient de vains efforts pour nous ravir notre liberté, j'adopterais une mesure de sûreté générale, parce que le salut

de la république est la loi suprême ; mais je m'accuserais de pusillanimité, si les suites de la condamnation d'un roi me donnaient des craintes sur notre liberté. En votant pour la mort, j'impose silence au cri de l'humanité pour n'entendre que celui do ma conscience ; mais je demande que l'exécution du jugement soit différée jusqu'à ce que la Convention ait pris des mesures certaines pour que la famille de Louis ne puisse être nuisible à la république. Si sa mort a lieu, qu'elle donne un grand exemple, et que son sang rassasie enfin la soif de ces hommes qui ne respirent que mort et carnage.

DUBOE. — Convaincu, comme homme d'Etat, que l'intérêt et la tranquillité publique sont encore liés à l'existence de Louis, j'opine pour la réclusion et le bannissement. Si, au mépris de notre générosité, les puissances étrangères tentaient encore de le rétablir sur le trône, je le condamne dès à présent à subir la mort, aussitôt que la prise d'une de nos villes sera officiellement connue.

DUGUÉ-D'ASSÉ. — Je n'ai jamais pu me convaincre que je pusse être un assemblage de juge et de législateur ; c'est donc comme législateur seulement que je vais donner ma voix. Louis est un grand coupable ; je trouve dans le code pénal la peine de mort appliquée aux crimes dont il est convaincu, je suis intimement persuadé qu'il la mérite ; mais je parle comme législateur ; mais je crains que quelque nouveau dictateur, quelque nouveau despote, ne tente de lui succéder. Je vote pour le bannissement, mais pour qu'il n'ait son exécution qu'après la paix.

FOURMY. — Comme représentant du peuple français, et en vertu des pouvoirs qui m'ont été donnés par le décret du 10 août, j'estime que Louis ne doit pas subir la peine de mort : 1° parce que l'esprit des lois de toutes les nations, qui punit de mort certains crimes, est puisé dans les principes de la politique, et non dans ceux de la nature, qui ne permet pas de donner la mort à son semblable ; 2° parce que la mort du coupable ne peut réparer le crime commis ; 3° parce que, chez les nations civilisées, la peine de mort ne peut avoir pour objet que d'effrayer ceux qui seraient tentés de commettre les mêmes crimes ; 4° parce que, dans la position où se trouve la république, il n'y a plus d'exemple à donner, puisqu'il n'y aura plus de roi ; 5° parce que la constitution, anéantie par l'abolition de la royauté, mais subsistant encore dans sa partie pénale pour les crimes commis pendant qu'elle était en vigueur, ne contenait pas la peine de mort contre les rois conspirateurs ; 6° parce que l'article VIII de la déclaration des droits veut que la volonté générale n'établisse que les peines strictement et évidemment nécessaires.

Considérant néanmoins que la seconde partie de cet article ne peut s'appliquer à la nation elle-même lorsqu'elle exerce immédiatement ou par ses représentants la souveraineté, et qu'on ne pourrait lui supposer l'absurde intention de laisser impunis les crimes de ses rois constitutionnaires, je vote pour la détention jusqu'à la paix, et pour la déportation ensuite, sous peine de mort en cas de contravention.

Je voudrais que ce décret fût ratifié par le peuple, avec celui de l'abolition de la royauté.

THOMAS. — Je vote pour la mort, dans le cas où les ennemis envahiraient notre territoire.

COLOMBELLE. — La mort.

Paris. — ROBESPIERRE. — Je n'aime point les longs discours dans les questions évidentes ; ils sont d'un sinistre présage pour la liberté ; ils ne peuvent suppléer à l'amour de la vérité et au patriotisme qui les rend superflus. Je me pique de ne rien comprendre aux distinctions logomachiques imaginées pour éluder la conséquence évidente d'un principe reconnu. Je n'ai jamais su décomposer mon existence politique, pour trouver un moi deux qualités disparates, celle de juge et celle *d'homme d'Etat* ; la première, pour déclarer l'accusé coupable ; la seconde, pour me dispenser d'appliquer la peine. Tout ce que je sais, c'est que nous sommes des représentants du peuple, envoyés pour cimenter la liberté publique par la condamnation du tyran, et cela me suffit. Je ne sais pas outrager la raison et la justice, en regardant la vie d'un despote comme d'un plus grand prix que celle des simples citoyens, et en me mettant l'esprit à la torture pour soustraire le plus grand des coupables à la peine que la loi prononce contre des délits beaucoup moins graves, et qu'elle a déjà infligée à ses complices. Je suis inflexible pour les oppresseurs, parce que je suis compatissant pour les opprimés ; je ne connais point l'humanité qui égorge les peuples, et qui pardonne aux despotes.

Le sentiment qui m'a porté à demander, mais en vain, à l'Assemblée constituante l'abolition de la peine de mort, est le même qui me force aujourd'hui à demander qu'elle sont appliquée au tyran de ma patrie, et À la royauté elle-même dans sa personne. Je ne sais point prédire ou imaginer des tyrans futurs ou inconnus, pour me dispenser de frapper celui que j'ai déclaré convaincu, avec la presque unanimité de cette assemblé, et que le peuple m'a chargé de juger avec vous. Des factions véritables ou chimériques ne seraient point, à mes yeux, des raisons de l'épargner, parce que je suis convaincu que le moyeu de détruire les factions n'est pas de les multiplier, mais de les écraser toutes sous le poids de la raison et de l'intérêt national. Je vous conseille, non de conserver celle du roi, pour l'opposer à celles qui pourraient naître, mais de commencer par abattre celle-là, et d'élever ensuite l'édifice de la félicité générale sur la ruine de tous les partis anti-populaires. Je ne cherche point non plus, comme plusieurs autres, des motifs de sauver le ci-devant roi dans les menaces ou dans les efforts des despotes de l'Europe ; car je les méprise tous, et mon intention n'est pas d'engager les représentants du peuple à capituler avec eux. Je sais que

le seul moyen de les vaincre, c'est d'élever le caractère français à la hauteur des principes républicains, et d'exercer sur les rois et sur les esclaves des rois l'ascendant des âmes fières et libres sur les âmes serviles et insolentes. Je croirai bien moins encore que ces despotes répandent l'or à grands flots pour conduire leur pareil à l'échafaud, comme on l'a intrépidement supposé. Si j'étais soupçonneux, ce serait précisément la proposition contraire qui me paraîtrait vraie. Je ne veux point abjurer ma propre raison, pour me dispenser de remplir mes devoirs ; je me garderai bien surtout d'insulter un peuple généreux, en répétant sans cesse que je ne délibère point ici avec liberté, en m'écriant que nous sommes environnés d'ennemis, car je ne veux point protester d'avance contre la condamnation de Louis Capet, ni en appeler aux cours étrangères. J'aurais trop de regrets, si mes opinions ressemblaient à des manifestes de Pittou de Guillaume ; enfin, je ne sais point opposer des mots vides de sens et des distinctions inintelligibles à des principes certains et à des obligations impérieuses. Je vote pour la mort.

DANTON. — Je ne suis point de cette foule *d'hommes d'Etat* qui ignorent qu'on ne compose point avec les tyrans, qui ignorent qu'on ne frappe les rois qu'à la tête, qui ignorent qu'on ne doit rien attendre de ceux de l'Europe que par la force de nos armes. Je vote pour la mort du tyran.

COLLOT-D'HERBOIS. — Eloigné de la Convention nationale, j'ai déjà émis le vœu dont j'étais fortement convaincu ; ce vœu, c'est la mort. Fidèle à ma conscience, fidèle au vœu de mes commettants, je le répète aujourd'hui. En revenant prendre place dans la Convention, j'ai traversé plusieurs départements ; j'ai vu partout le peuple attendre ce grand événement ; il est convaincu que la mort du tyran va écraser à la fois tous les partis. Je vote pour la mort.

MANUEL. — Législateurs, je ne suis pas juge. La preuve dernière de la dégradation morale d'un peuple serait de feindre des sentiments qu'il n'a pas, parce qu'il les croit des vertus.

Nous sommes Français, et des Français doivent, avec leurs lumières, être plus que des Romains.

Bons, quand nous étions esclaves, nous ne devons pas moins être bons, parce que nous sommes libres.

Des lois de sang ne sont pas plus dans les mœurs que dans les principes d'une république.

La peine de mort était à supprimer le jour même où une autre puissance que la loi la fait subir dans les prisons.

Le droit de mort n'appartient qu'à la nature. Le despotisme le lui avait pris ; la liberté le lui rendra.

Si Louis, comme je le voulais, avait été jugé par les tribunaux, il aurait porté cette peine qu'indigent encore les tribunaux, parce que vous n'avez pas encore eu le temps de changer le code de la justice.

Mais Louis s'est jeté lui-même devant les fondateurs d'une république, dont le plus digne moyen, pour se venger de la monarchie, est de la faire oublier.

Louis est un tyran ; mais ce tyran est couché par terre. Il est trop facile à tuer, pour que je le frappe. Qu'il se relève, et alors nous nous disputerons l'honneur de lui ôter la vie. Je jure que j'ai le poignard de Brutus, si jamais un César se présente dans le sénat.

Mais, en homme d'Etat, qui consulte la morale et la politique, je demande, comme mesure de sûreté générale dans les circonstances où se trouve ma patrie, que le dernier des rois soit conduit avec sa famille prisonnière, d'ici à vingt-quatre heures, dans un de ces forts où les despotes gardaient eux mêmes leurs victimes, jusqu'à ce qu'il ne manque plus au bonheur public que la déportation d'un tyran, qui alors pourra chercher une terre où les hommes n'aient pas de remords.

BILLAUD VARENNES. — La mort dans les vingt-quatre heures.

CAMILLE DESMOULIN. Manuel, dans son opinion du mois de novembre, a dit : Un roi mort, ce n'est pas un homme de moins. Je vote pour la mort, trop tard peut-être pour l'honneur de la Convention nationale. (Murmures. — Plusieurs membres demandent que Camille soit rappelé à l'ordre.)

MARAT. — Dans l'intime conviction où je suis que Louis est le principal auteur des forfaits qui ont fait couler tant de sang le 10 août, et de tous les massacres qui ont souillé la France depuis la révolution, je vote pour la mort du tyran dans les vingt-quatre heures.

LAVICOMTERIE. — Tant que le tyran respire, la liberté est en péril ; le sang des citoyens crie vengeance ; je vote pour la mort.

LEGENDRE. — je me suis voué depuis la révolution à la poursuite des tyrans. Le sang du peuple a coulé. J'étais un de ceux qui, à la journée du 10, dirigeaient les efforts des citoyens contre la tyrannie ; je les invitai à respecter les jours de Louis, pour que les représentants donnassent, dans sa personne, un grand exemple. Je vote pour la mort. Je respecte l'opinion de mes collègues qui, par des considérations politiques, ont voté pour une autre peine. Cette même politique me fait voter pour la mort.

RAFFRONT. — Je vote pour la mort du tyran dans les vingt-quatre heures. Il faut se hâter de purger le sol de la patrie de ce monstre odieux.

PANIS. — La réclusion ou la déportation pourrait égorger la liberté naissante. La loi, la justice, la patrie, voilà mes motifs ; je vote pour la mort.

SERGENT. — J'ai déjà prononcé la mort contre les ennemis de ma patrie, qui avaient pris es armes contre elle. J'ai fait plus, j'ai prononcé la même peine contre des êtres faibles qui n'avaient commis peut-être d'autre crime que celui de suivre leurs époux, ou leurs pères. Depuis longtemps j'étais convaincu des crimes de Louis. Un de mes collègues a dit qu'un roi mort, ce n'est pas un homme de moins. Je ne suis pas de son avis, et je pense que le supplice d'un roi ne peut qu'étonner l'univers. La tête d'un roi ne tombe qu'avec fracas, et son supplice inspire une terreur salutaire. Après avoir balancé tous les dangers, il m'a été démontré dans ma conscience que la mort de Louis était la mesure d'où il en pouvait résulter le moins. Je vote donc pour la mort, et contre le chef et contre ses complices.

SCÈNES DE LA RÉVOLUTION
Dans une soirée chez le maire de Strasbourg, Rouget de l'Isle, jeune officier républicain, à la lois musicien et poète, improvise le magnifique chant de la Marseillaise qui conduira les armées françaises à la victoire.



ROBERT. — JE condamne-le tyran À la mort, et en prononçant cet arrêt, il ne me reste qu'un regret : c'est que ma compétence ne s'étende pas sur tous les tyrans, pour les condamner tous à la même peine.

DUSSAULT. — Mon opinion a été imprimée, elle est l'expression de ma conscience ; je crois qu'on peut être très bon patriote, sans tuer son ennemi par terre. Je demande que le ci-devant roi soit détenu pendant la guerre, et banni à la paix.

FRÉRON. — Si, après avoir déclaré que Louis Capet est coupable de haute trahison et de conspiration contre l'Etat, vous ne lui appliquez pas la peine portée par la loi, je demande qu'avant de porter le décret de réclusion, l'image de Brutus soit voilée, et son buste retiré de cette enceinte. J'ai poursuivi le tyran jusque dans son palais ; j'ai demandé sa mort, il y a deux ans, dans des écrits imprimés, qui m'ont valu les poignards de Lafayette. Je vote pour la mort.

BEAUVAIS. — La mort.

FABRE D'EGLANTINE. — Depuis qu'il s'agit ici de la mesure à prendre contre le ci-devant roi, beaucoup d'entre nous se sont demandés : suis-je juge, suis-je législateur, suis je homme d'Etat dans cette affaire ? Je n'ai pas encore pu comprendre la subtilité de ces différences. Mon entendement n'a pu s'ajuster encore à cette théorie qui peut modifier de trois façons la vois d'une seule conscience. Vous êtes tous représentants du peuple français et, en cette qualité, chargés d'exercer en son nom la souveraineté qu'il ne peut exercer lui-même ; je dis plus, c'est que le peuple français ne pourra jamais exercer cette souveraineté, Il faut bien se garder de croire que le pouvoir dont le peuple fait usage dans nos élections, soit un acte de souveraineté ; c'est seulement un pouvoir direct, et constitué, que le peuple en entier et souverain a cédé a ses diverses parties non souveraines. Ce pouvoir a ses formes et ses limites prescrites, au lieu que le caractère des actes de souveraineté est de vouloir, sans restriction, et sans égard pour les volontés préexistantes.

C'est d'après ce principe que j'ai rejeté l'appel au peuple relativement au sort de Louis Capet. Car la souveraineté du peuple réside dans le vœu de la majorité du peuple entier ; le vœu du peuple français se compose de dix millions de volontés, et six mille assemblées primaires ne produisent que six mille volontés partielles. Lorsqu'il se forme, dit J.-J. Rousseau, plusieurs associations dans l'Etat, il ne peut se recueillir de volonté générale ; la volonté de chaque assemblée devient générale par rapport à ses membres, mais particulière par rapport à l'Etat ; vous n'avez plus alors autant de volontés que d'hommes, mais autant que d'associations. » Ainsi que J.-J. Rousseau, je mets une différence totale entre les volontés isolées de quelques votants particuliers et la volonté complexe du peuple entier. Dans tout corps délibérant, les pensées des votants sont respectivement dépendantes et tributaires les unes des autres, pour se modifier, se rectifier, et se diriger, les unes par les autres, vers l'intérêt général.

Sans ce principe, que tout coups délibérant ne peut être morcelé, que toute majorité réelle et raisonnée ne peut être produite que par une agrégation immédiate du corps délibérant qui la prononce ; sans ce principe, dis-je, il n'y a plus de système représentatif.

Prétendre que la majorité d'un peuple est réelle, lorsque cette majorité est divisée en six mille sections disséminées à de grandes distances, c'est bien me rappeler la majorité de la ligue achéenne ou du corps helvétique ; mais lier ce système avec celui de l'unité et de l'indivisibilité de la république française, c'est dire une absurdité.

C'est d'après ces vérités incontestables, que j'ai donc regardé l'appel au peuple comme dérisoire et éversif du système de la représentation, le seul qui nous convienne. Arrivé au moment de prononcer au nom du peuple, et pour le peuple, la peine due à *Louis, coupable de haute trahison et de conspiration contre la sûreté générale de l'Etat* j'ai arrêté un instant ma réflexion sur quelques vertus privées, telles que l'humanité, la dignité, la clémence, qu'on a voulu ériger en vertus nationales, et j'ai senti que l'humanité d'une nation consistait dans la défense de ses droits et de son bonheur ; j'ai senti que la dignité d'une nation consistait dans sa force et dans l'appareil de ses armes ; je me suis rappelé cet aspect de quatre cent mille combattants sortant de terre après le 10 août ; et j'ai vu qu'alors la nation avait de la dignité ; mais la dignité d'un peuple qui pardonne à son tyran, je ne sais ce que c'est. J'ai senti que la clémence était belle dans un individu, mais inique quand elle était exercée par une nation. La clémence, dans ce dernier cas, est-elle autre chose que le silence de la justice ?

La considération des intérêts politiques ne m'a point arrêté davantage ; je rends hommage à la candeur de ceux qui pensent que les rois sont sensibles aux procédés, et capables de résipiscence, que les rois ont d'autre règle de conduite que leur ambition et leur intérêt, que les rois enfin ne font aux nations d'autre mal que celui qu'elles s'attirent ; mais moi, qui les jugé autrement, je pense que la mort de leurs complices ne leurs inspirera pas moins de terreur que de clairvoyance, et d'audace aux peuples qu'ils oppriment.

Enfin, j'ai balancé les trois genres de peines votées contre Louis : Que résultera-il de la déportation ? Fureur rage, vengeance, efforts éternels de nous nuire de la part de Louis ; de notre part, signe évident de faiblesse et de pusillanimité, qui enhardira les rois, comprimera leurs esclaves et nulle espèce d'avantage ; je défie qu'on m'en cite un seul réel.

La réclusion de Louis vaudra-elle mieux que son bannissement ? Nous préserve à jamais le sort d'un tel tyran dans le sein de la république ! N'offrons pas continuellement un appât aux conspirateurs ; n'offrons pas aux intrigues la personne d'un ci-devant roi à négocier, ni sa liberté à mettre à prix.

Il n'est donc qu'une peine qui convienne au tyran ; la patrie, la justice et la politique me font un devoir de la prononcer ; je vote pour la peine de mort.

OSSELIN. — Un décret, A jugé Louis coupable de conspiration ; l'appel au peuple a été rejeté. Il s'agit de déterminer la peine : j'obéis à la loi, je vote pour la mort.

ROBESPIERRE jeune. — Je ne parlerai point de courage, il n'y en pas à remplir son devoir. C'est parce que j'abhorre les hommes sanguinaires que je veux que le plus sanguinaire de tous subisse la mort. J'ai peine à concilier l'opinion de ceux qui demandent un sursis ; c'est substituer à l'appel au peuple un appel aux tyrans. Je ne

vote point pour là détention jusqu'à la paix, parce que je crois que demain nous aurions la paix, et qu'après demain Capet commanderait les armées ennemies.

DAVID. — La mort.

BOUCHER. — Je vote pour la mort.

LAIGNELOT. — La mort.

THOMAS. — Si j'avais à prononcer seulement comme juge, si je ne voyais que l'homme et ses crimes, certes je ne serais pas embarrassé, je voterais pour le dernier des supplices ; mais je dois prononcer en législateur, en homme d'Etat. L'intérêt de ma patrie est de n'avoir plus de roi ; or la mort de Louis ressuscite la royauté, j'en atteste l'histoire de tous les peuples. L'existence de Louis me parait utile, en ce qu'elle tient en échec tous les ennemis de la liberté au-dedans et au dehors. Le silence des puissances étrangères ne semble-t-il pas indiquer qu'elles espèrent tirer un grand parti de sa mort ? Mais nous, ne pouvons-nous tirer un grand parti de sa vie ? C'est un homme comme un autre, dit-on ; je dis plus, c'est un homme au-dessous de tous les autres. Si, avant le siège de Lille, l'infâme gouvernante des Pays-Bas eût été prise, et qu'on eût pu, en la rendant, prévenir l'incendie de nos malheureux concitoyens, qui devons n'aurait pas dit : renvoyons cette mégère ! Je conclus à la détention jusqu'à la paix, mais avec cette condition, que Louis subira la mort au moment où les puissances envahiraient notre territoire.

EGALITÉ *(ci-devant d'Orléans).* — Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que tous ceux qui ont attenté, ou attenteront par la suite à la souveraineté du peuple, méritent la mort, je vote pour la mort. (Quelques rumeurs s'élèvent dans une partie de la salle.)

Pas-de-Calais. — CARNOT. — Dans mon opinion, la justice veut que Louis meure, et la politique le veut également. Jamais, je l'avoue, devoir ne pesa davantage sur mon cœur que celui qui m'est imposé ; mais je pense que, pour prouver votre attachement aux lois de l'égalité, pour prouver que les ambitieux ne vous effraient point, vous devez frapper de mort le tyran. Je vote pour la mort.

DUQUESNOY. — Intimement convaincu des crimes et des forfaits du tyran, je vote pour la mort.

VARLET. — Je vais prononcer un jugement dont la conséquence ne peut être indifférente au salut de l'Etat. J'ai pensé que la nation ne devait se déterminer par aucun sentiment de vengeance, et que la mesure la plus salutaire pour le repos de l'Etat, la plus propre à prévenir les factions intestines, et la plus conforme à nos intérêts politiques, était que Louis fût condamné à la réclusion pendant la guerre, ensuite au bannissement perpétuel.

LEBAS. — Et moi aussi, je suis l'ami des lois. Quand elles prononcent la peine de mort contre un conspirateur, je ne sais pas, sous prétexte que ce conspirateur fut roi, parler de réclusion et de bannissement... On a parlé de politique ; je n'en connais pas d'autre que la justice pour un peuple fort et libre. On parle des puissances étrangères ; nos armées sont là. On parle d'ambitieux ; le peuple est là. Je vote pour la mort.

THOMAS-PAYNE. — Je vote pour la réclusion de Louis jusqu'à la fin de la guerre, et pour son bannissement perpétuel après la guerre.

PERSONNE. — Si mes commettants m'avaient envoyé à l'effet d'exercer les fonctions de juge, je voterais pour la peine de mort, parce qu'elle est écrite dans la loi ; mais comme ils m'ont envoyé seulement pour les représenter, et pour faire des lois à leur plus grand bien et avantage, je vote pour la détention pendant la guerre, et le bannissement à la paix.

GUFFROY. — La vie de Louis est une longue chaîne de crimes ; la nation, la loi me font un devoir de voter pour la mort.

ENLARD. — Les rois chassés du trône n'y ont jamais remonté ; les rois qui ont trouvé des Brutus ont eu des successeurs, ceux qui ont péri sur l'échafaud ont été remplacés par des Cromwell : je crois donc pouvoir m'écarter du code pénal ; je demande que Louis soit enfermé dans une ville ou château quelconques pendant la guerre, et banni à la paix.

BOLLET. — Convaincu que la liberté et l'égalité ne peuvent se consolider qu'autant que la tête du tyran tombera, je vote pour la mort.

MAGNIEZ. — JE vote pour la réclusion et le bannissement.

DAUNOU. Les formes judiciaires n'étant pas suivies, ce n'est point par un jugement criminel que la Convention a voulu prononcer. Je ne lirai donc pas les pages sanglantes de notre code, puisque vous avez écarté toutes celles où l'humanité avait tracé les formes protectrices de l'innocence. Je ne prononce donc pas comme juge. Or, il n'est pas de la nature d'une mesure d'administration de s'étendre *à* la peine capitale. Cette peine serait-elle utile ? L'expérience des peuples qui ont fait mourir leur roi prouve le contraire. Je vote donc pour la déportation, et la réclusion provisoire jusqu'à la paix.

Puy-de-Dôme. — COUTHON. — Citoyens, Louis a été déclaré par la Convention nationale coupable d'attentat contre la liberté publique, et de conspiration contre la sûreté générale de l'Etat ; il est convaincu, dans ma conscience, de ces crimes. Comme un de ses juges, j'ouvre le livre de la loi, j'y trouve écrite la peine de mort ; mon devoir est d'appliquer cette peine ; je le remplis : je vote pour la mort.

GIBERGUES. — Je vote pour la mort.

MAIGNET. — La mort.

ROMME. — Ce n'est que comme représentant du peuple que je prononce aujourd'hui. Le peuple ne peut juger Louis ; il en aurait le droit. La Convention nationale, au contraire, e peut et le doit ; et c'est comme membre de la Convention que le viens remplir ce devoir. Si je votais comme citoyen, l'humanité et la philosophie me feraient répugner à prononcer la mort ; mais comme représentant de la nation, je dois puiser mon suffrage dans la loi même ; elle punit tous les coupables sans distinction, et je ne vois plus dans Louis qu'un grand coupable. Je demande qu'il soit condamné à mort. Cette peine est la seule qui puisse expier ses crimes.

SOUBRANY. — Je vote pour la mort.

BANCAL. — Je ne vote point la mort actuelle de Louis Capet : 1° parce qu'un décret de l'Assemblée législative, rendu le jour même de la révolution glorieuse du 10 août, l'a déclaré un otage national, et que l'existence provisoire de cet otage peut épargner le sang des Français ;

2° Parce que Louis Capet a un très grand nombre de complices qu'il importe à la république de connaître ;

3° Parce que la mort d'un ci-devant roi, surtout dans un temps de guerre, est un événement qui peut amener une révolution dont personne ne peut calculer les suites ; et lorsqu'on ne voit pas sa marche sûre, lorsqu'il y a du doute, la sagesse prescrit de rester dans l'état où on est, jusqu'à ce qu'on ait acquis de plus grandes lumières ;

4° Parce que l'histoire d'Angleterre donne une grande leçon à tous les peuples qui fondent des républiques ;

6° Parce qu'après la mort de cet homme avili, les cours étrangères et les factions seront encore plus actives, plus puissantes pour tenter de lui donner un successeur ;

6° Parce que les prétentions à des trônes ont causé le plus grand nombre des guerres qui ont affligé l'humanité, et inondé la terre de sang. L'ambition fut la même, dans tous les siècles. Elle aime mieux périr que de renoncer à ses projets homicides ;

7° Parce qu'un supplice qui ne cause qu'un instant de souffrance me paraît moins punir un criminel, qu'une vie couverte d'opprobres, surtout lorsque l'homme tombe du rang le plus élevé ;

8° Parce que la soif de la vengeance et du sang n'est que dans les individus et les factions, jamais dans une grande nation prise en masse, surtout lorsqu'elle est victorieuse ;

10° Parce que, dans toutes ses actions, le législateur doit être le fidèle interprète de la volonté générale, et je pense que la majorité des citoyens français ne voterait pas pour la mort actuelle. Je pense que ce jugement sera celui non des rois, qui aiment mieux un roi mort qu'un roi avili, mais le jugement des nations et de la postérité, parce qu'il est celui de Thomas Payne, le plus mortel ennemi des rois et de la royauté, dont le suffrage fest pour moi une postérité anticipée ;

11° Parce que la peine de mort est absurde, barbare et propre à rendre les mœurs éroces, et est une des grandes causes des maux dont gémit la société. Cependant, comme la peine de mort n'est point encore abolie, je pourrais peut-être me déterminer à voter cette peine après la guerre, parce que je crois que Louis Capet a mérité la mort, et qu'alors les plus grands dangers seront passés ; mais, dans le moment présent, obligé de porter un suffrage positif, mon devoir me prescrit de préférer le bannissement, comme la mesure la plus grande, la plus efficace contre les factions, et la plus sûre pour maintenir en France la liberté, l'égalité et la forme du gouvernement républicain, parce que quoi qu'il arrive, je vivrai et mourrai républicain ; et, comme le législateur doit résister aux passions privées qui l'entourent, braver avec fermeté, avec dignité tous les périls, et n'obéir qu'à sa concience et à la raison, je vote pour que Louis Capet continue à rester emprisonné et en otage, qu'après la guerre il soit banni à perpétuité du territoire de la république.

RUDEL. — Je n'ai jamais pu concevoir la distinction qu'on prétend établir entre ceux qui appliquent la loi comme juges d'un tribunal, et ceux qui l'appliquent comme représentants du souverain. La loi veut que les conspirateurs soient punis de mort. Je vote pour la mort.

BLANVAL. — La mort.

MONESTIER. — Mon désir eût été que Louis ne fût pas coupable, mon plaisir serait de lui pardonner. Mon devoir est d'être juste et d'obéir à la loi. Je vote pour la mort.

LALOUE. — Pour la mort.

DULAURE. — Pour la mort.

GIROD-POUZOL. — Je vote pour la réclusion de Louis jusqu'à la paix, et pour le bannissement ensuite à perpétuité de toute la famille.

Hautes-Pyrénées. — BARÈRE. — Si les mœurs des Français étaient assez douces, et l'éducation publique assez perfectionnée pour recevoir de grandes institutions sociales et des lois humaines, je voterais dans cette circonstance unique pour l'abolition de la peine de mort, et je porterais ici une opinion moins barbare. Mais nous sommes encore loin de cet état de moralité ; je suis obligé d'examiner avec une justice sévère la question qui m'est proposée. La réclusion jusqu'à la paix ne me présente aucun avantage solide : un roi détrôné par une nation me

paraît un mauvais moyen diplomatique. Le bannissement me semble un appel aux puissances étrangères, et un motif d'intérêt de plus en faveur du banni. J'ai vu que la peine de mort était prononcée par toutes les lois, et je dois sacrifier ma répugnance naturelle pour leur obéir. Au tribunal du droit naturel, celui qui fait couler injustement le sang humain doit périr ; au tribunal de notre droit positif, le code, pénal frappe de mort le conspirateur contra sa patrie et celui qui a attenté à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat ; au tribunal de la justice des nations, je trouve la loi suprême du salut-public. Cette loi me dit qu'entre les tyrans et les peuples, il n'y a que des combats à mort. Elle me dit aussi que la punition de Louis, qui sera la leçon des rois, sera encore la terrible leçon des factieux, des anarchistes, des prétendants à la dictature ou à tout autre pouvoir semblable à la royauté. Il faut que les lois soient sourdes et inexorables pour tous les scélérats et ambitieux modernes. L'arbre de la liberté, a dit un auteur ancien, croît lorsqu'il est arrosé du sang de toute espèce de tyrans.

La loi dit la mort, et je ne suis ici que son organe.

DUPONT. — Je n'ai pas pu ouvrir la loi sans suivre les formes conservatrices qu'elle prescrit ; mais en législation, le salut du peuple est l'intérêt suprême. Si la mort de Louis est utile, il doit en faire le sacrifice ; et s'il ne le fait pas, il doit périr à cause de sa lâcheté même. Mais qu'arrivera-t-il après sa mort ? Un rejeton se présente, faudra-t-il le faire périr encore ? Et je n'hésiterais pas de me prononcer, si sa mort était nécessaire au salut public ; mais derrière ce mausolée je vois un lion sortir de sa caverne et un ennemi dangereux substitué à un ennemi vaincu. Je vote donc pour la réclusion de Louis jusqu'à ce que le territoire de la république soit purgé des Bourbons, et ensuite pour sa mort..

GERTOUX. — Je vote pour la réclusion pendant la guerre, et pour le bannissement à la paix.

PICQUÉ. — Je vote pour la mort, après les hostilités cessées.

FÉRAUD. — Fidèle à la déclaration des droits, je vote pour la mort. Je n'attends rien pour ma patrie de la réclusion du ci-devant roi, son existence ne fait rien aux autres despotes ; tous nos succès contre nos ennemis extérieurs dépendent du courage de nos soldats ; contre les ennemis intérieurs, du règne des lois, du retour de l'ordre, cl de la cessation des méfiances. Je vote pour la mort.

LACRAMPE. — J'ai déclaré Louis coupable, j'ai voté pour l'appel au peuple, parce que j'ai cru cette mesure infiniment sage et convenable pour anéantir la faction ; mais il faut être juste. Je vote pour la mort.

Basses-Pyrénées. — SANADON. — Législateur, je ne suis pas juge. Je vote pour la réclusion pendant la guerre ; et à la paix, déportation.

CONTE. — La réclusion pendant la guerre, et le bannissement à la paix, sous peine de mort.

PÉMARTIN. — IL est des devoirs que les nations civilisées ne peuvent reconnaître, même pour leur propre puissance : législateur, je ne puis prendre qu'une mesure politique. Je vote pour la réclusion jusqu'à la paix, et le bannissement ensuite.

MEILLANT. — Je ne répéterai point ce qui a été dit contre la cumulation des fonctions de législateurs, de jurés et de juges ; la plus fausse mesure, selon moi, est celle qui ferait tomber une tête qui peut être un jour utile. Je vote pour la réclusion, et le bannissement après la guerre.

CASENAVE. — La mort de Louis XVI, est, dans mon intime conviction, le tombeau de la liberté publique et le triomphe des ennemis de ma patrie Les paradoxes et les sophismes que l'art a inventés dans le cours de cette procédure me confirment de plus en plus dans les principes que j'ai déjà manifestés ; la cumulation de tant de pouvoirs incompatibles me paraît une monstruosité tyrannique à laquelle je ne veux avoir aucune part. Le seul code pénal applicable à Louis est celui qui prononce sa déchéance : je ne l'ai déclaré coupable que dans ce sens. Le salut public commande à son égard une mesure de sûreté générale. Je conclus en conséquence, 1° à la réclusion de Louis et de sa famille jusqu'après la paix, et à leur exil perpétuel à cette époque ; 2° à ce que les suffrages des membres qui n'ont point été à l'instruction de cette affaire ne comptent point pour le jugement ; 3° à ce que, pour suppléer au défaut de récusation des membres qui sont suspects pour cette décision, la majorité des voix soit fixée aux deux tiers au moins. Je demande acte de mes propositions.

NEVEUX. — Vous avez décidé que Louis est coupable ; la qualité de juge ne m'appartient pas, je remplis un devoir en votant comme législateur et comme homme d'Etat ; je vote pour la réclusion pendant la guerre, et le bannissement ensuite.

Pyrénées-Orientales. — GUYTER. — Mon opinion est connue. Je ne sais ce que c'est que de varier. Je demande la réclusion pendant la guerre, et le bannissement à la paix.

BIROTEAU. — J'ai dit que Louis était coupable. Comme législateur, chargé de travailler pour le bonheur de la république naissante, j'ai voté pour la sanction du peuple ; c'est encore comme législateur que je voterai aujourd'hui ; car si c'était comme juge, je me demande comment, entouré de scélérats... (De violents murmures interrompent l'opinant. On demande à grands cris qu'il soit rappelé à l'ordre, envoyé à l'Abbaye.) Je suis au désespoir qu'un mot général ait paru à certains membres une personnalité qui, certes, n'entre pas dans mon cœur. Comme législateur, je dois amalgamer ce décret à la sûreté publique, afin de déjouer les complots des partisans de

la royauté. Je vote donc pour que ce ne soit qu'après la paix et l'expulsion des Bourbons qu'on exerce la peine de mort que je prononce contre Louis.

MONTÉGUT. — Je supporterai la responsabilité sans remords dans ma conscience. Comme cette détermination va décider du bonheur de la patrie, je prie mes collègues au nom de cette patrie, qu'entre nous finissent toutes dissensions et que nous ne nous occupions que du salut public. Je vote pour la mort.

CASSANGES. — Pénétré des conséquences qui peuvent résulter du grand objet qui nous occupe, mais appelé par ma patrie pour prendre la mesure la plus utile à son bonheur, c'est avec la plus grande sensibilité que je prononce la mort.

FABRE, absent par maladie.

Haut-Rhin. — RITTER. — Je vote la mort.

LAPORTE. — La mort.

JOHANNOT. — La mort, avec la restriction de Mailhe.

PFIEGER. — Je vote pour la mort.

ALBERT. — La réclusion jusqu'à la paix.

DUBOIS. — Je ne suis pas juge. Ce caractère n'appartient à aucun de nous. Si nous l'étions, il eût fallu en remplir les devoirs, il eût fallu suivre les formes. C'est comme législateur, charge de veiller à la sûreté générale de la république, que je prononce. Je suis d'un département frontière. La guerre se compose de succès et de revers. Ah ! s'il était possible qu'un revers amenât les ennemis jusque sur notre territoire, quelles horribles représailles n'exerceraient-ils pas ? Je vois dans Louis et sa famille un moyen de repousser les maux de la guerre. Vous vous l'ôtez en prononçant un arrêt de mort. Je vote pour la réclusion jusqu'à la paix.

REWBELL, absent par commission.

Bas-Rhin. — LAURENT. — Je ne distingue pas entre le juge et le législateur. Le sentiment de la justice les confond en moi. Bannir Louis sur les terres étrangères, ce serait rallumer les feux d'une guerre mal éteinte. Le renfermer dans une prison, ce ne serait pas venger le sang de mes concitoyens que sa perfidie a fait et pourra faire couler encore ; je prononce en républicain sans peur et sans reproche : Je vote pour la mort.

BENTABOLE. — Comme juge, je demande s'il peut y avoir deux poids et deux mesures sous le règne de la justice. Eh bien ! je prends le livre de la loi ; je trouve la mort, je prononce la mort. Comme législateur, je suis envoyé pour veiller à la sûreté générale de l'Etat. Je vois Louis souillé du sang de ses victimes ; pour la tranquillité de ma patrie, pour son bonheur, je vote la mort.

Louis. — J'ai consulté les fastes de la révolution. J'ai vu Louis constamment en insurrection contre la nation. Le code pénal prononce la mort ; je vote pour la mort.

ARBOGASTE. — Je consulte l'histoire, je consulte le salut de la république ; je trouve le salut de la république dans la détention jusqu'à la paix.

CHRISTIAN !. — Je m'appuie de l'opinion de Thomas Payne, et je vote comme lui pour la réclusion.

DENTZEL, absent par commission.

RHUL, absent par commission.

SIMOND, absent par commission.

EHRMANN, malade.

Rhône-et-Loire. — CHASSET. J'ai déclaré, dans mon opinion sur les questions préliminaires, que la Convention ne pouvait prononcer, si elle voulait juger ; cependant la Convention a dit qu'elle déciderait du sort de Louis ; mais par sa conduite, par la violation des formes judiciaires ; elle m'a convaincu qu'elle ne voulait pas prendre l'attitude d'un juge, mais prendre une mesure de sûreté générale. Il ne m'est pas permis de voter pour la mort. Ce n'est pas seulement une peine à infliger ; il s'agit de faire entièrement disparaître la royauté. Louis n'inspire plus aucun sentiment à craindre, tandis que son fils recevrait, par sa mort, et inspirerait le plus grand intérêt. Je vote pour la détention jusqu'à la paix.

DUPUY *fils.* — J'ai déclaré Louis coupable ; la loi le condamne à la mort, je dis la mort.

VITET. Je vote pour la réclusion de Louis et l'expulsion de la race des Bourbons.

FOURMER. — La réclusion.

DUBOUCHET. — La loi déclare Louis coupable. L'intérêt de la patrie exige qu'il soit condamné. Je vote pour la mort du tyran.

BÉRAUD. — La réclusion et le bannissement à la paix.

PRESSAVIN. — Si je pouvais concilier ma conscience avec la pitié, je céderais à ce sentiment ; mais comme ma conscience ne me permet pas de transiger avec les principes, je condamne Louis à la mort.

MOULIN. Je vote pour la mort, mais seulement après l'expulsion de tous les Bourbons.

MICHET. — J'ai déclaré que Louis m'a paru coupable de crimes de conspiration et de trahison.

J’ai voté pour que le décret qui statura sur son sort fût soumis à la ratification du peuple, parce qu’il n’est aucune loi écrite qui ne m’ait paru muette à son sujet, et parce que si les crimes dont il est déclare coupable peuvent déterminer une condamnation à mort, des raisons d’Etat et de bien public peuvent exiger la détention.

Obligé de m’expliquer définitivement, je vote pour la détention à perpétuité.

PATRIN. — Louis a mérité mille fois la mort ; mais si son existence est utile à la république, qu’il soit condamné à vivre. Oui, son existence est utile, puisque sa mort est dangereuse ; Louis mort, son fils devient formidable par ses malheurs et son innocence. Je vote pour la réclusion.

FOREST. — Mon opinion est pour la détention jusqu’à la paix, et ensuite pour le bannissement.

NOET POINTE. — Un républicain ne veut souffrir ni rois, ni images de la royauté. Je vote pour la mort ; je la demande dans les vingt-quatre heures.

CUSSET. — Je ne crains pas de cumuler sur ma tête les fonctions de juge et de législateur. Je demande la mort dans les vingt-quatre, heures.

JAVOQUE. — Pour préserver les âmes pusillanimes de l’amour de la tyrannie, je vote pour la mort dans les vingt-quatre heures.

LANTHENAS. — Si l’éducation pouvait excuser les crimes des despotes, combien de criminels qui ont péri sur l’échafaud pourraient avec plus de raison encore se prévaloir du môme principe pour écarter d’eux le glaive de la loi ? Aussi Louis XVI m’a t il paru coupable sous deux rapports : Comme des pote, parce qu’il a tenu le peuple français dans l’esclavage, et comme conspirateur, parce qu’il l’a trahi, après que celui-ci lui avait pardonné.

Rien n’a encore été organisé pour assurer dans les assemblées primaires le triomphe de la liberté, en même temps que le respect de celle des opinions. Rien n’est établi pour y éclairer tous les citoyens sur leurs véritables intérêts, gagner leur affection pour le régime nouveau, et confondre les cœurs dans les mêmes sentiments d’amour pour la patrie. J’ai donc cru, à cause de cela seul, devoir prendre sur moi toute responsabilité nouvelle, pour l’intérêt de la liberté et voter pour que notre décision sur le sort de Louis XVI ne fût pas renvoyée à la sanction du peuple.

SCÈNE DE LA RÉVOLUTION.
l'orné, évêque de Bourges, donne la bénédiction aux fidèles avec un Saint-Sacrement coiffé d'un bonnet rouge et orné d'une cocarde.



Maintenant, sur la troisième question, je dirais d'une manière absolue, comme membre de la Convention et comme juge, il faut que Louis Capet, *despote conspirateur*, MEURE.

Mais je suis arrêté par l'opinion qui prétend qu'en conservant ce criminel, et l'offrant aux peuples nos voisins comme une preuve éclatante de la modération, de la générosité, de la soumission à la loi du peuple français, et de l'élévation de ses représentants au dessus de toutes les passions humaines, ce serait un flambeau remarquable de tous les coins de l'Europe, qui dissiperait plus sûrement qu'aucune proclamation toutes les calomnies outrageantes, inventées, répandues à profusion pour faire abhorrer notre révolution, et exciter les peuples à se liguer contre leurs propres intérêts, contre les principes de la justice et les cris de l'humanité, pour la combattre et nous enchaîner de nouveau.

Certes, il est juste, il est intéressant, pour épargner les flots de sang qui sont prêts à couler, de ne laisser échapper aucun moyen de dessiller les yeux des peuples qu'on égare, de ces braves Anglais surtout, aujourd'hui nos frères, qu'on arme contre nous, et de forcer ainsi nos ennemis à la paix.

Par ce motif, je suis d'avis que la Convention, prononce la peine de mort sur Louis, mais qu'elle se détermine à suspendre sa mort, à le détenir de la manière la plus sûre, et à prendre des moyens efficaces pour faire connaître aux peuples de l'Europe que le peuple français pardonnerait encore une seconde fois à son implacable ennemi, et qu'il se contenterait de l'exiler hors de son territoire si les gouvernements impies qui redoutent les droits de l'homme voulaient calmer leur haine contre la nation française. Quelque parti que la Convention prenne, je fais la motion que, le jour qui suivra notre décision, nous prononcions, par un appel nominal, l'abolition de la peine de mort, excepté envers notre dernier tyran, si les ennemis de notre liberté, si ses propres parents, ses prétendus amis entrent de nouveau sur le territoire de la république.

Puissent nos vœux, qui seront certainement ici unanimes, et cet heureux présage, cimenter la résolution que nous devons prendre d'ajourner dès lors ou d'ensevelir les préventions, les jalousies, les haines, les injures et les

reproches qui nous agitent, et dont la continuité mettrait maintenant dans le dernier péril la liberté, *la chose publique.*

Je me résume ; voici mon opinion :

1° Prononcer que Louis a mérité la MORT.

2e Suspendre ce décret, et détenir Louis d'une manière sûre, à l'abri d'évasion

3° Décréter que, si nos ennemis nous laissent en paix, Louis sera seulement exilé hors du territoire de la république, quand la constitution sera parfaitement assise.

4° Proclamer par toute l'Europe les présents décrets, et les faire connaître aux peuples, que l'on égare par l'hypocrisie la plus révoltante.

5° Proclamer avec appareil ce *sursis* et ses motifs dans toute la république.

6° Le jour qui suivra la décision de la Convention, abolir la peine de mort, par un appel nominal, en exceptant Louis, si ses parents, ses prétendus amis envahissent notre territoire.

Haute-Saône. — GOURDAN. — Vous avez déclaré que Louis était coupable de haute trahison. Je suis convaincu de ses crimes. Quant à la peine, je pense qu'elle doit être sévère. Si la peine de mort n'était plus en usage parmi nous, sans doute il serait barbare de la ramener pour lui. Des hommes éclairés ont aperçu de grands dangers dans une mesure de rigueur. Je ne nie pas qu'ils aient raison ; mais aussi des hommes de bonne foi ont vu de plus grands dangers encore dans une mesure d'indulgence. On a dit que la Conventionne pouvait prononcer comme juge ; je pense le contraire ; la loi me l'ordonne, je vote pour la mort.

VIGNERON. — Je vote pour la réclusion pendant la guerre, et le bannissement à la pais.

SIBLOT. — La loi doit ÊTRE égale pour tous. Je vote pour la mort. J'invite la Convention à examiner dans sa sagesse si l'intérêt de la patrie n'exige pas qu'on en suspende l'exécution.

CHAUVIER. — Je vote pour la détention actuelle, et le bannissement à la paix.

BALIVET. — Bien persuadé que nous ne devons prononcer qu'une mesure de sûreté générale, je demande la détention provisoire, et le bannissement à la paix.

BOLOT. — Des preuves multipliées m'ont donné la conviction des crimes de Louis. La loi l'a confirmée. Aujourd'hui la justice, le salut de la république, la loi, la politique commandent que Louis périsse. La pitié ne doit pas même être écoutée. Je condamne Louis à la mort.

DORNIER. — Ayant prononcé, ainsi que vous tous, que Louis Capet est convaincu du crime de haute trahison contre la nation ; d'avoir conspiré contre sa liberté et sa souveraineté ; intimement persuadé que, pour les maintenir et pour l'intérêt général de notre république, il convient de donner un grand exemple de justice et de sévérité à tous les despotes qui sont coalisés pour nous faire la guerre, qui n'ont jamais compté les hommes que comme leurs esclaves, et dont la rage ne sera assouvie que lorsqu'ils nous auront remis sous leurs fers, ou qu'ils seront détruits ;

Ne craignant ni factions, ni factieux ; nos armées n'étant plus composées de vils satellites, mais bien de soldats citoyens qui ont juré, comme nous, d'écraser le premier tyran qui oserait attenter à la souveraineté du peuple ;

Ma conscience ne me permettant pas de transiger avec les principes de la loi et de la justice éternelle, qui sont les bases fondamentales des droits de l'homme.

J'ouvre ce livre sacré ; je trouve que Louis Capet, conspirateur, traître et parjure, a mérité la peine de mort ; et c'est avec regret pour l'humanité que j'y conclus, et pour la dernière fois de ma vie.

Saône-et-Loire. — GELIN. — Je vote pour la mort.

MASUYER. — Je ne trouve pas en lui un citoyen ; il a toujours été hors de notre Contrat social, et je ne crois pas qu'on puisse lui en appliquer les lois. Si vous vouliez les lui appliquer en vertu de l'article de la déclaration des droits, qui dit que la loi doit être là même pour tous, soit qu'elle punisse, soit qu'elle protège, je demanderais aussi que vous suivissiez à son égard les lois communes à tous les citoyens, relatives aux formes des procédures criminelles. Mais considérons-le plutôt comme un homme qui seul avait des rapports politiques avec les nations étrangères ; il faut alors agir avec lui par le droit des nations. Les nations ont le droit de la vengeance, mais il ne leur est pas toujours utile de l'exercer ; il est des fanatiques de la royauté, comme il en est de la religion. La tête de Louis à bas, je vois un fils lui survivre, qui n'étant pas, comme le père, chargé de crimes, couvert d'opprobes et de mépris, sera plus intéressant, et donnera beaucoup plus d'action et de moyens à ses partisans. Je vois une minorité royaliste demander un régent, et se faire d'un enfant un moyen de réchauffer les cabales. La correspondance de Dumoustier avec les princes, saisie par l'armée des Ardennes, nous a appris que la cour de Berlin travaillait à donner la régence à Monsieur, frère du roi ; que la cour de Vienne voulait la donner à la reine. Peut-être cette division a été une cause de nos succès ; mais vous voyez que nos ennemis ne soupirent qu'après une minorité. Je suis convaincu qu'ils s'intéressent fort peu à la personne même de Louis, et que nous les servirions eu abattant sa tête. Ce qui serait au contraire un grand exemple pour les peuples, et ce qui épouvanterait bien plus les rois, ce serait de faire de Louis et de sa famille des émissaires de révolution. Je voudrais que, si les événements le permettaient ou pût, dès demain, les emballer et les conduire de Varennes, loin du territoire de la république ; je

voudrais que, couverts d'opprobre et de misère, ils montrassent dans tous les pays que les rois ne sont rien quand les nations ne veulent pas qu'ils soient quelque chose. Je voudrais que nos ennemis eux-mêmes en fussent embarrassés, et qu'en leur envoyant notre ci-devant roi, nous missions à leur charge l'équivalent de la dépense de cinq à six régiments. Mais, dira-t-on, à peine sorti de France, il se fera proclamer généralissime des armées combinées. Terrible Brunswick, à peine veurai-je en lui un homme de plus à combattre : un roi chassé n'est jamais rentré. Si, au contraire, vous le gardiez dans sa prison, il suffirait d'une émeute populaire pour lui rendre tous les moyens de nuire ; car les ennemis intérieurs seront toujours les plus dangereux. Mais il ne suffit pas de renvoyer Louis, il faut expulser tout ce qui tient à cette dynastie, qui depuis longtemps fait le malheur de la nation. Je vote pour le bannissement.

J.CARRA. — En vertu de la déclaration faite par la Convention, que Louis Capet est convaincu de conspiration contre la liberté et d'attentat contre la sûreté générale de l'Etat ; en vertu de la loi qui applique la peine de mort à ce genre de crime ; pour satisfaire aux principes qui sont la vrai politique des nations ; pour l'instruction dos peuples dans tous les temps et dans tous les lieux, et pour l'effroi des tyrans, je vote pour la mort.

GUILLEUMIN. — Je vote pour la mort.

REVERCHON. — La mort.

GUILLEMARDET. — Comme juge, je vote pour la peine de mort ; comme homme d'État, le salut du peuple, le maintien de la liberté me forcent de prononcer la même peine : je rote encore pour la mort.

BAUDOT. — J'attends avec impatience les circonstances qui Vous permettent d'abolir la peine de mort ; mais je réserverai toujours cette peine pour les traîtres. Je prononce donc la peine de mort contre Louis, et que le jugement soit exécuté dans les vingt-quatre heures.

BERTUCAT. — Je croirais porter atteinte À la souveraineté du peuple, si je jugeais souverainement dans cette affaire. Je crois qu'il faut conserver au peuple la sanction tacite et présumée qui lui est incontestablement duc sur les actes de ses représentants, car sa souveraineté ne peut s'aliéner. Je vote pour la mesure qui laisse sans cesse au peuple le droit de manifester utilement son vœu pour la détention perpétuelle.

MAILLY. — La mort.

MOREAU. — Celui-là raisonnerait mal qui dirait : j'ai dans mon jardin une plante vénéneuse, mais je ne veux pas l'arracher, de peur qu'une autre ne revienne à sa place. Vous voulez anéantir la tyrannie ; le moyen, ce n'est pas de conserver le tyran, sous le prétexte de l'opposer à ceux qui voudraient le remplacer ; c'est au contraire de les détruire tous successivement. Je vote pour la mort.

MONTGILBERT. — N'ayant reçu de mes commettants ni la mission, ni le caractère de juge, je ne puis voter en cette délibération comme membre d'un tribunal de justice ; mais, comme membre d'un corps politique, je dois et je veux concourir, avec mes collègues, à prendre contre l'ennemi de la liberté de mon pays des mesures de sûreté générale ; et, sous ce rapport, j'ai rejeté l'appel au peuple, parce que là où je ne vois point de jugement je n'ai pas dû vouloir un appel. Il s'agit donc pour moi bien moins du sort de Louis que du salut de ma patrie.

Or le résultat des considérations politiques que j'ai pu faire et comparer, et de mes observations sur l'état actuel de la France, est, 1°que celui qui fait la guerre à la société doit en être retranché ; que sa conservation est incompatible, surtout avec une république naissante ; et que si, dans cet état de choses, l'un des deux doit périr, c'est Louis ; 2° que sa mort, dans la position où nous nous trouvons, sous tous les rapports politiques intérieurs et extérieurs, doit cependant être différée ; qu'elle doit l'être pour l'intérêt seulement de la patrie, et qu'elle peut l'être sans danger pour la liberté.

En conséquence, mon opinion est que Louis a mérité la mort, comme un ennemi convaincu de conspiration contre la liberté nationale, et d'attentat contre la sûreté générale de l'État ; mais qu'il doit être sursis à l'exécution du décret de mort que vous rendrez, jusqu'au moment où la république jouira pleinement des bienfaits de sa nouvelle constitution et que la paix sera solidement établie entre elle et les ennemis de sa liberté, époque à laquelle le peuple fera examiner par ses représentants ce qui conviendra le mieux à ses intérêts et à sa gloire, ou de faire exécuter votre décret, ou d'aggraver la peine de mort en bannissant le coupable. *(Une voix* : Aggraver la peine de mort par le bannissement !) Oui, je dis aggraver, car être banni du territoire des Français, c'est, selon moi, une peine plus dure que la mort,

Je vote enfin pour que, jusqu'à la même époque, Louis reste prisonnier du peuple français, sous la responsabilité des corps administratifs de la ville où il sera détenu ; et que dans le cas d'une nouvelle invasion sur notre territoire des ennemis qu'il a suscités à la république, le décret de mort porté contre lui soit exécuté, à la réquisition et sur la responsabilité du pouvoir exécutif. Mon opinion est indivisible.

Sarthe. — RICHARD. — Louis est convaincu d'avoir conspiré ; toutes les considérations disparaissent devant la justice. Je vote pour la mort.

PRIMAUDIÈRE. — La mort.

SALMON. — Convaincu que la stabilité de la république repose sur la bonté des lois et non sur la mort d'un roi ; que nous ne pouvons pas cumuler les pouvoirs qui seraient nécessaires à ce jugement ; que les anarchistes, les ambitieux, trouveraient dans la mort de Louis un aliment de plus à leurs intrigues, je vote pour la réclusion pendant la guerre, et pour le bannissement à la paix.

PHÉLIPPEAUX. — Comme juge, comme organe des lois, j'ai eu souvent la douleur de prononcer la peine de mort contre des malheureux qui n'étaient coupables que d'un seul crime que l'on pouvait attribuer aux vices de l'ancien régime. Les crimes de Louis sont ; beaucoup plus atroces que tous ceux contre lesquels la loi prononce la peine de mort. La seule politique des peuples libres, c'est la justice, c'est l'égalité parmi les hommes ; elle j consiste, dans les circonstances actuelles, à effrayer les rois par un grand coup. Je vote pour la mort.

BOUTROUE. — La mort.

LEVASSEUR. — La mort.

LECHEVALIER. — La loi ne permettait que la déchéance du roi ; mais, comme mesure de sûreté générale, je vote pour la détention pendant la guerre, et le bannissement à la paix.

FROGER. — La mort.

SYEYÈS. — La mort.

LETOURNEUR. — La mort.

Seine-et-Oise.— LECOINTRE. — Louis est atteint et convaincu d'avoir conspiré contre l'État ; la république doit le condamner. Je vote pour la mort.

HAUSSMANN, absent par commission.

BASSAL. — Je ne suis pas du nombre de ceux qui pensent que la conservation du tyran est nécessaire au maintien de la république, à la répression des factions. Louis est le fatal auteur de tous les massacres qui ont eu lieu pendant la révolution. S'il restait chez nous, il ne cesserait d'exciter toutes les factions ; au dehors il irriterait toutes les puissances : je vote donc pour la mort.

ALQUIER. — Je vote pour la mort ; mais je demande que l'exécution du jugement soit différée jusqu'après la signature de la paix, et qu'elle ait lieu en cas d'une invasion des puissances étrangères.

GORSAS. — Il y a bien longtemps que j'ai dit et imprimé que Louis était traître à la nation et à ses serments ; et lorsqu'une sorte de stupeur s'emparait de beaucoup d'esprits, que les braves amis des lois se cachaient, j'attaquai personnellement le tyran sur son trône ; j'en appelle à ceux qui m'entendaient alors, ou me lisaient dans leurs souterrains. Appelé par la loi à exercer les fonctions de juge, je n'ai pas examiné mon mandat ; j'ai exprimé mon vœu ; j'ai proposé l'appel au peuple. Je respecte sincèrement l'opinion de mes collègues qui se sont crus liés par la loi. J'arrive à la question. Comme individu, comme juge, je prononce la peine de mort ; comme législateur, comme homme d'État, j'ai profondément médité quelle devait être mon opinion pour le salut public. J'ai vu que nos ennemis extérieurs n'affectent de prendre intérêt à Louis, de ne demander sa vie, que pour obtenir sa mort, que pour assurer le succès de leurs projets liberticides, et que ceux du dedans suivent dans cette affaire la même trame que j'ai dévoilée en 1789, que j'ai prouvée en 1790, et qui eut alors Maury pour défenseur, et j'en appelle à la séance du soir du 22 janvier de la même année. Fort de la faiblesse que ce danger a imprimé malheureusement à quelques-uns de mes collègues, confirmé dans mon opinion par celle de plusieurs membres éclairés de la Convention, et surtout par celle de mon courageux ami Grange neuve, qui vous parle avec tant d'émotion, je conclus à ce que vous ordonniez la détention de Louis pendant la guerre, et son bannissement perpétuel à la paix sous peine de mort.

AUDOUIN. — Les hommes d'État qui viennent de se multiplier ne m'ont pas fait changer d'opinion. Je persiste à croire que je mériterais moi-même la mort si je ne la, demandais pour le tyran. Je vote pour la mort,

TREILHARD. — En consultant le plus, grand intérêt de la république, que nous ne devons jamais perdre de vue, je pense, en mon âme et conscience, que la mesure la plus sage et la plus politique est, en déclarant que Louis a mérité la mort, de décréter un sursis qui laisse à la nation la faculté d'ordonner de sa personne suivant les circonstances et les intérêts du peuple français. Je vote pour la mort avec sursis.

Roi. — Mes commettants ne me donnèrent point le pouvoir de juger souverainement ; et comme législateur je ne puis être qu'accusateur. Louis est digne de mort ; je vote pour la mort, mais avec cette réserve, que le jugement ne puisse être exécuté qu'après que le peuple aura ratifié la constitution qui lui sera présentée.

TALLIEN. — Louis a fait couler le sang français ; Montauban, Nîmes, Jalès, Nancy, le Champ-de-Mars et la journée de 10 août sont les témoins irrécusables de ses trahisons. La loi a parlé, l'intérêt de l'Etat, l'intérêt du peuple exige qu'elle soit appliquée : je vote pour la mort.

HÉRAULT-SÉCHELLE, absent par commission.

MERCIER. — Comme juge national, je dis que Louis a mérité la mort : comme législateur, l'intérêt national parle ici plus haut que ses forfaits, et je dois, pour l'intérêt du peuple, voter une peine moins sévère. Qu'est-ce ici que commande la justice ? C'est la tranquillité de la nation. Or je dis qu'un arrêt de mort, qui aurait son exécution

immédiate, serait impolitique et dangereux. Louis est un otage ; il est plus, il sert à empêcher tout autre prétendant de monter sur le trône ; il protège, il défend votre jeune république, il lui donne le temps de se former. Si sa tête tombe, tremblez ! une faction étrangère lui trouvera un successeur. Louis n'est plus roi, il n'a pas plus que son fils et ses frères de droits à la couronne ; mais le fantôme nous sert ici merveilleusement ; oui, nous devons marcher avec ce fantôme, avec le temps qui est aussi un législateur : ne précipitons pas une mesure irrévocable. Je vote pour la détention de Louis à perpétuité.

KERSAINT. — Je vais motiver mon dernier*avis*, car je ne me crois pas appelé À prononcer une *sentence.* Si j'étais juge, je voterais par clémence, et non par haine ; car c'est ainsi seulement que j'espérerais d'être le véritable interprète d'une nation généreuse. Comme législateur, l'idée d'une nation qui se venge ne peut entrer dans mon esprit : l'inégalité de cette lutte le révolte. Cependant je crois que Louis est coupable ; je vote pour la réclusion jusqu'à la paix.

DUPUIS. — Je ne concourrai pas de mon vœu à priver le peuple d'un otage important qu'il aura le droit de vous demander un jour. Je vote pour la détention.

CHÉNIER. — J'aurais vivement désiré, je l'avoue, de ne prononcer jamais la mort de mon semblable ; et si je pouvais m'isoler un moment du devoir pénible qui m'est imposé, je voterais pour la loi la moins sévère. Mais la justice, qui est la raison d'État, l'intérêt du peuple, me prescrivent de vaincre mon extrême répugnance. Je prononce la peine qu'a prononcé avant moi le code pénal. Je vote pour la mort.

Seine-Inférieure. — ALBITTE. — Je vote pour la mort.

PORCHOLE — Je crois que des mesures de faiblesse, que des demi-mesures sont les plus dangereuses dans les crises d'une révolution. Si Louis vit au milieu de, nous, je crains que le spectacle de l'infortune n'efface à la longue la plus juste indignation. La mesure du bannissement ne me parait pas meilleure. Si les Tarquins bannis ne furent plus dangereux, et ne purent rentrer dans Rome asservie, c'est qu'ils n'avaient pas comme Louis do nombreux amis dans l'intérieur, et des milliers de bras armés au dehors sous l'étendard de la révolte. On craint après sa mort les tentatives d'un ambitieux qui prétendrait le remplacer. Je demande comment un ambitieux serait encouragé par le châtiment d'un tyran ? Ne serait-ce pas au contraire votre faiblesse ? Craindrait-on que les Français tremblassent devant un tyran nouveau, lorsqu'ils frissonnent encore d'horreur au souvenir de leurs chaînes ? Je vote pour la mort de Louis ; et puisse sa tombe enfermer toutes nos divisions et nos haines !

LEHARDY. — Je vote pour la détention et le bannissement.

YGER. — La réclusion après la guerre, et le bannissement après.

HOCQUET. — La réclusion et le bannissement.

DUVAL. — La détention et le bannissement.

VINCENT. — Je délibère, non comme juge, mais comme législateur. Condamner Louis Capet à la mort, c'est selon moi invoquer la guerre civile, ruiner la majeure partie de la nation, renverser l'État, et tuer la liberté tout entière. Je vote pour la réclusion pendant la guerre, et le bannissement à la paix.

FAURE. — La déclaration des droits traite tous les hommes également, la loi prononce la peine de mort contre les conspirateurs ; c'est par ce moyen que beaucoup d'entre nous ont condamné Louis à mort. Ils prennent pour la base de leur opinion l'article de la loi qui regarde les conspirateurs généraux, et moi je prends pour base de la mienne l'article de la constitution qui concerne les conspirateurs rois ; je vote pour la détention de Louis pendant toute la durée de la guerre.

LEFEBVRE. — Je vote pour la détention pendant la guerre, et le bannissement à la paix.

BLUTEL. — La détention et le bannissement.

BAILLEUL — Si l'esprit de vengeance vous anime, songez que devant la postérité l'illusion cessera, et les passions disparaîtront. Le but de la Convention nationale est de faire le bonheur du peuple ; avec une armée formidable et la tête de Louis, vous aurez la paix. Ne vous privez donc point d'un otage qui peut concourir à l'affermissement de la république. Je vote pour la détention, et je dépose mes motifs sur le bureau.

MARIETTE. — Ce n'est point comme juge que j'opine ; mes commettants ne m'ont point délégué cette qualité, et elle me répugne ; comme législateur, je voie en Louis un grand coupable, digne du dernier supplice ; mais l'expérience des peuples me fait craindre que sa mort n'ait des dangers. Je vote donc pour sa détention pendant la guerre, et le bannissement ensuite.

DOUBLET. — Intimement convaincu des attentats de Louis, mais plus pénétré encore du malheur dont a été pour l'Angleterre la mort de Stuart, je vote pour la réclusion et le bannissement à la paix.

RUAULT. — Il me paraîtrait bien étrange que l'on voulût suivie à la lettre le code pénal pour la condamnation, lorsque l'on n'a suivi aucun, des articles de la législation criminelle dans les formes de la procédure. Je vote pour la réclusion de Louis jusqu'à la paix, auquel temps il sera définitivement statué sur son sort.

BOURGEOIS. — Pour la détention pendant la guerre, et la déportation ensuite.

DELAHAYE. — Je n'ai jamais cru que la Convention nationale, toute puissante qu'elle est, pût me forcer à me revêtir de la qualité de juge, quand je ne puis me dépouiller de celle de législateur. Ce ne sont pas tant les ennemis extérieurs que les tyrans du dedans que je crains ; ces hommes qui savent enchaîner l'opinion en répandant sur les patriotes le venin de la plus affreuse calomnie ; ces hommes qui en 1780 étaient nobles, en 1790 prêtres, en 1791 aristocrates, qui en 1792 et 1793 se disent patriotes. Louis est couvert du sang de nos frères ; mais ces terribles et fâcheux événements sont irréparables, et l'intérêt de satisfaire à la justice par sa mort, ne peut compenser les flots de sang que sa mort pourrait faire couler. Je vote donc pour sa détention, quand à présent, et le bannissement après la guerre.

Seine-et-Marne. — MAUDUYT. — Je vote pour la mort.

BAILLY de JUILLY. — Louis mérite la mort. Mais, dans mon opinion, je e regarde comme un otage nécessaire à la tranquillité publique, j'adopte donc, comme mesure de sûreté générale, la réclusion provisoire, et le bannissement perpétuel deux ans après la paix.

TELLIER. — Vous avez déclaré Louis coupable de conspiration. Je vote pour la mort.

CORDIER. — Louis est un grand coupable ; il mérite la mort. Je vote pour la mort.

VIGNY. — Je vote pour mesure de sûreté générale, la prison jusqu'à la paix, et le bannissement à cette époque.
GEOFFROY l'aîné. — Intimement convaincu des crimes de Louis, je n'hésite pas, comme juge, à voter la peine de mort. Mais, comme législateur, je prononce, pour mesure de sûreté générale, la réclusion.

BERNARD. — Louis mérite la mort, mais j'en demande la suspension jusqu'après l'acceptation de la constitution.

IMBERT. — Je viens, comme législateur et non comme juge, prononcer une mesure de sûreté générale. Je déclare que ce n'est point le refus de l'appel au peuple qui m'y détermine, c'est le sentiment intime que je n'ai pas le pouvoir de juger. Le peuple m'en a convaincu en nommant des hauts-jurés pour une haute-cour nationale. Il ne m'a pas donné un pouvoir dont il avait investi ces hauts-jurés. Vous avez cassé la haute-cour nationale. Eh ! ne craignez-vous pas que l'histoire ne vous accuse d'avoir usurpé un pouvoir qui vous manquait ? Je vote pour la réclusion pendant la guerre, et le bannissement après la paix.

Oroix. — La réclusion jusqu'à la paix, et ensuite le bannissement.

DEFRANCE. — Je n'ai jamais cru être envoyé pour juger Louis ; c'est donc plutôt en homme d'État, et en législateur que je vote. Car, pour juger, j'aurais exigé les formes judiciaires. Ma conscience m'oblige de voter pour la réclusion et le bannissement.

DERNIER. — Je le déclarai hier, et je le répète : puisque la peine de mort souille encore notre code, Louis la mérite, parce que je ne connais pas de plus grand crime que celui de conspirer contre le peuple ; parce qu'il m'a toujours paru hors de raison qu'il existât sur la terre un être impunissable. Mais j'ai ajouté que, suivant ma conscience, ce jugement devait être nécessairement soumis à la sanction du peuple ; parce que, d'un côté, je ne me crois pas investi de pouvoirs suffisants ; et de l'autre, parce que dans l'incertitude des événements, cette mesure me paraît conforme aux principes. La majorité en a décidé autrement ; je respecte sa décision, et je désire, comme citoyen, comme père de famille, surtout comme représentant du peuple, qu'elle sauve ma patrie du précipice où veulent l'entraîner des prêtres et des nobles, sous le masque d'un patriotisme exagéré. Mais, à moins d'être en contradiction avec moi-même, le décret que nous avons rendu hier me réduit à l'impossibilité de voler pour la peine à infliger. Je me borne donc à demander que Louis continue à garder la prison jusqu'à ce que la constitution soit acceptée. Alors le peuple prononcera sur le sort de ce monstre d'ingratitude, qui employait à le faire égorger l'or que ce peuple lui avait prodigué. Ce jugement, quel qu'il soit, sera respecté du peuple, parce qu'il sera l'expression de la volonté générale ; il sera respecté enfin des puissances étrangères, et admiré de la postérité.

Deux-Sèvres. — LECOINTE-PUYRAVEAU. — Je déclare que je ne me présente point en qualité déjuge, mais avec le caractère de représentant du peuple. C'est en cette qualité que je vais exprimer mon vœu. Mardi, j'ai voté pour l'appel au peuple. Vous avez rejeté cet appel ; je respecte votre décision ; le peuple la jugera. Je représente le peuple : le peuple a été assassiné par le tyran. Je vote pour la mort du tyran.

JARS-PANVILLIER. — Quoiqu'il soit contraire À mes principes de prononcer la peine de mort, je n'hésiterais pas à la voter si la tête du dernier conspirateur pouvait tomber avec celle de Louis. Je vote pour la détention jusqu'à la paix et le bannissement à cette époque.

AUGUIS. — J'obéis au décret qui m'a rendu juge. Le tyran mérite la mort ; mais ne serait-il pas plus utile de le garder pendant la guerre, et de le déporter à la paix ? Je vote pour ce dernier parti.

DUBREUIL... — Si je ne consultais que mon cœur, je ferais grâce ; mais, comme législateur, je consulte la loi ; la loi a parlé, je prononce la mort.

LOFFICIAL.. — Si j'avais À émettre mon vœu comme juge, je voterais pour la mort ; mais je n'ai point ce pouvoir ; mes commettants m'ont, envoyé pour faire des lois, et non pour juger. Je vote pour la détention et le bannissement.

COCHON. — J’ouvre la déclaration des droits, j’y lis : La loi doit être égale pour tous ; comme juge, je dois appliquer la loi ; la loi prononce la mort : je vote pour la mort.

DUCHASTEL, malade.

Somme. — SALADIN. — Je vote pour la mort.

RIVERY. — Je vote pour la détention.

GANTOIS. — Connue législateur, et non comme juge, je vote pour la détention et le bannissement.

DUMONT. — C’est faire beaucoup d’honneur à Louis de le regarder comme citoyen. Les citoyens conspirateurs sont punis de mort. Je vote pour la mort.

ASSELIN. — Je vote pour la détention.

BOURRIER. — La mort.

PIERRE-FLORANT LOUVET. — Je vote pour la réclusion pendant la guerre, et pour le bannissement à perpétuité après la paix. Telle est mon opinion ; j’en ai donné les motifs, ils sont imprimés, je m’y réfère. J’ai peut-être été dans l’erreur ; mais j’avais pour moi les réflexions que m’ont fait naître les circonstances où nous vivons, et celles où nous vivrons probablement encore longtemps ; j’avais pour moi les leçons d’histoire, les exemples des temps anciens, ceux des temps modernes, et l’exemple célèbre du premier des Brutus, dont l’image, M. le président, est au-dessus de vous, comme pour nous rappeler à ce généreux exemple. Mon opinion ne me parait pas devoir être celle qui prévaudra mais je n’en ai pas moins dû vous l’énoncer, puisque je l’ai crue et la crois encore la plus utile. Puisse au surplus le génie tutélaire de la République garantir mon pays des malheurs qui, je le dis avec un profond sentiment de douleur, me paraissent menacer la liberté française.

SCÈNES DE LA RÉVOLUTION.
Le vaisseau le Vengeur soutient le feu de la flotte anglaise, pour protéger l’arrivée d’un convoi de blés, et sombre glorieusement au cri : Vive la République !



DUFESTEL. — Je déclare n'avoir reçu aucun pouvoir de juge, puisque la même assemblée électorale, en me nommant, a nommé deux haut-jurés, et qu'il n'entrera jamais dans mes principes de voter la peine de mort contre mon semblable. Je prononce la réclusion et le bannissement.

JEAN-BAPTISTE-MARTIN SAINT-PRIX. — Je vote pour la réclusion.

DÉVÉRITÉ. — Je vote, comme mesure de sûreté générale, pour la réclusion et le bannissement du Tarquin moderne, quand la patrie sera en sûreté. DELECLOY. — Je prononce la mort contre Louis, et le sursis jusqu'à la signature de la paix, sauf à faire exécuter la peine, si l'ennemi paraît sur les frontières.

SILLERY. — Je vous déclare que je ne me prononce pas comme juge de Louis. Mes commettants n'ont pas été, assez insensés pour cumuler sur ma tête tous les pouvoirs. Je ne puis être accusateur et juge dans la même cause. C'est comme législateur que je prononce une mesure de sûreté générale. Si vous n'aviez pas aboli la royauté, nul de nous n'eût hésité à prononcer la mort. Aujourd'hui, si Louis est envoyé à l'échafaud, vous remplissez les vœux de tous ceux qui ont dans le cœur le fanatisme de la royauté, et ces vœux se reporteront sur un enfant intéressant par son âge, ses malheurs et son innocence. Citoyens, j'ai entendu parler d'une faction à laquelle on suppose des projets dangereux contre la liberté publique. Qu'on me la montre donc cette faction ; je la combattrai jusqu'à la mort. Je demande que Louis et sa famille soient bannis à perpétuité, mais que cette mesure n'ait lieu qu'à la paix[264]

Tarn. — LASOURCE. — Mon opinion vous est connue. Je l'ai manifestée par écrit. Je vais la reproduire. Dans ma manière de voir, il n'y a pas de milieu, il faut que Louis règne ou qu'il aille à l'échafaud. Mais j'ai une observation à faire. La mesure que vous prenez suppose que vous êtes à une grande hauteur. Si la Convention s'y maintient, elle écrasera les factieux et établira la liberté. Mais si les partis, si les haines continuent, si la Convention n'a pas le courage de les étouffer, alors on dira qu'elle n'était composée que des plus vils et des plus lâches de tous les hommes ; elle ne passera à la postérité qu'avec l'exécration universelle. Après cette réflexion je prononce la mort.

LACOMBE-SAINT-MICHEL. — Je vote la mort.

SOLONIAC — La détention et le bannissement.

CAMPMAS. — Comme représentant d'une nation qui veut être libre, je dis : En république, plus de rois, et la mort du tyran.

MARVEJOULS. — La détention et le bannissement. GOUZY. — Comme représentant du Souverain, j'exprime ce que je crois être sa volonté. Je vote pour la mort, mais sursise jusqu'au prononcé sur les Bourbons.

BOCHÉGUDE. — La détention et le bannissement.

MEYER. — La mort.

DAUBERMÉNIL — Malade.

Var. — ESCUDIER. — La mort.

CHARBONIER. — Si j'étais sûr que demain les puissances de l'Europe reconnussent de bonne foi la République française, je voterais, à cette condition, la grâce de Louis ; mais si elles font des préparatifs, ne vous y trompez pas, c'est uniquement pour le remettre sur le trône. Non, ce n'est pas assez d'avoir renversé l'idole, il faut la briser, pour la ravir tout à fait à ses stupides adorateurs. Il reste encore des préjugés ; il existe dans quelques esprits une vieille idolâtrie pour la royauté. La roi que vous avez à juger fut un tyran, un assassin ; ses forfaits sont sans nombre ; il a mérité la mort ; le salut de la patrie exige qu'il la subisse, l'intérêt public le demande : je vote pour la mort.

RICORD. — Je vote pour la mort.

ISNARD. — Dans l'Assemblée législative, j'ai dit à cette tribune que, si le feu du ciel était dans mes mains, j'en frapperais tous ceux qui attenteraient à la souveraineté du peuple. Fidèle à mes principes, je vote pour la mort, je demande aussi que ses deux frères émigrés soient jugés par le tribunal criminel.

DESPINASSY. — La mort.

ROUBAUD. — Je crois que la Convention nationale est le centre, le chaos des pouvoirs ; qu'elle peut faire sortir de son sein le pouvoir judiciaire, législatif, exécutif, révolutionnaire, etc. Vous voulez, méconnaissant vous-mêmes votre autorité, vous borner à bannir le ci-devant roi ; mais ne vous a-t-il pas déjà prouvé qu'il ne désirerait pas mieux que de s'évader et d'aller joindre les collaborateurs de contre-révolution ? A peine l'auriez-vous envoyé à vos ennemis, qu'ils le feraient généralissime de leurs armées. Je vote pour la mort.

ANTIBOUL. — La détention.

BARRAS. — La peine de mort.

Vendée. — J. F. GOUPILLEAU. — Avant d'infliger une peine à Louis, il faut que je le déclare coupable. Comme je ne fais que d'arriver de l'armée du Var, je n'ai pas encore opiné sur la première question. Je le déclare atteint et convaincu de conspiration contre l'État. Sur la seconde question, j'ai consulté mes pouvoirs ; j'ai vu que non-seulement nous avons le droit, mais que nous avons le devoir déjuger Louis sans appel, puisque nos

commettants nous ont déclaré qu'ils nous donnaient plein pouvoir pour sauver la liberté. Quant à la peine à infliger, j'ouvre le livre de la nature, le guide le plus certain, j'y vois que la loi doit être la même pour tous ; j'ouvre le code pénal, j'y vois la peine des conspirateurs ; j'entends la voix de la liberté, la voix des victimes du tyran, dont le sang arrose les plaines de tous nos départements frontières : toutes me demandent justice, je la leur dois ; je vote pour la mort. J'ajoute que je ne crois pas qu'il soit proposable de différer l'exécution ; autrement Louis subirait la mort autant de fois que le bruit des verroux de sa prison viendrait frapper ses oreilles : et vous n'avez pas le droit d'aggraver son supplice.

P. C. GOUPILLAU. — Je vote pour la mort.

GAUDIN. — Je ne puis encore me persuader que le peuple français nous ait délégué le despotisme, c'est-à-dire la faculté de faire la loi et de l'appliquer. Quand j'en serais convaincu, la violation de toutes les formes m'empêcherait, pour ce qui serait fatal seulement à l'accusé, de suivre la lettre de la loi. Je vote pour une mesure de sûreté générale, puisque je suis législateur ; c'est pour la détention pendant la guerre, et l'exil à la paix.

MAIGNEN. — Je vote pour la mort.

FAYAU. — Je ne vois dans cette affaire que Louis Capet, qu'un homme coupable, qu'un conspirateur. Je vote pour la peine de mort.

MUSSET. — La peine de mort.

MORISSON. — J'opinerais sur la question, s'il ne s'agissait que de prendre une mesure de sûreté générale ; mais l'assemblée a décrété qu'elle porterait un jugement, et moi je ne crois pas que Louis soit justiciable. Je m'abstiens donc de prononcer.

GIRARD. — La réclusion et le bannissement.

GAROS. — La mort.

Vienne. — PIORRY. — La réclusion, ce serait une peine non proportionnée au délit. Pour satisfaire à la justice, au texte de la loi, je vote pour la mort.

INGRAND. — La mort.

DUTROU-BORNIER. — La réclusion et l'exil.

MARTINEAU. — La mort.

BION. — La détention et le bannissement.

CHEUZÉ-LATOUCHE. — Il me paraît malheureux que les hommes qui font les lois puissent ordonner la mort d'un homme. Je vote pour la réclusion jusqu'à la paix, et le bannissement ensuite.

THIBAUDEAU. — Je vote pour la mort.

CHEUZÉ-PASCAL. — Je ne suis pas juge. Je vote simplement pour la réclusion.

Haute-Vienne. — LACROIX. — Je vote pour la réclusion et le bannissement.

LESTERPT-BEAUVAIS. — Le vœu de ma conscience est de concilier la punition d'un grand coupable avec l'affermissement et l'intérêt de la république. Ainsi j'opine pour la mort de Louis Capet, mais à condition que l'exécution sera suspendue jusqu'à l'époque où les ennemis qu'il a suscités contre le peuple français feraient une incursion sur son territoire, et, en cas de paix, jusqu'à telle autre époque qui sera fixée par la Convention nationale ou le Corps législatif... Cette condition est inséparable de mon opinion pour la mort.

BORÉAS. — Le danger des deux opinions m'a persuadé que les votants n'ont eu en vue que le salut public ; mais je crois que ce n'est pas une mesure judiciaire que nous devons prendre, mais une mesure politique. Je vote pour la réclusion.

GUY-VERNON. — Louis a mérité la mort : je vote pour la mort.

FAYE. — Ma conscience me défend de voter la peine de mort ; mais je vote le bannissement, après que la république aura été reconnue.

RIVAUD. — Pour le salut de ma patrie, pour le désespoir de ceux qui voudraient succéder au monarque, s'il était tué, je vote pour la réclusion.

SOULIGNAC. — J'ai prouvé à cette tribune que je ne pouvais être à la fois législateur et juge. Je demande la détention pendant la guerre, et le bannissement à la paix.

Vosges. — POULAIN-GRANDPRÉ. — Je dois voter définitivement, puisqu'un décret m'y oblige Ce n'est point à la loi pénale que je dois me conformer, mais à l'intérêt général. Si je me trompe, je ne veux pas que ma faute soit irréparable. Je dis : Louis étant déclaré coupable mérite la mort ; mais je demande qu'il soit sursis à l'exécution jusqu'à l'acceptation de la constitution, ou jusqu'au moment où les ennemis envahiraient notre territoire.

BALLAND. — L'intérêt public commande que le tyran n'ait jamais de successeur. Ainsi je vote, quant à présent, pour sa détention, sauf à le bannir ou à le faire mourir, si la peuple le veut.

PERRIN. — Je prononce la peine de mort.

SOUHAIT. — Je vote pour la mort ; mais je demande qu'elle soit suspendue jusqu'à la ratification de la constitution. En attendant cette époque, je demande la détention.

COUHEY. — Je vote pour la détention, et je demande que Louis soit banni trois ans après la paix.

BRESSON. — Lorsque, sur la première question, j'ai dit, Louis est *coupable*, j'ai prononcé d'après la conviction du législateur et non du juge, car je ne le suis pas, et une autorité supérieure à *la* vôtre, ma conscience, me défend d'en remplir les fonctions.

Puisque je ne suis pas juge, je n'ai pas dû ouvrir le code criminel pour y lire ma détermination ; j'ai interrogé le bonheur de mon pays ; il est pour moi la loi, la justice suprême.

Non, citoyens, nous ne somme pas juges, car les juges sont prosternés devant une loi égale pour tous, et nous, nous avons violé l'égalité pour faire une exception contre un seul.

Nous ne sommes pas juges, car les juges ont un bandeau glacé sur le front, et la haine de Louis nous brûle et nous dévore.

Nous ne sommes pas juges, car les juges se défendent des opinions sévères ; ils les ensevelissent au fond de leur cœur, et ce n'est qu'avec une tardive et sainte honte qu'ils les laissent échapper ; et nous, presque réduits à nous excuser de la modération, nous publions avec orgueil la rigueur de nos jugements, et nous nous efforçons de la faire adopter.

Nous ne sommes pas juges enfin, car on voit les juges s'attendrir sur le scélérat qu'ils viennent de condamner, et adoucir l'horreur qui l'environne par l'expression de la pitié-Notre aversion poursuit Louis jusque sous la hache des bourreaux, et même j'ai quelquefois entendu prononcer son arrêt de mort avec l'accent de la colère, et des signes approbateurs répondaient à ce cri funèbre.

Homme d'État, j'oublie les maux que Louis nous a fait sur le trône ; je ne m'occupe que de ceux qu'il pourrait nous faire sur l'échafaud.

De longues et silencieuses méditations m'ont convaincu que son existence sera moins funeste à ma patrie que son supplice, et je n'ai pas hésité.

Je demande que Louis soit détenu jusqu'à l'époque ou la tranquillité publique permettra de le bannir.

NOEL et HUGO, absents[265].

Yonne. — MAURE. — Louis est coupable ; quand il aurait mille vies, elles ne suffiraient pas pour expier ses forfaits. Je vote pour la mort.

LEPELLETIER. — Je vote pour la mort.

JACQUES BOILLEAU. — J'ai été envoyé ici pour concourir avec vous au salut de la patrie, pour faire usage de toutes les mesures que je croirais propres à sauver le peuple.

Si donc les lumières de ma raison et de ma conscience me disent que la mort de Louis est, de ces mesures, l'une des plus importantes, en prononçant sa condamnation, je ne fais que mon devoir, et je ne vais pas au-delà de mes pouvoirs.

Ce n'est pas moi qui me suis constitué juge ; c'est la souveraineté du peuple, ce sont les circonstances, ce sont les *principes qui m'ont créé tel.*

Où il existe un crime, je veux une punition, non par vengeance, car la vengeance ne fut jamais une vertu, et par cela seul elle doit être étrangère à des républicains qui ne doivent être que généreux ; mais je la veux, cette puninion, *par respect pour la justice, cl aussi pour l'utilité de la morale.*

Un roi détrôné intéresse *l'espèce d'honneur* des autres rois ; il peut même intéresser les peuples à sa cause par une conduite adroite dans son exil.

Mais s'il expie ses crimes sous le glaive des lois d'un peuple libre, cet acte de vigueur étonne tous les potentats ; ils restent effrayés, consternés ; ils tremblent d'éprouver son sort ; ils sont moins entreprenants, surtout lorsque tous les peuples sont prêts à sonner contre eux le tocsin de l'insurrection, et à faire retentir le canon d'alarme.

On ne fait pas assez d'attention à cette dernière circonstance lorsqu'on semble craindre les suites de la mort de Louis par rapport aux étrangers.

Les peuples, accoutumés à considérer les rois comme des objets sacrés, se diront nécessairement : *Mais, il faut pourtant bien que ces têtes de rois ne soient pas si sacrées, puisque la hache en approche, et que le bras vengeur de la justice sait les frapper ;* et c'est ainsi que vous les poussez dans la carrière de la liberté.

Citoyens, on parle de factions, de projets liberticides : eh bien ! s'il en existe, cette mesure fera tomber les masques ; elle mettra les lâches à découvert : moi, je suis las de marcher dans les ténèbres ; je veux voir mon ennemi en face.

Rassurez-vous, citoyens, si des fourbes et des ambitieux osent manifester quelques intentions liberticides... nous sommes-là... nous les anéantirons, car nous nous réunirons tous pour les combattre ; alors nous aurons doublement mérité de la patrie.

Je suis humain, j'abhorre le sang ; je crois ainsi déjà bien mériter d'elle en *votant pour la mort.*

TURREAU. — Lorsque j'ai donné mon opinion sur le tyran français, je me suis écrié dans un frémissement d'indignation : Ce monstre, tout couvert de crimes et de sang, a mérité la mort. Ce cri de ma conscience n'était pas

un arrêt fatal et définitif ; il n'était que l'expression d'un sentiment profond. Appelé pour la première fois de ma vie à remplir un douloureux et pénible devoir, je ne peux me défendre d'un mouvement de sensibilité, tant il est vrai que le malheur, même dans un tyran, peut exciter la pitié. Je ne me reproche pas de payer ce tribut à la nature ; mais le sang de nos frères, qui tant de fois coula par les ordres de Louis ; la souveraineté du peuple qu'il méconnut, qu'il outragea sans cesse ; la grande et terrible leçon que nous allons donner aux usurpateurs des drois inaliénables des nations ; le salut de ma patrie ; tout, en un mot, me ramène à l'austérité de mes devoirs républicains, je saurai les remplir.

Je vote dans l'intime conviction et de ma liberté et de ma conscience, pour la mort du dernier de nos rois.

BOURBOTTE. — Quand les armées prussiennes étaient aux portes de cette ville, quand le Carrousel fumait encore du sang que le tyran des Tuileries venait d'y faire couler ; quand un cri général, sorti de toutes les extrémités de l'empire, appelait la vengeance nationale sur la tête de Louis, fidèle à un serment que je venais de prêter, encore tout plein d'un sentiment d'une juste horreur contre la tyrannie, entouré des mânes plaintifs de toutes les victimes immolées pour la défense de la liberté, le premier j'invoquai révolutionnaire ment une sentence de mort contre les prisonniers du Temple. Mon opinion n'est susceptible d'aucune versatilité, et je n'aurai jamais l'art de l'exprimer d'une manière évasive. Au lieu de nous former en tribunal révolutionnaire, comme je le désirais à cette époque, vous crûtes qu'il fallait donner une plus grande solennité à ce procès, et vous l'avez enveloppé des formes judiciaires les plus imposantes. Le résultat de ce procédé vient de vous faire déclarer unanimement Louis convaincu de haute trahison et d'attentat contre la liberté et la sûreté générale de l'État : laisser vivre un tyran quand la loi le condamne et qu'on doit le frapper, est un crime aux yeux des peuples libres. Je vote pour sa mort.

PRÉCY. — Je vote pour la mort, avec le sursis jusqu'à la ratification de la constitution.

HÉRARD. — La mort.

FINOT. — La mort.

CHASTELAIN. — Je vote pour la détention pendant la guerre, et le bannissement à cette époque.

Aisne [266]. — DEYDIER. — Je vote pour la mort.

GAUTHIER. — La mort.

ROYER. — Quelles que soient les opinions, je les respecte. En abolissant la royauté, nous avons décrété l'unité, l'indivisibilité de la république ; nous avons reconnu la souveraineté du peuple ; nous avons exigé sa sanction pour la constitution. Je croyais devoir à mes commettants de les consulter sur le jugement que nous allons rendre. Vous avez rejeté l'appel au peuple. Je vote pour la réclusion de Louis pendant la guerre, et pour le bannissement à la paix.

MOLLEN. — Je vote pour la détention.

MERLINOT. Vous avez déclaré, à l'unanimité, que Louis Capet était coupable et convaincu de haute trahison et de conspiration envers la nation ; comme juge, j'ai ouvert le livre de la loi, elle m'a indiqué la peine duc aux conspirateurs ; fidèle à mes devoirs, fidèle à ma conscience, ami de mes commettants, je vote pour la mort.

Aisne[267]. — QUINETTE. — Au moment où je vais prononcer avec rigueur, mais avec justice, sur le sort de Louis, je prends l'engagement solennel de juger avec la même sévérité ceux qui, comme Louis, usurperaient ou voudraient usurper les droits du peuple, au nom de la déclaration des droits, qui veut que la loi soit égale pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse ; en conséquence de la déclaration unanime de la Convention nationale, portant que Louis Capet est coupable ; conformément à la section I^{re}, du titre I^{er} et II^{e} partie du code pénal, qui établit la peine de mort pour les crimes et attentats contre la chose publique, je reconnais que Louis Capet a encouru la peine de mort.

JEAN DERBY. — Jusqu'à l'instant où je suis monté à cette tribune, j'ai douté ; mes anxiétés vont finir. Vous m'avez constitue juge, j'ai consulté la loi, l'inexorable loi m'a dit la mort ; je dis avec la loi, la mort.

BEFFROY. — Par respect pour les principes, par amour pour la liberté, j'invoque contre Louis la loi qui prononce la peine de mort contre les conspirateurs.

SAINT-JUST. — Puisque Louis XVI fut l'ennemi du peuple, de sa liberté et de son bonheur, je conclus à la mort.

BELIN. — Je demande la détention jusqu'à la paix, et si les puissances étrangères entrent en France, la mort,

PETIT. — Je vote pour la mort.

CONDORCET. — Toute différence de peine pour les mêmes crimes est un attentat contre l'égalité. La peine contre les conspirateurs est la mort. Mais cette peine est contre mes principes. Je ne la voterai jamais.. Je ne puis voter la réclusion, car nulle loi ne m'autorise à la porter. Je vote pour la peine la plus grave dans le code pénal, et qui ne soit pas la mort. Je demande que la réflexion de Mailhe soit discutée, car elle le mérite.

FIQUET. — Je conclus à la mort.

LOYSEL. — Mon opinion était pour l'appel au peuple. Vous en avez décidé autrement. Cette décision n'a rien changé à mon opinion sur la peine. Je vote pour la mort.

BOUCHEREAU. — Je vote pour la-mort avec l'amendement de Mailhe.

DUPIN *jeune.* — Citoyens, j'ai dans ce moment-ci un pénible et douloureux devoir à remplir. Vous avez décrété hier que Louis Capet serait jugé sans appel au peuple J'ai émis le même vœu, parce que j'ai trouvé de grands inconvénients à adopter la mesure contraire. Les attentats de Louis Capet me sont connus, mais c'est en homme d'État que je veux prononcer. Quelque soit le jugement que je vais porter, je sais le sort qui m'est réservé, si nos ennemis réussissaient dans leurs perfides desseins. Mais si jamais ma patrie pouvait perdre sa liberté, il n'existerait plus alors aucun républicain ; il n'y aurait que des lâches ou des esclaves, et j'aimerais mieux périr mille fois que vivre avec eux. Je ne veux écouter ici que le sentiment de ma conscience, le salut de tous mes concitoyens, et celui de la liberté : j'ai été témoin de l'indignation de tous les Français tors de l'arrestation de Louis Capet à Varennes. Le peuple demandait à grands cris qu'on lui fit son procès. Eh bien ! ce même peuple, lors de son acceptation de la constitution, a passé subitement du mépris à l'amour. C'est pour éviter à ce peuple généreux et sensible des regrets, c'est pour éviter la guerre intérieure, les dissensions civiles que ne manqueront pas d'occasionner ceux qui croiront avoir des prétentions, après que Louis aura péri sous la hache de la loi, que je vote pour la peine la plus grave après la mort.

Allier[268]. — VIDALIN. — La mort

CHEVALIER, — Je crois devoir m'abtenir de voter.

MARTEL. — La mort dans les vingt-quatre heures.

BEAUCHAMP. — Je demande la mort avec l'amendement de Mailhe.

Hautes-Alpes. — BARETY. — Je demande la détention pendant la guerre, et l'exil à la paix.

BOREL. — La détention et le bannissement.

SERRES. — Et moi aussi j'aime ma patrie, et moi aussi je hais les tyrans, et moi aussi j'ai une conscience. Ma patrie, ma conscience, mon amour pour la liberté me dictent la peine de la détention pendant la guerre, et le bannissement à la paix.

CASENEUVE. — La détention et le bannissement.

ISOARD. — En décrétant que vous, Convention nationale, jugeriez Louis, vous n'avez pu vouloir le juger de la même manière que les tribunaux ordinaires ; vous ne vous êtes constitués juges dans cette affaire, que parce qu'il devait y entrer des considérations qu'un tribunal ordinaire n'aurait pas pu admettre. Ainsi, je fais abstraction du code pénal, puisque vous vous êtes vous-mêmes éloignés des formes ordinaires de la procédure criminelle. J'écarte également les idées de vengeance connue celles de pitié. Une nation ne peut que vouloir son intérêt suivant les règles de la justice. Or, l'intérêt de la nation n'est point ici pour la mort. Le mot de *ci-devant roi* est plus humiliant pour les despotes que celui de *roi tué*, et bien plus propre à faire impression sur les peuples, parce qu'il ne blesse aucune idée de moralité. Je vote pour la réclusion pendant la guerre, et pour le bannissement à la paix.

Basses-Alpes : — VERDOLIN. — Si la mort de Louis me paraissait utile, je me hâterais de la prononcer. Mais comme elle ne me semble favorable qu'à ressusciter la tyrannie, je vote pour la réclusion et le bannissement.

MAÏSSE, — La mort.

D'HERBEZ-LATOUR. — La mort.

SAVORNIN. — La mort avec la proposition de Mailhe.

RÉGUIS. — Je vote pour la réclusion pendant la guerre, et l'exil à la paix.

PEYRE. — Je vote pour la mort, sauf à examiner ensuite la question du sursis.

Ardèche. — BOISSY-D'ANGLAS. — Je vote pour la détention, jusqu'à ce que les représentants de la nation aient jugé la déportation conciliable avec les intérêts de l'État.

SOUBEYRAN (Saint-Prix). — Je vote pour la mort avec sursis jusqu'après l'expulsion de tous les Bourbons.

GAMON. — Nous votons ici à la fois en juges et en hommes d'État ; comme juge, je prononce la mort ; mais, comme représentants de la nation, tremblons de faire périr l'arbre de la liberté, en l'inondant du sang du peuple. La mort de Louis peut rendre la campagne prochaine deux fois plus sanglante. Je vote donc pour un sursis jusqu'à ce que les ennemis reparaissent sur le territoire de la République.

SAINT-MARTIN. — Nous n'avons ni le pouvoir ni le droit de prononcer en juges ; cependant, obéissant à votre décret et au cri de ma conscience, je n'ai pas hésité à déclarer que Louis est coupable ; je m'en tiens-là. Cette même conscience me dit que j'exercerais un acte de tyrannie, si je cumulais les fonctions de législateur et de juge. Je veux que Louis vive, parce que les prétentions à la royauté seront sans danger, tant qu'elles reposeront, sur cette tête méprisable. Je vote pour la détention.

GARILHE. — Tout acte irrévocable qui n'est pas ratifié par le peuple est nul. Les principes me commandent donc de voter pour la réclusion.

GLEIZAL. — Citoyens, je prononce la peine de mort contre Louis Capet, convaincu d'avoir conspiré contre la liberté et la souveraineté de la nation française, et je demande que la Convention statue de suite sur le sort de la famille du condamné ; qu'elle ordonne la prompte exécution du décret du 16 décembre contre le reste de la race des Bourbons, après en avoir excepté les femmes, et fixé la durée d'exil à quatre années. Je demande que la Convention prenne les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité publique, et qu'après toutes ces précautions, qui peuvent être prises dans cette séance, l'on exécute demain la condamnation de Louis Capet.

CORIN-FUSTIER. — J'ai médité sur la disposition du mandat qui m'associe à la Convention, et je n'y ai trouvé aucune attribution de juge sur les conspirations dont Louis Capet se trouve convaincu ; la Convention a d'ailleurs rejeté les formes judiciaires portées par le code pénal.

Le code pénal prononce véritablement la peine de mort contre les conspirateurs et sans apprécier si Louis pourrait être jugé en vertu d'une loi autre que la constitution du 14 septembre 1791 ; comme les législateurs n'ont ordonné la peine de mort que pour prévenir la contagion des crimes ; comme cette contagion ne peut pas être redoutée dans le cas dont il s'agit, attendu que la royauté a été abrogée en France, j'ose penser que la chose publique n'est exposée à aucun danger par le défaut de condamnation à cette peine.

Je dis plus, je suis persuadé que cette condamnation compromettrait notablement les intérêts de la république ; elle éteindrait toute espérance de pacification avec les puissances étrangères ; elle pourrait former un germe de guerre civile, compromettre la liberté de la nation, en occasionnant de nouveaux projets de tyrannie.

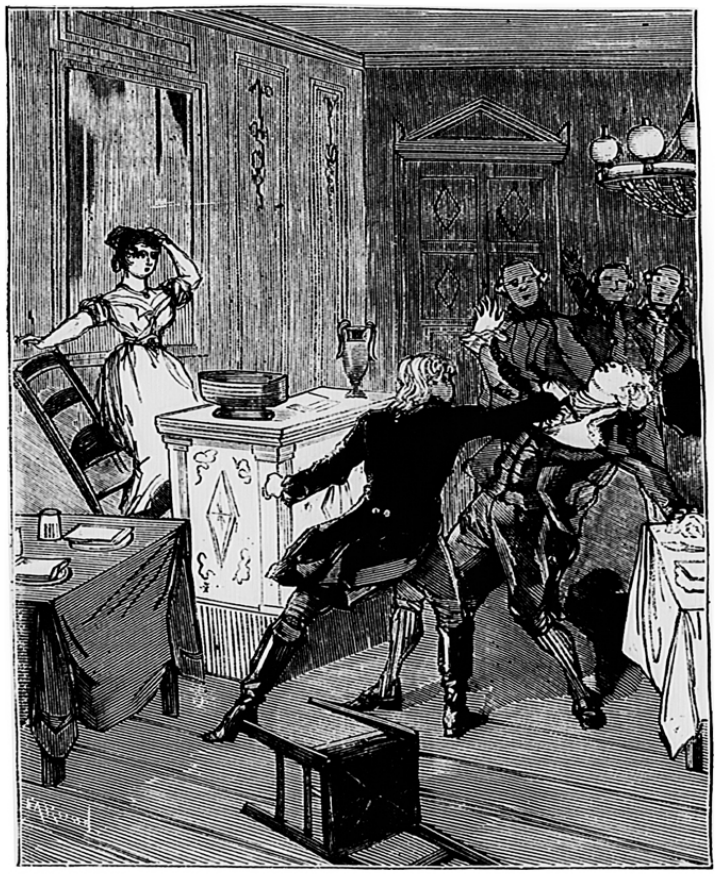
Mais si je ne crois pouvoir ni devoir exercer les fonctions de juge dans la grande affaire qui nous occupe, je dois nécessairement employer celle d'homme politique qui m'est particulièrement décernée ; et persuadé que la présence de Louis sur le territoire français, à l'avenir, et son éloignement actuel, pourraient également compromettre la paix et la tranquillité de la France, je demande que Louis soit banni à perpétuité, avec défense de rentrer dans la République, sous peine de mort ; et que cependant il demeure reclus dans une maison de la République, jusqu'à ce que le gouvernement républicain de la France ait été solennellement reconnu par les gouvernements de l'Europe.

Ardennes. — BLONDEL. — Comme juge, je déclarerais que Louis a mérité la mort ; comme législateur, et comme homme d'État, je vote pour la réclusion, sous la condition expresse qu'il soit puni de mort si les ennemis de l'État mettent le pied sur le territoire de la République.

FERRY. — Je vote pour la mort.

MENESSON. — Républicain sévère et mandataire fidèle, je veux concilier ce qu'exigent les principes et ce que m'ordonnent les intérêts de mes commettants ; en conséquence, je vote, comme mesure de sûreté générale, pour l'expulsion prompte de la race conspiratrice et machiavélique des Bourbons. Je déclare dans ma conscience, que je redoute plus le membre de cette famille qui est représentant temporaire de la nation, que celui à qui il ne reste plus de l'hérédité que ses crimes ; et que si vous continuez d'admettre un prince à voter dans le sénat, c'en est fait de la République. Je vote pour la mort de Louis, mais à la condition expresse de l'expulsion actuelle de toute sa famille. Mon opinion, est indivisible.

SCÈNES DE LA RÉVOLUTION
Le représentant du peuple Lepelletier de Saint-Fargeau est assassiné, dans un restaurant, par Paris, ancien garde du corps, le lendemain du vote condamnant Louis XVI



DUBOIS-CRANCÉ. — Si je croyais ne remplir en ce moment que les fonctions de législateur, je ne monterais pas à cette tribune ; mais rassemblée a décidé qu'elle *jugerait définitivement.*D'après ce décret, auquel je dois obéissance, je ne puis me considérer que comme juge dans cette affaire ; je pense même que l'opinion de ceux qui, malgré ce décret, refusent de prononcer, ne doit pas être comptée. Je vote pour la mort.

VERMONT. — Je vote pour la détention jusqu'à la paix, mus pour la mort en cas d'invasion du territoire de la République.

ROBERT. — Je vote pour la mort, sans sursis ni restriction.

BAUDIN. — Je n'ai jamais pu me persuader que mon mandat m'autorisât à exercer les fonctions de juge. Mes commettants ont nommé des jurés pour la haute cour nationale ; ils n'ont donc pas cru m'investir du pouvoir de juge. Je ne vois pas de tribunal dans une assemblée dont les membres ne sont astreints à aucune forme. Au reste, la mort de Louis me parait avoir deux grands inconvénients ; l'un, de rendre la guerre meurtrière et sanglante ; l'autre, de donner ouverture à des desseins ambitieux dont je n'ai nul indice, il est vrai, mais qui sont possibles. Je vote pour la réclusion pendant la guerre, et pour le bannissement à la paix.

THIRRIET. Je vote pour la détention perpétuelle.

Arriège. — VADIER. — Je vote pour la mort ; je ne suis ici qu'applicateur passif de la loi.

CLAUZEL — Mandataire du peuple, revêtu de l'entier exercice de ses pouvoirs, je vote pour la mort de Louis. Néanmoins on parle d'une faction, quelques-uns veulent donner à entendre qu'elle existe ; eh bien ! c'est pour effrayer cette faction par une courageuse fermeté, que je prononce d'avance son arrêt de mort, en même temps que celui du tyran.

CAMPMARTIN. — Je vote pour la mort.

ESPERT. — Je vote pour la mort.

LACKANAL. — Un vrai républicain parle peu. Les motifs de ma décision sont là (dirigeant sa main vers son cœur) ; je vote pour la mort.

GASTON. — D'après mon opinion, la raison, la justice, l'humanité, les lois, le ciel et la terre condamnent Louis à mort.

Aube. — COURTOIS. — Je vote pour la mort.

ROBIN. — Convaincu que Louis ne peut être jugé que par la Convention, je vote pour la mort.

PERRIN. — Je prononce la peine de détention jusqu'à la paix, et le bannissement à cette époque.

BONNEMAIN. — La réclusion pendant la guerre, et la déportation à la paix.

PIERRET. — De même.

DOUGE — De même.

GARNIER. — Louis XVI est un conspirateur. Je le condamne à la mort.

DUVAL. — Seul avec, ma conscience, étranger à tout parti, ennemi de toute faction, je déclare que la seule considération de l'intérêt général a déterminé mon opinion ; qu'au milieu des dangers qui nous environnent, je n'ai consulté, dans cette importante affaire, que l'avantage et la liberté de la patrie. Toujours fidèle à mes devoirs, j'ai cru, comme législateur, qu'une mesure de sûreté générale était la seule convenable pour le salut public. A l'exemple de Thomas Payne, dont le vote n'est pas suspect ; à l'exemple de cet illustre étranger, ami du peuple, ennemi des rois et de la royauté, et zélé défenseur de la liberté républicaine, je vote pour la réclusion pendant la guerre, et le bannissement à la paix.

RABAUD-SAINT-ETIENNE. — On a tout dit. J'ai exposé mon opinion. Je me considère comme chargé, ainsi qu'il est exprimé dans l'acte convocatoire de l'Assemblée législative (c'est le titre de mes pouvoirs, que vous-mêmes ne pouvez changer), de prendre une mesure de sûreté générale au sujet de la suspension du roi, moins pour venger la nation du passé, que pour veiller à sa sûreté à l'avenir.

Je me suis convaincu que Louis mort serait plus dangereux à la liberté publique que Louis vivant et renfermé ; que rien ne peut mieux assurer l'abolition de la royauté que de laisser vivant dans sa nullité le Tarquin qui fut roi ; ni maintenir la république, que d'en chasser le tyran livré au mépris de toute l'Europe ; que l'exemple d'un roi immolé par la justice nationale est moins imposant pour les rois, et moins instructif pour les peuples, que celui d'un tyran détrôné, dont l'ignominie toujours vivante est une immortelle leçon ; que la cendre du bûcher des rois en engendre d'autres, comme la cendre des martyrs ; que la nation qui, pouvant se venger de son tyran à ses pieds, ne se venge que par Je mépris, doit s'attirer l'estime des nations étrangères, ce qui est à mes yeux une mesure de sûreté générale. Je veux donner à ma nation, non la férocité du tigre qui déchire, mais le courage du lion qui méprise. Le roi en otage est le plus fort de nos remparts contre les rois, ses frères et nos ennemis. Je conclus à la réclusion.

Aude. — AZÈMA. — Louis a été déclaré convaincu du crime de conspiration. Il est question d'appliquer une peine. La peine contre les conspirateurs est la peine de mort ; je vote pour la mort.

BONNET. — L'expression de la volonté générale est la loi ; la loi condamne les conspirateurs à la mort ; Louis a été, à l'unanimité, convaincu de conspiration, il mérite la mort. On a répété jusqu'à la satiété que la mort d'un roi n'était pas la mort de la royauté ; mais le respect pour un tyran n'est pas le moyen d'expulser la tyrannie. On a dit que Louis gardé en otage nous servirait à repousser les ennemis ; mais nous l'avions en otage : a-t-il servi à empêcher les armées étrangères de dévaster notre territoire ? Le code pénal nous force d'appliquer la peine de mort ; je vote pour la mort.

RAMEL. — Louis est convaincu de conspiration contre la liberté. Dans tous les temps un pareil crime mérita la mort ; je la prononce.

GIRARD. — Représentants de la république, le règne de la justice est arrivé ; la justice m'ordonne de prononcer la mort.

MORIN. — Je vote pour la réclusion pendant la guerre, et le bannissement à la paix.

TOURNIER. — J'ai voté dans les deux précédentes questions pour l'affirmative comme législateur, et non comme juge, n'ayant reçu aucun mandat de mes commettants pour juger des procès criminels, ni pour cumuler des fonctions incompatibles. Je vais encore prononcer comme représentant du peuple sur la troisième question, sous son rapport politique.

Fort de ma conscience qui ne m'a jamais trompé, n'envigeant que l'intérêt de la patrie, le salut du peuple, le maintien et la sûreté de la république, je vote, comme mesure de sûreté générale, pour la réclusion de Louis pendant tout le temps de la guerre, et pour le bannissement a perpétuité à la paix.

MARAGNON. — Une nation outragée, opprimée, une nation contre la liberté et la sûreté de laquelle on a conspiré, a le droit de punir le conspirateur quel qu'il soit ; et, dans ce cas-là, elle peut se prescrire des règles particulières et de circonstance, sans avoir égard aux lois positives, s'il en existait. Il est donc absurde de dire que les formalités ont été violées.

J’ai voté hier pour la ratification par le peuple ; j’avais considéré que cette ratification par la nation entière était la mesure la plus imposante à opposer aux puissances de l’Europe. Je crois même, dans ce moment-ci, qu’il est nécessaire au moins d’avoir une sanction tacite et présumée, qui produirait le même effet.

Louis a été convaincu de conspiration contre la liberté et la sûreté de la nation française. Ce crime chez tous les peuples est puni de la peine capitale ; fidèle à mon devoir de mandataire ; persuadé qu’il n’appartient qu’au souverain de commuer la peine ou de faire grâce je vote pour la mort.

PÉRIÈS. — J’opine, comme législateur, pour une mesure de sûreté générale, et non comme juge, à la réclusion de Louis Capet et de sa famille pendant tout le temps de la guerre, et à leur déportation, à la paix, hors le territoire de la république.

L’Aveyron. — Bo. — La mort.

SAINT-MARTIN-VALOGNE. — La réclusion et le bannissement.

LOBINHES. — La détention et l’exil.

CAMBOULAS. — La mort.

JOSEPH LACOMBE. — La mort.

BERNARD SAINT-AFFRIQUE. — Je demande que Louis soit enfermé dans un lieu sûr pendant la durée de la guerre, pour être banni ensuite.

SECOND. — Citoyens législateurs, comme homme, comme citoyen, comme juge, comme législateur, pour le salut de ma patrie, pour la liberté du monde et le bonheur des hommes, je vote pour la mort, et la mort la plus prompte de Louis. Il est ridicule, il est absurde de vouloir être libre, d’oser seulement en concevoir la pensée, quand on ne sait pas, quand on ne veut pas punir les tyrans. Je n’en dirai pas ici davantage ; le surplus de mes motifs est imprimé sous mon nom pour répondre à la nation, à l’Europe, à l’univers de mon jugement.

OUCHET. — Nous avons unanimement déclaré Louis XVI convaincu de haute trahison. Quelle peine doit-il subir ? La même que ceux de ses complices qui sont déjà tombés sous la hache de la justice nationale. Je me croirais indigne de concourir à la fondation d’une république, si j’étais assez lâche pour voter une exception à la loi commune envers un roi parjure, traître et assassin de la nation française. Mais l’homme libre ne connaît que les principes, comme il ne craint ni les poignards, ni les dictateurs, ni les tyrans.

Législateurs, je n’aime que ma patrie ; je n’ai consulté que son salut et la loi dans l’opinion que je vais énoncer sur la peine due aux forfaits de Louis XVI. J’acquitte ce que je dois à ma conscience ; j’acquitte ce que je dois à la justice et à l’humanité ; j’acquitte ce que je dois à l’égalité, des droits et à l’intérêt du peuple dont je suis mandataire, en votant pour la mort du tyran, et en demandant qu’il la subisse dans les vingt-quatre heures.

Si l’opinion de ceux qui votent pour la détention ou le bannissement venait à prévaloir, j’appuierais la motion faite par Fréron, pour qu’on emporte d’ici l’image de Brutus.

GODEFROI-YZARN, *dit* VALADI. — Il y a quarante-deux mois, que Louis XVI me condamna à mort dans son conseil secret, pour avoir coopéré à l’insurrection des gardes-françaises. Dans toutes les autres époques de la révolution, je n’ai cessé de combattre son autorité. Lors de l’acceptation de la constitution, je m’efforçai d’éclairer mes compatriotes sur les vices qu’elle renfermait. Mes soins furent perdus ; ils l’acceptèrent purement, simplement, intégralement ; c’est pourquoi je crois devoir les condamner aujourd’hui à tenir la clause onéreuse du contrat qu’ils s’imposèrent alors. Je ne puis donc condamner à la mort le ci-devant roi ; la justice éternelle me le défend, parce qu’elle ne veut point qu’on fasse après coup, ou qu’on aggrave des lois criminelles pour les appliquer à des faits passés ; or aucune loi écrite ne lui infligeait cette peine pour aucun cas, avant qu’il fût précipité du trône dans la prison.

Je demande que Louis, sa femme et ses enfants soient transférés demain, sous bonne et sûre garde, au château de Saumur, et qu’ils y soient gardés en *otages* jusqu’à ce que François d’Autriche ait reconnu la souveraineté de la République française et l’indépendance des Belges, et jusqu’à ce que l’Espagne ait renouvelé les traités avec nous.

Je demande en second lieu (et, citoyens, qu’on ne me taxe point de puérilité, quand je vais invoquer votre justice pour un sexe faible que l’innocence et les malheurs devaient rendre sacré) que sa sœur soit libre, ou de le suivre, ou de se retirer où bon lui semblera ; qu’elle soit partout sous la sauvegarde des lois ; dotez-là d’une pension convenable ; l’État la lui doit sans doute, et vous êtes les pères des orphelins.

Troisièmement, que ceux des membres de la famille des Bourbons, qui, recherchant des emplois sous le nouveau régime, ont dû exciter la défiance des patriotes vigilants et désintéressés, par les signes d’une ambition sourde et dangereuse, soient bannis sur-le-champ et à perpétuité. Vous sentirez assez combien mes alarmes sont fondées, quand je vous dirai que, par un reste de privilège, le fils aîné de Philippe d’Orléans a été fait lieutenant-général à vingt ans. Et, citoyens, je ne viens point ici calomnier, je lui reconnais des services, et je lui crois des vertus ; je les honore, mais je les crains ; je dois redouter l’instabilité des unes et la reconnaissance des autres. Dans peu peut-être on le mettra à la tête de vos armées ; jugez s’il est temps de le bannir.

Bouches-du-Rhône. — DUPRAT. — Avons-nous sauvé la patrie, ou perdu la république ? Il s'avance à grands pas le jour où ce problème important sera résolu ; je l'attends sans crainte et sans remords. J'avais toujours pensé, et je pense encore, que les grandes considérations de compétence, de politique et de sûreté, générale, qui déterminent aujourd'hui les opinions diverses, étaient toutes attachées au système de renvoi de votre décision à la sanction du peuple. Ce système est renversé. J'ignore ce que nous avons à craindre ou à espérer du système contraire. Je respecte souverainement le vœu de lu majorité, et le trouve écrite dans le livre de la loi ma réponse à l'interpellation qui m'est faite en cet mine effroyable, tenait une pique au bout de laquelle apparaissait une tête de femme, dont les cheveux blonds, encore bouclés, flottaient autour du bois sanglant. Cet homme leva vers nous ce hideux trophée. Nous reconnûmes la tête de la princesse de Lamballe. Nous nous rejetâmes aussitôt en arrière dans le salon. Affolée, hors de moi, je m'écriai : « Grand Dieu ! voilà donc comment on portera ma tête quelque jour ! ».

— Bah ! murmura Philippe, à quoi bon prévoir les choses de si loin ?

— Monseigneur a raison, déclara Monville.

— Allons ! je t'y prends encore, malheureux, dit Égalité en menaçant du doigt le courtisan.

— Que me reproche Votre Altesse ? s'enquit Monville, en feignant l'étonnement.

— Je ne suis plus, tu le sais bien, que le citoyen Égalité. Si l'on t'entendait au dehors, cela ferait un beau tapage.

— Personne ne m'entendra, Monseigneur.

— C'est égal : tu feras bien de te conformer à l'affiche que j'ai fait placarder à ma porte ; elle interdit, sous peine d'amende en faveur des pauvres, de me donner aucun titre[269].

— Un prince reste toujours prince, Monseigneur, s'écria Dumouriez, surtout lorsqu'il est capable de plaisanter aussi spirituellement que Votre Altesse les imbécillités jacobines.

Philippe savoura en souriant cette grosse flagornerie. La Buffon dit en minaudant :

— Général, à vous de mettre un terme bientôt à toutes ces folies. Il n'y à que votre pensée pour me rassurer, lorsque le souvenir de la malheureuse Lamballeme revient à l'esprit.

— Madame, je ferai de mon mieux, soyez-en convaincue.

Le souper terminé, Philippe-Égalité emmena Dumouriez dans son cabinet. Là, les deux coquins, debout en face l'un de l'autre, se regardèrent un instant en silence. Puis, l'associé de l'escroc Bonne-Carrère, le fripon à épaulettes d'or prit la parole.

— Monseigneur, dit-il à demi voix, bien, que vous ayez renié votre caste, répudié votre rang, vous ne seriez pas lâché de régner ?

— Ni vous de gouverner, général ?

— Je ne m'en cacherai point à Votre Altesse. Donc, entre nous, bas les masques !

— Soit.

— Monseigneur, avez-vous foi en moi ?

— Je crois à votre habileté de diplomate, à votre génie militaire.

— Alors vous ne doutez pas que je ne puisse vous faire Sire et Majesté ?

— Non.

— Il s'agit, bien entendu, de rétablir une monarchie constitutionnelle. Dans ces conditions, nous aurons l'Angleterre pour nous. La Prusse, en haine de l'Autriche, ne nous fera point obstacle. D'ailleurs, l'armée, désormais, est dans ma main. Le coup que je viens de frapper sur deux bataillons parisiens consolide mon autorité militaire. Je suis fort maintenant contre l'ennemi extérieur et contre les démagogues du dedans. Encore une victoire et mon projet sera mûr. En dix ou douze jours, j'en aurai fini avec la République.

— Vous êtes sûr des Girondins ? fit Égalité.

— Parbleu ! Des rhéteurs qui ne demandent qu'à parader et à engraisser.

— Ils disposent en ce moment de la majorité à la Convention, sans doute, mais leur influence peut diminuer.

— Ne craignez rien, Monseigneur. Je m'occupe de fortifier leur parti, ils le rendre invincible.

— De quelle manière ?

— En les décidant à se lier avec Danton. Ce rapprochement réalisé, tout le reste ira de soi.

— Mais, voilà précisément la question. Je doute très fort que les Girondins consentent à marcher avec Danton. Il a eu le malheur, l'autre jour, d'offenser grièvement M^{me} Roland.

— Je n'ai pas su cela.

— C'était à la Convention. Le cumul des fonctions de député et de ministre étant interdit, Roland, qui se croyait élu dans la Somme, feignit de vouloir garder son siège. Alors les amis de Manon proposèrent qu'on fit une exception, et qu'on invitât le mari à rester à la tête du cabinet. Danton, qui a démissionné immédiatement, vous ne l'ignorez pas, lança dans le débat ces mots cruels :

« — Si vous adressez une invitation au ministre, adressez-la donc aussi à madame Roland ; car tout le monde connaît que Roland n'est pas seul dans son département. Moi, j'étais seul dans le mien[270]. »

— Voilà des paroles malheureuses, murmura Dumouriez.

— Si malheureuses, continua Philippe, que Manon, je le crains, ne les pardonnera jamais. Elle est orgueilleuse et rancunière en diable. Or, si elle repousse Danton, tous les chefs du parti, pendus à ses jupes, le repousseront de même.

— Malgré tout, je compte sur le succès de ma combinaison. Voici pourquoi. Les Girondins n'aiment pas Danton, j'en conviens. Mais ils ont voué une haine mortelle à la Montagne. Ils ont juré d'envoyer à l'échafaud le puritain Robespierre et le petit Marat. Pour atteindre ce but, ils ont besoin de Danton, qui, à cette heure, inspire les députés des Centres, — les crapauds du Marais, comme on les appelle. Je leur expliquerai cela. J'insinuerai que votre concours, Monseigneur, ne leur manquera pas.

— De grâce, mon cher Dumouriez.. prenez garde de me compromettre. Songez-y bien : je ne réussis à me foire tolérer par la canaille qui tient actuellement le haut du pavé, qu'en siégeant au sommet de la Montagne.

Dix minutes plus tard, l'Ami du Peuple et Barbaroux étaient assis face à face dans un cabinet solitaire, à l'établissement indiqué (Chap. LXVII.)



— En somme, Votre Altesse a été élue.

— Oui ; mais il m'en a coûté gros.

— Précisément, vos immenses richesses vous donnent de puissants moyens d'action. En semant l'or à pleines mains, on achète la popularité. Et cette popularité, je travaille énergiquement à la fortifier en mettant sans cesse en relief, à l'armée, votre fils aîné, Mgr le duc do Chartres. A la prochaine bataille, j'agirai de telle sorte qu'on lui attribuera une large part dans la victoire.

Les inquiétudes d'Égalité se dissipèrent en partie.

— Faites donc, mon cher général, dit-il. Seulement, je ne veux point paraître me mêler de rien. Le moindre soupçon me perdrait irrémissiblement.

— Rassurez-vous, Monseigneur. Une chose me suffit : que vous soyez prêt à accepter la couronne, lorsque je vous l'offrirai à là tête de mes troupes.

— Ce sera mon devoir, déclara Philippe.

— Et un devoir bien doux à remplir, fit Dumouriez d'un accent un peu railleur.

Égalité sourit. Les pustules qui bourgeonnaient sur sa face passèrent au rouge le plus vif. Ses yeux ternes eurent un éclat fugitif.

— Au lait, dit-il, je suis en bons termes avec la plupart des hommes de la Révolution. La bourgeoisie se pressera autour du trône qu'elle aura élevé. Au peuple, nous jetterons de la poudre aux yeux.

— Et le tour sera joué, acheva cyniquement Dumouriez.

— Que ferons-nous démon cousin Louis XVI ?

— Nous l'expédierons à Rome, où il pourra réciter à l'aise ses prières et fabriquer des serrures sans être dérangé.

Philippe éclata de lire, à cette saillie.

— C'est ma cousine Antoinette qui aura le nez long, ajouta-t-il.

— Oh ! elle trouvera vite moyen de se consoler. Elle fera l'amour avec les cardinaux. Ça la changera.

La conversation s'acheva sur cette plaisanterie. Les deux conspirateurs se rendirent au salon, où les attendaient Monville et la Buffon, ainsi que le marquis de Sillery-Genlis, un autre familier du Palais-Royal.

Après quelques jours donnés à l'intrigue et au plaisir, Dumouriez rejoignit son armée. Et certes, il n'avait pas lieu d'être mécontent de son voyage. On l'avait accueilli partout avec empressement. Jacobins et Girondins avaient célébré son génie. Robespierre lui-même s'était exprimé sur son compte en termes d'une bienveillance grave, quoique toujours empreinte d'une certaine défiance.

Cependant l'heureux général sentait qu'il laissait derrière lui un ennemi vigilant, un ennemi implacable, et il emportait dans son cœur le fiel de ces paroles de Marat : « Si nous avions confiance en vous, nous ne serions pas ici.[271]. »

A l'heure même où Dumouriez quittait Paris, l'Ami du Peuple se présentait à la tribune de la Convention. Malgré les clameurs de la clique Roland, malgré la partialité révoltante du président girondin pour étouffer sa voix, il dénonça hautement la perfidie de Chazot et du généralissime à l'égard des volontaires parisiens, et demanda hardiment le décret d'accusation contre ces deux chefs.

Bon gré, malgré, l'Assemblée dût charger ses Comités d'un plus ample informé. Dès que l'examen fut terminé, Marat réclama le lecture du rapport devant la Convention. Cette pièce faisait pleine lumière sur l'affaire de Réthel. Le rapporteur s'exprima en ces termes :

« Je viens, au nom de vos Comités militaire et de sûreté générale, payer un tribut à la vérité et ramener l'opinion sur deux bataillons recommandables par

TARRIÉ. — Les preuves que j'ai sous les yeux démontrent que Louis est un conspirateur ; je le condamne à la mort.

CHABANON. — Je vote pour que Louis soit détenu jusqu'à la paix, et à cette époque banni à perpétuité.

PEUVERGUE. — J'ai examiné si la mort de Louis pouvait être utile à la république ; ma conscience me dit qu'elle lui serait nuisible. Je vote pour la détention.

Charente. — BELLEGARDE. — Je prononce la peine de mort contre le tyran.

GUIMBERTAU. — La mort.

CHUZAUD. — Je condamne Louis à la mort.

CHEDANEAU. — Je vote pour la mort, avec l'amendement de Mailhe. RIBERAULT. — Louis est un conspirateur, je ne connais d'autre peine contre les conspirateurs que la peine de mort : je prononce la mort.

DEVARS. — Le délit dont Louis est coupable doit être puni de mort, d'après les règles de la justice éternelle : je le déclare digne de mort. Cependant nous devons consulter le salut de l'État. Or, je crois que, pour le bonheur de la patrie, Louis doit être seulement chassé du sein d'une nation qu'il a si lâchement trahie. En attendant qu'il puisse être banni, je demande qu'il soit détenu.

MAULDE. — Je vois dans Capet un tyran, un factieux, un traître à la nation ; je l'ai déclaré coupable. Si aujourd'hui j'avais à émetre mon vœu comme citoyen privé, je voterais la mort. Mais, prononçant comme législateur, je vote pour la détention perpétuelle, sauf à prendre d'autres précautions lorsque la constitution sera présentée à l'acceptation du peuple.

BRUN. — Les pièces communiquées à Louis, et sa conduite, ne me permettent pas de douter qu'il ne soit coupable de conspiration. Je crois que, comme législateur et comme juge, je dois le condamner à la mort.

CRÉVELIER. — Les attentats du tyran, voilà mes motifs. Je vote pour la mort, et l'exécution du jugement dans les vingt-quatre heures.

Charente-Inférieure. — BERNARD. — Comme je ne crois pas que la conservation d'un ex-roi soit propre à faire oublier la royauté ; comme je suis intimement convaincu que le plus grand service à rendre au genre humain, c'est de délivrer la terre des monstres qui la dévorent. Je vote pour la mort du tyran dans le plus bref délai.

BRÉARD. — Je demande, sans craindre les reproches de mes commettants, sans craindre le jugement de la postérité, qui ne peut blâmer celui qui fait son devoir, je demande la peine de mort contre Louis.

ESCHASSERIAUX. — Je vote pour la mort.

NIOU. — Je vote pour la mort.

RUAMPS. — Louis est coupable, il est convaincu de conspiration ; je le condamne à la mort.

DECHEZEAU. — J'ai déclaré Louis coupable et convaincu de crime de haute trahison nationale, parce que j'en ai la conviction. J'ai rejeté la sanction du jugement par le peuple, parce que j'en ai craint des conséquences funestes pour son bonheur, parce que j'ai voulu que toute la responsabilité pesât sur ma tête. Je déclare que Louis mérite la mort ; mais, prononçant comme législateur et non comme juge, de grandes considérations politiques, auxquelles sont essentiellement liées peut-être les destinées de la République, me font voter pour la détention jusqu'à ce que les circonstances permettent d'y subsistuer le bannissement.

LOZEAU. — Si je considère les crimes de Louis, il mérite la mort ; si j'examine mes pouvoirs, je puis le condamner à la mort. Que Louis subisse donc la peine de mort.

GIRAUD. — D'après ma conscience, je crois Louis coupable ; d'après le code pénal, il doit être puni de mort ; mais, comme législateur, je crois qu'il est plus utile de le laisser vivre. Je vote pour la détention.

VINET. — Je vote pour la mort.

DAUTRICHE. — On parle beaucoup de factions ; moi, je n'en connais aucune, je déclare avec vérité que je n'ai jamais parlé à ceux qui passent pour être les chefs de ces partis ; ainsi, dans cette affaire, mon opinion sera dégagée de toute influence particulière. Je prononce en homme d'État, et comme mesure de sûreté générale, parce que je ne crois pas pouvoir accumuler les fonctions de législateur et de juge ; parce que hier vous avez décidé que vous n'étiez pas des juges, lorsque vous avez dit que vous prononceriez à la simple majorité des voix. Je vote pour la détention jusqu'à la paix, et alors la législature prendra les mesures qu'elle jugera convenables. Je demande à déposer sur le bureau cet écrit qui contient mes sentiments, et qu'expédition du procès-verbal me soit délivrée.

GARNIER. — Vous m'avez intimé l'ordre de rester vingt-quatre heures aux arrêts (séance du mercredi 16 janvier) ; j'ai obéi à cette volonté, car la volonté générale fait la loi ; mais je dois à mes concitoyens, à mes collègues, à moi-même, de dire que j'étais loin de méconnaître l'autorité de la Convention, lors même que je paraissais y désobéir.

Depuis longtemps les calomnies se pressaient autour de cette tribune, depuis quelques jours on ne parlait, avec une affectation étudiée, que de *poignards* et *d'assassins.* Citoyens, la probité est fière, elle est forte d'elle-même, mais elle s'indigne de la calomnie ; je suis monté à la tribune, et le cri de ma sensibilité, plus fort que la voix du président, m'a empêché de l'entendre. L'assemblée a pris la manifestation récidivée de mon mécontentent pour une désobéissance, et le décret qu'elle a rendu était juste. Je me félicite même de l'avoir encouru, puisqu'il tourne à l'avantage de ma patrie, en rappelant à cette tribune les égards et la décence qui doivent honorer des représentants du peuple, et dont je ne me suis écarté en aucun temps, ni dans mes opinions, ni dans mes écrits. Je vote pour la mort de Louis.

Cher. — ALASSŒUR. — Pour établir mon opinion, j'ai consulté l'histoire. Rome chassa ses rois, et eut la liberté ; César fut assassiné par Brutus, et eut un successeur ; les Anglais immolèrent leur tyran, mais bientôt ils rentrèrent dans les fers qu'il venaient de briser. Je pense donc que, pour établir la liberté, Louis doit être enfermé jusqu'à la paix, et à cette époque, banni.

FOUCHER. — La mort.

BAUCHETON. — Je vote pour la détention.

LABRUNERIE. — Louis est un conspirateur, il doit subir la peine due au crime de conspiration.

DUGENNE. — Je vote pour la réclusion.

PELLETIER. — Je vote pour la mort.

Corrèze. — BRIVAL. — Si on ne condamnait pas Louis à mort, ce serait dire qu'il est d'une autre espèce d'hommes. On a dit que Louis servirait d'otage, mais il était déjà en otage lorsqu'on a pris Longwy et Verdun, lorsque Lille a été bombardé. Être indulgent envers Louis, ce serait se rendre complice de ses crimes. La Convention se couvrirait d'infamie si elle ne condamnait Louis à la mort. Je le condamne à la mort.

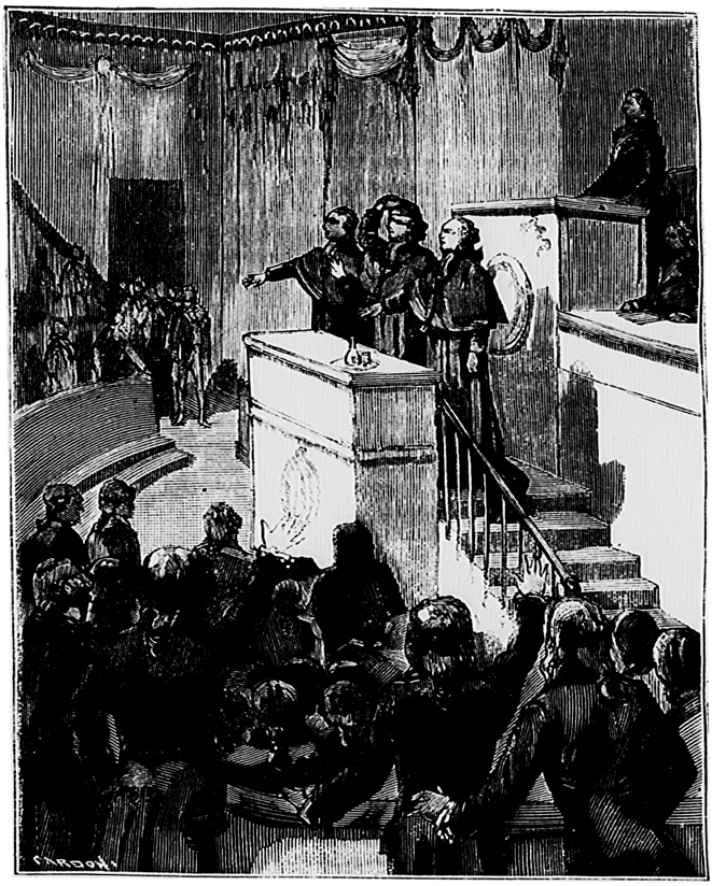
BORIE. — La Convention a décrété qu'elle jugerait Louis Capet. Elle a décrété qu'elle le jugerait définitivement. C'était mon opinion, que je ne dois pas développer en ce moment. Elle a reconnu, à l'unanimité, que Louis Capet est coupable d'attentat contre la sûreté et la libellé du peuple français. Ce crime est puni de mort d'après le code pénal. Je suis esclave de la loi. Je vote pour la mort.

CHAMBON. — J'ai toujours cru que Louis était coupable de tous nos maux, qu'il avait été un conspirateur, qu'il méritait la mort. Mais je pense que la Convention ne doit pas s'endormir sur cette grande mesure. Il lui faut un grand développement, un grand caractère. Elle doit écraser tous les factieux, tous ces hommes qui entravent nos

travaux, et répandent des inquiétudes. Si j'ai apporté quelque crainte à cette tribune, ce n'est pas parce que j'y venais pour condamner le tyran à la mort, il l'a méritée, mais bien parce qu'elle me paraît susceptible d'entraîner beaucoup d'inconvénients. Je vote pour la mort du tyran ; mais je demande qu'aussitôt on délibère sur les mesures à prendre relativement aux Bourbons.

LIDON. — Vous avez décrété que vous jugeriez Louis XVI ; les pièces trouvées au château des Tuileries prouvent ses crimes. Vous voulez aujourd'hui prononcer sur la peine qu'il mérite, je crois qu'il mérite la mort ; mais j'engage la Convention à prendre en considération l'amendement de Mailhe.

SCÈNES DE LA RÉVOLUTION
Gobel, évoque de Paris, Thomas Lindet, évêque d'Évreux, et Gay-Vernon, évêque de Limoges, abjurent solonnellement leur foi et donnent leur démission en pleine Convention, Gobel se coiffe du bonne phrygien.



LANOT. — Il n'existe pas, dans la nature, d'individu qui soit au-dessus de la loi. Elle est la même pour tous. J'ouvre le code pénal, j'y vois la peine de mort contre les conspirateurs. Je vote pour la mort ; je demande, par humanité, que le jugement soit exécuté dans le délai prescrit par la loi.

PENIÈRE. — Mon opinion n'était pas que la Convention jugeât Louis XVI, mais vous en avez décidé autrement ; je me soumets à la loi. Je prononce contre Louis la peine portée par le code pénal contre les coupables de haute trahison ; mais, après l'exécution de ce jugement, je demande la suppression de la peine de mort.

LAFOND. — (Point de voix.)

Corse. — SALICETTI. — Vous avez déclaré Louis coupable de conspiration. Le code pénal prononce la mort coutre les conspirateurs. Je condamne Louis Capet à la mort.

CHIAPPE. — Je ne consulte aucune loi dans cette affaire, parce que je ne puis pas être juge, applicateur de peine, lorsque je suis législateur ; mais comme homme d'État, représentant du peuple, je consulte la loi suprême,

celle du salut et de l'intérêt de tous les Français mes frères ; ainsi, pour mesure de sûreté générale, je vote la détention de Louis pendant la guerre, et sa déportation après.

PERALDI. Je ne prononce point comme juge, mais comme législateur. Je vote pour la détention jusqu'à la paix, et à cette époque, le bannissement.

CASABIANCA. — Je ne crois pas la mort nécessaire au salut du peuple français. Je vote pour la détention, sauf les mesures que la Convention pourra prendre suivant l'exigence des circonstances.

ANDREY. — Je crois que la peine portée contre Louis est la déchéance. En homme d'État, la mort de Louis me parait dangereuse et pernicieuse à la République. Je vote pour la détention.

BOZIO. — Je crois bien faire pour la patrie en opinant pour la réclusion jusqu'à la paix, et à cette époque, le bannissement.

MOLTEDO. — Je vote pour la réclusion.

Côte-d'Or. — BAZIRE. — Tarquin, exilé, se présenta bientôt devant Rome avec une armée. Coriolan, simple sénateur banni, mit en péril la république romaine. Consultez l'histoire vous verrez que les despotes ne pardonnent jamais à leur patrie. D'un autre côté, si Louis Capet restait enfermé, votre repos serait troublé bientôt par les clameurs d'une pitié factice et les allusions d'une romance trop connue ; il occasionnerait l'effusion du sang. La politique des hommes libres c'est £la justice, c'est leur conscience. Je n'en connais pas d'autre. Je vote pour la mort.

GUITTON-MORVEAU. — J'ai déclaré avec vous Louis coupable de conspiration. Aujourd'hui vous me demandez quelle peine il mérite. Quand la loi n'en indiquerait point, la nature y suppléerait, parce qu'il est absurde qu'un attentat tel que des conspirations contre la patrie reste impuni. J'ai aussi considéré cette question sous le rapport politique, j'ai vu que ce serait donner un funeste exemple aux rois. Je vote pour la mort. PRIEUR. — Je condamne Louis à la mort.

OUDOT. — Citoyens, si j'ai vu des passions personnelles, des intérêts d'amour-propre, quelques haines de coterie dans cette discussion, je n'ai cependant jamais cru à l'existence des prétendus partis qui ne peuvent avoir, quant à présent, de prétexte ni d'appui dans l'intérieur de la république. Le calme et l'attention avec lesquels j'ai suivi cette affaire m'ont aussi fait voir dans ces débats une masse imposante d'hommes cherchant avec bonne foi la vérité, et mettant à soutenir leurs opinions le zèle et l'intrépidité qu'exige le vœu du salut de la patrie.

Quant à moi, pénètre de ce sentiment, j'ai trouvé des preuves évidentes du crime de Louis dans sa conduite publique, des preuves matérielles dans les pièces qui nous ont été mises sous les yeux ; et parmi celles qui m'ont le plus frappé, je dois rappeler notamment les ordonnances données par Louis pour le paiement de ses gardes à Coblentz, signées de lui, le 28 janvier 1792, postérieurement à la lettre ostensible du mois de novembre précédent, invoquée en sa faveur ; j'ai enfin trouvé la conviction de Louis dans ses réponses et ses aveux.

Citoyens, vous devez un grand exemple aux peuples cl aux rois. Je pense que la justice éternelle, les raisons d'état, l'intérêt de la nation française, celui de l'humanité, me commandent également de voter la mort de Louis.

LAMBERT. — Ce n'est pas comme législateur et comme homme d'État, c'est-à-dire uniquement par des considérations politiques, que je crois devoir prononcer une mesure de sûreté générale pour le salut du peuple, devant lequel doivent se taire tous les intérêts, toutes les passions et toutes les vengeances.

En conséquence, je vote pour la détention de Louis Capet pendant la guerre, et ensuite la déportation hors du territoire français, à moins que le peuple n'autorise les législatures suivantes à prononcer autrement sur son sort.

Je n'ignore pas que cette mesure, commandée par les circonstances, n'a pas besoin d'être ratifiée par le peuple ; et si j'ai voté hier pour la sanction, c'est que je prévoyais un jugement formel et définitif, auquel je ne voulais concourir en aucune manière.

Quand à la déclaration un anime faite an premier appel nominal, plusieurs de mes collègue sont cherché dans le code pénal une peine qui y fût relative. Moi, au contraire, c'est par respect pour ce même code pénal, par respect pour les formes qui y sont consacrées, que j'ai cru devoir, pour ne pas cumuler toutes les fonctions, m'abstenir de prononcer aucune peine juridique.

Voilà, en peu de mots, les motifs de mes trois opinions différentes dans cette affaire ; mais je n'en respecterai pas moins celle de la majorité de l'assemblée, quelle qu'elle soit ; car je connais également et l'étendue de mes devoirs, et la rigueur des principes.

MAREY. — Plus les crimes de Louis m'inspirent d'horreur, plus je dois me mettre en garde contre les effets tumultueux de l'indignation qu'ils excitent, imposer silence à tout ce qui pourrait me faire oublier mes devoirs, et renoncer en quelque sorte à moi-même pour n'écouter que le cri de ma conscience.

On peut considérer le coupable ou comme un citoyen, et sous l'aspect d'une justice rigoureuse, ou comme un roi convaincu de trahison contre sa patrie, et sous un point de vue politique. Citoyen, il doit être jugé comme tous les autres citoyens, par les tribunaux ordinaires ; il a droit à toutes les formes dont la loi investit l'accusé pour opérer

le triomphe de la justice ou celui de l'innocence : formation de jury, récusation d'une partie de ses membres, scrutin secret, etc. ; mais la Convention a pensé qu'un roi ne saurait être regardé comme un simple citoyen, par ses rapports avec ses complices nationaux et étrangers ; elle n'a donc considéré Louis que comme un roi traître à son souverain, et à ce litre, et sous un point de vue politique, elle a pu s'ériger elle-même en jury, mais pour juger le crime, et non pour punir le criminel.

Comme membre du jury national, j'ai déclaré que je crois Louis coupable.

Toute représentation n'exerce qu'une volonté provisoire. Porter sur Louis un jugement définitif est, dans mon sens, un attentat à la volonté définitive de la nation ; prononcer la mort est une usurpation du droit du souverain. Je devais donc voter pour l'appel : je l'ai fait-. L'appel a été rejeté. J'obéis au vœu de la majorité.

La cumulation des fonctions de juré, de juge, de législateur, me parait monstrueuse, tyrannique, subversive de tout ordre social. Mon devoir à l'égard de Louis se borne à une simple mesure de sûreté publique. Je ne veux point être juge ; je ne puis ni ne dois l'être.

Mais la Convention eût-elle reçu un mandat spécial pour juger le ci-devant roi, ce n'est pas dans le code pénal qu'elle devrait chercher la peine due à ses crimes. Pourrait-elle, sans violer les droits sacrés de la justice et de l'égalité, user de toute la rigueur de la loi envers le coupable, après lui avoir refusé la protection des formes conservatrices ; et l'intérêt général n'est-il d'aucun poids dans la balance des législateurs ? L'existence de la république naissante est attachée à l'existence de Louis. Si sa tête tombe, nous aurons à combattre et la fureur étrangère, et la pitié nationale. Louis vivant et méprisé écarte tous les aspirants à la royauté ; gardé comme otage, sa liberté deviendrait le gage de la paix. Louis mort et regretté laisse une place au premier ambitieux hardi qui osera l'envahir. L'expulsion des Tarquins, enfanta la république, et la mort de César le triumvirat.

Représentants du peuple, vous avez tué le despote, laissez vivre l'homme ; enseveli dans l'oubli, flétri de la réprobation nationale, assiégé par le remords ; qu'il traîne dans la captivité une vie rampante et déshonorée. Je n'ai plus qu'un mot à vous dire. Vous êtes dépositaires de l'honneur français. L'Europe vous contemple, la postérité s'avance.

Elle vous jugera, et sa voix perce les siècles.

Je vote, comme mesure de sûreté générale, pour la détention du ci-devant roi pendant tout le temps de la guerre, et l'expulsion un an après que les despotes coalisés contre la France auront posé les armes et reconnu la république.

GUYOT. — J'ai déclaré Louis Capet coupable de conspiration ; celui qui conspire contre sa patrie mérite la mort ; je condamne Louis à la mort.

TRUCHARD. — Je vote pour la mort du tyran.

RAMEAU. — La qualité de juge que je n'ai point reçue du souverain, il n'était point en votre pouvoir de me la donner, aussi ne me crois-je point lié par ce décret monstrueux. Je vote pour le bannissement actuel et à perpétuité.

BERLIER. — Louis est coupable ; j'ouvre le livre de la loi, j'y lis la peine à infliger à Louis. En exerçant ce pénible ministère, l'humanité gémit ; mais le cri de ma conscience doit l'emporter. Je vote pour la mort.

Côtes-du-Nord. — COUPPÉ. — Deux peines ont été proposées contre Louis. Les opinions pour et contre se balancent. Je choisis la plus douce. Je vote pour la réclusion.

CHAMPEAUX. — Après avoir rempli les fonctions d'accusateur, de juré d'accusation, on veut me faire juge. Mes commettants m'ont envoyé pour faire des lois, et non pour remplir les fonctions judiciaires. Je ne proposerai donc que les mesures de sûreté générale. La réclusion détruit les espérances des intrigants, les tentatives des factieux, et sert de barrière sur les frontières ; c'est sur ces considérations qu'est appuyé mon avis pour la réclusion, et à la paix la déportation.

GAUTIER le *jeune.* — Je vote pour la détention perpétuelle.

FLEURY. — Je vote pour la détention.

GIRAULT. — Je vote pour la détention.

GUYOMARD. — Tout homme qui a un caractère énonce avec fermeté, courage et sans crainte, l'opinion qui est la conséquence de ses principes, et le hasard la classe dans la minorité ou la majorité. Je dois à Thomas Payne la modification que je mets à ma première opinion prononcée à celte tribune. Au reste, je crois que personne ne dira que notre collègue Payne soit un intrigant, un aristocrate, un royaliste.

La réunion de tous les pouvoirs caractérise le despotisme d'un individu ou d'un corps ; aussi je ne me suis pas regardé comme juge, en déclarant Louis coupable, mais comme législateur, qui va prononcer la mesure de sûreté générale. Je n'ai donc pas besoin d'ouvrir le codé pénal, dont je voudrais voir effacer la peine de mort. Il s'agit ici bien moins de Louis Capet que de ma patrie. Si la mort d'un individu jadis roi tuait la royauté ; si l'Angleterre, la Turquie ne nous fournissaient pas des exemples contraires, le problème serait bientôt résolu ; mais un roi décapité, remplacé par un protecteur, auquel succéda un roi, fils de Charles décapité ; cet exemple d'une république éphémère dans l'Ile britannique vaut bien la peine d'être considéré. [J'ajoute que l'exil d'un tyran ayant été la base

d'une république célèbre, ce fait nécessite encore l'examen approfondi de la question. J'observe donc que l'hydre ci-devant royale a plusieurs têtes que nous ne pouvons abattre d'un même coup.

La première tête qui parait est celle d'un enfant qui peut fournir aux puissances coalisés un fantôme de régence qui entraînera infailliblement les autres puissances neutres de l'Europe dans la coalition. Est-il politique, car enfin je dois dire que, sans trancher ici de *l'homme d'État*, je ne puis me dissimuler que mes commettants m'en ont imposé le rôle ; c'est il politique, dis-je, de quadrupler le nombre de nos ennemis, épuiser nos capitaux, ruiner notre commerce languissant, et surtout prodiguer le sang de nos frères, de nos amis ? Faut-il donc encore augmenter le nombre des victimes par le supplice de Louis ? S'il vit, dira-t-on, il sera un objet de trouble, il peut remonter sur le trône. Je répondrai qui si on croit aux factions pour un tyran abhorré des deux partis, je puis, avec plus de raison, objecter une plus forte faction pour tout autre idole. Que Louis, après la paix, joue le même rôle que le fugitif prétendant d'Angleterre, cet exil ne sera pas dangereux pour la République. Je suis donc les Conseils de ma conscience, et je vote pour la détention provisoire de Louis pendant la guerre, et son bannissement à la paix.

LONCLE. — J'ai déclaré que Louis était jugeable par la Convention, qu'il est coupable ; je le condamne aujourd'hui à la mort.

GONDELIN. — Le décret qui dit que Vous prononcerez à la simple majorité des voix, et non aux trois quarts, comme le porte le code pénal, me prouve que je n'agis pas en juge. Je dois ajouter que je ne crains point les menaces, j'ai déjà versé quelques gouttes de mon sang pour la patrie, je lui ai fait le sacrifice de tout celui qui me reste. D'après ma conscience, je vote pour la réclusion, et le bannissement à la paix.

Creuse — HUGUET. — Louis est coupable de haute trahison ; je vais au fait, je vote pour la mort, avec l'amendement de Mailhe. Je demande ensuite que vous portiez la peine de mort contre ceux qui insulteront les non votants pour la peine capitale.

DEBURGUES. — Mes commettants ne m'ont délégué, je n'ai accepté ni entendu accepter que le mandat de législateur ; il existait alors une haute-cour nationale. Je ne peux donc, je ne dois pas remplir les fonctions de juge ; c'est par ce motif que j'ai voté *contre* le décret qui a déclaré la Convention compétente dans ; cette affaire, et pour renvoyer au peuple le jugement de Louis Capet, dont les forfaits sont sans doute prouvés et notoires. J'ai le sentiment intime que je ne peux ni ne dois opiner comme législateur. Je déclare donc qu'à défaut de pouvoirs de la part, de mes commettants pour juger, qu'attendu l'incompatibilité des fonctions de législateur et de juge, et eu égard à la nature de cette affaire qui ne petit finir que par un jugement, moi, législateur, je ne délibéré point sur la question de la peine à infliger à Louis Capet.

COUTISSON-DUMAS. — Je réitéré très expressément que je ne prononce pas comme juge, mais bien comme homme d'État ; sous ce rapport je vote pour la réclusion, sauf au souverain, lorsqu'il sanctionnera la constitution, à statuer en définitive sur le sort du tyran ainsi qu'il avisera.

GUYEZ. — Je vote pour la mort sans restriction.

JAURAUD. — Prononçant comme législateur, je vote pour une mesure de sûreté générale, la détention.

BARAILLON. — Je vote, non comme juge, car je déclare derechef que je ne le suis point, que je n'entends point l'être ; mais comme représentant de la nation et pour son intérêt. Je demande, en conséquence, que Louis Capet soit d'abord condamné à la détention, et sauf à prendre par la suite telle autre mesure que la sûreté générale exigera à son égard. Mais, pour prouver en même temps à toutes les *altesses*, possibles, que je les regarde comme une surcharge, comme une souillure dans le pays de l'égalité, je demande que l'on décrète, dans cette séance à jamais mémorable, la peine de l'ostracisme contre tous les Bourbons sans exception et contre tout ce qui porte ou a porte le titre de prince en France.

TEXIER. — J'étais pour l'appel au peuple, la majorité en a décidé autrement ; je me soumets. Aujourd'hui il faut prononcer sur la peine. Je ne balancerais pas à voter pour la mort, si le salut du peuple devait s'ensuivre ; mais l'histoire apprend que des cendres d'un roi en renaît un autre ; et je vote pour la détention et le bannissement à la paix.

Dordogne. — LAMARQUE. — Louis est coupable de conspiration, il fut parjure, il fut traître. Son existence soutient les espérances des intrigants ; les efforts des aristocrates. La loi a prononcé la peine de mort ; je la prononce aussi en désirant que cet acte de justice, qui fixe le sort de la France, soit le dernier exemple d'un homicide légal.

PINET *aîné.* — Comme je n'ai point deux consciences, je vote pour la mort.

LACOSTE. — Je vote pour la mort.

ROUX-FAZILLAC. — Le code pénal prononce la peine de mort contre les conspirateurs, je la prononce contre Louis.

TAILLETER. — Louis est coupable de conspiration ; je l'applique en frémissant, cette loi qui fait mourir mon semblable ; mais j'ai les yeux fixés sur limage de celui qui délivra Rome des tyrans. Je prononce la mort.

PEYSSARD. — Je trouve dans ma conscience que Louis a mérité la mort ; je la prononce.

CAMBERT. — Je prononce la mort.

ALLAFORD. — Louis, lu es convaincu d'avoir fait verser le sang de nos frères. Tu rivais les fers de l'esclavage. Ma conscience me dit que tu as mérité la mort ; je la prononce.

MEYNARD. — Je crois difficilement aux dangers dont on nous dit individuellement menaces. Peut-être n'en suis-je pas assez frappé, d'après les récits, alarmants qu'on nous fait chaque jour sur notre sûreté personnelle. Je pourrais avoir d'autres craintes ; mais je déclare que je ne croirai jamais à la peur qu'on chercherait à m'inspirer pour forcer ma volonté.

Si quelque considération avait pu me séduire, je l'avouerai, citoyens, ce serait de voir le vœu unanime de la députation dont je me trouve faire partie se réunir pour la même opinion. Sans doute elle est plus sage que la mienne, puisqu'elle l'a adoptée ; sans doute elle est plus sage que la mienne, puisqu'elle parait être celle de la majorité de cette assemblée ; mais la conscience qui commande parle encore plus fort que la sagesse qui conseille : je respecte celle-ci, j'ai dû céder à la première.

Elle me dit, de concert avec ma raison, que je ne puis pas faire et appliquer la loi. Ma raison me dit que je ne peux pas détruire l'effet de la loi, pour lui substituer ma volonté. Un principe du droit naturel, consacré dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, me dit que la loi étant égale pour tous, il n'est pas juste d'en faire deux lots inégaux, pour attribuer l'un h l'accusé, celui qui punit ; et pour le dépouiller de l'autre qui établissait des formes salutaires à la défense. Ma raison me dit que la confusion des pouvoirs est trop arbitraire pour convenir au régime d'un peuple jaloux de sa liberté. Elle me dit qu'une représentation nationale doit surtout se garantir de l'attrait que le despotisme a pour tous les hommes, et qui devient d'autant plus dangereux pour elle qu'elle se trouve revêtue d'une grande puissance. L'expérience m'apprend qu'un roi qui meurt par la vengeance du peuple, quelque juste qu'elle puisse être, n'a fait trop souvent qu'aplanir, par sa chute ensanglantée, le chemin qui conduit son successeur au trône. Elle m'apprend qu'un roi proscrit, humilié, ne fut jamais dangereux pour là nation qui voulut faire régner la liberté à la place du despotisme. Mais ma raison et mon devoir me disent aussi que je dois prendre toutes les mesures de salut public qui se trouvent déterminées par la nature des pouvoirs qui nous ont été délégués, et que c'est à un tribunal à faire le reste. Vous ne l'avez pas pensé de même, citoyens ; je respecte cette détermination ; et si je forme des regrets, c'est que lorsque je dois croire à sa sagesse, je ne pourrais cependant, sans crime, trahir ma conscience, et faire le sacrifice de l'opinion qu'elle s'est formée.

Je persiste donc dans la déclaration que j'ai faite, et que je remis hier, signée de moi, sur le bureau.

Elle consiste à décréter, comme mesure de sûreté générale, que Louis sera détenu pendant tout le temps que durera la guerre, sauf à déterminer à la paix, par la Convention ou la législature, les mesures ultérieures qui pourraient être prises sans inconvénient pour la tranquillité et le salut de la république.

BOUQUIER *ainé.* — Louis a commis un assassinat... il en a commis mille... je le condamne à la mort.

Doubs. — QUIROT. — J'ai vote contre l'appel au peuple, parce qu'il m'a paru avoir des effets dangereux pour la liberté. J'ai déclaré Louis coupable : je ne le condamne pas à la mort qu'il a méritée, parce qu'en ouvrant le code pénal, je vois qu'il aurait fallu d'autres formes, d'autres juges, d'autres principes. Je vote pour la réclusion.

MICHAUD. — Un tyran n'est à mes yeux qu'un monstre. Louis a attenté à la sûreté générale de l'État ; qu'il périsse sous le glaive de la loi.

P. C. E. SEGUIN. — Louis Capet, incontestablement, s'est rendu coupable de haute trahison et de conspiration contre l'État. Obligé de répondre à la question ; Quelle est la peine que Louis doit subir ? je réponds d'abord que je ne partage point l'opinion de ceux qui croient devoir le condamner à la mort. Je sais que c'est la peine prononcée par la loi contre tous les conspirateurs, et que de bien moins coupables que *Louis* y ont été condamnés. Mais, 1° cette loi est-elle applicable à Louis ? Et devons-nous ici, pouvons-nous même prononcer comme juges ? Je ne le pense pas.

Si vous condamnez Louis à la mort, ma crainte est que, loin de servir la nation française par ce grand acte de vengeance, vous ne serviez au contraire, contre elle, tous les despotes de l'Europe, en leur donnant un nouveau prétexte de nous calomnier avec plus de fondement et d'avantages auprès des peuples, et s'armer d'une manière plus terrible contre notre liberté ; que vous ne serviez en môme temps les projets de quelques ambitieux caches qui n'attendent peut-être que ce moment, et d'autres événements qu'ils peuvent faire naître, pour, tenter de relever le trône, et de s'y placer eux-mêmes.

Cette crainte peut-elle ne pas paraître au moins fondée, quand nous nous voyons environnés d'hommes achetés pour influencer, par leurs menaces surtout, le jugement à porter sur le ci-devant roi ? Sans doute, si, après un jugement à mort, quelques ambitieux osent se montrer, si les despotes de l'Europe coalisés tentent quelque invasion nouvelle sur le territoire de la république, les Français, incapables de reprendre leurs fers, sauront par leur énergie et leur courage les faire repentir bientôt, les uns et les autres, de leur témérité et de leur audace.

Mais est-ce donc un vœu encore à former pour le peuple français, que de nouvelles victoires ? Aurions-nous déjà oublie ce que les premières nous ont coûté de victimes ? Au moins cette considération mérite d'être pesée ; car do

quel danger pourrait être l'existence d'un ci-devant roi, devenu l'homme le plus méprisé et le plus avili ?

J'ajoute que l'existence de Louis, en même temps qu'elle serait pour tous les despotes un exemple infiniment plus terrible que ne pourrait être sa mort, peut être au contraire utile à la nation, en lui servant d'otage et d'un garant de la paix.

D'après ces considérations, je vote pour la réclusion de Louis Capet pendant tout le temps de la guerre, et au bannissement après le rétablissement de la paix.

MONNOT. — Louis, conspirateur, a mérité la mort : et comme il est évident pour moi que les prétendants ont toujours eu plus d'obstacles à surmonter que ceux qui sont en titre, je pense que l'intérêt du peuple est ici d'accord avec la justice ; et en conséquence, je vote pour la peine de mort.

VERNEREY. — Je prononce la mort.

BESSON. — Toute raison d'État me paraît inutile au moins, et même dangereuse ; nos armées seules peuvent imposer à nos ennemis extérieurs, et notre fermeté à ceux du dedans. La loi et la politique condamnent Louis à la mort, je vote pour la mort.

Drôme. — JULLIEN. — J'ai toujours haï les rois, et mon humanité éclairée a écouté la voix de la justice éternelle ; c'est elle qui m'ordonne de prononcer la peine de mort contre Louis Capet.

SAUTAYRA. — Louis est coupable de conspiration. Je vote pour la mort.

GERENTE. — J'ai déjà dit que je ne croyais pouvoir prononcer que comme législateur. Je vote donc pour la détention.

MARTINEL. — Je suis descendu dans ma conscience, et j'ai vu que je ne pouvais prononcer comme juge, même dans la première question. Je vole donc pour la détention.

MARBOS. — Je vote pour la détention.

BOISSET. — C'est dans les lois immuables de la nature que j'ai lu mon devoir. Louis a conspiré contre la patrie ; il mérite la mort ; j'y conclus.

COLAUD DE LA SALCÈTE. — Je prononce la détention jusqu'à la paix ; mais je vote pour la mort, dans le cas où les ennemis envahiraient le territoire de la république.

JACOMIN. — Je vote pour que la peine portée par le code pénal contre les conspirateurs soit appliquée à Louis Capet.

FAYOLLE. — Je n'ai jamais cru que la Convention pût s'ériger en tribunal. Je vote, comme législateur, pour la détention.

Eure. — BUZOT. — Mon opinion est connue je l'ai prononcée à cette tribune, je l'ai fait imprimer. — Je n'ai que quelques observations à ajouter, nécessaires au moment où nous sommes. — J'ai voté pour l'appel au peuple, parce que j'ai pensé que c'était la seule mesure propre à éloigner de la République les malheurs dont elle est menacée ; parce que j'ai pensé que c'était une occasion favorable de donner aux autres départements l'influence politique qu'ils n'ont pas et qu'ils doivent avoir ; parce que j'ai pensé que refuser au peuple la sanction d'un décret de cette importance, c'était commettre un délit national auquel je ne voulais pas participer. — Vous en avez juge autrement, je respecte votre décret, je m'y soumets. Mais, citoyens, je ne vous dissimulerai pas que votre décision m'a plongé dans une cruelle incertitude. D'une part, la réclusion me paraît une mesure extrêmement dangereuse ; elle double nos dangers ; elle hâte l'instant de notre perte. Louis sera égorgé ; du moins, c'est ce que je prévois. — On vous accusera de faiblesse, de pusillanimité, et vous perdrez la confiance dont vous avez besoin de vous environner pour sauver la chose publique. Cependant, citoyens, il me semble qu'il faut beaucoup plus de courage pour soutenir cette opinion que l'autre, et ce motif seul a suffi pour balancer longtemps celle que j'avais énoncée dans mon premier discours. D'ailleurs, la mort de Louis XVI, si elle est exécutée sur-le-champ, me présage aussi des malheurs dont il est impossible, de prévoir le terme ; mais j'espère encore que dans cette position il vous restera du moins le temps de réunir tous vos efforts contre ceux de vos ennemis ; il vous restera encore quelque moyen de sauver la liberté de votre pays. Je désire que la Convention, bien persuadée qu'en condamnant Louis XVI à la mort, elle se charge d'une responsabilité immense, s'élève enfin à la hauteur des circonstances où elle s'est placée elle-même : elle pourra encore réparer tout, si elle prend l'inébranlable résolution de le faire.

Je condamne Louis à la mort. — Citoyens, en prononçant cet arrêt terrible, je ne puis me défendre d'un sentiment profond de douleur. Malheur à l'homme féroce qui pourrait le prononcer ; malheur au peuple qui l'entendrait sans partager le même sentiment ; car il n'y a plus rien à espérer là où il n'y a plus d'humanité, là où il n'y a plus de moralité.

Citoyens, permettez-moi de vous présenter une réflexion à laquelle j'attache le plus haut prix. Je voudrais que la Convention mît entre le jugement et son exécution un intervalle quelconque : cette mesure me paraît très politique, je la juge nécessaire. Vous prouverez par là à vos commettants, à l'Europe entière, que vous agissez sans passion : consultez, citoyens, consultez l'opinion publique ; vous avez besoin de vous environner de cette force invincible sans laquelle vous n'êtes rien.

Ainsi, mon opinion sur la peine à infliger à Louis XVI est celle-ci : Je condamne Louis XVI à la mort : ce jugement ne me laissera jamais aucun remords, aucun repentir ; mais je vous réitère la demande que je vous ai faite de fixer un intervalle entre le jugement que vous allez rendre et son exécution. Qu'on calomnie encore, si l'on veut, mes intentions ; je déclare que l'avis de Louvet me paraît renfermer des mesures très raisonnables ; très sages. Mais comme je pense que la Convention discutera cette question, que je regarde comme très importante, je me réserve d'émettre alors mon opinion, et dans cette dernière espérance, je prononce la mort de Louis.

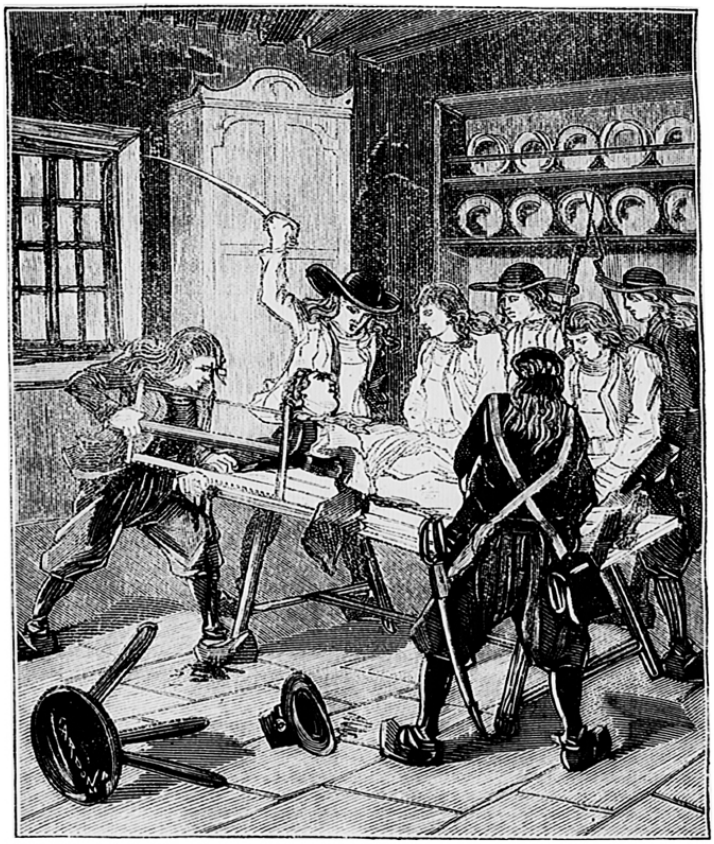
DUROY. — Par justice, je vote pour la mort ; et par humanité, je demande que le jugement soit promptement exécuté.

LINDET. — J'éprouve ce sentiment pénible, naturel à un homme sensible, qui est obligé de condamner son semblable ; mais je crois qu'il serait imprudent de vouloir exciter la compassion en faveur de Louis. L'expérience n'a-t-elle pas prouvé que l'impunité ne fait qu'enhardir les tyrans ? Je vote pour la mort.

RICHOUX. — Citoyens, je suis persuadé, je suis convaincu que la mort de Louis XVI sera la source des plus grands malheurs pour ma patrie. D'après cette opinion, je me regarderais comme indigne du nom de citoyen si je votais pour son supplice. Je vote donc pour la détention de Louis pendant la guerre, et son bannissement à la paix.

LEMARÉCHAL. — Je n'étais point à l'assemblée électorale du département de l'Eure, lorsqu'elle m'a donné sa confiance, en m'honorant du titre de représentant du peuple ; mais j'ai su par mes collègues, et l'opinion de plusieurs me le prouve, que nous n'avons point été chargés de juger Louis XVI. D'ailleurs, l'assemblée électorale n'avait pas le droit de nous donner ce pouvoir, puisqu'elle était elle-même composée de délégués, dont l'unique objet était de nommer les membres qui devaient faire partie de la représentation nationale. Je persiste donc dans l'opinion que j'ai déjà manifestée sur les deux premières questions, et je n'entends prononcer sur la troisième que relativement aux mesures de sûreté générale, et que je crois nécessaires et indispensables pour le salut de la république.

SCÈNES DE LA RÉVOLUTION.
Les Massacres Vendéens. — Joubert, président d'un district en Vendée, est pris par les chouans, qui lui scient les poings et l'égorgent.



Je ne suis point arrêté par la crainte de ma responsabilité personnelle ; mais je sais qu'elle ne peut compenser les malheurs que je prévois, dans le cas où la Convention nationale prononcerait, irrévocablement la peine de mort contre Louis. D'ailleurs, il y a tant de moyens pour éluder toutes les responsabilités ; surtout pour ceux qui ne tiennent à la société par aucun lien moral, que je ne suis point surpris de voir un certain nombre d'individus en présenter l'offre comme un acte de courage. Je dis encore que la chance ridicule de cette prétendue responsabilité sur une seule tête, et même sur celles de tous les membres qui composent la Convention nationale, ne peut balancer la perte inévitable de plusieurs milliers d'hommes, si la guerre continue.

Je crois donc que, pour arrêter ce fléau désastreux, pour épargner le sang de nos frères, et sauver en même temps la fortune publique de la chute terrible dont elle est menacée, je crois, dis-je, que pour faire taire nos calomniateurs, pour donner aux nations un grand exemple de justice et de générosité, et les détacher des tyrans qui voudraient se servir de faux prétextes pour nous faire la guerre, nous devons conserver Louis et sa famille en lieu de sûreté, jusqu'à ce que nous ayons amené nos ennemis à la conclusion d'une paix glorieuse et durable. En suivant cette marche, on n'aura point à nous reprocher de nous être écartés de notre mission, et d'avoir donné l'exemple de la plus monstrueuse tyrannie, en méconnaissant la séparation des pouvoirs, sans laquelle il n'y a point de constitution ni de liberté. Je la vois écrite, celte séparation des pouvoirs, en caractères ineffaçables dans la déclaration des droits, que j'ai juré de maintenir de tout mon pouvoir ; j'y vois aussi que nul ne peut être puni, qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée. Je ne trahirai point mon serment.

Je demande que Louis et sa famille soient mis en lieu de sûreté ; qu'ils y soient gardés jusqu'après la conclusion de la paix entre la France et les puissances ennemies ; qu'en suite ils soient déportés hors du territoire de la république.

BOUILLEROT. — La mort.

VALLÉE. — Je vote pour la détention jusqu'au moment où les puissances étrangères reconnaîtront la république française, et pour la mort si elles envahissent notre territoire.

SAVARY. — Je vote pour la détention, sauf les mesures à prendre en cas d'invasion du territoire de la république.

ROBERT-LINDET. — Je ne puis voir des républicains dans ceux qui hésitent à frapper un tyran. Je vote pour la mort.

TOPSENT, absent par maladie.

Eure-et-Loir[272]. — DELACROIX. — Je crois avoir le droit de prononcer sur le sort de Louis Capet ; car lorsque mes commettants se réunirent, Louis était en prison. Non-seulement la nation n'a pas réclamé contre son emprisonnement ; mais tout entière elle le regardait comme un traître, et par conséquent elle n'a pas voulu que ses crimes restassent impunis. Je ne conçois pas la différence qu'on a entendu mettre entre un conspirateur ordinaire. Tout conspirateur mérite la mort. Je vote pour la mort.

ARISSOT. — Dans l'Opinion que j'ai présentée, j'ai déclaré que Louis paraissait coupable du crime de haute trahison, qu'il méritait la mort.

J'étais, et je suis encore convaincu que le jugement de la Convention, quel qu'il fût, entraînerait dé terribles inconvénients.

J'étais et je suis encore convaincu que le jugement de la nation, quel qu'il eût été, n'aurait aucun de ces inconvénients, ou que, s'il s'en présentait, ils auraient été facilement écartés par la force de la toute puissance nationale.

La Convention a rejeté cet appel ; et, je le dis avec douleur, le mauvais génie qui a fait prévaloir cette décision a préparé des malheurs incalculables pour la France.

Ils sont incontestables, quelque système qu'on adopte ; car je vois dans la réclusion le germe des troubles, un prétexte aux factieux, un prétexte aux calomnies qu'on ne manquerait pas d'élever contre la Convention, et d'accuser de pusillanimité, de corruption, qu'on dépouillerait de la confiance qui lui est nécessaire pour sauver la chose publique. Je vois dans la sentence de mort le signal d'une guerre terrible, guerre qui coûtera prodigieusement de sang et de trésors à ma patrie ; et ce n'est pas légèrement que j'avance ce fait : non pas que la France ait à redouter les tyrans et leurs satellites ; mais les nations, égarées par des calomnies sur le jugement de la Convention, se joindront à eux ; et c'est pourquoi j'avais soutenu l'appel au peuple, parce que dans ce système les tyrans auraient été forcés dé respecter le jugement d'un grand peuple, parce que les nations n'auraient pu cire égarées par eux, parce que, dans le cas l'attaque, le peuple français était là tout entier pour écraser cette coalition.

Convaincu que ce jugement va être suivi de malheurs, j'ai cherché longtemps le genre de peine :

Qui pût réunir à un plus haut degré la justice à l'intérêt de la chose publique ;

Qui pût faire respecter la Convention par tous les partis ;

Qui nous conciliât les nations ;

Qui effrayât les tyrans en même temps qu'il déjouait les calculs de leurs cabinets, qui tous veulent la mort de Louis, parce qu'ils veulent populariser leur guerre ;

Qui déjouât les prétendants au trône ;

Qui pût enfin associer la nation au jugement de la Convention.

Or, toutes ces conditions, je les ai trouvées dans la sentence de mort avec l'amendement de Louvet ; c'est-à-dire en suspendant son exécution jusqu'après la ratification de la constitution par le peuple.

C'est par ces motifs que j'ai préféré ce mode à l'opinion de la réclusion, quoique en principe cette opinion ait le suffrage des publicistes philosophes, quoiqu'elle pût avoir, avec le suffrage de Thomas Payne, le vœu de quatre millions d'Américains libres ; et je l'affirme avec confiance, parce que je connais ces braves républicains : à cette réclusion, que j'écarte à cause des circonstances particulières ou se trouve la France, et des inconvénients qu'elle entraînerait si elle était prononcée par la seule Convention ; à cette réclusion je préfère la peine de mort, avec la suspension de l'exécution jusqu'après la ratification de la constitution, parce que cette suspension met votre jugement sous la sauvegarde nationale, parce qu'elle imprime à votre jugement ce caractère imposant de désintéressement et de magnanimité dont je désirerais l'environner ; parce que, enfin, elle associe à votre jugement la nation entière, et que cette association peut seule mettre la nation en état d'apaiser les troubles intérieurs, et de repouser les calamités extérieures.

Mon opinion sera calomnié ; c'était le sort réservé à mon opinion, quelle qu'elle fût. Je ne répondrai aux calomnies que par une vie irréprochable ; car je défie mes adversaires de citer et de prononcer un seul fait ; j'y répondrai par mon honorable pauvreté, que je veux léguer à mes enfants ; et peut-être le moment n'est pas loin où ils recueilleront ce triste legs ; mais jusqu'à ce moment, que j'attends avec tranquillité, je ne répondrai que par mon zèle infatigable à maintenir le système de l'ordre, sans lequel toute république n'est qu'un repaire de brigands.

Citoyens, j'insiste et je dois insister sur ce point. Un orage s'avance ; il sera violent : la France peut le repousser ; mais son succès dépend d'un seul point. Si nous n'extirpons pas le principe désorganisateur qui nous travaille en tous sens, je le dis avec la confiance d'un homme qui connaît votre situation exténuée, vos ressources, celles de vos ennemis, leurs principaux appuis ; si ce principe désorganisateur n'est pas anéanti, la république ne sera bientôt plus.

Je vote pour la mort, en suspendant son exécution jusqu'après la ratification de la constitution par le peuple.

PÉTION. — Plus j'ai réfléchi sur toutes les opinions énoncées dans cette affaire, plus je me suis convaincu qu'il n'y en a aucune qui ne soit sujette aux inconvénients les plus graves. Voilà pourquoi j'ai tant insisté sur la nécessité de la ratification de votre jugement par le peuple. L'assemblée en a décidé autrement, et j'obéis. Je vote pour la peine de mort.

Il est un amendement qu'on a proposé, c'est celui du sursis J'avoue que je n'ai pas d'opinion faite sur cet amendement. Je demande qu'il soit discuté. Mais dans ce moment, mon vœu est pur et simple pour la mort.

GIROUST. — Louis était sur le trône, les armées étrangères s'avançaient pour le soutenir, lorsque je ne craignis point de demander sa déchéance ; mais a lors je votais comme législateur. Je ne puis prononcer aujourd'hui qu'en la même qualité. Je vote pour la réclusion pendant la guerre, et le bannissement à la paix.

LESAGE. — Comme ceux de mes collègues qui m'ont précédé à cette tribune, je demandais aussi l'appel an peuple ; mais ne croyez, pas que ce fût par l'effet d'un sentiment de crainte pour moi-même, ou par faiblesse ; d'autres dangers me déterminaient. J'aurais vu avec plaisir le peuple entier associé au jugement de Louis. Mais, obligé maintenant par votre décret de prononcer entre la mort et la réclusion, je condamne Louis à mort, après la conviction intime qu'il a encouru, cette peine » Mais je demande que l'on examine ensuite la question du sursis.

LOISEAU. — Je vote pour la mort et pour la prompte exécution du jugement.

BOURGEOIS, absent par maladie.

CHASLES. — Je ne crains pas de dire, en face de la patrie, en présence de l'image de Brutus, devant ma propre conscience, que le moment où l'assemblée a écarté la proposition de l'appel aux assemblées primaires m'a paru un jour de triomphe pour la république. Quant à la crainte de ce que vous appelez mal à propos les puissances étrangères, je l'écarte par cette seule pensée : c'est en présence de leurs armées que vous avez décrété l'abolition de la royauté. Je vote pour la peine de mort, et pour l'exécution dans le plus bref délai.

FREMINGER. — Je vote pour la mort.

Finistère. — BOHAN. — Je vote pour la mort.

BLAD. — Je déclare voter en liberté pleine et entière, et n'être mu par aucun sentiment de crainte ni de haine. Je déclare me croire revêtu de pouvoirs suffisants, et même d'un mandat tacite pour juger Louis. Je suis persuadé qu'il a mérité la mort ; mais, dit-on, toutes les puissances de l'Europe vont nous faire une guerre terrible. Je réponds que dans toutes les hypothèses, leurs efforts seront les mêmes, puisqu'elles combattent, non pour le roi, mais pour la royauté. Je vote donc pour la mort.

Mais si, à l'exemple des Anglais, vous faites tomber la tête d'un roi conspirateur sur l'échafaud, vous devez, à l'exemple de Rome, chasser la famille des Tarquins. En conséquence, je vote pour que la mort de Louis soit le signal de l'expulsion de toute sa famille.

GUESNO. — Citoyens, je ne viens pas sans effroi concourir au jugement d'un roi conspirateur, et prononcer ainsi sur le sort d'une patrie qui m'est plus chère que mon existence ; mais quelque graves que soient les inconvénients d'un pareil jugement, je ne puis me refuser d'obéir au cri impérieux de ma conscience, ni prendre sur moi de composer avec la justice.

Je vote donc pour la mort de Louis : et en prononçant ce vœu terrible, je renouvelle, dans le sein des représentants de la nation, le serinent de ne jamais exister sous un nouveau tyran, et de ne vivre désormais que pour combattre celui qui voudrait succéder au tyran que je condamne.

MAREC. — Je vote pour la réclusion de Louis pendant la guerre, et pour son exil perpétuel après.

QUEINEC. — Je ne suis pas juge, je ne puis donc voter que pour la détention pendant la guerre, et la déportation à la paix.

KERVELEGAN. — Même opinion que la précédente.

GUERUEUR. — Si vous me demandez seulement quelle peine Louis a encourue, je réponds la mort.

GOMAIRE. — Je n'ai pas reçu, je n'aurais même pas accepté les fonctions de juge ; je n'exerce que les pouvoirs du législateur. Sous ce rapport, je né considère que le plus grand avantage de la société. D'après les événements passés que j'ai vus, les événements présents que je vois, les événements futurs que je redoute, je suis intimement convaincu que l'existence d'un homme qui fut roi importe plus à là république que sa mort. Je vote, comme mesure de sûreté générale, pour la réclusion pendant la guerre, et le bannissement à la paix.

Gard. — LEGRIS. — J'étais ici, au corps législatif, lorsqu'on assassinait le peuple au nom de Louis. J'ai pris l'engagement de le venger, je vote pour la mort.

TAYERNEI[273]. Je vote pour la mort ; mais je pense que l'exécution du jugement doit être suspendu jusqu'à l'époque où la constitution sera présentée à l'acceptation du peuple.

VOULLAD. — Il n'a tenu qu'à Louis d'empêcher le sang de couler ; il en a au contraire partout ordonné l'effusion. A Nîmes, les patriotes ont été égorgés en son nom, et au nom d'un dieu de paix. Les délibérations prises par les fanatiques furent directement adressées à Louis ; il pouvait les empêcher ; les communes les lui dénoncèrent : il se tut, et les auteurs de ces délibérations suscitèrent enfin la guerre civile dans ma malheureuse patrie. Le sang coula à grands flots. Il crie vengeance. Je demande pour lui le même supplice qui fut infligé par Brutus à son fils. C'est la troisième fois que le salut de la patrie me force de prononcer la peine de mort. Je souhaite que ce soit la dernière.

JAC. — Je vote pour la mort ; mais je demande que l'on discute ensuite la question du sursis.

AUBRY. — J'ai déclaré hier Louis coupable de conspiration contre la liberté, et d'attentats contre la sûreté générale de l'État. Je vote pour la mort, et je renvoi l'exécution après les assemblées primaires qui auront lieu pour la ratification de la constitution. Mon opinion est indivisible.

BALLA. — Je vote pour la réclusion pendant la guerre, et le bannissement à la paix.

RABAUD-POMIER. — Lorsque la Convention décréta qu'elle jugerait elle-même Louis, je vis dans ce décret rendu par article additionnel et sans discussion préalable une source de maux pour la république. Je crus alors que la Convention pourrait en éviter une partie, en appelant le peuple à la ratification du jugement qu'elle aurait prononcé, et j'ai opiné pour cette mesure. Vous l'avez rejetée, et les suites funestes que peut avoir le supplice de Louis ordonné par vous seuls, m'en pararaissent plus inévitables. Ce supplice ralliera les tyrans, éloignera de nous et de notre révolution, des peuples que nous voulions rendre libres, et dont les forces nous seront funestes, au lieu de nous être utiles ; il divisera la France ; il donnera aux émigrés et aux ennemis intérieurs un chef plus actif, plus habile, plus entreprenant que Louis détrôné, méprisé, haï et captif, ne peut l'être ; il laissera le trône plus libre à ceux qui veulent y arriver, et qui auront plus de ressources pour y monter, que celui à qui nous les avons toutes ôtées ; il laissera à leurs soutiens et aux agitateurs subalternes plus de facilités pour désorganiser la république ; et au milieu des ennemis, de la pénurie, des divisions et des maux, qui l'assiègent, augmenter tant d'obstacles par cette mesure impolitique, c'est contribuer à la perdre. Cependant nous avons été députes surtout pour la sauver ; et c'est par un motif de sûreté générale que nous nous occupons du sort de Louis. Je gémis aussi sur les massacres auxquels tant de patriotes ont été exposés ; mais la vengeance la plus utile à la république que l'on puisse tirer du sang versé est d'en prévenir une nouvelle effusion ; et les victimes que le tyran a immolées à son ambition nous désavoueraient, si nous ne prenions pas la mesure qui nous paraîtra la plus propre à épargner le sang de leurs frères et de leurs concitoyens.

Je déclare donc que je crois que Louis mérite la mort, mais que l'intérêt politique ne la demande pas. Si cependant vous la prononcez, et quel que soit votre jugement, je crois que l'exécution doit en être renvoyée après

que les décrets constitutionnels, que vous avez déjà faits, auront été présentés à la ratification des assemblées primaires, et mon opinion est indivisible.

CHAZAL*fils.* — Mes commettants m'ont envoyé pour prononcer sur le sort de Louis. Je n'ai jamais douté de cette mission. Je suis convaincu que Louis est coupable. Mais sa mort, quoique juste, me parait avoir des dangers que n'a pas sa conservation. Ces dangers, qui grondent dans l'avenir, et qui sont déjà prêts à s'élancer sur ma patrie, me font un devoir de soumettre à nies commettants une décision éventuellement funeste, ou à en prendre une qui ne soit pas irrévocable. Je voie pour la mort, mais en adhérant à la réserve proposée par Maillic, relative au sursis.

Haute-Garonne[274].

LOUIS XVI CONDAMNÉ A MORT

LA CONVENTION PRONONCE SON VERDICT

(PRÉSIDENT DE VERGNIAUD. SÉANCE DU 17 JANVIER.)

LE PRÉSIDENT. — Citoyens, je vais proclamer le résultat du scrutin. Vous allez exercer un grand acte de justice ; j'espère que l'humanité vous engagera à garder le plus profond silence. Quand la justice a parlé, l'humanité doit avoir son tour.

Sur 745 membres qui composent la Convention, un est mort, six sont malades, deux sont absents sans cause et ont été censurés au procès-verbal ; onze sont absents par commission ; quatre se sont dispensés de voler ; ce qui réduit le nombre des volants à 721.

La majorité est de 361.

Un membre vote pour la mort, en réservant au peuple la faculté de commuer la peine.

Vingt-trois votent pour la mort, en demandant qu'on examine s'il est convenable d'accélérer ou de retarder l'exécution.

Huit votent pour la mort, en demandant qu'il soit sursis à l'exécution jusqu'après l'expulsion de la race entière des Bourbons.

Deux votent pour la peine de fers.

Deux votent pour la mort, en demandant qu'il soit sursis à l'exécution jusqu'à la paix, époque à laquelle la peine pourrait être commuée, et réservant le droit de la faire exécuter avant ce temps, en cas d'invasion du territoire français par aucune puissance étrangère, dans les vingt-quatre heures de l'irruption.

Trois cent dix-neuf votent pour la détention jusqu'à la fin de la guerre, et le bannissement aussitôt la conclusion de la paix.

Trois cent soixante-six votent pour la mort.

Je déclare, au nom de la Convention nationale, que la peine qu'elle prononce contre Louis Capet, est celle de mort.

(Il règne pendant toute cette proclamation le plus profond silence.)

Les trois défenseurs de Louis sont admis à la barre[275].

Desèze porte la parole. — Citoyens représentants de la nation, la loi et vos décrets nous ont confié la défense de Louis ; nous venons avec douleur aujourd'hui en exercer le dernier acte. Louis nous a donne une mission expresse ; il a chargé notre fidélité du devoir de transmettre un écrit de sa main et signé de lui : permettez que j'aie l'honneur de vous en faire lecture.

« Je dois à mon honneur, je dois à ma famille de ne point souscrire à un jugement qui m'inculpe d'un crime que je ne puis me reprocher ; en conséquence je déclare que j'interjette appel à la nation elle-même du jugement de ses représentants ; je donne, par ces présentes, pouvoir spécial à mes défenseurs officieux, et charge expressément leur fidélité de faire connaître à la Convention nationale cet appel par tous les moyens qui seront en leur pouvoir, et de demander qu'il en soit fait mention dans le procès-verbal de la Convention.

Signé : Louis CAPET. »

Citoyens, nous vous supplions d'examiner dans voire justice s'il n'existe pas une grande différence entre le renvoi, spontané de votre part, du jugement de Louis à la ratification du peuple français, et l'exercice du droit naturel et sacré qui appartient à tout accusé, qui appartient à tous les individus, oui, à tous, et par conséquent à Louis. Si nous n'avons pas élevé nous-mêmes cette question dans la défense de Louis, c'est qu'il ne nous appartenait pas de prévoir que la Convention nationale se déterminerait à le juger ; ou qu'en le jugeant, elle le condamnerait.

Nous vous la proposons aujourd'hui pour remplir envers Louis ce dernier devoir, vous-mêmes nous en avez chargés, et nous vous conjurons de la balancer avec cette sainte impartialité que la loi demande... Citoyens, telle était la mission fatale dont Louis nous avait chargés. Maintenant que nous venons d'apprendre que le décret fatal qui a condamné Louis à la mort n'a obtenu la majorité sur les suffrages de la Convention que de cinq voix, et encore, peut-être, pourrions-nous réclamer toutes les voix des membres absents, et penser qu'elles auraient pu être en sa faveur, permettez-nous, soit comme défenseurs de Louis, soit comme citoyens, soit comme pétitionnaires, de vous observer, au nom de l'humanité, au nom de ce principe sacré qui veut que tout soit adouci, que tout soit mitigé en faveur de l'accusé, permettez-nous de vous dire que, puisqu'il s'est élevé des doutes si considérables parmi les membres de la Convention pour la ratification de ce jugement par le peuple, une circonstance si extraordinaire mérite bien, de votre profond dévouement pour ses intérêts, de votre amour pour lui, de votre respect pour ses droits, que vous vous déterminiez volontairement à lui demander cette ratification, encore que vous sachiez que les principes ne commandent pas cette mesure.

Citoyens, nous n'ignorons pas que c'est par un décret rendu ce matin que vous avez jugé que la majorité de plus d'une voix suffirait pour la validité du jugement que vous avez rendu ; mais je vous le demande encore ici au nom de la justice, au nom de la patrie, au nom de l'humanité, usez de votre extrême puissance, niais n'étonnez pas la France du spectacle d'un jugement qui lui paraîtra terrible, quand elle considérera son étonnante minorité.

Citoyens, nous remplissons ici, pour la dernière fois, un ministère religieux, un ministère que nous tenons de vous-mêmes ; et vous jugez combien, à ce titre seul, nous devons y être attachés. Permettez donc que je vous adjure encore, au nom de ce Louis XVI, que je vous supplie de songer que presque tous les membres de la Convention qui avaient voté parmi vous pour la ratification do votre jugement par le peuple ; que tous les membres de la Convention ont fondé leur opinion sur le salut de la république. Citoyens, vous qui combattez pour le salut de la nation, pour ses véritables intérêts, je vous le demande, ne tremblerez-vous pas, quand vous songerez que le salut de la république, que le salut de l'empire entier, que le salut de vingt-cinq millions d'hommes, peut dépendre de cinq voix !...

Tronchet. — Citoyens, il a échappé à mon collègue, dans les observations improvisées que les circonstances nous ont déterminés à vous présenter une observation que je crois de la plus grande importance. Nous n'aurions pas été seulement dans le cas de réclamer votre humanité et votre amour pour le salut de la patrie, sans le décret que vous avez rendu ce matin, et d'après lequel le calcul des voix a été fait.

Nous pourrions vous dire qu'il paraîtra peut-être inconcevable à quelques personnes, que le plus grand nombre de ceux qui ont prononcé la peine terrible de la mort aient pris pour base le code pénal, et qu'on ait invoqué contre l'accusé ce qu'il y a de plus rigoureux dans la loi, tandis que l'on écartait tout ce que l'humanité de cette, même loi avait établi en faveur de l'accusé. Vous concevez, vous entendez que je dois vous parler de ce calcul rigoureux par lequel la loi exige les deux tiers des voix pour que l'accusé puisse être condamné. Mais je vous prie d'observer que le décret que vous avez rendu ce matin n'est pas un véritable décret ; que vous n'avez fait que passer à l'ordre du jour sur des observations très légères qui vous ont été faites, et que nous croyons devoir nous permettre, par les sentiments qui sont dans nos cœurs, par l'obligation sacrée dont nous sommes chargés, et que nos sommes obligés de remplir ; nous osons nous croire autorisés à vous observer que quand il s'agissait de déterminer quelle devait être la majorité et la force du calcul des voix, une affaire aussi importante que celle-là méritait d'être traitée par un appel nominal, et non pas par un simple passé à l'ordre du jour ; et c'est ainsi qu'en qualité de citoyens, de pétionnaires, nous osons vous demander, comme on l'a fait quelquefois quand on se croyait lésé par quelqu'un de vos décrets, nous osons vous demander de rapporter ce décret, sur lequel vous avez passé à l'ordre du jour sur la manière de prononcer touchant le jugement de Louis.

Lamoignon-Maleslierbes. — Citoyens, je n'ai pas, comme mes collègues, l'habitude de la parole ; je n'ai point, comme eux, l'habitude du plaidoyer.

Nous parlons sur-le-champ sur une matière qui demande la plus grande réflexion. Je ne suis point en état d'improviser sur-le-champ ; je ne suis point capable d'improviser tout de suite... Je vois avec douleur que je n'ai pas eu un moment pour vous présenter des réflexions capables de toucher une assemblée... Oui, citoyens, sur cette question, *comment les voix doivent-elles être comptées ?* j'avais des observations à vous présenter... mais j'ai, sur cet objet, tant d'idées... qui ne me sont suggérées ni par l'individu, ni par la circonstance... Citoyens, pardonnez à mon trouble... Oui, citoyens, quand j'étais encore magistrat, et depuis, j'ai réfléchi spéculativement sur l'objet dont vous a entretenu Tronchet. J'ai eu occasion, dans le temps que j'appartenais au corps de la législation, de préparer, de réfléchir ces idées. Aurais-je le malheur de les perdre, si vous ne me permettez pas de les présenter d'ici à demain ?

(Le président invite les trois défenseurs de Louis aux honneurs de la séance.)

ROBESPIERE. — Les demandes qui viennent de vous être faites méritent toute votre attention, et sont dignes de toute votre sagesse.

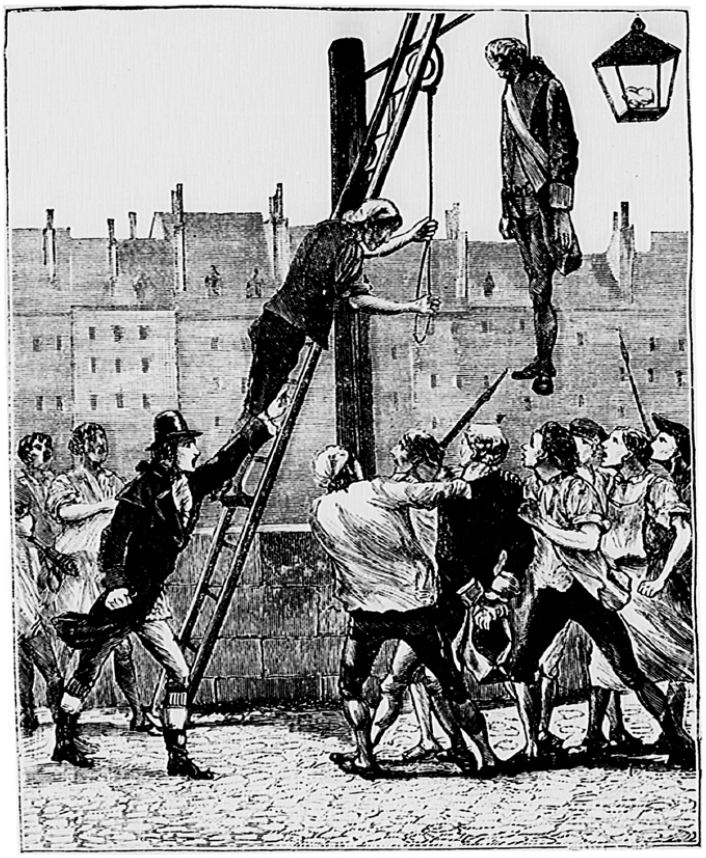
Vous avez donné aux sentiments de l'humanité tout ce que ne lui refusent jamais des hommes animés de son pur amour. Sous le rapport du salut public, je pardonne aux défenseurs de Louis les réflexions qu'ils se sont permises ; je leur pardonne leurs observations touchant un décret qu'il était nécessaire de rendre, qu'il est maintenant dangereux d'attaquer ; je leur pardonne de vous avoir proposé la révocation de ce décret préliminaire, fondé sur les principes que vous avez adoptés pour le salut public ; je leur pardonne encore d'avoir fait une démarche qui tend à consacrer la demande qui a été faite de l'appel au peuple de votre jugement. Mais, citoyens, tous ces actes doivent être ensevelis dans l'enceinte de la Convention nationale. Je leur pardonne enfin ces sentiments d'affection qui les unissaient à celui dont ils avaient embrassé la cause ; il n'appartient pas aux législateurs, aux représentants de peuple, de permettre qu'on vienne ici pour donner le signal de discorde et de trouble dans la république.

Il n'est pas possible de casser le décret que vous avez rendu : il doit être regardé comme le vœu de la nation elle-même, ou bien il ne sera qu'un remède pire que le mai que vous avez voulu étouffer. Vous ne pouvez pas donner acte de l'appel devant vous sans occasionner des calamités que nous avons voulu prévenir. La nation n'a pas condamné le roi qui l'opprima, pour exercer seulement un grand acte de vengeance ; elle l'a condamné pour donner un grand exemple au monde, pour affermir la liberté française, pour appeler la liberté de l'Europe, et pour affermir, surtout parmi vous, la tranquillité publique. Le décret que vous avez rendu, vous ne pouvez pas le suspendre, sans cela vous auriez mis la république, par votre décret, dans une position plus fâcheuse. Le décret est irrévocable, le décret a été promulgué pour l'Intérêt pressant du salut public ; il ne peut être révoqué ; il ne peut être mis en question même sans offenser les premiers principes.

Et moi qui ai éprouvé aussi les sentiments qui vous animent, je vous rappelle, dans ce moment, à votre caractère de représentants du peuple, aux grands principes qui doivent vous guider, si vous ne voulez pas que le grand acte de justice que vous avez accordé à la nation elle-même ne devienne une nouvelle source de peines et de malheurs.

Oui, citoyens, il serait possible que l'événement le plus juste, le plus nécessaire pour le bien public, entraînât des inconvénients ; mais s'il a des inconvénients, ce ne sera point la faute de la fidélité avec laquelle la Convention a rempli ses devoirs ; ils viendraient de l'oubli des principes dont elle pourrait se rendre coupable ; ils viendraient de tout autres que des bons citoyens qui ont cru remplir un devoir sacré, en condamnant celui que la nation entière accusait de ses maux. La démarche qui vient d'être faite auprès de vous ne peut point être considérée connue indifférente ; elle jetterait la nation dans une position plus fâcheuse que celle où elle était auparavant ; car il y aurait encore incertitude si le roi est définitivement condamné. Il en résulterait que cet appel que vous avez rejeté, que les formes dilatoires que vous avez refusé d'admettre, seraient reproduites de fait ; ce serait-là l'écueil le plus dangereux pour la liberté, et la source des maux que vous avez voulu lui épargner par le décret sévère que vous venez de rendre.

SCÈNES DE LA RÉVOLUTION.
Les Massacres Vendéens. — Le curé constitutionnel est Machecoul est déchiré vivant par les paysannes royalistes



Les défenseurs de Louis n'ont pas le droit d'attaquer les grandes mesures prises pour la sûreté générale, adoptées par les représentants de la nation ; ils n'ont pas le droit de produire des mesures dangereuses à la puissance des représentants et à la mission qu'ils ont reçue, enfin, à tous les principes de la liberté publique. Cet acte doit être regardé connue nul, et il doit être interdit à tout citoyen d'y donner aucune suite, sous les peines qui doivent être décernées contre les perturbateurs du repos public et les ennemis de la liberté. Cette mesure est indispensable, puisque, si vous ne l'adoptez pas, vous semblez consacrer l'appel, et que vous laissez, pour ainsi dire, un ferment de discorde au milieu de la nation, ou plutôt que vous donnez la permission de faire un véritable acte de rébellion contre l'autorité publique, désigné sous des couleurs spécieuses.

Je finis par une simple réflexion. Il ne suffit point d'avoir rendu le décret provoqué par la nation : il faut, citoyens, prendre les mesures nécessaires pour que ce décret soit réellement utile ; or, pour qu'il soit utile, il ne faut pas qu'il soit un prétexte d'apitoyer les citoyens sur le sort du tyran, de réveiller des sentiments personnels aux dépens des sentiments généreux et d'amour de l'humanité qui caractérisent les vrais républicains. Il ne faut pas que cet appel puisse attacher à ce décret aucun signe de mépris, aucune espérance de trouble, de désordre, de rébellion, de division, et d'insurrection de la part de la tyrannie et de la royauté. Je demande donc que vous déclariez, citoyens, que le prétendu appel qui vient de vous être signifié doit être rejeté comme contraire aux principes de l'autorité publique, aux droits de la nation, aux autorités des représentants, et que vous interdisiez à qui que ce soit d'y donner aucune suite, à peine d'être poursuivi comme perturbateur du repos public.

GUADET. — Citoyens, Louis déclare interjeter appel du jugement que vous avez rendu ; si j'entends bien cette proposition, c'est devant le peuple français qu'il doit être porté. Mais l'accusé n'a pas le droit, à la faveur d'un appel, de dire au peuple français ce que ses représentants seuls pouvaient lui dire : « Examine s'il est de ton intérêt que le jugement que tes représentants ont rendu soit exécuté, ou s'il ne convient pas mieux que la peine portée soit commuée. » Il veut interjeter appel de votre jugement ; il veut que la peine soit commuée. C'est en effet, citoyens, la seule question que nous avons à traiter, savoir : si nous renverrons le jugement que nous venons de prononcer

devant les assemblées primaires ; car je ne crois pas qu'il soit venu dans l'idée à personne de soumettre à la nation entière, de soumettre au peuple entier la peine de mort prononcée contre Louis c'est-à dire la révision entière du procès.. Or c'est là ce qui résulterait certainement de l'admission de l'appel formé par lui. Car alors, comme ce ne serait plus une question politique que le peuple français aurait à examiner dans toute l'acception que ce mot présente, et dans son véritable sens, il faudrait que le peuple français revit toute la procédure ; il faudrait que l'accusé subit un nouvel interrogatoire devant chaque assemblée primaire. Et certes, les inconvénients majeurs, l'impossibilité de l'exécution d'un pareil système annoncent assez qu'il ne peut pas être appliqué.

Me permettez-vous, citoyens, de, vous observer que cette, ressource de l'appel est probablement venue dans l'esprit, soit de Louis, soit de ses défenseurs, à cause de la malheureuse confusion des pouvoirs qu'exerçaient dans ce moment les représentants du peuple. Je n'ai cessé de dire dans cette tribune, et plusieurs de mes collègues ont partagé mon sentiment, c'est comme membre d'un tribunal national que j'ai prononcé ; et je le déclare encore, si j'eusse voté comme législateur, si j'eusse cru que jamais ma qualité de représentant du peuple pût, en me faisant prendre des mesures de sûreté générale ; si j'eusse cru, dis-je, que cette qualité pût me mettre à même de porter, un autre jugement à l'égard de Louis, très certainement ce n'est pas la mort de Louis que j'aurais votée, j'aurais voté [sa réclusion ; mais, me considérant comme membre d'un tribunal, après avoir déclaré le fait dont la preuve était dans ma conviction intime, je n'ai vu que la loi à appliquer.

Dès lors il est évident que ce tribunal ne peut avoir de supérieur dans la hiérarchie de l'ordre judiciaire. Cette évidence me paraît conséquente, soit par les principes, soit qu'on consulte l'impossibilité de l'exécution du système présenté par les défenseurs de Louis.

Il n'y a donc plus lieu à aucune ratification.

Il est un autre vœu qui paraît avoir été formé par un des défenseurs de Louis ; c'est que Vous reveniez sur le décret par lequel vous avez déclaré que la majorité, plus une, formerait le jugement. C'est encore une chose bien déplorable, qu'au moment où ce décret a été porte, la Convention nationale n'ait pas apprécié davantage les termes ; car si elle avait déclaré que, devant rendre un décret, comme elle l'a rendu dans cette circonstance, cette majorité suffirait, alors ceux qui ont cru énoncer ici leur vœu comme membres d'un tribunal, auraient eu à s'exprimer autrement, c'est-à-dire à déclarer qu'ils ne citaient pas pouvoir voter dans une affaire, où, ayant exercé jusqu'en ce moment les fonctions de juge, c'est-à-dire de juré, on les transformait en un instant en simples citoyens. Il serait, toujours arrivé qu'aucune équivoque n'aurait existé, si la Convention nationale avait déclaré que c'était un jugement qu'elle allait rendre ; car alors il n'y a pas de doute, citoyens, que vous vous fussiez soumis vous-mêmes à la loi qui porte que, dans tout jugement criminelles deux tiers des voix seront nécessaires. Mais, citoyens, cette question me paraît beaucoup trop importante pour que l'assemblée, après soixante heures de séance, entreprenne de la discuter en ce moment ; d'ailleurs, elle a paru consentir à ce que l'un des défenseurs de Louis lui présentât demain une pétition sur ce point. Je crois, citoyens, que les mêmes sentiments de justice qui me guident, qui vous ont animés aujourd'hui, vous animeront encore demain. Je sais d'ailleurs que vous avez une autre question à faire, qui est celle s'il convient que le jugement soit exécuté immédiatement, ou que l'exécution en soit retardée, au prix de la liberté publique. Ce ne serait pas venger la nation, ce serait la punir. Je demande donc l'ajournement à demain,

MERLIN *de Douai.* — Je demande au moins la division, pour l'honneur de la nation.

GUADET. — Comme j'entends demander la division sur l'ajournement, je déclare que je n'ai point demandé l'ajournement sur la proposition de l'appel au peuple, je demande au contraire que l'acte d'appel demandé par les défenseurs de Louis ne soit pas reçu.

On insiste sur l'ajournement.

MERLIN *de Douai.* — Je demande qu'au moins la Convention nationale n'accorde pas les honneurs de l'ajournement à une erreur grossière qui a été avancée à cette barre par le citoyen Tronchet, et qui a été répétée par Guadet (et cette erreur est d'autant plus dangereuse, et elle mérite d'autant plus d'être relevée, qu'elle a plus de consistance par les lumières de son auteur). Le citoyen Tronchet vous a dit que, d'après le code pénal, il fallait les deux tiers des voix pour appliquer la peine. Je dis que c'est une erreur ; non pas le code pénal, mais la loi sur les jurés, distingue le jugement des faits d'avec le jugement sur l'application de la peine. Pour la déclaration du fait, la loi exige non pas les deux tiers des voix, mais dix sur douze, ou douze sur quinze pour condamner ; au lieu que, lorsqu'il s'agit d'appliquer la peine, la loi exige, lorsqu'il y a quatre juges, trois sur quatre, et lorsqu'il y a cinq juges, trois sur cinq. Voilà la loi, textuellement, et j'en suis d'autant plus sûr, que je l'ai pratiquée moi même pendant neuf mois. L'allégation de Tronchet tombe d'elle-même.

BARÈRE. — Je demande moi-même l'ajournement à demain avec une nouvelle décision. Citoyens, parmi les diverses demandes qui vous sont faites, il en est une première qui doit être évidemment terminée aujourd'hui ; c'est celle qui est relative à l'appel à faire rejeter ou accepter. Il est bien singulier que lorsque vous avez décrété, le 15 de ce mois, qu'aucun recours ne devait être fait sur le jugement que vous rendriez, on vous propose aujourd'hui

un appel qui serait le renversement immédiat de ce décret. Vous devez être conséquents : vous avez été fondés sur de grands principes de droit public. Eh bien ! je propose, sur cette première mesure, de décréter qu'en conséquence de votre décret du 15, vous rejetez l'appel demandé par les défenseurs de Louis Capet. Il est une seconde demande : c'est celle qui a été proposée par un des défenseurs de Louis, relative au décret qui fixe dans votre votre assemblée le sort de Louis à la majorité par moitié plus une voix, qu'il vous propose de rapporter.

Ce serait déranger le système des travaux de la Convention que vouloir une majorité différente. Eh quoi ! les émigrés ont été condamnés comme conspirateurs et traîtres à la patrie ! Quoi ! des milliers de prêtres fanatiques ont été déportés à la même majorité, et d'autres lois seraient invoquées en faveur du tyran !

Robespierre rappelle sa proposition.

L'assemblée, consultée, déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur l'ajournement demandé par Guadet.

Elle rejette l'appel interjeté par Louis ; passe à l'ordre du jour sur la demande faite par Nalesherbes du rapport du décret rendu le matin, et ajourne à demain la discussion sur la question de savoir, s'il y aura sursis à l'exécution du décret de mort contre Louis.

La séance est levée à dix heures et demie.

LA QUESTION DU SURSIS

DEVRA-T-IL ÊTRE SURSIS A L'EXÉCUTION DE LOUIS XVI ?

PRÉSIDENCE DE VERGNIAUD. — EXTRAITS DE LA SÉANCE BU 18 JANVIER.

Après une discussion sur quelques projets de loi étrangers au procès qui nous occupe, la Convention passe à l'ordre du jour.

LASOURCE. — Il s'est élevé quelque discussion ; c'est sur le nombre des votants, qui a été retrouvé ; et sur l'opinion d'un membre, qui a été redressée. La seule chose, donc, que la Convention ait à faire, sans se compromettre, sans déshonorer le jugement qu'elle a si solennellement rendu, c'est d'adopter la proposition de Thuriot.

LESAGE. — Il n'y a au reste d'autre erreur que celle relative à Dumont.

PRYNIÈRE. — Aucun décret ne peut être rendu qu'après la lecture du procès-verbal. Je demande que la partie du procès-verbal contenant les votes des membres soit relue et adoptée.

La Convention adopte cette proposition ; on procède à son exécution.

Chaque membre est de nouveau appelé pour déclarer si son suffrage a été exactement recueilli.

Plusieurs, qui avaient voté pour la mort avec la restriction du sursis, déclarent leur opinion divisible ; d'autres déclarent n'avoir fait qu'une simple invitation à examiner la question du sursis. Ils demandent que leur vœu n'en soit pas moins compté parmi ceux qui sont inscrits sans restriction pour la peine de mort.

Mailhe étant absent par maladie, on observe que son vote, tel qu'il l'avait d'abord énoncé et qu'il le répéta hier, ne renferme aucune restriction ni condition, et que la demande qu'il a faite d'une discussion sur l'époque de l'exécution est indépendante de son vote pour la mort. Le vote de Mailhe est compté parmi ceux qui ont opiné pour la mort pure et simple.

KERSAINT. — (Il rappelle son suffrage et est interrompu par des murmures.) Je veux épargner un crime aux assassins, en me dépouillant moi-même de mon inviolabilité ; je donne ma démission, et je dépose les motifs de cette résolution entre les mains du président.(Murmures.)

Le président proclame le résultat rectifie du scrutin.

L'assemblée est composée de sept cent quarante neuf membres.

Quinze membres se sont trouvés absents par commission ;

Sept par maladie ;

Un sans cause, et censuré ;

Cinq non votants ;

Total, 28.

Reste à 721.

La majorité absolue est de 361.

Sur quoi deux ont voté pour les fers ;

Trois cent dix-neuf pour la détention et le bannissement à la paix, ou pour le bannissement immédiat, ou pour la réclusion, et quelques-uns y ont ajouté la peine de mort conditionnelle, si le territoire était envahi ;

Treize pour la mort, avec sursis, soit après l'expulsion des Bourbons, soit à la paix, soit à la ratification de la constitution ;

Trois cent soixante-un pour la mort.

Vingt-six pour la mort, en demandant, conformément à la motion de Mailhe, une discussion sur le point de savoir s'il conviendrait à l'intérêt public qu'elle fût ou non différée, et en déclarant leur vœu indépendant de cette demande.

Résumé

Pour la mort, sans condition	**387**
Pour la détention ou la mort conditionnelle	**234**
Absents et non votants	**28**
Total	**749**

Ainsi le vote de Mailhe et celui des membres qui conformément à sa motion, ont demandé une discussion sur l'époque de l'exécution, n'ont point été comptés parmi les votants pour la mort non plus que ceux qui *oui expressément* voté pour le sursis.

BRÉARD. — Vous venez de faire la vérification des suffrages. Il vous reste actuellement une autre chose à faire ; c'est que, malgré que les secrétaires soient extrêmement fatigués d'un travail aussi long que pénible, ils veuillent bien faire un nouveau sacrifice à la chose publique, se réunir de suite dans un endroit particulier, et y rédiger le procès-verbal dont ils viennent de vous lire une partie, afin que la lecture en soit faite demain matin ; car rien n'est plus instant que ce procès-verbal soit adopté. Les secrétaires peu vent être remplacés momentanément par les anciens : je demande que ce procès-verbal soit aussitôt imprimé et envoyé aux quatre-vingt-quatre départements, avec une adresse au peuple, dans laquelle la Convention lui rappelle les motifs qui ont déterminé son décret.

THURIOT. — Je combat la dernière proposition de Bréard. Le peuple français a chargé ses représentants de prononcer *(Plusieurs voix à la droite de l'orateur :* Cela n'est pas vrai. — Des murmures éclatent dans la partie opposée.)

CHOUDIEU. — Président, rappelez à l'ordre cette minorité turbulente et factieuse qui interrompt par des démentis insolents.

CHAULIER. — Je demande que celui qui s'est permis l'interruption soit inscrit au procès-verbal.

THURIOT. — C'est une vérité qui a été reconnue par le premier décret relatif à l'affaire de Louis Capet. *(Une voix* : Il n'a pas été discuté.) La Convention avait décrété qu'elle prononcerait... Je m'étonne d'être interrompu par des hommes qui ont eux-mêmes prononcé, soit comme juges, soit comme législateurs : car sans doute s'ils ne s'étaient crus ni l'un ni l'autre ils n'auraient pas volé. Si les principes ne commandent pas à cet égard, la voix de l'honneur, celle de la raison... (Nouveaux murmures, à la droite de la tribune. — On demande le rappel à l'ordre.) Je suis loin de désigner personne, il est dans mes principes que l'opinion émise par un représentant du peuple, quelle qu'elle soit, est sacrée ; mais je pense aussi que si ce représentant, si même un homme quelconque a voté, il a dû auparavant se reconnaître un caractère quelconque ; car je ne connais que A l'homme qui s'est récusé dans cette affaire, qui puisse prétendre, dans le moment où nous sommes, n'avoir aucune espèce de caractère. Quand la voix des, passions aura cesse, j'espère que la raison reprendra ses droits et assurera le triomphe des principes.

Bréard vous a proposé de faire une adresse au peuple ; je m'y oppose par une raison bien simple... (Les murmures continuent à la droite de la tribune. — *Une voix s'élève* : Le peuple ne vous a pas constitues juges.)

CHOUDIEU. — Président, rappelez donc le côté droit à l'ordre : c'est une protestation indirecte que ces messieurs se permettent contre la majorité.

THURIOT. — Vous aviez incontestablement le droit du juger le tyran, puisque vous avez reçu de la nation en masse tous les pouvoirs nécessaires pour l'exercice de la souveraineté. Lorsqu'un peuple nomme une Convention nationale, ne lui confie-t-il pas tous les pouvoirs qui émanent de là souveraineté ? C'est vous, ce sont vos décrets qui ont donne la vie à toutes les autorités : nierez-vous l'existence de vos décrets ? (De nouveaux murmures partent de l'extrémité droite de la salle. — Le président rappelle à l'ordre les interrupteurs.)Je suis très éloigné de vouloir me plaindre de ce qu'on ignore les décrets qui ont été rendus dans les premiers moments de la Convention ; je sais qu'il fut une époque où les hommes révoquaient en doute même leur propre existence ; mais il faut enfin que les passions se taisent, et que la raison se fasse entendre. N'êtes-vous pas chargés d'exercer la souveraineté ? Si vous doutez de vos pouvoirs, pourquoi siégez-vous à la Convention ?

Je reviens au point qui doit seul en ce moment fixer notre attention. Je veux dire la question de savoir si l'on fera une instruction au peuple ; je m'étonne des rumeurs et des murmures que cette question excite ; je croyais que lorsqu'on agitait des questions aussi importantes, et après un jugement de mort, il ne s'agissait plus que d'aplanir les difficultés ; qu'il ne devait plus y avoir d'orages et qu'il suffisait de s'entendre pour être tous d'accord. Je dis que nos opinions étant déjà connues dans tous les départements, il est inutile de publier des instructions nouvelles,

que nous ne pourrions le faire sans accréditer nous-mêmes l'opinion que nous n'avions pas le droit de juger le tyran. Je demande donc la question préalable sur cette proposition : mais je fais la motion expresse que l'assemblée ne se sépare pas avant d'avoir décidé s'il y aura un sursis. (Appuyé, *s'écrient un grand nombre de voix.)*

Thuriot va se placer dans l'extrémité gauche de la salle. — Robespierre et plusieurs autres membres l'entourent, et semblent l'interpeller vivement sur son opinion. — Il remonte précipitamment à la tribune.

THURIOT. — Je préviens l'assemblée que je suis contre le sursis.

TALLIEN. — Je demande que la question soit décidée séance tenante. (Un grand nombre de membres se lèvent pour appuyer cette proposition). L'humanité l'exige.

ROBESPIERRE. — Je demande la parole pour motiver la proposition de Tallien.

DUQUESNOI, DUHEM, JULIEN *et plusieurs autres membres tous ensemble* : Mettez aux voix, président, la priorité pour la proposition de Tallien.

TALLIEN, *parlant à l'extrémité gauche de la salle :* Je motive ma proposition sur des raisons d'humanité (Quelques rumeurs s'élèvent dans le côté opposé.) Louis sait qu'il est condamné, il sait qu'un sursis a été demandé. Je demande que la question soit décidée sans désemparer, afin de ne pas prolonger les angoisses d'un condamné.) De nouveaux cris s'élèvent : appuyé, appuyé !... Aux voix la proposition ! — Des murmures partent de l'extrémité opposée.)

CHAMBON. — Nous voulons avoir le temps de discuter. Je ne demande pas que les propositions soient enlevées ; je désire au contraire qu'elles soient discutées avec ce calme qui jusqu'ici a caractérisé honorablement vos délibérations dans cette affaire ; mais je dis que l'humanité, la justice, le salut de la patrie exigent que cette question ne traîne pas en longueur.

LA REVEILLÈRE-LÉPAUX. — J'ai voté contre l'appel au peuple, j'ai voté la mort de Louis, mais ce n'est pas sans horreur que j'entends invoquer l'humanité avec des cris de sang. Mon avis n'est pas d'éloigner une détermination définitive ; mais il est incroyable qu'on veuille qu'une question si importante, puisque la vie d'un homme et l'intérêt public y sont attachés, soit décrétée sans désemparer par une assemblée épuisée par la longueur de ses dernières séances, sans qu'on puisse savoir quel degré de force l'assemblée sera dans le cas de conserver pour suivre une discussion aussi délicate.

Je demande donc que, sans rien précipiter, sans entendre ceux qui cherchent perpétuellement à porter la Convention à des démarches inconsidérées, ou discute cette question importante, et que la discussion ne soit fermée que lorsque l'assemblée se croira suffisamment éclairée.

LECARPENTIER, *de Valogne.* — Lorsque la patrie est en danger, en souffrance, un représentant du peuple ne doit pas sommeiller. Je ne serai tranquille sur le sort de ma patrie que quand j'aurai vu le tyran anéanti. Depuis que vous êtes à la Convention nationale, jamais je n'ai vu de jour aussi beau que celui ou, après une délibération de vingt-quatre heures, après les discusions les plus calmes et les plus réfléchies, vous avez rendu un décret qui a sauvé la pairie. (Il s'élève quelques murmures.) Je ne crains pas de déplaire : je dis mon opinion et mon sentiment avec la franchise républicaine. Si je me trompe, mes collègues auront le droit de rectifier mon opinion. Je demande donc que vous décrétiez que vous ne désemparerez pas sans avoir décidé cette question qui n'est pas aussi difficile à résoudre qu'on voudrait le faire croire. Si les dormeurs ne veulent pas rester ici, je demanderai qu'on fixe la décision à demain matin.

COUTHON. — Je demande, conformément aux lois déjà faites, et par humanité, qu'en effet la priorité soit accordée à la proposition de Tallien, et que rassemblée décrète qu'elle statuera sur l'amendement de Maillie, sans désemparer. *(Plusieurs voix :* Non, non.) Faites attention, citoyens, que Louis est instruit de son sort ; que tous les moments de retard sont autant de supplices. Le décret est porté ; il faut qu'il s'exécute comme les jugements criminels, c'est-à-dire dans les vingt-quatre heures : autrement il n'y aurait plus de dignité dans la Convention nationale, plus de stabilité dans ses décrets ; car il serait possible que, par des discussions incidentes, astucieusement jetées dans l'assemblée, une minorité obstinée parvint à dénaturer tous les décrets. Je sais bien que par le grand exemple que nous allons donner aux peuples dont les yeux sont fixés sur nous, nous nous sommes déclarés les ennemis des despotes, et que nous avons provoqué sur nous la haine et la rage de tous les tyrans. Mais ces restrictions, ces dernières mesures, qu'on pouvait admettre avant le jugement, sont actuellement déplacées ; et, tel est le service que nous sommes appelés à rendre au genre humain, que nous ne devons pas craindre de déchirer le masque et le prestige de la royauté, et apprendre aux peuples comment il faut traiter les tyrans. Je ne suis pas du nombre de ceux qui craignent les despotes étrangers. Le coup qui fera tomber la tête de Louis retentira jusqu'autour de leurs trônes, et en ébranlera les fondements : au reste, préparons-nous à les repousser ; travaillons-y sans relâche, occupons-nous des moyens de faire la guerre, et croyons que les Français, qui ont tout sacrifié pour la liberté, sauront encore la défendre. Je demande, qu'au lieu de faire une adresse au peuple, vous ordonniez au pouvoir exécutif d'envoyer votre décret aux départements par des courriers extraordinaires, et de se charger de son

exécution dans les vingt-quatre heures. Nous sommes ici pour la salut public ; il est peut-être attache à notre délibération ; je demande que nous prononcions sans désemparer.

Une voix. — Je demande que ce soit par appel nominal. (Appuyé ! s'écrie-t-on dans toutes les parties de la salle.)

DAUNOU. — J'appuie la question préalable sur la proposition de Tallien. On vous a parlé d'humanité ; mais on en a réclamé les droits d'une manière dérisoire... Il ne faut pas décréter, en sommeillant, les plus chers intérêts de la patrie. Je déclare que ce ne sera ni par la lassitude, ni par la terreur, qu'on parviendra à entraîner la Convention nationale à statuer, dans la précipitation d'une délibération irréfléchie, sur une question à laquelle la vie d'un homme et le salut public sont également attachés. Vous avez appris le danger des délibérations soudaines ; et certes, pour la question qui nous occupe, vous avez besoin d'être préparés par des méditations profondément suivies. La question qui A reste à résoudre est une des plus importantes que vous ayez à résoudre. Un de vos membres, Thomas Payne, a une opinion importante à vous communiquer. Peut-être ne sera-t-il pas inutile d'apprendre de lui ce qu'en Angleterre... (Des murmures s'élèvent.) Je n'examine point comment on peut flatter le peuple, en adulant en lui un sentiment qui n'est peut-être que celui d'une curiosité atroce. Les véritables amis du peuple sont, à mes yeux, ceux qui veulent prendre toutes les mesures nécessaires pour que le sang du peuple ne coule pas, que la source de ses larmes soit tarie, que son opinion soit ramenée aux véritables principes de la morale, de la justice et de la raison. Je demande donc la question préalable sur la proposition de Tallien ; et, que si cette proposition était mise aux voix, elle ne pût l'être que par l'appel nominal.

ROBESPIERRE. — Vous avez déclaré Louis coupable à l'unanimité : la majorité l'a jugé digne de mort. J'ai peine à concevoir quel sujet de division pourrait encore exister parmi nous. L'intérêt commun ne devrait-il pas nous rallier tous dans une commune opinion ? car enfin, puisque nous avons déclaré une guerre à mort à la tyrannie, puisque l'humanité nous fait entendre sa voix, car l'humanité ne peut faire ordonner le sacrifice de tout un peuple à un seul homme, comment pourrait-il exister dans cette assemblée un seul membre qui voulût chercher les moyens de suspendre l'exécution d'un décret que le salut public vous a fait rendre ? Je le déclare : je ne conçois pas comment un homme élevé à la hauteur des principes que nous avons consacrés hier pourrait descendre tout à coup aux ressorts minutieux et déshonorants des plus petites passions ; je ne puis le penser. J'aime à croire au contraire que bientôt nous allons être d'accord. Déjà trop d'incidents ont, depuis l'arrêt de mort, différé son exécution. Par humanité, j'ose le dire, on a violé l'humanité même et les droits du peuple. Vous avez une première fois violé les droits du peuple, lorsqu'après le jugement que vous avez prononcé, vous avez admis les défenseurs de Louis, qui n'en avaient plus le caractère. Aujourd'hui la séance s'est passée en incidents ; le procès-verbal ayant été rectifié par l'appel qui vient de se faire, il ne reste plus qu'à l'envoyer dans les départements. Quant à l'adresse au peuple qui vous est proposée, vous devez, je crois, l'écarter ; elle n'aurait d'autre effet que de présenter la mesure que vous avez prise comme tellement audacieuse, tellement étonnante, qu'elle a besoin d'excuse et d'explication, tandis que c'est précisément le contraire. Car le peuple lui-même a devancé, par son vœu, l'arrêt que vous avez prononcé ; c'est lui qui vous a imposé le devoir de juger. L'adresse qu'on vous propose est impolitique, car douter de vos droits, c'est les anéantir ; elle est injurieuse pour le peuple, car elle calomnie ses sentiments, ses vertus, son énergie républicaine. Je crois donc qu'elle doit être rejetée, et la Convention nationale doit passer à l'ordre du jour.

Viennent ensuite les questions de savoir s'il y aura lieu au sursis. A cet égard, je me fais un scrupule d'imposer des lois au patriotisme des membres de cette assemblée. J'avoue que, quels que soient mes principes, quelle que soit ma conviction profonde, j'éprouverais une trop vive douleur si une partie de la Convention était obligée de faire violence à l'autre. Je ne crois pas que la majorité de cette assemblée soit réduite à cette dure extrémité. Je crois au contraire que tout est ici persuadé de la nécessité de la prompte exécution du décret, qu'il n'en est aucun qui se refuse à la gloire d'anéantir la tyrannie, et de concourir à une mesure qui fera le salut du peuple français ; je crois qu'il n'en est aucun qui veuille le laisser honteusement traîner à la suite de la majorité, au lieu de concourir de son vœu à éterniser la gloire du nom français.

Je suis sûr que nous ne sortirons pas d'ici sans être ralliés à la même opinion. Quant à moi, sans attenter à celle des autres, je dois dire avec sincérité la mienne. D'après les deux grandes délibérations que vous avez prises, je dis qu'il ne reste plus à personne de prétexte pour en éluder ou pour en retarder l'exécution.

On ne rend pas un jugement pour ne pas l'exécuter ; on ne condamne pas un tyran, un ennemi quelconque pour prononcer une formule stérile à la société, et accablante pour l'individu. L'exécution est le but de toute délibération, elle est le but de la sévérité de la loi, de la fidélité du juge à la loi, et c'est à l'exécution que tend en effet votre décret. Ils sont bien vains, bien absurdes, les subterfuges par lesquels on tenterait d'apporter un intervalle entre la condamnation et l'éxecution. Vous n'auriez rendu qu'un vain hommage à la liberté, car loin de l'avoir servie, vous la détruiriez vous-mêmes ; vous rappelleriez les sentiments de pitié, de pusillanimité, vous réveilleriez des espérances aussi coupables que funestes.

SCÉNES DE LA RÈVOLUTION
Fête de la Raison à l'église cathédrale dite Notre-Dame-de-Paris.



Citoyens, vous voulez tous sauver la patrie comme nous ; mais soit humanité pour le tyran, soit humanité pour le peuple, vous ne devez point adopter de délais. Si c'est par humanité pour le tyran, c'est un supplice plus affreux que celui qui, chaque jour, chaque heure, chaque minute, présente au coupable le spectacle de son supplice et le tableau de sa mort. Songez que, sous le gouvernement que vous avez détruit, le ministère qui précédait la révolution se couvrit de honte, parce qu'un des édits qu'il avait proposés mettait un intervalle entre la condamnation et le supplice. C'est ainsi que Lamoignon et les ministres du temps attachèrent l'opprobre à leur mémoire ; et vous qui, après deux Assemblées nationales, êtes assemblés pour cimenter la liberté du peuple français et préparer celle du inonde, pourriez-tous admettre ce système désastreux qui consisterait à condamner un homme quelconque à mort, et à faire dépendre ensuite le moment de l'exécution du jugement, des chicanes de chacun des juges ? Si l'intérêt du peuple exigeait un délai, pourquoi auriez-vous pressé-le jugement ? pourquoi y auriez-vous exclusivement consacré vos séances ? Objectera-t on des considérations politiques ? Il n'en est pas, soit pour notre situation intérieure, soit à l'égard de nos rapports extérieurs. Quant à l'intérieur, plus l'exécution du jugement sera différée, plus les prétextes des troubles augmenteront ; quant à l'extérieur, ah ! que toutes considérations politiques qui nous feraient différer l'exécution de ce jugement, nous fassent frémir ; ces motifs sont nécessairement impurs comme la politique des cours. Garderions-nous Louis pour transiger avec la tyrannie, pour trouver en lui un otage contre une invasion ennemie ? Espérerait-on obtenir des capitulations plus avantageuses ? Quel est le bon Français qui ne frémirait pas à cette idée, si elle était adoptée ? Si nous pensions seulement à composer avec la tyrannie, nous serions déjà Vaincus, notre liberté serait ébranlée ou anéantie par ce caractère honteux de servitude et de pusillanimité. Eh ! si Louis n'est pas destine à ce criminel usage, quel rapport existe-t-il donc entre les puissances étrangères et l'exécution de Louis ? Et cette lettre du ministre d'Espagne ne prouve-t-elle pas qu'elle voudrait intervenir dans nos délibérations ? n'atteste-t-elle pas l'intérêt que tous les tyrans

prennent à leurs semblables : Garder Louis en otage ; vous semblerez céder à leurs menaces et vous leur donnez les espérances les plus coupables et les plus vraisemblables de vous asservir.

Je vous laisse le choix à vous-mêmes de deux propositions que je vais faire. Je rétablirai d'abord celle de Tallien et de Coutlion ; l'autre a eu pour prétexte la lassitude de l'assemblée. Si vous jugez qu'il y ait quelques motifs pour ne pas exécuter la loi que vous avez appliquée, et qui réclame elle-même son exécution, puisque le code pénal veut que tout jugement criminel soit exécuté dans les vingt-quatre heures ; si vous ne croyez pas que la peine soit d'autant plus efficace qu'elle est promptement appliquée au coupable ; si vous ignorez que les jurisconsultes ont établi que les sentences à mort doivent être exécutées au même instant où elles sont notifiées aux coupables ; si vous croyez devoir vous écarter en cette occasion des règles qui sont suivies pour les coupables ordinaires ; si tous ces motifs ne vous touchent pas, je demande qu'on ne fasse pas des raisons opposées en moyen d'éterniser les délais ; je vous demande qu'en passant à l'ordre du jour sur les propositions incidentes, vous ajourniez à demain la question actuelle. (Les membres placés dans l'une des extrémités se lèvent en criant : *Non, non, non !*)

Citoyens, cette proposition n'est pas la mienne ; j'ai dit que l'humanité, se conciliant ici avec les principes et avec la lettre de la loi, exigeait que le jugement de Louis fût exécuté dans les vingt-quatre heures.

Je demande donc que si, ce que je ne peux pas croire, l'assemblée se refusait à prononcer sans désemparer, elle décrète que demain, à quatre heures, l'appel nominal sera commencé sur la question de sursis ; et que si le résultat lui est contraire, l'exécution aura lieu dans les vingt-quatre heures.

LE PRÉSIDENT. — Je préviens l'assemblée que j'avais envoyé un huissier pour demander aux pétitionnaires députés par les fédérés et par des sections de Paris l'objet de leur mission ; il m'a rapporté que les pétionnaires se sont retirés.

BOUCHER. — J'insiste sur la proposition de Tallien ; la plus grande mesure de sûreté générale à prendre en ce moment, c'est de décider la question de sursis sans désemparer. *(Plusieurs voix* : Oui, oui, appuyé ! — Deux cent membres se lèvent en répétant à la fois : Appuyé, appuyé.)

CHATEAUNEUF-RANDON. — Je demande à motiver la proposition.

ROBERT. — Il n'y a que dés ennemis de la chose publique qui puissent démander l'ajournement.

MAURE. — Le peuple, depuis longtemps, a jugé le tyran : point de sursis.

Châteauneuf monte à la tribune ; il veut appuyer la proposition de Tallien (Des murmures s'élèvent.) — Vous n'avez pas la parole ! s'écrie-t-on a sa droite. — Il insiste. Des cris redoublés s'élèvent. — Vous n'avez pas la parole c'est Chambon qui l'a demandée...Vos privilèges sont détruits... A bas ! monsieur le marquis... A bas la coalition des nobles et des prêtres ! — Il descend.

CHAMBON. — En prononçant sur Louis, vous avez exercé un grand acte de justice et d'autorité. Vous avez consulté votre conscience ; vous vous êtes déterminés d'après votre seule impulsion ; mais je ne crois pas que, dans une circonstance où un homme honnête remplit son devoir en frémissant, on doive venir, parler dérisoirement de l'humanité ; elle consisterait peut-être, l'humanité, si les circonstances le permettaient, à faire grâce... (Des murmures s'élèvent dans une grande partie de l'assemblée). Au reste cette question a besoin de la plus sérieuse attention pour être envisagée sous tous les points de vue. Je sais que l'assemblée est fatiguée. *(Un grand nombre de* voix ; Non, non !) Je sais, au moins, qu'une partie des membres doivent l'être après deux séances, dont l'une a duré trente-six heures, et l'autre douze.

DUBOIS. — Nous sommes résolus de rester à notre poste, s'il le faut, jusqu'à la mort. COUTHON. — La majorité, qui a voulu la peine de mort, n'a pas voulu un sursis ; cela est si vrai que, dans l'appel nominal qui s'est fait, on a admis le vœu pour le sursis de tous les membres qui ont voulu cette restriction à leur vote, et qu'une quarantaine de membres seulement y ont ajouté cette opinion du sursis. Il est donc évident que c'est ici une lutte de la minorité contre la majorité.

CHAMBON. — Quelques-uns de mes collègues, plus heureux que les autres, sont déjà disposés à nous faire un crime de ce que nous désirons prendre du repos. Je vois avec peine que les mêmes, qui voulaient précipiter votre jugement, veulent encore étrangler la dernière mesure que vous avez prendre. Je demande donc que la question soit ajournée à demain, et que la discussion soit continuée jusqu'à ce que la vérité soit acquise à tous les membres de l'assemblée (Quelques murmures.) Il est bien étonnant que, quand j'énonce une opinion qui m'honore, je sois interrompu ; oui, quand je ne ferais que résister à la fureur de ces hommes (montrant les membres qui siègent dans l'extrémit gauche de la salle), je croirais avoir droit à l'estime des gens de bien. (Les murmures redoublent de violence.)

Lanjuinais et Marat montent ensemble à la tribune, et se disputent longtemps la parole. — Une agitation violente domine l'assemblée. — Le président se couvre pour rétablir le silence.

Il est décidé qu'il y a lieu à délibérer sur l'ajournement. — Par une seconde délibération, l'ajournement à demain est décrété.

Les membres placés dans l'extrémité gauche de la salle insistent avec chaleur pour que la proposition de décider demain sans désemparer soit mise aux voix.

Theilhard qui préside, lève la séance au milieu du tumulte de ces réclamations. — Elles continuent.

Le plus grand nombre des membres placés dans le côté gauche de la salle reste assis, en criant : *La séance n'est pas levée !* — La levée de, la séance s'effectue dans la partie opposée. — Le président quitte le fauteuil.

Il est dix heures et demie.

Il ne reste plus qu'environ trois cents membres tumultuairement attroupés au milieu de la salle. On entend plusieurs voix : *La séance n'est pas levée, puisque toutes les propositions n'ont pas été mises aux voix... Il faut mander le président à la barre.*

Lacombe-Saint-Michel monte à la tribune, le règlement à la main. — Il lit, au milieu du tumulte, l'article, qui porte qu'en cas de réclamation sur la levée de la séance, le président sera tenu de consulter l'assemblée.

On remarque que plusieurs membres s'adressent successivement aux différents ex-présidents qui se trouvent dans l'assemblée. — Lacroix monte au fauteuil.

BENTABOLLE. — C'est un moment superbe.

POULTIER. — C'est une occasion d'anéantir tous les royalistes.

Une voix — Et les Brissotins.

Plusieurs membres refusent de se remettre en séance, et restent confusément attroupés dans le milieu de la salle.

LACROIX. — Je monte au fauteuil pour me faire entendre, mais non pour présider. La séance étant levée, et le tiers de l'assemblée s'étant retiré, vous n'êtes que des citoyens réunis ; vous n'ayez pas le droit de discuter, puisque la majorité a décrété l'ajournement.

(Plusieurs voix : Nous sommes la majorité.) Je ne connais point de majorité, quand une séance a été légalement levée ; vous pouvez nommer un président, mais je déclare que je ne présiderai point.

Lacroix quitte le fauteuil, et se retire au milieu des murmures.

CHABOT. — Citoyens, amis de la patrie... La patrie est en danger... Le président n'a pas le droit de çhanger tous les principes ; il est certain que la majorité a le droit de voter... *(Plusieurs voix :* Nous voulons rester ici, mais nous ne voulons pas voter.)

— Je demande que l'on fasse un appel nominal pour constater si la majorité des membres se trouve dans l'assemblée.

— Personne ici n'a droit pour dresser procès-verbal de cet appel, puisque nous n'avons point de président.

L'anté-préopinant. — Mais je vous dis que cela nous mènera à connaître les patriotes... Oui, ils sont tous ici, et ce sont lès royalistes qui sont partis. (Le trouble continue. — On annonce que Couthon, qu'une infirmité empêche de monter à la tribune, veut parler. — Le silence se rétablit.)

COUTHON — Citoyens, je demande la parole ; nous n'avons pas le droit de délibérer, il est vrai ; la Convention nationale vient de décréter l'ajournement à demain de la question de sursis ; ce décret, je le respecte ; mais je déclare que la pairie est en danger... Quand la patrie souffre, ses représentants doivent veiller. Je déclare donc que je reste, moi, en état de permanence ici.

Un autre membre se fait faire place au milieu de la salle, et monte vers la tribune. Voici, dit-il, la liste de l'appel nominal ; voyons quels sont ceux qui sont restés fidèles à leur poste.

Châteauneuf monte à la tribune. — Le tumulte l'empêche de parler. — Legendre y monte, le silence renaît.

***. — C'est une bonne occasion pour renouveller le bureau.

LEGENDRE. — Je vois, citoyens, que les tribunes restent en place, et les citoyens de Paris, ne sachant pas ce qui se passe, pourraient bien en avoir quelques inquiétudes. Si nous nous retirions, les citoyens, des tribunes se retireraient aussi, et iraient calmer toutes les inquiétudes ! J'invite donc mes collègues à se retirer, et à se trouver demain ici à neuf heures, ou même à huit heures précises, afin que nous soyons en nombre suffisant. (Applaudi. — (Appuyé.).

COUTHON. — Si la permanence peut avoir un mal, il faut fuir vite ; sortons le plus tôt possible avec nos frères des tribunes ; mais engageons-nous d'honneur à être ici de main à huit heures précises.

(Un grand nombre de voix : Oui, oui ! — Tous les membres paraissent disposés à se retirer.)

ROBESPIERRE. — Citoyens, je vous prie de m'entendre un instant. Quel est le motif principal qui nous fait désirer que le jugement qui condamne le tyran soit sur-le-champ exécuté ? c'est la crainte qu'un délai ne servit à lé soustraire au jugement. Je parle à mes amis, à mes frères ; nous ne sommes liei que de bons citoyens. *(Un grand nombre de voix de la salle et des tribunes* : Oui, oui !) Tel a été le motif qui nous a portés à hâter l'exécution du jugement qui condamne le tyran : nous avons été déterminés par la crainte de le voir soustraire à cette même condamnation par une intrigue. L'unique objet des bons citoyens, dans ce moment, doit donc être de prévenir le danger. Pour cela, que fait-il faire ? Il faut que les membres de cette assemblée, il faut que tous les citoyens qui nous entendent, déploient leur influence pour empêcher que, jusqu'au moment où nous aurons amené le tyran sur l'échafaud, on ne puisse, en excitant le zèle le plus pur des bons citoyens, abuser de la juste impatience qu'ils ont de voir exécuter le jugement que nous venons de rendre.

Je demande que, pour prévenir la trame que nous devons craindre, le commandant général soit averti. Faisons-nous tous un devoir d'avertir la municipalité, les sections de Paris, et le club des fédérés, ces braves citoyens, qui, en cimentant par leurs embrassements fraternels la paix entre eux et leurs frères d'armes de Paris, vous déjouer à jamais les ennemis de la tranquillité publique. Mais prévenons-les de se tenir dans le calme le plus profond.

Maintenant, citoyens, retirons-nous ; demain nous viendrons reprendre nos glorieux travaux pour épouvanter les rois et affermir la liberté. Je vous adjure d'ouvrir demain la séance par la motion de délibérer sur le sort de Louis sans désemparer, et que demain le décret soit porté. *(Un très grand nombre de voix* : Oui, oui !)

Santerre est à la barre, à la place consacrée aux officiers de la garde nationale. — On remarque qu'il parle successivement à Marat et à quelques autres membres. — Il entre dans la salle et monte à la tribune. (Des citoyens applaudissent.)

SANTERRE. — Je vous parle comme citoyen : tout est parfaitement tranquille ; le jugement du ci-devant roi sera exécuté avec le plus grand appareil ; il y a actuellement une réserve de près de cinq mille hommes prêts à marcher ; il y a des canons partout, mais ils sont inutiles, la tranquillité ne peut être interrompue... Soyez tranquilles, le peuple lui-même ne souffrirait pas que la tête de Louis tombât autrement que par les lois. (Applaudissements. — Santerre descend de la tribune.)

LACOMBE-SAINT-MICHEL, — Citoyens, à neuf heures du matin ! *(Toutes les voix* ; Oui, oui !).

SÉANCE DU 19 JANVIER 1792

(Présidence de Barrire).

BUZOT. — Citoyens représentants, la question du sursis que vous avez à examiner est de la plus haute importance, je vous prie d'entendre mon opinion dans le silence ; j'ai besoin de dire toute la vérité. J'ai reconnu que Lous XVI était convaincu de conspiration contre l'Etat.

Lorsque vous êtes allés aux voix sur la question de l'appel au peuple, j'ai voté pour l'affirmative parce que j'ai cru que le peuple devait participer à ce jugement, parce que j'ai cru que cette mesure était la seule qui pût sauver la république et faire finir toutes les factions qui vous dévorent. Vous en avez jugé autrement : je respecte votre décret, je m'y soumets. On a mis ensuite aux voix quelle peine méritait Louis. J'ai cru qu'il méritait la mort, je l'ai dit ; mais avec la réserve expresse de m'expliquer sur le sursis.

Ici, citoyens, si je n'écoutais que mon intérêt personnel, que ma sûreté individuelle, je volerais constamment contre le sursis ; mais au moment où je dois concourir avec, vous au salut de l'Etat, je dois conserver ma mémoire intacte et exempte de tous reproches. Je me soucie peu de ma vie, j'en ai fait le sacrifice. Demandez-le à mes concitoyens. Je serai assassiné peut-être, mais un jour on me rendra justice. Je ne dissimule pas que ceux qui voteront ici pour un sursis seront accusés de royalisme ; c'est le moment où les passions les plus violentes ne respectent pas même l'opinion des représentants de la nation ; on veut toujours les couvrir de toutes sortes de reproches ; et, citoyens, si vous prononcez le sursis, qu'il me soit permis de dire cette vérité encore, il est très possible que ceux que j'appelle royalistes veuillent le faire sortir des prisons où il est détenu, et qu'ils vous en accusent vous-mêmes ; car quand une lois la calomnie s'est attachée à une opinion quelconque, on ne respecte plus rien. Je l'ai dit, je dois dire la vérité, et je l'énonce avec courage.

Maintenant, citoyens, mettant à l'écart les dangers qu'on peut courir, mettant à l'écart tout ce qui peut tacher la réputation d'un homme de bien, j'examine s'il est de l'intérêt de la nation qu'il y ait un sursis au jugement de Louis XVI. Le premier motif qui me détermine eu faveur du sursis, c'est le défaut des formes dont on aurait dû se servir dans un jugement d'aussi grande importance. Je mets à l'écart toutes les objections qu'on a faites contre vous pour vous déterminer à lie pas juger ce procès ; mais je dis que dans l'opinion publique, ce sursis sera jugé un jour ; que dans l'opinion publique, ce défaut de formes vous sera reproché un jour, si vous ne mettez un intervalle quelconque entre le jugement et l'exécution. Tous ces reproches, qui ne vous paraissent rien aujourd'hui, deviendront considérables lorsque les passions du moment auront fait place aux malheurs publics qui doivent

nécessairement suivre l'exécution de votre jugement. Daignez en juger vous-mêmes, citoyens, ce jugement qui n'a été rendu que par une majorité de cinq voix... (On murmure.) Il a été rendu à une simple majorité ; on vous la reprochera encore, si vous le faites suivre de l'exécution dans vingt-quatre heures. L'agitation, le tumulte qui ont accompagné ce jugement, le moment où vous l'avez rendu, le trouble même d'hier, vous seront encore reprochés ; car on croira au murmure. Citoyens, j'ose le dire, lorsque vous aurez prononcé sur cette question, personne plus que moi ne se réunira à la majorité de l'assemblée pour faire exécuter ce décret. Mais lorsque j'énonce ici mon opinion, lorsque je fais paraître les craintes, les justes inquiétudes que je peux avoir, je demande que l'on m'écoute en silence ; car il s'agit du salut de l'empire. Je dis qu'on vous reprochera dans ce lieu même votre jugement. J'aurais voulu que mes concitoyens eussent sacrifié leur opinion particulière pour donner, en se réunissant à cette majorité-là, une plus forte prépondérance. Mais je le répète, ce jugement, rendu à une simple majorité, vous sera reproché dans un moment où l'on croit que la Convention elle-même est en quelque sorte commandée par des volontés partielles qui environnent cette assemblée. (Nouveaux murmures.) Permettez, citoyens, que je m'explique. (Les murmures continuent.)

LASOURCE. — Je demande la parole pour un fait. Je déclare que, dans mon opinion, je regarde comme ennemis de la Convention et de la France entière les membres qui interrompent, et qui, sous le masque d'un patriotisme ardent, cherchent à faire tomber la Convention dans l'avilissement et le mépris.

BUZOT. — Citoyens, il vaut beaucoup mieux prendre des mesures convenable pour écarter loin de vous tous motifs, tous sujets même de calomnie, que d'interrompre continuellement un homme qui vous dit des faits que vous ne pouvez pas ignorer. Je dis, citoyens, que l'on pourrait vous reprocher encore de ne pas jouir d'une liberté telle que votre jugement pût ne pas être exécuté, ce qui serait le résultat des passions qui vous environnent. Eh ! citoyens, prenez garde qu'en faisant exécuter votre jugement à l'instant, vous allez nécessairement hâter les malheurs dont vous êtes menacés. Souvent, à cette tribune, j'ai entendu blâmer des orateurs, blâmer ceux qui pouvaient avoir quelques inquiétudes sur la guerre dont l'Europe entière nous menace ; mais je ne sais si c'est bien servir son pays que de hâter le moment où cette guerre viendra fondre sur nous ; car enfin elle nous coûtera des hommes, et fera répandre le sang, de nos concitoyens.

Nos finances même peuvent en être épuisées, et l'ordre, l'industrie et le commerce ne peuvent pas renaître au milieu des orages et des désordres inséparables d'une pareille guerre.

Vous craignez peut-être que l'exécution de ce jugement étant retardée, ne laisse des dissensions parmi les Français, n'occasionne une diversité d'opinions qui pourrait devenir funeste à l'unité même si nécessaire au bonheur de la république. Mais, citoyens, calculez d'une part les maux inévitables que la précipitation de votre jugement doit entraîner, avec cette diversité qui ne peut pas naître, parce qu'elle n'a aucun sens commun, parce que vous-mêmes n'aurez pas donné lieu à son développement ; tâchez de combiner ces idées de sagesse avec tous les dangers qui vous environnent, et voyez vous-mêmes si la nécessité publique ne vous commande pas de mettre un intervalle entre le jugement et l'exécution.

Je ne veux point éloigner ce jugement à une grande distance, mais je veux seulement que vous preniez les mesures convenables pour assurer, non pas seulement aux membres de cette assemblée, non pas seulement aux Parisiens, mais encore à tout l'empire, que ce jugement a été rendu sans aucune influence ; et je demanderais d'abord que vous prissiez des mesures, car le moment est arrivé où vous devez en prendre. Je voudrais qu'aux yeux de la France, aux yeux de l'Europe entière, vous prissiez enfin le caractère qui vous convient pour commander aux passions particulières, aux volontés partielles qui n'ont que trop souvent exercé leur empire dans nos assemblées. Je voudrais surtout que, pour écarter loin de nous toutes sortes de divisions, que pour qu'on sache enfin qu'en faisant mourir Louis sur l'échafaud, nous n'avons pas été les instruments d'une faction quelconque, nous puissions mettre un sursis entre le jugement et l'exécution, afin que nous mêmes, nous qui avons demandé l'appel au peuple, qui avons demandé la détention, nous avons l'assurance que, désormais, il n'existera plus de roi en France, il n'y aura plus de parti qui veuille en mettre un autre sur le trône que l'un évacue.

Il faut donc, citoyens, mettre un intervalle entre le jugement et l'exécution ; il le faut pour le bonheur, pour le salut public ; j'ai l'intime conviction que l'on veut un roi à la place de celui-ci, qu'il existe un parti qui en veut élever un autre.

Eh bien ! je vous conjure, pour que nous n'ayons plus d'inquiétudes dévorantes, pour que l'on ne croie pas que nous avons été l'instrument de ce parti, de ne pas perdre de vue ce qui s'est passé en Angleterre dans une pareille occasion ! Rapprochez les événements de ceux où nous sommes, vous verrez que ce parti ne veut la mort de Louis XVI que pour y placer un autre roi. (On murmure.)

COUTON. — Je déclare que quand ce serait Buzot qui voudrait être roi, je lui brûlerais la cervelle.

BUZOT. — J'avoue que je ne m'attendais pas à ces murmures ; ils ne viennent certainement que de ceux qui sont du parti d'Orléans. (Nouveaux murmures.) Eh bien ! citoyens, je ne vous le dissimule pas, les murmures qui s'élèvent continuellement, quand il s'agit de cet homme qui me cause les plus cruelles inquiétudes, ne justifient

que trop à mes yeux l'existence de ce parti. Ce sont ces murmures qui m'ont jusqu'à présent fait balancer à juger Louis XVI.

Je sais que les chefs de cette faction ont dit partout, ont écrit dans tous les journaux, ont juré sur tous les sens qu'ils ne voulaient pas être rois. Et que m'importent à moi, leurs dires, leurs serments ? Les fils des rois ne connaissent que leurs intérêts. Permettez à un vrai républicain de le dire, le crime et le parjure sont là ; c'est avec cela qu'ils montent sur le trône et qu'ils s'y perpétuent. Que l'on chasse donc d'Orléans et ses fils, et demain tous dissentiments cessent entre nous.

Je conclus à ce qu'il y ait intervalle entre le jugement et l'exécution, et que, dans cet intervalle, on exile tous les prétendants au trône, tous ces hommes qui ne peuvent aimer la liberté et l'égalité, tous ces hommes qui ne sont que les instruments des puissances étrangères, des despotes à qui il importe peu avec qui ils s'allient, pourvu qu'ils soient sur le trône.

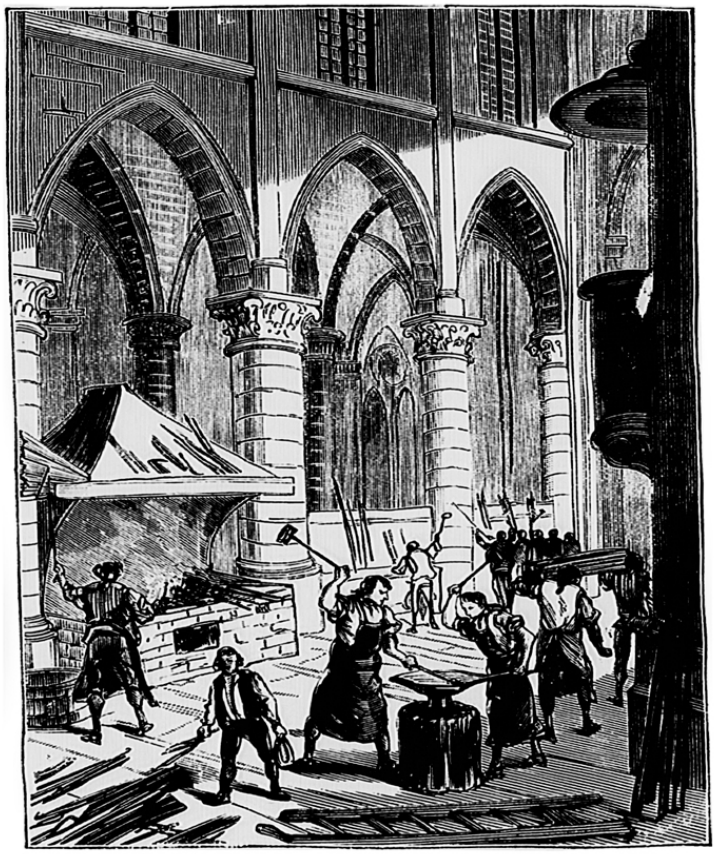
THURIOT. — Citoyens, je ne serai jamais du nombre de ces hommes qui ont peur par courage, et qui annoncent par prudence qu'ils quittent leur poste au moment du danger. Vous n'avez plus rien à craindre. Le décret est porté, la nation le veut, il sera exécuté. Eh quoi ! la minorité pourrait empêcher cette exécution ! L'assemblée n'a-t-elle pas décrété que la délibération serait prise à la majorité ? Et l'on vient parler des inquiétudes des départements ? A-t-on oublié que l'assemblée entière a déclaré convaincu ce monstre qui, pendant cinq ans, a conspiré contre la liberté ? Je ne crains rien, Paris n'a pas fait trois révolutions pour en laisser échapper le fruit. Les Parisiens feront exécuter votre décret. Je ne crains rien, la calomnie restera sans effet, l'aristocratie restera sans effet. Ils sont connus ceux qui répandent la calomnie. Paris vouloir un nouveau tyran ! Paris se lèvera tout entier pour écraser tous les tyrans, tous les complices des tyrans. Je ne crains pas de le dire, toutes ces petites ruses iront pour but que de sauver la tyrannie. Quelle est donc l'étrange déraison de ceux qui montent à la tribune, qui ne veulent pas la mort du tyran, et veulent chasser les Bourbons qui n'ont rien fait contre la liberté ? Est-ce donc ainsi qu'on rend hommage à la vertu ? (On murmure.) Il y a quatre ans que le même plan d'attaque existe et se renouvelle sans cesse. Quoi ! vous croiriez encore qu'il existe une faction ! La faction existe là seulement où il y a de lâches intrigants qui veulent faire des ministres. On veut faire un roi ! Si vous croyez ce projet possible, pourquoi n'aurait-il pas été exécuté le M juillet, le 5 octobre, le 10 août ? Ah ! vous calomniez par le besoin de calomnier, parce que vous êtes assez monstres pour faire couler le sang de l'innocent. On doit être libre de dire son opinion à la tribune, mais on ne doit jamais l'être de calomnier. Depuis quatre mois, je ne vois pas ces hommes changer de système contre cette ville. Que feraient-ils donc contre elle s'ils étaient les plus forts ? La livreraient-ils aux flammes, au pillage ? On parle des puissances de l'Europe ! Est-ce que nous ne nous sommes pas attendus à la guerre contre elles ! Ne nous sommes-nous pas déclarés les protecteurs des peuples qui secouraient le joug des tyrans ? Croyez-vous qu'avant-hier je fusse dupe de cette prétendue lettre du roi d'Espagne ? Non, il n'en existe pas. C'est une petite ruse de guerre. Elle est d'un homme qui est ici sans mission pour cet objet. Citoyens, vous la lirez cette lettre ; elle vous prouvera combien est misérable la tactique de nos adversaires. Il y a encore de la différence entre l'expression de la volonté d'un roi et l'imagination d'un agent sans caractère, sans mission connue. Attachons-nous à la question en elle-même. Elle est simple. Le peuple vous a intimé sa volonté. Il vous a dit : Jugez le tyran. Vous n'avez fait qu'appliquer la loi. Il ne vous appartient pas de déroger à la loi. Qu'espérez-vous d'un délai de huit, de quinze jours ? Le crime en existera t-il moins reconnu ? Vous ne feriez que donner au tyran les moyens de s'évader. Je demande que, conformément aux principes, la Convention décrète que dans les vingt-quatre heures le pouvoir exécutif fasse exécuter le jugement.

CASENAVE. — Je sens qu'il m'appartient moins qu'à tout autre de me présenter à cette tribune, parce que je n'ai point de lumières à y apporter ; mais je cède à l'impulsion d'une âme bien intentionnée, en bravant toute la défaveur du moment ; et je n'ai d'autre crainte que celle de ne pouvoir convaincre la majorité de l'assemblée des vérités dont je suis frappé. En manifestant une opinion contraire à celle de Thuriot, je ne redoute ni le testament de mort de Louis XVI, dont il nous a menacés, ni même le sien.

Au milieu des dangers qui menacent ma patrie, il est de mon devoir de vous exprimer la douleur profonde que je ressens déjà des maux incalculables qu'on lui prépare : déchirée par les factions, en proie aux horreurs d'une guerre ruineuse et meurtrière, les moyens de prévoyance dont l'exercice est en vos mains peuvent seuls la détourner de l'abîme vers lequel elle est entraînée. Le son de Louis, que vous avez subordonné à des considérations politiques, servira de mesure à nos nouvelles calamités ou an bonheur et à la tranquillité de la nation. L'exécution subite de l'arrêt terrible que vous avez prononcé contre lui serait le signal de mouvements hostiles de toute l'Europe et celui des dissensions intestines qu'un grand acte de prudence pourrait étouffer dans le sein de la république, en vous honorant aux yeux de tous les peuples. L'effusion du sang d'un ennemi vaincu, son supplice soudain et étonnant par tant de circonstances que je ne rappellerai pas, susciteront contre la patrie des ennemis puissants et innombrables que vous vaincrez, je l'espère, mais eu sacrifiant à ces triomphes désastreux des flots de sang qui causeront le désespoir de milliers de familles. Vous aurez attiré sur la France la guerre la plus

sanglante, sans qu'elle, fût indispensable à l'affermissement de la liberté nationale ; elle vous commandait de soumettre a la méditation du peuple souverain, dont nous ne sommes que les mandataires, les causes de ces tristes événements. Vous en serez responsables, je ne me le dissimule pas ; mais celte responsabilité, tout importante qu'elle est, peut-elle équivaloir a la perte de cent mille soldais qui sont nos frères, et à la ruine de la fortune publique ? D'ailleurs l'agriculture, le commerce et les arts, qui sont les sources fécondes de la prospérité générale, sans laquelle la liberté n'est qu'une vaine illusion, ne nous reprocheront-ils point, au nom delà société, la misère dont elle sera accablée ? Citoyens, que n'ai-je le talent de vous présenter, avec l'énergie des expressions qui conviennent à cet objet important, le tableau des considérations majeures qui l'environnent ! Votre sagesse et vos lumières devront y suppléer ; elles vous inspireront, sans autre prévention que celle de l'amour du bien public, les précautions les plus conformes à ses vrais intérêts. Réfléchissez-y, citoyens, vous allez peser de nouveau les destinées de la France. Un acte de justice trop vigoureux et trop précipité lés compromet évidemment. Vous pouvez encore conjurer tous les orages par une mesure qui vous est prescrite par les circonstances critiques dans lesquelles nous nous trouvons. L'état fâcheux de nos finances, les besoins déplorables de nos armées, qui vous furent confirmes de plus en plus hier, les horreurs d'une guerre sans exemple ; enfin toutes les considérations humaines et politiques devant lesquelles toutes les autres doivent fléchir, vous ordonnent aujourd'hui de laisser le glaive suspendu sur la tête de Louis. J'achève d'acquitter les devoirs de ma conscience, en concluant à cette mesure de sûreté générale. Je la réclame pour l'intérêt et le salut de la république ; l'histoire des siècles passés m'a démontré les périls imminents qu'elle a à courir de la part de nos ennemis, qu'il nous importe de ne provoquer par aucun prétexte. Je demande en conséquence : 1° que l'exécution du jugement que vous avez rendu contre Louis XVI soit suspendue jusqu'après l'exécution de la constitution par le peuple dans ses assemblées primaires ; 2° que le décret à rendre à ce sujet soit délibéré par appel nominal.

SCÈNES DE LA RÉVOLUTION.
Intérieur d'une église transformée en atelier national pour la fabrication des a mes devant servir à la défense de la Patrie.



BARBAROUX. — La Convention nationale doit-elle surseoir à l'exécution du jugement de mort qu'elle a prononcé contre Louis Capet ? Je ne le pense pas, car je vois plus d'inconvénients dans le sursis que je n'en trouve dans l'exécution. Mais n'y a-t-il pas quelques moyens de concilier tous les partis et de rendre la mort de Louis Capet, prononcée par la justice, non dangereuse pour la nation dans ses conséquences politiques ? Je crois, représentants, que cette question, quelque difficile qu'elle soit, peut nous conduire à un résultat heureux si nous l'examinons sans pussions. Permettez-moi de vous présenter quelques considérations écrites dans l'Assemblée même, et par conséquent dépouillées de tout ornement étranger.

Les députés qui demandent le sursis à l'exécution ont adopté ce système par des vues de prudence. Ils craignent la guerre avec toutes les puissances de l'Europe, et ils imaginent que Louis condamné à mort peut devenir un moyen politique d'obtenir la paix. Il y aurait une extrême légèreté à les blâmer de ces craintes, car les autres hommes, qui parlent sans cesse de nos ressources, les ignorent eux-mêmes, et sont incapables de nous donner un seul moyen de nous tirer du précipice où des fautes accumulées pendant cette campagne nous ont conduits, ail milieu même de nos victoires. D'un autre côté, ceux-là connaissent peu la perfide politique des cours, qui s'imaginent qu'elles s'intéressent à l'existence d'un individu roi. Si d'un côté elles redoutent l'exemple terrible pour elles de la mort légale d'un roi, d'un autre côté elles ont l'espérance que la pitié formera dans l'intérieur de notre pays un parti que les servira ou par ses agitations où même par son inertie, et qu'alors leurs armes devenues triomphantes renverseront la république française, d'où résultera pour elles, et à leur avantage, l'affermissement de la royauté. C'est ainsi que les rois d'Angleterre se maintiennent chez eux par le souvenir des malheurs qui suivirent la mort de Charles Ier, et que dès longtemps les despotes de l'Europe se sont servis de cet exemple pour retenir les peuples sous leur joug. Il est incontestable que, si la république française périssait, la liberté de l'Europe serait retardée de plusieurs siècles. Ceux-là se trompent grandement, qui pensent que les rois soient susceptibles de quelque attachement entre eux. Louis était prisonnier au Temple, sa vie était entre les mains du peuple ; sa position a-t-elle empêché le roi de Prusse de s'avancer sur notre territoire ? et est-ce la crainte de sa mort ou la force de nos armes qui l'a repoussé ? Ceux-là sont encore dans l'erreur, qui craignent de donner, par la mort de Capet, un prétexte aux puissances étrangères.

Les prétextes ne manquent jamais aux rois lorsqu'ils veulent faire une guerre injuste : ce ne sont pas lies raisons qu'il cherchent, mais les convenances et les moyens ; de sorte que l'on peut assurer que s'il convient à l'Angleterre, à l'Espagne, à la Hollande et à la Russie de nous déclarer la guerre ; et que si tels sont leurs moyens qu'elles puissent espérer quelque avantage sur nous, il n'est pas douteux qu'alors elles ne nous déclarent la guerre, soit que Louis subisse a l'instant la peine de mort, soit que nous en suspendions l'exécution.

D'un autre côté, quels inconvénients ne présenterait pas le sursis à votre décret ? Il est une faction dont la tendance au pouvoir absolu est aujourd'hui très évidente : croyez qu'elle se servira de votre décret, si vous prononcez le sursis, pour calomnier la Convention nationale ; et comme elle est très habile, celte faction, dans l'art de la calomnie, je prévois douloureusement que la Convention nationale, investie de toute la puissance publique, doit pourtant succomber tôt ou tard sous ses efforts liberticides. Ah ! sans doute, aucune considération humaine ne ferait fléchir votre opinion ni la mienne s'il fallait commettre une injustice ou violer un principe ; mais lorsqu'au contraire c'est la justice même qui a prononce la mort de Louis ; lorsque toutes les considérations politiques tirées de nos rapports avec les puissances étrangères ne présentent aucun danger pour nous dans cette condamnation, je ne vois pas pourquoi, dans ces circonstances, nous hésiterions de remplir le vœu de la loi, et d'échapper nous-mêmes au danger qui nous presse.

D'autres trouveront peut-être qu'il serait plus digne de noire courage de résister dès le moment au danger ; mais quand nous pouvons ôter aux malveillants une arme terrible, dirigée contre nous, pourquoi refuserions-nous de les désarmer ? — La faction est là ; armée de calomnies, elle doit nécessairement entraîner à sa suite, sous ses drapeaux, cette foule d'hommes crédules à qui l'on répète que nous sommes royalistes. Quels ne seraient pas les malheurs de la patrie, si l'opinion publique se corrompait au point que, dans la division générale des esprits, il nous fût impossible de trouver des soldats pour nos armées et des matelots pour nos flottes ?

Il faut donc faire exécuter Louis Capet, puisque le jugement en est prononcé ; mais il faut aussi anéantir les factions. Pourquoi, lorsqu'un décret avait été porté, qui expulsait les Bourbons du territoire de la république, pourquoi nous a-t-on forcés de le rapporter ? la seule démarche des sections de Paris, et leurs agitations au moment où vous l'eûtes rendu, ce décret salutaire, ne vous en ont-elles pas démontré la nécessité ? Pourquoi nous a-t-on parlé de la qualité de représentant que le peuple a conférée à Philippe d'Orléans ? Ne sommes-nous donc pas soumis, comme représentants, aux lois de police et aux lois criminelles ? Pourquoi Philippe d'Orléans ne serait-il pas soumis à une loi politique qui exclut les Bourbons du territoire de la république ? Il me semble avoir encore entendu cette singulière raison ; les ci-devant princes font vivre une quantité d'ouvriers. Il faudrait donc, dans ce système rappeler la cour : la cour faisait vivre de sa corruption un nombre d'hommes bien plus considérable. Paris a beaucoup perdu à la révolution, je le sais ; mais est-ce avec des princes, et par l'argent des princes, que cette ville

réparera ses maux ? Non... C'est par la paix intérieure, c'est par l'industrie et le commerce qu'il faut y vivifier, en les encourageant. D'autres ont présenté aux Parisiens des cadavres et des poignards. Il faut aussi creuser des canaux pour cette ville, et y amener les vaisseaux de l'Océan. Un jour, je développerai ce plan auquel je travaillais lorsqu'on me proclamait l'ennemi de Paris ; mais, dans les circonstances où nous sommes, il faut que l'expulsion des Bourbons tranquillise l'empire. Il faut donc faire exécuter Louis Capet, puisque le jugement en est prononcé ; mais il faut aussi anéantir les factions. Pourquoi, lorsqu'un décret avait été porté, qui expulsait les Bourbons du territoire de la république, pourquoi nous a-t-on forcés de le rapporter ? la seule démarche des sections de Paris, et leurs agitations au moment où vous l'eûtes rendu, ce décret salutaire, ne vous en ont-elles pas démontré la nécessité ? Pourquoi nous a-t-on parlé de la qualité de représentant que le peuple a conférée à Philippe d'Orléans ? Ne sommes-nous donc pas soumis, comme représentants, aux lois de police et aux lois criminelles ? Pourquoi Philippe d'Orléans ne serait-il pas soumis à une loi politique qui exclut les Bourbons du territoire de la république ? Il me semble avoir encore entendu cette singulière raison ; les ci-devant princes font vivre une quantité d'ouvriers. Il faudrait donc, dans ce système rappeler la cour : la cour faisait vivre de sa corruption un nombre d'hommes bien plus considérable. Paris a beaucoup perdu à la révolution, je le sais ; mais est-ce avec des princes, et par l'argent des princes, que cette ville réparera ses maux ? Non... C'est par la paix intérieure, c'est par l'industrie et le commerce qu'il faut y vivifier, en les encourageant. D'autres ont présenté aux Parisiens des cadavres et des poignards. Il faut aussi creuser des canaux pour cette ville, et y amener les vaisseaux de l'Océan. Un jour, je développerai ce plan auquel je travaillais lorsqu'on me proclamait l'ennemi de Paris ; mais, dans les circonstances où nous sommes, il faut que l'expulsion des Bourbons tranquillise l'empire.

Je vote donc pour que la Convention nationale décrète que son jugement contre Louis Capet sera incessamment exécuté ; mais que l'ordre définitif n'en sera donné qu'après que la Convention nationale aura prononcé sur le sort des Bourbons. — Citoyens, nos collègues, c'est à vous de prouver que vous voulez et la mort du ci-devant roi et la mort de la royauté. Rendez-vous au vœu fortement exprimé de tous les départements, et dans vingt-quatre heures nous n'aurons plus devant les yeux l'homme qui fut roi et l'homme qui travailla constamment à le devenir.

Je parlerai sur cette question, car je veux qu'on donne à Philippe d'Orléans, exilé par la raison d'Etat, toutes les consolations, toutes les sûretés qui lui sont nécessaires, et qu'une grande nation doit lui prodiguer avec générosité ; mais je veux surtout que les factions cessent, et je demande, avec la mort du tyran, l'exil des hommes de son sang.

GUFFROY. — Je monte à cette tribune avec le sentiment de la plus profonde indignation. La patrie est en pleurs. Une partie des représentants trahit ses devoirs et l'intérêt de ses commettants. (On murmure.) Hier l'agitation du crime a fait tomber son masque Depuis l'élan patriotique qui a fondé la république, nous n'avons rien fait de plus grand pour la liberté de notre patrie. Depuis quatre mois nous nous traînons dans les décombres du trône.

Louis avait été presque unanimement convaincu de crime. Nous l'avons reconnu comme juges, la loi l'ordonnait ; comme juges, nous n'avons que l'application de la loi à faire. On avait répandu que la majorité était d'une seule voix ; vite, un ancien garde du roi qui sous prétexte de maladie était absent, se présente à la tribune et vote pour la détention.(On murmure.)

JARS-PANVILLIER. — J'atteste que le citoyen Duchastel a servi en qualité de soldat, et non de garde du roi.

Ducos. — Je demande le décret d'accusation contre le membre qui a servi dans la garde du roi ; car on ne peut être de la maison du roi sans être coupable, témoin Marbot qui avait été garde du corps, et qui était un des meilleurs patriotes que je connusse dans l'Assemblée législative.

BOYER-FONFRÈDE. — Président, maintenez la parole à l'orateur ; c'est un trait précieux pour l'histoire que celui qu'offrent deux hommes opinant dans le même sens, dont l'un s'attache à exalter les vertus patriotiques et rattachement désintéressé des Bourbons à la patrie, et dont l'autre assure qu'on est sans honneur et sans probité quand pour son malheur on a approché du palais des rois.

GUFFROY. — Les secrétaires ont altéré sciemment la vœu d'un grand nombre de votants...(De violents murmures interrompent l'orateur.)

BOISSIEU. — Puisque le membre se permet des calomnies, je demande qu'on lui retire la parole.

LASOURCE. — Je demande que le membre qui cherche à persuader que le jugement rendu contre Louis a été l'effet d'une intrigue, soit censuré. Je le dis, citoyens, et je le dis dans la sincérité de mon cœur, que l'opinion de ce membre tend à déshonorer la Convention, en prouvant, comme il veut la faire, que les vœux ont été recueillis d'une manière infidèle. C'est poser en question si le jugement a été bien rendu. J'en appelle à la bonne foi de chacun de vous : si on fait croire que le bureau a prévariqué, les ennemis de la nation ne croiront-ils pas que ce bureau infidèle a prononcé pour la mort ce qui n'était point pour la mort ? les ennemis de la nation ne diront-ils pas que le jugement a été l'effet d'une intrigue ténébreuse ? Rien ne me paraît plus dangereux que ces diatribes virulentes qui tendent à déshonorer la nation : je demande donc, au nom de la patrie qui nous jugera, que l'opinant ne soit pas entendu, à moins qu'il ne rentre dans le fonds de la question. J'observe encore que l'erreur du bureau a

été réparée par l'appel nominal d'hier. Je demande que Guffroi efface de son opinion le mot *sciemment*. Je déclare que je n'apporterai jamais ici l'esprit de parti : je suis sans passions, et je m'éleverai contre tous ceux, quels qu'ils soient, qui voudront avilir la Convention nationale. La Convention ordonne à Guffroy d'effacer le mot sciemment, et de se renfermer dans l'état de la question.

Guffroy termine son opinion en demandant la question préalable sur le sursis.

CONDORCET. — Dans la question importante qui nous occupe, j'ai cru voir que, quelque parti que nous prenions, la patrie restait exposée à de grands dangers. J'avoue qu'en comparant ceux de l'exécution dans vingt-quatre heures avec ceux du sursis, j'ai été en balance, et j'ai eu de la peine à me déterminer. Parmi ces dangers, il en est un plus imminent, et j'avoue que c'est là le seul qui m'ait effraye. Ce danger est dans la prompte exécution ; mais en même temps j'ai cherché s'il n'y avait pas de remède. Je ne vous parlerai que de ces dangers et des moyens de les éviter. Jusqu'ici nous n'avons eu à combattre que des rois et des armées que l'habitude de l'obéissance assujétissait à leurs volontés, sans examiner si elles étaient justes ou non. Les peuples suspendent leur jugement, mais les rois espèrent peut-être tirer de la punition de Louis les moyens de rendre leur vengeance générale. Ils peuvent espérer d'attacher à leur cause les peuples qu'ils régissent, et de trouver parmi nous quelques appuis. Le moyen qu'ils emploieront, c'est celui qui est si familier aux cours, c'est celui de la calomnie. Ils diront aux peuples que la Convention n'a immole Louis que pour satisfaire à sa vengeance ; ils nous peindront comme des hommes avides de sang ; ils peindront notre révolution comme conduisant à l'anarchie et au désordre. Citoyens, c'est là le vrai moyen de nous nuire, que les despotes ont entre leurs mains ; je ne leur en connais point d'autres. Si nous sommes unis, si nous prenons des mesurés sages, nous n'avons rien à craindre. Voici les moyens que je vous propose d'opposer à ces dangers.

Lorsque j'ai vu mes collègues monter à la tribune pour prononcer leur vœu, j'en ai remarqué plusieurs, parmi les patriotes les plus fermes, ne prononcer la peine de mort qu'en gémissant. Eh bien ! abolissez la peine de mort pour tous les délits privés, en vous réservant d'examiner s'il faut la conserver pour les délits contre l'Etat, parce qu'ici les questions sont différentes ; il y entre des considérations qui ne peuvent être comptées ailleurs.

Un prompt jugement des accusés est encore un devoir de l'humanité, et nous devons le remplir. A Paris on se plaint que les prisons sont remplies d'accusés ; on cherche à répandre des terreurs sur le sort et sur les mouvements qu'on prépare. Quelle en est la cause ? C'est qu'il n'y a qu'un tribunal à Paris. La loi en a déterminé un pour chaque département, mais il n'y point d'égalité à en donner un pour cent mille hommes, et un pour huit cent mille hommes. Je demanderai donc aussi l'augmentation des tribunaux criminels à Paris.

Vous avez jusqu'ici témoigné une sollicitude active pour le maintien de la liberté ; on vous a accusés de l'avoir portée trop loin. Je ne vous propose pas de la diminuer, mais je demande que vous y ajoutiez une mesure de bienfaisance.

Hâtez-vous de décréter les lois qui établiront l'adoption ; hâtez-vous d'assurer le sort des enfants nés hors des mariages ; faites en sorte que ces noms d'enfants trouvés et de bâtards ne soient plus en usage dans la langue française.

Les besoins de l'Etat obligent à établir des impôts ; il existe dès moyens de faire que ces impôts ne pèsent pas sur le pauvre ; hâtez-vous de vous en occuper.

Thomas Payne monte à la tribune.

Bancal, secrétaire, fait lecture de son opinion.

Citoyens, je vous ai présenté mes raisons contre la résolution d'infliger la peine de mort à Louis. Le manuscrit contenant mes motifs fut remis entre les mains du président aussitôt après que la première discussion fut ouverte ; mais comme beaucoup de membres avaient la parole avant moi, et que la discussion fut fermée avant que mon tour fût arrivé, je n'ai pu faire connaître à l'assemblée les motifs de mon opinion. Je le regrette aujourd'hui, non pas seulement parce que mon discours contenait des motifs particuliers qui m'avaient engagé à préférer à la mort la réclusion de Louis pendant la guerre, et son bannissement après la guerre, mais par rapport à ce que j'ai à dire sur la question nouvelle. La question de sursis aura moins d'effet sur ceux qui ne m'ont pas lu, et paraîtra peut-être obscure.

MARAT. — Je soutiens que Thomas Payne ne peut voter dans cette question ; étant quaker, ses principes religieux s'opposent à la peine de mort... (On murmure ; on demande que l'interrupteur soit rappelé à l'ordre.)

Le secrétaire de Thomas Payne continue :

Citoyens, tout ce qui s'est passé depuis n'a servi qu'à me prouver la bonté des motifs qui m'ont décidé. Je regrette très sincèrement le vote qui a été adopté hier dans la Convention pour la peine de mort.

J'ai pour moi l'avantage de quelque expérience : il y a vingt ans à peu près que je me suis engagé dans la cause de la liberté, en contribuant à la révolution des Etats-Unis d'Amérique. Mon langage a toujours été le langage de la liberté et de l'humanité, et je sais par expérience que rien n'exalte tant, l'âme d'une nation que l'union de ces deux principes dans toutes les circonstances. Je sais que l'esprit public de la France, et particulièrement celui de Paris, a

été échauffé et irrité par les dangers auxquels on y a été exposé ; mais, si nous portons nos idées en avant et vers le terme où ces dangers et l'irritation qu'ils ont produite seront oubliés, alors nous serons à portée de voir que ce qui nous paraît aujourd'hui un acte de justice ne paraîtra alors qu'un acte de vengeance. (Des murmurés s'élèvent dans l'une dés extrémités de la salle.)

Mon anxiété polir la cause de la France est devenue maintenant mon anxiété pour son honneur ; et s'il m'était réservé, après mon retour en Amérique, d'écrire l'histoire de la révolution française, j'aimerais mieux avoir à rappeler mille erreurs dictées par l'humanité qu'une seule inspirée par une justice trop sévère.

J'ai voté contre l'appel au peuple, parce qu'il m'a paru que l'assemblée, pour cette question, s'était fatiguée inutilement ; mais j'ai voté ainsi, dans l'espoir que l'assemblée prononcerait contre Louis la même punition qu'aurait votée la nation, au moins dans mon opinion, c'est-à-dire, réclusion pendant la guerre, et bannissement après la paix : c'est en effet la punition la plus efficace, puisqu'elle comprend toute la famille en même temps, ce qu'aucune autre peine ne peut opérer ; Je suis encore contre cet appel aux assemblées primaires, parce qu'il existe une meilleure méthode.

La Convention actuelle a été élue pour former une constitution qui doit être soumise à l'acceptation de ces assemblées. Lorsque cette acceptation sera faite, il existera par une conséquence nécessaire une autre assemblée, une autre élection ; car nous ne devons pas supposer que la durée de la Convention actuelle doit s'étendre au-delà de cinq à six mois. Un nouveau choix de députés pourra donner l'opinion de la nation entière sur la convenance ou la disconvenance de la punition prononcée, et avec autant d'efficacité que si vous aviez consulté à présent les assemblées primaires sur cet objet. Comme la durée de nos fonctions ici ne peut pas être très longue, s'est une partie de notre devoir de considérer l'intérêt de ceux qui doivent nous remplacer ; car si, par un acte qui dérive de nous, le nombre de nos ennemis étrangers est inutilement augmenté, et le nombre de nos amis considérablement diminué, dans un temps où les finances de la nation seront plus épuisées qu'elles ne le sont aujourd'hui, nous serions injustifiables d'avoir ainsi, sans nécessité accumule les obstacles sur les pas de nos successeurs. Ne précipitons donc pas nos décisions.

La France n'a maintenant qu'un seul allié, les Etats-Unis de l'Amérique, et cet allie est la seule nation qui puisse lui fournir des provisions navales, car les royaumes du nord de l'Europe, qui les lui procurent ordinairement, sont ou seront bientôt en guerre avec elle. Or il arrive malheureusement ici que la personne qui est l'objet de la présente discussion est regardée dans les Etats-Unis, comme leur meilleur ami, comme celui qui leur a procuré leur liberté. Je puis vous assurer que son exécution y répandra une affliction universelle, et il est en votre pouvoir d'épargner cette affliction à vos meilleurs amis. Si je pouvais parler la langue française, je descendrais à votre barre, et au nom de tous mes frères d'Amérique je vous présenterais une pétition pour surseoir à l'exécution de Louis. (Murmures dans l'une des extrémités.)

THURIOT. — Ce n'est pas là le langage de Thomas Payne...

Marat monte à la tribune, et interroge Thomas Payne. — Il descend de la tribune, et s'adresse à l'assemblée : Je dénonce le truchement, et je soutiens que ce n'est pas là l'opinion de Thomas Payne. C'est une méchante et infidèle traduction.

GAURAN. — Je déclare avoir lu l'original dans les mains de Thomas Payne, et la traduction qui vous est lue est exacte.

Le secrétaire continue.

Votre conseil exécutif vient de nommer un ambassadeur près des Etats-Unis, qui doit faire voile sous quelques jours. Rien ne serait plus doux pour vos alliés, que s'il pouvait leur tenir, à son arrivée, ce langage, qu'en considération de la part que Louis Capeta eue a la révolution américaine, et de l'affliction que les Américains pourraient ressentir de son exécution, vous avez sursis à la peine de mort. Ah ! citoyens, ne donnez pas au despote d'Angleterre le plaisir de voir monter sur l'échafaud l'homme qui a aidé à retirer de ses fers mes frères chéris d'Amérique.

BRISSOT. — Je conçois aisément les terreurs qui doivent agiter de bons patriotes, en voyant qu'on veut prolonger l'existence d'un homme qui a sacrifié à son ambition tant de milliers de ses frères. Et qui plus que moi a dû les partager, moi qui ai senti de bonne heure une haine profonde et contre les tyrans, et contre leurs valets ? Qui plus que moi désire leur destruction ? Qui plus que moi est persuadé que tous les supplices ne peuvent expier les forfaits de cet homme ! Mais une plus haute considération doit ici nous diriger ; il ne s'agit plus de l'existence d'un homme : ceux-là seuls ne sont pas à la hauteur de la question, qui ne voient ici qu'un homme, qui ne vous parlent que de ses crimes ; il s'agit de l'existence, du bonheur ou du malheur de la république. C'est une fatalité bien déplorable pour les vrais amis de la liberté, que de voir de si grands intérêts attachés au jugement d'un individu si exécrable : mais cela est. Cherchons de bonne foi quel parti peut convenir le mieux à ce grand intérêt, et surtout ne calomnions pas réciproquement nos intentions. De quoi s'agit-il ici ! Du cette unique question : Est-il de l'intérêt politique de la France que l'exécution de Louis soit retardée ? Je dis oui, et je le prouve. Ou ne me contestera pas

que cette exécution blessera l'intérêt politique de la France, si je prouve qu'elle arme contre elle l'opinion générale de l'Europe ; qu'elle sera un prétexte pour aliéner les nations amies de la France, qu'elle diminuera le nombre de nos amis, qu'elle augmentera le nombre de nos ennemis, sans nécessité, a une époque désastreuse, et sans que nous puissions opposer à cette coalition universelle cette grande association, dans un seul jugement de la nation entière ; association qui seule pouvait nous donner les forces nécessaires. La nation n'a rien à craindre tant qu'il y aura unité d'opinion, parce que les cours malveillantes ne hasarderont jamais de heurter, une masse aussi imposante ; parce que, quoique ces rois aient à leur disposition des années nombreuses, leurs efforts seront toujours impuissants dans une guerre contre une nation entière, tant qu'ils n'auront pas pour eux le vœu de leurs propres nations ; car les choses en sont venues au point que, même sous le despotisme, l'opinion nationale fait tout, et est partout maintenant consultée ; et voilà pourquoi le cabinet de Saint-James prend tant de peine pour corrompre l'opinion des Anglais ; voilà pourquoi la cour de Vienne joue aujourd'hui le même jeu dans l'Autriche, et cherche par tous les moyens à nationaliser la guerre. Voilà pourquoi Frédéric-Guillaume n'ose retourner à Berlin ; il craint l'opinion et l'insurrection : voilà pourquoi tous défendent nos papiers. Mais les actes solennels d'une nation libre se jouent des inquisiteurs, proclament les droits éternels des peuples, et lui font partout des prosélytes ; je le dis avec la confiance d'un homme qui, dans ses études de révolution, a pétri mille fois cette matière. Ayez pour vous l'opinion des nations de l'Europe, ou, en d'autres termes, soyez grands et justes, et la guerre sera bientôt finie, et les tyrans seront anéantis ou tranquilles. Pourquoi ? C'est parce que tous les tyrans craignent des insurrections à l'instar de la révolution française, et Georges vous le prouvera. Ces insurrections peuvent être allumées à chaque instant par tous les fléaux qu'entraîne la guerre, par les pertes d'hommes, les impôts, le renchérissement des denrées, la banqueroute, etc. ; d'où, il résulte une guerre longue et nécessairement impossible, et que surtout une guerre de la tyrannie contre la liberté est presque impraticable, à moins qu'elle ne soit favorisée par l'égarement des peuples. Puis donc que l'opinion des peuples de l'Europe vaut pour vous des armées, il faut mettre cette opinion de votre côté dans toutes vos opérations ; il faut la mettre de votre côté dans la question qui vous agite. Et maintenant de quel otil croyez-vous que l'exécution immédiate de Louis sera accueillie en Europe ? Il y a deux espèces d'hommes en Europe : les hommes libres de tout préjugé, et ceux qui tiennent encore aux préjugés dérivant de l'esclavage. Les premiers, envisageant philosophiquement la question, n'y verront qu'un supplice inutile à la liberté, car jamais un républicain ne pourra être amené à croire que pour que vingt-cinq millions d'hommes soient libres, il faut qu'un homme meure ; que sans l'effusion de son sang, la liberté serait en danger ; jamais un républicain ne croira que, pour tuer la royauté, il faille tuer celui que la possédait ; car il en résulterait qu'il faut tuer aussi tous ceux qui peuvent la posséder. Cette vérité est tellement forte chez tous les républicains, que si cette question était traitée en Amérique, j'ose affirmer que sur quatre millions d'habitants, il n'y aurait pas une voix pour la mort. Quant aux hommes encore imbus des préjugés du royalisme, ils penseront qu'une grande nation ; devait dédaigner d'exercer ses vengeances sur un individu méprisable, que ses habitudes précédentes ont naturellement amené au crime. Les tyrans, qui ont besoin d'irriter les nations contre vous, sauront exciter la pitié des peuples, en leur peignant le supplice de Louis sous les traits les plus déchirants. Ils leur diront que Louis n'a été condamne qu'à une faible majorité ; ils avanceront hardiment que des membres ont été intimidés ou corrompus ; que les formes ont été violées ; que ce jugement n'a été que le produit de la passion de quelques hommes qui craignirent tellement le jugement de la nation, qu'ils ont refusé de consulter son vœu. Et, forts de tous ces mensonges, forts des sentiments qu'ils auront excités contre vous dans le cœur de leurs peuples, ils parviendront enfin au terme de leurs vœux, à celui de populariser, de nationaliser la coalition générale des tyrans contre nous. Rassurés sur la crainte des insurrections chez eux, tons ceux qui gardent encore la neutralité vous déclareront la guerre avec d'autant plus de confiance, qu'ils auront pour eux le vœu de leurs nations, et qu'ils croiront que vous n'avez pas le vœu de la vôtre, puisque vous n'avez pas voulu la consulter.

Oh ! combien c'est malheureux pour la France, que la grande idée de cette association nationale conventionnelle n'ait pas réussi ! Le remède au mal est encore dans vos mains ; il est dans le sursis. Un sursis vaut mieux que l'acte lui-même. Je m'indignerais sans doute de voir qu'on épargnât le roi pour arrêter la flotte anglaise, ou pour plaire au cabinet de Madrid ; je ne crains pour la république ni les satellites de l'inquisition anglaise ni ceux de l'Espagne : ce que je crains, c'est que vous acheviez de perdre, pur l'exécution immédiate de Louis, les amis que votre révolution vous a faits en Angleterre, chez les Irlandais, qui l'adorent ; ce que je crains, c'est qu'il devienne impossible de détromper la nation anglaise sur le caractère de cruauté qu'on vous prête ; ce que je crains, c'est que vous perdiez l'estime des Américains libres, dont l'alliance va dans peu vous devenir nécessaire, indispensable, et des hommes éclairés qui forment l'opinion générale dans toute l'Europe, cette opinion sans laquelle une guerre universelle contre vous est impossible.

Je dis plus : vous n'avez pas un moment à perdre pour la prévenir. Si Louis est exécuté, il faut dès demain voter la guerre aveu l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne, contre tous les tyrans de l'Europe, parce quelle est inévitable

de leur part, non pas tant parce que tous ces tyrans, résolus d'écraser notre liberté, et dans cette liberté celle de toute l'Europe, croiront avoir trouvé dans cette mort un prétexte séduisant aux yeux de leurs peuples.

Maintenant êtes-vous prêts pour celte guerre universelle ? Citoyens, je vous dirai ma pensée sans être imprudent ou réservé. Quelque grand que soit partout le délabrement de vos armées ; quoique, par une conspiration dont il faudra bientôt connaître la source, vous n'ayez pas même quelques milliers de soldats sur les Pyrénées, où plus de quarante mille Français devraient maintenant protéger le drapeau tricolore, que notre liberté soit compromise, et a l'instant vous verrez jaillir partout du sein de la terre des armées, des trésors, des soldats. Mais faire la guerre pour un individu ! Devons-nous risquer d'épuiser entièrement nos finances, de perdre nos colonies, d'énerver notre commerce ? Devons-nous prodiguer tant de trésors et de sang pour l'homme le plus méprisable ?...

Mais si vous suspendez son exécution, me dit-on, il y aura des troubles dans Paris et dans les départements ; mais n'est-ce pas le vœu des départements que nous voulons consulter ? Quant à l'insurrection qu'on redoute â Paris, je dis que cette terreur est une calomnie contre cette ville ; la tranquillité de tous les bons citoyens me l'assure. Oh ! s'il était possible de les consulter tous, ils vous diraient : Songez moins à vous venger qu'à épargner le sang de nos soldats ; quel que soit votre décret, nous le soutiendrons. J'entends citer des craintes de tous les côtés ; dans la crise où nous sommes, et jusqu'à ce que la constitution ait donné le moyen de maintenir la sûreté, le secret contre les anarchistes, c'est la tranquillité d'une bonne conscience, c'est la fermeté d'un homme résigne à tous les événements. Faisons notre devoir, le ciel fera le reste. Je propose un sursis jusqu'après l'acceptation de la constitution. BARÈRE. — C'est avec douleur comme sans passion que je prends la parole dans cette affaire, car toute chaleur deviendrait un crime envers l'homme que nous avons condamné. Ce qui a préoccupé le plus la pensée des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, ce sont les considérations politiques. Si dans cette assemblée il était venu un homme qui, comme Fabricius, vous eût apporté dans le pli de sa robe la paix ou la guerre, selon que vous adopteriez ou rejetteriez le sursis, il y aurait de la folie, il y aurait même du crime à ne pas accepter des propositions de cette nature. Mais que vous apporte-t-on en cet instant ? lien que des conjectures et des illusions diplomatiques. Examinons si ces conjecture sont quelques fondements solides.

SCENES DE LA RÉVOLUTION
A la nouvelle de l'arrestation d'Anacharsis Clootz les patriotes du club des Cordeliers s'assemblent au local de leurs séances, et voilent solennellement d'un crêpe la Déclaration des Droits de l'Homme.



Une lettre a été envoyée au président de la Convention par un ambassadeur du roi d'Espagne. Comment cet ambassadeur a-t-il attendu le résultat de notre décision pour la peine de mort, pour présenter une opinion contraire à cette décision ? Il a compté sur la chance de l'appel au peuple ; et cet appel n'ayant pas eu lieu, alors il lui restait une autre mesure : c'était d'attendre la chance de réclusion ou du bannissement.

C'est après que tout cela a été épuise, qu'un ambassadeur muni d'une lettre de son maître, mais qui n'a rien d'officiel, se présente, et qu'on vient nous menacer du courroux de tous les rois ! Je dis que celte lettre n'a rien d'officiel, car en diplomatie il n'y a d'écrit officiel que celui qui a été envoyé directement par le cabinet d'une cour étragère.

Voyons maintenant quelles étaient, les bases de cette note. La cour d'Espagne promet, si l'on accorde un sursis à Louis, de reconnaître la république et de se rendre médiatrice entre la France et les autres puissances. Or je dis que l'Espagne est une alliée naturelle de la France, et je ne crois pas à son alliance avec l'Angleterre.

Au reste, je le demande à tous les politiques : quand l'Espagne demanderait à être ralliée de la France, pour combattre pour nous, pourrait-on beaucoup compter sur la défense de la liberté par le despotisme de dix-huit cents ans avec une république naissante. Je suppose encore cette alliance. Quand nos escadres seront réunies aux vaisseaux de l'Espagne, ne craignez-vous pas les dissensions des deux flottes, et peut-être les trahisons, non du peuple espagnol, dont le caractère grand et magnanime est incompatible avec cette expression, mais bien du gouvernement ? Pourra-t-il y avoir entre nous unité de vues et de principes ? Je ne peux le penser.

On dit que nous avons beaucoup d'ennemis. Quant à moi, j'avoue que je n'en connais qu'un : c'est toute l'Europe despotique. (On murmure.) Ce sont toutes les cours, tous les gouvernements prétendus monarchiques de l'Europe. Vous sentez que je n'entends pas parler des peuples ; car les peuples seraient tous en notre faveur, si les peuples étaient éclairés sur leurs droits. Il n'est que trop vrai que les peuples sous le despotisme n'ont pas de volonté. Et je ne vois pas de moyen d'allier la république avec les rois.

Ce n'est pas pour un roi que nous avons tant d'ennemis ; c'est pour notre liberté, pour la souveraineté du peuple, pour notre gouvernement nouveau, pour nos assemblées primaires, pour la représentation nationale. C'est vous dont on veut abattre les têtes, pour anéantir la liberté, et dissoudre la république.

Avec les ennemis du dehors, nous avons encore à combattre ceux de l'intérieur. Ces ennemis sont l'anarchie dont notre faiblesse a laisse élever la tête au-dessus des lois. Ce sont vos défiances, vos divisions, vos terreurs, vos intrigues, enfin ce peu de fraternité qui règne entre nous. Ainsi nos plus grands ennemis sont dans nous-mêmes.

On vous a dit qu'en abattant la tête d'un roi, il en renaîtrait une autre. Prenez des mesures formes pour empêcher cette résurrection de là tyrannie ; mais faites en sorte de ne vous écarter jamais du sentier de la justice. Sachez distinguer celui qui a été le défenseur de la révolution, d'avec celui qui a conspiré contre elle. Si l'un est punissable, l'autre doit être éloigné. Croyez que le peuple français ne voudra pas plus d'Orléans pour roi, que de Louis Capet. On ne peut plus semer la royauté sur les terres nouvelles de la république.

Trois sortes de sursis ont été proposés. Le premier, jusqu'à la ratification de la constitution par le peuple ; le second, jusqu'après la guerre, et le troisième, jusqu'à ce que l'ennemi attaque notre territoire. Ces trois sursis m'ont paru également contraires au bien démon pays. D'abord, il y aurait un grand danger à délibérer en même temps dans les assemblées primaires sur la personne et sur la chose, sur le roi et sur la royauté. En effet, ne craignez-vous pas de régénérer tous les complots et toutes les espérances des aristocrates ? D'un autre côté, ne craignez-vous pas de ranimer toutes les tentatives des factieux, et de faire de l'acceptation de la constitution un moyen de renverser la république ?

D'autres ont demandé le sursis jusqu'à la paix. Je le crois impolitique, car alors les rois redoubleront leurs efforts liberticides, en prolongeant la guerre et en entretenant les agitations de l'intérieur. De cette combinaison résultera un sursis sans ternie et une impunité dangereuse. — D'ailleurs, n'oubliez pas votre plus belle mission, celle de faire une révolution chez les puissances. Ce n'est pas à la Convention nationale qu'il appartient de se traîner servilement sur les sentiers battus de la diplomatie. C'est à vous d'ouvrir franchement une nouvelle route aux communications des peuples, et d'établir un nouveau droit des gens. C'est à vous d'accoutumer les gouvernements astucieux à une franchise qu'ils n'ont jamais connue, et à une probité nationale qu'ils dèdaiguent. Ainsi écartons cet atroce machiavélisme de nos traités avec les puissances.

Combien de nouveaux dangers j'aperçois encore ! L'appel au peuple a un objet détermine ; le sursis est vague, indéfini : l'appel au peuple peut être organisé et avoir un mode exécutable en trois semaines ; le sursis-est à la merci des événements ; il présente bien des obstacles. Je dis dont : qu'il n'est pas de bons esprits qui ne rejettent ce sursis.

On propose de suspendre l'exécution, et de faire de cet objet un moyen d'arriver la paix. Quelle est donc cette diplomatie nouvelle qui s'en va promenant une tête dans les cours étrangères, et stipuler le salut ou le bannissement d'un condamné pour premier article des traités. Quel est cet horrible et machiavélique procédé de composer avec la tyrannie à la manière de tyrans ! Je craindrais d'insulter à votre humanité et aux principes moraux de la république, si je réfutais plus longtemps cette objection.

Quant au dernier sursis, il ne me parait pas même digne d'être attaqué. Je ne conçois pas de procédé plus cruel, plus inhumain, que de tenir un glaive suspendu sur la tète d'un homme, en lui disant à chaque mouvement des armées ennemies : ta tète tombera. Non, je ne peux me faire à l'idée que c'est le législateur qui ferait ainsi boire à longs traits à un condamné la coupe entière de la mort. C'est un des grands vices de la législation anglaise, et ce n'est pas à la Convention â le naturaliser parmi nous, encore moins dans cette triste et étrange affaire.

L'histoire a flétri la mémoire de Frédéric, appelé le grand, parce qu'il se servit à Dresde de la même méthode qu'on vous a proposée. Dans la guerre de 1756, Frédéric s'empare de la Saxe, et fait prisonniers dans la ville de Dresde quelques membres de la famille léguante. Les armées ennemies s'avançant vers Dresde, Frédéric, qu'on a osé appeler philosophe, menace de faire sauter le palais où étaient les otages, si l'on assiège la ville. Que produisit cette menace ? rien. Il en serait de même chez vous. Le siège de Dresde fut fait, et ce ne fut qu'à la belle défense du général Schemettau que Dresde dut son salut.

Citoyens, il me suffit sans doute de vous présenter les actions des despotes, pour vous en détourner. Voudriez-vous exposer la tète d'un individu quelconque (et le condamné n'est plus pour nous qu'un homme malheureux), voudriez-vous exposer cette tête aux hasards et aux conjectures des événements militaires ?

Je demande quel est le législateur qui pourrait faire dépendre la vie d'un homme de tel ou de tel mouvement de l'ennemi.

Vous serez, dit-on, calomniés aux yeux de toutes les nations de l'Europe. Condorcet a répondu mieux que moi à cette objection, en vous proposant de vous occuper à faire des lois douces et humaines, et de marquer cette terrible époque de notre révolution par l'établissement de lois philosophiques, et par des institutions en faveur de l'humanité. Il vous propose d'abolir la peine de mort, si ce n'est pour les tyrans et pour les criminels de lèse-nation. Sans doute, il est beau de saisir une telle époque pour améliorer le sort du peuple ; mais n'y a-t-il pas des

mesures plus utiles à prendre pour la défense de la république ? Aux lois qu'il a proposées, j'ajouterai celles sur la mendicité et sur l'éducation.

Il est une autre mesure encore ; il faut que la famille des Bourbons s'éloigne des terres de la liberté jusqu'à ce qu'elle se soit affermie. Il faut charger votre comité de défense générale de vous présenter les moyens d'organiser de nouveau les administrations. Il faut que l'on sache comment le ministre de la guerre à pu oublier la défense des Pyrè nées, et que là où il devrait y avoir une armée de quarante mille hommes, il n'y a que des forces bien inférieures. Il faut remédier, à l'organisation du ministère de l'intérieur, et de la marine, comme â celui de la guerre. C'est alors que vous vous présenterez à l'Europe avec une force imposante et majestueuse. De l'union, des flottes, des aimées et des décrets justes : voilà des moyens qui ont toujours du succès. Les républiques ne naissent que par dés efforts ; en abattant la superstition royale, il faut être en mesure contre les gouvernements de l'Europe. La constitution va bientôt vous être présentée, elle aurait paru plus tôt, sans la grande affaire qui vous occupe depuis quelque temps.

Je conclus à l'appel nominal, pour savoir s'il y aura un sursis, oui ou non, à l'exécution du décret sur Louis.

On demande que la discussion soit fermée.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

L'assemblée ferme la discussion, et décrète qu'il sera à l'instant procédé à l'appel nominal.

Grange neuve annonce que son opinion est conforme à la proposition du sursis, et demande à la motiver.

On observe qu'en vertu du règlement, dans toutes les délibération législatives, il doit être répondu à l'appel nominal par*oui* ou par*non.*

GRANGENEUVE. — Si vous ne me donnez pas la faculté de motiver mon opinion, je déclare que je ne voterai pas.

Plusieurs voix. — La discussion est fermée ; vous n'avez pas le droit de la rouvrir.

L'assemblée décide que chaque membre répondra purement et simplement par oui ou par *non.*

On procède à l'appel.

QUATRIÈME APPEL NOMINAL.

La question est posée en ces termes :

Sera t il sursis à l'exéculion du jugement de Louis Capet ? OUI ou NON.

[276]*Gers.* — Cappin, Moisset, *oui.* — *Maribon-Montau*, Deschamps, Barbeau-Dubarran, Laguirre, Ichon, Bousquet, Laplaigne, *non.*

Gironde. — Guadet, Bérgoin, *oui.* — Vergniaud, Gensonné, Jay de Sainte-Croix, Ducos, Garraud, Bover-Fonfrède, Duplantier, Deleyre, *non.* — Lacaze, Grangeneuve, *point de voix.*

Hérault. — Curée, Viennet, Gambacérfes, Brunei, Castilhon, *oui.* — Cambon, Bonnier, Rouhier, Fabre, *non.*

Ille-et-Vilaine. — *Lanjuinais*, Fermont, Obelin, Maurel, *oui.* — *Sevestre*, Duval, Chaumont, Beaugeard, Lebreton, Dubignon, *non.*

Indre. — Porcher, Boudin, Derazey, *oui.* — *Thabaud*, Pépin, Lejeune, *non.*

Indre-et-Loire. — Gardieu Bodin, *oui.* — Nioche, Pottier, Ruelle, Champigny, Clément Isabeau, *non.* — J. Dupont, *malade.*

Isère. — *Servonat*, Genissieu, *oui.* — Baudran, Genevois, Amar, Réal, Boissieu, Charre, non. — Prunelle de Lierre, *malade ;*

Jura. — Vernier, Laurenceot, Babey, Feroux de Salins, Bonguyode, Grenot, *oui.* — Prost, Amyon, *non.*

Landes. — *Lefranc*, Cadroy, Saurine, *oui.* — Dartigoyte, Ducos aîné, Dizèz, *non.*

Loir-et-Cher — *Leclerc, oui.* — *Chabot*, Brisson, Fressine, Venaille, Foussedoire, *non.* — H. Grégoire*en commission.*

Haute-Loire. — *Bonet* fis, *oui.* — Reynauld, Faure, Delcher, Flageas, Barthelemy, *non.* — Camus, *en commission.*

Loire-Inférieure. — *Lefevre*, Chaillou, Mellinet, Jarry, Coustard, *oui.* — *Maulde*, Villers, Fouché, *non.*

Loiret. — *Garran-Coulon*, Lepage, Pellé, Lombard-Lachaux, Guérin, oui. — Delagueule, Léonard-Bourdon, *non.* — Gentil, *refus de voter.*

Lot. — *Laboissière*, Selleles, Bouygues, Delbrel, Allouys, *oui* — Cledel, Jean-Bon Saint-André, Monmayan, Cavaignac, *non.* — *Cayla*, *malade.*

Lot-et-Garonne. — Laurent, Paganel, Claverie, Laroche, Guyet-Laprade, Fournel, Noguer, *oui.* — *Vidalot*, Boussion, *non.*

Lozère. — Barrot, Châteauneuf-Randon, Monestier, *oui.* — Servière, *malade.* — Pelet, *en commission.*

Maine-et-Loire. — *Pilastre*, Daudenac aîné, Delaunay jeune, Lemaignan, *oui.* — *Choudieu*, Delaunay (d'Angers) l'aîné, Revellière-Lépeaux, Leclerc, Pérard, non. — Dehouillères, *absent.*

Manche. — Gervais-Sauvé, Poisson, Ribet, Pinel, Havin, Bonnesœur, Engerran, Bretel, Laurens de Villedieu, Michel Hubert, *oui.* — *Lemoine*, Letourrïeur, Lecarpentier, non.

Marne. — *Poulain*, Blanc, *oui.* — Prieur, Thuriot, Ch. Carlier, Lacroix, Deville, Drouet, Armonville, Batellier, *non.*

Haute-Marne. — *Vandelincourt*, *oui.* — Guyardin, Monnel, Roux, Valdruche, Chaudron, Laloy, *non.*

Mayenne. — Bissy jeune, Eujubault, Servan, Plaichard-Chottière, Villars, Réné-Fr. Le-jeune, *oui.* — *Jac*, Esnue, Durochin, *non.*

Meurthe. — *Salles*, Mollevault, Lalande, Michel, Zangiacomi fils, *oui.* — *Mallarmé*, Levasseur, Bonneval, *non.*

Meuse. — Moreau, Marquis, Tocquot, Roussel, Bazoche, Humbert, oui. — Pons, Armand, *non.*

Morbihan. — *Lehardy*, Audrein, Michel, Rouault, *oui.* — *Corbel*, Lequinio, Gillet, *non.* — Lemeilland, *non, par respect pour le décret rendu.*

Moselle. — *Blaux*, Becker, *oui.* — Anthoine, Thirion, Bar, Hentz, *non.* — Merlin et Couturier, *en commission.*

Nièvre. — Jourdan, *oui.* — Dameron, Leûot, Guillerault, Legendre, Goyre, Laplanche, *non.* — Sauterault, *absent.*

Nord. — *Fockedey*, *oui.* — Merlin, Duhem, Cochet, J. Lesage-Senault, Carpentier, Sallengros, Poulletier, Jean-Marie Aoust, Boyaval, Briès, *non.* — *Gossuin*, *en commission.*

Oise. — *Ch.* Villette, Delamare, oui. — Coupé, Balon, Massieu, Mathieu, Anacharsis Cloots, Bezard, L. Portiez, Isoré, Bourdon, *non.* — *Godefroy*, *en commission.*

Orne. — Dufriche, Valazé, Plar-Beauprey, Duboé, Duhoé-Tassé, Thomas, Fourney, *oui.* — Lahosdinire, Desègrouay, Julien, Dubois, Colombel, *non.*

Paris. — Dussault, Thomas, *oui.* — Robespierre, Billaud-Vârennes, Danton, Camille-Des-moulins, Marat, Lavicomterie, Legendre, Raffront, Panis, Sergent, Robert, Fréron, Beau-vais, Fabre-d'Eglantine, Osselin, Robespierre jeune, David, Boucher, Laignelot, L. J. Egalité, *non.* — Manuel, *démission donnée la veille.*

Pas-de-Calais. — Personne, Magniez, Dauno, Varlet *oui.* — Duquesnoy, Lebas, Géoffroy, Bottet, Carnot, *non.* — Enlart, *absent.*

Puy-de-Dôme. — Henry Bancal, Girot-Pouzol, *oui.* — Conthon, Gibergues, Maignet, Gilbert-Romme, Soubrany, Rudel, Blanval, Monestier, Dulaure, Laloue, *non.*

Hautes-Pyrénées. — Dupont, Gertoux, Picqué, *oui.* — Bertrand, Barère, Féraud, La-crampe, *non.*

Basses-Pyrénées. — Sanadon, Conte, Meillant, Casenave, Neveu, Piémartin, *oui.*

Pyrénées-Orientales. — Guitter, Biroteau, *oui.* — Montégut, Cassanyés, *non.* — *Fabre*, *malade.*

Haut-Rhin. — Johanot, Albert, aîné, Dubois, *oui.* — Ritter, Laporte, Pfliéger aîné, *non.* — Rewbel, *en commission.*

Bas-Rhin. — *Christiany*, *oui.* — Laurent, Bentabole, Louis, *non.* — Rhul, Dentzel, Philibert, Simon, *en commission.rr* Ehraiann, *malade.* — Arbogaste, *refus de voter.*

Rhône-et-Loire. — Vitet, Marcellin-Béraud, Patrin, Moulin, Forest, Fournier, *oui.* — Chasset, Dupuis fils, Dubouchet, Pressavin, Michel, Noël Pointe, Cusset, Javoque fils, Lanthenas, *non.*

Haute-Saône. — Vigneron, Balivet, Bolot, *oui.* — Gourdan, Siblot, Chanvier, *non.*

Saône-et-Loire. — Bertucat, Montgilbert, *oui.* — Gelin, Mazuyer, J. Carra, Guillermin, Reverchou, Guillemardet, Baudot, Mailly, Moreau, *non.*

Sarthe. — Salmon, Chevalier, *oui.* — Richard, François Primaudière, Philippeaux, Boutrone, Levasseur, Froger, Sieyès, Letourneur, *non.*

Seine-et-Oise. — Alquier, Treilhard, Roi, Mercier, Dupuis, *oui.* — Lecointre, Bassal, Gorsas, Andoin, Tallien, Chênier, *non.* — Haussmann, Hérault, Kersaint, *absents.*

Seine-Inférieure. — Hardy, Yger, Hecquet, Duval, Vincent, Faure, Lefebvre, Brutel, Mariette, Doublet, Ruault Bourgeois, Delahaie, *oui.* — Albitte, Pochole, *non.* — Bailleul, *malade.*

Seine-et-Marne. — Bailly de Jully, Vigny, Geoffroy jeune, Bernard des Sablons, Opoix, Défrance, Bernier, *oui.* Mauduyt, Tellier Cordier, *non.* — Himbert, *malade.*

Deux Sèvres. — Jars-Panviller, Auguis, Loffïcial, *oui.* — Lecointe-Puyravau, Ch. Cochon, Dubreuil-Chambardel, *non.* — Duchâtel, *absent.*

Somme. — Rivery, Gantois, Devérité, Asselin, Delecloy, Louvet, Dufestel, Alexis Sillery, François, J. B. M. Saint-Prix, *oui.* — Saladin, André Dumont, Hourier-Eloi, *non.*

Tarn. — Soloniac, Marvejouls, Gouzy, Rochegude, *oui.* — Lasource, Lacombe-Saint-Michel, Campmas, Meyer, *non.* — Dauberimenil, *malade*

Var. — Charbonnier, Ricord, Isnard, Despinassy, Loubaud, Barras, *non.* — Escudier, *absent.* — Antiboul, *ni oui ni non.*

Vendée. — Gaudin, Girard, *oui.* — G. F. Goupilleau, P. C. Goupilleau, Maignen, Fayâu, Musset, Garaud, *non.* — Marisson, *refuse de voter.*

Vienne. — Dutron-Bornier, Bion, Creuzé-Latouche, Creuzé-Paschal, *oui.* — Ingrand,
Martineau, Thibeaudeau, Piorry, *non.*

Haute-Vienne, — Lacroix, Desterpt-Beauvais, Faye, Rivaud, Soulignac, *oui.* — Bordas Gay-Vernon, *non.*

Vosges. — Poulain-Grandpré, Jullien-Souhait, Bresson, Couhey, Balland, *oui.* — Perrin, *non.* — Hugo, *malade.* — Noël, *refus de voter.*

Yonne. — Precy, Castelain, *oui.* — Maure aîné, Lepelletier, Turreau, J. Boileau, Bourbotte, Hérard, Finot, *non.*

Ain. — Royer, Mollet, oui. — Deydier, Gauthier, Merlinot, *non.* — Jugot, *en commission.*

Aisne. — Boucherot, Belin, Piquet, Loizel, *oui.* — Quinette, Jean-Debry, Beffroy, Saint-Just, Lecarlier, Petit, Dupin jeune, *non.* — Condorcet, *je n'ai pas de voix.*

Allier. — Martel, Petitjean, Forestier, *non.* — Beauchamp, Vidalin, *en* commission, — Giraud, malade. — Chevalier, *je ne vote pas.*

Hautes Alpes. — Barely, Borel, Izarn, Serres, Cazeneuve, *oui.*

Basses-Alpes. — Verdollin, C. L. Reguis, *oui.* — Derbez-Latour, Peyre, Marc-Antoine Savornin, *non.* — Maisse, *malade.*

Ardèche. — Boissy-d'Anglas, Saint-Martin, Garilhe, Corin-Fustier, Saint-Prix, Gamon, Gleizal, *oui.*

Ardennes. — Blondel, Mennesson, Vermon, Baudin, Thierret, *oui.* — Ferry, Dubois-Crancé, Robert, *non.*

Ariège. — Vadier, Clauzel, Champmartin, Espert, Lackanal, Gaston, *non.*

Aube. — Perrin, Duval, Bonnemain, Pierret, J. P. Rabaut, *oui.* — Courtois, Robin, Garnier, *non.*

Aude. — Tournier, Périès jeune, Morin, Girard, *oui.* — Azèma, Bonnet, Ramel, Marragon, *non.*

Aveyron. — Saint-Martin, Valognes, Lobinhes, Bernard-Saint-Afrique, Godefroy-Yzarn, dit Valady, *oui.* — Bo, Caraboulas, Second, Louchet, J. Lacombe, *non.*

Bouches-du-Rhône. — Deperet, *oui.* — J. Duprat, Rebecqui, Barbaroux, Granet, Gas-parin, Moyse, Bayle, Baille, Boverre, Pelissier, Laurent, *non.* — Durand-Maillane, *malade.*

Calvados. — Dubois-Dubais, Fauchet, Lomont, II. Larivière, Vardon, Doulcet, Taveau, Dumont, Cussy, Legot, Thil. Dellevlle, *oui.* — Bonnet, Jouenne, *non.*

Cantal. — Thibault, Chabanon, Peuvergue, oui ! — Milhaud, Lacoste, Carrier, *non.* — Mejansac, *malade.* — Mailhe, *refus de voter.*

Charente. — Chedaneau, Devars, Manlde, *oui* — Bellegarde, Guimbertau, Chazeau, Ribereau, Brun, Crevelier, *non.*

Charente-Inférieure. — Giraud, Dautriche, *oui.* — Bernard, Bréat, Eschasseriaux, Nion, Ruamps, Lozeau, Vinet, Garnier, Dechezeau, *non.*

Cher. — Alassœur, Beaucheton, Dugenne, Pelletier, *oui.* — Fauvre, Labrunerie, *non.* — Fouchet, *en commission.*

Corrèze. — Brival. Borie, Lidon, Lanot, Pénières, *non.* — Chambon, *non* avec restriction. — Lafond, *refus de voter.*

Corse. — Casa-Bianca, Audrein, *oui.* — Salicetti, *non.* — Chiappe, Bozio, *absents.* — Moltedo, *malade.*

Côte-d'Or. — Marey jeune, Rameau, *oui.* — Bazire, Guyton-Morveau, Prieur, Oudot, Florent-Guiot, Trullard, Berlier, *non.* — Lambert, *malade.*

Côtes-du-Nord. — Couppé, Champeaux, Gauthier jeune, Guyomard, Fleury, Girault, Goudelin, oui. — Loncle, *non.*

Creuse. — Coutisson-Dumas, Barailon, *oui.* — Huget, Guyès, Jauraud, Texier, non. — Debourges, refus de voter.

Dordogne. — Meynard, oui. — Lamarque, Pinel aîné, Lacoste, Roux-Fazillac, Taillefer, Peyssard, Allafort, Rouquier aîné, *non.* — Chambort, *malade.*

Doubs. — Seguin, oui. — Michaud, Monnot, Vernesey, Besson, Quirot, *non.*

Drôme. — Gerente, Marbos, Colaud, Fayolle, Martinel, oui. — Jullien, Sauteyra, Boissat, Jacomin, *non.*

Eure. — Léonard Buzot, Richoux, Lemaréchal, Vallée, Savary, Dubusc, *oui.* — Durey, Lindet, Bouillerot, Robert Lindet, *non.* — Toplent, *malade.*

Eure-et-Loir. — Brissot, Pétion, Giroust, Lesage, *oui.* — Delacroy, Loiseau, Châles, Fremenger, *non.* — Bourgeois, *malade.*

Finistère. — Bohain, Quelnec, Kervelegan, Gomaire, *oui.* — Blad, Guezno, Marec, Guermeure, *non.*

Gard. — Aubry, Bella, Rabaud, Chazal fils, *oui.* — Leyris, Henri-Voulland, *non.*

Haute-Garonne. — Mailhe, Pérès, Estadens, Rouzet, Drulhe, Mazade, *oui.* — Delmas, Projean, Julien, Cales, Ayral, Desacy, *non.*

L'appel nominal est terminé à deux heures après minuit.

LE PRÉSIDENT. — Je proclame le résultat du scrutin. (Le plus profond silence règne dans la salle.)

Résultat de l'appel nominal sur la demande du sursis à l'exècution du jugement de Louis Capet

L'assemblée est composée de		749 membres.
Mort		1
Reste à		748
17 absent par commission.		
21 par maladie.		
8 sans cause connue.		
12 qui n'ont point voulu voter.		
58 en tout.		
Reste de votants	690	
Moitié	345	
Plus	1	
Majorité absolue	346	
Pour le sursis	310 voix.	
Contre le sursis	380	
Total égal	670	

Les voix pour le non sursis, 380.

Les voix au-dessus de la majorité sont au nombre de 34.

Le procès-verbal des quatre appels nominaux est clos et arrêté en ces termes : *Rédaction des décrets rendus dans le jugement de Louis Capet.*

(Extrait des procès verbaux de la Convention nationale, des 15, 17, 19 et 20 janvier 1793, l'an 2 de la République Française.)

MARAT SAVANT ET MÉDECIN
Franklin ayant découvert l'électricité, Marat appliqua immédiatement cette découverte à la médecine ! C'est à Marat, homme de Science, que nous que nous devons les premiers appareils électriques pour la guérison des maladies nerveuses



« Art, I[er] La Convention nationale déclare Louis Capet, dernier roi des Français, coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentat contre la sûreté générale de l'État.

II. La Convention générale décrète que Louis Capet subira la peine de mort.

III. La Convention nationale déclare nul l'acte de Louis Capet, apporté à la barre par ses conseils, qualifié *d'appel* à la nation du jugement contre lui rendu par la Convention ; défend à qui ce soit d'y donner aucune suite, à peine d'être poursuivi et puni comme coupable d'attentat contre la sûreté générale de la république. »

CAMBACÉRÈS. — Citoyens, en prononçant la mort du dernier roi des des Français, vous avez fait un acte dont la mémoire ne passera point, et qui sera gravé par le burin de l'immortalité dans les fastes des nations.

Le salut public a pu seul VOUS prescrire cet important décret ; aujourd'hui qu'il est rendu, je vais, au nom de l'humanité, appeler votre attention sur celui qu'il va frapper. Ménageons-lui des consolations, et prenons des mesures propres à empêcher que l'exécution de la volonté nationale ne soit entachée d'aucune souillure. Je fais en conséquence es propositions suivantes :

Cambacérès lit un projet de décret qui, avec quelques amendements de rédaction, est adopté en ces termes :

« Il sera envoyé à l'instant au conseil exécutif une expédition du décret qui prononce contre Louis Capet la peine de mort.

Le conseil exécutif sera chargé de notifier dans le jour le décret à Louis, de le faire exécuter dans les vingt-quatre heures de la notification, de prendre pour cette exécution toutes les mesures de sûreté et de police qui lui paraîtront nécessaires. Il rendra compte de ses diligences à la Convention.

Il sera enjoint aux maires et officiers municipaux de Paris de laisser à Louis la liberté de communiquer avec sa famille, et d'appeler auprès de sa personne les ministres du culte qu'il indiquera pour l'assister dans ses derniers moments. »

La séance est levée à trois heures après midi.

FIN DU PROCÈS DE LOUIS XVI

FIN DU PROCÈS DE LOUIS XVI

PROCÈS DE MARAT

MARAT DÉCRÉTÉ D'ARRESTATION

Extrait de la séance de la Convention du 12 avril 1793.
PRÉSIDENCE DE DELMAS

(Guadet est à là tribune et donne lecture à la Convention de la pièce suivante relative à la trahison de Dumouriez.)

GUADET. — Mais citoyen le danger auquel vous avez échappé, croyez-vous qu'on ne nous prépare pas encore ? Détrompez-vous et écoutez

La Société des Amis de la liberté de Paris à leurs frères des départements.

Amis, nous sommes trahis, aux armes ! aux armes ! Voici l'heure terrible où les défenseurs de la patrie doivent vaincre ou s'ensevelir sous les décombres de la République. Français, jamais votre liberté ne fut en plus grand péril ; vos ennemis ont mis le sceau à leurs noires perfidies, et pour les consommer, Dumouriez, leur complice, marche sur Paris. Les trahisons manifestes des généraux coalisés avec lui ne laissent pas douter que ce plan de rébellion et cette insolente audace ne soient dirigés par la criminelle faction qui l'a maintenu, déifié, ainsi que Lafayette, et qui nous a trompés jusqu'au moment décisif sur sa conduite. Les menées, les défaites et les attentats de ce traître, de cet impie qui vient enfin de faire mettre en état d'arrestation les quatre députés de la Convention et qui prétend la dissoudre, sont enfin connus. Trois membres de notre société, commissaires du conseil exécutif les avaient précédés. Ce sont eux qui en risquant leur existence, ont déchiré le voile, et fait décider l'infâme Dumouriez.

Mais, frères et amis, ce ne sont pas là tous vos dangers. Il faut vous convaincre d'une vérité bien plus douloureuse : vos plus grands ennemis sont au milieu de vous et dirigent vos opérations, vos vengeances ; ils conduisent vos moyens de défense.

« Oui, frères et amis, c'est dans le Sénat que de parricides mains déchirent vos entrailles ! Oui, la contre-révolution est dans le gouvernement, dans la Convention nationale ; c'est là, au centre de votre sûreté et de vos espérances, que de criminels délégués tiennent les fils de la trame qu'ils ont ourdie avec la horde des despotes qui viennent nous égorger ! C'est là qu'une cabale dirigée par la cour d'Angleterre et autres... Mais déjà l'indignation enflamme votre courageux civisme. Allons, républicains, armons-nous ! MARAT. — C'est vrai !

(De violents murmures éclatent dans une très grande partie de la salle. — Les trois quarts de l'assemblée se lèvent par un mouvement spontané. — *A l'Abbaye* ! s'écrie-t-on avec chaleur.)

Plusieurs voix s'élèvent pour demander le décret d'accusation. — Un cri général et prolongé appuie cette proposition.

VALAZÉ. — Je fais observer que l'adresse que vient de lire Guadet circule dans les départements sous la signature de Marat.

(Marat s'élance à la tribune : les citoyens des galeries applaudissent. — Le président rappelle les tribunes au silence.)

MARAT. — Pourquoi ce vain batelage et à quoi bon ? On cherche à jeter au milieu de vous une conspiration chimérique afin d'étouffer une conspiration malheureusement trop réelle. On ne peut plus la révoquer en doute. Dumouriez lui-même y a mis le sceau en déclarant qu'il marchait sur Paris pour faire triompher la faction qu'il appelle la saine partie de l'Assemblée contre les patriotes de la Montagne. (Applaudissements des tribunes.) — Mais hier au soir voulant donner à la France des preuves non équivoques de ma loyauté,]'ai demandé, moi, un décret qui mit la tête des fils d'Égalité, la tête du régent prétendu, du ci-devant comte d'Artois et de tous les Capet rebelles, à prix. Vous avez vu la Montagne demander qu'on allât aux voix sur cette proposition, tandis que les conspirateurs faisaient un vacarne horrible pour s'y opposer.

Une voix dans l'extrême gauche. — On demande le décret d'accusation contre Marat parce qu'il a dénoncé Dumouriez ! (Quelques applaudissements et murmures.)

MARAT. — Il est temps que les conspirateurs soient démasqués et expirent sous le glaive de la loi. Je renouvelle mes propositions : je demande qu'elles soient mises aux voix et l'on verra de quel côté sont les suppôts d'Orléans. (Applaudissements des tribunes.)

On demande que le décret d'accusation soit mis aux voix.

Danton monte à la tribune. (Une partie de l'assemblée et les tribunes applaudissent.) Plusieurs membres, demandent la parole.

On demande que ceux-là seuls qui voudront parler en faveur de Marat seront entendus.

Cette proposition est adoptée.

DANTON. — Je savais bien que la majorité de la Convention ne voudrait pas prononcer sur le sort d'un de ses membres, sans avoir entendu parler, non en faveur d'un homme mais de l'intérêt public ; je déclare d'abord, que tout en reconnaissant le civisme de Robespierre, je n'aurais pas fait, moi, une dénonciation qui ne pose que sur des preuves politiques. La grande question est de savoir ce que c'est que la conspiration des d'Orléans et si elle existe, j'ai cru longtemps que cette faction n'était qu'une chimère ; mais je pense aujourd'hui qu'elle peut avoir une réalité.

Plusieurs membres. — Parlez de Marat !

DANTON. — Marat n'est-il pas représentant du peuple, et ne VOUS souvenez-vous pas de ce grand principe, que vous ne devez entamer la Convention qu'autant qu'une foule de preuves irréfragables en démontrerait la nécessité ? Si je demande quel est le coupable dans cette affaire, vous me direz ; C'est Marat ! Il répondra : Ce sont les hommes d'État. Notre juge ne peut être que l'évidence bien acquise, eh bien ! cherchons l'évidence. Vous nous accuserez l'un et l'autre de conjuration, ainsi vous seriez en quelque sorte juges et parties. Le vrai coupable c'est d'Orléans ! Pourquoi n'est-il pas déjà traduit au tribunal révolutionnaire, au lieu d'être confondu avec les personnes de sa famille ? Eh ! remarquez bien que ce n'est que par cette instruction immédiate que l'on connaîtra, enfin et la faction et les complices. Ici je vous ferai observer que la mesure d'envoyer quatre commissaires dans les départements, où cet individu a pu tramer, est incomplète. Je demande donc, car cette mesure doit précéder la décision à prendre sur Marat, qu'avant tout il soit statué sur cette proposition. Que d'Orléans sera traduit devant le tribunal révolutionnaire ; Je demande aussi que ce tribunal soit tenu d'envoyer à la Convention copie exacte de la procédure qui sera faite dans l'affaire de d'Orléans, afin que la Convention puisse connaître ceux de ses membres qui ont pu y tremper ; et comme j'aime à lier deux grands objets, je demande aussi que la tête des Capet soit mise à prix comme l'a été celle du général.

Plusieurs voix. — Et nos commissaires ?

DANTON. — Nos commissaires sont dignes de la Nation et de la Convention nationale, et ne doivent pas craindre le tonneau de Régulus. (Applaudissements.) Je passe à Marat, et, à son égard, je dis qu'il est impossible que vous vous écartiez assez des principes de justice pour le décréter d'accusation, je ne dis pas sur son écrit, mais sur tous les faits dont on l'accuse sans avoir renvoyé à un comité ; et pour qu'il y ait réciprocité, je demande le renvoi au même comité des accusations faites par Marat contre ses accusateurs. Mais, examinez quel moment vous choisissez pour traiter cette question ; plusieurs de nos collègues sont absents. Voulez-vous saisir cet à-propos pour entamer une partie de l'Assemblée, tandis que cette même partie a eu le courage de vous quitter pour aller échauffer l'esprit public dans les départements et diriger de nouvelles forces contre les ennemis ? Si Marat est coupable, Marat n'a pas l'intention de vous échapper.

MARAT. — Non !

DANTON. — Tous les griefs qu'on croit pouvoir lui reprocher ne sont point affaiblis par ces renvois à la commission. Je demande que mes propositions soient mises aux voix.

BOYER-FONDRÈDE. — C'est aussi la voix du peuple que j'invoque, non pour faire de cette voix redoutable un moyen de terreur, et pour vous arracher par l'épouvante à laquelle je sais que vos âmes son inaccessibles, un décret favorable à mes vœux ; c'est aussi la voix du peuple que j'invoque, non pas seulement celle de ce petit nombre d'hommes qui m'entourent, mais celle de tous les citoyens français ; et sans doute vous croyez que nos frères des départements sont aussi le peuple. Si une voix pouvait, de cette tribune, se faire entendre à eux tous, il s'écrieraient d'une voix unanime, que je ne trahis ni leurs vœux ni leurs espérances lorsque je viens appeler sur Marat votre justice et votre sévérité.

C'est à la bonne foi à la conscience de chacun de vous (quelques murmures), c'est surtout à la conscience de celui qui vient de m'interrompre que je m'adresse. Cet homme est-il en vénération ou en honneur dans les départements ? Son nom est-il béni ou exécré par vos commettants ? Ses écrits sont-ils voués à l'impression ou aux flammes ? Est-il un d'entre nous auquel l'existence de cet homme, dans la Convention, n'ait été reprochée ? Vos

concitoyens ne vous ont-il pas cent fois conjuré de bannir du Sénat ce génie malfaisant, cet artisan de crimes, de calomnies, de troubles, de haines ?

(Un grand nombre de voix en se levant :

Oui, c'est vrai !) C'est donc la voix du peuple qui réprouve Marat, qui s'indigne de le voir au nombre de ses représentants. Interrogez vos commissaires dans les départements ? Ceux-là ne sont pas des modérés : quel est celui d'entre eux qui s'est osé vanter de ses liaisons avec cet homme ? Quel est celui qui n'a pas désavoué sa doctrine de sang ? Comment se fait-il donc que cet homme que toute la France accuse, que personne n'avoue, et dont tout le monde rougit, trouve même ici des défenseurs ? Il n'en trouve pas dans nos départements, et peut-être serez vous surpris lorsque vous saurez que quelques-uns de vos commissaires auxquels le préopinant fait l'injure de croire qu'ils défendraient Marat, pressés par l'opinion publique, ont pris dans des sociétés républicaines, l'engagement de demander, à leur retour, le décret d'accusation auquel vous vous opposez aujourd'hui.

GAMON. — J'atteste que Glaizal l'a promis dans le département de l'Ardèche.

MARAT. — Je m'en fais honneur et gloire.

FONFRÈDE. — Après avoir posé en fait cette vérité que la voix du peuple, proscrit Marat, je vais suivre Danton dans quelques-uns de ses raisonnements. Et d'abord, pourquoi donc a-t-il détourné votre attention sur d'Orléans ? Est-ce parce qu'il faut bien parler de tous les complices à la fois ? Est-ce parce que les deux mortels les plus vils doivent être accusés ensemble ? Le premier est parti mais il n'a pas emporté tous les poisons et tous les poignards. Et lorsque nous proposâmes de l'arrêter, on n'observa point que cent membres étaient en commission ; d'Orléans était pourtant assis du même côté, sur le même banc que Marat ; mais sa complicité avec les rebellés nous parut évidente, et nous le bannîmes à l'unanimité ; citoyens, nous ne demandâmes pas un rapport.

Danton demande un rapport ; mais un rapport est inutile là où l'évidence est acquise. Ah ! renoncez à faire des lois si vous tolérez vous-mêmes leur inexécution. N'avez-vous pas porté des lois contre les provocateurs au pillage ? Eh bien ! Marat l'a provoqué. N'avez ? vous pas porté des lois contre les provocations au meurtre ? Eh bien ! Marat les provoque sans cesse.

MARAT. — Oui, contre les royalistes.

FONFRÈDE. — N'avez-vous pas porté la peine de mort contre quiconque demanderait le rétablissement du pouvoir arbitraire ? Eh bien ! Marat a formellement demandé la dictature. N'avez-vous pas porté la peine de mort contre quiconque demanderait la dissolution de la Convention ? Eh bien ! Marat la demande chaque jour. Nous sommes ainsi, juges et parties, nous dit Danton ; et n'est-ce pas à nous à conserver ce dépôt précieux de la représentation nationale ! C'est la France entière qui accuse Marat, et nous ne sommes que ses juges. (Applaudissements.)

C'est vous qui m'interrompez, vous qui chaque jour, en tous lieux, ici même, applaudissez avec fureur ces adresses insolentes ou des hommes égarés et payés demandent l'expulsion de trois cents membres de cette assemblée. Ah ! si vous en aviez le pouvoir, vous n'objecteriez pas que vous êtes juges et parties, vous le banniriez ; et c'est lorsque la République en péril vous conjure de bannir vos divisions avec cet homme qui désigne ici même les victimes de sa rage, cet homme qui attise sans cesser au milieu de vous, le flambeau de la discorde, c'est alors, c'est pour lui seul que vous vous prétendez inhabiles à prononcer ! (On applaudit dans une grande partie de la salle.)

Citoyens, j'ai rempli mon devoir ; je n'ai pas eu la lâcheté de trahir le vœu de mes commettants ; je veux retourner paisible au milieu d'eux ; je veux n'avoir point à rougir du compte que j'aurai à leur rendre ; je veux conserver ma propriété la plus chère, l'estime de moi-même. Je demande donc le décret d'accusation contre Marat.

(Une grande partie de l'assemblée se lève et demande à aller aux voix.)

L'assemblée ferme la discussion. — Plusieurs membres demandent la parole pour des questions de priorité entre les différentes propositions faites.)

THURIOT. — Nous ne pouvons nous dissimuler que dans ce moment-ci tous les ennemis de la République s'agitent pour la perdre. Il faut éviter de seconder leurs desseins et oublier plutôt les haines personnelles.

*** Marat vous a dénoncé.

THURIOT. — Je le sais, mais je me croirai coupable d'entretenir la Convention de ce qui m'est personnel, au moment où il faut s'occuper du salut public. Je suis loin d'approuver les erreurs de Marat ; j'aurais désiré qu'il ne fut pas membre de cette Convention, non plus que ceux qu'il a dénoncé, car, il faut que l'Assemblée sache qu'il les a dénoncés depuis un an, et que c'est un combat de haines personnelles.

Plusieurs voix. — Ce n'est point là parler sur la priorité.

THURIOT. — On veut tout employer pour déterminer un mouvement : ce n'est pas l'existence de Marat... (Murmures.)

CHAMBON. — Thuriot veut lasser l'assemblée pour écarter la grande mesure de salut public qui a été proposée ; mais nous resterons ici sans craindre que les habitants de cette vaste cité se portent sur les représentants du

peuple, et si ce malheur arrivait, nous ferions notre devoir en mourant à notre poste.

THURIOT. — Je conclus, attendu que la précipitation ne peut convenir à une grande assemblée, attendu qu'il n'y a pas d'inconvénient à saisir un comité qui fasse un rapport réfléchi, à ce que vous chargiez le comité législatif de faire ce rapport demain matin.

MARAT. — L'écrit qui vous a été dénoncé est signé de moi ; j'ai été pendant sept À huit minutés président de la Société des Jacobins. On m'a présenté un écrit que je n'ai point lu, portant la signature des secrétaires, sans savoir ce qu'il contenait... (Quelques rires s'élèvent.) C'est un délibéré de la Société auquel, suivant l'usage, je n'ai mis ma signature que pour attester qu'il était émané de la Société. Quant aux principes qu'il contient, si ce sont ceux que j'ai entendu énoncer par Guadet, lorsque j'ai dit : c'est vrai ! je les avoue.

De quoi s'agit-il maintenant ? Je suis accusé par des hommes dont je me suis porté accusateur. Ils demandent un décret d'accusation contre moi par la même raison que j'en ai demandé un contre eux. Fort de mon innocence, de la pureté de mon civisme, je ne récuse pas même ceux qui sont mes ennemis connus. Articulez les griefs que vous avez contre moi ; ceux que j'articule contre vous sont contenus dans mes écrits ; le public jugera. Quant à mes actions, je défie mon plus cruel ennemi de dire que mon nom ait été jamais compromis avec ceux des ennemis de ma patrie, que je me sois jamais trouvé avec les conspirateurs et dans leurs conciliabules nocturnes ; ma correspondance a été dans les mains de mes ennemis, jamais ils n'y ont trouvé un mot qui pût me compromettre. J'ai reçu des lettres anonymes, c'étaient des pièges que l'on me tendait. J'ai eu la sagesse, la prudence, le civisme de les porter au comité de sûreté générale ; j'en atteste les membres. Mais non, ce qui les acharne contre moi, c'est mon extrême surveillance, c'est ma prévoyance, mon courage à les dénoncer. Ils veulent m'égorger, pour se débarrasser d'un surveillant incommode. Eh bien ! je les attends à cette tribune.

Vous prétendez que j'ai voulu dissoudre la Convention nationale, j'ai au contraire tout fait pour l'empêcher ; mais vous ne prétendez pas, sous le vain prétexte de sa conservation, assurer un brevet d'impunité aux conspirateurs ; car, s'il y en dans la Convention, il faut qu'ils soient connus, jugés authentiquement, et que leur tête tombe. Personne n'a plus gémi que moi sur les scènes scandaleuses qui ont agité cette assemblée ; personne, plus que moi, n'a voulu ramener les membres au sentiment du devoir.

Je déclare au reste que si j'étais dans l'assemblée une pierre d'achoppement et que je fusse persuadé que le salut ne put s'opérer que par ma retraite, je donnerais sur-le champ ma démission, et si je savais être l'occasion d'un mouvement je m'enterrais aujourd'hui. Mais c'est un coup de la faction que je dénoncerais sans cesse ; Dumouriez lui-même leur a délivré un certificat d'opprobre en les avouant pour ses complices contre les patriotes de la Montagne. (Applaudissements dans une extrémité de la salle et dans les tribunes.) Et je déclare que je ne regarde point comme tels les hommes qui sont menés et aveuglés par les chefs d'une faction qui a été dénoncée, la faction des hommes d'État ; je sais qu'ils sont purs quoiqu'égarés. Si vous ne voulez pas donner à la nation entière, devant laquelle les scènes scandaleuses qui ont eu lieu hier et aujourd'hui, seront présentées, la certitude que le complot a pour but de soustraire des coupables au glaive de la loi, je demande que vous ne vous opposiez pas aux propositions que j'ai faites de livrer au tribunal Philippe-Égalité, que la tête des Capet émigrés soient mises à prix ; ne frappiez pas du moment où les patriotes sont absents ; pour attaquer la Montagne. Je compte assez sur votre justice pour vous prendre vous-mêmes pour juges ; prononcez. *Plusieurs voix.* — La priorité pour le renvoi au comité.

Cette priorité est refusée.

Quelques membres demandent à aller aux voix sur le décret d'accusation par appel nominal. *(Oui, oui*, s'écrie-t-on de presque toutes les parties de la salle.)

MARAT. — Ce n'est plus pour moi, c'est pour la Convention que je demande la parole.

LACROIX. — Je demande que Marat soit mis sur-le-champ en état d'arrestation, et que le comité soit chargé de faire un rapport demain sur le décret d'accusation,

MARAT. — Je dois parler pour éviter de grands mouvements.

LE PRÉSIDENT. — Marat, vous faites injure aux habitants de Paris.

LACAZE. — S'il y a mouvement c'est une preuve que Marat est bien dangereux.

MARAT. — Si c'est un parti pris par mes ennemis que j'ai le droit de récuser, il ne me reste plus que le sentiment qui porte un homme de bien à braver leur fureur ; mais pour éviter des malheurs, je demande a être conduit aux Jacobins, sous la garde de deux gendarmes pour y prêcher la paix.

LACROIX. — Je réitère la proposition que j'ai faite de mettre Marat en état d'arrestation et d'entendre demain un rapport du comité. Ce que vous allez faire aujourd'hui, vous serez peut-être dans le cas de le faire dans d'autres circonstances ; il y a une loi qui défend de décréter d'accusation un membre, sans qu'au préalable il y ait un rapport. Je demande que celui que le comité de législation vous fera demain, porte sur tous les délits imputes à Marat.

LEVASSEUR. — Eh bien ! je demande à motiver aussi un décret d'arrestation contre Salles qui nous a calomniés par ses correspondances dans le département de la Meurthe, qui a provoqué l'arrestation des commissaires envoyés par le gouvernement.

L'assemblée adopte la proposition de Lacroix.

SERGENT. — Salles conseillait aux administrateurs de son département ce que Dumouriez a exécuté.

On lit la rédaction de la proposition de Lacroix.

Plusieurs membres de l'extrémité demandent que Marat soit mis en état d'arrestation chez lui ; d'autres demandent que ce soit à l'Abbaye.

LACROIX. — Je déclare que mon intention a été que Marat fut mis à l'Abbaye.

L'assemblée décrète que Marat sera en état d'arrestation à l'Abbaye et que demain le comité fera un rapport sur le décret d'accusation. (De violents murmures éclatent et se prolongent dans les tribunes.)

La séance est suspendue à neuf heures.

LETTRE DE MARAT
DÉCLARANT QU'IL NE SE LAISSERA PAS ARRÊTER

Citoyens représentants, il est des faits qu'on ne peut mettre trop souvent sous les yeux du peuple. Or il est notoire que le traître Dumouriez qui a levé l'étendard de la révolte contre la nation, et tourné contre elle ses propres forces pour lui donner un nouveau maitre et anéantir la liberté, a pour complices, au sein même de la Convention, ces meneurs et les suppôts de la faction des hommes d'État, qu'il appelle la saine majorité des membres de l'assemblée nationale. Effrayés de voir le traître Dumouriez les déclarer ses protégés et ses complices à la face de l'univers, ils n'ont plus songe qu'a détourner l'attention publique de dessus leur propre conspiration, malheureusement trop réelle, pour la fixer sur une conjuration sanguinaire qui aurait pour but de mettre Louis-Philippe d'Orléans sur le trône.

Convaincu que cette fable n'a été inventé que pour donner le change au public sur les dessins criminels de Dumouriez, des meneurs de la Convention et des puissances ennemies qui tendent à mettre la couronne sur la tête du fils de Louis Capet, et de constituer régent le ci-devant Monsieur, j'ai cru devoir forcer dans leurs derniers retranchements les lâches, les hypocrites partisans du royalisme en proposant, jeudi dernier, comme véritable pierre de touche du royalisme des membres de la Convention, de décréter que Louis-Philippe d'Orléans serait traduit devant le tribunal révolutionnaire et que la tête des Capet émigrés et rebelles serait mise à prix ; mes vues ont été remplies. A la vivacité avec laquelle les patriotes de la Montagne se sont tous prononcés en demandant qu'on mit à l'instant ces propositions aux voix, et à la violence avec laquelle les hommes d'État s'y sont opposés, on a vu clairement de quel côté sont les suppôts des Capet fugitifs, les conspirateurs les complices de d'Orléans, les amis de la royauté. Désespérés et furieux d'avoir été réduits de la sorte à se démasquer eux-mêmes, les meneurs et les suppôts de la faction royaliste, se sont flattés de faire tomber mes propositions et d'en imposer au peuple en me poursuivant comme un écrivain incendiaire.

SCÈNES DE LA RÉVOLUTION
La mission de Couthon en Auvergne. — Couthon, quoique paralyse, se fait transporter dans le Puy-de-Dôme, et là, du haut de sa chaise à porteurs, il déploie tant d'éloquence qu'il électrise les montagnards et forme en quelques jours une armée de trente mille hommes.



Pour toute réponse j'ai continué à dévoiler le charlatanisme des meneurs de la faction, et à les rappeler à la même épreuve, ils se sont uniquement attachés à ma poursuite, et n'osant pas prononcer contre moi un décret d'accusation, sans rapport préalable, ils ont décrète que je serais mis en état d'arrestation à l'Abbaye. Eh quoi ! les dilapidateurs Malus et d'Espagnac, ont été simplement détenus chez eux ; Sillery lui-même, suspect de connivence avec le traître Dumouriez, est simplement gardé à vue, et moi, le défenseur incorruptible de la liberté, je serai incarcéré par mes féroces ennemis, pour les avoir dénoncés comme machinateurs et les avoir forcés à s'avouer des traîtres, d'infâmes suppôts de la royauté ! Non, il n'en sera rien. Comme ils mènent aujourd'hui le Sénat, comme ils ont blessé à mon égard les principes de la justice et de la liberté ; comme rien au monde n'a pu les ramener au devoir ; comme ils sont déterminés à consommer la contre-révolution et à rétablir le despotisme ; comme je suis leur accusateur et qu'ils sont les vrais coupables ; comme ils travaillent à perdre les patriotes énergiques, pour n'être pas perdus eux-mêmes, il veulent, à quelque prix que ce soit, se débarrasser de moi dont ils redoutent la surveillance. S'ils réussissaient à consommer à mon égard leurs projets criminels, bientôt ils en viendraient à Robespierre, puis à Danton, puis à tous les députés qui ont montré de l'énergie, du caractère. D'accusateur, je ne serai pas seul réduit au rôle d'accusé. Je ne veux être ni égorgé par leurs émissaires, ni empoisonné dans une prison.

Ainsi, tant que Salles qui a cherché à soulever son département pour attenter à la liberté des commissaires de la Convention et qui a cherché à avilir la Convention elle-même, en la déclarant du parti d'Orléans ; tant que Barbaroux qui a donné l'ordre à un bataillon de Marseillais de s'emparer des avenues de la Convention pour faire passer l'appel au peuple ; tant que Gensonné qui a entretenu une correspondance suivie avec le traître Dumouriez ; tant que Lasource, parasite de Sillery, et auteur de l'élévation de Valence ; tant que Brissot, Guadet, Buzot, Vergniaud, etc., qui ont tenu des conciliabules nocturnes avec Dumouriez et qui le disculpaient encore, il y a

quelques jours, au comité do la défense générale, n'auront pas été mis en état d'arrestation, je regarderai comme l'effet d'une conjuration liberticide le décret qui m'a ôté la liberté, le décret qui n'a pour but que d'ouvrir les portes de l'Abbaye aux généraux traîtres à la patrie, aux rebelles de la ville d'Orléans qui ont fait massacrer les députés patriotes, et aux machinateurs détenus, dans l'espoir que le peuple s'y porterait pour me mettre en liberté.

Avant d'appartenir à la Convention, j'appartenais à la patrie ; je me dois donc au peuple dont je suis l'œil ; je vais donc me mettre à couvert des attentats des scélérats soudoyés pour pouvoir continuer à démasquer les traîtres et déjouer leurs complots, jusqu'à ce que la nation ait connu leurs trames perfides et en ait fait justice.

Déjà quarante-sept départements ont demandé l'expulsion des députés qui ont volé l'appel au peuple et la détention du tyran, les autres sont prêts à émettre le même vœu. Un peu de patience encore, et la nation fera justice. Je ne veux pas que la Convention soit dissoute, je demande qu'elle soit purgée des traîtres qui s'efforcent de perdre la nation en rétablissant le despotisme. »

MARAT.

ttre lue à la Convention nationale du 13 août 1793.)

MARAT DÉCRÉTÉ D'ARRESTATION

Séance de la Convention du 13 avril 1793, 10 heures du soir

PRÉSIDENCE DE DELMAS

DELAUNAY *jeune* (au nom du comité de législation) — Citoyens, vous avez décrété hier que Marat, l'un des membres de la Convention serait mis en état d'arrestation ; vous avez ordonné à votre comité de législation de vous faire un rapport sur tous les délits imputés à ce représentant du peuple. Je viens, organe de ce comité, vous faire ce rapport. Depuis longtemps cette enceinte retentissait de plaintes portées contre Marat ; depuis longtemps des corps administratifs, des sociétés populaires, provoquaient sur sa tête... (De violents murmures interrompent le rapporteur.)

BENTABOLLE. — Je demande que le rapport ne soit pas fait par les ennemis de Marat.

DELAUNAY*jeune.* — Je préviens la Convention que le rapport a été lu en entier au comité et qu'il l'a approuvé unanimement.

THIRION. — Je demande qu'on déclare que Dumouriez a eu raison.

ALBITIE. — Je demande que le rapport soit entendu, on y verra le nom des traîtres que Marat a dénoncés.

DELAUNAY*jeune.*— Une circulaire adressée au nom de la société des Amis de la liberté et de l'Égalité, à leurs frères des départements, signée*Marat, président*, a excité votre indignation.

Plusieurs membres réclament la lecture de l'adresse entière. Cette proposition est décrétée.

(Le commencement de cette adresse est rapportée dans le compte rendu de la précédente séance, à la suite du discours de Guadet : elle se termine ainsi.)

« Levons-nous, oui, levons-nous tous, mettons en état d'arrestation tous les ennemis de la Révolution et toutes les personnes suspectes, exterminons sans pitié tous les conspirateurs, si nous ne voulons pas être exterminés nous-mêmes. Pour rendre à la Convention nationale, qui seule peut nous sauver, sa force et son énergie, que les députés patriotes qui sont en mission dans les quatre-vingt-trois départements soient renvoyés à leur poste et qu'ils y reviennent le plus promptement possible, et, à l'exemple des généreux Marseillais, que de nouveaux apôtres de la liberté, choisis parmi vous au milieu de VOUS, remplacent ces commissaires, qu'ils soient envoyés dans les villes, dans, les campagnes, soit pour faciliter de plus prompts recrutements, soit pour échauffer le civisme et signaler les traîtres. Que les départements, les districts, les municipalités, que toutes les sociétés populaires s'unissent et s'accordent à réclamer auprès de la Convention, à y envoyer, à y faire pleuver des pétitions qui manifestent le vœu formel du rappel à l'instant de tous les membres infidèles qui ont trahi leurs devoirs, en ne voulant pas la mort du tyran, et surtout ceux qui ont égaré un si grand nombre de leurs collègues. De tels délégués sont des traîtres, des royalistes ou des hommes ineptes. La République repousse ces amis des rois, ce sont eux qui la morcellent et la ruinent.

Oui, citoyens, ce sont eux qui ont tramé cette faction criminelle et désastreuse ; avec eux, c'en est fait de votre liberté ; et par leur expulsion, la république est sauvée ; que tous s'unissent pour demander que le tonnerre des décrets d'accusation soit lancé et sur les généraux traîtres à la république, et sur les ministres prévaricateurs, et sur les administrateurs despotes et sur tous les agents infidèles du gouvernement ; voilà nos plus salutaires moyens de défense. Mais, repoussons les traîtres et les tyrans ; le foyer de leur conspiration est à Paris ; c'est à Paris que nos perfides ennemis veulent consommer leurs crimes. Paris, le boulevard de la liberté est, n'en doutez pas, le lieu où ils ont juré d'anéantir sous les cadavres des patriotes la cause sainte de l'humanité. C'est sur Paris que Dumouriez dirige ses vengeances, en ralliant à son parti tous les royalistes, les feuillants, les modérés et tous les lâches

ennemis de la liberté. C'est donc à Paris que nous devons tous la défendre ; et pénétrez-vous bien de cette vérité, que Paris sans vous ne peut sauver la République. Déjà les intrépides Marseillais sont debout, et c'est pour prévenir leur arrivée que la faction scélérate presse l'accomplissement des forfaits du traître Dumouriez. Français, la patrie est menacée du plus grand danger. Dumouriez déclare la guerre au peuple, et, devenue tout à coup l'avant-garde des féroces ennemis de la liberté, une partie de son armée, séduite par ce grand criminel marche, sur Paris pour rétablir la royauté et dissoudre la Convention nationale.

Aux armes républicains, volez à Paris, c'est le rendez-vous de la France ; Paris doit être le quartier général de la République. Aux armes ! aux armes ! point de délibération, point de délai, ou la liberté est perdue. Tous les moyens d'accélérer votre marche doivent être mis en usage ; si nous sommes attaqués avant votre arrivée, nous saurons combattre et mourir, et nous ne livrerons Paris que réduit en cendres ! »

DUBOIS-CRANCÉ. — Si cette adresse est coupable, décrétez-moi d'accusation, car je l'approuve.

Un grand nombre des membres de l'extrémité de la gauche se levant spontanément : Nous l'approuvons tous, nous sommes prêts à la signer. (La salle retentit des cris et des applaudissements des tribunes.

DAVID. — Je demande que cette adresse soit déposée sur le bureau et que tous les patriotes aillent la signer.

Mêmes membres. — Oui ! Oui ! David, Thirion, Dubois-Crancé, Desmoulins se précipitent vers le bureau ; un mouvement rapide et simultané entraîne à leur suite une centaine de membres : on les entend s'écrier tous, plusieurs fois, *décrétez-nous aussi d'accusation !* L'adresse est à l'instant couverte de leurs signatures. — Ils retournent à leur place au bruit des acclamations prolongées des tribunes.

GRANET. — Je demande que cette adresse soit imprimée et envoyée aux départements et aux armées. (Oui, *oui*, s'écrie-t-on à la fois dans toutes les parties de la salle.)

ROBESPIERRE *ainé.* — Je demande la parole sur cette proposition.

VERGNIAUD. — Je l'appuie, car il faut que l'on connaisse dans les départements ceux qui proclament la guerre civile.

(Après une discussion à laquelle prennent part Barbaroux, Chambon, Desmoulins, Gossuin, etc., Delaunay jeune reprend la parole.)

DELAUNAY *Jeune.* — Les chefs d'accusation que le rapport présente contre Marat sont : 1° Son numéro du 5 janvier dénoncé par Chabot où il prêche la dissolution de la Convention ; 2° Son numéro du 25 février, où il provoque au pillage des magasins.

(Plusieurs membres demandent qu'on mettre aux voix le décret d'accusation proposé par le comité.)

LA REVEILLÈRE-LEPEAUX. — Le plus grand des crimes aux yeux des amis de la liberté, c'est de provoquer au meurtre. Marat s'en est rendu coupable. Vous devez vous rappeler que Chabot l'a dénoncé pour ce fait. Le rapporteur l'a oublié, je demande qu'il soit porté dans l'acte d'accusation.

CHARLIER. — Le dénouement de la sanglante tragédie qui s'est passée dans la Belgique, approche ; vous en tenez un des fils. Vous allez livrer un représentant du peuple au glaive de la loi ; et comme dans le rapport qui vient de vous être fait il peut se trouver des faits inexacts, j'en demande l'impression, l'envoi aux départements et aux armées, et l'ajournement de la discussion à mercredi.

Plusieurs voix. — Appuyé.

LECOINTE-PUYRAVAU. — J'appuie la proposition de Charlier sans en approfondir les motifs. Il est question de mettre en état d'arrestation un représentant du peuple. Faites-le avec maturité, avec dignité. Il serait surprenant que lorsqu'un tyran couvert de crimes a obtenu un délai de plusieurs semaines, un représentant du peuple ne put en obtenir un de trois jours ! Je demande qu'on aille aux voix sur la proposition faite par Charlier.

FONFRÈDE. — Je demande, que si la Convention ajourne, elle décrète que Marat se rendra à l'Abbaye ; je rappelle à la Convention la lettre de Marat déclarant qu'il n'avait pas à obéir au décret qui le mettait en arrestation à l'Abbaye, et qu'il n'y obéirait pas.

MASSIEU. — Il vous a dit qu'il serait assassiné ou empoisonné dans la prison.

PENIERS. — L'ajournement demandé par Charlier est parfaitement inutile. Pourquoi ajourneriez-vous ? Tous les chefs d'accusation portés contre Marat vous sont connus depuis longtemps, je demande qu'on aille aux voix sur le décret d'accusation.

ROBESPIERRE. — On vous a fait un rapport sur la question de savoir si vous mettrez en état d'accusation un représentant du peuple que là on qualifie de telle manière et qu'ici on juge autrement, et sur lequel je ne prononcerai rien jusqu'à ce que la Convention ait voulu m'entendre avec impartialité. (On murmure.) Remarquez, citoyens, quelle est votre position. Vous vous trouvez entre le décret d'accusation et l'ajournement ; mais vous ne pouvez porter le décret d'accusation, car vous n'avez pas discuté. Vous ne pouvez non plus ajourner, car ce représentant du peuple est en état d'arrestation, car vous envoyez dans les départements un rapport injurieux. (Applaudissements des tribunes.)

On demande à aller aux voix. L'assemblée répète l'ajournement et décrète l'impression et l'envoi aux départements du rapport du comité de législation.

FONFRÈDE. — Je demande aussi l'impression et renvoi aux départements de l'appel nominal et de la lettre de Marat.

Cette proposition est décrétée à l'unanimité.

ROBESPIERRE. — Je demande la parole pour un article additionnel : je demande qu'à la suite de toutes les propositions que vous venez de décréter, soit envoyé l'acte que je vais vous proposer : je le crois nécessaire pour démasquer les traîtres et démontrer le véritable esprit d'oppression qui préside à vos délibérations. Je déclare que je sais apprécier Marat ; il a commis des erreurs, des fautes de style ; mais de l'autre côté sont les conspirateurs et les traîtres. (On murmure à droite.) Ce n'est pas contre lui seul qu'on veut porter le décret d'accusation, c'est contre vous, vrais républicains, c'est contre vous qui avez déplu par la chaleur de vos âmes ; c'est contre moi-même, peut-être, malgré que je me sois constamment attaché à n'aigrir personne, à n'offenser personne. Je demande qu'à la suite du rapport soit joint un acte qui constate qu'on a refusé d'entendre un accusé qui n'a jamais été mon ami, dont je n'ai point partagé les erreurs qu'on travesti ici en crime, mais que je regarde comme un bon citoyen, zélé défenseur de la cause du peuple et tout à fait étranger aux crimes qu'on lui impute.

On demande de toutes parts à aller à l'appel nominal.

L'appel nominal est commencé.

Plusieurs membres de l'extrémité gauche l'interrompent en demandant que chaque votant ait la faculté de motiver son vote.

Après d'assez longs débats, cette proposition est écartée.

On reprend l'appel nominal.

Un membre demande à expliquer un fait.

L'assemblée presque entière se lève pour imposer silence à l'interrupteur ; il insiste pour parler. Tous les membres de l'extrême gauche demandant qu'il soit entendu ; le reste de l'assemblée repousse par des murmures cette demande. — Les citoyens des tribunes sont dans une vive agitation : il poussent des cris, des huées. Le président se couvre ; le tumulte continue et s'accroit. Enfin, le calme se rétablit.

LIDON.— Je demande qu'il soit constaté dans le procès-verbal qu'on a fait violence à la représentation nationale ; qu'on l'a empêché de délibérer. Je demande que le procès-verbal soit envoyé aux départements par des courriers extraordinaires.

LE PRÉSIDENT. — J'ai invité les tribunes à respecter la représentation nationale.

Plusieurs voix de l'extrémité gauche. — C'est nous, c'est nous qui avons interrompu.

Pétion monte à la tribune.

L'assemblée continue l'appel nominal.

La plupart des membres motivent leur avis. Deux d'entr'eux demandent que la Convention décrété que Marat a bien mérité de la patrie, et qu'il lui soit accordé une couronne civique. Un député déclare qu'il n'est pas libre. — Les tribunes retentissent alternativement d'applaudissements et de murmures.

L'appel normal est terminé à sept heures du matin. Le nombre de votants est de trois cent soixante-sept ; la majorité absolue de cent quatre-vingt-quatre ; — deux cent vingt ont voté pour le décret d'accusation ; quatre-vingt-douze contre sept pour l'ajournement, et quarante-huit se sont récusés, ou ont déclaré ne pouvoir voter.

Le président prononce que Marat est décrété d'accusation.

(Les murmures continuent et se prolongent dans les tribunes.)

La séance est suspendue.

ÉCROU DE MARAT

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, deuxième de la République, le vingt-trois avril, six heures de relevée.

« En vertu de deux décrets de la Convention nationale, en date des treize et vingt avril, présent mois, dûment en forme :

A la requête du citoyen accusateur public, près du tribunal criminel extraordinaire et révolutionnaire établi par la loi du dix mars dernier, qui élit domicile au greffe du dit tribunal, séant au palais.

Nous, Charles-Nicolas Tavernier, huissier audiencier, demeurant à Paris rue de la Monnaie, n° 46, soussigné, avons arrêté et conduit le citoyen Jean-Paul Marat, l'un des membres de la Convention nationale, en la maison de la justice de la Conciergerie, et avons sur les registres de la dite maison fait écrou et recommandation de la personne du dit Marat, pour rester en la dite maison de justice, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné et l'avons laissé à la charge et garde du citoyen Richard qui s'en est chargé pour le représenter quand il en sera

requis, comme dépositaire de justice et sous les peines portées par la loi ; et avons au dit citoyen Marat laissé copie du présent.

TAVERNIER. »

(Extrait des archives du tribunal révolutionnaire.)

INTERROGATOIRE DE MARAT
Au Greffe du Tribunal révolutionnaire

« Aujourd'hui, 23 avril de l'an 1793, second de la république, sept heures de relevée, nous Jacques-Bernard-Marie Montané, président du tribunal révolutionnaire, assisté d'Etienne Masson, commis greffier au tribunal, et en présence d'Antoine-Quintin Fouquier-Tinville, accusateur public, avons fait amener de la maison de Justice le citoyen Marat, auquel nous avons demandé son nom, âge, profession, pays et demeure.

« A répondu se nommer Jean-Paul Marat, âgé de quarante-neuf ans, né à Boudry, comté de Neufchâtel en Suisse, député à la Convention nationale du département de Paris, y demeurant, rue des Cordeliers, n° 30.

A lui demandé s'il est l'auteur des numéros du journal portant son nom, et notamment des numéros premier, quarante, quatre-vingt, cent trois, cent trente-six, cent trente-sept, et d'un écrit du 30 mars intitulé : *profession de foi de Marat* que nous lui représentons.

A répondu que oui.

Sommé de signer, l'a fait à l'instant avec nous, l'accusateur public et le greffier. A la demande s'il est également l'auteur du n° 5 que nous lui représentons.

A répondu que oui, et l'a également signé avec nous et le greffier.

A lui demandé ce qu'il a entendu dire par ces mots de son numéro quatre-vingt-quatre :*que la nation serait forcée de renoncer à la démocratie pour se donner un chef, la Convention ne s'élevant pas à la hauteur de ses importantes fonctions.*

A répondu :

Que le comité de la législation de la Convention a perfidement tronqué, mutilé et perverti le sens de ses paroles, en isolant un passage et en le dénaturant astucieusement, ainsi qu'il est démontré par la lecture de ce qui précède et de ce qui suit, que nous pouvons lire nous-même, et qu'il se réserve d'en demander lecture à l'audience, ajoutant qu'il n'est point d'auditeur impartial et sensé qui ne condamne les rédacteurs de l'acte d'accusation comme de perfides faussaires ou des ignares calomniateurs.

A lui demandé s'il avoue les numéros cent neuf, cent quinze, cent seize, cent vingt-huit, cent quarante-huit, cent cinquante-trois, cent cinquante-neuf, cent-soixante et cent soixante-trois.

A répondu que oui, et sommé, a signé les dits numéros avec nous, l'accusateur public et le greffier.

A lui demandé s'il n'a pas eu l'intention d'avilir la Convention nationale et d'allumer la guerre civile.

A répondu : que tous ses soins n'ont tendu, jusqu'à ce jour, qu'à rappeler la Convention à la dignité de ses fonctions et à prévenir les désastres de la guerre civile, ou la trahison des généraux, la perfidie des suppôts de l'ancien régime et les prévarications d'un grand nombre de fonctionnaires publics menaçant d'entraîner la nation, ajoutant qu'il ne croit pas qu'il soit au pouvoir d'un écrivain quelconque d'avilir la Convention nationale ; qu'elle seule peut perdre la confiance publique, se perdre de réputation et s'avilir elle-même par l'oubli de ses devoirs, par des scènes scandaleuses, malheureusement trop souvent offertes aux yeux du public ; qu'il a gémi cent fois sur ces désordres alarmants et qu'il est monté plusieurs fois à la tribune pour tâcher de rappeler au pouvoir et à la pudeur la faction des hommes d'État et particulièrement leurs meneurs bien flétris aux yeux des clairvoyants et déjà devenus des objets de malédiction publique.

A lui représenté que la Convention par son décret du 20 de ce mois, l'accuse d'avoir provoqué : 1° le pillage et le meurtre ; 2° un pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple ; 3° l'avilissement et la dissolution de la Convention nationale ;

A répondu ;

Sur le premier chef que, révolté des désordres alarmants que l'accaparement, des denrées de première nécessité causait dans l'État, et recherchant les moyens les plus efficaces de les faire cesser, il avait présenté aux citoyens législateurs du peuple différentes mesures qu'il croyait efficaces, en disant qu'une mesure révolutionnaire qui ordonnait le pillage de quelques magasins à la porte desquels on pendrait les accapareurs, aurait bientôt fait cesser ces désastres dans un pays où les droits du peuple ne seraient pas de vains titres et où les représentants de la nation ne s'amuseraient pas à bavarder sur ses malheurs. Simple observation qu'il avait faite en passant et en reconnaissant même qu'elle n'allait point à nos mœurs, à notre insouciance, à notre défaut d'énergie.

Sur le second chef ; que loin d'avoir provoqué un pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple, tous ses efforts, depuis quatre ans, n'ont jamais tendu qu'à assurer au peuple les droits et l'exercice de sa souveraineté, comme il est de notoriété publique et comme il est facile de s'en assurer par la lecture de ses écrits.

Sur le troisième chef : que son plus vif désir était de concilier à la Convention l'estime du peuple et de lui ramener la confiance des bons citoyens ; qu'il n'a jamais rien redouté plus au monde que la dissolution de la Convention et que jamais il n'a travaillé qu'à la consolider en la purgeant des traîtres qu'elle renferme dans son sein.

Observe le répondant que, profondément indigné des altérations, troncatures, additions et autres faux des passages dénoncés, commis par les membres du comité de législation, rédacteurs de l'acte d'accusation, il les dénoncera à la nation entière et à la Convention elle-même, sur laquelle retomberaient l'odieux et l'infamie de pareilles atrocités si elle n'en tirait pas justice.

« A lui demandé s'il choisit un conseil, ou que nous lui en nommerons un d'office ainsi que le prescrit la loi :

A répondu ;

Qu'il ne veut d'autre conseil que la lecture de ses écrits et l'opinion publique.

Lecture faite, le dit Marat a dit ses réponses contenir vérité, y a persisté et a signé, avec nous, l'accusateur public et le commis-greffier. Ce fait, il a été reconduit en la maison de justice.

« MONTANÉ, MARAT, E. MASSON, FOUQUIER-TINVILLE. »

(Extrait des archives du tribunal révolutionnaire.)

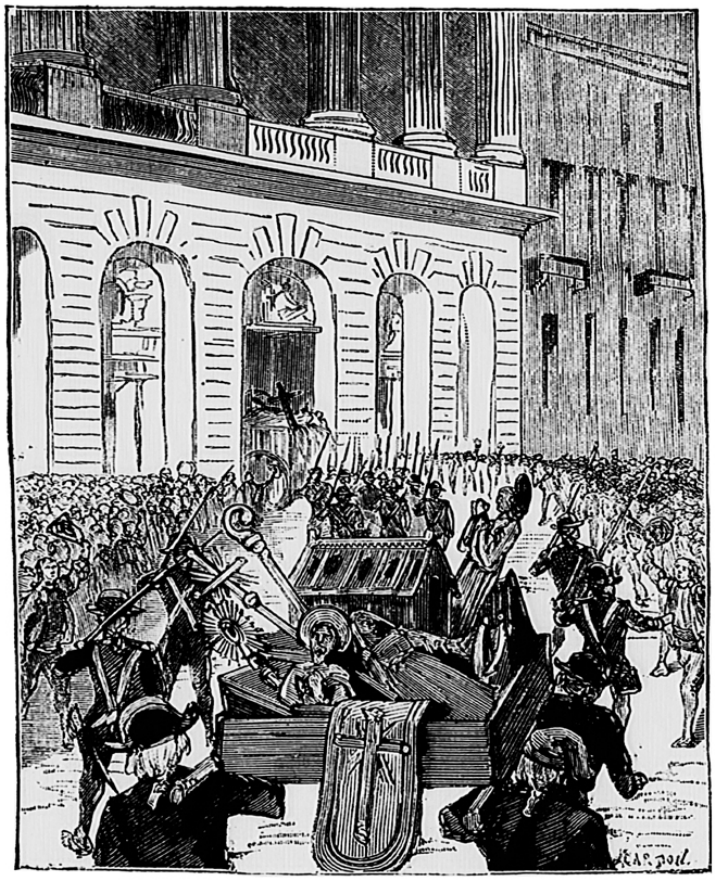
INTERROGATOIRE PUBLIC DE MARAT
SON PLAIDOYER, SON ACQUITEMENT

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE, AUDIENCE DU 24 AVRIL 1793.

La séance est ouverte :

Marat entre à l'audience et dit : Citoyens, ce n'est point un coupable qui paraît devant vous ; c'est l'apôtre et le martyr de la liberté, ce n'est qu'un groupe de factieux et d'intrigants qui ont porté un décret d'accusation contre moi. Interrogé de ses noms, surnoms, âge, qualités, lieu de naissance et demeure.

SCÈNES DE LA RÉVOLUTION.
Transport à la Monnaie des ustensiles sacrés, croix, statues de saints, calices ostensoirs, ciboires reliquaires, etc. Le peuple et la milice escortent les convois. Fouché fait ouvrir portes de la Monnaie, et, aux applaudissement de tous, fait jeter à la fonte monétaire tout cet or inutile.



A répondu s'appeler Jean-Paul Marat, docteur en médecine, député de Paris à la Convention nationale, âgé de quarante-neuf ans, demeurant à Paris, rue des Cordeliers, section du Théâtre-Français.

Il résulte de l'acte d'accusation que l'accusé est prévenu d'avoir dans ses écrits, provoqué au pillage, au meurtre et à la dissolution de la Convention nationale.

L'accusateur public expose l'état des charges : il donne lecture successivement des numéros de *l'Ami du Peuple* et du *Publiciste* qui ont provoqué le décret d'accusation.

L'accusé interpellé de déclarer s'il les reconnaît ou s'il veut qu'ils lui soient représentés.

A répondu : Je les reconnais à la simple lecture,

On procède à l'audition des témoins.

Samson Pognet, homme de lettres, rédacteur d'un journal patriote, est entendu : il dépose de faits peu importants.

Interpellé s'il connaît un paragraphe inséré dans le journal intitulé le *Patriote Français*, du 16 avril, présent mois.

A répondu, qu'il connaît cette note pour être à ce qu'il croît d'un jeune Anglais qui a tenté de se tuer, mais qui, cependant, n'est pas mort de ses blessures, attendu qu'elles ne se sont pas trouvées dangereuses. Lui, témoin, fait observer qu'il a été très afflige de voir cet article inséré dans le *Patriote Français* par ce qu'il tendrait à faire croire en Angleterre que tout est combustion en France ; à l'égard de Marat, le témoin déclare en son âme et concience qu'il le croit un homme utiles Interpelle de déclare le nom du jeune Anglais qui a voulu se suicider.

A répondu qu'il se nomme Johnson, et qu'il demeure dans la maison occupé par Thomas Payne, député à la Convention nationale, rue du Faubourg-Saint-Denis, n° 63,

A lui demandé : Avez vous connaissance que chez Thomas Payne il se tient des conciliabules, où parait avoir été rédigé l'article du *Patriote Français.*

A répondu : Non.

A lui demandé : Avez-vous connaissance que l'on ait intercalé le nom de Marat dans cet article pour le rendre odieux à l'Angleterre ?

A répondu : J'ai regardé cet article comme rédigé par les ennemis de l'accusé.

A lui demandé s'il ne pourrait pas dire comment cet article a été souscrit par Johnson. A répondu qu'il est à sa connaissance que Thomas Payne a appelé un jeune Anglais nommé Chopin sur l'escalier, pour lui parler, mais qu'il ignore le résultat de leur conversation.

A lui demandé s'il croit que Johnson s'est tué ou blessé par la lecture des feuilles de Marat, ou bien par démence.

A répondu que ce jeune homme est comme un enfant ; il a signé en Angleterre une adresse patriotique et est venu en France féliciter la Convention sur ses importants travaux pour le bonheur du genre humain ; après les malheureux événements arrivés en Belgique, il est tombé dans la misère ; ses organes en ayant été altérés, il se peut que, par la lecture des différents écrits qui annonçaient que les députés ayant voté l'appel nominal devaient être massacrés, son amitié pour Thomas Payne fait porté à se détruire, pour ne pas être témoin de la prétendue fin tragique de son ami.

Est-il à votre connaissance qu'il se soit tenu chez Thomas Payne des discours tendant, à faire croire que l'on voulait le massacrer ?

R. — Oui, l'on répétait que Marat avait dit qu'il fallait massacrer tous les étrangers, et notamment les Anglais,

L'accusé est interpellé de déclarer ce qu'il a à répondre au dernier fait qui vient d'être avancé par le témoin.

MARAT. — Je fais observer au tribunal que c'est une calomnie atroce, une méchanceté des hommes d'Etat pour me rendre odieux.

Sur l'interpellation faite au témoin de déclarer s'il s'est trouvé souvent dans la maison de Thomas Payne, et si l'assemblée y est nombreuse.

Il répond que c'est une maison bourgeoise, qu'il n'y a jamais vu plus de cinq ou six anglais et un français.

A lui demandé s'il est à sa connaissance que quelque membre de la Convention s'y rendit.

A répondu : Je l'ignore.

William Chopin, anglais, demeurant faubourg Saint-Denis, maison de Thomas Payne, déposé que Johnson qui a voulu se suicider a fait un testament en faveur de Thomas : Payne et de lui témoin, mais que, n'étant pas mort, cet acte est devenu nul.

A lui demandé combien il y a ordinairement de personnes à la table de Thomas Payne.

A répondu : Cinq hommes et une damer

A lui demandé ce que l'on dit dans cette maison de la Révolution.

A répondu : Je ne sais pas ce que les autres en pensent, mais quant à moi, j'en ai la meilleure opinion.

A lui demandé ce que l'on y dit des feuilles de Marat.

A répondu : A peine en ai-je entendu parler dans les conversations.

A lui demandé s'il a connaissance que l'écrit fait par Johnson lui ait été suggéré par quelqu'un.

A répondu : Je l'ignore, mais ce que je sais c'est que Johnson lui-même l'a rédigé.

A lui demandé s'il croit que la note dont on lui parle soit la même que celle insérée dans le *Patriote Français* du 16 avril.

A répondu : J'ignore si on y a retranché ou diminué.

A lui demandé s'il a connaissance que les personnes qui vont chez Thomas Payne soient en liaison avec les députés de la Convention.

A répondu : Non.

Brissot y venait-il ?

Je ne l'ai jamais su.

On procède à l'audition d'un autre témoin.

Jean-Marie Girardin, ci-devant Girey-du-Pré, garde des manuscrits nationaux à la Bibliothèque de la République, et rédacteur du journal portant pour titre : *Patriote Français*, est entendu

Le Président du tribunal l'interpelle de déclarer s'il reconnaît la note insérée dans le journal en date du 16 avril précédent mois.

Le témoin déclare la note pour avoir été par lui envoyée à l'imprimerie.

A lui demandé de qui il tient cette note.

A répondu : De Brissot, son ami, qui l'a assuré la tenir de la main de Thomas Payne, à qui elle avait été remise par le jeune anglais.

Sur le réquisitoire de l'accusateur public, J.-P. Brissot, député à la Convention, est invité à se rendre à l'audience pour déposer des faits qui peuvent être à sa connaissance, et qu'à cet effet le président du tribunal écrira une lettre au président de la Convention nationale.

Il s'élève des applaudissements dans l'auditoire, Marat se tourne du côté d'où partent les applaudissements et dit : Citoyens, ma cause est la vôtre, je défends ma patrie ; je vous invite à garder le plus profonde silence, afin d'ôter aux ennemis de la chose publique les moyens de dire que l'on a influencé.

Sur le réquisitoire de l'accusateur public, le tribunal ordonne qu'il sera décerné contre Johnson un mandat d'amener.

Le témoin Girardin interpellé de déclarer qu'il est l'auteur de la réflexion qui précède la note :

R. — Je l'ai imprimée telle qu'elle m'a été remise.

Brissot continue-t-il la rédaction du *Patriote Français ?*

C'est moi que me charge de toute la responsabilité.

Marat demande que l'on interpelle le témoin de déclarer si, pendant le temps qu'il était défendu par une loi aux membres de la Convention de coopérer à la rédaction d'aucun journal, Brissot ne lui a pas fait passer des notes ou articles à insérer dans le *Patriote Français ?*

L'interpellation faite ; le témoin y répondant a dit : Pendant le temps que la loi à duré, jusqu'au moment où elle à été rapporté, il ne m'a rien fourni.

A lui demandé quel est l'imprimeur du *Patriote Français.*

A répondu : Le citoyen Prévost, de la rue de Bussy.

Sur le réquisitoire de l'accusateur public, le tribunal ordonne qu'il sera décerné un mandat d'amener contre l'imprimeur.

On procède à l'audition d'un autre témoin.

Thomas Payne, député à la Convention nationale, dépose qu'il ne connaît Marat que depuis que la Convention est rassemblée.

On donne lecture au témoin de la note du 16 avril.

Il répond par l'organe d'un interprète, qu'il ne la connaît pas, et qu'il ne conçoit pas que cela puisse avoir de rapport avec l'accusation intentée contre Marat.

A lui demandé s'il a donné copie de cette note à Brissot.

R. — Je lui ai fait voir l'original.

Le lui avez vous remis tel qu'il est imprimé ?

Ce que Brissot a écrit ne peut avoir été fait par lui que de mémoire de ce qu'il m'a entendu lire et de ce que je lui ai dit ; je fais observer que Johnson ne s'est donné les deux coups de couteau que parce qu'il avait appris que Marat devait le dénoncer.

Marat fait observer que ce n'est pas parce qu'il voulait dénoncer Thomas Payne. Le témoin fait observer que ce jeune homme avait depuis longtemps des inquiétudes d'esprit ; quant à Marat, il ne lui a parlé qu'une seule fois dans l'Assemblée nationale.

A lui demande s'il a connaissance que Brissot ait vu Johnson chez lui.

R. — Je ne le crois pas.

On passe à l'audition d'un autre témoin.

Pierre Prévost, imprimeur, est entendu.

Le Président l'interpelle de déclarer si c'est chez lui que s'imprime le journal ayant pour titre le *Patriote Français.*

R. — Oui.

Etez-vous dans l'usage de conserver les copies des minutés des ouvrages que vous imprimiez ?

R. — On les garde quelquefois un mois, après lesquels temps on les jette au feu surtout lorsqu'on peut produire les auteurs de ce qu'on imprime.

Lecture est faite de la note du 16 avril.

Le témoin dit à ce sujet. Je fais observer au tribunal, qu'à l'époque du 16 avril j'étais malade et je ne peux en conséquence produire aucun éclaircissement touchant ce fait c'était à un homme de confiance que j'avais donné la surveillance de mes impressions ! J'apporte avec moi une partie des copies qui m'ont servi à imprimer ce mois-ci le journal du *Patriote Français* ; je les ai ramassées à la hâte, et ne doute pas d'en trouver d'autres si j'avais le temps de les chercher.

Marat demande que ces pièces soient déposées au greffe afin que s'il y avait quelque chose à charge contre lui ; il put en prendre communication.

L'imprimeur dépose les dites copies sur le bureau.

Le président interpelle l'accusé de déclarer s'il a quelque observation à faire sur l'acte d'accusation ou sur les dépositions des témoins.

MARAT *répond. — J'ai* des réflexions générales À faire sur le décret d'accusation ; fort de ma conscience et de l'équité du tribunal, je provoque moi-même l'examen le plus sévère de ma conduite, avant et depuis la Révolution. J'ai écrit longtemps avant en Angleterre un ouvrage : *les Chaînes de l'esclavage*, qui n'a pas peu contribué à la préparer ; à l'approche des Etats-Généraux je redoublais d'efforts, et par nombre d'écrits patriotiques, je ne cessai de réclamer pour les droits du peuple ; depuis la Révolution je ne cessai de l'éclairer et de l'instruire ; j'ai constamment, et avec un courage que rien ne peut ébranler, démasqué les traîtres qui, sous le voile de la popularité, avaient séduit sa confiance et surpris sa bonne foi ; j'ai fait pâlir le tyran sur le trône et je l'ai poursuivi jusqu'à sa mort : la plume dans ma main était devenue une arme redoutable pour mes ennemis, on n'a rien négligé pour étouffer ma voix et enchaîner ma plume, *promesses, cajolements, séductions, menaces, persécutions,* tout a été tenté, mais inutilement ; *l'Ami du Peuple* s'est toujours montré digne de lui-même et de la juste causé qu'il a constamment défendue, et qu'il ne cessera de défendre jusqu'à extinction de chaleur naturelle, puisqu'il s'agit de la liberté et du bonheur du genre humain.

Applaudissements universels.

A lui demandé ce qu'il entend par cette phrase de son numéro LXXXIV, où il dit que si la démocratie ne l'emporte pas, il faudra bien que la nation se donne un chef.

A répondu : C'est une calomnie atroce ; on a interprété comme on a voulu ce que je voulais dire ; on a même poussé l'impudeur jusqu'à me prêter des intentions que je n'avais pas.

A lui demandé ce qu'il entend par cette phrase de son numéro LXXX, ainsi conçue : Voilà les législateurs de l'empire français ! je désire que le ciel les illumine et les convertisse ; quant à moi, « je n'attend rien d'eux de bon. » Sommé de s'expliquer si, par ces mots il n'a pas entendu avilir la Convention nationale.

A répondu : Bien loin de l'avilir, j'ai tout fait pour la rappeler à la dignité de ses fonctions.

On procède à l'audition d'un autre témain.

William Johnson, médecin anglais, dépose par l'intermédiaire d'un interprète qu'il réconnaît la note insérée dans le *Patriote Français* pour avoir été écrite par lui, mais ne peut cependant pas affirmer qu'elle soit bien exacte, attendu qu'il était malade alors ; mais on peut pour s'en assurer, ajoute-t-il, la confronter à l'original qui est dans les mains de Thomas Payne.

A l'égard de la réflexion qui précède la dite note, il déclare qu'elle n'est point de lui déposant.

A lui demandé si c'est à la suite de la lecture de Marat qu'il s'est déterminé à se suicider.

A répondu que c'était après la lecture du journal de Gorsas. (Applaudissements.)

Marat se tournant vers l'auditoire dit : Citoyens, je vous invite au silence, sans cela vous nuirez au triomphe de la liberté.

Le président interpelle le témoin de déclarer quel peut être ; s'il s'en rappelle, le passage qu'il a lu et qui l'a porté à attenter à ses jours.

Il répond que Gorsas annonçait dans sa feuille, autant qu'il peut se rappeler, que Marat avait dit que ceux qui avaient voté l'appel au peuple dans le jugement du roi seraient massacrés et que l'amitié qu'il a pour Thomas Payne, l'avait porté à se détruire. A lui demandé s'il a fait un testament en faveur de Thomas Payne, a répondu : Non. A lui demandé quels sont ceux qui lui ont remis Gorsas.

A répondu : La personne chez qui je demeure, les prend tous les jours.

Le président interpelle Marat de déclarer s'il a quelque chose à ajouter pour sa justification.

Marat prend la parole et prononce le discours suivant :

PLAIDOYER DE MARAT

« Citoyens membres du tribunal révolutionnaire, si Roland, le patron de la clique dès Girondins n'avait pas dilapidé les biens nationaux pour égarer le peuple et pervertir l'esprit public ; si la faction des hommes d'Etat n'avait pas inondé la République entière de libelles infâmes contre la Commune, la municipalité, les sections, le comité de surveillance, et surtout contre la députation de Paris ; s'ils ne s'étaient pas si longtemps concertés pour diffamer Danton, Robespierre, Marat ; s'ils ne m'avaient pas sans cesse représenté comme un factieux, un anarchiste, un buveur de sang, un ambitieux qui visait au pouvoir supérieur sous le titre de tribun, de triumvir et de dictateur ; si la nation complètement détrompée avait reconnu la perfidie de ces impostures ; si leurs coupables auteurs avaient été flétris, j'aurais résisté aux actes arbitraires portés contre moi sous le titre de décret et d'acte d'accusation par une faction perfide que j'ai tant de foi dénoncée comme presque toute composée de royalistes, de traîtres, de machinateurs, et j'aurais attendu que la Convention fut renforcée par le retour des députés patriotes

pour me présenter à la tribune et foudroyer les vils scélérats qui me persécutent aujourd'hui, avec un si odieux acharnement,

Si je parais devant mes juges, c'est donc pour faire triompher la vérité et confondre l'imposture ; c'est pour désiller les yeux de cette partie de la nation qui est encore égarée sur mon compte ; c'est pour sortir vainqueur de cette lutte, fixer l'opinion politique, mieux servir la pairie et cimenter la liberté.

Plein de confiance dans les lumières, l'équité, le civisme du tribunal, je provoque moi-même l'examen le plus rigoureux de cette affaire. Fort du témoignage de ma conscience, de la droiture de mes intentions, de la pureté de mon civisme, je ne veux point d'indulgence, mais je réclame une justice sévère.

Me voilà prêt à répondre à mes juges ; cependant, avant d'être interpellé, citoyens, je dois mettre sur vos yeux une série d'observations qui vous mettront à portée de juger de la crasse ignorance, de l'absurdité, de l'iniquité, de la perfidie, de l'acharnement et de l'atrocité de mes vils délateurs.

Le décret d'accusation rendu contre moi l'a été sans aucune discussion, au mépris d'une loi formelle et contre tous les principes de l'ordre, de la liberté, de la justice. Car il est de droit rigoureux qu'aucun citoyen ne soit blâmé avant d'avoir été défendu. Il a été rendu par deux cent dix membres de la faction des hommes d'État, contre les réclamations de quatre-vingt-douze membres de la Montagne, c'est-à-dire par deux cent dix ennemis de la patrie contre quatre-vingt-douze défenseurs de la liberté. Il a été rendu au milieu du vacarme le plus scandaleux, durant lequel les patriotes ont couvert d'opprobre les royalistes en leur reprochant leur incivisme, leurs turpitudes, leurs machinations. Il a été rendu contre la manifestation la plus marquée de l'opinion publique et au bruit des huées continuelles des tribunes. Il a été rendu d'une manière si révoltante que plus de vingt membres qui avaient été trompés par la faction des hommes d'État ont refusé de voter le décret comme n'ayant pas été discuté, et que l'un d'eux cédant au mouvement d'un âme honnête, s'est écrié : je ne vote pas, et je crains fort, d'après tout ce que je vois, d'avoir été la dupe d'une cabale perfide.

Ce décret, loin d'être le vœu de la majorité de la Convention, puisqu'il est l'ouvrage d'une partie des membres qui ne fait pas le tiers de l'Assemblée, ne peut donc être regardé que comme la suite de l'acharnement de la faction des hommes d'État. On va voir qu'il est l'effet d'une trame criminelle, car il a été provoqué sur la lecture d'une adresse des Jacobins, que j'avais signé comme président de la société, adresse patriotique dont on a bientôt cessé de me faire un crime en voyant presque tous mes collègues de la Montagne courir au bureau pour la signer ; adresse vraiment républicaine qui vient d'être signée par toutes les sections de Paris, et qui le sera bientôt, par tous les bons citoyens de la France entière.

En abandonnant la dénonciation de cette adresse qui avait motivé la demande du décret d'accusation ; ce décret tombait de lui-même ; mais il a été repris avec fureur par mes ennemis, en me voyant monter à la tribune pour renouveler la proposition de traduire Louis d'Orléans devant le tribunal révolutionnaire et de mettre à prix la tête des Capet rebelles et fugitifs ; proposition qui désespérait les hommes d'État, en les forçant de se mettre la corde au cou, s'il l'adoptaient ; ou de s'avouer eux-mêmes les partisans d'Orléans ou des Capet rebelles, les suppôts du royalisme et les complices de Dumouriez s'ils les repoussaient. On sait avec quelle violence ils s'y sont opposés. Ce décret doit donc être considéré connue une ridicule récrimination des scélérats que j'avais accusé de machination, et que le traître Dumouriez avait, en quelque sorte, déclarés ses complices comme un artifice profond imaginé pour m'ôter tout moyen de poursuivre cette mesure de salut public qui devait les démasquer complètement, les couvrir d'opprobe, les livrer à la vengeance nationale. Un pareil décret n'est donc qu'un acte de tyrannie qui appelle à la résistance à l'oppression et qui ne peut manquer de révolter tout bon citoyen lorsqu'il sera aussi bien connu dans les départements qu'il l'est à Paris.

Je passe à l'acte d'accusation.

Emané du conseil de législation, presque entièrement composé par mes plus mortels ennemis, tous membres de la faction des hommes d'État, il a été rédigé avec tant d'irréflexion, qu'il porte les caractères de la plus crasse ignorance, du mensonge, de la demence, de la férocité.

Cet acte offre d'abord une inconséquence remarquable, ou plutôt une révoltante opposition au décret d'accusation auquel il sert de base ; car il n'y est nullement question de l'adresse aux Jacobins que l'on me faisait un crime d'avoir signée, et qui avait provoqué le décret.

J'ai honte pour le comité de législation de faire voir combien cet acte est ridicule et dénué de fondement. Comme l'adresse des Jacobins contient les sentiments des vrais républicains, et comme elle avait été signée de presque tous mes collègues de la Montagne, le comité forcé d'abandonner ce chef fondamental d'accusation, s'est rabattu sur la dénonciation de quelques-unes de mes feuilles qui donnaient depuis plusieurs mois dans la poussière des cartons ; et il a reproduit stupidement la dénonciation de quelques autres de mes feuilles, à laquelle l'Assemblée a refusé de donner aucune suite en passant à l'ordre du jour, comme je le prouverai par la suite.

Prouvons maintenant que cet acte est illégal. Il porte en entier, ainsi qu'on vient de voir sur quelques unes de mes opinions politiques. Ces opinions avaient, presque toutes, été produites à la tribune de la Convention, avant

d'être publiées dans mes écrits ; car mes écrits toujours destinés à dévoiler les complots, à démasquer les traîtres, et à proposer des vues utiles, sont un supplément à ce que je ne puis exposer dans le sein de l'Assemblée. Or l'article sept de la cinquième section de l'acte constitutionnel porte en termes exprès :Les représentants de la Nation sont inviolables ; ils ne peuvent être accusés, recherchés, ni jugés en aucun temps pour ce qu'ils auraient dit, écrit ou fait, dans l'exercice de leurs fonctions de représentants. » — L'acte d'accusation est donc nul et de nul effet en ce qu'il attaque le plus sacré des droits d'un représentant du peuple.

« Ce droit n'emporte pas celui de machiner, contre l'État, de faire aucune entreprise contre les intérêts de la liberté, d'attaquer les droits des citoyens, ou de compromettre le salut public ; je le sais ; mais il consiste à pouvoir tout dire, tout écrire, tout faire impunément dans le dessein sincère de servir la patrie, de procurer le bien général, de faire triompher la liberté. Et il est si fort inhérent aux fonctions d'un représentant de la nation que sans lui, il serait impossible aux fidèles députés de défendre la patrie et de se défendre eux-mêmes contre les traîtres qui veulent l'opprimer et l'asservir.

Sans ce droit inaliénable, la liberté pourrait-elle se maintenir un instant contre les entreprises des ennemis conjurés ? Sans lui comment au milieu d'un Sénat corrompu le petit nombre des députés qui restent invinciblement attachés à la patrie démasqueraient-ils les traîtres qui veulent l'opprimer ou la remettre aux fers ?

Sans ce droit essentiel, comment un petit nombre de patriotes clairvoyants et déterminés, déjoueraient-ils les complots d'une faction nombreuse de machinateurs. Qu'on en juge par ce qui nous arrive. Si la faction des hommes d'État, peut, sous un faux prétexte, m'attaquer, m'expulser de la Convention, me traduire devant un tribunal, me retenir en captivité, me faire périr, demain, sous d'autres prétextes, elle attaquera Robespierre, Danton, Collot-d'Herbois, Panis, Lindet, Camille, Audois, David, Laignelet, Meaule, Du-puis, Javogues, Granet, et tous les autres députés courageux de la Convention, elle contiendra les autres par la terreur, elle usurpera la souveraineté ; elle appellera auprès d'elle Dumouriez, Cobourg, Clayrfat, ses complices ; secondée des Prussiens, des Autrichiens et des émigrés, elle rétablira le despotisme dans les mains d'un Capet qui fera égorger tous les patriotes connus, elle se partagera les premiers emplois avec les trésors de l'État. Le décret d'accusation rendu contre moi est donc un attentat à la représentation nationale, et je ne doute nullement que la Convention devenue complète par le retour des commissaires patriotes n'en sente bientôt les dangereuses conséquences, les suites funestes ne rougisse qu'il ait été rendu en son nom et ne se hâte de le rapporter comme destructif de toute liberté publique.

L'acte d'accusation n'est pas seulement nul en ce qu'il viole une loi constitutionnelle, qu'il attaque la représentation nationale, il l'est encore en ce que le comité érige, contre tout principe, la Convention en tribunal criminel, car il lui fait prononcer sans pudeur, contre un jugement inique, en décidant sans examen préalable d'aucune des pièces, sans avoir même mis en question si ces pièces sont de moi[277] ; que je suis prévenu d'avoir évidemment provoqué le meurtre et le pillage, d'avoir provoqué un pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple, et d'avoir avili la Convention, provoqué sa dissolution, etc. »

« Oui, cet acte est un tissu de mensonges et d'impostures. Il m'accuse, dis-je, d'avoir provoqué le meurtre et le pillage, le rétablissement d'un chef de l'État, l'avilissement de la Convention... Le contraire est prouvé par la simple lecture de mes écrits. Je demande une lecture suivie des numéros dénoncés, car ce n'est pas en isolant et en tronquant des passages qu'on rend les idées d'un auteur ; c'est en lisant ce qui les précède et les suit, qu'on peut juger de ses intentions, Si, après la lecture, il restait quelques doutes, je suis ici pour les lever. »

Ce discours a été couvert d'applaudissements.

VERDICT D'ACQUITTEMENT.

Le président pose les questions en ces termes :

1° Est-il constant que dans des écrits intitulés *l'Ami du Peuple*, par Marat, et le *Publi-ciste*, l'auteur ait provoqué : 1° au pillage et au meurtre ; 2° un pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple ; 3° l'avilissement et la dissolution de la Convention nationale ?

2° Jean-Paul Marat est-il l'auteur de ces écrits ?

3° Jean-Paul Marat a-t-il eu dans les dits écrits des intentions criminelles et contre-révolutionnaires ?

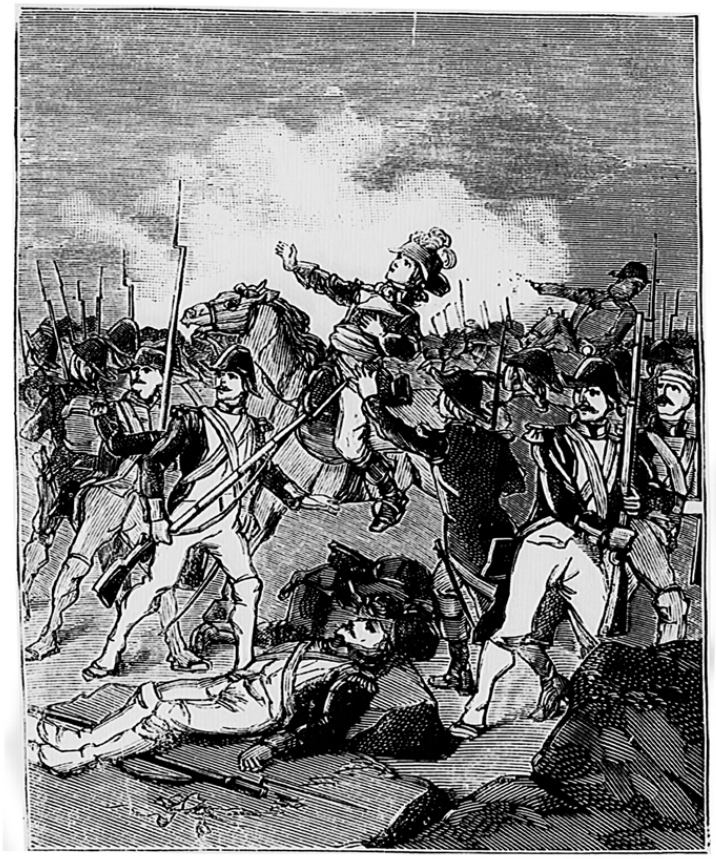
Après en avoir délibéré, les jurés sont rentrés à l'audience, et l'un d'eux, le citoyen Dumont, premier juré, a motivé son opinion en ces termes :

« J'ai examiné avec soin les passages cités des journaux de Marat. Pour mieux les apprécier, je n'ai pas perdu de vue le caractère connu de l'accusé et le temps pendant lequel il a écrit. Je ne puis supposer d'intentions criminelles et contre-révolutionnaires à l'intrépide défenseur des droits du peuple ; il est difficile de contenir sa juste indignation quand on voit son pays trahi de toutes parts et je déclare que je n'ai rien trouvé dans les écrits de Marat qui me parut constater les délits dont il est accusé. »

Les autres jurés ont aussi déclaré à l'unanimité, que les faits n'étaient pas constants. Le président ordonne à la gendarmerie de faire entrer l'accusé, ce qui, ayant été exécuté, il lui a fait part de la déclaration des jurés.

D'après cette déclaration, Fouquier-Tinville, accusateur public, a conclu à ce que Jean-PaulMarat fut acquitté de l'accusation contre lui portée par décret de la Convention nationale du 13 avril présent mois ; et que le dit Marat sera sur-le-champ mis en liberté, s'il n est retenu pour autre cause ; que son nom sera biffé et le présent jugement imprimé et affiché partout où besoin sera.

SCÈNES DE LA RÉVOLUTION.
Fabre de l'Hérault, représentant du peuple en mission à l'ort-Vendres, meurt glorieusement en essayant de rallier l'armée républicaine dans une défaite.



Le tribunal fait droit sur le réquisitoire de l'accusateur public.

Les applaudissements retentissent de toutes parts dans l'auditoire.

Marat prenant la parole dit : Citoyens jurés et juges, qui composez le tribunal révolutionnaire, le sort des criminels de lèse-nation est dans vos mains ; protégez l'innocent, punissez le coupable et la patrie sera sauvée.

Marat est sorti aux applaudissements d'un peuple immense qui, après l'avoir couronné de feuilles de chêne, l'a reconduit à la Convention.

(Extrait des archives du *tribunal révolutionnaire.)*

TRIOMPHE DE MARAT

Extrait de la séance de la Convention nationale (24 avril 1793.)

PRÉSIDENCE DE LASOURCE.

Après une proposition de Robespierre demandant l'élargissement des citoyens emprisonnés pour dettes, proposition qu'adopte l'assemblée, « des citoyens sont admis à la barre. »

Le citoyen X... [278] *sapeur volontaire*, porte la parole.

Citoyen président, je demande la parole pour annoncer que nous ammenons ici le brave Marat. (Une partie de l'assemblée et tous les citoyens applaudissent.) Marat, a toujours été l'ami du peuple et le peuple sera toujours pour Marat. On a Voulu faire tomber ma tête à Lyon pour avoir pris sa défense. Eh bien ! s'il faut que la tête de Marat tombe, la tête du sapeur tombera avant la sienne. Nous vous demandons, président, la permission de défiler devant l'assemblée, nous espérons que vous ne refuserez pas cette faveur à ceux qui ont accompagné l'Ami du Peuple,

LE PRÉSIDENT. — Citoyens, vous vous réjouissez de ce que la loi n'a pas trouvé de coupable ; c'est le sentiment de tout bon citoyen, les représentants du peuple s'en réjouissent avec vous. La Convention va examiner la demande que vous lui faites de défiler dans son sein.

Roux. — Les personnes ne dont rien, les choses doivent être tout. Je dois dire que j'ai, vu avec douleur qu'un représentant du peuple ait été traduit sous des prétextes aussi frivoles devant un tribunal à la formation de quel il avait lui même contribué ; mais lorsqu'après en être sorti pur et intact, il vient rentrer an milieu de vous, je pense que la Convention doit s'empresser de voir défiler devant elle des citoyens qui lui ramènent un de ses membres. Je demande donc que les citoyens obtiennent la faveur qu'il réclament.

Cette proposition est décrétée.

Un nombre considérable des citoyens et de citoyennes défilent aux bruits des cris alternatifs de *Vive la République !... Vive la Nation Vive Marat !... Vive l'Ami du Peuple !...* Une partie du cortège se répand sur les gradins. La salle est bientôt remplie d'une foule immense de citoyens : elle retentit des accents de l'allégresse et d'acclamations réitérées. Des applaudissements et des cris redoublés annoncent tout à coup l'arrivée de Marat. Il entre la tête ceinte d'une couronne de chêne. Des commissaires municipaux, et une escorte de citoyens l'entourent. Plusieurs membres l'accueillent par des embrassements. On le presse, on le porte à la tribune. ; les applaudissements l'y accompagnent et l'empêchent longtemps de parler. Il réclame le silence.

MARAT. — Législateurs du peuple : français, les témoignages éclatants de civisme que Vous venez de voir dans votre sein ont rendu au peuple un de ses représentants dont les droits avaient été violés dans ma personne. Je vous présente dans ce moment à un citoyen qui avait été inculpé et qui vient d'être complètement justifié. Il vous offre un cœur pur. Il continuera de défendre avec toute l'énergie dont il est capable, les droits de l'homme, la liberté, les droits des peuples. (La salle retentit d'applaudissements, tous les citoyens agitent leur chapeau ; un cri unanime de *vive la République* ! se fait entendre : Des bonnets de la liberté sont jetés en signe d'allégresse.) — Marat descend de la tribune ; on l'y fait remonter pour entendre la réponse du président.

LE PRÉSIDENT. — L'usage est de ne répondre qu'aux citoyens qui présentent des pétitions. Or Marat n'est point ici comme pétitionnaire mais comme représentant du peuple[279].

Marat se retire. Les applaudissements et les acclamations unanimes de l'auditoire se, prolongent pendant plusieurs minutes.

*** — L'assemblée se trouvant hors d'état de délibérer, je demande que la séance soit levée.

DANTON. — Ce doit être un beau spectacle pour tous les Français que de voir que les citoyens de Paris portent un tel respect à la Convention, que ç'a a été pour eux un jour de fête que celui où un député inculpé a été rétabli dans son sein. (On applaudit.) La Convention nationale a dû applaudir à de pareils sentiments ; elle l'a fait. Elle à décrétée que les citoyens qui venaient lui manifester leur satisfaction de ce que la représentation nationale est restée intacte défileraient dans cette salle. Eh bien ! que ce décret s'exécute. Nous avons vu leur satisfaction, nous avons partagé leurs sentiments. Maintenant, il faut que les citoyens défilent, qu'ils évacuent le lieu de nos délibérations et que nous reprenions nos travaux. (Ou applaudit.) Tous les citoyens du cortège sortent successivement de la salle.

La séance continue.

TRIOMPHE DE MARAT
(RACONTÉ PAR LUI-MÊME)

« A peine le tribunal m'eut-il acquitté honorablement, que la salle retentit des plus vifs applaudissements, répétés tour à tour dans les salles voisines, dans les vestibules et les cours du palais, toutes remplies de véritables patriotes. Deux des plus chauds s'élancèrent vers le parquet, pour me porter sur leurs épaules ; je me refusai net à leurs instances ; mais il fallut me retirer au fond de la salle et céder à celles d'une multitude empressée à m'embrasser. Plusieurs couronnes civiques furent portées sur ma tête. Les officiers municipaux, les gardes nationaux, les canonniers, les gendarmes, les hussards qui m'entouraient, craignant que je fusse étouffé dans la presse, formèrent une haie, et me reçurent au milieu d'eux. Ils firent halte au haut du grand escalier pour que les citoyens puissent mieux me voir. Au dehors de ces cours, depuis le Palais jusqu'à la Convention, les rues et les

ponts étaient couverts d'une foule innombrable qui criaient à l'envi et sans relâche : *Vive la république, la liberté et Marat !* des spectateurs sans nombre aux croisées répétaient les applaudissements ; les plus aristocrates étaient forcés de suivre cet exemple ; plus de deux cent mille âmes bordaient les rues depuis le Palais jusqu'à la Convention ; sur les ponts et les marches des églises, et là formaient des amphithéâtres, où hommes, femmes et enfants étaient entassés.

Le cortège qui m'accompagnait était immense et tel que celui qui formait la procession du Château-Vieux. Il y avait plus de cent mille âmes, c'est-à-dire presque tous les sans-culotte de Paris, que Gorsas traite d'une horde de brigands.

Je ne terminerai pas cet article sans faire observer que pendant mon jugement et pendant mon triomphe, la foule immense qui remplissait le Palais de Justice, les rues de Paris, la salle de la Convention et son enceinte, n'a pas commis le plus léger désordre : il ne s'est pas perdu un mouchoir ni donné une chiquenaude ; Le voilà, cependant, ce bon peuple si longtemps calomnié par les libellistes aux gages de Rolland et par les hommes d'État ! Ce bon peuple que les Dulaure, les Gorsas, les Girey-Dupré les Brissot, les Condorcet, ne cessent de représenter comme une horde de brigands, pour le punir de voir clair et demander la punition des traîtres et des machinateurs[280] ; »

(Le Publiciste de la République française, n° CLXXXI.)

PROCÈS DE CHARLOTTE CORDAY

PASSEPORT DE MADEMOISELLE DE CORDAY[281]

PATRIE — LIBERTÉ — ÉGALITÉ

DÉPARTEMENT DU CALVADOS
(District de Caen)

Laissez passer la citoyenne MARIE CORDAY, natif du Mesnil-Imbert, domiciliée à Caen, municipalité de Caen, district de Caen, département du Calvados, âgée de 24 ans, *taille de cinq pieds un pouce, cheveux et sourcils chatains, yeux gris, front élevé, nez large, bouche moyenne,* menton *rond, fourchu, —* visage *oval.*

Prêtez-lui aide et assistance, en cas de besoin dans la route qu'elle va faire pour aller *Argentan.* Délivré en la maison commune de Caen, le 8 avril 1793, l'an II de la République Française, par nous, Fossey l'ainé, officier municipal. Expédié par nous, greffier soussigné, et a la dite citoyenne Corday.

Signé : MARIE CORDAY.
HENRI, *greffier.*

On lit au dos : Vu EN LA MAISON COMMUNE DE CAEN, POUR ALLER A PARIS.
Le 23 avril 1793, l'an II de la République.

ENGUELLARD, officier municipal.

ADRESSE DE L'HOTEL DE LA PROVIDENCE[282]

MADAME GROLLIER
TIENT L'HOTEL DE LA PROVIDENCE
RUE DES VIEUX-AUGUSTINS, N° 19
PRÈS DE LA PLACE DE LA VICTOIRE-NATIONALE
On y trouve des appartements meublés
à tout prix.
Corday
A PARIS

Cette carte fut remise par Charlotte de Corday, à de Perrets, pour lui faire savoir où elle demeurait. Elle est signée au crayon du nom de Corday.

LETTRE DE LA CITOYENNE GROLLIER[283] AU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE

La nommée Corday, dite Marie-Anne-Charlotte, a logé à l'hôtel de la Providence, rue des Vieux-Augustins, depuis le onze juillet, il fréquentait chez elle un homme de la taille de cinq pieds quatre pouces, cheveux, sourcils, barbe châtain, le front haut, vêtu d'un habit couleur mêlé jaune, visage, bourgeonné, gros de corps, portant un chapeau à corne, on croit qu'il ne loge pas loin du Louvre, et même que c'est rue Saint-Thomas-du-Louvre. Ce particulier est vensu la voir quatre à cinq fois à l'hôtel de la Providence.

Signé : LOUISE GROLLIER.

LETTRE DE MARAT A LA CONVENTION FRANÇAISE

12 juin 1794

Citoyens mes collègues, une maladie inflammatoire, suite des tourments que je me suis donnés sans relâche depuis quatre années pour défendre la cause de la liberté m'afflige depuis cinq mois, et me retient aujourd'hui dans mon lit. Dans l'impossibilité ou je suis de me rendre à la Convention, je vous prie de faire donner lecture de l'incluse, elle vous convaincra de la nécessité de mander sans délai Challier à votre barre, non seulement pour le soustraire à la férocité des aristocrates de Lyon mais encore pour en tirer des renseignements sur les causes de troubles dans cette ville, j'en fais la demande expresse. Je demande aussi que Laissel, procureur de la commune de Lyon, et signataire de l'incluse y soit pareillement mandé[284]. Je demande encore que vous rendiez contre le tribunal populaire de Lyon le même décret que celui que vous avez rendu contre celui de Marseille. Enfin, je demande que la permanence des sections soit supprimée dans toute la République ; cette permanence est le principe et la cause des désastres arrives depuis peu dans plusieurs grandes villes de l'État ; car les riches, les intrigants et les malveillants courent en foule aux sections, s'en rendent maîtres et y font prendre les arrêts les plus liberticides ; tandis que les journaliers, les ouvriers, les détaillistes, les agriculteurs, en un mot, la foule des infortunés forcés de travailler pour vivre, ne peuvent y assister pour réprimer les menées criminelles des ennemis de la liberté. J'avais présenté il y a dix ou douze jours, cette dernière mesure à votre comité de salut public : il en sentit l'importance, promit un rapport. J'ignore les motifs de son silence.

MARAT *(signé)*.
député à la Convention.

PROCÈS-VERBAL DE LA MALADIE DE MARAT

« Nous venons de voir notre frère Marat qui est bien reconnaissant de l'intérêt que vous lui portez et qui vous en témoigne toute sa gratitude fraternelle. Nous l'avons trouvé dans le bain ; une table, un encrier, des journaux, des livres auprès de lui l'occupaient sans relâche de la chose publique. Ce n'est point une maladie mais une indisposition qui ne prendra jamais les membres du côté droit ; c'est beaucoup de patriotisme, pressé, resserré dans un très petit corps ; les efforts violents de patriotisme qui s'exhalent de toutes parts le tueront ; il se plaint de l'oubli de la Convention qui a négligé de lire plusieurs vues de salut public qu'il lui a adressées[285]. »

Le Républicain Français (n° 244.)

LETTRE DE BARBAROUX A DUPERRET[286]

Caen, le 7 juillet, l'an II de la République, une et indiv

« Je t'adresse, mon cher bon ami, quelques ouvrages qu'il faut répandre. Il y a un ouvrage de Salles sur la Constitution ; c'est celui qui, dans ce moment produira le plus prompt effet. Il faut en faire un grand nombre d'exemplaires. Je t'ai écrit par la voie de Rouen pour l'intéresser à une affaire qui regarde une de nos concitoyennes. Il s'agit seulement de retirer du ministère de l'intérieur des pièces que tu lui rendras. La citoyenne qui te remettra ce paquet[287] s'intéresse à cette même affaire. Tâche de lui procurer accès auprès du ministre. Adieu, je t'embrasse.

LETTRE DE CHARLOTTE COLDAY A MARAT

POUR OBTENIR UNE AUDIENCE[288]

Paris, ce 22 juillet, l'an II de la République.

I

Citoyen, j'arrive de Caen : Votre amour pour la patrie me fait présumer que vous connaîtrez avec plaisir les malheureux événements de cette partie de la République. Je me présenterai chez vous vers une heure. Ayez la bonté de me recevoir et de m'accorder un moment d'entretien, je vous mettrai à même de rendre un grand service à la France.

CHARLOTTE CORDAY. »

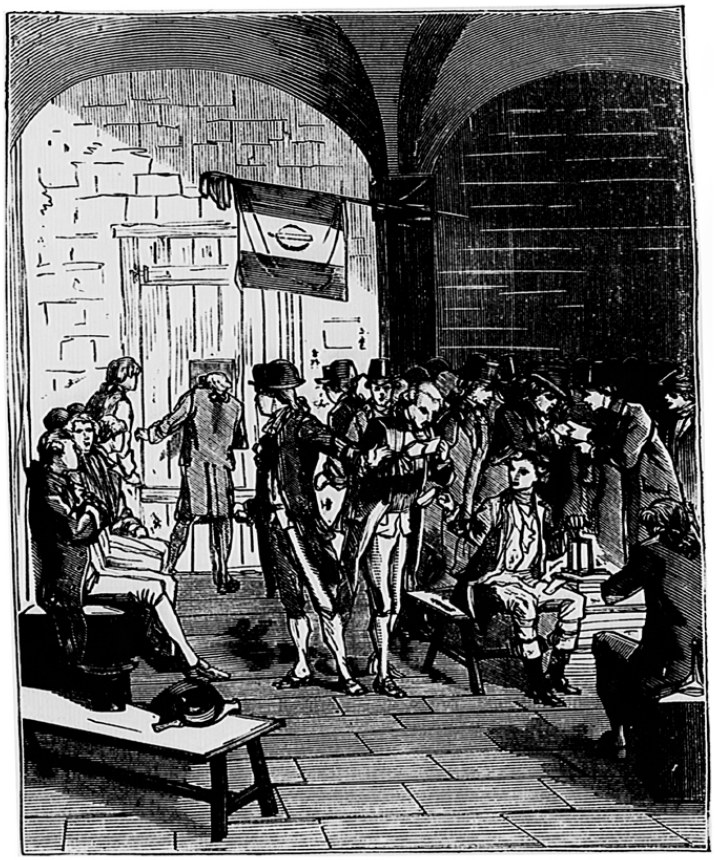
II

Paris, 12 juillet.

« Je vous ai écrit ce matin, Marat, avez-vous reçu ma lettre ? Je ne puis le croire, puis qu'on m'a refusé votre porte. J'espère que demain vous m'accorderez une entrevue. Je vous le répète : j'arrive de Caen, j'ai à vous révéler les secrets les plus importants pour le salut de la république. D'ailleurs je suis persécutée pour la cause de la liberté ; je suis malheureuse ; il suffit que je le sois pour avoir droit à votre protection.

CHARLOTTE CORDAY. »

SCÈNES DE LA RÉVOLUTION.
Causes qui ont amené la Terreur. — L'impudence des royalistes était si grande, ils croyaient si bien que l'Europe monarchique coalisée écraserait la France républicaine, que les aristocrates, détenus par ordre de la Convention, en vinrent jusqu'à fabriquer de faux assignats dans l'intérieur même des prisons



PROCÈS-VERBAL DE FLAGRANT DÉLIT[289]

CONSTATATION DU DÉCÈS DE MARAT. — INTERROGATOIR DE CHARLOTTE CORDAY.
PERQUISITION SUR SA PERSONNE. — MISE EN ARRESTATION.

L'an deuxième de la République Française, le samedi treize juillet, sept heures trois quarts de relevé.

Nous Jacques-Philibert Guellard, commissaire de police de la section du Théâtre-Français dite de Marseille, instruit par la clameur publique qu'il y avait un grand rassemblement dans la rue des Cordeliers, et que ce qui donnait lieu à ce rassemblement était le bruit de l'assassinat commis sur la personne du citoyen Marat, député à la Convention nationale ; nous sommes sur-le-champ transportés à la maison du dit citoyen Marat, suditte rue des Cordeliers, n° 30, ou étant monté au premier étage et entré dans une pièce servant d'antichambre, éclairée d'une croisée ayant vue sur la cour, nous y avons trouvé différents citoyens armés et une citoyenne dont on tenait les deux mains et accusée d'avoir porté un coup de couteau au citoyen Marat, dans l'instant qu'il était au bain, dont on nous a dit que le citoyen Marat était expiré.

Et à l'instant, nous étant transporté dans une petite pièce à gauche ayant vue sur la cour nous avons aperçu dans une pièce adjacente et où était une baignoire, une grande quantité de sang sur le carreau, et que l'eau de la baignoire était toute teinte de sang qu'avait perdu le dit citoyen Marat.

Étant ensuite entré dans une autre pièce servant de chambre à coucher et ayant vue sur la rue par deux croisées à grands verres de Bohême, à gauche de la porte où est un lit, nous y avons trouvé étendu le cadavre du dit citoyen Marat, assassiné d'un coup de couteau, et auprès du dit cadavre avons aussi trouvé et par devant nous est comparu

le citoyen Philippe-Jean Pelletan, chirurgien consultant des armées de la République et membre du conseil de santé, demeurant rue de Touraine, faubourg Saint-Germain.

Lequel nous a dit et fait remarquer que le coup de couteau porté au dit Marat a pénétré sous la clavicule du côté droit entre la première et la seconde vraie côte et cela si profondément, que l'index a facilement pénétré de toute sa longueur à travers le poumon blessé, et que, d'après la position des organes, il est probable que le tronc des carotides a été ouvert, ce qu'indique encore la perte du sang qui a causé la mort, et qui sortait à flots de la plaie, au rapport des assistants, et a le dit citoyen Pelletan, signé au présent, à l'effet de constater la véracité de son rapport.

PELLETAN.

Et de suite, nous, commissaire, après avoir donné acte au dit Pelletan de sa comparution, dire, rapport ; et déclaration, avons examiné le cadavre et avons reconnu, autant qu'il était en nous, la vérité du dit rapport qui nous avait été fait, et ayant jeté les yeux à côté du cadavre ; nous avons trouvé un couteau à manche en bois d'ébène, dont la lame toute fraîche émoulue nous a paru être teinte de sang, et avoir été l'instrument avec lequel le dit Marat avait été assassiné dans son bain.

Étant ensuite repassé dans la première pièce servant d'antichambre ; où nous avions d'abord trouvé la femme prévenue d'avoir commis cet assassinat, l'ayant fait passer dans une pièce servant de salon et percée de deux croisées ayant jour sur la dite rue des Cordeliers, nous l'avons interrogé de la manière et ainsi qu'il suit en présence des citoyens Morinot et Louvet, administrateurs du Département de la Police, à la Mairie, survenus à l'instant au bruit de cet assassinat.

Premièrement à elle demandé ses nom, surnoms, âge, qualité, pays et demeure ? A répondu se nommer *Marie-Anne-Charlote de Corday*, ci-devant *d'Armans,* native de la paroisse de Saint-Saturnin des Lignerets, diocèse de Sées, âgée de vingt-cinq ans moins quinze jours, vivant de ses revenus et demeurant ordinairement à Caen, lieu de sa résidence et présentement logée à Paris, rue des Vieux -Augustins, hôtel de la Providence.

A elle demandé depuis quel temps elle est à Paris, et quel a été l'objet de son voyage dans cette ville ?

A répondu y être arrivée jeudi dernier avec un passeport qu'elle avait obtenu à Caen, dont elle est partie le mardi d'avant, et être venue dans cette ville sans aucun dessein.

A elle demandé s'il n'est pas vrai que, heure présente, elle s'est introduite chez le citoyen Marat qui était alors au bain, et s'il n'est pas également vrai qu'elle a assassiné Marat avec le couteau que nous lui avons représenté à l'instant.

A répondu *oui*, et qu'elle reconnaît le couteau.

Interpellée de nous déclarer ce qui l'avait déterminée à commettre cet assassinat ? A répondu qu'ayant vu la guerre civile sur le point de s'allumer dans toute la France, et persuadée que Marat était le principal auteur de ce désastre, elle avait préférée faire le sacrifice de sa vie pour sauver son pays.

A elle observé qu'il ne paraît pas naturel qu'elle ait conçu cet exécrable dessein de son propre mouvement, et interpellé de nous déclarer les personnes qu'elle fréquente le plus ordinairement dans la ville de Caen ?

A répondu qu'elle n'a communiqué son projet à âme qui vive, qu'il y avait quelque temps qu'elle avait le passeport qui lui avait servi pour venir à Paris, qu'en partant le mardi dernier de Caen, et en quittant une vieille parente chez laquelle elle demeure (la citoyenne Coutelier de Bretteville, veuve, âgée de soixante et quelques années) elle, répondante, a seulement dit qu'elle allait voir son père, que très peu de personnes fréquentaient la maison de cette parente, et qu'aucune n'a jamais rien su de son dessein.

A elle observé que suivant la réponse antécédante il y a tout lieu de croire qu'elle n'a quitté la ville de Caen que pour venir commettre cet assassinat dans la personne du citoyen Marat ?

A répondu *qu'il est vrai qu'elle avait ce dessein*, et qu'elle n'aurait pas quitté Caen si elle n'eut envie de l'effectuer.

Sommée de nous déclarer où elle s'est procuré le couteau dont elle s'est servie pour commettre ce meurtre, de nous dire quelles sont les personnes qu'elle a vues à Paris, et enfin, de nous rendre compte de ce qu'elle a fait à Paris, depuis le jeudi qu'elle y est arrivée ?

A répondu : avoir acheté le couteau dont elle s'est servie pour assassiner Marat, le matin à 8 heures, *au Palais-Royal et l'avoir payé quarante sols*, qu'elle ne connaît personne à Paris où elle n'est jamais venue ; qu'arrivée jeudi a midi, elle s'est couchée, n'est sortie de son appartement que le vendredi matin pour se promener vers la place des Victoires et dans le Palais-Royal ; que l'après-midi elle n'est point sortie, qu'elle s'est mise à écrire différents papiers que nous avons retrouvé sur elle ; qu'elle est sortie ce matin, a été au Palais-Royal vers les sept heures et demie, huit heures, y a acheté le couteau dont nous avons parlé ci-dessus, a pris une voiture place des Victoires pour se faire conduire chez le citoyen Marat, auquel elle n'a pu parvenir ; qu'alors, retournée chez elle, elle a pris le parti de lui écrire par la petite poste, et sous un faux prétexte de lui demander audience. — Qu'elle,

Répondante, sur les sept heures et demie du soir, avait pris une voiture pour se présenter chez le citoyen Marat, y recevoir la réponse à sa lettre ; que dans la crainte d'éprouver un refus, elle s'était précautionnée d'une autre lettre qui est dans son portefeuille, et qu'elle se proposait de faire tenir au citoyen Marat, mais qu'elle n'en a point fait usage ayant été reçue à cette heure, et qu'enfin, *son projet n'était point un projet ordinaire.*

A elle demandé, comme elle est parvenue cette seconde fois auprès du citoyen Marat, et dans quel temps, elle à commis le crime envers sa personne ?

A répondu que des femmes lui avaient ouvert la porte ; qu'on avait refusé de la faire pénétrer auprès de Marat, mais que ce dernier ayant entendu la Répondante insister, il avait lui-même demandé qu'on l'introduisit auprès de son bain, qu'il avait fait plusieurs questions à la Répondante sur les députés de présence a Caen, sur leurs noms et ceux des officiers municipaux ; que la Répondante les lui avait nommes, et que *Marat ayant dit* qu'il ne tarderaient pas à être guillotinés, c'est alors qu'elle, Répondante, *a tiré le couteau qu'elle portait dans son sein, dont elle a aussitôt frappé le dit Marat dans son bain.*

A elle observé, si après avoir consommé le crime, elle n'a pas cherché à s'évader par la fenêtre ?

A répondu *non*, qu'elle n'a eu aucun dessein de s'évader par la fenêtre, mais qu'elle se fut en allée par la porte si on ne s'y fut opposé.

Nous avons fait fouiller la Répondante et dans ses poches se sont trouvés les objets ci-après.

l° Vingt-cinq écus de six livres, cinquante écus.

2° Un dez d'argent.

3° Cent quarante livres et un assignat de cent livres, et quatre autres assignats de dix livres chacun.

4° Une lettre à l'adresse de Marat.

5° Un passeport ou signalement de la répondante, délivré par la municipalité de Caen le 8 avril.

6° Une montre d'or faite par Duboscq de Caen.

7° Une clef de malle et un peloton de fil blanc, tous objets non suspects, *mais dans la gorge de la Répondante s'est trouvée une gaine en façon de chagrin, et servant au couteau avec laquelle la Répondante a assassiné Marat* : et, en sa présence, nous avons présenté le couteau qui nous a paru y aller, de plus, dans la gorge s'est aussi trouvés deux papiers attachés ensemble, avec une épingle dont ayant fait lecture nous avons reconnu que l'un était son extrait baptistaire, l'autre une diatribe en forme d'Adresse aux Français[290].

Interrogée si la Répondante est fille,

A répondu : *oui.*

Lecture faite à la Répondante du dit interrogatoire et de ses réponses, a dit ses réponses, contenir la vérité, et y persister : et a signé.

CORDAY

MAUX *ainé*, LEGENDRE (FRANÇOIS), DROUET, MARINOT. LOUVET, GUELLARD.

PROCÈS-VERBAL DE PERQUISITION DANS LE DOMICILE DE CHARLOTTE CORDAY.

Section du Mail.

Le samedi 13 juillet 1793, l'an II de la République française une et indivisible ; dix heures et demie du soir, à la réquisition des citoyens Cavanagh et Fiot, tous deux officiers de paix, en exécution d'une ordonnance de l'administration de police, en date de ce jour, signés Le Chenard et Baudrais, tous deux administrateurs du même département :

Nous, Esprit-Louis Rousset, commissaire de la section du Mail, assisté de notre secrétaire-greffier, nous sommes transportés rue des Vieux-Augustins, n° 19, hôtel de la Providence, tenu en garni par la *citoyenne Grollier* ; où étant nous avons trouvé le citoyen Louis Bruneau, employé dans la dite maison et représentant la citoyenne Grollier, en son absence, auquel nous avons demandé de nous conduire dans la chambre de la nommée Marie-Anne-Charlotte Corday, ce qu'il a fait à l'instant en nous conduisant au 2^{e} étage, au devant d'une porte, n° 7, dont il nous a fait l'ouverture avec la clef qu'il a pris au clou de l'antichambre ; de suite sommes tous entrés dans la dite chambre ayant vue sur la rue, dans laquelle nous avons trouvé une commode et un secrétaire dont tous les tiroirs étaient ouverts, et perquisition plus exacte ayant été par nous faite, tant dans les dits commode, secrétaire, armoire pratiquée à gauche de la cheminée ; dans le lit, enfin dans tous les lieux dépendant du dit logement, nous n'avons trouvé aucun papier, si ce n'est rois petits morceaux de papiers, deux desquels nous avons signés et paraphés, et le troisième étant trop petit, nous en avons fait la description ainsi qu'il suit :

Citoyen Duperret, rue Saint-Thomas-du-Louvre, n° 45.

Lesquels trois morceaux nous avons retenu pour, avec expédition des présentes, être transmises au Département de Police.

Nous avons pareillement trouvé dons la dite commode un déshabillé de bazin rayé, sans marque, un jupon de soie rose, un autre de coton blanc, tous deux sans marques. Deux chemises de femmes marquées des lettres C. D. ; deux paires de bas de coton, dont l'une blanche et l'autre grise, mais marquée ; un petit peignoir sans manches, de toile blanche, marqué de deux G en sens contraire ; quatre mouchoirs blancs dont un marqué C. D ; *deux bonnets de linon ;* deux fichus de linon ; un fichu de gaze vert, un fichu de soie à bande rouge, un paquet de rubans de différentes couleurs, et quelques morceaux de chiffons ne méritant pas description.

Et attendu que les dits effets sont les seuls étant dans la dite chambre, les avons plié dans une serviette ouvrée, marquée de la lettre B, que nous avons aussi trouvé dans la dite chambre et sur lequel paquet nous avons apposé notre cachet de commissaire en deux endroits pour être aussi transmis au Département de Police.

De suite, le citoyen Bruneau nous a dit que la dite Charlote Corday est entrée au dit hôtel le douze du courant, ainsi qu'il en a justifié par la présentation du registre sur lequel elle a dit être native et arriver de Caen ; *que depuis son arrivée au dit hôtel, un particulier de taille environ cinq pieds quatre pouces, revêtu d'un habit jaunâtre, paraissant âgé d'environ quarante ans passés, est venu la voir deux fois.*

De tout quoi nous avons fait, dressé et clos le présent qui a été signé de tous les sus nommés, après lecture faite.

CAVANACH, FLOT, BRUNEAU, ROUSSET et AUFAUVRE, *secrétaire-greffier (signés).*

DÉTAILS DE L'ASSASSINAT
COMMIS HIER A 8 HEURES DU SOIR SUR LA PERSONNE
DE MARAT
DÉPUTÉ A LA CONVENTION NATIONALE
Par CHARLOTTE CORDAY (de Caen)[291]

Républicains,

La guillotine permanente, il en est temps : une conspiration se découvre d'assassiner nos meilleurs, nos plus fermes soutiens, nos représentants fidèles : déjà hier, une main sacrilège a osé poignarder le plus ferme appui, le plus zélé défenseur du peuple, en un mot un habitant de la montagne.

Depuis longtemps il était menacé par un tas de brigands qui siégeaient dans Paris.

Aucun de ces scélérats n'a jamais osé lever la main sur lui, parce qu'ils savaient que le peuple se serait vengé et leur aurait fait subir la peine due à leurs forfaits.

Hé bien ! la postérité en frémira d'horreur quand elle sauva que c'est une femme qui a commis ce crime envers un représentant du peuple.

Hier matin cette femme parricide s'est rendue chez Marat pour lui parler d'affaires. Marat, depuis longtemps malade, prenait un bain. Cette femme scélérate se présente et demande à lui parler. Marat toujours inquiet sur le sort du peuple et croyant que c'était peut-être quelques renseignements ou dénonciations surtout dans un moment où la République court le plus grand danger, et où le peuple a tant à craindre pour la vie de ses représentants fidèles, dans le moment où le côté qui est paralytique dans la Convention, et qui est vigoureux dans les conciliabules, conspire contre les braves montagnards, dit qu'on la fit entrer.

Cette femme parricide se présente à lui, et munie d'un poignard, elle lui plongea dans le sein.

Marat, l'intrépide Marat, tombant aussitôt sous le fer assassin, eut encore la force d'appeler au secours ; mais bientôt Marat, l'ami du peuple, son véritable défenseur, n'existe plus.

Aussitôt les personnes qui étaient dans une autre pièce à côté accourent et crient à l'assassin ! fermez les portes !

Des voisins entendent les cris, se présentent, ferment les portes et s'emparent de cette femme parricide.

Aussitôt on requiert la force armée ; elle arrive et entoure la maison de Marat : on va à Saint-Côme, y chercher quatre médecins, et lorsqu'il arrivent, il venait d'expirer.

On procéda sur-le-champ à la rédaction du procès-verbal et à l'interrogatoire de l'accusée.

Ne voulant que rendre compte du malheureux événement, je n'entreprendrai pas de donner l'interrogatoire, attendu qu'il ne serait fondé, que sur des oui dire, vu que personne ne pouvait pénétrer jusqu'à la maison du défunt.

Tout ce que je peux avancer, c'est que tout le monde s'acorde à dire que c'était une femme arrivée de Caen, nommée Charlotte *Cordier* (sic.)

Tous les citoyens et citoyennes qui étaient rassemblés en grand nombre ne pouvaient retenir leurs larmes et des cris d'indignation se faisaient entendre de toutes parts.

Danton, Robespierre, Barrère, Thuriot, Héraut Sèchelles, enfin toute la vraie Montagne, prenez garde à vous. Déjà peut-être les poignards qui vous sont destinés, sont aiguisés, et les assassins peut-être choisis.

Les paralytiques[292] qui siègent avec vous ont juré de venger leurs complices mis en état d'arrestation ; leur serment a été exécute hier sur Marat demain sur un autre.

Pache, Chaumette, Hébert et tous les patriotes de la municipalité, prenez garde aussi à vous ; Vous avez demandé la punition des coupables, et les traîtres conspirent encore dans la maison d'arrêt où il sont ; détenus ; et peut-être ont-ils mis vos tètes à prix.

Et vous braves et intrépides Jacobins, redoublez d'efforts et de courage ; allez sur-le-champ avec la Municipalité de Paris, demander à la Convention nationale qu'elle décrète à quel tribunal seront jugés ceux qui ont fait porter une main sacrilège dans le sein d'un de vos amis, d'un de vos membres.

Sans culottes, mes amis, vengeons, vengeons la mort d'un de nos amis, un Montagnard ; que dès demain la tête de cette femme parricide tombe sous le glaive de la Loi ; que la guillotine soit permanente et que ceux qui nous ont fait tant de mal, et qui ne veulent que la perte de la République et nous donner un roi, soient punis.

Si vous suivez cet avis donné à la hâte, la vie de nos fidèles représentants ne courra plus aucun danger.

LEBOIS, *ami des sans-culottes..*

INTERROGATOIRE DE CHARLOTTE CORDAY
Devant le tribunal révolutionnaire.
AUDIENCE DU MERCREDI 17 JUILLET

Acte d'accusation et interrogatoire de MARIE-ANNE-CHARLOTTE CORDAY, *ci-devant* D'ARMANS, *prévenue d'assassinat en la personne de* MARAT, *député de la Convention nationale.*

Interrogée de ses noms, surnoms, âge, qualités, lieux de naissance et demeure ; A répondu se nommer Marie-Anne-Charlotte de Corday, ci-devant d'Armans, native de la paroisse de Saint-Saturnin de Lignerets, âgée de vingt-cinq ans, vivant de ses revenus, demeurant ordinairement à Caen, département du Calvados, et logée, depuis son arrivée, rue des Vieux-Augustins, hôtel de la Providence.

Un des greffiers donne lecture de l'acte d'accusation ainsi conçu :

Antoine-Quentin Fouquier-Tinville, accusateur public du tribunal extraordinaire et révolutionnaire, établi à Paris par décret de la Convention nationale du 10 mars 1793, l'an deuxième de la République, sans aucun recours au tribunal de Cassation en vertu du pouvoir à lui donné par l'article 2 d'un autre décret de la Convention du 5 avril suivant, portant que l'accusateur public du dit tribunal est autorise à faire arrêter, poursuivre, et juger sur la dénonciation des autorités constituées et des citoyens.

Expose que le 13 juillet, présent mois, sept heures du soir, le commissaire de la section du Théâtre-Français, instruit par la clameur publique qu'il existait rue des Cordeliers un grand rassemblement de citoyens, causé par le bruit de l'assassinat qui venait d'être commis en la personne du citoyen Marat l'un des représentants du peuple à la Convention, s'est transporté au domicile du dit Marat, ou il a trouvé une femme prévenue d'avoir commis le dit assassinat ; et après avoir fait constater par un chirurgien les causes de la mort de ce député, le dit commissaire de police a fait subir un interrogatoire à la dite femme, laquelle a déclaré se nommer Marie-Anne-Charlotte *Corday*, ci-devant d'Armans, native de la paroisse de Saint-Saturnin des Lignerets, âgée de vingt-cinq ans moins quinze jours, vivant de ses revenus, demeurant ordinaire aient à Caen et présentement à Paris, logée rue des Vieux-Augustins, hôtel de la Providence, que cet interrogatoire terminé, le commissaire de police a remis la dite Charlotte Corday aux administrateurs du département de police avec expédition de son procès-verbal sur le vu duquel les dits administrateurs ont ordonné que Charlotte Corday serait conduite à l'Abbaye, et gardée à vue par un gendarme, et que le procès-verbal et toutes les pièces seraient envoyés au tribunal ; qu'en exécution de cette ordonnance et du décret de la Convention, en date du 14 juillet, présent mois, portant que le tribunal révolutionnaire instruira tout de suite contre l'assassin de Marat et ses complices, toutes les dites pièces ont été remises à l'accusateur public, ce jour d'hier, neuf heures du soir.

En conséquence, la dite Marie-Anne-Charlotte Corday, a aujourd'hui subi interrogatoire par devant le président du tribunal ; qu'il a aussi été reçu par différents juges, plusieurs déclarations des témoins ; qu'examen fait par l'accusateur public de toutes les dites pièces, il en résulte que le mardi 9 juillet, présent mois, Marie-Anne-Charlotte de Corday est partie de Caen pour se rendre à Paris, où elle est arrivée le jeudi suivant, environ midi, et

s'est logée rue des Vieux-Augustins, maison dite hôtel de la Providence ; qu'elle dit s'être couchée et n'être sortie de son appartement que le vendredi matin, pour se promener ; que dans l'après-midi elle n'est point sortie et s'est mise à écrire ; que le lendemain samedi, le matin vers les sept heures et demie, huit heures, elle est sortie, a été au Palais de Égalité, où elle a acheté le couteau dont il sera ci-après parlé ; a pris une voiture place des Victoires, pour se faire conduire chez le citoyen Marat, chez lequel elle n'a pu se faire introduire ....

Qu'alors, retournée chez elle, elle a pris le parti de lui écrire par la petite poste et sous un faux nom, pour lui demander une audience ; que vers sept, heures et demie du soir, du même jour, elle a pris une voiture et s'est fait reconduire au domicile de Marat, pour y recevoir, à ce qu'elle dit, la réponse à sa lettre ; que dans la crainte d'essuyer encore un refus, elle s'était précautionnée d'une autre lettre qu'elle se proposait de faire tenir au citoyen Marat ; mais qu'elle n'en a pas fait usage ; que des femmes lui ont ouvert la porte, mais ont refusé de la laisser pénétrer auprès du citoyen Marat, que ce dernier ayant entendu la dite Corday insister, il a lui même demandé qu'elle fut introduite auprès de son bain, où il était alors.

Qu'il lit plusieurs questions à cette femme sur les députés présents à Caen, sur leurs noms et ceux des officiers municipaux ; que la dite Corday les lui a nommés, sur quoi Marat a dit qu'ils ne tarderaient pas à être punis de leur rébellion.

C'est alors que la dite Corday a tiré de son sein le couteau qu'elle avait acheté le malin au Palais de l'Égalité et aussitôt en a porté un coup à Marat, lequel coup a pénétré sous la clavicule droite du col, entre les premières et secondes vraies côtes, et cela si profondemment que l'index a pu facilement pénétrer de toute sa longueur à travers le poumon blessé ; duquel coup le représentant du peuple est mort presqu'à l'instant ; que dans les interrogatoires subis par la dite Corday, elle est convenue de tous ces faits, ajoutant que son intention était de tuer Marat partout où elle le trouverait, même au sein de la Convention.

Que lorsqu'elle a été fouillée, il a été trouvé dans son sein une gaine de couteau, laquelle on a reconnu pour celle qui servait au couteau avec lequel elle avait commis l'assassinat.

D'après l'exposé ci-dessus, l'accusateur public a dressé la présente accusation contre Marie, etc., pour avoir méchamment, et de dessein prémédité, étant à Caen, formé le projet d'attenter à la représentation nationale eu assassinant Marat, député à la Convention nationale ; et, pour l'exécution de cet infâme projet, de s'être transportée à Paris, et le surlendemain de son arrivée en cette ville, de s'être fait conduire à deux fois différentes, au domicile du dit citoyen Marat, pour chercher à s'introduire auprès de lui ; qu'ayant réussi, à la seconde fois, de l'avoir frappé d'un couteau qu'elle avait acheté à Paris, à cet effet, duquel coup ce représentant du peuple est mort presqu'à l'instant, ce qui est contraire à l'article 4, section III du premier livre, et à l'article II, section première du titre second du Code pénal.

En conséquence, l'accusateur public requiert qu'il lui soit donné acte de la présente accusation, qu'il soit ordonné qu'à sa diligence, et par un huissier du tribunal, porteur de l'ordonnance à intervenir, ladite Anne-Marie-Charlotte Corday, actuellement détenue en la maison d'arrêt, dite l'Abbaye, sera prise au corps, arrêtée et transférée sous bonne et sûre garde, de la dite maison, en celle de justice de la Conciergerie du Palais, à Paris, où elle sera écrouée sur les registres d'icelle, comme aussi que la dite ordonnance à intervenir, sera notifiée à la municipalité de Paris.

Fait au cabinet de l'accusateur public, le 16 juillet 1793, l'an II de la République une et indivisible.

Signé : FOUQUIER-TINVILLE.

LE PRÉSIDENT *à l'accusée.* — Voilà de quoi l'on vous accuse. Vous allez entendre les charges qui seront portées contre vous.

On procède à l'audition des témoins.

La citoyenne Evrard dépose que l'accusée s'est présentée le matin du 13 juillet, chez le citoyen Marat, où elle, déposante, demeurait ; que sur les réponses que ce député étant malade, et qu'il ne pouvait recevoir personne, elle se retira en murmurant.

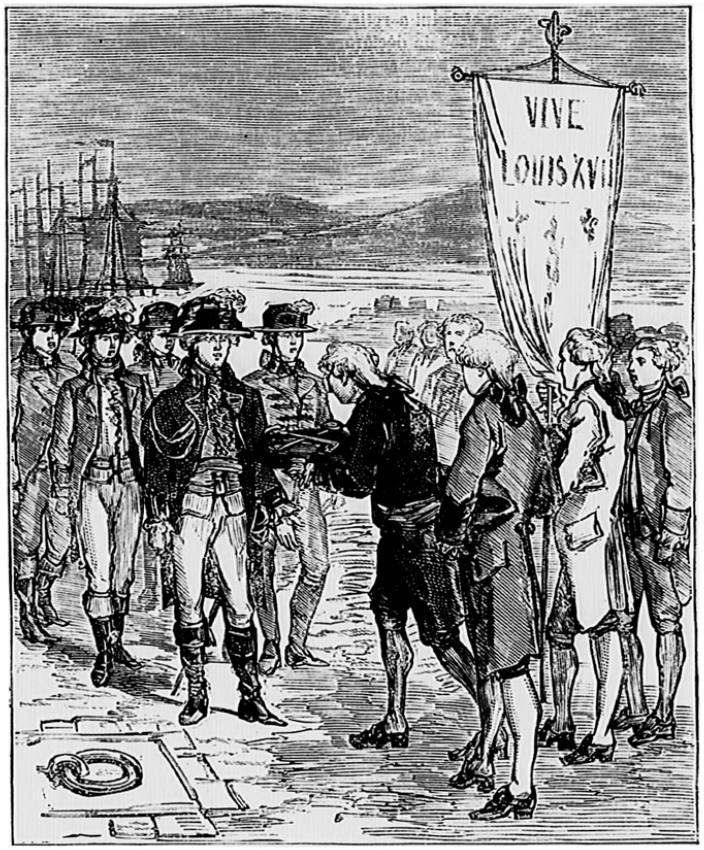
L'accusée interrompt la déposition de la témoin en disant : C'est moi qui l'ai tué.

D. — Qui vous a engagé à commettre, cet assassinat ?

R. — Ses crimes.

« Qu'entendez vous par ses crimes ?

SCÈNES DE LA RÉVOLUTION.
Causes qui ont amené la Terreur. — La municipalité royaliste de Toulon proclame Louis XVII roi de France et livre aux Anglais notre plus important port de guerre. L'Amiral Houd, ennemi juré de la France, est reçu et fêté par les aristocrates toulonnais.



R. — Les malheurs tient il a été cause depuis la révolution.

Quels sont ceux qui vous ont engagé ? commettre cet assassinat ?

R. — Personne, c'est moi seule qui en ai conçu l'idée.

Laurent Basse, commissionnaire, dépose que se trouvant samedi, 13 juillet, citez le citoyen Marat, entre sept et huit heures du soir, occupé à ployer les journaux, il vit venir l'accusée, à qui la citoyenne Evrard et la portière refusèrent l'entrée. Néanmoins le citoyen Marat, qui avait reçu une lettre de celle femme, l'entendit insister et ordonna de la laisser entrer, ce qui fut exécuté. Quelques minutes après, lui déposant, entendit crier : A moi, ma chère amie, à moi ; à ce bruit, étant entré dans le cabinet où était le citoyen Marat, il vit le sang sortir de son sein à gros bouillons ; à cette vue, étant lui-même épouvanté, il cria au secours, et néanmoins, de crainte que cette femme ne fit des efforts pour s'évader, il barra la porte avec des chaises, et lui en porta même un coup sur la tête ; le propriétaire est venu et la lui a retirée des mains.

Le président interpelle l'accusée de déclarer ce qu'elle a à répondre.

R. — Je n'ai rien a répondre, le fait est vrai.

On entend un autre témoin.

Jeanne Maréchal, cuisinière, dépose des mêmes faits ; elle ajoute que Marat, retiré sur-le-champ de sa baignoire et mis dans son lit, n'a point remué.

L'accusée dit que le fait est vrai.

On entend un autre témoin.

Marie-Barbe Aubin, femme de... portière de la maison où demeurait le citoyen Marat, dépose que le 13 juillet, au matin, elle a vu venir à la maison l'accusée, qui demanda à parler au citoyen Marat, que lui ayant fait observer qu'il était impossible de lui parler dans le moment, attendu l'état où il se trouvait depuis quelque temps, alors elle

donna une lettre pour lui remettre ; le soir elle revint de nouveau, et insista pour lui parler. : Elle déposante, et la citoyenne Evrard, se refusèrent à l'introduire ; elle insiste, et Marat qui venait de demander qui c'était, ayant appris que c'était une femme, ordonna qu'elle fût introduite ; ce qui eut lieu sur-le-champ. Quelques instans après, elle entendit crier : A *moi, ma chère amie ;* elle entra, et vit Marat, dont le sang-sortait de son sein ; alors effrayée, elle déposante, cria de toutes ses forces : A la garde ! au secours !

L'accusée dit que tout ce que dit la témoin est de la plus exacte vérité.

On entend plusieurs autres témoins.

Catherine Evrard dépose des mêmes faits que sa sœur.

L'accusée convient également que le fait est très vrai, et qu'elle n'a rien à répondre.

Un autre témoin, employé à la mairie, dépose que vendredi dernier, vers les six heures du soir, il a vu venir l'accusée à la mairie, laquelle a demandé, à lui déposant qui était sur la porte, si elle pouvait parler à Pache, à quoi il avait répondu, en lui montrant l'escalier, montez.

L'accusée dit que cela est faux, attendu qu'elle ne sait pas où est la mairie.

Marie-Louise Grolier, tenant l'hôtel de la Providence, rue des Vieux-Augustins, dépose que jeudi dernier l'accusée est arrivée chez elle déposante ; qu'elle s'est fait faire un lit pour se reposer ; attendu qu'elle était, disait-elle, fatiguée ; elle s'est depuis fait conduire au Palais-Royal ; fait observer la déposante qu'il est venu un particulier la demander.

L'accusée dit : c'est Duperret.

LE PRÉSIDENT À l'accusée : — Ne devait-il pas vous conduire chez le ministre de l'intérieur ?

R. — Il m'y a effectivement conduite ; j'y avais affaire pour obtenir des papiers à l'usage d'une de mes amies nommée Forbin, ci-devant chanoinesse.

Qui vous a indique Duperret ?

R. — C'est Barbaroux, à Caen[293].

Le témoin fait observer qu'ayant appris qu'elle était de Caen, elle lui avait demandé s'il était vrai qu'il marchait sur Paris une force armée, qu'elle lui avait répondu en riant : je me suis trouvée sur la place de Caen, le jour que l'on a battu la générale pour venir à Paris, il n'y avait pas trente personnes.

L'accusée dit que cela est vrai, qu'elle avait voulu donner le change, attendu qu'il y en avait plus de trente mille.

Quel est en ce moment l'état de Caen ?

R. — Il y a un comité central de tous les départements qui sont dans l'intention de marcher sur Paris.

Que font les députés transfuges ?

R. — Ils ne se mêlent de rien : ils attendent que l'anarchie cesse pour reprendre leur poste.

Barbaroux, lors de votre départ, était-il instruit du sujet de votre voyage ?

R. — Non ; il m'avait seulement recommandé de n'être pas longtemps en route.

Qui vous a dit que l'anarchie régnait à Paris ?

R. Je le savais par les journaux.

Quels sont ceux que vous lisiez ?

R. — Le *Courrier français* et le Courrier universel.

Ne lisiez-vous point aussi le journal de Gorsas, et celui connu ci-devant sous le titre de *Patriote Français ?*

R. — Non, je ne les ai jamais vus.

Mais vous connaissiez, sans doute, certaines feuilles qui ont remplacé le journal du petit Gautier et le prétendu *Ami du Roi ?*

R. — Oui, je lisais quelquefois ces sortes des journaux.

Étiez-vous en liaison d'amitié avec les députés retirés à Caen ?

R. — Non, je parlais néanmoins à tous.

Où sont-ils logés ?

R. — A l'Intendance.

A quoi s'occupent-ils ?

R. — Ils font des chansons, des proclamations, pour rappeler le peuple à l'union.

Qu'ont lis dit à Caen pour excuser leur fuite ?

R. — Ils ont dit qu'ils étaient vexés par les tribunes.

Ils vous ont sans doute fait part qu'ils s'étaient soustraits au décret qui les retenait en état d'arrestation chez eux ?

R. — Ils m'ont dit que plusieurs d'eux s'étaient échappés à l'aide d'autres députés ; Keverlegan s'est évadé par le moyen de Lebreton, autre député.

Que disent-ils de Robespierre et de Danton ?

R. — Ils les regardent avec Marat, comme, les provocateurs de la guerre civile.

Ne vous êtes-vous point présentée à la Convention nationale dans le dessein d'y assassiner Marat ?

R. — Non.

Qui vous a remis son adresse, trouvée dans votre poche écrite au crayon ?

R. — C'est un cocher de fiacre.

Ne serait-ce point plutôt Duperret ?

R. — Non.

Quelles sont les personnes que vous fréquentiez à Caen ?

R. — Très peu ; je connais Larue, officier municipal, et le curé de Saint-Jean.

Comment nommez-vous ce curé ?

R. — Duvivier.

Était-ce à un prêtre assermenté on insermenté que vous alliez à confesse à Caen ?

R. — Je n'allais ni aux uns ni aux autres, car je n'avais point de confesseur ?

N'étiez-vous point l'amie de quelques-uns des députés transfuges ?

R. — Non.

Qui vous a donné le passe-port avec lequel vous êtes venue à Paris ?

R. — Je l'avais depuis trois mois.

Quelles étaient vos intentions en tuant Marat ?

R. — De faire cesser les troubles et de passer en Angleterre, si je n'eusse point été arrêtée.

Y avait-il longtemps que vous aviez formé ce projet ?

R. — Depuis l'affaire du 31 mai, jour de l'arrestation des députés du peuple.

Le portier de l'hôtel de la Providence est entendu : il dépose dans le même sens que la propriétaire de cette maison.

LE PRÉSIDENT à *l'acusée.* — N'avez-vous point assisté aux conciliabules des députés à Caen ?

R. — Non.

C'est donc dans les journaux que vous lisiez, que vous avez appris que Marat était un anarchiste ?

R — Oui, je savais qu'il pervertissait la France. J'ai tué un homme pour en sauver cent mille ? c'était d'ailleurs un accapareur d'argent : on à arrêté à Caen un homme qui en achetait pour lui. J'étais républicaine bien avant la révolution, et n'ai jamais manqué d'énergie.

Qu'entendez-vous par énergie ?.

R. — Ceux qui mettent l'intérêt particulier de côté, et savent se sacrifier pour leur patrie.

Ne vous êtes vous point essayée d'avance avant de porterie coup à Marat ?

R. — Non.

Il est cependant prouvé par le rapport des gens dé l'art, que si vous eussiez porté le coup de cette manière (en long), vous ne l'auriez point tué.

R. — J'ai frappé comme cela s'est trouvé : c'est un hasard.

Pierre- François Feuillard, garçon de l'hôtel de la Providence, dépose que le jeudi 11 de ce mois, l'accusée étant venue loger chez ses maîtres, il lui a fait son lit ; que pendant ce temps, elle lui a dit qu'il marchait soixante mille hommes sur Paris ; et lui ayant demandé ce que l'on disait à Paris du petit Marat, lui, déposant, lui avait dit que les patriotes l'estimaient beaucoup., mais que les aristocrates ne l'aimaient pas ; ne lui a vu d'ailleurs écrire aucune lettre.

LE PRÉSIDENT *à l'accusée.* — Étiez vous déjà venue à Paris ?

R. — Jamais.

N'avez-vous point reçu, depuis votre arrivée, des lettres de Caen, ou n'en avez-vous point envoyé ?

R. — Non.

Connaissez-vous des dames de Caen, qui sont venues l'année dernière solliciter à Paris en faveur de leurs parents arrêtés, pendant les troubles arrivés dans, cette ville l'année dernière :

R. — J'en connais deux, la dame Achard et la demoiselle Vaillant.

Est-il à notre connaissance que les députés qui sont à Caen fréquentent ces dames ?

R. — Non.

Cuisinier, limonadier au pont Saint-Michel, dépose que le samedi, 13 juillet, étant de service au poste du Théâtre-Français, il entendit crier : on assassine Marat ; que de suite, il s'est rendu avec la force armée qu'il commandait, chez ce représentant du peuple, où il a trouvé l'accusée assise sur une chaise ; il a assisté à la rédaction du procès-verbal, après lequel il l'a conduite à l'Abbaye.

Antoine Delafondée, dentiste, principal locataire de la maison où demeurait Marat dépose que le 13 juillet, vers les sept heures et demie du soir, il fut interrompu dans son travail par ces mots : on assassine Marat ; qu'étant accouru sur-le-champ, il trouva ce député dans sa baignoire, perdant tout son sang ; qu'il fit sur-le-champ une

compresse pour le lui arrêter, et commanda en môme temps d'aller aux écoles de chirurgie chercher du secours : lui ayant tâté le pouls, il ne lui en trouva plus. Il aida à le retirer de sa baignoire et à le mettre dans son lit, où étant, il n'a plus remué, étant déjà mort.

Adrienne-Catherine Lebourgeois dépose que jeudi soir, se trouvant dans une des tribunes de la Convention nationale, numérotée 4, lors de l'élection du président, elle a vu l'accusée près d'elle, avec deux messieurs qu'elle a depuis reconnus pour être, l'un Duperret et l'autre Fauchet.

Le portier de l'hôtel de la Providence dit que l'accusée a dormi toute la soirée, et n'est point sorti.

L'accusée dit également, n'être point sortie ce soir-là.

Deux autres témoins sont entendus : ils déposent que le 13 juillet étant de service au poste du Théâtre-Français, ils ont été requis par la clameur publique, de se transporter chez Marat ; que là ils ont assisté à la rédaction du procès-verbal, et ont entendu l'accusée dire qu'elle était partie de Caen, dans l'intention de tuer Marat ; que voyant la guerre civile éclater de toutes parts, c'était cela qui l'avait engagée à faire ce coup.

L'accusée dit que le fait est vrai.

Claude Fauchet, évêque du Calvados, député à la Convention nationale, est entendu : il déclare n'avoir jamais connu directement ni indirectement l'accusée ; ne l'avoir jamais vue, et par conséquent n'avoir jamais été avec elle dans aucune des tribunes de la Convention nationale.

L'accusée dit qu'elle ne connaît que de vue Fauchet, qu'elle l'a vu à Caen ; mais qu'elle trépignait, parce que sa manière de penser ne convenait pas à une femme de son caractère [294].

Le président interpelle la témoin Lebourgeois de déclarer si elle persiste a soutenir qu'elle reconnaît Fauchet pour être un de ceux qu'elle prétend avoir vu dans une des tribunes de la Convention, jeudi soir.

R. — Oui, je le reconnais très bien.

Fauchet soutien que le fait est d'autant plus faux, qu'il n'a point été ce soif-là à là Convention.

Sur l'interpellation qui lui est faite de déclarer où il a passé là soirée du jeudi soir, il répond l'avoir passée à jouer au trictrac, autant qu'il peut se rappeller, avec l'évêque de Nancy, et le citoyen Loiseau, l'un des directeurs du juré au tribunal du 17 août, ou chez le citoyen Gaumets, dans le faubourg Saint-Honoré.

La femme Lebourgeois persiste dans sa déposition.

Claude-Romain Lauze Duperret, cultivateur, député à la Convention nationale, déclare ne connaître l'accusée que depuis jeudi.

Une de ses filles lui ayant dit qu'une dame, qu'elle ne connaissait pas, lui avait remis un paquet, il l'ouvrit et trouva qu'il renfermait des imprimés et une lettre d'avis qui lui faisait part de l'envoi desdits imprimés et lui recommandait la personne porteur du paquet, comme ayant besoin de papiers chez le ministre de l'intérieur ; étant revenue le soir, sa fille l'a reconnue pour être celle qui avait apporté quelques heures auparavant le dit paquet ; n'ayant pu la conduire ce soir-là chez le ministre, il lui demande son adresse pouf aller la trouver le lendemain et l'y conduire, ce à quoi elle consentit ; s'y étant rendu, ils furent ensemble chez le ministre ; on leur dit qu'il n'y était pas ; s'étant annoncé comme député, on lui dit de venir à huit heures du soir ; ayant consulté pour savoir si elle pourrait venir à ladite heure, elle y consentit : dans la journée, les scellés ayant été mis sur les papiers de lui déclarant, conformément à un décret qui avait été rendu ce même jour, il représenta à l'accusée qu'il pourrait peut-être lui être plus nuisible qu'utile, en l'accompagnant chez le ministre ; que d'ailleurs elle ne paraissait point munie de procuration : du reste, il est absolument faux qu'il se soit trouvé avec l'accusée dans une des tribunes de la Convention, jeudi soir.

La femme Lebourgeois, interpellée sur ce dernier fait, répond qu'elle le reconnaît très bien pour être celui qui était avec Fauchet et l'accusée ; qu'il était vêtu d'un pantalon et d'un habit rayé.

Duperret demande que l'on aille sur-le-champ visiter sa garde-robe, dans laquelle on ne trouvera, dit-il, ni pantalon ni habit rayé : il ajoute n'avoir été que deux fois chez l'accusée.

Le garçon de l'hôtel fait observer à Duperret qu'il y est venu trois fois à sa connaissance ; savoir : deux fois le vendredi et une le samedi.

Duperret soutient n'y avoir été que le vendredi.

L'accusée fait observer que Duperret n'est point venu chez elle le samedi, qu'elle le lui avait même défendu expressément.

Le président à l'accusée : Pourquoi lui aviez-vous défendu de venir chez vous le samedi 13 juillet ?

R. — Parce que je ne voulais point qu'il fût compromis, je l'avais même engagé à partir pour Caen.

Pourquoi l'engagiez-vous à partir pour cette ville ?

— C'est que je ne croyais point ses jours en sûreté à Paris.

Mais vous voyez bien que vous y avez été vous même en sûreté, après avoir commis un pareil forfait, et vous n'ignorez point que les députés qui sont à Caen n'ont pas reçu la moindre égratignure.

R. — Cela est vrai mais aussi ceux qui sont détenus ne sont point encore jugés.

Combien sont-ils de députés à Caen ?

R. — Ils sont seize.

N'avez-vous point prêté quelque serment avant de quitter Caen ?

R. — Non.

Qu'avez-vous dit en partant ?

R. — J'ai dit que j'allais faire un tour à la campagne.

Quel est le nom du domestique qui a porté votre paquet à l'hôtel d'Espagne ?

R. — Il se nomme Lebrun.

N'étiez-vous point dans l'intention d'assassiner le ministre de l'intérieur, lorsque vous vous êtes rendue chez lui avec Duperret ?

R. — Si j'avais eu dessein de l'assassiner, je me serais bien gardée de mener Duperret, pour en être le témoin, je n'en voulais qu'à Marat, encore ne l'ai-je tué que pour acheter la paix en France.

Quelles sont les personnes qui vous ont conseillé de commettre cet assassinai ?

R. — Je n'aurais jamais commis un pareil attentat par le conseil des autres, c'est moi seule qui en ai conçu le projet et qui l'ai exécuté.

Mais comment pensez-vous faire croire que vous n'avez point été conseillée, lorsque vous dites que vous regardiez Marat comme la cause de tous les maux qui désolent la France, lui qui n'a cessé de démasquer les traîtres et les conspirateurs ?

R. — Il n'y a qu'à Paris où l'on a les yeux fascinés sur le compte de Marat ; dans les autres départements on le regarde comme un monstre.

Comment avez-vous pu regarder Marat comme un monstre, lui qui ne vous a laissé introduire chez lui que par un acte d'humanité, parce que vous lui aviez écrit que vous étiez persécutée ?

R. — Que m'importe qu'il se montre humain envers moi, si c'est un monstre envers les autres.

— Croyez-vous avoir tué tous les Marat ?

R. — Non certainement.

Le président à Duperret. — Quelle est l'idée que vous vous êtes formée de la personne de l'accusée, d'après les discours qu'elle vous a tenus ?

R. — Je n'ai aperçu dans ses discours que les propos d'une bonne citoyenne ; elle m'a rendu compte du bien que les députés font, à Caen, et m'a conseillé de les aller joindre.

Comment avez-vous pu regarder comme une bonne citoyenne, une femme qui vous conseillait d'aller à Caen ?

R. — J'ai regardé cela comme une affaire d'opinion.

Ici la femme Lebourgeois est de nouveau interpellée de déclarer si elle est bien sûre d'avoir vu Duperret avec l'accusée dans une des tribunes de la Convention ; elle dit que, si ce n'est point lui, c'est du moins une personne qui lui ressemble beaucoup.

Représentation faite à l'accusé d'un couteau à gaine, elle déclare le reconnaître pour être celui dont elle s'est servi pour assassiner Marat.

Lecture est-faite de deux lettres, qu'elle reconnaît pour avoir été par elle écrites depuis sa détention.

La première est adressée à Barbaroux, député, à Caen.

La seconde est adressée à son père [295].

Après cette lecture, l'accusée fait observer que le comité de salut public lui a permis de faire tenir la première de ces lettres à son adresse, afin, dit-elle, que Barbaroux puisse la communiquer à tous ses amis ; elle s'en rapporte au zèle du tribunal pour faire tenir la seconde.

L'accusateur public résume en peu de mots les débats ; après quoi, le citoyen Chauveau que le tribunal avait invité, au commencement de l'audience, à défendre l'accusée, attendu que l'on n'avait pu parvenir à découvrir l'adresse de celui qu'elle avait demandé, a prononcé le discours suivant :

« L'accusée avoue avec sang-froid l'horrible attentat qu'elle a commis ; elle en avoue avec sang-froid la longue préméditation, elle en avoue les circonstances les plus affreuses : en un mot, elle avoue tout et ne cherche pas même à se justifier. Voilà, citoyens jurés, sa défense tout entière. Ce calme imperturbable, et cette entière abnégation de soi-même qui n'annoncent aucuns remords, et pour ainsi dire en présence de la mort même ; ce calme et cette abnégation sublimes sous un rapport, ne sont pas dans la nature ; ils ne peuvent s'expliquer que par l'exaltation du fanatisme politique qui lui a mis le poignard à la main. Et c'est à vous, citoyens jurés, à juger de quel poids doit être cette considération morale, dans la balance de la justice je m'en rapporte à votre prudence. »

L'accusée a entendit avec le plus grand sang-froid prononcer le jugement suivant : Le tribunal, d'après la declaration unanime des jurés, portant : « 1° Qu'il est constant que le 13 du présent mois de juillet, entre les sept et huit heures du soir, Jean-Paul Marat, député à la Convention nationale, a été assassiné chez lui, dans son bain, d'un coup de couteau dans le sein, duquel coup il est décédé à l'instant ;

2° Que Marie-Anne-Charlotte Corday, ci-devant d'Armans, âgée de vingt-cinq ans, fille de Jacques-François Corday, ci-devant d'Armans, ex-noble, elle habitante de Caen, département du Calvados, est l'auteur de cet assassinat ;

3° Qu'elle l'a fait avec préméditation et des intentions criminelles et contre-révolutionnaires ;

Condamne Marie-Anne-Charlotte Corday, ci-devant d'Armans, à la peine de mort, conformément aux articles IV de la troisième section du titre premier de la seconde partie du Code pénal, et XIII de la première section du titre II de la même partie dudit code, dont il a été fait lecture, lesquels sont ainsi conçus ; savoir, l'article IV de la troisième section du titre premier : Toutes conspirations ou attentats pour empêcher la réunion, ou pour opérer la dissolution du corps législatif, ou pour empêcher, par force et violence, la liberté de ses délibérations ; tout attentat contre la libellé individuelle d'un de ses membres, seront punis de mort. Tous ceux qui auront participé aux dites conspirations ou attentats, par les ordres qu'ils auront donnés ou exécutes, subiront la peine portée au présent article, l'article X de la première section du titre II : « L'homicide commis avec préméditation, sera qualifié d'assassinat, et puni de mort. »

Ordonne que ladite Marie-Anne-Charlotte Corday sera conduite au lieu de l'exécution, revêtue d'une chemise rouge, conformément à l'article IV, du titre premier de la première partie dudit code, dont il a aussi été fait lecture, lequel est ainsi conçu : « Quiconque aura été condamné à mort pour crime d'assassinat, d'incendie ou de poison, sera conduit au lieu de l'exécution, revêtu d'une chemise rouge », et que les biens de ladite Corday sont acquis à la République, conformément à l'article II du titre 2 de la loi du 10 mars dernier, et qu'à la diligence de l'accusateur public, l'arrêt sera mis à exécution sur la place de la Révolution de cette ville, imprimée et affichée dans l'étendue de la République.

Signés : CHARLOTTE CORDAY ; MONTANÉ, président, FOUQUIER-TINVILLE, *accusateur public* ; WOLFF, commis-greffier.

(Extrait des minutes des archives du tribunal révolutionnaire.)

LETTRE DE CHARLOTTE CORDAY A BARBAROUX

Aux prisons de l'Abbaye, dans la ci-devant chambre
de Brissot, le second jour de la préparation à la paix.

« Vous avez désiré, citoyen, le détail de mon voyage ; je ne vous ferai point grâce de la moindre anecdote. J'étais avec de bons montagnards que je laisse parler tout leur content, et leur propos aussi sots que leurs personnes étaient désagréables ne servirent pas peu à m'endormir : je ne me réveillai pour ainsi dire qu'à Paris. Un de nos voyageurs, qui aime sans doute les femmes dormantes, me prit pour la fille d'un de ses amis, me supposa une fortune que je n'ai pas, me donna un nom que je n'avais jamais entendu, et enfin m'offrit sa fortune et sa main. Quand je fus ennuyée de ses propos : — nous jouons parfaitement la comédie, lui dis-je, il est malheureux, avec tant de talent de n'avoir point de spectateur, je vais chercher nos compagnons de voyage pour qu'ils prennent leur part du divertissement. Je le laisse de bien mauvaise humeur ; la nuit il chanta des chansons plaintives, propre à exciter le sommeil. Je le quittai enfin à Paris, refusant, de lui donner mon adresse, ni celle de mon père à qui il voulait me demander : il me quitta de bien mauvaise humeur. J'ignorais que ces messieurs eussent interrogé les voyageurs, et je soutins ne les connaître aucuns, pour ne point leur donner le désagrément de s'expliquer ; je suivais en cela mon oracle *Rainai*, qui dit qu'on ne doit pas la vérité à ses tyrans. C'est par la voyageuse qui était avec moi qu'ils ont su que je vous connaissais et que j'avais parlé à Duperret. Vous connaissez l'âme ferme de Duperret, il leur a répondu l'exacte vérité ; j'ai confirmé sa déposition par la mienne ; il n'y a rien contre, lui, mais sa fermeté est un crime. Je craignais ; je l'avoue, qu'on ne découvrît que je lui avais parlé ; je m'en repentis trop tard. Je voulus le réparer en l'engageant à vous aller retrouver, il est trop décidé pour se laisser engager. Sûr de son innocence et de celle de tout le monde ; je me décidai à l'exécution de mon projet. Le croiriez-vous ? Fauchet est en prison comme mon complice, lui, qui ignorait mon existence. Mais on n'est guère, content de n'avoir qu'une femme sans conséquence à offrir aux mânes de ce grand homme. Pardon, ô humains ! Ce mot déshonore votre espèce ; c'était une bête féroce qui allait dévorer le reste de la France par le feu de la guerre civile, maintenant vive la paix ! Grâce au Ciel. Il n'était pas né Français. Quatre membres se trouvèrent à mon premier interrogatoire, Chabot avait l'air d'un fou, Legendre voulait m'avoir vu le matin chez lui, moi qui n'ai jamais songé à cet homme ; je ne lui crois pas d'assez grands moyens pour être le tyran de son pays et je ne prétendais pas punir tant de monde. Tous ceux qui me voyaient pour la première fois prétendaient me connaître dès longtemps. Je crois que l'on a imprimé les dernières paroles de Marat, je doute qu'il en ait proféré ; mais voilà les dernières qu'il m'a dites.

Après avoir écrit vos noms à tous, et ceux des administrateurs du Calvados qui sont à Évreux, il me dit pour me consoler : que dans peu de jours il vous ferait tous guillotiner à Paris. Ces derniers mots décidèrent de son sort. Si le département met sa figure à vis à vis de celle de Saint-Fargeau, il pourra faire graver ces paroles en lettres d'or. Je ne vous ferai aucun détail sur ce grand événement, les journaux vous en parleront. J'avoue que ce qui m'a décidée tout à fait, c'est le courage avec lequel nos volontaires se sont enrôlés, dimanche *sept* juillet. Vous vous souvenez comme j'en étais charmée, et je me promettais bien de faire repentir Pétion des soupçons qu'il manifesta sur mes sentiments. Est-ce que vous seriez fâchée s'ils ne partaient pas, me dit-il ? Enfin, j'ai considéré que tant de braves gens venant pour avoir la tête d'un seul homme, qu'ils auraient manqué, ou qui auraient entraîné dans sa perte beaucoup de bons citoyens, il ne méritait pas tant d'honneur. Il suffisait de la main d'une femme. J'avoue que j'ai employé un artifice perfide pour l'attirer à me recevoir. Tous les moyens, sont bons dans une telle circonstance. Je comptais, en partant de Caen, le sacrifier sur la cime de sa montagne, mais il n'allait plus à la Convention. Je voudrais avoir conservé votre lettre, on aurait mieux connu que je n'avais pas de complices ; enfin cela s'éclaircira. Nous sommes si bons républicains à Paris que, l'on ne conçoit pas comment une femme inutile, dont la plus longue vie ne serait bonne à rien, peut se sacrifier de sangfroid pour sauver tout son pays. Je m'attendais bien à mourir dans l'instant ; des hommes courageux et vraiment au-dessus de tout éloge, m'ont préservée de la fureur bien excusable des malheureux que j'avais fait. Comme j'étais vraiment de sangfroid, je souffris des cris de quelques femmes ; mais qui sauve la patrie ne s'apperçoit pas de ce qu'il en coûte. Puisse la paix s'établir aussitôt que je la désire ! voilà un grand préliminaire ; sans cela nous ne l'aurions jamais eue. Je jouis délicieusement de la paix ; depuis deux jours le bonheur de mon pays fait le mien ; il n'est point de dévouement dont on ne retire plus de jouissance, qu'il n'en coûte à s'y décider. Je ne doute pas que l'on ne tourmente un peu mon père qui a déjà bien assez de ma perte pour l'affliger. Si l'on y trouve mes lettres, la plupart sont vos portraits, s'il s'y trouvait quelque plaisanterie sur votre compte, je vous prie de me la passer ; je suivais la légèreté de mon caractère. Dans ma dernière lettre je lui faisais croire que redoutant les horreurs de la guerre civile, je me relirais en Angleterre, alors mon projet était de garder l'incognito, de tuer Marat publiquement ; et mourant aussitôt laisser les Parisiens chercher inutilement mon nom. Je prie, citoyen, vous et vos collègues, de prendre la défense de mes parents et amis, si on les inquiétaient ; je ne dis rien à mes chers amis aristocrates, je conserve leur souvenir dans mon cœur. Je n'ai jamais haï qu'un seul être, et j'ai fait voir avec quelle violence, mais il en est mille que j'aime encore plus que je ne le haïssais. Une imagination vive, un cœur sensible promettent une vie bien orageuse ! Je prie ceux qui me regretteraient de le considérer, et ils se réjouiront de me voir jouir du repos dans les Champs-Elysées avec Brutus et quelques anciens. Pour les modernes, il est peu de vrais patriotes qui sachent mourir pour leur pays ; presque tout est égoïsme. Quel triste peuple pour former une République ! Il faut du moins fonder la paix, et le gouvernement viendra comme il pourra, du moins ce ne sera pas la Montagne qui régnera, si l'on m'en croit. Je suis on ne peut mieux dans ma prison ; les concierges sont les meilleurs gens possible : on m'a donné des gendarmes pour me préserver de l'ennemi. J'ai trouvé cela fort bien pour le jour, et fort mal pour la nuit. Je me suis plainte de cette indécence, le comité n'a pas jugé à propos d'y faire attention : je crois que c'est de l'invention de Chabot : il n'y a qu'un capucin qui puisse avoir ces idées ; je passe mon temps à écrire des chansons : je donne le dernier couplet de celle de Valady à tous ceux qui le veulent.

CHARLOTTE CORDAY. »

SCÈNES DE LA RÉVOLUTION.
Causes qui ont amené la Terreur. — A la nouvelle de la reddition de Toulon, les muscadins, c'est-à-dire les jeunes aristocrates de Paris, exultent de joie publiquement : en plein théâtre, ils osent acclamer les traîtres à la patrie et ils assomment les patriotes du parterre qui se scandalisent de leurs exécrables manifestations.



LETTRE DE CHARLOTTE CORDAY A SON PÈRE

« Pardonnez-moi, mon cher papa, d'avoir disposé de mon existence sans votre permission ; j'ai vengé bien d'innocentes victimes ; j'ai prévenu bien d'autres désastres. Le peuple, un jour désabusé, se réjouira d'être-délivré d'un tyran. Si j'ai cherché à vous persuader que je passais en Angleterre, c'est que j'espérais garder l'incognito ; mais j'en ai reconnu l'impossibilité. J'espère que vous ne serez point tourmenté ; en tous cas, je trois que vous auriez des défenseurs à Caen. J'ai pris pour défenseur, Gustave Doulcet : un tel attentat ne permet nulle défense, c'est pour la forme. Adieu, mon cher papa, je vous prie de m'oublier, ou plutôt de vous réjouir de mon sort : la cause en est belle. J'embrasse ma sœur, que j'aime de tout mon cœur, ainsi que tous mes parents. N'oubliez pas ce vers de Corneille :

Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.

C'est demain à huit heures qu'on me juge. Ce 16 juillet.

(Au dos est écrit).

A Monsieur,
Monsieur d'Armont, rue du Regle,
A Argentan, département de l'Orne.

ADRESSE AUX FRANÇAIS AMIS DES LOIS ET DE LA PAIX [296]

Jusqu'à quand, ô malheureux français, vous plairès vous dans le trouble et les divisions ; assés et trop long temps des factieux et des scélérats ont mis l'interest de leur ambition à la place de l'interest général ; pourquoi, ô infortunés victime de leur fureur, pourquoi vous égorger, vous anéantir vous même pour établir l'édifice de leur tyrannie, sur les ruines de la France désolée ?

Les factions éclatent de toutes parts ; la Montagne triomphe par le crime et par l'oppression ; quelques monstres abreuvés de notre sang conduisent ses détestables complots, et nous mènent au précipice par mille chemins divers.

— Nous travaillons à notre propre perte avec plus d'énergie que l'on en mit jamais à conquérir la Liberté... O Français, encore un peu de temps et il ne restera de vous que le souvenir de votre existence.

Déjà les départements indignés marchent sur Paris ; déjà le fer de la *Discorde et* de la guerre civile embrase la moitié de ce vaste empire, il est encore un moyen de l'éteindre ; mais ce moyen doit être prompt. Déjà le plus vil des scélérats, Marat, dont le nom seul présente l'image de tous les crimes, en tombant sous le fer vengeur ébranle la Montagne-et fait pâlir Danton et Robespierre, les autres brigands assis sur le trône sanglant, environnés de la foudre que les Dieux vengeurs de l'humanité ne suspendent sans doute que pour rendre leur chute plus éclatante et pour effrayer tous ceux qui seraient tentés d'établir leur fortune sur les ruines des peuples abusés !

— Français, vous connaissés vos ennemis, levés-vous ! marchés ! que la Montagne anéantie ne laisse plus que des frères et des amis. J'ignore si le ciel nous réserve un gouvernement républicain, mais il ne peut nous donner un Montagnard pour maître que dans l'excès de ses vengeances...

— « O France, ton repos dépend de l'exécution de la loi, je n'y porte point atteinte en tuant Marat ; condamne par l'univers, il est hors la loi. Quel tribunal le jugera ? si je suis coupable, Alcide [297] l'était donc lorsqu'il détruisait les monstres ; mais en rencontra-t-il de si odieux ! O amis de l'humanité, vous ne regretterés point une bête féroce, engraissés de votre sang, vous, tristes aristocrates, que la Révolution n'a pas assés ménagés, vous ne le regretterés pus non plus ; vous n'avez rien de commun avec lui.

— O ma patrie ! tes infortunes déchirent mon cœur, je ne puis t'offrir que ma vie, et je rends grâce au ciel de la liberté que j'ai d'en disposer ; personne ne perdra par ma mort, je n'imiterai point Pâris en me tuant, je veux que mon dernier soupir soit utile à mes concitoyens, que ma tête portée dans Paris soit un signe de ralliement pour tous les amis des lois, que la Montagne chancelante voye sa perte, écrite avec mon sang, que je sois leur dernière victime et que l'univers vengé déclare que j'ai bien mérité de l'humanité ; au reste, si l'on voyait ma conduite d'un autre œil je m'en inquiette peu.

Qu'à l'univers surpris, cette grande action
Soit un objet d'horreur ou d'admiration.
Mon esprit peu jaloux de vivre en la mémoire
Ne considère point le reproche ou la gloire :
Toujours indépendant et toujours citoyen, Mon devoir me suffit, tout le reste n'est rien.
Allés, ne songes plus qu'à, sortir d'esclavage !...

« Mes parents et mes amis ne doivent point être inquiettés, personne ne savait mes projets. Je joins mon extrait du baptême à cette Adresse pour montrer ce que peut la plus faible main conduite par un entier dévouement. Si je ne réussis pas dans mon entreprise, Français, je vous ai montré le chemin, vous connaisses vos ennemis, levés-vous, marchés et frappés. »

PIÈCES DIVERSES RELATIVES A L'ASSASSINAT DE MARAT

PROCÈS-VERBAL
D'APPOSITION ET DE LEVÉE DES SCELLÉS
Chez J.-P. MARAT. [298]

Ce jourd'hui, samedi, 13 juillet 1793, an 2, de la République Française, dix heures de relevée.

Nous, Claude-Louis Thuillier, juge de paix de la section du Théâtre-Français, dite de Marseille, à Paris :

Sur ce que nous avons appris que le citoyen Marat, député à la Convention nationale venait d'être assassiné en sa demeure ; que cet assassinat avait été aussitôt suivi de sa mort.

Nous sommes transportés avec le citoyen Antoine-Marie Berthout, notre secrétaire greffier ordinaire, en la demeure dudit citoyen Marat, sise rue des Cordeliers, en face celle de Touraine, dans l'étendue de notre section, où étant monté au premier étage, et entré dans un salon, ayant vu sur ladite rue des Cordeliers ;

Nous avons trouvé le citoyen Guellard, commissaire de police de notre section, procédant à l'interrogatoire d'une femme, qui venait de commettre l'assassinat sur la personne dudit citoyen Marat, et dressant procès-verbal des circonstances de ce meurtre, en présence des citoyens Chariot, Drouet et Legendre, députés à la Convention nationale, et des citoyens Laudraguin, Bergot et Hébert, nommés par le Conseil général de la commune de cette ville, pour assister à l'apposition de nos dits scellés, et après qu'il us est apparu d'un corps mort, du sexe masculin, tout ensanglanté, percé au côté droit, au haut de la poitrine, qu'on nous a dit être celui dudit citoyen Marat, gisant sur lit, dans une chambre, à droite dudit salon.

Comme nous nous disposions à apposer nos scellés sur les meubles et effets qui en servent susceptibles, et d'écrire ceux en évidence qui se trouvaient dans l'appartement où nous sommes, à la conservation des droits des appelés à la succession dudit citoyen Marat, à la conservation des droits de tous autres qu'il appartiendra ;

Par-devant nous est comparu la citoyenne Simonne Evrard, majeure, demeurant dans l'appartement où nous sommes, laquelle nous a dit et déclaré qu'elle est locataire dudit appartement, qu'elle tient à loyer du citoyen Delafondée, que tous les meubles et effets qui le garnissent, lui appartiennent, à l'exception des glaces et des papiers, qui appartiennent audit Delafondée, et des papiers, linges et hardes, à l'usage dudit défunt Marat et autres effets qu'elle offre de nous indiquer et représenter pour effectuer sur y-ceux Imposition de nos dits scellés, et nous a présenté la quittance de son terme de loyer dudit appartement, échu le 1er janvier, en date dudit jour, signée Delafondée, déclarant ne pouvoir, en ce moment, nous présenter la quittance de ses loyers du terme dernier, attendu l'état où l'a mis la perte du citoyen Marat, et a signé, ainsi : *S. Evrard.*

Le citoyen Guellard Duménil, commissaire de police de notre section, nous a déclaré, que nous étant présenté lors de l'arrestation dudit citoyen Marat, et par ordre du comité de salut public de la Convention nationale, pour apposer les scellés dans l'appartement où nous sommes, il est constaté par procès-verbal, que le citoyen Marat, n'avait à lui appartenant, dans ledit appartement, où nous sommes, que les linges et bardes à l'usage de son corps et ses titres et papiers.

Est aussi comparu le citoyen Antoine-Claire-Michon Delafondée, chirurgien-dentiste à Paris, y demeurant, maison où nous sommes, lequel nous a dit : qu'il a jusqu'à la fin du mois d'août dernier, occupé l'appartement où nous sommes, qu'à cette époque, la citoyenne Simonne Evrard, ci-dessus dénoncée, est devenue sa locataire dudit appartement garni de glaces, du papier, comme il est ci-dessus dit, et encore du lustre étant dans ledit salon ; que la quittance, à l'instant présentée par ladite Evrard, est bien signée de lui comparant, qu'il en a donné une autre pour le terme de loyer échu le 1er avril dernier, au nom de ladite Evrard, qui l'a payée ; qu'il fait cette déclaration pour rendre hommage à la vérité, et a signé ainsi : *Delafondée.*

Sur quoi, nous, juge de paix susdit, avons donné acte auxdites parties de leur comparution et dire, et avons ordonné, qu'il va être procédé à l'apposition de nos scellés avec les titres et papiers dudit défunt Marat, et à la description sommaire de ceux en évidence qui se trouveront appartenir audit Marat, sur l'indication qui en sera faite par ladite Evrard, à la conservation des droits des appelés à la succession dudit Marat, et de qui il appartiendra.

Disons que la quittance ci-dessus datée qui a été certifiée véritable par ledit Delafondée sera annexée au présent procès-verbal et, en effet, après avoir reçu le serment de ladite Simonne Evrard, de Catherine Evrard, majeure, demeurant aussi où nous sommes, et de Jeannette Maréchal, femme du citoyen Vincent Joane perruquier, femme dudit domestique de ladite Simonne Evrard, qu'elles n'ont rien pris, diverti, ni détourné, ni vu, ni su qu'il ait été rien pris, diverti ni détourné des effets dépendant de la succession dudit Marat, nous avons, pour la représentation et indication qui nous ont été faites par ladite Simonne Evrard, en présence desdits Landrugin, Bergot et Hébert, qui nous ont remis la commission à eux donnée par le Conseil général de la Commune procédé à l'apposition de nos scellés comme il suit :

Premièrement, dans la chambre étant en suite du salon, nous avons apposé nos scellés sur deux placards, l'armoire, à droite de la cheminée, aux extrémités de deux bandes de ruban de fil, l'une aux jonction et fermeture des deux battants, et l'autre sur la fermeture et le montant, en traversant les serrures que nous avons fermées avec la clef restée en nos mains.

Idem. — Nous avons apposé nos scellés sur une bibliothèque en bois de placage aux extrémités d'une bande de ruban de fil appliquée aux jonction et fermeture de deux battants vitrés, en traversant la serrure dont la clef n'a pas été trouvée.

Idem. — Nous avons apposé nos scellés sur un secrétaire de bois en placage, à dessus de marbre, aux extrémités de deux bandes de ruban de fil appliquées, l'une au-dessus du tiroir et sur le corps de sa tablette, l'autre aux jonction et fermeture des deux volets, en traversant les serrures dont la clef ne s'est pas trouvée.

Idem. — Nous avons apposé nos scellés sur une commode de bois de placage, à dessus de marbre, aux extrémités d'une bande de ruban de fil appliquée au-dessus et au-dessous du tiroir d'en haut et ceux d'en bas en traversant les serrures que nous avons fermées avec la clef restée en nos mains.

Idem. — Nous avons apposé nos scellés sur une toilette de bois de placage aux extrémités d'une bande de ruban de fil appliquée au-dessus et au-dessous du tiroir d'en bas, du milieu, en traversant la serrure dont la clef ne s'est pas trouvée.

Dans ledit salon nous avons apposé nos scellés sur deux consoles de bois d'acajou, aux extrémités de deux bandes de ruban de fil appliquées au-dessus et au-dessous des tiroirs, en traversant la serrure dont la clef ne s'est pas trouvée.

Suit l'évidence :

Deux sphères.

Une boîte contenant une machine électrique. Ce fait, après qu'il ne s'est plus rien trouvé à sceller ni décrire appartenant au dit défunt Marat, ainsi que nous l'a déclaré ladite Simonne Evrard qui fait toutes réserves relativement aux meubles à elle appartenant, sur sur lesquels sont apposés nos scellés pour sûreté des papiers qui pourraient *s'y* trouver appartenant audit Marat, nos dits scellés sains et entiers et les objets en évidence décrits, ont été laissés en la charge et garde de ladite Simonne Evrard, qui s'est du tout, chargée et rendue gardienne pour le représenter quand elle en sera requise comme dépositaire judiciaire :

Dont et de tout ce que dessus avons dressé le présent procès-verbal auquel a été vaqué par double vacation jusqu'à quatre heures du (mots illisibles) matin et a ladite Simonne Evrard signé avec nous et ledit Berthaut, notre secrétaire greffier, ainsi que lesdits citoyens Laudraguin, Bergot et Hébert, ci-devant qualifiés ;

Signé : S. Evrard, Laudraguin, Bergot, Thuillier et Berthaut.

Et ledit jour, quatorze juillet 1793, l'an II de la République française, sept heures du matin, nous, Claude-Louis Thuillier, juge de paix de la section du Théâtre-Français dite de Marseille, à Paris, sur lequel nous avons appris que le citoyen Marat, député à la Convention nationale, faisait imprimer lui-même l'ouvrage périodique dont il est l'auteur, intitulé : *Le Publiciste de la République française*, par Marat, l'ami du peuple, et que ses presses et dépendances étaient dans les bâtiments du ci-devant couvent des Cordeliers, dans retendue de notre section ;

Nous nous sommes transportés avec le citoyen Marie-Antoine Bertout, notre secrétaire-greffier ordinaire, aux bâtiments du ci-devant couvent des Cordeliers, sis susdite rue des Cordeliers pour apposer nos scellés sur l'imprimerie dudit défunt Marat, à la conservation des droits des appelés à sa succession et de qu'il appartiendra, et étant entré dans une imprimerie qui a son entrée sous la galerie, à gauche, au rez-de-chaussée ayant vue sur le jardin ;

Nous y avons trouvé de par devant nous est comparu le citoyen Nicolas-Etienne Merger, garçon de l'imprimerie où nous sommes, appartenant audit citoyen Marat, demeurant à Paris, rue Saint-André-des-Arts, n° 79, maison du citoyen Gulard, marchand de vin ;

Lequel, après que nous lui avons eu fait part de notre transport nous a dit qu'il est prêt et offre dé nous faire la présentation des presses, casses, papiers et autres objets dépendant de l'imprimerie dudit Marat ;

Et, après avoir reçu le serment dudit Merger qu'il-n'a rien pris, diverti, caché ni détourne, ni vu, ni su qu'il ait été rien pris, caché, diverti ou détourné de ladite imprimerie et dépendances, sommes montés avec lui au premier étage, au-dessus de l'entresol dans le corps de bâtiment ou était l'imprimerie des ci-devant Cordeliers, et nous sommes introduits avec lui dans deux pièces en suite lés unes des autres, ayant vue sur la cour servant à disposer les papiers, les casses, les caractères et autres objets dépendant de l'imprimerie dudit défunt Marat, et avoir auxdits lieux apposes nos scellés comme il suit :

Idem. — Nous avons apposés nos scellés sur la porte d'entrée de ladite chambre extérieurement, aux extrémités d'une bande de ruban dé fil appliquée sur la fermeture et le montant de ladite porte, en traversant la serrure que nous avons fermée avec la Clef restée en nos mains.

Idem. Dans la pièce précédente, nous avons apposé nos scellés sur la croisée intérieure, aux extrémités d'une bande de lit, appliquée aux jonction et fermeture des deux volets.

Idem. Dans la pièce précédente, ayant son entrée sur le carré, nous avons apposé nos scelles sur les deux croisées, aux extrémités de deux rubans de fil, appliquées chacune aux jonction et fermeture des deux battants.

Idem. Nous avons apposé nos scellés sur la porte d'entrée de ladite pièce, extérieurement aux extrémités d'une bande de ruban de fil, appliquée sur la fermeture ou le montant de ladite porte, en traversant la serrure que nous avons fermée avec la clef, restée en nos mains, et aussitôt lesdits derniers scellés pour leur sûreté, ont été recouverts d'une plaque de fer blanc, par un serrurier.

Suit l'évidence :

Dans l'imprimerie, ci-devant désigné, une presse garnie de tout ce qu'il lui faut pour rouler numérotée 2.

Une autre presse garnie à l'exception des tympans et de ses garnitures, marquée n° 3.

Une autre presse à un coup, garnie, à l'exception du tympan, marque n° 4.

Quinze frisquettes à l'usage des presses ;
Qualie bancs de presses ;
Un poële de faïence et ses tuyaux de tôle ;
Un baquet ;
Un ais ;
Un chaudron de cuivre ;
Une pierre à laver et une table à tremper ;
Deux tréteaux ;
Un sceau ferré ;

Quatre voies de bois déclarées, par ledit Merger et Catherine Evrad, ci-présente, appartenant à la citoyenne Simonne Evrard.

Après qu'il ne s'est plus rien trouvé à sceller ni décrire, nos dits scellés sains et entiers, et les objets en évidence ci-dessus décrits, ont été saisis en la charge dudit citoyen Nicolas-Etienne Merger, qui s'est du tout charge et rendu gardien pour les représenter, quand il Sera requis comme dépositaire judiciaire, à la charge de ses frais de garde, aux peines de droit que nous lui avons expliquées, et qu'il a dit connaître.

Dont, et de tout ce que dessus, nous avons fait et dressé ce présent procès-verbal, auquel a été vaqué par double vacation, et a, ledit Merger, signé avec nous et ledit Bertliout, notre secrétaire-greffier ;

Signé Merger, Thuillier, Berthout.

Ce jourd'hui, 17 juillet 1793, l'an deuxième de la République Française, neuf heures du matin.

Est comparu ; le citoyen Charles-Marie-Joseph Héluis, demeurant à Paris, rue Traversière Saint-Honoré n° 845, section de la Butte-des Moulins.

Lorsqu'il a dit qu'ayant été informé lè six de ce mois, que dans la feuille du *Publiciste français*, rédigée le 5, par le citoyen Marat sous le n° 234, il existait une lettre du 3 du M même mois sans nom d'auteur, par laquelle le trait de la calomnie la plus atroce avait été lance contre lui, il fit achat du numéro qui la renfermait, qu'en ayant pris lecture, il a reconnu que cette lettre portait un caractère de dénonciation faite au citoyen Marat contre plusieurs individus, s'énonce en ces termes, pour ce qui le concerne :

— « Héluis, ancien notaire, intime de Corsas, avec lequel il machinait en lui communiquant les pièces du bureau : c'est lui, principalement, qu'on présume avoir communiqué aux ennemis les opérations du département de la guere. »

Outré d'une imputation aussi fausse et aussi grave, à tous égards, il prit la résolution de faire toutes les démarches nécessaires pour parvenir à la découverte île son calomniateur.

Persuadé que le citoyen Marat n'avait pu insérer dans sa feuille copie de cette lettre qu'autant que l'original se trouvait signé d'un individu quelconque, il se transporta chez lui le même jour, six, sur le midi, pour le prier de lui donner les noms, demeure et qualités de la personne qui avait pu signer la lettre en question.

Qu'ayant rencontré dans un appartement qui précède la chambre ci-devant habitée par le citoyen Marat, une citoyenne qui lui parut être de la maison, il lui a demandé à parler au citoyen Marat.

A quoi cette femme a répondu que c'était chose impossible vu que l'état de sa santé ne lui permettait de parler à personne, mais qu'en lui écrivant il ferait certainement, réponse.

Que voyant qu'il ne pourrait parvenir à parler au citoyen Marat, il tira de sa poche une lettre qu'il avait écrite avant dd sortir de chez lui et la remit à la citoyenne en question, qui se chargea de la rendre au citoyen Marat et d'en obtenir réponse pour les cinq à six heures du soir.

Que le même jour, sur cinq heures et demie, il retourna chez le citoyen Marat, où il rencontra une femme qui lui parut être la domestique de la maison ; que lui ayant demandé de parler à son maître, elle lui lit réponse que cela lie se pouvait, attendu qu'il était très incommodé : que sur ce qu'il lit observer à cette femme qu'il avait parole donnée pour recevoir la réponse à une lettre portée le matin, celte citoyenne ouvrit la porte d'une chambre contigue à l'appartement où il était et qu'un instant après il vit paraître par une autre porte la même personne à laquelle il avait parlé le matin, qui lui dit que la situation du citoyen Marat étant encore la même, il n'avait pu encore s'occuper de la réponse à la lettre, qu'elle lui avait été remise et qu'il avait promis de répondre le plus tôt possible qu'il le pourrait.

Qu'il a attendu en vain la réponse du citoyen Marat pendant les journées des 8 et 9 ; ce qui le détermina à prendre le parti de faire une sommation pour qu'il eut à déclarer les noms, qualités et demeure de la personne qui avait signé la lettre reprise dans la feuille du 5.

Que le citoyen Brochât, avoué près les tribunaux, ayant été chargé par le citoyen Hélms de faire faire la sommation en question, il s'adressa à quatre huissiers différents qui tons refusèrent leur ministère.

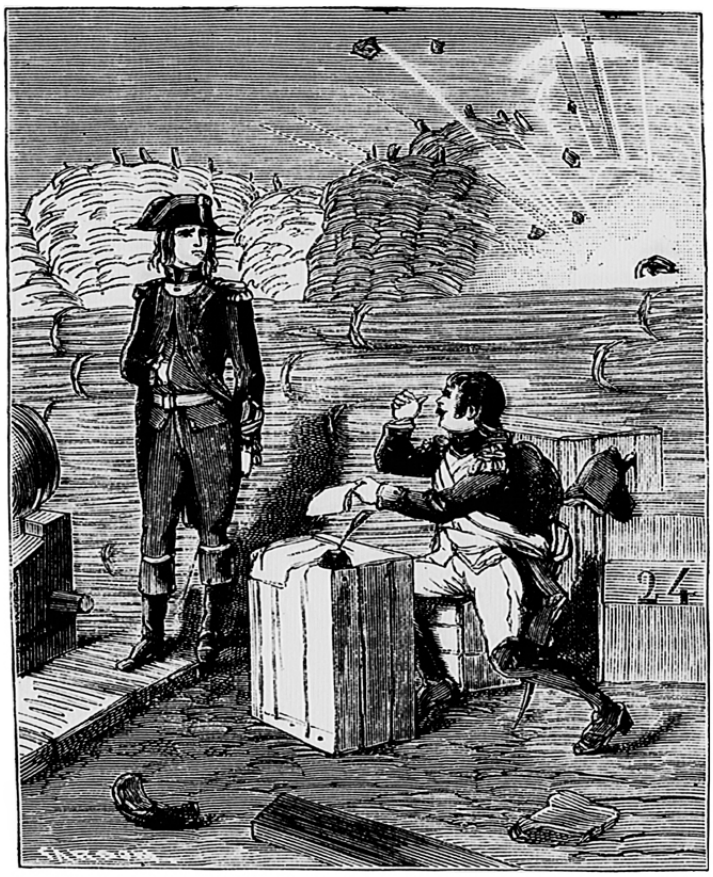
Que désirant mettre en usage le procédé le plus honnête, il écrivit de nouveau le 10 du même mois, pour prier le citoyen Marat de trouver bon, vu son silence, qu'il recourut aux moyens indiqués par la loi pour découvrir son

calomniateur.

Qu'à cette lettre remise au citoyen Marat par un commissionnaire envoyé dans la matinée du même jour, dix, il fit une réponse consistant à dire que le citoyen Hélms pouvait faire usage de tous les moyens qu'il jugerait convenable à sa justification, se réservant d'y répondre dans les feuilles.

Que sur cette réponse et vu le refus des huissiers, auxquels il s'était adressé, il a, le même jour, dix, sur les une heure de relevée, présenté sa requête au citoyen président du tribunal civil du sixième arrondissement, à l'effet d'obtenir une ordonnance portant injonction à tel huissier qu'il lui plairait nommer de faire au citoyen Marat la sommation de déclarer les noms, demeure et qualités de la personne qui avait signé la lettre dont l'original devait être entre ses mains.

SCÈNE DE LA RÉVOLUTION.
Le siège de Toulon. — Junot, simple sergent, écrivait sous la dictée de Bonaparte, lieutenant d'artillerie. Arrive un obus qui éclate aux pieds du sergent et couvre de saule son papier. A la bonne heure ! dit Junot, avec le plus grand sang-froid ; voilà mon rapport tout sable.



Que le citoyen président, ayant pris lecture de cette requête, fit observer au citoyen Hélms, qu'il ne pouvait répondre sans en avoir conféré avec, sa compagnie, et que la réponse ne se pourrait l'aire que le lendemain, entre huit et neuf heures du matin ; réponse dans laquelle il persista malgré les représentations du citoyen Hélms, qui lui lit observer qu'une ordonnance de cette nature ne paraissait pas exiger le concours du tribunal entier, et qu'il était extrêmement intéressant pour lui, de n'apporter aucun retard à la découverte de son calomniateur.

Que le lendemain (mot illisible), sur les huit à neuf heures du matin, le citoyen Brocliot, parle ministère (mot illisible), s'est présente au citoyen président, pour obtenir la réponse à la requête, dont il s'agit que le citoyen président, étant alors sur le siège, fit dire au citoyen représentant, le citoyen Brochot, par le citoyen Deccilome qu'il ecrirait ou qu'il verrait dans le jour, le citoyen Marat, pour l'engager à procurer au citoyen Héluis la satisfaction qu'il demandait.

Il attendait le succès de cette démarche, lorsqu'il apprit par la voix publique qu'une main sacrilège avait porte le coup de la mort sur un représentant du peuple.

Que ce forfait, rendant inutile toutes les démarches qu'il avait faites jusqu'alors, il a écrit ce lundi au citoyen président pour le prier de remettre à son avoué la requête qui lui avait été présentée et de constater le jour qu'elle lui avait été remise, ce qui fut fait.

Qu'il est instruit que les scellés ont été apposes sur les meubles, effets, titres, papiers et renseignements, dépendants de la succession du citoyen Marat ; que l'original de la lettre dont il s'agit, devant nécessairement se trouver sous lès scellés, il a le plus grand intérêt d'en faire constater l'existence, pour ensuite en faire ordonner le dépôt dans tel greffe qu'il appartiendra, à l'effet d'obtenir de celui qui en est l'auteur, une réparation aussi authentique, que là diffamation a eu d'éclat.

Que dans cette vue, il déclare qu'il se rend formellement opposant à la levée des scellés apposés chez lé citoyen Marat, non pour empêcher cette levée, mais pour qu'elle ne puisse être faite qu'en sa présence, où il est duement appelé, ainsi qu'à l'inventaire des titres, papiers, renseignements et notes qui pourra s'en suivre, protestant à titre de prise à partie contre qui il appartiendra s'il y était procédé hors de sa présence, ou s'il n'y était point appelé, élisant ledit Héluis, domicile en sa demeure susdite, et a signé : Héluis.

Ce dix-huit juillet 1793, l'an deuxième de la République française.

Est comparu le sieur Vincent Derepas, huissier, demeurant à Paris, rue du Marché Palu, section de la Cité, lequel nous a remis comme appartenant à la succession du citoyen Marat et pour être comprise en l'inventaire qui doit être fait de ses papiers, une reconnaissance de cent cinquante livres souscrite le 9 juin 1789 par Jean-Frédéric et Jean-Pierre Drotz, au profit dudit défunt Marat, laquelle reconnaissance ce dernier a remis en ladite année 1789 à lui comparant pour en faire le recouvrement ; qu'il déclare n'avoir touché aucun à-compte sur cette somme ; qu'il ne lui est dû aucun frais n'ayant fait que des démarches pour faire ce recouvrement et requiert acte en décharge de ladite somme remise à lui octroyé et a signe : Derepas.

Et le 19 du mois de juillet a été signifie et laisse copie d'une opposition aux reconnaissances et levée des scellés Marat, à la requête du citoyen Boulanger, marchand papetier, demeurant à Paris, rue Saint-Séverin, où il a élu domicile suivant l'exploit d'Habert, huissier.

Le même jour a été signifiée et laissée copie d'une opposition aux reconnaissance et levée des scellés Marat à la requête du citoyen Gènard, serrurier-machiniste, demeurant à Paris, élection de domicile en la maison du citoyen Chaseray, avoué, rue Neuve-Saint-Merri, 71, suivant exploit de Mouet, huissier.

Ce jourd'hui, 26 juillet 1793, l'an deuxième de la République française, une et indivisible, nous Claude-Louis Huilier, juge de paix de la section du Théâtre-Français, dite de Marseille, à Paris ; sur la réquisition à nous faite par le Comité de sûreté générale de la Convention nationale, nous sommes transportés avec le citoyen Antoine-Marie Berthont, secrétaire-greffier ordinaire, en la maison où demeurant et où a été assassiné le citoyen Jean-Paul Marat, député à la Convention nationale, sise à Paris, rue des Cordeliers, en face celle dé Touraine, où étant monte au premier étage et entré dans un salon ayant vue sur ladite rue des Cordeliers, nous y avons trouvé et par devant nous sont comparus : le citoyen Jean-Baptiste Drouct et le citoyen Amand Benoist, Joseph Guffroy, députés à la Convention nationale, tous deux membres du Comité de sûreté générale et nommes par ledit comité pour assister à la levée des scellés par nous apposés après le décès dudit citoyen Marat.

Lesquels nous ont requis de procéder aux reconnaissance et levée dé nos scellés apposes les treize et quatorze juillet présent mois, dans l'appartement où nous sommés et dans l'imprimerie dudit citoyen Marat, pour de suite, aux termes du décret de la Convention nationale, procéder aux reconnaissance et levée de nos dits scellés, et aux termes de l'arrêté dudit Comité de sûité générale, en date du vingt-trois présent mois, faire distraction des titres et papiers qui seront réclamés par la citoyenne Evrard et qui lui appartiendront et quant aux autres titres et papiers, les lui remettre sans, description de ce jour, n'en donner communication à qui que ce soit, n'empêchant qu'il soit procédé auxdites opérations en présence du commissaire qui a dû être nommé par le Directoire du département du substitut du procureur de la Commune et des deux officiers municipaux à qui il a été, à cet effet, envoyé une ordonnance par ordre du Comité dé sûreté générale, et nous a, ledit citoyen Drouet, remis en mains l'arrêté susdaté qui le nomme à l'effet des opérations ci-dessus requises et le citoyen Guffroy nous a remis l'arrêté dudit Comité de sûreté générale, en date du jour d'hier, qui le nomme à l'effet des opérations ci-dessus requises et ont signé : Drouet, Guffroy.

Est aussi comparu le citoyen Pierre Dubois, membre du Directoire du département de Paris, quai Conty, 4, section de l'Unité.

Lequel nous a dit qu'il se présente au désir de la commission à lui donnée par arrêté du Directoire, en date de ce jourd'hui, pour être présent â là levée de nos dits scellés, qu'il n'empêche que les opérations de levée soient faites de la manière qui est ci-dessus requise par les citoyens Drouet et Guffroy, et a signé en nous remettant ledit arrêté susdaté portant ladite nomination ainsi signée Dubois.

Sont aussi comparus : les citoyens Hébert, substitut du procureur de la Commune de Paris et J.-B. Bergot, officier municipal, lesquels nous ont dit qu'ils se présentent au désir de l'arrêté de la Commune de Paris du dix-sept juillet présent mois pour être présent à lu levée desdits scellés et qu'ils requièrent que les opérations subséquentes soient faites de la manière qu'il est ci-dessus requis par les citoyens Drouet et Guffroy, et ont signé eu nous remettant ledit arrêté susdaté, signé : Bergot et Hébert.

Est aussi comparu le citoyen J.-B. Samson-Gomel, demeurant à Paris, rue d'Orléans, n° 28, section de la Halle au blé, au nom et comme ayant charge et pouvoir du citoyen Héluis, demeurant à Paris, rue Traversière-Saint-Honoré, a déclaré qu'il persiste pour ce dernier, dans l'effet de son opposition, laquelle tiendra les mains desdits citoyens Guffroy et Drouet, et a signé ainsi : Gomel.

Est aussi comparu : le citoyen Pierre-François Delahaye de Saint-Aure, demeurant à Paris, rue Quincampoix, section des Lombards, n° 112, au nom et comme fondé de la procuration spéciale du citoyen Charles-Etienne Génard, serrurier-machiniste, par sous-seing privé en date du vingt-deux juillet présent mois, enregistré à Paris, le vingt-quatre présent mois par Gaune. Lequel nous a dit que les causes de l'apposition faite à nos dits scellés par ledit Génard ont pour cause le paiement de la sommé de cent trente-une livres douze sols pour ouvrages par lui fait aux presses dudit citoyen Marat, contenus et détaillés au mémoire qu'il fournira quand il en sera requis, et qu'il n'empêche qu'il soit procédé à la levée désdits scèlles et autres opérations ci-dessus requises à la conservation des droits dudit Génard, et il signé en nous remettant son pouvoir ci-dessus daté, ainsi signé : Delahaye de Saint-Aure.

Sur quoi, nous juge de paix, susdit, avons donné acte aux parties de leurs comparutions, dires et réquisitions et avons ordonné qu'il va être procédé aux reconnaissance et levée de nos dits scellés et autres opérations subséquentes, ainsi qu'il est ci-dessus requis par lesdits citoyens Drouet et Guffroy, et aussi sur là représentation qui en a été faite par la citoyenne Simonne Evrard, demeurant dans l'appartement où nous sommes et gardienne de nos scellés y apposés, nous avons, en présence désdits citoyens Drouet, Guffroy, Hébért, Bergot, Dubois, Gomel, Delahaye de Saint-Aure, reconnu et levé nos scellés, ainsi qu'il suit.

Premièrement dans ledit salon, nous avons examiné et reconnu nos scellés qui étaient sur les deux consoles à dessus de marbre, lesquels se sont trouvés sains et saufs.

Item, dans la chambre étant en suite, nous avons examiné et reconnu nos scellés qui étaient sur le secrétaire de bois de placage à dessus de marbre, ceux qui étaient sur la bibliothèque de bois de placage et ceux qui étaient sur la commode de bois de placage, tous lesquels se sont trouvés sains et entiers et comme tels ont été levés et ôtés et après qu'ouverture a été faite dudit secrétaire il s'y est trouvé dans un petit protefeuille une promesse de mariage de la part dudit citoyen Marat envers ladite citoyenne Evrard, écrite en entier et signée de la main dudit Marat, et dont nous avons à la réquisition de ladite citoyenne Evrard et en présence desdits citoyens Drouet, Guffroy, Dubois, Hébert Bergot et autres citoyens, fait lecture et qui est ainsi conçue :

« Les belles qualités de mademoiselle Simonne Evrard ayant captivé mon cœur dont-elle a reçu l'hommage, je lui laisse pour gage de ma foi, pendant le voyage que je suis forcé de faire à Londres, l'engagement sacré de lui donner ma main, immédiatement après mon retour, si toute ma tendresse ne lai suffisait pas pour garant de ma fidélité. Que l'oubli de cet engagement me couvre d'infamie. » A Paris, ce 1er janvier 1792.

J.-P. MARAT, *l'Ami du Peuple.*

Lequel écrit nous avons aussitôt remis à ladite citoyenne Simonne Evrard, qui le reconnaît après qu'il a été de nous paraphé et signé ne variteur.

Ensuite, après qu'une ouverture a été faite desdits placards d'armoire, de la bibliothèque, de la commode, de la toilette et des deux consoles, tant avec les clefs qui étaient restées en nos mains qu'avec celles qui étaient entre les mains de ladite Simonne Evrard, il a été procédé à la distraction et mise à part des objets, titres et papiers réclamés par ladite citoyenne Evrard et qui lui appartenaient, lesquels lui ont été remis comme elle les reconnaît, du consentement desdits citoyens Drouet, Guffroy, Dubois, Hébert et Bergot.

Quant aux titres, papiers et renseignements ! ils ont été mis dans un sac pour être portés par lesdits Drouet et Guffroy au Comité de sûreté générale en conformité de son arrête dudit jour 23 présent mois ; il ne s'est trouvé sous nos dits scellés aucune autre monnaie courante ni assignats que deux pièces de monnaie argent étrange : et un assignat de vingt-cinq sols, lesquelles pièces ont été remises à la citoyenne Evrard, qui les a réclamés comme objets de curiosité à elle appartenant.

Ce fait, nous nous sommes transportés à l'imprimerie, sise rue des Cordeliers, aux bâtiments du ci-devant grand couvent des Cordeliers, ou étant, nous avons, sur la représentation qui en a été faite par le citoyen Merger, gardien, en présence desdits citoyens susnommés, examiné et reconnu nos scellés qui étaient su. La porte d'entrée de l'imprimerie, lesquels se sont trouvés sains et entiers et comme tes ont été levés et ôtés après qu'ouverture a été

faite de la porte d'entrée avec la clef qui était restée en nos mains, nous avons examiné et reconnu nos scellés qui étaient su les deux croisées de la première pièce de ladite imprimerie, lesquels se sont trouvés sans et entiers et comme tels ont été levés et ôtés.

Item, dans la pièce étant en suite, nous avons examiné nos scellés qui étaient sur la croisée et la porte d'entrée de la chambre étant en suite, lesquels se sont trouvés, sains et entiers et ont tous, comme tels, été levés et ôtés.

Item, dans ladite chambre étant en suite, nous avons examiné et reconnu nos scellés qui étaient sur la croisée, lesquels se sont trouvés sains et entiers et comme tels ont été levés et ôtés, et perquisition faite, il ne s'est trouvé dans ladite imprimerie aucuns titres ni papiers. Toutes les pièces et objets décrits en notre procès-verbal ont été trouvés en évidence.

Ladite imprimerie, le peu d'objets mobiliers qui appartenaient audit citoyen Marat et ses liuges et hardes ont été laissés en la possession de ladite Simonne Evrard, du consentement et à la réquisition des citoyens Drouet et Guffroy.

A l'instant, ladite Simonne Evrard a déclaré que le citoyen Marat est venu habiter avec elle, que pour l'intérêt de la patrie et pour l'aider dans l'impression et la distribution de son journal, elle a fourni la plus grande partie de sa fortune, pour raison de quoi elle fait la présente déclaration pour lui servir et valoir ce que de droit.

Dont et de tout ce que dessus avons fait et dressé le présent procès-verbal auquel a été vaqué jusqu'à minuit et out signé : la citoyenne Simonne Evrard, les citoyens Drouet, Guffroy, Dubois, Hébert, Bergot, Merger, avec nous Thuilier, juge de paix et Berthout notre secrétaire-greffier.

Suivent les signatures :
Enregistré à Paris le 29 août 1793, par Simonard qui a reçu 13 livres.

ORAISON FUNÈBRE DE MARAT

Il est mort l'ami du peuple !... Il est mort assassiné !... Ne prononçons point son éloge sur ses restes inanimés. Son éloge c'est sa conduite, ses écrits, sa plaie sanglante, et sa mort... Le peuple est venu jeter des fleurs sur son cadavre. La consternation du peuple, sa douleur muette, ses larmes, les honneurs rendus à sa mémoire : voilà le plus éloquent, le plus sublime de tous les éloges.

Oui, jetez des fleurs sur le corps pâle de Marat ; il fut notre ami ; il fut l'ami du peuple ; c'est pour le peuple qu'il a vécu, c'est pour le peuple qu'il est mort.

Citoyens,

Si l'ombre de Marat est encore suscesptible de sentiments, elle a tressailli de joie à la vue de vos regrets ; elle a goûte en voyant couler vos larmes, la plus délicieuse de toutes les récompenses. Mais sa grande âme, toujours enflammée de l'amour de la République, attend de vous d'autres honneurs, des hommages plus dignes de lui, plus dignes de vous, plus dignes de vrais républicains. Il me semble la voir, cette âme magnanime, toujours enflammée de l'amour de la patrie, sortir de sa plaie sanglante ; il me semble l'entendre vous dire dans son langage énergique : Républicains, cessez vos pleurs ; mettez un terme à vos regrets : c'est aux esclaves à se lamenter ; le républicain ne verse qu'une larme : c'est sur les malheurs de sa patrie, et il songe à la venger.

Ce n'est pas moi qu'on a voulu assassiner, c'est la République. Ce n'est pas moi qu'il faut venger, c'est la patrie... Que le sang de Marat devienne une semence d'intrépides républicains ; que son courage, son intrépidité, son énergie, passent dans toutes vos âmes ; que les traîtres épouvantés ne voient autour d'eux que des amis du peuple et des vengeurs de la patrie. Oui, citoyens, voilà ce que vous dit l'âme de Marat ; voilà l'hommage que vous devez rendre à sa mémoire, la vengeance qu'il attend de vous... O Marat, âme rare et sublime, nous t'imiterons, nous écraserons tous les traîtres ; nous vengerons ta mort à force de courage et à force de vertu. Nous le jurons sur ton corps sanglant, sur le poignard qui te perça le sein... Nous le jurons ! ! ! »

(Journal la Montagne, n° XLVIII.)

UNE SÉANCE AUX JACOBINS

La société des Jacobins a consacré à l'*Ami du peuple* sa séance du 14 juillet

— Thirion, d'abord, a parlé longuement des dangers que couraient la plupart des patriotes et a raconté l'anecdote suivante qui lui est personnelle : Dernièrement une femme d'assez mauvaise mine se présenta chez moi, et insista pour que je lui accordasse un entretien particulier. Je passai, quoique avec répugnance dans une salle

voisine. Son air égare m'était suspect, et je ne pus plus douter île ses mauvaises intentions, quand, au lieu de me parler, je la vis fouiller avec précipitation à sa poche. Je me pondis à ma sonnette ; on vint, et elle termina par me demander des secours. — Châles voulait que le journal de Marat fût continué, et que la société acquît ses presses. Pendant qu'il parlait, un bruit qui, depuis le commencement de la séance, s'était manifesté à l'un des bouts de la salle, et qui n'avait pas cessé un instant, éclata tout à coup en une violente dispute. Debout au milieu d'un groupe d'individus qu'il menaçait du geste et de la voix, Legendre s'écria ; « Je croyais que nous n'avions plus besoin de motions d'ordre, parce que nous étions maintenant à la hauteur des principes. Châles est monté à la tribune, soutenu par Bentabolle. Il a demandé que le journal de Marat fût continué : j'ai l'opinion qu'il ne peut pas l'être ; je ne m'explique pas, mais les hommes de sens m'entendent. Je manifeste honnêtement cette opinion à ma place. Un citoyen m'interpelle ; je me contente de lui observer qu'il me parle grossièrement ; que mon avis est à moi. Ce citoyen me répond qu'il faut que je m'explique, et, sautant sur moi, il me prend à la gorge. Je m'écrie que je suis connu, mais que je veux que mon antagoniste monte a la tribune, et décline son non ! et sa demeure. Arrêtez-le, dis-je à mon voisin : ch bien ! il l'a laissé s'echapper. Remarquez-vous de quel complot ceci est la preuve ? Souvenez-vous que quand la loi condamna Louis le traître ; à expier enfin ses forfaits sur un échafaud, sa mort fut précédée de celle d'un homme juste. Un traître immola à ses mânes impures, le vertueux Lepelletier. A une autre époque pour faire diversion à la Constitution, on prit toutes les mesures pour faire assassiner Garat... *(Plusieurs voix :*Non, Marat... ») Garat, vous dis-je, je m'explique. C'est à Duperret que l'assassin fut expédiée. C'est par Barbaroux qu'il le fut, et c'est chez Duperret que se donnèrent tous les rendez-vous. Il manqua son coup, et Marat alors fut désigné pour victime. » — Legendre fut interrompu. Bentabolle prit la parole, et demanda formellement que les restes de Marat fussent ensevelis au Panthéon, et que la Convention fit constater l'état de sa fortune.

Robespierre. — J'ai peu de choses à dire à la société. Je n'aurais pas même demandé la parole, si le droit de l'entretenir ne m'était en quelque sorte dévolu dans ce montent ; si je ne prévoyais que les honneurs du poignard me sont aussi réservés, que la priorité n'a été déterminée que par le hasard, et que ma chute s'avance à grands pas.

Quand un homme profondément sensible, et pénétré de l'amour du bien public, voit ses ennemis lever impudemment la tête, et se partager déjà les dépouilles de l'état ; ses amis, au contraire, effrayés par l'oppression, fuir une terre meurtrière et s'abandonner au sort, il devient insensible à tout, et ne voit plus dans le tombeau qu'un asile sûr et précieux.

Je croyais qu'une séance qui suivait le meurtre d'un des plus zélés défenseurs de la patrie, serait tout entière occupée des moyens de le venger, en la servant mieux qu'auparavant. On n'en a point parlé ; et de quoi vous entretient-on dans ce temps précieux de l'usage duquel nous sommes comptables ? On s'occupe d'hyperboles outrées, de figures ridicules et vides de sens qui n'apportent point de remède à la chose, et empêchent de le trouver.

On vous demande, par exemple, et on vous demande sérieusement de discuter la fortune de Marat. Eh ! qu'importe a la République la fortune d'un de ses fondateurs ?

L'on réclame les honneurs du Panthéon ! et que sont-ils ces honneurs ? Qui sont ceux qui gisent dans ces lieux ? Excepté Lepelletier, je n'y vois pas un homme vertueux. Est-à-côté de Mirabeau qu'on le placera ; de cet homme qui ne mérite de réputation que par sa profonde scélératesse ! voilà les honneurs qu'on sollicite pour l'ami du peuple.

Bentabolle. — Oui, et qu'il obtiendra malgré les jaloux.

Robespierre continue. — Occupons-nous enfin des mesures qui peuvent encore sauver notre patrie ; rendons nul l'effet des guinées de Pitt ; faisons rentrer les Cobourg, les Brunswick sur leurs territoires.

Ce n'est point aujourd'hui qu'il faut donner au peuple le spectacle d'une pompé funèbre ; mais quand enfin victorieux, la République affermie nous permettra de nous occuper de ses défenseurs, toute la France alors les demandera, et tous accorderez, sans doute à Marat les honneurs que sa vertu mérite, que sa mémoire exige.

Savez-vous quelle impression attache au cœur, humain le spectacle des cérémonies funéraires ? Elles font croire au peuple que les amis de la liberté se dédommagent par là de la perte qu'ils ont faite, et que dès lors ils ne sont plus tenus de le venger. Satisfait d'avoir honoré l'homme vertueux, ce désir de le venger s'éteint dans leur cœur, et l'indifférence succède à l'enthousiasme, et sa mémoire court les risques de l'oubli.

Il faut que les assassins de Marat, de Lepelletier, viennent expier sur la place de la Révolution le crime atroce dont ils se sont rendus coupables. Il faut que les fauteurs de la tyrannie, que les mandataires infidèles du peuple, ceux qui déploient l'étendard de la révolte, qui sont convaincus d'aiguiser leurs poignards contre la liberté, d'avoir assassiné la patrie, et individuellement quelques-uns de ses membres ; il faut, dis-je, que le sang de ces monstres nous réponde et nous venge de celui de nos frères qui coula pour son salut, et qu'ils versèrent avec tant de barbarie.

Il faut se partager les charges les plus pénibles de l'Etat ; il faut que l'un instruise partout le peuple, et le ramène doucement à ses devoirs ; il faut que l'autre lui rende une justice exacte ; il faut que l'un fasse affluer partout les subsistances, que l'autre s'occupe exclusivement de l'agriculture et des moyens d'en multiplier les rapports ; il faut qu'un autre fasse des lois sages ; il faut qu'un autre lève une armée révolutionnaire, l'exerce, l'aguerrisse, et sache

la guider dans les combats. Il faut que chacun de nous, s'oubliant lui-même, au moins quelque temps, embrasse la République, et se consacre sans réserve à ses intérêts.

« Il faut que la municipalité écarte, pour le moment, une fête funèbre, qui d'abord semblait être chère à nos cœurs, mais dont les effets, comme je l'ai démontré, peuvent devenir funestes. »

(Le Républicain français, n° CCXLV.) [299].

OBSÈQUES DE MARAT

« La dépouille mortelle de Marat a été portée en pompe jusque dans la cour des Cordeliers. Cette pompe n'avait rien que de simple et de patriotique : le peuple, rassemblé sous les bannières des sections, suivait paisiblement : un désordre en quelque sorte imposant, un silence respectueux, une consternation générale, offraient le spectacle le plus touchant. La marche a duré depuis six heures du soir jusqu'à minuit ; elle était formée de citoyens de foule les sections, des membres de la Convention, de ceux de la Commune et du département, des électeurs et des sociétés populaires. Arrivé dans le jardin des Cordeliers, le corps de Marat a été déposé sous les arbres, dont les feuilles légèrement agitées réfléchissaient et multipliaient une lumière douce et tendre. Le peuple environnait le cercueil en silence. Le président de la Convention (Thuriot) a d'abord fait un discours éloquent, dans lequel il a annoncé que le temps arriverait bientôt où Marat serait vengé ; mais qu'il ne fallait pas, par des démarches hâtées et inconsidérées, s'attirer des reproches de lapait des ennemis de la patrie. Il ajouta que la liberté ne pouvait périr, et que la mort de Marat ne ferait que la consolider. Après plusieurs discours, qui ont été vivement applaudis, le corps de Marat a été déposé dans la fosse ; les larmes ont coulé, et chacun s'est retiré l'âme navrée de douleur.

(Journal la Montagne, n° XLVIII.)

LA VEUVE DE MARAT A LA CONVENTION NATIONALE
Séance du 8 août 1793.

La veuve Marat admise A la barre. — « Citoyens, vous voyez devant vous la veuve Marat ; je ne viens point, vous demander les faveurs que la cupidité convoite, ou que réclame l'indigence. La veuve de Marat n'a besoin que d'un tombeau. Avant d'arriver à ce terme heureux des tourments de ma vie, je viens vous demander justice des attentats nouveaux commis contre lu mémoire du plus intrépide et du plus outragé des défenseurs du peuple. Ces monstres, combien d'or ils ont prodigué ! combien de libellistes hypocrites ils ont stipendiés pour couvrir son nom d'opprobre ! Avec quel horrible acharnement ils se sont efforcés de lui donner une existence politique colossale, et une célébrité hideuse, dans la seule vue de déshonorer la cause du peuple, qu'il a fidèlement défendue ; aujourd'hui, tout couverts de son sang, ils le poursuivent jusqu'au sein du tombeau ; à chaque jour ils osent encore assassiner sa mémoire ; ils s'efforcent à l'envie de peindre sous les traits d'une héroïne intéressante, le monstre qui plongea dans son sein le fer parricide. On voit jusque dans cette enceinte les plus lâches de tous les folliculaires, les Carra, les Ducos, les Dulaure, la vanter sans pudeur dans leurs pamphlets périodiques, pour encourager ses pareilles à égorger le reste des défenseurs de la liberté. Je ne parle point de ce vil Pétion qui, à Caen, dans l'assemblée de ses complices, osa dire, à cette occasion ; que l'assassinat était, une vertu. Tantôt la scélérate perfidie des conspirateurs, feignant de rendre hommage à ses vertus civiques, multiplie à grands frais d'infâmes gravures, où l'exécrable assassin est présenté sous des traits favorables, et le martyr de la patrie, défiguré par les plus horribles convulsions. Mais voici la plus perfide de leurs manœuvres : ils ont soudoyé des écrivains scélérats qui usurpent impudemment son nom, et défigurent ses principes, pour éterniser l'empire de la calomnie dont il fut la victime. Les lâches, ils flattent d'abord la douleur du peuple par son éloge ; ils tracent quelques peintures vraies des maux de la patrie ; ils dénoncent quelques traitres voués à son mépris ; ils parlent, le langage du patriotisme et de la morale, afin que le peuple croie encore entendre Marat ; mais ce n'est que pour diffamer ensuite les plus zélés défenseurs qu'il ait conservés ; c'est pour prêcher, au nom de Marat, des maximes extravagantes ; que ses ennemis lui ont prêtées, et que toute sa conduite désavoue.

SCÈNES DE LA RÉVOLUTION.
Causes de la Terreur. — Les aristocrates, toujours mauvais patriotes, avaient accaparé les grains ; le peuple subissait une famine atroce. Les boulangeries étaient prises classant par les ouvriers réclamant du pain. Il fallut l'énergie de Chaumette, procureur de la Commune, pour empêcher les plus grands malheurs. Il contint le peuple affamé, mais a grand peine.



Je vous dénonce en particulier deux hommes, Jacques Roux et le nommé Leclerc qui prétendent continuer ses feuilles patriotiques, et faire parler son ombre pour outrager sa mémoire et tromper le peuple : c'est là qu'après avoir débité des lieux communs révolutionnaires, ou dit au peuple qu'il doit proscrire toute espèce de gouvernement ; c'est là qu'on ordonne en son nom d'ensanglanter la journée du 10 août, parce que de son âme sensible, déchirée par le spectacle des crimes de la tyrannie et des malheurs de l'humanité, sont sortis quelquefois de justes anathèmes contre les sangsues publiques, et contre les oppresseurs du peuple ; ils cherchent à perpétuer après sa mort la calomnie parricide qui le persécutait, et le présentait comme un apôtre insensé du désordre et de l'anarchie. Et qui sont ces hommes qui prétendent le remplacer ? C'est un prêtre qui, le lendemain même du jour où les députés fidèles triomphèrent de leurs lâches ennemis, vint insulter la Convention nationale par une adresse perfide et séditieuse ; c'est un autre homme, non moins pervers, associé aux fureurs mercenaires de cet imposteur. Ce qui est bien remarquable, c'est que ces deux hommes sont les mêmes que ceux qui ont été dénoncés par lui, peu de jours avant sa mort, au club des Cordeliers, comme des gens stipendiés par nos ennemis pour troubler là tranquillité publique, et qui, dans la même séance, furent chassés solennellement du sein de cette société populaire.

« Quel est le but de la faction perfide qui continue ces trames criminelles ? C'est d'avilir le peuple qui rend des hommages à la mémoire de celui qui mourut pour sa cause ; c'est de diffamer tous les amis de la patrie, qu'elle a désignés sous le nom de *Moralistes* ; c'est de tromper peut-être tous les Français de toute la République, qui se rassemblent pour la réunion du 10 août, en leur présentant les écrits perfides dont je parle, comme la doctrine du représentant du peuple qu'ils ont égorgé : c'est, peut-être dé troubler ces jours solennels par quelque catastrophe funeste. Dieux ! quelle serait donc la destinée du peuplé, si de tels hommes pouvaient usurper sa confiance !

Quelle est la déplorable condition de ses intrépides défenseurs, si la mort même ne peut les Soustraire à la rage de leurs assassins ! Législateurs, jusqu'à quand souffrirez-vous que le crime insulte à la vertu ? D'où vient aux émissaires de l'Angleterre et de l'Autriche cet étrange privilège d'empoisonner l'opinion publique, de dévouer les défenseurs de nos lois aux poignards, et de saper les fondements de notre République naissante ? Si vous les laissez impunis, je les dénonce ici au peuple français, à l'univers, la mémoire des martyrs de la liberté est le patrimoine du peuple : celle de Marat est lé seul bien qui me reste ; je consacre à sa défense les derniers jours d'une vie languissante. Législateurs, vengez la patrie, l'honnêteté, l'infortune et la vertu, en frappant les plus lâches de tous leurs ennemis. »

Robespierre se leva et dit : « La mémoire de Marat doit être défendue par la Convention et par tous les patriotes. Je demande que là plus grande publicité soit donnée la pétition touchante que vous venez d'entendre ; qu'elle soit insérée au Bulletin ; et, au surplus, quant aux deux écrivains mercenaires qui y : sont dénommés, je demande que la conduite de ces usurpateurs du nom de Marat, qui ne l'empruntent que pour y attacher, s'il était en leur pouvoir, l'opprobre dont ils sont flétris, soit renvoyée à votre comité de sûreté générale, qui demeurera chargé de prendre contre eux les mesures nécessaires. »

Les propositions de Robespierre sont décrétées à l'unanimité.

(Extrait du Moniteur officiel de 1793.)

LA CONSPIRATION GIRONDINE ET L'ASSASSINAT DE MARAT[300] RAPPORT

FAIT PAR LE CITOYEN BRIVAL

AU NOM DU COMITÉ DE SÛRETÉ GÉNÉRALE

RELATIVEMENT AUX PAPIERS TROUVÉS CHEZ LE CITOYEN ROLAND, ET INVENTORIÉS PAR LES COMMISSAIRES DE LA CONVENTION

Citoyens, des inculpations graves se manifestent de toutes parts contre l'ex-ministre Roland : on l'a accusé d'avoir voulu, corrompre l'esprit publie, tandis que ses affidés soutenaient qu'il s'occupait utilement à répandre la lumière et à propager l'instruction.

C'est dans ces circonstances que la Convention nationale, acquiesçant aux demandes qui lui étaient faites depuis longtemps, a cru utile de faire inspecter les papiers de l'ex-ministre, déjà suffisamment averti, par la publicité de ces demandes, à ne présenter à nos recherches que ce qu'il croirait ne pas pouvoir justifier les soupçons élevés contre lui.

Mais quelque temps qu'il ait pour se préparer à cette inspection, quelque soin qu'il ait mis à prendre toutes les précautions que son intérêt lui suggérait, il est resté parmi ces papiers des traces qui nous paraissent indiquer qu'il a existé un complot pour corrompre l'esprit public.

Ce n'est pas en transmettant des opinions au peuple, que nous remplissons le devoir qui nous est imposé de l'éclairer : c'est au contraire en ne lui dissimulant rien ; c'est en mettant sous ses yeux tous les faits desquels il doit lui-même tirer les conséquences, que nous faisons connaître son désir et sa volonté.

On retarderait l'affermissement de la liberté, si on se conduisait, dans le moment présent, comme les gens de cour se conduisent avec les tyrans. Fasciner les yeux du peuple pour le tromper ; l'aveugler, l'enivrer pour le conduire ; le corrompre, le dégrader jusqu'à l'avilissement pour l'enchaîner ; ce serait exercer la plus cruelle de toutes les tyrannies.

Si telle a été la conduite de Roland, le moindre reproche qu'on puisse lui faire, c'est d'avoir voulu exercer un odieux monopole sur l'esprit public. Si uniquement occupé de sa faire passer pour un homme essentiellement nécessaire à la chose publique, il n'a employé que les intrigues les plus basses, les agents les plus vils et les moyens les plus perfides, il doit être montré à la nation tel qu'il est : s'il n'a été que trompé par ses suppôts, tout doit être rejeté sur eux, et on ne peut blâmer que son imprévoyance ou sa faiblesse,

Tâchons d'éclairer le peuple et de le préserver à jamais des manœuvres de tous les imposteurs. C'est dans cette vue, citoyens, que votre, comité de sûreté générale, après avoir fait imprimer toutes les pièces qui peuvent répandre quelques lumières sur cette affaire, m'a chargé de vous faire part de ces observations, qui ne seront pas longues.

Neuf lettres non signées, écrites par Gadol, chargé par Roland ou par son épouse de propager l'esprit public, indiquent ce que Roland entendait par l'esprit public qu'il voulait propager aux dépens de la chose publique.

L'auteur de ces lettres s'y peint lui-même comme chef d'une bande salariée : ce chef, l'un des principaux agents du ministre, n'était occupé qu'à lui faire des partisans ; ce n'est pas l'amour de la liberté qu'il a précitée, ce ne sont pas les principes d'égalité qu'il veut répandre, mais la *foi au patriarche* : c'est ainsi qu'il nomme Roland.

Les idées politiques que, sous les auspices de l'ex-ministre, ce correspondant cherchait à répandre, paraissent n'avoir d'antre but que de le perpétuer dans le ministère ; aussi annonce t-il qu'il a prouvé que si la Convention

nationale nomme les ministres, ce n'est qu'à titre *de corps électoral* seulement, et qu'une fois nommés, elle ne peut plus les renvoyer, leur renvoi fût-il sollicité par l'expression fortement prononcée d'une partie de la République. C'est surtout l'indispensable nécessité d'une garde départementale que le fidèle agent cherchait à prouver, pour seconder les vues du ministre et de son épouse « Rien de plus juste, disait-il le 21 octobre, que les motifs de la citoyenne en faveur de la garde départementale... cette garde aura lieu ; impression de son horreur diminue ; dès que l'on verra le moment favorable, on le saisira ; et dans tous les cas je me charge, s'il le faut, soit d'en faire la motion, soit d'employer tout autre ressort et tout autre agent (dont il explique en détail les moyens et les ressources). Il s'environnera, ajoute-t-il, de toute l'influence de son faubourg ; j'y ajouterai la mienne. »

Par quelle voie cet homme se procurait-il de 1'influence ? quels moyens employait-il pour faire illusion sur celui qu'il nommait le *patriarche*, et que d'autres appelaient le vertueux Roland ? les menaces, les violences, les promesses, l'argent et la plus crapuleuse ivrognerie.

Entouré de gens parmi lesquels il plaçait quelquefois un homme à grande moustache le geôlier du Temple), et le citoyen Gonchon qu'il avait inutilement tenté de séduire, il disposait des groupes où l'on se permettait de critiquer l'administration de Roland, ou de manifester des doutes sur la pureté des intentions de ses amis ; il distribuait à des désœuvrés l'argent que le ministre lui fournissait ; il entretenait leur paresse en fournissant à leurs besoins ; d'un côte, comme il le dit lui-même, il se faisait craindre et haïr, et de l'autre côté il se faisait regarder comme un oracle, « En leur donnant à dîner, dit-il, en fraternisant avec eux de manière à leur laisser croire qu'on admire leur patriotisme, et en les plaçant, parle moyen du vin, dans cet état de franchise et d'abandon qui fait tout découvrir, il est facile de les détourner, moyennant qu'on leur ouvre un moyen d'exister ; j'en ai fait l'expérience. »

Il dit ailleurs : « J'ai cru entrevoir un pressant à-propos pour faire accepter 50 livres à cet homme, parce qu'il avait besoin d'offrir quelques verres de vin à ses acolytes du faubourg, dans la crainte qu'ils ne tombassent dans l'assoupissement moral, faute d'un entregent bachique : quand j'en rencontre, dit-il encore, s'emportant trop, je les fais bien dîner, et je les vois devenir des moutons à mesure que leur estomac fait fortune... Tout mon monde ne voit en moi qu'un ardent patriote qui caresse enchoie les défenseurs de la patrie, qui fait amitié à leurs enfants et qui devine leurs besoins, leur prête, ou donne à l'enfant le moyen d'acheter un beau joujou, bien persuadé que le ménage en tirera un autre parti. » *Tout mon monde ne voit en moi qu'un ardent patriote !* Ce langage ne décèle-t-il pas que l'homme qui le tenait savait bien qu'il était autre chose ? que le ministre et son épouse auxquels il écrivait, le connaissaient aussi sous un autre rapport ? et les moyens honteux que cet homme employait par ordre du ministre, ne prouvent-ils pas qu'ils étaient l'un et l'autre aussi loin du républicanisme que de la vertu qui en est la base ?

Est-ce en corrompant le peuple qu'on peut se flatter de lui donner un esprit public ? est-ce en séduisant l'enfant par de riches toujours que la mère convertit bientôt en d'autres colifichets ? est-ce en conduisant le père au cabaret, en troublant sa raison par l'ivresse, en procurant à l'ouvrier le moyen facile *d'exister* sans travail, qu'on peut espérer de rétablir les bonnes mœurs ? est-ce par cet emploi des trésors de la République qu'on se montre plus jaloux de mériter la confiance de la nation, qu'ambitieux de la gouverner.

Les plus dangereux ennemis de la République ne sont pas ceux qui l'attaquent à main armée ; ce ne sont pas même les scélérats qui secouent sur nos têtes les torches de la discorde ; mais plutôt, ceux qui, pour subjuguer la plus libre des facultés de l'homme, le jettent dans un avilissement qui dégrade l'espèce humaine.

Les ennemis extérieurs seront vaincus ; la vérité peut sortir du choc des passions individuelles : mais noire régénération deviendrait impossible, si la corruption était plus longtemps réduite en système, et si, sous prétexte d'éclairer le peuple, on s'obstinait à l'avilir. Jamais le peuple ne connaîtra la vérité, si au lieu d'aplanir les routes qui y conduisent, on prétendait la lui transmettre par la voie d'un oracle ou avec les prestiges d'une illusion mensongère, ou en troublant sa raison par des boissons enivrantes. J'ai parcouru, disait encore l'émissaire de Roland,

« j'ai parcouru la dévotion réfractaire, l'aristocratie nobiliaire... Nous n'avons d'ennemis enragés que les vociférants des sections, des groupes, la morgue des bourgeois huppés. » Ils ne regardaient donc pas, ces corrupteurs de l'esprit public, ils ne regardaient donc pas comme leurs adversaires les partisans de l'ancien régime, mais tous ceux qui paraissent jaloux de la liberté, et qui ont le plus grand intérêt au rétablissement de l'ordre.

Est-il étonnant, d'après cela, que lors du renouvellement des administrations de Lyon, à la formation desquelles l'influence du ministère échoua, un de ses amis lui ait écrit : N'attendez aucun secours *des négociants et des ci-devant nobles :* Faut-il chercher l'interprétation de ces mots déjà rapportés : *tout mon monde ne voit en moi qu'un ardent patriote ; et de ceux ci : en leur donnant à diner, en fraternisant avec eux de manière à leur laisser croire qu'on admire leur patriotisme, en les mettant, par le moyen du vin, en cet étal de franchise et d'abandon qui fait tout découvrir, il est facile de les détourner, moyennant qu'on leur trouve un moyen d'exister ; j'en ai fait l'expérience.*

L'émissaire de Roland n'avait donc, de son aveu, que le masque du patriolisme, une fraternité hypocrite, une admiration de commande, et l'habitude criminelle d'arracher aux patriotes leurs secrets pour en abuser. Ces détails nous éclairent sur les opérations du ministre, et sur la nature de l'esprit public qu'il cherchait à répandre. Ou le retrouve, cet esprit public, à chaque ligne de sa correspondance qu'on ne peut lire qu'avec toute l'indignation qu'elle inspire.

Pour effacer, s'il est possible, ces fâcheuses impressions, hâtons-nous de jeter les yeux sur les lettres écrites par quelques-uns de nos collègues au ministre, et trouvées parmi les papiers de Roland, quoiqu'elles fussent presque toutes adressées à son épouse.

Je m'abstiendrai de les analyser, ces lettres, pour n'être pas taxé de rigueur ; mais elles seront trancrites au long, et répondront au reproche que Roland et des journalistes gagnés nous ont fait d'avoir paru mettre quelque importance à une correspondance qui, selon eux, ne contient que des relations de société, des communications d'intérêt et de confiance. Je déclare ici également que les commissaires de la Convention ne se sont point fait représenter la correspondance de madame Roland, et qu'ils n'ont examiné d'autres papiers que ceux qui étaient depuis longtemps sous le scellé et dans le seul cabinet du citoyen Roland. J'observe que, d'après ce que ces commissaires ont vu et ce que le public verra, ils étaient peut-être en droit de demander la correspondance de la citoyenne Roland, ce qu'ils n'ont point fait ; et j'ajoute que le juge de paix dit, après que l'opération fut finie, que non seulement il aurait examiné toutes les lettres dont il s'agit, mais qu'encore il en aurait mis de côte un plus grand nombre.

L'Assemblée nationale et la France entière jugeront si, dans un moment où plusieurs de ses membres s'accusent réciproquement d'avoir employé leur crédit personnel auprès du ministre pour faire obtenir des places ou des grâces à leurs protégés, nous devions regarder comme indifférentes toutes les lettres dans lesquelles on faisait de pareilles demandes ; si nous pouvions regarder comme uniquement adressée à l'épouse celle où un député dit : *Je lui envoie pour son mari et pour Lanthenas une note de patriotes à placer, car il doit toujours avoir une pareille liste sous les yeux... tout aux amis ;* enfin, si bons devions regarder comme simple *communication d'estime* la lettre d'un autre député à la citoyenne, où, après avoir rendu compte de ce qu'on lui écrit de Marseille, il ajoute : « Là même lettre renferme un plan d'attaque contre Constantinople, pour obtenir la réparation de l'insulte de la Porte qui a refusé l'ambassadeur Sémonville, mais vous sentez bien que je ne vous le communiquerai pas, car Danton ne veut pas que vous soyez ministre. »

Les auteurs de ces lettres ne perdent rien de leur réputation à ce qu'elles soient imprimées ; les hommages dont elles renferment quelquefois l'expression sont de nature à nu blesser en aucune manière celle qui en parait l'objet. Les autres lettres écrites au citoyen Roland doivent également être publiées, puisqu'il le demande ; et les uns et les autres ne peuvent qu'approuver cette publicité.

Un objet plus intéressant est la correspondance de Dumouriez avec Roland : la première pièce est la copie d'une lettre *confidentielle* écrite par celui-ci à Dumouriez le 16 août 1792, par laquelle il lui *offre sa correspondance particulière* et son appui dans le conseil.

On peut douter que cette pièce soit la première, quand on lit dans une lettre écrite par Dumouriez à Roland qu'il rappelle une autre lettre de lui du 15 ; mais toute cette partie de correspondance devant entrer dans un autre rapport relatif aux trahi sons de Dumouriez et à la recherche de ses complices, nous avons cru devoir les remettre au commissaire qui en est chargé, qui les avait lui-même réclamées et qui ne manquera pas de les rendre publiques.

Nous nous abstenons pareillement de tirer aucune conséquence d'une lettre du ci-devant général Montes qui ou, écrite du camp devant Genève, le 22 octobre 1702, et qui est conçue en ces termes :

« Lorsque j'ai reçu la lettre que vous venez de m'écrire, je venais de signer la convention pour l'évacuation des Suisses ; j'ai su, dès le principe de cette affaire, que mes principes étaient d'accord avec les vôtres, et cela m'a confirmé dans l'opinion que j'avais, etc. »

Toutes les autres lettres, telles que celles écrites par l'épouse de Lafayette, par le chevalier Saint-Dizier, par un anonyme employé auprès du ci-devant prince royal, et adressées à Lacuée, alors président de l'Assemblée législative, ou par d'autres que des fonctionnaires publics, vous paraîtront fans doute peu importantes ; mais elles prouveront notre exactitude à vous présenter tout ce qui pourrait fonder ou détruire les soupçons qui se sont élevés sur les correspondances de l'ex-ministre.

Il me reste cependant à vous rendre compte de quelques pièces d'un genre tout différent, et qui se sont trouvées, je ne sais par quel hasard, dans les papiers de Roland. Ce sont diverses adresses à Louis Capet, des 20 et 21 juin de l'année dernière, et par lesquelles en lui demandait d'un ton impérieux le rappel du ministre Roland, en lui présentant comme règle de conduite cette fameuse lettre du 10, qui a fait tant d'honneur à son *auteur*.

Comment ces adresses se trouvent-elles entre les mains de Roland, toutes en original et revêtues d'un grand nombre de signatures, à l'exception d'une qui n'est qu'une simple copie ? Roland n'était plus ministre lorsqu'elles furent adressées à Louis. Les aurait-il retirées de ses bureaux lorsqu'il est rentré dans le ministère ? ou a-t-il pris

sur lui de se les approprier, afin de les conserver comme un témoignage flatteur pour son amour-propre, ou les aurait-il reçues directement, après les avoir dictées lui-même pour épouvanter l'homme qu'il voulait faire marcher à son gré ? ou enfin les aurait il retirées de l'armoire en fer *avec tant d'autres papiers ?*

Roland s'est plaint de ce qu'un des commissaires avait joint aux pièces une lettre qu'il avait envoyée à sa femme, et par laquelle il rentre tenait des affaires publiques. Ce n'est pas ce commissaire qui mit de l'importance à cette pièce : niais l'empressement que le mari et la femme mettaient à conserver ce chiffon dont le contenu n'était pas bien clair, joint à l'obscurité du langage, déterminèrent les deux commissaires à le conserver, car tous deux furent d'accord à cet égard. Vous les auriez jugés, citoyens, coupables de négligence, si vous aviez appris que dans une mission délicate ils avaient cédé aux instances de l'ex-ministre et aux sollicitations de sa femme.

Le comité de sûreté générale a cru convenable de faire imprimer toutes les pièces dont je viens de vous rendre compte, parce qu'il importe que la nation connaisse les moyens qu'on peut employer pour captiver l'opinion publique et la maîtriser pour son intérêt particulier.

La découverte de cette manœuvre employée par des intrigues (car je n'en accuse encore ni Roland ni son épouse) préviendra désormais ces opinions factices que trop souvent on a regardées comme le vœu du peuple, et qui n'étaient qu'un jeu de machines mises en mouvement par une main adroite ; elle préservera le peuple des pièges qu'on ne cesse de lui tendre) et il reconnaîtra que l'homme qui le détourne de son travail est un corrupteur, et que les largesses d'un perfide cachent les plus noires projets :

… Timco Danaos et dona ferentes.

La classe industrieuse rendue à elle-même, à sa bonté naturelle, à la pureté de son instinct, ne concevra que des opinions justes et qui affermiront, éterniseront la République que vous avez fondée.

Comme Roland a écrit que les lettres dont j'ai parlé ne sont que des avis anonymes qui lui paraissent dictes par le zèle ou le bon esprit d'un observateur qui fréquentait les lieux publics, en qui est une sorte de dénégation que l'auteur eût une mission particulière, je crois devoir observer que cet homme, dont les lettres n'étaient pas signées, et que le comité est enfin parvenu à découvrir, recevait de la part de Roland ou de son épouse des sommes destinées à faire boire et manger ceux dont il voulait travailler l'esprit ; aussi écrivait-il : « Il faudra me faire passer par l'Allemand Gobel une somme de 600 livres au moins, ce soir en assignats de 50 livres, de livres, et quelques-uns de plus petits. Elles prouvent, ces lettres, que Roland et son épouse lui écrivaient ; on lit dans l'une : *voire mot d'hier m'est utile ; dans une autre : rien de plus juste que les motifs de la concitoyenne* ; et dans toutes ou voit une manière de rendre compte qui suppose les ordres précédents, une organisation corruptrice dont Gadol était le principal agent, et que cet homme avait des sous-ordres et des satellites connus du ministre.

Pour parvenir à cette découverte, le comité a mandé le nommé Gonchon désigné pour avoir reçu 50 livres pour faire une pétition concertée avec Rolland ; Gonchon a désigné ce Gadol qui s'est trouvé absent depuis quelques temps. L'inspection des papiers qu'il a laissés a fourni des preuves de comparaison de son écriture avec les lettres par lui écrites à Roland ou à son épouse. Toutes ces lettres constatent qu'il est l'auteur de celles dont il s'agit, et qu'il avait reçu dn conseil exécutif provisoire des commissions particulières pour la Belgique.

Cet intrigant et sa clique s'étaient vendus à Roland. Gadol demandait de l'emploi tantôt dans les collèges, tantôt dans les affaires étrangères auxquelles il se croyait également propre ; et quoiqu'il flagornât, ainsi que bien d'autres, Roland et sa femme, il est à remarquer que ses corrupteurs ne partageaient pas plus que lui l'illusion qu'ils voulaient faire aux autres sur le ministre. Voici le compte que l'un deux (le citoyen Salvador) rendait à Gadol de la situation de Paris, le 8 février dernier.

« Vous me demandez des nouvelles de Paris ; je vais vous satisfaire : Paris est toujours calme comme il l'a été depuis l'ouverture de la Convention. *Le ministre Roland, qui souhaitait du trouble dans Paris*, n'ayant pas pu y réussir, a fini par demander sa démission ; et l'homme qui trois jours auparavant placardait de vouloir vivre et mourir à son poste, finit, trois jours après, par le quitter. Oh ! inconséquence des hommes ! quand on marche de bonne foi dans une carrière politique, on est plus modestement pour le bien général, et on pense moins à soi qu'aux autres. »

D'après *cette* lettre signée et authentique, Roland ne faisait point illusion à ceux qui l'approchaient ; ils le peignaient aux autres bien différent de ce qu'ils le voyaient eux-mêmes ; aujourd'hui que le masque est tombé, que tout est dévoilé, c'est au public à prononcer, c'est à son jugement que vous devez renvoyer toutes ces manœuvres : le comité n'a pas cru devoir prendre aucune conclusion particulière ; rassemblée prononcera à cet égard ce qu'elle jugera convenable. »

LETTRE ÉCRITE PAR GADOL A LA CITOYENNE ROLAND

La journée d'hier fut très orageuse : les partisans de Marat et les désorganisateurs essayeront de mettre le feu et la flamme dans les faibles esprits que le dimanche faisait abonder autour de la salle. Nous avons suffoqué tout ce que nous avons pu, et la raison n'a pas été domptée. Il est heureux qu'on ait pas agité l'affaire du corps arme, car il s'en serait suivi un trouble fâcheux.

Un homme portant une pétition et désespérant d'être admis à la banc, s'étant fourré en tête que le parti Brissot entravait son admission sortit plein d'une fureur écumante ; il me trouve heureusement le premier : il me saisit ; il s'exclame d'une manière effrayante contre ceux qu'il avait à défendre. Tous les partis sont ou criminels ou maladroits à ses yeux ; il voit sa patrie perdue : et moi, je vois un fou difficile à calmer ; enfin, après quelques verres d'eau, il reprend ses sens, retourne A l'assemblée sur ma parole ; il y est admis, et il en sort satisfait. Je vais l'aller voir ce matin.

Ne serait-il pas possible de soustraire l'assemblée à l'influence des tribunes, toujours composées de deux tiers de têtes salpêtrées ? Il me semble n'y voir que des membres exaltes des sociétés fraternelles, jacobines, etc. C'est une masse de combustibles à la disposition des agitateurs adroits ; aucune force armée ne lui en imposerait ; le martyre semble être son vœu : que chacun rêve à un moyen : voici déjà le mien :

1° Qu'il soit distribué dans toutes les sections un nombre égal de cartes d'entrée ; que ces cartes soient ensuite réparties par tour égal, à tous les citoyens, sauf par eux à y venir, ou à les donner à leur voisin qui désire y aller. Cette marche serait, juste et sans réclamation fondée ; elle rendrait toute coalition difficile, par le défaut de connaissance entre les arrivants à la tribune.

2° Qu'il soit fait une réserve de places affectées aux frères des départements, par l'intermédiaire de leurs députés.

3° Une petite réserve pour les étrangers, etc.

Je ne vois aucun inconvénient à ce règlement, et je vois qu'il en résultera un motif de calme et de grande justice : au moins sera-t-on débarsassé de cette gale politique qui tourmente tout ce qui l'approche.

Cela fait, les agitateurs perdront l'espoir d'influencer dans la salle ; leurs adhérents députés seront plus modestes ; l'hiver écartera les groupes extérieurs ; et tout se fera paisiblement. Marat, Robespierre, etc, sont perdus dans les bons esprits : Danton sera assez fin pour les abandonner ; semblable à la taupe, il a employé des voies couvertes : mais le temps le jettera au grand jour, le nez couvert de boue. Quels patriotes, grand Dieu !

La force armée aura lieu, elle est nécessaire à Paris où sont déposés les objets les plus précieux de la République ; elle a donc le droit, et il est de sa prudence comme de son devoir d'y surveiller. Il suffira de ne pas paraître vouloir cette force à titre de garde spéciale de la Convention, mais à titre de garde conservatrice des individus et des choses appartenant à la masse de la République. Le garde-meuble a été volé, malgré la prétendue vigilance de nos clabaudeurs : ce fait les tue quand je le leur oppose. J'espère être bientôt débarrassé de mon fastidieux rôle : il me répugne et me brouille avec les hommes. Oh ! les sots, les méchants ! Ici c'est un ignorant entêté, là un cauteleux renard, ailleurs une tête boursouflée d'une savante ignorance, et ce dernier est un ex-moine ou prêtre ; l'autre, plein de bonne foi et d'érudition, veut un ordre de choses que la théorie approuverait, mais que la pratique démentirait ; c'est un peintre qui crée des tableaux sans consulter la nature. Je vous assure, loyale concitoyenne, que le désir de seconder votre zèle et de calmer les inquiétudes d'une âme aussi droite, me soutient seul dans ce moment-ci. Je verrais ma pairie d'un mauvais œil, si quelques êtres *rares* qu'elle possèdent ne venaient tempérer mon indignation. Quand je vous aurai apporté le rameau d'olivier, je vous prierai si faire se peut, de me faire procurer une mission pour aller traiter de nos intérêts citez l'étranger. Je parle des langues ; vingt années d'instruction publique m'ont fait des amis zélés dans différents pays, surtout en Angleterre et en Espagne. J'ai l'habitude de voir les choses en masse comme en détail ; je connais assez les fils qui meuvent la poupée humaine ; je suis père de cinq enfants survivant à plusieurs autres, que mon excellente femme a nourris : voilà mes titres, et je défie à votre cœur, ainsi qu'à celui du patriarche, de ne pas me seconder. Après quelques années de service public, je me propose de nie reposer à l'écart des humains, et de trouver mes dernières délices dans l'étude de la simple nature.

SCÈNES DE LA RÉVOLUTION.
Causes de la Terreur. — La Convention, voyant Paris affamé par les accapareurs royalistes, créa une armée révolutionnaire de six mille hommes, qui amena dans la capitale divers convois de subsistances. C'est cet acte de salut public que les aristocrates appellent l'inauguration de la Terreur.



RAPPORT

FAIT PAR SAINT-JUST A LA CONVENTION NATIONALE

SUR LA CONSPIRATION GIRONDINE

Séance du 8 juillet 1793.

Saint-Just monte à la tribune :

Citoyens, vous avez de tout temps fait paraître votre, dévouement à la République, en donnant au peuple, dans les premiers jours de la liberté, l'exemple de la justice et de la soumission à vos propres lois.

Vous avez entendu, dès le commencement de vos séances, les réclamations élevées contre vos membres, et vous les avez obliges de rendre compte de leur conduite. Un membre, Marat, depuis peu, a parti devant le tribunal révolutionnaire, accusé d'avoir provoqué la licence ; un autre, d'Orléans, relégué dans Marseille attend sou jugement. Au commencement du mois dernier, comme un complot formé contre rétablissement et l'unité de la République, éclatait dans Paris et dans l'empire, vous avez consigné dans leurs maisons trente-deux membres de cette assemblée, prévenus par le cri public d'en être les auteurs. L'inquiétude de la République sur cet évènement, les fables répandues par les ennemis de la liberté, devenues le prétexte de la guerre civile, l'impatience et le zèle des citoyens, les différentes lettres des détenus qui demandent leur liberté, et surtout l'indulgence qu'on doit à quelques-uns, qui sont plutôt imprudents que compables, tout invite la Convention nationale à prononcer définitivement. Buzot et Gorsas tendent aujourd'hui secrètement la main à la Vendée ; si l'anarchie était la

véritable cause de ces armements, ils auraient cessé depuis la Constitution, ils auraient attendu avec respect l'expression de la volonté du peuple. C'est un crime de prendre les armes lorsque le peuple est assemblé.

En réfléchissant sur le passé, en comparant les hommes à eux-mêmes ; en rapprochant les faits, en analysant vos délibérations et les intérêts qui les ont agitées sous le masque du bien public, on ne peut nier qu'il ne se soit tramé dans le sein de la Convention nationale, une conjuration pour rétablir la tyrannie et l'ancienne Constitution. Les principaux auteurs d'un dessein si funeste se sont enfin désignés eux-mêmes en prenant la fuite. Il n'était point permis autrefois de les soupçonner ; la défaite de tant de complots les avait instruits ; les périls qui pressent les pas des ennemis du peuple avaient nécessité plus de raffinement dans leur conduite ; ils n'étaient point ennemis audacieux de la liberté ; ils parlaient son langage, ils paraissaient comme vous ses défenseurs : ainsi deux armées ennemies combattaient l'aigle romaine.

Mais maintenant qu'après avoir excité parmi vous des orages qui vous ont forcés de déployer votre sévérité contre eux pour sauver la patrie ; maintenant qu'ils ont pris la fuite et font ouvertement la guerre à la liberté ; maintenant qu'il est découvert qu'on ne vante point d'autre Constitution et d'autres lois que celles qui auraient préparé le retour de la tyrannie, vous convaincrez facilement le peuple français de la droiture de vos intentions, et vous pouvez, comme le consul de Rome, jurer que vous avez sauvé votre patrie. Au moins n'attendez pas que votre Comité paie tribut à la faiblesse et à la superstition de qui que ce soit : le salut public est la seule considération digne de vous toucher ; l'état présent de la France, la dislocation du corps politique, tout annonce que le bien n'a point été fait et que vous ne devez de ménagement à personne ; la République ne tient aucun compte des faiblesses et des emportements stériles ; tout le monde est coupable quand la patrie est malheureuse.

Je reprendrai les événements à leur source, toutefois je ne rappellerai pas les opinions des membres pour vous proposer de les condamner sur ces opinions : vous en respecterez la liberté ; mais comme les violences qui ont éclaté dans, le courant d'avril et de mai dans la République était eut suscitées depuis longtemps ; comme les passions et les intérêts qui créèrent ces violences ont souvent percé dans vos délibérations, je parlerai de ce qui s'est passé parmi vous ; vous suivrez la conjuration dans ses replis ; vous achèverez de connaître à quel péril vous avez arraché le peuple ; car, dans l'agitation des premiers jours du mois dernier, vous sévîtes contre les détenus, comme on sévit le 10 août contre la cour, par le sentiment de ses crimes. Tous les détenus ne sont point coupables ; le plus grand nombre n'était qu'égaré ; mais comme dans une conjuration le salut de la patrie est la loi suprême, vous avez du confondre un moment et l'égarement et le crime et sacrifier sagement la liberté de quelques-uns au salut de tous ; les détenus, comme la cour, avaient fait la guerre aux lois par les lois ; rien ne ressemble à la vertu comme un grand crime ; on a dû séduire les âmes faibles sous le prestige ordinaire de la vérité. Depuis que la Convention nationale est assemblée, deux partis ont paru sans cesse dans son sein, et surtout dans les occasions décisives où il s'est, agi de quelques lois funestes à la monarchie, ou de quelque acte nécessaire à l'établissement de la République. Soit qu'on ait ménagé les choses pour amener une usurpation, soit qu'on ait voulu relever le trône pour la dynastie, un dessein s'est conduit depuis le premier jour pour y parvenir : la majorité de la Convention ; nationale, sage et mesurée, fluctua sans cesse entre deux minorités, l'une ardente pour la République et votre gloire, négligeant quelquefois le gouvernement pour défendre les droits du peuple ; l'autre mystérieuse et politique, empressée en apparence pour la liberté et l'ordre dans les occasions de peu de valeur, opposant avec beaucoup d'adresse la liberté à la liberté, absorbant avec art l'essort des délibérations, confondant l'inertie avec l'ordre et la paix, l'esprit républicain avec l'anarchie, imprimant avec succès un caractère de difformité à tout-ce qui gênait ses desseins, marchant avec le peuple et la liberté pour les diriger vers ses fins, et ramenant les esprits à la monarchie par le dégoût et la terreur des temps présents.

Il y eut un Monk parmi vous : cet homme défendit autrefois la monarchie ; il défendit depuis la République ; il joua la misère, et il habitait Saint-Cloud, le palais ; des rois ; il joua la délicatesse de la santé, qui semble un obstacle à l'audace, il remuait l'empire ; il joua la douceur et les affections simples de la nature, il se réjouissait du meurtre, de son ennemi le 2 septembre ; il appréciait tous les cœurs tous les esprits, tous les intérêts et séduisait leur propre inspiration, pour les conduire vers le but où il tendait lui-même. Il fut trop défiant pour avoir des complices ; il n'eût que des amis qui conspirèrent avec lui plutôt par la séduction de leur faiblesse ou de leur orgueil que par malignité cet homme fut Brissot ; il eut de la faiblesse, il n'eut point de courage. Il y en eut plusieurs qui, comme lui, tendaient a rétablissement de la monarchie ; mais ce fut plutôt par conformité de vues et d'ambition que par concert ; chacun prétendit peut-être à conduire les autres ; le même projet leur fit prendre les mêmes moyens ; ils trouvaient dans là conduite l'un de l'autre un appui de leurs résolutions particulières, et marchaient plutôt ensemble qu'ils ne marchaient d'intelligence.

Quoi qu'il en soit, ils vous ont mis dans la nécessité de les réprimer par la confusion et la violence qu'ils avaient jeté parmi vous ; vous avez reconnu quel péril menaçait la patrie, et l'impossibilité de faire des lois, s'ils étaient soufferts plus longtemps. Les détenus, avant le 10 août, avaient marqué beaucoup d'attachement à la monarchie.

Brissot avait écrit : « S'il existe des hommes qui tendent à établir une république sur les ruines de la constitution de 1789, le glaive de la loi doit frapper sur eux comme sur les partisans de Coblentz. »

On parla peu du duc d'York en ce temps-là, on parla beaucoup plus du parti d'Orléans. Il y eut beaucoup de prétentions qui n'osèrent point se montrer, et dont la postérité sera plus instruite. Quel que fut le projet d'alors, la République était en horreur. Il paraît qu'il n'était pas entré dans les vues de l'Assemblée législative d'altérer la forme de la monarchie, car elle voua presque unanimement la République à l'exécration. Pétion signa l'ordre à Mandat de tirer sur le peuple, le 10 août ; quelques autres ont tenté depuis de faire le procès aux auteurs de l'insurrection. Celui qui fut chargé de proposer la suspension du roi, le 10 août, s'exprima, ainsi, au nom du comité : « Je viens vous proposer une mesure bien rigoureuse. Je m'en rapporte à la douleur dont vous êtes pénétrés pour juger combien il importe au salut de la patrie que vous l'adoptiez sur-le-champ. Verguiaud, qui tenait ce langage, a-t-il deux cœurs, l'un qui s'afflige de l'abaissement du trône, l'autre ami de la République ? Selon toute apparence, on avait voulu parvenir à la déchéance du roi, sans compromettre la monarchie, on voulait une révolution dans la dynastie plutôt que dans la forme du gouvernement, et conserver un grand crédit sous une régence ou sous une usurpation.

On se conduisit habilement après le 10 août : on suspendit le roi pour contenter le peuple et arrêter les progrès du parti républicain. La violence des esprits avait poussé le projet de la déchéance au-delà de son but : on n'osa point la proclamer, parce qu'on craignait de tout perdre et de renverser le trône. On gagna du temps ; on espéra qu'une Convention nationale en imposerait au parti républicain, et le ferait ployer ; on espérait que la Convention jugerait le roi sans faire le procès à la royauté. Brissot fut à l'hôtel de la justice demander qu'on conservât les sceaux, et qu'on traita le roi avec es ménagements dus à son rang : Brissot a dû combattre la République ; Cromwell, pour ne pas avilir le pouvoir d'un seul, respecta le roi dans Charles Ier ; il avait conspiré contre elle et ménagé la tyrannie. Vous entendîtes dès le premier jour Manuel proposer que Pétion, qu'il appelait le président de la France, logeât aux Tuileries, et que le peuple fut découvert et debout en sa présence. Cette proposition semblait être faite pour conserver l'ombre de la puissance unique et fixer les yeux pendant la vacance du pouvoir royal.

L'abolition de la royauté fut le signal des haines secrètes ; elle irrita les diverses prétentions et les rallia. Ceux qui pensaient au duc d'York, ceux qui pensaient à d'Orléans ; ceux qui pensaient à la régence, tous s'unirent contre le parti républicain, leur ennemi commun. Comme l'opinion publique était redoutable, et que l'orage du 10 août grondait encore dans le lointain, les plus zélés amis de la monarchie dissimulèrent ; ils feignirent d'aimer la République ; mais ils combattirent avec beaucoup d'habileté tout ce qui tendait à l'établir ou à là faire aimer. On prit deux mesures également propres à neutraliser le parti républicain ; l'une fut de retarder le jugement du tyran, sous prétexté de lui donner plus dé solennité ; l'autre mesuré fut ce système de terreur par lequel on sema d'abord de la défiance et de la haine enfin contre Paris.

Quand vous arrivâtes ici, lé Nord et le Midi se tenaient embrassés ; le même enthousiasme pour la liberté unissait tous les Français ; tout lé mondé courait aux armes, tous les départements étaient amis : le premier transport de la liberté avait immolé des victimes mais il fallait pleurer sur elles, et n'accuser que le malheur dés temps. La France est-elle plus heureuse depuis que des hommes qui se disaient sensibles ont allumé la guerre civile ont promené par toute la France le glaive de septembre, et rendu la conquête de cet empire plus facile ?

Buzot fut le premier à lancer ici la discorde : la vertu n'a point tant d'aigreur. On a cru longtemps à ce faux dehors de sentiment et de philosophie, mais le secret de philosophie, mais le secret de cette conduite fut dé nous diviser pour nous dominer. Dès ce temps-là on a tenté de diviser la France pour énerver là force et le caractère public, et rallier ensuite sous le gouvernement royal, par le sentiment de leur faiblesse et par le besoin de s'unir, les départements ébranlés, Buzot déclama contre l'anarchie, et ce fut lui qui la créa : on calme l'anarchie par la sagesse du gouvernement ; on l'irrite par des clameurs qui sont toujours sans fruit. L'ordre eût régné dans la République, si l'on avait répété moins qu'il n'y régnait pas ; on ne pouvait plus rétablir le trône qu'en le rendant médiateur entre les esprits divisés : jamais dissimulation ne fut plus raffinée. On a commis peu d'imprudences : ce temps fut couvert de ténèbres. On nous remplissait d'inertie avec impétuosité ; le mensonge ne flattait point, il était brusque, il était farouche comme l'est souvent la vérité pure.

Si l'expérience du passé est de quelque prix aux yeux des Français, qu'ils jugent les hommes de ce temps, comme la postérité sincère a jugé ceux qui ne sont plus, et qui, par leur habileté, ont su tromper leur siècle et leur patrie.

On fomenta de plus en plus les dissensions dans le sein de la Convention nationale ; la colère s'empara des délibérations ; on noyait l'empire de libelles ; on demandait les assemblées primaires, sans leur offrir de constitution, sans objet sage et déterminé ; on demandait la ratification des élections, votre renouvellement, votre exclusion des magistratures pendant six ans, pour faire des indifférents secrets au parti républicain (on le tentait inutilement) ; on demandait votre translation ; on déclamait contre les tribunes qu'on irritait sans cesse ; on

plongeait la haine et la discorde dans les cœurs ; on mettait le trouble et l'inquiétude dans l'état, et l'on constituait en anarchie tout ce qui formait un obstacle à l'anarchie même et à la tyrannie.

Comme le déguisement et l'hypocrisie sont le fondement dés conspirations, on se doit défier beaucoup des apparences dont les conjurés savent ordinairement se couvrir.

Mais il suffit de prendre dans la nature des choses les moyens qu'on doit employer lorsqu'on veut servir sa patrie et faire le bien, et ceux qu'on doit naturellement employer pour la trahir et faire le mal. Ceux donc qui, dans les révolutions, veulent fixer un gouvernement provisoire ou anarchique, ceux-là préparent sourdement le retour de la tyrannie ; car ce gouvernement provisoire ne se pouvant soutenir que par la compression du peuple et non par l'harmonie, le corps social finit par être assujetti : comme il n'y a point de forme de gouvernement constante et qui repose sur des lois, tout dégénère et tout s'altère, il n'y a plus d'intérêt public, et le besoin de repos l'ait supporter enfin l'esclavage.

Un usurpateur qui veut arriver à son but par ce moyen, ne manque point de bonnes raisons pour perdre ceux qui s'y opposent. Tous les vices sont bientôt de son parti, de même que tous ceux qui veulent jouir ; le pauvre lutte quelque temps ; mais comme la prudence lui manque souvent, et que l'emportement lui fait commettre des fautes, il est bientôt anéanti.

Voilà l'histoire de la France depuis un an ; tous les vices se sont cherchés et se sont unis ; le pauvre est resté seul couvert delà difformité de l'indigence et de la vertu. Votre emprunt d'un milliard est la cause secrète de beaucoup de mouvements et de beaucoup de dissimulation, connue l'abolition de la royauté.

Les détenus ont flatté te tous les hommes corrompus ; tout ce qu'ils ont dit tendait obliquement au despotisme ; ils n'ont point fait un pas qui ne conduisît à la monarchie ; ils étaient tous présomptueux, et conséquemment nés pour servir un trône, L'âpreté d'une République convenait mal à Guadet et Vergniaud qui conseillaient les rois, et Pétion qui briguait l'honneur d'élever le fils d'un tyran ; ils voulaient des honneurs, et la République n'offrait que des vertus stériles pour leur orgueil ; ils n'ont jamais présenté des lois ; ils n'ont cessé de dire que le parti républicain n'en voulait pas ; ils refusaient de mettre en liberté les prisonniers de Lorient.[301] ; ils parlaient en faveur de la liberté des théâtres ; ils caressaient de la liberté ce qui flattait la licence des oppresseurs ; ils en blâmaient tout ce qui fortifiait les opprimés.

Les hommes habiles, et pervers en même temps, ont fini par sentir qu'il fallait suivre le peuple, persuadés que la ligne que parcourent les révolutions est horizontale, et que par les excès, les malheurs et les imprudences qu'elle entraîne, on retourne au point d'où l'on était parti. Le même peuple qui pleurait aux funérailles de Cromweli, accompagna d'acclamations le retour de Charles II, parce que la république de Cromwell était fondée sur un gouvernement provisoire qui ne reposait que sur lui.

La sagesse seule et la patience peuvent constituer une République ; et ceux-là n'en ont point voulu parmi nous, qui ont prétendu calmer l'anarchie par une autre chose que par la douceur et la justice du gouvernement.

Nous avons été les derniers détrompés sur la conduite des détenus. Tous les politiques de l'Europe les tenaient pour les partisans de la monarchie.

Comme on ne pouvait point dire au peuple que la révolution du 10 août était un crime, sans lui dire aussi qui l'avait commis, on se tut sur cette révolution, mais on aigrit ses accidents ; on flatta le peuple, on poursuivit, on persécuta les citoyens.

On aurait cru qu'il ne s'agissait point de fonder la République, mais de punir tous ceux qui avaient détruit la monarchie : de là cette affectation de provoquer des ordonnances contre les troubles, lorsque le peuple était paisible. Buzot et Barbaroux insistèrent le plus sur ces sortes de lois ; ils motivaient avec beaucoup de finesse la nécessité de les rendre ; plus on les différait, plus leur ruse était satisfaisante, et plus elle avait occasion de se répandre eu amertume ; ils enveloppaient tout de formes odieuses et repoussantes, pour irriter la jalousie et la fureur dont ils se plaignaient ensuite avec une apparence de vertu ; ils opposaient le souverain à la liberté des citoyens, et le souverain était opprimé dans toutes ses parties au nom de la dignité collective. On établissait peu à peu un système de défiance et d'épouvante sur le sort de la représentation nationale, et de crainte pour la liberté du peuple.

De là ces dénonciations faites par Louvet, par Barba roux et par les autres, des projets de dictateurs et de triumvirs, lorsque ces fantômes de dictateurs et de triumvirs étaient tellement impuissants, qu'on les dénonçait et qu'on les outrageait impunément.

De la ce culte pour un ministre dont on avait fait une idole pour accréditer le combat qu'on livrait par lui à la République et à la vérité. Roland, tandis qu'il était ici l'objet de la vénération des détenus, qui tiraient parti de sa renommée, Roland, dans ce même temps, fomentait des troubles à Lyon, et y excitait les nobles et les mécontents à la révolte.

Ce vaste système fut suivi dans tous ses points ; on avait fait des réputations saintes dans le parti secret de la royauté ; on fit des réputations horribles dans le parti républicain.

Aucun de ceux qui avaient combattu le 10 août ne fut épargné ; la révolution fut flétrie dans la personne de ses défenseurs ; et de tous les tableaux consolants qu'offraient ces jours prodigieux, la malignité n'offrit au peuple français que ceux de septembre, tableaux déplorables sans doutes ; mais on ne donna point de larmes au sang qu'avait versé la cour ! Et vous aussi vous avez été sensibles aux agonies du 2 septembre ; et qui de nous avait plus de droit de s'en porter les accusateurs infléxibles, ou de ceux qui, dans ce temps-là, jouissaient de l'autorité et répondaient seuls de l'ordre public et de la vie des citoyens, ou de nous tous qui arrivions désintéressés de nos déserts ? Pétion et Manuel étaient alors les magistrats de Paris. Ils répondaient à quelqu'un qui leur conseillait d'aller aux prisons qu'ils ne voulaient point risquer leur popularité. Celui qui voit égorger sans pitié est plus cruel que celui qui tue ; mais lorsque l'intérêt a fermé le cœur des magistrats du peuple et les a dépravés jusqu'à prétendre leur popularité en ménageant le crime, on doit conclure qu'ils méditaient un crime eux-mêmes, qu'ils ont dû conspirer contre la République, car ils n'étaient pas assez vertueux pour elle ; ils ont dû déplorer les forfaits qu'ils ont laissé commettre pour n'en être pas accusé ; ils ont dû l'austérité pour adoucir l'horreur de leur conduite et tromper leurs concitoyens.

Accusateurs du peuple, on ne vous vit point le 2 septembre entre les assassins et les victimes. Quels qu'aient été les hommes inhumains qui versèrent le sang, vous en répondez tous, vous qui l'avez laissé répandre. Morande est-il assassiné, disait Brissot ; Morande était son ennemi ; Morande était dans les prisons. Les mêmes assassins ont provoqué des lois de sang contre le peuple ; les mêmes assassins ont provoqué la guerre civile.

L'épouvante se reproduisait sous toutes les formes ; on devait en attendre que l'indignation finirait par allumer la guerre intestine.

Les détenus demandèrent la force armée : tout s'émut dans la République ; on trembla pour vous : la Convention rejeta constamment cette mesure, qui pouvait troubler la patrie.

Le véritable but de cette proposition fut de défendre dans Paris les débris du trône ; on eût entretenu perpétuellement la division entre les citoyens, et on aurait régné ; on aurait déclaré la guerre à toute l'Europe, comme on l'a fait depuis pour attirer l'attention des esprits au dehors, pour diminuer le nombre des bons citoyens, pour rappeler la première constitution par la nécessité d'un gouvernement vigoureux, après nous avoir mis l'Europe sur les bras.

« Le roi aurait été déchu, et les intrigues de l'été dernier auraient repris leur cours.

Ce qui fait croire qu'on a tout tenté pour empêcher qu'on ne donnât une forme de gouvernement à la République, et pour tout embrouiller, c'est le silence qu'on garda sur les propositions de Kalkreuth, le 24 octobre, après l'évacuation de la Champagne. Kalkreuth, en effet, fit des propositions à Kellermann ; celui-ci en fit part au conseil. Quelques-uns des détenus dominaient le comité diplomatique ; ils dominaient le conseil par l'autorité de Roland. Kellermann s'est plaint depuis du peu de cas qu'on avait lait de ses lettres. Vous pouvez bien aimer la paix, mais vous ne craignez point la guerre. Vous pouvez être au-dessus des propositions de Kalkreuth et des tyrans, mais on a dû vous en instruire.

Les détenus, qui n'avaient point voulu la paix, furent cependant les premiers à affecter de la faiblesse et de la-crainte, par rapport a l'étranger, sur la mort du roi. Le roi mort, la royauté mourait avec lui ; le trône était déshonoré ; il n'y avait plus d'espérance d'empêcher que la République ne fût fondée par ceux mêmes qui avaient porté l'arrêt du tyran ; il y a apparence qu'on refusait la paix prématurée, demandée par Kalkreuth, et qu'on la réservait pour être un moyen de conciliation dans l'affaire du tyran.

En effet, Brissot, qui n'avait pas craint l'Europe l'été dernier, et qui lui-même avait proposé la guerre, dans lé dessein de distraire l'esprit de révolution et de, raffermir la monarchie ; Brissot, qui n'avait point voulu de la paix du 24 octobre, menaça la Convention nationale des armes de l'Espagne et de l'Angleterre ; et si Brissot avait pu vous amener à vous laisser influencer par la terreur dans ce jugement, la même nécessité ne pouvait-elle pas ensuite vous contraindre à conserver la monarchie ? Les armes dont on vous menaçait pour vous demander une chose, n'auraient-elles pas en la même puissance pour exiger le reste ?

L'appel au peuple fut proposé par les détenus ; il fut favorisé par l'erreur ; vous savez maintenant quel parti les royalistes pouvaient tirer de cette mesure, et la France entière l'a envisagée avec effroi.

Mais ce qui achève de convaincre qu'on a voulu dominer la Convention nationale et la République par le désordre et la terreur, c'est qu'on fit tout avant la mort du roi, pour vous confondre et vous intéresser, par de plus grands périls, à tout sacrifier à une paix dont la royauté devait être le prix.

L'attention de Brissot s'entendit dans l'autre hémisphère. Brissot dominait le conseil ; il y fit nommer son beau-frère Dupont, vice-consul général à Philadelphie. Je n'en dirai pas davantage ; je ne m'étendrai pas pour accuser Brissot d'avoir été d'intelligence avec l'Angleterre : peu vous importe ; Cromwel n'est plus, ni Mazarin, vous ne voulez que justifier aux veux des Français votre sévérité envers les détenus et l'Europe n'a rien à démêler entre nous ; mais tandis que l'on trompait la Convention nationale au-dehors, on conspirait contre elle au-dedans.

Barbaroux, le 14 janvier, requit un bataillon de se porter sur la Convention nationale ; quelques-uns de ces volontaires avaient crié publiquement : *Vive Roland*, *vive le roi* ! Cette affaire a été instruite.

Le procès du tyran fut entrecoupé d'une foule d'incidents savamment combinés ; on avait produit beaucoup de papiers pour allonger la procédure et la neutraliser ; lorsqu'on demandait qu'on jugeât le roi, les détenus répondaient qu'on ne voulait point s'occuper du peuple, et qu'on voulait déshonorer le nom français. Pétion proposa d'user de clémence ; on alluma des querelles incidentes et sérieusement ridicules sur la police de Paris, sur la liberté des théâtres, sur la diplomatie ; tout fut mis en usage pour sauver le tyran, ou plutôt la tyrannie.

On compta beaucoup sur ce Dumourier qui connut assez peu les causes de la destruction de la monarchie, pour prétendre la relever par la force des armes et par l'audace ; Dumourier ne s'expliqua point tant que le roi vécut ; il traîna son armée dans la Belgique pour qu'elle ne fermentât point dans ses foyers, et pour l'opposer par la suite au parti républicain, s'il venait à triompher. Dumourier, selon toute apparence, n'eut en vue que sa propre fortune, aux dépens de la cour d'abord, et de la République après, soit qu'il devînt assez puissant pour opprimer sa patrie, soit qu'il devint l'heureux imitateur de Monk. Il parait que le tyran n'eut aucun ami attaché à sa personne, qu'on voulait la déchéance, et qu'on ne s'intéressait à lui conserver la vie que pour sauver le trône, pour le rendre moins odieux et se faire un mérite auprès des vainqueurs, si la révolution succombait ; d'ailleurs on ne pouvait espérer de crédit sous un homme qui regrettait la tyrannie, et avait tout fait pour la ressaisir ; sous un homme, impénétrable qui soutenait la noblesse et lui tendait les mains ; on s'irritait des mépris de cette ancienne cour, on craignait sa dissimulation : voilà pourquoi l'on proscrivait les deux Chambres et la République ; alternative délicate entre laquelle il fallait se maintenir pour dominer. Cette mesure eut l'avantage de flatter tous ceux qui voulaient la Constitution de bonne foi ; on attendait tout sous un usurpateur qui eût soigneusement écarté des affaires les amis de son prédécesseur, les émigrés, les partisans de la République, et qu'on se promettait de gouverner ; si le secret et les vues cachées de la déchéance avaient été ignorées jusqu'alors, on les vit enfin au grand jour après la mort du roi.

Dumourier se déclara pour le jeune d'Orléans contre le fils du tyran mort ; on en pourrait conclure que la déchéance, insinuée par Brissot et par les détenus dans la législature, avait terminé l'objet ; car quel autre projet pouvait-on servir lorsqu'on ne voulait point la République ? Les républicains demandaient également la déchéance, mais ils conspiraient pour la mort ; ils l'ont prouvé depuis. Comment imaginer que Brissot et les autres, liés depuis par composition avec Dumourier, n'avaient pas le même but, lorsqu'ils tenaient la même conduite ? Je dis par composition, car ils s'étaient réconciliés ; et les hommes publics ne se raccommodent qu'aux dépens du peuple et parce, qu'ils,

se craignent. Comment croire que Dumontier et ses amis étaient divises d'intérêt, que les détenus prétendissent se, passer de l'armée et du général, et celui-ci n'user pas des amis qu'il avait dans la Convention.

SCÉNES DE LA REVOLUTION.
Application de la loi des suspects. Les conspirations des royalistes contre la patrie envahie étaient si atroces que la Convention dut ordonner des visites domiciliaires. Cette mesure de salut public empêcha fort heureusement de nombreuses trahisons.



On avait déjà proposé l'expulsion des Bourbons, pour intéresser, pour essayer l'esprit de l'armée.

Madame Sillery et mademoiselle d'Orléans paraissaient parmi les soldats ; le jeune Egalité s'était rendu le familier de ses compagnons d'armes ; la pitié du soldat devait s'émouvoir en faveur d'une jeune fille proscrite, et d'un jeune homme qu'on semblait livrer à ses bourreaux, Buzot, par cette proposition, se donna de la popularité ; il donnait le change sur ses véritables intentions, et, par cet artifice ingénu, tons ceux qui combattaient cette mesure semblaient servir la faction d'Orléans.

Danton, au mois d'octobre, proposa la peine de mort contre ceux qui parleraient de rétablir la royauté. Buzot avait trouvé cette loi illusoire. Un usurpateur disait-il, est au-dessus de ces sortes de lois ; elle fut rejetée. Buzot la reproduisit lui-même quatre mois après : la première fois il la combattit, parce qu'elle eût fait faire un pas de plus à la République, et rassuré sur des prétentions qu'il avait besoin de combattre pour intéresser quand il la proposa une seconde fois, on pouvait dire qu'il comptait lui-même sur le courage et le pouvoir de l'usurpateur.

Tout ne tarda point ; d'éclater, la conjuration était en vigueur ; Dumourier commençait à ne plus dissimuler. Miranda écrivit à Pétion les dispositions où il voyait Dumourier. Pétion n'en instruisit point la Convention nationale.

Le roi n'était plus. Les déclamations contre l'anarchie avaient redoublé depuis quelque temps ; on avait excité au pillage dans Paris. Le valet de Buzot fut arrêté dans les rassemblements, échauffant le peuple. On avait lassé l'armée par le dénûment et la misère, on avait indisposé la France contre Paris ; les généraux et les détenus marchaient de concert ; le recrutement était retardé par Beurnonville et quelques corps administratifs. La Convention envoie des commissaires dans la République pour y appeler le peuple aux armes ; mais l'intrigue les y poursuit : on les fait passer pour de superbes proconsuls, tout est prévenu contre eux, Bourdon est assassine dans

Orléans, Saint-André est insulté et menacé dans la même ville ; on écrit pour faire arrêter les autres. Les détenus s'opposent à ce qu'on déclare Orléans eu état de rébellion. Dumourier n'attend point que son armée se soit remplie de nouveaux soldats, il marche, il est défait à Nerwinde ; son dessein n'était point d'éclater sitôt, il voulait vaincre encore ; il se battit en déterminé pour se vendre plus chèrement. Quand il se vit vaincu, il craignit de perdre avec d'autres batailles la considération qu'on avait pour lui ; il éclata donc, il fuit de la Belgique, et se rendit l'ennemi favorable en se hâtant de lui sacrifier le reste de sa fortune. Il fait partir Devaux et Miacziuski pour surprendre et livrer Lille et les places fortes. Dumourier déclare la guerre à la Convention nationale, il la menace de l'obéissance et de l'aveuglement de son armée ; il demande un roi, et se déclare pour d'Orléans fils et pour quelques-uns des détenus, qu'il appelait la portion saine de la Convention. Lorsqu'on accusa ces derniers d'être les complices de Dumourier, on les vit sourire : la dissimulation sourit, l'innocence s'afflige ; dans les révolutions, ceux qui sont les amis d'un traître sont légitimement suspects.

Le mauvais succès de la trahison de Dumourier sembla irriter le dépit de ses partisans.

On répandit dans Paris une affiche, dont voici quelques passages :

Réveillez-vous, républicains, pardonnez à l'ancien mépris des bourgeois, puisqu'aujourd'hui ils sont disposés à vous secourir et à vous aimer.

Ralliez-vous donc au peuple industrieux et aux bourgeois, pour faire une guerre implacable aux brigands qui vous séduisent et qui vous égarent. Réveillez-vous, républicains. Bourgeois, peuple industrieux, sans culottes, réunissez-vous, armez-vous, formez de saintes associations ; quittez un instant vos travaux, et ne les reprenez que quand vous aurez chassé les brigands des clubs, des sections et de la Convention nationale, et qu'elle sera composée entièrement de vrais républicains et d'amis de la concorde et des vertus, protégée par l'union de tous les braves citoyens de Paris avec tous les bons citoyens des départements, pour braver tous les efforts des méchants et vous donner de bonnes lois.

Ralliez-vous, citoyens, et ralliez-vous promptement, ou demain vous tombez tous sous le couteau des proscriptions et de la guerre civile.

Citoyens, tremblez, le complot des brigands est renoué ; je suis averti par un de leurs complices que d'ici à dimanche les deux tiers des députés, les signataires, et une grande partie des bourgeois doivent être massacrés. Citoyens, armez-vous sur-le-« champ, aux armes ! aux armes ! brave section des Gardes-Françaises, mettez-vous à notre tête ; marchez aux Jacobins, aux Cordeliers, à la Commune, *à la Convention nationale ! immolez* les brigands, ou tout est perdu. »

« Cette affiche était signée *Harrington* ; elle ôtait longue et véhémente, on voulait réveiller l'effroi, alarmer les esprits les esprits, et l'on provoquait hautement au nom de l'ordre et de la paix, le meurtre d'une partie de la Convention nationale et la guerre civile. Il y avait eu quelques bruits aux halles, le maire de Paris apprends qu'on a répandu dans le peuple un grand nombre de ses affiches ; le lendemain il reçoit du conseil l'avis qu'on en voulait aux jours de Beurnonville, que le ministre et le côté droit de la Convention devaient être égorgés par les vainqueurs de la Bastille, qui s'introduiront sous prétexte de défiler avant de partir : le maire prend les précautions convenables ; il va même trouver les vainqueurs de la Bastille. Il les trouve tranquilles.

L'affiche est répandue le lendemain avec plus de profusion. Réal, substitut du procurceur de la Commune, remet au maire une lettre par laquelle on l'avertit que la moitié de la Convention va être assassinée par des scélérats, et on l'exhorte à agir pour la bonne cause.

Le maire lui demande s'il connaît l'auteur de la lettre. Réal répond qu'il la croit d'Aubert. Le maire est appelé par les ministres pour se concerter sur les malheurs dont la patrie est menacée, il s'y rend ; tout était paisible, la majorité du conseil exécutif paraissait être dans le secret.

L'aide-de-camp de Beurnonville, apposté, apprend au conseil, en présence du maire, qu'Aubert a parlé de rassemblements et de projets sinistres de scélérats.

Un homme de police, apposté de même, accourt au conseil, avec un commissaire de la section des Champs-Elysées. Celui-ci présente au maire une lettre dans laquelle on lui dévoile le complot d'égorger la moitié de la Convention ; on lui présente comme seul moyen de prévenir ce crime de battre la générale, et d'assembler toutes les sections années autour de la Convention.

On ajoute que plusieurs présidents et commandants de sections sont prêts, et que si le maire a besoin des signatures de quelques députés, on va les lui procurer.

Le maire s'informe de l'auteur de la lettre : l'homme de police répond qu'il croit qu'elle est d'Aubert ; la lettre est de la même main que la lettre écrite à Réal. On apprend à l'instant qu'lzarn-Valadi, député, vient d'être arrêté au corps de garde de l'Oratoire, criant qu'il faut marcher au secours de la Convention, qu'elle est cil péril. Cependant la Convention et Paris sont tranquilles, les vainqueurs de la Bastille ont défilé modestement ; on célébré une fête, aucun bataillon ne se prête à ce mouvement de terreur, le coup qu'on veut porter par elle est manqué.

On cherchait Aubert ; un agent de change se présente à la mairie pour son défenseur ; le maire le consigne jusqu'à ce qu'il ait déclaré où est Aubert : ainsi pressé, il annonce que celui qu'on cherche n'est point le vrai coupable ; que l'affiche est de Valazé, que celui-ci ne la désavouera pas. L'agent de change est conduit à la police, où il fait sa déclaration ; il est conduit ensuite chez le ministre de l'intérieur, où il la répète. Ce fut là fable de Tartufe. Valazé fait prier le maire de ne le point dénoncer : Valazé était l'âme du trouble, il était Harrington, il était Aubert, il était l'agent de change, il était les sections années, il était l'épouvante du côté droit et du conseil : il voulait une émeute, au milieu de laquelle les conseils donnés dans l'affiche auraient été exécutés ; il voulait justifier l'éveil qu'il avait donné. Rien ne put agiter le peuple, le peuple resta immobile. Nous verrons par la, suite le même plan reproduit peut-être avec plus de succès, le 31 mai, pendant lequel l'intrigue fut noyée dans le débordement du peuple.

« Je ne vous rappellerai pas avec quel art on répondit ensuite dans la France l'horreur des crimes de Paris ; vous vous souvenez avec quelle acrimonie Valazé et ses compagnons parlaient ensuite, irrités par leur impuissance ; avec quelle fureur ils agitaient vos séances, et soufflaient parmi vous la haine et la défiance implacable ; le crime marchait en triomphe au milieu de vous, et entraînait tout par ses paroles. Les honneurs et la confiance aveugle que s'accordent les magistrats entr'eux sont une tyrannie ; nul individu ne doit être vertueux ni célèbre devant vous, car un peuple libre et une assemblée nationale ne sont point faits pur admirer personne. La révolution avait crée un patriciat de renommée : ce respect humain a conduit la chose publique à deux doigts de sa perte :

on n'examinait point ce qui était bien en soi-même, mais qui l'avait fait ou l'avait dit. Le bonheur public est la mesure des réputations. Interrogez l'état de la France, on a tout sacrifié à la passion de rétablir la monarchie en sauvant le tyran. Voici un passage d'une lettre trouvée chez Gardien, membre de la commission des Douze, sous la date du 20 janvier dernier :

« Estaing offre le bonjour et l'hommage de son respect au législateur Gardien ; *la confiance attire le même sentiment, elle l'exige.* Voici mon souhait ; je ne sais s'il est pratique, mais il a pour objet l'utilité et la dignité de la République.

Je voudrais qu'au dernier moment, que lorsqu'il n'y aura plus rien à dire sur les projets et sur les hommes, que lorsqu'il ne pourra rien rester à dévoiler, la grande majorité des fédérés et des sections, calme, sans tumulte et sans armes aucunes, sollicitât et obtint de la Convention le rapport du décret, la commutation, et que Payne, se faisant fort des Américains, conduisît au même instant la source de nos maux sur le *Républicain.* Ce vaisseau, tout prêt à Brest, pourrait vraisemblablement appareiller. Par la même raison qui existe, il porterait à d'autres républicains zélés, tranquilles et fidèles, un ci-devant roi et sa famille. »

« Je ne vous rappellerai point ce que fit Thomas Payne, il ne voulut point faire le mal ; des mains pures ne l'eussent point fait chez des hommes moins corrompus. Respectez un appui de la liberté de l'autre hémisphère, ne le condamnez pas, car on l'a trompé.

On a voulu sauver la tyrannie, n'en doutez plus : voilà la cause de la fureur qu'on a montrée ; la République ne compose pas avec la royauté, la République ou le roi devaient périr ; vous l'avez vu depuis : ceux qui voulaient sauver le roi ont tout fait pour perdre la République. On se plaignait de vos tribunes et de leurs mouvements ; mais les partisans nombreux de la tyrannie, répandus sur toute la République, et déclamant sans cesse contre votre autorité, étaient-ils plus respectueux ? les cris que vous n'entendiez pas, et qui proclamaient la guerre civile, étaient-ils innocents ? Il est consommé le criminel projet d'aveugler la France, d'armer les Français contre les Français, et de nous ramener à la monarchie par la tourmente de la liberté ; il est consommé le projet d'étouffer dans Paris cette population, l'effroi de la tyrannie ; on l'avait tenté par la force armée, on a cru réussir par la terreur. Toutes les pièces qu'on a remises au comité l'attestent, elles prouvent que tous les moyens ont été pris depuis longtemps d'exciter tout le peuple à se révolter ; on comptait sur le surhaussement des denrées, on comptait sur le ressentiment des uns, sur l'intérêt, les passions et l'aveuglement des autres.

Le dessein de rétablir le despotisme fut continué : on n'avait pu compter sur Paris seul ; on renoua tous les lambeaux qu'il avait dans la République, et le crime étendit ses bras autour du peuple français ; on donne l'alarme aux propriétaires, on n'entend plus la vérité parmi les cris aigus des gazettes et du mensonge. On croit à Paris qu'on égorge dans la République ; on pâlit dans la République, on croit qu'on égorge à Paris.

Les bruits les plus sinistres étaient de retour dans le Midi ; on écrivait de Bordeaux, le 26 mai, que Dufour et Parens y étaient de retour, qu'ils était affaibli, que les brigands qu'il renfermait étaient partis pour la Vendée et les frontières ; que pendant leur séjour ils avaient assisté aux conciliabules de Pétion et de Valazé, qu'ils avaient été admis par les députés de Bordeaux ; que dans ces conciliabules se trouvaient quarante membres de la Convention, qu'on y avait conclu le meurtre d'une partie de la représentation nationale ; qu'on devait battre le rappel dans les départements pour faire marcher cent mille hommes sur Paris.

« Dufour et Parens annonçaient que les députés de Bordeaux n'étaient peut-être plus, et qu'ils délibéraient sous le couteau ; quelques-uns des détenus avaient déjà dit que leur projet ne réussirait pas, quelqu'un d'entre-eux ne fût

assassiné ; ils enviaient le couteau de Paris, ils enviaient au parti républicain le coup qui perça Saint-Fargeau. Que voulaient-ils donc faire avec du sang ? Cependant les sections de Bordeaux s'agitent, on y propose une adressé aux départements, pour les inviter à prendre les armes : le peuplé de Bordeaux est sage, il délibère, il ne précipite point cette adresse.

Les mêmes choses se passaient (dans le courant de mai) dans Marseille, dans Lyon, dans la Corse : là des tyrans régnaient, allumaient la guerre civile, et se rendaient indépendants ; Paoli déclamait en Corse contre l'anarchie : il conspirait aussi au nom des lois.

Paris était inquiet, les malveillants y levaient le front ; l'enrôlement avait produit quelque tumulte ; Buzot avait réclamé hautement la liberté de ceux qu'on avait arrêtés ; le désespoir de la vertu luttait contre celui du crime : vous étiez agités plus que jamais, les conjurés dénonçaient les conjurations, comme avait fait la cour. Elle fait arrêter, pendant la nuit, des citoyens et des magistrats, cette commission, d'abord choisie pour chercher la cause des troubles et les apaiser ; elle les excite elle-même ; sa tyrannie menace d'attentats imaginaires qu'elle suppose et qu'elle poursuit ; elle a l'art de faire envisager les plaintes qu'on porte contre sa violence comme le tourment d'un parti démasqué, et la crainte que sa vertu inspire aux méchants ; elle semble vouloir exécuter le premier plan de Valazé, celui d'assembler les citoyens par la terreur, et de les mettre aux mains par la jalousie, par la vengeance, par la défiance et par les méprises.

Vous vous souvenez, citoyens, que dans ce même temps la République entière était remuée, qu'on appelait les suppléants à Bourges, que les corps administratifs de l'Eure, du Jura, du Calvados, de la Gironde et des Bouches-du-Rhône, avaient en quelque sorte proclame leur indépendance, et qu'on avait soulevé la Fiance. Le coup partait des conciliabules de Valazé et de ceux de Saint-Cloud ; là l'intrigue avait remplacé la cour, et madame Brissot logeait au palais de la ci-devant reine, et recevait souvent la plupart des détenus.

Depuis longtemps plusieurs membres de la Convention excitaient à la révolte les corps administratifs de leurs départements. Tous ont été sollicités, dans le courant de mai, de prendre les armes ; le plus grand nombre a résisté, les autres ont été trompes sans doute.

Cependant la commission des Douze aigrit de plus en plus les esprits ; elle vous annonce qu'un complot est près d'éclater. *Valazé tenait, au commencement de mars, le même langage.* Elle vous propose de doubler vos gardes et de faire fermer les sections ; elle se dit le dernier asile de la liberté ; elle vous glace par des récits funestes ; elle délibéré armée au lieu de ses séances. Bertrand, lui seul, l'un de ses membres, veut inutilement l'arrêter dans ses excès. Elle feint des périls, afin d'accroître son pouvoir ; la commotion est universelle. Plus la commission répand d'effroi, plus elle a occasion d'en répandre, et plus aussi elle se montre violente. Elle dépose et reprend à son gré ses fonctions ; les dangers qu'elle semble courir la rendent plus intéressante ; elle va tout oser impunément. Valazé, par une lettre circulaire, avait appelé en armes ses compagnons, le 22 de mai, au lieu de vos séances.

Le peuple s'assemble autour de vous, il demande justice pour ses magistrats et pour lui-même qu'on accuse : c'est un jour de deuil populaire. Vous avez vu, dans le passage de la lettre de Destaing, le projet de réunir la majorité des fédérés et des sections pour demander le rapport d'un décret. Pourquoi cet appareil et cette intrigue ? Et quand le peuple aujourd'hui s'assemble pour vous demander justice, on le trouve licencieux. Des citoyens sont à la barre : ils étaient vieux et respectables, ils avaient dit la vérité : *Citoyens*, leur répond Isuard, *on pardonne à votre jeunesse.*

Barrère alors propose d'adjoindre au comité de salut public cinq membres pour prendre les informations sur les faits de conspirations contre la Convention nationale. On amenda la proposition, et l'on lit décréter une commission particulière de douze membres : elle fut composée en grande partie de ceux qui conspiraient dans les conciliabules de Valazé. Cette commission, au lieu de se conduire avec sagesse, irrite les esprits par sa violence, et répand l'effroi parmi les citoyens : elle arrache Hébert de sa maison.

On faisait croire au peuple français que la Convention était en proie à des hommes égarés ; Isnard répond à d'autres qui vous avaient parlé paisiblement, que si la Convention nationale est outragée, on *cherchera sur quelle rive de la Seine fut Paris. La Republique* devait trembler pour vous : ces discours étaient des prétextes qu'on envoyait à la révolte.

Ce moment était le même que les premiers jours du mois d'août, où la cour, conspirant contre le peuple, et armée contre lui, se plaignait dé sa licence ; elle avait égaré les corps administratifs, ils l'étaient encore ; la cour, au nom des lois, opprimait la liberté ; au nom des lois, on l'opprimait de même ; la Cour avait gagné quelque chefs de sections, la commission des Douze a requis ces mêmes sections, celles où La Fayette avait le plus d'amis.

Les 1 et 2 juin, le peuplé se réunit de nouveau par le sentiment du péril commun ; il s'était présenté deux fois ; ses pétitionnaires parurent tristes devant vous, ils étaient précédés du bonnet de la liberté couvert d'un crêpe ; ils furent repoussés et outragés : on leur répondit par des fureurs ; on ne voulut point les entendre. Ainsi s'ébranlent les empires, par les injustices envers les peuples. Déjà les malveillants s'autorisaient de la violence et du triomphe

des détenus ; on sollicita Dillon de se mettre à la tête d'un rassemblement ; on agita le peuple de plus en plus pour avoir un prétexte de soulèvement. Le projet était dirigé par plusieurs chefs. (Ils sont arrêtés.)

Ces chefs avaient sous eux douze généraux dont chacun était chargé de s'emparer de l'esprit de quatre sections.

Ces généraux avaient en sous-ordre deux ou quatre affidés principaux : le projet se communiquait à une seule personne, avec invitation de ne le communiquer qu'à cinq autres, lesquels, cinq devaient suivre la même marche, en divisant toujours un par cinq.

On avait compté, pour exciter le premier bruit sur le renchérissement des denrées, ou sur de nouvelles levées.

L'action devait s'engager et se suivre ainsi :

On devait s'emparer, à la même heure, du canon d'alarme et l'enclouer, et s'emparer par la voie de force, de ceux de lu maison commune cl du Temple, de ceux de toutes les sections, qui leur devaient êtres livrés, soit par une attaque, soit par les affidés de la ligue.

On devait proclamer le fils du feu roi, Louis XVII, et sa mère régente.

Le projet étant mis à exécution, les individus composant cette ligue devaient se nommer, de droit, gardes du corps, et ceux qui se seraient distingués dans cette action, auraient été décorés d'un ruban moiré blanc, auquel serait suspendu une médaille, représentant un aigle renversant l'anarchie.

Dans le même temps, on arrêtait, à Chauni, un particulier, traduit depuis à Paris et interrogé par le Comité de sûreté générale, porteur d'une lettre ou un projet d'enlèvement était concerté, où le lieu de vos séances et votre perte étaient désignés obscurément, où l'on parlait dé sauver son prince, où l'on disait : *Vous êtes si grand, et moi si petit !*

Vous ne pouvez douter, citoyens, que lès ennemis de la liberté du peuple et du gouvernement républicain, ont dû conjurer contre Vous ; c'est à vous de chercher maintenant de quel côté étaient les conjurés. L'anarchie fut le prétexte dés partisans de la royauté ; Paoli en Corse, Dumourier dans la Belgique, les détenus, tous tenaient le même langage.

« La conjuration s'étendait dans toute l'Europe : elle agitait les colonies par le moyen de Santhonax qui regnèrent véritablement à Saint-Domingue : elle agitait la Corse ; vos commissaires y avaient été proscrits ; des lettres ont été trouvées sur une bombardes génoise, abandonnées en mer, qui toutes attestent que le même plan de poursuivre les commissaires était suivi partout : un arrêté de l'assemblée générale de la Corse les chasse de cette île et licencie les bataillons qu'ils avaient formés ; toutes les troublé la France. Parmi ces lettres, une est adressée à Vergniaud ; on lui dit : *Partez, venez, et le peuple vous bénira.*

La conjuration éclatait partout, lorsque Paris l'a comprimée au commencement de juin.

Manuel vous disait un jour : si dans les troubles excités par les malveillants, tous les bons citoyens prenaient les armés, les méchants seraient comprimés. Paris entier a pris les armes dans ce jour, et tout était tranquille, excepté le crime. Alors vous pûtes librement, sous la sauvegarde du peuple, arrêter les auteurs de tant de désordres ; vous pûtes espérer enfin de donner des lois à la France ; vous imposâtes silence aux royalistes qui avaient médité votre perte ; depuis ce temps vous avez donné à la République une forme de gouvernement ; vous avez éclairé le peuple ; rassuré les propriétaires effrayés, le peuple a vu le dernier jour de l'anarchie. Que l'insurrection de Paris soit jugée par le peuple français. Elle n'a point déjuges légitimes parmi les révoltés de l'Eure. Elle a sauvé la représentation nationale ; les conjurés ont pris la fuite, ils ont pris les armes. Brissot fuyait en Suisse sous un faux nom avec un étranger ; un Espagnol appelé Marchena, se rendait à Moulins près de lui ; cet Espagnol, avait, dit-on, intrigué dans les Pyrénées.

Tel est l'esprit de la conjuration que votre prudence a renversée. Puissent les yeux de la nation s'ouvrir enfin ! Paris n'était que le prétexte de l'attentat qu'on méditait contre elle ; tous les complots ont échoué, grâces en soient rendues au génie protecteur du peuple fiançais ! les conjurés ont laissé peu de traces ; encore quelques jours, ils les auraient teintes de sang. Par quel art ont-ils pu vous séduire, jusqu'à vous ranger quelquefois de leur parti contre vous-mêmes ? toute la France serait paisible s'ils l'avaient été : ils s'armaient contre vous au nom du respect même qui vous était dû, on vous immolait à votre sûreté ; on vous traitait comme ce roi de Chypre chargé de chaînes d'or. Les ennemis de la République sont dans ses entrailles, ce n'est point l'audace que vous avez à craindre, mais l'hypocrisie. Quelques-uns de Marseille ont répandu partout des émissaires ; une femme d'Avignon, appelée Tissac, a découvert à Berlin, juge du commerce de Marseille, un plan de royauté dirigé par ceux qui oppriment le peuple de cette ville ; Langier est à la tête, homme froid et politique ; Lavalize, homme bouillant et déclamateur ; Bertrand, ambitieux, Hardi, effronté ; Mauger-Malville, Pleouse, Castellanet, vif et entreprenant ; Lejourdan, rusé, mais sans courage et caché derrière le crime : voilà ceux qui troublent Marseille et qui voudraient ternir sa gloire ; leur projet est de joindre la Vendée si la fortune les seconde et leur permet de lever tout-à-fait le masque. Lyon est dans le même état ; Privât, froid, dissimulé, arde nt sans le paraître ; Menis, procureur-général, doucereux, engageant ; Coinde, fougueux, facile à égarer pour un coup de main : voilà les principaux tyrans du peuple de

Lyon : tyrans plus odieux que Pysistrate, ils font égorger le fils qui leur redemande son père, et la mère qui pleure un fils.

Buzot soulève les autorités de l'Eure et du Calvados ; Gorsas, Pétion, Louvet, Barbaroux et quelques autres, sont près de lui ; on ferme des sociétés populaires ; on a commis des violences à Beaucaire contre les patriotes ; une commission du gouvernement s'est formée à Nîmes ; partout le sang coule ; Treilhard et Mathieu écrivent de Bordeaux qu'on y accapare les assignats à l'effigie du roi, vin particulier a crié au spectacle, *vive le roi* le bon peuple du Midi est opprimé ; c'est à vous de briser ses chaînes. Entendez-vous les cris de ceux qu'on assassine ; les enfants, les frères, les sœurs sont autour de cette enceinte qui demandent vengeance. Quelques Marseillais marchent à Lyon ; ils, ferment partout les clubs ; la municipalité de Tarascon est dans les fers ; l'Europe attend quels sont les premiers lâches qui auront un roi. La liberté du monde et les droits de l'homme sont bloqués dans Paris, ils ne périront point ; votre destinée est plus forte que vos ennemis ; vous devez vaincre, les précautions ont été prises pour arrêter le crime.

Prononcez maintenant. Vous devez mettre quelque différence entre les détenus : le plus grand nombre était trompé, et qui de nous peut se flatter de ne l'être jamais ? les vrais coupables sont ceux qui ont fui, et vous ne leur devez plus rien, puisqu'ils désolent leur patrie. C'est le feu de la liberté qui nous a épurés comme le bouillonnement des métaux chasse du creuset l'écume impure. Vous ne pouviez pas sauver la patrie avec eux : qu ils restent seuls avec le crime qu'us voulaient commettre, lis se plaignaient de l'anarchie ils nous y plongent, ils ont troublé la paix des bons habitants des campagnes ; et vous avez fait des lois ; que le peuple choisisse entre des rebelles qui lui font la guerre, et vous qui soulagez ses maux. Ils ne partageront donc point avec vous l'amour du monde. Ils se plaignaient qu'on voulait diviser la République, ils se partagent ses lambeaux ; ils disent qu'on a outragé des membres de la représentation ; ils l'outragent tout entière ; ils étaient froids contre les brigands de la Vendée, ils appelaient la France contre vous et trouvent aujourd'hui des armes pour combattre les lois et déchirer l'empire. Nous avons retracé leur conduite depuis le premier jour : plusieurs ont rendu compte des événements selon qu'ils étaient émus par leurs passions ; ils ont raconté les faits sans suite, et sans liaison ; les faits sont toujours odieux lorsqu'on les isole. Ceux qui étaient les plus aveugles, les moins instruits des vues des chefs, et conséquemment fanatiques, ont le plus écrit et le plus parlé dans les derniers jours de la conjuration : comme ils avaient, vu de plus près les conjurés, ils devaient être leurs plus ardents défenseurs, parce qu'ils étaient les plus séduits par leur hypocrisie.. Qu'on lise les récits divers, ceux de Lanjuinais et Rabaut, et ceux des autres répandus dans la France ; ils ont fait du crime un martyre : tout est écrit avec inquiétude, avec faiblesse, esprit de parti.

Vous avez vu le plan longtemps suivi d'armer le citoyen par l'inquiétude et de confondre le gouvernement par la terreur et les déclamations ; mais vous respecterez encore la liberté des opinions, mais votre comité la réclame ; on pourrait dire que les discours d'un représentant sont des actions ; que cette liberté n'est que pour les citoyens, qu'elle est leur garantie ; mais que, dans les actes du gouvernement, elle peut être une politique insidieuse et suivie, qui compromette le salut public. Était-elle sacrée l'opinion qui condamna Socrate et lui fit boire la ciguë ? L'opinion qui fait périr un peuple l'est-elle d'avantage ?

Quoi qu'il en soit, la liberté ne sera point terrible envers ceux qu'elle a désarmés et qui se sont soumis aux lois ; proscrivez ceux qui nous ont fuis pour prendre les armes ; leur fuite atteste le peu de ligueur de leur détention. Proscrivez les, lion pour ce qu'ils ont dit, mais pour ce qu'ils ont fait ; jugez les autres, et pardonnez au plus grand nombre. L'erreur ne doit pas être confondue avec le crime, et vous n'aimez point à être sévères ; il est temps que le peuple espère enfin d'heureux jours, et que la liberté soit autre chose que la fureur départi ; vous n'êtes point venus pour troubler la terre, mais pour la consoler des longs malheurs de l'esclavage ; rétablissez la paix intérieure. L'autorité brisée au centre fait partout peser ses débris ; rétablissez en tous lieux la justice et l'énergie du gouvernement ; ralliez les Français autour de leur Constitution ; puisse-t-elle ne pas partager la haine conçue contre ses auteurs ?

On a poussé l'oubli delà morale jusqu'à proscrire cet ouvrage, fût-il propre à assurer le bonheur du peuple français, parce que quelques-uns n'y ont pas concouru. Ils régnaient donc, ceux qui sont si puissants ! et qu'attendiez-vous d'eux après tant de crimes ? des crimes encore ! Quelle est donc cette superstition qui nous érige en sectes et en prophètes, et prétend faire au peuple un joug mystique de sa liberté ? Vous ne pouviez faire de lois avec eux, et vous n'auriez point le droit d'en faire sans eux ! Il serait donc des cas où la morale et la vérité pourraient être nulles !

J'ai peint la conjuration ; fasse la destinée que nous ayons vu les derniers orages de la liberté ! les hommes libres sont nés pour la justice ; on profite peu à troubler la terre la justice consiste à réprimer ceux qui la troublent.

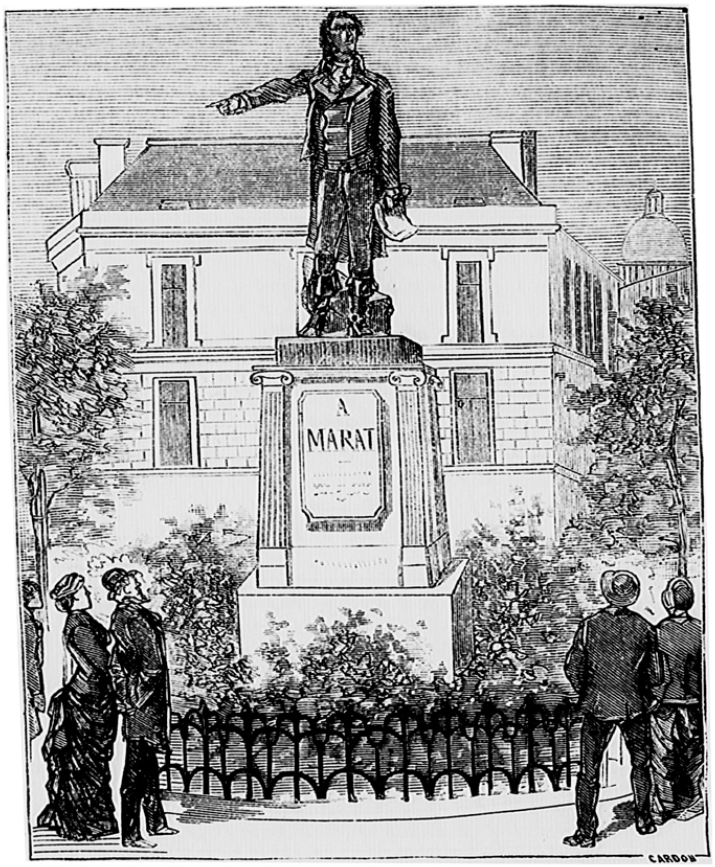
Vous avez eu le droit de faire arrêter ceux de vos membres qui trahissaient la République. Si le souverain était assemblé, ne pourrait-il pas sévir contre quelques-uns de ses membres ? O vous qui le représentez, qui pourrait sauver la patrie, si ce n'était, vous-mêmes ? Les détenus avaient donné les premiers l'exemple de la sévérité envers

les représentants du peuple ; qu'ils subissent la loi qu'ils ont faite pour les autres ; ils sont des tyrans s'ils se prétendent au-dessus d'elle ; qu'ils choisissent entre le nom de conjurés et celui de tyrans.

Il résulte des pièces remises au comité de salut public :

Qu'une conjuration a été ourdie pour empêcher en France rétablissement du gouvernement républicain ; que l'anarchie a été le prétexte des conjurés pour comprimer le peuple, pour diviser les départements, et les armer les uns contre les autres ;

UNE RÉPARATION NÉCESSAIRE.
Murât est le patriote révolutionnaire qui a été le plus indignement calomnie ; une réparation est due à sa mémoire. Il serait juste que, sur l'emplacement de la maison où Marat fut lâche ment assassiné, c'est-à-dire au milieu du petit square qui est devant la nouvelle École de Médecine, le peuple élevât une statue au grand citoyen, au républicain ardent et vertueux.



Qu'on a tenté de mettre sur le trône le fils de Capet ;

Que les derniers efforts des conjurés contre rétablissement de la République ont redoublé depuis que la Constitution a été présentée à l'acceptation du peuple français ;

Qu'on avait, formé dans les conciliabules de Valazé, où se rendaient, les détenus, le projet de faire assassiner une partie de la Convention ;

Qu'on a tenté de diviser d'opinions le nord et le midi de la France, pour allumer la guerre civile ;

Qu'à l'époque du 31 mai, plusieurs administrations, excitées à la révolte par les détenus, avaient arrêté les deniers publics et proclamé leur indépendance ; Qu'à cette époque, la conjuration contre lé système de gouvernement, républicain avait éclaté dans les corps administratifs de Gorse, des Bouches-du-Rhône, de l'Eure, du Calvados, qui sont aujourd'hui en rébellion. Votre comité à pense que votre justice devait être inflexible envers les auteurs de la conjuration ; il m'a chargé de vous proposer le décret suivant :

Art, Ier La Convention nationale déclare traîtres à la patrie Buzot, Barbaroux, Gorsas, Lanjuinais, Salles, Louvet, Bergoing, Biroteau, Potion, qui se sont soustraits au décret rendu contre eux, le 2 de juin dernier, et se sont mis en état de rébellion dans les départements de l'Eure, du Calvados et de Rhône-et-Loire, dans le dessin d'empêcher rétablissement de la République, et dé rétablir la royauté.

Art. II. Il y a lieu à accusation contre Gensonne, Guadet, Vergniaud, Molleveau, Gardien, prévenus de complicité avec ceux qui ont pris la fuite et se sont mis en état de rébellion.

Art. III. La Convention nationale rappelle dans Son sein Bertrand, membre de la commission des Douze, qui s'opposa courageusement a ses violences ; rappelle dans son sein les autres détenus, plutôt trompés que coupables.

Art. IV. La Convention nationale ordonne l'impression des pièces remises au comité de salut public et décrète l'envoi dans les départements. »[302]

DISCOURS
PRONONCÉ A L'INAUGURATION DES BUSTES DE
LEPELLETIER ET DE **MARAT**
DANS LA COUR INTÉRIEURE DE L'HÔTEL DES DOMAINES NATIONAUX, A L'OCCASION DE LA FÊTE
CÉLÉBRÉE PAR LES EMPLOYÉS DE CETTE ADMINISTRATION EN L'HONNEUR
DES MARTYRS DE LA LIBERTÉ

Le primidi 21 brumaire de l'an II de la République une et indivisible.

Par le citoyen BESSON, représentant du Peuple[303].

Citoyens.

Nous sommes réunis pour célébrer la mémoire des généreux martyrs de la liberté. Il y a peu de jours qu'ils étaient parmi nous. Nous les avons entendus professer hautement et avec énergie les principes sacrés pour lesquels ils ont versé tout leur sang. Des froides images seraient-elles tout ce qui reste de nos frères, de nos amis ? Non, citoyens, non ! Leur esprit républicain, le feu sacré qui les animait, ne sont pas anéantis ; ils ont passé dans nos cœurs ; ils les enflamment d'une ardeur nouvelle. Il n'en est pas un seul d'entre nous dont l'âme élevée, au récit de leurs traits de courage et d'héroïsme, ne se sente la force de les imiter, de les venger, et ne désire d'en trouver l'occasion.

Jugez, citoyens, par les sentiments que leur mémoire vous inspire, de l'horreur que tout républicain a vouée aux ennemis atroces de notre liberté, en apprenant le massacre horrible de ses défenseurs, de ses amis. Quel est le citoyen qui pourrait manquer de courage et d'ardeur en se rappelant ce qu'ont fait pour lui ses frères généreux ? Quel est celui qui refusera pour la République son temps, ses talents, ses Veilles môme, s'il est nécessaire, en se rappelant qu'ils ont donné tout leur sang pour notre cause ?

Citoyens, nous ne sommes pas tous appelés à faire d'aussi grands sacrifices à la patrie ; mais tous nous lui devons, clans le poste qui nous est confié, tous les moyens que la nature nous a donnés pour le bien remplir.

La plupart de ceux qui m'écoutent occupent dans l'administration des Domaines nationaux des places intéressantes. De cette branche des finances dépend l'affermissement de la liberté et de la République.

Qu'ils aient sans cesse présent à l'esprit le généreux dévouement dé nos illustres martyrs. Quels que soient leur exactitude, leurs soins, leurs travaux, leurs peines, ils ne surpasseront jamais le généreux dévouement de leurs illustres modèles ; mais ils auront rempli leurs devoirs en faisant dans cette partie importante tout ce que leur patrie avait droit d'attendre d'eux.

Que cet amour sacré de la patrie devienne l'objet du culte de tous les Français ; que les instants de la vie ne soient comptés, à l'avenir, que par les services rendus à la République.

Notre patrie est tout pour nous, soyons tout pour elle. Que l'éternelle raison nous éclaire ; que là vérité nous guide ; que l'égalité et la fraternité nous unissent ; que tous nos intérêts confondus présentent à nos ennemis la montagne inaccessible aux esclaves Alors dépouillés de tous les préjugés, délivrés de tous nos ennemis, nous jouirons en paix du bonheur des hommes libres.

Vive la République !
Vive la République !

ODE[304]
EN L'HONNEUR DE MARAT ET DES MARTYRS DE LA LIDERTÉ

A de méprisables reliques
Offrez des vœux, et de l'encens ;
Restez ignorants, fanatiques,
Vous qui rampez sous des tyrans.

Mais toi, peuple puissant, peuple fier, peuple sage,
Qui, honteux d'obéir, as su rompre tes fers,
A d'autres qu'aux héros refuse ton hommage ;
Français, tu dois donner l'exemple à l'univers.

De *Marat* la mille éloquence
Vous foudroya, vils intrigants ;
Son active surveillance
Déconcerta les méchants.

Amis, pour le chanter, accordons notre lyre.
A l'odeur des parfums mêlons celle des fleurs.
Livrons-nous aux transports que son nom nous inspire :
On ne peut à *Marat* décerner trop d'honneurs.

O vous ! l'orgueil de la patrie,
Vaillants guerriers, jeunes héros,
Confondez une ligue impie,
Poursuivez vos nobles travaux.

Enfants, tonnez, frappez : bientôt, couvert de gloire,
Chacun de vous verra couronner ses exploits ;
Et libre en ses foyers, au sein de la victoire,
Goûtera le bonheur que promettent nos lois.

Louis HUET.

LES MARTYRS DE LA LIBERTE

Des martyrs de la liberté,
Amis, célébrons là mémoire,
Et qu'en tous lieux leur exemple cité
Porte nos succès et leur gloire
Leur mort est due aux intrigants,
Qu'ils aient tous le sort des tyrans !

Par vous les traîtres démasqués
Vous ont immolé à leur rage ;
Partout bientôt poursuivis, attaqués,
Leur sang lavera cet outrage.

Guerre éternelle aux intrigants !
Qu'ils aient tous le sort des tyrans !

Fédéraliste et Modéré,
Ton audace en vain nous affronte ;
Laisse tomber un masque déchiré ;
Il ne peut plus cacher ta honte.
Les modérés, les intrigants,
Auront tous, le sort des tyrans.

Le peuple entier forme un faisceau
Qu'à briser en vain on s'efforce,
Et chaque jour quelque lien nouveau
En le serrant accroît sa force :
Il poursuivra les intrigants ;
Tous auront le sort des tyrans.

Personne ici n'est excepté,
Les talents, le sexe, ni l'âge ;
Tous, à l'envi, servent la liberté,
Tous voudraient pouvoir davantage ;
Et les complots des intrigants
Leur vaudront le sort des tyrans.

Le père dit à ses enfants :
La Victoire a pour nous des charmes ;
Comme des miens j'aurai soin de vos champs ;
Vos aînés forgeront vos armes.
N'épargnez pas les intrigants :
Qu'ils aient tous le sort des tyrans !

En vain contre nous conjurés
Tous les rois nous livrent la guerre.
Par nous bientôt les peuples éclairés
Des rois sauront purger la terre ;
Et s'ils font place aux intrigants,
Ils auront le sort des tyrans.

Mural, Pelletier et Challier,
Nos succès seront votre ouvrage,
Et du bonheur de l'univers entier,
Nous vous devrons un jour l'hommage ;
Vos noms, avec la liberté,
Iront à l'immortalité.

SEDAINE.

LA CHANSON DU BON RÉPUBLICAIN

Des rois tel était le système :
Plaire aux yeux, sans rien dire au cœur ;
Mais le bon Républicain aime
Les lois, la liberté, les mœurs ;
Ses jeux sont l'école publique ;
Accourez, filles et garçons,
Vous apprendrez, dans ses chansons,
La morale, patriotique.

Lâches tyrans de toute espèce,
Vous avez comblé vos forfaits ;
Le Français tiendra sa promesse ;
Il rendra libres vos sujets.
En vain votre humeur assassine,
Contre nous les arme en ce jour,
Craignez d'aller à votre tour
Visiter sainte guillotine.

Pour vous, prêtres fanatiques,
Cessez de nous prêcher l'erreur ;
Vos menaces évangéliques,
C'en est fait, ne nous font plus peur.
Devenez citoyens et pères,
Brisez châsses et chapelets.
Les droits de l'homme, désormais,
Vont nous tenir lieu de prières.

X ème

LE SANS-CULOTTE

La pique est un fier instrument,
Entre les mains d'un démocrate ;
La pique est un fier instrument,
: Qui met au pas l'aristocrate.
La pique est un fier instrument,
Qui nous obtiendra la victoire ;
La pique est un fier instrument,
Qui fait à jamais notre gloire.

Le bonnet rouge est un bonnet
Comme oh n'en porte pas à Rome ;
Le bonnet-rouge est un bonnet
Qui nous rend libre et nous fait homme.

Le bonnet rouge est un bonnet,
Prêtres, qui fait sauter les vôtres.
Le bonnet rouge est un bonnet
Qui fait la nique aux autres.

Le sans-culotte est un laron
Dont l'cœur et l'bras sont énergiques ;
Le sans-culotte est un luron
Qui... brûle pour la République.
Le sans-culotte est un luron,
Brave sur la terre et sur l'onde ;
Le sans-culotte est un luron
Qui foutra l'tour aux rois du monde.

LAROCHE.

LA FRATERNITÉ

Un bon et franc Républicain.
Dans chaque mortel voit un frère ;
Répétons le même refrain
En buvant dans le même verre.
Sur l'autel de la liberté
Célébrons la fraternité.

Dans les plaisirs, dans les combats,
Toujours unis, toujours ce masse,
Mettons les modérés au pas,
Qu'ils fassent ou non la grimace.
Sur l'autel de la liberté,
Buvons à la fraternité

L'aristocrate croit en vain,
En fuyant qu'il peut nous abattre ;
Mais puisqu'il a laissé son vin,
Nous le boirons pour le mieux battre.
Sur l'autel de la liberté,
Buvons à la fraternité.

Dans l'univers il n'est qu'un bien,
C'est la liberté qui le donne ;
Sans elle, aucun mortel n'est rien,
Il est tout, s'il brise le trône.
Buvons tons à la liberté,
Buvons à la fraternité.

A chaque peuple nous dirons :
Tu sers des projets sanguinaires ;
Esclave, nous te combattrons ;
Sois libre et nous sommes tes frères.
Viens boire à la fraternité,
Sur l'autel de la liberté.

MONTAIGLON.

AVIS DE L'ÉDITEUR

Dans trois jours, nous mettrons en vente, au prix de ; *dix centimes*, une livraison spéciale de huit pages, dont quatre seront consacrées à la Table des Matières de *Marat*, et les quatre autres formeront le frontispice illustré destiné à être placé en tête du volume.

Tout acheteur de la présente livraison (c'est-à-dire de la livraison n° 120) de *Marat* y trouvera jointe, sans augmentation de prix, la première livraison du **Journal officiel de la Convention Nationale,** seule histoire authentique et inaltérée delà glorieuse Assemblée, française.

De même, tout acheteur de la 121^{e} et dernière livraison de *Marat y* trouvera jointe, gratuitement, la seconde livraison dudit *Journal officiel de la Convention Nationale.*

1 A cette époque les assemblées d'électeurs pouvaient disposer des églises.
2 Les témoignages historiques abondent. Il n'y a que l'embarras du choix.
3 Témoignages dé lord Holland, de M^{me} Campan, de Talleyrand.
4 Historique. — D'ailleurs, toutes les scélératesses que nous imputons au futur Louis XVIII sont confirmées par d'irrécusables témoignages
5 Tout le fond de ce chapitre est rigoureusement historique. La citation des articles de Marat est textuelle.
6 C'est ainsi que Marat, dans son journal, appelait les prétoriens bourgeois.
7 Tout ce qui précède est historique. Les documents sont incontestables.
8 Personnage et mission sont rigoureusement historiques.
9 Les faits les plus graves, relatés dans ce chapitre à la charge de Bouillé, sont rigoureusement historiques, ainsi que beaucoup de détails.
10 L'article de Marat, de même que les atrocités imputées à Bouillé, dans ce chapitre, sont absolument historiques, et l'authenticité n'en saurait être contestée.
11 Tout le fond de cette scène, à l'église des Capucins, est historique.
12 Journal l'Ami du Peuple, n° 49.
13 Le fond de la première partie de ce chapitre, relativement à l'empoisonnement de Mirabeau, est historique. Quant à l'empoisonnement du maître serrurier François Gamain, nous avons reproduit mot à mot les documents contemporains, les récits des témoins. La victime a vécu jusqu'en 800. Les vieux habitants de Versailles se rappelaient encore, en 338, cet homme qu'on voyait se promener seul dans les allées désertes du parc, courbé sur sa canne comme un vieillard. Ses cheveux étaient tombés, et le peu qui lui en restait blanchissait sur son front sillonné de rides profondes. Ses joues blêmes s'enfonçaient dans le vide que l'absence des dents avait fait, et ses yeux, au regard terne et morne, ! ne s'allumaient qu'aux noms maudits de Louis XVI et de Marie-Antoinette,qu'il prononçait toujours avec une poignante amertume. Gamain passait ordinairement ses soirées dans un café de Versailles, en compagnie de deux notaires — ils vivaient encore en 840 — et du docteur de Lameiran, qui l'avait soigné. Aucune de ces trois personnes n'hésitaient à attester toutes les particularité du poison, lequel du reste, avait été constaté par procès-verbaux. Le maître serrurier faisait toujours le même récit, sans la moindre variante. D'ailleurs, moins de trois ans après le crime, la Convention Nationale consacra par un décret solennel la vérité de l'accusation. Le 28 floréal an II, sur le rapport de Peyssard, elle alloua, par acclamation, une pension annuelle et viagère

de la somme de 200 livres, à François Gamain, empoisonné par Louis Capet, etc., — à compter du jour de l'empoisonnement. (Voir le Moniteur du temps.)

14 Historique.

15 Cette pièce authentique.

16 Historique.

17 Journal l'Ami du peuple.

18 Nous reproduisons textuellement le récit de ce dialogue, fait par Marat lui-même.

19 Ce jugement de Marat sur Robespierre est historique. Le grand martyr de Thermidor ne la trop justifié.

20 Sauf les quelques détails de mise en scène, le fait est historique. Voir Mémoires de madame Campan, t. II, chap. XV II I.

21 Absolument historique.

22 Les deux citations sont textuelles,

23 Bien loin de charger, notre récit, par sa rapidité, ne rend qu'imparfaitement la noirceur de l'affreux complot. Tout est rigoureusement authentique.

24 Historique.

25 Historique.

26 Historique.

27 Louis Blanc : — Histoire de la Révolution.

28 Le fait de ces trois maîtresses à la fois est historique, ainsi que la présentation à l'impératrice de la comtesse de Wolkenstein.

29 D'après les Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État, cités par Louis Blanc, l'opinion générale, à Vienne, fut que l'empereur avait été empoisonné. Son médecin Lagusius le déclara formellement. On accusa spécialement du crime les émigrés, qu'on savait irrités jusqu'au délire de la répugnance de Léopold à armer la contre-révolution. Quant aux moyens, adoptés, divers récits furent répandus. Les uns prétendirent que, dans un bal masqué, et à la faveur de son déguisement, une dame lui avait offert des bonbons empoisonnés ; les autres affirmèrent qu'on s'était servi de la main même d'une italienne qu'il aimait tendrement.

30 L'entretien est historique. Nous avons reproduit presque textuellement le récit de Dumonriez lui même et celui de M^{me} Campan d'Antoinette, tels que tous deux les ont consignés dans leurs Mémoires imprimés. Nous venons d'appliquer de nouveau à Marie-Antoinette, comme nous l'avons

fait plusieurs fois déjà au cours, l'épithète de prostituée royale. Il nous paraît nécéssaire de démontrer que notre roman ne calomnie pas la femme de Louis XVI. On nous permettra donc d'invoquer l'histoire pure, avec ses irrécusables, et de prouver que nous n'avons rien exagéré. Marie-Antoinette, élevée par l'abbé Vermond, un prêtre infame, aussi corrompu que le fameux cardinal Dubois, avait épousé le Dauphin, héritier présomptif de la couronne, étant à peine nubile. Accompagnée en France par son abominable précepteur, elle tombe en pleine cour de Louis XV, le roi du Parc-aux-Cerfs, le père incestueux, dans un monde ou l'on conspuait la femme fidèle à ses devoirs. On se moquait de son jeune mari, né avec un vice de conformation qui ne devait disparaître que plus tard, par une opération chirurgicale. Durant des années, la jeune princesse ne fut donc épouse de nom. Reine à dix-neuf ans, belle, ardente, impérieuse, initiée à tous les vices par exemples ou par leçons, Marie-Antoinette vécut avec une liberté qui scandalisa jusqu'aux vieux et impudiques courtisans de Louis XV, car elle méprisait l'étiquette. Elle voulut qu'on multipliât les fêtes énervantes, les divertissements d'une singularité folle. Tantôt c'étaient des chevaliers, émules fictifs des preux de Charlemagne, qui dans des jardins somptueux, restaient plongés dans un sommeil magique, jusqu'à ce que, paraissant tout à coup, la reine daignât rompre le charme. (Mémoires de madame Campan). Tantôt, après la lecture de quelque page obscène, relative aux amours des cerfs, ces mêmes gentilshommes se vêtissaient de peaux de cerfs et s'enfonçaient au plus épais des ombrages du parc de Versailles, où Antoinette les rejoignait (Mémoires historiques et politiques, 1. VI). Tantôt enfin, dans ces rigoureuses journées d'hiver, qui sont le désespoir du pauvre du pauvre, la reine et les seigneurs de sa suite venaient fouler la neige des boulevards, à Paris, sur de rapides traineaux figurant des lions ou des cygnes ou des corbeilles de fleurs. Un jour, on l'aperçut à Marly, dans un cabriolet de rencontre, seule et conduisant de sa main royale. (Mémoires secrets de Bachaumont.) Tout Paris parla d'une course nocturne de la reine, et de la reine déguisée, dans une voiture de place. (Mémoires de madame Campan.) Elle se mêlait aux jouissances publiques, ne s'inuquiétant nullement qu'on la découvrit à demi-cachée au sein du tumulte. Elle recherchait avec enivrement le péril des bals de l'Opéra, se perdant en leur tourbillon, heureuse ou tremblante sous le masque. (Louis Blanc : Histoire de la Révolution.) Dans les nuits d'été qu'elle avait coutume de passer sur la terrasse du parc, livré alors à la foule des

promeneurs, nuits embaumés, nuits languissantes, dont la musique des gardes françaises complétait l'enchantement, elle allait s'asseoir en robe de percale blanche et en simple chapeau de paille, sur les bancs que l'ombre effaçait, pour y épier le moment de quelques surprise et les émotions de l'imprévu. (Louis Blanc). Elle était si passionné pour la comédie, qu'elle la jouait furtivement avec les jeunes courtisans et les femmes de son intimités. Parfois, pour se rendre plus tôt à rendez-vous et se débarrasser du roi, Antoinette avançait l'aiguille de la pendule, livrant ainsi aux sarcasmes de la cour la dignité de son époux trompé. (Mémoire du comte de Tilly.) On la vit parée publiquement d'une plume de héron, donnée par le duc de Lauzun et qu'il avait portée à son casque. (Mémoires de madame Campan.) Or, Lauzun était un libertin spirituel, élégant, adoré des femmes. Dans un bal, au château, dansant avec Dillon et ne se croyant pas écouté, elle lui disait : « — Touchez comme mon cœur bat ! » Mais le roi l'avait entendue et lui adressa cette dure apostrophe : « — Madame, M. Dillon vous croira sur parole. » (Revue rétrospective.) Son attitude devant Coigny et les empressements de ce duc prêtaient à toutes les suppositions. Le duc de Chartres l'entourait des soins les plus tendres. Ce prince, depuis Phillipe-Égalité et l'aïeul de la Philippaille actuelle, se partageait entre le jeu, les voluptés grossières et des leçons d'escamotage payées à Comus. (L'espion anglais t. I). Enfin, le brillant comte d'Artois, le polisson qui fut Charles X, se déclarait le chevalier de la reine. Ses assiduités étaient telles, que le comte de Provence, le futur Louis XVIII, dit à son jeune frère, dont le femme venait d'accoucher d'un fils : « — Maintenant, prenez garde, dans vos amours, de ne pas nuire à votre héritier. (Manuscrit de M. Souquaire-Souligne.) En effet, le comte de Provence étant impuissant, et Louis XVI réputé pour tel, ce fils eut été appelé à la couronne. Le conseil se rapportait donc à Antoinette. En lui faisant un enfant, le comte d'Artois aurait tué ses propres espérances. Le roi fut informé, et ce fut œuvre de gentilshommes. On glissa jusque dans son secrétaire des renseignements sur les déportements d'Antoinette. A table, il trouvait sous sa serviette des lignes qui lui faisaient monter le rouge au front. (Chronique secrète de Paris, par l'abbé Bandeau.) Alors, il épia lui-même. Blaizot, son libraire, eut ordre de jeter tous les pamphlets relatifs aux choses de la cour dans une cassette, dont Louis XVI seul avait la clef. (Nouguret : règne de Louis XVI.) Aussi, sa femme lui devint presque odieuse. Etant bigot, il couchait avec elle par devoir, mais s'endormait souvent sans lui adresser la parole (Madame

Campan.) Un soir qu'Antoinette était sortie courir le guilledon, il ordonna de fermer les portes du château, et lui infligea l'humiliation de dénoncer publiquement son escapade nocturne. (Bachaumont. — Nougard.) Toutefois, lorsque l'art des médecins eut vaincu l'obstacle qui réduisait Louis XVI à n'être qu'un mari platonique, il fut entraîné vers la reine par une ardeur emportée, brutale, mais qui le subjugua. Le 19 décembre I778, Antoinette accoucha d'une fille. Au baptême de l'enfant, lorsque l'aumônier demanda au parrain, le comte de Provence, quel nom il donnait à sa nièce, le prince répondit aussitôt d'un ton sardonique : » — Monsieur, cette question n'est pas la première que vous ayez à m'adresser, il faut s'enquérir d'abord des père et mère. Étonné, confus, ce prélat fit observer que la formalité n'était de rigueur, que quand le doute était permis.— Or, ajouta-t-il, ce n'est point ici le cas, et personne n'ignore que l'enfant est née du roi et de la reine. —Est-ce votre avis, monsieur le curé ? » dit le comte de Provence en se tournant vers le curé de Notre-Dame. L'assistance était nombreuse, la circonstance solennelle. Un sourire cruel parut sur les lèvres de nombre de courtisans. (Manuscrit de Souquaire-Souligne. — Bachaumont.) Trois ans après, la naissance du Dauphin fut accueillie avec froideur, même avec insulte. A la requête du comte de Provence, douze pairs de France, c'est-à-dire les sommités de la noblesse, signèrent une protestation qui attaquait en termes formels la légitimité du fils de la reine. (Manuscrits de Souquaire-Souligne.) Les magistrats de la cité affectèrent une indifférence propre à accéditer le soupçon. Les fêtes ordonnées par eux tardivement furent silencieuses, mornes et mesquines. A l'Hôtel de Ville, le banquet fut servi avec une lésinerie calculée. Au dessert, on fit paraître des figures en sucre qui représentaient d'offensantes allusions. (Montjoie — Hist de Marie-Antoinette.) Le duc de Chartres, brouillé maintenant avec Antoinette, dit tout haut et fit dire à son ancienne maîtresse:— Le fils de Coigny ne sera jamais mon roi. » (Mémoires historiques et politiques.) Ayant épuisé l'âcre saveur de ces amours sollicitées ou accueillies de tout venant, la reine s'abandonna témérairement, sans réserve, à des amitiés de femmes, et ne craignit pas de les étaler au grand jour. A l'une de ses favorites, elle disait : « — Avec vous, Dieu soit loué, je ne suis plus reine ! (Montjoie.) Elle fut entraînée d'abord vers la jolie princesse de Lamballe, Le mari de la noble dame était mort sous les baisers de créatures immondes, dont une avait eu le voile du palais rongé par la débauche. (L'Éspion anglais.) La belle comtesse Jules de Polignac ayant paru à la cour, la

Lamballe était reléguée au second rang. La nouvelle favorite obtint pour sa famille pour un million de livres de pensions. (Montgaillard : Histoire de France. — Révolution de Paris.) Cette tendresse étrange pour la Polignac, la reine la manifesta hautement, sous toutes les formes. « La plus pressée de vous embraser, c'est moi, écrivait-elle à son amie. » (Montjoie.) Elle en vint à passer avec elle et chez elle de longues heures, toujours trop vite écoulées. Lorsque, effrayée d'un bonheur qui lui suscitait des rivalités redoutables ou blessée dans son orgueil par les sarcasmes de la cour, la comtesse parlait de séparation, c'était en tombant à ses genoux que Marie-Antoinette essayait de la retenir, c'était en mêlant les supplications et les larmes. (Mémoires de Besenval.) De ces scènes honteuses, le comte d'Artois fut le premier à divulguer le secret. Une porte entr'ouverte le lui avait livré. « — J'ai dérangé deux amies, disait-il étourdiment à chacun. Et ces paroles, il les accompagnait d'un sourire trop significatif. (Mémoires du prince de Ligne.) Nous ne calomnions donc pas la mémoire de Marie-Antoinette, lorsque nous la qualifions de prostituée ou de drolesse royale. La plupart des témoignages que nous venons de citer n'émanent pas de révolutionnaires, mais d'écrivains appartenant à la noblesse ou au clergés. Les deux frères du roi, le duc de Chartres, les représentants de la plus haute aristocratie, l'archevêque de Paris et jusqu'aux tantes de Louis XVI (Mémoires historiques et politiques) ont parlé ouvertement de désordres effrénés, de monstrueuses amours. Qu'on était loin, alors, de la légende fabriquée depuis la Révolution.

31 Mémoires de Dumouriez.

32 Le fait a été attesté par le docteur Souberbielle, l'ami de Santerre, qui fut un des membres du jury devant lequel comparut Marie-Antoinette, et mourut à Parisien 848.

33 Historique.

34 Historique.

35 Historique.

36 Ce fut le mot en vogue, sous le premier ministère girondin.

37 Historique.

38 Historique.

39 Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat.

40 Journal l'Ami du Peuple.

41 Tout le fond de ce chapitre est rigoureusement historique.

42 Journal l'Ami du Peuple.

43 Journal l'Ami du peuple.
44 Discours de Saint-Just
45 Journal les Révolutions de Paris.
46 Journal l'Ami du peuple.
47 Les formalités requises depuis n'étaient point encore exigées par la loi.
48 Histoire parlementaire de la Révolution.
49 Historique.
50 Rœderer : Chronique de Cinquante jours.
51 Historique
52 Historique.
53 Historique.
54 Bulletin du tribunal criminel du 17 août : — Dépositions.
55 Mémoires de M^{me} Campan.
56 Les écrivains royalistes eux-mêmes l'ont avoué.
57 Les documents historiques sont formels.
58 Les faits que nous racontons, Rœderer les a consignés en détail dans sa Chronique de Cinquante jours. Ils sont confirmés par quantité d'autres témoignages.
59 Camille Desmoulins déclare que Pétion ne voulait pas de l'insurrection du 06 août. — Robespierre. — Lettre à ses commettants.
60 Récit de Pétion.
61 Procès-vcrbal de la Commune de Paris : Séance du 0 août.
62 Le fait de l'arrestation est historique.
63 Toute cette scène a été décrite par Georges Duval, Souvenirs de la Terreur, un auteur aident royaliste qui était présent.
64 Notes de Le Roux, officier municipal, et Chronique de Rœderer.
65 Mémoires de M^{me} Campan.
66 Georges Duval, Souvenirs de la Terreur. L'écrivain royaliste déclare avoir entendu ces paroles.
67 Georges Duval,
68 Revue rétrospective.
69 Récit du Rœderer.
70 Le fait est confirmé par trois auteurs royalistes, témoins des événements.
71 Récit de Rœderer.
72 Rœderer.
73 Récit du colonel suisse Pfyffer.
74 Les Deux Amis, T, VIII.

75 Histoire parlementaire de la Révolution.
76 Récit du colonel Pfyffer ; — Mémoires de Weber.
77 Déposition d'un caporal Suisse.
78 Histoire parlementaire.
79 Carra, Annales patriotiques,
80 Histoire parlementaire.
81 Histoire parlementaire.
82 Récit de Pétion.
83 Rapport du canonnier de garde, dans l'Histoire parlementaire.
84 Récit du colonel Pfyffer.
85 Récif du colonel Pfyffer.
86 Récit de Pfyffer.
87 Histoire parlementaire.
88 Histoire parlementaire.
89 Mathon de la Varenne, écrivain royaliste.
90 Mémoires particuliers sur le règne de Louis XVI, par Bertrand de Molleville, ancien ministre et confident de ce prince.
91 Georges Duval, Souvenirs de la Terreur. L'auteur, ardent royaliste, avait entendu ce dialogue.
92 témoignage textuel de Bertrand de Molleville.
93 Bertrand de Molleville.
94 Bertrand de Molleville.
95 Compte rendu du Moniteur.
96 Carlyle.
97 Peltier, auteur royaliste.
98 Témoignage de Peltier, royaliste enragé.
99 Récit du colonel Pfyffer.
100 Histoire parlementaire.
101 Récit de Pfyffer.
102 Peltier, Auteur royaliste contemporain, et Prudhomme, journaliste révolutionnaire, donnent ce chiffre ; le dernier d'après un calcul dont il détaille tous les éléments.
103 Afin que les traîtres ne pussent dérober le monarque criminel à la vengeance nationale. (Notes des auteurs.)
104 Le texte est rigoureusement authentique.
105 Historique.
106 Historique.

107 Histoire de France, par l'abbé de Montzaillard, auteur royaliste.
108 Garat. Extrait de ses Mémoires.
109 Louis Blanc, Histoire de la Révolution.
110 Les paroles de Danton sont extraites textuellement de l'Histoire de la Révolution par Louis Blanc. L'auteur déclare tenir le fait de Godefroy Cavaignac, fils aîné du Conventionnel, le bon » comme dit le peuple en langue concise, et non l'autre, l'atroce boucher de Juin 48.
111 Robespierre, lettre à ses commettants.
112 Tels étaient réellement les projets de la Gironde, ainsi que le prouvent les documents les plus authentiques.
113 Histoire parlementaire.
114 Historique.
115 Madame Rolland. Mémoires.
116 Mémoires de madame Roland.
117 Historique.
118 Historique.
119 Louis Blanc.
120 Historique.
121 Historique.
122 Michelet déclare ce conseil « violent en apparence, humain en réalité. »
123 Histoire parlementaire.
124 Histoire parlementaire.
125 Bulletin du tribunal.
126 Histoire parlementaire.
127 Historique.
128 Historique.
129 Historique.
130 Historique.
131 Historique.
132 Historique.
133 Bulletin du tribunal.
134 Bulletin du tribunal.
135 Historique.
136 Historique.
137 Historique.
138 Toute cette scène est historique.
139 Procès-verbaux de l'Assemblée.

140 Procès-verbaux de l'Assemblée.
141 Procès-verbaux de la Commune.
142 Procès-verbaux de la Commune.
143 Déclaration de Méhée, témoin oculaire et hostile aux hommes de septembre.
144 Récit de Prudhomme
145 Ernest Hamel ; Histoire de Saint-Just.
146 Procès-verbaux de la Commune.
147 L'abbé Sicard et tous les auteurs royalistes ont dû avouer la provocation.
148 Tous ces laits, ainsi que ceux qui suivront à l'Abbaye, ont été racontés par Méhée, témoin oculaire, et hostile aux exécutions.
149 Barthélémy Maurice : Histoire politique et anecdotique des prisons de la Seine.
150 Bulletin du tribunal criminel.
151 Michelet et Louis Blanc.
152 Relation de l'abbé Sicard.
153 Procès-verbaux des séances dé l'Assemblée et de la Commune.
154 Procès-verbaux de la Commune.
155 Le discours de l'ouvrier et toute la scène sont rapporté ? dans l'Histoire parlementaire témoignage de Méhée.
156 En tout ce qui concerne les exécutions de l'Abbaye, nous avons les récits parallèles de Mehée, secrétaire-greffier de la Commune, et de Zourgniac de Saint-Méard. Le premier assista au drame du commencement à la fin ; le second était prisonnier royaliste.
157 Zourgnac (le Saint-Méard : Mon agonie de trente-huit heures.
158 Procès-verbaux de l'Assemblée.
159 Le Moniteur.
160 Procès-verbaux de l'Assemblée.
161 Sur les exécutions dans cette prison, nous avons les récits de Maton de la Varenne et de Weber, tous deux royalistes fanatiques. Malgré leur parti pris de mentir, ces deux auteurs nous fournissent sans cesse la preuve de l'équité du tribunal populaire.
162 Relation de l'abbé Sicard.
163 Le Moniteur mentionne formellement ces renseignements donnés sur le marquis de Sombreuil. La bonne foi de Maillard y fut trompée. Dans un

autre chapitre, nous aurons occasion d'expliquer comment avait été concertée cette mystérieuse intervention.
164 Le Patriote français, journal de Brissot.
165 Peltier, écrivain royaliste, raconte le fait en le glorifiant.
166 Histoire des Girondins, par A. Granier de Cassagnac.
167 Tableau des prisons de Paris sous le règne de Robespierre.
168 Prudhomme : Histoire générale et impartiale de la Révolution.
169 D'après les Mémoires de Madame Roland.
170 Histoire-parlementaire.
171 Histoire parlementaire.
172 Histoire parlementaire.
173 Prudhomme.
174 Histoire parlementaire. Ici et plus loin, nous citons textuellement les paroles de Robespierre.
175 Textuel.
176 Historique.
177 Historique.
178 Historique.
179 Robespierre partageait cette opinion avec Marat.
180 Historique.
181 Historique.
182 Historique.
183 Historique.
184 Journal l'Ami du Peuple.
185 Journal de la République, n° 1er
186 Mémoires de Barbaroux.
187 Durand de Maillane
188 Historique et textuel. — Voir Mémoires de Buzot.
189 Historique.
190 *Mémoire de Garat*
191 Historique.
192 La physionomie de cette séance, telle que nous la décrivons, est absolument historique. Les paroles et discours des députés sont reproduits textuellement
193 Nous reproduisons tout entier ce discours superbe ; car aucun document ne peint Marat avec le même relief.

194 Ce Boileau, comparaissant plus tard devand le tribunal révolutionnaire avec les Girondins accusa ses amis pour sauver sa tête.
195 Les témoignages contemporains le reprisaient dans cette attitude.
196 Historique,
197 Historique
198 Le personnage est historique.
199 Historique
200 Historique
201 Historique
202 Toute cette conversation est historique et textuelle.
203 Historique
204 Historique
205 Historique
206 Tous ces faits sont rigoureusement historiques.
207 Le fait est historique. De même que les émigrés avaient empoisonné l'empereur Léopold, ainsi tentèrent-ils de tuer le roi Frédéric-Guillaume, parce qu'il renonçait à marcher sur Paris.
208 Le récit de cette entrevue est historique dans tous ses détails.
209 Historique
210 Historique
211 Historique
212 Louis Blanc.
213 Voir le *Moniteur* de l'époque.
214 Historique
215 Louis Blanc.
216 *Idem*
217 A cette époque, on dînait à une heure et l'on soupait à sept.
218 Historique
219 Historique
220 Historique
221 Tous ces détails sont historique
222 Historique
223 *Mémoires* de Garat.
224 Historique
225 Historique
226 Nous reproduisons textuellement le langage de Robespierre
227 Historique

228 Histoire parlementaire.
229 Procès-verbal des séances de la Convention.
230 Historique
231 *La Sentinelle.*
232 Esquiros, dans son *Histoire des Montagnards,* déclare tenir ce fait de la sœur de Marat.
233 *Journal de la République.*
234 Procès-verbal des séances.
235 Historique
236 Historique
237 *Historique parlementaire*
238 Historique
239 Historique
240 Historique
241 Toute cette scène est historique
242 Ces faits sont historiques
243 *Mémoires* de René Levasseur, député à la Convention.
244 Procès-verbal des séances.
245 Procès-verbal.
246 Historique.
247 Procès-verbal des séances.
248 Historique
249 *Historique parlementaire*
250 Procès-verbal des séances.
251 Historique
252 Nous donnerons bientôt toute la série des documents relatifs au procès de Louis XVI. Ils prouveront que jamais condamnation ne fut plus juste et plus légitime.
253 Historique
254 Le fait des relations de Marat avec la marquise de Laubépine est Lauthentique.
255 Tous les faits concernant Dumouriez et Marat, sont historiques.
256 Tous les faits concernant le procès, le jugement de Marat, la chute des Girondins, sont historiques jusque dans les moindres détails.
257 Historique
258 Cette scène et la folie de Théroigne sont historiques.

259 Ce chapitre tout entier est scrupuleusement historique de la première ligne à la dernière.
260 De tous les nombreux discours qui furent prononces à la Convention nous n'avons choisi que le discours de Marat, le seul qui peut intéresser plus directement nos lecteurs.
261 Dans ce troisième appel nominal, qui fut le plus important de ce célèbre procès, nous remarquonsqu'il s'est glissé des erreurs et des omissions dans la nomenclature des votants. Ainsi, par exemple, la députationdu département de la Haute-Garonne, le premier dans l'ordre établi pour ces appels, présente une lacune ; les noms des députés *Estadem* et Ayral ne s'y trouvent pas. Dans un autre tableau que nous avons sous les yeux, et aue nous croyons plus exact, ces deux députés sont portés comme présents, et comme ayant voté, Estadens, pour la réclusion et le banissement à la paix, Ayral, pour la mort. Nous croyons donc devoir suppléer par des notes, et autant que cela est possible, aux omissions et aux erreurs qui se trouvent dans le tableau des votes publié par le *Moniteur.*
262 Dans le département du NORD, le *Moniteur* a omis le vote de *Boyavald,* qui a opiné pour la mort.
263 manque aussi au département de l'Oise le nom de *Mathieu,* qui a voté pour la mort.
264 Il n'y a, dans le *Moniteur*, que douze votants pour le département de la Somme le treizièmedu nom de *François*, et qui a voté pour la mort, a été omis.
265 Il y a ici une erreur qu'il faut rectifier ainsi : NOËL se récuse, par les motifs donnés aux deux appels précédents.
HUGO, absent pour cause de maladie.
266 Dans la députation de l'Ain, le *Moniteur* a omis JAGOT, qui était absent par commission.
267 La députation de I'AISNE est aussi incomplée dans le *Moniteur* on n'y trouve pas *Lecar-lier,* qui à voté pour la mort.
268 Deux omisoions importantes ont eu lieu dans *Moniteur* pour la députation de I'ALLIER il y manque *Petit-Jean et Forestier,*qui ont voté tous les deux pour la mort dans les vingt-Quatreheures.
269 Pour compléter la députation de I'EURE, il faut ajouter aux dix noms qui se trouvent dans le *Moniteur,* celui de *Dubuse*, qui a voté la détention, et le bannissement quand la sûreté publiquele permettrait.

270 Il y a ici évidemment une erreur : aucune liste des membres de la Convention ne contient de député du nom de *Tavernel*, délégué par le département du Gard. Nous trouvons que ce vote appartient Berlezène, que l'on écrivait quelquefois *Berlezel.*

271 C'est par le département de la Haute-Garonne, on le sait, qu'avait commencé l'appel nominal.

272 C'étaient Malesherbes, Tronchet, Desèze.

273 L'usage observé dans la Convention, à l'exemple des deux assemblées précédentes, est de suivre pour chaque appel nominal l'ordre alphabétique des départements, afin que, successivement, chacun ait l'avantage d'opiner et de voter le premier.

274 « Ce que j'avais bien droit d'attendre, après la multitude de faux écrits publiés sous mon nom. Lafayette, la cour et le club monarchique n'ont-ils pas fait paraître en même temps cinq faux *, Amis du Peuple,* tous sous mon nom et avec mon épigraphe ? »

(*Note de Marat.*)

275 Il est étrange que le *Moniteur* ne connaisse pas le nom de ce sapeur. Il s'appelait Rocher et revenait de Lyon avec les commissaires Bazire, Rovère et Legendre.

276 Lassource, qui ce jour-là présidait la Convention, avait récemment porté contre Marat de vives accusations : aussi l'acquittement de Marat et son ovation populaire dans le sein mémo de l'Assemblée durent nécessairement l'embarrasser. Mais les Conventionnels, appréciantsa position, n'insistèrent pas lorsque Lassource ne crut pas devoir catégoriquement répondre à Marat.

277 La suite du récit de Marat ne contenant aucun détail qui n'ait été rapporté dans la séance de la Convention (24 avril 1793), que nous reproduisons plus loin, nous n'avons reproduit que, le passage où il peint son trajet du tribunal à la Convention.

278 Extrait des registres de la municipalité de Caen.

279 Pièce classée dans le dossier de Charlotte Corday, sous le n° 22.

280 Lettre classée dans le dossier de Charlotte Corday, sous le n° 13.

281 La lettre dont parle ici Marat, lui aivait été adressée par Lassel, ex-procureur syndic de la commune de Lyon et en ce moment detenu à l'Abbaye, où il attendait d'être jugé par le tribunalrévolutionnaire. Cette lettre annonçait que les Lyonnais se disposaient à guillotiner Challier.

282 Dans sa séance du 12 juillet la société des Jacobins avait nommé une commission chargée d'aller visiter Marat. Maure, l'un des commissaires rédigea ce rapport que nous reproduisons.
283 Cette lettre de Barbaroux qui devait servir d'introduction à Charlotte Corday auprès de Duperret, fut remise volontairement par ce dernier, pendant l'interrogatoire qu'il subit à la barre de la Convention, à la séance du 14 Chabot, qui en donna lecture, ayant demande à Du-perrets'il n'avait pas montré cette lettre à un de ses collègues du Loiret : à plus de trente, lui fut-il répondu.
284 C'est-à-dire Charlotte Corday.
285 Ces lettres sont classées sous les nos 11 et 12 du dossier de Charlotte Corday.
286 Pièces conservées à la Bibliothèque nationale sous le n° LB, 3164.
287 Nous donnons plus loin cette adresse
288 Ce petit placard imprimé chez Lebon, rue Mouffetard, n° 386, circula dans Paris le lende-mainde la mort de Marat : il est conservé à la Bibliothèque nationale, sous le n° LB 3159.
289 Les Girondins
290 Nous avons réproduit plus haut cette lettre d'introduction.
291 Le *Républicain français* du 25, copié par le *Moniteur* du 29, rapporte ainsi cette réponse de de Charlotte Corday : Je fie connais Fauchet que de vue ; je le regarde comme un homme sans mœurs et sans principes, et je le méprise.
292 Nous donnons plus loin ces deux lettres
293 La copie de cette lettre est cataloguée sous le n° 25 du dossier de Charlotte Corday.— Cette pièce curieuse, et dont nous avons scrupuleusement respecté l'orthographe, écrite de la maint de Charlotte Corday, d'une écriture à grands traits et fortement tracée, est pliée en huit, percée de huit piqûres encore visibles faites par l'épingle qui l'attachait sur le sein de Charlotte ; elle fut achetée 770 fr dans une vente d'autographes qui eut lieu en 1855, à la vente Sylvestre et fait partie de la précieuse collection de M le comte de H...
294 Souvenir mythologique : Alcide ici n'est autre que Hercule, le dieu de la force chez les anciens.
295 Extrait des archives nationales. — 182^{e} carton, n° 4, cote F 7, 4395.
296 Le club se rangea de l'avis de Robespierre. Le 15, la Convention décida, sur la proposition de David, qu'elle assisterait en corps aux

funérailles de Marat. Ce même jour, à la séance du soir, une députation de la section du Théâtre-Français se présenta à la barre. —Nous vous demandons, dit l'orateur, pour prix de l'amitié qu'elle lui a toujours vouée, la faveur d'inhumer provisoirement les cendres de Marat sous les mômes arbres où il nous instruisait, sous les arbres de la section, à l'ombre desquels elle lui élèvera un tombeau de gazon, sur lequel on lira : *Ci-git Marat, assassiné par les ennemis du peuple dont il fut constamment l'ami.*

Son buste fut placé à la Commune et à la Convention. Un arrêté du conseil général donna son nom à la rue des Cordeliers, et celui de *place de l'Ami du peuple* à la rue de l'Observance. L'inscription suivante resta longtemps sur la porte de sa maison :

Peuple, Marat est mort ; l'amant de la patrie,
Ton ami, ton soutien, l'espoir de l'affligé
Est tombé sous les coups d'une horde flétrie
Pleure, mais souviens-toi qu'il doit être vengé.

297 On sait que Charlotte Corday, girondine exaltée, croyait être persuadée qu'en, assassinant Marat, le parti girondin deviendrait l'arbitre des destinées de la France.

298 En septembre 1792, le négociant Gérard avait péri à Lorient dans une émeute pour avoir exporté des armes. Un grand nombre d'habitants de cette ville furent arrêtés par suite de cette affaire. Plusieurs démarches furent tentées en leur faveur ; le décret, portant extinction de la procédure commencée contre eux, est du mois de novembre.

299 Voici dans quel état les Girondins laissèrent la. France à ceux qui leur en arrachèrent la direction. L'immense frontière du nord n'était défendue que par des camps retranchés, séparés par de grands intervalles, et dont les troupes, privées de généraux habiles, manquant d'un centre, d'action qui en lit un seul corps, se désorganisaient et se décourageaient de plus en plus ; le dénoùment de la guerre extérieure semblait attaché au sort de deux places assiégées : Valencienneset Mayence ; l'une pouvait ouvrir rentrée de la Fiance aux ennemis, l'autre fermait aux Français l'entrée de l'Allemagne. Les efforts pour dégager cette ville avaient été funestes. Nous avons vu le général Custine tenter, le 16 mai, une attaque sur le Rhin et rentrer battu dans ses lignes ; nous avons vu après la mort de Dampierre (23, 24 et 20 mai, les Français obligés d'évacuer successivement le camp de Famars et celui d'Anzih, et les Autrichiens s'emparerdu-faubourg de Marlis à. Valenciennes. Depuis Bâle jusqu'à Ostende les alliés comptaient près de

trois cent mille combattants ; s'ils eussent poursuivi leurs avantages avec quelque vigueur, en douze ou quinze marches ils arrivaient sous Paris et y surprenaient la Convention avant qu'elle pût se mettre en défense. A l'est, les Austro-Sardes-franchissaient les Alpes ; au midi, Perpignan et Bayonne étaient sérieusement menacées par les Espagnols. Le 26 mai, le général de Fiers, battu par Ricardos, s'était réfugié sous le canon de Perpignan ; le 6 juin, le général Caro avait attaqué Château-Pignon et forcé les Français à se retirer dans Saint-Jean Pied-de-Port.

Pendant que la guerre extérieure entamait ainsi toutes nos frontières, la guerre civile triomphait, et bientôt, grâce aux fédéralistes, elle fit de tels progrès, qu'à peine si quinze à vingt départementsrestaient fidèles à la Convention. Lorsque les députés proscrits portèrent ; la séditiondans les provinces, les royalistes de la Vendée étaient en cours de succès. En un mois, ils avaient pris d'assaut, après des batailles meurtrières, Thouars, Fontcnay et Saumur (5 et 25 mai, 10 juins et, maintenant ils étaient maîtres de la Loire. A Lyon, les insurgés fédéralistes, vainqueurs des Jacobins, dans les journées des 20, 30 et 31 mai) parlementaient de puissance à puissance avec les commissaires conventionnels, et machinaient sous main l'invasion piémontaise.

Voilà l'état dans lequel le pouvoir girondin laissait les affaires. De plus il léguait à la Conventionle souvenir de huit mois consommés en des luttes personnelles ; l'exemple de l'égoïsme de parti enseigné par eux à ne reculer devant aucun scandale, aucun désordre, aucun malheur public ; des apologistes animés dé ses passions et de ses haines, ne montrant de sollicitudes que pour leurs amis absents, et troublant de cette querelle des séances où l'on n'aurait du entendre que la voix de la patrie. Avec cela, rien de prévu, rien de préparé pour détourner ou braver la tempête qui menaçait d'anéantir la France. Loin de là, et c'était le dernier avis que les Girondinsavaient soutenu, il ne fallait ni réquisitions nouvelles, ni emprunt forcé sur les riches ni *maximum,* sur les denrées nécessaires à la viėj mesures suprêmes réclamées par tous les bons citoyens, mesures sans lesquelles le peuple, grâce aux Girondins, se voyait à la merci du fléau de le guerre et du fléau de la famine.

300 Conservé aux archives nationales n° 44^{b} 348^{c}

301 Les pièces de vers qui suivent furent composées à l'occasion de cette fête donnée par les employés des Domaines nationaux. Elles sont

conservées aux archives dans le dossier d’où nous avons extrait le discours du citoyen Besson.

lien vers http://www.bnf.fr

lien vers http://gallica.bnf.fr

Marat, ou Les héros de la Révolution / Léo Taxil et J. Vindex

http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5550674z

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans...

Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*opticalcharacter recognition* ou OCR). Les algorithmes

informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non-respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr